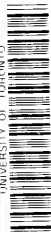
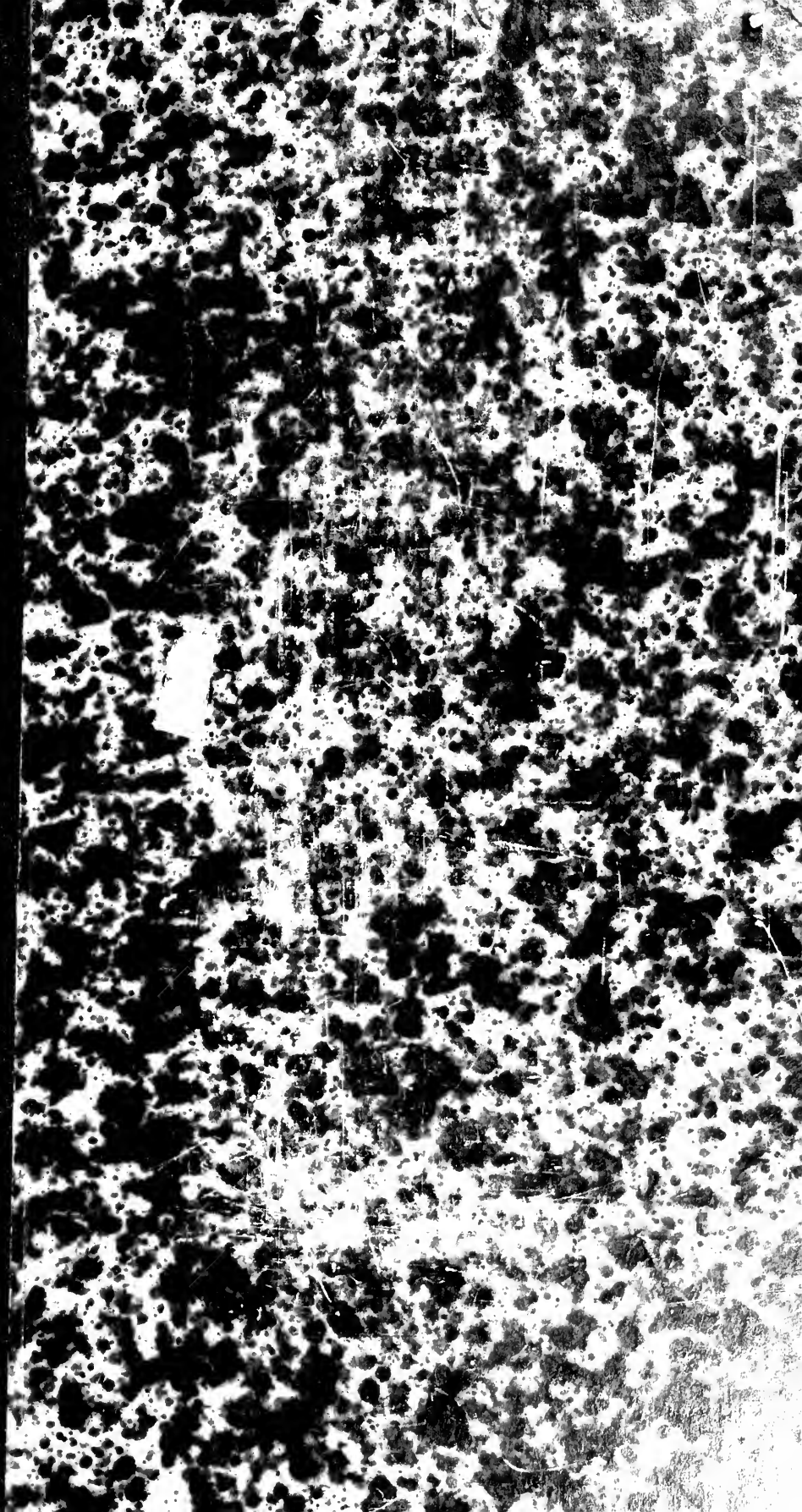


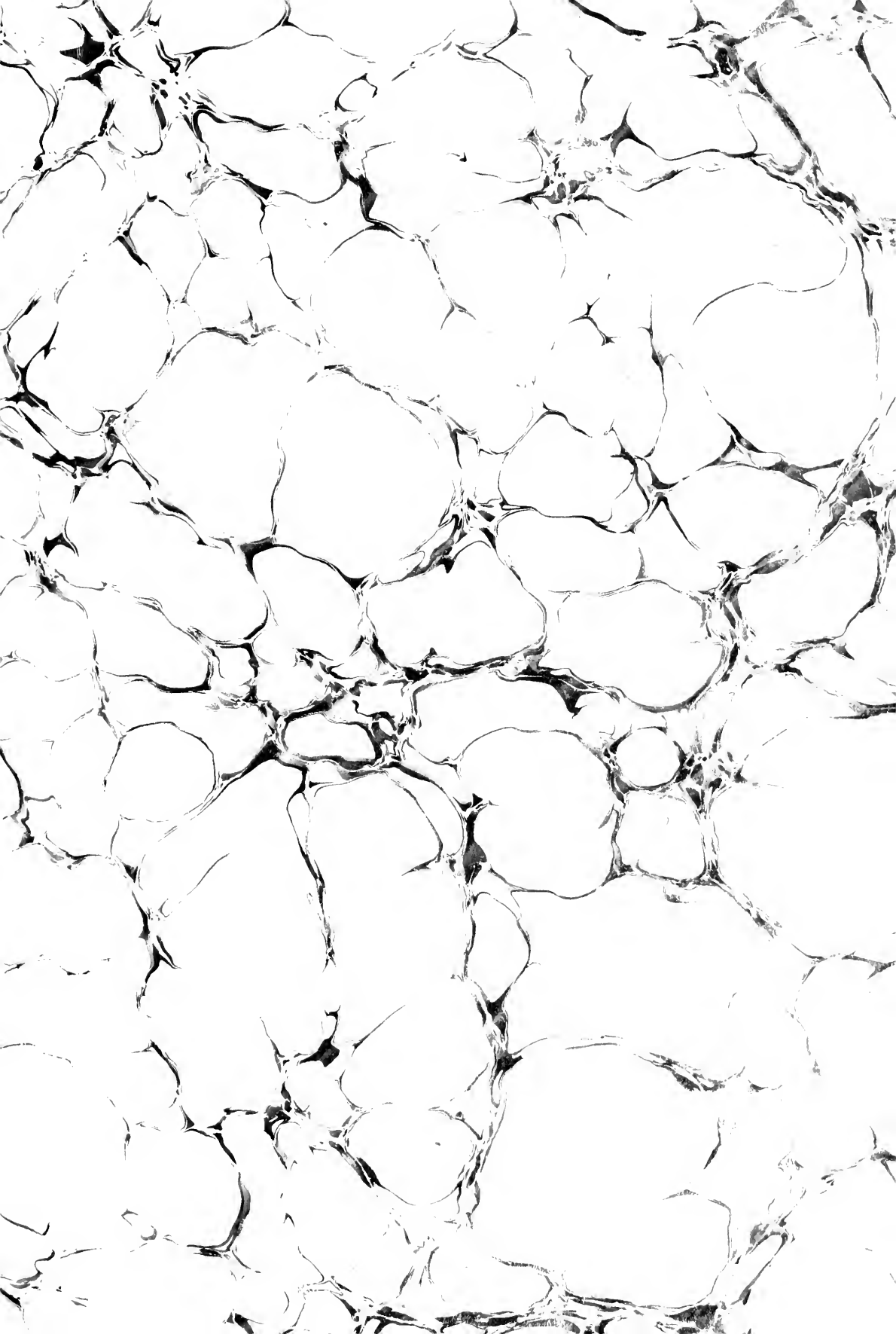
UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01509331 3







JEAN CALVIN

TOME I^{er}

La jeunesse.

LAUSANNE — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & C^e

et. B

Les hommes et les choses de son temps

PAR

///

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE MONTAUBAN

TOME PREMIER

Ouvrage orné de la reproduction de 157 estampes anciennes, autographes, etc.
et de 113 dessins originaux

PAR



LAUSANNE

1899

Tous droits réservés

Au

D^r Albert Doumergue.

Sans toi je n'aurais pas entrepris cette œuvre : il est juste que je t'en offre les premières pages. Avec plaisir, je l'espère, tu y retrouveras ces vues et ces portraits que tu as collectionnés avec un goût si exercé, avec une patience si infatigable, ou bien que nous sommes allé chercher ensemble dans tant de courses et de voyages d'un intérêt, d'un charme inoubliables.

Mais ni l'un ni l'autre, en ce moment, nous n'avons envie d'oublier que si nous avons pu nous rencontrer ainsi dans une même admiration et dans un même amour pour notre vieille Église réformée et pour son grand fondateur, nous le devons aux parents dont la foi vraiment évangélique et dont la vie vraiment calviniste ont su nous communiquer ces sentiments.

Avec une égale reconnaissance, apportons donc ce volume à celui qui n'est pas seulement un des doyens de nos pasteurs de France, mais qui, dans sa verte vieillesse, nous apparaît comme un des types les plus vénérables et les plus accomplis du pasteur huguenot.

Ton frère,

E. DOUMERGUE

AU LECTEUR BIENVEILLANT

QUELQUES explications sur la méthode que j'ai suivie seront utiles. On ne manquera pas, en effet, d'être un peu étonné, pour dire le moins, des « digressions » longues et nombreuses de ce volume. Or ces digressions me paraissent non seulement légitimes mais nécessaires.

En racontant la jeunesse de Calvin, mon désir a été d'écrire, en même temps, une introduction à sa vie et à son œuvre.

Sans doute j'aurais pu procéder autrement, diviser mon volume en deux parties plus ou moins inégales, et consacrer la première à une introduction générale, au sens usuel de ce mot. J'aurais alors essayé de tracer un tableau de l'état des esprits à ce moment, j'aurais montré les aspirations des âmes, la préparation de la Réforme, l'apparition successive des principaux acteurs du drame qui allait se jouer, bref, j'aurais énuméré les éléments antérieurs ou contemporains, et compté les fils prêts à entrer dans la trame de la nouvelle histoire; puis, sur ce fond plus ou moins coloré, je me serais efforcé de dessiner un portrait de Calvin, prenant le Réformateur à son berceau, et sans interruption, — sans digression, — le conduisant jusqu'à sa tombe.

C'est la méthode ordinaire, et je n'en méconnais pas les avantages précieux d'ordre, de simplicité, de logique. Elle me paraît seulement avoir un défaut capital, c'est une méthode *abstrait*; elle ne respecte pas les mouvements et les réalités de la vie.

A la naissance de chaque grand homme, l'histoire n'est pas coupée en deux parties très nettes, comme un parchemin est coupé en deux par un coup de canif: une partie qui est la préparation du nouveau-né, l'autre qui est son histoire. Au contraire, rien n'est moins remarquable, ni moins remarqué, que la naissance d'un individu, même s'il va être baptisé sous le nom de Jean Calvin, ou de Martin Luther, ou d'Ulrich Zwingli. Son enfance elle-même, que dis-je? sa jeunesse, se déroulent le plus souvent sans attirer l'attention du public. Ce qui est applaudi ou critiqué, ce n'est pas le futur grand homme, ce sont les institutions ou les personnes qui l'entourent. Lorsque Calvin est au collège de La Marche, l'homme important du collège, c'est M. Cordier. Lorsque Calvin est à Montaigu, tout le monde pense à Bèda. Les villes où Calvin se rend ont une physionomie particulière; elles ont des cathédrales où la foule se presse, des professeurs que les étudiants écoutent. Calvin traverse ces villes presque inconnu du grand public, qui pense aux Melchior Wolmar, aux Alciat, aux L'Estoile, aux Danes.

Ce n'est pas lui qui agit sur ces milieux, sur ces hommes et sur ces choses; ce sont ces hommes et ces choses qui agissent sur lui, insensiblement, successivement.

Je dois aussi mentionner tout spécialement M. Damagnez, pasteur à Asnières-les-Bourges, qui s'est donné tant de peine pour me procurer des renseignements, des documents et des photographies; — M. Guitton, pasteur à Poitiers, qui m'a envoyé de vrais paquets de notes, et ne s'est pas lassé de répondre, avec autant d'amabilité que de compétence, à toutes mes questions; — M. le professeur Bernus, de Lausanne, qui m'a fourni des notes dont la précision rivalise avec celle de M. Herminjard, et qui, dans le cours de l'impression, a bien voulu me rendre, si souvent, les plus précieux services; — M. Vielles, directeur du séminaire de Montauban, qui a mis à ma disposition son érudition et sa bibliothèque, également riches; — M. Weiss, qui, outre maints renseignements utiles, m'a donné toutes les facilités possibles pour user de la Bibliothèque du Protestantisme et faire prendre de nombreux fac-similés; — M. le pasteur Paul de Félice, qui m'a communiqué non seulement des livres rarissimes, mais le chapitre inédit de l'un de ses futurs ouvrages; — M. le pasteur Wheatcroft, d'Orléans....

Je n'ai pas besoin de dire — puisque tout le monde peut le voir — ce qu'a été la direction artistique de M. Eug. Burnand. Je lui exprime toute ma sincère reconnaissance. Mes vifs remerciements aussi à mes collaborateurs permanents, à M. H. Armand-Delille, l'habile artiste auquel sont dus tous les dessins autres que les fac-similés, et à MM. Bridel, des éditeurs qui ne m'ont refusé aucune dépense. Ils n'ont épargné ni leur talent ni leur peine, pour réaliser, l'un avec sa plume, les autres avec leurs presses, l'idéal que j'avais entrevu.

J'ai indiqué dans le cours du volume les personnes qui ont bien voulu me rendre des services particuliers : qu'il me soit permis de nommer encore ici M. le pasteur Lauriol, M. le comte de la Villestreux, M. le pasteur Dupin de Saint-André, qui ont pris pour moi un grand nombre de vues photographiques. Et si, dans la foule de mes collaborateurs, j'oublie en ce moment quelqu'un, qu'il me le pardonne. Personne ne regrettera plus que moi cette ingratitude involontaire.

Malgré tous ces secours — aucun critique ne le dira aussi vivement que je le sens — nombreux sont les défauts de l'ouvrage que je présente avec grande crainte au public. Je commence en effet à trop bien connaître mon sujet pour ne pas savoir quelles en sont les difficultés presque insurmontables.

Tel qu'il est cependant, malgré ses lacunes et ses erreurs, si ce livre servait la cause de la vérité, de cette vérité que l'homme est condamné à atteindre peu à peu et comme par approximations successives, s'il faisait mieux connaître Calvin tel qu'il fut, s'il augmentait le respect et la sympathie, non pas seulement pour un grand homme, mais pour un grand croyant, et surtout s'il servait en quelque mesure la cause de la foi évangélique, et, comme disait Calvin, de « l'honneur de Dieu, » tous mes efforts seraient plus que récompensés et tous mes desirs seraient comblés.

MONTAUBAN, janvier 1899.

E. DOUMERGUE.



CALVIN
à l'âge de 25 ans, d'après un émail de L. Limousin.

Dans l'un des volumes suivants, le lecteur trouvera une étude critique des portraits connus sous le nom de « portraits de Calvin. » Celui que nous publions ici est, chronologiquement, le premier.

Livre premier

LA FAMILLE

CHAPITRE PREMIER

Les origines.

I. La race picarde. — II. Pont-l'Évêque et le grand-père Cauvin. — III. La statue de Noyon. — IV. La maison de Calvin. — V. Noyon au XVI^e siècle. — VI. Gérard Cauvin et Jeanne Le Franc. — VII. La famille de Calvin. — VIII. L'évangélaire de la cathédrale.

I



PRÈS avoir traversé de grandes prairies, et un peu avant d'arriver à Noyon, le train, qui vient de Paris, fait halte à côté d'un hameau : c'est Pont-l'Évêque. (Page 4.)

Notre époque s'efforce avec une curiosité pénétrante de découvrir, dans le milieu primitif, les germes dont le développement naturel doit former le caractère, le génie des grands hommes : commençons donc ici notre étude. Car c'est de ce petit hameau picard qu'est sortie la famille de Calvin.

Laissons tout de suite parler un Picard, un Noyonnais, un descendant de la famille maternelle de Calvin, M. Abel Lefranc¹.

« Il n'est point de race, dit-il, qui ait poussé plus loin la préoccupation de l'émancipation et de la liberté, et où l'on ait plus travaillé dans ce sens. Nul peuple, partant, ne se prête mieux à la révolte et à l'action. C'est un ermite picard dont la parole enflammée a soulevé l'Europe au temps des Croisades,

1. Actuellement secrétaire du Collège de France. Après avoir vivement attiré l'attention du monde lettré par son étude sur *La jeunesse de Calvin* (1888), M. Lefranc a bientôt publié deux volumes non moins importants et non moins remarquables : *l'Histoire du Collège de France* (1893) et *Les derniers poésies de Marguerite de Navarre* (1895). Le lecteur verra de quelle utilité nous ont été ces trois belles publications.

pendent, à la même époque les villes de la *raillante et colérique* Picardie, Compiègne, Amiens, Soissons, Saint-Quentin, Noyon, par une série de courageuses revendications, appuyées souvent par l'émeute, donnaient le branle au mouvement communal. Ce sont des paysans picards qui ont commencé la Jacquerie, personnifiée dans l'un d'eux, ce terrible *Grand Ferret*, l'ennemi acharné des nobles aussi bien que des Anglais. Tout l'esprit de la race est là. Ces tempéraments sanguins sont d'impitoyables redresseurs de torts. Ils ont l'enthousiasme et l'indignation également faciles. Il ne faut pas s'étonner de les voir tour à tour



Pont l'Évêque (p. 4)

contraires, la Réforme française, et ce qui la combattit avec le plus d'acharnement, la Ligue, sont nés dans le même pays. On dirait que le Picard, avide de controverse, éprouve le besoin de battre en brèche, dès qu'elles sont admises, les idées qu'il a lui-même avancées. C'est avant tout un opposant. La rage de discussion l'emporte malgré lui. Il n'est cependant ni sceptique, ni ergoteur. C'est le besoin du mouvement qui anime ces hommes, justement appelés les *méridionaux* du Nord, par Michelet, qui était lui-même de leur race. Tout ensemble hardis et novateurs, sincèrement épris de justice et de vérité, ils en arrivent vite aux allures de sectaires. Leur clair et enthousiaste génie s'assombrit. Ils deviennent alors aussi austères que convaincus; mais qu'on y prenne garde, cette apparente rigidité n'est qu'une conséquence de leur première ardeur. C'est leur désir de voir triompher les causes qu'ils croient justes, leur soif de réformes, qui les y a conduits! »

Pour illustrer cette très curieuse page de psychologie ethnographique, il suffira d'évoquer le nom de quelques-uns de ces Picards : au moyen âge, Jean de La Hire, du Noyonnais, qui révolutionna par sa libre pensée la philosophie, la théologie et même la politique; dans les temps modernes, Saint-Simon, Cuvier, Comille, Desmoulins, Babeuf, Michelet; entre ces deux époques, XVI^e et XVII^e siècles, L. Faur, né à Etaples, le premier des réformateurs de la région; A. de Valenciennes, Vatable, né à Gamaches, Olivétan, né à Compiègne, et le grand érudit, G. Colin, Rancas, né au petit village de Cuts, à Compiègne; au XVIII^e siècle, F. de Noyon, de Crépin, J. Macard, etc., etc. — A. de Valenciennes, qui fut un grand homme de lettres, resta uni à celui de Noyon par une étroite parenté. Le premier, venant partie, dans les universités,

de la nation picarde) : Baudoin, le juriconsulte, ami et puis ennemi de Calvin. La Forge, le marchand qui fut son hôte à Paris, Michel d'Arande, bientôt disciple de Le Fèvre... !

Quand la poussée est si drue, c'est que le sol est singulièrement propice.

II

Or, si ces qualités et ces défauts de la race picarde s'étaient quelque part concentrés et comme renforcés, ce devait être dans le cœur et dans le cerveau de ces Picards de Pont-l'Évêque, population de marins sur l'Oise, parmi lesquels nous trouvons les Cauvin.

« Cette profession force à voyager beaucoup, à voir le monde. Généralement ceux qui l'exercent se distinguent par un esprit ouvert et indépendant, que les occupations sédentaires donnent plus rarement. On s'en rend bien compte par l'esprit d'aventure qui se retrouve chez tous les Cauvin. Le grand-père est le dernier qui reste fidèle à la tradition de la famille¹. »

Malheureusement les renseignements nous manquent. Voici en effet tout ce que dit un document rapporté par Drelincourt, et qui doit remonter à la fin du XVI^e siècle : « Nous ne savons rien de ses majeurs [de Calvin], sinon que le bruit est que son grand-père estoit tonnelier au Pont l'Évesque, où il a encore quelques-uns de ses parens : mais qui ne le touchent pas de fort près. Mais il n'y en a aucun qui ayt retenu le nom de Cauvin². »

La maison du grand-père de notre réformateur était située, paraît-il, sur le chemin de Noyon, à droite, près d'une auberge³. A la fin du XVI^e siècle, on n'en trouvait plus que des « vestiges. » C'est alors qu'elle reçut (1598) la visite du futur pape Léon XI, Alexandre de Médicis. « Passant auprès du dit Pont-l'Évêque, en son voyage de Vervins, où il fut présent au traité de paix entre la France et l'Espagne comme légat *a latere* du pape Clément VIII, il sortit de sa litière, et mit pied à terre, et fut voir ceste chommière⁴. » On semble avoir cru à ce moment que c'était la maison où était né Calvin⁵ lui-même.

1. A. Lefranc, o. c., p. 1. — « Son grand-père fut marinier » (*navicularius*), dit Papire Masson, *Papiri Massonis Elogiorum pars secunda*, 1638, p. 408. Sur Papire Masson, voir l'Appendice I : *Quelques historiens de Calvin*. Après avoir cité ce témoignage, Le Vasseur ajoute : « On tient à Noyon qu'il fut tonnelier. » *Annal. de l'Égl. de Noyon, jadis dite de Vermand, ou le Troisième livre des antiquitez, Chroniques ou plutôt Histoire de la cathédrale de Noyon*, par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie de la Faculté de Paris, doyen et chanoine de la dite Église, A Paris, 1633, p. 1151. Nous donnons le titre de l'exemplaire dont nous nous sommes servi, et qui appartient à M. le pasteur P. de Félice. L'exemplaire de la bibliothèque de Genève a un titre différent : *Annales de l'Égl. e cathédrale de Noyon*, par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie, doyen et chanoine de la dite Église, A Paris, 1633.

2. *La défense de Calvin contre l'ouvrage fait à sa mémoire dans un Livre qui a pour titre : Traité qui contient la naïté de la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église*, par le cardinal de Richelieu, Par Charles Drelincourt, A Genève, Pour Jean Ant. et Samuel De Tourmes, MDCI XVII, Avec approbation et privilège, p. 76.

— 3. A. Lefranc, p. 3. — 4. Le Vasseur, o. c., p. 1151. Il emprunte ce détail aux notes, ajoutées au livre de Papire Masson par son frère : *Papire Masson*, o. c., p. 139. — 5. Nous appelons tout de suite Jean Cauvin, du nom lequel il est connu. A propos de ce changement de nom et des divers autres noms de Calvin, voir l'Appendice VIII : *Pseudonymie de Calvin*.

III

De Pont-l'Évêque, que Desmay appelle « faubourg de Noyon, » jusqu'à la ville, par l'ancienne route, il faut, à pied, une petite demi-heure. Noyon se dresse avec ses clochers et ses tours, après la verdure des prairies, dans la verdure de quelques arbres. Au second plan, on voit de petites collines : c'est un tableau tout fait et qui séduit le regard. (*Page 12.*)

Noyon ! Le chanoine Le Vasseur s'écrie : « O théâtre, amphithéâtre, domicile, sanctuaire d'innocence, de candeur et d'intégrité que la ville de Noyon ! Qualifiée sainte des saints, pieuse des pieux, noble des nobles ! Elle est sainte par tant de saintes reliques qu'elle possède !... »

Noyon, disons-nous tout simplement, la cité de Calvin !

On arrive à l'entrée de la rue principale, par une belle et vaste promenade, qui vient de la gare. Ce qu'on rencontre tout d'abord c'est une statue.

Ah ! la ville a eu raison de vouloir placer là son grand homme, comme pour être salué par tous les étrangers qui arrivent. D'abord, on ne le voit que de dos. Mais, sur le socle, on lit de loin : « Souscription publique. » Et nous voilà en face.

C'est la statue de... Sarrazin !

Jacques Sarrazin ! Qui est Jacques Sarrazin ? Les inscriptions du socle nous disent que ce fut un peintre et un sculpteur, né à Noyon en 1592 et mort au Louvre en 1660. Mais ces deux mots et ces deux dates (que quelques-uns contestent) nous consolent mal de notre déception.

Les Noyonnais avaient le choix entre Jean Calvin et Jacques Sarrazin. Voulant élever une statue à celui qui a illustré leur pays, ils ont choisi Jacques Sarrazin !

d'après les renseignements de P. Masson. Cet auteur déclare avoir eu des entretiens avec Jacques Cauvin, qui exerçait encore son métier de forgeron à Paris, en 1583 (« qui nunc anno scilicet supra millesimum quingentesimo octuagesimo tertio eandem artem exercet. » *P. Masson*, o. c., p. 411). Cette attestation si précise soulève une difficulté. A supposer que Gérard Cauvin n'ait eu que vingt ans quand nous le trouvons greffier à Noyon en 1481 (d'après un acte cité par Le Vasseur, p. 1170), Jacques Cauvin, son aîné, aurait eu près de cent-vingt-cinq ans en 1583. Il faudrait donc admettre que Gérard a été, au contraire, l'aîné, et au moins d'une vingtaine d'années. Alors en 1583, Jacques aurait été à peu près centenaire (?). Cette hypothèse n'est guère admissible. Faut-il donc penser que le texte de P. Masson contient une erreur, et devons-nous lire, comme nous le suggère M. Th. Dutour, « *fratris ejus* » au lieu de « *fratris ejus* » ? Dans ce cas le grand-père Cauvin aurait eu non pas trois fils, mais deux, Richard et Gérard. Richard, établi à Paris, aurait eu pour fils Jacques. Les dates pourraient concorder. Une expression de P. Masson nous dispose à accepter cette correction. D'après lui Gérard Cauvin recommanda son fils allant à Paris, à Richard, son frère, et « au frère de celui-ci, *fratris ejus*, Jacques. » Le tour de phrase est bizarre. Pourquoi n'a-t-il pas dit à ses deux frères ? Il est plus naturel de lire : à Richard son frère et à son fils, Jacques. Cependant toutes les difficultés ne disparaissent pas et il reste un peu étrange de recommander un cousin de quatorze ans à son cousin du même âge.

1. Le Vasseur, p. 1185.

Dernière viennent les rues désertes, silencieuses. Noyon est une ville morte. On croirait sentir la punition de cet incroyable reniement.

Mais c'est utile à notre dessein. Puis j'ici le présent n'est rien, le passé est tout. Or, c'est le passé que nous cherchons.

IV

Allons d'abord à la « maison de Calvin. »

Au coin de la place au blé, entre une rue modeste, la rue Fromentière¹, et une très petite ruelle, dont l'entrée n'a guère plus d'un mètre, la ruelle des Porcellets², se dresse un massif de maisons (*Page* 10, fig. II), sortant un peu les unes des autres, avec des toits distincts, des façades différentes de hauteur et d'alignement, qui laissent apercevoir, dans l'intérieur du massif, d'autres constructions et d'autres toits.

De ces maisons, celle qui est aujourd'hui l'*Hôtel de France*, est généralement indiquée comme la maison de Calvin. Mais elle n'est pas du XVI^e siècle, et du reste elle porte loyalement sa date : 1683. Un café la dépare. Toutefois, telle que nous la montre une ancienne lithographie³, elle ne manquait pas d'une certaine élégance.

Avant cette maison bâtie au plus tôt à la fin du XVII^e siècle⁴ se dressait « la maison du Cerf » qui elle-même avait succédé à la maison de Gérard Cauvin. Car celle-ci, nous dit Desmay, fut « dégradée et rasée entièrement, » sans doute au moment de la Ligue, par haine du réformateur.

Et cependant la Providence avait semblé vouloir la conserver. En 1552, en effet, un incendie allumé par les Espagnols, ravagea toute la ville : il respecta la maison de Calvin : « En attendant, écrit le réformateur à son ami Blaurer, ce premier feu n'a jamais cru possible, je vis, survivant à ma patrie. La ville où je suis né vient d'être totalement dévorée par un incendie, et chaque jour nous voyons les ruines à apprendre les horribles malheurs de toute la Picardie⁵. » Et dix-huit jours après, il complète ces renseignements, en analysant le récit qu'il vient d'en lire, dans lequel son s'est perdu, lui a raconté que « parmi les ruines de

¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ² *Page*, p. 10, fig. II. — ³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²² *Page*, p. 10, fig. II. — ²³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³² *Page*, p. 10, fig. II. — ³³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁵⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁶⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁷⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁸⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁰⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹¹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹²⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹³⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁴⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁵⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁶⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁷⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁸⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹² *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ¹⁹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰² *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁰⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹² *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²¹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²² *Page*, p. 10, fig. II. — ²²³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²²⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³² *Page*, p. 10, fig. II. — ²³³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²³⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴² *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁴⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵² *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁵⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶² *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁶⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷² *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁷⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸² *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁸⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹² *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ²⁹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰² *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁰⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹² *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³¹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²² *Page*, p. 10, fig. II. — ³²³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³²⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³² *Page*, p. 10, fig. II. — ³³³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³³⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴² *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁴⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵² *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁵⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶² *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁶⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷² *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁷⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸² *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁸⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹² *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ³⁹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴⁰⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹⁷ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹⁸ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴¹⁹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²⁰ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²¹ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²² *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²³ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²⁴ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²⁵ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²⁶ *Page*, p. 10, fig. II. — ⁴²⁷ *Page*, p.

sa ville un étrange spectacle s'est offert à lui : la maison de son père restait intacte au milieu de toutes les autres incendiées. » Son correspondant ajoutait : « Je ne doute pas que Dieu n'ait voulu laisser ce témoignage contre tous ceux de votre ville, lesquels, huit ou dix jours auparavant, avoyent bruslé en péincture Monsieur de Normandie, et le reste ¹. »

Nous nous bornons à noter ici, au passage, la tristesse émue avec laquelle Calvin parle des malheurs de sa ville natale : sa patrie, comme il dit, dans le langage de l'époque. Après de nouveaux malheurs, il répandra de nouvelles plaintes. Ayant connu la prise de Saint-Quentin, il écrira : « Il n'y a pas de Saint-Quentin une pleine journée de marche jusqu'à Noyon, située dans une région plate et exposée au pillage des ennemis. Si le bruit qui court est vrai, je serai déjà deux fois survivant à ma patrie ². »

Il faudra se rappeler ces soupirs quand nous parlerons du patriotisme qu'on a voulu dénier à notre réformateur.

Mais ce que n'avaient pu les étrangers les plus hostiles, aidés par les éléments les plus dévastateurs, les concitoyens du réformateur l'avaient accompli. Desmay nous raconte à quel point en était arrivé leur fanatisme. Après avoir dit que la maison de Calvin avait été rasée, il ajoute « qu'un certain d'Artois la fit r'édifier. Mais tout ainsi que la malédiction de Dieu tomboit sur ceux qui r'édifioient le Temple de Hierusalem sous Julien l'apostat, de qui le Sauveur du monde avoit prophétizé, il ne demeurera pierre sur pierre, ainsi tomba-t-elle sur ce misérable d'Artois, qui vouloit honorer ce que Dieu avait en horreur et abomination, car un an après qu'il feut fait rebâtir, il y fut pendu devant la porte ³. »

Seulement on peut se demander si Desmay lui-même n'a pas été une curieuse victime de ce fanatisme qu'il nous atteste ⁴. N'a-t-il pas encore exagéré ses effets ?

La maison de Gérard Cauvin fut « dégradée, dit-il, et rasée entièrement. » Entièrement ? Cet adverbe est-il lui-même entièrement exact ?

C'est contestable.

Un Noyonnais qui s'est beaucoup occupé de la question a communiqué d'intéressantes indications au *Bulletin du protestantisme* ⁵. Elles ont paru à M. Lefranc

1. *Opera*, XIV, p. 176. (Calvin à un inconnu, 15 février 1533.) — 2. *Opera*, XVI, p. 601. (Calvin à Melancthon, 9 septembre 1537.) Voir *Opera*, XIV, p. 158, lettre de Blaurer à Calvin, et XVII, p. 301, lettre de Macar à Calvin, 26 août 1538. — 3. Desmay, p. 2, 3. Voir Lefranc, p. 5. — 4. Ce fanatisme ne s'est pas encore calmé. Au moment où il apprit que le Conseil de la ville voulait donner le nom de Calvin à la rue Fromentière, l'organe du parti clérical, *L'ami de l'ordre*, publia un article intitulé *Calvin, jamais !* On y lisait : « Il serait bon de faire observer que Calvin n'a été au fond qu'un très grand criminel qui a causé les guerres civiles de religion, par lesquelles plusieurs provinces ont été ruinées, mises à feu et sang. De plus Calvin n'a absolument rien fondé de durable, puisqu'il ne reste plus un calviniste au monde, mais des protestants, c'est-à-dire des partisans de Luther, ennemi acharné de Calvin ! Calvin n'est en somme qu'un moine détroqué... C'est une honte et non pas un honneur pour Noyon d'avoir engendré Calvin... Le premier ouvrier venu est un homme plus estimable que Calvin, et mérité mieux que lui de donner son nom à une rue. » La rédaction du journal ajoute : « On ne saurait mieux dire... Calvin est un nom que l'on voudrait pouvoir effacer de notre histoire, Calvin n'a rendu aucun service à qui que ce soit ; il a causé partout des maux. Vouloir aujourd'hui l'honorer, ce serait une honte pour Noyon. Dans notre histoire locale, on peut trouver bien des noms glorieux. Celui de Calvin, jamais ! » — 5. *Bulletin*, 18, 7 : 130.

de Calvin, p. 371-376.

assez probables pour qu'il modifiât lui-même sa précédente manière de voir. En voici le résumé.

L'*Hotel de France* actuel constitue seulement une partie de l'immeuble qui, au XVI^e siècle, appartenait au père de Calvin. Cet immeuble se composait de trois parties : d'abord, l'*Hotel de France*; puis, tout à fait en retrait, le restaur-

ant Jacquelin, et enfin, adossée à ce dernier corps de bâtiment, une cour, entourée de trois côtés par de curieuses et pittoresques constructions.

Cette cour et ces constructions existent encore, donnant accès aux deux autres maisons. Donc, la maison de Gérard Cauvin n'a pas été « entièrement » détruite.

Maintenant, voici ce qu'il y a d'extrêmement intéressant. La tradition, une tradition constante, nous assure-t-on, veut que ces constructions aient précisément renfermé les appartements de la famille Gérard Cauvin⁴.

Serait-ce vrai? Est-ce vraiment ici le sanctuaire authentique et comme le saint des saints en fait d'archéologie calvinienne?

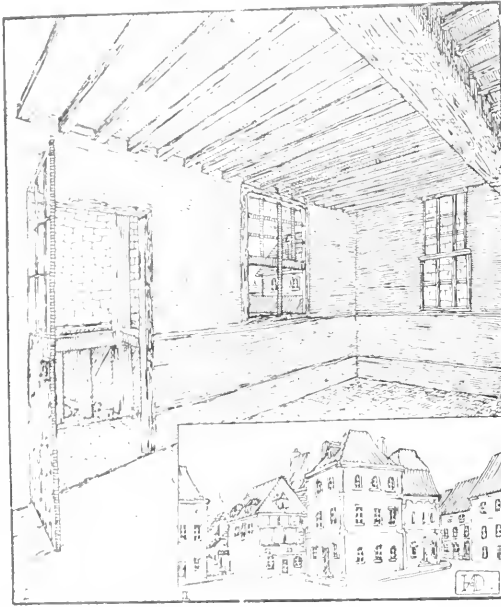
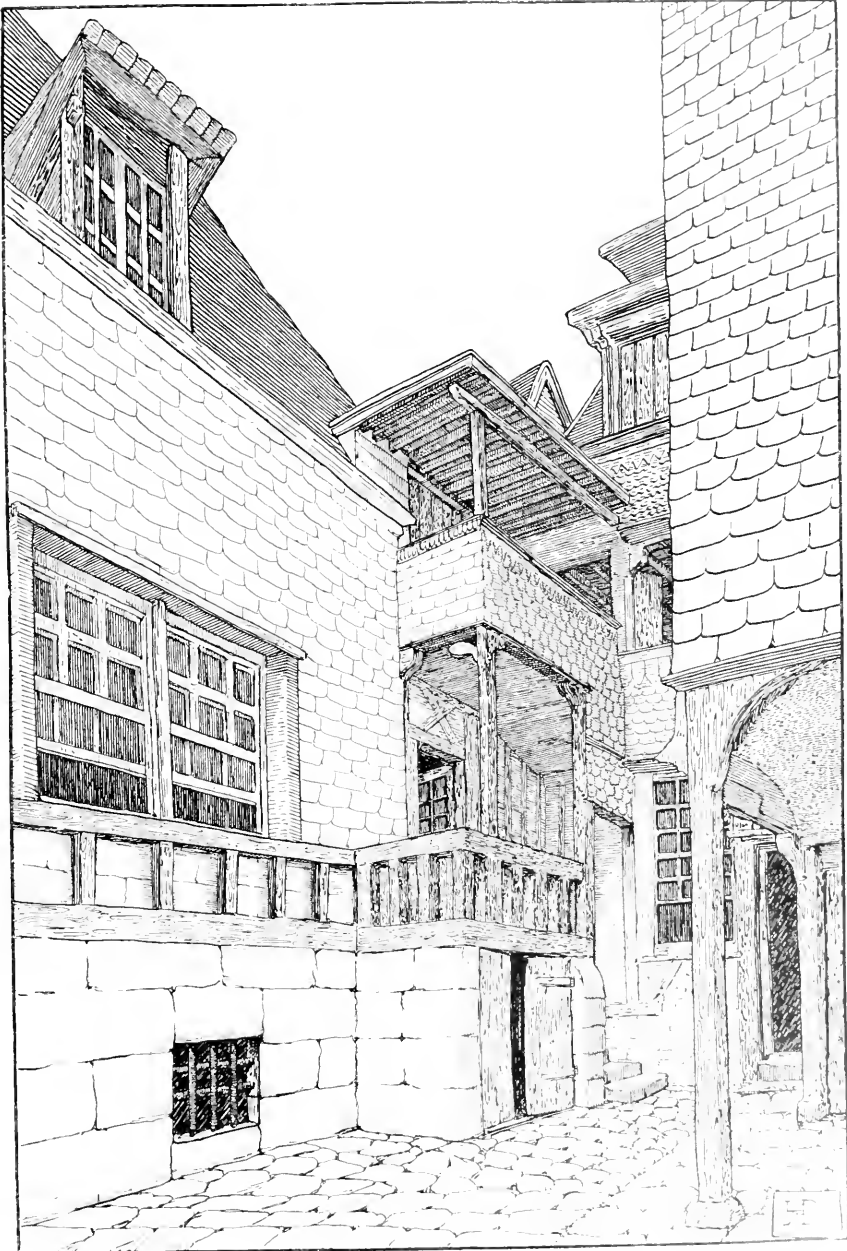


Fig. 1. — A. Jean I. (1560). — B. Bâtime dit, aujourd'hui, « maison de Calvin », op. cit.

C'est par ces quelques émotions que je pénètre par la petite porte de la cour de la maison de Calvin, actuellement de l'Arç.

Le passage se fait dans une très petite cour (Page 11), bien vieille, où rien n'a changé depuis le XVI^e siècle. Les murs, dont les pans étroits sont recouverts de constructions pittoresques en bevettement de minuscules bâtisses, avec leurs toitures percées à toutes les hauteurs, sur le toit en pente raide, sont percés de deux longues escaliers, en saillie, l'une à droite, dont l'escalier est en bois, et l'autre à gauche, en pierre, qui monte ensuite

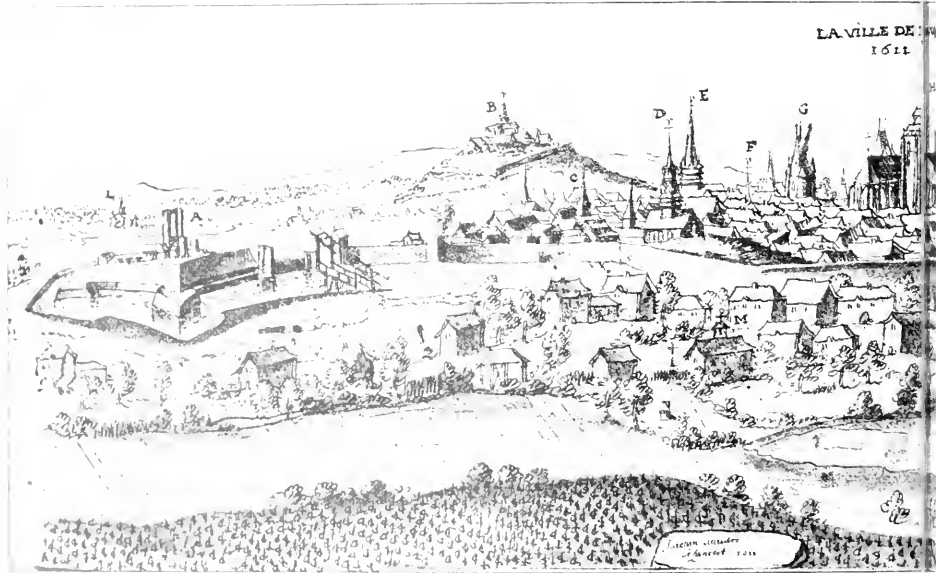
⁴ Il est évident, quand on y pénètre, sont les appartements de la chambre de Jeanne de Calvin, qui demandaient souvent à occuper



Noyon. Maison de Calvin, cour intérieure. (p. 19)

un peu moins de six mètres de haut, l'autre à touches beaucoup plus petite, avec balustrade, et qui par quelques marches en pierre (le dessin montre les deux marches) me conduit à la fameuse chambre : la chambre de Jeanne L. Fran. (Page 110, fig. 1) La chambre où elle mit au monde Jean Calvin.

La chambre est grande surtout si on enlève par la pensée une paroi moderne ; et elle n'a pas mauvais air, avec sa porte et ses deux fenêtres, fermant, c'est-à-dire glissant de bas en haut, à l'ancienne mode, et son plafond à petites poutrelles soutenues par une poutre énorme.



Vue de Novon en 1611, d'après un dessin inédit de J. L.

1870. M. de Novon, le comte de Gérard, l'auteur de *l'Institution*

1871. Le comte de Gérard, le comte de Gérard, celle qui n'a pas été

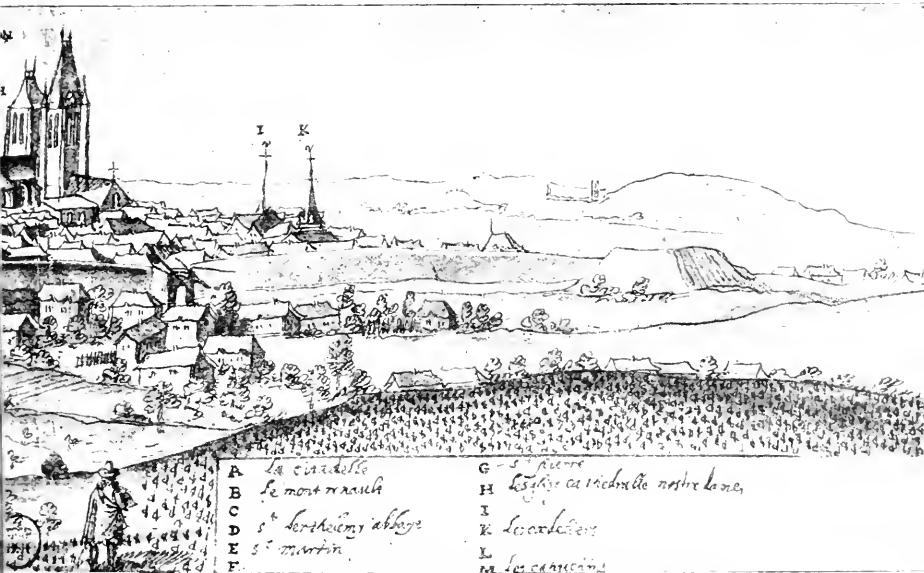
1872. Le comte de Gérard, le comte de Gérard, dans cette cour, dans

1873. Le comte de Gérard, le comte de Gérard, la vie de famille de

V

C'est dans cette maison que nous trouvons Gérard Cauvin installé, entre la cathédrale, qui n'était pas loin, et l'église Sainte-Godeberte qui était tout près, sur la place, aujourd'hui vide, mais alors un des quartiers les plus agréables et les plus animés de la cité.

Le Picard qui sentait circuler dans ses veines le sang des mariniers de Pont-



1 Duviert, Bibl. nat. Estampes Vs. 23, fol. 165, (p. 12)

l'Évêque, devait se trouver ici dans son vrai milieu. « Nulle ville, en effet, n'a été plus pleinement picarde que Noyon. Aucune n'a mieux réalisé qu'elle ce mélange d'esprit frondeur et de dogmatisme obstiné qui est la caractéristique du pays.... C'était une ville de clercs et de moines, toute peuplée d'églises et de convents, ce qui lui valut alors le surnom significatif de *Noyon-la-Sainte*... Mais rarement l'évêque et le chapitre vécurent en parfaite harmonie. Ils ne s'entendaient guère que pour lutter contre les bourgeois. Ceux-ci, en revanche, montrèrent constamment, vis-à-vis de l'élément ecclésiastique, une sorte d'hostilité sourde.... Peu de municipalités furent aussi nettement laïques. C'était une opposition de tous les instants.... Au reste, tout ce monde d'hommes de plume

« Elle pourrains, que les corporations religieuses entretenaient, favorisait de toutes manières l'esprit profane. Il résultait de cet état de choses, surtout de cette opposition de l'élément ecclésiastique et de l'élément laïque, une vie municipale des plus intenses¹. »

C'est cette vieille histoire, qui nous est racontée et attestée par les monuments de l'époque encore existants. Leur voix fait admirablement revivre, au milieu de la mort et du silence actuels, le passé avec tout son bruit et sa pittoresque agitation. Il n'y a qu'à savoir écouter.

Voici d'abord la Maison de ville (*Page 15*), où Gérard Cauvin, où Jean Le Franc, son futur beau-père, furent reçus bourgeois. Elle date de 1486, et fut agrandie en 1522. Il faut considérer de près cette façade (dont on n'a guère renouvelé que la porte et le fronton), sobre au rez-de-chaussée, luxuriante au premier étage, avec ses nombreuses fenêtres, entourées et surchargées de sculptures, de frises, de dais ouvragés. C'est une profusion excessive et charmante : évidemment, les maîtres de céans ne devaient pas être très misérables, encore moins devaient-ils être très modestes.

Il ne faudrait pas, en effet, prendre le change : l'élégance de l'architecture n'empêchait pas la rudesse des sentiments. Sur la place qui servait de « grand marché » était le beffroi, sorte de petite citadelle bien défendue, et dont les deux cloches servaient à convoquer les bourgeois, soit pour les assemblées où l'on discutait, soit pour les émeutes où l'on résistait.

La Maison de ville est en bas; l'église est en haut, comme il convient, sur le colline, dont elle a couvert toute la surface. C'est vraiment un monde qui s'étale là et se groupe : cathédrale, évêché, chapelles, sacristies, bibliothèque, chapitre, cloître, sans oublier la prison. Et tout cela est presque intact, comme un jour de Gérard Cauvin.

Donc, après la citadelle laïque, la citadelle ecclésiastique, et nous voici en face de la grande entrée de la cathédrale (*Page 16*), avec ses deux puissantes tours jumelles, l'une à leurs quatre angles d'épais et robustes contreforts, l'autre au centre, non de flèches légères, mais d'une toiture ramassée, sombre, sans ornement. Mais jusqu'à la rudesse, et robuste jusqu'à la lourdeur, cette tour est si belle, dans sa simplicité très vive et peu ordinaire². « Elle dit nettement l'effacement de l'homme, et cette religion prétend être la force.

« Elle est simple, sobre (*Page 17*), et dans une rangée circulaire, étaient les chapelles des bourgeois. On les voit encore sous la dernière forme qu'elles ont eue, avec leurs arcs en plein cintre et leurs grandes portes cochères. La Révolution a enlevé à ces chapelles leurs portes³.

« L'intérieur de la cathédrale (*Page 18*) est un contraste avec l'extérieur. C'est une œuvre de la Renaissance, un parfait mélange de roman et de gothique, de l'art de l'école de Chartres et de l'art de l'école de Reims. Les communes et des chapelles de la nef, qui ont été ajoutées à la transition semble

¹ Ibid., p. 15.

² Ibid., p. 16.

³ Ibid., p. 17.

¹ Ibid., p. 18.

² Ibid., p. 19.

³ Ibid., p. 20.

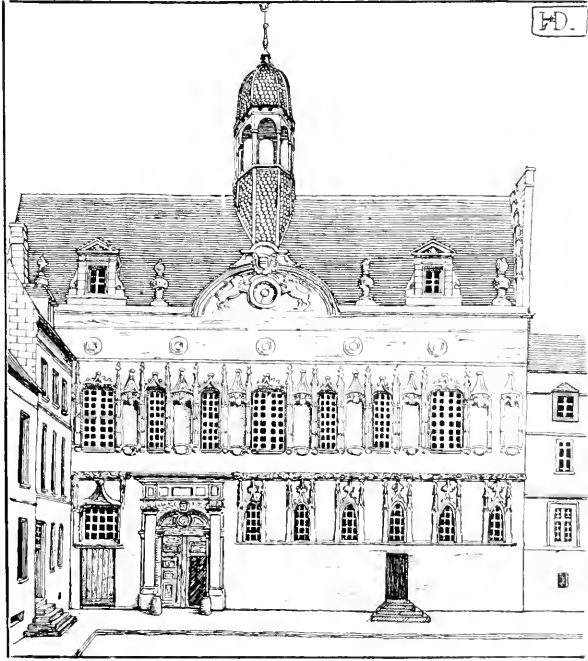
planer sous ces voûtes aussi robustes que hardies, mais avant tout harmonieuses¹. »

Qu'est-ce que cela signifie ?

La commune de Noyon ne conquiert pas ses franchises par une violente et sanglante insurrection. L'évêque Baudry, qui était sur le siège épiscopal au commencement du XII^e siècle, prélat sage, clairvoyant et de bonne foi, prévint la révolte, et, en 1108, octroya spontanément les libertés nécessaires.

Quand on bâtit la cathédrale, vers 1150, la commune était établie, et l'autorité épiscopale respectée. L'architecture canonnale ou romane, et l'architecture communale ou ogivale, combinèrent leur style comme les deux pouvoirs combinèrent leurs influences. Et ce fut la cathédrale de Noyon².

Mais cet accord politico-ecclésiastique ne dura pas, et, du reste, cette cathédrale elle-même nous révèle un autre conflit, non moins grave, au sein de l'Église elle-même. N'est-ce pas curieusement



Noyon. Hôtel-de-Ville. (p. 15)

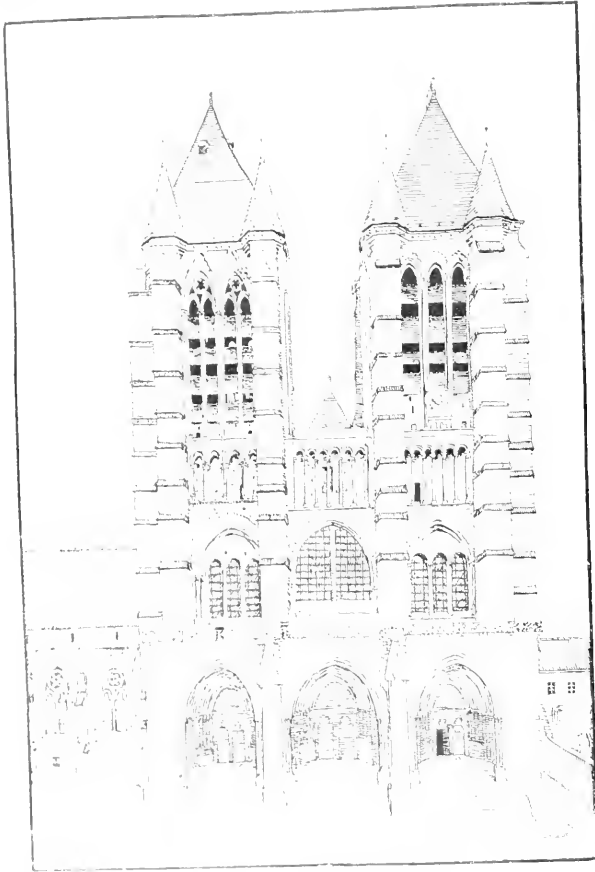
symbolique que la cathédrale sépare, comme deux puissances rivales, le chapitre et l'évêché? Et, en effet, ce n'était pas trop de toute l'épaisseur du sanctuaire pour empêcher ces frères ennemis d'en venir aux mains.

A gauche de l'entrée principale de la cathédrale, une porte donne entrée dans un magnifique cloître. (Page 19.) Trois côtés ont malheureusement disparu, le quatrième seul reste avec ses larges baies si bien divisées et subdivisées par de gracieux meneaux. Quand, du jardin, on contemple cette galerie, l'œil est ravi. Quel beau promenoir avaient là les chanoines!

C'est précisément dans cette partie du cloître que se trouve la porte de la

1. Vitet, p. 9. — 2. *Ibid.*, p. 122-129.

Salle capitulaire (Page 21) : une salle admirable, dont la voûte est supportée, au milieu, par quatre colonnettes minces, hautes, n'arrêtant ni le jour ni la vue. Tout cela est d'une hardiesse svelte, d'une décoration pure et fine, « modèle d'élégance, a-t-on dit, sans recherche, et de richesse sans profusion, » qui rappelle les

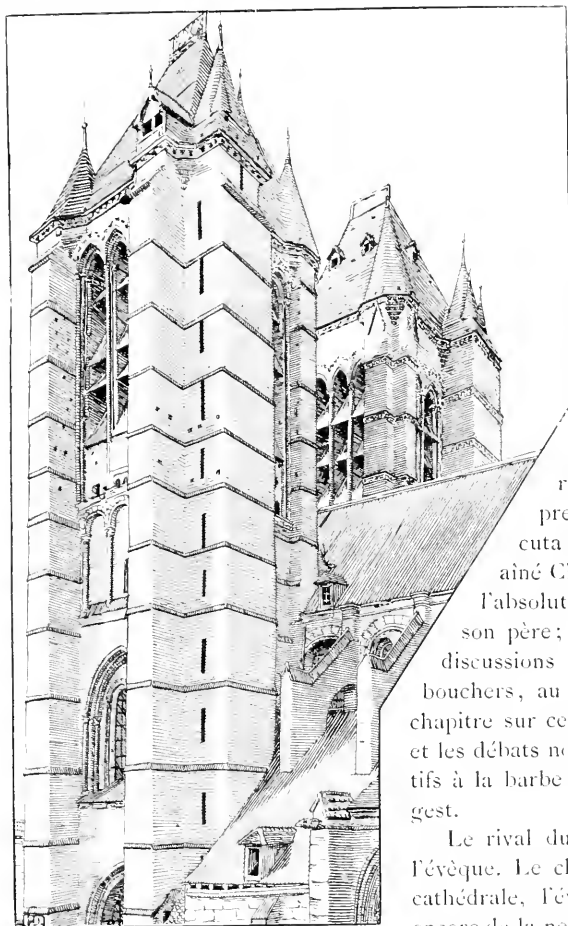


plus célèbres salles capitulaires par exemple celle de Saint-Martin des Champs à Paris², attribuée à l'architecte même de la Sainte-Chapelle.

C'est que le chapitre de Noyon était un chapitre antique et puissant, avec des droits nombreux et des préentions particulières. Les chanoines, au nombre de 57, étaient appelés *Messeigneurs*. « Messeigneurs, je deviens votre homme, » tel était le début du serment prêté par chaque tenancier du chapitre. Et, au commencement du XV^e siècle (1404), un concile des chapitres de la province Rhémoise décida : « Aucun chanoine ne pourra chevaucher hors la ville, au delà d'une lieue, sans deux chevaux et un valet convenable. »

Leur importance, leur orgueil, avaient voulu une

² « On ne sait pas quand, mais nous ne savons trop pour-
 qu'il n'y en a pas d'autres, et ils ne se sont pas
 conservés, » dit un auteur contemporain de l'ancienne vie
 de Paris, « l'immense grenier qui est
 sous la cathédrale, et la magnifique cave, dont l'escalier



Cathédrale de Noyon. Tours. (p. 11)

C'est donc ici que s'est déroulée en grande partie l'histoire ecclésiastique de Noyon, et l'on peut dire la plus grande partie de l'histoire familiale des Cauvin. Ici paraissait Gérard; ici on accorda des bénéfices à ses enfants; ici « lecture fut faite par Jean Calvin des statuts et serments par lui prestés suivant la coutume. » lorsqu'à l'âge de douze ans il fut mis « en réelle possession » de son premier bénéfice; ici on discuta maintes fois le sort du fils aîné Charles; ici Charles réclama l'absolution pour le cadavre de son père; tout cela entre les grandes discussions avec la corporation des bouchers, au sujet du droit qu'avait le chapitre sur certaines épaules de mouton, et les débats non moins mémorables relatifs à la barbe de l'évêque Jean de Hangest.

Le rival du chapitre c'était, en effet, l'évêque. Le chapitre est à gauche de la cathédrale, l'évêché est à droite, séparé encore de la nef par un assez grand jardin. (Page 22.) On voit, branlante et menaçant

ruine, la chapelle particulière des évêques, car ils avaient besoin d'une chapelle à eux, à quelques pas de l'église des autres. Quant à l'évêché lui-même il n'en subsiste que des fragments, mais pleins de

dérobé, pour aller chercher la boisson journalière, venait répondre dans le cloître, précisément à côté de la porte de la cuisine: que le puits de la communauté était au milieu du préau; qu'en face de ces bâtiments, à l'orient, étaient d'autres pièces conventuelles, à deux pas du revestiaire et du trésor, et qu'enfin, au-dessus de ces deux pièces, et sur le dortoir. » *Antiquités de Noyon*, par Moët de la Forte-Maison, 1815, p. 335. « On divisa la nef en deux parties inégales pour avoir une cuisine et un réfectoire. On voit encore dans cette cuisine l'endroit où était l'âtre, qui a été démolie, car les deux consoles ou jambages, et les corbeaux de bois qui soutenaient le manteau de la cheminée, à la hauteur de six pieds, existent toujours. » *Id.*, 379, 381. — 2. Aujourd'hui la bibliothèque de l'Université de Noyon, le Conservatoire des arts et métiers.

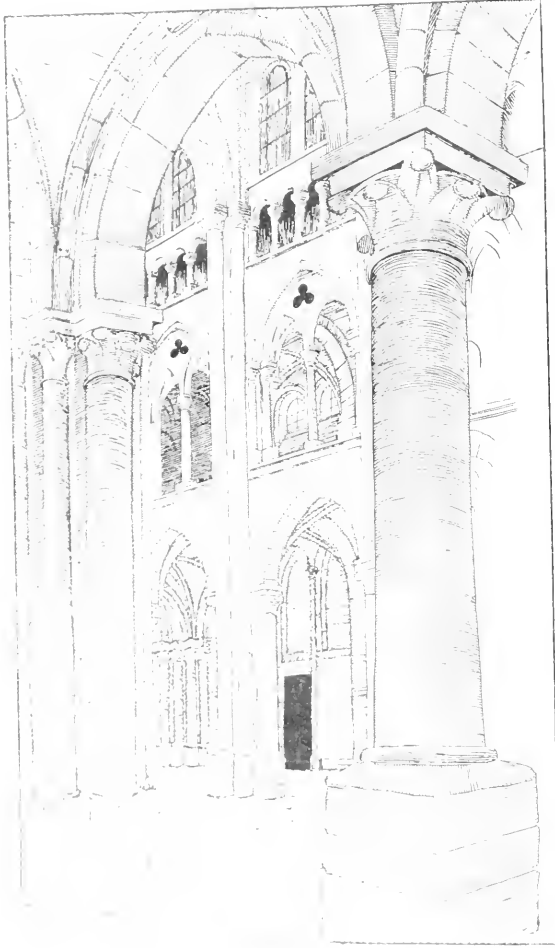
au 1er étage. Page 25 : deux fenêtres du premier étage, et surtout la fenêtre de l'étage au-dessus, qui font si bien apprécier la richesse de tout l'édifice.

Le fondateur de ce palais (en 1515) était Charles de Hangest, neveu du

célèbre archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, et renommé entre tous les évêques de Noyon par ses vertus et ses talents. Il conserva l'épiscopat du 2 octobre 1501 au 1^{er} août 1525. Alors il céda¹ sa charge à son neveu, Jean de Hangest.

Mais, par un nouvel acte (8 septembre), Charles redevint vicaire général de Jean, « d'un vicariat si absolu et de telle estendue qu'il ne différoit en rien quant au pouvoir de celui de l'évesque lui-même². » Quelle « manigance! » pour nous servir d'un mot que Le Vasseur appliquera tout à l'heure, moins à propos. Charles mourut en 1528.

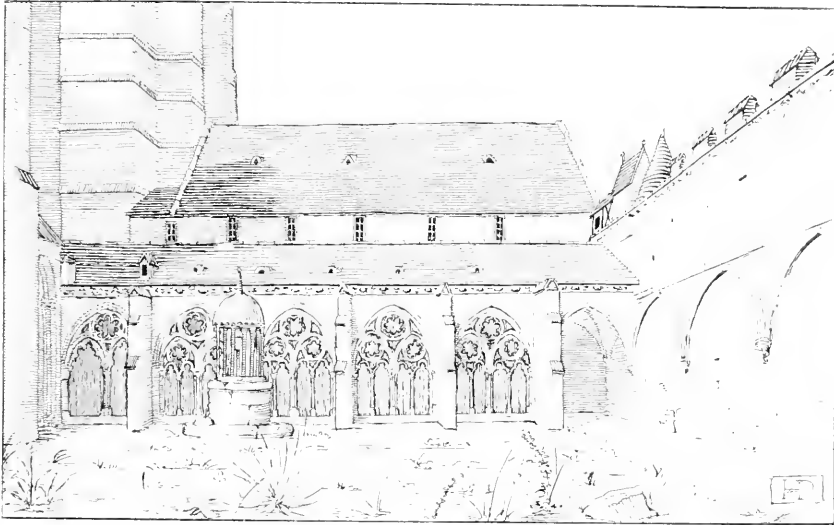
Jean est dépeint par Le Vasseur comme « un homme sçavant et qui n'ignoroit son mérite, pourquoy il en fit plus le renchery et monstra tout d'un coup les dents au chapitre³. » — « Si ce prélat, dit un autre chroniqueur, Colliette, ne fut pas intérieurement infecté des



malin, qui durant tout le cours de son épiscopat de 52 ans, ne se donna que des soucis, le rendit extrêmement pauvre, et mourut en 1528. (Ibid., p. 24.)

¹ *Chronique de Noyon*, t. I, p. 107. — ² *Ibid.*, t. I, p. 108. — ³ *Le Vasseur*, *Œuvres complètes*, t. I, p. 135.

Ce fut lui qui eut avec le chapitre la mémorable discussion à laquelle nous avons fait allusion. Il portait toute la barbe. Le chapitre lui demanda de revenir à la règle et de se « mettre en estat décent, c'est-à-dire, *cum rasura decenti; alias* que l'entrée du chœur et les ornemens luy seront deniez¹, » Le prélat refusa et se présenta, le 1^{er} avril 1533, avec la barbe longue, prêt à entrer, ou plutôt « à enjamber par-dessus toute ordonnance. » Le doyen ferma la porte du chœur.



Cathédrale de Noyon. Cloître. (p. 15)

Pour prendre sa revanche, en novembre 1534, des processions générales ayant été ordonnées en France, et celle de Noyon ayant été fixée par le chapitre à un mardi, l'évêque arrive le lundi soir, fait mettre le crieur « en un cul de fosse, » et renvoie la procession au jeudi. Le peuple qui n'est pas averti se rassemble, murmure et processionne le mardi. L'évêque excommunique le chapitre. Procès. L'évêque est condamné², et il quitte la ville, laissant le champ libre aux agitateurs, et à l'hérésie qui commençait à faire des prosélytes³.

Si l'on veut non seulement voir, mais sentir, comme en s'y mêlant, la vie de ce passé, et les complications si pittoresques de sa piété, de sa superstition, de sa

Collette, antiquaire du milieu du dix-huitième siècle, a écrit des *Mœurs, usages, coutumes, superstitions, langage et littérature de la province de Flandre*. Cambrai, 1771, 1772.

1. Ne nous imaginons pas que cette bouffonne tragi-comédie se soit passée à Noyon seulement. On vit même la majesté royale intervenir. Henri II écrivit une lettre au chapitre de Troyes lui demandant de recevoir son évêque « sans que premièrement il ait fait sa barbe », vous priant « que vous ne veuillez arêter l'entrée de ce prélat, si ce n'est en faveur de nous, pour exempt. » Voir de Saint-Foix, *Essai de l'histoire de Paris*, VII, p. 164. — De nos jours, l'évêque de Chartres, Charles Guillard, ne fit son entrée dans sa bonne ville qu'après avoir obtenu de l'archevêque la permission de conserver sa longue barbe. *France, 1785, tanté*, 1^{re} édition, V, p. 280. — 2. *Id.*, VI, p. 113. — 3. *Id.*, p. 36.

brutalité il suffit, pour terminer, de faire lentement le tour de la vieille cathédrale, partant de la façade, longeant le chapitre, suivant la rue Corbeau, (Page 24) de plus en plus étroite, bordée d'un côté par le mur extérieur et crénelé du cloître, longeant la prison (Page 25), et sa tour étroite, passant sous l'arcade qui semble fermer la ruelle comme une porte, contournant la *Librairie*¹ et ses sculptures en bois, pour aboutir à l'autre portail de l'église, enfoncé entre l'abside et la chapelle de l'évêché. (Page 26.) Au milieu de cette solitude, peuplée de pierres, d'ogives, de statues, de colonnes, d'ombres et de lumières tant du moyen âge, si un opulent et orgueilleux chanoine apparaissait, si un évêque se dressait mitre en tête et crosse au poing, si un procureur, affairé et empressé, vous heurtait en courant, on croirait se réveiller d'un rêve, revenir à la réalité, et l'on saluerait respectueusement Mgr de Hangest, ou l'on causerait familièrement avec M^r Gérard Cauvin.

VI

Voilà Noyon au XVI^e siècle. Quel champ ouvert aux ambitions et aux espérances du Picard habile et désireux de parvenir! Gérard était fait pour Noyon, comme Noyon était fait pour lui. Aussi, au bout de quelques années, il n'y eut pas de Noyonnais plus authentique. En lui s'incarnaient toutes les vertus, toutes les passions, tous les intérêts de ses concitoyens.

Les documents nous le représentent, en effet, comme doué d'une grande intelligence des affaires et d'une activité infatigable.

Voici le portrait de Gérard par Desmay : « Il estoit homme cauteleux, d'un esprit fin et rusé, bien entendu en chicane, mais grand fripon, qualité qui lui faisoit négliger ses affaires domestiques et peu ménager la fortune où son esprit le pouvoit avancer, estant fort employé par messire Charles Dangeses et messire Jean Dangeses, oncle et neveu évesques de Noyon². » Le Vasseur de son côté, le décrit ainsi : « Esprit ardent et des mieux entendu en la plus fine pratique et algebre des procez, il se fourra partout et brigua grandement les affaires, lesquelles le chercherent et chargèrent en la fin, chacun désirant se servir d'un homme si fin en telle escrime, qui ne manquoit de diligence non plus que de courage. Il fut longques Notaire apostolique, Procureur fiscal du comté, puis Notaire, puis Secrétaire de l'évesché et Promoteur du chapitre. » « Il se trouva en cinq parties. » Bref, il en embrassa tant qu'il s'embar-

¹ La librairie de la cathédrale de Noyon du moyen âge. On trouve à ce sujet de nombreuses notices dans les *Annales de Noyon*, t. I, p. 107. Il en est question également dans *la Charge de Noyon*, t. I, p. 107. Elle fut supprimée par le roi Louis XII (Vitet, *Chronologie de la France*, t. I, p. 107). Elle fut rétablie par le roi Louis XIII, mais elle ne fut que provisoirement recouvrée, recouvrant bien le nom de librairie, mais n'étant que le lieu de dépôt de livres appartenant au chapitre de Noyon. Elle fut définitivement de circulation à Fabri de Noyon, t. I, p. 107. Voir aussi *la Charge de Noyon*, t. I, p. 107. Le Vasseur, p. 1131, 1133.

Si des ennemis habitués à toutes les calomnies tiennent ce langage, on reconnaîtra la vérité dans le sobre jugement de Théodore de Bèze : « Girard Calvin, était un homme de bon entendement et conseil et pour cela fort requis es maisons des seigneurs circonvoisins¹. »

Gérard Cauvin était donc le conseiller du clergé et de la noblesse.

Reçu bourgeois en 1497², après une vingtaine d'années de séjour continu, il acheva de s'établir par son mariage avec Jeanne Le Franc.

Le Franc était un ancien hôtelier de Cambrai, qui, après avoir fait fortune, s'était retiré à Noyon, où il avait été reçu bourgeois en 1498. Il entra au Conseil de ville et devint bientôt un des principaux notables, beaucoup plus riche naturellement que Cauvin. Celui-ci était taxé à 14 sous, tandis que Le Franc était taxé à quatre livres, près du double de la moyenne des impositions.

Sa fille Jeanne n'avait pas seulement du bien : elle était belle et pieuse. Desmay rapporte qu'on se souvenait encore d'elle au commencement du dix-septième siècle, comme de l'une « des plus belles femmes de son temps³. » Et en dépit du timide

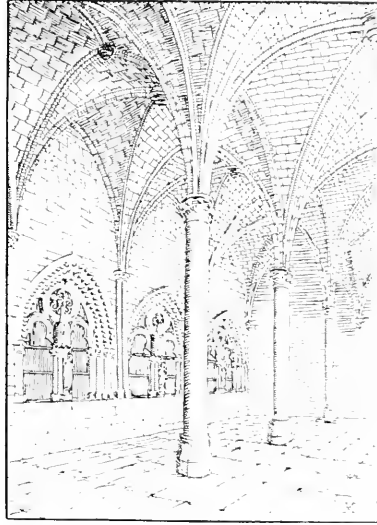
Le Vasseur, c'était une tradition à Noyon qu'elle s'était distinguée pendant sa vie par sa dévotion⁴.

Voilà bien le milieu que décrit exactement de Bèze avec sa brièveté accoutumée : « La maison estoit honneste et de moyennes facultez⁵. »

Ici on constate la différence entre Luther et Calvin.

« Je suis le fils d'un paysan, aimait à répéter le réformateur allemand; mon père, mon grand-père, mes aïeux étaient de vrais paysans. » — « Mes parents ont d'abord été très pauvres, et ma mère, pour nous élever, a souvent porté son bois sur le dos. Ils ont fait ce que personne ne ferait aujourd'hui⁶. » — Et c'est bien dans ce milieu que devait naître le rude lutteur, celui qui eut pour mission de commencer l'attaque et, par ses coups terribles, d'étourdir et de renverser le colosse romain.

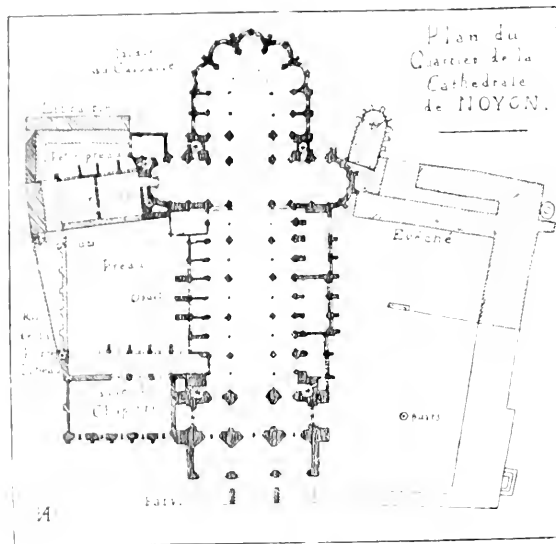
La maison du réformateur français, nous est-il raconté au contraire, était



Cathédrale de Noyon. Salle capitulaire. (p.16)

1. *Opera*, XXI, p. 29. — 2. *Lefranc*, p. 2. — 3. *Desmay*, p. 2. — 4. « Le Vasseur a voulu soufler le feu sur le visage par une calomnie recherchée et qui n'a point de fondement : « Belle femme, dit-il, mais d'a se taire et de ne pas bruir. » *Dreilincourt*, p. 191. *Le Vasseur*, p. 1132. — 5. *Opera*, XXI, p. 29. — 6. *Luther*, *at 11*, *op. cit.*, p. 100. *Félix Kuhn*, I, p. 19, 22.

honnête et de moyennes facultez. Et c'est bien dans ce milieu que devait naître l'organisateur de la Réforme, celui qui, en relation avec les plus nobles comme avec les plus humbles, avec les gouvernements comme avec les Églises, eut pour mission d'exceller dans le droit et dans la politique, non moins que dans la théologie et dans la piété.



VII

Un dernier fait n'est pas le moins important à noter, si l'on veut connaître exactement le milieu préparé pour recevoir notre réformateur. Sa famille, si cléricale par ses apparences et par ses fonctions, fut extrêmement anti-cléricale par ses actes et par son esprit.

Grâce à ses relations si diverses et à ses char-
 ges si multiples, Gérard Calvin était bientôt parvenu non seulement à l'honnête aisance, mais à l'indépendance du bourgeois. La situation secondaît son caractère. En, par exemple, le 5 août 1524, nous le voyons paraître devant le chapitre, et il mande raison aux chanoines d'un emprisonnement, selon lui illégal¹.

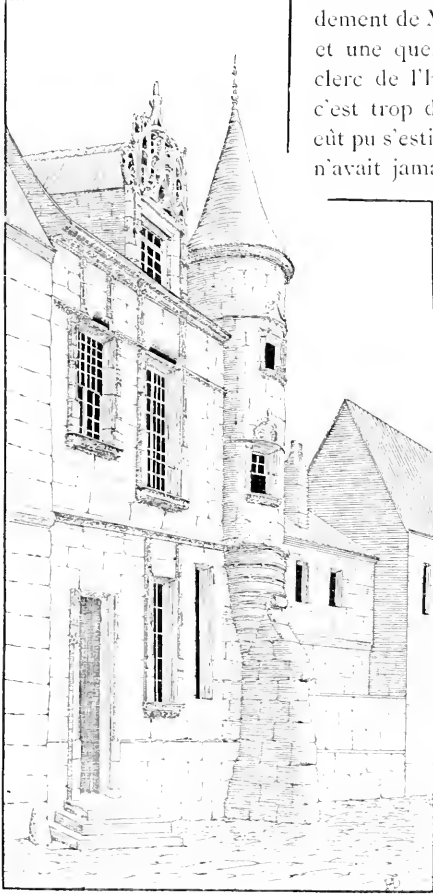
Il eut, tels enfants,

Gérard et Jeanne avaient quatre fils et deux filles : Charles, Jean, Antoine² et François, qui mourut jeune; ensuite Marie, et une autre fille dont on ne sait rien. Il paraît d'ailleurs nous occuper ici de Charles.

Il fut à Noyon, devant l'autel de la Gésine, et puis de la Madeleine et de la Roque. Notamment L. Vassier et Desmay n'ont pour lui que mépris et dédain. Charles fut d'ailleurs « un homme grossier », dit le premier; et le second : « Charles était un homme ». L. Jean Calvin, estoit d'un esprit lourdaut, d'une

¹ « Gérard Calvin, qui n'est pas le même que le second Antoine, qui fut évêque de Noyon, et qui mourut en 1524, n'est pas non plus le même que le premier Antoine, qui mourut en 1524. » M. H. B. (I, II, 153), et les Opéra X, p. 153. « Gérard Calvin, qui n'est pas le même que le second Antoine, qui fut évêque de Noyon, et qui mourut en 1524, n'est pas non plus le même que le premier Antoine, qui mourut en 1524. » M. H. B. (I, II, 153), et les Opéra X, p. 153. « Gérard Calvin, qui n'est pas le même que le second Antoine, qui fut évêque de Noyon, et qui mourut en 1524, n'est pas non plus le même que le premier Antoine, qui mourut en 1524. » M. H. B. (I, II, 153), et les Opéra X, p. 153.

mauvaise vie et indigne du caractère de l'ordre qu'il portoit¹. » Mais dans « cette mauvaise vie » remplie, semble-t-il, de crimes épouvantables, Desmay lui-même ne trouve à noter que ces deux actes : des paroles insolentes et injurieuses



Noyon. Restes de l'évêché. (p. 181)

adressées à un appariteur, qui lui signifiait un mandement de Messieurs du Chapitre (11 février 1529²), et une querelle dans laquelle il battit un certain clerc de l'Église (13 février 1530³). Évidemment c'est trop de vivacité. Comme l'Église cependant eût pu s'estimer heureuse si aucun de ses chanoines n'avait jamais eu sur la conscience de plus grave

peccadille ! Charles soutint qu'il n'avait point failli et déclara qu'il ne se souciait guère de telles excommunications. Desmay ajoute que « non obstant cette rébellion, il ne laissoit d'avoir des amys en Chapitre qui le soutenoient⁴. » Il fut même promu en ses ordres tout excommunié qu'il était : ce qui lui valut l'interdiction de l'entrée du chœur. (15 sept. 1531.)

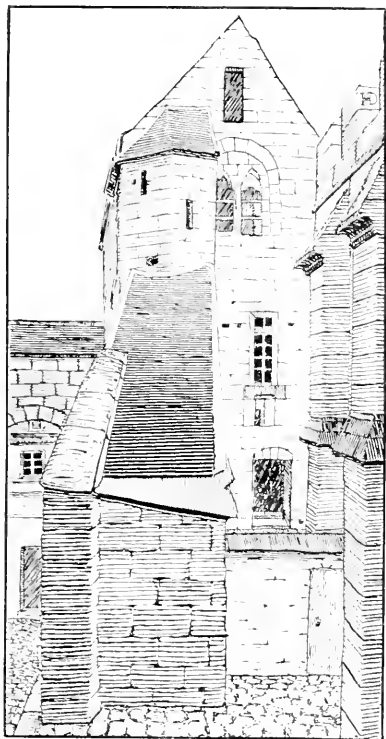
Jusqu'ici c'était bizarre : désormais c'est mystérieux. Le 6 mai 1534, nouvelle plainte, mais évidemment d'un autre genre. Le chapitre ordonne une enquête « s'il y a matière de plainte et d'action contre le mesme Cauvin. »

N'avons-nous pas l'explication de l'énigme dans les mots suivants de Desmay, textuellement reproduits par Le Vasseur : « Ce Charles... stupide d'esprit et injurieux, fut facilement emporté aux erreurs qui commençoient à pulluler en ce temps-là, aymant le chemin de liberté et méprisant l'Église⁵. »

1. Desmay, p. 5. — 2. *Ibid.*, p. 9. — 3. *Ibid.*, p. 10. Cette date et la précédente sont d'usage ce qu'on appelle le *Vieux Style*, par opposition au *Nouveau Style*. Le vieux style est l'usage qui fait commencer l'année à Pâques, le nouveau style est l'usage qui la fait commencer au 1^{er} janvier. Voici ce qu'on lit dans *L'Art de vérifier les dates* (1818), T. I., p. 15 : « Un usage très commun sous la troisième race de nos rois, était de ne commencer l'année qu'à Pâques, trois mois environ après nous. On trouve des indications comme celle-ci : « Le dimanche de Pâques, après la bénédiction du cierge, le 19 avril de l'an 1305. » Cette attention de marquer, par la bénédiction du cierge pascal, qui anciennement se faisait la nuit du samedi au dimanche, nous indique, par son

en sa vie il avoit abandonné Dieu, il fut aussi abandonné en sa mort, comme une âme damnée. Il refusa de recevoir les saints sacremens de l'Eglise : à l'occasion de quoy, après sa mort, son corps fut porté entre quatre piliers d'une

potence, qui est le lieu patibulaire de Noyon, » — « et ce nuitamment, pour éviter le scandale, n'estant son hérésie notoire¹. »



Noyon. Prison de la rue Corbeau. (p. 20)

Le bon Drelincourt fait suivre les récits, que nous venons d'abrégés, de ces réflexions : « Nous n'avons garde d'excuser toutes les actions de sa vie : aussi cela n'est-il point de notre sujet. Il ne peut estre assez blâmé... de ce qu'ayant quelque connaissance de la vérité, il n'eut pas le courage d'en faire une profession ouverte, et de suivre Calvin à Genève, comme fit son frère et l'une de ses sœurs. Mais je ne saurois assez admirer la grâce que Dieu luy fit à l'heure de la mort. Car ce qu'il refusa de recevoir le sacrement de l'Eglise romaine est un témoignage infallible, qu'il ne croyoit point que le Prestre, qui le luy présentoit, eust le vray corps de Jesus Christ entre ses mains et qu'il le luy pût fourrer en la bouche... Que si, en haine de cette résolution chrétienne... le corps de ce Bienheureux a esté enterré au lieu où l'on fait mourir les malfaiteurs, ce luy a esté, à mon avis, beaucoup d'honneur et de gloire, d'avoir eu à cet égard quelque conformité avec

notre Seigneur, qui a esté crucifié sur le Calvaire entre deus brigands... Notre Charles a esté enterré de nuit, et en cachette. Si c'eust esté quelque scélérast, l'on n'y eust pas fait tant de fassons². »

Evidemment, le frère de notre réformateur, qui avait peut-être commencé par être un simple frondeur, avait fini par être un hérétique, un hérétique convaincu.

1. Desmay, p. 12, 13. — 2. Drelincourt, p. 238-239.

pu les surprendre dans leur vie ordinaire. « La valeur de ce volume, nous est-il dit, est inappréciable : il contient des lumières immenses pour une partie presque inconnue de l'histoire des arts, et demeure comme la seule épave de tout un genre de livres que le temps a dévoré¹. »

Mais le savant abbé, qui a si bien célébré les mérites de cette rarissime relique, nous intéresse davantage encore, quand il ajoute : « Les livres possédaient alors une valeur immense : ils étaient la gloire des Trésors. Des chaînes de fer les retenaient à des pupitres. L'excommunication frappait le criminel qui osait les ravir, les évangélistes surtout. Ils apparaissaient comme une incarnation du Verbe. »

Comment ne pas penser à cet autre évangéliste, retenu en effet par une chaîne de fer, dans la bibliothèque du couvent d'Erfurt, et que Luther feuilleta ?

La chaîne de fer n'était là que pour préserver le précieux volume contre les vols sacrilèges. Soit. Et cependant est-ce un tort si cette chaîne de fer est devenue le symbole même de l'esclavage dans lequel le despotisme jaloux de l'Eglise voulait retenir la Parole de Dieu ? Est-ce un tort si les excommunications dont l'Eglise frappait ceux qui voulaient voler les évangélistes et non les lire, ne rappellent plus aujourd'hui que les excommunications dont l'Eglise frappait ceux qui voulaient tout simplement lire ces évangélistes et non les voler ?

En dépit des explications, même les plus historiques et les plus authentiques, l'Eglise catholique du moyen âge conservera pour emblème une Bible enchaînée, la Bible d'Erfurt, ou l'Evangéliste de Noyon : et les Réformateurs resteront de glorieux briseurs de chaînes !

Oui, l'Evangile, voilà l'élément que nous n'avons pas encore signalé dans l'étude de ces origines, et cependant c'est le plus important ; voilà l'élément, qui, jeté par Dieu lui-même dans ce milieu, comme le semeur jette un grain de blé dans le sillon entr'ouvert, fera d'un Picard, d'un Noyonnais, et d'un Calvin, Jean Calvin le Réformateur.

¹ *Evangéliste de la cathédrale de Noyon*, par M. l'abbé Muller, 1870.



Eglise de Pont-l'Évêque (p. 6.)

CHAPITRE SECOND

L'enfance.

I. Noyon (1509) ; Noyon. — II. L'horoscope de Calvin et l'astrologie au XVI^e siècle. — III. *L'avertissement contre le malin*. — IV. Le collège des Capettes et la famille des Montmor. — V. Les bénéfices : chapelle de la Grosse Tour, de Martinville, et de Pont l'Évêque. — VI. L'abbaye d'Ourscamp et le *Traité des reliques*. — VII. L'Université de Paris.

I



L'AN même où Le Fèvre d'Étaples publiait dans la préface de son *Psautier* cette déclaration :

Déjà dans le lointain une lumière brillante a frappé mes regards. » Jean Calvin, second fils de Gérard Cauvin et de Jeanne Lefranc, naissait, le 10 juillet 1509, à Noyon ; et c'est dans cette ville qu'il passa son enfance jusqu'à l'âge de quatorze ans (1509-1523).

Le Vasseur raconte qu'il tient un fait curieux de trois dames des plus honorables de la ville (parmi lesquelles on en cite une, la demoiselle Jeanne de Bure), et qui le tenaient elles-mêmes en l'air. Au moment où Calvin naquit, un essaim de grosses sauterelles vint se poser sur le sein de sa mère, remplissant la chambre : « présage non douteux, dit-on, et très bon pour un mesdisant et calomniateur parfait, représenté par la sauterelle, qui foule en tous lieux, et fait son ordure partout, et qui se nourrit du plus bas et du plus vil ; de là elle entre dans les églises, et se pose sur le saint qui est de plus sacré. » Et, après avoir dit que Pierre de Noyon, évêque de Noyon, le Vasseur conclut : « Sois juge, mon Dieu ! » — « C'est un présage d'attente pour le pourpre, mitre ny couronne,

dignité d'Eglise ny autre, sur laquelle il n'ait fait son ordure. sale mouche qu'il fut¹. »

On peut juger par ce début de la confiance que mérite l'esprit critique du chroniqueur, si volontiers cité par les catholiques.



Noyon. Eglise Sainte-Godeberte ? (p. 30)

L'enfant fut tout de suite baptisé à Sainte-Godeberte, qui s'élevait au milieu de la Place au blé, à côté de la maison des Cauvin et de celle des Lefranc. Il eut pour parrain un chanoine, Jean des Vatines. » A ce propos, nous raconte Bèze, parlant de son Baptême, et montrant qu'il falloit distinguer et séparer ce qui estoit là de la tradition des hommes, d'avec ce qui est de l'ordonnance de

1. Le Vasseur, p. 1157. — 2. Bibliothèque nationale, Manuscrits, collection Beaucousin, N° 8860

graves événements. L'empereur Frédéric III consultait lui-même les astres. Maximilien I^{er} avait pour secrétaire un astrologue, et consacrait à l'astrologie une de ses cinq règles de gouvernement.

Si telles étaient les pensées des chefs spirituels et des chefs temporels du peuple, quelles devaient être les pensées du peuple lui-même, des bourgeois, des paysans, des serfs?

On sait enfin que Mélanchton croyait à l'astrologie. Ni les attaques de Pic de la Mirandole, ni les railleries de Luther ne l'ébranlèrent. A propos du mariage malheureux de sa fille, il regrettait de ne pas avoir mieux consulté les astres: une conjonction aurait dû le faire réfléchir. Et peut-être que la prédiction d'un certain astrologue ne fut pas tout à fait étrangère à son refus de passer en Danemark, ou en Angleterre.

Cela dit, notons un fait. Friederich lui-même qui essaie, assez vainement semble-t-il, d'interpréter certaines paroles de Luther et de Bèze comme une adhésion aux superstitions astrologiques, ne nomme même pas Calvin.

III

Mais ce n'est pas assez que Friederich se soit tu et n'ait pas osé ranger Calvin parmi les partisans de l'astrologie. Il aurait dû, au contraire, parler et reconnaître que, voyant cette superstition menacer tous les intérêts de la foi et de la piété, Calvin avait écrit un traité, un de ses plus populaires, pour la combattre. De telle sorte que dans ces pages curieuses¹ nous avons la bonne fortune de trouver la description exacte de la maladie, en même temps que nous pouvons admirer jusqu'à quel point notre réformateur sut se préserver de ses atteintes².

Voici d'abord comment il constate le fait: « Il y a eu de longtemps une folle curiosité de juger par les astres de tout ce qui doit advenir aux hommes, et l'enquérir de là et prendre conseil de ce qu'on avoit affaire.... C'est une superstition diabolique.... Aujourd'hui, elle se remet au-dessus, en sorte que beaucoup de gens qui s'estiment de bon esprit, et aussi en ont eu la réputation, y sont prêts à s'occuper... »

Or, après la double renaissance « des sciences humaines » et de « la doctrine chrétienne », n'arrivent-ils pas « d'estre chastiez au double » ceux qui « sont si

¹ *De superstitione astrologica*, in *Opera*, t. 1, p. 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

hébétéz ou plustost abestiz d'appliquer toute leur estude à un abus frivolle, ou ilz ne font que se tourmenter sans nul profit¹ : »

Notre auteur distingue deux astrologies : « l'astrologie naturelle » (que nous appelons aujourd'hui astronomie), et « l'astrologie judiciaire » (que nous appelons aujourd'hui astrologie). L'astrologie naturelle a pour but de remonter aux causes des phénomènes constatés.

Mais il ne faut pas que cette astrologie veuille franchir ses limites : « Si les estoilles nous sont en signes pour nous monstrier la saison de semer ou planter, de saigner ou donner médecine, couper le bois, ce n'est pas à dire pourtant qu'elles nous soyent signes pour savoir si nous devons vestir une robe neuve, trafiquer en marchandise le lundy plustost que le mardy, et choses semblables qui n'ont nulle correspondance avec les astres². »

Les comètes elles-mêmes n'ont pas de « prédictions certaines. » Quant à l'autre astrologie, « l'astrologie bastarde, » qui « estend sa judicature plus avant », et veut prédire le sort des hommes et la date de leur mort, « il n'y a que pure témérité, et pas un seul grain de raison. »

A cette folie, il faut d'abord opposer le bon sens. Dans les batailles il meurt au même moment, de la même manière, des milliers de soldats. Et, cependant, leurs horoscopes étaient différents, puisqu'ils étaient séparés « en nativité quant au regard des astres. »

« Ainsi en telle multitude, Capricorne et le Mouton et le Taureau s'entreheurtenant tellement des cornes, que tout y est confuz. Aquarius jette son eau en telle abondance que c'est un déluge. La Vierge est d.... L'Escreviee va au rebours. Le Lyon donne de la queue par derrière, sans qu'on s'en soit apperceu. Les Gemeaux se meslent en sorte que c'est tout un. L'Archer tire en trahyson. La Balance est fausse. Les Poissons se cachent sous l'eau, si qu'on n'y void plus goutte³. »

Mais c'est surtout l'argument moral et religieux qui est décisif. Au milieu de tous ces événements déterminés par la conjonction, ou le cours des astres, que deviennent la liberté de l'homme et la liberté de Dieu ? Ce sont « nos péchez qui meurissent les punitions de Dieu. » Or « l'impiété des hommes et leurs transgressions proviennent-elles des astres⁴ ? » C'est notre responsabilité qui est compromise : « Il y a puis après, que les hommes, vagans entre les estoilles, n'entrent plus en leur conscience pour examiner leur vie, cognoissant qu'ilz portent en eux la matière de tous maux, et que leurs péchez sont le boys pour allumer l'ire de Dieu dont proviennent les guerres, les famines, les mortalitez, les gresles, les gelées et toutes choses semblables⁵. »

Conclusion : « Quel remède donc pour obvier à telz inconveniens ? C'est que la sobriété que saint Paul nous recommande nous soit comme une bride pour nous tenir en la pure obéissance de Dieu : et pour ce faire, que chacun advise bien de garder ce thrésor inestimable de l'Evangile en bonne conscience. » qui est pu

1. *Opera*, VII, p. 516. — 2. *Ibid.*, p. 529. — 3. *Ibid.*, p. 522. — 4. *Ibid.*, p. 525. — 5. *Ibid.*, p. 525.

A l'origine, c'est-à-dire au XV^e siècle, c'était une sorte d'*hospitium*, où des boursiers, au nombre de vingt environ, trouvaient, grâce à des fondations pieuses, logement, nourriture, vêtement, instruction¹. Une bourse s'appelait une capetterie, et ce nom de capette provenait du petit manteau, *cappa*, que portaient les écoliers.

Charles, Jean et Antoine fréquentèrent donc tour à tour le collège. « Jean étudia en sa première jeunesse dans le collège des Capettes, dit Desmay, » et tout de suite il attira sur lui l'attention. Il se montra « de bon esprit, d'une prompte naturelle à concevoir et inventif en l'étude des lettres humaines². » Et P. Masson rapporte de son côté qu'il dépassa bien vite tous les autres écoliers, « grâce à une mémoire tenace et à un esprit des plus vifs³. »

En même temps le petit Jean était comme adopté par la famille de Montmor, branche de la famille des Hangest, une des premières du pays par sa noblesse et son influence⁴. C'est là que le jeune Calvin reçut sa première éducation (*a prima pueritia educatus*)⁵. « Le père, nous dit Bèze, estoit fort requis ès maisons des seigneurs circonvoisins. A raison de quoy son dit fils fut tant mieux et libéralement nourri, aux despens toutes fois de son père, en la compagnie des enfans de la maison de Montmor⁶. »

Cet événement eut une grande importance pour le reste de la vie de notre héros. Dieu le préparait ainsi à jouer dignement son rôle au milieu des grands, des princes et des rois. Un catholique, qui est allemand, en a fait la remarque : « Ainsi, dès ses jeunes années, avec les premiers éléments du savoir il s'assimilait une certaine finesse de mœurs, et cette distinction de manières qui font un si frappant contraste avec celles du réformateur allemand⁷. »

Oubliant la remarque très nette de Bèze, d'après laquelle Calvin fut toujours nourri « aux despens de son père, » on a essayé de dépeindre les Cauvin comme une famille de misérables et de mendiants. « Gérard Cauvin était pauvre, dit Audin.... Quand l'hiver était trop rigoureux, que le pain était cher... alors tous les Calvin, père, mère, enfants, se réfugiaient sous l'aile de cette autre providence qui leur donnait du pain et des vêtements. »

Le dernier biographe de Calvin, M. Lefranc, a eu raison de répondre : « Il

tons : « Il n'a jamais parlé que de l'astrologie qui concerne les choses naturelles, et qu'il estoit nécessaire aux médecins de la savoir, dont aucuns médecins, qui fort-à-à sont ignorans astrologia, en ont grandement saigné et ce leurs leçons publiques ont grandement scandalisé le dit Villanovanus (Servet). » Du Boulay, *Historia universitatis patavienensis*, VI, p. 232. — Un vers de Marguerite de Navarre nous montre que cette princesse, si sage, si éclairée, partageait aussi les superstitions relatives à l'astrologie judiciaire. Parlant des planetes, elle dit que leur nature est peu connue, « Mais leurs effectz des corps humains se sentent : Qui, plus qu'à Dieu, à elles se consentent. » (Abel Lefranc, *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre*, 1896, Les Pisons, p. 14.)

1. *Les rues de Noyon*, par M. l'abbé Muller, p. 38-39. — 2. Desmay, *Archives de la ville de Noyon*, t. 388, p. 3. — 3. P. Masson, p. 109. — 4. Pour éclaircir les rapports, un peu compliqués, que Calvin a eus avec différents membres de la famille des Hangest-Genlis, et avec celle des Hangest-Montmor, nous donnons dans l'Appendice II, une carte, et une liste de la famille des Hangest. — 5. Bèze, *Vie de Calvin*, 5^{me} édition, *Opera* XXI, p. 121 — 6. *Ibid.*, p. 14. — 7. *Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genève*, von I.-W. Kampschulte, o. c. prof. d. Gesch. u. d. Univ.-rat., Leipzig, 1869, p. 222. Le premier volume seul a paru. Voir l'Appendice I : *Quelques biographies de Calvin*.

kuit en finir avec la légende trop longtemps accréditée, présentant Calvin comme une sorte d'enfant pauvre, élevé et poussé par charité. C'est se faire une idée tout à fait fautive de la situation sociale de Gérard et de son esprit indépendant¹. »

Malheureusement nous ne sommes pas ici en face d'une erreur, mais bien en face d'une calomnie, et après avoir fait de Calvin un pauvre, qui doit tout aux Montmor, on en fait un ingrat qui ne se souvient de rien : c'est du reste là qu'il sagissait d'en venir.

On voudrait, continue en effet Audin, que Jean, quand il s'essaie aux lettres humaines, se rappelât avec plus d'attendrissement ses bienfaiteurs.... Il oubliera la manne de Noyon, et la main qui la distribuait : il damnera quiconque aura adoré Baal, c'est-à-dire le Dieu qu'invocait son protecteur, et cet asile de charité ne sera plus à ses yeux qu'un nid affreux de papistes². »

Or voici les faits :

Le premier volume que publia Calvin, il eut soin de le dédier à la famille Montmor : « Au très saint et très sage prélat, Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloi, de Noyon, » Audin cite ce titre, et ajoute : « C'est tout. »

Non, ce n'est pas tout, Calvin rappelle modestement l'humilité de ses origines : il est *unus de plebe homuncio* « un petit compagnon de la populace³, » traduit le chanoine Le Vasseur, et à pleine conscience de son manque de noblesse *ignobilitatis meae conscientia*⁴. Il énumère ensuite les qualités du prélat, son esprit vif et libéral, son jugement pénétrant et sûr, sa mémoire riche et solide, et ses études, et ses connaissances. Le jeune littérateur ajoute encore :

« Ces commentaires, tu les recevras comme les prémices de mes productions *frugum nostrarum primitias* : ils te sont consacrés, dédiés, de droit et à juste titre : non pas seulement parce que je me dois à toi tout entier, avec tout ce que j'ai, mais plus encore parce que, enfant élevé dans votre maison, initié avec toi aux mêmes études, il est naturel que je rapporte à votre très noble famille cette première connaissance de la vie et des lettres que j'ai reçues de vous⁵. »

La reconnaissance émue qu'Audin regrette de ne pas trouver dans la préface de Calvin, elle y est donc. La calomnie est on ne peut plus flagrante.

Apoutons enfin que, loin d'être repoussés par les prétendus anathèmes de leur ancien protecteur, les membres de la famille de Montmor furent presque tous gagnés par la solide et toujours séduisante amitié. « Coïncidence digne de remarque, dit M. L. Franck, plusieurs des membres les plus considérables de la famille de Montmor, amis d'etrings de Calvin, et figurèrent parmi les chefs

¹ « Gérard de Noyon, dit-on, fut un pauvre enfant, élevé par charité dans la maison de Claude de Hangest, évêque de Noyon, et qui fut le premier maître de Calvin. » Audin, *Œuvres de Calvin*, t. I, p. 10. — 2. Audin, *Œuvres de Calvin*, t. I, p. 10. — 3. *Idem*, t. I, p. 10. — 4. *Idem*, t. I, p. 10. — 5. *Idem*, t. I, p. 10. — 6. *Idem*, t. I, p. 10. — 7. *Idem*, t. I, p. 10. — 8. *Idem*, t. I, p. 10. — 9. *Idem*, t. I, p. 10. — 10. *Idem*, t. I, p. 10. — 11. *Idem*, t. I, p. 10. — 12. *Idem*, t. I, p. 10. — 13. *Idem*, t. I, p. 10. — 14. *Idem*, t. I, p. 10. — 15. *Idem*, t. I, p. 10. — 16. *Idem*, t. I, p. 10. — 17. *Idem*, t. I, p. 10. — 18. *Idem*, t. I, p. 10. — 19. *Idem*, t. I, p. 10. — 20. *Idem*, t. I, p. 10. — 21. *Idem*, t. I, p. 10. — 22. *Idem*, t. I, p. 10. — 23. *Idem*, t. I, p. 10. — 24. *Idem*, t. I, p. 10. — 25. *Idem*, t. I, p. 10. — 26. *Idem*, t. I, p. 10. — 27. *Idem*, t. I, p. 10. — 28. *Idem*, t. I, p. 10. — 29. *Idem*, t. I, p. 10. — 30. *Idem*, t. I, p. 10. — 31. *Idem*, t. I, p. 10. — 32. *Idem*, t. I, p. 10. — 33. *Idem*, t. I, p. 10. — 34. *Idem*, t. I, p. 10. — 35. *Idem*, t. I, p. 10. — 36. *Idem*, t. I, p. 10. — 37. *Idem*, t. I, p. 10. — 38. *Idem*, t. I, p. 10. — 39. *Idem*, t. I, p. 10. — 40. *Idem*, t. I, p. 10. — 41. *Idem*, t. I, p. 10. — 42. *Idem*, t. I, p. 10. — 43. *Idem*, t. I, p. 10. — 44. *Idem*, t. I, p. 10. — 45. *Idem*, t. I, p. 10. — 46. *Idem*, t. I, p. 10. — 47. *Idem*, t. I, p. 10. — 48. *Idem*, t. I, p. 10. — 49. *Idem*, t. I, p. 10. — 50. *Idem*, t. I, p. 10. — 51. *Idem*, t. I, p. 10. — 52. *Idem*, t. I, p. 10. — 53. *Idem*, t. I, p. 10. — 54. *Idem*, t. I, p. 10. — 55. *Idem*, t. I, p. 10. — 56. *Idem*, t. I, p. 10. — 57. *Idem*, t. I, p. 10. — 58. *Idem*, t. I, p. 10. — 59. *Idem*, t. I, p. 10. — 60. *Idem*, t. I, p. 10. — 61. *Idem*, t. I, p. 10. — 62. *Idem*, t. I, p. 10. — 63. *Idem*, t. I, p. 10. — 64. *Idem*, t. I, p. 10. — 65. *Idem*, t. I, p. 10. — 66. *Idem*, t. I, p. 10. — 67. *Idem*, t. I, p. 10. — 68. *Idem*, t. I, p. 10. — 69. *Idem*, t. I, p. 10. — 70. *Idem*, t. I, p. 10. — 71. *Idem*, t. I, p. 10. — 72. *Idem*, t. I, p. 10. — 73. *Idem*, t. I, p. 10. — 74. *Idem*, t. I, p. 10. — 75. *Idem*, t. I, p. 10. — 76. *Idem*, t. I, p. 10. — 77. *Idem*, t. I, p. 10. — 78. *Idem*, t. I, p. 10. — 79. *Idem*, t. I, p. 10. — 80. *Idem*, t. I, p. 10. — 81. *Idem*, t. I, p. 10. — 82. *Idem*, t. I, p. 10. — 83. *Idem*, t. I, p. 10. — 84. *Idem*, t. I, p. 10. — 85. *Idem*, t. I, p. 10. — 86. *Idem*, t. I, p. 10. — 87. *Idem*, t. I, p. 10. — 88. *Idem*, t. I, p. 10. — 89. *Idem*, t. I, p. 10. — 90. *Idem*, t. I, p. 10. — 91. *Idem*, t. I, p. 10. — 92. *Idem*, t. I, p. 10. — 93. *Idem*, t. I, p. 10. — 94. *Idem*, t. I, p. 10. — 95. *Idem*, t. I, p. 10. — 96. *Idem*, t. I, p. 10. — 97. *Idem*, t. I, p. 10. — 98. *Idem*, t. I, p. 10. — 99. *Idem*, t. I, p. 10. — 100. *Idem*, t. I, p. 10. — 101. *Idem*, t. I, p. 10. — 102. *Idem*, t. I, p. 10. — 103. *Idem*, t. I, p. 10. — 104. *Idem*, t. I, p. 10. — 105. *Idem*, t. I, p. 10. — 106. *Idem*, t. I, p. 10. — 107. *Idem*, t. I, p. 10. — 108. *Idem*, t. I, p. 10. — 109. *Idem*, t. I, p. 10. — 110. *Idem*, t. I, p. 10. — 111. *Idem*, t. I, p. 10. — 112. *Idem*, t. I, p. 10. — 113. *Idem*, t. I, p. 10. — 114. *Idem*, t. I, p. 10. — 115. *Idem*, t. I, p. 10. — 116. *Idem*, t. I, p. 10. — 117. *Idem*, t. I, p. 10. — 118. *Idem*, t. I, p. 10. — 119. *Idem*, t. I, p. 10. — 120. *Idem*, t. I, p. 10. — 121. *Idem*, t. I, p. 10. — 122. *Idem*, t. I, p. 10. — 123. *Idem*, t. I, p. 10. — 124. *Idem*, t. I, p. 10. — 125. *Idem*, t. I, p. 10. — 126. *Idem*, t. I, p. 10. — 127. *Idem*, t. I, p. 10. — 128. *Idem*, t. I, p. 10. — 129. *Idem*, t. I, p. 10. — 130. *Idem*, t. I, p. 10. — 131. *Idem*, t. I, p. 10. — 132. *Idem*, t. I, p. 10. — 133. *Idem*, t. I, p. 10. — 134. *Idem*, t. I, p. 10. — 135. *Idem*, t. I, p. 10. — 136. *Idem*, t. I, p. 10. — 137. *Idem*, t. I, p. 10. — 138. *Idem*, t. I, p. 10. — 139. *Idem*, t. I, p. 10. — 140. *Idem*, t. I, p. 10. — 141. *Idem*, t. I, p. 10. — 142. *Idem*, t. I, p. 10. — 143. *Idem*, t. I, p. 10. — 144. *Idem*, t. I, p. 10. — 145. *Idem*, t. I, p. 10. — 146. *Idem*, t. I, p. 10. — 147. *Idem*, t. I, p. 10. — 148. *Idem*, t. I, p. 10. — 149. *Idem*, t. I, p. 10. — 150. *Idem*, t. I, p. 10. — 151. *Idem*, t. I, p. 10. — 152. *Idem*, t. I, p. 10. — 153. *Idem*, t. I, p. 10. — 154. *Idem*, t. I, p. 10. — 155. *Idem*, t. I, p. 10. — 156. *Idem*, t. I, p. 10. — 157. *Idem*, t. I, p. 10. — 158. *Idem*, t. I, p. 10. — 159. *Idem*, t. I, p. 10. — 160. *Idem*, t. I, p. 10. — 161. *Idem*, t. I, p. 10. — 162. *Idem*, t. I, p. 10. — 163. *Idem*, t. I, p. 10. — 164. *Idem*, t. I, p. 10. — 165. *Idem*, t. I, p. 10. — 166. *Idem*, t. I, p. 10. — 167. *Idem*, t. I, p. 10. — 168. *Idem*, t. I, p. 10. — 169. *Idem*, t. I, p. 10. — 170. *Idem*, t. I, p. 10. — 171. *Idem*, t. I, p. 10. — 172. *Idem*, t. I, p. 10. — 173. *Idem*, t. I, p. 10. — 174. *Idem*, t. I, p. 10. — 175. *Idem*, t. I, p. 10. — 176. *Idem*, t. I, p. 10. — 177. *Idem*, t. I, p. 10. — 178. *Idem*, t. I, p. 10. — 179. *Idem*, t. I, p. 10. — 180. *Idem*, t. I, p. 10. — 181. *Idem*, t. I, p. 10. — 182. *Idem*, t. I, p. 10. — 183. *Idem*, t. I, p. 10. — 184. *Idem*, t. I, p. 10. — 185. *Idem*, t. I, p. 10. — 186. *Idem*, t. I, p. 10. — 187. *Idem*, t. I, p. 10. — 188. *Idem*, t. I, p. 10. — 189. *Idem*, t. I, p. 10. — 190. *Idem*, t. I, p. 10. — 191. *Idem*, t. I, p. 10. — 192. *Idem*, t. I, p. 10. — 193. *Idem*, t. I, p. 10. — 194. *Idem*, t. I, p. 10. — 195. *Idem*, t. I, p. 10. — 196. *Idem*, t. I, p. 10. — 197. *Idem*, t. I, p. 10. — 198. *Idem*, t. I, p. 10. — 199. *Idem*, t. I, p. 10. — 200. *Idem*, t. I, p. 10. — 201. *Idem*, t. I, p. 10. — 202. *Idem*, t. I, p. 10. — 203. *Idem*, t. I, p. 10. — 204. *Idem*, t. I, p. 10. — 205. *Idem*, t. I, p. 10. — 206. *Idem*, t. I, p. 10. — 207. *Idem*, t. I, p. 10. — 208. *Idem*, t. I, p. 10. — 209. *Idem*, t. I, p. 10. — 210. *Idem*, t. I, p. 10. — 211. *Idem*, t. I, p. 10. — 212. *Idem*, t. I, p. 10. — 213. *Idem*, t. I, p. 10. — 214. *Idem*, t. I, p. 10. — 215. *Idem*, t. I, p. 10. — 216. *Idem*, t. I, p. 10. — 217. *Idem*, t. I, p. 10. — 218. *Idem*, t. I, p. 10. — 219. *Idem*, t. I, p. 10. — 220. *Idem*, t. I, p. 10. — 221. *Idem*, t. I, p. 10. — 222. *Idem*, t. I, p. 10. — 223. *Idem*, t. I, p. 10. — 224. *Idem*, t. I, p. 10. — 225. *Idem*, t. I, p. 10. — 226. *Idem*, t. I, p. 10. — 227. *Idem*, t. I, p. 10. — 228. *Idem*, t. I, p. 10. — 229. *Idem*, t. I, p. 10. — 230. *Idem*, t. I, p. 10. — 231. *Idem*, t. I, p. 10. — 232. *Idem*, t. I, p. 10. — 233. *Idem*, t. I, p. 10. — 234. *Idem*, t. I, p. 10. — 235. *Idem*, t. I, p. 10. — 236. *Idem*, t. I, p. 10. — 237. *Idem*, t. I, p. 10. — 238. *Idem*, t. I, p. 10. — 239. *Idem*, t. I, p. 10. — 240. *Idem*, t. I, p. 10. — 241. *Idem*, t. I, p. 10. — 242. *Idem*, t. I, p. 10. — 243. *Idem*, t. I, p. 10. — 244. *Idem*, t. I, p. 10. — 245. *Idem*, t. I, p. 10. — 246. *Idem*, t. I, p. 10. — 247. *Idem*, t. I, p. 10. — 248. *Idem*, t. I, p. 10. — 249. *Idem*, t. I, p. 10. — 250. *Idem*, t. I, p. 10. — 251. *Idem*, t. I, p. 10. — 252. *Idem*, t. I, p. 10. — 253. *Idem*, t. I, p. 10. — 254. *Idem*, t. I, p. 10. — 255. *Idem*, t. I, p. 10. — 256. *Idem*, t. I, p. 10. — 257. *Idem*, t. I, p. 10. — 258. *Idem*, t. I, p. 10. — 259. *Idem*, t. I, p. 10. — 260. *Idem*, t. I, p. 10. — 261. *Idem*, t. I, p. 10. — 262. *Idem*, t. I, p. 10. — 263. *Idem*, t. I, p. 10. — 264. *Idem*, t. I, p. 10. — 265. *Idem*, t. I, p. 10. — 266. *Idem*, t. I, p. 10. — 267. *Idem*, t. I, p. 10. — 268. *Idem*, t. I, p. 10. — 269. *Idem*, t. I, p. 10. — 270. *Idem*, t. I, p. 10. — 271. *Idem*, t. I, p. 10. — 272. *Idem*, t. I, p. 10. — 273. *Idem*, t. I, p. 10. — 274. *Idem*, t. I, p. 10. — 275. *Idem*, t. I, p. 10. — 276. *Idem*, t. I, p. 10. — 277. *Idem*, t. I, p. 10. — 278. *Idem*, t. I, p. 10. — 279. *Idem*, t. I, p. 10. — 280. *Idem*, t. I, p. 10. — 281. *Idem*, t. I, p. 10. — 282. *Idem*, t. I, p. 10. — 283. *Idem*, t. I, p. 10. — 284. *Idem*, t. I, p. 10. — 285. *Idem*, t. I, p. 10. — 286. *Idem*, t. I, p. 10. — 287. *Idem*, t. I, p. 10. — 288. *Idem*, t. I, p. 10. — 289. *Idem*, t. I, p. 10. — 290. *Idem*, t. I, p. 10. — 291. *Idem*, t. I, p. 10. — 292. *Idem*, t. I, p. 10. — 293. *Idem*, t. I, p. 10. — 294. *Idem*, t. I, p. 10. — 295. *Idem*, t. I, p. 10. — 296. *Idem*, t. I, p. 10. — 297. *Idem*, t. I, p. 10. — 298. *Idem*, t. I, p. 10. — 299. *Idem*, t. I, p. 10. — 300. *Idem*, t. I, p. 10. — 301. *Idem*, t. I, p. 10. — 302. *Idem*, t. I, p. 10. — 303. *Idem*, t. I, p. 10. — 304. *Idem*, t. I, p. 10. — 305. *Idem*, t. I, p. 10. — 306. *Idem*, t. I, p. 10. — 307. *Idem*, t. I, p. 10. — 308. *Idem*, t. I, p. 10. — 309. *Idem*, t. I, p. 10. — 310. *Idem*, t. I, p. 10. — 311. *Idem*, t. I, p. 10. — 312. *Idem*, t. I, p. 10. — 313. *Idem*, t. I, p. 10. — 314. *Idem*, t. I, p. 10. — 315. *Idem*, t. I, p. 10. — 316. *Idem*, t. I, p. 10. — 317. *Idem*, t. I, p. 10. — 318. *Idem*, t. I, p. 10. — 319. *Idem*, t. I, p. 10. — 320. *Idem*, t. I, p. 10. — 321. *Idem*, t. I, p. 10. — 322. *Idem*, t. I, p. 10. — 323. *Idem*, t. I, p. 10. — 324. *Idem*, t. I, p. 10. — 325. *Idem*, t. I, p. 10. — 326. *Idem*, t. I, p. 10. — 327. *Idem*, t. I, p. 10. — 328. *Idem*, t. I, p. 10. — 329. *Idem*, t. I, p. 10. — 330. *Idem*, t. I, p. 10. — 331. *Idem*, t. I, p. 10. — 332. *Idem*, t. I, p. 10. — 333. *Idem*, t. I, p. 10. — 334. *Idem*, t. I, p. 10. — 335. *Idem*, t. I, p. 10. — 336. *Idem*, t. I, p. 10. — 337. *Idem*, t. I, p. 10. — 338. *Idem*, t. I, p. 10. — 339. *Idem*, t. I, p. 10. — 340. *Idem*, t. I, p. 10. — 341. *Idem*, t. I, p. 10. — 342. *Idem*, t. I, p. 10. — 343. *Idem*, t. I, p. 10. — 344. *Idem*, t. I, p. 10. — 345. *Idem*, t. I, p. 10. — 346. *Idem*, t. I, p. 10. — 347. *Idem*, t. I, p. 10. — 348. *Idem*, t. I, p. 10. — 349. *Idem*, t. I, p. 10. — 350. *Idem*, t. I, p. 10. — 351. *Idem*, t. I, p. 10. — 352. *Idem*, t. I, p. 10. — 353. *Idem*, t. I, p. 10. — 354. *Idem*, t. I, p. 10. — 355. *Idem*, t. I, p. 10. — 356. *Idem*, t. I, p. 10. — 357. *Idem*, t. I, p. 10. — 358. *Idem*, t. I, p. 10. — 359. *Idem*, t. I, p. 10. — 360. *Idem*, t. I, p. 10. — 361. *Idem*, t. I, p. 10. — 362. *Idem*, t. I, p. 10. — 363. *Idem*, t. I, p. 10. — 364. *Idem*, t. I, p. 10. — 365. *Idem*, t. I, p. 10. — 366. *Idem*, t. I, p. 10. — 367. *Idem*, t. I, p. 10. — 368. *Idem*, t. I, p. 10. — 369. *Idem*, t. I, p. 10. — 370. *Idem*, t. I, p. 10. — 371. *Idem*, t. I, p. 10. — 372. *Idem*, t. I, p. 10. — 373. *Idem*, t. I, p. 10. — 374. *Idem*, t. I, p. 10. — 375. *Idem*, t. I, p. 10. — 376. *Idem*, t. I, p. 10. — 377. *Idem*, t. I, p. 10. — 378. *Idem*, t. I, p. 10. — 379. *Idem*, t. I, p. 10. — 380. *Idem*, t. I, p. 10. — 381. *Idem*, t. I, p. 10. — 382. *Idem*, t. I, p. 10. — 383. *Idem*, t. I, p. 10. — 384. *Idem*, t. I, p. 10. — 385. *Idem*, t. I, p. 10. — 386. *Idem*, t. I, p. 10. — 387. *Idem*, t. I, p. 10. — 388. *Idem*, t. I, p. 10. — 389. *Idem*, t. I, p. 10. — 390. *Idem*, t. I, p. 10. — 391. *Idem*, t. I, p. 10. — 392. *Idem*, t. I, p. 10. — 393. *Idem*, t. I, p. 10. — 394. *Idem*, t. I, p. 10. — 395. *Idem*, t. I, p. 10. — 396. *Idem*, t. I, p. 10. — 397. *Idem*, t. I, p. 10. — 398. *Idem*, t. I, p. 10. — 399. *Idem*, t. I, p. 10. — 400. *Idem*, t. I, p. 10. — 401. *Idem*, t. I, p. 10. — 402. *Idem*, t. I, p. 10. — 403. *Idem*, t. I, p. 10. — 404. *Idem*, t. I, p. 10. — 405. *Idem*, t. I, p. 10. — 406. *Idem*, t. I, p. 10. — 407. *Idem*, t. I, p. 10. — 408. *Idem*, t. I, p. 10. — 409. *Idem*, t. I, p. 10. — 410. *Idem*, t. I, p. 10. — 411. *Idem*, t. I, p. 10. — 412. *Idem*, t. I, p. 10. — 413. *Idem*, t. I, p. 10. — 414. *Idem*, t. I, p. 10. — 415. *Idem*, t. I, p. 10. — 416. *Idem*, t. I, p. 10. — 417. *Idem*, t. I, p. 10. — 418. *Idem*, t. I, p. 10. — 419. *Idem*, t. I, p. 10. — 420. *Idem*, t. I, p. 10. — 421. *Idem*, t. I, p. 10. — 422. *Idem*, t. I, p. 10. — 423. *Idem*, t. I, p. 10. — 424. *Idem*, t. I, p. 10. — 425. *Idem*, t. I, p. 10. — 426. *Idem*, t. I, p. 10. — 427. *Idem*, t. I, p. 10. — 428. *Idem*, t. I, p. 10. — 429. *Idem*, t. I, p. 10. — 430. *Idem*, t. I, p. 10. — 431. *Idem*, t. I, p. 10. — 432. *Idem*, t. I, p. 10. — 433. *Idem*, t. I, p. 10. — 434. *Idem*, t. I, p. 10. — 435. *Idem*, t. I, p. 10. — 436. *Idem*, t. I, p. 10. — 437. *Idem*, t. I, p. 10. — 438. *Idem*, t. I, p. 10. — 439. *Idem*, t. I, p. 10. — 440. *Idem*, t. I, p. 10. — 441. *Idem*, t. I, p. 10. — 442. *Idem*, t. I, p. 10. — 443. *Idem*, t. I, p. 10. — 444. *Idem*, t. I, p. 10. — 445. *Idem*, t. I, p. 10. — 446. *Idem*, t. I, p. 10. — 447. *Idem*, t. I, p. 10. — 448. *Idem*, t. I, p. 10. — 449. *Idem*, t. I, p. 10. — 450. *Idem*, t. I, p. 10. — 451. *Idem*, t. I, p. 10. — 452. *Idem*, t. I, p. 10. — 453. *Idem*, t. I, p. 10. — 454. *Idem*, t. I, p. 10. — 455. *Idem*, t. I, p. 10. — 456. *Idem*, t. I, p. 10. — 457. *Idem*, t. I, p. 10. — 458. *Idem*, t. I, p. 10. — 459. *Idem*, t. I, p. 10. — 460. *Idem*, t. I, p. 10. — 461. *Idem*, t. I, p. 10. — 462. *Idem*, t. I, p. 10. — 463. *Idem*, t. I, p. 10. — 464. *Idem*, t. I, p. 10. — 465. *Idem*, t. I, p. 10. — 466. *Idem*, t. I, p. 10. — 467. *Idem*, t. I, p. 10. — 468. *Idem*, t. I, p. 10. — 469. *Idem*, t. I, p. 10. — 470. *Idem*, t. I, p. 10. — 47

protestants les plus en vue, au moment des guerres de religion. Il semble que l'influence personnelle du réformateur n'ait pas été étrangère à leur changement de croyance, puisque l'un d'eux alla le retrouver plus tard à Genève¹. »

Il s'agit ici du plus jeune des fils Montmor, dont on ignore le nom². Après une jeunesse orageuse (comme nous disons), ou (comme disait Calvin), « s'estant desbauché en follies de jeunesse par cy devant. » il s'était converti (comme nous disons), ou (comme disait Calvin) « Dieu luy avoit donné sa congnoissance. » Il écrivit en 1547 à son ancien condisciple lui annonçant son désir de se fixer auprès de lui, à Genève. Le réformateur l'accueillit à cœur ouvert, et pensant toujours aux bienfaits qu'il avait reçus des parents, il chercha à assurer la situation du fils, en le mariant. Il se hâta d'écrire son projet à M. de Falais, et de lui recommander celui, disait-il, « avec le quel j'ay esté nourri en mon enfance. » déclarant que c'était « un jeusne homme, de bonne nature, fort humain et docile³. »

Voilà ce qu'était, après quarante ans, la reconnaissance de l'humble fils de Gérard Cauvin devenu le glorieux réformateur de Genève. Evidemment, une seule mémoire peut, dans de pareilles circonstances, conserver cette touchante fidélité : celle du cœur.

V

Une preuve que Gérard Cauvin n'entendait nullement abandonner à d'autres les dépenses nécessitées par l'instruction de ses fils, c'est le zèle qu'il mit à leur procurer des bénéfices. Voici comment Jean obtint le premier⁴.

« Le 29 de may 1521, M^e Jaques Regnard, secrétaire de revérend père en Dieu messire Charles de Hangest, Evêque de Noyon, rapporta en chapitre que les vicaires généraux de mon dit seigneur avoyent donné à Jean Cauvin, fils de Gérard, alors âgé de douze ans, une portion de la chapelle de la Gésine, vacante par la pure et simple résignation de Maitre Michel Courtin⁵. » Avant d'appartenir à Michel Courtin, ce bénéfice, nous l'avons dit, avait appartenu à Charles Cauvin.

À l'entrée du chœur de la cathédrale⁶, se trouvait l'autel de la Gésine : de là

1. Lefranc, p. 187. — 2. C'est par erreur que les *Opera* en font le frère de Claude : il en était le neveu. Voir Appendice II : *Généalogie des Hangest et des Montmor*. — 3. 10 sept. 1547, *Opera* XII, p. 386. — 4. Tout en disant que la Gésine fut le premier bénéfice de Calvin, Desmay (et Le Vassier qui le répète) lui en attribue un autre qui l'aurait précédé, la chapelle de Saint-Jean de Balencourt, fondée en l'Église Saint-Quentin à l'Éau, au faubourg de Péronne. Cependant aucun texte ne justifie cette assertion. Lefranc, p. 11. — 5. Gésine, « c'est adinne » qui est le nom de la nativité de notre Seigneur, que le peuple appelle de la Gésine ou autrement de Notre Dame accouchée, qui est à main gauche devant le crucifix, contre le pupitre entrant au chœur de la grande Église. — Desm. op. cit. p. 11. — D'après Vitet (o. c. p. 141) et l'abbé Latineur (*Une ville à Notre Dame de Noyon*, 1858), la chapelle de Saint-Nicolas, la première précédemment à gauche du chœur, était jadis divisée en trois chapelles. La plus rapprochée du chœur devait être la chapelle de la Gésine. Aujourd'hui le souvenir même de cette appellation est complètement perdu, et le sacristain n'a jamais entendu parler d'une chapelle de la Gésine. — 6. P. Masson, p. 110.

muta sa cure de Saint-Martin de Marteville avec l'église paroissiale de Pont-l'Évêque¹. Il avait été présenté par Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloi. Du reste tout se faisait « par procuration » : Calvin étant absent². C'étaient, au fond, des questions d'intérêt réglées par son père avec le chapitre. « Ainsi, dit Desmay, il fut receu curé du Pont l'Évesque, paroisse où son grand Père faisoit sa demeure, et où son père Girard fut baptisé. Ainsi bailla-on les brebis à garder au loup. Trop jeune curé en toute façon : alors il n'avoit encore que vingt ans³. »

Enfin, le 26 février 1531, Antoine résigna sa chapelle de la Gésine et Jean la reprit. — *Manigance* et *maquignonage*, s'écrie le bon chanoine Le Vasseur. Et il n'a pas tort. D'autant plus que Calvin, tout en étant devenu deux ou trois fois curé ou bénéficiaire, n'était pas prêtre : il n'avait pas même été enfant de chœur⁴.

Seulement, à qui la faute : sinon à l'Église elle-même, à tous ces chanoines, à tous ces abbés, à tous ces évêques qui trouvaient ces nominations et ces échanges parfaitement réguliers ?

Avant le XVI^e siècle, on avait connu des papes de dix-huit ans (Agapet II), même de dix à douze ans (Benoît IX), un archevêque de Reims de cinq ans. Et ces prodigieuses licences ne choquaient plus personne.

En 1502, Jean de Lorraine était créé évêque de Metz à quatre ans : en 1517, Léon X créait un cardinal de huit ans, et, en 1533, Odet de Chastillon, le frère de Coligny, devenait cardinal à onze ans⁵. Parmi les personnages qui jouent un rôle particulier dans notre histoire, nous voyons un Briçonnet, Denys, succéder à son frère Guillaume, lorsque celui-ci devient évêque de Meaux. Il succède aussi à son père (marié avant d'entrer dans les ordres) dans l'évêché de Saint-Malo, tandis que son cousin hérite du cardinal l'évêché de Nîmes. Après quoi, en 1520, Denys échange l'évêché de Lodève contre l'abbaye de Cormery⁶. Mais l'exemple le plus scandaleux de ces trafics et de ces cumuls, fut le cardinal Jean de Lorraine. Il posséda successivement, ou à la fois, trois archevêchés, onze évêchés et cinq abbayes⁷ !

Et enfin, à Noyon même que voyait, de ses propres yeux, Gérard Cauvin : L'évêque Charles de Hangest avait été promu aux bénéfices par une bulle de dispense (1476), qui lui avait « permis de tenir à quinze ans toute sorte de bénéfices compatibles et incompatibles, séculiers, réguliers, *etiam tria curata*. » Il cumula

1. Le Vasseur (p. 1170) nous apprend qu'à la cure de Pont-l'Évêque appartenait « une pièce de terre et pie contenant deux muils, séante au terroir de Muyrencourt, + a charge de payer annuellement deux sols pisis à l'Église et au curé du dit Muyrencourt. — 2. C'est tellement vrai qu'on le lui a reproché. Le 16 janvier 1520, le 6 mai 1527, Calvin est déclaré, par le chapitre de Noyon, « contumace. — Et Desmay (ajouter : « Puisqu'il est de la contumace, il est facile à juger que desjà ce petit vipereau commençait à ronger le ventre de sa mère ») de l'Église, de laquelle il recevoit sa nourriture. » (*Arch. cur.*, p. 389.) — 3. Le 7 janvier 1533, M. Aulen P. quitte ses plaintes que depuis quinze mois il discharge M^r J. Cauvin des mesmes de sa chapelle et que depuis ce temps n'avoit receu aucune nouvelle de luy. Charles, frere et procureur, conclut que le gros du bénéfice se lève par le vendu jusqu'à la concurrence des deniers deux au dict, et est ordonne que le cellerier dorénavant distribuera les charges de la chapelle. » *Ibid.*, p. 391. — 4. *Ibid.*, p. 392. — 5. *Id.*, p. 387. — 6. Duchesne, p. 11, 22. — 7. Henri Martin, *Histoire de France*, 1^{re} édit. t. VIII, p. 512.

« ainsi le canonat de Rouen, les archidiaconats du Vexin-Normand, et de l'Église d'Évreux, l'archipresbytérat rural de Chatelleraut et l'abbaye de Notre-Dame de Prêtres, sans parler de son évêché¹. Et le chanoine Le Vasseur, qui nous raconte le fait, est obligé de s'écrier : « Il faut avouer que le droict commun... s'est veu relasché en luy, et semble qu'à ceste playe difficilement puisse estre en applique emplastre qui la puisse totalement guarir. » Et puis, après la « manœuvre » par laquelle Charles donna et retint son évêché, que vit-on encore? Jean reçut le 7 avril 1525 une nouvelle dispense l'admettant « à la dite administration l'an 19 de son aage pour estre sacré évesque après qu'il aura atteint les 27 ans². »

Pourquoi Gérard Cauvin eût-il été plus catholique qu'un archevêque, qu'un cardinal ou qu'un pape? Il trouva tout naturel de profiter d'un usage courant — pour subvenir à sa famille qui estoit nombreuse, et fournir honnestement aux études de celui de ses fils qui estoit de la plus haute espérance. »

Les catholiques ne sont pas mieux placés pour trouver que le jeune bénéficiaire « rendait si peu de devoirs à ses charges. » En vérité, comment l'aurait-il fait, puisqu'il n'en avait pas même le droit? Dire la messe, administrer les sacrements! mais, pour cela, il faut être prêtre, et Calvin ne l'était pas : il n'était pas même en âge de l'être, puisqu'il se défit de sa dernière cure à 25 ans, l'âge canonique pour devenir prêtre.

En réalité, nous touchons du doigt un des grands scandales de l'Église, au XVI^e siècle, ce trafic honteux, en vertu duquel le titulaire recevait une charge, qui aurait entraîné son excommunication s'il avait voulu l'exercer lui-même. Par un second sacrilège, il était obligé de louer, à prix d'argent, ce qu'il avait acheté par un premier sacrilège.

L'éducation du futur réformateur se continuait.

VI

Avant qu'il ne dut pas peu contribuer à l'avancer encore : nous voulons parler d'une querelle, dont on a dit qu'elle résumait toute l'histoire de Noyon au XVI^e siècle, la querelle relative aux reliques de Saint-Eloi³. Qui possédait les reliques de ce saint? Le ministre de Dagobert, le Chapitre de la cathédrale, ou l'abbaye de Saint-Eloi? La lutte fut aussi acharnée que longue. Pendant un procès qui dura de 1525 à 1530, les enquêtes succédaient aux enquêtes et les arrêts des juges à la détermination de la population en fut réduite à se demander où étaient les reliques de Saint-Eloi, dans le monde ou les moines! Il est facile de deviner que les querelles de ce genre, la violation de respect, l'excitation donnée à la population par les querelles de ce genre, furent une des causes de la Réformation.

Le 15 août 1525, l'abbé de Saint-Eloi, le Chapitre, la discussion continua et

¹ *Œuvres complètes*, t. 1, 36, II, p. 410-420.

² *Œuvres complètes*, t. 1, 36, II, p. 410-420.

³ *Œuvres complètes*, t. 1, 36, II, p. 410-420.

les reliques vénérées, sinon authentiques, provoquèrent encore de belles rixes pour le plus grand scandale de l'Église.

La mère de Calvin ne paraît pas en avoir été émue : elle conservait sa piété et l'inspirait à son fils, voué tout de suite, par son père, à l'Église. « Dès que j'estoye jeune enfant (*me tenellum adhuc puerum*), mon père m'avoit destiné à la théologie, » dira plus tard Calvin. Et ainsi commençaient ces années qu'il a caractérisées par ces mots : j'étais « obstinément addonné aux superstitions de la papauté¹. »

Ici se place la fable ridicule de Le Vasseur, racontant qu'aux processions on voyait le petit Jean porter une épée au lieu d'une croix, pour « témoigner en l'œuf quel devoit estre un jour le poulet, » c'est-à-dire « qu'il seroit un grand persécuteur de la sainte croix et qu'il planteroit sa fausse religion avec le glaive². »

Ce qui est certain, c'est que Jean participait pieusement à toutes les cérémonies du culte romain. Il allait aux processions. Il visitait les reliques. C'est lui-même qui nous l'apprend : « Il me souvient de ce que j'ay veu faire aux marmousetz de nostre parroisse, estant petit enfant. Quand la feste de saint Estienne venoit, on paroît aussi bien de chapeaux et afficquetz les images des tyrans qui le lapidoient (car ainsi les appelle-on en commun langage) comme la sienne. Les povres femmes, voyant les tyrans ainsi en ordre, les prenoyent pour compagnons du saint, et chascun avoit sa chandelle³. »

Non seulement il visitait les reliques de Noyon, mais, avec sa mère certainement, il allait visiter les reliques du voisinage, en particulier celles d'Ourcamp.

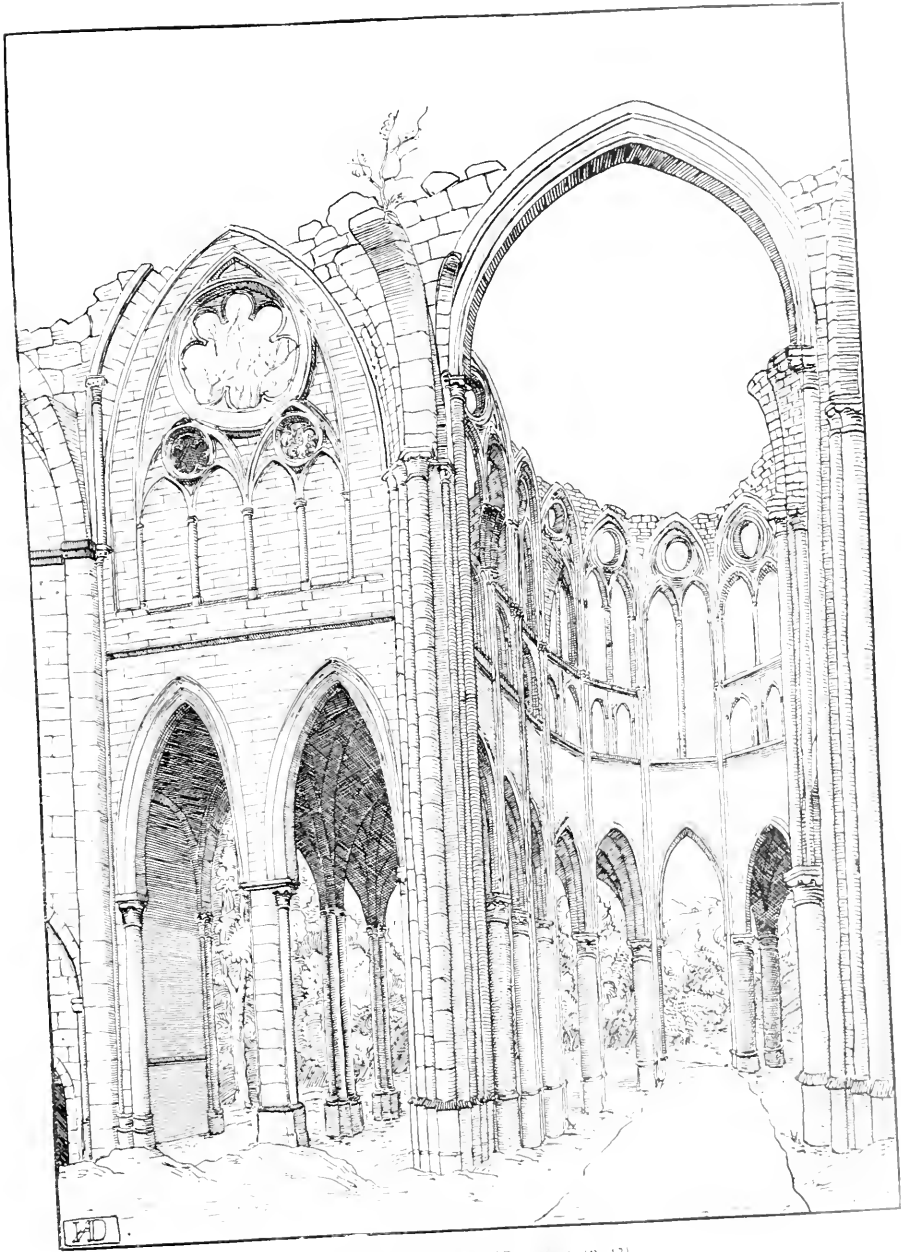
Il vaut la peine de l'y accompagner, et même d'y faire une halte.

Nous repassons par Pont-l'Évêque, et, au bout de deux ou trois heures de marche, nous arrivons à l'abbaye d'Ourcamp⁴.

On traverse des prairies de plus en plus humides, à mesure qu'on se rapproche de l'Oise elle-même, et sur la rive gauche voici la vieille abbaye, admirablement située dans la verdure et dans la fraîcheur de ces belles herbes, au milieu desquelles se promènent, ou se reposent, des troupeaux de vaches tranquilles.

L'abbaye, fille de celle de Clairvaux, fondée au XII^e siècle, est devenue une

1. Préface des Psaumes. *Opera* XXXI, p. 22. — 2. Le Vasseur, *o. c.*, p. 1171. — 3. *Ad te enim et presul* du grand profit qui reviendroit à la Chrestienté s'il se faisoit inventoire de tous les corps saint et reliques qui sont tant en Italie qu'en France, Allemagne, Espagne et autres Royaumes et pays. (1513). *Opera*, VI, p. 452. Les églises de Noyon devaient fournir encore d'autres documents à la critique du réformateur. Lui-même nous parle de « quelque lopin » de la tête de Jean-Baptiste qui se montrait « fort aut. tiquement. » (*Ad te enim*, p. 136.) Et voici ce que nous lisons dans les *Recherches historiques sur Noyon et le Nevevaux*, par de La Fons, baron de Mélicocq (1839), p. 62 : « 1516. Les femmes avoient alors la plus grande confiance en la représentation d'un saint, appelé saint Agrapart, placée à l'entrée de la cathédrale, et l'invoquent lors qu'elles étoient en couche... Nous devons aussi dire que l'église de la Magdeleine croyoit posséder de la maine que Dieu fit pleuvoir dans le ciel, un morceau des trois pains dont Jésus-Christ rassasia 5000 hommes dans le desert, et une dent de notre Seigneur. Cette dernière relique a donné lieu à plusieurs savantes dissertations. » — 4. Ourcamp est aujourd'hui dans le département de l'Aisne, qui précède la halte de Pont-l'Évêque, quand on vient de Paris. L'abbaye est à un quart d'heure de la station de Pont-l'Évêque.



Ruines de l'Abbaye d'Ours (op. p. 121)

leter l'histoire de ces rogatons, et la description de « la foyre villaine et deshonneste : » Le grand silence d'aujourd'hui nous aidera à entendre le bruit tumultueux d'autrefois.

L'énumération des principales reliques de la chrétienté commence par celles de notre Seigneur :

Les cruches de Cama. « Les unes ne tiennent point plus de cinq quartes de vin, tout au plus haut ; les autres encore moins, et les autres tiennent environ un muys. Qu'on accorde ces fleuttes, si on peut. ... A Orleans, ilz se disent avoir du vin, lequel ilz nomment de l'architriclin. Car pource que S. Jehan, récitant le miracle, parle de l'architriclin, qui est à dire maistre d'hostel, il leur a semblé advis que c'estoit le nom propre de l'espousé : et entretiennent le peuple en ceste bestise. Une fois l'an, ilz font lecher le bout d'une petite coullière à ceux qui leur veulent apporter leur offrande, leur disant qu'ilz leur donnent à boire du vin que nostre Seigneur fait au banquet : et jamais la quantité ne s'en diminue, moyennant qu'on remplisse bien le gobbelet¹. » — *Le bois de la croix :* « Si on vouloit ramasser tout ce qui s'en est trouvé, il y en auroit la charge d'un bon grand bateau². » — *Les trois clous :* Il y en a « quatorze de compte faict³. » — *Le fer de la lance :* « Il faut dire que il est passé par les fourneaux de quelque alchumiste : car il s'est multiplié en quatre⁴. » — *La couronne d'épines :* « Il faut dire que les pièces en ont esté replantées pour reverdir : autrement, je ne say comment elle pourroit estre ainsi augmentée⁵. » — *Le sang :* « En un lieu il s'en monstre quelques gouttes, comme à la Rochelle en Poictou, que recueillit Nicodeme en son gand comme ilz disent⁶. »

La plupart de ces reliques ont été apportées d'Orient par des rois, comme saint Louis. Mais ces bons rois avoient plus de zèle que de connaissance : « Il y avoit bien une dévotion et zèle tel quel d'augmenter la chrestienté : mais si on leur eust monstré des crottes de chièvres, et qu'on leur eust dit : voylà des patenottes de nostre Dame, ilz les eussent adorées sans contredit, ou les eussent apportées en leurs navires par deçà, pour les colloquer honorablement en quelque lieu. Et de faict, ilz ont consumé leur corps et leur bien, et une bonne partie de la substance de leur pays, pour rapporter un tas de menues folies dont on les avoit embabouinés, pensant que ce fussent joiaux, les plus précieux du monde⁷. »

On nous en a des reliques du Christ après sa résurrection : « Un morceau du costé de sa robe, qui lui présenta saint Pierre, quand il s'apparut à luy sur le bord de la mer. Il faut dire qu'il ayt esté bien espicé, ou qu'on y ait fait un merveilleux compot, qu'il ne se peu garder si longtemps⁸. »

Après le Christ, le Vierge : Et ce sont qu'ilz ont des reliques de nostre Dame de Chartres, de Paris, de Sens, de Bourges, de Chartres, il y en a une chemise à Chartres, de laquelle on ne se souvient plus, et il y en a une à Aix en Allemaigne, une autre, de lais-

¹ Le gobbelet est un verre à boire. — ² Le bateau est un vaisseau de mer. — ³ Le faict est le fait. — ⁴ Le fer de la lance est le fer de la lance. — ⁵ Le bois de la croix est le bois de la croix. — ⁶ Le sang est le sang. — ⁷ Le monde est le monde.

là comment c'est qu'ilz les ont peu avoir : car c'est chose certaine que les apostres et les vrais chrestiens de leur temps n'ont pas esté si badins que de s'amuser à telles manigances. Mais qu'on regarde seulement la forme, et je quitte le jeu, si on n'aperçoit à l'œil leur impudence. Quand on fait la monstre, à Aix en Allemagne, de la chemise que nous avons dict estre là, on monstre, au bout d'une perche, comme une longue aulbe de prestre. Quand la vierge Marie auroit esté une géante, à grand peine eust-elle porté une si grande chemise. Et pour luy donner meilleur lustre, on porte quant et quant les chaussettes saint Joseph, qui seroyent pour un petit enfant ou un nain. Le proverbe dit : qu'un menteur doit avoir bonne mémoire, de peur de se couper par oubly. Ilz ont mal gardé ceste réigle, quand ilz n'ont pensé de faire meilleure proportion entre les chaussettes du mary et la chemise de la femme¹. »

La conclusion vient fort naturelle : « Tout y est si brouillé et confus qu'on ne sauroit adorer les os d'un martyr que on ne soit en danger d'adorer les os de quelque Brigand ou Larron, ou bien d'un asne, ou d'un chien, ou d'un cheval. On ne sauroit adorer un aneau de nostre Dame, ou un sien pigne, ou un ceincture, qu'on ne soit en dangier d'adorer les bagues de quelque paillard². »

En vérité, quelle époque que celle où les plus savants cultivaient l'astrologie, où les plus pieux adoraient les reliques, et où l'Église, bataillant à coup d'anathèmes, et à coup de poings, au sujet de la barbe de Mgr de Hangest et des prétendus os de saint Eloi, confiait ses bénéfices à des enfants de douze ans et trafiquait d'une charge de chapelain, comme on trafique aujourd'hui d'un titre de rente, ou d'une obligation au porteur !

1. *Alertissement*, p. 433. — 2. *Id.*, p. 432. — « Il existe dans la littérature du XII^e siècle une œuvre absolument unique, tant par le sujet qu'elle traite que par l'esprit qui l'anime... et qui marque une date vraiment importante dans l'histoire de l'évolution intellectuelle du moyen âge. Je veux parler du traité de Guibert de Nogent, intitulé : *De pignoribus sanctorum*. — Sur les gages ou les reliques des saints — dont le seul titre suffit à indiquer les vices audacieux. » « Une autorité a sûrement contribué à procurer à Guibert, si je puis dire, l'assurance nécessaire pour aller à l'encontre de tant de pratiques superstitieuses et des puissants intérêts matériels qui s'y rattachaient. Cette autorité n'est autre que saint Augustin, qui, coïncidence vraiment singulière, fournira aussi plus tard à Calvin non seulement le point de départ de son *Traité des reliques*, mais encore toute une série de textes cités avec complaisance par le réformateur genevois, heureux d'en étayer ses arguments. » « Pour découvrir un ouvrage susceptible d'être rapproché de celui de Guibert, groupant comme le sien des éléments nombreux de discussion, basé sur des principes de critique sérieuse et inspiré par des préoccupations d'ordre général, il faut descendre jusqu'à l'époque de la Réforme, en plein XVI^e siècle. Un autre Picard, le fondateur et le chef du protestantisme français, Jean Calvin, né à quelques lieues à peine de l'abbaye où vécut Guibert, a le premier donné un pendant à l'auteur du *De pignoribus sanctorum*. Il put y ajouter naturellement des aperçus nouveaux que rendaient faciles les progrès réalisés dans l'intervalle. Mais, au fond, le point de vue est le même, et souvent aussi l'argumentation se ressemble étrangement, bien qu'aucun rapport ne puisse être établi entre les deux traités, puisque celui du moine était demeuré manuscrit et qu'il n'en existait très probablement qu'un seul exemplaire. Ces deux hommes, si éloignés par le temps, se sont ainsi rencontrés sur le terrain de la critique historique, se fondant sur les mêmes « vraisemblances », usant des mêmes autorités, citant les mêmes textes et les mêmes reliques... Il y a telle plaisanterie, telle relation, ces deux chefs de saint Jean-Baptiste, par exemple, qui, rapprochement singulier, se retrouve mot pour mot dans *Le Traité des reliques* du réformateur noyonnais. » *Le traité de reliques de Guibert et les conditions sociales de la vie intellectuelle au moyen âge*, par Abel Lefranc dans *Études d'histoire du moyen âge*, dédiées à Gabriel Monod, 1894, p. 297, 305.

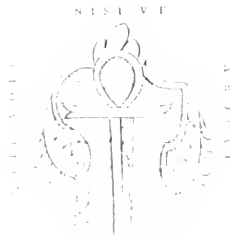
VII

Telle était l'Église, au sein de laquelle Calvin venait de passer son enfance.

On était ainsi arrivé au mois d'août 1523. La peste, qui depuis plusieurs années, reynaît à l'état endémique à Noyon, redoubla de violence. Les chanoines commencèrent à s'enfuir. « Girard Cauvin, raconte Desmay, qui aimoit son fils Jean Calvin, pour ce qu'il le voyoit de bon esprit, d'une prompte naturelle à concevoir, et inventif en l'estude des lettres humaines, luy procura un congé¹ de s'absenter et sortir de la ville, tel qu'on avoit accordé en chapitre aux chanoines, ainsi que nous voyons au chapitre tenu le 5 d'août 1523, auquel requeste se voit présentée par Girard, à ce que son fils Jean Calvin obtint congé d'aller où bon lui sembleroit durant la peste sans perdre ses distributions, ce qui luy fut accordé jusques à la feste de Sainct-Remy suivant². »

Ce n'était pas la crainte seule de la peste, qui avait dicté à Gérard Cauvin sa requête. Les jeunes Montmor allaient à Paris pour y continuer leurs études. Gerard voulait profiter de cette occasion admirable pour avancer l'instruction de son fils. Jean partit donc avec ses amis³. Il avait quatorze ans.

1. Le 17 août 1523, G. Cauvin avait demandé au chapitre la permission, pour son fils Charles, aussi « à cause de la peste qui courroit. » Desmay, p. 8. — 2. De may *Archives de Paris*, p. 388. — 3. Il est probable que la mère de Calvin était morte, à ce moment, et peut-être depuis plusieurs années, ce qui explique pourquoi Calvin, en 1523, n'est pas père jumeau d'elle. Son père se remaria. « Après le décès de Jeanne Le Franc, Gerard Cauvin se maria avec une jeune veuve qui ne lui donna aucun enfant. » Le Vasseur, p. 1152.



Livre second

ANNÉES D'ÉTUDES

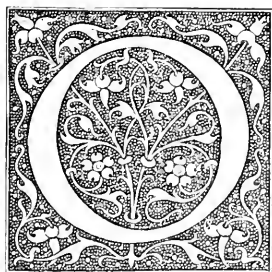
CHAPITRE PREMIER

Paris.

Développement intellectuel et moral de Calvin.

I. L'Université de Paris. — II. L'étudiant au seizième siècle. — III. Calvin au collège de La Marche et Mathurin Cordier. — IV. L'esprit de M. Cordier. — V. La langue française et la réforme de M. Cordier. — VI. La reconnaissance de Calvin et la fin de M. Cordier. — VII. Calvin à Montaignu. — VIII. Calvin a-t-il reçu le surnom de dénonciateur? — IX. A-t-il manqué de sociabilité?

I



On peut dire que l'Université de Paris se trouvait organisée dès le commencement du XIII^e siècle¹. Elle grandit en luttant contre le despotisme de l'Eglise, despotisme incarné dans l'Ecolâtre, c'est-à-dire dans le chanoine directeur de l'école épiscopale de Notre-Dame, lequel avait réuni en sa personne tous les droits et tous les privilèges scolaires. Un demi-siècle plus tard l'Université était devenue, vers 1252², la plus pure gloire de la France au moyen âge. D'autant plus qu'au XIII^e siècle, dit M. Thurot,

« la papauté et l'Université étaient considérées comme deux institutions corrélatives. Un seul pape pour maintenir l'unité de l'autorité religieuse, une seule

1. En 1203, Philippe-Auguste pourvut à la sûreté des maîtres, et de ce jour le prévôt de Paris dut désormais jurer l'observation, dès les premiers jours de son entrée en charge, d'un ancien acte qui subsiste, émané de la puissance royale en faveur de notre université, dit *Chartes de l'Université de Paris*, I, p. 288). » Seulement cet acte, exagérant le pouvoir de l'Ecolâtre, a servi à l'Université dans la lutte. — 2. 1252 (30 mai) est la date à laquelle Innocent III accorde à l'Université de Paris un statut définitif et par suite la reconut tout à fait indépendante du chancelier du chapitre de Notre-Dame, l'Université est vaincu. (Tarsot, *Les écoles et les collèges à travers les âges*, 1893, p. 709)

nation de Picardie. Ces quatre nations constituaient la Faculté des arts. Les sept ordres votaient dans « les comices et les conseils de l'Université¹. »

A la tête du sénat, ou conseil public, est le recteur, « chef de toute l'Université. » Il est toujours choisi parmi les membres des nations; il est nommé par les maîtres ès arts, et aucun membre des trois Facultés supérieures ne peut être élu recteur, ou participer à son élection. Le rectorat est trimestriel².

Les trois Facultés supérieures ont à leur tête un doyen ou syndic, et les nations ont un procureur³.

Lefèvre d'Étaples, Melchior Wolmar furent procureurs à Paris. Calvin fut procureur à Orléans. Quels étaient les droits des procureurs?

Ils président leur nation; ils convoquent ses assemblées; ils assistent au conseil de l'Université; ils n'admettent aucun étudiant au grade de maître ès arts qu'après lui avoir fait prêter serment d'obéissance au recteur et à eux. C'est à eux aussi que prêtent serment les officiers « mineurs » de l'Université, censeurs, questeurs ou receveurs, examinateurs, messagers. Chaque nation les nomme selon ses règlements particuliers⁴. — Les procureurs sont donc des doyens.

Et quelle hiérarchie admirablement compliquée depuis le recteur jusqu'au bedeau! Bornons-nous à un rapide dénombrement de cette armée innombrable d'officiers universitaires : officiers *communs majeurs* et *primaires*, chanceliers, conservateurs; officiers *secondaires* et *mineurs*, procureur général ou syndic, scribe, questeur, conseillers jurés, patrons, notaires, messagers, libraires, papeteriers, parcheminiers, relieurs, enlumineurs; puis les officiers *spéciaux* et *propres*, qui sont de deux espèces, les uns *primaires* et *majeurs*, doyens et syndics de Facultés, procureurs des nations; les autres sont *mineurs* et *secondaires*. Mais ceux-ci à leur tour sont de deux espèces : les uns sont *officiers proprement dits*, et intermédiaires entre les officiers *supérieurs*, censeurs, scribes, questeurs et les officiers *infimes*, serviteurs, appariteurs ou bedeaux...⁵!

A l'origine, l'enseignement des lettres était donné par la Faculté des arts, sise rue du Fouarre (Feurre = paille), une des voies sombres et humides qui avoisinaient la place Maubert. Les élèves logeaient dans le quartier, où et comme ils pouvaient, en général très mal. Ils étaient pauvres, « pauvres à faire pitié aux truands de la cour des miracles⁶. »

Les Bons Enfants orrez crier :
Du pain! N'es veuil pas oublier!

disait un distique du XIII^e siècle. Les logeurs étaient avides. En conséquence, les jeunes gens étaient souvent entassés dans des bouges, sans air, sans lumière. C'était un véritable grouillement d'êtres humains, où la promiscuité exerçait sa plus redoutable contagion. A la fin du XV^e siècle, en 1493, la Faculté de médecine fut obligée de louer la maison contiguë à celle de l'École, parce que c'était simplement une maison de débauche. Les chroniques racontent pis encore.

1. Du Boulay, VI, p. 558. — 2. *Ibid.*, p. 572. — 3. *Ibid.*, p. 577. — 4. *Ibid.*, p. 572-577. — 5. *Ibid.*, p. 577. — 6. Tarsot, p. 94.

Des six heures du matin, en hiver, le jeune étudiant¹, une lanterne à la main, descendait avec précaution son escalier, tirait les lourds verrous de la petite porte et s'avantait vers la rue du Fouarre. Il entraît dans la salle des cours, sorte de puante écurie. Un escabeau pour le professeur, trois ou quatre chandelles, quelques boîtes de paille jonchées sur la terre nue, composaient tout le mobilier. Accroupi, il se mettait à écrire sur ses genoux.

C'était affreux pour les corps, dedans : c'était plus dangereux encore, dehors, pour les âmes.

On fut conduit à supprimer autant que possible les rapports entre les jeunes gens et la population qui les entourait. On interna les élèves dans des collèges, où les maîtres se rendirent pour donner leurs leçons.

Les collèges existaient depuis longtemps le plus célèbre était celui qui fonda en 1253, Robert Sorbon, le chapelain de Saint-Louis, mais uniquement pour des jeunes gens pauvres : c'étaient des hospices de charité. Maintenant ils devenaient ce qu'ils sont restés, des écoles pour l'étude. En même temps, on installait dans les collèges mêmes des *pédagogies*, c'est-à-dire des groupes d'élèves qui habitaient, mangeaient et travaillaient sous la direction spéciale d'un pédagogue. Ce serait dans une de ces pédagogies qu'aurait été un moment Calvin, si l'affirmation de la seconde édition de *La vie de Calvin*, par Bèze : « il demeura aussi en chambre sous un précepteur Espagnol, » n'avait pas été corrigée par la troisième².

Bientôt toute la montagne de Sainte-Geneviève fut couverte de ces établissements. Le plan de Paris de 1552, dit plan de Bale, en compte 49; et la rue du Fouarre devint déserte. En 1507, on répara encore les barrières de bois, qui en fermaient les deux extrémités, pour interdire le passage des voitures, et, ajoute l'historien : « depuis que les leçons, transportées dans les collèges, ont entièrement cessé dans les écoles de la rue du Fouarre, les barrières sont devenues inutiles, et non seulement l'usage, mais le souvenir s'en est perdu³. » — Ramus donna le dernier maître qui avait donné les dernières leçons rue du Fouarre.

II

De l'Université, l'étudiant. Précisément Rabelais nous a laissé son portrait que voici. C'est Panurge, très instruit, sachant une foule de langues, mais sans être savant, bon jur, batem de pavez, ribleur, s'il en estoit à Paris, au Fouarre, Colonne, ou ailleurs du monde, et toujours machinant quelque chose de malin, de subtil, de contre le Guet, —

¹ L'Université de Paris n'avait pas de collèges avant 1500. — 2 *Be c. Vie de Calvin*, 2. — 3 *Be c. Histoire de Paris*, 1507, p. 109. On n'a demeuré aussi au collège de Sorbon que pendant la première moitié de son existence. L'Université n'avait pas de collèges avant 1500. — 4 *Be c. Histoire de Paris*, 1507, p. 109. On n'a demeuré aussi au collège de Sorbon que pendant la première moitié de son existence. — 5 *Be c. Histoire de Paris*, 1507, p. 109. On n'a demeuré aussi au collège de Sorbon que pendant la première moitié de son existence.

Contemplons cette peinture aux vives couleurs : « A l'une foys, il assembloit trois ou quatre bons rustres, les faisoit boire comme templiers sur le soir : après les menoit au dessoubz de Sainte Genevieve, ou auprès du collège de Navarre, et à l'heure que le Guet montoit par la... luy et ses compaignons prenoient un tombeau, et lui bailloyent le bransle, le ruant de grande force contre la vallée, et ainsi mettoient tout le pauvre Guet par terre, comme pores, puis fuyoient de l'autre cousté... »

Encore moins que le guet, notre étudiant épargnait les « pauvres maistres ès Ars. Quand il rencontroit quelc'un d'entre eulx par la rue, jamais ne failloit de leur faire quelque mal,... leur attachant de petites quechues de regnard ou des oreilles de lievres par derrière, ou quelque autre mal... » Tantot avec « un petit cousteau affilé comme l'aiguille d'un peletier, il couppoit les bourses : » tantot il jetoit de « l'aisgret verjus aux yeulx de ceulx qu'il trouvoit. » Une autre fois il tirait d'un tas de cornets « des pulces et des poux » qu'il avait empruntés « des guenaux [gueux] de Saint-Innocent, et les gettoit avec belles petites cannes ou plumes dont on escript, sur les colletz des plus sucrées damoiselles qu'il trouvoit, et mesmement en l'esglise.... » Il avait aussi « deux ou trois mirouers ardens dont il faisoit engrager auculnes fois les hommes et les femmes et leur faisoit perdre contenance à l'esglise. »

« Item, en un aultre, il avoit une petite guedoufle petite bouteille recouverte de cuir pleine de vieille huile, et quand il trouvoit ou femme ou homme qui eust une belle robbe, il leurs engressoit et guastoit tous les plus beaux endroietz, soubz le semblant de les toucher et dire : « Voicy de bon drap, voicy de bon satin, bon » tafetas, madame, Dieu vous doint ce que vostre noble cœur désire ! vous avez » robbe neufve, novel amy : Dieu vous y maintienne ! » Ce disant leur mettoit la main sur le collet, ensemble la male tache y demouroit perpetuellement :

Si énormément engravée
En l'ame, en corps, en renommée,
Que le diable ne l'eust ostée.

Puis à la fin leur disoit : « Madame, donnez-vous garde de tumber, etc. ¹ »

Certainement, le lecteur se récriera et traitera ce portrait de plaisante caricature. Erreur, erreur absolue ! Ces traits ne sont pas de ceux que l'on invente : on sent bien qu'ils sont pris sur le vif.

Et puis il suffit de se rappeler ce que nous avons appris des mœurs du Quartier avant le XVI^e siècle. Le moyen âge arrivait à sa conclusion. Pourquoi la fin aurait-elle mieux valu que le commencement ?

Et puis nous avons les documents les plus authentiques, qui nous énumèrent les tours pendables, c'est-à-dire dignes de la pendaison, joués par les Panurge, les Villon, et tous les « mauvais garçons » du quartier : vols qualifiés, batteries avec bâtons et épées, rixes sanglantes, assassinats, que, par un désordre merveilles plus inexplicable que tous les autres, l'Université essayait d'innocenter !

1. *Œuvres de Rabelais* (édition Jannet), liv. II, ch. xvi.

Nous pouvons du reste invoquer les déclarations précises de deux étudiants de cette époque, qui nous ont laissé des lettres et des mémoires, et dont l'un au moins fut directement mêlé à l'histoire de Calvin.

Voici d'abord un fragment de lettre de Jacques¹ Dryander, de son vrai nom Enzinas, mort martyr à Rome en 1546. Venu à Paris pour y étudier, il raconta ses impressions (la lettre n'est pas datée) à Georges Cassandre, professeur à Bruges.

« En partant pour Paris, je me promettais monts et merveilles d'une si grande Académie. Hélas! Une fois arrivé, quand j'ai connu de près l'ignorance, l'orgueil, l'extrême arrogance qui y règnent, j'ai tristement déploré mon infortune. J'étais désillusionné, frustré de toutes mes espérances, et rien ne répondait moins à mon attente que cette Babylonie (il vaut mieux l'appeler ainsi plutôt qu'Académie). Des précepticules (*praeceptorculi*), des magistricules (*magistelli*), j'en voyais partout des troupes étonnantes. Ils entreprennent avec la plus grande impudence d'expliquer tous les meilleurs auteurs, et ils trompent le misérable troupeau *popellum* des étudiants avec leurs ineptes et minuscules remarques (*annotatiunculae*). Tantôt ils corrigent ces anciens si savants qu'ils ne comprennent pas; et tantôt ils les maltraitent (*vellicant*) et tantôt, à toute heure, au gré de leur ignorance ils les tournent et les retournent. S'ils tombent sur un passage plus obscur, dont ils ne peuvent trouver le vrai sens, ce qui arrive souvent, ils veulent paraître fins (*argutuli*) et ils s'efforcent de persuader chacun de leur explication, pure réverie! Le nombre des étudiants est infini; mais ils semblent ramassés dans la boue de tout l'univers (*ex omnibus faucibus totius mundi*): pas de volonté, pas de mœurs dignes d'hommes libres. Et je ne veux pas ici rappeler combien dans cette ville tout est cher! Quelles dépenses! La location d'une chambrette (*cubiculum*) sale et étroite coûte plus que toute la vie à Louvain, même si tu veux t'y traiter magnifiquement. Je passe sous silence l'esprit perfide, fourbe de ces gens rusés (*versipelles*) qui ont une seule préoccupation: tromper les étrangers de quelque façon, par quelque ruse que ce soit.... Ni les docteurs, ni les philosophes, ni même les théologiens (s'ils sont dignes de ces grands noms) ne se préoccupent de l'utilité publique. Avant tout, leur intérêt privé! Et comme des lions ravisseurs, ils ne respirent que proie et gain. Ils emportent tout ce qui est profane ou sacré². »

Avec la lettre de Dryander, les Mémoires de Platter, le futur éditeur de *Le christianisme chrétienne* et le futur réformateur de l'enseignement bâlois: nous le retrouverons plus loin de ce volume. En citant tout de suite, ici, quelques traits de la lettre de Dryander, nous ne devons pas confondre la capitale de la France, où Calvin enseigna, avec la ville de Calvin, et les petites villes de l'Allemagne, à travers lesquelles passa le Platter. Supposons au contraire que nous ayons ainsi les

¹ Jacques Enzinas, dit Dryander, traducteur de la Bible en espagnol, et réformateur de l'enseignement à Bâle. *Le christianisme chrétienne*, trad. Platter, Lugd. Batav., 1617, p. 60-61.

deux extrêmes opposés de la civilisation et des mœurs scolaires au XVI^e siècle : ce qu'il y a de curieux et de significatif, c'est que ces deux extrêmes ont l'air, à chaque instant, de se toucher et de se confondre.

Après être resté quelque temps dans son village, et chez un instituteur qui « le battait d'une manière affreuse¹, » il nous raconte comment il partit avec son cousin pour les écoles.

« Nous étions huit ou neuf en tout, à savoir trois béjaunes et les autres grands bacchants : ce sont les noms qu'on donne aux vieux et aux jeunes écoliers ; j'étais le moins âgé et le plus petit des béjaunes. Quand je ne pouvais plus me trainer, mon cousin Paulus se plaçait derrière moi, armé d'un bâton ou d'une pique, et m'en donnait des coups sur mes jambes nues, car je n'avais point de chausses et seulement de mauvais souliers². »

Platter va ainsi, mourant de faim et couchant à l'écurie, ayant des aventures avec des brigands. Il séjourne quelques semaines à Naumbourg :

« Ceux d'entre nous béjaunes qui savaient chanter parcouraient la ville³ : pour ma part, je mendiais et ne mettais jamais le pied à l'école. On voulut nous contraindre à y aller. Le magister intima l'ordre à nos bacchants de se rendre en classe, sinon qu'il se saisirait d'eux et les y conduirait de force. Pour toute réponse, Anthonius [un des bacchants] lui dit qu'il n'avait qu'à venir. Dans le nombre des écoliers se trouvaient quelques Suisses qui, pour nous empêcher d'être surpris à l'improviste, nous informèrent du jour qu'on devait s'emparer de nous. Nous, béjaunes, nous portons des pierres sur le toit ; Anthonius et les autres gardent la porte, et quand le magister arrive avec toute sa séquelle de béjaunes et de bacchants, nous les recevons à coups de pierres et les faisons battre en retraite. Avertis que plainte est portée à l'autorité, nous profitons de ce qu'un voisin allait célébrer les noces de sa fille, et avait, à cette occasion, engraisé des oies dans son écurie, pour lui en voler trois pendant la nuit. Nous nous rendons dans un faubourg situé à l'autre extrémité de la ville, où les Suisses viennent banqueter avec nous, puis nous partons pour Halle en Saxe⁴. »

Notre jeune héros continue son odyssée à travers les écoles « pleines de vermine qu'on entend grouiller dans la paille, » se nourrissant d'oignons crus avec du sel, de glands rôtis, de pommes et de poires sauvages, et plus d'une fois torturé par la faim.

« Nos bacchants forçaient mon compagnon à se rincer la bouche, et à

1. *Vie de Thomas Platter*, 1499-1582, etc., traduite de l'allemand par Edouard Fick, 2^e édition avec notes, index et préface, de M. le professeur Auguste Bernus, p. 17. — 2. *Ibid.*, p. 51. — 3. Tous le monde sut que le magister Luther chantait et mendiait à Eisenach. C'était une coutume reçue. A Strasbourg, en 1500, le magistrat chercha à ne pas supprimer, mais de régulariser cet abus, limita à 100 le nombre des élèves des quatre écoles latines qui étaient autorisés à mendier. Ils devaient porter un signe distinctif, une plaque en métal, et ne pas être âgés de plus de 15 ans. — 4. Ch. Engel, *L'école de Strasbourg au XVI^e siècle*, *Recue internationale de Pédagogie*, 13 mars 1700, p. 107.

4. *Vie de Thomas Platter*, p. 57.

arracher ensuite dans un plat rempli d'eau : ils voyaient alors s'il n'avait point pris de nourriture. Le trouvaient-ils en faute, ils le jetaient sur un lit, lui mettaient un coussin sur la figure pour étouffer ses cris, et le battaient cruellement jusqu'à ce qu'ils n'en pussent plus...

« Ils enlevaient le moisi du pain et nous le donnaient à manger. J'ai eu maintes fois grand-faim et grand-froid quand je rôdais jusqu'à minuit, chantant dans les ténèbres pour obtenir du pain... Parfois même, la faim me tourmentait tellement que je poursuivais les chiens pour leur arracher un os, que je me mettais à ronger¹. »

Heureusement que les Ursula Gotta n'étaient pas trop rares et sauvaient de la mort quelques Luthers.

« Je n'oublierai pas une pieuse veuve qui vivait à Ulm avec ses deux filles déjà grandes, mais pas encore mariées... En hiver, cette brave femme me réchauffait les pieds en les enveloppant dans un morceau de fourrure qu'elle avait mis auparavant derrière le poêle². »

Après cinq ans de cette vie, l'écolier revint dans son pays, ayant tout vu, ayant tout appris, sauf... « Une longue pratique m'avait rendu maître dans l'art de mendier et de plaire à force de gentillesse : aussi les bacchants ne me laissaient pas le loisir d'aller à l'école, préférant m'employer à leur profit, de sorte que je ne savais pas seulement lire. » A dix-huit ans, « il ne savait rien, pas même le Donat³. »

Voilà jusqu'à quel point Rabelais et Platter sont d'accord. Voilà quelles étaient les mœurs et la vie de la jeunesse des écoles, au commencement du XVI^e siècle.

N'est-ce pas une révélation ?

Certes, ce devait être singulièrement pittoresque. Lorsque dans ces rues

1. *P. L.*, t. 10, *P. L.*, p. 67. — 2. *P. L.*, p. 66. — 3. *P. L.*, p. 67, 77. Cette extrême indifférence de mœurs qui se reflète dans l'absence de tout respect pour les hommes, les théologiens, de cette époque, est caractéristique de l'époque. Au printemps, dit Platter, je quittai le pays en direction de la ville de Quedlinbourg, la patrie de notre mère, elle se mit à pleurer. — « Que Dieu soit loué, dit-elle, car elle ne pleure pas pour moi, mais pour sa perte ! Je n'avais jamais vu pleurer une mère pour son propre fils, mais seulement pour un autre. » Indes. Après la mort de son troisième mari, elle fut obligée de travailler à la terre, et d'élever les enfants orphelins de son dernier mariage; elle se souvenait de son père, et de sa mère, et de son frère, et de son oncle, mais nos jours chez elle étaient si rares qu'elle ne les voyait que rarement. Elle ne dit pas la première parole que ma mère me dit en me voyant, elle me dit tout d'un coup : « Tu ne m'es pas à charge, car tu n'apprends rien. » Elle me dit encore : « Je ne suis pas assez benie du ciel pour que tu sois à charge de ta rudesse. Elle s'arrêta du reste à l'école de la ville de Quedlinbourg. » *Id.*, p. 79, 80. Pour l'histoire de la vie de Platter, voir aussi *Id.*, t. 10, p. 79, 80. Platter, qui n'était pas encore marié, avait une sœur, et un frère, et un oncle, et un cousin, et un tuteur, et un maître, et un maître d'école, et un maître de la maison, et un maître de la ville, et un maître de la nation, et un maître de la religion, et un maître de la morale, et un maître de la science, et un maître de la sagesse, et un maître de la vertu, et un maître de la gloire, et un maître de la vie, et un maître de la mort, et un maître de tout.

étroites qui entourent la place Maubert, et dont il reste encore de curieux échantillons, rue du Fouarre, rue Galande, lorsque la procession de l'Université s'avancait, bedeaux et massiers en tête, recteur et professeurs, drapés, chamarrés et enrubannés, véritable flot compact de velours, d'hermine, de soie, de rouge, de cramoi, de jaune, de vert, de violet, d'or, lorsqu'on allait ainsi au lendit de Saint-Denys, criant, buvant, jouant, à cheval, enseignes déployées, tambours battant, dépensant une sève intarissable; c'était une fête éblouissante. Et plus d'un, échappé à tous ces dangers, oubliant ces horribles misères pour ne se souvenir que des folles joies de sa jeunesse, répétait, en rencontrant plus tard un ancien compagnon d'études et d'équipées : « nous fûmes ensemble in Garlandia, » (quartier de la rue Galande).

Mais, d'un autre côté, comment pourrions-nous désormais être étonnés de la rudesse, de la violence que nous allons trouver chez les acteurs de notre drame ?

Les faibles, physiquement ou moralement, succombaient. Seules les constitutions particulièrement fortes résistaient. La délicatesse, c'était la mort.

Sans doute, nos héros auront du caractère : ils en avaient puisqu'ils avaient triomphé, et la lutte l'avait encore accru, c'est-à-dire durci. Mais il sera impossible que tous les survivants à cette effroyable lutte pour l'existence ne mêlent à leurs admirables qualités d'énergie, de résistance, d'opiniâtreté, d'intégrité morale, les défauts même de ces qualités, la tension, la rudesse, la dureté et même le dédain de la vie, qui choque si profondément nos mœurs améliorées et efféminées. Ce sera une rude époque.

III

L'Université (qui comprenait alors ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur) comptait dans son sein : 1° des *boursiers* proprement dits ; 2° des *convicteurs* ou portionistes, que nous appellerions pensionnaires ; 3° des *caméristes*, jeunes gens riches qui travaillaient sous la direction d'un *pédagogue* en chambre particulière ; 4° des *martinets* ou externes libres ; et 5° des *galoches* ou externes amateurs, étudiants de dixième et de vingtième année. Ils portaient des patins ou galoches pour se conserver les pieds secs à travers les boues du quartier latin¹.

Habitant chez son oncle, Richard le serrurier, tout près de Saint-Germain l'Auxerrois, Calvin se mit à suivre, en qualité de martinet, les leçons du collège de La Marche. (Page 67.) Et comme il avait à peine un avant-goût du latin² (*gustatis dumtaxat latinæ linguæ rudimentis*), il débuta en quatrième. Le collège ne jouissait pas d'une célébrité particulière. Au contraire; jusqu'en 1520 l'ensei-

1. Quicherat. *Histoire de Sainte-Barbe*, 1860, I, p. 76. 2. *Opera*, XIII, p. 323. Dedicace à Cordie, d. C. n. mentaire sur la première épître aux Thessaloniens, 1550.

Né vers 1477, dans le Perche, à moins qu'il ne soit né en Normandie¹, Cordier se destina d'abord à la prêtrise, et, après ses études à l'Université de Paris, il desservit comme prêtre l'Église Notre-Dame des bonnes nouvelles, à Rouen. Mais il finit par céder à son impérieuse vocation, et se voua à l'instruction des enfants.

Il enseigna avec un égal succès dans les collèges de Reims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de Navarre, sans compter celui de La Marche², où nous le rencontrons. Et l'on fit un proverbe latin, qui passa comme exemple dans les grammaires du temps : « Partout où enseigne M. Cordier fleurissent les belles lettres. »

Précisément au moment où Calvin entrait au collège de La Marche, M. Cordier venait d'y accomplir un acte qui révèle bien son caractère. Il avait jusque-là enseigné, et avec éclat, la rhétorique dans la première classe. Cette fonction aurait pu le conduire au rectorat. Mais voyant ses élèves « formés uniquement pour la montre et gonflés de vent, sans rien de solide au fond, » il en éprouva « un si insurmontable ennui » qu'il descendit en quatrième pour ne pas avoir toujours « à refaire de fond en comble leur instruction. »

La quatrième classe, c'était la dernière. Elle venait immédiatement après celle des abécédaires, où l'on apprenait à lire en latin et en français³.

C'est à ce dévouement extraordinaire que Calvin, (duquel nous tenons du reste ces détails) entrant en quatrième, dut le bonheur de rencontrer Cordier. « Tel avait été ton⁴ dessein, écrivait-il plus tard, mais par un singulier bienfait de Dieu, c'est à moi que profita le début de cet enseignement⁵. »

1. Voir Appendice III. *Où est né Cordier?* — 2. M. Quicherat a cru pouvoir affirmer que Calvin avait étudié, sous Cordier, au collège de Sainte-Barbe, et non au collège de La Marche. Son principal argument est que Beze parle du collège de La Marche dans une édition de sa Vie de Calvin, et du collège de Sainte-Barbe dans une autre. Or, dit M. Quicherat, il faut suivre évidemment les indications de la Vie éditée la dernière, « attendu que les changements introduits dans la seconde rédaction d'un même ouvrage ont toujours passé pour des corrections. » (Quicherat, o. c., t. 206.) Le principe est excellent, et il n'y a qu'à l'appliquer, en rectifiant l'erreur de M. Quicherat. C'est dans la première édition, et non dans la seconde que Beze fait étudier Calvin au collège de Sainte-Barbe (J. Bonnet, *Bulletin du Prot...* Calvin fut-il luthériste? XVII, p. 555-558). Même, les textes exactement examinés sont encore plus décisifs. Dans la première édition Beze parle de Cordier, non pas quand il raconte l'avis de Calvin à Paris, mais seulement, en passant, dans une parenthèse, à propos des dédicaces faites par le Reformateur. « Le sens⁶ de ce est de ses commentaires sur la première aux Thessaloniens à M. Cordier son regent au collège de Sainte-Barbe à Paris, en sa première jeunesse, » (Beze, *Vie de Calvin*, XXI, p. 36.) Mais dans la seconde édition (O. c. XXI p. 51), quand le sujet est traité chronologiquement, nous lisons, à propos de Paris : « Là entre autres personnes il eut pour son commencement au collège de La Marche, M. M. Cordier... » Et dans la troisième édition (O. c. XXI p. 121) « preceptorum habuit in gymnasio Marchiano Mat. Corderium. » Il est évident que Quicherat a commis une pareille erreur, et que Bonnet ne l'aît pas réfutée plus péremptoirement. M. Ferran pense que Cordier en eût aux deux collèges « en même temps. » (O. c., p. 63.) Mais le texte de Cordier est seulement qu'il et Cordier, l'un et dans l'autre. « Parisiis primum eo munere fungí coepi, cum in aliis gymnasiis et in Rhemensi... » (Barbarae, Lexoviensi, Marchiano, etc.) (*Colloquiorum Prefatio*). Il s'agit évidemment d'un enseignement successif, non simultané. — 3. *Bulletin*, XXXI, p. 41. — 4. Nous traduisons *tu*, et l'on peut dire et cette traduction est un mot d'explication. Calvin tutoyait-il Cordier? Non, sans doute. Nous savons qu'il ne tutoyait pas Farel. En effet, la lettre de Calvin à Farel, du 27 octobre 1539, est adressée d'un *tu* à Farel, et non à Calvin. En français, Calvin dit *tu*; en latin, il dit *vous* : « Vous m'avez mandé... » (C. c. l. c.). Ce n'est pas tout. On dit M. Herminjard (VI, p. 118, N° 31), biffé par Calvin lui-même, a pour l'original de la lettre de Calvin à Farel, un *post-scriptum* français adressé par Calvin à Farel, et il prouve que les deux rectorats ne furent pas simultanés.

dans une prison ; tandis que les anciens, dans leur sagesse, se servaient de préférence du mot *jeu* pour désigner le lieu où l'on enseigne.... Pour moi je pense qu'il faut plutôt les inviter par de petites récompenses (*præmiolis*). Il faut non les traîner, mais les amener, et les amener de telle façon que non seulement ils aiment la langue latine, mais qu'ils s'en délectent....

» Pourquoi forces-tu ? Pourquoi frappes-tu, ou même tortures-tu ?... Veux-tu instruire très facilement ? Commence par les mœurs. Débute par Dieu et les choses célestes. Enseigne aux enfants, non pas livrés à eux-mêmes, mais soutenus par le secours divin, enseigne-leur, dis-je, à aimer le Christ, à respirer le Christ, à avoir le Christ à la bouche. Le nom de Jésus-Christ ! Verse-le comme goutte à goutte dans l'âme de tes élèves ; introduis-le, fais-le pénétrer en elle. Inculque-leur si assidument la parole de Dieu qu'ils soient du moins touchés de quelque étincelle de l'amour divin. Eloigne le faisceau de ces verges, et approche le tison et les petites flammes de la piété...¹.

» Pourquoi si peu font-ils des progrès dans les bonnes lettres et dans les bonnes mœurs, sinon parce que Christ ne règne pas dans les gymnases ? Mais, dis-tu, je désespère de pouvoir persuader ces choses aux enfants. Ils ne sont pas encore capables d'une si haute science. En vérité, nous cherchons des subterfuges et des excuses dans nos péchés. Nous avons honte de disputer dans le cercle de l'école sur la piété, sur la religion, sur le Christ. Nous avons peur, je pense, que les enfants se moquent de nous et nous appellent (*appellent*) prêcheurs.... Pourquoi, je t'en prie, désespères-tu, ou te défies-tu, homme de peu de foi ? si c'est en vain qu'on parle aux enfants du Christ et de la piété, pourquoi le Christ lui-même a-t-il dit : Laissez venir à moi les enfants. »

Et la préface se termine par une supplication (*obsecratio*) adressée aux enfants et aux jeunes gens : « Je vous supplie, enfants très bienveillants (*benevolentissimi*) et vous jeunes gens honnêtes (*ingenui*), au nom de Jésus-Christ, notre commun précepteur et Sauveur, adonnez-vous d'abord aux bonnes mœurs, puis aux bonnes lettres...². »

Evidemment ces pages d'une piété si naïve, si touchante, si pénétrante ne nous renvoient cependant qu'un écho affaibli de l'enseignement de Cordier, de l'enseignement que Calvin entendit pendant des mois, tous les jours ; quelle impression ne dut pas ressentir son âme jeune, si bien ouverte précisément à une pareille influence³ !

1. Voici le texte de ces lignes intraduisibles dans leur affectueuse délicatesse : « Tam apte instilla, immitta, ingere nomen Jesu-Christi, tam assidue inculca verbum Dei, ut saltem aliquam sententiam divini amoris concipiant. Summitte virgarum fascēs, adhibe pietatis faces et igniculos. » — 2. *Mit.*, *Cordier de scriptis amon. medietatis*, liber nunc primum per authorem editus, 1551. — Ces derniers mots indiquent que la préface éditée, de 1550, avait été publiée sans nom d'auteur, comme il est dit dans *Admiratio ad Helvetios*. — Nous nous sommes servis de l'exemplaire de M. Herminjard. — 3. Dans le célèbre discours que Calvin prépara pour son ami Cop, et qui est le premier manifeste de la Réforme calviniste, on lit : « Nostra oratio illum (Christum) laudet, illum sapiat, illum spiraret, illum referat. » *Opera*, X^e p. 31. Et Cordier avait dit, nous venons de le voir : « Doce pueros Christum adire, Christum spirare, Christum in ore habere. » *De corr. serm. commendatione*. Est-ce un ressouvenir ? P. 102, l. 10.

le mander de venir continuer la bonne œuvre par luy encommancée es dictes escolles. » Il revint; c'est alors qu'il dicta à ses élèves la traduction française des Distiques attribués à Caton. Il en expédia le manuscrit, avec une lettre¹, à Robert Estienne, le 12 février 1534.

Mais la réaction cléricale qui suivit l'affaire des placards (octobre 1534) déterminâ son départ pour Paris, où il ne fit qu'un très court séjour. En janvier 1535, il est marqué avec Caroli, Couraut, Marot, sur la liste des principaux hérétiques de Paris: « adjournez à comparoir en personne, coupables et accusés d'hérésie; et furent faits les dits adjournemens à son de trompes par les carrefours de Paris². » Il était déjà à Bordeaux.

Et Cordier alla ainsi, portant avec lui son heureuse et féconde méthode³, recommandant la tolérance, s'il arrive que des bonshommes accompagnent les devoirs d'écriture, quand ceux-ci sont du reste satisfaisants; prenant garde de mettre obstacle chez les enfants à la manifestation de la pensée⁴; pardonnant volontiers un élève qui fait l'aveu de sa faute; supprimant les habitudes de délation⁵; voulant que les élèves internes puissent sortir seuls en ville et s'habituer à la liberté... méthode protestante, qui cherche à développer l'homme pour développer le chrétien, et qui cherche à développer le chrétien pour développer l'homme! L'homme! Et jusque dans son dernier livre, au moment où il professe la morale calviniste, Cordier saura se dépouiller à tel point de toute rancune et de toute étroitesse, il saura tellement rester human, que son ouvrage sera employé pendant deux siècles dans les écoles catholiques, sans autres modifications que quelques retranchements dans la préface. Voilà bien celui « qui, dans ses Épîtres chrétiennes, reprochait à une partie de ses frères de croire avoir la foi, quand ils avaient déclamé contre l'antechrist. Ce qu'il faut, ajoutait-il, c'est changer de vie. La vraie foi « besongne par charité⁶. »

1. *Disticha moralia nomine Catonis inscripta cum gallica interpretatione*, etc. MDLXXXV. Ce petit livre précéda, avec avantage, les *Ephemeræ*, les *Selectæ*, les *De viris*, et eut de fréquentes réimpressions. Ce qui nous y intéresse, ce sont les corrections faites aux préceptes païens. Exemple: « Aime les autres de telle sorte que néant moins tu t'aimes principalement toy mesme. C'est la doctrine des Payens et idolâtres. Mais voici qui est commandé aux chrestiens. Tu aimeras ton prochain comme te toy mesme. Ton prochain, c'est tout homme, dit saint Augustin. » (P. 22; voir p. 31 et 41.) Il va plus loin quand il parle de l'inutilité de l'encens: « Apaise Dieu par de l'encens: Pas même par de l'encens. Quelques-uns conservent encore cette coutume instituée dans l'Ancien Testament... Le vrai encens ce sont les prières faites avec une foi non feinte, d'un cœur pur, avec une bonne conscience... » (Cette observation est en latin dans le texte, p. 109.) — C'est ainsi, sans prodiguer ses réflexions, que Cordier laisse deviner qu'il n'aime pas la messe, qu'il a foi en la Bible, et surtout qu'il regarde la piété comme le premier des biens. (Voir: *Bulletin*, XXXI, p. 39, 10.) — Nous nous sommes servi de l'exemplaire de la Société du Protestantisme. — 2. *Bulletin*, X, p. 39; XI, p. 233. — 3. Elle ne réussit pas moins à Bordeaux qu'ailleurs: c'est du collège de Bordeaux que sortirent les Scaliger, les Montaigne, les La Boétie. — 4. Quicherat, I, p. 273, n. 5. *De corr. scrib. encl.* — 5. Prétace. — 6. L. Massebieau. *Les colloques scolaires du XVI^e siècle et leurs auteurs* (1480-1570). — 1878. *Madison* (U. S. A.), p. 205-243. — *Revue chrétienne*, 1876, p. 105-111. Nouvelle communication sur Mathurin Cordier, par M. ...

V

Mais Calvin ne fut pas seulement soumis, d'une manière générale, à l'influence de Gordier, de ses conseils, de ses conversations : il recut aussi de lui, au moins en grande partie, quelque chose de particulier, ce qui devait être une de ses plus grandes forces, son style. Voici comment. Le langage traversait alors une crise redoutable. Le latin devenait de plus en plus langue morte, et les écoliers le traitaient avec un mépris croissant. Mais le français ne s'émancipait qu'avec peine. A un mauvais latin correspondait un français qui n'était pas encore bon. « Aujourd'huy, disait Olivétan, l'ami de Calvin et l'un des fondateurs trop méconnus de notre langue, pour la plus part le François est meslé de Latin et souvent de motz corrompus. » Et quand il voudra traduire la Bible, il ajoutera : « le language François n'est que barbarie. » et il comparera son travail à celui de l'homme qui voudrait « enseigner le doux rossignol c'est-à-dire le grec et l'hébreu, à chanter le chant du corbeau enroué » c'est-à-dire le français !.

Les livres de Gordier nous montrent jusqu'à quel point ces jugemens étaient justes. Voici quelques spécimens du jargon qu'ils s'efforcent de corriger, et qu'ils commencent par citer :

Parvus garsonus bavat super sese : — capis me pro uno alio : — vadamus ad pormenandum nos : — quando ego veni de ludendo, ego bibi unum magnum vitrum totum plenum de vino, sine deponendo nasum de vitro : — tu habes vitillon tort : — Faciemus hodie bonum cherubim chère, bombance : — Comedi unum grossum boullinum : — In prandendo non facit nisi lichare suos digitos : — Ipse comedit tantum quod se crevat... »

Rabelais, avec sa grosse verve, a composé dans ce style tout un discours, où les solécismes, les barbarismes, le français et le latin se mêlent et se heurtent avec une vérité et un comique parfaits. C'est Janotus, le vieux toussoux, qui est délégué par les Parisiens afin d'obtenir la restitution des cloches de Notre-Dame :

« Si vous nous les rendez à ma requeste, je y guaigneray six pans de saulcices et six paires de chausses, que me feront grand bien à mes jambes : ou ilz ne le font pas, ilz n'ont pas promesse. Ha ! par Dieu, *Domine*, une pair de chausses n'est-ce pas ? *Vir sapiens non abhorrebit cam*. Ha, Ha, il n'a pas pair de chausses, mais il a le nez bien, quand est de moy. Advisez, *Domine*. Il y a dix-huyt ans que j'ay esté malade, et par malheur j'ay mangé et bu de tout, et par malheur j'ay mangé et bu de tout, et par malheur j'ay mangé et bu de tout. *Reddite que sunt Cesaris, et que sunt Dei Deo. Ibi jacet lepus*. Par ma foy, *Domine*, j'ay mangé et bu de tout, et par malheur j'ay mangé et bu de tout, et par malheur j'ay mangé et bu de tout. *Ipsi sunt in camera, nos faciemus bonum cherubim*. *Ipse comedit tantum quod se crevat et ego habet bon vino*. Mais de bon vin on ne peut

faire mauvais latin. Or sus, *de parte Dei, date nobis clochas nostras*. Tenez, je vous donne de part la Faculté ung *sermones de Utino* que *utinam* vous nous baillez nos cloches. *Uultis etiam paradoxos? Per diem vos habebitis et nihil poyabitis*¹. »

Et ce n'était pas seulement le latin de cuisine : c'était le style macaronique le plus détestable qui s'intronisait.

Pour comble de malheur, ceux qui fuyaient ce ridicule tombaient dans un autre. Sous prétexte de ne se servir que de mots français, ils ne se servaient que de mots latins francisés ou, comme le dit encore Olivétan « de termes sauvaiges emmasquez et non accoutumez, lesquels sont escorchés du latin². » Quelques lignes de Rabelais encore vont nous faire comprendre de quoi il s'agit. C'est un étudiant qui raconte sa vie à Paris :

« Nous transfrétons la Sequane au dilucule et crépuscule : nous déambulons par les compites et quadriviers de l'Urbe, nous despumons la verbocination latiale, et, comme verisimiles amorabonds, captons la bénévolence de l'omnijuge, omniforme, et omnigene sexe féminin... ; puis cauponisons es tavernes méritoires de la Pomme de Pin, du Castel, de la Magdaleine et de la Mulle³. »

Tel était l'état de la langue française au moment où Calvin étudiait au collège de La Marche.

La grande réforme de Cordier fut de séparer le français et le latin. Il se sert du français, mais pour que les enfants comprennent ses explications sur le latin ; pour qu'ils se rendent mieux compte du génie de la langue latine, et ne s'habituent pas à défigurer ce latin qu'ils ne savent pas encore.

Et naturellement cette réforme fut très utile au français, d'autant plus que Cordier maniait cette langue en maître, avec un charme pénétrant. On a eu tort de le contester.

Mais on a eu tort aussi de contester⁴ que Cordier obtint ce résultat presque sans le vouloir. Ce dont il se préoccupe, c'est uniquement du latin, du latin vrai, du latin pur et classique. Il le dit au début de sa carrière : « Que les enfants aient honte, même avec leurs mères, de se servir de la langue nationale. » *vernuacula*⁵. » Et il le répète à la fin de sa carrière, dans le colloque suivant :

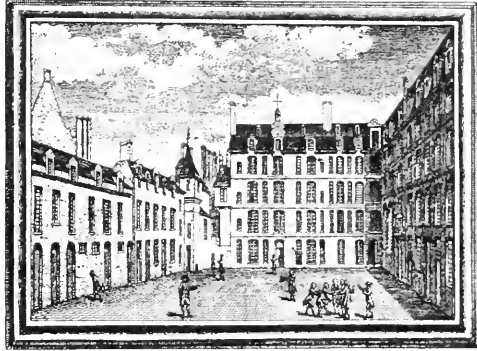
« Combien d'ans a ton frère ? — Cinq ans. — Que dis-tu ? il parle desja latin. — Pourquoi en es-tu esmerveillé ? Nous avons tousjours à la maison un pédagogue et docte et diligent : il nous apprend tousjours à parler latin : il ne dit rien en

1. Rabelais, Liv. I, ch. XIX. — 2. *Opera*, III, p. xxiv. — 3. Rabelais, I^{er}, II, ch. 6. — 4. F. Berthault, *Mémoires de Cordier et l'enseignement chez les premiers calvinistes*, p. 21. — J. Bonnet, *Forcés*, n'a pas pu le nier quand il écrit : « Cordier osa le premier enseigner en français, et, par un système de rapprochement, en venant à la suite de la lumière les rapports et les contrastes des deux langues qu'il avait précédemment enseignées. » *Essai*, XVI. Ce fut le résultat, ce ne fut pas le but ; quelque chose de plus ou moins analogue à ce qui se fit dans le midi de la France, à propos du Provençal. Les Félibres, comme le frère Savinien d'Arles et les chrétiennes d'Arles, demandent « l'enseignement du français par le provençal, et vice versa. » *Le provençal*, et cette confrontation les deux langues s'épurerait l'une l'autre. Cf. *op. cit.*, p. 102. — 5. *op. cit.*, p. 21. Voir aussi la thèse de M. Puech : *Un professeur du seizième siècle, M. Cordier*, Montauban, 1900, p. 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

vraie méthode d'apprendre et me permettre ensuite de mieux profiter... Grâce à la préparation, j'ai été aidé de telle sorte que, à juste titre, je te rapporte tous les progrès que j'ai pu faire dans la suite. Et j'ai voulu en rendre témoignage devant la postérité : si elle retire quelque utilité de mes écrits, qu'elle le sache : c'est en partie à toi qu'elle le doit¹. »

Et on a accusé Calvin d'avoir ignoré la reconnaissance ! Et on a écrit : « Cœur froid, qui ne garde la mémoire que d'une injure² ! » Il fit plus.

Cordier était à Bordeaux, au moment où Calvin s'efforçait de fonder à Genève un collège digne de la Réforme. L'ancien élève de La Marche pensa tout de suite à son ancien maître et l'envoya chercher. « Et pour ce que M. Courderius estoit homme expérimenté en telles choses, (nous raconte Froment), et comme l'on dict le plus apte et convenant à exercer Escolles que homme de nostre temps aye esté en la langue francoyse, fust envoyé querir en France en une ville qu'on appelle Bourdaux dans la quelle estoit Regent et amena beaucoup de gens scavans avec luy³. »



Cour du collège de La Marche (en 1779) : (p. 57)

Bientôt après il suivit Calvin et Farel dans leur exil. Accueilli à bras ouverts par les Neuchâtelois, il dirigea leur collège pendant sept ans. Puis en 1545, il s'établit à Lausanne, et y enseigna pendant douze ans. Quoiqu'il dirigeât l'école, et eût le titre de directeur (*ludi magister*), il régenta, non pas la première classe, mais sa classe de prédilection, la cinquième⁴.

Après s'être retiré de l'enseignement, il resta quelque temps encore à Lausanne⁵ ; puis, en 1559, voyant l'académie de Genève inaugurer ses cours, il ne put résister à la tentation d'aller finir ses jours dans la capitale de la Réforme. « Dieu, dit-il, père très bénin, m'y a ramené pour la seconde fois, ayant pitié de ma vieillesse... comme en un port très assuré après plusieurs travaux et infinis dangers. » Le 13 octobre, il présenta une requête pour obtenir un logement dans la maison de Rive, ce qui lui fut accordé : et quatre mois après, il était logé dans la maison de Saint-Aspre, à côté de l'Hôtel-de-Ville, immeuble appartenant à la seigneurie, où demeurait Viret « lequel l'eut pour

1. *Opera*, XIII, p. 525. — 2. Audin, o. c., p. 15. — 3. Hist. m. de Paris avec la description de ses plus beaux monuments, dessinés et gravés en taille douce par F. N. Martinet, 1779-1780. — 4. Froment, *Le collège de Lausanne, veilleux de la cité de Genève*, éd. Revillod, p. 234. — 5. *France protestante*, 2^e édition, M. Cordier, p. 66. — 6. Farel habitait une maison, qu'il avait achetée « située à la bandière de la cité, près le grand Temple, » *France protestante*, id., p. 686.

bien agreable. » Mais comme l'illustre pédagogue était dans le plus complet dénuement, on fit une collecte en sa faveur, et la seigneurie donna 10 florins. — Enfin, le 16 février 1562, la classe de cinquième étant devenue vacante, Cordier y fut nommé à l'âge de 82 ans¹.

Ainsi, à mesure que la vieillesse le courbait vers la terre, il se rapprochait toujours plus de ses plus petits disciples, et avant de mourir il mêlait en souriant sa chevelure blanche à leur chevelure blonde. Deux ans après, en 1564, il publia ses célèbres Colloques, qui pendant trois siècles devaient passer d'école en école et être réimprimés même de nos jours. Souvent ses amis l'avaient pressé « de mettre quelque chose en lumière pour le profit des enfants. » Et il avait écrit divers opuscules. Mais il ne trouvait pas le temps de les revoir : « D'autant que ce que j'ay toujours fait je m'adonnay tellement à mes escoliers que je ne me l'aissoy pas seulement les heures qu'on a de relasche libres. » « A la parfin, » il rencontre un homme selon son plaisir, qui l'aide à enseigner; il prend en main son vieux manuscrit, et « comme si je l'eusse reveillé d'un long dormir, il m'a semblé bon de le revoir le matin c'est à dire au temps que je n'enseignoy point. » Un dernier mot résume ce nouvel ouvrage et toute cette vie : « J'ay tous jours principalement désiré, et j'ay mis peine que les enfants s'y soient exercés tout le temps que j'ay eu ceste charge, c'est assavoir pour conjoindre la piété et bonnes mœurs avec l'élégance des lettres. » C'est signé : « A Genève, ce 6 de Feb. l'an de nostre salut 1564², et de mon age le 85. »

Il fit une dernière fois sa classe. Trois jours après, il plut à Dieu « de l'appeler de ce monde et l'alloger en repos qu'il a préparé à tous ses fidelles³, » (Calvin l'avait à peine devancé de quatre mois), et l'on écrivit sur les registres de la Vénérable Compagnie : « Le vendredi 28 sept. 1564, mourut le bon homme Corderius, en grand age, heureusement, et ayant servi jusques à la fin, en sa vocation d'enseigner les enfants et conduire la jeunesse, en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur⁴. »

VII

Calvin resta peu de temps au collège de La Marche. On sépara le maître et l'élève, si d'ailleurs incomparables. Pourquoi, Calvin nous le dit en ces mots : « pour qu'un homme inepte (*stolidus*) dont la volonté, ou plutôt le caprice, l'emporta sur les autres, nous fit tout de suite avancer d'une classe. » Il s'agit du

¹ Cordier est mentionné dans la *Dei Verbi* (1562) par les pages 115 et 116 des *CE* 2775. En 1563, il faut, ce semble, lire 1562. — ² *Dei Verbi*, pages 115 et 116. — ³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹² *Dei Verbi*, page 116. — ¹³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²² *Dei Verbi*, page 116. — ²³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³² *Dei Verbi*, page 116. — ³³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴² *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵² *Dei Verbi*, page 116. — ⁵³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁵⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶² *Dei Verbi*, page 116. — ⁶³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁶⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷² *Dei Verbi*, page 116. — ⁷³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁷⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸² *Dei Verbi*, page 116. — ⁸³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁸⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹² *Dei Verbi*, page 116. — ⁹³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰² *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁰⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹² *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹¹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²² *Dei Verbi*, page 116. — ¹²³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹²⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³² *Dei Verbi*, page 116. — ¹³³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹³⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴² *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁴⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵² *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁵⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶² *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁶⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷² *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁷⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸² *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁸⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹² *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹³ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ¹⁹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰² *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁰⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹² *Dei Verbi*, page 116. — ²¹³ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²¹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²²⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²²¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²²² *Dei Verbi*, page 116. — ²²³ *Dei Verbi*, page 116. — ²²⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²²⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²²⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²²⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²²⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²²⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²³⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²³¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²³² *Dei Verbi*, page 116. — ²³³ *Dei Verbi*, page 116. — ²³⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²³⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²³⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²³⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²³⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²³⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴² *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁴⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵² *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁵⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶² *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁶⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷² *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁷⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸² *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁸⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹² *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹³ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ²⁹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰² *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁰⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹² *Dei Verbi*, page 116. — ³¹³ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³¹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³²⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³²¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³²² *Dei Verbi*, page 116. — ³²³ *Dei Verbi*, page 116. — ³²⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³²⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³²⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³²⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³²⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³²⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³³⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³³¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³³² *Dei Verbi*, page 116. — ³³³ *Dei Verbi*, page 116. — ³³⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³³⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³³⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³³⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³³⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³³⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴² *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁴⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵² *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁵⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶² *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁶⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷² *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁷⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸² *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁸⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹² *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹³ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ³⁹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰² *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁰⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹² *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴¹⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²² *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴²⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³⁰ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³¹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³² *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³³ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³⁴ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³⁵ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³⁶ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³⁷ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³⁸ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴³⁹ *Dei Verbi*, page 116. — ⁴⁴⁰

précepteur des enfants de Montmor. En même temps, ou bientôt après, Calvin changeait non seulement de classe, mais de collège, et allait à Montaigu. Peut-être que, bénéficiaire de plusieurs cures, ses directeurs trouvèrent bon de le placer dans une école d'un caractère plus ecclésiastique, où il pourrait se préparer visiblement à posséder les bénéfices, qui lui avaient été confiés avant l'âge¹.

Cordier avait été le premier maître de Calvin. Montaigu fut le second.

Cordier, c'était l'avenir ; Montaigu, c'était le passé !

Cordier, c'étaient les temps modernes, avec leurs promesses de progrès, de douceur et de libéralisme ; Montaigu, c'était le moyen âge, avec l'obstination de sa routine, de sa dureté, de son étroitesse.

Cordier, c'était le commencement de l'éducation protestante ; Montaigu, c'était la fin de l'éducation catholique.

Ainsi la Providence faisait parcourir à son élève prédestiné tous les stades d'une évolution qu'il devait finir par diriger.

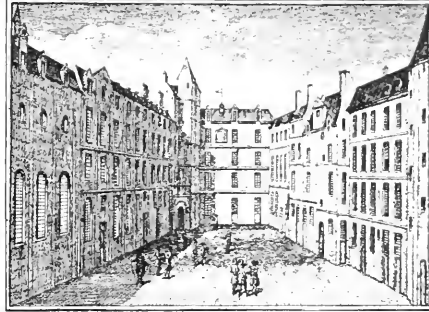
Fondé en 1314 par l'archevêque de Rouen, le juge faible et terrible des Templiers, Gilles Aiscelin, le collège de Montaigu avait reçu son nom de son second fondateur, Pierre de Montaigu (1388), évêque de Laon, et sa constitution de son troisième fondateur, le vrai, Jean Standonch². Celui-ci était né en Brabant. Après une enfance passée dans la pauvreté, il vint à Paris, où, pour subsister, il fut obligé de remplir les plus vils ministères dans la maison de Sainte-Geneviève. La nuit, il montait au clocher pour économiser la chandelle, et étudier au clair de lune. Grâce à cette énergie, il devint maître ès arts, bachelier en théologie, principal du collège de Montaigu (1483), et recteur de l'Université (1485).

Quand il entra au susdit collège, tout était en ruine. La maison n'avait plus que onze sous de rente. Il construisit des logements, une chapelle, une bibliothèque et rassembla 84 boursiers : enfin, en 1502, il rédigea et fit sanctionner son règlement.

Quatre traits caractérisent pour nous l'esprit de ce célèbre collège de Montaigu, qui incarnait lui-même l'esprit de tout l'enseignement, aux premières années du XVI^e siècle.

D'abord *l'ascétisme*.

L'article troisième du règlement ordonnait le silence, « depuis la fin des complies, jusques au son de la messe du lendemain. »



Cour du collège de Montaigu (en 1779).

1. Quicherat, I, p. 213. — 2. Plusieurs écrivent : Standouth.

Le quatrième réglait le costume. Les théologiens, prêtres et étudiants en philosophie, devaient être vêtus de noir, avec des manteaux sans plis, « et des chaperons en teste à la façon d'un camail, sinon qu'ils sont cousus devant et derrière, et n'y a ouverture sinon pour passer la teste, ainsi que les portent les frères convers de Saint-Germain des Prez. »

Plus important encore est l'article relatif à la nourriture : « Il est défendu de boire vin et de manger chair, excepté les théologiens et prestres d'avoir une pinte de vin à trois, composée de trois demi-sextiers de vin et d'un demi-sextier d'eau, en considération de leur âge viril et de leur labour aux études. Pour la pitance, ils auront tous à l'entrée de table chacun la trentiesme partie d'une livre de beurre, des pommes cuites, des pruneaux ou quelque chose équivalent. Plus le potage de légumes (qui sont poix, febves, et autres semblables grains issus de terre), ou de bonnes herbes. Pour la portion des jeunes capettes auront chacun la moitié d'un harenc ou un œuf. Les théologiens et prestres auront deux fois autant, c'est scavoir deux œufs chacun, ou un harenc ; pour le dessert un morceau de fourmage ou quelques fruits, si la saison et les moyens y sont. »

Évidemment le principal qui a rédigé ce prospectus avait du sang d'Harpagon dans les veines. Mais il n'était pas le seul, dans le bon vieux temps, et nous avons les plaintes d'un écolier du XVII^e siècle, qui disait encore : « J'estois gros et gras quand le malheur voulut me constituer prisonnier de ces ennemis de la nature ; mais à peine y eus-je demeuré trois jours, qu'il fallut envoyer mes chausses et mon pourpoint au tailleur pour les estressir¹. »

Et cependant, les pauvres capettes de Montaignu, avaient beau habituellement ne pas manger, ils avaient encore des jours dits jours de jeûne.

La maigre pitance était compensée par d'abondantes fouettées : c'est le second trait caractéristique de l'éducation de cette époque en général, et de Montaignu en particulier.

Le fouet était le grand instrument d'éducation, sinon l'unique. On fouettait tout le monde, toujours. Marguerite de Valois avait été fortement fouettée. D'Aubigné avait été fouetté. En 1511, un recteur de l'Université recommandait encore aux maîtres de ne pas ménager les verges à leurs élèves et même de les rouer tous les jours : *Acerrime vapulent!* Le portier était le fouetteur en titre. Mais le principal du Collège n'aurait pas souvent dû y mettre la main. Rabelais nous a conservé précieusement le souvenir du principal Tempeste, un des successeurs de Standouth, « le plus dur d'atour d'ecoliers au collège de Montaignu. » Et Montaignu s'écrie : « Auquel on a converti les enfants aux lettres, on ne leur présente à la vérité que la correction, qui est semée la violence et la force... cette police de la plus pénible... Elle est en tousjours de plain... C'est une vraye geaule de jeunesse qui se fait. Auquel on a le point de leur office : vous n'oyez que cris, et

¹ *Le portier de la ville de Paris*, t. I, p. 130.

d'enfans suppliciez, et de maïstres enyvrez en leur cholère... les guidant d'une trongne effroyable, les mains armées de fouets ¹. »

Comme la réputation de Montaigu ² l'emportait sur toutes les autres, il n'est pas étonnant que ce collège ait fini par apparaître comme l'idéal de la maison de... correction : « Tellement, raconte encore un historien du XVII^e siècle, que quand il y avoit quelque père ou mère à Paris molestez et attediez de leurs enfans mal vivans et incorrigibles, on leur conseilloit de les enfermer à Montaigu afin de les ployer, adoucir dessous la verge d'humilité, et de les réduire à la voie de vertu, de laquelle ils estoient esloignez par mauvaise compagnie et trop grande liberté ³. »

Troisième trait : *une saleté indicible*. Bornons-nous à constater que d'une manière générale les collèges interdisaient à leurs élèves de porter les mains à la tête pendant le repas. C'était trop dangereux. Et laissons parler deux capettes illustres de Montaigu, Erasme et Rabelais.

D'où viens-tu, demande un interlocuteur des colloques d'Erasme? — Du collège de Montaigu. — Tu nous reviens donc chargé de littérature? — Bien plutôt de poux ⁴.

Rabelais, lui, nous dépeint son héros arrivant chez son père, après quelques-unes de ses aventures extraordinaires, et se mettant en train de se coiffer. Il prend son peigne « qui estoit grand de cent cannes, appoincté de grandes dents de éléphants toutes entières. » A chaque coup de peigne il fait tomber d'énormes boulets, qui lui étaient restés dans les cheveux. « Ce que voyant, Grangousier son père, pensoit que feussent poux et luy dist : Dea, mon bon filz, nous as-tu aporté jusques icy des esparviers de Montagu? Je n'entendoys que là tu feïsses résidence. — Adonc Pornocrates respondit : Seigneur, ne pensez pas que je l'aye mis au colliège de pouillerie, qu'on nomme Montagu : mieulx l'eusse voulu mettre entre les Guenaux de saint Innocent, pour l'énorme cruaulté et vilenie que j'y ay congneue. Car trop mieulx sont traictés les forcez forçats entre les Maures et Tartares, les meurtriers en la prison criminelle, voir certes les chiens en vostre maison, que ne sont ces malanzuz au diet colliège. Et si j'estoys roy de Paris, le diable m'emport si je ne mettoys le feu dedans, et faysoys brusler et principal et régents, qui endurent ceste inhumanité davant leurs yeulx estre exercée ⁵. »

Enfin, quatrième trait : le *travail*, un travail aussi exagéré que la saleté, la barbarie et la famine. On se demande où les élèves prenaient les forces. En tout

1. *Essais de Montaigne*. Liv. I, ch. XXV. — 2. En 1522, dans son traité *De Correctione Urbis*, Erasme parle des Bèda et des Quercu, qui enseignaient à Montaigu au même et même ou s'y trouvaient. « C'est un collège de roussin d'Arcadie, vêtu de la peau du lion, trop ignare pour se faire écouter avec plaisir de ce disciple, et trop pour aimer ou être aimé, bourelle les malheureux qu'il ne saurait rendre lettrés, puis qu'il est lui-même ignorant. Il les assourdit de cris et d'insultes... Si tu ne peux te passer de faire le maître, va épouvanter de ta voix les bœufs et les ânes. » Cité par Massébeau, Mathurin Cordier. A propos d'une soutenance à la Sorbonne, *Revue chrétienne*, 1875, p. 762. — 3. Tarsot, p. 113. — 4. *Ibid.*, p. 114. — 5. *Œuvres de Rabelais*, L'É. I, ch. 11.

cas le programme que voici va nous montrer qu'ils avaient besoin d'en avoir beaucoup.

A 4 heures du matin, lever. Un élève de philosophie, chargé des fonctions d'éveilleur, parcourait les chambres, et en hiver y allumait les chandelles.

De 5 à 6 heures, leçon.

A 6 heures, messe. Puis *premier repas*, composé d'un petit pain.

De 7 à 8 heures, *récréation*.

De 8 à 10 heures, leçon.

De 10 à 11 heures, *discussion* et *argumentation*.

A 11 heures, *diner*, accompagné d'une lecture de la Bible, ou de la Vie des saints. Le chapelain disait le *Benedicite* et les Grâces, auxquelles il ajoutait une exhortation pieuse. Le principal prenait ensuite la parole, adressait des éloges ou des blâmes aux élèves, annonçait les punitions, les corrections méritées la veille.

De midi à 2 heures, révision des leçons, travaux divers.

De 2 à 3 heures, *récréation*.

De 3 à 5 heures, leçon.

De 5 à 6 heures, discussion et argumentation.

A 6 heures, *souper*.

A 6 heures et demie, examen du travail de la journée.

A 8 heures en hiver et à 9 heures en été, *coucher*.

Ainsi condamné au jeûne et au travail forcés, plus d'un capette suecombait.

Érasme réunit tout ces traits dans le tableau suivant : « J'ai vécu il y a trente ans, dans un collège de Paris où l'on brassait tant de théologie que les murailles en étaient comme imprégnées ; mais je n'en ai pas rapporté autre chose que des humeurs froides et une multitude de poux.... Les lits étaient si durs, la nourriture si chétive, les veilles et les études si pénibles, que maints jeunes gens de grande espérance, dès la première année de leur séjour dans ce collège, devenaient fous, aveugles ou lépreux, quand ils ne mouraient pas... Plusieurs chambres à coucher, étant situées près des lieux d'aisance, étaient si sales et si infectes qu'aucun de ceux qui y ont demeuré n'en est sorti vivant, ou sans le germe d'une grave maladie. Les punitions, consistant en coups de fouet, sont administrées avec toute la rigueur qu'on peut attendre de la main du principal... Le principal du collège voulait faire des moines de nous tous, et, pour nous empêcher de jeûner, il nous privait absolument de viande. O combien de fois ai-je crié : *Qu'importe la vie que de vin moisi j'y ai bu!* »

Aussi quand Jean Calvin entra à Montaigu, le Principal était le fameux Noël Béla, surnommé par Standonch lui-même, dès avant 1502. Un instinct ou une intuition de l'avenir, Noël Béla, avec qui nous ferons bientôt plus ample connaissance, l'esprit le plus mutin et le plus factieux de son temps², »

² « Noël Béla, principal de Montaigu, fut un des plus fameux esprits de son temps, et le plus mutin et le plus factieux de son temps. »

finît par être tellement occupé aux procès qu'il intentait ou qu'on lui intentait, que, en 1524, il se fit aider par un sous-directeur, Pierre Tempête, et, en 1528, par Jean Hugon¹.

Calvin fut donc élève de Bêda et de Tempête, et il profita de Montaigu comme il avait profité de Cordier.

Au collège de Montaigu, nous dit Bèze, il eut pour maître un Espagnol, qui ne manquait pas de science. « Son esprit déjà très fin *acerrimus*, fut encore poli par lui. Il fit de tels progrès, que, laissant ses camarades à l'étude de la grammaire, il passa à l'étude de la dialectique et de ce qu'on appelle les autres arts². »

Cordier l'avait préparé à écrire, Montaigu le prépara à discuter.

« On dispute avant le dîner, écrivait Vivès en 1531, on dispute pendant le dîner, on dispute après le dîner, on dispute en public, en particulier, en tous lieux, en tous temps. — « On discute à la fin de savoir si le porc qu'on mène au marché pour le vendre est tenu par l'homme ou par la corde³. »

La discussion, l'art formel de la discussion, c'était tout ce qui restait à l'éducation du moyen âge. Calvin le lui prit : se réservant de verser le vin nouveau de l'Évangile dans ces outres vides, mais solides, de la scolastique.

VIII

En même temps que ce développement intellectuel, se poursuivait le développement moral. Arrivé à Paris, âgé de quatorze ans, Calvin allait en partir âgé de dix-neuf ans. L'enfant était devenu un jeune homme au caractère presque définitivement formé.

Savons-nous ce qu'était ce caractère ?

Calvin, nous répond Kampschulte, l'historien catholique, remplissait ses devoirs religieux et autres avec une exactitude scrupuleuse (*lebendiges Pflichtgefühl, grosse Gewissenhaftigkeit*)⁴. Voilà un bel éloge, et qui pourrait nous suffire, si l'historien, plus asservi qu'on ne l'a dit aux préjugés de ses coreligionnaires, ne s'était pas hâté d'amasser, autour de cet éloge, toutes les critiques de la légende catholique. Et nous ne saurions même pas le féliciter complètement d'en avoir au moins écarté ce qu'elle a de plus manifestement calomnieux. Car, en la rendant plus vraisemblable, il l'a seulement rendue plus dangereuse.

D'après Kampschulte, Calvin, à Paris, avait un caractère « renfermé en lui-même; ... quelque chose « de sévère, de dur : ... il menait une vie « silencieuse, retirée. » « fréquentait peu de personnes; ... son caractère « sévère, raide, et cependant timide et retenu ... ne semble pas « l'avoir fait beaucoup aimer. » Au contraire, « il semble qu'il ait indisposé contre lui presque tous ses

1. Du Boulay, VI, p. 964. 2. Bèze, *Vie de Calvin*, 3^e éd., t. I, p. 121. 3. *Ibid.*, p. 121.

4. Kampschulte, p. 224.

camarades... » *Si l'on peut ajouter foi à des indications postérieures*, on faisait de ce petit inconnu de Picard, la cible de réflexions railleuses, et on lui donnait un surnom peu flatteur¹... »

Ce triste portrait a été reproduit par les historiens français. Citons seulement ceux dont l'impartialité semble la mieux établie. Quicherat, après avoir affirmé que Jean Calvin fut l'incarnation de « l'esprit de secte, » ajoute : « Il n'eut jamais les goûts ni l'abandon de l'enfance. Mélancolique et réfléchi... l'indulgence ne fut jamais dans sa nature². » M. Jourdain, dans *Paris à travers les âges*, de Hofbauer, déclare que Montaigu et sa discipline fortifièrent encore dans « l'impitoyable sectaire, la dureté de caractère dont il donna plus tard des preuves si tristement célèbres³. » — Or précisons les faits.

Après avoir raconté ses succès et ses progrès, la seconde édition de la *Vie de Calvin*, par Bèze, continue : « Quant à ses mœurs, il estoit surtout fort consciencieux, ennemi des vices, et fort adonné au service de Dieu qu'on appelloit pour lors⁴. » — Et la troisième édition ajoute : « Son père l'avait dès le commencement destiné à l'étude de la théologie : il avait compris qu'il y inclinait naturellement, en voyant que dès son âge le plus tendre, il était religieux, d'une manière admirable, et censeur sévère (*severus censor*) de tous les vices chez ses compagnons. C'est ce que je me rappelle avoir entendu dire, même par des témoins catholiques autorisés, bien des années après, alors que son nom était célèbre⁵. »

Un adolescent très pieux, dont la piété a comme trait distinctif la moralité, une moralité sévère : tel était Calvin, à Paris, et voilà le grand éloge que les catholiques eux-mêmes lui ont rendu.

La légende catholique a transformé l'éloge en critique : voici comment.

Le Vasseur, qui, nous le savons, accepte contre notre réformateur toutes les accusations, même les plus niaises, raconte (en s'appuyant assez vaguement⁶ sur Baudouin, un grand calomniateur, qualifié pour la circonstance de « homme de bien et modeste ») que ses camarades l'avaient appelé *accusativus*, accusatif. — La transformation est opérée : Ce qui était une vertu, l'austérité, est devenu un vice, la dénonciation.

Kampschulte cite très exactement Le Vasseur, mais ne se donne pas la peine de vérifier sa prétendue citation, et parle plus vaguement encore que lui d'une citation de Baudouin. Avec une de ses restrictions habiles, dont les historiens catholiques sont trop coutumiers, il ajoute : « *Si l'on peut ajouter foi à des indications postérieures*. » *Si!* Mais qui donc doit décider *si l'on peut ajouter foi à des indications postérieures* : le lecteur ou l'auteur? Et puisque Kampschulte ne nous dit rien de l'accusation, pourquoi la répète-t-il?

Par exemple Aubert, l'inepte pamphlétaire⁷ : malheureusement pour la légende. Car il a fourni à Quicherat (peu suspect) l'occasion de mettre le mot *accusativus* dans son livre, et de l'écraser définitivement : « Il aurait été de plus un

¹ « *Un surnom peu flatteur* » : Quicherat, *op. cit.*, p. 112. — ² Hofbauer, *Paris à travers les âges, Le petit inconnu de Picard*, p. 112. — ³ Jourdain, *op. cit.*, p. 112. — ⁴ Bèze, *op. cit.*, p. 112. — ⁵ Bèze, *op. cit.*, p. 112. — ⁶ Il met en marge : *Fr. Ball, Apol.*

délateur infatigable, au dire de M. Audin, qui rapporte à cet égard que les camarades du jeune Calvin l'avaient surnommé l'*accusatif*, et qu'ils disaient de lui : « Jean sait décliner jusqu'à l'*accusatif*. » Mais on voudrait savoir où le passionné biographe a ramassé ce trait. Il dit que c'est dans la seconde apologie du jurisconsulte Baudoin. Nous ne connaissons de Baudoin qu'un ouvrage auquel cette indication puisse convenir, c'est la diatribe intitulée : *Responsio altera ad Johannem Calvinum*, et l'anecdote rapportée par M. Audin ne s'y trouve pas¹. »

Peut-être nous est-il permis d'indiquer plus précisément la source de cette calomnie légendaire. Le Vasseur a tout simplement appliqué à Calvin ce que Calvin rapporte du cousin de Baudoin, Antoine, « le quel pour la grande subtilité qu'il avoit à desrobber, ses compagnons d'escole nommèrent ablatif². » Embrouillant l'ablatif avec l'*accusatif*, et Baudoin avec Calvin, Le Vasseur écrit : « Les camarades l'avaient appelé *accusatif*; pour le bien louer, disait-on, qu'il scavoit décliner jusques à l'*accusatif et rien davantage*³. » Ce dernier trait montre la sottise de l'allusion appliquée à un élève qui toujours dépassa merveilleusement ses condisciples.

IX

Voilà qui est bien. Malheureusement pour M. Quicherat lui-même, Calvin fut aussi peu un ermite qu'un dénonciateur. La vérité est au contraire que son existence à Paris s'écoula au milieu de relations très nombreuses et très agréables.

Nous connaissons déjà les trois jeunes Montmor, Joachim, Yves et Claude, ses amis d'enfance, avec lesquels il conservait sa familiarité.

A ces compagnons, il faut tout de suite joindre les fils du célèbre Guillaume Cop, venu de Bâle pour être premier médecin des rois Louis XII et François I^{er}. Les jeunes Cop étaient au nombre de quatre⁴. Calvin fut étroitement lié avec Nicolas, le troisième, qui avait quatre ans de plus que lui. En 1530, Nicolas était professeur de philosophie au collège Sainte-Barbe, et son amitié pour notre réformateur en fit le héros de l'aventure du 10 octobre 1533. Le quatrième des frères était Michel : son amitié pour Calvin l'attira plus tard à Genève, où il fut longtemps pasteur⁵.

On voit que Jean Calvin était en bonne et haute société, entre la famille des Montmor-Hangest, dans laquelle se trouvaient réunis pour le moment l'officier du grand échanson de France, et le siège épiscopal de Noyon, et la famille Cop.

1. Quicherat, I, p. 212. — 2. *Briefve Epistre de M. Jean Calvin, adressée au devant de la 159^e de Théologie, touchant les injures de François Baldouin, Apostat Euebole. Recueil des episcules, et d'autres Peints traittez de M. Jean Calvin, par M. Baptiste Pincereul*, MDLXVI, p. 1919. — 3. Le Vasseur, p. 1158. — 4. On discute pour savoir si Calvin fut étroitement lié avec l'aîné des Cop, Jean, devenu chanoine de Clerys-sur-Loire, près d'Orléans. D'après M. Herminard (II, p. 117, n. 12), c'est à lui que Calvin aurait adressé les lettres dont il parle à son ami Daniel, M. Doümel (Le comte de... *Journal de la vie de Calvin*, t. I, p. 176). — 5. *France protestante*, 2^e éd., article Cop, IV, 615-617.

les années passées à Orléans et à Bourges et pour le second séjour à Paris. Le ton même des lettres qui nous sont parvenues touchant cette période montre Calvin sous un jour tout à fait différent de celui sous lequel on est accoutumé à le considérer. »

Et, déchirant les pages de ce qu'il appelle un pur roman, M. Lefranc conclut : « Peu de jeunes gens ont été au contraire, en ce temps, plus recherchés et plus répandus que le futur réformateur.... Tout ce que l'on sait de cette période de sa vie, démontre qu'il ne fut ni si triste, ni si morose qu'on a bien voulu le dire. Entouré d'amis sympathiques et attachés, il connut l'indulgence et le sourire¹. » Que reste-t-il de la légende catholique sur l'adolescence de Calvin?

1. Lefranc, p. 70, note, p. 71.



Marque (moyenne) de Robert Escholier.

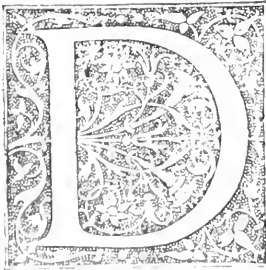
Pour toutes les marques, voir le dernier Appendice.

CHAPITRE SECOND

Le protestantisme fabrisien.

I. Le Fèvre, son école et son Plautique quintuple. — II. Le Commentaire de 1512 ou le premier livre protestant. — III. Le premier disciple de Le Fèvre : Farel. — IV. Progrès du protestantisme. — V. Quercu et Bêda. — VI. Le Fèvre, et le biblicisme protestant. — VII. Bêda, et l'anti-biblicisme catholique. — VIII. Timidité de l'évêque et héroïsme des martyrs.

I



APRÈS Théodore de Bèze, c'est à Paris que Calvin aurait été « averti » de la vraie religion, aurait « goûté quelque chose de la pure religion. » Ces expressions du XVI^e siècle, traduites en français du XIX^e, signifient que Calvin aurait été initié, pendant son séjour à Paris, au protestantisme.

Le fait est contesté, et toutes les objections se ramènent à celle-ci : ce n'est pas vraisemblable.

Nous sommes conduits à examiner cette question : à ce moment-là, à Paris, le protestantisme existait-il ?

Il nous répondons : il y avait en ce moment, à Paris, un protestantisme, un protestantisme très authentique, quoique d'une nature particulière, le protestantisme de 1512, que nous appelons ainsi pour le distinguer des protestantismes de 1535, de 1564, de 1571, le protestantisme luthérien et protestantisme calviniste.

Le protestantisme « fabrisien » avait pour fondateur Jaques Le Fèvre (Fabr^{us}, *Protestantus*, latinisé à Etaples¹), en Picardie, de petite maison², il vint à Paris, en 1507, et il voyagea en France et hors de France³, fut professeur de philosophie au collège du cardinal Le Moine.

¹ Le Fèvre est né à Etaples, dans le département de la Somme, au commencement du XVI^e siècle. Lui-même, un grand adversaire de Calvin, ne se fit pas appeler ainsi, mais se fit appeler comme il convenait, le nom de son

Bientôt ses nombreuses et savantes publications mirent cet homme, un des plus petits de son époque par sa taille¹, au rang des plus grands par l'influence, à côté de Reuchlin et d'Erasme. Ce fut lui qui, en France, eut la gloire de vaincre la scolastique et la Sorbonne. Bèze l'atteste en ces termes, qui ont l'élan d'un chant de triomphe et l'exactitude d'une chronique historique : « Vrayement la providence de Dieu est admirable ! Car qui eust estimé qu'un seul homme de peu d'apparence eust peu chasser la barbarie hors de la plus fameuse université du monde, en la quelle, par l'espace de beaucoup d'années elle reposoit seurement ? Si est-ce que Jacques Lefèvre, personnage de petite maison et d'un lieu peu renommé (assavoir



Lefèvre d'Étaples (d'après les *Icones* de Bèze). (p. 78)

premier chef, je ne sais si on l'eût appelée luthérienne, du nom de Luther, ou fabrienne du nom de Faber. Annotations in Fabrum et Erasmus (1526), cité par Douen, *Bulletin*, XLI, 1802, p. 72. — 2. C'était une forme très usitée : Ruffi, Caroli, etc. — 3. Voir Appendice IV. *A quel âge mourut Le Fèvre ?* — 4. Etaples est environ à cinq heures de Boulogne. Voir : *Essais sur la vie et les écrits de Jacques Le Fèvre d'Étaples* par Graf, 1812 ; *Jacobus Faber Stapulensis* dans la *Zeitschrift. f. d. historische Theol.*, par Graf, 1852 ; *Encyclopédie des sciences religieuses*, VIII, article de Lutteroth, p. 69-77. — 5. Bèze est exact. Fl. de Remond est, selon son habitude, malveillant quand il dit de Le Fèvre : « Pauvre enfant sans berceau et sans avcu. » Le Fèvre avait un petit bien (quantulum id cinque erat) qu'il abandonna à ses frères et à ses neveux, pour être délivré de tout souci matériel et se livrer entièrement à l'étude. Graf, *Faber Stapulensis*, p. 5. — 6. En 1488-1489 (d'après Clerval, *De J. Chelco et Vita et Opere*), p. 1 et non en 1492, il est en Italie, visite Pic de la Mirandole, Hermolaus Barbarus, patricien de Venise. Dans cette ville, il voit les célèbres imprimeurs, rivaux des Estienne, les Aldé. Il fait connaissance de Marsileicin, d'Angelus Politianus. Il va à Florence, à Rome. En 1503, il est à Orléans, dans le couvent de Saint-Amans. En 1500 il visite l'Allemagne, traverse Mayence, Cologne. En 1506 il est avec la cour à Bourges. (Graf, *Faber Stapulensis*, p. 9, 17, 18, 19.)

1. Tous les contemporains insistent sur sa très petite taille. Ils l'appellent homunculus (petit homme), humilissimus (modeste (perhumilis) d'apparence et de taille. » Sa taille, disent-ils encore, était au-dessous de la moyenne (150 cm).

aux images qu'autre personnage que j'aye cogneu et demeurant longuement à genoux il prioit et disoit ses heures devant icelles ¹. »

Et cependant la préface du volume qu'il publia alors, en 1509, *Psautier quintuple*, contenait cette déclaration : « Pendant longtemps je me suis attaché aux études humaines, et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines : car elles sont augustes et ne doivent pas être approchées témérairement. Mais déjà dans le lointain une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur ². »

Saluons avec respect cette lumière divine qui se lève dans la nuit universelle ; c'est l'aurore de la Réformation.

II

Trois ans après (1512) paraissait le Commentaire latin sur les Epîtres de saint Paul (*Page* 82). En un sens, ce livre peut être appelé : le premier livre protestant.

Voici d'abord le principe qu'on appellera plus tard le principe formel : l'autorité souveraine de la Parole de Dieu.

« C'est là que se trouve la doctrine de Christ... et ceux qui l'étudieront puiseront avec joie de l'eau à la source du Sauveur ³. » « Célébrons le Christ notre roi en l'étudiant dans les saints oracles (*ex studio sacrorum eloquiorum* ⁴). Ne suivons pas les préceptes et les dogmes des hommes, qui n'ont pas de fondement dans la lumière qui a brillé d'En Haut ⁵. »

Aujourd'hui on fait le contraire de ce que faisaient ces hommes inspirés de Dieu : « Il y a des hommes, dans ce temps, qui apprennent au peuple une folle piété au lieu de la doctrine de Christ. A quoi me sert de jeûner de nouveaux carêmes et de payer la légitime ? pourquoi me fier à des formules de prières (*oratiunculis*) dont l'auteur est inconnu, et laisser de côté les prescriptions apostoliques ? Pourquoi mourir dans le froc quand on a vécu toute sa vie dans l'habit séculier ? Rien de semblable n'est ordonné par la doctrine de Christ... Le reste est peut-être plus superstitieux que religieux... Attachons-nous donc au seul Christ et à la doctrine apostolique. Car et elle suffit (*nam illa et sufficit*), et elle est la première et la principale pour le salut ⁶. »

Et, immédiatement, du principe formel, formulé aussi nettement, aussi

1. *Du vray usage de la Croix* (éd. Fiél), *Epître à tes seigneurs*, p. 170. — 2. *Quintuplex Psalterium, g'lico, in romannum, hebraicum, vetus et conciliatum*. A la fin du volume on lit : a solutum... in cenobio S. Germani per muros Parisienses... 1508, et in clarissimo Parisiorum Gymnasio ex clachotipa Heur. Stephani otincina... 1509... — 3. Epître (préface) à Briçonnet. — 4. 1^{re} Tim. VI, 16^o 21; 4. — 5. Col. III, fol. 183^o b. — 6. Rom. XVI, fol. 104^o b.

agressivement, sort le second principe, le principe matériel : la justification par la foi.

Le Fèvre est ici d'une clarté admirable.

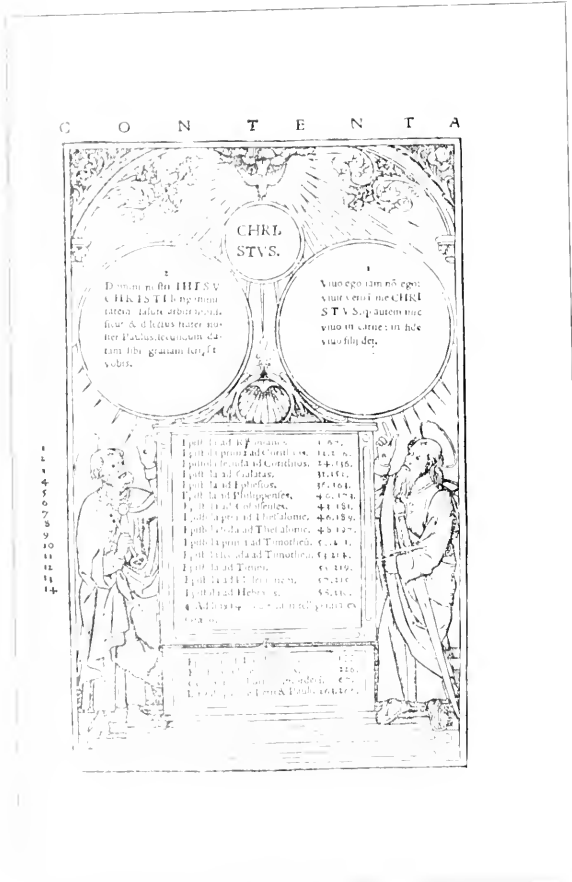


Fig. 1. — 1. — Le titre du livre de Paulus, en 1512.
 2. — Le titre du livre de Paulus, en 1512.

« *Deum nihil erga Deum meritos*), et espérons en sa grâce². »
 Ce qui est négatif, le côté positif de la grande doctrine protestante :
 Mais, comment peut-il y en a-t-il jamais été justifié sans les œuvres de la loi, ou
 même de la loi ? Il y en a eu, et même d'innombrables. *Si etiam innumeros*

« Il est presque profane de parler du mérite des œuvres (*ferme prophanium esse loqui de merito operum*), surtout vis-à-vis de Dieu. Car un mérite semble ne pas demander une grâce, mais exiger ce qui est dû : attribuer un mérite aux œuvres, c'est presque avoir l'opinion de ceux qui croient que nous pouvons être justifiés par les œuvres, erreur pour laquelle les Juifs sont surtout condamnés¹. Ainsi ne parlons pas (*taceamus*) du mérite de nos œuvres, qui est bien petit ou plutôt nul (*quod vel perexiguum est aut potius nullum*), et célébrons la grâce de Dieu qui est tout (*quae totum est*). On ne peut attribuer réellement de mérite qu'à Christ, qui a tout mérité pour nous (*qui nobis omnia est meritus*); mais, pour nous, confessons que nous n'avons aucun

¹ « *Et non est iniquum quod dicitur in scripturis, quod dicitur non ex opere, sed iustitiam posse*... »

dixero : non forte mentiar.) Et qui ignore que le brigand a été justifié par la foi seule (*sola fide justificatum?*) »

Cela ne veut pas dire que les œuvres soient vaines. Le Fèvre s'efforce de concilier saint Paul et saint Jacques. En ne faisant pas de bonnes œuvres, quand cela nous est possible, nous perdons la grâce de la justification. Du reste, est-il possible au croyant de ne pas faire de bonnes œuvres? « Les œuvres, qui suivent la foi, sont le signe de la foi vivante, comme le souffle et l'haleine sont le signe de notre vie.... La foi est vivante : et, vivante, elle a comme signe les œuvres vivantes ¹. »

En réalité, la justification ne consiste ni dans la foi ni dans les œuvres. Car les démons aussi croient. « Dieu seul justifie » (*unus est Deus qui justificat ex fide*). Et ceci demeure : « Par les œuvres, sans la foi, il est impossible d'être justifié ; au contraire, par la foi, sans les œuvres, c'est possible ². »

Et il s'est trouvé un auteur pour écrire : « Nous n'avons trouvé rien de pareil [à l'autorité absolue et exclusive de la Bible et à la justification par la foi seule] dans le Commentaire de 1512. — On ne peut soutenir que Le Fèvre ait enseigné la foi protestante ni qu'il ait cessé d'être catholique ³. »

Alors même que le Commentaire de 1512 contiendrait seulement les lignes citées, nous aurions le droit de l'appeler le premier livre protestant.

Or, le Commentaire de 1512 contient trois choses de plus :

1° Non content de poser les deux bases du protestantisme, il ébranle les deux bases du catholicisme.

Selon lui, les sacrements n'ont pas de vertu magique : « L'ablution dans l'eau matérielle du baptême ne justifie pas, mais elle est le signe de la justification par la foi en Christ ; car les symboles sensibles sont les signes des choses et des infusions divines ⁴. »

Donc, pas d'*opus operatum*, et pas davantage de sacrifice dans la messe. Expliquant, d'après l'Ép. aux Hébreux, comment le Christ a satisfait pour tous les péchés du monde par un seul sacrifice (*pro totius mundi peccatis una oblatio*), il dit : « Ce qui s'accomplit chaque jour par le ministère de son prêtre, ce ne sont pas tant des sacrifices réitérés, que la mémoire et le souvenir d'une seule et même victime, qui n'a été offerte qu'une fois ⁵. Toutes les fois que vous ferez cela, est-il dit, faites-le en mémoire de moi, car il a satisfait une fois pour tous (*semel pro omnibus*). Et il n'y a pas d'autre mystère, si ce n'est dans la présence (*ex praesentia*) de son corps et de son sang : la mémoire de l'oblation et de la satisfaction divine est pour tous salutaire, mémoire qui est plus agréable (*acceptior*) à Dieu que tout sacrifice et toute oblation jusqu'à la fin du monde ⁶. »

1. Rom. IV, 77 a. — 2. « Ex operibus sine fide, nunquam potest iustificari. At contra ex fide, sine opere, iustificatur quis. » Rom. III, fol. 73 a. — 3. De Sabatier Plancher, *Revue de la Bible, T. I, p. 37* (1870). — 4. *Réformation française*, 1870, p. 28, 22. — 5. Ablatio circa nos materialis, sicut in baptismo non iustificat, sed signum est justificationis ex fide Christi. Sensibilia enim symbola, spirituum rerum et divinarum infusionum sunt signa. Rom. IV, fol. 77 a. — 6. Heb. VII, fol. 213 a.

2^e Non content de renverser les deux principes du catholicisme, Le Fèvre en renverse les principales conséquences : « Le Fèvre, dit Graf, attaquait dans leur base la doctrine et les pratiques de l'Église catholique¹. »

Il attaque le célibat des prêtres. Tout en déclarant la virginité supérieure au mariage, il blâme les Églises qui n'ont pas imité l'Église grecque, et ont imposé à leurs prêtres le célibat. « Tombant, dit-il, dans une incontinence pire, ils sont tombés dans les pièges du diable » (*in pedicas diaboli*²).

Il attaque les jeûnes. Tout en disant que, si une loi l'ordonne, il faut lui obéir, car l'obéissance aux lois est juste, il proclame la liberté : « Usons de tous les mets salutaires et nécessaires³. »

Il attaque la liturgie latine. « La plupart des hommes (*maxima pars hominum*) quand ils prient maintenant (je ne sais s'ils prient avec l'esprit) ne prient pas au moins avec l'entendement, car ils prient dans une langue qu'ils n'entendent pas⁴. »

3^e Objectera-t-on enfin : Le Fèvre n'a pas eu peut-être conscience de son œuvre réformatrice ! L'objection serait étrange. Un homme n'a pas, au même moment, tant et si peu d'intelligence. Du reste, M. Hermijard, qui voit dans le Commentaire de 1512 seulement « le prélude bien imparfait de la manifestation de l'Évangile⁵, » a écrit ceci : « Il ne serait pas légitime de prétendre qu'à l'origine Le Fèvre n'a point compris la portée de ses doctrines, ni prévu l'imminence d'une révolution religieuse. C'est, en effet, vers l'année 1512 qu'il disait déjà à Guillaume Farel, son élève : « Mon fils, Dieu renouvellera le monde et tu en seras le témoin. » Parole prophétique, à laquelle le passage suivant, tiré de son ouvrage sur saint Paul, peut servir de commentaire : « L'Église suit malheureusement l'exemple de ceux qui la gouvernent, et elle est bien loin de ce qu'elle devrait être. Cependant, les signes du temps annoncent qu'un renouvellement est prochain, et, pendant que Dieu ouvre de nouvelles voies à la prédication de l'Évangile par les découvertes et les conquêtes des Portugais et des Espagnols dans toutes les parties du monde, il faut espérer qu'il visitera aussi son Église et qu'il la relèvera de l'abaissement dans lequel elle est tombée⁶. »

Le doute n'est pas permis. Le Commentaire de 1512 est bien le livre qui, le premier, contient l'exposition et la proclamation du protestantisme.

Nous nous hâtons d'ajouter : du protestantisme fabrisien⁷.

Toutes les discussions nous paraissent provenir, en effet, d'une fausse définition. Qu'est-ce que le protestantisme ? Pour la plupart des historiens, le protestantisme, c'est le protestantisme tel que l'ont fait Luther, Zwingle et Calvin. Un autre, qui a tout, la franche naïveté de la jeunesse, Fa dit dans une thèse de

¹ Cf. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — P. 109, XIV, 1^{er}, 101, 102. — 4. 1 Cor. XIV, 128 d. — Cf. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 5. Cf. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 6. Cf. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 7. Cf. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5.

² Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 3. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 4. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 5. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 6. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5. — 7. Hermijard, *op. cit.*, 2^e éd., III, 2, 4, 5.

baccalauréat en théologie. Réformation est, — dans l'esprit des écrivains que nous combattons, — « synonyme de révolution religieuse ; » le réformateur est celui qui va à l'extrême opposé des principes qu'il attaque, et il doit en exprimer « l'antithèse » bien nette ¹ !

Nous ne contestons pas que cette idée ne soit l'idée banale sur la Réformation et sur le Réformateur protestant. Nous ne contestons pas davantage que cette définition ne s'applique pas du tout à Le Fèvre. Non. Le Fèvre n'a pas brûlé la bulle du pape. Le Fèvre n'a pas écrit l'*Institution chrétienne*.

Son caractère était doux², méditatif, comme devait l'être, à soixante dix-sept ans, celui d'un humaniste mystique. Et son protestantisme a été ce qu'il était lui-même, et ce qu'il devait être à cette époque, modéré, conciliant, avec des hésitations et des contradictions dont la double raison étaient l'âge et le mysticisme.

Sans doute, il expose une conception du péché originel qui ne sera pas la conception des réformateurs postérieurs³. Il admet la présence réelle (qu'il ne faut pas confondre avec la transsubstantiation), et l'ubiquité du corps de Christ, repoussée par Calvin, acceptée par Luther; il conserve encore l'invocation des saints, le purgatoire, le carême, et s'abstient d'attaquer la constitution de l'Église catholique, etc.

Mais cela empêche-t-il qu'il ait nié l'*opus operatum*, le sacrifice de la messe, le célibat des prêtres, les jeûnes, l'usage de la langue latine, et nettement posé les deux principes fondamentaux du protestantisme : l'autorité souveraine de la Bible, et la justification par la foi ?

Donc Le Fèvre a des progrès à faire; il n'a pas achevé du premier coup le grand œuvre, mais il l'a commencé⁴; et nous pouvons répéter avec Merle d'Aubigné : « La Réformation n'a point été en France une importation étrangère. Elle est née sur le sol français; elle a germé dans Paris; elle a eu ses premières racines dans l'Université même, cette seconde puissance de la chrétienté romaine. Dieu plaçait les principes de cette œuvre dans le cœur honnête d'hommes de la Picardie et du Dauphiné, avant qu'elle eût commencé dans aucun autre pays de la terre.... Si l'on ne regarde qu'aux dates, il faut donc le reconnaître : ce n'est ni à la Suisse, ni à l'Allemagne qu'appartient la gloire d'avoir commencé cette œuvre, bien que seules jusqu'à présent ces deux contrées se la soient disputée. Cette gloire revient à la France. C'est une vérité de fait que nous tenons à établir, parce qu'elle a été peut-être jusqu'à présent méconnue. Sans nous arrêter à l'influence que Le Fèvre exerça directement ou indirectement sur plusieurs hommes et en particulier peut-être sur Calvin lui-même, réfléchissons à celle qu'il eut sur un seul de ses disciples, sur Farel, et à l'énergique activité que ce serviteur de Dieu déploya dès lors. Pouvons-nous, après cela, nous refuser à la conviction que, quand même Zwingli et Luther n'auraient

1. De Sabatier Plantier, p. 28. — 2. « Doux, très doux » (*natura mitis ac blanda*), dit Frauncey, « l'homme le plus doucement doux » (*mitissimus*), écrit Deodatus à Agrippa. — 3. Grat. *Falso Stapuloni*, p. 13. — 4. V. Le Fèvre, *réformateur français*.

INTELLIGENTIA EX
GRAICO. EPISTOLA
BEATISSIMI PAVLI APO
STOLI AD ROMANOS.



Aulus
seruus
IHESV
CHRIS
TI voc
cat apłs
segrega
tus i euā
gelium
dei / qđ
pmise
rat per
pphetas
suos / in
scripturis
sāctis de
filio suo / facto ex femine Dauid
secundum carnem / definito filio

I
VVLGATA AEDITIO.
EPISTOLA BEATISSIMI PAV
LI APOSTOLI AD ROMANOS.



Aulus ser
uus IHV
CHRIS
TI / voca
tus aposto
lus / segreg
atus in euā
gelium
dei qđ ate
pmiserat
p pphetas
suos in
scripturis sāctis de filio suo / qui factus ē ei ex

Commentaire de Le Fevre, 1512, (p. 87)

jamais paru, il y aurait eu pourtant en France un mouvement de réforme : Il est impossible sans doute de calculer quelle en eût été l'étendue : il faut même reconnaître que le retentissement de ce qui se passait au delà du Rhin et du Jura anima et précipita plus tard la marche des réformateurs français. Mais c'est eux que la trompette qui retentit du ciel au XVI^e siècle, éveilla les premiers : et ils furent, avant tous, sur le champ de bataille, debout et armés¹. »

Au témoignage du célèbre historien suisse, ajoutons le témoignage d'un historien allemand. Sa nationalité garantit ici son impartialité.

« Déjà, avant 1512, dans un temps où Luther s'en allait à Rome pour une affaire de moines, à une époque où Zwingli n'avait pas même commencé à s'appliquer avec zèle aux saintes lettres, et passait les Alpes avec les Confédérés afin de combattre pour le pape, Dieu suscita un « petit homme » modeste de naissance, d'apparence, et alluma dans l'isolement de son cabinet une lumière évangélique².

Cette lumière, c'est celle qui s'échappe encore des feuillets du *Commentaire de Le Fevre*. Qui ne désirerait voir ce volume, le tenir dans ses mains, et se pencher sur ces pages avec un respect pieux, mêlé d'un peu d'orgueil huguenot et patriotique. On lui en eût donc permis d'en donner ici, avec une courte description, un exemplaire exemplaire.

Le volume de la *Bibliothèque du protestantisme français* est un splendide exemplaire de l'imprimerie en parchemin sur bois, orné de deux fermoirs, presque tout en bois.

¹ *Le protestantisme en France*, par M. de Launay, t. I, p. 111, III, p. 101. — ² *Geschichte der protestantischen Kirche in Frankreich*, par M. de Launay, t. I, p. 111, III, p. 101.

INTELLIGENTIA EX
GRAECO. EPISTOLA
BEATISSIMI PAULI APO-
STOLI AD HEBRAEOS.



sunt hæredem omniũ / per quem
fæcit & sæcula Qui cũ sit plẽ-

XIII

58

VVLGATA AEDITIO. EPI-
STOLA BEATISSIMI PAULI
APOSTOLI AD HEBRAEOS.



pharie mul-
tisq; modis
oli de
us lo-
quens
patrib9
in pro-
phetis:
nouiss
me die
bus istis locutus est nobis in filio quem cõ-

Commentaire de Le Fèvre, 1512. (p. 87)

Quand on l'ouvre, on est ébloui par la blancheur du papier, sur lequel se détachent les noirs caractères.

Le livre a 386 ans d'âge, et on dirait qu'il vient de sortir de presse, tout brillant de ses illustrations, honneur de la Renaissance. En particulier, comment ne pas admirer ces grandes lettres (*Pages 86 et 87*), sur fond criblé, avec leurs arabesques fines et fortes, pleines de fantaisie, parsemées de feuilles, de fleurs, quelquefois animées de personnages : sans oublier la première page, où se dressent en pied saint Pierre et saint Paul. (*Page 82.*)

Le chef de la grande famille des Estienne, Henri I^{er}, a compris qu'il imprimait un livre unique; et pensant à la postérité, il a voulu que la première œuvre de la pensée protestante fût en même temps un chef-d'œuvre de l'art typographique.

III

Déjà Le Fèvre avait fait plus qu'écrire un livre. Le premier livre protestant : il avait gagné un premier disciple, le premier réformateur au sens le plus moderne, le futur et impétueux ami de Calvin, Guillaume Farel.

« Les Farel, nous dit le plus récent et le plus sagace historien de la ville de Gap, appartenaient à cette bourgeoisie aisée confinante à la noblesse, dont il y avait tant d'exemples dans nos contrées; ils se qualifiaient de nobles et étaient notaires de père en fils, depuis le quatorzième siècle, c'est-à-dire depuis une époque où le notariat, loin d'être une cause de dérogeance, anoblissait au

contraire. Ils avaient des propriétés importantes à Pelleport, hameau de la paroisse de Lave, dont le nom a disparu: il se nomme aujourd'hui les Fareaux (les Farels); la famille Farel lui a imposé son nom¹. »

C'est sans doute ce fait qui a donné lieu à la supposition de quelques auteurs postérieurs, d'après lesquels Farel serait né aux Fareaux. Si le hameau s'appelait Fareaux ou Farels, n'était-ce point parce que Farel y avait vu le jour? Mais évidemment toutes les probabilités (il n'y aura jamais de certitude absolue) sont pour que Farel soit né, non dans une petite ferme appartenant à sa famille, mais dans la maison même où se trouvaient l'étude et l'habitation paternelles², sur la place Saint-Etienne, entre la rue Peyrolière (c'est-à-dire des Chaudronniers, qui partait de la place et aboutissait, par la rue de Porte Lignolle, à la porte de ce nom; aujourd'hui rue de France) et la rue Escoffière (qui partait de la place et aboutissait à un ruisseau sale³, aujourd'hui rue du Centre)⁴. Sur le plan, page 89, une croix marque l'emplacement de la maison de Farel.

L'église Saint-Etienne, qui se dressait devant l'étude, était l'église municipale. La plupart des réunions du Conseil général de la commune s'étaient tenues là pendant tout le moyen âge. Elle disparut entre 1516 et 1544, laissant la place municipale bien agrandie, et fort commode pour les marchés. A un angle s'élevait un petit édifice circulaire, à jour, exhaussé sur un massif de maçonnerie. C'était le *ban de la rille* ou pilori, dans lequel on exposait les voleurs et les débiteurs insolvable⁵.

« Noble Antoine Farel notaire⁶, » était comme toute sa famille très catholique.

1. J. Roman, *Histoire de la ville de Gap*, 1892, p. 118. — 2. Citons seulement la vie manuscrite de Farel, conservée à la bibliothèque de Genève. « Pour commencer par son extraction il conste qu'il estoit natif de Gap « Dauphin », gentilhomme de condition, doné de bons moyens, lesquels il perdit pour la religion; » et constate que, lors de la réception à la bourgeoisie de Genève, Guillaume Farel, et ses frères Claude et Jean-Jacques (14 février 1537), sont dits, formellement « de Gap. » — La question, souvent débattue cependant, a été traitée en particulier par trois historiens du pays, dans leurs ouvrages sur Gap: Th. Gautier, *Précis d'histoire de la ville de Gap*, 1841; Charonnet, *Les guerres de religion et la vie protestante dans les Hautes-Alpes*, 1861; et Roman, *Histoire de la ville de Gap*, 1892. Il ressort de discussions que tout le monde fait naître Farel à Gap, jusqu'au livre des *Journal de Capucin*, composé à partir de 1614; les Annales font naître Farel aux Fareaux, d'un « mesnager. » Mais sur les événements qui précèdent 1614, cet ouvrage est précisément sans valeur, et M. Charonnet a eu tort de le citer. Ce livre est tout bonnet du reste plusieurs fois en sa ce même propos. Nous croyons donc que M. Roman a raison de le passer tout simplement. C'est l'avis d'érudits spéciaux comme M. le pasteur Fr. Schell, et le pasteur M. Pappellin. Quant à M. Schell, veuillez bien recevoir nos remerciements pour les renseignements qu'il nous a fournis sur les événements qui précèdent 1614. — 3. Il traversait la ville du nord au sud. Il fut canalisé au commencement du XVIII^e siècle par un conduit, qui fut ornée d'arc collecteur. Il passait à environ 250 mètres de la place Saint-Etienne, et se jetait dans le ruisseau de la rue de la Fontaine. — 4. *Id.*, p. 303. Il est inutile de joindre au plan de la ville de Gap, l'indication de la place Saint-Etienne, car elle n'a pas touché à l'emplacement de l'étude de Farel. — 5. Cette place, qui était à l'origine un tas de cailloux, est aujourd'hui toute moderne et rien ne rappelle plus l'ancien pilori. — 6. Farel, Saint-Etienne, derrière laquelle se trouvait cette église, était une place fort étroite, et qui n'était que d'une longueur de 100 mètres. Elle fut élargie, et un cimetière qui l'entourait, ont formé une place: c'est la place Saint-Etienne, qui est aujourd'hui la place de la République. — 7. En 1537, au milieu de la place, se dressait une croix qui servait de repère à la commune. Elle fut détruite en 1544. — 8. M. Roman. Quant à Farel, dans sa ville natale il est représenté par un buste en plâtre, qui se trouve dans la maison de M. Schell. — 9. Voici une courte généalogie de la famille Farel, telle qu'elle est donnée par M. Roman, *op. cit.*, p. 118. Gap, en 1507. Un de ses descendants

« Mon père et ma mère croyoient tout¹ » dira leur fils², qu'ils destinaient à la carrière des armes. Mais ses goûts l'entraînaient vers l'étude.

« La famille, qui, outre la maison de la place Saint-Étienne, possédait d'autres immeubles en ville, était assez riche pour pouvoir faire élever Guillaume à Paris. Il obtint la permission de s'y rendre³. »

Il traversa Lyon, « où jour et nuit cloches sonnoient. Seulement en passant par la ville, et n'y arrêtant guères, encore que je fusse du tout papiste, j'estoy ravy que Dieu du tout n'abysmoit une telle ville⁴. »

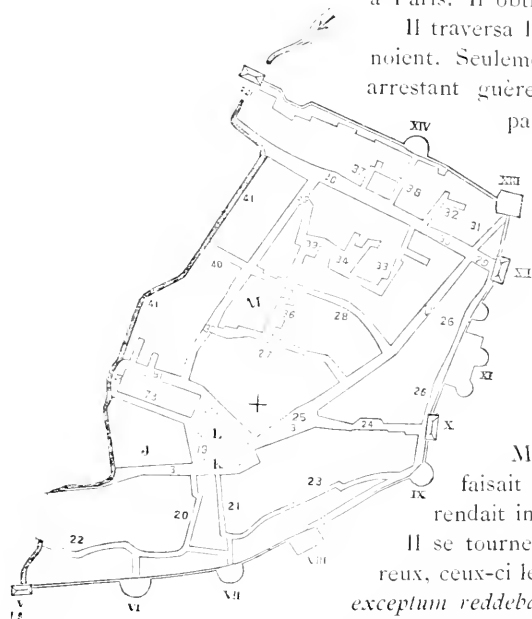
Il arriva à Paris, vers 1509, et se mit au travail avec acharnement. En même temps, il était très préoccupé de son salut. « Pour vray, dit Farel, la papauté n'estoit et n'est tant papale que mon cœur l'a esté... Satan avoit logé le pape, la papauté, tout ce qui est de luy en mon cœur⁵. »

Mais cette superstition ne le satisfaisait pas. Au contraire. De fou, elle le rendait insensé (*ex stulto insanum faciebat*⁶).

Il se tourne du côté des docteurs : de malheureux, ceux-ci le rendent très malheureux (*miserum exceptum reddebant miserimum*). Alors, il essaye de prendre pour guide Aristote. Tout est vain.

Il en arrive à la Bible : la Bible lui est inutile.

« Satan me baille toute crainte et doute, me faisant entendre que je ne prenoye et n'entendoye point bien comme telles choses sont commandements, et que ce n'estoit le sens et qu'il ne les falloît prendre ainsy.... et que je me gardasse



(Plan de Gap au XVI^e siècle ? p. 88, n. 3.)

et successeurs, Antoine Farel, épousa Anastasie d'Orsières, dont il eut sept enfants : 1^o *Guillaume*, le reformateur ; 2^o *Jean-Gabriel*, prêtre, mort avant 1546 ; 3^o *une fille* dont le nom n'est pas connu et qui compta parmi les descendants Mirabeau ; 4^o *Daniel*, réfugié en Suisse ; 5^o *Jean-Jacques*, apothicaire, réfugié en Suisse ; 6^o *Clément*, réfugié en Suisse ; 7^o *Gautier*, greffier épiscopal, réfugié en Suisse. — Les Farel avaient des armoiries d'argent au lion de gueules et non, comme on l'a dit, une épée au milieu des flammes. On a confondu avec les armoiries des Farel le simple fleuron, ingénieux symbole que G. Farel mettait à la première page de ses livres ; nous l'avons reproduit, p. 100.

1. Farel, *Du vray usage de la Croix de Jésus-Christ, suivi de divers écrits, inédits*, réédition Eclat, 190 cap. 12. — 2. Il nous a raconté le premier pèlerinage auquel ses parents le conduisirent : « Le premier voyage que j'eus de laquelle il me souviens, et le premier pèlerinage au quel j'ay esté, a esté à la sainte croix, qui est sur une montagne auprès de Tallard, au diocèse de Gap, la quelle comme on dit sert à recouurer la vye de ceux qui qu'elle est du propre bois de la croix, en laquelle Jésus-Christ a esté crucifié » (*Id.*, op. cit., art. 1, p. 100). — 3. Meyer, *G. Farel*, 1872 (Thèse de licence, à Genève), p. 3. — 4. Hermingard, I, p. 170. — 5. *Id.*, I, p. 167. — 6. Farel au docteur Noël Galéot, à L'Annee, d'Anle, 7 septembre 1522, *Id.*, I, p. 167. — 7. Cette moitié du plan de Gap est empruntée à l'ouvrage de M. Romier, *op. cit.*, p. 88, d'avoir pu la reproduire.

bien de suivre mon advis et jugement, mais que je teinsse à l'ordonnance et intelligence de l'Eglise, voire papale, car je ne connoissoye point d'autre ¹. »

C'est alors que Farel fut conduit par Dieu à Le Fèvre. « Sur cecy, Dieu de sa grace en grand patience, voyant un tant espouvantable pécheur et infame idolatre, fait que je trouve un qui passoit tous les autres.... Cestuy, afin que je le nomme, s'appelloit maistre Jaques Faber, qui faisoit les plus grandes révérences aux images qu'autre personnage que j'aye cogneu, et demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant icelles, à quoi souvent je luy ay tenu compagnie ². »

Les contraires s'attiraient. Le jeune homme passionné avait été séduit par le doux vieillard. Alors les fidèles qui entraient à Saint-Germain-des-Prés pouvaient les voir l'un et l'autre, pieusement agenouillés au pied de quelque image, surtout au pied de la statue de la Vierge. Ils étaient plongés dans l'adoration la plus profonde : puis ils couvraient de leurs l'objet de leurs dévotions ³.

Et cependant, c'est ce même Faber qui annonce à Farel le renouvellement du monde, le retire « de la fausse opinion du mérite, » et lui enseigne que tout vient de grâce. « Ce que je creu sitost qu'il me fust dit ⁴. »

Nous racontons et discutons autre part ⁵ les phases de la conversion de Farel. Ici, il nous suffit d'indiquer très sommairement les deux ou trois événements principaux de sa vie jusqu'à sa sortie de France.

Arrivé au terme de ses études universitaires, il se fit inscrire, en janvier 1517, sur le rôle des gradués qui avaient droit à un bénéfice ecclésiastique, et il choisit pour collateur Jules de Médicis, ancien évêque d'Embrun, alors archevêque de Narbonne, qui devait occuper le siège pontifical sous le nom de Clément VII. Bientôt après, et sur le conseil de Le Fèvre, il usa du privilège de chaque nouveau maître ès arts, et obtint une place de régent ⁶ au collège du Cardinal Le Moine, alors le foyer de la renaissance scientifique et théologique, sous l'influence de Le Fèvre.

Pendant ce temps, Farel « estoit grandement chéri et honoré par deux siens maîtres et précepteurs, Le Fèvre et Roussel. Non seulement eux, mais plusieurs autres dévots personnages l'avoient en telle estime de piété qu'ils luy conhoient, estaus à Paris, diverses sommes d'argent destinées à l'instruction des pauvres escoliers, dont il faisoit la dispensation nécessaire selon les cas, et de la distribution le mesnagement fidèle en est spécifié au dit livre ⁷. »

¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 167. — ² *Ibid.*, p. 170. — ³ Lettre de Farel à Pellican, 1530. *Hermine*, t. 1, p. 107. — ⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. On pourra quel point ce fait choque nos idées actuelles, lire la lettre de Farel à Pellican, t. 1, p. 107. Voir Appendice N. *Date de la conversion de Farel*, par H. Goussier, *Revue de la théologie*, t. 1, p. 107. — ⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶ Farel, un clerc gapeçais (*gapeus* = *gapeus*) de la ville de Gape, dans le département de Meuse, qui peut-être de penser que Farel étudia dans ce collège. — ⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸ M. Oudin, dans son *Chronique*, dit qu'il ait professé à l'Université de Paris, mais il ne dit pas où. — ⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰ Une chronique manuscrite, conservée à la bibliothèque de la ville de Paris, sous le n° 1000, dit que Farel fut régent au collège du Cardinal Le Moine, mais elle ne dit pas où. — ¹¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁴⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁵⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁶⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁷⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁸⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ⁹⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁰⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹¹⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹²⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹³⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁴⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁵⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁶⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁷⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁸⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ¹⁹⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁰⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²¹⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²²⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²³⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁴⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁵⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁶⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁷⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁸⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ²⁹⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³⁰⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹⁵ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹⁷ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹⁸ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³¹⁹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³²⁰ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³²¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³²² *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 170. — ³²³ *Œuvres*

En 1521, Farel a suivi Le Fèvre à Meaux : il l'aide avec Roussel et les autres disciples. Mais Farel et Roussel étaient deux tempéraments opposés. Ils se séparent. Roussel reste, continuant et presque affaiblissant Le Fèvre. Farel, poussé par une impulsion irrésistible, s'en va. Il passe par Paris, et probablement c'est lui qui y fonde une Eglise secrète en 1523.

Nous avons très peu de détails sur cette Eglise. Une lettre de J. Canaye à Farel du 13 juillet 1524, nous dit que Farel, pas très longtemps auparavant, avait prêché l'Evangile (*tua imprimis opera*), mais que tout avait bien changé depuis son absence. « La Parole de Dieu git, misérable; avec quelle crainte les hommes pieux la prêchent! » Mais il ne pouvait guère en être autrement après son départ précipité (*quum nos tam cito dereliqueris*). « Et, ajoute Canaye, Gérard, en qui nous espérions beaucoup, s'occupe seulement de ceux de Meaux, non sans fruit. Depuis ton départ, c'est à peine si une ou deux fois il nous a visités, et encore ne nous a-t-il donné aucune prédication¹. »

Bèze, de son côté, dit : « Il subsista à Paris tant qu'il put. » Sans doute les menaces de persécution le chassèrent.

1523! Et tandis que Farel allant à Gap, en Guyenne et finalement à Bâle, laissait à Paris la première Eglise protestante Calvin arrivait dans cette ville pour y faire ses études.

IV

Le Fèvre était protestant : il n'était plus le seul ; et il y avait déjà beaucoup de protestants.

Au moment où Calvin arrivait à Paris, le protestantisme préoccupait, agitaït tous les esprits, dans la capitale et ailleurs. La question protestante était posée, de façon à ce qu'aucun homme sérieux ne pouvait s'empêcher de l'examiner.

Le Commentaire de 1512 n'avait pas passé inaperçu, bien qu'on ne se fut pas tout de suite rendu compte de sa véritable importance. Et, pour faire condamner Le Fèvre comme hérétique, on s'attaqua non au livre lui-même, mais à la préface, où Le Fèvre essayait de prouver que la *Vulgate* n'était pas l'œuvre de saint Jérôme. Ses protecteurs le mirent à l'abri du danger.

L'émotion grandit quand on vit Le Fèvre publier, en même temps qu'une seconde édition de son *Commentaire sur saint Paul* (1516), sa dissertation sur Marie-Madeleine². Contrairement à la liturgie de l'Eglise, il prouvait que Marie-Madeleine, Marie sœur de Lazare, et Marie la pécheresse, étaient, non une seule et même personne, mais trois Marie. « Les Sorbonistes jetèrent les hauts cris. » Sans être intimidé, Le Fèvre réédite son attaque : il en ajoute une seconde³. Contrairement encore à l'opinion de l'Eglise, il prouve que sainte

1. Herminjard, I, p. 242. — 2. *De Maria Magdalena et triduo Christi discipatio*, 1517; (1518, N. S.) — 3. *De Maria Magdalena, triduo Christi, et una ex tribus Mariis discipatio*, 1518.

L'électeur de Saxe avait demandé l'opinion de la Sorbonne sur la doctrine de Luther. Béda fait un rapport le 2 mars 1521, et, le 15 avril, est votée une condamnation¹, pleine des colères les plus extravagantes. Luther est pire que Mahomet! Le fer et le feu sont les seuls arguments avec lesquels on doit le réfuter! Et un édit du 3 août fait savoir à tous ceux qui possèdent un livre de Luther qu'ils aient à l'apporter, dans les huit jours, sous peine de 100 livres d'amende et de la prison.

Mélancton répond: « *Contre le furibond décret des Théologastres parisiens.* » Le parlement réplique en interdisant la publication de tout livre non examiné (13 juin 1521). L'interdiction accroît le succès de la réponse de Mélancton. On la crie impunément (*impune proclamitari*), 3 octobre 1521, dans les rues.

A ce moment on dirait que toutes les forces de l'opposition ont opéré leur jonction, et l'on ne distingue plus entre Le Fèvre, Luther et Erasme². Devant le roi, un Carme s'écrie que l'Antechrist est proche. Il a déjà quatre précurseurs. Quelques mois plus tard la même dénonciation retentit dans la chaire d'Ancey. Mais ce ne sont plus seulement quatre précurseurs de l'Antechrist, ce sont quatre Antechrists en personne: Erasme, Luther, Reuchlin et Le Fèvre³. Vaines colères! Le protestantisme fabrisien poursuit son triomphe. La cour elle-même, la cour de France se décide pour lui. C'est ce que nous révèle la si curieuse correspondance de Briçonnet avec Marguerite.

« Soyez, dit l'évêque, la bonne sainte Cecile qui gagna mary, frères, et plusieurs aultres » (11 novembre 1521)⁴. « Le Roy, répond Marguerite, et Madame ont bien deslibéré de donner à connoistre que la vérité de Dieu n'est point hérésie » (22 novembre 1521); et encore: « Le Roy et Madame sont affectionnés plus que jamais à la réformation de l'Eglise » (décembre 1521). Lorsque Marguerite lit au roi et à sa mère une lettre de Briçonnet (1522), « reconnoissant la vérité reluire en leur nichilité, ils ont eu les larmes aux yeulx »⁵.

Bien plus encore! Louise de Savoie ne veut plus se séparer de Michel d'Arande. Marguerite écrit, de Saint-Germain-en-Laye (où se trouve la cour): « Michel ne peut aller à Meaux... par le commandement de Madame, à qui il a commencé lyrre quelque chose de la sainte escripture qu'elle désire qu'il parface » (fin septembre ou commencement d'octobre 1521). C'est alors que Louise de Savoie inscrit dans son journal cette étrange note: « L'an 1522, en décembre, mon fils et moi, par la grâce du Saint Esprit, commençames à cognoistre les hypocrites, blancs, noirs, gris, enfumés et de toutes couleurs, desquels Dieu par sa clémence et bonté infinie, nous veuille préserver et

1. La censure avait été rédigée par Clichtove qui avait changé de camp. Grat, *Fabry*, t. 1, p. 163. Herminjard, I, p. 70. — 2. En juillet 1519, Erasme publie la seconde édition de son Testament grec, qui est aussitôt en toutes les mains. C'est seulement après 1525 que les traités de Luther commencent à être traduits en français. M. N. Weiss en a découvert trois, publiés avant 1534. Voir ses savantes et heureuses recherches: *Luther*, t. 1, p. 100. Luther traduits en français et imprimés en France entre 1525 et 1534: *Biblioth.*, XXXVI, 186, p. 661, XXXVI, p. 455, 432, 503. — 3. Herminjard, I, p. 64, 72. — 4. *Ibid.*, I, p. 178. — 5. *Ibid.*, I, p. 84. — 6. *Ibid.*, I, p. 111.

V

A ce moment, les idées protestantes n'attirent plus seulement l'attention par leur développement régulier : une violente et bruyante persécution se charge de faire autour d'elles la plus tragique des réclames.

Marquons les deux phases du fanatisme catholique. Lorsque le protestantisme sera descendu dans le peuple, il y aura l'explosion du fanatisme populaire : la Ligue. — En attendant, le protestantisme étant encore presque confiné dans l'Humanisme, il y a explosion du fanatisme sorbonnique : la Ligue des Ecoles, avant la Ligue des rues ! Même aveuglement, même passion, même soif de violences et de sang. Une première fois avec les théologastres, une seconde fois avec la populace, c'est-à-dire deux fois avec les plus mauvaises haines de l'ignorantisme, Paris sauva le catholicisme.

A la tête de ces théologastres¹, de ces matéologues, étaient deux docteurs, Quercus² et Bêda : « deux grosses bestes, dit l'*Histoire ecclésiastique*, qui estoient lors les chefs de cette Faculté³. » On faisait couramment de Quercus : *stereus*, fiente, et de Bêda : *Belua*, brute⁴. Erasme appelait Quercus un Normand, un petit vieux rageur (*seniculus virulentus*), et Bêda, une bûche plutôt qu'un homme (*truncus verius quam homo*)⁵. En réalité Quercus suivait Bêda.

Natalis Bêda⁶ était né au Mont St.-Michel⁷. Avec un instinct admirablement sûr, le fameux Standouth, l'appela, avant 1502, à lui succéder comme principal du collège de Montaigu. Il était alors bachelier en théologie⁸.

C'était le type de « ces rêveurs matélogiens⁹ du temps jadis, » dont parle si souvent Rabelais, de ces « maraulx sophistes sorbillans, sorbonagres, sorbonigènes, sorbonicoles, sorboniformes, sorbonisecques, sorbonisants, » Nul plus que lui n'était au service de dame Quintessence, filleule d'Aristote, vieille fille de

tant qu'il put, » dit l'*Histoire ecclésiastique* (éd. Baum), I, p. 13. Mais ce ne fut pas longtemps. La fondation de cette Eglise de Paris doit dater de 1522 ou commencement de 1523. Farel passa une bonne partie, peut-être la majeure partie, de l'année 1523, à Gap, en Guyenne, et en voyage pour se rendre en Suisse. C'est ce qu'il dit lui-même, le 6 juillet 1523 : « E penitissima Gallia illectus fui, ut unam supra omnes praedicatam inviserem Basileam. » Herminjard, I, p. 359, 211, 212. — Le 20 avril 1524, Le Fevre envoie de Paris à Farel les salutations « des hommes et des femmes qui aiment le nom du Christ. » Herminjard, I, p. 209. Et, le 13 juillet 1524, J. Canaye écrit à Farel cette lettre, que nous avons déjà citée, et dans laquelle il est dit que Roussel est très occupé à Meaux, qu'il a pu visiter l'Eglise de Paris seulement une ou deux fois, qu'il n'y a pas prêché. Herminjard, I, p. 242.

1. « Le nom même de *théologastres*, autrement dit « ventres théologiques, » ou « théologiens ventrus, » paraît avoir été inventé par Berquin. On voit en effet figurer, au mois de mai 1523, par exemple, les livres saisis chez Berquin un petit traité (*codicillus*) intitulé *Speculum theologastorum*. » *Bull.-lat.*, XXXVI, p. 232. — 2. Quercus, le père Du Chesne, était curé de Saint-Jean-en-Greve, à Paris. — 3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 3. — 4. A *Stereus* et à *Belua*, Glarian (Herminjard, I, p. 70) associe un *Christotome*. Ce sont là les trois « monstres. » Or M. Clerval cite que ce Christotome, c'est Clithove. — 5. Lettres d'Erasme (*Erasmus Rotodami. Opera omnia edit. Io. Le Clerc, 1703-1706*), III, p. 1698, B. — 6. Noël Bédier. Il se faisait appeler Bêda, en souvenir de Bède le Vénérable, et ses adversaires disaient : « Bêde, pas le vénérable. » — 7. Herminjard, I, p. 70. D'autres le font naître quelques centaines plus loin, à Avranches. — 8. Du Boulay, VI, p. 964. — 9. Chercheurs, diseurs de riens.



Erasmus de Rotterdam. — *Le Livre de Beauport* (1711).

homme : bien que, déjà en 1521, il se fût permis de l'appeler « un tronc de bois, » comme nous venons de le voir.

Malheureusement Bêda finit par critiquer Erasme. Alors le ton change. Le 11 juin 1526, Erasme dénonce « au sénat de Paris » « la vanité et les calomnies manifestes » de Bêda. Il s'adresse directement à lui et lui déclare que « tout le monde voit toutes ses insignes calomnies, tous ses mensonges évidents, tous ses libelles si impudents. Il souhaiterait posséder le pouvoir d'exorcisme pour chasser cet esprit détestable qui est en lui ». Les démentis n'en restent pas là.

Le 10 juillet fut arrêté Bêda prisonnier à la cour, où le syndic étoit allé pour

dix-huit cents ans, et habitant le « punais laie de Sorbonne; » et nul ne se complaisait plus obstinément dans les « *barbouillamenta Scoti* ». »

Aussi, d'où que vint la lumière, il reculait avec colère, et ses rapports avec Erasme ne sont pas moins instructifs que ses rapports avec Le Fèvre. Erasme et Bêda commencent par une belle amitié. Le 2 mai 1499, Erasme raconte, dans une lettre de Paris, qu'il a eu chez lui Bêda²; et longtemps après (le 15 juin 1525), il lui écrit à lui-même, que rien ne peut l'amener à dire que Bêda n'est pas un bon théologien et un bon

¹ « *Erasmusus ad senatum Parisiensem, de vanitate et calumniis manifestis Bædæ, de optimitate tripliciter, et de impudentibus libellis, quos contra ipsum scripsit, et de exorcismo, quod desiderat, ut hunc spiritum detestabilem, qui in eo est, eiecerit.* » — *Œuvres complètes d'Erasmus de Rotterdam*, t. III, p. 801, D. — ² *Œuvres complètes d'Erasmus de Rotterdam*, t. III, p. 1038, D. et 1039 A.

jour, mais ce fut à la condition qu'il se représenteroit toutes les fois qu'on le lui ordonneroit. Le roi envoya au parlement de Paris une lettre de cachet dattée d'Amboise le neuvième d'avril 1526, pour lui ordonner d'empêcher qu'on ne vendit les livres du syndic contre Erasme. Ce prince fit voir par cette lettre qu'il regardoit les théologiens comme des gens prévenus contre Erasme. — « Et parce que nous sommes convaincus, ajoute-t-il, que la dite Faculté et leurs supposts écrivent contre un chacun indifféremment en dénigrant leur honneur, état et renommée...¹ »

Puis lui, qui avait cité tant d'adversaires à la barre des commissions, y fut cité à son tour. François I^{er}, mécontent d'un de ses livres, demanda, le 9 juillet 1527, qu'il fût examiné.

Finalement il fut exilé, en 1534, et revint mourir au lieu où il était né, au Mont-Saint-Michel, le 8 janvier 1536².

Béda contre Le Fèvre, Le Fèvre contre Béda !

VI

Alors Le Fèvre n'est pas seulement le premier Réformateur, c'est le Réformateur le plus exclusivement bibliériste.

En 1512, nous l'avons vu poser le principe. Il y revient dans sa controverse sur les Marie, controverse dont le titre fait presque sourire : « d'une Marie trois, et de trois Marie une, » mais dont le sujet n'est pas autre chose que l'autorité même de la Bible. C'est ce que n'ont pas, ce semble, suffisamment signalé les critiques qui contestent à Le Fèvre son titre, ses sentiments de Réformateur. Pourquoi aucun d'eux, sauf erreur, ne cite-t-il les déclarations suivantes, écrites avant l'époque où ils placent l'influence de Luther sur Le Fèvre ?

« Nous déclarerons tout d'abord, dit Le Fèvre, que nous ne mettons aucune histoire au-dessus du sacro-saint Évangile, et du témoignage des Évangiles³. » — « Je reconnais que Béde n'est très vénérable, mais après l'évangéliste⁴. »

« Je ne méprise pas les docteurs, ou les écrivains qui ont pensé ou pensent autrement, ou qui s'adressent au peuple, incapable cependant de suivre cette discussion. Je leur préfère seulement les Évangiles, qui l'emportent autant sur les autres écrivains que les paroles de Dieu et du Saint Esprit l'emportent sur les paroles des hommes, sur les paroles de l'esprit des hommes. Et cela ne m'effraye pas, que l'on trouve difficile d'accepter ce qui est nouveau, ce qui est publié contre l'opinion vulgaire. La vérité, conforme aux oracles sacrés, est la plus forte : elle triomphe de tout. La victoire qui en résulte est heureuse, et rend heureux les vaincus⁵. » — « Forts, je l'avoue, sont les auteurs, et la foule

1. *Histoire ecclésiastique pour servir de continuation à celle de Moriceo l'abbé Fleury*, 1720, XXVI, p. 450. — 2. Du Boulay, VI, p. 964. — 3. *De Maria Magdalena* (volume de la bibliothèque de Genève, o. c.) I, p. 31. — 4. *Ibid.*, II, p. 47. — 5. *Ibid.*, *Disceptatio secunda*, p. 3.

des auteurs est nombreuse. Mais l'Évangile est plus fort que les auteurs innombrables. Forte également est la coutume longue, même si elle est erronée : et elle revendique souvent pour elle, quoique à tort, l'autorité de l'Église. » Qu'importe : la superstition n'avait-elle pas duré 3000 ans, et ne s'est-elle pas évanouie devant l'Évangile ? « Si donc la lumière évangélique éclaire l'effort que nous avons tenté, que pourront et le long usage, et la coutume et la tolérance invétérées, même s'ils datent de milliers et de milliers d'années, que pourront-ils contre la vérité ? Car la vérité est éternelle, et contre elle il n'y a jamais prescription ¹. » — Quel Réformateur a jamais prononcé des paroles plus réformatrices ?

Défendant son maître, Clichtove reproche à Grandvillier d'avoir accusé Le Fèvre d'être un hérésiarque dangereux, même le plus dangereux de tous ; et pourquoi ? parce que Le Fèvre a posé en principe qu'il fallait « chercher la vérité chez les écrivains sacrés, plutôt que chez les autres auteurs ². »

La conséquence logique de ce biblicisme était que Le Fèvre devint le traducteur de la Bible, le premier traducteur de la Bible vraiment française. Il le fut.

Voici son œuvre de 1509 à 1534 : un commentaire et une traduction latine des Psaumes (1509 et 1524) ; un commentaire latin sur le Nouveau Testament, paru en trois fois ; la traduction française du Nouveau Testament (1523), des Psaumes (1524 et 1528), de l'Ancien Testament en 1528 ; des rééditions de toute la Bible française en 1530, et en 1534, celle-ci avec des corrections marginales critiques ³. Puis il mourut.

Le Fèvre était à Meaux, logé dans le palais de l'évêque ⁴. Il se met à l'œuvre, sans doute dès 1521 ; il travaille toute l'année 1522. Et, par fragments successifs, 8 juin, 17 octobre, 31 octobre, 6 novembre 1523, il publie la traduction du Nouveau Testament ⁵.

Sa première épître « à tous chrétiens et chrétiennes » disait : « Si aucuns vouldoyent dire ou empescher que le peuple de Jésuchrist ne leust en sa langue l'Évangile, qui est la vraye doctrine de Dieu, ils sachent que Jésuchrist parle contre telz, disant par Saint Luc : « Maleur sur vous, docteurs de la loy, qui avez oté le clet de la science ⁶. »

La deuxième préface demandait : « Qui est doncques celluy qui n'estimera que luy seul doubte luy et convenant à salut, d'avoir ce Nouveau Testament en sa langue ? » Et elle répondait : « De tant, par plus forte raison, les

¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ²⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ³⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁴⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁵⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁶⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁷⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁸⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹¹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹² *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹³ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹⁴ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹⁵ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹⁶ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹⁷ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹⁸ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ⁹⁹ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*. — ¹⁰⁰ *Œuvres complètes de L. F. de Valart, t. I, p. 271*.

simples de la religion chrestienne, seule nécessaire (car il n'en peult estre que une nécessaire) doivent avoir leur reigle qui est la parole de Dieu¹. »

Voilà pourquoi au lieu des in-folio, ou des in-quarto des anciennes traductions, Le Fèvre publiait des in-octavo ; au lieu d'un tout compact, des fragments portatifs ; au lieu d'un ouvrage cher, difficile à manier, un livre à bon marché, populaire, usuel.

Avant la traduction de Le Fèvre, il n'y avait guère² que la traduction (vers 1478) de Jean de Rely, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame de Paris, évêque d'Angers, en 1491. Le texte était celui des Bibles historiques, et dépendait des versions du Moyen Âge, avec leurs deux défauts : des additions, gloses plus ou moins insipides, et des diminutions, résumés de certaines parties.

Rely était l'ami de Le Fèvre, qui lui avait dédié son édition de l'Éthique d'Aristote. Le Fèvre eut donc sous les yeux, pour son travail, cette version de Rely « grand annonciateur de la parole de Dieu », la seule presque qui existait alors, et s'en servit. Du reste lui-même donne son travail non comme une version nouvelle, mais comme une *revisión*. Après avoir parlé de la Bible de Rely, il ajoute : « Et présentement il a plu à la bonté divine, inciter les nobles cueurs... de *rechief* faire imprimer le N. Testament... et leur a pleu qu'il ait esté *revenu* et conféré à la langue latine³. » C'est donc sur la Vulgate que Le Fèvre traduit. Cependant il corrige le texte plusieurs fois d'après celui d'Erasmé⁴.

Sa constante préoccupation est d'être exact, littéral, sans rien ajouter, sans rien retrancher, au risque quelquefois d'être moins français que son prédécesseur, Rely. « Le premier, dit M. Quiévreux, Le Fèvre nous a donné une vraie traduction (manquant parfois d'élégance, mais toujours simple et claire) contenant le texte. A ce titre il a droit à toute notre reconnaissance, et on peut le placer au premier rang parmi les Pères de la Réforme en France⁵. »

En octobre 1525⁶, la situation était devenue intenable à Meaux. Le Fèvre s'enfuit à Strasbourg ; et le voilà qui se met à la traduction de l'Ancien Testament. Déjà du reste les Psaumes avaient paru, 16 février 1523 (N. S. 1524).

1. Herminjard, I, p. 167. — 2. *Ibid.*, I, p. 160, n. 2. — Voici, d'après le savant Prosper Marchand (*De l'histoire historique ou mémoires critiques et littéraires*, 1758), l'état de la littérature biblique avant la traduction de Le Fèvre « la première et peut-être même réellement, et de fait, la seule que nous ayons jusqu'à ce jour. Car je ne pense pas qu'aucune personne judicieuse et sensée voulut regarder comme telle la Paraphrase, plutôt que traduction, faite autrefois par Guiars des Moulins, de ce mélange bizarre et indigeste de Pierre Comestor, ou le Mangeur, publié sous le titre d'*Historia scholastica* en latin, et sous celui d'*Histoires scholastres* en français ; non plus que les diverses corrections et les abrégés, qui en ont été faits en différens temps, soit par Raoul de Pracles pour Charles V, soit par Guillaume le Ménaud, et imprimés à Lyon en 1482, 1486 et 1488, soit par Jean de Rely pour Charles VIII, imprimée à Paris, chez A. Verard, sans date, mais vers 1487, in-folio. » I, p. 234. — La traduction ou paraphrase du Nouveau Testament, revue par les Frères Julien Macho, et Pierre Farget, religieux augustins, fut imprimée à Lyon en 1477, et non en 1477, d'après Christie (*Etienne Dolet. Sa vie et sa mort* ; traduction Stryenski, 1857, p. 164). Ce volume sortit de la presse chez Barthélemy Buyer, riche et notable bourgeois, avait fait établir dans sa maison, par l'abbé imprimeur Guillaume Régis, ou Le Roi. Ainsi Lyon aurait le grand honneur d'avoir imprimé le premier livre français, et ce premier livre serait le Nouveau Testament. — 3. Herminjard, I, p. 160. — 4. Paul Quiévreux, *La traduction du Nouveau Testament de Leferre d'Etaples*, 1894, p. 30, 12, et passim. — 5. *Ibid.*, p. 34. — 6. Cette même année 1525, Simon du Bois imprima la dernière édition du Nouveau Testament de Le Fèvre qui sortit des presses parisiennes. L'exemplaire unique de cette édition se trouve à Genève.

Après un effort curieux tenté par ses amis¹, et dont il profita peut-être, il continue seul son travail à Paris, 1526, à Blois, 1527, et l'Ancien Testament paraît à Anvers, 1528.

Comme le Nouveau, Le Fèvre traduit l'Ancien d'après la Vulgate, bien que, dans ses éditions ultérieures, il se soit beaucoup plus rapproché de l'hébreu. Ici encore, il emprunte des mots, des expressions à Jean de Rély. Voici du reste comment M. Laune résume le résultat de ses recherches relatives à cette traduction : « Le grand mérite de Le Fèvre est d'avoir, dès 1528, débarrassé la Bible des gloses innombrables qui l'encombraient et qui coupaient à chaque instant le texte des traductions, comme celle de Jean de Rély... C'était un progrès énorme, après les Bibles françaises historisées, qui contenaient autant, sinon plus, d'histoires profanes que de récits bibliques, qui n'étaient jamais révisées sur le latin, d'en revenir au texte pur de saint Jérôme, et de le traduire en langue vulgaire²... A l'aide de l'édition latine de 1532, Le Fèvre nous donne en 1534 une édition critique en français³. Robert Estienne avait fait son édition pour aider les savants dans leurs recherches et dans l'intelligence de la Bible, Le Fèvre par sa traduction met ces résultats, réservés aux seuls savants, à la portée de tous ceux qui savent lire. Qu'importe que Le Fèvre sût ou ne sût pas l'hébreu ? l'essentiel c'était de donner une traduction française des corrections que la science de Pagninus avait opérées dans le texte fautif, mais immuable, de la Vulgate. Le Fèvre ne fut pas un hébraïsant. Mais il fut un vulgarisateur de la traduction relativement correcte de la Bible en langue vulgaire. C'est ce qui fait son titre de gloire⁴. »

Voilà donc dès le premier jour la traduction protestante de la Bible, la traduction pour le peuple, avec ses qualités et ses défauts.

La sincérité est absolue : elle donne le texte intégral ; elle le reproduit avec

1. Cf. ce que nous apprend un curieux passage de la lettre de Roussel, alors à Strasbourg, à Nicolas Le Sueur (M. Laune, *op. cit.*, 1525). « Nous sommes ici quelques uns qui nous occupons à traduire toute la Bible en français, tant d'après l'Vulgate, que d'après les textes hébreux, et grecs, et les traductions allemandes déjà existantes : ce sera un grand labeur, qui je l'espère, sera aussi de grande édification. » Cette entreprise paraît n'avoir pas eu de succès, car il n'est pas, dans aucune traduction de la Bible dont on puisse citer pour auteurs Roussel, Michel d'Arande, et Le Fèvre, ni même, dans l'Épître de Roussel pour sa version de la Bible, publiée à Anvers, Roussel continue : « Coraciūsus est, qui in hunc locum, Le Fèvre, obstinē a voluēt tūre pour l'Ancien Testament ce qu'il a fait pour le Nouveau, et qui ne peut se faire à tourner, ni le culte, ni son ignorance des langues ne l'arrētent. D'autant plus que, si l'on ne s'occupe point de ces choses, on n'aura point de l'édification. » Herminjard, I, p. 113 et n. 20. — 2. « Le Fèvre a été le premier à traduire l'Ancien Testament en français, en donnant une traduction pure et simple, progrès énorme, qui a permis de faire passer la Bible en français dans le monde et empêcher l'écllosion du monde moderne, s'opposa instinctivement à l'usage de la Bible de Rély, qui, au milieu du seizième siècle, elle proscrivit celle de Jean de Rély. » Herminjard, *op. cit.*, I, p. 113. — 3. *Épître de Roussel*, O. Douen, *Bulletin*, XI, p. 530. — 4. Herminjard, *op. cit.*, I, p. 113. — 5. Les deux premières éditions de la Bible publiées par Le Fèvre : 1^o La première édition de l'Ancien Testament, en français, en deux tomes, en différents lieux, par différentes personnes, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1528, in-octavo de 1523 à 1532. — 2^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1532, in-octavo de 1523 à 1532. — 3^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 4^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 5^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 6^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 7^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 8^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 9^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 10^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 11^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 12^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 13^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 14^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 15^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 16^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 17^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 18^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 19^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 20^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 21^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 22^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 23^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 24^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 25^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 26^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 27^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 28^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 29^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 30^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 31^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 32^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 33^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 34^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 35^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 36^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 37^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 38^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 39^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 40^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 41^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 42^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 43^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 44^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 45^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 46^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 47^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 48^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 49^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 50^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 51^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 52^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 53^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 54^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 55^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 56^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 57^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 58^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 59^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 60^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 61^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 62^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 63^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 64^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 65^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 66^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 67^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 68^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 69^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 70^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 71^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 72^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 73^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 74^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 75^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 76^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 77^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 78^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 79^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 80^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 81^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 82^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 83^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 84^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 85^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 86^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 87^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 88^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 89^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 90^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 91^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 92^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 93^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 94^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 95^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 96^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 97^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 98^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 99^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532. — 100^o La Bible, en français, par Le Fèvre, à Anvers, chez Robert Estienne, l'an de l'Incarnation de 1534, in-octavo de 1523 à 1532.

l'exactitude la plus scrupuleuse; elle tient compte de tous les résultats acquis par la critique du moment.

Sa langue, à force de vouloir être fidèle, néglige l'élégance. « Le Fèvre est le père de notre terminologie protestante. Olivétan a corrigé plusieurs de ses expressions, mais en a gardé le plus grand nombre¹ ».

Enfin, elle reste traditionnelle. Le Fèvre avait voulu *reviser* les versions antérieures. Olivétan revisa Le Fèvre (pour le Nouveau Testament) et publia trois revisions de son propre travail, 1536, 1538, 1539². Calvin revisa Olivétan. Puis vinrent les pasteurs de Genève, et puis les Diodati, les Desmarets, les Ostervald, les Martin, tous des réviseurs; et nous avons encore entre les mains la version de Le Fèvre, véritable anneau entre le moyen âge, et les temps modernes³.

En France, quelle œuvre, quelle institution peut donc se présenter avec un tel caractère? N'est-ce pas étrange que nous protestants, nous ayons conservé cette tradition nationale, la plus inattendue et pas la moins importante? Ét même plus nationale qu'on ne le croit. Car sur le conseil de qui Le Fèvre publia-t-il son Nouveau Testament? Sur le conseil, sur le commandement de la cour de France, de Marguerite, de Louise de Savoie, de François I^{er}. Il le dit lui-même: « Toutes les fois que vous lirez ce Nouveau Testament, vous ne debyrés oublier en vos prières les très nobles cueurs qui vous ont procuré ce bien⁴. » Et le secrétaire de Brignonnet, J. Lermite ajoute: « On feit imprimer par commandement du roy, les Evangiles et Epistres de Saint Pol en françois⁵. » C'est l'aveu que la Réforme française a été nationale et biblique.

VII

Et naturellement, au moment où le protestantisme arbore comme drapeau le biblicisme⁶, le catholicisme arbore comme drapeau l'antibiblicisme: l'antibiblicisme de Bédai suit pas à pas le biblicisme de Le Fèvre.

Fait bien curieux: on s'est étonné que Le Fèvre n'ait pas été plus vivement attaqué au sujet des hérésies contenues dans son Commentaire de 1512 et qu'on

1. Quievreux, o. c. p. 34. — 2. O. Douen, « Coup d'œil sur l'histoire du texte de la Bible d'Olivétan, 1535-1560, » deux articles extrêmement documentés dans la *Revue de théologie et de philosophie*, 1889, p. 288. — 3. Les catholiques aussi se sont bornés à reviser Le Fèvre. En 1550 parut la première révision catholique, par ordre des docteurs de Louvain: celle de Nicolas de Leuse. Cette révision fut suivie de plusieurs autres, parmi lesquelles Prosper Marchand croit pouvoir placer celle d'Isaac le Maître de Saey, ou de Messieurs de Port Royal: auxquels Richard Simon et divers autres ont très souvent reproché de n'avoir que trop suivi et copié les Bibles de Genève, qui ne sont que des revisions et corrections de celle de Le Fèvre. Ainsi, tant chez les Réformés que chez les Catholiques, l'on n'a jusqu'à ce jour (1758) que la seule et unique traduction de la Bible de ce célèbre et respectable écrivain. » Prosper Marchand, *Di. Tonnaire*, I, p. 237. — 4. Hemmingard, I, p. 101, 6 novembre 1524. — 5. Quievreux, o. c. p. 3. — 6. Dans sa *Naissance de l'hérésie*, Fl. de Raemond nous donne les plus curieux détails sur le commencement de la propagande biblique en France. A travers les calomnies ridicules et douteuses, le lecteur saura tout sur l'écoulement félogé involontaire et deux fois précieux: « Comme Luther a sa venue mit l'Écriture sainte entre le Français et

en être trop fastidieuse), pour donner au lecteur une idée d'un aussi étrange état d'esprit. Bornons-nous à noter les divers sens que l'Écriture peut avoir : sens grammatical, sens littéral ou historique, sens mystique ou tropique, lequel se subdivise en sens allégorique, sens tropologique et sens anagogique. Puis vient la distinction entre le sens grammatical et le sens figuré, ce qui a lieu par le « trope » et ses différentes espèces : synecdoche, allégorie, métonymie, hyperbole. Et puis vient encore une explication sur le sens mystique, « en prenant ce vocable dans son acception large, » où il ne faut pas se servir de la terminologie grammaticale ou mathématique, mais de la terminologie logique, morale, qui est appelée rhétorique.... Et il est question de transumption, de schèmes, de paradigmes, de métonymie (fol XI, verso).

En lisant ce galimatias, on comprend jusqu'à quel point la Bible pouvait paraître incompréhensible à de pareils théologiens. Dès lors comment un simple fidèle eût-il pu se reconnaître au milieu de toutes ces obscures subtilités ? La Bible était un tissu d'énigmes, dont seule une corporation de devins pouvait arriver à avoir une intelligence plus ou moins claire.

Signalons encore un curieux écrit de Pierre Sutor (*Le Couturier*) paru un peu plus tard, mais résumant l'idée des obscurantistes de la Sorbonne sur les discussions de 1519. Le docteur en théologie donne à son travail le vrai titre : « De la traduction de la Bible et de la condamnation des interprétations nouvelles ¹. » C'était bien de cela qu'il s'agissait. L'ouvrage est dirigé contre Le Fèvre et contre Érasme, et se termine ainsi : « Nous concluons que pour comprendre la sainte Ecriture, la connaissance des langues étrangères n'est pas nécessaire, et qu'en conséquence il est vain et inutile de les étudier. Nous concluons qu'il est encore moins nécessaire d'apprendre ces langues pour composer une nouvelle traduction de l'Écriture sainte, puisque la traduction ordinaire est tout à fait suffisante. Nous concluons enfin qu'il est tout à fait dépourvu de sens, que celui seul sent l'hérésie, de prétendre qu'il faut apprendre les langues étrangères pour composer des traductions. Celui qui parle ainsi pense d'une façon impie de la Bible latine, et il sent l'hérésie : et celui qui s'adonne à une telle folie est un hérétique impie. »

Pendant ce temps la traduction de la Bible de Le Fèvre avait commencé à paraître. La Sorbonne se hâta de censurer les propositions malsonnantes de l'Épître aux lecteurs. Elle les résumait ainsi : « Tous les chrétiens, et principalement les clercs, doivent être induits à l'étude de l'Écriture sainte ², parce que

1. *De translatione Bibliae et novarum reprobatione interpretationum*, 1525. Voir Graf, *L. 1^o Stapulensis*, p. 193.

2. On nous permettra d'illustrer toutes ces bizarres théories par un fait non moins bizarre. Thomas Platter nous parle de l'un de ses cousins, messire Anthoni Platter, « qui dans toute la contrée avait le renom d'un bon *bibliaus*, car il lisait beaucoup la Bible. » Mais, ajoute Platter, « il la comprenait fort peu, se contentant de marquer en rouge les initiales et les sommaires. » La suite du récit de Platter montre que l'ignorance de la Bible avait des conséquences en ce qui concerne les mariages. Apprenant le mariage de Platter, qu'il espérait voir se destiner au sacerdoce, le *bibliaus* va le trouver : « Tu bruits court que tu es revenu avec une femme légitime ? — C'est la vérité. — Que le diable t'emporte ! — J'ai préféré te voir avec une femme de mauvaise vie. » *Vie de Thomas Platter*, 2^e édit., par Auguste Bernas, p. 127.

les autres sciences sont humaines et peu utiles. » C'était une hérésie renouvelée, disait la Faculté de théologie, de l'erreur des Pauvres de Lyon. Et le 26 août 1523, elle déclara : qu'il serait très pernicieux, vu les circonstances du temps, de laisser répandre parmi le peuple des versions complètes ou partielles de la Bible, et que celles qui avaient déjà paru devaient être plutôt supprimées que tolérées. En vertu de cette déclaration le Parlement fut sollicité d'interdire par un édit la vente de la traduction française des Évangiles¹.

L'inspirateur de la Sorbonne c'était Bêda. Il formule ses principes antibibli-cistes (21 mai 1525), dans une lettre à Erasme : « Tu t'es complètement trompé en estimant, sous prétexte de piété, qu'il était très utile à l'Église de traduire en langue vulgaire les saintes Écritures, et le Cantique des Cantiques, et Ezéchiel. Tu n'as pas remarqué combien de périls pour les âmes, combien d'ennuis et de troubles l'Église a eu à supporter à cause de ces traductions : c'est pour cela que, plus d'une fois (*non semel*), elles les a interdites². »

Les douloureux événements qui se déroulaient en Italie, défaite de Pavie, captivité du roi (24 février 1525), en frappant les imaginations excitaient le fanatisme, et, en écartant François I^{er} du gouvernement, donnaient libre carrière aux sectaires de la Sorbonne. Ils en profitèrent. Le 20 mars un arrêt du Parlement ordonne à l'évêque de Paris de constituer une commission, composée de deux parlementaires et de deux théologiens³, pour juger ceux « qui sont entachés de la doctrine lutherienne. » La régente, Louise de Savoie, écrit au pape, et lui demande la confirmation de cette commission. Le 17 mai, une bulle papale donna donc aux quatre commissaires le droit de procéder contre les hérétiques, sans bruit, sans faire de procès (*sine strepitu et figura judicii*), sans appel. L'Inquisition était établie à Paris⁴.

Un de ses premiers actes fut de condamner au feu la traduction de la Bible. Elle disait : « Considérant qu'il n'est pas expédient ni utile à la chose publique qu'aucunes translations de la Bible fussent permises estre imprimées.... A ces causes la dite cour a ordonné et ordonne qu'il sera enjoinct, de par le Roy, à tous ceux qui ont en possession les livres... contenus en la sainte Bible, qui ont esté de nouveau translataz de latin en françoys et impriméz..., les mettent et apportent dedans huit jours après la publication du présent arrest⁵. »

1. *BBF*, t. 1, p. 20, 221. — 2. *BBF*, t. 1, p. 112. — 3. Les deux théologiens furent Leclerc et Du Chesne, et les deux parlementaires furent de Selve et de Mevius. *De la doctrine*, t. 1, p. 234. Arrêt du Parlement du 28 août 1523. — 4. L'Inquisition fut établie à Paris par un arrêt du Parlement du 20 mars 1525, par lequel le Parlement fut sollicité d'interdire par un édit la vente de la traduction française des Évangiles. Elle eut son siège à la Sorbonne, sous le patronage de l'évêque de Paris, et fut chargée de juger les hérétiques dans tout le royaume de France, nommé spécialement par le pape. Elle fut supprimée en 1562, mais elle était son titre, tenait sa cour à Toulouse, et avait des commissaires dans toutes les provinces. — 5. *De la doctrine*, t. 1, p. 234. Mais, en fait, l'Inquisition ne put étendre son autorité au-delà de la ville de Paris, et elle fut supprimée en 1562. Elle ne fut jamais reconnue par le Parlement de Paris, ni par les Parlements provinciaux. Elle fut établie par le pape, et son autorité fut reconnue par le pape. Elle fut supprimée en 1562, mais elle était son titre, tenait sa cour à Toulouse, et avait des commissaires dans toutes les provinces. — 6. *De la doctrine*, t. 1, p. 234 et 294.

Enfin le document le plus curieux de cet antibiblicisme fanatique est peut-être le discours de Pierre Liset, prononcé l'après-midi du 1^{er} septembre 1525, dans le célèbre procès de Meaux. Pierre Liset qui devait être premier président en 1529, et s'immortaliser par sa haine cruelle, sanguinaire, contre les protestants, requiert d'abord contre la Bible. C'est admirablement logique.

« Quant au second point, de la translacion d'un livre de la Saincte Escripiture. dit qu'il est de périlleuse conséquence. et est une chose que l'on ne doit tollérer ne permettre en ce Royaume très chrestien. »

Comme le roi a décidé de faire examiner ce sujet, il ne veut pas « contrevenir aucunement au bon vouloir dudict Seigneur. Mais, pour autant que l'on a veu par expérience, et en appert par information que, à occasion des translacions en vulgaire divulgacion et contrevencion d'icelle escripte au peuple. sont venuez plusieurs erreurs et scandalles et croissent de jour en jour... en attendant son retour... requiert pour le Roy, par manière de provision, et jusques à ce que autrement par le dict seigneur en soit ordonné, tous les dietz livres en françois estre mis en une chambre à part fermant à double clef, dont l'évesque de Meaulx en aura une et l'autre sera portée en la cour de céans. et que la court ordonne commandement estre faict à tous ceulx du diocèse de Meaulx et autre qu'il appartiendra, sur telles peines que la dicte court advisera. de apporter les dietz livres au lieu que sera advisé par ladicte court, et enjoindre audit évesque de Meaulx de admonester tous ses subjectz de son diocèse de ce faire *sub poena excommunicationis* ¹. »

Jamais, dans aucun pays, les deux partis en présence n'avaient proclamé avec plus de netteté leurs devises contraires ².

Vive la Bible! crient les évangéliques, les Le Fèvre, les Farel, les Robert Estienne, qui sera bientôt à lui tout seul la plus active des sociétés bibliques. — La Bible en prison! crie le Parlement. La Bible au feu! crie la Sorbonne ³.
Tel est le duel.

1. Samuel Berger, *Le procès de Guillaume Briçonnet au Parlement de Paris en 1525*, dans le *Bulletin*, 13 janvier 1895, p. 14, 15. — Citons encore quelques lignes d'un arrêt du Parlement de Toulouse (21 avril 1530) : « La cour... a prohibé et defendu par manière de provision, et jusques à ce qu'autrement en soit ordonné, à tous maîtres d'écoles et autres lire et interpréter publiquement les dietes Espistres de saint Paul et autres livres de la sainte Escripiture et foy catholique, sous peine de prison et aultre arbitraire. » *Bulletin*, t. p. 354. — 2. Écoutons la chanson, de 1530 environ, *Bulletin*, XII, 1863, p. 130 :

La Sorbonne la bigotte,
La Sorbonne se taira,
Son grand hoste l'Aristote
De la bande s'ostera,
.....
La Saincte Escripiture toute
Purement se preschera,
Et toute doctrine sottie
Des hommes on oubliera.
La Sorbonne la bigotte,
La Sorbonne se taira.

— 3. On sait jusqu'ou en arriva la Sorbonne. Poussée par son aveugle fureur contre la Bible, elle voulut l'imprimerie elle-même! On ne le croirait pas, si les documents les plus incontestables n'étaient pas à l'appui.

Effrayé du courant qui emportait l'opinion publique, Briçonnet n'essaja pas de résister. Dès le mois de décembre 1524, il sévit, en excommuniant les téméraires qui ont lacéré une bulle de Clément VII, affichée dans la cathédrale, et prescrivant des prières en faveur de la paix. Et à partir de ce moment, à mesure que la captivité du roi « gonfle la crête » des adversaires de l'Évangile, Briçonnet se rétracte de plus en plus. Le gardien des Cordeliers de Meaux avait le droit de s'écrier en pleine chaire : « Et tu veux te révoquer, disant : Je ne l'ai pas dict ! on devoit couper la langue à telles gens. »

Plus intéressant encore est le gardien quand il indique la cause de tout le mal, à savoir la lecture de la Bible en langue vulgaire. « Et descend, nous est-il raconté, aux livres en françoys, qui estoient tout erreur et hérésie, qui les mèneroient en damnacion, et ne devoient savoir les décrets de l'Évangille. Et *erumpens ignis ultra se, non continens* dict :

« Les belestriens de Meaulx, de Meaulx, dictz-je, » Briçonnet, évêque de Meaux¹. (p. 106)
 « les bibliens. » *saepius repetendo et yronice cum cachymno*², dont le peuple fut fort scandalisé, et qui (qu'il vaudroit autant bailler à unq de ses frères une quenouille pour filler que à eux des livres en francs³. »

Toujours le biblicisme et l'antibiblicisme!

Mais les ouailles refusèrent de se contredire avec autant d'aisance que leur pasteur, et le malheureux Briçonnet fut obligé d'en arriver de la rétractation à la persécution. « Jean Le Clerc⁴, raconte Crespin, fut condamné à être fustigé par trois divers jours, et le troisième jour estre flétri au front. La mère qui estoit femme chrestienne, en voyant fustiger son fils, lui donna courage, et après l'avoir veu flétrir s'escria en ceste voix : Vive Jésus et ses enseignes⁵. »

Si l'exécution avait eu lieu à Meaux, la condamnation avait eu lieu à Paris. Toutefois le premier martyr dans la capitale avait été un ermite normand, de Pressy, près Falaise, dont M. Weiss a retrouvé le nom, Jean Vallières. Il avait été brûlé, le 8 août 1523, au marché aux pourceaux, hors la porte Saint-Honoré⁶.

Après le supplice de Le Clerc la persécution redouble et se propage.

Jaques Pauvan ou Pavaues qui avait une première fois sauvé sa vie en se rétractant⁷, reprit courage, fut « rempoigné » et brûlé vif en Place-de-Grève



Briçonnet, évêque de Meaux¹. (p. 106)

1. D'après le titre du volume de Gui Bretonneau : *Histoire généalogique de la maison des Briçonnet*, 1626. — 2. « Avec un grand éclat de rire. » — 3. *Bulletin*, XLIV, 1893, p. 12. — Dans le chapitre de Meaux, le lundi 6 février 1521 (N. S. 1525), le promoteur porta plainte contre Roussel et ses amis. Et voici le premier mot de cette plainte : Après le sermon de M. G. Roussel « plusieurs peigneurs, cardens et autres gens le même temps, non lettrés, avaient des livres des Epîtres de saint Paul, des Évangiles, des Psaumes, en langues maternelles, qu'ils portaient avec eux... » *Bulletin*, X, 1861, p. 220. — 4. Frère aîné de Pierre Le Clerc; celui-ci fut le premier pasteur de l'Église de Meaux ; il fut brûlé avec les Quatorze. — 5. *Histoire des martyrs*, éd. de Toulouse, I, p. 214. *l'Hist. ecclésiastique et l'histoire des martyrs* » placent l'arrestation de Le Clerc en 1523 ; il est évident qu'elle eut lieu dix ans plus tard. » Herminjard, I, p. 321, n. 1. — 6. *Bulletin*, XLIII, 1891, p. 234. M. Weiss a bien voulu nous en communiquer ce nom, digne de mémoire. — 7. *Histoire des martyrs*, I, p. 263, 264.

Vincent sur son chevalet. Après cela le bourreau lui arracha la main droite, puis il finit par mettre le feu au bûcher. Alors l'invincible athlète de Christ fit entendre au milieu des flammes, jusqu'au moment de rendre l'esprit, ce beau psaume, principalement dirigé contre le culte des idoles : « Quand Israël sortit d'Égypte, etc¹. »

Enfin à Paris, Berquin et un autre protestant de distinction, du nom de Macrinus, sont jetés en prison; tandis que, comme pour enlever aux évangéliques leur dernier espoir, Marguerite quitte la France, au mois d'août, et va donner ses soins à son frère captif et malade².

La terreur règne. Alors Briçonnet vient faire « révérence à la cour, » et la supplie très humblement « de commettre trois ou quatre conseillers de la dicte cour pour informer s'il y a aucuns abus dans son diocèse de Meaux, tant sur le fait de la foy que sur certains autres faits³. » (19 août 1525.)

Les conseillers se rendent à Meaux. Ce qui les irrita le plus ce fut la découverte qu'ils firent « des Epistres et évangiles des cinquante et deux dimanches de l'an, à l'usage du diocèse de Meaux⁴. » Dans ce livre, en effet, Le Fèvre « offrait au peuple la nourriture simple, vraie, fortifiante de l'Évangile : il cherchait à enflammer dans les cœurs un ardent amour pour Christ et sa parole⁵. » Et le succès avait été immédiat et grand. On s'en servait pour le culte domestique. Les quatre inquisiteurs remirent le livre à la Faculté de théologie, et Bêda en tira 48 propositions hérétiques. Notons les deux que voici : « 2. Si quelqu'un prêche autre chose que la parole de Dieu et de Christ, ce n'est pas un fidèle dispensateur des mystères divins, mais un séducteur. 7. Nous devons croire simplement la parole de Dieu d'après l'intelligence du Saint-Esprit et non d'après la nôtre, et ne pas y mêler nos folles opinions. »

Le 6 novembre, ces propositions et d'autres non moins évangéliques sur la foi, sur Christ, furent déclarées « inventions diaboliques, mensonges hérétiques » (*diabolica inventa et hereticorum figmenta*). Il fut décidé que le livre méritait d'être brûlé avec ceux qui l'avaient écrit, lu, ou prêché⁶. Quelques jours avant, renseigné par ses commissaires, le Parlement (31 octobre) avait mandé à Paris Briçonnet pour l'interroger : il avait décidé « de faire et parfaire le procès de Pierre Caroli et M. Mazurier, docteur en théologie, Girard, trésorier de l'Église de Meaux, Nic. Mangin, curé de Saint Sainctin, J. Prévost, cordelier, et M. Jacques Fabri⁷. » Avertis à temps, ceux-ci avaient pu s'enfuir et se réfugier à Strasbourg.

C'est alors que, le 15 octobre 1525, Briçonnet, mettant le sceau à sa rétractation, lança son décret synodal contre le luthéranisme. « Nul ne s'est montré aussi

1. Herminjard, I, p. 372, 373. — 2. Schmidt, *o. c.*, p. 43, 44. — 3. Herminjard, I, p. 300. — 4. La première édition est de 1525 et semble avoir disparu. Un exemplaire de 1542, imprimé par Dolet, se trouve à la Bibliothèque nationale. Bêda dit : « *Libri illius auctores, ut dicitur, fuerunt Jac. Fabri et Jov. discipuli*. » Grat pense au contraire que le livre est dû uniquement à Le Fèvre. Mais dans la préface de son ouvrage : *Don gone sur les erreurs de l'Église de Fan*, Jean le Comte, disciple de Le Fèvre, montre que Bêda avait raison. — 5. Grat, *Fabr. Suppl.*, I, p. 112. — 6. *Ibid.*, p. 175. — 7. *France protestante*, III, p. 112.

téméraire et n'a plus fortement porté la hache contre sa racine, celle de l'Église que Martin Luther... Il importe de faire partout disparaître ce venin pestilentiel. A ces causes, craignant qu'une plante si vénéneuse ne pousse ses racines dans le champ qui nous est confié, nous avons regardé comme notre devoir de l'extirper radicalement avant qu'elle ne se fût propagée¹. »

A ce moment la réaction triomphante osa porter la main sur Louis de Berquin. C'était un gentilhomme de l'Artois, plus noble encore de sentiments que de naissance, et qui, alors même qu'il détestait la doctrine de Luther, haïssait mortellement l'asnerie des sorbonnistes et moines². »

Puis il s'adonna aux études bibliques, et se mit « à traduire livres chrétiens de latin en François, les quels il communiquoit à ses amis. » Au mois de mai 1523, la police recherchant partout les œuvres de Luther, fit une descente chez lui. Les sorbonnistes « tirèrent quelques articles de ses livres à la manière des araignes, pour en faire du venin et procurer sa mort. » Le 26 juin, il est censuré, et jeté en prison le 1^{er} août. Mais le roi le délivre.

Le danger qu'il a couru excite encore son ardeur. Car « son esprit avoit quelque chose de semblable avec la palme : il se dressoit de plus quand on vouloit le déprimer. » Sa foi héroïque brave ses ennemis. De nouveau il est censuré, emprisonné, condamné. Heureusement, le 1^{er} août 1526, arrive une lettre du roi suspendant la procédure, et avertissant le Parlement qu'il lui redemandera « ou la vie ou la mort » de son protégé. En novembre 1526, Berquin est tiré de la Conciergerie, gardé quelque temps à vue dans le Louvre, puis mis en liberté, plus confiant que jamais, dans sa foi et dans ses espérances.

1. *Ép. p. de tant*, III, p. 112. — Ce décret et les autres de 1523 ont été jusqu'ici placés en 1525, et il était impossible de comprendre la suite de ces événements. La *France protestante* a montré qu'il y avait là une fraude pieuse. Cette fraude a été relevée par les historiens catholiques, pour essayer de prouver que Briçonnet n'avait jamais été hérétique. La fraude tenait en une suite de cartulaires de l'épiscopat de Briçonnet, dressés par un certain Jean Lermite, chantre de l'église de Meaux, qui, à la mort de l'évêque était son secrétaire, et qui décora Guillaume Briçonnet du titre de « *patris veritatis detectoris criminis*. » C'est lui qui paraît avoir le premier fourni ces fausses dates de 1523. Cf. *Journal de la bibliopole*, par Hennigard, I, p. 158, n. 1, qui s'appuie sur le récit d'Antoine Froment. — Briçonnet fut arrêté dans son diocèse, en son château d'Amiens, le 21 janvier 1531. Du Boulay a écrit : « Combien il fut surpris de voir que les évêques, ces actes le montrant. Personne ne persécuta plus violemment les luthériens que le Pape, » (M. I, p. 93). Pour mettre toutes les opinions sous les yeux de nos lecteurs, nous citerons encore : M. de La Roche, *Journal de M. de La Roche*, I, p. 10. — Il fut l'avocat de la science contemporaine; il purifia les rites, et fut l'inspirateur de l'Église réformée; il donna l'exemple, et donna la prédication. Il repoussa les confréries parasites et les corporations de métiers, et donna l'exemple de la franchise et des doctrines luthériennes. — Enfin voici ce que dit de lui l'abbé de Vertot, *Ép. p. de tant*, p. 11, et « Briçonnet était un homme bon; il avait les plus nobles qualités d'un homme de bien, et une pureté de cœur, une fermeté de caractère. Il se laissait entraîner par son zèle à des excesses de rigueur, et à des sévérités excessives. Il ne pouvait pas diriger lui-même le mouvement qu'il avait commencé, et qui ne pouvait être dirigé que par un homme d'un esprit très-élevé, de penser à une révolution, à une séparation de l'Église romaine, et à une réformation de l'Église. Il ne pouvait pas, au lieu de faire la guerre à l'ordre ecclésiastique établi, se donner à l'écarter, et à le détruire, et à le remplacer par un autre ordre, et à le faire passer dans le bras séculier. Cependant le bon évêque ne fut pas le seul à se laisser entraîner à ces excesses de rigueur, et à ces sévérités excessives. Les hommes les plus savants, les gens éclairés, les gens de bien, se laissèrent entraîner à ces excesses de rigueur, et à ces sévérités excessives. Ils furent donc accordés aux efforts de ceux qui professaient la doctrine de Luther, et à ceux qui professaient la doctrine de Calvin. Le roi, qui était un homme de bien, et qui avait une grande confiance en Briçonnet, fut surpris de voir que les évêques, ces actes le montrant. Personne ne persécuta plus violemment les luthériens que le Pape, » (M. I, p. 93). — *Journal de la bibliopole*, par Hennigard, I, p. 158, n. 1, qui s'appuie sur le récit d'Antoine Froment. — *Journal de M. de La Roche*, I, p. 10. — *Ép. p. de tant*, p. 11, et « Briçonnet était un homme bon; il avait les plus nobles qualités d'un homme de bien, et une pureté de cœur, une fermeté de caractère. Il se laissait entraîner par son zèle à des excesses de rigueur, et à des sévérités excessives. Il ne pouvait pas diriger lui-même le mouvement qu'il avait commencé, et qui ne pouvait être dirigé que par un homme d'un esprit très-élevé, de penser à une révolution, à une séparation de l'Église romaine, et à une réformation de l'Église. Il ne pouvait pas, au lieu de faire la guerre à l'ordre ecclésiastique établi, se donner à l'écarter, et à le détruire, et à le remplacer par un autre ordre, et à le faire passer dans le bras séculier. Cependant le bon évêque ne fut pas le seul à se laisser entraîner à ces excesses de rigueur, et à ces sévérités excessives. Les hommes les plus savants, les gens éclairés, les gens de bien, se laissèrent entraîner à ces excesses de rigueur, et à ces sévérités excessives. Ils furent donc accordés aux efforts de ceux qui professaient la doctrine de Luther, et à ceux qui professaient la doctrine de Calvin. Le roi, qui était un homme de bien, et qui avait une grande confiance en Briçonnet, fut surpris de voir que les évêques, ces actes le montrant. Personne ne persécuta plus violemment les luthériens que le Pape, » (M. I, p. 93).

Il ose attaquer Bêda, et l'accuse d'hérésie. Ce fut sa perte : François I^{er} était changeant.

« Souvent *prince* varie,
Bien fol est qui s'y fie. »

Bêda était implacable. Berquin monta sur le bûcher, le 17 avril 1529.

Tel était, au point de vue religieux, le Paris dans lequel Calvin vécut, de 1523, date du premier martyre protestant et de la fondation de l'Église secrète par Farel, jusqu'en 1528, peu de temps avant la fin de Berquin. Quels événements!



PARISIIS.

Ex officina ROBERTI STEPHANI, eregione scholæ Doctorum.

M. D. XXXII.

Cum priuilegio Regis.

Grande marque de Robert Estienne. Grandeur de l'original 0,111 × 0,078.

CHAPITRE TROISIÈME

Développement religieux de Calvin.

I. Le « petit translateur ». — II. Chingon ou lit de carrière. — III. Calvin et Olivétan. — IV. Vie mystérieuse d'Olivétan. — V. L'«*Beaufort*», 1533, Modestie, humour et science du «*petit translateur*». — VI. Jugement de Calvin. — VII. Calvin et Farel.

I



L nous faut penser que l'Université d'alors était comme une petite ville fermée, dont tous les habitants se connaissaient facilement, et où l'on passait son temps à discuter. Quel retentissement ne devait pas avoir un procès, une censure de la Sorbonne, l'emprisonnement ou la condamnation d'un universitaire, tout ce qui touchait à un Le Fèvre, un Erasme, un Bèda, un Berquin? Comme le monde des étudiants devait être passionné par cette mêlée tantôt syllogistique, et tantôt sanglante,

on agitait, avec subtilité et avec fureur, tout ce qui avait un nom, depuis le moindre jusqu'au roi!

Calvin était au centre même de cette agitation.

Après ses études au collège Montaigu, Bèda, fâché de toute l'opposition, se fit l'ami de P. Collet, l'«*ennemi de Berquin*», c'est Bèda. «*Le Collet, Docteur invétéré de la Sorbonne, avec ses adhérens, en 1525, se bandèrent contre Berquin!*» — L'«*ennemi de Berquin*», Bèda. La Bibliothèque Nationale possède un manuscrit précieux qui est une copie de l'original. Les pièces du procès poursuivi contre Guillaume Berquin, par le Collet, furent imprimées le 1^{er} septembre de l'an 1525. On lit,

au commencement et à la fin, ces mots: *Pro communitate pauperum montis acuti*. C'est Bêda, Principal de Montaigu, qui intervient au procès, le 18 août 1525, pour la Faculté de théologie, « tant en son propre nom que de tous bons chrestiens. » Dans le manuscrit, les passages relatifs à la Faculté de théologie sont soulignés et annotés d'une main qui ne peut être que celle de Bêda. C'étaient donc les notes destinées à renseigner Bêda sur un procès dont il était l'âme. En effet, « les plaidoiries du 18 août manquent: Bêda assistait ce jour-là à l'audience: il n'avait pas besoin d'autres notes que de celles que lui-même avait prises¹. » Et la lettre de Bêda à Erasme, celle dans laquelle il pose son principe anti-bibliциste, est datée de Montaigu. (*Ex acuto monte*².)

Comment les élèves d'un collège n'auraient-ils pas été au courant des actes, aussi retentissants, de leur Principal? A cette époque de discussion incessante comment Calvin ne les aurait-il pas discutés avec ses camarades?

Mais ce n'est pas tout. Si Calvin était l'étudiant de Bêda, il était l'ami des Cop. Or Bêda était le chef des « obscurantins. » et Guillaume Cop était plus que le disciple des novateurs.

Né à Bâle, célèbre par ses connaissances médicales, Cop fut appelé à Paris par Louis XII, et conserva auprès de ce roi, et de son successeur François I^{er}, la charge de premier médecin.

Une lettre de lui, datée du 25 août 1514, raconte la curieuse scène que voici. On attaquait Reuchlin devant le roi. Louis XII interroge son médecin. Cop répond: « Il y a quarante ans que je ne l'ai vu; mais je sais par mon précepteur J. Heberling de Gemund que lorsqu'il enseignait à Bâle il était très célèbre.... Personne ne lui était comparable. » Son interlocuteur n'ayant rien à répondre se contenta de s'écrier: « Toi aussi, tu judaïses³. » Reuchlin lui rendait naturellement son estime et son affection, et l'appelait le « petit fils de ses leçons⁴. »

Mais Cop n'était pas moins avancé dans les bonnes grâces d'Erasme. Celui-ci, se trouvant malade à Paris, en 1498, écrit à un de ses amis qu'il n'est pas sans espoir. Il compte sur sainte Geneviève, dont il a maintes et maintes fois éprouvé le secours. Il ajoute: « Et surtout ce *maxime* est naïf nous avons pour médecin G. Cop, non seulement praticien très habile, mais mon ami, et, ce qui est très rare, adorateur des muses (*musarum cultorem*⁵). »

Cette amitié et cette admiration ne diminuèrent pas avec les années. Le 9 février 1516, Budé met Cop au nombre des trois Guillaume dévoués à Erasme (G. Cop, G. Budé et G. Parvi⁶). Et le 21 février, Erasme se hâte de répondre: « J'aime tellement Cop (*totum totus*) que je me réjouis rien que d'entendre son nom⁷. » Il continue à le déclarer « incomparable patron et chef (*rixend et antistes*) de la médecine, celui que la France et l'Allemagne se disputent⁸. »

L'ami de Reuchlin et d'Erasme ne pouvait pas ne pas être l'ami de

1. *Bulletin*, LXIV, 1895, p. 8, 9. — 2. Herminjard, I, p. 333. — 3. Du Boulay, VI, p. 66. — 4. Herminjard, I, p. 16. — 5. *Le Livre d'Erasme*, édition Le Clerc, III, p. 26 D. (12 avril 1498). — 6. *Ibid.*, 3, 101 et 111, III, p. 170 E. — 7. *Ibid.*, 21 février 1516, III, p. 181 E. — 8. *Ibid.*, 11 février 1517, III, p. 231 F.

Le Fèvre. En effet, Glaréanus raconte à Zwingle (29 août 1517) et à Erasme (5 août 1517) quel excellent accueil il a reçu à Paris de Budé, de Cop, et de Le Fèvre d'Étaples; et, le 29 août 1526, nous trouvons Cop à Blois, avec la cour, faisant saluer Le Fèvre et un ami commun¹.

Rien d'étonnant que Cop ait un peu senti l'hérésie: il était un des principaux chefs du nouveau parti. Il mourut à Paris « riche et laissant de grands biens à sa famille². »

Or Calvin fréquentait la maison de Cop, amené par les fils, Nicolas, Jean, Michel, qui étaient, nous l'avons vu, ses condisciples. Sur quoi pouvaient rouler les conversations? A cette époque, où les journaux étaient remplacés par les lettres, quelle émotion³ causait une épître de Reuchlin, ou d'Erasme!

Entre son Principal, Bêda, et le père de ses amis, Cop, Calvin devait être singulièrement au courant de tous les événements. Et on ne peut douter du parti vers lequel penchait l'ancien élève de M. Cordier, l'humaniste déjà distingué, dont la maturité devançait l'âge, dont le bon sens et la moralité, également rigides, devaient être à chaque instant heurtés par l'ignorance et la grossièreté sorboniques.

Si nous n'avions aucun renseignement, nous serions raisonnablement obligé de classer Calvin dans le parti des Humanistes, avec les Reuchlinistes, les Erasmiens, les Fabriens; mais Bêze va nous permettre de préciser la date et la nature des premières impressions évangéliques de notre Réformateur.

II

Le moment était venu pour le bénéficiaire des cures de Noyon, pour le maître ès arts de Montaigu, de se vouer définitivement à la théologie.

Tout à coup, nous voyons qu'il étudie le droit.

Son père avait changé d'avis. Pourquoi? « Son père résolut de le faire étudier aux loys, voyant que c'estoît le meilleur moyen pour parvenir aux biens et aux honneurs⁴. » Nous pouvons confirmer ce renseignement en le complétant.

Les relations entre Gérard Cauvin et le Chapitre de Noyon s'étaient peu à peu refroidies, et profondément. A la confiance réciproque avait succédé la défiance, et même la lutte.

Nous ne parlons pas des petits ennuis que G. Cauvin eut en 1526 et 1527, à propos de la cure de Jean Calvin. Celui-ci, qui aurait dû se présenter, ou se faire représenter, au Chapitre, avait négligé de remplir cette formalité, et il avait, pour s'en rapprocher, « Ses succès croissants firent sans doute oublier ces formalités vénielles, et, le 27 septembre 1527, il obtenait la cure de Saint-Martin⁵, Martheville, près de Vermand, Aisne.

¹ Cf. H. Glaréanus, *Opéra*, t. 2, D. Bouquet, t. 1, p. 50. — ² Cf. H. Glaréanus, *Opéra*, t. 2, D. Bouquet, t. 1, p. 50. — ³ Cette émotion nous a été décrite en termes vifs par le même auteur, *Opéra*, t. 2, D. Bouquet, t. 1, p. 50. — ⁴ A. P. de Calvin, 2^e édition, *Opéra*, XXI, p. 54.

Mais dès 1526, G. Cauvin semble avoir été poussé, par quelque gêne financière, à s'acquitter d'une façon assez irrégulière de ses fonctions de procureur. Exécuteur testamentaire d'un certain Nicolas Obry, chapelain de Noyon, il ne rend pas de comptes. En 1527 il est censuré et blâmé par le Chapitre; il persiste dans son refus d'explication.

Bientôt après il agit de même dans une autre succession. Nommé, en troisième ligne, exécuteur testamentaire, il se substitue aux deux premiers mandataires, et de nouveau il refuse ses comptes. Les contraintes, les monitions furent vaines. L'excommunication ne devait pas mieux réussir¹.

Qu'était-ce donc? Même en lisant *Le Vasseur*² il ne semble pas qu'il y ait eu autre chose que des embarras financiers. Du reste, à la mort du père, les enfants réglèrent la situation à la satisfaction du Chapitre.

Mais on s'explique que G. Cauvin ait, à ce moment, rêvé pour son fils une position indépendante, et l'ait éloigné d'une Eglise avec laquelle il venait de se mettre en un si pénible et si violent conflit.

III

Le changement de sentiments du père était naturel. Mais que dut en penser le fils?

D'après Bèze, il se trouvait que le fils avait changé en même temps que le père (*utriusque mutatus animus*), bien que pour d'autres motifs. Les voici : « Toutes fois son père se résolut de le faire estudier aux loix, et luy aussi de

1. Desmay ne perd pas cette occasion de donner libre carrière à ses accusations et à sa haine contre la famille Calvin. « Girard Cauvin estant homme qui prenoit où il pouvoit pour entretenir ses friponneries s'avança tant aux affaires de Chapitres, qu'on le fit Receveur et payeur des officiers de l'Eglise, et se donna du bien d'Eglise par les Jones, et enfin se trouva grandement redevable, ayant receu toujours sans payer, à cause de quoy les officiers se plainquirent en plein Chapitre contre luy, qui fut cause, qu'au Chapitre tenu le lundi 11 décembre 1525, fol. 375, p. 1, Messieurs Fauvel, David et Herlin, furent députez pour faire rendre compte à Girard Cauvin, et tirer de luy ce qu'ils pourroient, et pour le déposséder de cette charge et en établir un nouveau. Comme bon cheval de trompette, il ne s'étonne du bruit, il use d'artifice et subterfuge, pour ne point rendre compte et ne point dégarnir ses mains. » (p. 5). Si la conduite de G. Cauvin avait été si coupable, le Chapitre aurait-il fermé les yeux pendant toutes ces années? En 1528, rien n'a été fait contre lui. Alors vient l'affaire des testaments, juin, août 1528. « Au Chapitre tenu le vendredi 13 novembre 1528, Maître Jacques Renard a présenté qu'il avait parlé à Girard Cauvin sur l'exécution d'une sentence donnée contre luy, par laquelle il avoit esté condamné à rendre compte des biens des susdits Obry et Courtin, et Girard luy avoit répondu estant au lit malade qu'il estoit appelant de cette sentence. » Le cas est donc litigieux. Et en effet on voit le Chapitre s'adoucir, et se montrer très aimable envers G. Cauvin. Faut-il une autre preuve que celui-ci n'était pas le « Irçon » dont on nous parle? Desmay lui-même continue : « Il a esté ordonné qu'on suspenderoit l'exécution de la dite sentence, et que, pour soulager le dit Cauvin en son infirmité, Maître Tresson iroit chez luy pour escrire, et dresser les minutes de ses comptes. » Le mercredi 18 du mois de [le nom manque] l'an 1530, G. Cauvin présenta quelques comptes en Chapitre de l'administration des biens sus nommés » (p. 6). C'est ici que l'on constate la passion fanatique de Desmay. « Nonobstant, conclut-il, toutes les quelles diligences, poursuites, sentences, monitions et longues attentes, G. Cauvin trouva le détours pour ne point rendre compte. ... Il ne se faut plus estonner si d'un si mauvais arbre est sorti un si mauvais fruit, d'un père excommunié un enfant de géhenne. De l'engeance de Cam, ne peut venir qu'un Chanaan. » (p. 7). On voit où il s'agissait d'en arriver. — 2. *Le Vasseur*, p. 1154, 1155.

sa part ayant desjà par le moyen d'un sien parent et ami nommé maistre Pierre Robert, autrement Olivétanus, qui depuis a traduit la Bible d'Hebreu en François, imprimée à Neufchastel, gousté quelque chose de la pure religion, commençoit à se distraire des superstitions papales, qui fut cause qu'outre la singulière révérence qu'il portoit à son père¹, il s'accorda d'aller à Orléans pour cest effect².

Dans sa *Vie latine*, Bèze ajoute qu'« averti (*monitus*) de la vraie religion, » Calvin « avait commencé à lire les livres sacrés... » et « à se séparer des cérémonies » catholiques³.

Voici donc un nouvel ami de Calvin, et des plus intimes : Pierre Robert, dit Olivétan. Il avait pour père un procureur en cour d'église de Noyon, collègue par conséquent de Gérard Cauvin, dont il était cousin⁴. Sans que l'on sache comment, il fut gagné aux idées évangéliques.

Est-ce lui qui, à ce moment, gagna à ces mêmes idées son ami et cousin, Jean Calvin ? Bèze l'affirme ; M. Herminjard en doute. « Est-ce durant le premier séjour de Calvin à Paris, c'est-à-dire avant 1528, qu'Olivétan exerça sur lui cette influence, ou seulement depuis que le jeune licencié ès lois fut revenu dans la capitale en 1531 : Le ton qui règne dans les premières lettres de Calvin semblerait plutôt favorable à la seconde hypothèse⁵. »

On voit toute l'hésitation, si scrupuleuse, avec laquelle M. Herminjard avance son « hypothèse. » Il est vrai que même une hypothèse du savant bénédictin lausannois a pour tout le monde, et pour nous en particulier, beaucoup d'autorité. Il nous semble cependant que cette hypothèse est, sinon inspirée, tout au moins appuyée, surtout par le système chronologique auquel M. Herminjard est arrivé pour la date des premiers événements moraux de la vie de Calvin : système que nous avons, peut être le très grand tort, en tout cas le très grand regret, de ne pas pouvoir adopter complètement.

Entre l'hésitation de M. Herminjard et l'affirmation si nette, trois fois renouvelée de Bèze, nous conservons donc, — jusqu'à preuve nette du contraire, — l'affirmation de Bèze⁶. D'autant plus que celui-ci se sert de termes dont il faut remarquer les nuances.

Calvin n'est pas instruit, en règle, des vérités évangéliques : il est *averti*

1. De la *Vie de Calvin*, I, p. 101. « C'est lui qui l'employoit fidèlement pour obéir à son père, » a Petrus Olivétanus, dit Olivétan, et c'est de l'aration et de la religion de Bèze une contradiction (p. 226, n. 5). Nous ne sommes pas sûr de la justesse de ce rapprochement. Calvin n'a pu lire de ce propre écrivain : voilà tout. — 2. *Vie de Calvin*, I, p. 101. — 3. *Vie de Calvin*, I, p. 101. — 4. *Étude sur Calvin*, par M. Herminjard, I, p. 121. — 5. *Lehrjahre*, p. 26. — Il appartenait à Olivétan de traduire la Bible en français, mais ce fut Gérard Cauvin, Louis de Berquin, Ramus, ni plus ni moins, qui s'en chargèrent. — 6. De la *Vie de Calvin*, I, p. 101. — 7. *Lehrjahre*, p. 26. — 8. *Lehrjahre*, p. 26. — 9. *Lehrjahre*, p. 26. — 10. *Lehrjahre*, p. 26. — 11. *Lehrjahre*, p. 26. — 12. *Lehrjahre*, p. 26. — 13. *Lehrjahre*, p. 26. — 14. *Lehrjahre*, p. 26. — 15. *Lehrjahre*, p. 26. — 16. *Lehrjahre*, p. 26. — 17. *Lehrjahre*, p. 26. — 18. *Lehrjahre*, p. 26. — 19. *Lehrjahre*, p. 26. — 20. *Lehrjahre*, p. 26. — 21. *Lehrjahre*, p. 26. — 22. *Lehrjahre*, p. 26. — 23. *Lehrjahre*, p. 26. — 24. *Lehrjahre*, p. 26. — 25. *Lehrjahre*, p. 26. — 26. *Lehrjahre*, p. 26. — 27. *Lehrjahre*, p. 26. — 28. *Lehrjahre*, p. 26. — 29. *Lehrjahre*, p. 26. — 30. *Lehrjahre*, p. 26. — 31. *Lehrjahre*, p. 26. — 32. *Lehrjahre*, p. 26. — 33. *Lehrjahre*, p. 26. — 34. *Lehrjahre*, p. 26. — 35. *Lehrjahre*, p. 26. — 36. *Lehrjahre*, p. 26. — 37. *Lehrjahre*, p. 26. — 38. *Lehrjahre*, p. 26. — 39. *Lehrjahre*, p. 26. — 40. *Lehrjahre*, p. 26. — 41. *Lehrjahre*, p. 26. — 42. *Lehrjahre*, p. 26. — 43. *Lehrjahre*, p. 26. — 44. *Lehrjahre*, p. 26. — 45. *Lehrjahre*, p. 26. — 46. *Lehrjahre*, p. 26. — 47. *Lehrjahre*, p. 26. — 48. *Lehrjahre*, p. 26. — 49. *Lehrjahre*, p. 26. — 50. *Lehrjahre*, p. 26. — 51. *Lehrjahre*, p. 26. — 52. *Lehrjahre*, p. 26. — 53. *Lehrjahre*, p. 26. — 54. *Lehrjahre*, p. 26. — 55. *Lehrjahre*, p. 26. — 56. *Lehrjahre*, p. 26. — 57. *Lehrjahre*, p. 26. — 58. *Lehrjahre*, p. 26. — 59. *Lehrjahre*, p. 26. — 60. *Lehrjahre*, p. 26. — 61. *Lehrjahre*, p. 26. — 62. *Lehrjahre*, p. 26. — 63. *Lehrjahre*, p. 26. — 64. *Lehrjahre*, p. 26. — 65. *Lehrjahre*, p. 26. — 66. *Lehrjahre*, p. 26. — 67. *Lehrjahre*, p. 26. — 68. *Lehrjahre*, p. 26. — 69. *Lehrjahre*, p. 26. — 70. *Lehrjahre*, p. 26. — 71. *Lehrjahre*, p. 26. — 72. *Lehrjahre*, p. 26. — 73. *Lehrjahre*, p. 26. — 74. *Lehrjahre*, p. 26. — 75. *Lehrjahre*, p. 26. — 76. *Lehrjahre*, p. 26. — 77. *Lehrjahre*, p. 26. — 78. *Lehrjahre*, p. 26. — 79. *Lehrjahre*, p. 26. — 80. *Lehrjahre*, p. 26. — 81. *Lehrjahre*, p. 26. — 82. *Lehrjahre*, p. 26. — 83. *Lehrjahre*, p. 26. — 84. *Lehrjahre*, p. 26. — 85. *Lehrjahre*, p. 26. — 86. *Lehrjahre*, p. 26. — 87. *Lehrjahre*, p. 26. — 88. *Lehrjahre*, p. 26. — 89. *Lehrjahre*, p. 26. — 90. *Lehrjahre*, p. 26. — 91. *Lehrjahre*, p. 26. — 92. *Lehrjahre*, p. 26. — 93. *Lehrjahre*, p. 26. — 94. *Lehrjahre*, p. 26. — 95. *Lehrjahre*, p. 26. — 96. *Lehrjahre*, p. 26. — 97. *Lehrjahre*, p. 26. — 98. *Lehrjahre*, p. 26. — 99. *Lehrjahre*, p. 26. — 100. *Lehrjahre*, p. 26. — 101. *Lehrjahre*, p. 26. — 102. *Lehrjahre*, p. 26. — 103. *Lehrjahre*, p. 26. — 104. *Lehrjahre*, p. 26. — 105. *Lehrjahre*, p. 26. — 106. *Lehrjahre*, p. 26. — 107. *Lehrjahre*, p. 26. — 108. *Lehrjahre*, p. 26. — 109. *Lehrjahre*, p. 26. — 110. *Lehrjahre*, p. 26. — 111. *Lehrjahre*, p. 26. — 112. *Lehrjahre*, p. 26. — 113. *Lehrjahre*, p. 26. — 114. *Lehrjahre*, p. 26. — 115. *Lehrjahre*, p. 26. — 116. *Lehrjahre*, p. 26. — 117. *Lehrjahre*, p. 26. — 118. *Lehrjahre*, p. 26. — 119. *Lehrjahre*, p. 26. — 120. *Lehrjahre*, p. 26. — 121. *Lehrjahre*, p. 26. — 122. *Lehrjahre*, p. 26. — 123. *Lehrjahre*, p. 26. — 124. *Lehrjahre*, p. 26. — 125. *Lehrjahre*, p. 26. — 126. *Lehrjahre*, p. 26. — 127. *Lehrjahre*, p. 26. — 128. *Lehrjahre*, p. 26. — 129. *Lehrjahre*, p. 26. — 130. *Lehrjahre*, p. 26. — 131. *Lehrjahre*, p. 26. — 132. *Lehrjahre*, p. 26. — 133. *Lehrjahre*, p. 26. — 134. *Lehrjahre*, p. 26. — 135. *Lehrjahre*, p. 26. — 136. *Lehrjahre*, p. 26. — 137. *Lehrjahre*, p. 26. — 138. *Lehrjahre*, p. 26. — 139. *Lehrjahre*, p. 26. — 140. *Lehrjahre*, p. 26. — 141. *Lehrjahre*, p. 26. — 142. *Lehrjahre*, p. 26. — 143. *Lehrjahre*, p. 26. — 144. *Lehrjahre*, p. 26. — 145. *Lehrjahre*, p. 26. — 146. *Lehrjahre*, p. 26. — 147. *Lehrjahre*, p. 26. — 148. *Lehrjahre*, p. 26. — 149. *Lehrjahre*, p. 26. — 150. *Lehrjahre*, p. 26. — 151. *Lehrjahre*, p. 26. — 152. *Lehrjahre*, p. 26. — 153. *Lehrjahre*, p. 26. — 154. *Lehrjahre*, p. 26. — 155. *Lehrjahre*, p. 26. — 156. *Lehrjahre*, p. 26. — 157. *Lehrjahre*, p. 26. — 158. *Lehrjahre*, p. 26. — 159. *Lehrjahre*, p. 26. — 160. *Lehrjahre*, p. 26. — 161. *Lehrjahre*, p. 26. — 162. *Lehrjahre*, p. 26. — 163. *Lehrjahre*, p. 26. — 164. *Lehrjahre*, p. 26. — 165. *Lehrjahre*, p. 26. — 166. *Lehrjahre*, p. 26. — 167. *Lehrjahre*, p. 26. — 168. *Lehrjahre*, p. 26. — 169. *Lehrjahre*, p. 26. — 170. *Lehrjahre*, p. 26. — 171. *Lehrjahre*, p. 26. — 172. *Lehrjahre*, p. 26. — 173. *Lehrjahre*, p. 26. — 174. *Lehrjahre*, p. 26. — 175. *Lehrjahre*, p. 26. — 176. *Lehrjahre*, p. 26. — 177. *Lehrjahre*, p. 26. — 178. *Lehrjahre*, p. 26. — 179. *Lehrjahre*, p. 26. — 180. *Lehrjahre*, p. 26. — 181. *Lehrjahre*, p. 26. — 182. *Lehrjahre*, p. 26. — 183. *Lehrjahre*, p. 26. — 184. *Lehrjahre*, p. 26. — 185. *Lehrjahre*, p. 26. — 186. *Lehrjahre*, p. 26. — 187. *Lehrjahre*, p. 26. — 188. *Lehrjahre*, p. 26. — 189. *Lehrjahre*, p. 26. — 190. *Lehrjahre*, p. 26. — 191. *Lehrjahre*, p. 26. — 192. *Lehrjahre*, p. 26. — 193. *Lehrjahre*, p. 26. — 194. *Lehrjahre*, p. 26. — 195. *Lehrjahre*, p. 26. — 196. *Lehrjahre*, p. 26. — 197. *Lehrjahre*, p. 26. — 198. *Lehrjahre*, p. 26. — 199. *Lehrjahre*, p. 26. — 200. *Lehrjahre*, p. 26. — 201. *Lehrjahre*, p. 26. — 202. *Lehrjahre*, p. 26. — 203. *Lehrjahre*, p. 26. — 204. *Lehrjahre*, p. 26. — 205. *Lehrjahre*, p. 26. — 206. *Lehrjahre*, p. 26. — 207. *Lehrjahre*, p. 26. — 208. *Lehrjahre*, p. 26. — 209. *Lehrjahre*, p. 26. — 210. *Lehrjahre*, p. 26. — 211. *Lehrjahre*, p. 26. — 212. *Lehrjahre*, p. 26. — 213. *Lehrjahre*, p. 26. — 214. *Lehrjahre*, p. 26. — 215. *Lehrjahre*, p. 26. — 216. *Lehrjahre*, p. 26. — 217. *Lehrjahre*, p. 26. — 218. *Lehrjahre*, p. 26. — 219. *Lehrjahre*, p. 26. — 220. *Lehrjahre*, p. 26. — 221. *Lehrjahre*, p. 26. — 222. *Lehrjahre*, p. 26. — 223. *Lehrjahre*, p. 26. — 224. *Lehrjahre*, p. 26. — 225. *Lehrjahre*, p. 26. — 226. *Lehrjahre*, p. 26. — 227. *Lehrjahre*, p. 26. — 228. *Lehrjahre*, p. 26. — 229. *Lehrjahre*, p. 26. — 230. *Lehrjahre*, p. 26. — 231. *Lehrjahre*, p. 26. — 232. *Lehrjahre*, p. 26. — 233. *Lehrjahre*, p. 26. — 234. *Lehrjahre*, p. 26. — 235. *Lehrjahre*, p. 26. — 236. *Lehrjahre*, p. 26. — 237. *Lehrjahre*, p. 26. — 238. *Lehrjahre*, p. 26. — 239. *Lehrjahre*, p. 26. — 240. *Lehrjahre*, p. 26. — 241. *Lehrjahre*, p. 26. — 242. *Lehrjahre*, p. 26. — 243. *Lehrjahre*, p. 26. — 244. *Lehrjahre*, p. 26. — 245. *Lehrjahre*, p. 26. — 246. *Lehrjahre*, p. 26. — 247. *Lehrjahre*, p. 26. — 248. *Lehrjahre*, p. 26. — 249. *Lehrjahre*, p. 26. — 250. *Lehrjahre*, p. 26. — 251. *Lehrjahre*, p. 26. — 252. *Lehrjahre*, p. 26. — 253. *Lehrjahre*, p. 26. — 254. *Lehrjahre*, p. 26. — 255. *Lehrjahre*, p. 26. — 256. *Lehrjahre*, p. 26. — 257. *Lehrjahre*, p. 26. — 258. *Lehrjahre*, p. 26. — 259. *Lehrjahre*, p. 26. — 260. *Lehrjahre*, p. 26. — 261. *Lehrjahre*, p. 26. — 262. *Lehrjahre*, p. 26. — 263. *Lehrjahre*, p. 26. — 264. *Lehrjahre*, p. 26. — 265. *Lehrjahre*, p. 26. — 266. *Lehrjahre*, p. 26. — 267. *Lehrjahre*, p. 26. — 268. *Lehrjahre*, p. 26. — 269. *Lehrjahre*, p. 26. — 270. *Lehrjahre*, p. 26. — 271. *Lehrjahre*, p. 26. — 272. *Lehrjahre*, p. 26. — 273. *Lehrjahre*, p. 26. — 274. *Lehrjahre*, p. 26. — 275. *Lehrjahre*, p. 26. — 276. *Lehrjahre*, p. 26. — 277. *Lehrjahre*, p. 26. — 278. *Lehrjahre*, p. 26. — 279. *Lehrjahre*, p. 26. — 280. *Lehrjahre*, p. 26. — 281. *Lehrjahre*, p. 26. — 282. *Lehrjahre*, p. 26. — 283. *Lehrjahre*, p. 26. — 284. *Lehrjahre*, p. 26. — 285. *Lehrjahre*, p. 26. — 286. *Lehrjahre*, p. 26. — 287. *Lehrjahre*, p. 26. — 288. *Lehrjahre*, p. 26. — 289. *Lehrjahre*, p. 26. — 290. *Lehrjahre*, p. 26. — 291. *Lehrjahre*, p. 26. — 292. *Lehrjahre*, p. 26. — 293. *Lehrjahre*, p. 26. — 294. *Lehrjahre*, p. 26. — 295. *Lehrjahre*, p. 26. — 296. *Lehrjahre*, p. 26. — 297. *Lehrjahre*, p. 26. — 298. *Lehrjahre*, p. 26. — 299. *Lehrjahre*, p. 26. — 300. *Lehrjahre*, p. 26. — 301. *Lehrjahre*, p. 26. — 302. *Lehrjahre*, p. 26. — 303. *Lehrjahre*, p. 26. — 304. *Lehrjahre*, p. 26. — 305. *Lehrjahre*, p. 26. — 306. *Lehrjahre*, p. 26. — 307. *Lehrjahre*, p. 26. — 308. *Lehrjahre*, p. 26. — 309. *Lehrjahre*, p. 26. — 310. *Lehrjahre*, p. 26. — 311. *Lehrjahre*, p. 26. — 312. *Lehrjahre*, p. 26. — 313. *Lehrjahre*, p. 26. — 314. *Lehrjahre*, p. 26. — 315. *Lehrjahre*, p. 26. — 316. *Lehrjahre*, p. 26. — 317. *Lehrjahre*, p. 26. — 318. *Lehrjahre*, p. 26. — 319. *Lehrjahre*, p. 26. — 320. *Lehrjahre*, p. 26. — 321. *Lehrjahre*, p. 26. — 322. *Lehrjahre*, p. 26. — 323. *Lehrjahre*, p. 26. — 324. *Lehrjahre*, p. 26. — 325. *Lehrjahre*, p. 26. — 326. *Lehrjahre*, p. 26. — 327. *Lehrjahre*, p. 26. — 328. *Lehrjahre*, p. 26. — 329. *Lehrjahre*, p. 26. — 330. *Lehrjahre*, p. 26. — 331. *Lehrjahre*, p. 26. — 332. *Lehrjahre*, p. 26. — 333. *Lehrjahre*, p. 26. — 334. *Lehrjahre*, p. 26. — 335. *Lehrjahre*, p. 26. — 336. *Lehrjahre*, p. 26. — 337. *Lehrjahre*, p. 26. — 338. *Lehrjahre*, p. 26. — 339. *Lehrjahre*, p. 26. — 340. *Lehrjahre*, p. 26. — 341. *Lehrjahre*, p. 26. — 342. *Lehrjahre*, p. 26. — 343. *Lehrjahre*, p. 26. — 344. *Lehrjahre*, p. 26. — 345. *Lehrjahre*, p. 26. — 346. *Lehrjahre*, p. 26. — 347. *Lehrjahre*, p. 26. — 348. *Lehrjahre*, p. 26. — 349. *Lehrjahre*, p. 26. — 350. *Lehrjahre*, p. 26. — 351. *Lehrjahre*, p. 26. — 352. *Lehrjahre*, p. 26. — 353. *Lehrjahre*, p. 26. — 354. *Lehrjahre*, p. 26. — 355. *Lehrjahre*, p. 26. — 356. *Lehrjahre*, p. 26. — 357. *Lehrjahre*, p. 26. — 358. *Lehrjahre*, p. 26. — 359. *Lehrjahre*, p. 26. — 360. *Lehrjahre*, p. 26. — 361. *Lehrjahre*, p. 26. — 362. *Lehrjahre*, p. 26. — 363. *Lehrjahre*, p. 26. — 364. *Lehrjahre*, p. 26. — 365. *Lehrjahre*, p. 26. — 366. *Lehrjahre*, p. 26. — 367. *Lehrjahre*, p. 26. — 368. *Lehrjahre*, p. 26. — 369. *Lehrjahre*, p. 26. — 370. *Lehrjahre*, p. 26. — 371. *Lehrjahre*, p. 26. — 372. *Lehrjahre*, p. 26. — 373. *Lehrjahre*, p. 26. — 374. *Lehrjahre*, p. 26. — 375. *Lehrjahre*, p. 26. — 376. *Lehrjahre*, p. 26. — 377. *Lehrjahre*, p. 26. — 378. *Lehrjahre*, p. 26. — 379. *Lehrjahre*, p. 26. — 380. *Lehrjahre*, p. 26. — 381. *Lehrjahre*, p. 26. — 382. *Lehrjahre*, p. 26. — 383. *Lehrjahre*, p. 26. — 384. *Lehrjahre*, p. 26. — 385. *Lehrjahre*, p. 26. — 386. *Lehrjahre*, p. 26. — 387. *Lehrjahre*, p. 26. — 388. *Lehrjahre*, p. 26. — 389. *Lehrjahre*, p. 26. — 390. *Lehrjahre*, p. 26. — 391. *Lehrjahre*, p. 26. — 392. *Lehrjahre*, p. 26. — 393. *Lehrjahre*, p. 26. — 394. *Lehrjahre*, p. 26. — 395. *Lehrjahre*, p. 26. — 396. *Lehrjahre*, p. 26. — 397. *Lehrjahre*, p. 26. — 398. *Lehrjahre*, p. 26. — 399. *Lehrjahre*, p. 26. — 400. *Lehrjahre*, p. 26. — 401. *Lehrjahre*, p. 26. — 402. *Lehrjahre*, p. 26. — 403. *Lehrjahre*, p. 26. — 404. *Lehrjahre*, p. 26. — 405. *Lehrjahre*, p. 26. — 406. *Lehrjahre*, p. 26. — 407. *Lehrjahre*, p. 26. — 408. *Lehrjahre*, p. 26. — 409. *Lehrjahre*, p. 26. — 410. *Lehrjahre*, p. 26. — 411. *Lehrjahre*, p. 26. — 412. *Lehrjahre*, p. 26. — 413. *Lehrjahre*, p. 26. — 414. *Lehrjahre*, p. 26. — 415. *Lehrjahre*, p. 26. — 416. *Lehrjahre*, p. 26. — 417. *Lehrjahre*, p. 26. — 418. *Lehrjahre*, p. 26. — 419. *Lehrjahre*, p. 26. — 420. *Lehrjahre*, p. 26. — 421. *Lehrjahre*, p. 26. — 422. *Lehrjahre*, p. 26. — 423. *Lehrjahre*, p. 26. — 424. *Lehrjahre*, p. 26. — 425. *Lehrjahre*, p. 26. — 426. *Lehrjahre*, p. 26. — 427. *Lehrjahre*, p. 26. — 428. *Lehrjahre*, p. 26. — 429. *Lehrjahre*, p. 26. — 430. *Lehrjahre*, p. 26. — 431. *Lehrjahre*, p. 26. — 432. *Lehrjahre*, p. 26. — 433. *Lehrjahre*, p. 26. — 434. *Lehrjahre*, p. 26. — 435. *Lehrjahre*, p. 26. — 436. *Lehrjahre*, p. 26. — 437. *Lehrjahre*, p. 26. — 438. *Lehrjahre*, p. 26. — 439. *Lehrjahre*, p. 26. — 440. *Lehrjahre*, p. 26. — 441. *Lehrjahre*, p. 26. — 442. *Lehrjahre*, p. 26. — 443. *Lehrjahre*, p. 26. — 444. *Lehrjahre*, p. 26. — 445. *Lehrjahre*, p. 26. — 446. *Lehrjahre*, p. 26. — 447. *Lehrjahre*, p. 26. — 448. *Lehrjahre*, p. 26. — 449. *Lehrjahre*, p. 26. — 450. *Lehrjahre*, p. 26. — 451. *Lehrjahre*, p. 26. — 452. *Lehrjahre*, p. 26. — 453. *Lehrjahre*, p. 26. — 454. *Lehrjahre*, p. 26. — 455. *Lehrjahre*, p. 26. — 456. *Lehrjahre*, p. 26. — 457. *Lehrjahre*, p. 26. — 458. *Lehrjahre*, p. 26. — 459. *Lehrjahre*, p. 26. — 460. *Lehrjahre*, p. 26. — 461. *Lehrjahre*, p. 26. — 462. *Lehrjahre*, p. 26. — 463. *Lehrjahre*, p. 26. — 464. *Lehrjahre*, p. 26. — 465. *Lehrjahre*, p. 26. — 466. *Lehrjahre*, p. 26. — 467. *Lehrjahre*, p. 26. — 468. *Lehrjahre*, p. 26. — 469. *Lehrjahre*, p. 26. — 470. *Lehrjahre*, p. 26. — 471. *Lehrjahre*, p. 26. — 472. *Lehrjahre*, p. 26. — 473. *Lehrjahre*, p. 26. — 474. *Lehrjahre*, p. 26. — 475. *Lehrjahre*, p. 26. — 476. *Lehrjahre*, p. 26. — 477. *Lehrjahre*, p. 26. — 478. *Lehrjahre*, p. 26. — 479. *Lehrjahre*, p. 26. — 480. *Lehrjahre*, p. 26. — 481. *Lehrjahre*, p. 26. — 482. *Lehrjahre*, p. 26. — 483. *Lehrjahre*, p. 26. — 484. *Lehrjahre*, p. 26. — 485. *Lehrjahre*, p. 26. — 486. *Lehrjahre*, p. 26. — 487. *Lehrjahre*, p. 26. — 488. *Lehrjahre*, p. 26. — 489. *Lehrjahre*, p. 26. — 490. *Lehrjahre*, p. 26. — 491. *Lehrjahre*, p. 26. — 492. *Lehrjahre*, p. 26. — 493. *Lehrjahre*, p. 26. — 494. *Lehrjahre*, p. 26. — 495. *Lehrjahre*, p. 26. — 496. *Lehrjahre*, p. 26. — 497. *Lehrjahre*, p. 26. — 498. *Lehrjahre*, p. 26. — 499. *Lehrjahre*, p. 26. — 500. *Lehrjahre*, p. 26. — 501. *Lehrjahre*, p. 26. — 502. *Lehrjahre*, p. 26. — 503. *Lehrjahre*, p. 26. — 504. *Lehrjahre*, p. 26. — 505. *Lehrjahre*, p. 26. — 506. *Lehrjahre*, p. 26. — 507. *Lehrjahre*, p. 26. — 508. *Lehrjahre*, p. 26. — 509. *Lehrjahre*, p. 26. — 510. *Lehrjahre*, p. 26. — 511. *Lehrjahre*, p. 26. — 512. *Lehrjahre*, p. 26. — 513. *Lehrjahre*, p. 26. — 514. *Lehrjahre*, p. 26. — 515. *Lehrjahre*, p. 26. — 516.

(*admonitus*). Il commence à lire les Écritures, à se séparer, à fuir les superstitions, à ne plus participer aux cérémonies. C'est un commencement, et rien qu'un commencement. Or, si le tableau que nous avons esquissé du milieu « protestant » où vivait Calvin n'est pas absolument inexact, cette initiation aux idées évangéliques, en ces circonstances, n'est pas seulement vraisemblable, elle était inévitable¹.

IV

Donc Pierre Robert, Olivétan², l'initiateur de Calvin aux convictions évangéliques ! On a eu bien raison de dire, que justice n'avait pas été rendue à celui qui, selon toutes les probabilités historiques, a joué un tel rôle, et exercé une telle influence. Il ne nous faut pas renouveler cette injustice.

Peut-être que cependant la faute n'en est pas tout à fait aux historiens : les documents leur ont manqué, et l'attention s'est peu à peu détournée de cette figure presque mystérieuse, comme recouverte d'un voile que rien ne peut déchirer.

Le premier texte que nous rencontrons, se trouve dans une lettre de Bucser à Farel, du 1^{er} mai 1528. Il y est parlé d'un « jeune Noyonnais » qui étudiait les lettres à Orléans, et que la persécution en a chassé. Il est venu se réfugier à Strasbourg, où il a résolu d'apprendre les langues, surtout le grec et l'hébreu, qu'il ne connaît pas encore parfaitement (*in quibus nondum plane eruditus est*). Bucser avait même écrit d'abord : « qu'il ignore complètement » (*proorsus rudis est*)³.

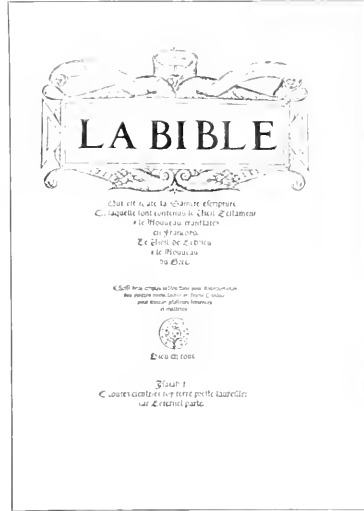
1. Nous aurons à étudier, lorsqu'il s'agira de fixer la date de la conversion de Calvin, le travail, très savant, de M. le pasteur Lang, *Die Belehrung J. Calvins*, 1897. Naturellement cette date dépend des événements antérieurs, de la façon dont l'historien les comprend. Il nous faut donc noter au passage, au moins par quelques mots, les appréciations de M. Lang sur les faits qui peuvent servir à préciser l'origine des convictions évangéliques de notre Réformateur. — Ici, à propos de l'influence d'Olivétan, M. Lang se borne à dire qu'on est « sur un terrain très incertain » (p. 18). Oui, si on conteste purement et simplement l'affirmation de Bèze, et si on ne voit pas dans la lettre à Bucser ce qui y est, la preuve des sentiments évangéliques de celui qui l'a écrite. Mais qui ne sent que c'est là une formelle pétition de principe ? — 2. « Olivétan (alias Olivetaïn, Oliveteau, D'olive), n'est qu'un de ces noms de fantaisie si nombreux alors, ou un sobriquet dérivé d'« olive », « abondance d'huile, et pouvant signifier grand brûleur d'huile, c'est-à-dire grand travailleur. » Douen, *Encyclopédie des sciences religieuses*, IX, p. 780. — 3. Herminjard, II, p. 132. — Quand il a publié le premier cette lettre de Bucser, M. Herminjard a déclaré qu'il ne saurait dire de qui il était question (II, p. 131). Mais la découverte d'une lettre de Fortunat Andronicus à Bucser, datée d'Orbe, 29 avril 1533, l'a éclairé. Cette lettre, dit-il, serait « très difficile » à expliquer, si l'on n'admettait pas des relations personnelles antérieures entre Bucser et Olivétan. En conséquence, dit M. Herminjard, « Olivétan serait, dans notre opinion, le jeune homme de Noyon qui vint se réfugier à Strasbourg au mois d'août 1528, pour y étudier les langues et particulièrement le grec et l'hébreu. » (Herminjard, II, p. 131 et III, p. 11.) M. Lefranc a confirmé ce résultat : « Il n'est pas douteux pour bien des raisons que le *Noyonnais* mentionné de la lettre de 1528 soit Olivétan. Cela ressort de tous les rapprochements. » (Lefranc, p. 29.) — Kampschulte (p. 181), au contraire, estime que le jeune Noyonnais, c'est Calvin lui-même ; et, tout en restant indécis, les éditeurs des *Opera* ouvrent par l'écriture de Bucser la collection des lettres se rapportant à Calvin. Nous verrons que cette opinion est absolument inexacte. — 4. Bucser déclarant, en 1536, qu'il n'avait pas encore fait la connaissance personnelle de Calvin. *Opera* X, p. 68. Lettre de Bucser à Calvin, du 1^{er} décembre 1536.)

plus tard, avant de partir pour l'Italie, il fit de nouveau son testament, mais il oublia Jeanne. « Certainement, dit son ami Fabri, il lui aurait légué quelque chose, si seulement il y avait pensé (*si modo ejus memor fuisset*)¹. »

Calvin et son frère Antoine étaient ses héritiers pour une moitié; l'autre était pour les pauvres. « Bien qu'il fût réduit à une pénurie très voisine de la misère, a dit un auteur trop souvent injuste envers Calvin, le Réformateur, toujours mû par un sentiment de générosité et d'exquise délicatesse, voulut partager avec Jeanne sa portion d'héritage, ainsi que celle de son frère, et pria Farel et Fabri de prendre des mesures en conséquence². »

Quant au lieu de la mort d'Olivétan, il est aussi incertain que la plupart des circonstances de sa vie. Les savants éditeurs des *Opera* le font mourir à Ferrare, en février 1538³. Mais le non moins savant éditeur de la *Correspondance* déclare qu'à ce moment il était à Genève, puisque Toussaint (18 février 1538) et Fabri (23 février 1538) l'y font saluer. Fabri dit nettement qu'Olivétan, « son très ami, bien plus son âme, et la moitié de lui-même, » est mort en août 1538⁴. Beaucoup d'auteurs ont dit qu'il fut empoisonné à Rome. Les preuves manquent pour affirmer ou pour nier.

On voit avec quelle raison M. Herminjard conclut : « On dirait que les amis d'Olivétan se sont entendus pour épaissir les ténèbres qui entourent sa vie... : ceux qui l'ont tendrement aimé, et qui lui ont voué les plus vifs regrets, n'ont pas su ou n'ont pas voulu conserver une seule de ses lettres, pas même une signature de sa main. Tout est détruit⁵. »



Bible d'Olivétan :
Grandeur de l'original 260^{mm} × 364^{mm}

V

Tout... sauf son œuvre qui reste indestructible. (*Pages* 119 et 120.)

Quand Olivétan n'aurait fait qu'initier Calvin à la Réforme, il mériterait un souvenir et une reconnaissance impérissables.

Mais il a fait plus. On a dit : « Entre les souvenirs des peuples, il n'en est pas qui puissent se rapporter à un fait plus important que la traduction de la

1. *Opera*, N^o, p. 343, Libertet à Farel. — 2. Douen, *Encyclopédie des sciences religieuses*, IX, p. 701. « Calvin ex suo est vivendum, nisi, ut scribit, fratres gravare velit, » écrit Farel à Libertet. — 3. *Opera*, N, p. 313, 7, 2. — 4. Herminjard, V, p. 228 et 282. — 5. *Ibid.*, V, p. 280.

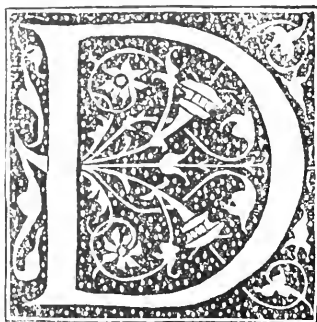
La crea-
tion du
môde.

Chap. i

Le premier liure de Moïse/
dict Genese.

Chapitre premier.

Et il a. A
* וַיְהִי כֵּן אֵל
dire / baine / q
ne pffite et ne
fert arien.
* וַיִּבְרָא
riplie / cince /
de plantes et
danimans.
* Hec les E-
briens / ou es-
perit: car וַיִּבְרָא
signifie vent e
esperit.
* en / begemt
car וַיִּבְרָא
se pnt auclre
fois po: hault
es celt: puis
sant.
Le premier tour



Dieu crea au
commencement le
ciel et la terre. Et
la terre estoit * in-
disposée et * buy-
de / et les tenebres
estioient sus les a-
byssines / et * le vêt
* de Dieu se de-
menoit par dessus
les caues.

Et Dieu dist:

Que la lumiere soit faicte / et la lumiere fut faicte. Et
Dieu velt que la lumiere estoit bonne: ¶ Dieu separa
la lumiere des tenebres / ¶ appella la lumiere / tour: et
les tenebres / nuit. Lors fut faict du soir ¶ du mat / le
premier tour.

Bible d'Olivétan: début de la Genese.

Bible en leur langue. Or Olivétan est, avec Le Fèvre d'Étaples, l'homme qui a donné sa Bible au protestantisme français: notre Bible. Cette Bible de 1535, voilà le vrai granit dans lequel la physionomie d'Olivétan continue à vivre, plus nette et plus précise que dans aucune statue.

La Bible de 1535 Page 119 nous révèle d'abord sa modestie. Il fut le plus modeste des Réformateurs. L'histoire a donc eu raison de l'envelopper de ses poils: elle n'a fait que respecter la pudeur de son âme.

Voici le titre de la préface de la Bible: « P. Robert Olivetanus, l'humble et petit translateur, à l'Église de Jésus-Christ. Salut. »

On conseil... Lire et desployer iceluy thésor hors des armoires et coffres d'or... et gros, pour... après l'avoir entassé et empaqueté en bougettes par... un... cette est un petit sac de cuir que l'on porte en voyage, le petit sac de cuir.

Il est... que... petit page ou laquays... au prix d'un chevalier tel que saint Jehan... Il est... encore et lire... Ces petits labours de moy, qui suis... plus petitz artill de bas et humbles piedz de ce corps. » qui

Aussi a-t-il fait tous ses efforts pour ne pas entreprendre une œuvre pareille : « Vous, ayans quelque estime de moy, autre que ne pensoye, m'avez tant prié, sollicité, importuné, quasi adjuré qu'ai été contreinet à entreprendre cette si grande charge... veu la grande difficulté de la besongne et la débilité et faiblesse de moy, laquelle ayant bien congneue, avoye jà par plusieurs foys, fuict refus de me adventurer à tel hasard¹. »

Mais enfin il a donné ce qu'il avait. Le Seigneur a-t-il repoussé la pite de la veuve : « Je n'ay point honte, comme la veusve évangélique d'avoir apporté devant vos yeuls mes deux petites quadrines en valeur d'une maille, qui est toute ma substance.... Aucuns viendront après qui pourront mieulx².... »

Et déjà, dans cette modestie même, d'une sincérité si touchante, la Bible de 1535 nous révèle cet *humour* naïf, qui a fait d'Olivétan un des fondateurs de la langue française, entre Rabelais et Calvin, plus près de Rabelais pour le style, plus près de Calvin pour la pensée³. M. Reuss avait parfaitement vu ce trait caractéristique, quand il parlait « de cette espèce d'*humour* qui sait trouver aux choses les plus sérieuses un côté qui se prête à l'élégance dégagée du style, à l'emploi d'une gracieuse allégorie, aux tournures spirituelles et même à l'épigramme⁴. » Voici une page qui devrait être, dans les anthologies de notre vieux français, à une place d'honneur.

Olivétan se demande à qui il va dédier sa traduction. Il parle des auteurs « escrivans et translateurs, » que l'on voit « courir et trotter » pour offrir leur livre « l'ung à son Mecenas liberalissime, l'autre à son Patron colendissime, l'autre à son je ne scay quel Reverendissime. » Mais la Bible est « bien d'autres estoffes. » Il ne songe pas à s'adresser à « quelque glorieux Thrason, à quelque Tres illustre, Tres excellent, Tres haut, Tres puissant, Tres magnifique, Tres redouté, Tres victorieux, Tres sacré Bêatissime, Sanctissime, nom. » « Après lesquelles bestes je ne chasse point : car je me passe bien de tel gibbier, la grâce à Dieu qui me fournit de contentement et suffisance. » Il offre donc son œuvre à la pauvre Église de Jésus-Christ, à « toy, ô pauvre petite Église. » — « ... à toy, pauourette petite Église.... » Ici il faut citer exactement :

« Or avant donc, Pauore petite Église, qui es encore en estat de chambrière et servante, soubz les furieuses trongnes et magistrales menaces de tant de Maistres refrongnez et rebarbaratifs : va descroter tes haillons tout pouldreux et terreux, d'avoir couru, viré et tracassé par le marché fangeux de vaines traditions.... N'est il pas temps que tu entende à ton espoux Christ !... viens hardiment avec tous les plus braves et mignons de ta court, tous faietz exécution pour Christ, non pour leurs mellfaietz, desquelz les titres sont ceulx cy : ascavoir Injuriez, Blasmez, Chassez, Deseriez, Desavouez, Abandonnez, Excommuniez,

1. *Apologie du translateur*. — 2. *Ibid.*. — 3. Dans sa bibliothèque, il avaient les œuvres de Rabelais, d'Alcibiade, de Charlier, d'Homère, d'Hésiode, de Chrysostome, de Prudence, etc. C'était une bibliothèque de lettré. O. L., N., p. 365-368. — 4. *Revue de théologie*, troisième série, vol. III, p. 234. *La Bible d'Olivétan*, par Reuss, vol. III (1881), p. 217-232; vol. IV (2^e article, p. 1-18, et 3^e article, p. 281-322).



Ignace de Loyola. (p. 125)

vénérables frères et intrépides témoins de la parole de Dieu. Cusemeth et Chlorotes¹, ont enfin obtenu qu'il l'accomplit. Quant à ceux dont aucune considération ne saurait contenir la langue, je les prie de se souvenir qu'il est très facile de faire assaut de médisances, et que les commères pratiquent cet art de médire dans les carrefours encore mieux que les rhéteurs dans les écoles. Ils n'ont d'ailleurs pas de représailles à attendre, je les en prévins. Ils auront affaire à un homme qu'ils peuvent provoquer impunément, du moins pour tout ce qui est attaque en paroles. Mais je les avertis aussi de ne pas se promettre une grande gloire de leurs frais d'éloquence agressive: car il est d'une grande vérité, ce proverbe qui dit: qu'il est facile de critiquer mais non de pratiquer². »

Telle est la Bible de 1535, ce présent d'inestimable valeur, que les Vaudois ont fait à l'Eglise réformée. C'est à leur initiative, on le sait, qu'est due la traduction: c'est à leur générosité (1500 écus d'or) qu'est due l'impression.

Et surtout n'oublions pas que c'est cette revision d'Olivétan qui a été la Bible de nos confesseurs. C'est elle qui a été lue, en cachette, dans les familles. C'est elle qui a été lue dans les prisons, dans les grottons. C'est elle qui a été brûlée dans les bûchers et dans les autodafés.

Voilà pourquoi sans doute les exemplaires en sont si rares. Comment les feuilleter sans émotion? Ils incarnent dans leurs feuilles jaunies toute la piété et tout l'héroïsme de nos pères. Evidemment si les protestants avaient des reliques, celles-là seraient les plus précieuses.

En tout cas, voilà ce que fut et ce que fit Pierre Robert, dit Olivétan, l'initiateur de Calvin au pur Evangile.

VII

Cependant le jeune Calvin avait achevé ses études de collège. Il y était entré en août 1523. « Or le cours de philosophie durait alors trois ans et demi, et l'on n'était admis à le suivre qu'après avoir subi un examen sur la grammaire et la rhétorique. Il fallait donc quatre ans au moins (ordinairement cinq) pour devenir licencié ès arts, » c'est-à-dire avant d'achever « les cours qui lui étaient nécessaires pour qu'il pût aborder ensuite avec fruit la science des lois. Calvin dut fréquenter l'Université jusque vers la fin de l'année 1527³. »

Au moment où il quittait le collège de Montaigu et Paris, un étranger, un Espagnol, venait le remplacer à Paris et à Montaigu. C'était Loyola. (Page 123.)

Ignace de Loyola suivit les cours de grammaire à Montaigu, fut reçu licencié, à un mauvais rang, le trentième (13 mars 1531), étudia encore quelque temps au collège de Sainte-Barbe et, le 15 août 1534, avec six amis, dans l'Eglise de Montmartre, il jura l'alliance fameuse qui est considérée comme la fondation même de l'ordre des Jésuites.

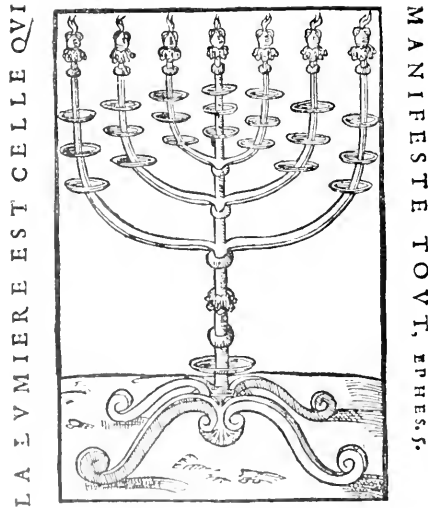
1. Pseudonymes de Farel et Viret. — 2. *Opera*, IX, p. 790. — Voir *Bulletin*, I, p. 77. — La première édition protestante de la Bible française et la première société biblique. — 3. Herminjard, II, p. 279, n. 2.

Calvin partit en 1528. Loyola arriva en 1528.

Peut-être qu'ils se croisèrent dans quelque rue de la montagne Sainte-Genève: le jeune français de 18 ans, monté sur un cheval, selon son habitude, et l'Espagnol de 36 ans, à pied, la bourse garnie de quelques pièces d'or, qu'il devait à la charité, poussant devant lui un âne chargé de ses livres, et portant dans sa poche un manuscrit: les *Exercitia spiritualia*.

C'étaient les représentants des deux mondes contraires qui se séparaient. Chacun de son côté allait se préparer à cette lutte formidable, qui devait agiter la chrétienté jusque dans ses dernières profondeurs: Calvin, la Réformation; Loyola, la contre-Réformation; Calvin, le Père des huguenots; Loyola, le Père des Jésuites¹.

¹ Voir *Bulletin*, XVII, 1898, p. 333, Article de M. Jules Bonnet.



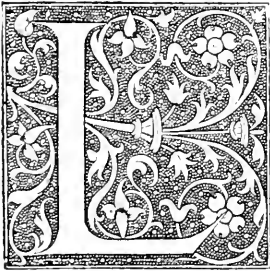
A CAEN,
CHEZ PIERRE PHILIPPE.
M. D. LXII.

CHAPITRE QUATRIÈME

Orléans.

I. L'Université d'Orléans. — II. Calvin étudiant. — III. Calvin et ses amis. — IV. Une amitié de trente ans.

I



A nouvelle période de la vie de Calvin dans laquelle nous entrons, offre un intérêt particulier, car elle aboutit à sa conversion. Malheureusement la difficulté croît avec l'intérêt; cette période est une énigme chronologique. Les documents sont trop rares pour nous permettre de la déchiffrer aisément et surtout sûrement. La plupart des lettres qui nous auraient renseignés ont disparu, détruites par la police ou par leurs propres détenteurs. Celles, peu nombreuses, qui nous restent, copies ou originaux, sont, pour comble de malheur, de date incertaine. Le millésime manquait; il a été ajouté postérieurement, d'une manière souvent inexacte, et ces quelques erreurs semblent autoriser tous les doutes¹.

Comment s'étonner si, dans cette obscurité, chaque historien se frayé sa route, c'est-à-dire se compose un système chronologique particulier? Du moins serons-nous prudent dans nos affirmations, et modeste dans nos hypothèses².

1. Nous faisons allusion à ce qui nous reste de la correspondance entre Calvin et Danica, correspondance qui se trouve à Berne, et dont une partie est copiée par Pierre Daniel, fils de François Daniel. (Voir Hagen, *Etude de l'histoire et historique sur Pierre Daniel, d'Orléans*, traduit de l'allemand par Paul de Felice, avec une introduction et un appendice, 1876.) — 2. Remercions ici, et beaucoup, M. Paul de Felice qui, avec une obligeance rare, a bien voulu mettre à notre disposition une étude manuscrite sur le séjour de Calvin à Orléans. C'est le chapitre d'une brochure plus développée sur l'Église d'Orléans. Nous souhaitons de la voir achevée par son savant auteur.

Les « études libérales » aboutissent aux études religieuses. La science conduit à l'Évangile, et les universités, foyers de la science, deviennent les foyers de l'Évangile. « En ceste mesme saison Dieu commença à faire retentir sa voix à Orléans, Bourges et Tholoze, trois villes aiant université, et des principales de France : de sorte que ce furent trois fontaines dont les eaux regorgèrent par tout le royaume¹. »

L'Université d'Orléans venait, comme ancienneté, au troisième rang, après Paris et Toulouse. Elle avait reçu ses privilèges en 1306 du pape Clément V² : et Philippe le Bel les avait confirmés en 1312. Orléans n'eut pas la permission d'avoir des professeurs de théologie, pour ne pas « déroger aux privilèges concédés à l'Université de Paris ». En revanche, elle eut le privilège de professer le Droit civil³. Sa réputation s'accrut rapidement. Érasme y enseigna la langue latine, Alcandre la langue grecque, Reuchlin la langue hébraïque⁴. Les étudiants comme les maîtres accouraient, non seulement de France, mais de tous les royaumes voisins.

C'était un vrai peuple, parmi lequel on comptait des fils de princes, de ducs, de comtes, avec leurs domestiques : un peuple tumultueux. On le divisa, telle était la diversité « en mœurs et en langues », en dix nations. Chacune avait son receveur, son assesseur, son bibliothécaire, et un bedeau portant « la Robbe et la Masse. » Cette division existait encore au moment où arriva Calvin, car c'est seulement en 1538 que les dix nations furent réduites à quatre, comme à Paris⁵.

Pour le reste, Calvin trouvait l'école telle que l'avait organisée l'arrêt du 1^{er} février 1512, lequel avait mis fin à de longs et vifs différends entre les habitants et les échevins d'un côté, les Docteurs-régents et les écoliers de l'autre. Cet arrêt avait décidé qu'il y aurait huit docteurs, cinq pour enseigner le droit civil, et trois pour le droit canon : ainsi fut fait jusqu'en 1554⁶.

En même temps qu'une université très savante, Orléans était une université très joyeuse. Un honnête historien a voulu protester contre le nom de danseurs qui fut donné aux étudiants d'Orléans. « On devoit dire, écrit-il, les danseurs de Poitiers : car chacun scait que ce sont flusteux qui aiment la Danse, joyeuse, trépignante et sautelante, dont sont venus les Bransles de Poitou. »

La vérité exacte, selon lui, c'est que les écoliers d'Orléans étaient des « joueurs de Paume », « y ayant à Orléans, plus de quarante jeux ». Et tout le monde y jouait : le prince d'Orléans (Louis XII) avec les bourgeois, et les Docteurs-régents avec leurs écoliers, entre les cours⁷. Il pourrait bien se faire qu'on eût dansé et joué à la paume à Orléans, s'il y avait beaucoup d'étudiants menant la vie de Pantagruel, d'après Rabelais :

« Pantagruel, nous raconte son véridique historien, vint à Orléans, et là trouva force rustres d'escoliers, qui luy firent grand chère à sa venue, et en peu de

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 1, 4, 9, 17. — 2. Bulle du 27 janvier 1306, Marcel Loomier, *Univer. de France*, t. 1, 1890, I, p. 11. — 3. François Le Maître, conseiller au présidial d'Orléans, *Histoire et antiquités de la ville d'Orléans*, d'Orléans, 1646, II, p. 18, 49. — 4. *Ibid.*, p. 70. — 5. *Ibid.*, p. 80. — 6. *Ibid.*, p. 17. — 7. *Ibid.*, p. 84.

diverses maladies, amena enfin sa mort prématurée *intempestivam*. Mais il prenoit ces heures-là pour ses principales études, afin d'y pouvoir continuer plus librement et sans estre interpellé. Et je croy que ces études-là ont esté le fondement du grand savoir qu'il avoit des sainctes lettres, et une aide de la singulière mémoire qu'on a peu après veüe en lui¹. »

Notre Réformateur conserva jusqu'à la fin de la vie cette mémoire « incroyable », et qui n'oubliait rien². Voici comment s'exprime Bèze : « Je toucheray seulement de sa mémoire qui estoit excellente à merveille... S'il estoit donc question des choses qu'il avoit veues autres fois tant en France qu'en Italie et Allemagne, quand cela venoit à propos il en savoit parler, nommant les lieux et personnes, et en faire son profit. Quant aux affaires de ceste Église et mesme de la République, en tant que sa vocation le pouvoit porter, il savoit cela sur le doigt, jusqu'à des particularitez bien petites. En Consistoire mesme, il s'est trouvé des personnes qu'on y a fait venir pour quelque nouvelle faute, lesquelles il convenoit d'y avoir esté appellées autrefois, leur baillant les enseignes et remémorant les causes : et combien que ce fussent choses passées, il y avoit sept, et dix et douze ans, néant moins en regardant les registres du Consistoire, on trouvoit qu'il estoit ainsi comme il le récitait. En matière de doctrine ou d'histoire, en somme de ce qu'il avoit leu autre-fois, c'estoit le pareil... En faisant ses leçons jamais n'avoit que le simple texte de l'Écriture... mesme quand il leut Daniel, quelques années avant sa mort, combien qu'il y eust en certains endroits beaucoup d'histoires à amener, comme on voit qu'il l'a fait, jamais n'a eu aucun papier devant luy pour aide de sa mémoire... Si, lorsqu'il dictoit, quelqu'un fust survenu pour parler à luy, ou demi heure ou une heure, le plus souvent il luy souvenoit de l'endroit où il estoit demeuré, et continuoit fort bien le propos sans regarder le précédent, soit qu'il dictast quelque lettre ou commentaire ou autre chose³. » On peut deviner les résultats qu'obtenait, avec de pareils instruments, un laborieux de cette force.

Sur ce dernier point, il y a unanimité, et les ennemis parlent comme les amis. Fl. de Raemond dit : « Calvin eut les mœurs mieux réglées et composées que Luther, et fit monstre dès l'entrée de sa jeunesse, qu'il ne se laissoit enyvrer aux plaisirs de la chair et du ventre, comme Luther. Celui-cy estoit homme de chère, qui disoit le mot, et qui sous un corps chargé de graisse, en son âge avancé, eust un peu l'âme pesante⁴. Celui-là sous un corps sec et atténué, eut tousiours un esprit vert et vigoureux, prompt aux reparts, hardi aux attaques, grand jeusneur, mesme en son jeune age, soit qu'il le fit pour sa santé, et arrester les fumées de la migraine qui l'affligeoit continuellement, soit pour avoir l'esprit plus à délivre, à fin d'escrire, estudier, et améliorer sa mémoire⁵. »

Et cependant M. Lefranc a cru pouvoir tracer de ce studieux étudiant, le brillant portrait que voici : « Grand amateur de joutes savantes, il montra dans

1. *Vie de Calvin*, 2^e édit. *Opera*, XXI, p. 55, complétée, entre crochets, par la Vie latine, 3^e édit., p. 152.

2. *Ibid.*, 3^e édit., p. 169. — 3. *Ibid.*, 2^e édit., p. 108, 109. — 4. *Vie de Raemond*, p. 881. — 5. *Ibid.*, p. 882.

l'argumentation une souplesse d'esprit et une fécondité de ressources qui excitaient l'admiration de tous ses maîtres; on remarquait surtout sa facilité à lancer le sarcasme et la plaisanterie. Ce personnage, d'ordinaire si grave et si mesuré, devenait dans la controverse un orateur éblouissant de fantaisie, usant tour à tour du badinage et de l'éloquence la plus élevée. Sa diction sobre et élégante achevait de lui concilier les sympathies de l'auditoire¹. »

Or, chose curieuse! les traits les plus inattendus de ce portrait ont été fournis au dessinateur non par les amis, mais par les ennemis de Calvin. C'est P. Masson² qui dit : « Il était porté à l'ironie socratique, comme ses livres et ses discussions le montrent ». Et c'est Fl. de Raemond lui-même qui parle de son esprit « vert, » « hardi aux attaques, » « prompt aux reparts, » et encore de sa « merveilleuse facilité et beauté de langage, » qui faisait « paraître à tout coup plusieurs saillies et boutades d'un bel esprit³! »

C'est alors qu'on lui offrit « de le passer docteur pour rien; » il refusa et alla à Bourges⁴.

III

Calvin cependant ne passait pas tout son temps à étudier, dans les écoles ou dans sa chambre. A Orléans, nous retrouvons le jeune homme éminemment sociable que nous avons entrevu à Paris. Ce caractère de notre futur Réformateur se révèle même, ici, d'une manière non seulement incontestable, mais singulièrement affectueuse.

Naturellement, nous retrouvons aussi la légende. Voici ce que raconte le violent catholique Fl. de Raemond : « Calvin avec une maigre et triste mine, qui monstroit tenir de la fierté, avoit tousiours le visage différent à ses passions, et les paroles à ses pensées.... Calvin parloit peu, ce n'estoit que propos sérieux, et qui portoient coup, jamais parmi les compagnies, tousiours retiré. Aussi estoit-il de son naturel mélancholique et songe-creux, se communiquant à peu de personnes, ne se plaçant en aucune autre compagnie que de ses pensées, amy de la solitude, lors moins seul (disoit-il) quand il estoit plus seul. Ce mot estoit à tous coups en sa bouche : « .Festois, dit-il, d'un naturel un peu sauvage et honteux, aimant le recoy et tranquillité. C'est pourquoy je cherchois quelque cachette et moyen de me retirer des gens; mais voyez la providence! Le jour que la clausure de la ville estoit faite, tant s'en faut que je vinsse à bout de mon dessein, que par un contraire toutes retraites et lieux à l'escart m'estoient comme par enchantement perdus... Petit trait de gloire... Il estoit semblable à ces chauve-souris, qui ne se lèvent que lorsque le soleil se couche, qui ne sortent de leur retraite que pour se fourrer dans les Églises, afin de boire l'huile de la chandelle. Temps, et faire estindre la lumière de l'Église⁵. »

¹ Fl. de Raemond, *Calvin, sa vie, ses ouvrages*, t. I, p. 153, 154, 155. — *V. F. de Calvin*, 3^e édit., t. I, p. 153, 154, 155.

² *Calvin*, t. I, p. 153, 154, 155.

³ *Calvin*, t. I, p. 153, 154, 155.

⁴ *Calvin*, t. I, p. 153, 154, 155.

⁵ *Calvin*, t. I, p. 153, 154, 155.

Fl. de Raemond, en citant la parole de Calvin¹ d'après laquelle il avait cherché « cachette et moyen de se retirer des gens, » oublie un petit mot : *tunc*, que Calvin lui-même a traduit ainsi : « Je *commencay* à chercher quelque cachette. » « *Je commencay, tunc.* » Il s'agit d'un certain moment, et d'un changement de conduite qui se produisit à ce moment : « Je *commencay.* » « *tunc.* » Ce moment c'est celui du commencement de sa conversion. Calvin ne voulait pas se poser en docteur public, en maître officiel : se voyant trop recherché, il essaya de se « retirer. »

Calvin en effet était timide (chose très étonnante et très vraie), *subrusticus*, dit-il lui-même, c'est-à-dire peu porté à l'action publique. Mais les natures timides sont-elles les moins affectueuses ? et parce qu'on n'a pas naturellement les goûts de l'homme public, est-il nécessaire, est-il logique qu'on soit dépourvu des goûts de l'homme privé ? Evidemment, c'est le contraire qui est vrai.

Quoi qu'il en soit, la déclaration, non pas tronquée, mais complète de Calvin, prouve précisément que, avant le moment susdit, il ne vivait ni en « cachette, » ni « retiré. »

Mais, en vérité, comment s'étonner ainsi d'une affirmation, d'un mot de la légende catholique, quand nous voyons cette légende exagérée, si possible, par des protestants mêmes ? Fl. de Raemond et Audin sont dépassés par M. Franklin, dans l'étrange préface mise par lui en tête de son édition de la *Vie de Calvin* :

« Calvin a l'orgueil involontaire et instinctif de l'homme dont l'esprit étroit n'est point accessible au doute.... Nulle défaillance, nul besoin d'appui ; il a des collaborateurs, mais peu d'amis, Viret, Bèze, Farel surtout, aussi implacables que lui, et de ceux-là même, il ne tolère pas la contradiction.... Son regard est dur et impérieux... sa parole âpre, brève, acerbe. De son temps déjà on disait qu'il vaudrait mieux être en enfer avec Mélanchthon, qu'en paradis avec lui....

» Austère, sans enthousiasme, cœur sec et froid, rien ne l'émeut. A-t-il jamais ri, jamais pleuré ? Il ne comprend ni la poésie ni la musique : il dédaigne le luxe et les arts. Toute frivolité à ses yeux est un péché, tout sentiment doux tendre le trouve insensible. Ce grand fantôme noir, à figure glaciale, qui, sombre, sec, pressé, en proie à une idée exclusive, traverse si rapidement le monde et y laisse une trace si profonde, attire irrésistiblement les regards, sans inspirer de sympathie². »

A cette caricature grimaçante, dessinée par des catholiques et des protestants également aveuglés, opposons le portrait dessiné par l'Histoire.

Nous rencontrons Calvin à Orléans, au milieu d'un groupe d'amis, parmi lesquels trois méritent une mention particulière, Duchemin, Connan et Daniel.

Nicolas Duchemin était d'origine orléanaise, et plus âgé que Calvin de quelques années. Il tenait une sorte de pension d'étudiants, Calvin logea plus d'une fois chez lui. Plus tard Bèze succéda à Calvin.

1. « Natura subrusticus umbram et otium semper amavi... » Estant d'un naturel un peu timide et timideux, j'ay toujours aimé requoy et tranquillité. » Préface des Psalmes. *Opera*, XXXI, p. 21-22. — 2. *Ann.*, t. I, p. 103. — *Vie de J. Calvin*, par Th. de Bèze, nouvelle édition, publiée et annotée, 1859, p. XXXVII, XXXVIII, XXXIX.

En 1531, étant à Paris, Calvin fut chargé par son ami de surveiller l'impression d'un traité écrit pour la défense de l'Éstoile contre Meïat. Calvin nous le raconte dans la lettre-préface qu'il plaça au commencement de l'opuscule : « Il m'a demandé, dit-il, au nom de l'amitié et de la familiarité qu'il y a entre nous, d'entreprendre cette tâche, afin que des fautes ne se glissent pas dans l'impression. » A ce propos Calvin fait l'éloge de l'auteur, « notre Duchemin, homme très patient dans ses recherches, d'un esprit perspicace, et, ce qui est surtout remarquable, d'un jugement très exact : quoique extrêmement versé *ad unguem expositus* dans une meilleure littérature, il est plongé maintenant, et a été depuis longtemps plongé, dans les études juridiques ¹. »

Entre les deux amis la familiarité est si grande que, pressé par la nécessité, Calvin n'hésite pas à lui emprunter deux couronnes : « Comme il me semble que je puis familièrement te confier ma situation (*in sinum tuum explicare*), selon la conviction que j'ai de ta bienveillance, je m'abandonne tout entier à toi » (*me totum in te rejicio*)².

Il y a même un trait plus significatif. Calvin se révèle à nous comme un correspondant infatigable. Mis en retard par des circonstances indépendantes de sa volonté, il n'hésite pas à en appeler à l'expérience antérieure de Duchemin.

Tu as assez connu, lui dit-il, jusqu'ici, un homme plus que suffisamment empressé (*plus satis officiosum*), pour ne pas dire importun, à te poursuivre de ses lettres (*in literis missitandis*). » Et après avoir de nouveau fait appel à Fidée, « qu'une longue solitude, qu'un usage journalier » a dû lui donner de son caractère, Calvin signe affectueusement : « Adieu, mon Duchemin, mon ami, qui m'es plus cher que la vie » (*mea vita charior*)³.

La plus grande partie de la correspondance entre Calvin et Duchemin est perdue. La correspondance entre Calvin et François de Connan, le fils d'un maître de la Chambre des comptes de Paris, a eu un sort plus malheureux encore. De ces lettres nombreuses, dit Calvin lui-même (*tuis nullis literis perspetis*), il n'en resté plus aucune, sauf la lettre-préface pour le traité de Duchemin, dont nous venons de parler. Calvin y loue les connaissances juridiques de son ami : « *Connane eruditissime*, » lui dit-il. Il ne fait pas partie de la foule, mais il s'en sépare par le mérite d'une science profonde (*interioris doctrinæ*)⁴.

Connan était grand partisan d'Meïat. Il avait coutume de s'en déclarer le défenseur et le disciple. Calvin était plutôt partisan de l'Éstoile. De là sa lettre à Connan. Il écrit que l'opuscule de Duchemin ne déplaira ni à Meïat ni à l'Éstoile.

C'est à Connan que Calvin a fait l'éloge peut-être le plus complet. Dans une lettre écrite à Sionne, il dit, parlant de sa décision de le publier : c'est tout d'abord le nom d'ami Connan qui m'a poussé, le plus sage et le plus

¹ *Calvin, Œuvres complètes*, t. I, p. 102, n. 1. — ² *Ibid.*, t. I, N. 1, p. 8, n. 1. — ³ *Ibid.*, IX, p. 786.

⁴ *Calvin, Œuvres complètes*, t. I, p. 102, n. 1. — ⁵ *Ibid.*, t. I, N. 1, p. 8, n. 1. — ⁶ *Ibid.*, IX, p. 786.

discret des hommes : il suffit de son avis pour que je persiste dans mes projets ou que je les abandonne (*cui unī stant et cadunt mea consilia*)¹.

Nous avons beaucoup plus de renseignements sur l'amitié qui unissait Calvin et François Daniel, un autre Orléanais.

Dans une lettre datée de Meillant, petit bourg près de Saint-Amand (Cher), à une dizaine de lieues de Bourges, Calvin exprime de la façon la plus vive sa reconnaissance à Daniel. Il lui parle « du calendrier où il n'y a aucune page qui ne le déclare débiteur » de son ami. Ce qui est à moi, ajoute-t-il, c'est ce qui est à toi... « Tu ne places pas tes bienfaits à intérêt ; tu distribues gratuitement tes largesses. » En revanche Calvin s'occupe d'acheter du vin pour Daniel : et il lui renvoie le manteau qu'il lui a prêté pour le voyage. Impossible d'imaginer une plus cordiale familiarité².

Daniel n'est pas moins expansif. Il écrit à Duchemin et le prie de lui servir de lettre auprès de Calvin. « Recommande-nous à lui, je te prie, et persuade-le que je l'aime non moins ardemment qu'à l'époque où il m'entourait d'une affection fraternelle, et où j'avais pour lui une admiration et un amour sans bornes³. »

Dans la vivacité de cette affection, Daniel s'est permis d'ouvrir une lettre de Calvin à Duchemin : « A cette lecture, s'écrie-t-il, Dieux bons ! combien me fut agréable cette audacieuse décision, puisqu'elle me fit connaître qu'il serait bientôt ici. » A tel point est vif l'amour que Calvin a su inspirer !

En attendant c'est un échange de bons procédés et de termes affectueux. Daniel charge Calvin d'une mission de confiance auprès de sa sœur qui va prendre le voile⁴. Calvin recommande à Daniel un médecin qui l'a soigné, et le prie, au nom de leur amitié, de lui tendre la main et de l'aider autant qu'il lui sera possible⁵. Daniel appelle Calvin : « *amice integerrime*⁶ ». Calvin appelle Daniel : « *amice incomparabilis, frater et amice integerrime*⁷. »

Et que serait-ce si, au lieu d'une dizaine de lettres nous avions toute la volumineuse correspondance de ces amis de jeunesse ? que serait-ce si dans ce cercle intime des Duchemin, des Connan, des Daniel, nous pouvions faire entrer ces autres amis, dont nous ne connaissons guère que le nom, d'après les salutations que Calvin leur fait parvenir ? Bornons-nous à citer l'un d'entre eux, Framberge, un autre Orléanais. Calvin charge Daniel de saluer ses amis non *vulgariter*, « excepté, ajoute-t-il, Framberge, que j'ai décidé d'amollir par mon silence, après avoir vainement essayé de l'exciter par mes caresses (*blanditiis elicere*), ou de faire parler par mes reproches (*convictis expromere*)⁸. »

Tout cela trahit-il assez de sensibilité vraie et délicate : Et voilà l'homme « jamais parmy les compagnies, toujours retiré, mélancholiqu . songe-creux,

1. *Opera*, V, p. 5. — 2. *Ibid.*, X^e, p. 5. — 3. *Ibid.*, p. 13. — 4. *Ibid.*, p. 9. — 5. *Ibid.*, p. 17. — 6. *Ibid.*, p. 22. — 7. *Ibid.*, p. 6, 26. — 8. *Ibid.*, p. 26. Cette nonchalance était tout à fait, paraît-il, dans le caractère de Framberge. En 1539, dans sa lettre à G. du Coste (dont nous allons parler), Calvin dit : « Si Framberge ne se recueille plus, je croirai qu'il est tombé en lethargie. » *Opera*, XI, p. 58.

qui a des collaborateurs mais peu d'amis, dont il ne tolère pas la contradiction ; dur, impérieux, âpre, cœur sec et froid, insensible à tout sentiment doux ou tendre, qui a traversé le monde sans inspirer de sympathie!... »

Soyons donc reconnaissant à Kampschulte du curieux effort qu'il fait pour reconnaître une vérité si évidente : « Plus d'un fait, dit-il, nous montre que Calvin commença (i) à cette époque à se débarrasser (ii) de son caractère craintif, timide, de sa sombre gravité. Il devint plus abordable, plus sociable.... Pour une fois (iii) un doux rayon tomba sur cette vie sérieuse, sombre, toute vouée au travail et à l'étude¹. »

IV

En face de l'intimité qui unit ce groupe d'amis, M. Lefranc, lui aussi, reste étonné. Seulement ce qui lui paraît surprenant ce n'est pas que Calvin ait inspiré une telle amitié : c'est que cette amitié n'ait pas été encore plus forte. Calvin qui, partout où il passa, exerça sur son entourage une si puissante séduction, ne trouva chez eux aucun appui. On peut dire que ce fait est dans la vie du Réformateur presque une exception, puisque ses anciens maîtres, la plupart de ses camarades de jeunesse, tels que du Tillet, Montmor, Cop, pour n'en citer que quelques-uns, et surtout ses compatriotes, adhérèrent successivement à ses doctrines². » Duchemin devient chanoine et même official, au Mans³. Connan, après avoir étudié à Orléans et à Bourges, va à Paris, où il parcourt une carrière brillante de magistrat et de savant. Daniel reste à Orléans, devient bailli, administrateur de Saint-Benoît, près Orléans.

¹ Kampschulte, I, p. 227, 228. Nous ne devons pas oublier complètement Guillaume du Costé (*Lateranico*), l'ami de Bon-Repos, dans le diocèse de Quimper, en 1537, doyen et archidiacre à la cathédrale d'Orléans (ép. 1, 147). Peut-être était-il cousin de François Daniel. Dans la lettre que Calvin lui adresse (septembre 1539), à Orléans, il le félicite de ce qu'il n'est pas de ces chanoines oisifs, qui passent leur vie à manger, à boire, à jouer, à danser, et à s'abandonner aux plaisirs les plus honteux. Cela ne l'étonne pas du reste, ajoute le Réformateur, parce qu'il est appelé, que son aîné, à l'époque où Dieu ne l'avait pas encore éclairé, avait déjà horreur de ce genre de vie. C'est la seule exceptionnelle de la nature (*singulari quadam naturae bonitate*). Mais Calvin lui fut remarqué que cela ne suffit pas. À quoi bon être et passer pour savant ? Les vraies études doivent aboutir à un double but : à se faire bon citoyen, et non permettre d'aider les autres. Pour cela il faut consacrer une bonne partie de son temps à l'étude de la sainte Écriture. Ces exhortations ne portèrent pas tout de suite leurs fruits. Le 26 novembre 1542, Calvin écrit à François Daniel : « Que dirai-je du Père de Bon-Repos, qui reste trop en sécurité au sein de son église, et ne se soucie pas de l'Évangile. » Cependant la même semence tombée dans un bon terrain finit par lever. En 1543, le chanoine de Bon-Repos, G. du Costé se donna complètement pour la Réforme. En novembre 1562, il fut élu évêque de Quimper. En 1563, il fut élu évêque de Orléans. Plus tard, le 17 février 1565, il figura sur une liste de 142 Orléanais, qui furent députés à l'Assemblée nationale de la ville de Paris, par le Parlement de Paris. Nous savons qu'il mourut en 1565. (Hervé, *op. cit.*, t. I, p. 102, 103, 104.) À ce propos, accepte ces fonctions, Duchemin consulta Calvin sur l'opportunité de se faire évêque. Calvin lui répondit par une lettre qui est conservée dans les *Œuvres* de Calvin, t. I, p. 102, 103, 104. Connan en fut étonné et lui écrivit et lui exposa les cérémonies et superstitions qui se faisaient à l'époque. Calvin lui répondit par une lettre qui est conservée dans les *Œuvres* de Calvin, t. I, p. 102, 103, 104. C'est la première des *Epistolae duae*, imprimées dans les *Œuvres* de Calvin, t. I, p. 102, 103, 104. G. du Costé, qui venait d'être nommé évêque, (*Œuvres*, V, p. 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000).

Mais ni la séparation ni le temps ne modifient les sentiments de Calvin, qui demeure, dirait-on, Orléanais de cœur. En 1539, deux jeunes gens, sans prévenir leurs parents, quittent Orléans, et s'en vont à Strasbourg, où réside Calvin. On voit qu'il est toujours celui vers lequel tendent les pensées. Des lettres arrivent aussitôt¹. Calvin est chargé d'arranger l'affaire. Il entre, selon son habitude, dans les moindres détails, et envoie au chanoine de Bon-Secours, avec ses explications sa Réponse au Cardinal de Sadolet. Le chanoine, après l'avoir lue, la communiquera à Framberge et à François Daniel. Calvin se reconnaît le débiteur de ces deux amis, et déclare, en plaisantant, leur adresser ce petit acompte, pour leur faire prendre patience.

Nous savons qu'il était resté en correspondance suivie avec François Daniel, témoin la lettre du 13 octobre 1536, signée du pseudonyme Martianus Lucanius. Calvin s'y excuse de ne pas avoir écrit depuis trois mois, et cherche à prévenir les longs et bruyants reproches (*longam clamorantque accusationem*) que, selon sa vieille habitude (*pro veteri tua consuetudine*), Daniel ne va pas manquer de lui adresser. Mais que d'événements dans ces trois mois : voyage, arrivée à Genève, changement de projets, maladie, dispute de Lausanne.... C'est de Lausanne qu'il écrit. Il écrira bientôt de nouveau : et il fait saluer la mère de Daniel, sa sœur, sa femme, son cousin et tous les autres².

Puis, de longues années après, la correspondance reprend plus active et plus amicale que jamais. François Daniel, second fils de François Daniel, et en qui s'incarnent les meilleures idées religieuses du père, montre un goût irrésistible pour la théologie. Il s'enfuit d'Orléans, comme les deux jeunes gens dont nous avons parlé plus haut, et va trouver Calvin à Genève. Le Réformateur le prend sous sa protection et écrit au père. Il « n'a pas été poulé ny induit de légèreté, mais la crainte de Dieu l'a contrainct de se retirer des superstitions auxquelles Dieu estoit offensé. Vous ne devez estre marry que l'authorité de Dieu soit préférée à vostre contentement. »

Du reste, pour justifier cette conduite, Calvin n'hésite pas à en appeler à celui-là même qu'elle a affligé. Ce que le fils a fait, le père ne sent-il pas qu'il aurait dû le faire lui-même il y a longtemps ?

mesmes, quel conseil il vous reste... Afin toutesfois que je ne vous faille en aucune partie, en vos tant grandes angoisses, je vous exposeray brièvement la forme et la reigle de vostre office, comme vous requerez en vos lettres que je la vous envoie par escrit.... Pensez donc, tout premièrement, cela vous estre totalement défendu, que nul ne vous voye communiquer au sacrilège de la messe.... » (*Opuscula*, p. 92.) Cette remontrance ne produisit pas grand effet. Dans sa lettre du commencement de septembre 1539, au chanoine G. du Costé, à Orléans, Calvin range Duchemin avec Framberge parmi ceux qui, au début, donnèrent un magnifique espoir, mais se laissèrent ensuite aller au repos, à la paresse : et tout s'évanouit en fumée. Il paraîtrait que Duchemin aurait cédé à l'influence de sa mère. C'est du moins ce que Calvin semble avoir expliqué. Mais le copiste, auquel nous devons d'avoir conservé la lettre, Pierre Daniel, a supprimé le passage, se bornant à cette note marginale : « Ici, comme un passage relatif à Framberge et à N. D. qui devrait abandonner sa mere si elle veut forcer son fils à une adoration superstitieuse » (*ad superstitionem colendam*). Herminjard, VI, p. 9. *Opera*, XI, p. 57.

1. Ici, nous trouvons encore un autre Orléanais en relation avec Calvin : Jean Truchon, docteur en droit à la Faculté de droit, et que Calvin avait sans doute connu à Paris, où il avait quelque temps enseigné au Collège de La Marche. Herminjard, VI, p. 10, note 9. — 2. Herminjard, IV, p. 86.

« Je ne doute pas que n'ayés esté fâché de son partement, estant frustré de vostre esprit et intention quant au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lâcher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité pour trouver bon ce qu'il a fait, s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage, qu'il estoit bien requis, de vous acquiescer de vostre devoir, il y a longtems que luy eussiez monstré le chemin. Mais si vous estes froid, et tardif à sortir de l'abyssme où vous estes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre. Mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter à faire tous efforts pour en sortir¹. »

Voilà qui prouve indubitablement que François Daniel appartenait, déjà autrefois, à ce groupe d'humanistes qui restèrent Fabrisiens, même quand Le Fèvre ne l'était plus, et qui, cessant d'être catholiques, n'eurent pas le courage de devenir protestants.

Mais la longue attente et la déception du Réformateur n'ont pas altéré la fidélité de son affection. Après des années, elle se retrouve aussi prête qu'au premier jour à se manifester par des services effectifs. C'est en père qu'il a reçu le fils de son ami : « Il n'a encore eu nul secours de moy : combien qu'il n'ait pas tenu à luy offrir de bon cœur, et seray tous jours prest, pour l'amour de vous, l'aider selon que ma petite faculté le portera. Mais sur tout je désire que vous soyez appaisé envers luy. Ce n'est pas comme s'il vous eust quieté à la façon des garçons desbauschés : mais puis qu'il a eu zèle de suivre Dieu, vous avez bien à vous en contenter : de quoy je vous prie bien affectueusement². »

La lettre se termine ainsi : « Votre humble frère et entier amy Charles d'Espeville. — « A Monsieur et frère, Monsieur le bailli de chapistre. »

Et en marge, mais correspondant par un renvoi au mot bailli, Calvin ajoute : *zzz. zozz*³. Ainsi son amitié plaisante affectueusement⁴.

François Daniel fut touché, comme il le devait, de ces lignes. Une nouvelle lettre de Calvin (27 décembre 1559) nous l'apprend. Il se réjouit de ce que le père cède à ses prières, pardonne au fils, et rappelle ainsi le doux souvenir (*suavem memoriam*) de leur vieille amitié. Aussi avec quel soin consciencieux et touchant il continue à veiller sur le jeune Daniel. Celui-ci, malgré les désirs paternels, n'avait aucun goût pour le droit. Calvin l'avertit de son devoir : il lui montre qu'une plus longue résistance mériterait le reproche d'ingratitude. Le fils se laisse convaincre. Il obéira à tout ce que Calvin lui ordonnera au nom de son père.

Mais après avoir ainsi fait triompher l'autorité paternelle, Calvin, avec délicatesse et intelligence, prend la défense du jeune homme. Il a été vaincu, dit-il, mais vaincu par la *virtus*. « Je ne puis te le dissimuler... Et tu sais combien il est difficile d'être bon et naturel⁵. » Enfin, il veillera, autant que ses occupations

¹ « Je ne doute pas que n'ayés esté fâché de son partement, estant frustré de vostre esprit et intention quant au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lâcher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité pour trouver bon ce qu'il a fait, s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage, qu'il estoit bien requis, de vous acquiescer de vostre devoir, il y a longtems que luy eussiez monstré le chemin. Mais si vous estes froid, et tardif à sortir de l'abyssme où vous estes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre. Mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter à faire tous efforts pour en sortir¹. »

² « Je ne doute pas que n'ayés esté fâché de son partement, estant frustré de vostre esprit et intention quant au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lâcher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité pour trouver bon ce qu'il a fait, s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage, qu'il estoit bien requis, de vous acquiescer de vostre devoir, il y a longtems que luy eussiez monstré le chemin. Mais si vous estes froid, et tardif à sortir de l'abyssme où vous estes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre. Mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter à faire tous efforts pour en sortir¹. »

³ « Je ne doute pas que n'ayés esté fâché de son partement, estant frustré de vostre esprit et intention quant au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lâcher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité pour trouver bon ce qu'il a fait, s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage, qu'il estoit bien requis, de vous acquiescer de vostre devoir, il y a longtems que luy eussiez monstré le chemin. Mais si vous estes froid, et tardif à sortir de l'abyssme où vous estes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre. Mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter à faire tous efforts pour en sortir¹. »

⁴ « Je ne doute pas que n'ayés esté fâché de son partement, estant frustré de vostre esprit et intention quant au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lâcher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité pour trouver bon ce qu'il a fait, s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage, qu'il estoit bien requis, de vous acquiescer de vostre devoir, il y a longtems que luy eussiez monstré le chemin. Mais si vous estes froid, et tardif à sortir de l'abyssme où vous estes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre. Mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter à faire tous efforts pour en sortir¹. »

⁵ « Je ne doute pas que n'ayés esté fâché de son partement, estant frustré de vostre esprit et intention quant au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lâcher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité pour trouver bon ce qu'il a fait, s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage, qu'il estoit bien requis, de vous acquiescer de vostre devoir, il y a longtems que luy eussiez monstré le chemin. Mais si vous estes froid, et tardif à sortir de l'abyssme où vous estes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre. Mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter à faire tous efforts pour en sortir¹. »

le lui permettront, et si les progrès sont trop lents, on prendra conseil de l'occasion. L'important, et quelle que soit la carrière à laquelle il se destine, c'est que le jeune homme s'exerce honnêtement à la piété (*probe in pietate*). En attendant, Calvin lui donnera chaque mois l'argent indiqué; et comme on lui a volé à Lyon l'habit qu'il portait à la maison, il lui en a fait accepter un d'un prix modique, qui le protégera contre le froid de l'hiver.

Est-ce assez paternel? est-ce assez pratique? Calvin songe-t-il assez aux plus petits détails? Et que dut penser Daniel, quand, au nom même de toute cette affectueuse sollicitude, lui rappelant les temps passés, Calvin lui cria: « Plaise à Dieu, que toi aussi tu t'échappes un jour des liens qui te tiennent encore enlacé! »

On dirait que toute sa jeunesse remonte au cœur du lutteur usé et cependant infatigable. Il se met à penser à tous ses anciens amis, comme s'il venait de quitter Orléans. « Pour notre Framberge, continue-t-il, puisqu'il m'est impossible de l'aider autrement dans son salut éternel, je prie et demande pour lui un esprit plus sage, afin qu'il ne reste pas toujours plongé dans ses souillures. » Il s'agit des pratiques romaines, et il termine: « Dieu vous gouverne tous par son esprit, vous garde, vous soutienne de sa force, vous enrichisse de ses dons célestes, et t'accompagne de plus en plus toi et ta famille de sa bénédiction. Adieu encore et encore, homme excellent, et ami toujours cher! » (*mihi colende*). — Ainsi la salutation s'étend, comme si Calvin ne pouvait s'arrêter.

Quelques mois après, le fils de Daniel rentra en France, sur le désir de son père, avec un de ses cousins germains. Calvin l'accompagna d'une lettre pleine de conseils pour ses futures études, et qui révèle un pédagogue aussi clairvoyant qu'affectueux. Il importe, dit-il au père, de veiller à ce que l'esprit du jeune homme, n'aille ici et là, ne se disperse pas (*ne sua agilitate huc et illuc feratur*). Il faut qu'il s'attache à un seul genre d'études: qu'il y recherche une solide érudition, au lieu de courir ambitieusement de sujet en sujet, et de goûter du bout des lèvres un peu de toutes les connaissances (*ex singulis artibus aliquid leviter gustando*). Du reste Calvin a bon espoir. Le jeune homme est très intelligent (*pollet acumine*); en même temps il est modeste, et a acquis de la maturité dans les quelques mois qu'il a passés à Genève.

Enfin Calvin rend compte de l'argent qu'il a géré. Il a reçu ce qui lui était dû, et il s'excuse de l'avoir reçu. S'il avait été un peu plus riche (*paulo locupletior*), il n'aurait pas accepté un as. « Sois assuré que je suis à toi, et que le peu que je possède (*quantulumque habeo*) sera toujours à ta disposition et à celle des tiens. » Il profite du moins de l'occasion pour réaliser un dessein qu'il a souvent formé, et il envoie un petit cadeau (*singulos Henricos*) aux deux filles de Daniel, « pour que, du moins à elles, arrive ce faible gage de ma reconnaissance. *Vale eximie vir et integerrime frater*. Salue bien les amis? »

Daniel répond (31 mai 1560). Il informe Calvin que son fils, grâce à ses exhortations (*tuo maxime hortatu*), s'est mis avec ardeur à l'étude du droit. « Sois bien

1. 27 décembre 1559. *Opera*, XVII, p. 681. — 2. 12 février 1560. *Opera*, XVIII, p. 16, 17.

persuadé, ajoute-t-il, que tu n'as aucun ami qui garde avec plus de fidélité et de vigilance l'amitié que nous avons commencée dès notre jeunesse. »

Il y a encore deux lettres, mais du fils même de Daniel. Elles montrent, avec effusion, tout l'attachement de la famille entière pour Calvin. Celui-ci reste malgré tout le conseiller bien-aimé. C'est à lui que le père adresse son fils pour demander un avis décisif (*sarpinus instigatus a patre*). Daniel père, en effet, ne veut pas entendre parler de l'étude de la théologie, et Daniel fils ne veut guère plus entendre parler de l'étude du droit. Le jeune homme expose naïvement à son protecteur ses désirs, son embarras. Il le prie de venir à son secours, d'écrire à son père, et en même temps de lui envoyer deux exemplaires de *l'Institution chrétienne*, un pour son père, un pour lui. Il compte beaucoup sur cette intervention. Il ajoute : « Mon père brûle d'un tel désir de te voir qu'il est près de céder à mes prières et à mes conseils, et de partir pour se rendre chez vous.... Peut-être le verras-tu dans trois mois,... déjà blanc certes, se portant cependant bien mieux que toi¹. »

En face de cette amitié, qui a traversé toute la vie de notre Réformateur, nous nous bornerons à citer les lignes de M. Lefranc : « Rien de touchant comme cette correspondance, où le grave Réformateur montre une indulgence et une souriante bonhomie, qui ne lui sont pas habituelles.... Cet échange de lettres révèle véritablement un Calvin affectueux et délicat, qu'on a trop souvent méconnu, sur la foi des Bolsee et des Audin². »

Ils ont dit : cet homme n'a pas eu de cœur ; et voici, ce cœur nous venons de le sentir battre.

1. C. a. n. l. 1591. *Bib.*, p. 111-110. L'autre lettre est du 2 août. *Ibid.*, p. 589. — 2. Lefranc, p. 77.

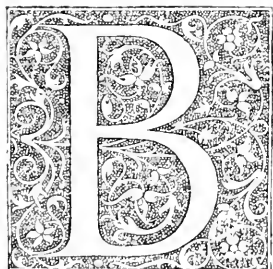


A GENEVE,
Chez les Libraires, et chez les Citoyens de la Ville,
Pour la vente de l'Analyse.
M. D. LXXII.

CHAPITRE CINQUIÈME

Bourges.

I. L'Université. — II. Alciat, le réformateur du droit et le professeur de Calvin. — III. La grande école protestante.



ÉZE nous donne le motif exact qui attira Calvin d'Orléans à Bourges : « Or pour ce que lors l'université de Bourges estoit aussi en bruit à cause de cest excellent jurisconsulte André Alciat, qui pour lors y enseignoit, il voulut bien aussi le voir et ouïr¹. »

A quelle date eut lieu ce passage d'une université à l'autre? Nous savons qu'Alciat donna sa première leçon à Bourges, le 19 avril 1529. Sans doute, Calvin attendit quelques mois : il fallait que le « bruit » des leçons eût le temps de se répandre. De plus, un élève aussi studieux ne devait pas facilement interrompre ses études en plein semestre. La vraisemblance est donc qu'il alla à Bourges, quand les cours reprirent, après les vacances de septembre (1529), ou *des vendanges*², accompagné par son ami Daniel. En effet, la première lettre de Calvin qui nous ait été conservée (une copie et non l'original) est datée du 6 septembre 1530, de Meillant³. Elle est adressée à Bourges, à François Daniel, et elle indique que Calvin vient de quitter son ami, puisqu'il lui renvoie son manteau de voyage. Il avait donc séjourné à Bourges et profitait des vacances de 1530 pour quelque villégiature.

1. *Vie de Calvin*, 2^e édit., etc, p. 55. — 2. A. Franklin, *La vie privée d'André Jero*, Boles et cols, col. 111. — 3. Raynal, *Histoire du Berry*, III, p. 395. — 4. Meillant, sur la frontière du Berry et du Bourgois, se trouvait un château de Bourges, appartenait au cardinal d'Amboise qui venait d'y faire élever son célèbre château. Raynal, loc. cit.

I

Un vieil auteur dit : « L'on peut appeler la ville de Bourges *Cariat sepher*, c'est-à-dire la ville de bonnes lettres, aussi bien que la célèbre Ville de *Dabir* en la Terre de Chanaan¹. » Cela signifie que Bourges avait une célèbre université.

Elle datait de 1463, produit et preuve de cette révolution pacifique, et cependant profonde, qui sécularisait la science, et la faisait passer de son premier asile, les monastères, dans son second, les Facultés.

Ainsi, au XII^e siècle, Paris, Bologne, Salerne possédaient seules le privilège universitaire ; puis dix universités se fondent au XIII^e siècle (Toulouse, Montpellier...), dix-sept au XIV^e (Orléans...), trente au XV^e (Poitiers, Bourges...).

Les lettres de fondation de l'Université de Bourges sont signées par le roi Louis XI, qui se rappelait, dit-il, la ville où il avait pris naissance et reçu le baptême. Mais à cette époque un roi ne pouvait tout seul créer une école dans son royaume : il y fallait l'approbation du pape : elle fut donnée, en 1464, par Paul II.

Naturellement, par ce temps de privilèges, les universités voisines protestèrent : Paris et Orléans s'unirent contre leur nouvelle rivale, et trouvèrent un argument au moins digne d'être conservé. « A Bourges, dit-on, les quatre éléments défont ; premièrement, la terre y est bien pauvre, joignant de² Sologne ; secondement, n'y a qu'une petite rivière pareille à celle de Saint-Marcel, ainsi y défaut l'eau ; tiercement, y a entour Bourges marécages qui font l'air mauvais, ainsi y défaut l'air ; et quartement y défaut le feu, car n'y a bois que par charrois, et le faut aller chercher bien loin. » Mais Louis XI tint bon, et força le parlement à céder, et, déjà le 9 mars 1467, l'université s'était installée avec grande pompe dans le réfectoire des Jacobins.

Un trait caractérisait cette école. D'après les lettres de Louis XI, elle était une corporation formée, non par les maîtres, comme à Paris, mais par les étudiants, comme en Italie. Ainsi le cinquième recteur fut un simple licencié en droit. Et les écoliers firent même un statut pour exclusion du rectorat les docteurs. Au commencement du XVI^e siècle un professeur célèbre ayant été élu à cette place, il lui fallut une dispense pour l'accepter. Il est juste d'ajouter, pour éclaircir ou d'embrouiller nos idées, que parmi les étudiants il y avait aussi des hommes âgés, déjà revêtus de dignités civiles ou ecclésiastiques.

On ne peut voir, la nouvelle école, après quelque succès, semblait prête à périr, et, au commencement du XVI^e siècle il fallut songer à la réformer. Henri II, et qui le duché de Berry fut alors donné (11 octobre 1517) par

¹ On trouve dans l'ouvrage de *l'abbé de Vertot, Histoire des Universités de France, sous le règne de Louis XI, de 1460, ou 1804, par*

François 1^{er} à sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon, la future reine de Navarre. Une ère nouvelle s'ouvrit pour le pays et pour la ville, qui devint une sorte de Nérac ou de Ferrare anticipés. Marguerite, amie des lettres et de la piété, se hâta d'attirer les savants, les persécutés, et en particulier cette série de grands professeurs de droit, qui portèrent si haut la gloire de Bourges.

Pantagruel lui-même lui rendit hommage à sa manière. « Ainsi vint à Bourges, raconte son biographe, où estudia bien longtemps, et profita beaucoup en la faculté des loix. Et disoit auleunes fois que les livres des loix luy sembloient une belle robe d'or triomphante et précieuse à merveilles, qui feust brodée de m... : car, disoit-il, au monde n'y a livres tant beaulx, tant aornés, tant élégans, comme sont les textes des Pandectes : mais la brodeure d'iceulx, c'est assavoir la Glose de Accurse, est tant salle, tant infame et punaise, que ce n'est que ordure et villenie ¹. »

II

Précisément celui qui devait nettoyer l'exégèse juridique des ordures et vilénies dont parle Rabelais, c'était le nouveau professeur de Bourges, qu'un des échevins de la ville alla chercher, en 1529, à Avignon, André Alciat. (*Page* 144.) Il était né à Milan, en 1492, et jouissait déjà d'une réputation européenne. « Son grand mérite consistait dans l'union intime d'un sens juridique très développé avec les connaissances historiques et littéraires d'un véritable humaniste ². » C'était une double nouveauté qui lui permit de « débarbariser » la jurisprudence et lui mérita le nom glorieux de fondateur de l'école historique.

Le lundi 29 avril 1529, à sept heures du matin, Alciat prononça sa première leçon. Calvin n'y assistait pas, mais il assista, et peut-être prit part, à ce que M. Lecoultré a appelé une grève d'étudiants³. Voici les faits.

Alciat, paraît-il, parlait tout autrement qu'il n'écrivait, et la réforme qu'il avait inaugurée, avait transformé ses livres, sans modifier ses leçons. Il continuait dans celles-ci à se perdre en détails inutiles, et à user d'un latin plus que défectueux. Les étudiants qui s'étaient hâtés de venir l'admirer furent déçus, et, désertant ses cours, ils lui demandèrent de modifier son enseignement.

Alciat nous a conservé, de son entrevue avec les étudiants grévisistes, un récit curieux et qui, malgré certaines apparences, ne pèche pas par un excès de modestie. On lui demande de substituer à sa langue pleine de rusticité un langage élégant, « car aujourd'hui, dit-on, au milieu de cette masse de livres et de professeurs, il faut être un frane Béotien et un épais génie pour rester médiocre dans la culture des lettres. »

Quant au fond même des commentaires, les étudiants désirent qu'on leur épargne les réfutations incessantes, les discussions à perte de vue. Ils ne veulent

1. *Œuvres de Rabelais*. Livre II, chap. 5. — 2. Henri Lecoultré. *Mélange*, p. 70. — 3. *Ibid.*. — Une fois d'étudiants au XVI^e siècle, » p. 69.



Moi et op. 113).

mois sur un seul titre, sinon ce qui fut répondu par les Lacédémoniens à la députation des Samiens : « O Samiens, votre discours fut si verbeux que nous en avons oublié la première partie, d'où il résulte que nous ne comprenons pas bien la seconde ! »

Il n'est pas très sûr qu'Alciat n'ait pas lui-même provoqué la grève, qu'il nous raconte avec tant de complaisance. Peut-être en effet voulut-il se faire forcer la main, et éviter les réclamations de la routine et de l'envie. Naturellement, il eut la tige sur « la direction de certains chefs, qui jouissaient de beaucoup d'autorité parmi eux. »

Quel de ces chefs ? — Cela se pourrait fort bien, répond M. Fournier. S'il se trouvait au nombre des étudiants d'Alciat à ce moment, il aurait dû jouer un rôle prépondérant dans l'épisode : dès sa jeunesse, dans tous les cercles où il eût partie, il s'est révélé, en dépit de lui-même et malgré

plus qu'on imite les « refendeurs de grains de cumin, » les « graveurs sur cresson, » et les « lècheurs de rien. » « Ces gens mettent des semaines entières à établir leurs fantaisies ; pour vous, nous vous en prions, exposez-nous dans chaque leçon les conclusions de vingt lois au moins. Dans l'année entière, ils font l'exégèse de quatre à six lois : interprétez-nous en une centaine, et expliquez-nous autant de livres complets du *Digeste*, avec tous leurs titres, qu'ils expliquent, eux, de constitutions lois. Car que pouvons-nous dire à ces docteurs qui suent trois

ses goûts pour la retraite, comme un conducteur d'hommes¹. » Et, en effet, n'allons-nous pas bientôt le trouver procureur de la nation Picarde? Et, ceux qui deviennent ainsi chefs officiels ne commencent-ils pas toujours par être chefs officieux?

Or Calvin était bien en ce moment à Bourges, puisqu'il s'en absenta au commencement de septembre 1530, et que la grève eut lieu entre le 29 avril 1529 (date de l'arrivée d'Alciat) et le 1^{er} septembre 1530 (date de la publication du récit d'Alciat)².

Malheureusement les grandes qualités d'Alciat étaient ternies par quelques défauts regrettables. On nous dépeint le réformateur du droit comme un gros homme, de haute stature, grand mangeur : insatiable de nourriture, disent les uns, d'or, disent les autres³.

A peine installé dans une chaire, l'avidé Italien s'occupait, par diverses ruses, à faire augmenter ses gages, ou bien il cherchait ailleurs un poste plus lucratif. De là ses innombrables changements de résidence. Il avait déjà un traitement de 600 écus soleil : il se fit donner encore 300 écus, et il avouait lui-même que jamais professeur de son âge n'avait été si largement rétribué. Néanmoins il se mit à exiger des sommes de plus en plus considérables, de ceux auxquels il conférait les grades de bachelier, de licencié, de docteur (à cette époque c'était le professeur qui présidait à la réception de ses élèves). Au lieu de trois ou quatre écus, il avait réclamé cinquante et même cent écus. Pendant ce temps il marchandait un professorat en Italie. Il est probable que l'espoir d'un plus grand gain le décida seul à quitter furtivement Bourges, en 1533.

III

Il faut sans doute chercher dans ce caractère l'explication d'un fait, au premier abord surprenant. Il est bien vrai que Calvin rendit pleine justice au talent d'Alciat. Dans sa lettre à son ami Connan, il déclara même qu'Alciat avait tant d'amour pour la vérité qu'il ne voudrait certainement pas user de son autorité pour la faire méconnaître. Mais enfin il se déclara contre lui (*non sto ab Alciati partibus*), et traita sévèrement la défense d'Alciat, publiée sous le nom d'Albucius. Il laissa même entendre qu'il avait deviné la ruse d'Alciat, et qu'Albucius et Alciat pouvaient bien être la même personne⁴.

1. Lecoultre, p. 71. — 2. Le récit se trouve dans la dédicace de l'ouvrage : *In C. h. Johannis et D. G. d. Gregorii IX titulos aliquot commentaria*. Lecoultre, p. 71. — 3. Bayle, *Dictionnaire*, s. v. le Alciat. On lit dans Christie (*Etienne Dolet*, traduction Stryensky, 1886, p. 119) : « Alciat jouit à cette époque d'une réputation plus grande qu'aucun autre de ses contemporains (réputation, suivant moi, fort peu proportionnée à ses mérites) ;... comme professeur de droit civil et comme commentateur... Panciroli, qui le connaît très bien, nous donne à ce le portrait suivant : « Ce fut un homme corpulent, de haute stature, avide, disait-on, d'or et plus avide encore de » nourriture (*auri avidus et cibi avidior*). » — 4. « Un je ne sais quel Albucius... Si quelqu'un veut mettre Alciat à la place d'Albucius je n'oserais le pousser : je ne voudrais pas le rictenir. » Préface, *Op. cit.* IX, p. 78.

Cette explication de l'attitude et des sentiments de Calvin est confirmée par la lecture du traité de Duchemin, traité auquel la lettre de notre Réformateur sert de préface.

Le traité est dédié à Claude d'Hangest et à Antoine de Lalaing. Duchemin y discute techniquement une question de droit pur, et, comme le dit Calvin, s'adresse « non aux profanes, mais à ceux qui ont déjà pénétré assez avant dans les mystères du droit. » Il n'en trouve pas moins l'occasion de montrer qu'il n'a pas en grande estime la sincérité ni l'humilité d'Alciat. Il lui reproche de s'être caché sous un pseudonyme. « Mais il faut se taire, ajoute-t-il, ce que je sais, je l'ignore. » Et après avoir clairement indiqué qu'Albucius, c'est Alciat lui-même, il termine en s'adressant à Albucius : « Tu le vois : tu n'as rien à répondre. Privé de raisons et d'arguments, tu préfères calomnier plutôt que te taire. Tu estimes d'Alciat trop grand, trop célèbre pour être repris, pour céder à qui que ce soit. Tu es dans l'erreur. Ceux qui se trompent ainsi doivent être avertis pour qu'ils se corrigent !... »

Vexé d'être découvert et malmené de la sorte, Alciat redoubla ses attaques contre l'Étoile et ses apologistes. Mais Calvin lui montra qu'il était de taille à résister « à l'ennemi de ses amis², » et, dans son *De Clementia*, il le critiqua sans pitié. Le sujet n'était pas très important. Il s'agissait simplement de savoir quel était à Rome le rang et le rôle du maître de cavalerie. « Deux fois et trois fois, dit Calvin, Alciat s'est trompé. » Il continue : « Alciat feint... » Il conclut : « A cela qu'Alciat réponde ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne se déguise pas honteusement sous le masque d'Albucius » (*ne sub Albutii persona scurriliter ludeat*³). Le traité est décoché d'une main sûre.

La réforme judiciaire d'Alciat et la réforme religieuse de Calvin avaient cependant trop d'analogie pour ne pas s'unir finalement dans les mêmes esprits, et nous voyons les continuateurs d'Alciat, à Bourges, être des protestants, presque tous correspondants et amis de Calvin.

Alciat lui-même avait-il incliné vers les idées nouvelles, comme le dit le savant historien du Berry, Raynal⁴ ? Celui-ci raconte que le célèbre professeur pleura de joie en lisant la satire de Mélanchthon contre la Sorbonne, et qu'il la compara aux plus fines comédies d'Aristophane. Mais on peut supposer qu'il y avait dans ces larmes plus d'humanisme que de protestantisme.

Et la preuve, ce sont les relations d'Alciat avec Érasme. Celui-ci le loue avec une simplicité des ordinaires : « une érudition presque incroyable, des mœurs pures et un plein de toutes les grâces⁵. » Ce qu'il lui dit en face, il l'écrivit à d'autres : « Ce qui est bien rare, à une érudition si variée, non vulgaire, Alciat a joint une modeste simplicité, une admirable candeur d'esprit⁶. » « Alciat est doué d'un

¹ A. N., *Manuscrits*, 1006, fol. 100. — *Les Œuvres d'Alciat de N. com. pro And. Alciati contra D. Petrum de Soto*, Paris, 1607, p. 100. — M. J. Campenax, apud collegium Sorbonnae, MDXXXI, fol. 100.

² Calvin, *Œuvres complètes*, t. 2, L., 153, 135. — 3, *Œuvres*, V, p. 116. — 4, Raynal, III, p. 305.

⁵ *Œuvres complètes*, t. 2, L., 134. — 6, *Œuvres complètes*, t. 5, *Épître à Erasme*, III, 670. Érasme à Alciat, de Bourges, 1534, *Œuvres complètes*, t. III, 137. D. L., tome a B. Jovius, de Bâle, 1525.

esprit très candide¹. » (*Niveus candor, candidissimus!*) Or on peut supposer que ce qui unissait le plus ces deux esprits, c'était précisément la même timidité, la même peur, et finalement la même aversion pour tout ce qui aurait pu les faire



Cujas (p. 148).

suspecter de protestantisme. Aleiat avait écrit un discours sur les *Abus de la vie monastique*. Le traité tombe dans les mains d'Érasme. Aleiat est dans les transes, et Érasme s'efforce en vain de le rassurer. « J'avais déjà eu soin, lui dit-il, de ne le donner à lire à personne, si ce n'est à un ami (*uno amiculo*), mais de toute confiance². » C'est encore trop pour Aleiat. Érasme insiste : « Quant au petit livre,

1. *Ibid.*, III, 1416. F. Érasme à Georges Agricola, de Fribourg en Brisgau, le 29 août 1531. — 2. *Lettre d'Érasme*, III, 670. D.

ses décisions : aussi on a pu dire avec raison que, pour toutes les dispositions d'origine romaine, Cujas a dirigé, à leur insu, les auteurs de la législation nouvelle¹. »

Du Moulin était protestant comme Cujas : et ce n'est pas un petit honneur pour le protestantisme d'avoir ainsi marqué d'un double sceau presque toute la science juridique de notre patrie.

(*Ibid.*, p. 392). Hotman écrit à Calvin : « Du Moulin est un grand mangeur de tes écrits : il t'est extrêmement attaché. » (*Ibid.*, p. 114.) De son côté, Calvin l'estime fort : il le déclare remarquable par son intelligence, sa science, son expérience. Il possède à un rare degré toutes les finesses de son art. Il est probe, intègre, « Certainement personne jusqu'ici, parmi nos Français, n'a osé attaquer avec une telle liberté la tyrannie papale. » (1553, *Ibid.*, p. 563.) Du Moulin, à propos de la punition des hérétiques, partage les idées de Calvin. Pendant deux mois, il n'a pas daigné lire le libelle de Castalion. Quand Bèze a répondu, il y a jeté les yeux et il loue beaucoup les pages de Bèze. (1553, XV, p. 106.) Du Moulin avait un défaut physique qui lui nuisait beaucoup comme professeur. « Presque personne ne le comprend quand il parle », écrit P. Martyr à Calvin. (*Ibid.*, p. 789.) Il avait un défaut plus grave, celui d'une vanité excessive, qui, jointe à ses malheurs, le rendit violent et changeant. Calvin lui cite en exemple Wolmar : « C'est pourquoi, je pense, tu dois t'efforcer de leur faire sentir qu'ils ont affaire à un homme calme et tranquille, quoique pas timide. » (XV, p. 196.) Pierre Martyr écrit : « Il manque de constance » (*Ibid.*, p. 780), et Farel : « On peut dire qu'il est constant, puisque si constamment il est léger. Je plains son sort. Christ soit avec lui et fasse qu'il ne commette jamais rien d'indigne d'un chrétien. » (1556, XVI, p. 192.) Serait-il possible, comme on l'a prétendu sans preuves suffisantes, que Du Moulin ait, au moment de sa mort (27 décembre 1566), reçu les sacrements de l'Église? Ce qui est certain, c'est que Raynaldus le traite d'hérétique et même d'hérésiarque, et que l'Index du concile de Trente le traite d'impie et note tous ses livres dans la première classe des ouvrages interdits. (Voir *France protestante*, 1^{re} édition.) Son génie juridique n'est pas contesté. « Il remonta à la source de toutes les lois, au droit national. Il sépara les usages, qui sortent du caractère national, de ceux qui ne doivent leur origine qu'au mélange des nations, à la corruption des gouvernements, à des lois étrangères. Il appliqua cette savante théorie à toutes les parties de la législation, au droit ecclésiastique, au droit français, au droit romain. » (*Ibid.*)

1. Raynal, III, p. 111.



H. D. A. C. 1.

Jusques à quand, Seigneur?

A GENEVE,

Par Phylbert Hamelin.

M. D. L I I I I.

CHAPITRE SIXIÈME

Les origines de la légende calvinienne.

I. Calvin et Baudoin. — II. La rupture. — III. Les calomnies.

I



MALHEUREUSEMENT cette belle page de l'école de Bourges a un triste revers ; car c'est un juriconsulte éminent, collègue, et tour à tour ami et ennemi de ces éminents juriconsultes, qui a eu le peu enviable honneur d'inaugurer un des genres de l'histoire calvinienne, le genre calomniateur. On sait comment il a été cultivé ! Nous voulons parler de François Baudoin, prédécesseur des Bolsec, des Audin, etc.

Baudoin (Page 152), né à Arras, le 1^{er} janvier 1520, fut-il protestant ou catholique ? la question seule est caractéristique. Le fait est qu'il changea de religion « au moins sept fois, » dit Bayle¹. Il en changeait « comme de chemise », ajoute le même auteur, se montrant évangélique ou romain, selon le pays qu'il habitait. Or sa vie fut un voyage perpétuel.

Dans un article qui prend sa défense, la *France protestante* (2^e éd.)² l'assimile à Fran. me, à l'Hospital, à Montaigne, à de Thou, et à ceux qui voulaient une religion sans révolution, une réforme sans schisme. Réformateur comme Fran. me, comme Montaigne ! La *France protestante* pourrait bien n'avoir que trop raison.

¹ Bayle, *Dictionnaire*, t. I, p. 152. — « Baudoin, protestant d'une profession de foi calviniste à Genève, se convertit au catholicisme à Paris, se convertit de nouveau au protestantisme à Bourges, et qui lui firent donner par les auteurs de la *France protestante* le surnom de celui qui changeoit comme de chemise. » *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. II, p. 213. — 2. *France protestante*, 2^e édition, I, 993-1003.

En tout cas, comment après avoir fait le récit de ses abjurations successives, après l'avoir montré successivement catholique, réformé, de nouveau catholique, de nouveau réformé, puis luthérien, enfin catholique, comment la *France protestante* (1^{re} éd.) a-t-elle pu déclarer « sans hésiter » que Baudoin méritait « une place parmi les hommes les plus éminents de la France protestante? »

Il nous faut au moins citer la lettre de grâce signée en sa faveur par Philippe II, le 27 mai 1563. En 1545 Baudoin, impliqué dans le procès d'un martyr, s'enfuit et fut condamné. Pour rentrer dans le sein de l'Église catholique et enseigner le droit romain à Douai, appartenant au terrible roi d'Espagne (en 1563), il déclara que « s'il avoit communiqué avec Jean Calvin et ses semblables, ce auroit esté par une bonne opinion qu'il avoit d'eux, la quelle ayant trouvé depuis fausse, la désire désadvouer; » qu'il avait « vescu en France selon l'observance de l'Église catholique. » Il apportait les recommandations de « nos très chers cousins le cardinal de Lorraine et l'archevêque de Cambrai. » En conséquence le ban fut révoqué, pourvu qu'il fit promesse « de vivre et se conduire catholiquement. » C'est ce qui eut lieu par une abjuration particulièrement étroite et solennelle qu'il prononça en public¹.

Ayant dit le mal, disons aussi le bien. Trois ans plus tard, il se trouva aux assemblées que les mécontents des Pays-Bas tinrent à Bréda, et ce fut lui qui dressa le mémoire par lequel les seigneurs demandèrent, le 3 août 1566, à la duchesse de Parme, le libre exercice de la religion protestante. En 1567, il n'en alla pas moins saluer le duc d'Albe, la veille de l'arrestation des comtes de Horn et d'Egmont, et le duc d'Albe le reçut très bien. Cependant craignant d'être choisi comme juge de ces seigneurs destinés à la mort, il demanda un congé, sous prétexte d'aller chercher sa femme et sa bibliothèque². Plus tard le duc d'Anjou voulut le charger de justifier le massacre de la Saint-Barthélemy; il s'en défendit et représenta qu'il n'était pas propre à cette tâche, à cause des disputes qu'il avait eues avec les ministres de Genève. Mais, fait observer de Thon, la véritable cause de son refus était qu'il détestait ce qu'on voulait qu'il justifiât.

Il mourut, le 24 octobre 1573, dans le collège d'Arras, à Paris, entre les bras du P. Jean Maldonat, jésuite, âgé seulement de 53 ans. Papire Masson, qui avait été son disciple, le fit enterrer dans le cloître des Mathurins³.

Avec Calvin, ce Baudoin, dont les défenseurs eux-mêmes regrettent que les talents n'aient pas été rehaussés par plus de fermeté et de noblesse dans le caractère, formait donc le plus parfait contraste. Ét cependant, comme tant d'autres, il prouva que les contraires s'attirent, et il entra en relations suivies avec le Réformateur de Genève. « Il a esté mon familier, raconte Calvin. Il a esté mon hoste, logé chez moi. Il a vescu en ma maison familièrement⁴. »

1. *Bulletin*, I, p. 148. — 2. Nicéron, p. 263. — 3. *Ibid.*, p. 263. (On lisait sur le tombeau : « P. J. Baudouin, Juris, Balduini auditor tumulum posuit. » La Thaumasnière, *Histoire du Berry*, rééd. 1803, p. 131. Voir sur Papire Masson l'Appendice I. — 4. *Recueil des Opuscules, c'est à dire Petits traittez de M. Jean Calvin*, 1566, t. 1, 1366, p. 1982, 1978.



Baudouin (p. 150).

suis ineptiolis (1546)¹. » « Tu vois ton petit Origène, qui excite son père Léonide de son ardeur enfantine. Mais pardonne aux pieux mouvements d'une simplicité ingénue. Adieu, père excellent (1552)². »

Calvin traitait Baudouin comme son fils, le laissant, par exemple, seul dans sa chambre d'étude, confiance dont Baudouin aurait abusé par une regrettable indélicatesse. Voici comment Calvin la lui reprocha : « Je veux advertir les Lecteurs, qu'il n'y a rien si larron que cette chouette, tellement qu'en ce métier il passe son cousin germain Antoine Balduin, lequel pour la grande subtilité qu'il avoit à desrober, ses compagnons d'école nommèrent ablatif. J'ay usé d'une si grande facilité envers luy, qu'en mon absence il a librement et à son plaisir ravisté tout tant qu'il y avoit de papiers en mon estude. Qu'il m'aît dit qu'il estoit qu'il pensoit luy pouvoir servir, il n'en faut point de preuve plus que luy mesme, qui luy a escrit luy-mesme, là où il s'est descouvert bien plainement. »

D'un autre écrit : *Response de Jean Calvin aux injures de Francois*

¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 111. — ² *Ibid.*, XIV, p. 336. — ³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 111. — ⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 111. — ⁵ *M. Jean Calvin mis au jour*, par M. de Launay, t. 1, p. 111. — ⁶ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 111.

Les lettres écrites par Baudouin à Calvin sont en effet au nombre des plus débordantes de respect et d'amour.

« Je tiens ton avis pour un oracle céleste (1545)¹. » « Fais-moi connaître, je t'en supplie, ton opinion : de toi seul je dépends tout entier. Mon père je t'en supplie.... (1545)². » « Pardonne à notre simplicité qui ne sait dissimuler ses sentiments, et qui ose abuser si familièrement de ta bonté et de ton humanité (1545)³. » « qui te fatigue familièrement de ses petites bêtises

Balduin. Calvin a raconté la suite de ses rapports avec Baudoin et tout particulièrement le séjour de celui-ci à Bourges :

« Depuis qu'il avoit ici fait protestation de sa foy, il partit pour s'en aller en France, et dit lors (comme tousjours sa bouche a autrement parlé que le cœur ne pensoit) que ce seroit pour peu de temps, qu'il luy falloit à expédier quelques affaires. Or pour ce que c'estoit plus son profit que le mien qu'il retourmast bien tost, je le creu : mais ceux qui avoyent ses mœurs de plus près, se mocquoient de ma trop grande facilité à croire. Et de faict, l'expérience a monstré, que pour ce que nostre poureté et petite condition ne lui venoit pas à gré, il se mettoit à en chercher ailleurs de plus grasses et magnifiques. »

Pendant ce temps Baudoin envoyait à Calvin des déclarations comme celles-ci : « Jour et nuit mon âme soupire après vos assemblées » (1545)¹. « Le regret d'être privé de ta société habituelle (*tuæ consuetudinis desiderium*) me presse. Je ne puis vivre hors de ton Église » (1545)². « Je voudrais être là-bas avec toi : auprès de qui pourrais-je le désirer mieux et plus ardemment » (1552)³, etc.

Calvin continue : « Quand je veï qu'usant de tergiversations, il prenoit excuses diverses de sa longue demeure et tousjours en trouvoit de nouvelles, vray est que ceste finesse me desplaist : toutesfois je ne monstraiz point signe de courroux, et ne fus mesmes fort esmeu contre luy, jusqu'à ce qu'à Bourges il se pollua derechef ès souillures d'idolatrie⁴ : combien qu'encores après une telle vilainie de révolte, j'ay esté si facile envers luy qu'il fit son appointment avec moy. Aussi, quand il veit que la condition de Bourges luy estoit trop pesante (car l'ostentation qui seule le fait valoir, s'estoit desja escoulée et esvanouye, tellement qu'il ne respondoit point à ce qu'on avoit espéré et souhaitté de luy) il ne fit point de difficulté de s'en venir ici : et au lieu que ceux qui auparavant luy avoyent esté amis, le piquoyent à belles injures librement de tous costez les uns et les autres, je le receu humainement pardonnant et oubliant tout le passé. Bien est vray que je fis ce qu'il falloit nécessairement : à savoir, de le tanser vivement et avec sévérité convenable à fin qu'il recognust la vilainie de sa cheute. Il m'accorda d'une façon servile tout ce que je luy disoye, et parlant en flatteur disoit qu'il se remettoit à moy, et se vouloit gouverner par mon conseil. »

Baudoin avait déjà donné des preuves de cette trop grande facilité à confesser des fautes qu'il n'avait pas envie de réparer : « Il demande sa grâce, avait-il écrit à Calvin, et promettant de mieux faire, il répand toute son âme dans ton sein (*sese totum in sinus tuos effundit*) et fortifié par une nouvelle confiance il osera de nouveau l'appeler père et lui dire familièrement ce qu'il desire » (1552)⁵. Et plus tard : « Quand tu voudrais le chasser à coups de bâton, tu n'obtiendrais rien » (1555)⁶.

1. *Opera*, XII, p. 123. — 2. *Ibid.*, XII, p. 183. — 3. *Ibid.*, XIV, p. 107. — 4. A Bourges, Baudoin était pour catholique, et il était *suspect* de calvinisme. En 1545, il faillit être délégué au Concile de Trente, d'après Calvin. Rinot, qui ajoute : « En 1549, Balduin fut pendant un temps suspect d'hérésie, comme disciple de Jean Calvin à Genève, et commensal de Charles du Moulin à Paris. » Mais il ne fut que « suspect » et seulement « pendant un temps. » *Calvinisme de Berry*. — 5. *Opera*, XIV, p. 107. — 6. *Ibid.*, XV, p. 841.

ment je me suis employé fidèlement à appaiser aucuns, qui ayans este irritéz par Balduin sans cause et injustement, eussent esmeu grands troubles contre luy, si je ne fusse allé au devant. Tant y a, que lui-mesme ne peut pas nier, que j'ay tellement moyenné les choses, que j'ay eu esgard à maintenir sa réputation tant qu'il m'a esté possible. Un homme que j'ay espargné si débonnairement, et supporté en si grande patience, se plaint encore de mon inhumanité... Quoy qu'il en soit, jamais je n'ay peu estre amené à ce poinct d'employer ma plume contre luy, jusques à ce que de luy-même, il s'est venu présenter sans qu'on le cerchast¹. »

fac. de la signature (pseudonyme) de Baudoin? : *fac. de la signature (pseudonyme) de Baudoin? : H. de la Roche, 20. Juli. Taus Rochius Rochius B.*

Fac-similé de la signature (pseudonyme) de Baudoin².

L'impression faite par ce récit est tout à fait confirmée, on a pu s'en convaincre, par la lecture des lettres de Baudoin même. Elles ne respirent pas la franchise. Pourquoi, par exemple, signer Rochius et faire entendre que ses convictions avaient la solidité du roc, au moment même où il les modifiait et les dissimulait³ ?

Calvin a pu être injuste, en ne reconnaissant pas assez des qualités intellectuelles très réelles. Mais, moralement et religieusement, Baudoin avait tort. Pour Calvin le caractère était tout : celui de Baudoin était peu honorable.

Il fallait noter précisément ce caractère de l'inventeur de la légende calvinienne. C'est un témoin disqualifié.

II

Finalement, poussé par son esprit inquiet et ambitieux, Baudoin se mit au service du cardinal Charles de Lorraine, le triste et odieux ennemi des protestants. Il se posa en prétendu conciliateur des calvinistes et des catholiques, et arriva en France (1561), porteur d'un discours latin anonyme, qu'un nommé Cassander avait composé et qui avait pour titre : *Du devoir de l'homme pieux*⁴. Ici se place l'acte le plus coupable de Baudoin : il donna au roi de Navarre et au

1. *Œuvres*, t. 1, p. 1983-1984. — 2. Bibliothèque de Genève, Ms. L. 110, t. 58. Cf. t. XII, p. 108-110.

3. « Pendant les sept années qu'il demeura à Bourges, il professa à l'événement la religion catholique, mais il entretenait un grand commerce de lettres avec Calvin, auquel il témoignoit toujours qu'au fond de l'âme il étoit protestant. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il prenoit toujours dans ses lettres à Calvin le nom de Rochius Rochius, pour lui donner à entendre qu'il avoit, dans son attachement à sa doctrine, une fermeté semblable à celle de la pierre et de la roche. » Nicéron, p. 258. — 4. *De officio pii ac pietissimi principis, seu regis, in hoc religionis dissidio*. Voir Bayle, *Dictionnaire*, 3^e édition, article Baudoin.

ries : » Baudoin est une canaille, une bouche puante. « Il a le nez merveilleusement propre pour rechercher et flairer de loin tout ce qui peut porter dommage à la vraie piété,... » etc., etc.

Du reste, voici un exemple suffisant de cette controverse. Baudoin avait eu la malencontreuse idée d'invoquer contre Calvin la mère de Jeanne d'Albret. Aussitôt Calvin écrit à la reine :

« Il y a ung certain rustre que le Roy vostre mary a faict magister de son bastard, lequel estant ung apostat et traistre à Dieu et à la religion, a desgorgé par ung livre imprimé contre moy toutes les injures qu'il a peu forger. Or oultre qu'il se taudit¹ du nom du Roy vostre mary, ne luy faisant point trop d'honneur en cela, il faict aussi bouclier contre moy de la feue Royne vostre mère.... Je ne prétens point à vous animer contre luy, vous en ferez ce que Dieu vous monstrera. Mais je ne puis m'abstenir, Madame, de vous prier de mectre ordre par vostre autorité, qu'il ne mecte point en jeu madicte Dame vostre mère, de peur que je ne soie contrainct, en maintenant la querelle de Dieu, de plus dire que je ne voudrois. La malice et artifice de telle racaille est de faire une faulse couverture du nom des Princes, afin de clorre la bouche aux serviteurs de Dieu souz telle ombre : et d'aultant plus les princes doibvent tenir la main à les rembarrer². »

III

Ces deux traités ne terminèrent pas la querelle. Il y eut une seconde réponse de Baudoin³. Elle parut avec une dédicace d'un des disciples de Baudoin au cardinal de Lorraine. Celui-ci dut la lire avec plaisir. C'étaient les mêmes accusations, mais envenimées. Calvin y est couramment traité du plus impudent des hommes, et du plus perdu des calomnieurs. Il veut pour lui un culte en règle. Il se met à la place du Christ. C'est un Sylla. Viennent les insinuations : « Tu couvres doucement (*suaviter*) les amours adultères, honteuses, obscènes d'hommes qui sont tes collègues intimes⁴... »

Puis sans vouloir « révéler les mystères » (ce qui est la meilleure manière de donner carrière aux imaginations), Baudoin parle de conciliabules tenus la nuit, chez Calvin, au sujet de la mort d'un individu...

Et nous voilà en face du Baudoin que nous voulions précisément faire connaître : Baudoin précurseur de Bolsec, comme Bolsec sera le précurseur des Galiffe, des Audin et de tous les propagateurs, catholiques et protestants, de l'odieuse légende calvinienne⁵. C'est de ces pamphlets, que les calomnies se sont glissées jusque dans les livres les plus graves. L'eau empoisonnée s'est répandue partout : mais nous avons ici sa première source.

1. « Se taudit » = se couvre. — 2. 21 décembre 1561. *Opera*, XIX, p. 108. — 3. *Fr. Baudouin's picaresque ad Joan. Calvinum*, 1562. (Exemplaire de la *Bibliothèque du Protestantisme français*.) — 4. *Ibid.*, p. 16. — 5. Nous ne pouvons pas de constater que l'œuvre du renégat Baudoin est dédiée au cardinal de Lorraine, comme l'œuvre de Bolsec sera dédiée à l'archevêque de Lyon.

Bornons-nous à indiquer les principales accusations sans cesse renouvelées depuis, ou les réponses que Calvin se vit contraint de leur opposer. Du moins à quelque chose malheur a été bon. Notre Réformateur, toujours si sobre de renseignements personnels, poussé par son indignation et le souci de son honneur, se décide à parler de lui. Il ressemble à l'apôtre saint Paul, forcé de faire sa propre apologie, et, dans ces quelques pages, nous en apprenons plus sur ses sentiments intimes que dans presque tout le reste de ses ouvrages.

Baudoin l'a accusé de lâcheté¹, Calvin répond : « Je n'ay pas attendu qu'il me tirast de mon nid asseuré, (ainsi qu'il imagine et veut faire accroire) veu que du temps que les malins avoyent enlambé contre nous la haïne de tout le conseil du Roy, sans demander aucune lettre de sauf-conduit, j'ay requis franchement qu'il me fust permis de respondre au milieu des feux et persécutions, et rendre raison de ma doctrine, et de tout mon ministère. Que Balduin raconte de sa personne quelque chose qui approche de cela². »

Baudoin lui a reproché de ne pas avoir de cœur. Il a indiqué aux futurs jésuites cette abominable sottise, que si Calvin n'avait pas d'enfant c'est qu'il était maudit de Dieu. Calvin répond : « ...L'homme radotte ayant perdu le sens, veu que voulant se purger de ce que je luy avoye objecté qu'il estoit sans humanité et affection naturelle, il me reproche que je suis sans enfans. Le Seigneur m'avoit donné un petit fils : il l'osta. Cestuy-ci, entre les choses dignes de reproche, me compte que je n'ay point d'enfans. Je replique qu'en toute la chrestienté j'ay des enfans à dix milliers³. » Une de ces paroles qui suffisent pour révéler la grandeur d'une âme !

Notons aussi ces lignes : « Toutesfois, quand ce bon philosophe recueille, que d'autant que je ne suis pas encore père, je ne say que c'est d'amour et affection naturelle, je confesse que je ne peu comprendre comment va son propos. Car jusqu'à ceste heure, j'avoie pensé que ces mouvements d'affection naturelle s'estendissent aux autres degréz aussi de l'amitié que Dieu a mise en la nature des hommes⁴. »

Baudoin l'a accusé d'être un tyran, un despote, menant « par le nez comme bestes » ses compagnons de travaux. Il n'a que des ennemis, pas d'amis. Et Calvin répond : des ennemis ! oui, tous les ennemis de l'Évangile !

Tous ceux qui me sont ennemis sont aussi adversaires formels de Christ. Je n'ay ni prins, ni appété d'avoir aucune inimitié pour ma cause privée : bref, le mal est point advenu par ma faute. Mais un poinct me salfit tant et plus, que par exemple, on m'a esté ennemi pour autre cause, sinon d'autant qu'il avoit esté si bon à l'homme, que, me auilace pleine de sacrilège, en s'eslevant contre la doctrine de par où l'on doit le servir, l'Église. Tant qu'il y en a eu de notre temps, qui se sont

¹ « L'homme radotte, et qui n'a point de sens, n'a point de cœur. Il montra un regard dans les grandes cités de la république de Venise, et vit un homme qui se tenoit par le nez de son nez, et disoit : « Je suis un homme qui n'a point de cœur, et qui n'a point de sens. » Calvin, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 118. — ² *Œuvres complètes*, t. 1, p. 1086. — ³ « Atqui in christiana republica decem milia sunt filii mei », Calvin, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 1087.

efforcéz de faire la guerre au Christ et à son Eglise, s'en déclarans ennemis, je me suis opposé courageusement à leur rage : et comme j'ay reçu bien rudement leurs coups, ainsi les ay-je poursuivis d'une ferme constance sans me lasser : et jamais ne me fasheray de continuer tousjours en ceste condition de guerroyer¹. C'est ceci la cause pour laquelle je suis ennemi à Balduin, lequel j'ay autre fois aimé. »

Mais, par contre, quels amis de l'Évangile n'ont pas été les amis de Calvin ?

« Pour parler de moy, je souffre d'avoir² non seulement des compagnons, mais aussi de plus grands et excellens que moy : qui plus est, je le désire, et en cest endroit ma modestie est si notoire et cogneue d'un chacun, qu'il n'est pas besoin que je m'amuse à réfuter cette cavillation frivolle. Il n'y a eu de mon temps homme excellent en piété et doctrine, auquel je n'aye porté affection et honneur tel qu'il falloît, et duquel je n'aye franchement magnifié les vertus. Aussi n'y a-t-il pas eu un d'iceux qui ne m'ait porté un singulier amour, et plus délééré que je ne vouloye. J'appelle Balduin luy-mesme en tesmoin, en quelle sorte M. Philippe Mélanchthon a accoustumé de parler de moy : et un seul mot de ce personnage-là sera pour rabatre et assopir tous les abboys de Balduin. S'il dit qu'il n'en sait rien, il sera par plusieurs convaincu du contraire. Mais tant s'en faut que telles louanges et témoignages honorables qu'il a rendus de moy, m'ayent enllé le cœur, qu'au contraire lors qu'il me préféroît à soy-même, voire par escrit, j'ay dit que ce mensonge-là n'estoit à supporter. Iceuluy toutes fois, sans en estre offensé, respondit que comme il avoit escrit, aussi il l'estimoit, et estoit vray. Ce n'est pas à dire que je soye si fol de croire qu'il soit vray, ou de vouloir que les autres le croyent, mais à fin que toutes gens de bien voyent puir (*fiuteat*) l'audace de ce garnement. Il récite mesme le jugement qu'il dit Bucer avoir prononcé de moy. Ce que je pren Dieu et les anges en tesmoins, comme il a malicieusement et mal heureusement controuvé. Bucer, dit-il, l'a dit quelques fois, que tu ne sais tenir mesure, ni à haïr, ni à aimer : mais que tu es d'une telle véhémence, que tu esclèves les gens jusques par dessus les cieux, ou les abbats jusqu'aux enfers. Ainsi Dieu me soit en aide, si jamais je luy ay rien ouy dire qui approche de cela. Tout au contraire ce bon personnage-là, lequel j'avoie en révérence comme père, a aussi mutuellement entretenu d'une si grande douceur amitié fraternelle avec moy, qu'il luy fashoit bien fort que je fusse tiré de Strasbourg. Et de faict, il a insisté fort et ferme tant qu'il a peu, qu'il me falloît rettenir par tous moyens. Les lettres se trouveront encore, qu'il escrivoit au Conseil de ceste ville, par lesquelles il se plaint que moy estant retiré icy, mon absence porteroit là grand dommage à toute l'Eglise : mesme finalement il vient jusqu'à ces termes, de dire qu'entre les ministres de la saincte et saine doctrine, je n'ay point de premier, et bien peu de pareils. Si le bon homme, es tant aveuglé d'un amour excessif qu'il me portoit, a passé mesure en ma louange, que Balduin ait pour le moins honte de son audace desbordée : ou que les Lecteurs reconnoissent

¹ *Opusculs*, p. 1980. — ² « Je souffre d'avoir » : « Je veux bien avoir ».

de quelle rage il est poussé à injurier et outrager. C'est bien à propos, de dire que je ne peux porter d'avoir compagnon. Et il n'y a fidèle ministre de Christ en tout le monde, auquel je n'aye baillé la main d'association fraternelle. Quant à notre consentement privé et particulier en ceste Eglise, que mes compagnons en respondent, avec lesquels j'ay l'administration commune d'icelle. Tant qu'il y en a, qui commencent à apparoistre de quelque grande espérance, j'aide par tous moyens, en tant qu'en moy est, à ce qu'ils soyent aimez, favorisez et autorisez. Et je peu bien faire la mesme protestation, avec Moyse : Pleust à Dieu que tous prophétisassent en l'ost armée du Seigneur. Bref, que le vilain détracteur en nomme un, s'il peut, lequel j'aye retardé par mal-veillance ou envie, qu'il ne fust encore plus que mon compagnon, si possible estoit. Ainsi s'esvanouit d'elle-mesme la cavillation puérile, que je me vueille faire souverain prélat et Pape : comme si je n'avoie pas tousjours mis peine, et de cuer et de propos délibéré, d'éviter et fuir tout ce qui me pouvoit transporter hors des limites de modestie¹. »

Sans doute Calvin, bien qu'il eût montré qu'il savait reconnaître ses défauts, pouvait se faire illusion sur son propre compte. Malgré tout, on constate dans les éloges qu'il est obligé de s'adresser à lui-même, l'accent de l'homme dont un de ses plus violents adversaires a dû dire : « Cet homme n'a jamais menti². » Comme saint Paul il aurait pu s'écrier : « Que personne ne me regarde comme un imprudent : sinon supportez mon imprudence afin que je me glorifie un peu³. » Et dans cette imprudence, qui s'échappe d'une conscience odieusement outragée, il en arrive à tracer de sa vie un portrait dont l'imposante grandeur est le témoignage le plus suffisant de sa véridique ressemblance :

« Quant à moy, je ne veux point ramentevoir à quelles délices, ou commoditez, ou richesses, j'ai préféré Christ. Je di seulement que si j'eusse eu l'affection de Balduin, il ne m'estoit pas fort difficile de parvenir aux choses qu'il a tousjours pourchassées, sans effect, et après lesquelles il baille encore aujourd'huy de trop grand appétit. Mais je laisse tout cela en arriere. Me contentant donc de ma petite condition, j'ay tellement aimé frugalité, et m'y suis entretenu, que je n'ay chargé personne. Je demeure coy et paisible en la charge où le Seigneur m'a établi ; des gages qui m'avoient esté ordonnez moyens, encore en ay-je relasché quelque chose : tant s'en faut que j'aye parlé pour en avoir augmentation : je rapporte tous mes soucis, labeurs, estudes, non pas seulement au profit de ceste Eglise, à laquelle je suis spécialement obligé, mais aussi à soulagement de tous moyens qu'il m'est possible toutes les Eglises. Je m'acquitte de mon office de la charge d'enseigner, que m'y portant en très grande fidélité et diligence, je n'en ay vu point toutefois d'ambition ; j'avalle beaucoup de fascheries : mais j'ay point pour la grandeur et puissance d'aucun, d'user de ma liberté à l'advantage d'aucun. Par ainsi je ne lasche point la bride aux grands par flatterie, et n'en ay point les males graces ne des uns ne des autres : jusqu'à ceste

¹ Œuvres complètes de Calvin, t. II, p. 107. — ² Ibid., t. XXIV, p. 3, 2 Col. XI, 10.

³ Ibid., t. XXIV, p. 3, 2 Col. XI, 10.

heure, quelque prospérité que j'aye eu, je n'en ay point pourtant esté enflé. Comme aussi ayant esté tormenté par grands orages, et rudes tempestes, je les ay soutenues asseurement et constamment, jusqu'à ce que j'en sortisse dehors par un singulier bénéfice de Dieu : je vi gracieusement avec mes pareils et je tasche d'entretenir en bonne loyauté les amitez que j'ay eu avec ceux-ci ou ceux-là¹. »

Il nous a paru utile de dresser ainsi, au début même de nos études, ce portrait en pied de notre personnage, avec ces fortes couleurs qui bravent le temps et font déborder du cadre la vie. Un Rembrandt ou un van Dyck peint par lui-même ! Voilà dans toute leur contradiction l'Histoire en face de la Légende.

Reprenons nos investigations.

1. *Opuscules*, p. 1990.



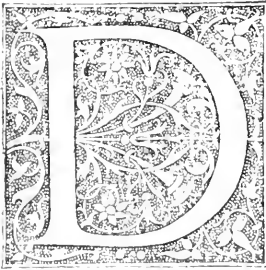
A GENEVE,

Par Philbert Hamelin.

1552.

CHAPITRE SEPTIÈME

Bourges protestant au XVI^e siècle.



En toutes les vieilles villes où il nous faut suivre notre Réformateur, Bourges est peut-être restée la plus vieille. Nous devons en être reconnaissants au grand incendie de 1487, qui, dévorant en une seule nuit plus de 4000 maisons et plusieurs églises¹, força les habitants à bâtir leur cité de nouveau et mieux. Alors, Bourges fut pleine de maçons, d'imagiers, de peintres, prodiguant sur la pierre et sur le bois les inventions d'une fantaisie inépuisable. Les églises de Dieu et des saints, et les hôtels des bourgeois et

des marchands rivalisèrent de richesse et d'art. Si bien que nulle part, mieux qu'à Bourges, ne peut être étudiée ou admirée « cette curieuse époque de l'architecture nationale, qui précède la Renaissance et qui déjà égale, par ses gracieux caprices et ses élégantes ciselures, les chefs-d'œuvre de la Renaissance elle-même². »

Commençons par les rues. C'est là qu'on se retrouve le plus près de tout le peuple qui les a habitées et animées. Or les rues du vieux Bourges, au centre de la ville, n'ont pas changé. On rencontre, à chaque pas, les maisons de bois avec leurs poutres, leurs sculptures, leurs figures, leurs colonnes, leurs torsos, bref tout le pittoresque individualiste, bonhomme, sombre, pieux et grossier, du moyen-âge. Sous l'abri de l'encorbellement de la maison dite de la Reine Blanche (Page 163), danse encore la bande de paysans, de moines, d'anges, entonnant l'« *Par Eternel* » aux sons de la cornemuse. Quelle vie ! quelle exubérance ! Le préau pour ces incessantes processions qui roulaient leurs flots processionnels : procession du corps Dieu, procession des chefs saint Etienne et saint Etienne, procession de la châsse saint Ursin, procession de la

¹ Cf. *Revue de l'histoire de France*, t. III, p. 271. — ² Rue Saint-Sulpice, bâtie



Bourges.
Maison de la reine Blanche.
(p. 162.)

châsse saint Guillaire, procession de la châsse saint Jacques en Galice; toutes la même année 1553, sans compter l'entrée du bailli, et la procession du chef saint Austrille, entre deux et trois heures du matin, à la lueur des torches et des flambeaux¹.

Or c'est dans ces mêmes rues que passèrent et repassèrent les Tulier, les Gérard, les Colladon, futurs Genevois; les François Hotman, les Baudoin, amis et ennemis intimes de Calvin, les Marlorat, les J. de L'Épine, et Wolmar, et Th. de Bèze, et Calvin. On a pu dire que Genève s'était recrutée à Bourges.

L'avenue de la gare suit à peu près l'ancienne rue Saint-Ambroise. Celle-ci s'ouvrait naturellement par une porte de ce nom. Devant cette porte, le mercredi 27 mai 1562, veille de la Fête-Dieu, à cinq heures du matin, se présenta, avec une troupe de 120 cavaliers, un capitaine envoyé d'Orléans par le prince de Condé. C'était le comte de Montgommery, célèbre pour avoir été l'auteur involontaire de la mort de Henri II, au tournoi de 1559. Il venait s'emparer de la ville au nom des Huguenots². En entrant, sa troupe se mit à chanter le Psaume 124: « On peut bien dire Israël, etc. » et le changement se fit sans qu'il se fût « donné un soufflet. »

A droite, et presque en face, se dresse actuellement le temple protestant. A gauche, le coavent de Saint-Ambroise, où Calvin dut visiter le moine Chaponneau qui allait, avec d'autres, prêcher bientôt publiquement l'Évangile. Derrière, s'étendait le Pré Fichaud, qui était un peu le Pré-aux-cleres de Bourges³. A partir du mois d'avril 1559, tous les soirs, raconte un témoin oculaire, Jean Glaumeau, « un monde innumbrable » vint chanter les Psaumes, « en grande mélodie. » Ce chant fut continué tout l'été, malgré plusieurs défenses « par criz public, de non plus chanter les diez Psalmes, sur peine de la hard. » Même on éleva « une potence ou

1. Journal de Jehan Glaumeau, Bourges, 1541-1562, publié pour la première fois avec une introduction et des notes, par le président Hiver, 1868. Ce Jean Glaumeau fut prieur du curé, le saint-prieur de Notre-Dame du Moutier-Moyen, le 18 septembre 1549; il abjura le catholicisme le mercredi 14 février 1562 (p. 107). — *Les Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1855, p. 191-221, contiennent une notice très détaillée de ce journal.

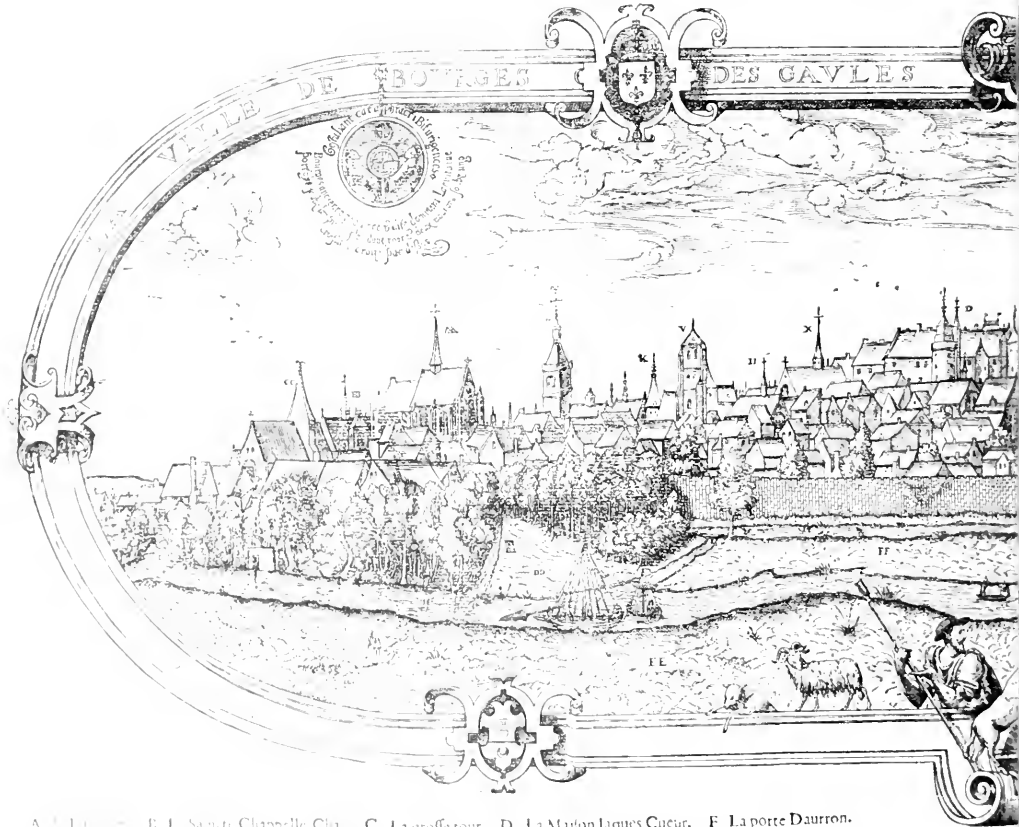
— 2. *Hi toire ecclésiastique*, II, p. 578. — 3. « L'abbaye S. Ambroise est assise au devant des murs de la ville, en lieu fort plaisant et delectable, tant pour la beauté et similitude de jardins et verger, et tant pour le regard et aspect qu'ilz ont sur une belle et grande prairie, et s'étendant à la dite ville, qui est appelée le Pré fiscal, ou selon le vocable corrompu du vol airé, le pré fuchaud, au quel plusieurs habitants de la ville ont droit de passer, repasser, aller, venir et prendre toute commodité de l'année, en tout temps et saison. » (Jehan Glaumeau, seigneur de Lassy; *Heure de Bourges*, Lyon, Art. Goussier, 1862, p. 107.)

au milieu du dict pretz Fichault. pour plus grandement déterrer effrayer ceulx qui chanteroient les dictz Psalmes. » Mais la menace fut vaine.

Enfonçons-nous dans la ville par la rue des Pourceaux (aujourd'hui rue Cambournac) ou par la rue des Toiles. Ce n'est pas une. deux maisons, qui arrêtent

227

POVTRAICT DE



A La porte de la ville. B La grosse tour. C La grosse tour. D La Maison laques Cueur. E La porte Daurron. F La porte Daurron. G La porte Daurron. H La porte de la ville. I La porte de la ville. J La porte de la ville. K La porte de la ville. L La porte de la ville. M La porte de la ville. N La porte de la ville. O La porte de la ville. P La porte de la ville. Q La porte de la ville. R La porte de la ville. S La porte de la ville.

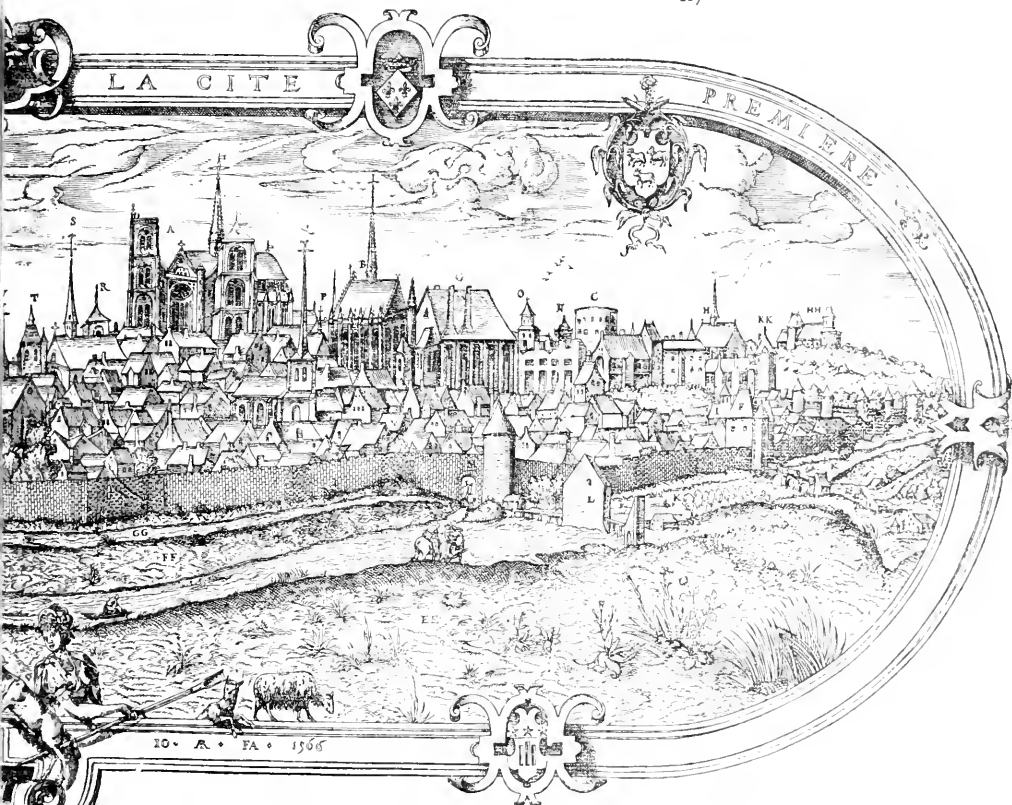
notre attention : « C'est toute une série de maisons du XVI^e siècle. Il faut contempler surtout, l'angle du carrefour, où s'élevait la Croix de pierre. » L'angle, ou si l'on veut, la barche, que font nos deux rues (Page 167), quand elles se réunissent pour former la rue Mirebeau. Nous sommes en plein moyen âge.

L. G. G. G. G.

En passant, jetons un coup d'œil sur l'église Notre-Dame, et sur la chapelle où repose Jeanne de France, la seconde fille de Louis XI, la femme de Louis XII. A propos de ce dernier roi, Farel répétait : « c'était le temps d'or, comme l'on dit, car lors régnait Louis XII. » Nous voilà reporté aux origines de la Réformation.

VILLE DE BOVRGES.

227

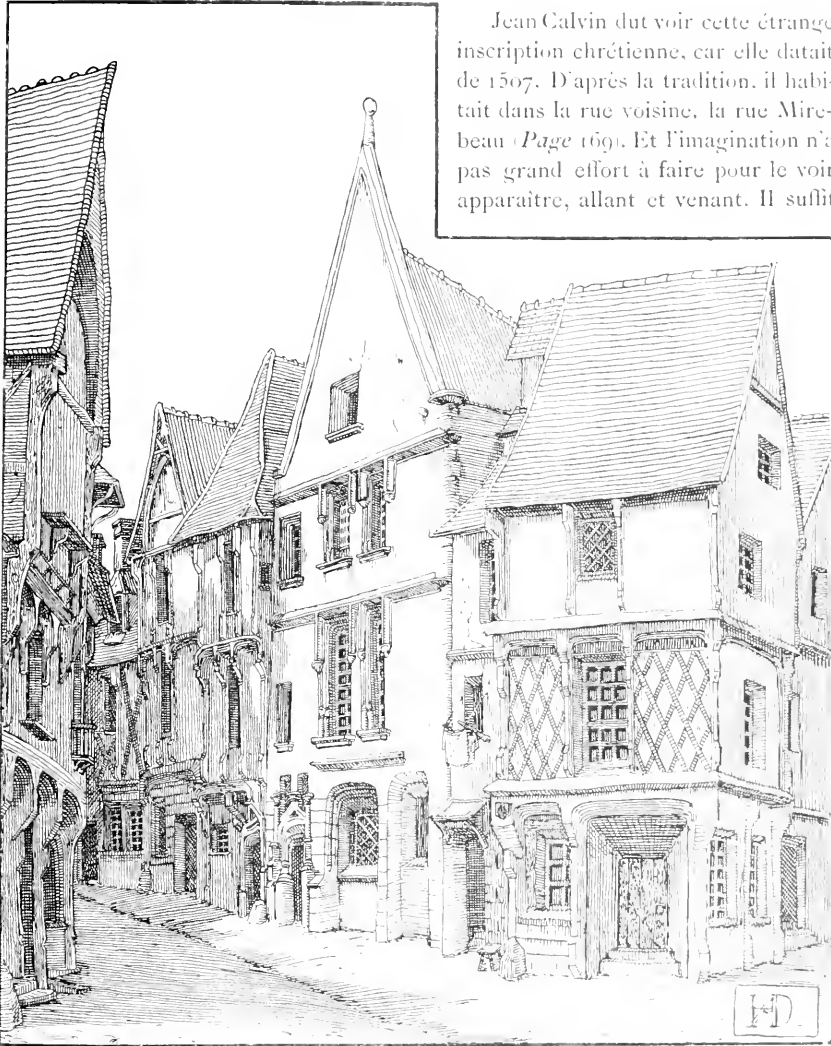


T Notre dame du fourchaut, par. V Les Cordeliers. X Les Carmes. Y S. Medard, par. Z S. Pierre le marché, par. & S. Bonnet, par. AA l'Hotel Dieu. BB La Chappelle S. Gregoire. CC Labbaye S. Sulpice. DD Le lieu où abordent les bateaux. EE Le grand pré de la chappe. FF La chauffee d'entre le fouffé de la ville & la riuere. GG Les fouffés de la ville. HH l'Eglise du Chasteau, chap. & par. II Sainte Croix, par. KK La tour du cong de la porte S. Paul.

— Hélas ! que de rois, parmi les meilleurs, qui n'ont pas été bons ! Jeanne était douée de toutes les vertus de l'âme et du cœur : mais elle était laide de visage et quasi difforme de tournure. Louis XII l'épousa par politique, puis la repoussa par dégoût : et la vie de la princesse fut une humiliation et un martyre continuel.

1. Pris dans Chaumeau.

Jean Calvin dut voir cette étrange inscription chrétienne, car elle datait de 1507. D'après la tradition, il habitait dans la rue voisine, la rue Mirebeau (Page 169). Et l'imagination n'a pas grand effort à faire pour le voir apparaître, allant et venant. Il suffit



Bourges. Angle de la rue des Pourceaux et de la rue de Toulon (p. 164.)

de rendre aux passants le costume du temps : les maisons, plus fidèles que les hommes, ont gardé le leur. La demeure du Réformateur était derrière le lieu où plus tard s'étendit le cimetière des protestants¹; et c'est, en effe-

1. Catherinot, *Le calvinisme de Berry*. Il écrit : « Je n'en dis rien que je n'aie vu de plusieurs lieux à la fois, les curieux dans la province et de plusieurs originaux que j'ay ou que j'ay vus. » Catherinot (né en 1611, mort en 1688) a publié un journal aujourd'hui très recherché, composé de recueils, volume de 12, 122 pages, sur des sujets et avec des titres distincts. Voilà pourquoi nous ne citons pas [de pages].

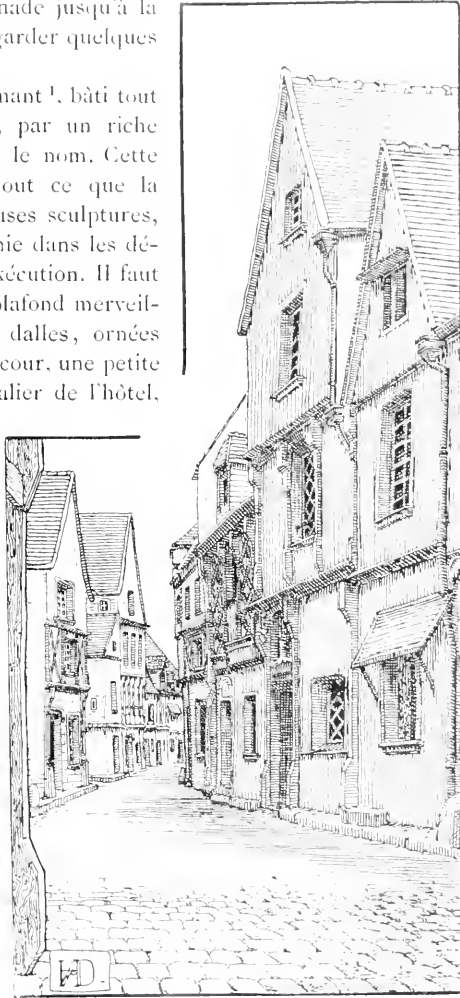
Avant de continuer notre promenade jusqu'à la cathédrale, il faut, après les rues, regarder quelques hôtels.

Le plus proche est l'hôtel Lalemant¹, bâti tout de suite après l'incendie de 1487, par un riche marchand, dont il continue à porter le nom. Cette ravissante miniature nous révèle tout ce que la Renaissance va répandre de gracieuses sculptures, d'extrême variété, de recherche infinie dans les détails, et de soins minutieux dans l'exécution. Il faut noter une mignonne chapelle, au plafond merveilleux, formé tout entier par trois dalles, ornées d'emblèmes mystérieux; et, dans la cour, une petite tourelle (*Page 170*), contenant l'escalier de l'hôtel, avec une porte et deux fenêtres, sorte de bijou si élégamment proportionné qu'il est capable d'exciter toutes les envies.

Lorsque Calvin l'admira dans tout l'éclat de sa nouveauté, peut-être remarqua-t-il la cheminée, où se voient encore les armes de Louis XII et de sa femme, avec ces mots du Psaume : « *Misericordias domini in aeternum cantabo.* »

La rue Paradis nous montre, tout à côté, l'ancien Hôtel de ville (de 1487 à 1682 : aujourd'hui le petit lycée) avec sa tourelle (*Page 171*) à huit pans, ses cheminées, sa grande salle décorée dans le style gothique flamboyant. La petite porte est ornée d'un tympan où l'on voit Sainte-Solange filer au milieu de ses moutons, les petites bêtes berrichonnes par excellence.

Pas très loin, à l'angle des rues Trompette (aujourd'hui de Beaux-Arts) et du grand Saint-Christophe (aujourd'hui Cour-sarlon) était une autre maison que Calvin dut fréquenter, celle des Colladon (*Page 172*). Germain Colladon, né à La Châtre, vers 1510, ayant donc seulement un an de moins que Calvin, fit sans

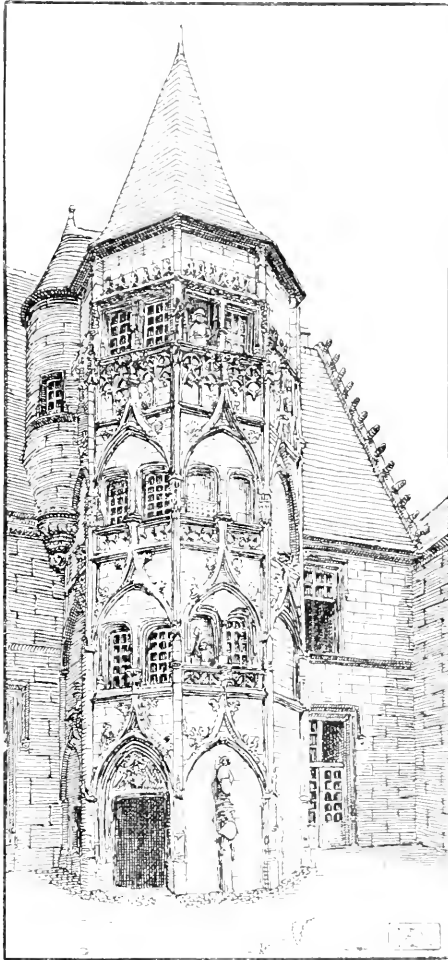


Bourges. Rue Paradis. (Page 171.)

1. La Thaumassière écrit tantôt Lalemant et tantôt Lallemand. I, 369, 373.

maçon de la cathédrale bâtissait ici un autre hôtel, pour un autre marchand, un italien. C'était un vaste édifice en briques (aujourd'hui le musée) où allait venir habiter et mourir Cujas¹ (Page 176). Là il fit le célèbre testament qui met hors de doute son protestantisme... Les véritables convictions de sa vie n'auraient pas dû être révoquées en doute, bien qu'après la Saint-Barthélemy, à cette époque horrible, il crût pouvoir dissimuler sa pensée, en évitant les débats religieux, et même en suivant les cérémonies catholiques. Mais, afin de couper court à toute hésitation, la nuit même qui précéda sa mort, (4 octobre 1590), Cujas écrivit pour sa femme et sa fille la recommandation que voici : « Fuyez l'antechrist et les inventions et suppôts d'iceulx qui, sous le nom d'Eglise, gourmandent, brigandent, corrompent et persécutent la vraie Eglise, de laquelle la pierre fondamentale est Jésus-Christ seul, notre Sauveur et Seigneur Dieu, et suivez sa sainte parole de point en point sans y rien ajouter ny diminuer². » Cela est clair.

Plus haut, au point le plus élevé de la ville, se dresse l'hôtel de Jacques Cœur³ (Page 177), féérique comme l'existence de celui qui l'a bâti⁴. Ce fut un éblouissement, un véritable conte des *Mille et une nuits*, que la vie de cet homme, qui possédait partout des domaines, des châteaux et des comptoirs,



Bourges. Ancien Hôtel de Jacques Cœur (1460)

1. Raynal, III, p. 270. — 2. Raynal, III, p. 138, et *France protestante*, IV, 1^{re} éd., Cujas, p. 102. — 3. L. 14311, y avait installé un collège où regentaient Glaumein. En 1533, il fut acheté par M^{or} de l'Aut. — 4. « Il fut bâti et racoustrer magnifiquement. » Glaumein, p. 51, 55. — 5. « Je pourrais en dire cent choses, mais je n'en ai pas le bon droit que la maison de Jacques Cœur obtint le lieu du huitième miracle de ce monde, à savoir l'édification du colosse de Rhodes, la statue de Jupiter par Phidias, et la maison de Cécrops, dont les pierres furent achetées par lui d'or. »

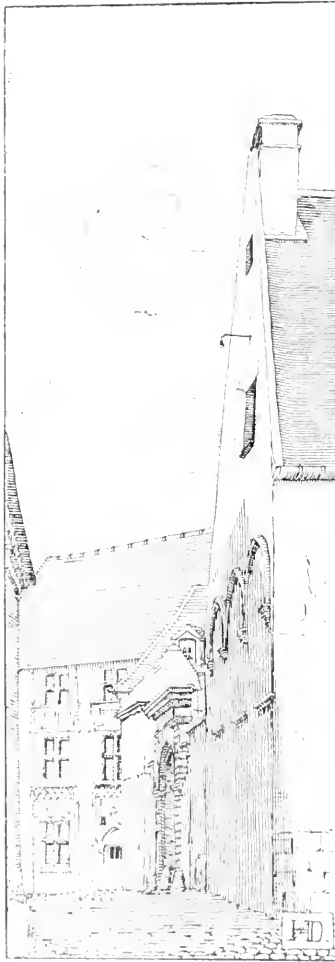


Fig. 1. M. de Clèves (1399)

ton, le dernier, du grand effort des conciles pour la réformation de l'Église par l'Église. Et un siècle plus tard, tout ayant échoué, l'Église étant incontestablement incapable de se réformer elle-même, ici, dans ce même palais, commença et continua la réformation de l'Église *malgré* l'Église. Il y avait un grand marché, où les auteurs font souvent mention. C'était une sorte de *forum* où, comme se tenaient les foires, où l'on prêtait serment au roi, où eurent

qui remplit de son nom et de ses affaires l'Europe et l'Asie, qui exalta en sa personne le commerce et la bourgeoisie, au point de rendre le roi redevable à un marchand d'une partie de son royaume; et c'est un éblouissement encore que le château où il a étalé et gravé son faste, sa fortune, au milieu d'un nombre infini de sculptures, jusque sur les feuilles de plomb qui servent de faitage aux toitures, jusque sur les clous des vantaux. Là c'est sa coquille, ici c'est son cœur; là c'est son portrait, ici c'est son navire. Des devises disent sa prudence de marchand: « Dire, faire, taire, » ou encore: « En bouche close n'entre mouche. » Des scènes entières, formées de statues, de bas-reliefs, laissent deviner d'autres goûts ou d'autres pensées. Et sur la porte se lit la célèbre et fière devise: « A vaillans cuers¹ riens impossible². » Dans la devise de Calvin aussi il y aura un cœur, mais avec une main qui l'offre à Dieu. Et celui qui réalisera la devise de Jacques Cœur, ce sera Calvin!

Beaucoup plus modeste s'élevait, à côté, le palais royal, où logèrent Marguerite, François I^{er}, Le Fèvre d'Étaples avec la cour en 1506, etc. Il ne reste plus qu'une partie de tour. Mais deux événements lui méritent notre souvenir.

Le 5 juillet 1438, en Conseil, le roi Charles VII y signa la *Pragmatique sanction de Bourges*, délibérée dans la salle capitulaire de la Sainte-Chapelle: la Pragmatique, ce palladium du royaume et des libertés gallicanes, et presque l'unique résultat, en

¹ La devise de Jacques Cœur est: « A vaillans cuers riens impossible. » — ² Ibid., Cr., 2. Raynal, III, p. 70. — ³ La maison de Clèves, par M. de Clèves, p. 10.

lieu les célèbres discussions pour arriver à la rédaction de la coutume du Berry. Entre temps, les citoyens s'y réunissaient pour deviser de leur négoce, de leurs procès, et échanger leurs sentiments sur tous les grands événements, sur toutes les nouveautés et tous les intérêts de la cité et du pays¹. Là eurent lieu les premières prédications protestantes, en 1525. Et un peu plus tard, là encore, le dimanche 11 janvier 1562, prêcha et célébra la Cène calviniste, l'ancien évêque de Nevers, le célèbre et malheureux Jacques-Paul Spifame. Son sermon « dura troys heures entières². »

Il ne nous reste plus qu'à nous diriger du côté de la cathédrale.

A droite, à peu près à égale distance du palais et de l'église, à un angle du rempart, se dressait au XVI^e siècle la grosse tour (Page 179). « une des choses remarquables de cette ville, » dit La Thaumassière, qui lui consacre tout un chapitre. C'était une tour flanquée de plusieurs tours, avec des murs énormes, et qui était la clef de la ville. Aussi joua-t-elle un rôle important dans l'histoire militaire et civile de la cité. Devant la tour, on brûlait, ou on enterrait les condamnés. Dans la tour on enfermait les personnages de marque : en 1489, le futur Louis XII ; en 1524, Guillaume de Châlons, prince d'Orange ; en 1541, G. Poyet, chancelier de France. On y voyait même une des fameuses cages, en bois et en fer, de Louis XI. Montgomery s'en empara sans coup férir, rien qu'en menaçant de la canonner, « encore qu'il n'y eust aucune apparence de la forcer de trois ou quatre mois, par bresche, ni par escalade, ni par la sappe. » On eut toutes les peines du monde à la démolir en 1651³.



Bourges. Restes des Ecoles. (p. 171.)

Nous voici devant Saint-Etienne (Page 178), et nous montons les degrés « dessus lesquels le sermon se fist de la part de l'Évangile. » au moment de la prise de Bourges par Montgomery⁴. « Aucun édifice, a-t-on dit, ne produit une impression plus profonde que l'église gigantesque de Bourges il s'agit surtout de l'intérieur... Elle se distingue par une austérité particulière... Il résulte de cette décoration sévère un effet solennel, accru par l'éclat de vitraux fameux⁵. »

1. Raynal, II, p. 411. — 2. Voir plus haut, p. 170, note 4. — 3. La Thaumassière, I, p. 207, 211, 213.

4. Glaumeau, p. 127. Ce sermon eut lieu le jeudi 28 mai, et, le mardi 2 juin, le ministre d'Angoulême, premier dedans l'Église. » *Ibid.*, p. 128. — 5. *Les plus belles cathédrales de France*, par l'abbé Boyer.

Et, à l'ombre de ces tours et de ces murs, nous retrouvons Calvin, étudiant : car ici était la Faculté de droit.

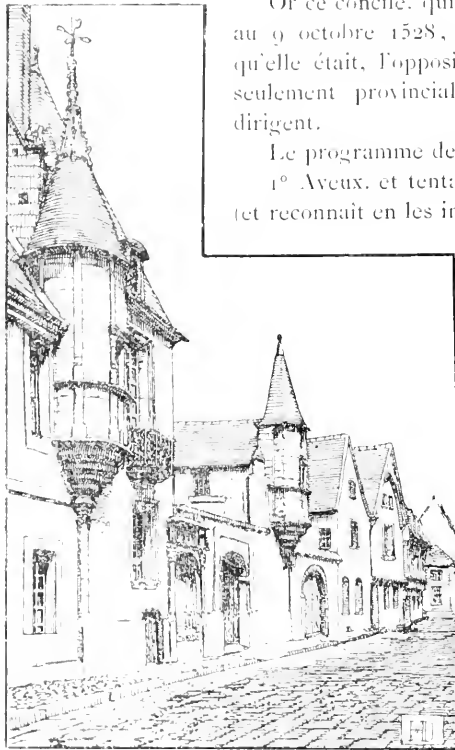
Le réfectoire des Jacobins¹, où elle avait été d'abord installée², le 9 mars 1467, était devenu bientôt trop petit. Au pied de la cathédrale était une Maison-Dieu, que l'on faisait remonter au VII^e siècle, et où l'on voyait encore l'inscription (en latin) : « Craîns Dieu : secours les pauvres : souviens-toi de la fin. » Elle devint libre. On se hâta d'y transporter les Grandes Ecoles³; Alciat les inaugura, le lundi 19 avril 1529, à sept heures du matin, et aux pieds du savant italien vint, bientôt après, s'asseoir Calvin. Quelques fenêtres, restes de l'ancien édifice, sont encore visibles (Page 173).

1. Le couvent des Jacobins, frères prêcheurs, ou dominicains, occupait un vaste emplacement rue Moyenne, et, en retour, rue de l' Arsenal. Seul le réfectoire, belle salle ogivale ayant les armes de Sancerre aux clefs de voûte, a persisté dans la maison du vicomte Toisac, rue de l' Arsenal. C'était une chambre à coucher, en 1868. (Glaumeau, p. 63, n. 1, et p. VII de la préface du président Iliver.) L'abbé Menu, *Monographie du couvent des Jacobins de Bourges*, 1873 (p. 43), se demande si cette salle était bien le réfectoire et n'était pas plutôt la salle capitulaire, ou une chapelle intérieure pour les malades. — 2. L'Université resta au couvent des Jacobins de 1467 à 1528, c'est-à-dire soixante-et-un ans. La Bibliothèque était tout près, à Saint-Jean-le-Vieux, de l'autre côté de la rue de la Vieille-Frèperie. Les classes se tenaient dans un bâtiment du couvent qui donnait sur la rue moyenne, à droite de la grande porte (en sortant). Quand l'Université eut été transportée aux grandes Ecoles, près de la cathédrale, elle eut encore ses séances solennelles au couvent des Jacobins, y fit subir ses examens, y conféra ses grades. La Faculté de théologie y resta même complètement, jusqu'en 1636, époque à laquelle les Jésuites réussirent à déposséder, à leur profit, les Dominicains (Abbe Menu, p. 87, 32, 89, 90.) — 3. Catherinot. — Raynal, III, p. 307. *Ibid.*, p. 371, 305. — En 1560, les protestants y célébrèrent « la Cène du Seigneur en plein minuit, pour ce que les autres lieux ne pouvoient contenir les assemblées. » Le coup avait été si bien préparé que le « concierge des écoles » ne s'aperçut de rien ; et, pour empêcher les assemblées, le bailli ferma les portes par « de gros cadenas. » *Histoire ecclésiastique*, I, p. 336.



Fig. 1. — Le couvent des Jacobins.

suffragant. La province ecclésiastique comprenait Chartres, Meaux, Auxerre, Paris, Nevers, Troyes et Orléans, qui fut représenté par son grand vicaire Pierre de l'Étoile.



Chartres. Hôtel Capet (p. 121)

Or ce concile, qui siégea du 3 février 1527 (N.-S. 1528) au 9 octobre 1528, marque une date¹. De parisienne qu'elle était, l'opposition au protestantisme devient non seulement provinciale, mais nationale. Les conciles la dirigent.

Le programme de cette opposition est double :

1° Aveux, et tentatives de réformes. Le concile interdit (et reconnaît en les interdisant) les actions indécentes dans l'église, la présence des bateleurs, qui y jouent des instruments, la fête des fous, les airs d'orgue profanes et lascifs, les vêtements indécents des prêtres, etc.

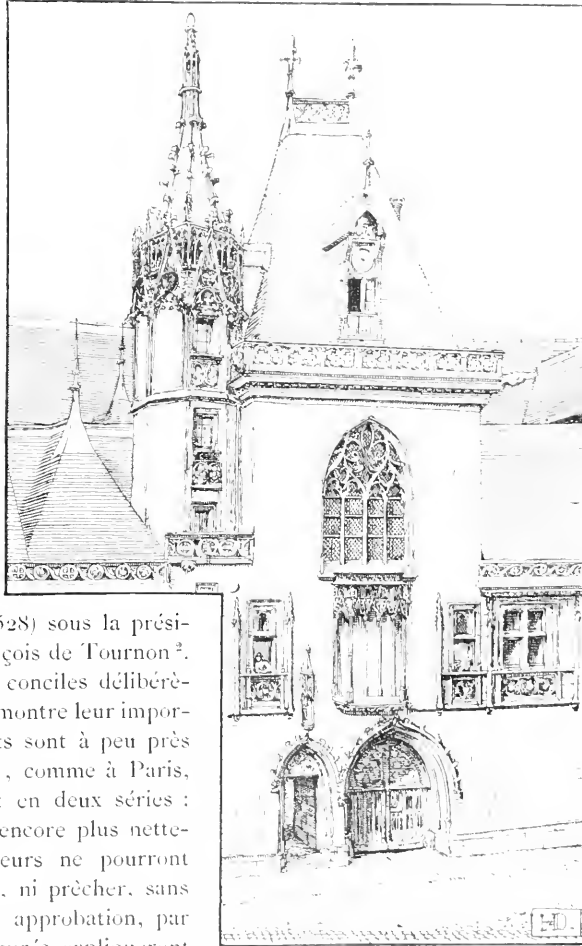
2° Persécution de l'hérésie et surtout opposition à la Bible. Catholicisme ou Biblicisme : c'est toujours l'antithèse posée par Bédæ et Le Fèvre ; interdiction des assemblées secrètes des hérétiques, et de la lecture des livres de Luther ; ordre de découvrir et de déclarer les hérétiques ; ordre aux magistrats séculiers de donner secours aux juges ecclésiastiques ; et surtout défense à tous libraires de vendre ou imprimer soit quelquel livre de l'Écriture sainte, soit quelquel traité de foi ou de mo-

¹ Le pontifice Grégoire le plus obèse d'entre les hommes obèses (*omnium obessorum obessorum*). « Ce n'est pas Grégoire le premier, mais un autre Grégoire, qui fut élu pape en 1455, et qui mourut en 1459, et qui fut le plus obèse de tous les papes. » L'ouvrage est composé de cinq volumes, dont voici celle qui n'est pas barree, et qui par conséquent est restée imprimée : Charitè sepulchri. Vn mémoire, dans tous les siècles détestable, du pape Grégoire le premier, du Pape cardinal, et leuat, en France, du souverain pontife romain, et de l'Église. Ce n'est pas un livre de hommes, » « Carmen sepulchrale. Obessissimi ventris Grégoire le premier, et le plus obèse pontife en Gallia legati, simulque Gallie regni cancellarii in Chartres. *De obessimo pontifice*. Comme on n'a fait usage des corrections de Grégoire le premier, dans le tome II de 1527, le texte que nous donnons est resté inédit.

² L'Église de Chartres fut représentée par son grand vicaire ecclésiastique au grand séminaire de Chartres, M. Goussier, qui fut élu évêque de Chartres en 1528. (D. J. de Gilet, *Chartres et ses évêques*, 1891, p. 15), déclare que le concile de Chartres fut le premier concile national de France. Fontenay-Chétouev, l'ancien ami de Le Fèvre et l'ami, en 1528, de l'Étoile, fut élu évêque de Chartres. Ce concile, et dans les délibérations, il fut chargé de

rale, sans la permission des évêques, sous peine d'excommunication. « C'est à l'Eglise qu'il appartient de marquer l'authenticité des livres de l'Écriture, et de distinguer leur sens catholique du sens hérétique¹. » L'Eglise fait la Bible, l'Eglise la vend (ou plutôt ne la vend pas), l'Eglise l'explique.

Au moment même où le concile de Sens siégeait à Paris, sous la présidence du cardinal du Prat, un autre concile siégeait à Bourges (21 mars 1528) sous la présidence de l'évêque François de Tournon². Evidemment les deux conciles délibérèrent de concert (ce qui montre leur importance), car leurs décrets sont à peu près semblables. A Bourges, comme à Paris, ces décrets se divisent en deux séries : 1^o Besoin de réformes encore plus nettement senti; les quêteurs ne pourront publier les indulgences, ni prêcher, sans une permission et une approbation, par écrit, de l'évêque; les curés expliqueront tous les dimanches à leurs paroissiens, dans leurs prônes, les commandements de Dieu, l'évangile, quelque chose de l'épître du jour. 2^o Mais, après avoir semblé faire leur part aux idées nouvelles (il fallait qu'elles fussent bien fortes!), résistance d'autant plus énergique à ces idées elles-mêmes, c'est-à-dire à la Bible. « Le quatrième décret défend encore d'acheter et de vendre les livres luthériens, et même ceux de *la sainte écriture traduits en français depuis huit ans*³. » c'est-à-dire ceux qui existaient.



Bourges. Hôtel Jacques Cœur. (p. 171.)

1. *Histoire ecclésiastique* pour servir de continuation à celle de Morice, t. III, Fleury, XXVI, p. 303.
 2. Il était assisté des évêques de Clermont, de Limoges, du Puy, de Le Mans et de Saint-Flour. — 3. *Histoire ecclésiastique*, de l'abbé Fleury, XXVII, p. 1-4.

Telle était la situation religieuse et ecclésiastique des diocèses d'Orléans et de Bourges, lorsque Calvin vint s'inscrire comme étudiant dans la Faculté illustrée par l'Étoile, un des principaux membres du concile des Grands-Augustins. Pour le moment, il était humaniste fabrisien, et nous le trouvons immédiatement à Orléans dans un groupe d'humanistes fabrisiens. Car tel est bien le nom que

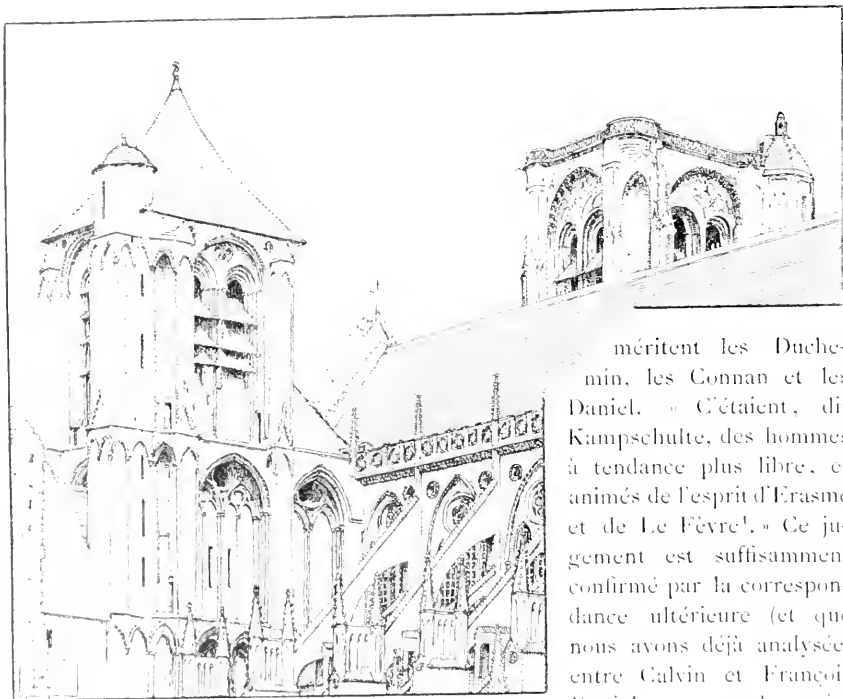


Fig. 1. — Le chœur de Bourges.

du chemin sur des « choses grandement nécessaires de cognoître pour le temps présent. » Calvin y expliquera à son ami « comment il faut éviter et fuir les cérémonies et superstitions papales¹. » En vain!

« Votre vol² hésitante et impuissante on pourrait appliquer quelques paroles prophétiques de l'Él. de Raemond. « Vous avez vu plusieurs de ces petits Philistins et grammairiens, à l'entrée du Luthéranisme... montrer le front, puis... reculer... se hausser³ et tapir... sans avoir pu cependant jeter aucun fondement certain et assésuré en l'Église invisible, qu'ils vouloient bastir, sur le roc de la pierre. Ils ne la peurent jamais asseoir sur son ferme, ains plus tost sur un sable moivant, mauvais solage pour un tel edifice⁴. »

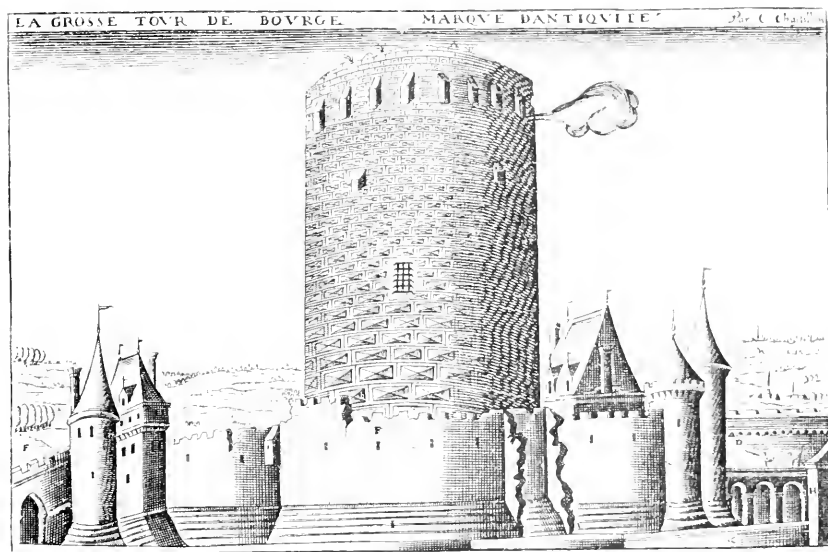
¹ Calvin, Œuvres complètes, t. 1, p. 102. ² Ibid., t. 1, p. 102. ³ Ibid., t. 1, p. 102. ⁴ Ibid., t. 1, p. 102.

méritent les Duchemin, les Connan et les Daniel. « C'étaient, dit Kampsehulte, des hommes à tendance plus libre, et animés de l'esprit d'Erasmus et de Le Fèvre¹. » Ce jugement est suffisamment confirmé par la correspondance ultérieure (et que nous avons déjà analysée) entre Calvin et François Daniel, et par le traité adressé, en 1536, à Du-

En effet, Duchemin devait non seulement devenir chanoine, comme nous l'avons dit, mais accepter un siège d'official, et, en cette qualité, juger l'hérésie.

François Daniel plus fidèle, en somme, aux idées de sa jeunesse, se lia avec le frère de Coligny, le cardinal Odet de Châtillon, cet étrange prélat qui, vers 1560, célébrait la Cène réformée dans son palais épiscopal, et se mariait en soutane rouge ! Daniel fut son homme de confiance¹.

Cependant le mouvement évangélique n'était pas représenté, à Orléans, uni-



Bourges. La grosse tour. p. 173

quement par ces quelques fabriens. Il y avait, sans aucun doute, des protestants plus hardis, puisque dès 1528, à la suite du concile de Sens, une persécution sévit, persécution devant laquelle Olivétan s'enfuit à Strasbourg.

Le milieu dans lequel arrivait Calvin était donc très favorable au développement des germes semés dans son intelligence et dans sa conscience, à Paris même. C'est ce que Kampshulte atteste en ces termes : « Il serait difficile de penser que, dans cette situation, un jeune homme de l'activité intellectuelle de Calvin ait pu rester tout à fait étranger aux grands combats ecclésiastiques... Ici tout de suite son attention fut attirée par la grande lutte ecclésiastique. Il voyait tous les jours des hommes pour lesquels la Réformation était une affaire de cœur... Comment aurait-il été possible pour lui de se tenir indifférent, à l'écart ? »

Or ce qui était vrai d'Orléans était encore plus vrai de Bourges.

1. Confiance dont son fils, avec Pierre, l'entoura avec lui. II. — *Œuvres complètes*, t. 1, p. 100. — *Œuvres complètes*, t. 2, p. 100.

ecclésiastique : « Calvin reçut ceste grâce de Dieu qu'il employa ses meilleures heures à l'estude de la théologie ¹ ; » Comment aurait-il pu se soustraire à toutes ces influences ? comment les questions ne se seraient-elles pas posées et imposées ? comment n'aurait-il pas cherché à les élucider, la Bible à la main ?

II

D'autant plus que toutes ces influences naissantes s'étaient concentrées et incarnées dans un homme, dont la science et la piété allaient avoir sur Calvin une influence décisive : nous voulons parler de Melchior Wolmar. Calvin le rencontra d'abord à Orléans, et ensuite à Bourges.

« Melior Wolmar, dit Bèze, paravant Melchior (mais depuis, Joachim Camérarius, admirant la preudhommie de Wolmar, adoucit et changea ainsi ce nom nasquit à Rotwil Rothweil, en 1496², qui est une ville alliée des cantons suisses ; fut eslevé à Berne avec Berthold Haller et estudia à Paris à partir de 1521³. »

Là il apprit le grec, sous la direction de Glaréanus, de Nicolas Bérauld, et publia bientôt des annotations sur deux chants d'Homère (1523).

Ses études universitaires furent couronnées par un brillant succès : sur cent candidats à la licence ès arts il fut admis le premier. Pendant trois ans il professa à Paris, et fut procureur de la nation germanique. Mais la liberté avec laquelle il exprimait ses opinions religieuses le força à quitter la capitale ⁴.

Wolmar en effet était luthérien, dans tout le vrai sens du mot.

Il se rendit à Orléans vers 1527, où il fonda un pensionnat : c'est le p



Melchior Wolmar, d'après les *Icones*.

¹ *Histoire ecclésiastique*, I, p. 18. — ² Bèze, *Les vrai portraits*, p. 149. — ³ Du Boulay, *Mémoires de la ville de Paris*, t. I, p. 107. — ⁴ *Journal*, II, p. 281.

Calvin fit sa connaissance. Il le retrouva à Bourges, où Wolmar, attiré par Marguerite, transporta sa pension vers la fin de 1530.

Calvin, dont l'avidité scientifique était insatiable, avait résolu de compléter son éducation littéraire, en apprenant le grec. Et le secours que Mathurin Cordier lui avait donné pour le latin, Melchior Wolmar le lui donna pour le grec.

« La maison de Wolmar, continue Bèze dans le passage déjà cité des *Traits pourtraits*, fut fréquentée des hommes doctes et craignans Dieu, entre lesquels doit estre compté Jean Calvin, qui ne fit difficulté de se ranger sous Wolmar pour apprendre de lui la langue grecque, ayant icelui ouvert eschole en particulier à quelques jeunes enfants de bonne maison et de grande espérance : en quoy il rencontra si heureusement, qu'on n'eust sceu trouver homme plus propre pour bien dresser la jeunesse, et ne s'est trouvé personne qui en ait eslevé, comme il faut, un si grand nombre que lui. »

Complétant enfin ce portrait, Bèze ajoute que la bonté de Wolmar égalait sa science. Il était merveilleusement charitable envers les pauvres, « et très esloigné d'ambition. »

Les menaces de persécution en France, les appels du duc de Wurtemberg, le décidèrent à rentrer dans sa patrie (1535) ; il enseigna vingt ans à Tubingue, puis il mourut de paralysie, tandis que, le même jour, sa femme mourait de chagrin : « Dieu voulant que ceux qu'une sainte amitié avoit tenus conjoints l'espace de 27 ans entiers fussent enclos en un mesme tombeau¹. »

Calvin n'oublia pas ce qu'il devait à ce maître ; et, en août 1546, il lui dédia son *Commentaire sur la seconde Épître aux Corinthiens*.

Il commence par excuser sa « négligence, » et même « l'inhumanité » dont il a fait preuve en ne lui écrivant pas pendant tant d'années. Il a donc cherché une « compensation » à ce long silence. Alors suit l'énumération de ses obligations à Melchior Wolmar. Il parle de cette « amitié » naissante que Wolmar « a cultivée et augmentée avec tant de fidélité ; » de la promptitude avec laquelle il a saisi toutes les occasions de lui rendre service et de lui témoigner son amour : des soins qu'il a dépensés pour l'instruire (*ad ornandum*). Puis Calvin remonte plus haut : il se rappelle leur première rencontre, leurs premiers travaux communs, et il ajoute avec une sensibilité émue : « Mais pour moi rien ne vaut le souvenir des premiers moments (*primi temporis recordatio*) où, envoyé par mon père pour étudier le droit civil, je mêlai à l'étude du droit celle des lettres grecques, à ton instigation et sous ta direction... Et il n'a pas tenu à toi que je ne fisse de plus grand progrès... Selon ta bonté naturelle, tu n'aurais pas refusé de me tendre la main jusqu'à la fin de mes études... Je te dois beaucoup cependant, puisque tu m'as donné les bons éléments, qui, dans la suite, devaient m'être du plus grand secours. Au lieu d'être pu être tranquille tant que, pour la postérité, n'existait aucun moyen de te me reconnaître, et tant que tu n'avais recueilli aucun fruit de ton travail. »

¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 116, C. O. 11, p. 163.

Malheureusement, dans cette belle lettre, où Calvin laisse si bien parler son cœur, il ne nous dit rien de ce qui nous aurait le plus intéressé, de ses rapports religieux avec son maître. C'est là une des preuves innombrables de sa réserve habituelle sur ses sentiments intimes. Mais comment s'exagérer l'influence que dut avoir sur cet élève si affectueux, si avide d'apprendre, ce professeur si dévoué, si bon, et dont les convictions étaient incontestablement luthériennes? N'est ce pas dans le Nouveau Testament lui-même, que le professeur dut apprendre le grec à son élève? La traduction n'était-elle accompagnée d'aucun commentaire? Lui qui venait de quitter Paris à cause de la liberté avec laquelle il exprimait ses opinions religieuses¹, n'en aurait rien dit dans l'intimité à ses élèves? lui dont Bèze vante la *doctrine* et la *piété*, à ce moment même², n'aurait rien laissé soupçonner de l'une ni de l'autre à Calvin? Aussi ne trouvons-nous pas étonnant que Fl. de Raemond ait vu en Wolmar l'initiateur même de Calvin à la foi évangélique, et lui ait attribué une partie du rôle qui revient à Olivétan: « Wolmar, dit-il, fut celui qui inspira le venin de l'hérésie dans l'âme de ce jeune homme. A Bourges, Calvin trouva Melchior Wolmar³, couché en l'Etat de la Royne de Navarre, malheureuse et désastreuse rencontre.... Wolmar l'attire a soy, le caresse par dessus tous ses compagnons. Se promenant un jour avec luy, et l'arraisonnant sur le bastiment de sa fortune, il luy conseille de se jeter à la Théologie, la maîtresse science de toutes les sciences, laisser le code de Justinian pour prendre l'évangile de Jésus-Christ. Avis infortuné pour la chrestienté. Luther avoit fait assez de mal, et celuy-cy apprend à jouer à pis faire: cestuy-là avoit sié l'arbre, cestuy-cy se vint coucher contre pour le renverser du tout. Wolmar luy ouvre quelques secrets du Luthéranisme: car il estoit de cette secte, quoy qu'il fit le Catholique.

» Ce fut le premier qui luy donna le goust de l'hérésie, qu'il savoura si bien que depuis il luy causa la mort, mort qui a donné, en sa vie, la vraye mort à un milion d'âmes⁴. »

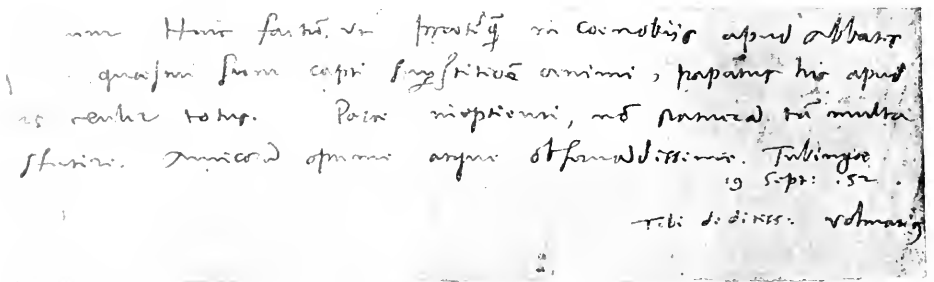
Quoi qu'il en soit de ces intimes relations, l'amitié qu'elles avaient fait naître ne nous est pas seulement attestée par la dédicace du *Commentaire* dont nous venons de parler. La correspondance entre Calvin et Wolmar est pleine de témoignages affectueux et bien caractéristiques. Il nous en faut citer au moins quelques-uns.

Le 25 septembre 1549, après une visite de Bèze, Wolmar écrit à « l'évêque de Genève, » à « son maître respecté et à son vieil ami. Des deux quel était le maître, quel était l'élève? La reconnaissance de l'un et l'admiration de l'autre les avaient confondus. Il dit combien la venue de « notre Bèze » lui a été agréable: « *gratus et jucundus*. » Il ajoute: « Je craignais, comme je n'avais eu aucune lettre ni de toi ni de lui depuis si longtemps, que tu n'eusses pas reçu le gobelet

1. Voir plus haut, p. 181. — 2. *Œuvres de Calvin*, t. VIII, p. 122. — 3. « Olyvetanus Melior, » ajoute Fl. de Raemond. Et l'on voit la trace dont ce mot est tiré. — 4. On ne saurait se faire une idée exacte de l'importance de ce rôle usurpé par Wolmar, et prouvé l'orgueil dont il se glorifiait. — 5. *Œuvres de Calvin*, t. VIII, p. 122.

d'argent que j'avais confié au fils de mon frère. » C'était un remerciement pour la Dédicace. Non que la valeur de l'objet le préoccupât, « mais j'avais une vive crainte. N'allais-tu pas soupçonner que je n'appréciais pas, comme il le méritait, le grand honneur que tu m'avais fait¹. »

En réalité Calvin n'était pas plus en faute que Wolmar. Il avait écrit, mais les lettres n'étaient pas arrivées. C'est ce que nous apprennent ces quelques lignes (26 novembre 1549) à Sultzer : « J'avais envoyé un petit paquet à Wolmar. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est advenu. As-tu pris soin de le lui faire remettre avec les lettres ? Il n'avait rien reçu à la dernière foire. Je tiens surtout aux lettres qui t'avaient été données à son adresse, pour qu'il voie du moins que je me suis acquitté de mon devoir². »



Fac-similé de l'écriture et de la signature de Melchior Wolmar³.

Mais ces cadeaux réciproques ne suffisaient pas à leur touchante affection, et ils auraient voulu se voir. « Quant à ma visite, écrit, le 19 septembre 1552, Wolmar à son Calvin cher et respecté (*mi venerande Calvine*), je puis vraiment dire comme l'apôtre : je demande une occasion favorable pour venir vers vous, par la grâce de Dieu, mais afin que vous me communiquiez quelque don spirituel propre à m'affermir. » Réduit à converser par lettre, Wolmar gémit sur les troubles causés par le fanatisme luthérien, et « qui, sous prétexte d'Évangile et de liberté germanique, dépeuplent et déchirent la Germanie elle-même, et font les affaires de la papauté. » Mais toujours discret, et ne voulant pas prendre des moments trop précieux à un homme trop occupé, il s'arrête : « Pardonne-moi mes sottises *parce ineptenti* ; je n'avais pas le dessein de tant bavarder avec toi. » Il est de mes amis et le plus profondément respecté⁴. »

Cela ne prouve pour son ancien maître ni moins d'estime ni moins d'affection. En 1551, à Charles du Moulin, alors à Tubingue, et par conséquent aux prises avec les mêmes difficultés théologiques et ecclésiastiques, il lui propose Wolmar, comme un triple parfait de fermeté et de modération. « Tu n'as qu'à

¹ *Calvin*, Œuvres complètes, t. II, p. 107. ² *Calvin*, Œuvres complètes, t. II, p. 107. ³ Bibliothèque de Genève, Ms. U., 100, f. 38. *Opera*, t. IV, p. 107. ⁴ *Calvin*, Œuvres complètes, t. II, p. 107.

imiter cet homme si excellent, et orné d'une vertu si remarquable, dont l'inflexible constance n'a jamais cédé à leur fureur. Cependant, au lieu de repousser par la violence leurs ardents assauts, il les a soutenus avec une âme égale et tranquille¹. » Enfin (1555), lui écrivant à lui-même, après avoir plaisanté sur un nouveau cadeau, cette fois-ci en or (le prix, peut-être, d'un ouvrage, car il lui demande pardon de l'obliger si souvent à lire sa prose), il ajoute : « Mais ton amour pour moi ne te permet pas de t'abstenir complètement de cette lecture. » Alors il se laisse aller comme il le dit « à déposer familièrement dans son sein » ses préoccupations du moment. Il ne voudrait pas, par le récit de ses tristesses, lui faire de la peine : « Comment cependant ne pas lui dire quelques mots de tout ce qu'il vient de souffrir². »

Et toujours les deux amis désiraient ardemment de se voir. Quelques mots de Calvin nous apprennent qu'en 1556, notre Réformateur ne put aller de Francfort jusque chez Wolmar³. Mais enfin, en 1558, eut lieu l'entrevue si longtemps désirée. Comme elle dut être touchante ! « Au dit an 1558, nous est-il raconté, sur les vendanges, ce bon personnage allemann nommé Melchior Wolmar, lequel Calvin avoit cognu en sa jeunesse à Bourges, vint à Genève tout exprez pour le voir, ayant bien désiré auparavant de faire le dit voyage, tant pour l'amitié qu'il portoit au dit Calvin, que pour contempler de ses yeux la grande bénédiction de Dieu sur les labours d'iceluy, assavoir l'Église de Genève⁴. »

Quand « ses yeux eurent vu, » il nous semble qu'il dut repartir, chantant le cantique de Siméon⁵....

Et c'est en face de ces preuves singulières d'affection, de reconnaissance, de délicatesse, d'estime, de respect réciproque, que la légende a pu dire : Calvin, « cœur sec et froid, insensible à tout sentiment doux ou tendre, qui a traversé le monde sans inspirer de sympathies⁶ ! »

III

Dans la maison de Wolmar Calvin rencontra quelqu'un dont il ne prévoyait certainement pas l'avenir : c'était un enfant d'une dizaine d'années, qui avait l'air de considérer Wolmar comme son propre père⁷, et qui attirait les regards par sa figure fine et délicate : le petit Théodore de Bèze, le futur ami et successeur du grand Réformateur.

Bèze (Besze) était né à Vézelay, le 24 juin 1519. (Page 186.) Sa famille, sans appartenir à la première noblesse de Bourgogne, était riche et considérée.

1. 29 juillet 1554. *Opera*, XV, p. 136. — 2. 5 juin 1555. *Ibid.*, XV, p. 133, 135. — 3. 1^{er} de septembre 1556. *Ibid.*, XVI, p. 284. — 4. *Vie de Calvin*, 2^e édit. *Opera*, XXI, p. 87. — 5. Le 20 avril 1560, Blauter écrit à Calvin que leur ami commun est couché depuis quelque temps, atteint par une pneumonie. Les médecins n'ont plus d'espoir de le guérir (*Opera*, XVIII, p. 60). — 6. Nous avons vu au *Bulletin Missionnaire* une dédicace de Calvin à M. Wolmar : « Ornatus viro D. Melchior Wolmario, amico singulari Joannes Calvinus. » Elle est en tête d'un *Commentaire sur l'Évangile selon saint Jean, de 1553*. *Bulletin*, XLII, 1893, p. 353. — 7. *L. de Vézelay*, p. 13.



M. G. — Vézelay (France). Vers 1890.

Son père, Pierre de Bèze, remplissait à Vézelay les fonctions de bailli; sa mère, pieuse et douce, était connue dans toute la contrée comme la bonne Samaritaine¹. Un de ses oncles, Nicolas de Bèze, conseiller au Parlement de Paris, s'éprit d'un tel amour pour son petit neveu, que sa mère dut le lui confier. Il le prit avec lui et se mit à l'élever: Bèze n'avait que cinq ans. Quatre ans plus tard, il fut confié par son oncle à Melchior Wolmar, alors à Orléans (5 décembre 1528). C'était un grand bonheur pour l'enfant. « Je me le rappelle d'autant plus volontiers, écrivit-il plus tard, que depuis ma première enfance (*à prima*

infantia) jusqu'à ma puberté, je l'ai eu pour unique précepteur, et je ne pourrais jamais oublier sa doctrine, sa piété, ses autres vertus et son admirable habileté à l'éducation et à l'enseignement de la jeunesse².

De ce premier petit Theodore suivit Wolmar à Bourges, et Calvin ne put pas ne pas remarquer cet enfant vif, d'une pénétration si précoce, qui montrait une telle application au travail et faisait des progrès étonnants dans la connaissance de l'histoire, de la géométrie, de la philosophie. Bèze se trouva bientôt possesseur d'un

¹ Cf. *Œuvres complètes de Calvin*, t. I, p. 207. — ² *Ibid.*, t. I, Col. 106, 3^e édit.

bénéfice, près de Noyon, tout comme Calvin. Son oncle était commendataire d'une abbaye dans le diocèse picard, et en 1510 nous voyons la municipalité noyonnaise lui offrir « deux grant pos de vin¹. » Or, avant de mourir (1532), l'oncle avait transmis le prieuré à son neveu². Ce n'était pas le seul bénéfice dont Bèze devait jouir, réunissant en sa personne les privilèges de la richesse, de l'esprit et de la beauté. Voici le brillant portrait que Maimbourg trace de lui : « Théodore.... étoit homme bien fait, de belle taille, ayant le visage fort agréable, l'air fin et délicat, et toutes les manières d'un homme du monde, qui le faisoient estimer des grands et surtout des dames, auxquelles il prenoit grand soin de ne pas déplaire. Pour

l'esprit, on ne peut nier qu'il ne l'eust très beau, vif, aisé, subtil, enjoué et poli, ayant pris peine de le cultiver par l'étude des belles-lettres et particulièrement de la poésie, où il excelloit en françois et en latin, sachant avec cela un peu de philosophie et de droit, qu'il avoit appris aux écoles d'Orléans³. »

En effet, après le départ de Wolmar (1535), Bèze étudia le droit à Orléans, de telle sorte qu'il vécut dans cette ville ou à Bourges, de 1528 à 1539, soit onze ans. Ce fait est très important à noter pour la discussion qui s'est élevée au sujet des séjours de Calvin à Orléans, dont l'historien est précisément Bèze : pourrait-il y en avoir un plus sûr, et méritant davantage notre confiance ?

Or, selon Bèze, Calvin aurait été à ce moment évangélique décidé.

« A Orléans, il profita de telle sorte à l'estude de théologie, en peu de temps, qu'estant la science conjointe avec son zèle, il advança merveilleusement le



Théodore de Bèze⁴.

1. Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, p. 31. — 2. « Th. de Bèze logea à quatre heures mes, dans le mesme diocèse, car il fut prieur commendataire du prieuré du Bois-lez-Villeselue, par la resignation de Nicolas de Beze son oncle et bienfaicteur, comme il se voit par le Registre du secrétariat épiscopal du dict Noyon. Frere Nicolas du Jardi, minime à Chauny, m'a fait tenir les extraicts de deux tiltres qu'il dit estre par devers eux, concernans le dit Philippe. Par le premier qui est un bail daté du 15 jour de Dec. 1542, y est le dit Theodore dénommé Prieur de... Le Vasseur, p. 1182. — 3. Ce portrait se trouve en tête des *Poemata*, édition originale de 1518. — 4. Maimbourg, *Histoire du calvinisme*, 1682, p. 217. Le bon père ajoute : « Cestoit un des plus méchants hommes... cruel, sanguinaire, etc., etc. »

royaume de Dieu en plusieurs familles, enseignant la vérité non point avec un langage affecté, dont il a toujours esté ennemy, mais avec telle profondeur de savoir, et telle et si solide gravité en son langage, qu'il n'y avoit dès lors homme l'escoutant, qu'il n'en fust ravi en admiration¹. »

Ce qu'il dit d'Orléans, Bèze le dit de Bourges. Calvin y suivait les leçons d'Alciat : « Cependant il ne laissoit de vaquer aux saintes lettres avec tel fruit et si heureusement que tous ceux, ausquels il plaisoit à Dieu de toucher le cœur pour entendre que c'estoit des différents esmeus pour le faict de la religion, non seulement luy portoient affection singulière, mais l'avoient déjà en admiration pour l'érudition et zèle qui estoit en luy². »

On n'est pas étonné dès lors d'apprendre que Calvin, dans l'un de ses séjours, prêche. Bèze nous a conservé une anecdote souvent citée depuis : « Du mesme temps il prescha quelques fois en une petite ville du pays de Berry, nommée Lignièrès, et eut entrée en la maison du seigneur du lieu qui estoit pour lors : lequel n'appréhendant pas autrement les choses, disoit seulement en général, qu'il lui sembloit que M. Jean Calvin preschoit mieux que les moines, et qu'il alloit rondement en besongne, car le dit seigneur n'estant pas de son naturel des plus superstitieux, s'apercevoit bien que les moines, qui venoyent chacun an prescher là, contrefaisoyent les marmiteux pour acquérir réputation et pour le gain³. »

Le Calvin que nous dépeint ainsi Bèze, est resté le Calvin de la tradition. C'est le Calvin de Fl. de Raemond, nous l'avons vu ; c'est le Calvin de Desmay : « J'apprius que ce fut à Orléans où il fut premièrement subverty de la foy par un jacobin apostat, allemant de nation, avec lequel il se logea en chambre garnie⁴. » Les récits parvenus à Desmay ont eu beau défigurer Wolmar, il est encore reconnaissable. Les catholiques bons français, qui s'appellent Fl. de Raemond et Desmay, veulent que l'Allemand Wolmar soit l'auteur unique de la conversion de Calvin. Le Maire, aussi bon catholique, et en outre bon Orléanais, tient de plus à ce que cette conversion ait eu lieu non à Orléans, mais à Bourges : « Je m'estonne, s'écrie-t-il indigné, comme Bèze, qui a esté escholier en l'université d'Orléans, ose soubçonner les dits Docteurs de l'Estoile, Daniel et Duchemin du Luthéranisme, et qu'ils enseignassent à Orléans... Calvin ne fut instruit au Luthéranisme et hérésie que dans la ville de Bourges, sous Melchior Wolmar allemand⁵. »

Ces traditions et ces préoccupations, loin d'inflimer la tradition, nous paraissent au contraire aussi bien restée très vivante dans les lieux mêmes. Nous avons vu, par exemple, qu'à Bourges, ce sont les mêmes lieux qui la rappellent. A son tour, le savant historien de Berry, Raynal, la recueille. Il raconte la prédication à Lignièrès, « dans une petite ville, au bord de la rivière » et que Philbert de Beaujeu, seigneur de Lignièrès, « ne trouvoit plaisir à entendre. Il note la tradition d'après laquelle

¹ Bèze, *Œuvres complètes*, t. 1, *Préface*, p. 10, t. 2, *Œuvres complètes*, 2^e édit., p. 10. — ² Bèze, *Œuvres complètes*, t. 1, *Préface*, p. 10, t. 2, *Œuvres complètes*, 2^e édit., p. 10. — ³ Bèze, *Œuvres complètes*, t. 1, *Préface*, p. 10, t. 2, *Œuvres complètes*, 2^e édit., p. 10. — ⁴ Bèze, *Œuvres complètes*, t. 1, *Préface*, p. 10, t. 2, *Œuvres complètes*, 2^e édit., p. 10.

Calvin prêcha à Asnières — sur l'ancienne route, entre Bourges et Asnières, on montre encore le *pont de Calvin*¹ — (Page 174), où sa parole laissa des germes qui ne furent jamais étouffés, et il attribue à cette influence de Calvin une grande part « dans ces conversions nombreuses aux doctrines de la Réforme » qui éclatèrent bientôt. « Les prédications de Calvin, dit-il, pendant son séjour à Bourges, les relations qu'il y entretenait avaient assuré la prépondérance aux idées dont il s'était constitué l'apôtre². »

Et cependant, toute cette tradition est rejetée : et le témoignage de Bèze est purement et simplement mis de côté. Les idées de Calvin, dit-on, ne peuvent pas avoir été, à ce moment, ce que Bèze dit qu'elles étaient. Pourquoi ? parce que nous ne voyons pas ces idées exprimées par Calvin. C'est l'argument *a silentio*, auquel presque tous les autres se ramènent. Or que vaut en histoire l'argument *a silentio* ? Pas grand'chose.

C'est ainsi qu'on objecte la lettre datée de Meillant, et adressée à Daniel, à Bourges. Nous en avons parlé ; c'est la première qui nous ait été conservée. Dans un style un peu contourné³, Calvin remercie son ami d'un service qu'on suppose être un prêt d'argent. Sa gratitude est si grande qu'elle ne trouve pas de termes pour s'exprimer. « Cet homme, a-t-on dit, qui fut durant toute sa vie si complètement désintéressé, si peu soucieux des questions d'argent, au point que ses ennemis les plus ardents n'ont osé lui contester cette vertu, souffrait extrêmement d'en être réduit à emprunter. De là l'embarras de Calvin, de là la difficulté qu'il éprouve à exprimer sa gratitude⁴. » Après quoi il parle d'un achat de vin, et renvoie un manteau de voyage.

Telle est cette lettre, la première de ces centaines de lettres qui vont diriger la Réforme, consoler les martyrs, faire la leçon aux rois, et rester le monument impérissable d'une foi si active, et d'une piété si ardente. Quel contraste ! Pas un mot de foi : pas un mot de piété !

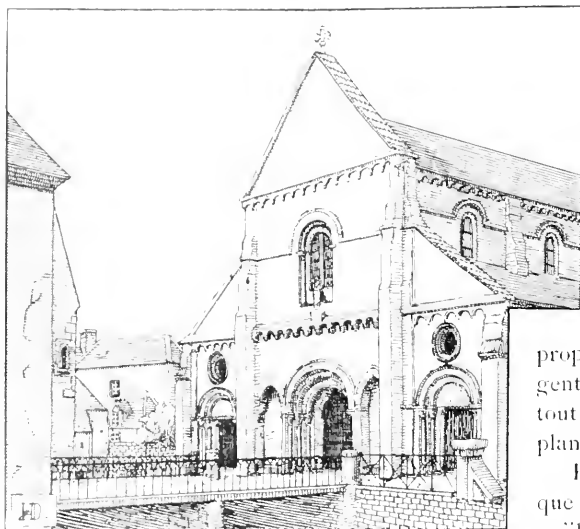
Mais vraiment cela prouve-t-il, comme on le veut, que Calvin n'avait ni foi.

1. Le pont est jeté sur le Moulon : il relie des berges gazonnées, au milieu de saules. — 2. « En ce temps-là (1530) Calvin dogmatisoit et faisoit ses premières missions et prédications à Asnières, près de Bourges. Ils y ont encore presque tous protestants. » Catherinot, *Le calvinisme de Berry*. — M. Damagnez, pasteur à Asnières-les-Bourges, a bien voulu nous communiquer un double renseignement. 1. « Les deux plus âgés de mes conseillers presbytéraux m'ont raconté avoir vu, dans leur jeune âge, une grande pierre debout, ou plutôt inclinée vers l'eau, au coin du Pont. Sur la pierre était gravé le nom de Calvin. Les pères de ces deux vieillards leur racontaient que la pierre avait été dressée, et que le nom avait été gravé, du vivant même de Calvin, par les habitants d'Asnières, en souvenir des réunions de Calvin et du commencement de la Réforme dans la localité. » — 2. « On lit dans le Mémoire sur la généralité de Bourges, dressé par ordre du duc de Bourgogne, en 1697, par M. Louis François Dev, intendant des finances, justice et police, commissaire du Roy : « Au moment de la Proclamation de Nantes, il y avait 7 à 800 religionnaires dans le village d'Asnières, qui est à une demi heure de Bourges, tous vigneronns, qui étoient plus entêtés que les autres. Calvin lui-même avait débité ses erreurs dans ce village, dans le temps qu'il étoit à droit à Bourges, et leur avait inspiré une opiniâtreté qui a passé jusqu'à leurs petits-neveux. » Ajoutons en fin de Catherinot (*Le siège de Bourges*, écrit en 1684) atteste cette tradition, en racontant un fait qui se sent par lui-même la prise de Bourges, par Montgomery et ses soldats, en 1562 : « Ils entrèrent par la porte Saint-Améon, et les habitants d'Asnières, pervertis par Calvin, firent un pont de bois. » — Voir Raynal, III, p. 308, 309, 337. — 3. On pourrait dire que Calvin s'amuse et se pique d'employer, autant que possible, des termes juridiques. — 4. L'éditeur de la

ni piété, lui le fabrisien, lui l'ami des Duchemin et des Daniel, lui l'élève de Melchior Wolmar?

Et toutes les lettres de Calvin, écrites à cette époque, et qui sont perdues, est-on sûr qu'elles ne contenaient rien?

Nous ne voulons cependant pas exagérer. Nous savons que Bèze a écrit



Lignères. Figeac paroissiale.

une trentaine d'années après les événements. Nous savons que les chroniqueurs de cette époque ne se piquaient pas d'une exactitude minutieuse, et que Bèze, en particulier, a commis plus d'une erreur de détail. Il en est un peu des chroniqueurs comme des prophètes hébreux : ils négligent la perspective et placent tout presque sur le même plan¹.

Il n'en reste pas moins que Bèze parle de choses qu'il a vues, d'hommes qu'il a fréquentés, et cela pendant des années, qu'il était tout

particulièrement au courant, et qu'il n'avait aucune raison particulière ni de se tromper ni de nous tromper. Si donc l'on peut contester certains renseignements généraux, il ne paraît guère possible de rejeter les détails particuliers.

Prenons comme exemple précisément l'histoire de Lignières². Bèze n'en parle pas dans sa première édition. Le récit apparaît dans la seconde, révisée par Colladon. Or Colladon habitait Bourges : il avait été à Bourges du temps de Calvin : il y était resté des années après lui. Colladon est donc un témoin oculaire et suriudaire. Si l'on ne croit pas à ce témoignage, à quel témoignage croira-t-on?

¹ « Les historiens de cette époque ont le défaut de placer les événements les uns sur les autres, et de ne pas en faire un tableau d'ensemble, qui leur donne une idée de la situation générale. Ils ne savent pas que les événements se succèdent dans le temps, et qu'ils ont une suite et un développement. Ils ne savent pas que les événements se succèdent dans l'espace, et qu'ils ont une suite et un développement. Ils ne savent pas que les événements se succèdent dans le temps et dans l'espace, et qu'ils ont une suite et un développement. » — 2. Recherches sur l'histoire de Lignières, par M. de Meillat et le château de Figeac, par M. de Meillat. — 3. Recherches sur l'histoire de Lignières, par M. de Meillat et le château de Figeac, par M. de Meillat. — 4. Recherches sur l'histoire de Lignières, par M. de Meillat et le château de Figeac, par M. de Meillat.

C'est le sentiment de Kampschulte lui-même. « Bèze, dit-il, qui vivait alors chez Wolmar, à Orléans et puis à Bourges, pouvait bien savoir cette histoire. On ne peut méconnaître qu'il peint l'activité réformatrice de son ami à cette époque avec des couleurs flatteuses, mais de pareils détails ne se laissent pas inventer¹. »

Aussi bien, pourquoi la critique hésite-t-elle ? parce qu'elle croit à des prédications protestantes, au sens actuel du mot, parce qu'elle se représente Calvin réformateur, comme il l'a été et comme il n'a pu l'être que plus tard. Mais ce sont ces représentations qui sont fausses.

Modifions-les. En 1692, le doyen du chapitre de Lignières, Gilles-le-duc, écrit des *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville et des seigneurs de Linières*. Ce Gilles-le-duc², par sa situation ecclésiastique, avait eu des facilités particulières pour compulsur le chartrier du Chapitre dont il était le doyen, et celui du château même de Lignières, sa résidence. Voici ce qu'il raconte : « L'histoire remarque que Calvin, qui étudioit à Bourges vers 1532³, venoit souvent prêcher à Linières et que le seigneur⁴ l'écoutoit volontiers et en faisoit beaucoup de cas. Il disoit qu'il se plaisoit plus à l'entendre que tous ces moines qui ne lui disoient rien de nouveau. Ce n'est pas qu'il se soit laissé surprendre par l'hérésie de Calvin qui ne la débitoit pas encore ouvertement, mais il admiroit en lui la facilité qu'il avoit de parler.... Il est demeuré dans ce pays une tradition que Calvin avoit prêché dans une grange près la rivière. Mais elle est fausse dans la circonstance, car quand il a prêché à Linières, ça c'té dans l'Eglise⁵ et dans la chaire ordinaire, comme les autres prédicateurs catholiques⁶. »

Ainsi Calvin ne se pose pas en Réformateur : il ne se pose pas en protestant. C'est là ce qui aurait été étonnant. Mais il ne le fait pas. Il a l'apparence d'un pasteur ordinaire, d'un prêtre catholique, et c'est seulement son langage qui montre plus d'intelligence, plus de piété, qui communique un sentiment

1. Kampschulte, p. 232. — 2. Gilles-le-duc (1692). J.-B. Dupré (1786). *Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la ville et des seigneurs de Linières-en-Berry*, publiés avec une introduction, des notes et des commentaires par Lucien Jerry (1890). Dupré, en 1764, chanoine de Lignières, eut entre les mains le manuscrit original de Gilles. Il l'écourta ici et là, en éloigna quelques réflexions et le continua de 1692 à 1786. Ce fut à Gilles-le-duc que La Thaumassière, surnommé par Catherinot le Tite-Live du Berry, demanda ces mêmes Mémoires, alors inachevés, ou tout au moins leur brouillon. Il fit largement usage de ces résultats de l'érudition d'autrui, en omittant d'en reporter l'honneur sur qui de droit. — 3. A côté de l'accord sur le fait, on voit le désaccord sur la date. — 4. Ce seigneur était Philbert de Beaujeu, qui avait succédé à son père, en 1516. Il épousa, en 1501, Catherine d'Amboise, niece du fameux Georges d'Amboise, cardinal archevêque de Rouen, légat du pape en France. C'est par Catherine d'Amboise que la terre de Meillant entra dans la maison de Lignières. Le château de Meillant, bâti par le cardinal d'Amboise, fut achevé par son neveu. Il est situé à quatre lieues de Lignières, sur les contins du Berry et du Bourbonnais. (Voir *Mémoires inédits*, etc., p. 306.) En 1569, les huguenots occupèrent Lignières. Ils auraient pris les cercueils de plomb, entre autres ceux de Philbert de Beaujeu et de sa femme Catherine d'Amboise, auraient jeté les corps à la voirie, et même auraient joué aux boules avec les crânes. (*Ibid.*, p. 321.) — 5. « L'Eglise paroissiale paraît avoir été bâtie à différentes fois. Elle a été brûlée par les protestants de façon qu'il n'y resta plus que les murs. Le portail en paraît ancien. » (*Mémoires inédits*, etc., p. 229.) « L'église Notre-Dame, sise dans le château, est à présent la collégiale de la paroisse. » (*Ibid.*, p. 255.) — Le château de Lignières a été reconstruit complètement et pas sur le même emplacement que l'ancien. De celui-ci il ne reste plus que quelques fondations dans les fossés. — 6. *Mémoires inédits*, etc., p. 308.

nouveau. Sans doute, il n'attaquait pas plus les abus que ne le faisaient à cette époque beaucoup d'autres prédicateurs. Il se bornait à affirmer davantage la foi intime, la foi évangélique qui commençait à l'animer.

Tout cela n'est-il pas extrêmement vraisemblable? C'est ainsi qu'un vieil auteur nous donne la clef de l'énigme. Mais quand nous n'avons pas la bonne fortune de rencontrer un pareil auteur, pouvons-nous prétendre que la clef cherchée n'existe pas?

Pour le moment, Calvin, qui s'était absenté de Bourges, était retenu auprès de son père mourant. Un nouveau changement, et considérable, allait s'opérer dans son existence.



Grand sceau de Thom. Platter

CHAPITRE NEUVIÈME

Calvin humaniste.

I. Mort de Gérard Cauvin. — II. Nouveau séjour de Calvin à Paris. — III. Sensibilité féminine. — IV. Calvin, un des premiers élèves du Collège de France — V. Sentiments religieux des Lecteurs royaux.

I



N mars 1530 (1531, N. S.), pendant son séjour à Bourges, Calvin profita, selon son habitude, des vacances, et fit un petit voyage à Paris. Son ami Duchemin le pria de veiller, dans la capitale, à l'impression de sa réponse à Alciat¹.

Continuant ses études, et arrivé au bout des deux années réglementaires, Calvin prit sa licence². Et puis nous le voyons passer par Orléans et se rendre à Noyon.

Dans la dédicace de son Commentaire à Wolmar, le Réformateur lui dit : « Tu n'aurais pas refusé de continuer à me tendre la main, si la mort de mon père ne m'eût rappelé presque dès le

1. C'est Calvin qui nous donne ces détails dans sa lettre à Connan, lettre-préface au livre de Duchemin. Cette préface est datée de Paris, pridie no. mar. (6 mars). A quelle année faut-il la rapporter ? M. de Félicie nous semble ne pas se tromper quand il raisonne ainsi : Calvin déclare que Duchemin avait composé son antapologie près de deux ans avant de la publier : *jam fere biennium*. Or l'antapologie a été composée, d'après sa dernière page, à Orléans, en 1529, *idibus Julii*. De juillet 1529 à avril 1530 (l'année commença le 17 avril), cela fait un an environ. D'avril 1530 au 6 mars 1530 A. S. (l'année 1530 A. S. finit le 17 avril), cela fait près de deux ans. Si on lisait 6 mars 1531 (N. S. 1532), cela ferait un an de plus, c'est-à-dire près de trois ans. (Herminjard II, p. 110-518. *Opera* X^o, p. 7.) — 2. Le Vasseur cite un acte du 14 février 1531 (1532, N. S.), dans lequel on lit : « Maître Jean Cauvin, licenciés es lois », p. 1169. — A ce propos M. Lang rappelle la déclaration de Bèze (*Vie de Calvin*, 1^{re} édit., p. 20) : « Il estoit plus souvent enseigneur qu'auditeur, et luy fut offert de le passer docteur pour rien, ce que toutes fois il refusa. » M. Lang observe que, dans la troisième édition (p. 122), Bèze ne note pas ce refus. Après avoir dit que, grâce à sa puissance intellectuelle et à son infatigable travail, Calvin acheva ses études juridiques dès la fin de 1530, il ajoute :

Quant à la lettre de notre Réformateur, elle a été souvent citée par ses adversaires. Elle doit suffire, selon eux, à prouver qu'un homme capable de parler si sèchement de son père mourant, n'avait pas de cœur. Audin s'est chargé de donner à l'accusation toute sa violence, et d'en trahir la vraie portée : « Ainsi, la réforme étouffait déjà dans ce jeune cœur toute sensibilité filiale¹. »

Toujours l'argument *a silentio*. Calvin n'exprime pas, dans les lettres qui nous ont été conservées, tel sentiment, donc il ne l'a pas ressenti. En conséquence il faudrait admettre que, au même moment, et dans la même lettre, Calvin a été le fils le plus froid et l'ami le plus chaud²!

La vérité c'est que Calvin a très rarement laissé, même ses intimes, regarder jusqu'au fond de son cœur. Sa réserve était extrême. Mais de la sensibilité de son cœur nous allons avoir précisément les preuves les plus décisives.

II

La mort de son père modifia, une fois de plus, ses projets d'avenir³. Il avait abandonné la théologie pour le droit, par obéissance filiale; devenu libre de suivre ses inclinations, il abandonna le droit pour la littérature. Quels furent les motifs de cette nouvelle détermination? Calvin fut-il repoussé par le mauvais latin et la casuistique embrouillée des juristes du moyen âge? M. Lecoultré donne une autre raison, qu'il vaut la peine d'enregistrer : « Il nous semble surtout probable que Calvin devait avoir peu d'inclination pour la pratique du barreau. Il a toujours protesté qu'il détestait les luttes, que l'amour du repos et de la retraite même, tenait le premier rang dans ses goûts.... Nous n'avons pas le droit de mettre en doute des affirmations solennellement répétées jusque sur le lit de mort; c'est par devoir, par un devoir quelquefois mal compris, que Calvin a été homme de guerre, agressif, injurieux même : par inclination, il aurait gardé le repos, ou tout au plus l'aurait-il rompu pour se défendre des attaques des adversaires, que sa susceptibilité native devait lui rendre particulièrement sensibles⁴. »

1. Audin, I, p. 32. — 2. M. Lecoultré a émis ici une ingénieuse hypothèse. On sait que Calvin, à propos de son changement de carrière, écrivit : « Mon père m'avoit destiné à la théologie. Mais puis après considérant que la science des loix communément enrichit ceux qui la suivent, ceste espérance lui fit incontinent changer d'avis. Ainsi cela fut cause qu'on me retira de l'estude de Philosophie et que je fus mis à apprendre les loix. » (Prêt. des Psaumes. *Opera*, XXXI, p. 22.) M. Lecoultré ajoute : « En vérité Calvin aurait-il pu s'exprimer sur ce ton d'une froideur presque sévère, s'il s'était senti débiteur envers son père d'une dette spirituelle aussi considérable que sa conversion au protestantisme? Si l'on pèse bien ces paroles, si on les combine avec le témoignage de Th. de Beze, on arrivera, je crois, à penser que Gérard Cauvin devait rappeler à maint égard le père de saint Augustin, ce Patricius des Confessions, qui avait tant fait soit pour le bien-être matériel de son fils, soit pour son développement intellectuel, et qui s'était montré si indifférent de son avenir religieux. » (Lecoultré, *o. c.*, p. 113.) Mais personne n'a jamais pensé que Gérard Cauvin ait été pour quelque chose dans la conversion de Jean Calvin, et ne sommes-nous pas en face d'une hypothèse que doit expliquer une autre hypothèse? — 3. La phrase de Calvin à Wolmar : « nisi me ab ipsis prope carceribus mors patris revocasset, » signifie proprement que la mort de son père lui avait fait abandonner, dès le début, les leçons de grec de Wolmar. — 4. Lecoultré, *o. c.*, p. 90.

Nous serions porté à croire que, déjà préoccupé, comme il l'était, des plus graves problèmes religieux, Calvin fut bien aise d'interrompre des études qui lui prenaient trop de temps, et de se livrer plus librement à ses méditations et à ses recherches personnelles. Qui sait même si les pénibles discussions, relatives à l'excommunication et à l'ensevelissement de son père, n'avaient pas eu leur influence sur cette âme inquiète, déjà ébranlée, en quête de la vérité évangélique? Tandis qu'il était dans la chambre mortuaire et que son frère discutait dans la salle du Chapitre, quelles réflexions ne fut-il pas obligé de faire¹?

Il se décida à se fixer momentanément dans le centre des lettres et des sciences, à Paris.

En y allant, passa-t-il par Orléans, comme le supposent MM. Herminjard et Lefranc? Rien ne le prouve. Mais un voyage de plus n'est pas chose invraisemblable. Calvin voyageait beaucoup. Arrivé dans la seconde moitié de juin à Paris, ne le trouvons-nous pas déjà, dans la première moitié de juillet, à Moyrencourt²? Il est reçu « personnellement par le garde de la justice des terres appartenantes à l'Église du lieu. » Ce fut en qualité de curé de Pont-l'Évêque qu'il se présenta « au relief (terme de jurisprudence féodale) d'une pièce de terre et pré, scéante au terroir de Moyrencourt, contenant deux muids, » à charge de payer deux sols parisis à l'Église et cure de Moyrencourt³.

En tout cas il était arrivé dans la capitale, très fatigué. C'est à peine s'il peut mettre le pied dehors⁴. Et cependant, tout en marchant avec difficulté, il passe les quatre jours suivants à faire des visites à ses amis.

Calvin est toujours très sociable. Aussi, de tous côtés, on lui offre des logements. « Beaucoup étaient à ma disposition, si j'avais voulu les louer: et beaucoup m'étaient offerts par mes amis, si j'avais voulu user de leurs services. » Le père d'un nommé Coiffart (*Coiffartii nostri*) lui ouvre sa maison. Le fils lui-même insiste avec beaucoup de prières. Il désirait vivement l'avoir pour camarade (*contubernalis*). Calvin ne peut accepter, parce que, durant cette année, il veut suivre les cours de Danès, et le collège où celui-ci enseigne est trop

1. Toute cette opposition se trouverait confirmée si l'on admettait, avec nous, que le commencement de la maladie de Calvin date de son séjour à Bourges, et qu'au moment de la mort de son père, il avait déjà abandonné l'étude de la loi et du droit, « en cette célèbre déclaration: » Je fus mis à apprendre les Loix: aux quelles, comme je ne voyois point de lieu de m'en plus et fidèlement pour obéir à mon pere, Dieu toutes fois par sa Providence m'ayant fait voir l'usage de l'un autre est de... Ayant donc receu quelque goust et cognoissance de la Philosophie, et de la Médecine, et de l'usage de l'un et de l'autre, je me plus lâchement... [*Opera*, XXXI, p. 22 et 24.] Cela se passait avant l'été 1531, car Calvin est à Bourges le 15 août 1531. — 2. Dans le département de l'Aisne, à 10 kilomètres de Reims. — 3. M. Lefranc (p. 80), écrit: « Calvin fut reçu par le garde de la justice des terres appartenantes à l'Église du lieu. » Ce mot est pléonastique. Calvin, à l'écart des hommes de son temps, il paraît avoir été un grand amateur de chevaux. Il en possédait plusieurs, et il se livrait à l'équitation. Il était même très actif pour l'activité physique. Ils réparaient par des exercices physiques les fatigues de l'étude. — 4. M. Lefranc (p. 80), écrit: « Calvin ne peut accepter, parce que, durant cette année, il veut suivre les cours de Danès, et le collège où celui-ci enseigne est trop étroit pour lui. » C'est une erreur. Calvin ne peut accepter, parce que, durant cette année, il veut suivre les cours de Danès, et le collège où celui-ci enseigne est trop étroit pour lui. C'est une erreur. Calvin ne peut accepter, parce que, durant cette année, il veut suivre les cours de Danès, et le collège où celui-ci enseigne est trop étroit pour lui. C'est une erreur.

éloigné de la demeure des Coiffart. Mais sa lettre trahit la joie que lui causent toutes ces avances amicales¹. Après quoi, saluant Daniel, et sa mère, et sa femme et sa sœur Françoise, il quitte son correspondant pour monter à cheval avec un de ses amis, Viermaeus².

On voit jusqu'à quel point M. Lefranc a eu raison de renouveler ici une de ses précédentes remarques : « A aucune époque de son existence, dit-il, malgré la tournure méditative de son esprit, malgré l'inflexibilité de son caractère entier, le Réformateur n'a été, dans sa vie privée, le personnage sombre et concentré qu'on s'est plu à représenter. Sa correspondance le montre, durant ses années d'études, comme un jeune homme d'un commerce agréable, très répandu, aimé et recherché, séduisant tout son entourage. On se disputait le plaisir de l'héberger³. »

Ce fait est si incontestable que le biographe très catholique, Baguenault de Puschesse, le reconnaît : « Les correspondances de Calvin avec ses amis de jeunesse ont un caractère de cordialité, de franchise, qui frappe au premier coup d'œil⁴. »

Nous sommes assez heureux pour avoir quelques détails précis et intéressants sur cette vie de Calvin à Paris.

D'abord nous savons que son frère Antoine habitait aussi la capitale. D'après un acte, cité par Le Vasseur, « maître Jean Cauvin licentié ès Loix et Antoine Cauvin, son frère, clerc, demeurans à Paris. » se présentèrent le 14 février 1531 (N. S. 1532), devant deux notaires royaux du Châtelet, pour faire rédiger une procuration et donner à leur frère Charles, résidant à Noyon, le pouvoir de vendre une partie du patrimoine commun⁵.

Mais c'est surtout entre Paris et Orléans que les relations sont continuelles : Daniel et Duchemin viennent, font à Paris des séjours plus ou moins prolongés, chargent Calvin de diverses commissions.

Un frère de Daniel se trouvait également dans la capitale, évidemment un frère plus jeune. Calvin s'en occupe paternellement. Mais le jeune homme aime le changement. Voyant qu'il est décidé à quitter Paris, Calvin cherche du moins à le persuader de retourner chez lui, à Orléans ; et pour mieux causer, il l'invite à dîner avec un ami. A l'heure dite, personne ne vient. Calvin attend tout un jour, et ne sait que s'imaginer. Il envoie à l'hôtellerie. Les deux compagnons étaient partis pour l'Italie. Calvin se hâte d'écrire à Daniel qu'il n'est pas responsable de ce qui arrive : il a fait ce qu'il a pu pour l'empêcher⁶.

Tout à coup la peste s'abat sur Paris : les professeurs suspendent leurs cours. Calvin va habiter aux portes de la ville, à Chaillot⁷.

Du reste, nous constatons que sa santé est déjà ébranlée par ses habitudes

1. Nihil unquam magis obvis ulnis amplexus sum quam hanc amici voluntatem; ejus consuetudo quæritur placeat et proficiat, testis esse potes. — 2. *Opera*, X^b, p. 10; Herminjard, II, p. 348. — 3. Lefranc, *La Jeanne*, p. 171. — 4. *Revue des questions historiques*, XII, 1872, p. 160. — 5. Le Vasseur, p. 1169; Herminjard, II, p. 391. — 6. 18 janvier 1532; *Opera*, X^b, p. 10; Herminjard, II, p. 398. — 7. *Opera*, X^b, p. 12; Herminjard, II, p. 381. Citée de Daniel, 27 déc. 1531.

laborieuses. Et, quand il voudrait aller à Orléans (commencement de 1532), il est retenu par la maladie (*correctus sum gravi diarrhoea*). Il est soigné par un jeune médecin dont il apprécie vite la capacité : et comme celui-ci a l'intention de s'établir à Orléans, il lui donne une chaude lettre de recommandation pour Daniel : « Je n'ignore pas, dit-il, ce que c'est que de recommander un médecin. Est-ce à tort ? c'est comme si on plaçait une épée entre les mains d'un brigand, car on le met ainsi à même de tuer beaucoup de gens. En effet, il est permis aux médecins, comme on dit, de tuer impunément ¹. »

A cette époque, Calvin se trouve dans une situation financière des plus précaires. Il a recours à la bourse de son ami Duchemin, momentanément à Paris, et lui fait passer le billet que voici : « C'est bien malgré moi, mon cher Nicolas, que je viens t'imposer une charge qui, je le crains, ne tombera pas au bon moment. Mais il m'a semblé que je pouvais m'en expliquer à cœur ouvert avec toi ; aussi, confiant dans l'opinion que j'ai de ta bonté, je m'en remets complètement à toi. Mon frère qui, je le sais, a touché l'argent que mes débiteurs lui ont envoyé, trompe mon attente avec sa négligence habituelle. Je me trouve dans une gêne à ne pouvoir attendre ni un jour, ni une heure de plus. Si tu viens à mon aide, tu délivreras mon esprit d'une angoisse dont tu ne peux te faire une idée, à moins de l'avoir traversée. C'est deux couronnes qu'il me faut. Cop me les eût prêtées, s'il n'était lui-même épuisé par les dépenses qu'il a faites pour les meubles de sa chambre. Quant à mes autres amis ils sont trop éloignés, et dans ma situation il faudrait trop attendre pour aller et revenir. Adieu. D'ici à la fin de la semaine, j'espère pouvoir te rembourser cette somme. ² »

Et voici une autre lettre, il faut dire une autre scène, plus originale, plus curieuse encore. « Dimanche ³, écrit Calvin à son ami Daniel, je me suis rendu au couvent, avec Cop qui s'était joint à moi, afin, selon votre désir, de fixer avec les religieuses le jour où ta sœur se lierait par des vœux définitifs ⁴. Pendant que Cop s'entretenait sur ce sujet avec l'abbesse, j'ai sondé les sentiments de ta sœur, pour savoir si elle se chargeait doucement (*molliter*) de ce joug, le col brisé et non seulement courbé (*fracta potius quam inflexa cervix*). Je l'ai vivement exhortée à me confier librement tout ce qui pouvait l'agiter. Mais je n'ai rien vu de plus prompt, de plus dispos. Ce désir ne pouvait être assez tôt satisfait. Tu dirais qu'elle joue avec ses poupées, toutes les fois qu'elle entend parler de ses vœux. Je n'ai pas voulu la détourner de son dessein, parce que je me suis aperçu pour cela (*quia non ejus rei ergo venissem*), mais en peu de mots elle m'a répondu de ne pas être trop fière de ses forces, de peur qu'elle ne se promît quelque chose de elle-même : je l'ai exhortée à tout remettre à la Dieu ⁵. De là dans lequel nous sommes et nous vivons ⁶. »

Et M. B. conclut le Puschesse de conclure : « Voilà des sentiments et des actes qui ne sont pas ceux d'un apostat. On sait combien la Réforme était

¹ C'est un peu la même chose que ce que dit l'abbé de Vertus, *op. cit.*, p. 147. — 2. Le 23 ou 27 septembre 1532. M. B. ne dit pas la date. — 3. P. Exp. : en latin, technique peut-être, pour désigner le dimanche. — 4. C'est la date de la cérémonie, le 23 ou 27 septembre 1532. — 5. *Op. cit.*, p. 147. — 6. *Op. cit.*, II, p. 346.

opposée aux vocations religieuses et à la vie de couvent. Mais bien habile serait celui qui découvrirait dans toute cette lettre le moindre signe que Calvin et Daniel sont déjà engagés dans les doctrines hétérodoxes¹. »

Evidemment il n'y a de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Laissons si l'on veut, la bizarre expression *voti se damnare*. Est-ce d'un bon catholique de trouver qu'une novice si empressée est à peu près aussi sérieuse qu'une enfant jouant à la poupée ? Est-ce d'un bon catholique d'expliquer qu'il n'a pas essayé de la faire changer d'opinion, mais de bien spécifier cette raison : parce qu'il n'était pas venu pour cela². Est-ce d'un bon catholique, au moment où va triompher la doctrine des œuvres, de prêcher la défiance de ces œuvres et de citer saint Paul ?

Si ce ne sont pas là des signes, que faut-il ? Un autre catholique, impartial à ce moment, Kampschulte, reconnaît que les paroles de la jeune novice paraissent « désagréables » à Calvin.

Voilà les commissions dont celui-ci était chargé par ses amis. Voilà l'intimité qui régnait entre eux.

III

Un trait particulier est ici à relever : l'extrême sensibilité de Calvin.

Une fois, Daniel, qui l'a quitté depuis quelques jours, s'excuse. Il avait promis d'écrire : il est en retard de très peu, mais d'un peu (*tarđiuscule quam par sit*). Il craint d'être suspecté de négligence ou d'ingratitude, d'être réputé oublieux, déserteur de leur mutuelle et vieille amitié ! Il donne ses raisons, et ajoute : « maintenant je suis tout entier à toi³. »

Trois jours après, Daniel écrit à Duchemin de lui servir de lettre auprès de leur ami, et de le persuader qu'il ne l'aime pas avec moins d'ardeur (*non minus flagranter*) que lorsque Calvin lui témoignait une amitié fraternelle, et que lui aimait Calvin autant qu'il l'admirait (*supra modum tum mirarer tum amarem*). Il ajoute qu'il a ouvert (*audacter nimis*) une de ses lettres, laquelle était venue chercher Duchemin, à Orléans, et qu'il a appris, avec quelle joie ! (*Dii boni !*) que Calvin allait venir⁴.

1. *Revue des questions historiques*, XII, p. 151. — 2. M. Lang (*Die Bekehung Calvin's*, p. 221, dit que Calvin ne manifeste « aucune hésitation religieuse à propos de l'acte en lui-même. » Cependant M. Lang ajoute : « Calvin montre tout de suite sa préoccupation morale, sa prédisposition à la cure d'âmes, en examinant la jeune fille qui a l'air de prononcer ses vœux bien à la légère, et en lui demandant si elle prend le jor — non avec une confiance exagérée en ses propres forces, mais avec une pleine confiance en Dieu. Aurait-il pu rester si tranquille dans le cas où son opinion personnelle aurait été que les vœux monastiques ne sont pas fondés sur la parole de Dieu ? » Evidemment Calvin n'est pas encore le Réformateur. D'autant plus que sa réserve naturelle le retient certainement en deçà de ses idées. Mais ces idées trouvent cependant le moyen de se réaliser. Sans être achevée, sa conversion est commencée. — 3. 27 décembre 1531, *Opera*, XI, p. 12 ; Hernimjard, II, p. 384. — 4. 27 décembre 1531, *Op.*, 3, X^b, p. 13.

Peut-on imaginer une amitié plus cordiale? On voit en même temps combien ses amis ont peur de blesser cette affectueuse susceptibilité. Ils savent avec quel soin jaloux lui-même veille sur la régularité de la correspondance, combien tout retard le chagrîne, le froisse.

Le 22 avril 1532, Calvin, écrivant à Daniel, lui signale *Pigneus*, auquel il a récemment écrit, et qui n'a pas répondu, et *Brosseus* auquel il a écrit depuis plus longtemps, mais qui n'a pas répondu davantage¹.

Une autre fois, c'est Duchemin qui est en faute. « Je n'ai rien à écrire à Duchemin, dit Calvin à Daniel, puisque, provoqué si souvent, il ne répond pas: » et il déclare qu'il ne se mettra pas en route pour Orléans avant que Duchemin lui ait écrit. « Que serait-ce, ajoute-t-il en plaisantant, s'il me fallait loger quelques jours à la belle étoile, pendant que je chercherai un abri²? »

Nous retrouvons enfin les mêmes sentiments dans une autre lettre un peu postérieure de 1533. Il prie Daniel de saluer tous ses amis, « excepté Framberge, que j'ai résolu de toucher (*emollire*) par mon silence, après n'avoir rien pu obtenir de lui, ni par mes caresses (*blanditiis*), ni par mes menaces. » Et moitié ironiquement, moitié sérieusement, il ajoute: mais ce qu'il y a de plus indigne (*omnium indignissimum*), c'est que récemment son frère est venu. « et il ne l'avait pas même chargé d'un salut pour moi³. »

À notre grand étonnement, M. Lefranc, d'ordinaire si sagace et si débarrassé des préjugés de la légende calvinienne, n'a pas compris cette susceptibilité de notre Réformateur. Il parle de « mauvaise humeur; » il dit que Calvin « s'aigrissait; » et lorsque le jeune Daniel, qui avait laissé attendre Calvin et son dîner pendant tout un jour, finit par envoyer quelques mots d'excuse⁴, M. Lefranc ajoute: « Il faut que Daniel écrive pour s'excuser et réparer cette incartade. » Il nous semble que, en fait de politesse, c'était bien le moins.

Calvin se montre à nous sous un jour très inattendu: voilà tout. Ce n'est pas une raison pour fermer nos yeux. « Partout, dit Stähelin à propos de la correspondance que nous venons d'analyser, se reflète un cœur (*Gemüth*) reconnaissant, plein d'attachement (*anhängliches*), très sensible (*empfindliches*) à l'affection, à l'amitié; et, à côté de cela, une exactitude presque inquiète dans l'accomplissement des grands et des petits devoirs, des commissions qui lui sont confiées ou de tout ce qui touche ses amis, ou lui-même. Il fait attention même à un salut⁵. » Oui, Calvin souffre de tout oubli, de toute négligence. Il s'exagère tout. La suite la portée d'un silence, d'un retard, mais qu'est-ce que cela prouve? qu'il aime ses amis, d'une amitié très exigeante, parce qu'elle est très vive. Si elle est vive, il est soit, cela paraît incontestable: Calvin est un timide, un réservé, qui, par son apparence froide et froide, cache une sensibilité féminine. Il devient la douceur et la bonté: et lui-même, parlant à un des hommes qui le connaissent le mieux, il pourra dire un jour: « Tu sais la tendresse, il faut dire

1. Calvin, *Œuvres complètes*, t. II, p. 107. — 2. Ibid., t. II, p. 106. — 3. Ibid., t. II, p. 107. — 4. Ibid., t. II, p. 108. — 5. Stähelin, *Johannes Calvinus*, t. II, p. 108.

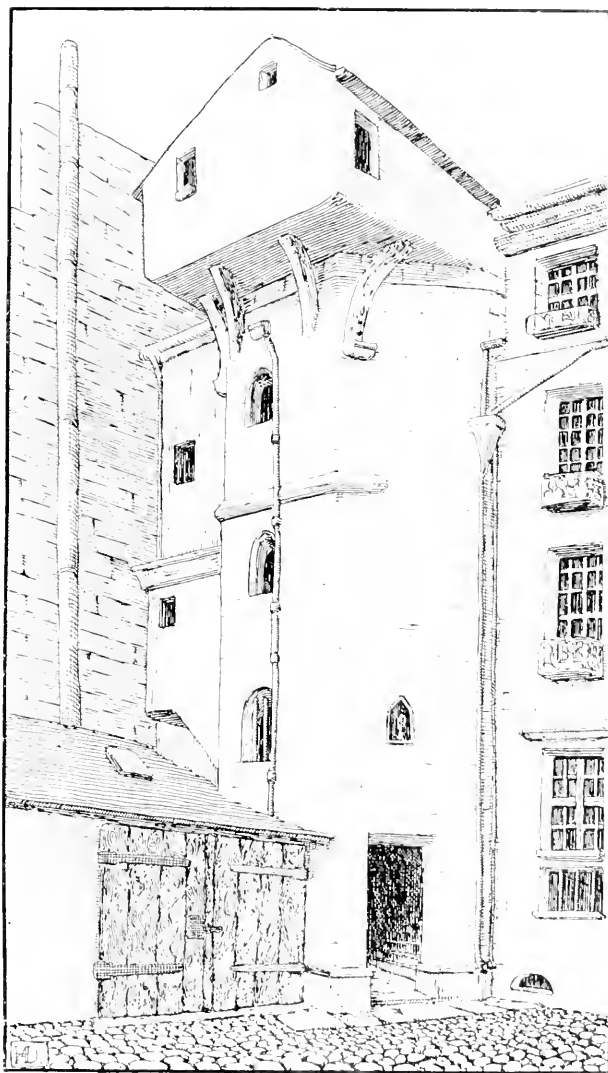
la mollesse de mon cœur. » (*Nosti animi mei teneritudinem, vel mollitiem potius* !.)

IV

Pendant ce temps, Calvin travaillait avec son ardeur habituelle. Refusant, comme nous l'avons dit, l'hospitalité de son ami Coiffart, il s'était établi en plein quartier latin, sur le sommet de la montagne Sainte-Geneviève, dans le collège Fortet².

Il y entra, non comme boursier, mais comme hôte. Là il était à portée des leçons de Danès : et c'est ce qu'il voulait. Qui était donc Danès :

Nous voici devant une nouvelle phase, — et pas la moins curieuse, — de cette éducation, véritablement étonnante dans ses vicissitudes, il faut répéter : véritablement providentielle de notre Réformateur. Nous n'avons qu'à suivre les indications du dernier et savant historien du Collège de France, M. Lefranc.



Paris. Reste du Collège de France.

1. *Opera*, XIII, p. 230. — 2. En face du collège Montagu, de l'École des langues orientales.

Marguerite épousa l'ami intime de Calvin, Guillaume de Trie. M^{me} Budé logeait dans la rue des Chanoines, pas loin de Calvin. N'est-il pas naturel de mettre tous ces futurs citoyens genevois au nombre de ces Français, avec lesquels Calvin avait eu des relations dans sa jeunesse, et qui, les uns après les autres, attirés comme par une attraction irrésistible, rejoignaient celui dont le souvenir et l'amitié étaient restés impérissables dans leur cœur? Cela nous permet de bien nous représenter le cercle des personnages distingués que fréquentait alors Calvin, étudiant au Collège de France.



Guillaume Budé, d'après les *Icones*. (p. 202)

Seulement, il ne faut pas s'y tromper. Le collège de France de 1530 différait singulièrement du collège de France actuel. D'abord il n'en portait pas le nom. Le titre officiel de *Collège royal*, aussi bien que celui de *Collège des Trois-langues*, n'est jamais employé par les professeurs du XVI^e siècle. Ils s'appellent tout simplement lecteurs, interprètes royaux. Le titre de *Collège royal* apparaîtra, pour la première fois, en 1610, quand on posera la première pierre de l'édifice.

Jusqu'à ce moment en effet il n'y a pas « d'édifice. » Pendant plus d'un siècle les leçons se firent dans le collège de Cambrai ou des Trois-Évêques, ou dans celui de Tréguier. Même certains cours se donnèrent encore ailleurs, par exemple dans le collège des Lombards, où vécut Guidacernus, et dans le collège du cardinal Lemoine, où Vatable enseigna longtemps. Cinqarbres¹ réunissait son nombreux auditoire dans le collège Fortet. Mais à cette époque Calvin l'avait quitté².

1. Jean Cinqarbres, un des lecteurs royaux. 2. Lextranc, *Collège de France*, p. 113

Et de même qu'il n'y avait pas d'édifice, c'est-à-dire d'école proprement dite, il n'y avait pas de chaires fixes, mais seulement des cours. Au début, il y eut deux cours de grec, donnés par Pierre Danès et Jacques Toussain ; deux cours d'hébreu, donnés par François Vatable et Agathias Guidacerius, et un de mathé-



Fig. 1. — Pierre Danès.

matique, donné par Oronce Fine. En 1531, un troisième professeur d'hébreu, Daniel Hebraeus, fut ajouté.

C'est à partir de tous ces professeurs, celui qui attirera spécialement l'attention sur Danès. Certain, sinon en droit, du moins en fait, le chef de la communauté, il le fut comme l'évêque l'est par le droit de la gloire — de ces glories qui ne s'effacent pas.

À l'instar de ce qui se fit en France, M. L. France : Sans prérogative officielle,

Danès semble s'être imposé dès le début comme le chef des nouveaux regents, et l'éclat de son enseignement, malgré le peu de temps de sa durée, fut l'une des principales causes du succès de la fondation de 1530.

« Issu d'une vieille famille parisienne, riche et influente, il eut une carrière brillante et rapide. C'était presque un grand seigneur. Il fut quelque chose de plus qu'un érudit de cabinet ou qu'un simple professeur de langues. L'enseignement ne fut pour lui qu'une étape, un moyen de parvenir. Souple, élégant, doué d'une belle prestance, comme en font foi ses portraits, il ne connut point les rudes commencements ni les rudes labeurs. Depuis son entrée au collège de Navarre, la vie ne cessa de lui être facile et douce. Sa vaste intelligence embrassa sans peine la culture encyclopédique qui est le propre des esprits les plus puissants de la Renaissance. Latin, grec, hébreu, mathématiques, médecine, théologie, il a tout appris comme en se jouant. Ses amitiés avec les personnages politiques les plus puissants, la faveur de la cour, une science reconnue universelle, lui donnaient dans le monde scientifique une place tout à fait à part. Les succès qu'il obtint dans sa chaire, un auditoire enthousiaste, augmentèrent encore sa popularité. On disait : *Magnus Budavus, major Danesius ille*¹. »

Toutefois Danès avait d'illustres collègues. Deux au moins doivent être nommés : Toussain, qui a mérité une place dans les *Icones* de Bèze (Jacques Tusan : « depuis lui, est-il dit, la France n'a point eu un pareil docteur². » et Vatable, disciple de Le Fèvre. Vatable (*Page* 206) était Picard³, comme Calvin, et ils entretenaient des rapports d'amitié. Un peu plus tard on les voit fréquenter tous deux le même cercle d'hommes, sympathiques aux nouvelles idées⁴.

Avec Danès, Calvin continuait ses études de grec, si bien commencées auprès de Wolmar. Avec Vatable, il s'initiait aux secrets de l'hébreu, peut-être en com-

1. Letranc, *Collège de France*, p. 172. — 2. *Les vrais portraits*, p. 141. — 3. De la petite ville de Gamaches.

4. Ce fut Vatable qui persuada à Marot de commencer sa traduction des Psaumes, et qui lui traduisit mot pour mot l'hébreu en François. » (*Histoire universelle de Thou*, avec remarques de Casaubon, Duplessis-Mornay, etc., 1710, t. p. 275.) Dans ses *Vrais portraits*, Bèze s'exprime ainsi : « En quel rang te tiendrons-nous, Vatable, tant admire en ta profession par les Juifs mesmes, qui as tant appris à grand nombre de chrétiens, vu que tu as tenu à peu de compte du thésor des saintes escritures, dont tu faisois part aux autres, que mesme tu l'as recette. Neantmoins, permettons que tu tienes ici la place que ta grande erudition et diligence t'ont acquise, encores qu'il semble bien que tu ne sois jamais entre en ce lieu ou tu as conduit les nôtres. » (p. 130). Après s'être occupé de philosophie, Vatable s'adonna entièrement à l'étude de l'Écriture sainte. On a de lui des notes sur l'Ancien Testament, imprimées et détendues par Robert Estienne. Ses notes avaient été recueillies par ses auditeurs. Pour lui, « on qu'il fût naturellement paresseux, comme on lui en a fait un reproche, » (dit qu'il fut prévenu par la mort, il ne réussit rien par écrit, et se contenta de sa réputation et des éloges que lui procuroient ses disciples. Il n'eut point d'autres soins que de découvrir les mystères les plus secrets de l'Écriture sainte, » (qui moururent le 10 d'août, d'avidité à l'écouter. » Son disciple, Jean Mercier, d'Ézès (en Languedoc), le plus profond dans la connaissance de l'hébreu qui ait été parmi les chrétiens, » a honoré la mémoire de son maître d'un éloge extraordinaire. Vatable aurait connu parfaitement la nature des vers hébraïques, qu'on avait ignorés jusqu'alors. Le jour même de la mort de Vatable on vit mourir aussi à Paris Jacques Tusan. Ces deux savants hommes avaient été reçus dans le même jour professeurs au Collège royal, et le ciel voulut qu'après avoir glorieusement travaillé dans la même carrière, ils ne fussent point séparés au tems même de leur mort. » (De Thou, *loc. cit.*, p. 275.)

l'histoire, que celui où ces trois apôtres, Calvin, Loyola, Rabelais. — ce dernier en est un aussi à sa manière. — ont pu se presser côte à côte au pied de la même chaire¹. »

V

Et cependant ce qui nous intéresse, plus que les détails trop hypothétiques sur cet auditoire sans pareil, ce sont les détails sur les sentiments que représentait et que propageait le Collège de France.

Or un seul document suffit pour nous éclairer. Les Lecteurs royaux commencèrent à enseigner dans le courant du mois de mars 1530², et le 30 avril (par conséquent environ un mois après), la Sorbonne manifesta comme suit ses idées sur le nouvel enseignement :

« *Determinatio Facultatis,.... super duobus propositionibus.*

» *Prima propositio* : La Sainte Eseriture ne se peult bonnement entendre sans la langue grecque, hébraïcque [les deux langues enseignées par les Lecteurs royaux], et aultres semblables. *Censura* : *hec sic propositio temeraria est et scandalosa.*

» *Secunda propositio* : Il ne se peult faire que ung prédicateur explique selon la vérité l'espistre, ou l'évangile, sans les dictes langues. *Censura* : *hec propositio falsa est, impia, et populi christiani ab auditione verbi Dei perniciose aversiva.*

» *Utraque harum assertionum authores de lutheranismo vehementer reddit suspectos*³. »

L'enseignement des Lecteurs royaux, que Calvin suivait avec sa persévérance et sa passion habituelles, était donc un enseignement rival de celui de la Sorbonne, laquelle le déclarait téméraire, scandaleux, faux, impie, pernécieux et véhémentement suspect de luthéranisme.

Or, à son point de vue, la Sorbonne n'avait pas tort, ni en droit, ni en fait. En droit, l'étude du grec et de l'hébreu « était, comme le remarque Bèze⁴, choses préparatives de la grande bonté et miséricorde de Dieu, pour une grande œuvre⁵, » celle de la Réformation. En fait, les Lecteurs royaux, au moment où Calvin les

grosse lacune de 1524 à 1530. Jusqu'en 1524 il est chez les Cordeliers de Fontenay-le-Comte. En 1530 il est à Montpellier. Entre ces deux dates, il est venu à Paris et a sans doute visité les autres universités. Mais a-t-il rencontré Calvin au pied de la chaire d'un lecteur royal ? Calvin ne s'établit à Paris, pour suivre leurs cours, qu'en juin 1531. Or Rabelais était à Montpellier depuis le 16 septembre 1530. Le 1^{er} novembre, il était en sa bachelier et faisait des cours publics. A la fin de 1531, ou au commencement de 1532, on le trouve à Lyon, où il échoua comme médecin à l'Hotel-Dieu. Il multiplie ses publications. En 1533, J. du Bellay, évêque de Paris, se rendant à Rome, passe à Lyon et prend avec lui Rabelais comme médecin. Il arrivait dans la Ville éternelle la veille de Noël 1533 et y passait les premiers mois de 1534. [*Oeuvres de Rabelais*, par M. Pierre Januet. Notice par Louis Moland, 1874. Tome VII.

1. Lefranc, *Collège de France*, p. 134. — 2. *Ibid.*, p. 109. — 3. *Ibid.*, p. 122. — 4. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 8. — 5. « Comme grec, en 200 et 300, signifiot payen, en ce siècle il signifiot aussi hénetique. » Cathernot.

suivait, penchaient singulièrement vers l'hérésie. La Sorbonne, de plus en plus effrayée, leur intenta un procès, le 15 janvier 1533 (N. S. 1534).

Encore une fois Bêda mène l'attaque. Va-t-il suffire de connaître le grec et l'hébreu pour qu'on se permette de lire, dans l'original, l'Ancien et le Nouveau Testament? Aller directement à la Parole de Dieu, sans passer par l'Église! Mais c'est tout le Protestantisme! Et Bêda réclame pour le Catholicisme le monopole des traductions.

Nous avons son discours, qui vaut la peine d'être reproduit : c'est un document. « M. Noël Bedda, docteur et syndic de la dite Faculté de théologie à Paris, dit que ce qui l'a mené à advertir les gens du Roy de la cour de céans, a esté non pour empescher la lecture des langues grecques et hébraïques desquelles il loue le seavoir et doctrine. Mais principalement craignant que les professeurs des dites langues, qui peut estre n'entendent la Théologie, ne taxent ou dérogent à la translation de la Sainte Écriture, dont use l'Église romaine et occidentale, et par icelle approuvée il y a environ 1100 ans. Et que gens scavans en sciences humaines, qui se sont mis à traiter de théologie, et présumans corriger la dite translation, comme Erasme, Fabry et autres ont fait, ne fassent une grande playe en la chrestienté. Car gens curieux suivent la diversité des dites Translations, chacun selon sa fantaisie, et qui les croiroit, n'y auroit certaine règle de la Sainte Écriture. Item, et où ils entendoient la Sainte Écriture en translatant, ils peuvent induire les auditeurs à douter de notre translation dont use l'Église, parce qu'ils disent : le grec ou l'hébreu a ainsi. Item, les livres grecs ou hébreux en la Sainte Écriture viennent la plus part des Allemagnes, où peuvent avoir esté les livres changez. Et quant à l'Hébreu plusieurs Juifs qui font imprimer leurs livres hébraïques sont Luthériens, par quoy on craint qu'ils n'ayent variés les livres; par quoy ne soit suffisant argument : *ita habent Hebraea*. Et ceux qui ont fait diverses translations, sont toutes différentes l'une à l'autre. Pour ces raisons supplioit à la Cour que si elle permettoit aux dits Lisans en grec et hébreu de continuer leurs leçons en la sainte écriture, que defenses leur fussent faites de ne taxer, reprendre ou déroger à la translation dont use l'Église, et qu'ils eussent à se garder de dire ou faire choses favorables à la secte luthérienne. »

Et si on le Monthelon, parlant pour le Procureur général du Roy, vint au secours du syndic Bêda. Celui-ci avait insisté sur les dangers des traductions; le Monthelon montra les dangers des interprétations. Il ne suffit pas, dit-il, d'avoir le sens propre, le sens et l'interprétation des mots. « Il faut « le sens médullaire et mystique des mots. » L'erreur des mots, « c'est imiter les Juifs. Sur ce, il cite Hébraïques, *De poetique*, et il conclut au monopole de la Faculté de théologie. « L'original grec et antedemum mystique ne pourroit estre compris et délayé par un lay, qui ne sçait interpréter les saintes lettres, s'il n'est docte en la Faculté de théologie, et en l'original, et la copie des langues hébraïques et latines, par le procureur général, le Monthelon ».

¹ Bibliothèque de la Sorbonne, Ms. 1000, t. 1, p. 101.

Béda fut battu¹. Le 15 janvier 1534 devint presque une revanche du 1^{er} novembre 1533. Le parti de la lumière, qui était alors le parti de l'Évangile, comptait un triomphe de plus, et Béda lui-même ne devait plus livrer de bataille en faveur de l'obscurantisme sorbonnique. Il allait partir pour l'exil, laissant le champ libre aux Lecteurs royaux. Ceux-ci en profitaient. « Ce qu'il est curieux de constater, dit M. Lefranc, c'est que la plupart des Lecteurs royaux déjà véhémentement soupçonnés d'hérésie, ne cherchèrent même plus à dissimuler. Le doux Vatable, le réformé de la première heure, Toussain, Danès,... (« il estoit entré en quelque cognoissance de la vérité, » dit Bèze²), assistent ostensiblement, avec toutes sortes de gens en vue, aux prêches qui se donnaient près du Louvre³; ce qui fait dire au pauvre Le Picard, l'émule de Béda : « C'en est fait de nous. Ma chaire est déserte. Il ne me reste plus que quelques vieilles femmes. Tous les hommes vont au Louvre⁴. »

Il est vrai que cela changea plus tard. Vatable, Danès suivirent l'exemple de Briçonnet; et même Danès, « autrefois des premiers à condamner les abus de la papauté, » devint évêque de Lavaur, et « finalement très grand ennemi de ceux de la religion⁵. » Mais plus tard, ce fut trop tard. L'impression produite sur Calvin était ineffaçable. Il s'était trouvé dans le milieu le plus favorable pour le développement continu, lent mais profond, de sa conception religieuse.

1. La victoire fut plus complète même qu'il ne le semblait. De Launoy nous apprend que le 17 janvier 1533 le parti des antibibliçistes organisa lui-même des cours sur la Bible: « Dorénavant, outre les lectures qui ont accoustumées estre faites... il y aura quatre lectures ordinaires du Vieil et du Nouveau Testament, tous les jours. Deux desquelles lectures seront faites le matin au Collège de Navarre, et on commencera la première à sept heures jusques à huit, et la seconde depuis huit heures jusques à neuf. » De Launoy, *Regii Navarraei gymnasii Historia*, 1677, I, p. 263. Les deux autres lectures devaient avoir lieu à la Sorbonne, l'après-midi. — 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 65. — 3. « Dernièrement (écrit, le 8 avril 1534, O. Myconius à Bullinger), ils se sont montrés disciples de Christ en écoutant prêcher tous les jours. » Herminjard, III, p. 161. — 4. Lefranc, *Collège de France*, p. 148; Herminjard, III, p. 161. — 5. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 938.



M. D. L. X. I. I.

Marque de Louis Cloquevial

CHAPITRE DIXIÈME

Commentaire sur le traité de la Clémence.

I. Appréhension du Commentaire. — II. Humanisme. — III. Libéralisme. — IV. L'anti-stoïcisme et le droit aux larmes. — V. Biblicisme et Augustinisme.

I



LORS parut le *Commentaire sur le traité de la clémence de Sénèque*.

Voici ce que nous apprend la lettre de Calvin à Daniel, du 22 avril 1532 : « Enfin le sort en est jeté. Mes Commentaires sur les livres de Sénèque, *De Clementia*, ont paru, mais à mes frais. Ces frais sont plus élevés que tu ne saurais croire. Maintenant je m'occupe d'en retirer quelque chose. J'ai poussé quelques professeurs, dans cette ville, à les prendre pour texte de leurs leçons. A Bourges, j'ai persuadé à un ami d'en parler publiquement du haut de sa chaire. Toi aussi tu peux m'être très utile, si cela ne t'incommode pas. Tu le feras à cause de notre vieille amitié, surtout puisque tu peux me rendre ce service sans faire courir le moindre danger à ta réputation. Peut-être même seras-tu utile à ton public. Si tu te décides à me faire ainsi ton débiteur, je t'enverrai un exemplaire, ou ce qui te paraîtra bon. En attendant voici pour toi un exemplaire. En le recevant ne te crois obligé à rien envers moi. Je veux que tu en aies du tout libre ! »

Quelques jours plus tard il revient sur le même sujet, auprès du même correspondant : « Les livres de Sénèque sur le *De Clementia* sont enfin publiés à mes

frais et par mes soins. Maintenant je dois veiller à ce que l'argent, que les frais ont dévoré, soit retiré de quelque part. Aussi, pour que ma réputation soit sauvée¹, je voudrais que d'abord tu m'écrives avec quelle faveur ou avec quelle froideur mon livre a été reçu, et que tu pousses *Landrinus* à s'en servir dans ses leçons. Je t'envoie un exemplaire pour toi, les cinq autres pour Bourges. Fais-les parvenir à *Regius*, à *Pignavus*, à *Agnetus*, à *Brossatus* et *Barrhatramus*. Si *Agnetus* consent à l'expliquer dans une leçon, son aide ne me rendra pas peu service². »

On voit que Calvin partage toutes les inquiétudes, il faut presque dire toutes les nervosités d'un auteur qui se voit imprimé pour la première fois. « Cette volonté si ferme, si obstinée, dit M. Lefranc, qui est sa caractéristique, apparaît dans cette circonstance avec une singulière netteté³. »

L'ouvrage a pour titre : *L. Annei Senecæ, romani senatoris, ac philosophi clarissimi, libri duo de Clementia, ad Neronem Cæsarem: Joannis Calvini norviodunavi commentariis illustrati*.

L'imprimeur-libraire a mis ensuite sa marque : une tortue avec l'exergue : *tecum habita*. C'est *Ludovicus Cyaneus* (Louis Blaublôm ou Blaamabloen), qui indique où est sa boutique : rue Saint-Jacques, et son enseigne : aux deux coqs (*sub duobus gallis*).

La première page donne le millésime de 1532. A la fin, cette date est précisée : *mense aprili*. Et la lettre-préface de Calvin précise encore : *pridie nonas apriles, anno salutis nostræ 1532, soit le 4 avril*⁴.

Notons que le nom de *Calvinus*, traduction latine de Cauvin, paraît ici pour la première fois en public. Notre Réformateur ne devait plus en porter d'autre.

II

Qu'était-ce que cet ouvrage, le premier de Calvin ?

Erasme avait publié, en 1529, une grande édition de Sénèque⁵. Il avait excité les savants à s'occuper encore de cet auteur, tout en se montrant pour lui d'une très grande sévérité.

On dirait que Calvin a pris la plume pour obéir à cet appel et pour protester contre ce jugement.

Une préface dédiée l'ouvrage à Claude Hangest, abbé de Saint-Eloi, à Noyon,

1. *Ut salva sit mea existimatio* : ce qui a été traduit par les uns : « pour rattraper mon argent, » par les autres : « pour que ma réputation soit assurée. » — 2. *Opera*, X^e, p. 21. — 3. Lefranc, *Journ.*, t. 3, p. 91. — 4. En 1532, Pâques fut le 31 mars. Pour le 4 avril 1532, il n'y a donc pas de différence entre l'ancien et le nouveau style. « Lors étant à Paris, il composa un docte et singulièrement beau commentaire sur le livre de Senèque touchant la vertu de clémence. Il avoit adonc 21 ans seulement. » *Opera*, XXI, p. 56. Il n'en avait même que 23. Herminjard, II, p. 113. — 5. On confondait alors Sénèque le rhéteur et Sénèque le philosophe, personnage qui aurait vécu cent-cinq ans, et on distinguait de celui-ci Sénèque le tragique. Aujourd'hui la critique distingue Senèque le rhéteur et Senèque le philosophe, l'un le pere et l'autre le fils, et elle identifie Senèque le philosophe avec Senèque le tragique.

l'ami d'enfance de Calvin, comme nous l'avons déjà raconté. L'auteur paie une vieille dette de reconnaissance, et il le fait dans les termes habituels de ce genre de dédicaces. Quelquefois cependant son accent devient plus personnel, soit quand il parle de ce qu'il a reçu dans la maison des Montmor, soit quand il reconnaît la modestie de ses propres origines : « Moi, dit-il, qui suis un homme de la petite plèbe, *unus e plebe homuncio*. » Il ajoute : « Doué d'une érudition médiocre, ou plutôt modique, et qui n'ai rien qui puisse exciter en moi l'espoir de la célébrité. » Le si véridique Calvin n'exagérerait-il pas un peu sa modestie, et sa déliance de lui-même ?

Nous nous bornerons à citer quelques lignes du jugement général sur Sénèque, de ce qu'on a appelé « la seule page de critique littéraire que Calvin ait jamais publiée¹. »

« C'est quand il s'occupe d'éthique que Sénèque est surtout un maître et qu'il semble dans son domaine : il possède toute la dialectique nécessaire à l'ornement de son discours. Sa mémoire lui fournissait des traits de l'histoire ancienne toutes les fois qu'il en avait besoin ; il s'y est pourtant parfois trompé, faute d'avoir été assez exigeant envers lui-même. Sa langue est pure et brillante, on sent qu'elle est de la bonne époque. Sa manière de parler est élégante et fleurie, son style n'est pas recherché, il coule sans effort ; le ton de son discours est modéré, comme il convient à un philosophe ; il s'élève pourtant parfois, et l'on peut s'assurer que la veine sublime ne lui aurait pas manqué s'il l'avait recherchée. Presque tout le monde lui reproche son luxe de paroles et sa prolixité ; je conviens qu'à cet égard il en fait trop, et je pense que ce sont là les défauts agréables dont il est rempli, au jugement de Quintilien. Je regrette aussi chez lui l'absence de l'ordre, cette lumière du discours. Mais combien ses défauts nous paraîtront peu importants en comparaison de ses qualités ! Qu'on se souvienne seulement que jamais aucun génie n'a pu nous plaire sans que nous y missions de l'indulgence. Je ne veux pas m'arrêter plus longtemps ; disons-le une fois pour toutes : Sénèque est le premier après Cicéron, il est une colonne de la philosophie et de l'éloquence romaines. Car nous avons perdu Brutus et ses pareils. C'est ce qu'apprendront ceux qui consacreront leurs meilleures heures à le lire : ils en retireront du fruit et du plaisir ; je réponds qu'aucun d'eux ne regrettera sa peine, à moins qu'il ne soit né sous la colère des Muses et des Grâces². »

Quand on écrit une pareille page, à vingt-trois ans, on a devant soi une belle et brillante carrière d'humaniste. Et cependant plus encore que cette maturité de jugement et cette élégance de style, l'érudition de l'auteur nous étonne.

« C'est le point d'érudition, » devant lequel, s'écrie M. Lecoultre, on éprouve « une admiration et une profonde stupeur. » On a compté en effet que Calvin cite cent cinquante-cinq auteurs latins, parmi lesquels Cicéron, et trente-trois de nos auteurs, Horace, Ovide et leurs œuvres complètes, Térence et cinq de ses

¹ Cf. *Œuvres complètes*, t. I, p. 107-108, 110-111.

² Cf. *Œuvres complètes*, t. I, p. 110-111, 113-114.

comédies, Virgile et toutes ses œuvres : de plus, vingt-deux auteurs grecs, parmi lesquels Aristote et cinq ou six de ses principaux ouvrages. Platon, Plutarque et quatre des ouvrages de ces auteurs, etc., etc. C'est toute la littérature romaine et toute la littérature grecque : moralistes, philosophes, orateurs, poètes, historiens, juriconsultes, grammairiens. Personne ne manque, pas même les écrivains les plus spéciaux, les plus indigestes, les moins célèbres : Columelle à côté de Cicéron, Rutilius Lupus à côté d'Aristote. Notre auteur-prodige sait tout, a tout lu. La sûreté de cette érudition égale son abondance, et sa minutie égale son immensité ¹.

III

L'œuvre d'un humaniste d'une précocité merveilleuse : est-ce tout le Commentaire sur le *De Clementia*?

Où, répondent les savants éditeurs des *Opera*. « Dans ces Commentaires, il n'y a pas le moindre renseignement théologique, ni religieux, ni biblique. De ce Calvin que connut plus tard le monde chrétien, on ne voit rien que l'élégance du langage latin ². » Et M. Lefranc ajoute, à peu près dans les mêmes termes : « C'était une œuvre exclusivement philologique, pleine d'érudition, écrite avec vigueur, et où la clarté de l'exposition révèle le juriste rompu à l'argumentation précise et pénétrante ³. » Il nous semble que ces auteurs, d'ordinaire si perspicaces, ont méconnu l'importance du Commentaire de Calvin.

Et tout d'abord ce Commentaire nous apparaît comme un magnifique manifeste du *Libéralisme*, tel qu'il pouvait exister à cette époque.

C'est ainsi, par exemple, que l'élève de Mathurin Cordier et de Melelior Wolmar stigmatise l'ancien système d'éducation (celui qu'il a connu à Montaigu), devant Rabelais et Montaigne : « On sait, dit-il, que Quintilien conseille de ne pas sévir trop durement contre les enfants nés libres. Nos bourreaux pleins de brutalité (*plagosi carnifices*) obéissent bien mal à ce précepte : je n'ose les appeler pédagogues, puisqu'ils font de ce nom un opprobre ⁴. »

Ici nous sommes heureux de pouvoir citer Kampschulte. Il parle d'« une audace qui remplit d'étonnement, » et il montre le jeune auteur attaquant « les abus politiques de son temps, en particulier les vices de la justice et de l'administration ⁵. »

En effet, s'armant d'un distique de Pétrone, Calvin flétrit les juges qui, en acquittant, prouvent plutôt leur ignominie que leur clémence. « Ainsi de notre temps, dit-il, le jugement n'est rien qu'une marchandise publique : » et il termine en citant saint Augustin : « Poursuivons dans les coupables notre propre iniquité, et ayons pitié de la commune nature. Donc que rien ne soit accordé aux intérêts personnels, rien à la vénalité ⁶. »

1. Lecoulte, p. 99. — 2. *Opera*, V, Prolog. xxxii. — 3. Lefranc, *Jeanesio*, p. 92. — 4. *Opera*, V, p. 115 — 5. Kampschulte, p. 258. — 6. *Opera*, V, p. 23, 58. Lecoulte, p. 121.

Mais il y a plus, et beaucoup plus : ce Commentaire de Calvin est surtout un appel éloquent à la clémence royale, et un réquisitoire énergique contre l'absolutisme¹.

Voici le début : « Ce n'est pas témérairement que Plutarque a écrit : il est difficile de donner un conseil à ceux qui gouvernent. Ils pensent qu'il n'est pas du tout royal de vivre selon les prescriptions de la raison, et ils font consister la vraie majesté du roi dans une licence effrénée. Ils estiment servile de s'en remettre au jugement d'autrui... tellement est naturelle aux rois et aux princes, comme un mal perpétuel et propre, l'arrogance². »

Plus loin : « La clémence, c'est vraiment l'humanité. En être participant, ce n'est pas autre chose qu'être homme... C'est une vertu héroïque, sans laquelle les princes ne peuvent commander... Que le roi ou l'empereur brille par toutes les autres vertus de la fortune, du corps, de l'âme : toutes perdent leur charme, s'il ne s'est pas rendu aimable et gracieux par sa mansuétude vis-à-vis de ses sujets. Au contraire, tous ses actes, toutes ses paroles sont bien accueillis s'il s'est une fois concilié la faveur du peuple par cette vertu³. »

Et encore : « Le prince peut, comme une bête féroce, tuer et massacrer. Seulement ce sera non un règne mais un brigandage. Et un brigand a autant d'ennemis qu'il y a d'hommes... Sûr est le règne du prince qui commande non seulement dans son intérêt, mais dans l'intérêt de ses sujets, qui est le pasteur des peuples⁴. » « Enlève les vices et non les hommes⁵... C'est une cruelle férocité que la colère dure et inexorable⁶. La cruauté rend un roi exécration à tous ; bien plus, d'un prince elle fait un tyran. La clémence le rend aimable à tous, supérieur à tous, et semblable aux dieux. Les dieux font que bons et mauvais nous naissons, nous jouissons en commun du ciel et de l'air, nous nous nourrissons des mêmes aliments. Pourquoi le prince n'imiterait-il pas cette mansuétude des Dieux⁷ ? »

Il faut avouer qu'en voyant Calvin prêcher la clémence avec cette force, avec cette éloquence, en face des prisons remplies et des bûchers allumés, on a pu légitimement supposer qu'il avait le désir de blâmer non seulement la cruauté en général, mais aussi la cruauté particulière d'un Néron, et même d'un François II. L'un des plus anciens historiens de Calvin, P. Masson, le dit : « Visant un tout autre but que celui qu'il feint de poursuivre (*aliud agens, aliud simulans*), il avait publié ses Commentaires sur le *De Clementia*, dans l'intention (*scilicet ut*) d'éteindre les feux que François, roi des Français, avait fait allumer pour la punition des luthériens⁸. »

Cette opinion a été souvent reproduite et souvent combattue. « Il essaya, dit Aubertin, une timide protestation en faveur de quelques huguenots qu'on avait traités en public : œuvre d'une âme double, dit P. Masson, « catholique

¹ Cf. l'Introduction, p. 11-12, et l'Appendice I, p. 143. Il est évident que la monarchie doit être préférée à la république, mais il est évident aussi que la monarchie ne peut subsister que si elle est limitée. — ² *Ibid.*, en ce qui concerne le point qu'elle ne peut subsister que si elle est limitée, voir l'Appendice I, p. 143. — ³ *Ibid.*, p. 143. — ⁴ *Ibid.*, p. 143. — ⁵ *Ibid.*, p. 143. — ⁶ *Ibid.*, p. 143. — ⁷ *Ibid.*, p. 143. — ⁸ P. Masson, op. cit., p. 405.

» dans ses écrits et luthérien au logis¹. » L'historien Henry² est plus explicite encore, et loue le courage du Réformateur³.

L'opinion contraire a été soutenue par Stähelin il va jusqu'à dire que le livre ne fournit pas le plus petit point d'attache à une pareille affirmation⁴, par Kampschulte⁵, et par les deux derniers auteurs qui ont écrit sur ce sujet : « On a voulu, dit M. Bagnenault de Puschesse, voir dans cet écrit purement littéraire un dessein caché d'agir sur François I^{er}, en l'exhortant à traiter avec indulgence les sectateurs de la religion nouvelle. Rien n'autorise une semblable supposition⁶. » Et enfin M. Lecoultré déclare que l'idée de P. Masson est tout à fait inadmissible : « Pas une ligne (?) de l'ouvrage ne la confirme, et même on ne saurait l'admettre sans attribuer à Calvin une insigne maladresse. Le *De Clementia* avait été adressé par Sénèque à Néron, c'était un essai de combattre la cruauté naissante du jeune prince ; le transformer en une sorte d'apologie pour les protestants persécutés, c'eût été forcément établir un rapprochement entre François I^{er} et cet abominable souverain, dont le nom devait paraître « aux plus » cruels tyrans une cruelle injure. » Or Calvin, dès sa jeunesse, semble avoir trop bien connu le monde et les hommes pour s'être rendu coupable d'une telle inconvenance⁷. »

Il nous semble que l'exagération est égale des deux côtés.

Accordons qu'il ne faille pas confondre le Commentaire de 1532 et la Dédicace de 1535, la fameuse lettre à François I^{er}, en tête de *l'Institution*. Accordons que Calvin, ayant commencé, nous dit-il, son travail sans penser à le publier⁸, y fasse surtout acte d'humaniste. Erasme est pour lui « l'honneur et les délices des lettres⁹. » Budé est la première gloire et le soutien des lettres, grâce auquel notre France revendique aujourd'hui la palme de l'érudition¹⁰. Calvin ne se déclare pas plus protestant qu'il ne s'adresse au roi.

Il n'en reste pas moins que la persécution était à l'ordre du jour et que le Commentaire est un panégyrique de la tolérance.

La coïncidence est-elle absolument fortuite? Les allusions y sont. Calvin ne les a-t-il pas vraiment voulues?

Il nous paraît beaucoup plus raisonnable de penser que Calvin a manifesté ses préoccupations, et qu'il a parlé comme un humaniste, en faveur de la clémence, dussent François I^{er} et les luthériens profiter des leçons de Sénèque. N'est-ce pas le sens de cette recommandation, trop peu remarquée, de Calvin

1. Audin, I, p. 50. — 2. Henry, I, p. 52. — 3. Citons l'opinion de Guizot : « Son premier écrit fut un appel à la clémence, ou, pour parler le langage du XVIII^e siècle, à la tolérance en faveur des adhérents à la Réforme, poursuivis, proscrits, emprisonnés, envoyés au bûcher... Il est vrai que, dans le cours de son travail, Calvin ne parle point des réformés et des rigueurs qu'ils subissent; il n'y fait même aucune allusion saisissable. Je n'en demeure pas moins convaincu que, par cette publication, Calvin voulut servir la cause de ses frères, et que, si la Réforme avait été dès lors triomphante et puissante, son Commentaire sur le traité de Sénèque n'aurait jamais paru. Le titre seul de l'ouvrage et les circonstances dans lesquelles il fut publié apportent en ce sens plus de preuves que la réserve du langage de Calvin n'élève de doutes... » Guizot, *Les vies de quatre grands chrétiens français*, p. 168.

4. Stähelin, I, p. 11. — 5. Kampschulte, p. 238. — 6. « La jeunesse de Calvin » *Revue des questions de théologie*, 1872, t. XII, p. 453. — 7. Lecoultré, p. 118. — 8. *Œuvres*, V, p. 5. — 9. *Ibid.*, 6. — 10. *Ibid.*, 51.

« Que ce soit là l'opinion des philosophes ! notre religion nous enseigne quelque chose de bien différent. Car, comme dit saint Augustin, dans la *Vie commune des clercs*, la conscience et la réputation sont deux choses : la conscience est nécessaire pour toi ; la réputation est nécessaire pour ton prochain. Celui qui, se contentant de sa conscience, néglige sa réputation est cruel¹. » Paroles vraiment deux fois remarquables, sous cette plume et dans cette bouche. La conscience avant tout : oui, mais la conscience, pas tout. Avec la conscience, la réputation. Et pourquoi ? sinon parce que, d'après Calvin, l'homme ne vit pas pour soi ; l'homme n'est ce qu'il est, et ce qu'il doit être, qu'en société. Le cri de l'individualisme, qui est en définitive un pur égoïsme, c'est : Suis-je le gardien de mon frère ? Peu m'importe ce qu'il pense de moi. Calvin, homme de gouvernement, homme de société, homme complet et vrai, déclare que l'individu, dans son orgueil, ne saurait se suffire. L'homme a charge d'hommes. Tu es le gardien de ton frère, toi. Il est essentiel non seulement que tu aies raison, mais que l'on sache que tu as raison.

Calvin étudie plus profondément encore la grande idée de l'humanité. A l'individualisme des philosophes il oppose le socialisme chrétien, parce que, à l'insensibilité stoïque, il oppose la sensibilité chrétienne : « Nous savons, dit-il, que notre nature est telle que nous sommes plus sensibles à l'attrait de l'utilité ou du plaisir qu'à ces paradoxes des stoïciens, antipathiques (*abhorrentibus*) au sentiment général des hommes². »

L'homme est un être sensible, qui souffre et qui jouit, naturellement et légitimement, par le droit même de sa nature. « C'est ici le centre de la question, explique-t-il. Les stoïciens repoussent la miséricorde comme une maladie de l'âme. Les passions, parce qu'elles troublent la paix de l'âme, sont toujours vicieuses. Donc la miséricorde est un vice³. » Mais il répond : « Nous devons en être persuadés : la miséricorde est une vertu, et un homme ne peut être bon s'il n'est miséricordieux. Peu importe ce que disputent dans leurs ténèbres ces sages oisifs ; en tout cas, j'ignore s'ils sont sages, et tout ce que je sais, c'est qu'ils ne sont pas hommes. Un homme c'est un être affecté par la douleur, qui sent, qui résiste, qui admet les consolations, et non pas celui qui n'en a pas besoin. C'est donc à bon droit qu'autrefois les Athéniens avaient consacré un autel à la miséricorde. » Puis, il cite Cicéron et Juvénal, et conclut : « Ne pas pouvoir pleurer, c'est un vice (*unde et illacrymabilis, nomen est ritii apud autores*)⁴. »

Et cette sensibilité, cette humanité que Calvin défend ainsi à vingt-trois ans, il la défendra à la fin de sa vie, après avoir fait l'expérience des hommes, et de toutes les douleurs humaines. Dans sa dernière édition de *L'Institution*, il écrira, se servant des mêmes mots dont il s'est servi dans son premier ouvrage : « Nous voyons que porter patiemment la croix, n'est pas être du tout stupide, et ne sentir douleur aucune : comme les philosophes stoïques ont follement décrit.

1. *Opera*, V, p. 112. — 2. *Ibid.*, p. 39. — 3. *Ibid.*, p. 156. — 4. *Ibid.*, p. 151.

le temps passé, un homme magnanime, lequel ayant dépouillé son humanité, ne fust autrement touché d'adversité que de prospérité, ny autrement de choses tristes que de joyeuses; ou plus tost qu'il fut sans sentiment, comme une pierre. Et qu'ont-ils profité avec ceste si haute sagesse? C'est qu'ils ont dépeint un simulachre de patience, lequel n'a jamais esté trouvé entre les hommes et n'y peut estre du tout; et mesme en voulant avoir une patience trop exquise, ils ont osté l'usage d'icelle entre les hommes. Et il y a aussi maintenant parmi les chrétiens de nouveaux stoïciens¹. Ces gens pensent que ce soit vice non seulement de gémir et pleurer, mais aussi de se contrister et estre en sollicitude. Ces opinions sauvages procédent quasi de gens oisifs; lesquels s'exercant plus tost à spéculer qu'à mettre la main à l'œuvre, ne peuvent engendrer autre chose que telles fantaisies. De nostre part nous n'avons que faire de ceste si dure et rigoureuse philosophie, laquelle nostre Seigneur Jésus a condamnée, non seulement de paroles, mais aussi par son exemple. Car il a gémy et pleuré, tant pour sa propre douleur, qu'en ayant pitié des autres, et n'a pas autrement appris à ses disciples de faire. Le monde, dit-il, s'esjouira, et vous serez en détresse; il rira, et vous pleurerez. Et afin qu'on ne tournast cela à vice, il prononce ceux qui pleurent estre bien heureux. Ce qui n'est point de merveille. Car si on réproûve toutes larmes, que jugerons-nous du Seigneur Jésus, du corps duquel sont distillées gouttes de sang? Si on taxe d'incrédulité tout espovantement, qu'estimerons-nous de l'horreur dont il fut si merveilleusement estonné? Si toute tristesse nous desplaît, comment approuverons-nous ce qu'il confesse, son âme estre triste jusques à la mort?² »

Voilà donc le large et profond sentiment de la nature humaine qui anime, non pas quelques pages, mais toute l'œuvre et toute la vie de notre Réformateur. Belle unité et combien significative! C'est un fait aussi inconnu qu'il est incontestable. A la fin, comme au début de sa carrière, Calvin, celui que la légende a déclaré insensible, a revendiqué pour l'homme le droit à la douleur, l'imprescriptible droit des larmes. « Ne pas pouvoir pleurer est un vice! »

V

Ce que nous a déjà appris l'étude du Commentaire de Calvin suffirait pour nous rendre étonnante la déclaration des éditeurs des *Opera*: « Dans ce Commentaire il n'y a pas le moindre renseignement théologique, ni religieux, ni chrétien. Mais voilà que s'acroît encore cet étonnement.

Le grand bon sens de Calvin ne se bornait pas à la littérature profane, elle embrassait également la littérature religieuse, et tout par-

¹ Cf. *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

ticulièrement la littérature patristique. Calvin cite Synésius, Lactance, Jérôme, Eusèbe, Cyprien, Augustin.

Et, après les Pères, voici la Bible elle-même. Calvin la cite trois fois : Rom. XIII, 1-7¹, pour prouver que tout pouvoir vient de Dieu ; Prov. XVI, 14², à propos de la colère ; et surtout 1 Pierre II, 18³. Parlant de la douceur que le père de famille doit témoigner aux siens, Calvin ajoute : « C'est pourquoi Pierre, dans sa canonique (*in sua canonica*), ne veut pas que les maîtres soient *dyscolii*, c'est-à-dire moroses et difficiles à leurs serviteurs. »

Les éditeurs des *Opera* font là-dessus deux observations : la pensée n'est pas de saint Pierre, mais de saint Paul (Eph. VI, 9, ou Col. IV, 1) ; et le mot *dyscolos* n'est pas même paulinien : il est étranger au Nouveau Testament.

Calvin est-il ainsi pris en flagrant délit de fausse citation de la Bible ? Ce serait un piquant début, en exégèse, pour le futur auteur des Commentaires.

Mais M. Lecoultré a montré que, si le cas était en effet très piquant, il l'était d'une tout autre manière. L'exégèse qui se trompe, ce n'est pas celle de Calvin, c'est celle de ses savants critiques. En effet, on lit dans 1 Pierre II, 18 : « Serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont d'un caractère difficile. » N'en déplaise aux éditeurs des *Opera*, c'est bien la pensée à laquelle Calvin fait allusion. De plus, le texte grec désigne les maîtres difficiles par le mot *τοῖς πικροῖς, πικροῖς* n'est pas très différent de *dyscolii*. Ajoutons que le mot même de *dyscolii* se trouve très bien dans 1 Pierre II, 18, traduction de la Vulgate.

Calvin connaissait le grec, mais, écrivant en latin, il se sert de la traduction latine courante, voilà tout⁴.

Et enfin, le Commentaire de 1532, qui n'est pas sans importance au point de vue « théologique, religieux et biblique, » puisqu'il nous donne de précieux renseignements sur les connaissances religieuses et bibliques de Calvin, nous montre encore le Réformateur puisant déjà dans saint Augustin le principe paulinien, qui sera le fondement du Calvinisme : je veux parler de l'affirmation relative à la perversité naturelle de l'homme.

« Les philosophes, dit-il, ne pensent pas que quelqu'un s'écarte de la loi naturelle, de telle sorte qu'il soit mauvais par son propre plaisir (*animi causa*). Je ne sais comment cependant il se trouve que certains sont mauvais gratui-

1. *Opera*, V, p. 18. — 2. *Ibid.*, p. 21. — 3. *Ibid.*, p. 53. — 4. On ne peut pas ne pas remarquer que Calvin appelle la première épître de saint Pierre « sa canonique. » Faut-il en conclure qu'il rejette la seconde, ou du moins qu'il fait allusion aux doutes d'une partie de l'ancienne Eglise ? « Nouvelle preuve, dit M. Lecoultré, de la réalité de ses connaissances théologiques, dès la date de 1532. » (Lecoultré, *o. c.*, p. 108.) Mais M. Lang conteste cette conclusion, et montre que ce terme de « canonique » était souvent appliqué à cette ép. ne aux sept épîtres, de Pierre, de Jean (voir : *Institution chrétienne*, III, II, 21, de Jacques et de Jude. (Lang, *o. c.*, p. 28.) On peut accorder ce fait sans en déduire celui-ci : « En 1532, la connaissance de Calvin se réduisait à la Vulgate... Jusque là la Bible n'était pas entrée dans le cercle de son intérêt... La Bible est pour Calvin un livre fermé, son cœur ne bat pas pour elle. » (Lang, p. 29.) Ces suppositions ne paraissent pas convenir pour l'auteur du Commentaire sur la Clémentine, pour l'ancien disciple de Wolmar, pour celui qui achetait la Bible d'Anvers ou d'Estienne, sur la demande de son ami Daniel, etc.

tement, et sont enflammés d'une telle folie de pécher, que le fait seul de pécher leur délecte, même sans cause¹. »

Calvin est amené à parler des païens. Ils sont pécheurs. Mais n'ont-ils rien de bon ? Calvin n'est pas injuste : et il signale, par exemple, une vertu païenne à l'imitation des chrétiens. Sénèque dit qu'il faut pratiquer l'aumône sans faire honte à celui à qui l'on donne. Et Calvin d'ajouter vite : « Là, que les nôtres observent, combien beaucoup sont éloignés de cette mansuétude des philosophes païens : s'il leur arrive de donner une aumône à un pauvre, comme s'il était contraire à leur dignité de la lui mettre dans la main, par mépris ils la lui jettent². »

Et cependant les vertus des païens sont sans valeur. Sénèque dit : « Si notre âme est ambitieuse, nous n'hésitons pas à exposer notre main droite aux flammes, ou à nous précipiter volontairement dans le gouffre. » Saisissant ce mot : *ambitieuse*, Calvin commente : « Sénèque avoue ingénument ce que furent ces remarquables vertus des païens, qu'on célèbre à pleine bouche. Supprime l'ambition, et tu n'auras plus aucun de ces esprits factieux, ni les Platon, ni les Caton, ni les Scévola, ni les Scipion, ni les Fabricius³. » Voilà donc la racine de ces beaux sentiments et de ces grandes actions : l'orgueil, l'égoïsme, c'est-à-dire le péché.

Ici il faut faire trois remarques :

1^o « En signalant l'amour de la gloire comme le plus puissant stimulant à la vertu dont l'antiquité païenne ait eu conscience, Calvin était en plein dans la vérité historique. Il serait facile de le démontrer par des citations des principaux moralistes grecs ou latins⁴. »

2^o Le jugement porté par Calvin sur les vertus païennes, dans son *De Clementia*, se retrouve dans son *Institution chrétienne*, avec une seule petite différence. La doctrine de l'*Institution* paraît un peu plus adoucie que celle du *De Clementia*.

En effet, l'*Institution* admet des différences entre les païens, et même des vertus, et des vertus si vraies que Calvin les estime dons de Dieu. « Pour le commencement je ne nie pas que toutes les vertus (*egregia dotes*) qui apparoissent en la vie des infidèles et idolâtres, ne soient dons de Dieu. Et ne suis-je si éloigné de jugement humain (*a sensu communi*) que je veuille dire qu'il n'y ait différence entre la justice, modération et équité de Tite et de Trajan, qui ont été de bons empereurs Romains, et entre la rage, intempérance et cruauté de Néron ou Domitian, qui ont régné comme bestes furieuses; entre les cruautés et diliberes de Tiberius et la continence de Vespasien; et qu'il n'y ait différence entre l'observation des lois et le contemnement... Car quel ordre faut-il garder, si ces choses estovent confindues ensemble ? » Même, Dieu comble de dons les vertus païennes. « Non pas que ceste ombre et image de Vertu n'estoit en elle-même, de ses bien lices; mais il lui plaisoit de monstrier ainsi

¹ *De Clementia*, c. 1, § 1. — ² *Ibid.*, c. 1, § 2. — ³ *Ibid.*, c. 1, § 3. — ⁴ *Ibid.*, c. 1, § 4. — ⁵ *Ibid.*, c. 1, § 5.

combien il aime la vraie vertu, en ce qu'il ne laisse point sans rémunération temporelle celle qui n'est qu'extérieure et simulée... » « Ces vertus telles quelles, ou plus simulachres de vertus, » sont « dons procédant de lui¹. »

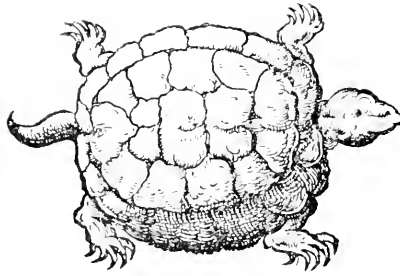
3° Mais pour comprendre Calvin il faut ne pas oublier que les vertus des chrétiens ne valent pas mieux que les vertus des païens. Car l'idéal est si élevé que les hommes les meilleurs en sont toujours à une distance infinie. « Cependant mesmes que par la conduite du Saint-Esprit nous cheminons en la voye du Seigneur, afin de ne nous oublier, il y demeure des reliques d'imperfection en nous, lesquelles nous donnent occasion de nous humilier. Il n'y a nul juste, dit l'Écriture, qui face bien, et ne pèche point. Quelle justice doncques auront les fidèles de leurs œuvres. Je dis premièrement, que la meilleure œuvre que les fidèles puissent mettre en avant, est toujours souillée et corrompue de quelque pollution de la chair, comme un vin est corrompu quand il est mêlé avec de la lie. Que le serviteur de Dieu, dy-je, élise la meilleure œuvre qu'il pourra avoir faite en toute sa vie : quand il aura bien espluché toutes les parties d'icelle, il trouvera sans doute qu'elle sentira en quelque endroit la pourriture de sa chair : veu qu'il n'y a jamais en nous une telle disposition à bien faire, qu'elle devrait estre : mais qu'il y a grande foiblesse pour nous retarder. Or combien que nous voyons les macules dont sont entachées les œuvres des saints, n'estre point obscures ni cachées, toutefois encore que nous posions le cas que ce soyent seulement petites taches et menues : assavoir si elles n'offenseront en rien les yeux du Seigneur, devant lequel les estoilles mesmes ne sont pas pures. Nous avons qu'il ne sort pas une seule œuvre des fidèles qui ne mérite juste loyer d'opprobre si on l'estime de soy². »

Je ne sais s'il serait facile, ou même possible, de trouver une page où brille d'un pareil éclat l'idéal moral !

Evidemment le Commentaire de Calvin a été étudié jusqu'ici trop superficiellement³. Seul M. Lecoultré en a compris la valeur : « Bêze, dit M. Lecoultré, a tracé un portrait véridique du jeune Calvin quand il l'a représenté comme ayant des mœurs irréprochables, des besoins religieux promptement éveillés, des connaissances théologiques précoces, et comme gagné de bonne heure à des vues protestantes. Le contenu du Commentaire sur le *De Clementia* est favorable à ce témoignage, ou du moins à ses éléments principaux⁴. »

1. *Institution chrétienne*, III, III, 2. — 2. *Ibid.*, III, XIV, 9. — 3. Voir encore Stahelin, I, p. 137 : « Il ne s'y trouve pas même une affirmation occasionnelle des principes, des règles du christianisme... (1) » — 4. Lecoultré, o. c., p. 104. — C'est peut-être dans les efforts faits par M. Lang pour enlever au *Commentaire sur la Clémence* toute portée religieuse, que cet honorable savant laisse le plus percer l'influence tyrannique de son système de chronologie. Il trouve les citations des Pères rares et servant, « le plus souvent, » à des explications « vaines ». Il est vrai que Calvin parle de « notre religion, » l'opposant au paganisme. Mais, se hâte de dire M. Lang, « c'est évidemment pour servir de transition à une citation. » Et cette citation même n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Si Calvin avait voulu prouver la supériorité de la morale chrétienne, il aurait fallu « une plus profonde discussion. » — Dans ces circonstances « le passage contre les vertus des païens » n'a pas trop d'importance. « Les citations de la Bible » auraient dû être beaucoup plus nombreuses » (p. 23, 24). Mais en accumulant ainsi les suppositions, les restrictions, les explications, que ne ferait-on pas dire à un texte quelconqué ?

En réalité le *Commentaire sur le De Clementia* prouve que notre jeune et brillant humaniste n'est pas seulement un homme des temps modernes, ni même un homme, dans le plein sens du mot : il est augustinien. Or l'augustinisme, c'est le contraire de l'humanisme. Demandez-le à Érasme, ou plutôt à Luther, dont le continuateur se forme et va bientôt se dévoiler.



TECVM HABITA.

Parisijs apud Ludouicum Cyaneum sub
duobus Gallis in via Iacobza.

z c 3 e

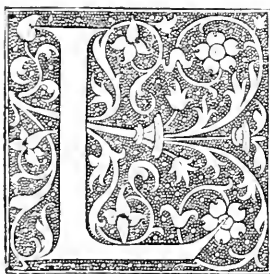
CHAPITRE ONZIÈME

Paris protestant au XVI^e siècle.

(1509-1572¹)

I. Le faubourg Saint-Germain. — II. L'Université. — III. Le faubourg Saint-Victor et le faubourg Saint-Marceau.
— IV. La Cité. — V. La Ville.

I



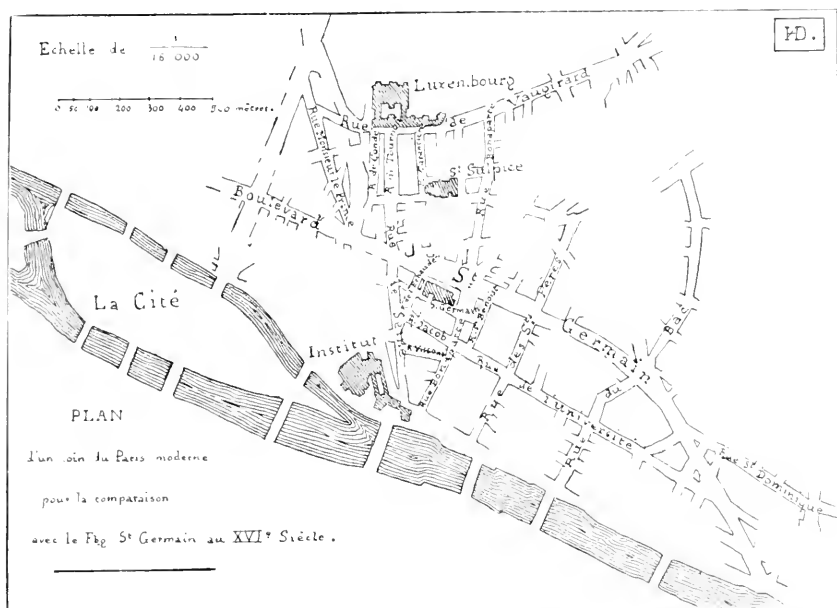
LES documents ne manquent pas : il y en a trop², et nous renonçons à tout voir, ou à tout décrire. Ce serait vouloir raconter toute l'histoire de Paris, dont presque chaque rue, chaque place, chaque monument a été le témoin du sanglant enfantement de notre Église³; ce serait vouloir raconter toute l'histoire du protestantisme, qui a eu ici « son premier enseignement, son premier martyr mis à mort en France, son premier pasteur, son premier consistoire et son premier synode national⁴. »

1. En tout cas nous n'avons pas d'hésitation sur notre point de départ : ce ne peut être que Saint-Germain-des-Prés. (Page 227.)

¹ *Le plan de Paris*. (Voir : *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris*, par Bonnardot; *Noté c'est un plan de Paris du XIII^e siècle*, par J. Cousin, 1875; *Les anciens plans de Paris*, par A. Franklin, 1878-1880.) Il faut commencer par laisser de côté le plan Munster (vers 1550). « Aucune exactitude dans les proportions ou les directions des rues, etc. » Bonnardot. — « Grossière image allemande tracée de mémoire et sans aucune valeur. » Cousin. Restent trois plans : 1° *Le plan Braun*, vers 1550, dit Cousin; d'après un modèle tracé vers 1530, dit Bonnardot. Ces deux auteurs le louent également. Il est fait avec soin; c'est une vue très exacte. « Heureusement il est de proportion réduite et ne permet pas bien de voir les détails. » — 2° *Le plan de la Tapisserie*, vers 1537, « Grossier image, dit Bonnardot, rues disproportionnées de forme et de longueur... s'il peu à l'archéologue. » — 3° *Le plan de Bale*, dit Cousin, et dont nous avons deux copies, l'une représentée par le plan Trusect, 1577 (dit de Bale), l'autre par le plan du Cercle (1555). Le plan de Bale aurait été acheté par un Américain en visite à Paris, en 1557 ou 1558. Il le rapporta à Bale, où il est encore. C'est le seul exemplaire connu. Le plan de Bale est recommandé par Bonnardot : « Il peut, malgré ses imperfections, présenter beaucoup d'intérêt à l'archéologue. » — 2. Nous commençons par citer, d'une manière générale, les deux magnifiques *plans de Paris*.

élégante chapelle de la Vierge, un vaste dortoir (1273). Enfin les richesses d'une bibliothèque, qui allait bientôt suffire à la curiosité des bénédictins de Saint-Maur, achevaient de faire de cette abbaye un monde à part, produit de tout ce que la vieille France avait de plus noble et de plus national.

Saint-Germain-des-Près est le berceau du protestantisme français.

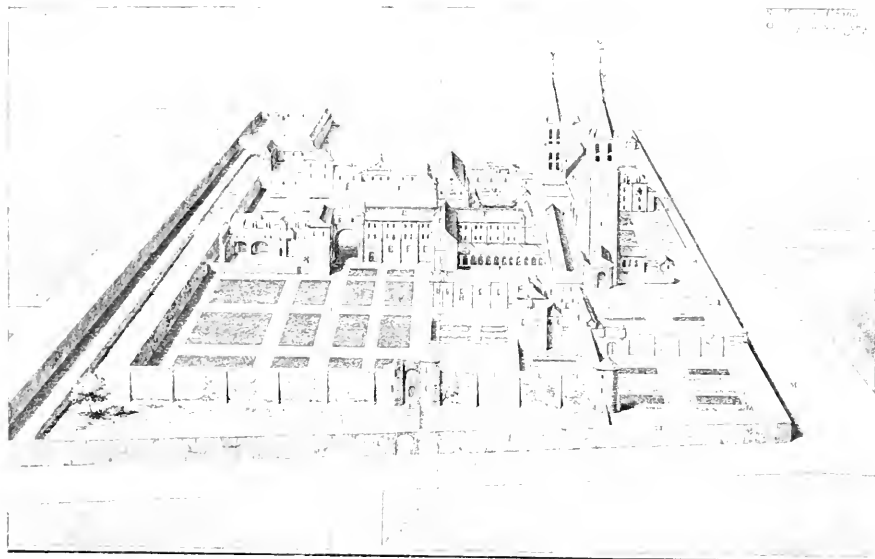


Entrons dans la basilique¹, tout ce qui reste de l'ancien monastère, et que de malheureuses restaurations n'ont pas pu dépouiller complètement de ses ombres mystérieuses et historiques. C'est en 1509, Briçonnet est abbé depuis deux ans. Sans doute nous rencontrerons deux hommes qui vont s'agenouiller aux pieds de quelque image. Surtout ils se réfugient dans la chapelle de la Vierge², et là, devant la statue de Marie, tantôt ils sont plongés dans l'adoration la plus profonde, tantôt ils s'efforcent à l'envi de couvrir de fleurs l'objet de leurs dévotions.

1. « Les portes en bois, qui servent encore aujourd'hui à clore l'église, sont du commencement du XVI^e siècle. » Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867. Explication des planches, p. 91. — 2. Il y avait deux chapelles de la Vierge : l'une dans la basilique même, l'autre qui formait un édifice à part. Celle-ci a été détruite en 1801, lors du percement de la rue de l'Abbaye. — Au N^o 6 de cette rue, dans la cour, on trouve quelques restes, gargouilles, colonnettes, chapiteaux. — « La Bibliothèque dans laquelle Le Fevre travailla et s'entretenait avec ses disciples préférés, Farel, Roussel, Vatable, existe encore en partie au N^o 13 de la rue de l'Abbaye. » (V. O. Douen, article : Paris protestant, dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, de F. Lichtenberger, XII, 1887). Nous n'avons plus rien retrouvé.

d'héroïsme, de plus pur en fait de piété, de plus sage en fait de gouvernement des âmes.

La rue des Marais reçut le nom de Petite Genève. « Il me mena par la rue des Maraiz que nous autres appelons le Petit Genève,¹ » fait dire d'Aubigné à son baron de Feneste, catholique et Gascon.



Paris. Saint-Germain-des-Prés 4. (p. 223.)

La maison, contiguë à celle qui fit l'angle nord de la rue de Seine, appartient à maître « Jehan Cousin, painctre. » C'était, pense-t-on, le peintre, le graveur, le sculpteur illustre, l'auteur du *Jugement dernier*, le huguenot Jean Cousin².

À l'extrémité opposée, du côté du midi, à l'angle, se dressa une belle et grande maison, dont la façade principale se trouvait sur le chemin des Petits-Augustins (auj. rue Bonaparte), et qui faisait retour sur la rue du Colombier (auj. rue Jacob). Ce fut encore la demeure d'un célèbre artiste protestant, Baptiste Du Cerceau, l'architecte du Pont-Neuf, de la grande galerie du Louvre, des pavillons de Flore et de Marsan, au Louvre. C'était, dit Lestoile, un « homme excellent et singulier en son art. » qui jouissait de toute la faveur d'Henri III, dont il était « vallet de chambre et ordonnateur général des bastiments. » Mais, en 1585, il « aima mieux quitter et l'amitié du Roy et ses biens que de retourner à la messe. » Il laissa donc là « sa maison, qu'il avoit naturellement bastie avec grand artifice

1. *Le voyageur au baron de Feneste*, par Th. Agréppa d'Autagne, t. III, chap. XIII. — 2. *Procès de* Dom. Jacques Boullart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, t. 1, p. 172. — 3. *L'estoile de la France chrestienne*, II, p. 19.

et plaisir, au commencement du Pré aux Cleres, et qui fust toute ruinée sur lui, prist congé de Sa Majesté, la suppliant ne trouver mauvais qu'il demeurast aussi fidèle au service de Dieu, qui estoit son grand maistre, comme il avoit toujours esté au sien, en quoi il persévéreroit jusques à la fin de sa vie¹. »

Mais représentons-nous bien le quartier au moment où s'ouvrait peu à peu cette rue. Les constructions n'y étaient pas nombreuses, et celles qui s'y voyaient, maisons de campagne ou tuileries rustiques, n'empêchaient pas la vue de s'y reposer sur la verdure des champs et des pâturages, qui s'étendaient au loin le long de la rivière. Pas de foule, pas de cris. « Aux jours de fête, l'affluence des promeneurs donnait au paysage une animation qui, contrastant avec la tranquillité habituelle de ces régions, en rompait la monotonie sans en diminuer le charme. Placé sur la limite où le bourg Saint-Germain venait se fondre avec les terres en culture, le *Petit Pré aux Cleres* offrait à ses hôtes le double avantage résultant du voisinage des champs et de la ville². »

Les huguenots avaient encore une autre raison pour choisir cet asile. La petite rue, éloignée du centre des affaires et du mouvement, avait sept maisons qui relevaient de l'abbaye; le reste relevait de l'Université. Les protestants firent communiquer leurs demeures par des ouvertures secrètes, de telle sorte que l'on allait de l'une à l'autre sans être aperçu. « Il suffisait donc à un huguenot poursuivi d'entrer dans l'une de ces demeures hospitalières pour passer la frontière à couvert : à quelques pas de là, il se trouvait sous une juridiction différente³. »

On s'explique comment une des maisons de cette rue, celle du Visconte (un nom ou un surnom) devint une sorte d'hôtellerie huguenote, où se retiraient les allans et venans de la religion, et principalement ceux qui venaient de Genève et d'Allemagne⁴. » On s'explique aussi que cette maison, où fut célébré souvent le culte, soit regardée comme le lieu de réunion du premier synode de l'Église réformée de France, celui qui adopta la Discipline, préparée sans doute par Chandieu, et la Confession de foi, envoyée de Genève par Calvin. Absent, n'était-ce pas le grand Réformateur qui présidait en réalité à la constitution de notre Église ?

L'hôtel d'où était sortie, avec la proclamation de la foi évangélique, l'organisation du régime parlementaire, aurait dû être conservé comme un lieu de pèlerinage perpétuel, non seulement pour tous les protestants, mais encore pour tous les patriotes de France. Il fut détruit presque immédiatement !

Henri II, raconte Regnier de la Planche, venait de mourir. La persécution redoublait. Démoharès lançait partout ses redoutables espions. En chaire, les curés déclamaient, en nommant « excommunimens contre tous ceux qui cognostryent au Roy, hérétiques et ne les défereroyent. » Même des traîtres livrèrent les noms

¹ *Le Petit Pré aux Cleres*, par H. G. H., M. de la Roche, t. 1, p. 133. — ² *Ibid.*, V, 1856, p. 332. — ³ *Ibid.*, t. 1, p. 133. — ⁴ *Le Petit Pré aux Cleres*, par H. G. H., M. de la Roche, t. 1, p. 133. — ⁵ *Le Petit Pré aux Cleres*, par H. G. H., M. de la Roche, t. 1, p. 133. — ⁶ *Le Petit Pré aux Cleres*, par H. G. H., M. de la Roche, t. 1, p. 133.

de leurs frères. Le faubourg Saint-Germain-des-Prés était naturellement « sur tous autres recommandé, pour ce qu'on l'estimoit une petite Genève, comme ils parloyent entr'eux. » On décide d'envahir la maison du Visconte. « Et afin de le surprendre mangeant de la chair aux jours défendus, comme il en avoit la réputation, ils dressèrent leurs embuscades par un jour de vendredy. » Ils se servirent pour cela d'un nommé Frété, qui habitait précisément rue des Marais, au coin de la rue des Petits-Augustins, côté septentrional. Ce Frété était « un clerc de greffe criminel, caut et rusé en ces matières, s'il en fut oncques. Aussi estoit-il dressé de la main du feu président Lizet, en sorte que quand on ne pouvoit tirer tesmoignage et confession suffisante des accusez de ce crime, on mettoit ce fin Frété aux cachots avec eux, lequel savoit si bien contrefaire l'Évangéliste, que le plus subtil et advisé tomboit en ses filets, et par ce moyen on en avoit fait mourir beaucoup. » Donc Frété cache chez lui quarante ou cinquante sergens, qu'il fait entrer « à la file. » Puis, quand l'heure du diner est arrivée, à onze heures, « la maison du Visconte est incontinent environnée et rudement assaillie. » Mais les assaillants furent reçus autrement qu'ils n'avaient espéré. « Combien que de quinze ou seize personnes qui estoient à table il n'y en eust que quatre qui fissent teste (car les autres se sauvèrent par-dessus les murailles et à travers champs) si firent-ils une telle résistance, s'estimans assaillis par brigands et voleurs, que tous ces sergens furent mis en route, et les plus hardis si vivement blessez, qu'on pensoit qu'il en deust mourir une douzaine pour le moins : ce qui leur vint contre espérance. Car ils faisoient le conte de prendre, piller et emprisonner, et non d'être battus. » Il leur fallut chercher du renfort. Pendant ce temps les huguenots se sauvent, et même ceux des maisons voisines abandonnent leurs maisons à la merci des juges et sergens qui y trouvent richesses d'or et d'argent monnayé. Chez le Visconte, il ne restait que sa femme, ses petits enfants et son père « homme vieil et caduc. » On avait pensé que la faiblesse et l'innocence seraient respectées. Il n'en fut rien. Les sergens forcent femmes, enfants et vieillards à marcher « portant devant eux (pour les rendre davantage odieux au peuple) comme en triomphe, un chappon lardé, et de la chair crue, qui estoit au garde-manger; car de cuite, il ne s'y en trouva point; » preuve qu'ils n'avaient pas fait gras le vendredi! Le père et la belle-fille n'en regurent pas moins « tel maltraitement, qu'ils moururent en la prison, en grand'poureté et langueur. » Et bientôt ce fut dans tout Paris un immense pillage de maisons huguenotes. « Les rues estoient si pleines de charrettes chargées de meubles, qu'on ne pouvoit passer, les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eust pensé estre en une ville prise par droit de guerre... Avec les sergens altérez se mesloyent un tas de garnemens, qui ravageoyent le reste des sergens comme glaneurs... Les pauvres petits enfants demouroient sur le carreau, criant à la faim, avec gémissemens incroyables... sans qu'on osât les retirer... ains en faisoit-on moins de conte que de chiens... Il y avoit gens par tous les coings des rues... et ressemblant à pauvres prestres ou moines crottezz, qui disoyent à ce pauvre peuple crédule, que ces hérétiques s'assembloyent pour

manger les petits enfans, et pour p... de nuit à chandelles éteintes, après avoir mangé le cochon au lieu d'un agneau paschal¹. »

Et cependant la rue des Marais resta plus d'un siècle rue huguenote. Ici habita le célèbre Pierre Du Moulin², un des deux ou trois pasteurs de Paris dont on connaît la demeure, ce héros qu'on a appelé « un exemplaire complet des champions de l'Évangile au XVII^e siècle, des membres de l'Église militante³. » Ici habitèrent plusieurs membres du consistoire de Paris, que l'on essaya vainement de faire abjurer. Et, en 1698, alors que la persécution a passé, enlevant aux protestants tout, jusqu'à leur nom (on les appelle des nouveaux catholiques), les protestants tiennent encore rue des Marais leurs assemblées secrètes. « On a donné avis au Roy, écrit le ministre de Louis XIV, Pontchartrain, au chef de la police, M. de la Reynie, qu'il se fait des assemblées de nouveaux catholiques jusques au nombre de quarante, chez le nommé de la Fontaine, rue des Marais, le long des jardins de l'hôtel Liancourt, S. M. m'ordonne de vous écrire de faire observer cette maison et de faire arrêter ceux qui s'y trouveront coupables⁴. »

Ruelle obscure et glorieuse, étroite et magnifique! Que de souvenirs et que de leçons! Quel protestant ne devrait fouler une fois dans sa vie ce sol vraiment sacré! On pense involontairement à ces pierres devant lesquelles les Juifs allaient verser des larmes, et faire revivre dans leur cœur tous les souvenirs d'un merveilleux passé. « Jérusalem, si jamais je t'oublie! »

3. A côté du Petit Pré aux Cleres, où l'on commence donc à bâtir en 1542, et qui devient la petite Genève, continue à s'étendre le Grand Pré aux Cleres, qui occupe une place si importante dans les annales parisiennes, dont l'histoire se confond avec celle de l'abbaye et de l'Université. (Page 231.) Entre ces deux puissances il fut l'objet d'une lutte de plusieurs siècles, lutte devant les tribunaux, lutte avec des bâtons et des épées.

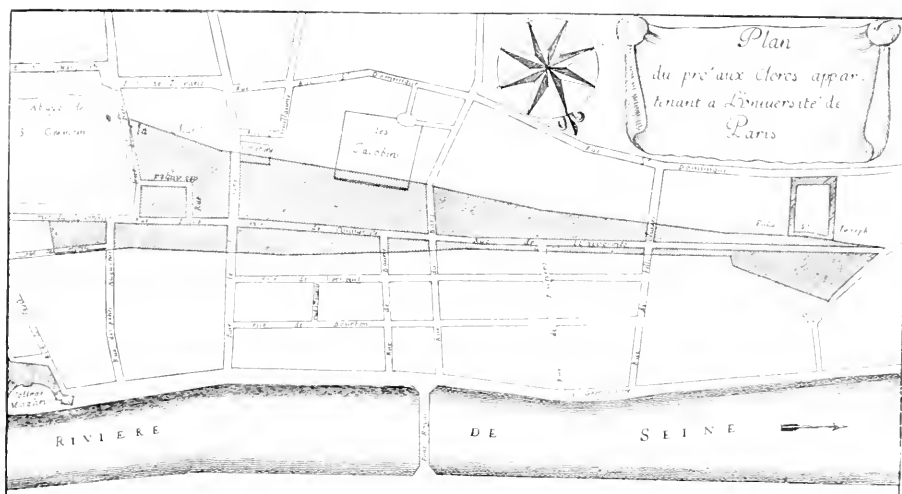
C'était le lieu de promenade des étudiants. Il avait une superficie de dix hectares, et consistait en une langue de terre, très allongée, aux contours irréguliers, fort rétrécie à son extrémité occidentale. Sa base, si l'on peut ainsi dire, s'appuyait sur le chemin qui longeait le côté occidental de l'abbaye.

Au commencement du règne de Louis XIII, ce fameux Pré aux Cleres n'était encore coupé que par deux voies transversales : la rue du Bac, alors récente, et la rue des Saints-Pères, au contraire fort ancienne. Dans le sens de sa longueur, il était sillonné par un chemin qui a été redressé, et est devenu la rue de l'Université.

Pour un protestant, le Pré aux Cleres rappelle une des scènes les plus pittoresques de la Réforme. Le pasteur Macard l'a racontée à Calvin dans sa lettre du 10 novembre 1538. Après que, penlant cinq jours, comme je vous en ai informé⁵,

¹ « Les huguenots de Paris, écrit M. de la Reynie, se font un plaisir de venir au quai en mon estude, en la rue des Marais, et de se divertir à manger du cochon, au lieu d'un agneau paschal. » 3. Vinet, *Histoire de la prédication évangélique*, t. I, p. 107. — ² M. de la Reynie, t. VI, p. 107, in fine. — ³ Vinet, *Histoire de la prédication évangélique*, t. I, p. 107. — ⁴ M. de la Reynie, t. VI, p. 107, in fine. — ⁵ L'original de cette mentionnée est perdue.

une grande assemblée eut chanté vers le soir *(vesperis)* les Psaumes de David au Pré aux Cleres, le sixième jour, sur les plaintes violentes du pseudo-évêque et des sorbonistes, on a publié un édit du Parlement interdisant le chant des cantiques (on ne s'est pas servi du mot : Psaumes) dans de si grandes assemblées, à une heure indue et en armes. Car les prêtres avaient faussement répandu le bruit que les luthériens se réunissaient tout armés¹. »



24020. L'édit sur l'autorité et impuissance de l'Université de Paris, en l'année 1564. Académie de l'histoire et de l'antiquité de France. Autographe de l'original.

Paris, Les deux Prés aux cleres², (p. 230.)

Voici ce qui s'était passé : « Quelques escoliers, dit Crespin, estant au Pré aux Cleres, lieu public, aux faux-bourgs de Paris, pendant que les autres s'amusaient aux esbats qui s'y font, commencèrent à chanter les Pseaumes de David en petit nombre, ne pensant point inviter les autres à faire le semblable. Toutefois il avint qu'incontinent, tous jeux laissez, la plus part de ceux qui estoient au pré les suivirent, chantans avec eux. Cela fut continué par quelques jours en nombre infini de personnes de toutes sortes et plusieurs grans seigneurs François et d'autre nation. Macard signale le roi de Navarre³ estoient en la troupe, marchans des premiers. Et combien que trop grande multitude, en autres choses, ait accoutumé d'engendrer confusion, toutefois il y avoit un bel accord et telle révérence, qu'un chacun en estoit ravi; ceux qui ne pouvoient chanter, meme les pources ignorans, estoient là montez sur les lieux les plus éminens autour du

1. *Opus*, XVII, p. 177. — 2. Voir *Topographie de la capitale*, IV, p. 21. Nous donnons d'après cet ouvrage un plan de la rue en 1694, et dont le cuivre est aux Archives, à Paris. — 3. *Opus*, XVII, p. 180.

La « douceur de ces chants » si nouveaux paraissant irrésistible¹, les prêtres et les moines écumèrent de rage, écrit le correspondant de Calvin (*rabie turbulentes*). Les menaces, les interdictions se succédèrent. Il y eut des arrestations. Il fallut se taire. Depuis 1553, les murailles de l'abbaye n'étaient-elles pas garnies d'artillerie et d'arquebusiers, « pour, dit le Règlement, s'ils voyaient qu'il y ait assemblée au Pré aux Cleres, et que l'on veuille faire quelque tumulte et émotion, les canonner². » ?

Laissons donc le faubourg, où à chaque pas nous rencontrons des maisons protestantes, celle « toujours ouverte à l'assemblée du Seigneur³ » des Graveron, de cette admirable Philippe de Luns, damoiselle de Graveron, dont nous verrons tout à l'heure le supplice ; celle de Michel Gaillard, sieur de Longjumeau, au Pré aux Cleres, où se réunissait souvent l'église, et qui fut assiégée, le 27 avril 1561, et confisquée⁴ ; et celle des Avenelles, cet avocat poltron et cupide, qui louait en garni, et qui, initié à la conjuration d'Amboise, trahit le secret, etc.⁵. N'oublions pas que les lieux où les protestants habitent, sont aussi les lieux où on les brûle : on les brûle rue de Seine ; on les brûle devant le pilori de l'abbaye. Rapprochons-nous des remparts. Mais, au lieu de les franchir par la porte Saint-Germain, celle qui ne voulut pas s'ouvrir devant Henri IV (il fut obligé de regarder la ville du haut de la tour de l'abbaye), tournons à droite.

4. Derrière les murailles nous voyons émerger les tours du couvent des Cordeliers, où ont vécu Alexandre de Hales, le docteur irréfutable, et saint Bonaventure, le docteur séraphique, et Duns Scott, le docteur subtil⁶. Nous côtoyons des prés, des champs. Le chemin de Vaugirard⁷ s'appelle peut-être encore la rue des Vaches, et l'on vient de tracer (1542) la rue de Tournon, d'après le nom du cardinal, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Dans ce quartier désert⁸, voici un des deux clos Bruneau⁹ (aujourd'hui rue de Condé), et précisément voici la maison de Clément Marot, le poète qui a mis en vers les psaumes, mis plus tard en musique par Bourgeois¹⁰.

Son casier judiciaire suffira ici à sa biographie. (*Page* 234.) En mars 1525, accusé d'hérésie, il est envoyé dans les prisons de Chartres, grâce aux démarches

plaist, si j'ose entreprendre vous supplier, qu'il vous plaise ordonner qu'au lieu des chansons folles, vos filles et toute vostre suite ne chantent que les Psalmes de David et les chansons spirituelles qui contiennent louange de Dieu. » La Popelinière, *L'histoire de France, etc., depuis l'an 1550 jusque à ces temps*, MDLXXXII, Tome I, liv. VI, p. 374.

1. De Thou, *Histoire universelle*, II, 378. — 2. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, IV, p. 764 a. Règlement, 26 septembre 1553, au sujet des placards séditieux. — 3. *Histoire des martyrs*, II, p. 50. — 4. *Mémoires de Conté*, éd. Michaud, 576. — « Cet hôtel, dit M. Douen, était situé sur le chemin devenu plus tard la rue Saint-Dominique, au delà d'un autre chemin qui est aujourd'hui la rue du Bac. » *Paris protestant*. — 5. Coquerel, *Précis d'histoire de l'Église réformée de Paris*, p. 41. — 6. L'ancien rectoïre, qui subsiste encore, a reçu le musée Dupuytren. — 7. Ou aurait habité quelque temps Bernard Palissy, « *probé l'hôtel du petit Luxembourg*. » Voir *Bulletin*, XLII, 1893, p. 331, n. 2. — 8. Voir une reconstruction de ce quartier, par M. Hombrant, *Bulletin*, XLIII, 1894, p. 207. — 9. *Ibid.*, p. 267. — 10. « La maison de Clément Marot, à Paris, retrouvée au moyen des registres ceniers. » par E. de P., *Bulletin*, IV, 1856, p. 219-253.



Clement Marot, d'après E. Le... (1571-72)

repris son service de valet de chambre du roi, et, protégé par Marguerite et par Renée, il recouvra toute la faveur de François I^{er}. Alors, en 1539, celui-ci lui fit cadeau d'une maison rue du Clos-Bruncan. On a encore les lettres patentes, de juillet 1539, donnant « les dites maisons, grange et jardin ainsi encloz que dût estre... a Clément Marot, ses hoirs, successeurs et ayans cause... pour joyr et usuz¹. » Cette maison était connue pour avoir servi à fondre, par ordre de François I^{er}, un grand cheval de bronze : de là son nom : « la maison du cheval de train.

C'est là, lors d'une modeste et très agréable retraite de poète, dans la solitude de la liberté, Marot en profita pour y donner quelques-uns de ces dîners de valet de chambre, dont il dit :

1. *Le dîner de valet de chambre*
 2. *Le dîner de valet de chambre*

1. *Le dîner de valet de chambre*, par François I^{er}, est représentée dans une gravure de la Bibliothèque nationale, à la troisième entrée, et ayant entrée

de Léon Jamet, qui le tire de la Conciergerie : d'habitude on n'en sortait que pour aller au bûcher. En novembre 1527, il est arrêté pour avoir enlevé des prisonniers au guet, et même pour l'avoir un peu battu. L'ordre exprès du roi le fait relâcher. En mai 1531, il est assigné devant le parlement pour avoir mangé du lard en carême. Mais il est laissé en liberté, sous la caution d'Etienne Clavier, secrétaire du roi et de la reine de Navarre. En 1535 (25 janvier), il est banni, après l'affaire des placards, avec Mathurin Cordier et les autres².

Retré en France en 1536, Marot avait

Il en profita aussi pour traduire les psaumes. À ce moment il était plus ou moins¹ sous l'influence de Calvin, qu'il avait rencontré à Ferrare. Il traduisit 36 psaumes et les dédia à François I^{er}. En 1540, Charles-Quint étant venu à Paris, Marot, sur l'ordre du roi, lui présenta sa traduction, et reçut, avec des félicitations, deux cents doublons. Cependant la Sorbonne s'émut, et Calvin nous raconte ce qui advint. Marot avait suivi François I^{er} dans un de ses voyages² : « Un jour, comme il revenait de la cour à sa maison, il apprit que le parlement de Paris avait décrété qu'on le saisit et qu'on le lui amenât tout de suite. Il se détourna de sa route pour s'informer de l'affaire. Mis au courant, il se retira droit ici, » à Genève³.

Quelques années plus tard, le quartier s'était sensiblement développé, et, après la rue Tournon, dans la rue Garancière, qui porte encore ce nom depuis 1540, se trouvaient deux petites maisons appartenant à Ambroise Paré⁴.

II

1. Nous entrons par la porte Saint-Michel; nous gravissons la montagne Sainte-Geneviève; et nous voilà au centre de l'*Université*, une des trois villes dont se composait la ville de Paris au XVI^e siècle. Les deux autres étaient la *Cité*, et la *Ville* proprement dite.

L'Université était enfermée par la Seine, depuis la tour de Nesle (palais de l'Institut) jusqu'à la Tournelle (pont de la Tournelle), et par les murailles de Philippe-Auguste. Celles-ci, il est facile d'en faire le tour, encore à l'heure actuelle. Car leurs fossés, en disparaissant, ont été purement et simplement remplacés par des rues qui existent encore, et dont même plusieurs ont conservé, plus ou moins longtemps, quelquefois jusqu'à aujourd'hui, le nom de Fossés. Partant du pont de la Tournelle nous allons rue des Fossés-Saint-Bernard, rue des Fossés-Saint-Victor (aujourd'hui rue Cardinal-Lemoine), rue Contrescarpe (aujourd'hui place Contrescarpe), rue de la Vieille-Estrapade, rue des Fossés-Saint-Jacques. Ici seulement l'ancienne enceinte se dérobe pendant quelques pas. Il faut traverser l'ancienne rue Le Golf, croiser la rue Soufflot et voilà de nouveau

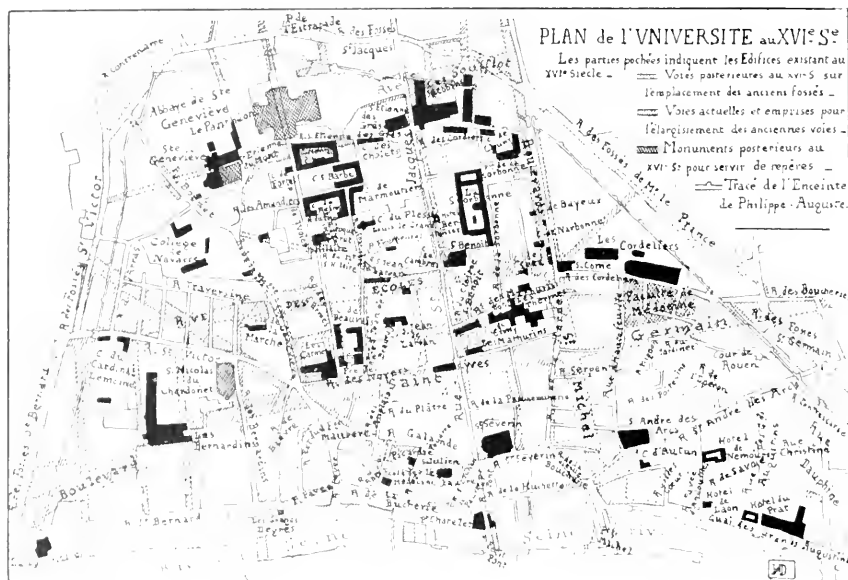
1. Marot avait abjuré ses idées évangéliques en rennant d'Italie, à Lyon. Cette abjuration est racontée, avec énergie, et à tort, par la *Franco protestante* (1^{re} édition), article Marot, et par M. Douen, *Clément Marot et le parti huguenot*, 1878, t. p. 238-239. Voir Appendice : « L'abjuration de Marot en 1530. » — 2. Descendu de cheval à Notre-Dame, le 1^{er} janvier 1540, au chant du Te Deum, il alla souper avec le roi au Palais de la Cité, où on l'installa. Ce ne furent que bals, joutes et fêtes. Le protestant Jean Cousin fut chargé de faire le buste impérial, et Marot célébra l'entrée solennelle de l'empereur par des vers, dont les deux derniers ont une remarquable remémoration d'un goût douteux, pour dire le moins, du Psaume 24 :

Hausse, Paris, hausse bien haut ta porte,
Car entrer veut le plus grand des chrétiens.

— 3. *Opera*, XI, p. 468. Calvin à Viret, fin novembre 1542, selon M. Herminjard, vers le 8 décembre. Voir Herminjard, VIII, p. 218, n. 20 et 21. — 4. Le docteur Le Paulmier, *Ambroise Paré, d'après des manuscrits de son oncle, conservés aux archives nationales et des papiers de famille*, 1887, p. 311.

la rue des Fossés-de-Monsieur le Prince (aujourd'hui rue Monsieur-le-Prince) et la rue des Fossés-Saint-Germain (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie et rue Mazarine). A son extrémité était la tour de Nesle.

Cette ville, si bien entourée d'eau et de pierres, se groupait sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève, et était partagée en deux par la rue Saint-Jacques, la grand rue Saint-Jacques, comme disent les vieux plans, la seule qui,



traversant deux fois la Seine, allât, en ligne droite, d'un bout de Paris à l'autre, de la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Martin. Les petites maisons du moyen âge s'entassaient, de plus en plus étroites, s'écrasant l'une l'autre, obligées d'exhausser leurs pignons, d'avancer leurs étages, s'efforçant à l'envi d'arrêter les odeurs qui, d'en bas, auraient pu se dégager, et la lumière qui, d'en haut, aurait pu pénétrer. Au milieu, comme un homme fort écarte tout à coup la foule, les tables, quelques hôtels seigneuriaux poussaient, dans la populoce des rues, d'un mètre, les angles de leurs murailles, armés de tourelles minuscules. L'air, si près de la ceinture d'eau et de pierres étant devenue intolérable, les gens se mettaient à sauter par-dessus les murailles, et les faubourgs de Saint-Germain en aval, et, en amont, ceux de Saint-Victor et de Saint-Martin.

Le Collège de Calvin venait. Le collège Montaigu, et, de l'autre côté de la Seine, le Collège de Saint-Victor, le Collège de la rue Valette, le collège Fortet, ces deux derniers, sous le règne de Richelieu, par sa des années décisives, occupaient précisé-

ment le sommet de la montagne Sainte-Geneviève. Près de la vieille basilique dédiée à la Sainte, et dont il ne reste plus que la tour¹, l'église de Saint-Étienne-du-Mont venait de s'élever.

Le collège Montaigu², ce type du collège moyen âge, que dirigeait Bêda, le célèbre chef de la Sorbonne, a fait place à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; mais du collège Fortet, il reste la tourelle (*Page 201*) contenant le vieil escalier à vis, par lequel Calvin montait à ces petites chambres d'étudiant, qui semblent ne pas s'être modifiées. Ici il rédigea le manuscrit du discours de Cop. D'ici il s'enfuit en se dévalant par la fenêtre³. Et ce reste, le plus curieux du passé calvinien, est le seul qui soit conservé⁴. A côté sont des caves immenses, à deux étages, et d'un effet véritablement saisissant⁵. Était-ce le cachot de ces anciens collèges ? Bizarre jeu des événements ! Cette maison, où le Réformateur composa le premier manifeste de la Réforme française, servit quelques années plus tard de lieu de réunion aux pires ennemis de cette Réforme, au conseil de la Ligue !

Autour de ces deux collèges, était une vraie population de collèges (*Page 238*) : collège de Lisieux (emplacement de l'école de droit), collège des Cholleys, où le célèbre Buridan soutint, un jour durant, qu'il est licite de tuer une reine de France, collège Sainte-Barbe (encore occupé par l'établissement du même nom), collèges de Marmoutiers, du Plessis (où Papire Masson enseigna avant 1570), de Reims, de Coqueret (où, sous la direction de Dorat, principal *in partibus* de la maison devenue vide, Ronsard apprit le grec avec Antoine de Baïf, et fonda son école avec du Bellay, 1548⁶), de Tours, de Karember, etc.

2. Ici encore il suffit d'un peu d'attention pour retrouver le passé beaucoup mieux conservé qu'il ne le semble au premier abord.

1 On la voit au milieu des bâtiments du collège Henri IV. — 2. Voir description et dessin, p. 60. D'après Merle d'Aubigné, *Histoire de la réformation au temps de Calvin*, VI, p. 20, Hamilton, le Réformateur écossais, serait entré au collège de Montaigu quatre ou cinq ans avant Calvin. — 3. Voir *Bulletin*, XLII, 1893, p. 346. — 4. A moins que le renseignement suivant, trouvé dans les *Antiquités de Paris* (par Jacques du Breuil et Malingré, 1610, p. 343), ne nous inspire des doutes fâcheux. « En l'an 1560 fut réparé et réédifié ce collège, cent-soixante-dix ans après sa première fondation, ainsi qu'on lit sur la porte d'icelui : *Archidionian et Fortetia familia dicitur, D. Petrus Fortetus Parisienus, canonicus, his ade secretis amicis Meis anno Domini 1501 dicitur, Prudentissimum melerat* » « *monosium vestibulum restituebant, anno Domini 1560.* » (Messire Fortet était d'Aurillac.) A-t-on reconstruit tout le collège ou seulement le vestibule ? — 5. On peut les visiter en entrant, au N^o 19 de la rue Valette, chez un marchand de vin dont l'enseigne porte : « A la corne ; marchand de vin. Maison fondée en 1788. » Dans les documents de la fin du XV^e siècle on trouve déjà cette mention : « Maison de la corne de cert au collège Fortet. » « La cave appartient par son style à l'époque du XIII^e siècle. Un pilier central avec chapiteau reçoit la retombée des voûtes à arches prismatiques ; du côté de la muraille, les nervures reposent sur des corbeaux en pierre. Mais ce qui ne se peut décrire, et ce qu'une eau-forte seule pourrait rendre, c'est la fantasmagorie rebrancée, du clair-obscur de cette chambre basse, avec le jour blafard qui trole les marches usées d'un raide escalier de pierre, — ce les lieux tremblotants des lampes sur l'ogive des voûtes, avec les trous d'ombre où le regard se perd. Une trappe se lève et l'on descend encore dans une cave inférieure, sorte d'*in pace*, de cachot mystérieux, qui a peut-être renfermé des secrets terribles. Il devait y avoir de semblables réduits souterrains au collège de Montaigu, cette redoutable prison d'écoliers écrits » (*Le monument ou médium*, 1887-1888, p. 307.) En effet, on trouve dans les cartons du Musée Clément un dessin des cachots de Montaigu. Ils n'offrent malheureusement rien de pittoresque. — 6. De un, *Œuvres de la littérature française*, p. 169. — *Topographie historique*, VI, p. 32.

La rue des Sept-Voies (aujourd'hui rue Valette), a été élargie et refaite d'un côté. Mais la rue des Amandiers (aujourd'hui rue Laplace), conduit toujours à la rue de la Montagne Sainte-Genève. Celle-ci, qui a conservé sa place et son nom, descend toujours en pente raide la colline que gravissaient par centaines les auditeurs enthousiasmés d'Abélard. Elle longeait le collège de Navarre

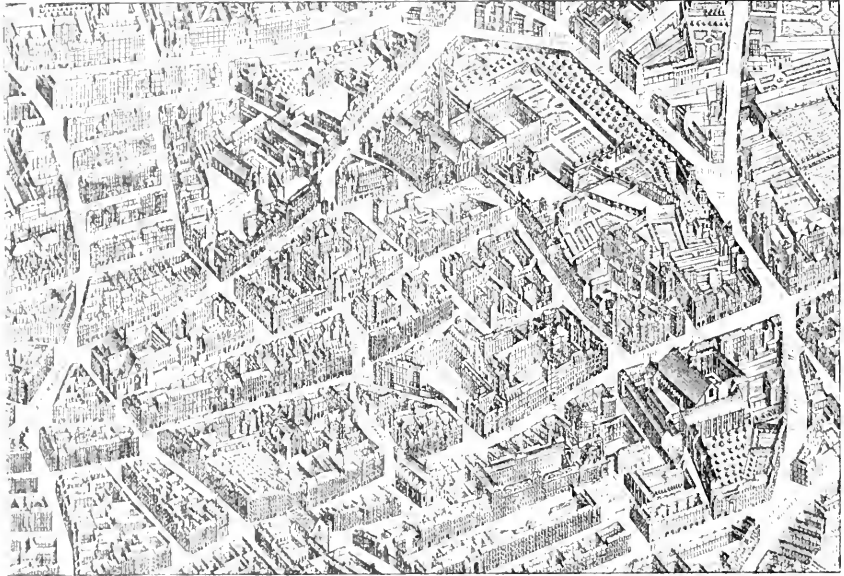


Fig. 1. Quartier des Collèges (d'après le plan Turgot, 1740, p. 237.)

emplacement de l'École polytechnique, dont la grande porte ogivale toute fleuronnée, avec ses trois niches festonnées, dentelées, flamboyait de fantaisie sculpturale. *Page 239.*

Le collège avait été fondé, en 1364, par Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. Outre la théologie, on y étudiait la grammaire et la philosophie. Un maître de théologie avait, sous le titre de grand maître, la direction générale de l'école. C'est lui qu'avaient enseigné les inspirateurs des grands conciles, Pierre d'Auvergne, maître de théologie en 1380, directeur en 1384 et Gerson (maître de théologie en 1342) et Nicolas de Clemengis. A partir de ce moment, la liste des maîtres est plus brillante que la liste des maîtres, et, sur l'une ou sur l'autre, figurent, dans les noms de bien des héros de notre histoire. En 1484, Guillaume Broussier, au collège de Navarre et y étudie la théologie, bien qu'il ne puisse pas enseigner dans cette discipline. Vers 1486, Guillaume Briçonnet

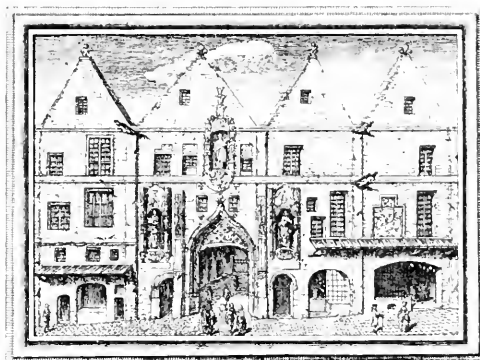
¹ *Le Collège de Navarre*, par G. de Selve, Paris, R. Noury, 1902, p. 102, 103.

vient faire sa philosophie. Son cours achevé, il passe en théologie, et, nommé à l'évêché de Lodève, il demande à Clichtove de le préparer aux devoirs de sa charge¹.

Deux hommes, en effet, incarnent à ce moment l'esprit du collège de Navarre, Clichtove et Le Picart.

Jodocus Clichtoveus, qui n'est pas pour nous un inconnu², était né à Nieupoort, en Belgique, vers 1473³. Il avait été l'un des disciples les plus distingués, et les plus ardents de Le Fèvre, dont il avait traduit, ou annoté, les principaux ouvrages philosophiques et scientifiques.

De 1490 à 1498, ils furent tous deux au collège du cardinal Le Moine. Puis Clichtove avait défendu son maître dans ses controverses sur Marie et sur Anne. A ce moment, comme Le Fèvre, il recommandait la lecture de l'Écriture sainte, la recherche du texte original, expliqué par lui-même, par la raison, indépendamment des Pères, de la liturgie, etc.⁴. Mais, effrayé, terrifié par les attaques de la Sorbonne, il changea de camp, à peu près au moment où Le Fèvre se retirait à Meaux. Dès lors, réconcilié avec Bêda, il se mit, avec le fameux principal de Montaigu, à la tête de la réaction : la Sorbonne, Montaigu et Navarre!



Paris. Entrée du collège de Navarre. (p. 238.)

Il se fixe dans le collège de Navarre, dont il était hôte (*hospes*) dès 1500. En 1517 (le 7 juin), il y loue, pour la vie, une chambre, et donne 60 ducats pour les réparations de la maison. Le 1^{er} février 1518, il désigne le lieu où il veut être enterré, devant un petit autel⁵. Cependant, il sortit du collège de Navarre, soit pour se rendre auprès de son élève, Louis Guillard, dans son évêché de Tournay (1518), soit surtout, suivant encore Guillard, pour devenir chanoine de Chartres (1526); et c'est là qu'il resta, mourut (22 septembre 1543), et fut enseveli.

Jugeant, un peu autrement que les catholiques, la gloire que Clichtove s'était acquise, en reniant avec une telle désinvolture son premier maître, les évangéliques disent : « Je ne parle pas de Cloaque — je veux dire de Clichtove. Tu ne saurais t'imaginer jusqu'à quel point il est tombé dans l'enfance, etc. »⁶

1. Jean de Lamoignon, *R. S. Navarra gymnasium litteraria*, 1677, II, p. 637. — 2. Voir plus haut, p. 92. — 3. In 1473, il se disait sexagenaire, Clerval, p. 2. — 4. On disait : « Celui qui aime l'Écriture, serait le plus ignorant de l'Écriture. » Il n'aimait pas aussi Clichtove, « tellement celui-ci était le fidèle disciple de celui-là (Clerval, p. 210). » — 5. *Indubitabile Actus*, — *Crat. Fab. Stapulensis*, p. 15. — 6. « De cloacis non in 1213, » — *Crat. Fab. Stapulensis*, p. 25. — 7. « De cloacis non in 1213, » — Clichtoveo dicere putabam. — Lettre de Lange à Farel, 13 janvier 1524, Hermingaud, I, p. 189.

la Réforme, ce fut Paris ; et que, dans Paris, la victoire catholique fut due à la populace. Le Picart fut l'âme de la populace. Deux témoignages, l'un d'un adversaire, l'autre d'un ami, constatent ce fait.

Le premier est celui de Calvin, dans son *Traité des scandales* (1550) : « Maître François Picquard, Docteur de Paris, criant à sa façon accoustumée, comme un homme hors du sens, a bien osé dire qu'à Genève on niait toute religion : Vray est que c'est un escervelé et frénétique ; mais il est de telle réputation entre les siens, que tout ce qu'il a gazonillé, sera tenu comme si un ange avoit parlé. Quant à luy, il cognoît assez qu'il ment comme un effronté qu'il est¹. »

Le second témoignage est celui de l'éditeur des discours de Le Picart. Dans la Préface, adressée au peuple de Paris, *Renatus Benedictus*, théologien de Navarre, s'écrie : « Aime, révère et lis diligemment, Paris, les saints œuvres de celui qui t'a rendue constante en la Foy et Religion chrestienne, au temps que tu sais bien, et ainsi a esté cause de te conserver et rendre glorieuse. Aime et retien, Paris, les œuvres de celui, lequel t'a par aventure autant aidée au temps de la nécessité, que firent Onias et Jérémias les Juifs combattant contre Nicanor². »

Ce qui achève d'expliquer l'influence de Le Picart, c'est qu'à ses défauts il ajoutait des vertus non moins populaires. Ce terrible persécuteur était un homme de bien, et un homme très bon. « Il ne voulut jamais recevoir aucune récompense de l'Église³. » Il était d'une charité si parfaite qu'il passait pour le père des pauvres et des malheureux⁴. « Allant prescher, il dépouilla son saye et sa robe pour vestir un pauvre tout mouillé et lui donna encore de l'argent⁵. »

Il mourut le jeudi, 17^e jour de septembre 1556, à quatre heures du matin, dans le doyenné de Saint-Germain-l'Auxerrois⁶. « Premièrement trois ou quatre heures après son trespas fut ouvert, et son cœur tiré hors de son corps, et mis ensemble au milieu de la cour de son dit logis, enveloppé sur beau drap, le visage découvert et les mains jointes ; et de toutes les parties de la ville et faux bourgs de Paris chacun le venoit voir... Il y avoit à son convoi plus de 2000 bourgeois de Paris. Tous les bons catholiques en pleuroient. Messieurs du Parlement assistèrent à son convoi comme si c'eust esté à celui du Roy⁷. »

Évidemment Budé n'a pas eu tort quand il a appelé le collège de Navarre le second portique⁸ de l'orthodoxie : l'autre c'était la Sorbonne.

Ajoutons qu'ici en 1532, on joua la célèbre comédie dans laquelle on repré-

1. *Œ.* t. VIII, p. 61. *Œuvres*, t. I, p. 120. Calvin avait déjà parlé de Le Picart dans son *Œ.* t. I, p. 170. A propos d'une dîme la Saubry, le prélat était « escoliere de notre maistre Picard »¹ avant d'être « le maistre, du quel elle avoit appri, c'est un boiauc du tout escervelé, pharisaïque et semblable au enrage ». *Œ.* t. VII, p. 352. *Œuvres*, p. 883. — 2. *De Lamoignon*, t. I, p. 241. — 3. *Ibid.*, II, p. 277. — 4. *Ibid.*, II, p. 688. — 5. *Ibid.*, I, p. 317. — 6. *Ibid.*, I, p. 216. — 7. *Ibid.*, I, p. 300, 316. De Lamoignon prend ces citations dans *Le Martyr de la Vérité, ou plaine de paillarderie sur le picart, par le sieur de Beauval, Picart, ouvrier*. Le Picart y est traité de « un homme d'érudition peronne, d'un d'Attil, en luy, docteur en théologie et d'un de Saint-Germain-l'Auxerrois ». — 8. Jacques du Breuil et Malmire, *Le Martyr de la Vérité de Paris*, 1630, p. 310.

livres. En échange, la rue se prolongeait, s'étendait des deux côtés, dans les officines. Tout le quartier était un grand bazar, une foire permanente de la librairie. Entre les étalages circulait, en se pressant, lisant, causant, discutant, toute la population des innombrables collèges environnants, écoliers de tous pays, avec leurs costumes nationaux, professeurs avec leurs robes, savants, ecclésiastiques¹.

Où va le chevalier de Berquin? A l'une des premières maisons de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, à gauche, celle d'Henri Estienne I^{er}, fondateur de la maison des Estienne : *in Clauso Brunello*, vis-à-vis des Grandes Écoles de Décret², à l'image de saint Jean-Baptiste.

Là, à partir sans doute de 1504, Henri Estienne I^{er} imprime, et on est à peu près sûr de rencontrer dans son officine, transformée en véritable Académie, Badius³ (Josse), beau-père futur de son fils Robert, Budé, Briçonnet, Clichtove, ou surtout Le Fèvre d'Étaples, plus qu'octogénaire, qui aimait encore à chanter (*cantillare*)⁴, à plaisanter et à discuter, etc. Henri Estienne I^{er} étant mort, Simon de Colines épousa sa veuve, et continua la maison de 1520 à 1526⁵, aidé surtout par Robert Estienne. Celui-ci prit la succession de son père en 1526, et suspendit comme enseigne le célèbre olivier (*oliva Stephani*), que l'on

1. « Une autre partie du quartier de l'Université, le Clos Bruneau, le Mont Saint-Hilaire et le Mont Sainte-Geneviève, a été moins défiguré. Le Carrefour du Puits-Certain, n'était la large trouée qui lui a été faite par la démolition d'un côté des rues Saint-Jean-de-Beauvais et Saint-Jean-de-Latran, a conservé assez bien la physionomie qu'il devait avoir au XVI^e siècle. La rue Chartière (impasse Chartière), la rue du Mont Saint-Hilaire (rue de Lanneau), la rue Saint-Jean-de-Beauvais (rue Jean-de-Beauvais), la rue Fromentel, voies qui aboutissaient toutes au Puits-Certain, ont encore quelques-unes des maisons habitées autrefois par nos libraires et nos imprimeurs. Rue de Lanneau, on voit l'amorce de la *Longue Allée* plus étroite qu'une de nos portes cochères ordinaires; la rue d'Ecosse est telle qu'elle fut aux premières années du XVII^e siècle, après la démolition et la reconstruction de la maison du *Chaudron*. Au coin des rues Fromentel, Jean-de-Beauvais et de la place du Collège de France (anciennement rue Saint-Jean-de-Latran) existe encore la petite niche qui contenait la statue de la Vierge, justifiant l'enseigne que portait la maison, l'*Image Notre-Dame*, avant de porter celle de la Pyramide, lorsqu'après la mort de Simon de Colines elle passa dans la famille des Macé. — Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. xi. — 2. Voir *Bulletin*, XLIII, 1891, p. 252. La rue Jean, ou Saint-Jean-de-Beauvais, portait aussi les noms de rue du Clos-Bruneau, et de rue des Écoles de Décret. Il y avait eu, en effet, dans cette rue plusieurs écoles de Décret, c'est-à-dire où le droit ecclésiastique, renfermé dans le décret de Gratien (d'où le nom d'École du Décret), était seul enseigné. C'était donc une Faculté de droit canonique. La jurisprudence civile, exclue de l'enseignement parisien par une déclaration formelle du pape Honorius II, était réservée aux Universités d'Orléans et de Poitiers. — Henri Estienne était établi en face des Grandes Écoles de Décret. Il avait débuté, en 1502, dans la maison, non pas en face, mais immédiatement à côté de ces grandes Écoles, à l'enseigne des Gonnins ou des Lapins. Là, il avait succédé à Jean Higman, dont il avait épousé la veuve; Higman, Estienne et Colines se transmièrent fidèlement leur imprimerie et leur femme. — Un censier de 1529 dit de la maison d'Estienne : « maison ou souloient estre les premières escolles de decret [nous avons indiqué qu'il y en avait eu plusieurs] assises au Cloz Brunel, en la rue Saint Jehan de Beauvais, devant les Grandes Ecoles de Decret... aboutissant par derriere a une petite court, prez les tables du dict Saint-Jehan de Latran; la dite maison a este baillée a Henry Estienne, jadis imprimeur et libraire. » Cette maison — composait de — deux corps de logis, l'un sur le devant, l'autre sur le derriere, cour au milieu, petit jardin derriere les diets heux, avec une imprimerie estant en aile. » — Robert Estienne, fils de Henri, loua par bail emphyteotique cet immeuble, le 16 juillet 1555, pour une durée de 99 ans. (*Topographie*, VI, p. 96, 98, 99). — 3. Badius habitait, en 1501, rue de Carnée, — Au Miroir, — et, de 1506 à 1550, rue Saint-Jacques, — Aux Trois Brochets. — Ph. Renouard, *ibid.*, p. 11. — 4. Henninlard, I, p. 23, n. 3. — 5. Des ouvrages de Le Fèvre portent : « Imprimé en la maison Simon de Colines, demourant en l'Université de Paris, en la rue Saint Jehan de Beauvais, devant les escolles de Decret.

y voyait encore après 1650. A ce moment, Robert constituait à lui tout seul la première Société biblique qui ait existé, et entraît dans des luttes interminables contre la Sorbonne. Tout ce qui était savant fréquentait sa maison, où femmes et enfants parlaient latin. Les domestiques mêmes en avaient attrapé quelques mots.

Que de fois Mathurin Cordier vint ici, chez son ami, qui devait être cause de sa conversion! Que de fois Calvin dut se mêler à ces humanistes, à ces évangéliques, surtout quand il allait chez Cyaneus¹, faire imprimer son traité sur le *De Clementia*, ou quand il allait jusqu'à la Sorbonne, chez Gérard Morrhuis², Campensis, corriger les épreuves de *l'Antapologie* de son ami Duchemin.

Un peu plus loin, dans la même rue, et du même côté, était le nouvel établissement de Colines³, à l'enseigne du *Soleil d'Or*, et enfin, vis-à-vis, venait le collège de Presle⁴, où étudia Florimond de Remond, où l'illustre Ramus enseigna, et fut tué à la Saint-Barthélemy. Surpris le 26 août, par les égorgeurs, dans la cellule qui lui servait de cabinet de travail, au cinquième étage, il reçut une décharge d'arquebuse et un grand coup d'épée. On le jette par la fenêtre dans la cour. Il respire encore; on l'attache par les pieds, et on le traîne à travers les rues jusqu'à la Seine, dans laquelle il est précipité après qu'un chirurgien lui a coupé la tête. Quelques passants, moyennant un écu qu'ils donnèrent à des bateliers, se firent apporter sur la berge le cadavre qui surnageait, près du pont Saint-Michel, et s'en donnèrent le spectacle⁵.

4. Mais la rue qu'il nous faut surtout descendre pas à pas, c'est la *Grant rue Saint-Jacques*.

Au commencement, à gauche, tout près de la porte Saint-Jacques, et même enclavé dans le rempart, est le couvent des Dominicains, dit des Jacobins, qui eut pour professeurs Albert le Grand et Thomas d'Aquin. Les écoles de saint Thomas furent reconstruites au milieu du XVI^e siècle⁶.

Puis viennent de tous côtés des libraires: presque à chaque porte pend une enseigne. Toussaint Denys, « près Saint-Yves, à l'enseigne de la Croix de Bois⁷ » en 1520, vend la célèbre édition des taxes de la pénitencerie. Regnaud Chaulier⁸, à l'enseigne de *l'Homme sauvage*⁹, vend le *Traité* d'Ulrich de

1. *Le Livre de Calvin*, par M. de Launay, t. 1, p. 113. Juillet 1528, Chan. 1, v. 11.

2. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. En Saint-Jacques, à l'enseigne des deux Cochets. On le trouve dans *Le Livre de Calvin*, De launay, t. 1, p. 113. Il fut pour Simon de Colines, dont l'atelier était dans la rue de la Harpe, au-dessous de la porte Saint-Jacques. 3. Gérard Morrhuis, ou Morhuic, lit Deschamps, avait son atelier dans la rue de la Harpe, au-dessous de la porte Saint-Jacques. 4. Florimond de Remond, dit de Presle, fut professeur de la Sorbonne. Philippe Remond, *Imprimeur parisien*, t. 1, p. 113. 5. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 6. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 7. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 8. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 9. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

10. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 11. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 12. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 13. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 14. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 15. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

16. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 17. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 18. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 19. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 20. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

21. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 22. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 23. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 24. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 25. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

26. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 27. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 28. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 29. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 30. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

31. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 32. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 33. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 34. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 35. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

36. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 37. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 38. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 39. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 40. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

41. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 42. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 43. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 44. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 45. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

46. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 47. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 48. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 49. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113. 50. *Le Livre de Calvin*, t. 1, p. 113.

Hutten, l'*Anla*¹. A l'enseigne du *Groÿssant*, près Saint-Benoît, Jehan Morin² vend le *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers, valet de chambre de Marguerite d'Angoulême. Sous le voile d'une fiction sans portée apparente, le *Cymbalum* s'attaque indistinctement à tous les Credo et à tous les partis religieux. « S'élançant d'un bond aux extrêmes limites de la libre pensée, par l'audace du scepticisme, l'éclat de la verve, le trait incisif, l'ironie mordante, le contemporain de Rabelais annonce et fait pressentir Voltaire à deux siècles de distance³. »

Après avoir lu les derniers traités de l'humanisme ou même du scepticisme, si l'on veut lire les premiers traités du mysticisme évangélique, il suffit d'entrer chez le libraire voisin, Christian Wechel, « à l'écu de Basle, près l'église saint Benoît. » Il a publié « le livre de vraie et parfaite oraison, » tiré du *Bet-buchlein* de Luther, 1522. Il a la même marque que Simon du Bois, qui est à la rue Judas et qui travaille pour lui⁴.

Simon du Bois se retira à Mençon, où il imprima les deux premières éditions (1531, 1533) du *Miroir de l'âme pécheresse*, cet ouvrage qui provoqua les censures de la Sorbonne, les rétractations de l'Université, à la suite d'un premier discours de Cop, et la comédie du collège de Navarre. Sa succession semble avoir été prise par Antoine Augereau qui, en 1533, toujours dans la rue Saint-Jacques, mais « à l'image Saint-Jacques, près les Jacobins, » mit en vente deux nouvelles éditions du *Miroir*. Les ennemis de la Réforme ne pouvant atteindre Marguerite, s'acharnèrent contre son imprimeur. Profitant de l'affaire des placards (octobre 1534), ils déclarent Augereau « alié des dits devants, » et le font enfermer à la Conciergerie. Il dut faire amende honorable, devant Notre-Dame, et fut pendu et étranglé, place Maubert (décembre 1534⁵).

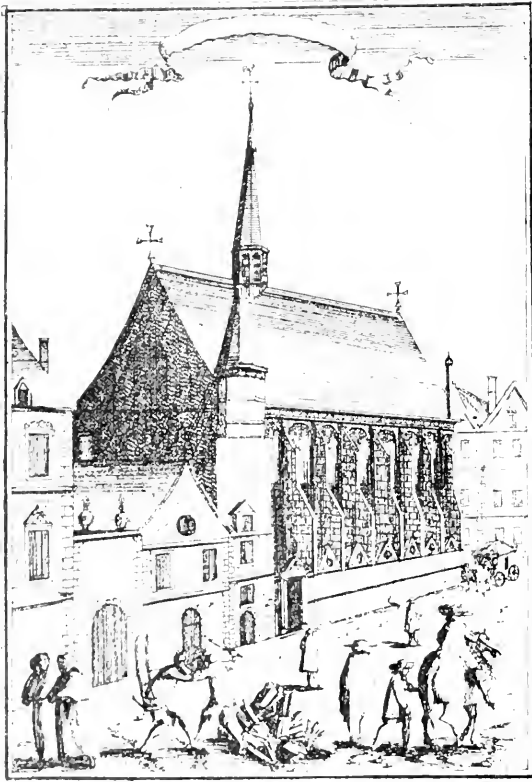
Simon du Bois, plus heureux, put s'enfuir avec Caroli, Marot, Cordier et tous les suspects, que le Parlement cita en vain à sa barre, le 25 janvier 1535⁶.

Mais la rue Saint-Jacques n'est pas seulement remplie de librairies, où s'évalent, et où se cachent, tous les livres qui ont fait la Réforme, et que la Sorbonne et le Parlement vont poursuivre⁷, traquer jusqu'à ce qu'ils les aient réduits en cendres : elle est encore pleine de monuments, où se passent les premiers drames luthériens, l'idée et le fait se côtoient.

Nous descendons,

1. Ulrich de Hutten avait fait une rapide visite à Paris, en 1517. Il était, en somme, chargé de vendre à François I^{er} la voix d'Albert de Brandebourg, archevêque-électeur de Mayence. François I^{er}, à ce moment, voulait se faire nommer empereur. Ulrich de Hutten dîna avec Budé. *Bulletin*, XXXIX, 1890, p. 184-189. — 2. En 1537, n'étant encore qu'un jeune garçon libraire, il fut arrêté précisément pour avoir vendu ce *Cymbalum*. Mais il ne fut pas pendu, comme on l'a dit, puisque l'année suivante il vendait, dans sa boutique, le *Roÿon de la Rose*. Ph. Renouard, *ibid.*, p. 276. — 3. *Bulletin*, XXXVIII, 1889, p. 376. — 4. Ph. Renouard, *Imprimerie protestante*, p. 373. — 5. *Bulletin*, XLII, 1893, p. 212-214. « Une victime du *Miroir de l'âme pécheresse*, » par N. Weiss. — 6. *Ibid.*, XL, 1891, p. 233. — 7. On peut s'imaginer la tumeur qui s'éleva de ce quartier, le dimanche 28 juin 1535, lorsque d'un des carretours l'inquisiteur Ory fit publier la défense, sous peine de prison, d'imprimer soixante-cinq ouvrages, pernicieux, dont la liste avait été dressée par les Sorbonnistes. C'était la ruine pour les fournisseurs des écoles. Les vingt-quatre libraires jurés de l'Université se réunirent immédiatement et rédigèrent une requête au Parlement, disant « qu'on allait le mettre leurs femmes et enfants et gens de dont ils se aydent pour le dit estat, à périr. » *Bulletin*, XL, 1891, p. 638.

À droite, voici le collège du Plessis¹, où étudia Hotman, le célèbre jurisculte, ami de Calvin, et auteur de la *Franco-Gallia*. Vis-à-vis était une maison ayant sur le derrière le collège de Sorbonne. « C'était l'hôtel de Barthomier. Là



Collège du Plessis (M. S. 1062, fig. 23)

eut lieu la fameuse affaire de la rue Saint-Jacques. Les protestants se rassemblaient quelquefois dans cette maison, dont le propriétaire était parent d'un des anciens, Taurin Gravelle². Ils furent épiés par « aucuns prêtres boursiers de ce collège du Plessis. » Un soir, le 4 septembre 1557, trois ou quatre cents fidèles arrivent les uns après les autres, à la dérobée. Ils désirent célébrer en secret leur culte et prendre la cène. Mais ils ont été vus. La populace est ameutée, la maison cernée, et, à minuit, quand ils veulent se retirer, les luthériens sont arrêtés. Que faire ? Ils prient. Puis ceux qui ont des armes se frayent un passage « connaissant la couardise de la populace parisienne. » Mais les enfants, les femmes, quelques hommes restent. La fêle

est si bruyante, quand arrive enfin Martine, procureur du roi, au Châtelet, l'écuyer et prisonnier, laissant couvrir ces nobles dames, la dame de Graveron, Madame de Montoy et autres, d'injures, de coups : on alla jusqu'à mettre en pièce leurs robes et leurs habits, à abattre leurs chaperons sur leurs têtes, à arracher leurs cheveux, à leur ouvrir d'or lures et de fanges leurs visages³.

¹ Collège du Plessis, fondé par Jean de Plessis, évêque de Metz, en 1527. Il était situé dans la rue Saint-Jacques, à Paris. Plus tard, il fut transformé en lycée. Voir l'ouvrage de M. S. 1062, fig. 23. — ² Taurin Gravelle, protestant, propriétaire de l'hôtel de Barthomier. Voir *Bibliothèque*, MIV, 1893, p. 33. — ³ Cette scène est décrite dans les *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. Elle est aussi mentionnée dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 100. — ⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ²⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ³⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁴⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁵⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁶⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁷⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁸⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹¹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹² Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹³ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹⁴ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹⁵ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹⁶ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹⁷ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹⁸ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ⁹⁹ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. — ¹⁰⁰ Voir *Annales de la Ligue*, t. II, p. 100. —

À côté est le collège de Cambrai, où Calvin venait écouter les leçons de Danès. Il a son entrée dans la rue Saint-Jean de Latran, qui reliait la rue Saint-Jacques au carrefour du Puits-Certain et à la rue Saint-Jean-de-Beauvais. C'est dans ce collège de Cambrai que prit naissance, spirituellement et matériellement, si l'on peut dire, la grande institution qui, la première, affirmait l'idée moderne de l'enseignement par l'État, et qui allait être le collège de France. Le collège de Cambrai, et à côté de lui le collège de Tréguier, avaient un grand emplacement et peu d'importance. Les premiers Lecteurs royaux y furent installés. Le roi devait contribuer à la réparation et à l'ameublement des salles. C'était un acheminement vers la dépossession ultérieure des deux établissements, laquelle eut lieu pour la construction de l'édifice dont Louis XIII posa la première pierre, le 28 août 1610¹.

Quelques pas plus loin, à gauche, est l'église des Mathurins (*Page 246*), angle de la rue Saint-Jacques et des Mathurins. C'est ici que se réunissent les Facultés pour la nomination du Recteur et pour leurs grandes assemblées. C'est d'ici que, depuis le XIII^e siècle, sont datés tous les actes importants de l'Université (jusqu'en 1763). C'est d'ici que partent cortèges, processions, défilés solennels². C'est ici que Cop lut son fameux discours, ou plutôt le discours de Calvin³. Le général de l'ordre des Mathurins, Robert Gaguin déclarait, en 1472, qu'à Paris il y avait trois monuments célèbres : Notre Dame, résidence de l'Église, le Palais, résidence du roi et du Parlement, et l'église des Mathurins, résidence de l'Université. Même des trois, ajoutait-il, l'église des Mathurins est le plus célèbre, parce que, grâce à l'Université, il est connu non seulement en France comme les deux autres, mais dans tout le monde chrétien⁴.

Du côté de la rue des Mathurins, l'église touchait à l'un des plus beaux palais de la ville, l'hôtel de Cluny (*Pages 248, 249 et 296*), commencé en 1440 et achevé en 1550. La veuve de Louis XII y logea, et puis ce fut l'habitation du grand ennemi des protestants, le cardinal de Guise⁵. Jacques V, roi d'Écosse, y épousa Madeleine, fille de François I^{er}.



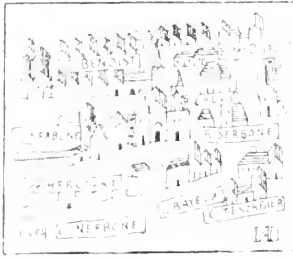
Paris. Quartier des Mathurins
Plan de 1555.

1. *Top. graph.*, VI, p. 35, 36, 37, 288. — 2. *Ibid.*, VI, p. 335. — 3. La rue de Mathurins est devenue rue du Sommercard, et l'emplacement (reduit) des Mathurins est devenu le théâtre de Cluny (*Biblioth.*, N. III, 1894, p. 230.) — 4. Grevier, *Histoire de l'Université de Paris*, IV, p. 347. Voir : De Ales, Budinsky, *De Univ. de Paris* and du *Fondem an der Univ. Michell*, 1896, p. 33. Le livre du savant allemand est la meilleure preuve que Robert Gaguin disait vrai. Il n'est pas un homme célèbre d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, d'Allemagne, de Pays-Bas, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de Scandinavie, de Hongrie, de Grèce, qui, au moyen âge, n'ait étudié ou enseigné à Paris. — 5. Sans ces et jamais d'appartenir à l'ordre de Cluny, l'hôtel était à la disposition de tout, qui y logeaient des personnages de marque. La Mère Angélique Arnauld, illustre abbesse de Port-Royal-des-Champs, y habita un certain temps. (*Top. graph.*, VI, p. 326.)

Dans la même rue des Mathurins, en face de Cluny, logèrent deux des plus dignes acolytes du cardinal de Lorraine. Avant 1538, le président Lizet louait un hôtel entre la rue Saint-Jacques et la rue de la Sorbonne. Puis il se transporta, pas très loin, rue Saint-Jacques, à côté de la chapelle Saint-Yves. En

effet, ce bon apôtre obtint que, sa vie durant, le saint sacrement resterait déposé dans cette chapelle¹. En 1552, le président de Saint-André habitait de l'autre côté de la rue de Sorbonne, au coin². Le cardinal, Lizet, Saint-André! Tout le fanatisme, toutes les cruautés et tous les vices!

La rue de la Sorbonne nous conduit au fameux établissement de ce nom. Ici siégeaient les sorbonnistes, les théologastres, sous l'inspiration de Bêda. Ici était le centre de l'obscurantisme et de l'anti-biblicisme au XVI^e siècle. Nous donnons comme curiosité le plan le plus ancien, celui dit de la



Plan. 1. Sorbonne, d'après le plan de la Tapisserie.

Tapisserie. Il est très vague. Mais celui de Bâle (1552), que M. Gérard trouve « déjà bien dessiné dans son ensemble, » est encore déclaré par la *Topographie* « une masse sans netteté de lignes et réfractaire à l'analyse. » Voici une description des lieux au XVI^e siècle :

« Sur la rue de la Sorbonne étaient la maison de Robert, d'un aspect monumental, une sorte de forteresse, la série des maisons des hôtes et des sociétaires, reliées tant mal que bien les unes aux autres, la chapelle avec ses trois tours octogones, et l'entrée du collège de Galvy. A l'intérieur deux cours... un purlin... un jardin plus étendu³. »

La rue Saint-Jacques aboutit au quartier de Saint-Séverin et de Saint-Etienne-le-Pauvre, les plus vieilles églises de Paris. On a conservé le souvenir d'une publication faite, le 26 décembre 1530, à Saint-Séverin, où le cardinal de Lorraine, Jean Barenton, Scoria : « Je te dis que les Saints ne font point de miracles. Mais il se rétracta⁴. »

À Saint-Etienne-le-Pauvre, au XVI^e siècle, tous les trois mois les délégués de la Faculté se réunissaient en assemblée et pour choisir le Recteur, qui était ensuite élu par le Parlement de Paris.

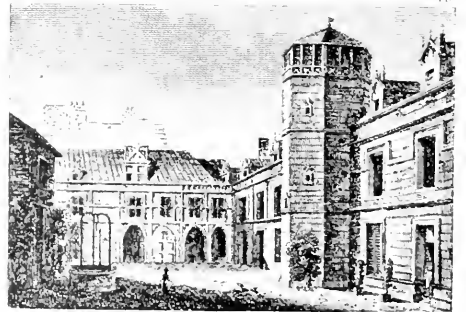
Il y avait aussi à Saint-Etienne-le-Pauvre, au XVI^e siècle, les étudiants du XVI^e siècle.

¹ *Topographie de Paris*, t. I, p. 106. — *A. B. L.*, XXXVII, 1889, p. 249.

² *Topographie de Paris*, t. I, p. 106. — *A. B. L.*, XXXVII, 1889, p. 249.

³ *Topographie de Paris*, t. I, p. 106. — *A. B. L.*, XXXVII, 1889, p. 249.

⁴ *Topographie de Paris*, t. I, p. 106. — *A. B. L.*, XXXVII, 1889, p. 249.



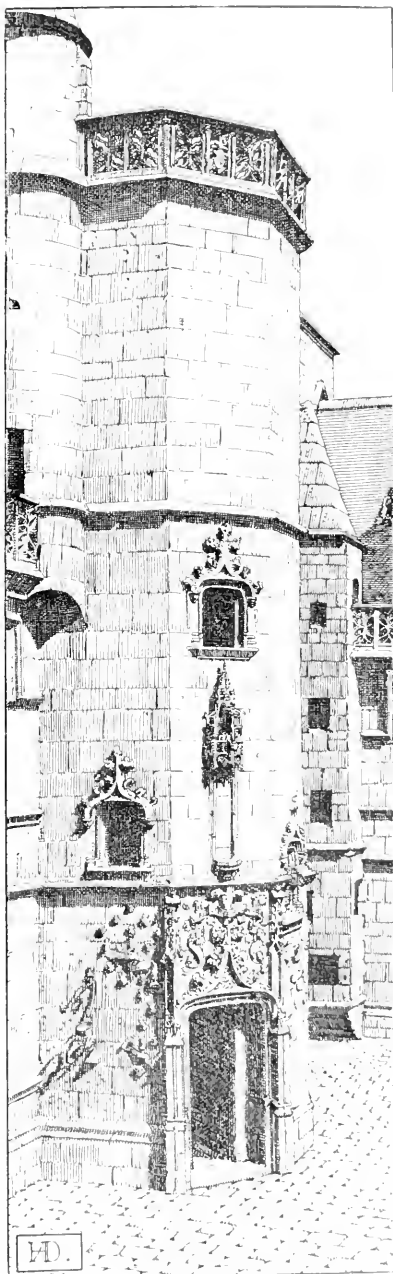
Hôtel de Clugny. — *Topographie de Paris*, t. I, p. 106.

Nos quoque fuimus in Garlandia, se disaient-ils, quand ils se rencontraient plus tard dans la vie. Il reste encore un morceau d'un côté de la rue du Fouarre dont l'histoire se confond avec celle de ses écoles¹, qui en occupaient la presque totalité. Nous avons décrit ces taudis que visita Dante.

A côté, dans la rue de la Bûcherie, la Faculté de médecine s'installa en 1483, et commença ses leçons en 1502². Ici venait Cop, l'ami de Calvin.

C'est dans ces rues étroites que grouillait une population d'écoliers, de maîtres, de logeurs et de ribaudes. J'ai encore vu le quartier au moment où l'attaquait la pioche des démolisseurs. Maisons qui avançaient, fenêtres carrées, mais veuves de leurs meneaux, tout cela n'était pas seulement vieux, c'était sale et laid, d'un pittoresque qui faisait peine à voir. Les trouées s'élargirent bientôt de toutes parts, et on eût dit un champ de bataille, jonché de ruines plus ou moins souillées.

Il en reste assez pour bien s'orienter, et pour deviner ce qu'étaient ces lieux obscurs et mal habités, mais d'où partait la lumière qui allait éclairer la France et le monde. En comparant les masures



Hotel de Clugny. Tour de la Couronne (1602), p. 171.

1. Ce qui reste de la rue du Fouarre (coin occidental de la rue du Fouarre et de la rue Galande) était occupé par les Ecoles de la nation de France. A côté, étaient les Ecoles de la nation de Normandie. Vis-à-vis, étaient les Ecoles de la nation de Picardie. Un peu plus loin, étaient les Ecoles de la nation d'Angleterre : les quatre nations, c'est-à-dire toute la Faculté des arts, ou, comme nous dirions, des Lettres. La nation de Picardie, fréquentée par Le Fèvre d'Étapes, par Calvin, et tous les Noyonnais, avait coutume de s'assembler dans l'église voisine, à Saint-Julien-le-Pauvre. Mais, en 1487, elle obtint la permission de construire, sur ses terrains, une chapelle avec clocher et cloche. L'autel fut consacré en 1505, et la chapelle subsista jusqu'au siècle dernier. *Topographie*, VI, p. 152. — 2. Dès 1529, cet édifice trop étroit fut placé à un autre, encore modeste, qui dura jusqu'en 1568.

A côté, le couvent des Grands-Augustins offrait un abri aux grandes assemblées ecclésiastiques et même politiques. On peut dire que, sous ses voûtes, fut, à deux reprises, décidé le sort tragique du protestantisme en France. En 1528 (de février à octobre) se réunit ici le concile, dit de Sens, dont nous avons indiqué toute l'importance. Ici donc on commença à organiser la répression générale de l'hérésie, et le dernier mot de cette répression fut dit, encore ici, en 1559. Le Parlement, en effet, se réunissait dans le couvent, quand il était obligé de quitter le lieu habituel de ses séances. Ainsi, en 1548, la peste ayant éclaté dans les prisons de la Conciergerie, et faisant « mourir à tas » les prisonniers, la cour donna ses audiences aux Augustins pendant sept semaines¹. La cour déménageait également lorsque l'on mariait les enfants de France, ou qu'il se faisait une entrée royale, « parce que toutes les magnificences devaient se faire en la grande salle du Palais et es environs². » Or, en 1559, il s'agissait du mariage de la fille du roi, Elisabeth, avec Philippe II. Voilà comment c'est au couvent des Grands-Augustins qu'a eu lieu la Mercuriale du 10 juin 1559. Poussé par ses détestables conseillers, le cardinal de Lorraine et Diane de Poitiers, le fanatisme et la luxure, après avoir délibéré toute la nuit, Henri II se décida à assister à la Mercuriale, et à écouter les divers avis de ses magistrats sur la procédure contre les hérétiques. La Chambre de la Tournelle avait osé condamner des hérétiques au simple bannissement. La Grand'Chambre réclamait leur mort. Il s'agissait de s'entendre.

Heure horriblement tragique ! Dernière hésitation de la persécution ! La dernière digne au fleuve de sang allait-elle résister, ou être emportée ? Tous les magistrats sont assemblés et discutent depuis deux heures. Subitement le roi entre, sombre, et s'assied sans mot dire. Le cardinal de Lorraine avait compté sur ce coup de théâtre pour effrayer les conseillers récalcitrants. Il s'était trompé. Anne du Bourg parle, et jamais la cause de l'Évangile et de la conscience n'avait été défendue « plus splendidement, plus librement, plus modestement, plus divinement, » dit une lettre écrite à Calvin, le lendemain même de l'événement, par le pasteur Morel³.

Qu'allait faire le roi ? La justice était-elle libre ? Y avait-il encore une loi en France ? Henri murmure quelques mots avec ses conseillers, et, séance tenante, il fait arrêter du Bourg et un de ses collègues. Pendant son dîner il ordonne d'en tirer six autres.

Le lendemain sort était jeté. Il n'y avait plus de justice.

Le lendemain fut immense. « Je ne sais si depuis mille ans on a vu rien d'aussi grand en France. » C'est le début de la lettre de Morel, que nous avons déjà citée. (M. L., t. III, p. 107.) Le Mot d'ordre du synode national de 1559. Le synode s'était tenu, en 1559, à Meaux, le 29 mai ; la Mercuriale s'était tenue aux Grands-Augustins, le 10 juin. C. B. n'est pas dit la réponse à celui-là.

¹ Cf. *Journal de la Mercuriale de 1559*, par G. B. (M. L., t. III, p. 107). — *Journal de la Mercuriale de 1559*, par Jacques du Breuil et G. B. (M. L., t. III, p. 107).

Le catholicisme comprenait que, pour empêcher la loi divine de s'établir, il fallait commencer par renverser toutes les lois humaines. Il donna l'ordre général et définitif de la proscription.

7. Allons immédiatement, en revenant par la rue Galande, à la place Maubert¹ (Page 254), le lieu de Paris où l'ordre d'Henri II fut le mieux exécuté, et le lieu du monde où la nature humaine s'est montrée la plus hideuse et la plus glorieuse.

Il n'est plus possible de préciser où était la maison de l'avocat Boulard, dans laquelle souvent les luthériens se réunissaient. Le président Saint-André, Démocharès, le cardinal de Guise firent déposer par deux enfants qu'un jeudi avant Pâques, on avait mangé un cochon, au lieu d'agneau pascal, et qu'après minuit, la lampe éteinte, on avait renouvelé les orgies reprochées aux premiers chrétiens. La femme de l'avocat et ses deux filles n'hésitèrent pas, pour sauver leur honneur, à se livrer elles-mêmes

C'est pour toy, Seigneur, que nous sommes tous les



comme brebis de la boucherie. Pseaume xlviii. 3.

jours occis : & sommes estimez

Les bûchers.

entre les mains de leurs détestables ennemis, et à se laisser enfermer au Châtelet. Il fallut reconnaître leur innocence².

Des fenêtres de leur maison, que d'autodafés ces sublimes héroïnes avaient pu voir ! Le sinistre poteau était dressé en permanence, sur un terre qui est resté pendant des siècles.

1. La place Maubert fut à l'origine la place Maître-Albert, dont le nom est resté à une vieille rue du quartier latin en souvenir d'Albert le Grand, le maître de Thomas d'Aquin. 2. Nous reproduisons une gravure du Martirologe qui représente les bûchers allumés sur la place Maubert et ailleurs. Elle est empruntée à l'édition de MDLXIII « Actes des martyrs, deduits en sept livres, etc. » Exemplaire de la Bibliothèque du Protestant, inc. — 4. // *éclatante*, t. 1, 269.



DES. Ph. Mabert (p. 253.)

Les gens du quartier — nous savons qu'il était plus ou moins bien habité — beaucoup de maquignons, occupent autour du poteau les premières places. Peu à peu la foule arrive par toutes les rues voisines, rue Saint-Victor, rue de la Montagne Sainte-Genève, rue des Noyers, rue Perdue, rue de Bièvre, rue du Pavé. Dans les églises il y a eu des prêches fanatiques. On a fait des processions, on est allé de station en station, on s'est reposé en voyant brûler un hérétique. Enfin un dernier flot inonde tout, et le fatal tombeau débouche de la rue du Pavé, qui était étroite et comme fermée par le clocher de Notre-Dame.

La victime descend, c'est Alexandre Canus (1534), ancien Jacobin. Une de ses jambes a été rompue. Il n'en fait pas moins un sermon « excellent et de merveilleuse efficace¹. » Aussi désormais on aura la précaution de couper la langue aux prisonniers.

C'est un jeune compagnon orfèvre (1531)², natif du faubourg Saint-Marceau. Un étudiant catholique, qui habitait alors Paris, a raconté à l'un de ses professeurs comment s'opérait le nouveau supplice. Il a présenté, dit-il, sa langue au couteau. Le bourreau, tant qu'il le pouvait, l'a tirée encore avec une pince, et lui en a frappé les joues. Ceux qui étaient présents l'ont ramassée, et l'ont jetée à la face du patient³. Au milieu de la foule, sur la place, se trouvent un Espagnol, Jacques de Lanzas, ou Dryander, et le futur historien de la France, Jean Caspin. J'estoy, dit-il, au nombre de ceux qui furent spectateurs de ce terrible et glorieux⁴.

¹ O. de Lamoignon, *Journal de la Bastille*, t. 2, C. 10, p. 107. — ² Cf. p. 107. — ³ Cf. p. 107. — ⁴ Cf. p. 107. — ⁵ Cf. p. 107. — ⁶ Cf. p. 107. — ⁷ Cf. p. 107. — ⁸ Cf. p. 107. — ⁹ Cf. p. 107. — ¹⁰ Cf. p. 107. — ¹¹ Cf. p. 107. — ¹² Cf. p. 107. — ¹³ Cf. p. 107. — ¹⁴ Cf. p. 107. — ¹⁵ Cf. p. 107. — ¹⁶ Cf. p. 107. — ¹⁷ Cf. p. 107. — ¹⁸ Cf. p. 107. — ¹⁹ Cf. p. 107. — ²⁰ Cf. p. 107. — ²¹ Cf. p. 107. — ²² Cf. p. 107. — ²³ Cf. p. 107. — ²⁴ Cf. p. 107. — ²⁵ Cf. p. 107. — ²⁶ Cf. p. 107. — ²⁷ Cf. p. 107. — ²⁸ Cf. p. 107. — ²⁹ Cf. p. 107. — ³⁰ Cf. p. 107. — ³¹ Cf. p. 107. — ³² Cf. p. 107. — ³³ Cf. p. 107. — ³⁴ Cf. p. 107. — ³⁵ Cf. p. 107. — ³⁶ Cf. p. 107. — ³⁷ Cf. p. 107. — ³⁸ Cf. p. 107. — ³⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁰ Cf. p. 107. — ⁴¹ Cf. p. 107. — ⁴² Cf. p. 107. — ⁴³ Cf. p. 107. — ⁴⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁰ Cf. p. 107. — ⁵¹ Cf. p. 107. — ⁵² Cf. p. 107. — ⁵³ Cf. p. 107. — ⁵⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁹ Cf. p. 107. — ⁶⁰ Cf. p. 107. — ⁶¹ Cf. p. 107. — ⁶² Cf. p. 107. — ⁶³ Cf. p. 107. — ⁶⁴ Cf. p. 107. — ⁶⁵ Cf. p. 107. — ⁶⁶ Cf. p. 107. — ⁶⁷ Cf. p. 107. — ⁶⁸ Cf. p. 107. — ⁶⁹ Cf. p. 107. — ⁷⁰ Cf. p. 107. — ⁷¹ Cf. p. 107. — ⁷² Cf. p. 107. — ⁷³ Cf. p. 107. — ⁷⁴ Cf. p. 107. — ⁷⁵ Cf. p. 107. — ⁷⁶ Cf. p. 107. — ⁷⁷ Cf. p. 107. — ⁷⁸ Cf. p. 107. — ⁷⁹ Cf. p. 107. — ⁸⁰ Cf. p. 107. — ⁸¹ Cf. p. 107. — ⁸² Cf. p. 107. — ⁸³ Cf. p. 107. — ⁸⁴ Cf. p. 107. — ⁸⁵ Cf. p. 107. — ⁸⁶ Cf. p. 107. — ⁸⁷ Cf. p. 107. — ⁸⁸ Cf. p. 107. — ⁸⁹ Cf. p. 107. — ⁹⁰ Cf. p. 107. — ⁹¹ Cf. p. 107. — ⁹² Cf. p. 107. — ⁹³ Cf. p. 107. — ⁹⁴ Cf. p. 107. — ⁹⁵ Cf. p. 107. — ⁹⁶ Cf. p. 107. — ⁹⁷ Cf. p. 107. — ⁹⁸ Cf. p. 107. — ⁹⁹ Cf. p. 107. — ¹⁰⁰ Cf. p. 107. — ¹⁰¹ Cf. p. 107. — ¹⁰² Cf. p. 107. — ¹⁰³ Cf. p. 107. — ¹⁰⁴ Cf. p. 107. — ¹⁰⁵ Cf. p. 107. — ¹⁰⁶ Cf. p. 107. — ¹⁰⁷ Cf. p. 107. — ¹⁰⁸ Cf. p. 107. — ¹⁰⁹ Cf. p. 107. — ¹¹⁰ Cf. p. 107. — ¹¹¹ Cf. p. 107. — ¹¹² Cf. p. 107. — ¹¹³ Cf. p. 107. — ¹¹⁴ Cf. p. 107. — ¹¹⁵ Cf. p. 107. — ¹¹⁶ Cf. p. 107. — ¹¹⁷ Cf. p. 107. — ¹¹⁸ Cf. p. 107. — ¹¹⁹ Cf. p. 107. — ¹²⁰ Cf. p. 107. — ¹²¹ Cf. p. 107. — ¹²² Cf. p. 107. — ¹²³ Cf. p. 107. — ¹²⁴ Cf. p. 107. — ¹²⁵ Cf. p. 107. — ¹²⁶ Cf. p. 107. — ¹²⁷ Cf. p. 107. — ¹²⁸ Cf. p. 107. — ¹²⁹ Cf. p. 107. — ¹³⁰ Cf. p. 107. — ¹³¹ Cf. p. 107. — ¹³² Cf. p. 107. — ¹³³ Cf. p. 107. — ¹³⁴ Cf. p. 107. — ¹³⁵ Cf. p. 107. — ¹³⁶ Cf. p. 107. — ¹³⁷ Cf. p. 107. — ¹³⁸ Cf. p. 107. — ¹³⁹ Cf. p. 107. — ¹⁴⁰ Cf. p. 107. — ¹⁴¹ Cf. p. 107. — ¹⁴² Cf. p. 107. — ¹⁴³ Cf. p. 107. — ¹⁴⁴ Cf. p. 107. — ¹⁴⁵ Cf. p. 107. — ¹⁴⁶ Cf. p. 107. — ¹⁴⁷ Cf. p. 107. — ¹⁴⁸ Cf. p. 107. — ¹⁴⁹ Cf. p. 107. — ¹⁵⁰ Cf. p. 107. — ¹⁵¹ Cf. p. 107. — ¹⁵² Cf. p. 107. — ¹⁵³ Cf. p. 107. — ¹⁵⁴ Cf. p. 107. — ¹⁵⁵ Cf. p. 107. — ¹⁵⁶ Cf. p. 107. — ¹⁵⁷ Cf. p. 107. — ¹⁵⁸ Cf. p. 107. — ¹⁵⁹ Cf. p. 107. — ¹⁶⁰ Cf. p. 107. — ¹⁶¹ Cf. p. 107. — ¹⁶² Cf. p. 107. — ¹⁶³ Cf. p. 107. — ¹⁶⁴ Cf. p. 107. — ¹⁶⁵ Cf. p. 107. — ¹⁶⁶ Cf. p. 107. — ¹⁶⁷ Cf. p. 107. — ¹⁶⁸ Cf. p. 107. — ¹⁶⁹ Cf. p. 107. — ¹⁷⁰ Cf. p. 107. — ¹⁷¹ Cf. p. 107. — ¹⁷² Cf. p. 107. — ¹⁷³ Cf. p. 107. — ¹⁷⁴ Cf. p. 107. — ¹⁷⁵ Cf. p. 107. — ¹⁷⁶ Cf. p. 107. — ¹⁷⁷ Cf. p. 107. — ¹⁷⁸ Cf. p. 107. — ¹⁷⁹ Cf. p. 107. — ¹⁸⁰ Cf. p. 107. — ¹⁸¹ Cf. p. 107. — ¹⁸² Cf. p. 107. — ¹⁸³ Cf. p. 107. — ¹⁸⁴ Cf. p. 107. — ¹⁸⁵ Cf. p. 107. — ¹⁸⁶ Cf. p. 107. — ¹⁸⁷ Cf. p. 107. — ¹⁸⁸ Cf. p. 107. — ¹⁸⁹ Cf. p. 107. — ¹⁹⁰ Cf. p. 107. — ¹⁹¹ Cf. p. 107. — ¹⁹² Cf. p. 107. — ¹⁹³ Cf. p. 107. — ¹⁹⁴ Cf. p. 107. — ¹⁹⁵ Cf. p. 107. — ¹⁹⁶ Cf. p. 107. — ¹⁹⁷ Cf. p. 107. — ¹⁹⁸ Cf. p. 107. — ¹⁹⁹ Cf. p. 107. — ²⁰⁰ Cf. p. 107. — ²⁰¹ Cf. p. 107. — ²⁰² Cf. p. 107. — ²⁰³ Cf. p. 107. — ²⁰⁴ Cf. p. 107. — ²⁰⁵ Cf. p. 107. — ²⁰⁶ Cf. p. 107. — ²⁰⁷ Cf. p. 107. — ²⁰⁸ Cf. p. 107. — ²⁰⁹ Cf. p. 107. — ²¹⁰ Cf. p. 107. — ²¹¹ Cf. p. 107. — ²¹² Cf. p. 107. — ²¹³ Cf. p. 107. — ²¹⁴ Cf. p. 107. — ²¹⁵ Cf. p. 107. — ²¹⁶ Cf. p. 107. — ²¹⁷ Cf. p. 107. — ²¹⁸ Cf. p. 107. — ²¹⁹ Cf. p. 107. — ²²⁰ Cf. p. 107. — ²²¹ Cf. p. 107. — ²²² Cf. p. 107. — ²²³ Cf. p. 107. — ²²⁴ Cf. p. 107. — ²²⁵ Cf. p. 107. — ²²⁶ Cf. p. 107. — ²²⁷ Cf. p. 107. — ²²⁸ Cf. p. 107. — ²²⁹ Cf. p. 107. — ²³⁰ Cf. p. 107. — ²³¹ Cf. p. 107. — ²³² Cf. p. 107. — ²³³ Cf. p. 107. — ²³⁴ Cf. p. 107. — ²³⁵ Cf. p. 107. — ²³⁶ Cf. p. 107. — ²³⁷ Cf. p. 107. — ²³⁸ Cf. p. 107. — ²³⁹ Cf. p. 107. — ²⁴⁰ Cf. p. 107. — ²⁴¹ Cf. p. 107. — ²⁴² Cf. p. 107. — ²⁴³ Cf. p. 107. — ²⁴⁴ Cf. p. 107. — ²⁴⁵ Cf. p. 107. — ²⁴⁶ Cf. p. 107. — ²⁴⁷ Cf. p. 107. — ²⁴⁸ Cf. p. 107. — ²⁴⁹ Cf. p. 107. — ²⁵⁰ Cf. p. 107. — ²⁵¹ Cf. p. 107. — ²⁵² Cf. p. 107. — ²⁵³ Cf. p. 107. — ²⁵⁴ Cf. p. 107. — ²⁵⁵ Cf. p. 107. — ²⁵⁶ Cf. p. 107. — ²⁵⁷ Cf. p. 107. — ²⁵⁸ Cf. p. 107. — ²⁵⁹ Cf. p. 107. — ²⁶⁰ Cf. p. 107. — ²⁶¹ Cf. p. 107. — ²⁶² Cf. p. 107. — ²⁶³ Cf. p. 107. — ²⁶⁴ Cf. p. 107. — ²⁶⁵ Cf. p. 107. — ²⁶⁶ Cf. p. 107. — ²⁶⁷ Cf. p. 107. — ²⁶⁸ Cf. p. 107. — ²⁶⁹ Cf. p. 107. — ²⁷⁰ Cf. p. 107. — ²⁷¹ Cf. p. 107. — ²⁷² Cf. p. 107. — ²⁷³ Cf. p. 107. — ²⁷⁴ Cf. p. 107. — ²⁷⁵ Cf. p. 107. — ²⁷⁶ Cf. p. 107. — ²⁷⁷ Cf. p. 107. — ²⁷⁸ Cf. p. 107. — ²⁷⁹ Cf. p. 107. — ²⁸⁰ Cf. p. 107. — ²⁸¹ Cf. p. 107. — ²⁸² Cf. p. 107. — ²⁸³ Cf. p. 107. — ²⁸⁴ Cf. p. 107. — ²⁸⁵ Cf. p. 107. — ²⁸⁶ Cf. p. 107. — ²⁸⁷ Cf. p. 107. — ²⁸⁸ Cf. p. 107. — ²⁸⁹ Cf. p. 107. — ²⁹⁰ Cf. p. 107. — ²⁹¹ Cf. p. 107. — ²⁹² Cf. p. 107. — ²⁹³ Cf. p. 107. — ²⁹⁴ Cf. p. 107. — ²⁹⁵ Cf. p. 107. — ²⁹⁶ Cf. p. 107. — ²⁹⁷ Cf. p. 107. — ²⁹⁸ Cf. p. 107. — ²⁹⁹ Cf. p. 107. — ³⁰⁰ Cf. p. 107. — ³⁰¹ Cf. p. 107. — ³⁰² Cf. p. 107. — ³⁰³ Cf. p. 107. — ³⁰⁴ Cf. p. 107. — ³⁰⁵ Cf. p. 107. — ³⁰⁶ Cf. p. 107. — ³⁰⁷ Cf. p. 107. — ³⁰⁸ Cf. p. 107. — ³⁰⁹ Cf. p. 107. — ³¹⁰ Cf. p. 107. — ³¹¹ Cf. p. 107. — ³¹² Cf. p. 107. — ³¹³ Cf. p. 107. — ³¹⁴ Cf. p. 107. — ³¹⁵ Cf. p. 107. — ³¹⁶ Cf. p. 107. — ³¹⁷ Cf. p. 107. — ³¹⁸ Cf. p. 107. — ³¹⁹ Cf. p. 107. — ³²⁰ Cf. p. 107. — ³²¹ Cf. p. 107. — ³²² Cf. p. 107. — ³²³ Cf. p. 107. — ³²⁴ Cf. p. 107. — ³²⁵ Cf. p. 107. — ³²⁶ Cf. p. 107. — ³²⁷ Cf. p. 107. — ³²⁸ Cf. p. 107. — ³²⁹ Cf. p. 107. — ³³⁰ Cf. p. 107. — ³³¹ Cf. p. 107. — ³³² Cf. p. 107. — ³³³ Cf. p. 107. — ³³⁴ Cf. p. 107. — ³³⁵ Cf. p. 107. — ³³⁶ Cf. p. 107. — ³³⁷ Cf. p. 107. — ³³⁸ Cf. p. 107. — ³³⁹ Cf. p. 107. — ³⁴⁰ Cf. p. 107. — ³⁴¹ Cf. p. 107. — ³⁴² Cf. p. 107. — ³⁴³ Cf. p. 107. — ³⁴⁴ Cf. p. 107. — ³⁴⁵ Cf. p. 107. — ³⁴⁶ Cf. p. 107. — ³⁴⁷ Cf. p. 107. — ³⁴⁸ Cf. p. 107. — ³⁴⁹ Cf. p. 107. — ³⁵⁰ Cf. p. 107. — ³⁵¹ Cf. p. 107. — ³⁵² Cf. p. 107. — ³⁵³ Cf. p. 107. — ³⁵⁴ Cf. p. 107. — ³⁵⁵ Cf. p. 107. — ³⁵⁶ Cf. p. 107. — ³⁵⁷ Cf. p. 107. — ³⁵⁸ Cf. p. 107. — ³⁵⁹ Cf. p. 107. — ³⁶⁰ Cf. p. 107. — ³⁶¹ Cf. p. 107. — ³⁶² Cf. p. 107. — ³⁶³ Cf. p. 107. — ³⁶⁴ Cf. p. 107. — ³⁶⁵ Cf. p. 107. — ³⁶⁶ Cf. p. 107. — ³⁶⁷ Cf. p. 107. — ³⁶⁸ Cf. p. 107. — ³⁶⁹ Cf. p. 107. — ³⁷⁰ Cf. p. 107. — ³⁷¹ Cf. p. 107. — ³⁷² Cf. p. 107. — ³⁷³ Cf. p. 107. — ³⁷⁴ Cf. p. 107. — ³⁷⁵ Cf. p. 107. — ³⁷⁶ Cf. p. 107. — ³⁷⁷ Cf. p. 107. — ³⁷⁸ Cf. p. 107. — ³⁷⁹ Cf. p. 107. — ³⁸⁰ Cf. p. 107. — ³⁸¹ Cf. p. 107. — ³⁸² Cf. p. 107. — ³⁸³ Cf. p. 107. — ³⁸⁴ Cf. p. 107. — ³⁸⁵ Cf. p. 107. — ³⁸⁶ Cf. p. 107. — ³⁸⁷ Cf. p. 107. — ³⁸⁸ Cf. p. 107. — ³⁸⁹ Cf. p. 107. — ³⁹⁰ Cf. p. 107. — ³⁹¹ Cf. p. 107. — ³⁹² Cf. p. 107. — ³⁹³ Cf. p. 107. — ³⁹⁴ Cf. p. 107. — ³⁹⁵ Cf. p. 107. — ³⁹⁶ Cf. p. 107. — ³⁹⁷ Cf. p. 107. — ³⁹⁸ Cf. p. 107. — ³⁹⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁰⁰ Cf. p. 107. — ⁴⁰¹ Cf. p. 107. — ⁴⁰² Cf. p. 107. — ⁴⁰³ Cf. p. 107. — ⁴⁰⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁰⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁰⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁰⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁰⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁰⁹ Cf. p. 107. — ⁴¹⁰ Cf. p. 107. — ⁴¹¹ Cf. p. 107. — ⁴¹² Cf. p. 107. — ⁴¹³ Cf. p. 107. — ⁴¹⁴ Cf. p. 107. — ⁴¹⁵ Cf. p. 107. — ⁴¹⁶ Cf. p. 107. — ⁴¹⁷ Cf. p. 107. — ⁴¹⁸ Cf. p. 107. — ⁴¹⁹ Cf. p. 107. — ⁴²⁰ Cf. p. 107. — ⁴²¹ Cf. p. 107. — ⁴²² Cf. p. 107. — ⁴²³ Cf. p. 107. — ⁴²⁴ Cf. p. 107. — ⁴²⁵ Cf. p. 107. — ⁴²⁶ Cf. p. 107. — ⁴²⁷ Cf. p. 107. — ⁴²⁸ Cf. p. 107. — ⁴²⁹ Cf. p. 107. — ⁴³⁰ Cf. p. 107. — ⁴³¹ Cf. p. 107. — ⁴³² Cf. p. 107. — ⁴³³ Cf. p. 107. — ⁴³⁴ Cf. p. 107. — ⁴³⁵ Cf. p. 107. — ⁴³⁶ Cf. p. 107. — ⁴³⁷ Cf. p. 107. — ⁴³⁸ Cf. p. 107. — ⁴³⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁴⁰ Cf. p. 107. — ⁴⁴¹ Cf. p. 107. — ⁴⁴² Cf. p. 107. — ⁴⁴³ Cf. p. 107. — ⁴⁴⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁴⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁴⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁴⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁴⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁴⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁵⁰ Cf. p. 107. — ⁴⁵¹ Cf. p. 107. — ⁴⁵² Cf. p. 107. — ⁴⁵³ Cf. p. 107. — ⁴⁵⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁵⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁵⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁵⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁵⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁵⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁶⁰ Cf. p. 107. — ⁴⁶¹ Cf. p. 107. — ⁴⁶² Cf. p. 107. — ⁴⁶³ Cf. p. 107. — ⁴⁶⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁶⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁶⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁶⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁶⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁶⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁷⁰ Cf. p. 107. — ⁴⁷¹ Cf. p. 107. — ⁴⁷² Cf. p. 107. — ⁴⁷³ Cf. p. 107. — ⁴⁷⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁷⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁷⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁷⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁷⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁷⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁸⁰ Cf. p. 107. — ⁴⁸¹ Cf. p. 107. — ⁴⁸² Cf. p. 107. — ⁴⁸³ Cf. p. 107. — ⁴⁸⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁸⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁸⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁸⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁸⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁸⁹ Cf. p. 107. — ⁴⁹⁰ Cf. p. 107. — ⁴⁹¹ Cf. p. 107. — ⁴⁹² Cf. p. 107. — ⁴⁹³ Cf. p. 107. — ⁴⁹⁴ Cf. p. 107. — ⁴⁹⁵ Cf. p. 107. — ⁴⁹⁶ Cf. p. 107. — ⁴⁹⁷ Cf. p. 107. — ⁴⁹⁸ Cf. p. 107. — ⁴⁹⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁰⁰ Cf. p. 107. — ⁵⁰¹ Cf. p. 107. — ⁵⁰² Cf. p. 107. — ⁵⁰³ Cf. p. 107. — ⁵⁰⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁰⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁰⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁰⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁰⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁰⁹ Cf. p. 107. — ⁵¹⁰ Cf. p. 107. — ⁵¹¹ Cf. p. 107. — ⁵¹² Cf. p. 107. — ⁵¹³ Cf. p. 107. — ⁵¹⁴ Cf. p. 107. — ⁵¹⁵ Cf. p. 107. — ⁵¹⁶ Cf. p. 107. — ⁵¹⁷ Cf. p. 107. — ⁵¹⁸ Cf. p. 107. — ⁵¹⁹ Cf. p. 107. — ⁵²⁰ Cf. p. 107. — ⁵²¹ Cf. p. 107. — ⁵²² Cf. p. 107. — ⁵²³ Cf. p. 107. — ⁵²⁴ Cf. p. 107. — ⁵²⁵ Cf. p. 107. — ⁵²⁶ Cf. p. 107. — ⁵²⁷ Cf. p. 107. — ⁵²⁸ Cf. p. 107. — ⁵²⁹ Cf. p. 107. — ⁵³⁰ Cf. p. 107. — ⁵³¹ Cf. p. 107. — ⁵³² Cf. p. 107. — ⁵³³ Cf. p. 107. — ⁵³⁴ Cf. p. 107. — ⁵³⁵ Cf. p. 107. — ⁵³⁶ Cf. p. 107. — ⁵³⁷ Cf. p. 107. — ⁵³⁸ Cf. p. 107. — ⁵³⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁴⁰ Cf. p. 107. — ⁵⁴¹ Cf. p. 107. — ⁵⁴² Cf. p. 107. — ⁵⁴³ Cf. p. 107. — ⁵⁴⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁴⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁴⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁴⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁴⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁴⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁵⁰ Cf. p. 107. — ⁵⁵¹ Cf. p. 107. — ⁵⁵² Cf. p. 107. — ⁵⁵³ Cf. p. 107. — ⁵⁵⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁵⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁵⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁵⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁵⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁵⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁶⁰ Cf. p. 107. — ⁵⁶¹ Cf. p. 107. — ⁵⁶² Cf. p. 107. — ⁵⁶³ Cf. p. 107. — ⁵⁶⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁶⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁶⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁶⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁶⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁶⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁷⁰ Cf. p. 107. — ⁵⁷¹ Cf. p. 107. — ⁵⁷² Cf. p. 107. — ⁵⁷³ Cf. p. 107. — ⁵⁷⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁷⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁷⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁷⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁷⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁷⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁸⁰ Cf. p. 107. — ⁵⁸¹ Cf. p. 107. — ⁵⁸² Cf. p. 107. — ⁵⁸³ Cf. p. 107. — ⁵⁸⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁸⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁸⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁸⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁸⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁸⁹ Cf. p. 107. — ⁵⁹⁰ Cf. p. 107. — ⁵⁹¹ Cf. p. 107. — ⁵⁹² Cf. p. 107. — ⁵⁹³ Cf. p. 107. — ⁵⁹⁴ Cf. p. 107. — ⁵⁹⁵ Cf. p. 107. — ⁵⁹⁶ Cf. p. 107. — ⁵⁹⁷ Cf. p. 107. — ⁵⁹⁸ Cf. p. 107. — ⁵⁹⁹ Cf. p. 107. — ⁶⁰⁰ Cf. p. 107. — ⁶⁰¹ Cf. p. 107. — ⁶⁰² Cf. p. 107. — ⁶⁰³ Cf. p. 107. — ⁶⁰⁴ Cf. p. 107. — ⁶⁰⁵ Cf. p. 107. — ⁶⁰⁶ Cf. p. 107. — ⁶⁰⁷ Cf. p. 107. — ⁶⁰⁸ Cf. p. 107. — ⁶⁰⁹ Cf. p. 107. — ⁶¹⁰ Cf. p. 107. — ⁶¹¹ Cf. p. 107. — ⁶¹² Cf. p. 107. — ⁶¹³ Cf. p. 107. — ⁶¹⁴ Cf. p

C'est Pierre Chapot, un jeune correcteur d'imprimerie. Jusqu'à la fin il lutte avec son confesseur, Maillard. La géhenne extraordinaire l'a presque démembré. Il se fait soutenir par deux valets. Il ouvre la bouche (on ne lui avait pas coupé la langue) : les forces lui manquent. Après s'être fortifié par une courte prière, il recommence. Alors Maillard l'interrompt. Chapot réplique et récite le Symbole. Maillard excite les spectateurs. Le tumulte grandit. « Dites seulement : Ave, Maria, » crie Maillard. « Dites seulement : Jésus Maria, et vous serez étranglé avant d'être brûlé ! » Le mot échappe au lutteur épuisé, qui se reprend cependant aussitôt : « Qu'ai-je dit ? » Mais à l'instant il est étranglé. Et l'on décide de couper la langue de tous les hérétiques sans exception¹.

C'est le cordonnier Nicolas Nail (1553), auquel on a trouvé moyen de faire pis encore. La géhenne a littéralement « dissous » ses membres. Dans la bouche il a un baillon de bois, attaché par derrière, et serré de telle sorte que « la bouche de grande violence lui saigne des deux costez, et la face, par grande ouverture de la bouche, est hideuse et desfigurée. » La populace est plus excitée que jamais. C'est un des jours, où, selon un témoin oculaire, elle applaudit, elle insulte, elle aboie². Avant d'attacher le patient, le bourreau lui graisse le corps, et met par-dessus de la poudre, si bien que le bois s'est à peine enflammé. « que déjà la paille flamboyante saisit la peau du poure corps. » Mais, ô surprise ! le feu brûle les cordes du baillon. Le martyr recouvre la parole et, avant d'expirer, il peut, à haute voix, invoquer le saint nom de Dieu³.

Et les vieillards, les jeunes ouvriers, les étudiants, les femmes se succèdent continuellement. Voici une jeune veuve (1557), la damoiselle de Graveron. Elle a posé ses habits de deuil pour reprendre « son chaperon de velours, et autres accoutrements de joie. » On a beau lui couper la langue. Sa face reste « vermeille, voire d'une excellente beauté. » Tous voient qu'elle a hâte de fêter des noces éternelles⁴.

Voici Pierre Chevet⁵, âgé de 60 ans, que son baillon rend difforme, que son bourreau frappe à coups de poing, que son confesseur frappe à coups de pied : le bourreau le jette de la charrette sur le sol, la tête la première. Et lui, jusque dans les flammes, il crie : « Et que je suis heureux ! Et que je suis heureux ! que je suis heureux⁶. »

Voici enfin trois amis (1559), qui profitent de ce qu'on ne leur a pas coupé la langue pour chanter le cantique de Siméon :

Or lâisses, Créateur,
En paix ton serviteur.

« pour actions de grâces de l'honneur que Dieu leur faisoit de les appeler en ceste façon en son royaume céleste⁷. »

martyr, Geoffroy le Blon, une amende honorable faite par Jehan Goujon, M. N. Weiss pense qu'il s'agit du célèbre sculpteur, lequel finit par s'enfuir en Italie, en 1562, pour cause de religion. *Bulletin*, XLII, 1893, p. 30.

1. *Histoire de martyr*, I, 316. Voir Weiss, *La Chambre ardente*, xxxvii. — 2. « Oblatrationes. » *Ibid.*, VI, 1837-38, p. 122. — 3. *Histoire des martyrs*, II, p. 12. — 4. *Ibid.*, II, p. 307. — 5. *Ibid.*, II, p. 610. — 6. *Préface*, II, p. 618. — 7. *Ibid.*, II, p. 671.

Ce sont les derniers dont nous parle le Martyrologe. D'un côté, la sauvagerie la plus fanatique et la plus bestiale, et de l'autre, un chant nuptial, un chant triomphal!

Parmi les spectateurs étaient des fidèles, qui osaient quelquefois faire entendre une parole, et qui du regard soutenaient leurs frères. Ils notaient leurs discours. Il y avait même des pasteurs. Et on écrivait le tout à Genève. « Tout vif il a été brûlé, raconte Macard à Calvin, au sujet de Guérin, et quelquefois il a été retiré



Etienne Dolet.

des flammes pour que le tourment fût plus long¹. » Cette force d'âme, après Dieu, à qui la devaient-ils, sinon à ces lettres de Calvin qui pénétraient dans toutes les prisons? Et Calvin, quel fut son titre le plus vrai et le plus prodigieux, sinon celui-ci: pasteur de ce troupeau de fidèles qu'on immolait, place Maubert?

Aujourd'hui, au centre de la place, se dresse une statue, celle d'une autre victime de l'inquisition, Etienne Dolet, brûlé ici en 1546². Une inscription grecque rappelle une phrase qui motiva sa condamnation: « Tu ne

seras plus. » La devise et le martyr ont été adoptés par la Libre pensée moderne qui, au piédestal, vient régulièrement accrocher ses couronnes³.

Que le matérialisme cynique triomphe au lieu même où a triomphé la superstition, c'est logique. Ils se ressemblent comme deux frères, même dans leur ignorance. En effet, si Dolet avait quelquefois mérité la condamnation de Calvin⁴, et même l'excommunication de l'apôtre de la tolérance, Castalion, de savants critiques soutiennent que, à partir de 1539, ses sentiments s'étaient modifiés. Ce que la Sorbonne voulut surtout brûler, ce fut l'éditeur de la Bible. Dolet lui-même ne s'y trompa pas:

Mais quelques gens ne sont point à leur aise
De ce que vends, et imprime sans crainte
Livres plus leurs de l'Écriture Sainte,
Voilà le mal dont si fort il se deuilent:
Voilà pourquoi, une si grand mal me veulent,
Voilà pourquoi, je leur suis odieux:
Voilà pourquoi, ont juré leurs grands dieux
Que j'en mourrai.

Et (autre part):

C'est en vain et pie me m'adonné
Ces livres, pour en avoir un temps certain
De l'Écriture, en François et Latin
Complément de l'Écriture,
Voilà pourquoi, ont juré leurs grands dieux,
Que j'en mourrai.

¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. VIII, p. 333. — La statue d'Etienne Dolet, A. I. —

² *Œuvres complètes de Calvin*, t. VIII, p. 333. — L'unique exemplaire connu se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la Sorbonne. — Tu ne seras plus les trois mots, *rien du tout*,

³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. VIII, p. 333. — Tu ne seras plus les trois mots, *rien du tout*,

⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. VIII, p. 333. — Tu ne seras plus les trois mots, *rien du tout*,

En réalité, la traduction incriminée n'était qu'un prétexte, forgé « en isolant un membre de phrase de tout ce qui précède et de tout ce qui suit, en lui prêtant une signification contre laquelle protestent le bon sens et les mots eux-mêmes¹. » Ce n'est pas un des spectacles les moins curieux que de voir l'impieeté du XIX^e siècle répéter béatement un texte tronqué par le cléricisme du XVI^e, et, dans son aveugle fanatisme, venir jeter ses couronnes de défi à l'immortalité, aux pieds de celui dont le plus beau et le dernier chant a été précisément un cantique à l'immortalité.

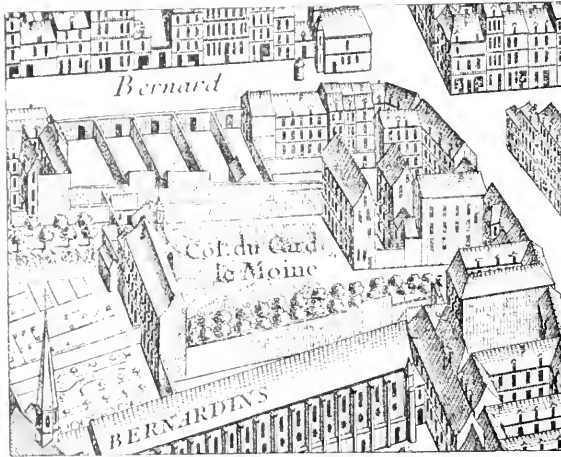
Sus donc, esprit, lâssés la chair a part,
Et devers Dieu, qui tout bien nous départ,
Retirez-vous comme à votre rampart,
Vostre forteresse....
Si sur la chair les mondains ont pouvoir,
Sur vous, esprit, rien ne peuvent avoir.
.....
Quant a la chair il luy convient pourrir,
Et quant à vous, vous ne pouvez périr,
Mais avecq Dieu toujours devez fleurir
Par sa bonté².

l'auteur. La Faculté de théologie se réunit, le 14 novembre 1544, dans la grande salle de la Sorbonne, déclara le passage « mal traduit, et contre l'intention de Platon. » « La censure, dit Christie, fut prononcée par des théologiens ignorants, qui ne savaient même pas épeler le titre du livre qu'ils condamnaient. » Christie, p. 443-444. — 1. *Bulletin*, XVI, 1867, p. 335 ; XXXVIII, 1889, p. 101 et XXX, 1881, p. 355. « Etienne Dolet et ses opinions religieuses, » par O. Douen et N. Weiss. — 5. Christie, p. 431.

1. Calvin s'en tint à son premier jugement, et n'oublia pas les attaques vives de Dolet contre tous les Réformateurs. Lorsque Dolet se mit à imprimer des Bibles, Calvin fut étonné. « A Lyon, dit-il, ce qu'il y a de bon, c'est que Dolet imprime le *Psaulier*, et commencera bientôt la Bible, en suivant la version d'Olivétan. Que l'on prétende maintenant que Satan n'est pas serviteur de Dieu. » *Opera*, XI, p. 357 (déc. 1544). Trois ans plus tard, quelqu'un lui est encore suspect, parce qu'à Lyon « il a vécu très familièrement avec Dolet, et avec un troisième individu de même farine. » *Opera*, XI, p. 749 (sept. 1544). Il n'est pas étonnant que Farel ait fait preuve de la même vivacité et de la même sévérité que Calvin. En 1558, il lui rappelle encore cet « impie Dolet, » qui raisonnait si joliment contre ceux qui prêchaient l'Évangile, contre Luther et les autres. *Opera*, XVII, p. 139. Th. de Bèze, encore jeune et ardent, composa et ne craignit pas de publier une ode, où il fait l'apothéose de l'érudit et du poète. Imprimée dans la première édition des *Poemata* (1548), et encore une autre fois, elle disparut des éditions de 1560 et de 1570, (Christie, p. 137.) Voici comment M. Christie apprécie les idées religieuses de Dolet : « Les accusations d'impieeté se fondaient probablement plutôt sur la conversation que sur les ouvrages de Dolet, puisque la teneur générale de ses écrits ne les vérifie pas, encore qu'il ne manque pas de passages dans les *Carmina*, comme dans les Commentaires, qui devaient certainement fournir des preuves corroboratives à ceux qui désiraient ajouter foi à la rumeur publique (p. 401). Nous ne manquons pas de témoignages contemporains qui nous montrent que Dolet passait généralement, sinon pour athée, du moins pour matérialiste (p. 402). Tout nous porte à conclure que Dolet était théiste sincère et qu'il reconnaissait un être divin, créateur et maître du monde. Si toutefois nous des-nous arriver à quelque chose de plus précis, de grandes difficultés surgissent, et les livres de notre auteur nous offrent quelques contradictions (p. 403). L'immortalité que Dolet attendait, et à laquelle il croyait du plus profond de son cœur, n'était qu'une immortalité métaphysique, pareille à celle dont parle Horace... Parfois cependant il se demande si le bonheur éternel ne consiste pas en une passivité éternelle, et en somme si le *Naturalis* n'est pas le bien suprême. Toutefois il subit d'autres impressions, et alors il pourrait nous faire supposer qu'il croyait à l'existence réelle de l'âme individuelle, après la mort, et à la Providence qui régit le monde (p. 407). » On ne peut donc pas faire un bien grand crime à Calvin d'avoir apprécié les idées religieuses de Dolet comme le publia le XVI^e siècle, et comme le savant critique du XIX^e. Christie. Celui-ci déclare qu'il ne peut trouver fondées les hypothèses de M. Douen (p. 474-475). — 2. Christie, p. 431.

8. La rue des Noyers¹, qui aboutissait à la place Maubert, et la rue Saint-Victor, qui en partait, formaient la grande arête transversale de l'Université.

Suivons ce qui reste de la rue Saint-Victor². Avant d'aboutir à la porte de ce nom, nous trouvons, à gauche, adossé aux remparts, le collège du cardinal



Plan. Le collège du cardinal Le Moine. (Plan Turgot, 1789)

Le Moine, et il faut nous arrêter ici, comme nous nous sommes arrêté au collège de Navarre. Ce que le collège de Navarre fut pour les idées anciennes, pour la réaction, pour le catholicisme, le collège du cardinal Le Moine le fut pour les idées nouvelles, pour le progrès, pour la Réforme. L'esprit qui animait le collège de Navarre était celui de Le Picart; l'esprit qui animait le collège du cardinal Le Moine était celui de Le Fèvre.

Le collège avait été fondé en 1302, par le cardinal Le Moine, ami de Boniface VIII. Au commencement du XVI^e siècle, il comptait seulement quatorze boursiers; mais il possédait une *pedagogie*, ou internat. (Page 259.)

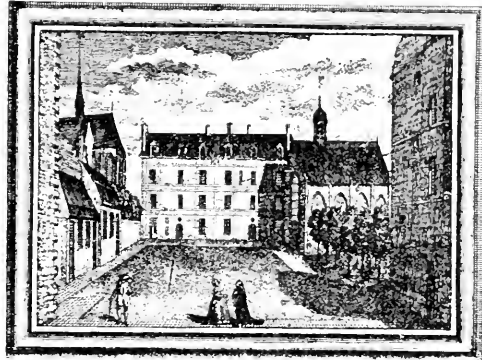
En 1590, un savant Bavaïois, Jean d'Abensberg, suivait les cours de Le Fèvre et de Glichtove. Il les entendit souvent reprocher à Pierre Lombard, l'un des pères de la scolastique, d'avoir altéré la source de la philosophie divine, en y faisant couler les ruisseaux bourbeux de ses *Questions*³.

Glichtove, qui d'ardent fabrisien devint ardent anti-luthérien, fut remplacé, avec avantage, au collège du cardinal Le Moine, par Guillaume Farel. Nous nous parlons du professorat de celui-ci. Autour de lui s'étaient groupés quelques bons hommes, dont l'amitié lui resta fidèle. Lange, son élève, fut aussi son collègue en 1621; il enseignait le grec. Quelques lettres de lui nous donnent une idée de ce petit cénacle, où l'on cultivait, dans une pieuse fraternité, le langage et l'instruction pour Le Fèvre et pour Farel⁴.

¹ Cette rue, qui existait au commencement du XVIII^e siècle, entre le théâtre de Cluny et la rue des Carmes; elle fut supprimée en 1789, et son emplacement occupé par la rue de Valenciennes. — 2. Pres la rue Saint-Victor, dans le quartier de la Sorbonne, il y avait un libraire, qui habitait, de 1538 à 1560, un libraire, Martin L'Écluse, qui fut le premier qui imprima en France. L'imprimaire un des livres les plus célèbres du siècle, le *Trésor de la Vieillesse*, par Le Fèvre, au Fèvre de la France. Il est vrai qu'il paya pour l'impression de ce livre, à Paris, chez Jean de la Motte, imprimeur, chez Renaud, *Imprimeurs parisiens*, p. 245.

Ceci n'est-il pas touchant ? « Nous avons longtemps vécu ensemble, écrit-il à Farel, adonnés aux mêmes études, toi comme maître, moi comme élève. Et cependant j'ai de beaucoup plus nombreuses et plus grandes raisons de t'être étroitement lié; et d'abord cette charité chrétienne et cette nourriture que nous a longtemps offerte, alors que nous vivions dans son intimité, Farel, cet homme si saint en même temps que si savant. Voilà pourquoi toujours j'avouerai que je te suis intimement uni¹. »

Notons encore : *Milaeus* (Émile Perrot), régent des classes de grammaire, élève et ami de Farel, (*Mileum tuum*, dit Le Fèvre écrivant à Farel; *Mileus noster frater*, lui dit Jean Canaye²; et Toussain, le futur Réformateur de Montbéliard, et Vatable, dont Marot écoutait les leçons. Toussain écrit : « Les frères qui sont dans ce collège [c'est-à-dire du cardinal Le Moine], où je me trouve en ce moment, te saluent³. »



Paris, Cour du collège du cardinal Le Moine. (p. 238.)

Réunion unique d'esprits modérés, doux, amis de l'étude et de la Bible, autant que les Navarrais étoient violents, fanatiques, ennemis des belles-lettres et surtout des saintes lettres. Nous ne serons pas étonnés d'apprendre que ce collège a été le théâtre d'un effort original, qu'il a fait « un pas en dehors de la tradition. » En effet, non seulement le premier professeur de langue hébraïque, Vatable, fut, et resta malgré les règlements, par privilège royal, boursier du collège Le Moine, mais une « marque avérée » de l'essor des études fut le cours de grec, donné en 1528, par un des maîtres de Jacques Amyot, Bonchamp (Évagrius). Un vieil auteur ajoute : « la classe duquel s'appelloit l'eschole des grecs, à cause qu'il ne s'y lisoit que du grec, contre le quodlibet, alors vulgaire, *græcum est, non legitur*⁴. »

III

Franchissons enfin les murailles. Deux faubourgs attirent notre attention.

1. Voici d'abord le faubourg de Saint-Victor, groupé autour de l'abbaye de ce nom. Fondé, en 1108, par Guillaume de Champeaux, le maître du Réalisme, le rival

¹ Herminard, I, p. 242. — ² *Ibid.*, I, p. 208, 242; II, p. 236. — ³ *Ibid.*, I, p. 14-105, 6 décembre 1537.

⁴ Ce témoignage est emprunté à la savante étude de Ch. Jourdain, qui malgré toute son exactitude a l'air d'ignorer, ou, ce qui est plus grave, passe sous silence, la présence et l'écrivant de Le Fèvre d'Étaples, à ce collège. Ch. Jourdain, *Exercice des lettres et plus piqués à l'usage de monsigneur*, 1888. — Le collège du cardinal Le Moine, p. 267-302.

malheureux du jeune Abélard, ce monastère fut au moyen âge un ardent foyer du plus noble mysticisme. Ici vécurent Hugues et Richard de Saint-Victor, ces grands observateurs, ces puissants analystes, qui, méditant sans cesse sur ce texte : « Dieu est amour, » firent sortir de la plus admirable doctrine de la Trinité la garantie même de la liberté de Dieu et de la liberté de l'homme. On a dit : Notre-Dame, Sainte-Genève, *Saint-Victor*, furent les centres principaux de l'enseignement, et peuvent être considérés comme le triple berceau de l'Université¹. Au XVI^e siècle, que les temps sont changés ! Hugues et Richard sont remplacés par Lizet, « l'ennemi capital de ceux de la religion et de toute vertu². »

Premier président du parlement, de 1529 à 1550, c'est lui qui a signé presque tous les arrêts de mort exécutés place Maubert, et ce ne sont pas les protestants qui regretteront d'avoir eu pour persécuteur un tel homme : ils n'auraient pu imaginer un symbole, — plus avantageux pour eux, — de l'anti-protestantisme.

Sauf l'avarice, cet ami de Bêda posséda, à un rare degré, les sept péchés capitaux. Ce fut surtout un adorateur passionné de Bacchus et de Vénus, comme on disait. Ce qui fit rimer :

Vieil pourri, au rouge museau,
Deshonneur du siècle où nous sommes.

Quant à son intelligence, Christie l'a appelé « le plus stupide des stupides, » et a cité ces autres rimes :

...Il fait mourir en mourant
La plus grande beste qui fut onques.

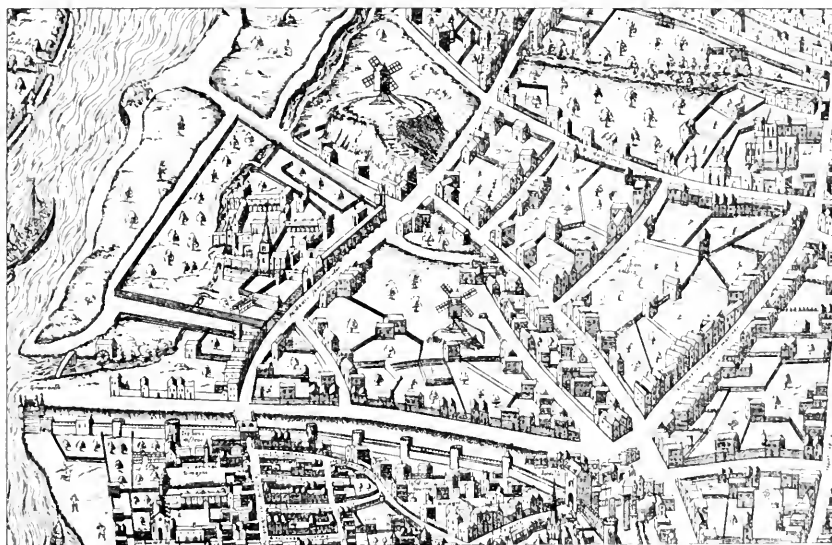
Tel fut le digne président de la *Chambre ardente*³.

Disgracié et même exclu du Parlement, il reçut, pour se consoler, l'abbaye de Saint-Victor, le 8 août 1550. Mais le nouvel abbé n'était pas plus prêtre par le titre que par le caractère. Il ne fut ordonné qu'en septembre 1553, un an avant sa mort⁴ (juin 1554). N'ayant plus de supplices à infliger aux membres de l'Église évangélique, il se mit en tête de les pourfendre avec sa plume. De là neuf traités de controverse⁵ dans un langage qu'il suppose être le latin, « et dont la pensée valait le style. Il eut, on peut le dire, l'honneur de pousser à son degré suprême non seulement les vices et la cruauté d'un inquisiteur, mais la sottise contre la Bible. Il est le type idéal de l'anti-bibleiste. « Dans son traité contre la traduction des Écritures en langue vulgaire, il prétend que, dans les premiers siècles de l'Église, il y avait deux sortes de latin, dont l'un était compris seulement par les savants, que ce fut dans ce docte langage que Saint-Jérôme traduisit la Bible. L'autre, sa traduction, bien qu'on l'appelle la Vulgate, était absolument incompréhensible pour les gens du peuple, à l'époque où elle fut faite⁶. »

Henri de La Boétie prit la plume pour le réfuter, et écrivit le pamphlet qui a surtout immortalisé Lizet en, tandis que les œuvres du Président sont oubliées.

¹ Cf. *Le P. de la Haye*, *op. cit.*, p. 101. — ² *Histoire de la France*, t. I, p. 306. — ³ Christie, p. 400-401. — ⁴ *Le P. de la Haye*, *op. cit.*, p. 101. — ⁵ *Œuvres complètes de Lizet*, t. I, p. 309. *Bibliothèque*, XXXVIII, p. 101. — ⁶ *Œuvres complètes de Lizet*, t. I, p. 309.

et qu'on n'en connaît plus qu'un seul exemplaire, à la bibliothèque d'Oxford, « *L'Épître de Maître Benoît Passavant à Messire Pierre Lizet*, » eut au moins six éditions au seizième siècle, fut réimprimée au dix-huitième et même au dix-neuvième siècle¹. Ces pages, en effet, écrites en un latin macaronique, et peut-être avec la collaboration de Viret, ne seraient pas désavouées par Rabelais lui-même. C'est un chef-d'œuvre de gaieté, de verve et d'éloquence bouffonne.



Paris, Faubourg Saint-Victor et faubourg Saint-Marceau, (Plans de 1555.)
Collège du cardinal Le Moine, Abbaye Saint-Victor, Rue Coupeau, Rue Saint-Marceau, Saint-Médard.

« Ah! vous parlez de monsieur le ci-devant président! En voilà un bon numéro! Comment va Monsieur son nez? Est-il pas toujours vêtu de cramoisi? Est-il pas toujours damasquiné? Ce bon Jean de Gagny, notre maître, disait que tous les hérétiques étaient pâles. Tirez la conséquence. Monsieur le ci-devant président est aussi rouge qu'une bouteille de vin théologal ou rosé, *ergo*, il n'est pas hérétique. Et comme il ne peut être *cardinalis*, c'est-à-dire *cardo* ou pivot de la sainte église apostatique, par la tête, il l'est par son équivalent, *il est par le nez*. Car qui serait assez hérétique pour soutenir qu'un nez ne vaut pas bien un chapeau. L'antécédent est prouvé pour quiconque a admiré sa nasalité. *Ergo?* »

Bèze ne craignit pas de déplorer, en vers, la mort de ce nez célèbre. La complainte est mise dans la bouche même de messire Lizet, au moment où il perd son nez à la suite de ses excès divers :

¹ *L. Passavant de Théodore de Bèze*, traduit par Isidore Liseux, 1873. — ² *Le Pas de nez*, ..., 1, 12.

Nez né seulement pour boire,
 Nez, mon honneur et ma gloire :
 ... Las, te faut-il enterrer ?
 Et qu'eau bénite te lave
 Prise ailleurs que dans ma cave ?
 Nez, seul vrai nez beuvatif,
 ... Alambic de mes plaisirs,
 ... Suce-vin, vuide bouteille,
 Nez, nez, ma rose vermeille :
 Adieu, nez qui vas en terre,
 Avecques lequel s'enterre
 L'espoir que j'avois jadis
 De ce mien bas paradis,
 Helas ! au moins j'espérois
 Qu'avec moi tu partirois,
 Et qu'après nostre vivant
 Mourrions ensemble en beuvant,
 Nez, vrai nez de cardinal,
 Mes heures, mon doctrinal,
 Miroir de la sorbonnique,
 Qui ne fut onc hérétique :
 Vrai suppost de notre Eglise,
 Digne qu'on te canonise¹.

Le monastère Saint-Victor a été remplacé par une halle aux vins. Lizet veut en ces lieux trois cents ans trop tôt.

2. Et puis, voici le faubourg Saint-Marceau (ou Saint-Marcel). On y arrive par la porte Bordelle qui débouche dans la grande rue Marceau (aujourd'hui rue Moulletard). Au seizième siècle, les écoles des protestants s'appelaient les écoles buissonnières². « Leurs cultes auraient mérité le même nom, car ils étaient relégués en dehors de la ville, au milieu des jardins, des champs³ ».

En descendant la rue Saint-Marceau, où Simon de Colines avait transporté son imprimerie, en 1539, à l'enseigne des Quatre-Evangélistes⁴, on rencontrait, à gauche, une maison de campagne qui avait été bâtie par Simon de Gramault, patriarche de Jérusalem : il y a encore aujourd'hui le marché du Patriarache. Elle appartenait pour le moment aux Ganaye, dont nous avons vu un des quatre frères, étudiant sous Farel, au collège du Cardinal Le Moine. Ces Ganaye étaient les premiers qui, en France, eussent fabriqué des tapisseries de haute lisse. Ils

¹ Cf. *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102. « L'enseigne de ce collège était bien établie. Déjà la Farce des Farceurs, par Molière, en 1654, en fait un coup de bougeon, imait

Ce cher nez de nez Lizet
 De nez, nez, nez, nez, nez

² *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102. — 2. *Revue de la France protestante*, VIII, 1850, p. 273. — 3. Macard *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102. « Les fidèles sortent » dans les *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102. — 4. *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102. — 5. *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102.

⁶ *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102. — 7. *Œuvres complètes de Molière*, t. 1, p. 102.

étaient les alliés des Gobelins, leurs voisins de quartier, protestants comme eux, et méritent de partager leur gloire comme ils ont partagé leurs travaux.

Les Canaye avaient loué leur maison à un marchand lucquois et protestant, Ange de Caube, qui, sans consulter son propriétaire, la « bailla pour les prêches. » Le 26 décembre 1561, après dîner, 12 à 13000 protestants s'y trouvaient réunis¹. Bèze, qui raconte l'événement à Calvin, y était aussi. Dandelot l'y avait accompagné, la veille, avec une suite honorable, à travers les rues de Paris, à la stupéfaction des bourgeois entassés pour le voir passer. Ce jour-là ce n'était pas lui qui prêchait, c'était Malot, le pasteur dont on devait bientôt promener en triomphe les pantoufles, ne pouvant promener sa tête. Le culte commence. Le curé de Saint-Médard, dont le presbytère et l'église n'étaient séparés de la maison du Patriarche que par une ruelle², fait sonner les cloches à toute volée pour empêcher la prédication. Un diacre va dans l'église et prie gracieusement les sonneurs de cesser leur sonnerie pour quelque peu de temps. D'autres protestants arrivent. Le diacre est tué d'un coup de pertuisane. Pendant ce temps, l'assemblée commence à s'agiter. Bèze rassure les femmes, la foule, de la voix, de la main. Malot fait chanter le psaume XVI. Mais les prêtres se mettent à sonner le tocsin. Le tumulte grandit ; Bèze se précipite au milieu de la place. Le guet arrive et emmène quelques catholiques prisonniers. Mais le lendemain d'autres reviennent et mettent le feu au Patriarche.

Jean Canaye, qui était absent, eut beau protester, après coup, contre les agissements de son locataire, Ange de Caube; il était trop suspect. Il fut obligé de céder sa maison à la fabrique de Saint-Médard, le 18 août 1562³. Les persécutions se multiplièrent contre lui et les siens. L'aîné des frères, Philippe, fut pendu à Toulouse, parce qu'on en voulait à sa foi, et peut-être encore plus à sa fortune, qui était très grande. L'autre, Pierre, finit ses jours dans les prisons de Paris, et l'ami de Farel, Jean, se réfugia à Genève, puis passa à Cologne, où il mourut. Seul, Jacques Canaye survécut aux guerres civiles⁴.

Les protestants transportèrent leur culte dans « la maison appelée Jérusalem, située sur les fossés de la porte Saint-Jacques⁵. » Une curieuse lettre, écrite au sortir de l'un des derniers cultes de Jérusalem, précise et dit que cette maison était devant « la Braque latin, » un jeu de paume datant de 1560⁶. Il avait pour enseigne un chien braque, et avait fait donner à la place de l'Éstrapade le nom de carrefour de Braque ou de Braque latin.

Cette lettre, du 17 mars 1562, nous raconte que le duc de Guise, couvert des lauriers, c'est-à-dire du sang, de Vassy, avait fait son entrée dans la capitale

1. *Bulletin*, I, 1855, p. 255. arrêt du parlement, 18 août 1562. — 2. *Mémoires de Condé*, c. Michand, VI, p. 611.

3. *France protestante*, 1^{re} éd., III, p. 181. — 4. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. « Un marchand de Paris au XVI^e siècle, » par Charles Pradel, I, 1889, II, 1890 (voir *Bulletin*, XI, 1891, p. 106). — 5. *Histoire ecclésiastique*, II, p. 27. — 6. Rabelais en parle dans *Gargantua* à propos des étudiants : « et c. despartoient en Braque, ou es pres, et jouaient à la balle et la paulme. » *Bulletin*, XIII, 1864, p. 283. Au carrefour d'hui représentée par la maison située rue des Fossés-Saint-Jacques, N^o 26. (*L'intermédiaire de la Presse*, 1861, *curieux*, 1861, p. 91 et 326).

« en grande compagnie, avec grandes acclamations de gens attirés, comme si le roy mesme y fust entré en personne. » et en tout avoient bien deux mil chevaulx, les ung disent plus. » Condé se met aussitôt à la tête d'une troupe et va le soir au sermon. » accompagné de bien deux cents chevaulx en armes et forcés gens de pied, tant escoliers que autres ayant leurs épées¹. » Bèze prêche et écrit à Calvin quel a été le succès de cet acte de courage et d'audace. Il signe avec raison : « de Paris, ou plutôt du milieu des camps². »

C'était, en effet, la guerre qui se préparait, et quelques jours après, reculant devant l'enthousiasme populaire que soulevaient les Guises, Condé se retirait à Orléans.

En envoyant à ce quartier Saint-Marcel notre dernier salut, nous n'oublierons pas qu'il fut non seulement le théâtre de la vaillance et des souffrances de nos pères, mais aussi le témoin de leur charité. C'est dans le temple du Patriarche que fut lu, le 11 décembre 1561, le troisième document, qui venait compléter la grande charte de l'Église réformée. Au synode de la rue des Marais, on avait rédigé la Confession de foi et la Discipline. Au prêche du Patriarche, on publia la *Police et ordre gardeç en la distribution des deniers ausmoneç aux pauvres de l'Église réformée en la ville de Paris*³. Maintenant la tempête pouvait souffler : l'Église, appuyée sur le « trépied vital, » la foi, la discipline et la charité, était capable d'y résister⁴.

IV

Sortons de l'Université, en suivant la rue Saint-Jacques. Elle passe sous l'arche du Petit-Châtelet (*Page 265*), une vieille forteresse, où se trouvaient deux cachots, qu'un prévôt fâcheusement facétieux avait baptisés, l'un le Clos-Bruneau, l'autre la Rue-du-Fouarre. Comme ces rues étaient tout particulièrement habitées par les étudiants, c'était assez clairement indiquer à quels hôtes étaient non moins particulièrement destinées les deux prisons.

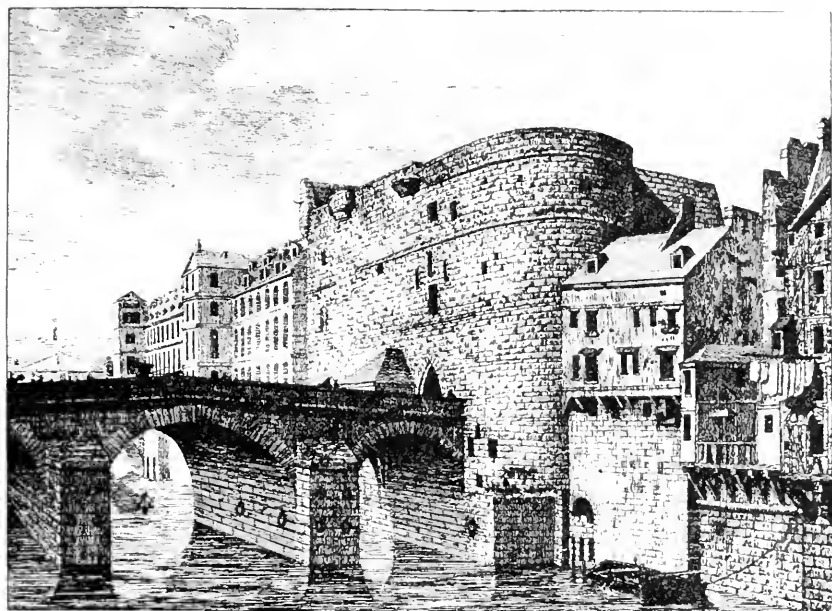
Nous traversons la Seine sur le Petit-Pont « avec son arche en dos de tortue, » qui n'a changé ni de nom, ni de place, et nous voilà dans la Cité, la seconde ville parisienne.

1. Dans l'île, deux monuments réclament presque toute notre attention. Notre-Dame de la Cour du Palais; Notre-Dame, le siège de la religion catholique, le cerveau de la résistance à la Réforme; le Palais, le bras, la main qui, sous

¹ « Condé, le 11 décembre 1561, à Calvin, » *Œuvres*, t. 1, p. 223. — 2. *Ibid.*, t. 1, 1833, p. 233. — 3. Il est évident que ce document fut lu au Collège de la rue Copeau. La rue Copeau est aujourd'hui la rue de la Harpe. Elle fut nommée ainsi, parce qu'elle appartenait à un collège, sive, ou même à la fois, plusieurs collèges, qui furent réunis en un seul, le Collège de la Harpe, par Louis XIV. — 4. Briant dit que la *Police et ordre* fut lue à l'abbaye de Saint-Marcel, le 11 décembre 1561. Mais il est évident que la *Police* fut lue au Collège de la rue Copeau, et non à l'abbaye de Saint-Marcel. Cependant, d'après les anciens plans, la rue de la Harpe n'a pas toujours été nommée ainsi. Elle fut nommée la rue de la Harpe, parce qu'elle appartenait à un collège, sive, ou même à la fois, plusieurs collèges, qui furent réunis en un seul, le Collège de la Harpe, par Louis XIV.

l'impulsion du fanatisme, saisit les protestants, les torture, les pend et les brûle.

Sortie du Petit-Pont, la rue Saint-Jacques prend le nom de Rue de la Juiverie en arrivant au pont Notre-Dame. Elle est habitée, tantôt sur le Petit-



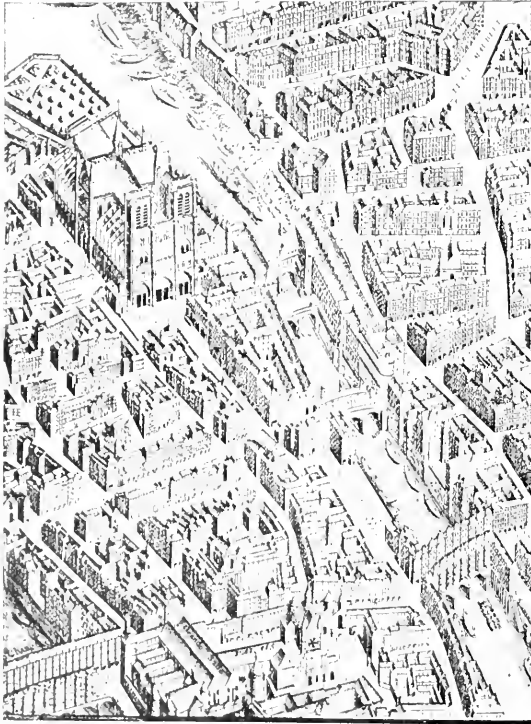
Paris. Le Petit-Châtelet. (p. 264.)

Pont même, dans une maison attenante à l'Hôtel-Dieu (jusqu'en 1525), tantôt à côté du pont Notre-Dame, vis-à-vis l'église de la Madeleine à partir de 1530), par le célèbre Geoffroy Tory¹, à l'enseigne du Pot-Cassé. Le Dürer français dessine et grave : à lui sont dues les lettres qui ornent les publications de Robert Estienne. Il a illustré aussi les Bibles de son ami, et plus d'une planche montre qu'il partageait ses idées religieuses et évangéliques². Dans la même rue se trouvait aussi le cabaret de la Pomme de Pin, où Villon prit ses repues franches, où Rabelais, selon la légende, écrivit son *Gargantua*.

A la même époque (1531), la bonne reine Marguerite vint visiter l'Hôtel-Dieu, qui se dressait à droite de la rue de la Juiverie. L'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire le Ciel! Quelle ironie, à cette époque, que ces mots! Combien il eût été plus convenable

1. En 1508, il est correcteur chez Gilles de Gourmont, puis chez Henri Estienne. Il est, tour à tour, graveur, fondateur de caractères, imprimeur. De plus, il est savant, professeur au collège du Plessis, au collège Coqueret et au collège de Bourgogne. Entre 1525 et 1530, Geoffroy Tory habita rue Saint-Jacques. Il mourut en 1533. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, p. 352. — 2. *Bulletin*, V, 1857, p. 123.

de l'appeler, au moins, le Purgatoire! La reine trouva « l'air gros et infect; » c'est le roi lui-même, François I^{er}, qui le déclare. Elle eut surtout le cœur déchiré par les « grandes pauvretés, misères et calamitez que souffroient et portoyent les petiz enfans non malades, délaissés de leurs pères et mères malades



Paris, d'après Turin, 1519; Maulert, 1600; Galois, 1610.

F. — Rue de la Harpe, 10; St-Germain, 11; St-Pierre, Hôtel-Dieu, Notre-Dame, Le Cloître, 12; St-Jacques, Le Palais.

et mors en l'hostel Dieu de la bonne ville de Paris. » Elle obtint une enquête, et enfin, en 1535, « sur sa prière et requeste, » fut fondé l'orphelinat des *Enfants de Dieu* ou des *Enfants rouges*, ainsi nommés d'après leur costume¹.

2. Un peu plus loin, à gauche, se trouvait l'église de Sainte-Croix, dont le doyen était en étroites relations avec Marguerite, et qui, un moment, faillit ne devenir rien moins que le chef d'une Réforme modérée et gallicane: *François Landry*. Avec une grande autorité morale, il prêche les nouvelles opinions, combat la confession auriculaire, le culte des saints, le Purgatoire (1539, 1540). Il ne dit « point la messe, alléguant, comme il estoit vrai, que naturellement il ne beuvoit point de

vin². La foule accourt. Il y a « une telle presse que ses prosnes furent tantost

et vertiz en sermons, » Sans se rétracter, il se tait un moment (1541), et puis recommence ses libérations avec une nouvelle hardiesse. Son exemple est contagieux. Des curés

partout adoptent son style, — en particulier François Pérucel, cordelier, depuis

curé de la rue de la Harpe, maître de l'Évangile. Ce sera un des correspondants de Calvin.

Les espérances de Landry sont à leur comble. Le doyen de Sainte-Croix

est l'âme de la réforme. Une très belle et très grande occasion, dit l'*Histoire*

¹ *Le Purgatoire*, t. II, p. 107. — *Le Purgatoire*, t. II, p. 107. — *Le Purgatoire*, t. II, p. 107. — Cet orphelinat fut placé près du Cloître de la Harpe, au n° 10, et fut supprimé en 1793. Le Cloître est resté à la rue: rue des Enfants-Rouges, n° 10.

² *Le Purgatoire*, t. II, p. 107. — *Le Purgatoire*, t. II, p. 107. — *Le Purgatoire*, t. II, p. 107.

ecclésiastique, d'avancer le royaume de Dieu se présenta lors, mais elle ne fut empoignée par celui qui sembloit estre choisy de Dieu, pour faire un tel chef d'œuvre¹. » En effet, François Landry fut enfermé (1543) au monastère de Saint-Martin-des-Champs, et, grâce à une ruse du cardinal de Tournon, il signa sa rétractation².

3. Ainsi la Réforme marchait dans les rues de Paris, se répandait dans les faubourgs, pénétrait au centre, et s'avangait, faisant le siège de Notre-Dame elle-même, prête à l'emporter d'assaut.

Entrons : c'est le second dimanche de l'Avent, 7 décembre 1550. Le chœur vient de psalmodier, dans les ombres assez solitaires du sanctuaire, les vêpres de la Vierge. Tout à coup, un homme, resté jusque-là immobile, s'élançe, l'épée nue à la main, et se précipite vers la statue de cette Vierge que l'on a ainsi adorée. Il va accomplir son dessein, quand le bailli du Chapitre, qui se trouve là par hasard, le saisit et l'arrête. Immédiatement conduit à la Conciergerie du Palais, le luthérien déclare s'appeler *Jean Thuret*, et avoir prémédité son



Paris. La Cité, d'après les plans de 1550 et 1574.

1. *Histoire ecclésiastique*, t. 1, p. 10.

2. *Bibliothèque*, XXXVII, 1886, p. 258.

attentat. Grande émotion! Le Chapitre fait toutes les expiations imaginables : il multiplie les processions particulières et générales; et, en trois jours, le procès est terminé. Jean Thuret est « condamné à estre bruslé au parviz Nostre-Dame, où sera mise et attachée une potence, soubz la quelle sera faict ung grand feu: lequel, après avoir par luy ung peu senty le feu, sera estranglé et son corps gecté audict feu et converty en cendres. »

Une clause, dite le *retentum*, c'est-à-dire qui n'était pas communiquée au condamné, complétait, selon l'habitude, ce procès-verbal : « Et est retenu *in mente curie* que si ledict prisonnier persévère en ses derniers propos sacramentaires, que, à l'issue de la geolle, la langue luy sera couppee, et bruslé vif¹. » Jean Thuret arriva au Parvis la figure ensanglantée : il n'avait pas renié sa foi! (11 décembre 1556.)

Ces flammes ne furent ni les premières ni les dernières qui éclairèrent le Parvis. Car, il faut bien le dire, ce qui a défendu la religion célébrée au chœur de la vieille basilique, ce n'est pas cette masse admirable de pierres, chef-d'œuvre de l'art ogival et français; ce ne sont pas les statues d'anges et de saints qui la peuplaient; ce n'est pas l'évêché et celui qui, de ce palais, dirigeait les croyances de la foule; ce n'est pas le vaste cloître, petite cité fermée par une enceinte aux portes sévèrement closes, derrière la cathédrale, et à son ombre, dans la pointe de l'île, agglomération de petites rues, de petites églises et de trente-sept maisons, entourées de jardins, d'où chaque chanoine pouvait voir couler le fleuve. Non, ce n'est ni la science, ni la foi, ni la piété; c'est le Parvis, la petite place, close de murs à hauteur d'appui, accessible seulement par quelques marches. Le Parvis, c'est-à-dire la force brutale; le Parvis, c'est-à-dire l'abominable persécution; le Parvis, c'est-à-dire le feu et le sang². (Page 269.)

Ici fut brûlé (1526) le second des martyrs, sur terre de France, cet « ermite de Livry » dont on a récemment retrouvé le nom, *Jean Guybert*³, « avec une grande cérémonie, estant sonnée la grosse cloche de ce temple à grand bransle pour esmouvoir tout le peuple de la ville⁴. » Après lui, quelles listes interminables et glorieuses! Parcourons une de celles qui nous ont été conservées : « Le treizième jour de novembre 1538, Barthélemy Millon, cordonnier, fait amande honorable devant Nostre-Dame de Paris, puy⁵ fut bruslé tout vif au cymetiere Sainct-Jehan.

Le lendemain Jehan Dubourg drappier feist amande honorable devant Nostre-Dame et eust le point decouppé devant les fontaines Sainct-Innocent et le lendemain il fut tout vif es Halles de Paris.

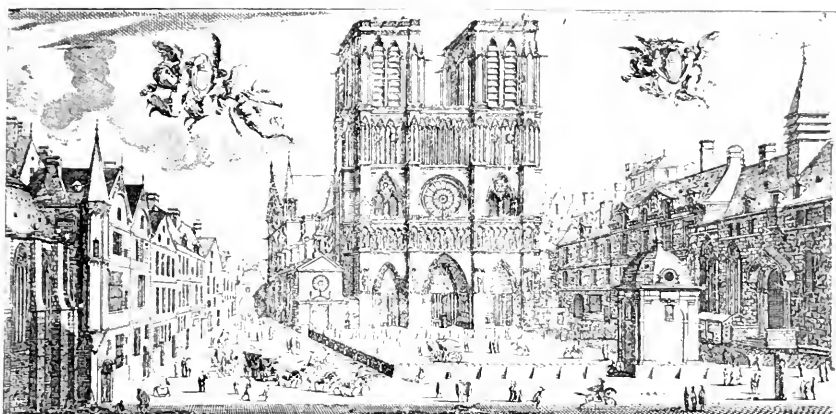
Le XXIII^e... (vivant)... feist amande honorable devant Nostre-Dame, eust le point decouppé et fust bruslé tout vif au marché aux pourceaulx⁶... »

Voilà, il ne manque qu'un nom, celui de Calvin lui-même, Calvin brûlé au Parvis de Nostre-Dame! Quel bruit de cloches! Quelles processions! Quels

¹ « *Et est retentum in mente curie quod si dictus captivus perseveraverit in dictis sacramentalibus, quod post exitum de carcere lingua eiusdem captivi amputetur, et ipse captivus vivus comburetur.* » *Manuscrits de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. 1, p. 134. — ² Des incriminés exécutés au Parvis de Notre-Dame de Paris, voir *Bull. Lit.*, t. 1, p. 134. — ³ *Bull. Lit.*, XXXV, 1886, p. 98. — ⁴ *Manuscrits de la Bibliothèque de la Sorbonne*, t. 1, p. 134.

chants de triomphe! La Sorbonne eut le cruel chagrin d'être obligée de se contenter à moins; au lieu de Calvin, elle n'eut sous la main que son libraire; elle le bannit.

C'était Antoine Lenoir qui avait eu le courage d'introduire en France l'*Institution chrétienne*. Immédiatement il est saisi, jeté à la Conciergerie et, le 1^{er} juillet 1542, on le mène au Parvis dans un tombereau, tête et pieds nus et en chemise,



Paris. Notre-Dame et le Parvis. (p. 268.)

ayant la corde au cou, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres. Il arrive devant la principale porte de l'église, et là, étant à genoux, il est condamné « à dire et déclarer que, témérairement et indiscrètement, il a apporté ou fait apporter et amener » à Paris des livres contenant des blasphèmes hérétiques luthériens. Et seront tous ces livres et « mesmement ung intitulé *Institutio religionis crestiane*, authore *Alcuino*, et, en langage vulgaire, Institution de la religion crestienne composée par M. Jehan Calvin, ars et brulez et consommez en cendres en la présence dudict Lenoir, au parvis de Notre-Dame¹. » Après quoi il dut quitter le royaume.

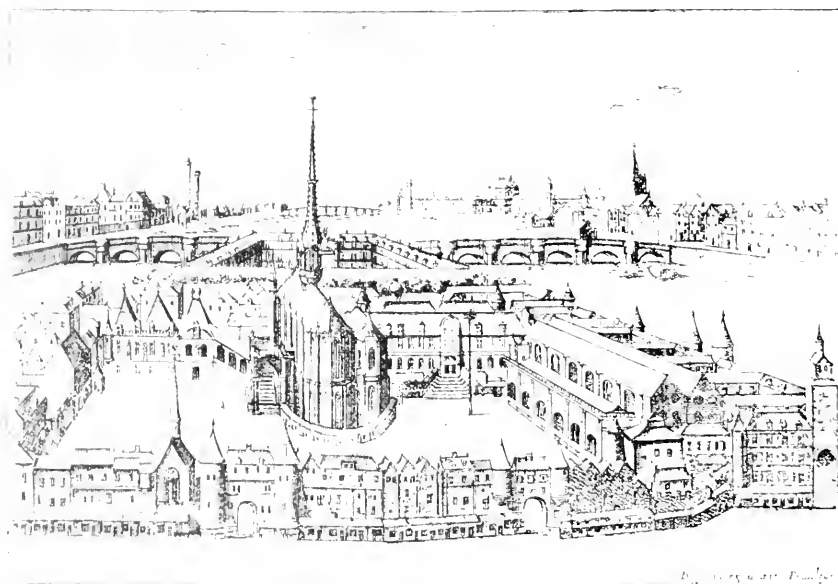
Mais, deux ans après, la pensée de Calvin a fait de menaçants progrès. On essaye de la brûler une fois de plus, à défaut de sa personne. Le 14 février 1543 (n. s. 1544), le Parlement ordonne qu'on brûlera au Parvis des livres « contenant damnée, pernicieuse et hérétique doctrine. » Il y a, dans les rues, des « sons de trompe » et un « cry public. » Le bourreau entasse les livres détestables: le *Nouveau Testament* imprimé par Dolet en français, les *Locî* de Mélanchthon, la *Bible* de Genève et, par-dessus tout, il pose « Calvinus, intitulé: *Institution de religion chrestienne per Calvinum*. » La grande cloche sonne et la flamme dévore Calvinus².

1. *Bulletin*, XIII, 1893, p. 119. — 2. *Ibid.*, XXXIV, 1883, p. 21.

On sait que l'Église a toujours eu horreur du sang! C'est sans doute pour cela qu'elle avait si peu horreur du feu.

Aujourd'hui le Parvis n'existe plus, tout a été balayé. La basilique reste seule avec sa façade noircie par la fumée de nos bûchers!

4. Du lieu où l'on exécutait les horribles arrêts de mort, allons au lieu où on les rédigeait, au Palais.



Paris. Le Palais.

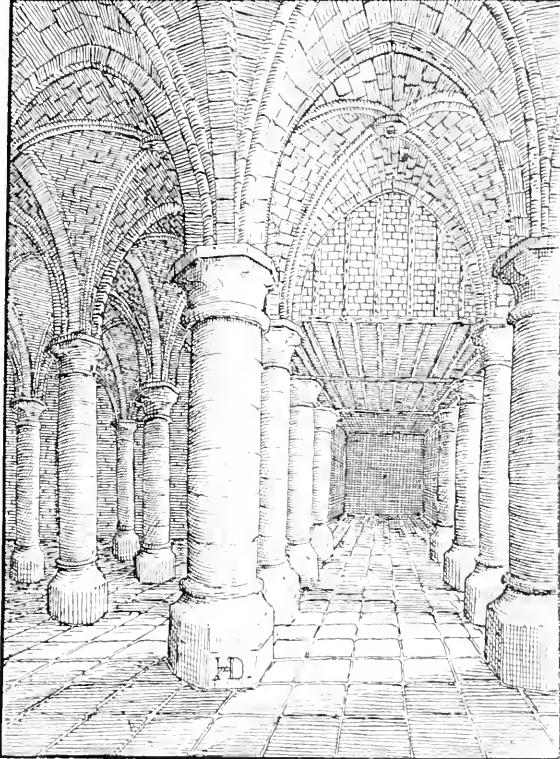
Depuis les jours où il servait de palais à Constance Chlore et à Julien (qui ne logeait pas aux Thermes), et aux rois (avant le Louvre), le Palais de justice a été sans cesse remanié. Cependant il y a toujours la Sainte-Chapelle, ce que l'on peut imaginer de plus gracieux, et les prisons de la Conciergerie, ce qu'on pouvait imaginer de plus hideux.

Le visiteur intelligent, le protestant, qui recherche les souvenirs du XVI^e siècle, ne s'arrête pas à la Conciergerie, il est vrai, ce que l'on appelle les cuisines de Philippe-Auguste, et non de saint Louis. Ce sont de grandes et belles salles voûtées. *Palais de Justice*. Mais tout d'un coup on fait un immense saut à travers l'histoire, et on se retrouve en 1793. Révolution française. Nous voyons la cellule où fut enfermée Marie-Antoinette, et on gué à la chaudière des soldats qui la gardaient. Sur un autel, les spectateurs vengés trouvent l'effigie qu'elle baisait. A côté, est la cellule

[1] *Palais de Justice*, Conciergerie, voir l'ouvrage cité plus haut, page 101.

d'où partit Robespierre pour l'échafaud. C'était l'égalité, l'égalité des victimes et des bourreaux. Nous arrivons dans la chapelle où étaient rassemblés les condamnés de la Terreur, et d'où Sanson, descendant l'escalier du fond, venait les appeler. Là, est la porte par où sortirent les Girondins. Elle donne sur la cour où eurent lieu les massacres de septembre.

J'avais tort de parler de déception. Nous sommes bien dans une atmosphère d'horreur et de sang. Prisonniers et victimes du XVIII^e siècle, prisonniers et victimes du XVI^e siècle, échafauds et bûchers, tout se mêle dans une sanglante vision, tout s'enchaîne dans une horrible logique. C'est parce que la Réformation n'a pas eu lieu, qu'a eu lieu la Révolution : et cette pauvre reine n'est-elle pas la rançon des crimes commis par ces tristes rois : François I^{er}, Henri II, Charles IX ?



Paris, La Conciergerie. (p. 270)

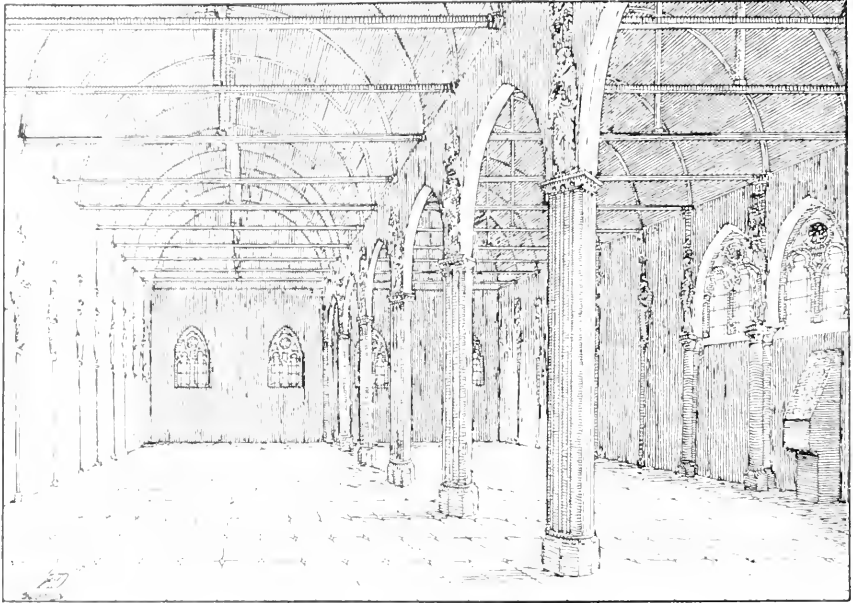
Là, en effet, séjourna le célèbre juriconsulte du Moulin ; d'ici partirent pour le bûcher, les Dolet, les Berquin, les Philippine de Lams, les du Bourg, les Montgomméry¹ ; là succombèrent aux tortures de la question, les Jean Morel et combien d'autres !

Entre le XVIII^e et le XVI^e siècle, il y avait seulement deux différences. Au XVI^e siècle les cachots étaient infiniment plus horribles. Heureusement qu'en 1548 une effroyable peste y sévit : on eut l'idée de les nettoyer. Au XVI^e siècle les prisonniers étaient infiniment plus calmes. Ils étaient heureux et faisaient retentir leurs cachots du chant de leurs psaumes.

¹ Il était devenu protestant. Catholique de Médicis viola la parole donnée, et le fit mourir. Une fois mort, on a longtemps son nom.

En bas, les prisons: en haut, les juges: les uns dignes des autres.

Déjà, à cette époque, le Palais était un monde tout particulièrement peuplé de libraires. Il y en avait dans la Grand'Salle¹ (autour des piliers, près des portes),



Paris. La grande salle du Palais. (p. 273.)

dans la Galerie « par où l'on va à la chancellerie, » dans la Galerie des prisonniers, dans la Galerie des Merciers, dans la Cour (sur les grands degrés, sur les petits degrés, sur le perron royal, sous les portes), contre les murs du

¹ Pierre de Celles, *Le tout en un an*. « En la grand' salle du Palais, au premier pillier devant la chappelle de Monsieur le Chancelier, Jean André, le pion attitré du président Liset, Il se montra particulièrement diligent, et se fit un cabinet où il se vint assis, et se mit à écrire, et à noter les biens pour nuire les filles. Robert Estienne n'a donc pas eu de quoi se plaindre. Mais, au-dessus de sa porte, il y avait une croix avec un chant et un infidèle: c'est leur suppost en toutes lettres, et c'est par là qu'ils se faisoient appeler, et se faisoient appeler le plus aspre bourreau en cruauté qui fut en France. » (Cf. *Le tout en un an*, p. 100.) (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

² *Le tout en un an*, p. 100. Cf. aussi *Le tout en un an*, p. 100. (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

³ *Le tout en un an*, p. 100. Cf. aussi *Le tout en un an*, p. 100. (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

⁴ *Le tout en un an*, p. 100. Cf. aussi *Le tout en un an*, p. 100. (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

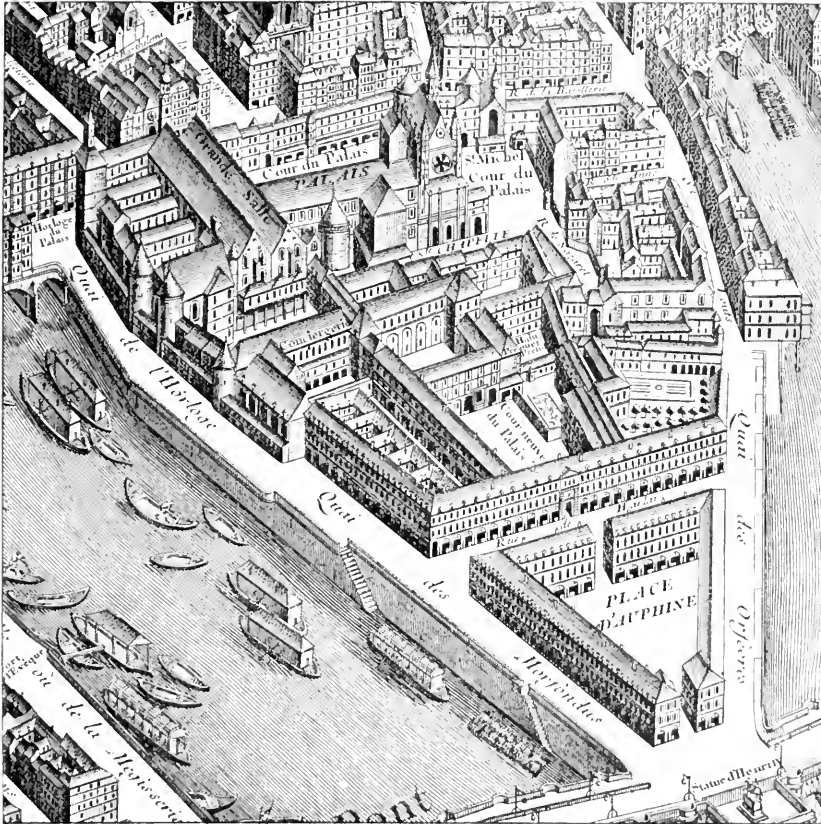
⁵ *Le tout en un an*, p. 100. Cf. aussi *Le tout en un an*, p. 100. (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

⁶ *Le tout en un an*, p. 100. Cf. aussi *Le tout en un an*, p. 100. (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

⁷ *Le tout en un an*, p. 100. Cf. aussi *Le tout en un an*, p. 100. (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

⁸ *Le tout en un an*, p. 100. Cf. aussi *Le tout en un an*, p. 100. (Voir Appendice: *Le tout en un an*.)

palais, sous la grande horloge, etc. Dans la grande salle, la salle royale, se tenaient les assemblées générales et solennelles. (Page 272.) Il y avait aussi la salle dite de la Tournelle, à cause du voisinage d'une des tours, la dernière



Paris. Le Palais. (Plan Turbot, 1700.)

sur le quai, la seule qui soit à créneaux. Cette tour, avec une tourelle accolée qui contenait l'escalier montant des cachots, renfermait la célèbre chambre de torture, et les cris des misérables, qui subissaient la question ordinaire et extraordinaire, perçant les épaisses murailles, l'avaient fait surnommer, par les passants, la tour *Bon Bec*.

La chambre de la Tournelle était cependant la chambre élémentaire, celle où les Séguier¹, les du Harlay recevaient les appels des hérétiques, et contredisant

1. Morel raconte à Calixte le duel qui eut lieu entre Séguier et le cardinal de Lorraine. « Quel avantage eut celui-ci, ceux qui repoussent la messe ne sont pas des sacramentaires. » Et Séguier. « C'est la messe, dit-il, qui est la messe. » (L'Éclair, XVII, p. 501, 21 avril 1750.)

les circonstances extraordinaires, naissance ou mort des rois, de leurs fils aînés. Alors on la sonnait, pendant trois jours et trois nuits, sans désemparer. On la sonna le 22 mars 1592, lors de la soumission de Paris à Henri IV. C'est elle qui devait donner le signal de la Saint-Barthélemy. Mais, trop impatiente, Catherine avança le moment fixé, et fit sonner le tocsin au clocher le plus voisin du Louvre, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois¹.

V

1. Nous traversons de nouveau la Seine pour quitter la Cité (*Page* 267), en passant sur le pont Notre-Dame. C'est le plus beau; il est terminé seulement depuis 1512. Les maisons sont numérotées en « lettres d'or. » c'est-à-dire en chiffres romains, par pair et impair, premier essai de numérotage qui ne sera définitivement adopté que trois siècles plus tard. Comme tous les autres ponts (jusqu'en 1786), il est bordé, à droite et à gauche, de maisons; on en compte trente-quatre de chaque côté. C'est quelque chose comme nos passages actuels. Les boutiques sont très recherchées et une foule de protestants les occupent. Nous l'apprenons par le récit des pillages avant et pendant la Saint-Barthélemy. Nicolas le Mercier, sa femme, sa fille, son gendre, leurs enfants et leur domestique; Mathieu, quincaillier, et sa femme; Barthélemy du Tillet, mercier, et les habitants des maisons de la Perle et du Manteau-d'Or, étaient protestants. Ils furent égorgés.

« Une petite fille du maistre de ceste maison (le Manteau-d'Or) fut trempée toute nue dans le sang de son père et de sa mère massaczés, avec d'horribles menaces que si elle estoit jamais huguenotte on lui en feroit autant. » Des seigneurs protestants, comme le gouverneur de Corbeil, habitaient également sur ce pont².

Nous voilà préparés à visiter l'édifice qui est de l'autre côté de l'eau, quelques pas en aval, au bout du Pont-au-Change, le Grand-Châtelet. (*Page* 279.) C'était une vraie forteresse, faite pour protéger le Grand-Pont, comme le Petit-Châtelet avait été fait pour protéger le Petit-Pont. « Son caractère de porte a subsisté jusqu'au commencement de ce siècle, date de sa démolition dernière³. » Bâtie sous Charles V et sous Philippe-Auguste, avec sa grosse tour ronde, son haut donjon carré, ses petites tourelles, c'était un bâtiment sombre et imposant, qui se dressait au milieu de rues aux noms significatifs: rues de la Tuerie, de l'Escocherie, de la Triperie, etc. Là, tout autour, on assommait les bœufs, on égorgéait les veaux et les moutons, et, jour et nuit, s'exhalaient les cris les plus rauques et les odeurs les plus putrides. Le Grand-Châtelet était devenu la grande prison.

1. Voir: *Notis. historique sur l'ancien et l'actuel Pont de l'Horloge du palais de Paris, et l'ancien et l'actuel Pont de la Tour de l'Horloge et l'ancien et l'actuel Pont de la Bibliothèque royale*, par J. B. de La Motte, 1852, à l'occasion d'une restauration. — 2. Coquerel, *Paris*, p. 68, 117. — 3. Louis Baudouin, *Le Grand-Châtelet de Paris*, 1801, 1^{er} vol., dans la *Revue historique*, LXXI, 1895, p. 229, 231.



Porte
St Antoine
Bastille

S'Pol
RUE S. ANTOINE

S. Catherine

Le Temple

Porte
du
Temple

S. Martin
des
Champs

Porte
St
Martin

Popincourt

Les Enlars

Rue de la Harpette

RUE DE LA HARPETTE

RUE DE LA CROIX

RUE DE LA BRETONNERIE

RUE DE LA BAUDERIE

RUE DE LA HARPETTE

RUE DE LA BRETONNERIE

RUE DE LA HARPETTE

Hotel de Ville

Place de Grève

Rue de la Bretonnerie

Rue de la Harpette

Rue de la Bauderie

Rue de la Harpette

Rue de la Bretonnerie

Rue de la Harpette

Rue de la Bretonnerie

Rue de la Harpette

Rue de la Bretonnerie

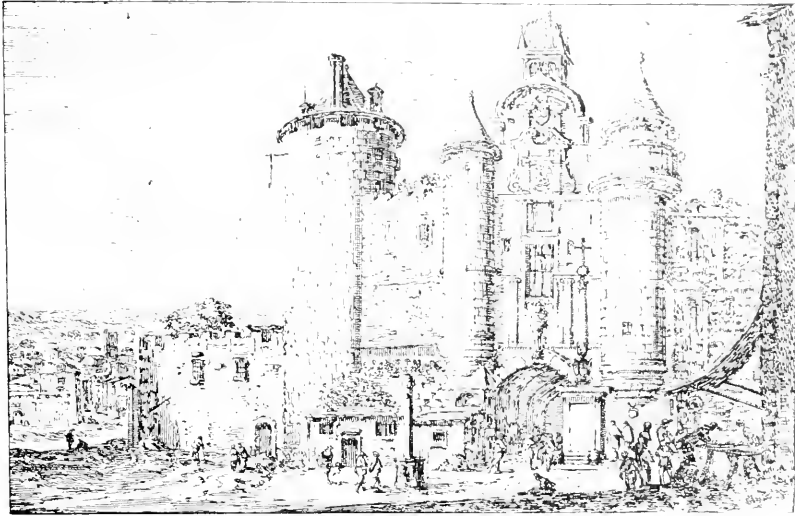
Rue de la Harpette



PLAN
de PARIS (rive droite)
d'après les plans dits
de Bale et de St. Victor
de 1552 et 1555

H. Armand-Delille -

par un escalier, mais par une trappe : au moyen d'une poulie et d'une corde, le prisonnier est dévalé. Puis l'orifice se referme. Au bout de quinze jours le malheureux était d'ordinaire mort ou fou. Florent Venot (1549) y resta six semaines¹.



Paris. Le Grand-Châtelet. (p. 275.)

On a dit : « Après le gibet de Montfaucon, le Grand-Châtelet était le monument le plus sinistre de Paris. » Non pas : « après. » mais « avant. » Pour les prisonniers, même le bûcher de la place Maubert ou de la place de Grève, c'était la délivrance!

2. Du Grand-Châtelet allons directement à la Bastille : une autre prison. C'est ici que Anne du Bourg fut d'abord enfermé. Il est au pain et à l'eau, et lui aussi plus d'une fois est mis dans une cage. Mais, dès qu'il peut, « il glorifie Dieu en empoignant son luth². »

lanques plus horribles, obscures et hideuses que celles des plus venimeuses et farouches bestes furees, on en fit le détenus roidir de froid, enrager de male-faim, hanmer de soif, et pourri de vermine et povreté, tellement que si par pitié quelcun va les voir, on les voit lever de terre humoureuse et froide, comme les ours des tanières, vet moulus, bazanés, emboufiz, si chétifs, maigres et détaits qu'ils n'ont que le bec et les ongles. » *Flameng, Paris, s'en va et Paris qui vient*, publication artistique.

1. *Histoire des martyrs*, I, p. 330 et *Revue historique*, LXIII, 1807, p. 17, 38. L'autre échot, la Goussier, mourut tellement d'air qu'un arrêt du Parlement le fit fermer, le 10 mars 1530 (N. S. 1531). Mais on s'en crut jusque-là. Tous ces horribles détails sont confirmés par la lettre de Morel à Cadyé. *Opera*, XVII, p. 137 — 2, 307 *letín*, XXXVII, 1888, p. 300. C'est à la Bastille que fut enfermé un autre prisonnier non mort, Étienne de Palissy. « En cet an 1590, mourut aux cachiots de la Bastille de Bussy maître Besnard Palis, un homme de religion, aagé de quatre-vingts ans, et mourust de misere, nécessité et mauvais traitement; et... »

En dehors des murailles, entre la porte Saint-Antoine et la porte du Temple, se tenait le célèbre prêche des huguenots à Popincourt¹ : le peuple disait Pincourt, Paincourt. Le 10 décembre 1560, Bèze y prêcha; malgré une pluie épaisse, 6000 personnes l'écoutaient, en plein air. Deux mois après, une après-midi, l'auditoire s'élevait à 25 000 âmes (26 février 1561). Le 20 décembre 1561, on avait fait courir le bruit que Catherine serait à une fenêtre du faubourg Saint-Antoine pour voir quels protestants se rendraient à Popincourt. Plusieurs huguenots, qui occupaient des charges importantes, entre autres l'illustre juriconsulte Charles du Moulin, mirent les insignes de leur profession, pour qu'on ne pût pas ne pas les reconnaître. Catherine ne vint pas le 20 décembre 1561, mais bien le 19 février 1562, et, deux jours après, le temple était dévasté. Le connétable de Montmorency avait brûlé, le jour même, le temple de Jérusalem, au faubourg Saint-Marcel. Comme un vulgaire lansquenét, excité par le pillage, il arriva au temple de Popincourt, et le détruisit, méritant, par ces journées glorieuses, le surnom de capitaine *Brûle-Bancs*.

3. En dedans des murailles, à droite, en rentrant dans la ville, et séparé par une place seulement de la Bastille, se trouvait le palais des Tournelles, où était mort Louis XII et où mourut Henri II.

Nous avons vu comment, sur les conseils d'un cardinal et d'une maîtresse, Henri II s'était décidé à une épouvantable persécution. Il eut l'étrange fantaisie de voir un de ces luthériens « pour en avoir son passe-temps. » Le cardinal lit choisir un de ceux qu'on pouvait le moins redouter, un tailleur, « pas de grand renom, » et on l'amena au roi. Mais il se trouva que le Cousturier (ce nom lui est resté), animé d'un esprit qui était le Saint-Esprit, se montra tout à coup le digne ambassadeur de celui qui était le Roi des Rois.

Il parla, il répondit, il répliqua, « accoustra en particulier la messe de toutes ses façons et couleurs. » Diane de Poitiers, l'odieuse sénéchalle, se trouvant dans la chambre du roi, en « voulut aussi sa ratelée. Mais elle trouva son Cousturier qui lui tailla son drap autrement qu'elle n'attendoit. Car icelui, ne pouvant endurer une arrogance tant desmesurée en celle qu'il connoissoit estre cause des persécutions si cruelles, lui dit : « Contentez-vous, madame, d'avoir infecté la France, sans mesler vostre venin et ordure en chose tant sainte et sacrée comme est la vraie religion et la vérité de nostre Seigneur Jésus-Christ... » Le lendemain, on donna qu'on hatat le procès du Cousturier et jura d'assister à son supplice. Au fait fait. Quelques jours après, à la fin d'une grande proces-

¹ « Le lieu de la ville de Paris, qui est appelé Popincourt, est un lieu qui est fort ancien et qui a esté autrefois un village, et qui est maintenant un faubourg de la ville. Il y a une église qui est dédiée à sainte Geneviève, et qui est une des plus anciennes de Paris. C'est à Popincourt que se tenoit le grand prêche des huguenots, qui étoit fort fréquenté. C'est aussi à Popincourt que se fit le massacre de la Saint-Barthelemy, le 24 août 1572. » (L'Encyclopédie, t. 10, p. 441.)

² « Le Cousturier étoit un tailleur qui avoit été converti au protestantisme, et qui étoit devenu un grand prédicateur. C'est à Popincourt qu'il étoit allé prêcher, et qu'il fut arrêté par le connétable de Montmorency, qui le fit brûler à la Bastille. » (L'Encyclopédie, t. 10, p. 441.)

sion de Saint-Paul à Notre-Dame, où l'on avait célébré la messe, « pour continuer la possession de ce nom et titre de très chrestien, » le roi fit brûler « certain nombre d'hérétiques sacramentaires ¹, » place Maubert, et en Grève, et aux Halles; et le Cousturier fut brûlé dans la rue Saint-Antoine, devant l'église Sainte-Catherine. Henri II, afin de mieux jouir du spectacle, était allé, vis-à-vis de la potence, dans l'hôtel d'Henri de Montmorency-Damville, connu sous le nom d'hôtel de la Rochepot ². C'était une vaste demeure seigneuriale, fortifiée comme une prison, qui avait eu l'honneur, en 1540, de recevoir l'empereur Charles-Quint ³. Le patient ayant aperçu le roi à la fenêtre, fixa sur lui son regard, pénétrant même à travers les flammes. Le roi fut contraint de quitter la fenêtre, de se retirer. Il lui semblait que ce regard le poursuivait, « et de grande appréhension il en fut quelques nuits que ce spectacle lui venoit au devant, de sorte qu'il fit serment que jamais plus il n'en verroit ni n'escouteroit, et que ce plaisir lui avoit esté bien cher vendu ⁴. » En apprenant ce qu'il appelait un acte d'insanité, Calvin n'avait pu retenir cette exclamation : « Veuille le Seigneur compter par sa puissance une férocité aussi atroce. Amen ⁵. »

En effet, la rue Saint-Antoine, théâtre du crime, devait être le théâtre de l'expiation.

Le 10 juillet 1559, en pleine mercuriale, Henri II avait fait arrêter Anne du Bourg. C'était le jeune comte de Montgomery qui avait été chargé de mettre la main sur l'intègre magistrat. Quelques jours après, le 29 juillet 1559, il y eut un grand tournoi, au bout de la rue Saint-Antoine, en face de cette Bastille d'où du Bourg pouvait « ouïr les clairons, hautbois et trompettes du dict tournoy. » Le duc d'Albe y était, et le duc de Ferrare, Alphonse d'Este; c'était splendide. Le roi, couvert d'une étincelante armure aux couleurs de la vieille Diane de Poitiers, après avoir combattu, selon les règles, ses trois assaillants, eut une fantaisie, et força le comte de Montgomery à courir encore une fois contre lui. Quelques minutes après, Henri était blessé mortellement à l'œil droit par un éclat de la lance du comte. La main, qui avait été obligée de violer la loi, avait été obligée de faire justice du violeur. Au bruit qu'on faisait, en transportant le blessé au palais des Tournelles, quand on repassa devant la Bastille, Anne du Bourg dut comprendre ce qui venait d'arriver. Quelques jours après, le roi était mort ⁶.

4. Quittons la rue Saint-Antoine, où logeait en 1572 Charlotte Arbaleste, bientôt la célèbre femme du célèbre du Plessis-Mornay. Laissons à gauche, dans la rue Saint-Paul, l'église de ce nom, qu'on appelait la « paroisse du roi, » à cause de la proximité du palais des Tournelles. En 1524, Caroli y expliquait, en

1. Lettre de Montmorency, 8 juillet 1549 (*Bibl. n.*, IX, f. 107, n. 158). — 2. Weiss, *La Campagne de 1559*, p. cxvii, ss. — 3. Parce qu'il avait appartenu à François d'Montm. — 4. Hôtel de Rochepot, frère cadet du comte d'Albe. — 5. *Mémoires de la Société de Paris, l'Hist.-Fran.*, t. VIII, p. 112. — 6. *Hist. de la France*, t. III, p. 172. — 7. *H. de la France des martyrs*, I, p. 539. — 8. *Œuvres*, XIII, p. 333, 10 juillet 1559. — 9. *Mémoires de la Société de Paris, l'Hist.-Fran.*, t. III, p. 172. — 10. *Les grandes scènes historiques du XVI^e siècle*, t. I, Forcé et Plessis-Mornay, VI, p. 546. — *Les grandes scènes historiques du XVI^e siècle*, t. I, Forcé et Plessis-Mornay, VI, p. 546.

Henri IV. En 1856, il y avait encore un salon du temps de la reine Jeanne, décoré de peintures et de panneaux en laque, et de glaces, auquel on n'avait point touché¹. Aujourd'hui tout a disparu. Seules les pièces grandes, les portes larges, les boiseries nombreuses, la double descente de l'escalier dans la cour intérieure, indiquent encore qu'autrefois de nobles familles durent loger céans.

Au même moment, l'autre extrémité de la rue des Francs-Bourgeois (appelée rue de Poulise sur le plan de 1552) était occupée par Diane de Poitiers. Son hôtel (celui de son mari, le sénéchal de Brézé) n'était autre que l'hôtel Barbette, appelé aussi hôtel de la reine, parce qu'il avait été habité par Isabeau de Bavière, femme de Charles VI. Le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans, sortant de chez Isabeau, à huit heures du soir, avait été assassiné par ordre du duc de Bourgogne, tout près de l'hôtel même, devant l'emplacement actuel du marché des Blancs-Manteaux. Diane de Poitiers avait dignement succédé à Isabeau de Bavière. En 1561, les filles de Louis de Brézé et de Diane vendirent l'hôtel de leurs parents à des particuliers qui le démolirent en partie, et on perça sur son emplacement la rue Barbette actuelle. Une élégante tourelle (à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois et de la Vieille-Rue-du-Temple) et une fenêtre à côté, indiquent seules aujourd'hui la demeure de celle qui fut « la maîtresse d'Henri II et de tout le royaume². »

La Vieille-Rue-du-Temple nous conduit à la maison isolée qu'habitait, à l'extrémité du Marais, messire Pierre de la Place. Tout jeune, il avait rencontré Calvin à Poitiers, et la bonne semence avait germé dans le bon terrain de son honnêteté et de son intelligence. Il était devenu premier président de la Cour des aides et avait rendu les services les plus signalés à la couronne et au pays. C'était une victime désignée pour la Saint-Barthélemy. Des archers viennent

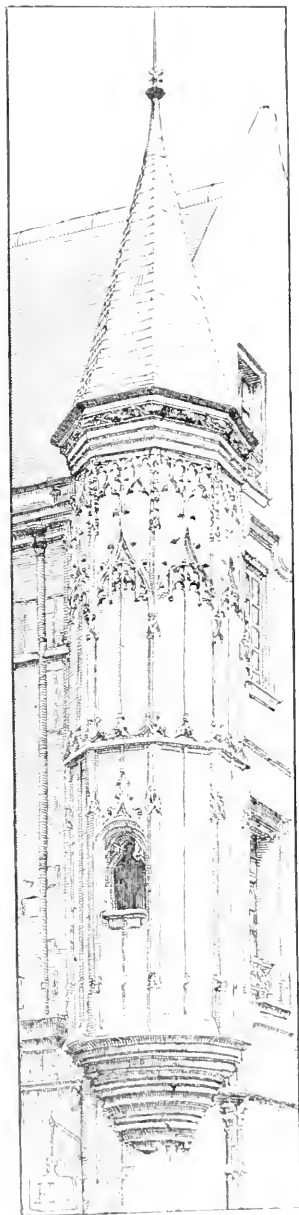
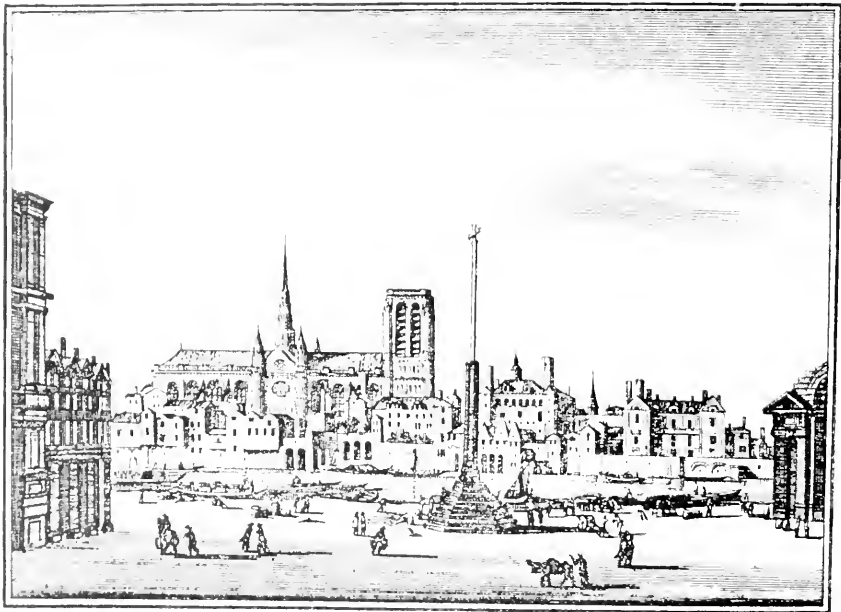


FIG. 1. — L'élégante tourelle de Diane de Poitiers.

1. Ernest de Fréville, *Bibliographie de l'histoire de France*, t. 1857, p. 171.
— 2. Sauval, *Histoire et recherches de l'ancienne ville de Paris*, t. 1, p. 1724, II, p. 235. — Albert Lenoir, *Notes de l'histoire de Paris*, p. 291.

le chercher, sous prétexte de le conduire chez le roi. Arrivés, vers trois heures de l'après-midi, au coin de la rue de la Verrerie et de la rue du Coq-Saint-Jean, ils laissent quatre hommes, armés de dagues nues, le percer de coups et l'étendre expirant sur le pavé¹. Parmi les assassins était un nommé Coraillon qui trouva



Paris. Place de Grève.

aussi moyen d'assassiner Grosloz, le célèbre bailli protestant d'Orléans². L'escorte ramasse le corps, le porte à l'Hôtel de ville, et le dépose dans une écurie. Le lendemain matin, mardi 26, la populace, ayant reconnu, le jette dans la Seine, et court piller sa demeure heureusement abandonnée par sa famille³.

10. Nous voici sur la place de Grève.

La place de Grève! Que de pages il faudrait pour écrire l'histoire, même d'Orléans, de cette place, où la Maison aux piliers, acquise par Philippe-Auguste en 1222, devint le premier Hôtel de ville (Page 285), en 1357, et où l'on n'a cessé de tuer, brûler, torturer et exécuter pendant cinq siècles, depuis 1310 jusqu'aux premiers jours de ce siècle!! Les annales de la place de Grève rivalisent,

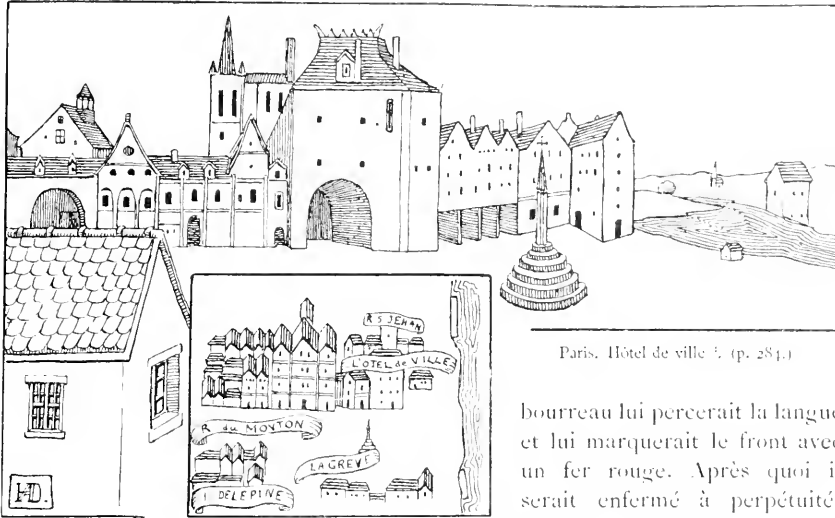
¹ *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100. — *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100. — *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100.

² *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100. — *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100. — *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100.

³ *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100. — *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100. — *Journal de Paris*, 1570, t. 1, p. 100.

au XVI^e siècle, d'horreur et de sublimité avec celles de la place Maubert. N'évoquons que deux souvenirs.

Le samedi, 16 avril 1529¹, périt celui dont Bèze a dit : « La France eut pu recouvrer un second Luter en Louys de Berquin². » La veille il avait été condamné à faire amende honorable, criant merci, à genoux, la torche en main, à la place de Grève, où le bourreau brûlerait ses livres, puis au Parvis, où le



Paris. Hôtel de ville³. (p. 284.)

bourreau lui percerait la langue et lui marquerait le front avec un fer rouge. Après quoi il serait enfermé à perpétuité. Berquin en appelle.

Le parlement s'assemble le lendemain matin, et « le nom de Christ invoqué, » ayant Dieu seul devant les yeux, il condamne à mort Berquin « comme hérétique obstiné et défenseur des erreurs de l'iniquité, et de la secte de maître Luther et de ses sectateurs⁴. » Ce qui « fut fait et expédié ce même jour en grande diligence, afin qu'il ne fust secouru du Roy ne de madame la Régente qui estoit lors à Bloys⁵. »

Une sorte de complainte nous dit comment sa « gentille âme chrestienne » fut jetée

hors de ce corps charnel
Pour s'en aller au repos éternel.

1. A partir de 1529, on songea à reconstruire l'Hôtel de ville. La première pierre fut posée en 1535. — 2. *Les vrais portraits*, p. 169. — 3. Le petit dessin est d'après le plan dit de l'« Apôtre » commandé par le duc de Talleyrand et représentant la *Protestation de 1534* (voir *Annales de la Ville de Paris*, Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1^{re} année, 1877, p. 117). — 4. *Journal de l'assemblée de Paris*, p. 385. — 5. Ce second arrêt a été rendu le 16 avril 1529, *de l'âme extra du spirituel*, Le fort, p. 140. Le procureur général de Paris, dans son journal, se serait trompé d'un jour en disant « samedi, 17 avril 1529 ».

Il ne donna aucun semblant de cœur failli ou troublé, lorsque le bourreau d'une voix espouvantable publia son arrest. » Mais il fléchit les genoux,

Décut ainsi: Jhesus sauveur de nous,
Tu as pour moi souffert la mort très dure,
C'est bien t'il on que pour toi je l'endure.

Le peuple s'était précipité pour assister à la fête. On avait loué des fenêtres, des chambres, et l'orgie s'exécutait à l'odeur du sang. Berquin, arrivé au pied de la potence, parla. « Bien peu peurent l'ouyr, tant estoit grand le bruit et tumulte de ceux qui là estoient apostez par les sorbonistes pour faire bruit! » Mais son confesseur

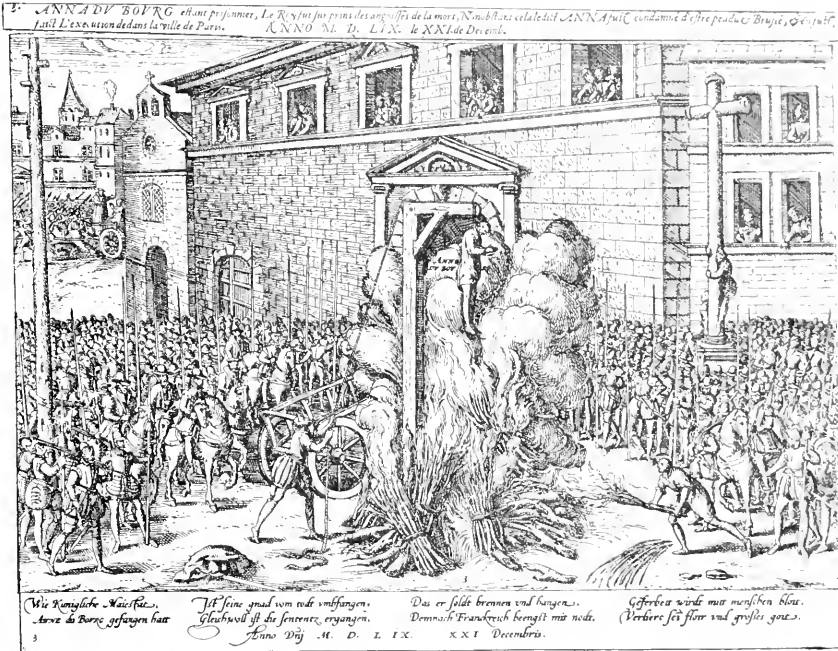
Crya tout hault: « Peuple, je te fays seur
Que cent ans a, ainsi je le maintien,
Il ne mourut homme meilleur chrestien? »

Trente ans plus tard périssait Anne du Bourg. Après un procès, dont les péripéties dramatiques avaient duré six mois, le 23 décembre 1559, à onze heures du matin, dans la chapelle de la Conciergerie, son arrêt lui fut lu, portant que hérétique sacramentaire, pertinax et obstiné, la Cour l'a condamné et condamne à estre pendu et guindé à une potence qui sera mise et plantée en la place de Grève, devant l'Hostel de ville de Paris, lieu plus commode, au dessoubz de laquelle sera faict un feu, dans lequel le dict du Bourg sera jecté, ars, bruslé et consommé en cendres. » L'arrêt est signé par de Thou! Le *retentum* était ainsi conçu: « A esté retenu, et réservé *in mente curie* que le dict du Bourg ne sentira aucunement le feu, et que au paravant que le feu soyt allumé et qu'il soit jecté dedans, sera estranglé et que neantmoins où il voudroit dogmatiser et tenir aucun mauvés propos, sera baïllonné, pour obvier au scandale du peuple. » Mais du Bourg ayant déclaré qu'il n'avait pas le désir « de donner occasion au peuple d'être scandalisé, » on lui laissa la langue libre.

A trois heures, le bourreau arrive: il fait monter le prisonnier dans la charrette rouge, un prêtre à ses côtés, et le cortège funèbre se met en marche, escorté de 300 hommes de pied et de 200 cavaliers, ayant tous l'arme au clair. On craignait quelque tumulte: A travers une foule compacte, accourue pour voir mourir un jurisconsulte éminent, ce conseiller au Parlement, ce neveu d'un chancelier de France, le tombereau s'avance avec peine. Du Bourg, isolé dans son recueillement et chantant à demi-voix des psaumes. Arrivé en face de l'Hôtel de ville, au milieu de la foule, c'est Calvin qui nous le raconte, il a un visage joyeux et dit: « *Gratias*! » Il se dépouille lui-même de son manteau et de son habit, comme si on le lui eût ôté. Le bourreau lui-même le bonnet au lui passe le nœud autour du cou. Du Bourg, se tournant vers le *retentum*, dit au bourreau que c'est inutile, puisqu'il va être étranglé. Le bourreau n'y voit rien, il a l'ordre de l'étrangler, pour diminuer le tumulte. Du Bourg se jette à genoux pour la dernière fois, et dit: « *Deus in cœlis*! Seigneur, ne m'abandonne point, afin que je

¹ « *Le bonnet au lui passe le nœud autour du cou. Du Bourg, se tournant vers le retentum, dit au bourreau que c'est inutile, puisqu'il va être étranglé. Le bourreau n'y voit rien, il a l'ordre de l'étrangler, pour diminuer le tumulte. Du Bourg se jette à genoux pour la dernière fois, et dit: « Deus in cœlis! Seigneur, ne m'abandonne point, afin que je* » (E.V., C. 16, B. 10, C. 1, XVIII, p. 13).

ne t'abandonne. » Quelques instants après, son corps, soulevé de terre par les acolytes du bourreau, se balance dans l'espace, tandis que la foule crie : Jésus! Maria! Un feu fut ensuite allumé sous la potence, et le cadavre de du Bourg y fut jeté pour être réduit en cendres .



Supplice d'Anne du Bourg¹.

Parmi les spectateurs se trouvait précisément le futur auteur de *La naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, Florimond de Rémond, et, des années après, cet adversaire passionné de la foi évangélique écrivait : « Il me souvient que quand Anne du Bourg, conseiller au Parlement de Paris, fut brûlé, tout Paris s'estonna de la constance de cet homme. Nous fondions en larmes dans nos collèges, au retour de ce supplice, et plaidions sa cause après son décès, maudissant ces juges injustes qui l'avoient justement et si condamné : son presche, en sa potence et sur le bûcher, fit plus de mal que cent ministres n'eussent seeu faire². »

1. Voir les études de M. Matthieu Ivaldi sur Anne du Bourg dans *Revue de la France protestante*, XXXVI, 1888, p. 601-XXXVII, 1888, p. 281, 337, 366. — 2. Réduction d'une planche (1) de l'édition de Paris (1569) des panaches jurés et gravées en 1569 et 1570. « Ce qui augmente encore l'intérêt de ce panache, c'est qu'il a été gravé par le seul graveur de cette époque, qui représente le supplice de nos martyrs. » *Revue de la France protestante*, XXXVII, 1888, p. 117, 120, note de N. W. — 3. Est-ce une faute d'impression? — 4. H. de Rémond, VII, p. 50.

la rue Montmorency (les deux aujourd'hui portent le même nom), nous pénétrons dans la rue Saint-Martin.

C'est ici, paraît-il, que, quittant sa maison de la rue des Nonnains-d'Hyères, Guillaume Budé vint mourir, dans l'hôtel de Vic, qu'il avait fait bâtir entre la rue aux Ours et celle du Huleu¹.

Beaucoup de marchands habitaient cette rue, et surtout celui qui nous intéresse le plus, Estienne de La Forge. Ici donc, probablement, fut fondée, par Farel, l'Église secrète de 1521². Roussel vint y tenir plus d'une fois le culte, pas assez souvent au gré de Canaye. Et c'est sans doute dans cette maison d'Estienne de La Forge que Calvin habita quelques jours, lors de son rapide passage à Paris, en 1534.

Autour de Saint-Merry nous trouvons encore une ou deux rues, rue Brise-miche, rue Taille-Pain, qui, larges de deux mètres environ, avec leurs petites boutiques de friperies, sombres et humides, peuvent le mieux nous donner la sensation d'une rue antique du XVI^e siècle. Il y a aussi la rue du Renard, où logeait Jacques Cauvin, forgeron (*faber ferrarius*) ; il habitait encore là en 1583, d'après Papire Masson³.

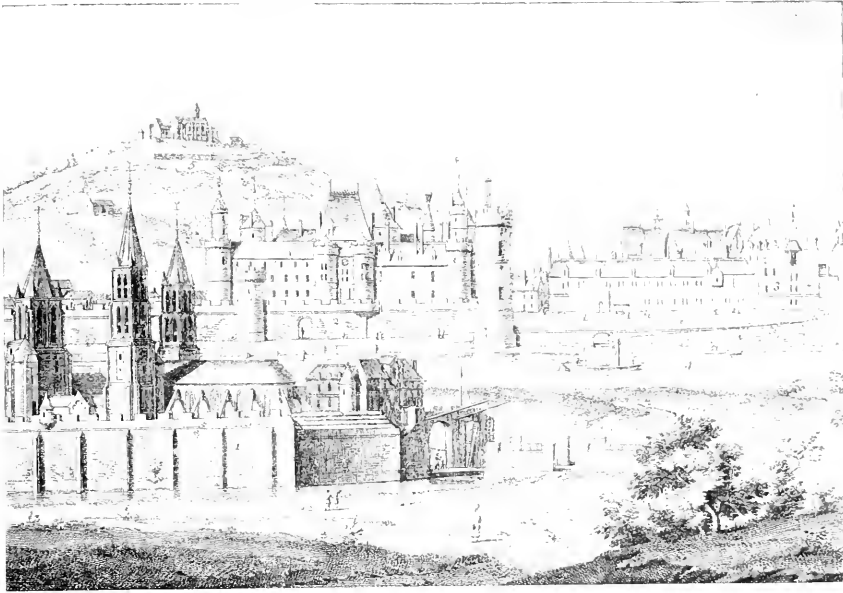
Nous laissons à gauche Saint-Jacques-de-la-Boucherie, dont la tour seule subsiste (elle venait d'être achevée en 1522), et, par la rue de la Ferronnerie (celle où, le 14 mai 1610, devait être assassiné Henri IV), nous longeons le célèbre marché des Innocents qui, depuis un temps immémorial, est à la fois un lieu de sépulture pour les morts et un lieu d'approvisionnement pour les vivants (aujourd'hui les Halles centrales). Le cimetière contient la première Danse des morts, peinte en 1424, au milieu des assassinats politiques qui effrayaient toutes les imaginations, et qui a servi de modèle à des peintures semblables dans tout le reste de l'Europe : ses moralités sont dues à Gerson lui-même⁴.

Dans la rue des Bourdonnais (côté occidental), se trouvait une des plus remarquables maisons de l'époque, l'hôtel La Trémouille, reconstruit à la fin du XV^e ou au commencement du XVI^e siècle. Elle appartient au chevalier du Bourg, l'oncle du martyr⁵. Ici aussi habitait le père de Charlotte Arbaleste, M. de la Borde, chez qui on faisait souvent les prêches. Il « eut tous ses biens saisis, ses meubles inventoriés et garnison ; » mais il tint bon et mourut (à Melun, en 1570), en prononçant ces paroles : « Seigneur, il y a cinquante et huit ans que tu m'as donné une âme ; tu me l'as donnée nette et blanche ; je te la rends impure et souillée ; lave-la au sang de Jésus Christ ton fils⁶. »

7. Nous arrivons à la rue de Béthisy, du moins à cette portion qui s'appelait ainsi à cette époque⁷. Dans cette rue se trouvent de modestes maisons et quatre hôtels. Celui qui est situé au coin de la rue de Béthisy et de l'Arbre-Sec⁸

1. Sauval, o. c., II, p. 235. — 2. *Bulletin*, XX, 1871, p. 104-106, Henninfiard, I, p. 212. — 3. Pour le rapport de famille avec Calvin, voir plus haut, p. 65, n. 2. — 4. *Paris à travers les siècles*. — 5. Albert Fournier, o. c., p. 101. — 6. Jaillot, o. c., I, p. 14. — 7. *Bulletin*, II, 1853, p. 651, 653. — 8. Depuis 1730, elle reprit son nom primitif de rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois. — 9. O. Douen, *Paris protestant*, N° 141 d. (rue de Béthisy).

Guillard¹. Elle y reçut la visite de la Reine de France. De là, elle faisait ses achats pour les fêtes du mariage. Arrivée le 15 mai 1572, elle ne cessait nous est-il raconté par le pasteur qui était avec elle, d'aller journallement çà et là par la ville, ès maisons, ès boutiques des artisans, pour voir ce qui seroit propre pour



Paris, Vue méridionale de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Près (à 1710) et du Louvre².

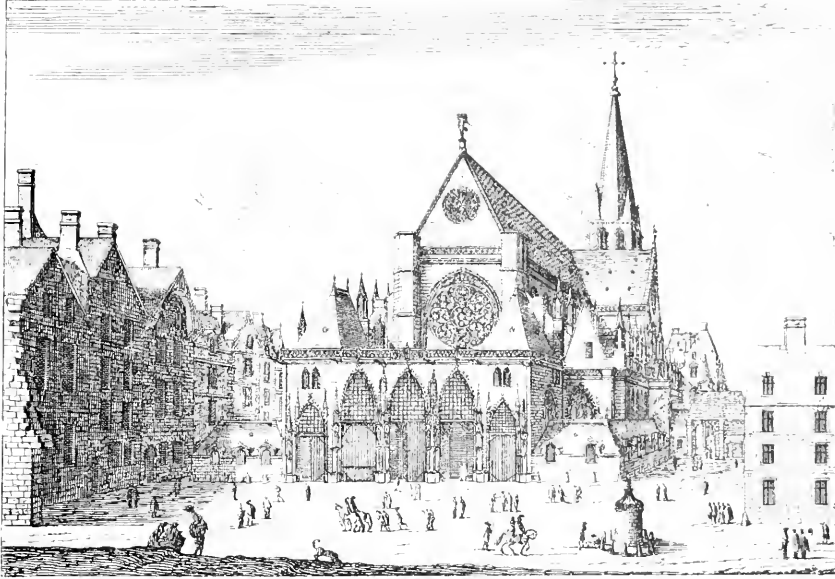
Tel qu'il était depuis Philippe-Auguste (après l'incendie).

le jour de la solennité, tant ce qui concernoit les habitz nuptiaux, et autres dont elle prétendoit faire présent, que de plusieurs choses nécessaires³. » Elle prit mal. D'autres racontent qu'elle acheta des gants chez René, parfumeur de la reine,

1572, » pages 14 et 15). M. Douen précise : « N° 1) de la rue Grenet, Saint-Honore, aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau. »

1. Charles Guillard succéda, comme évêque de Chartres, à son oncle François Guillard (mort en 1526). Clément VII avait dédié son *Propugnaculum Ecclesie adversus Lutheranos* (Hémery, op. cit. p. 170) à Sierre à Paris, en 1533. Charles Guillard ne fit son entrée dans son évêché qu'en 1538, après avoir obtenu du Clémentine la permission de conserver sa longue barbe. Sa réputation d'orthodoxie était mal établie. « Il fut un jour obligé d'aller à ceux qui, de son temps, sçavoit l'an 1538, sous Henry second François 2^e et Charles 9^e pour leur donner et repos de la France, sous la bannière d'un Christ empistolé. » (*Parties ou Histoire de la vie de Charles 9^e par Louis de Clugny*, p. 9). Sébastien Rouilliard, 1609, folio 62, p. 1). Le jour de la Toussaint, en 1572, il fut obligé de se retirer seulement à la Saint-Barthelemy, il fit prêcher dans la cathédrale un moine protestant qui déclara la Réforme. Une violente émeute éclata, et notre prélat dut sortir de sa ville épiscopale au milieu de la nuit. « Le 24 octobre 1572, un coup de canon à coups de pierres. Il résigna son évêché. » Noël de Houttereau, *Le dictionnaire géographique de France*, t. 22 (1731), p. 177. (*France protestante*, 1^{re} éditi.) — 2. C. 1^{er}, n° 1, repr. dans Dom Jean Mabillon, *Bibliotheca Sanctae Mariae ad Sanctum Germainum de Paris*, 1724. — 3. *Indiviteu*, XXXI, 1682, p. 10.

Et voilà que la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois sonne le massacre, et que, de la fenêtre de sa chambre, Charles IX tire des coups d'arquebuse sur les protestants, qui s'enfuient à la nage et essayent de gagner le faubourg Saint-Germain¹.



Paris. Saint-Germain l'Auxerrois.

Après le Louvre, si nous ne voulons pas aller jusqu'au village de Chaillot², où Calvin passa quelque temps pour fuir la peste, qui sévissait dans le quartier de l'Université, nous n'avons plus à signaler que les Tuileries, auxquelles Renée de

le Louvre, en la chambre garnie de maître Pierre du Rosier, lequel n'avoit été surpris par son hôte avec dix ou douze luthériens s'excusa sur les parties qu'ils avoient fait aux cartes et aux dez, avec ses compagnons. Le ministre de Mantes étoit plus avisé, quand preschant à cahettes, à Paris, à la Croix-Verte, près le Louvre, il fusoit maître de jettons sur la table et des contes pour tromper les survenants, s'ils n'étoient de son troupeau. (H. de Remond, VII, p. 910.)

1. H. Bordier, *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*. Sur ce fait nous croyons utile de réunir les discussions. Brantôme, en 1594, raconte : « Le roy y fut plus aidant que tous, car le feu de la messe, qui se jouoit et qu'il fut jour et qu'il mit la teste à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit beaucoup d'hommes courir de Saint-Germain, qui se remuoient et se sauvoyent, il prit un grand harquebus de croc se mit au port, et tira tout plain de coups à eux, mais en vain, car l'harquebus ne tiroit point. Les hommes coururent et crièrent : « Tu es le fils de l'archevêque ! » A son tour, d'Aubigné parle de la main de « laquelle ce prince tira de la croix-verte du Louvre, six ou sept personnes. » (*Histoire universelle*, 1648, II, liv. I, p. 214.) Et dans ses *Travaux*, il dit :

Ce roy, non juste roy, mais juste arquebuse,
Grioyoit aux passans trop tardis à noyer.

Enfin, un pamphlet antérieur aux deux cités ci-dessus, le *Rivale nain d'Israël*, dit : « Le 24 août 1572, les [les protestants] virent sur la rivière... et sur dirent à ceux qui estoient en terre de l'éboulé... »

mourir, à l'autre bout de Paris, dans les prisons de la Bastille, glorieusement (on sait son entrevue avec le roi) et misérablement (ses restes furent jetés « avec les chiens sur les remparts, comme un chien qu'il était¹ » dit le gouverneur Bussi).

Mort et misère, voilà le dernier mot, au XVI^e siècle, de Paris protestant.

8. J'entre chez un marchand de vieilles gravures, et le premier dessin sur lequel mes yeux tombent est une petite vue de Paris de la fin du XVI^e siècle, qui n'est ni aux Estampes de la Bibliothèque nationale, ni au musée Carnavalet.



Paris y est presque imperceptible; ce qui occupe la plus grande partie de la gravure, c'est un soldat armé de pied en cap, qui court. De la main gauche, il serre une lance dont il vient, avec colère, de casser la pointe en la fichant en terre. L'œil est furieux, la bouche ouverte crie la menace, et il brandit de la main droite une énorme pierre contre deux pauvres vieux et deux petits enfants, qui ont tous les mains jointes, à côté d'un agneau. La légende explique le sens du dessin à ceux qui ne l'auraient pas deviné : les hommes pieux triomphent par leurs souffrances, les impies périssent par leurs excès².

Voilà Paris au XVI^e siècle, le Paris du fanatisme et de la populace : celui qui triompha.

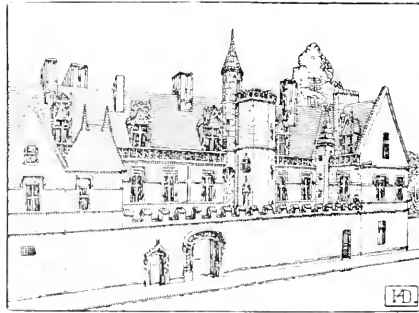
Et je vais mélancoliquement jusqu'au chevet de l'Oratoire du Louvre, au centre de tout ce quartier de la Saint-Barthélemy. Taille dans un beau marbre blanc, un homme se dresse debout, et à côté deux femmes sont assises. Les femmes sont belles et paisibles, et leur regard pur est profond : ce sont la Foi et

1. Voir plus haut, page 279, n. 2. — 2. Cette gravure a été publiée depuis dans le *Bull.* n. III, 1701, p. 215.

l'Espérance. L'homme, noble et fier, a la main sur son cœur: c'est Coligny qui, à travers les murs de la vieille église, peut encore entendre, au prêche du dimanche, le chant de ses psaumes bien-aimés. Et du bas monte la parole: « Il fut assassiné n'ayant dans le cœur que la gloire de l'État ! »

Voilà le protestantisme au XVI^e siècle, le protestantisme de Calvin et de l'Évangile, celui qui fut martyr!

1. *Œuvres complètes de M. de Coligny*, édition du *Bibliothèque de la Ville*, 1878, p. 627. — Dans son testament, en 1572, Coligny écrit ceci: « Ce que je desiré le plus c'est que Dieu soit servi partout et principalement en ce royaume, en toute pureté et selon son ordonnance, et apres que ce royaume soit conservé. Je suis bien délibéré de mourir pour et de la cause, moyennant la grace de Dieu, jusques au dernier soupir de ma vie. » Comte J. Delaborde, *Œuvres complètes*, 1882, III, p. 177.



Paris, Hôtel de Clugny, (p. 217.)

CHAPITRE DOUZIÈME

Second séjour à Orléans.

I. Lettre à Bucser. — II. Calvin procureur de la nation Picarde. — III. La mille d'or. — IV. Le *tableau de l'or*. — V. Orléans au XVI^e siècle.

I



VERS la fin du mois d'avril 1532. Calvin est à Paris. Il écrit à François Daniel une lettre que nous avons citée, et qui annonce son voyage à Orléans. Il est encore à Paris, le 15 mai. François Daniel lui répond qu'il l'attend¹.

Dix-sept mois se passent, et, le 27 octobre 1533, nous retrouvons de nouveau Calvin à Paris, écrivant à Daniel. « Pendant l'espace de dix-sept mois, dit M. Herminjard, les documents relatifs à sa personne manquent totalement². » Ce sont ces dix-sept mois qu'il nous faut étudier.

Nous trouvons d'abord dans les *Opera* une lettre de Calvin écrite de Noyon, placée à la date du 4 septembre 1532. « Dans le manuscrit le millésime manque. Nous donnons le fac-similé du début et de la fin. » (Page 298.)

Elle est adressée à Bucser. « évêque strasbourgeois. » Vient la salutation : « La grâce et la paix du Seigneur soient avec toi, par la miséricorde de Dieu et la victoire de Christ. » C'est une formule évangélique.

Voici le début : « Je n'aurais eu ni le temps, ni la matière, ni le dessein d'écrire, s'il ne m'avait paru nécessaire de déplorer auprès de toi le malheur de cet excellent frère... » Suivent quelques détails sur une personne à nous inconnue, qui s'est réfugiée à Strasbourg, et se trouve dans une situation très malheureuse.

1. *Opera*, X, p. 21, 22. Herminjard, II, p. 413, 420. — 2. Herminjard, III, p. 133.

cette lettre ait été écrite, à ce moment, par le cousin d'Olivetain, l'élève de Cordier et de Melchior Wolmar, par celui que sa conversion, subitement commencée, avait momentanément écarté de l'étude du droit, par l'auteur déjà augustinien du *De Clementia*. Mais évidemment, dans ces conditions, nous ne pouvons nous prévaloir de ce document¹.

II

M. Doinel, ancien archiviste du Loiret, par une découverte postérieure à la publication du volume de M. Herminjard, nous a fourni des documents nouveaux.

Déjà la lettre d'avril 1532, à Daniel, semblait annoncer que Calvin voulait aller à Orléans, non pas pour une simple visite, mais pour un vrai séjour. Il parlait de ses bagages (*sarcinas*)².

Or pourquoi Calvin se préparait-il à un séjour prolongé? M. Doinel répond : pour achever ses études de droit, et joindre à la licence le doctorat, qu'il n'avait pas encore.

Laissons parler M. Doinel : « J'ai découvert dans les minutes de Giles Herpin, notaire de l'Université, aux dates du 10 mai et du 11 juin 1533, deux actes dans lesquels Calvin intervient comme partie principale. Il y intervient en qualité de *substitut annuel du Procureur de la nation de Picardie en l'Université d'Orléans*³. » — Si Calvin n'est plus substitué annuel en octobre 1533 (puisqu'il est alors à Paris), et même en septembre, époque des vacances, sa substitution, pour être annuelle, a dû commencer vers juin 1532. « Pendant cette année, conclut M. Doinel, Calvin a résidé et étudié le droit à Orléans; il y a terminé son cours légal et il en est sans doute reparti avec le grade de docteur *in utroque*⁴. »

Voici le premier des deux actes découverts par M. Doinel.

« Samedi, 10 mai 1533. Maître Jehan Cauvyn, substitut annuel du procureur de la nation de Picardie, de l'Université d'Orléans; Jehan le Mire, Jehan le Roy, Jacques Normant, Charles Couronnal, Laurent de Normandie, et Jehan Benoist, eulx disans faire la plus grant et seine partie des escolliers de la diete nation de Picardie, assemblez et congrégez au cloistre de l'Eglise de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles d'Orléans, à huy, heure d'une heure, suivant le proclamat et signification à eulx faict par *un blanc* bedel de la diete nation, ainsi que par le dict *un blanc* a esté rapporté, pour aucuns grans et urgans affaires qu'ils dient

1. Voir Appendice VII, *La lettre à Nyon*, n. 2, p. 175. — XXVI, 157, p. 177. L'autre expression, *in utroque*, insiste M. Doinel, me parait pouvoir être comprise au même sens que le *in utroque* de Calvin par le docteur de la nation de Picardie. — 2. Duchemin ne le reçoit pas, il « n'a osé de rester quelques jours à Orléans, en attendant d'être reçu au doctorat ». — 3. Il a existé, paraît-il, à la Bibliothèque de Saint-Germain, un livre de la nation de Picardie. Mais, il y a déjà quarante ans, l'écrit a été détruit par M. Herminjard. — 4. Voir à ce sujet les paragraphes 1, *Bulletin*, XXVI, 157, p. 175.

la diete nation avoir, mesmes pour poursuivre le procès pendant par devant nous, comme demandeurs à l'encontre de François de Berry et ses consors deffendeurs, et ung autre pendant à la barre du Palais à Paris, auquel ilz ont esté intimez à la personne de leur procureur à la requeste du procureur général



Orléans

Et lesdits seigneurs ont consenti que maistre Girard de Rier, receveur de la ville d'Orléans, puisse vendre, ou faire vendre, à telles personnes et pour tel usage qu'il lui vouldra et verra estre au profit de la diete nation, toutes les marchandises qui se vendent en la dite ville, pour les deniers yssans de la vente d'icelles marchandises, qui se vendent et conviendra faire esdicts procès, et de la dite diete nation, à l'exception toutesvoies de rendre, par le dit receveur, au dit seigneur, le dit denier, qui appartient à la dite nation, quant par icelle diete nation, il y aura de l'argent, par les lettres. Présens Guion de la Roche, procureur de la dite ville, et de la dite diete nation, par le sieur de Bonnefontaine, procureur de la dite ville, et de la dite diete nation, par le sieur de Saint-Eloy, procureur de la dite ville, et de la dite diete nation.

Un acte, du mercredi 11 juin 1533, dans lequel figure de nouveau, en tête, Calvin, et un autre du 13 janvier 1533 (N. S. 1534), dans lequel Calvin ne figure pas, achèvent de nous renseigner sur le procès en question.

Concluons d'abord. Calvin a été à Orléans en 1532-1533. Il a été Procureur



de la nation de Picardie¹. En cette qualité il a soutenu un procès. C'est incontestable. Mais Calvin a-t-il vraiment continué ses études de droit: a-t-il pris son doctorat? Faire partie d'une nation à cette époque, cela voulait-il absolument dire qu'on suivait régulièrement des cours, et surtout qu'on prenait des grades?

1. On raconte, sans que nous ayons trouvé l'origine de ce récit, qu'au lieu de convoquer ses nationaux pour fêter sa nomination, selon la coutume, dans un joyeux banquet, il voulut éviter les excès habituels et versa au lieu de la somme qu'il aurait dépensée, et fit un don de livres à la bibliothèque commune. On ne s'étonne pas de la conduite de Calvin en lisant les descriptions de ces fêtes de nation, où les tambours, les trompettes, les fifres et les cornes « allumaient pendant deux ou trois jours les cœurs des plus refroidis, » et dont l'historien a pu dire : « On ne saurait dans l'économie des rezelemens des étudiants. » — Mémoire sur les écoliers de la nation picarde, à l'Université d'Orléans, et sur la maïlle d'or de Florence, par Bimbenet, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de France*, t. X, 1850, p. 459.

ayant d'un côté, en portrait, l'image de saint Jean-Baptiste, et ces mots : *S. Joannes B.*, et de l'autre côté une fleur de lis, et autour d'elle *Florentia*. (Plus tard, au lieu de *Florentia*, on mit le nom du Roy.)



Plus d'une fois, naturellement, il y eut contestation sur cette redevance, et Le Maire nous apprend qu'en 1530 (il se trompe sur la date) Calvin alla avec le procureur de la nation picarde, et d'autres écoliers, « demander la maille d'or à Beaugency, qui n'avoit esté présentée à la messe, dans l'Église de Saint-Pierre le Puellier, le jour de l'invention de saint Firmin, le 13 janvier ¹. »

Ce fait se serait passé le 13 janvier 1532 (N. S. 1533). La démarche n'aurait pas réussi; de là un procès. Pour soutenir ce procès, la nation picarde, à court d'argent, fut obligée de vendre les burettes de sa chapelle. L'affaire fut gagnée, et, le 13 janvier 1533 (N. S. 1534), « durant l'épistre de la grant messe, que l'on chantoit en l'honneur de la feste monseigneur saint Firmain, en l'église monseigneur Saint-Pierre le Puellier, » un représentant des redevables de Beaugency, marchand, en son nom, et au nom de François de Berry et d'autres, « a présenté et offert à deniers descouverts, sur l'autel, une maille de Florence en or et de poids ². »

IV

Les burettes d'argent, dont parle l'acte cité, ont donné lieu à une légende, que Jacques Desmay paraît avoir le premier recueillie. « En ceste Université, dit-il, Calvin fut procureur de la nation de Picardie. Et projectant un long voyage, pour y subvenir il desrobbâ le calice d'argent de sa nation, qui estoit en sa garde comme procureur : ce fut alors qu'il roda les pays estranges ³. »

frappât à Beaugency, chez le détenteur des biens grevés, dont le successeur, M. Pellicux, fils de l'hi torien de la ville, de Beaugency, a longtemps possédé les coins et les fers, au moyen desquels il renouvelait cette maille au profit des numismates désireux de la posséder. Une des rues de Beaugency s'appelait rue de la Maille, parce que les immeubles, qui la composaient, étoient presque tous affectés à son paiement. Cette rue s'appelle aujourd'hui, et depuis 1780, la rue de l'Union. (*Mémoire de la Société des antiquaires*, t. 6, p. 111, 113, 119 et 120.) Son, le Société archéologique d'Orléans a acheté, pour le musée, les coins de la maille d'or. Après quelques difficultés, suscitées par l'Administration des médailles, sous prétexte qu'il s'agissait d'une monnaie, et qu'une Société particulière n'avait pas le droit de battre monnaie, M. Herliou, libraire-éditeur à Orléans (archéologue distingué), et qui nous a rendu plusieurs services, dont nous tenons à le remercier, a réussi à faire frapper deux exemplaires de la maille. L'un pour le musée, l'autre pour lui-même. Avec une grande amabilité il a bien voulu nous faire en un de ces jours. Le coin présente un défaut du côté de saint Jean-Baptiste, une dépression, qui provient d'une frotte répétée. — 6. A cette cérémonie assistait un orfèvre qui, après avoir prêté, pesait la pièce offerte.

1. Le Maire, t. 1, p. 330. — 2. *Bulletin*, XXVI, 1877, p. 181. — 3. *Archives*, 160, t. 1, p. 393.

La découverte de M. Doinel permet de se rendre compte exactement de la formation de cette inepte calomnie. Il y a eu pénurie (de la nation picarde et non de Calvin) : il a été question d'un objet sacré en argent (deux burettes et non un calice) : Calvin a été mêlé à cette affaire (comme procureur et non comme voleur). Peu à peu l'ignorance et la malveillance ont tout mêlé, et voilà comment les catholiques ont écrit l'histoire.

Ce n'est, du reste, pas la seule fois que ces burettes et ces calices devaient porter malheur à leur véracité. Tandis que Desmay accusait Calvin, Florimond de Ricmond eut l'idée d'accuser Bèze d'un semblable larcin. Le président Lizet l'aurait même condamné « à restituer les calices et ornemens de la nation de Bourgogne, dont il avoit esté procureur en l'université d'Orléans, et s'en estoit venu les vendre sur le Pont du Change, sans dire à dieu à ses compagnons, qui en obtinrent arrest¹. »

Mais voilà : les historiens inventent, et les Archives démentent. La découverte de M. Doinel a fait justice de la légende sur Calvin. M. de Félice a fait justice de la légende sur Bèze. Il a trouvé des actes du 12 février 1535, et du 22 octobre 1538, et ces actes nous apprennent que la nation de Bourgogne devait de l'argent à quelqu'un qui s'appelait M^r Aubert de Besze (par conséquent il ne s'agit pas du Réformateur) ; que le dit Aubert de Bèze, n'étant pas payé, fit opérer une saisie très légale. Parmi les objets saisis se trouvait un calice. Il y eut procès, et procès gagné par Aubert de Bèze. Les Archives s'arrêtent là. Et peu nous importe la suite².

Calvin quitta Orléans, sans doute au commencement des vacances. Le 23 août 1533, nous le voyons assister comme chapelain, à Noyon, à un Chapitre tenu pour ordonner des prières publiques contre la peste qui ravageait la ville. Et vers la fin de septembre il rentra à Paris³.

V

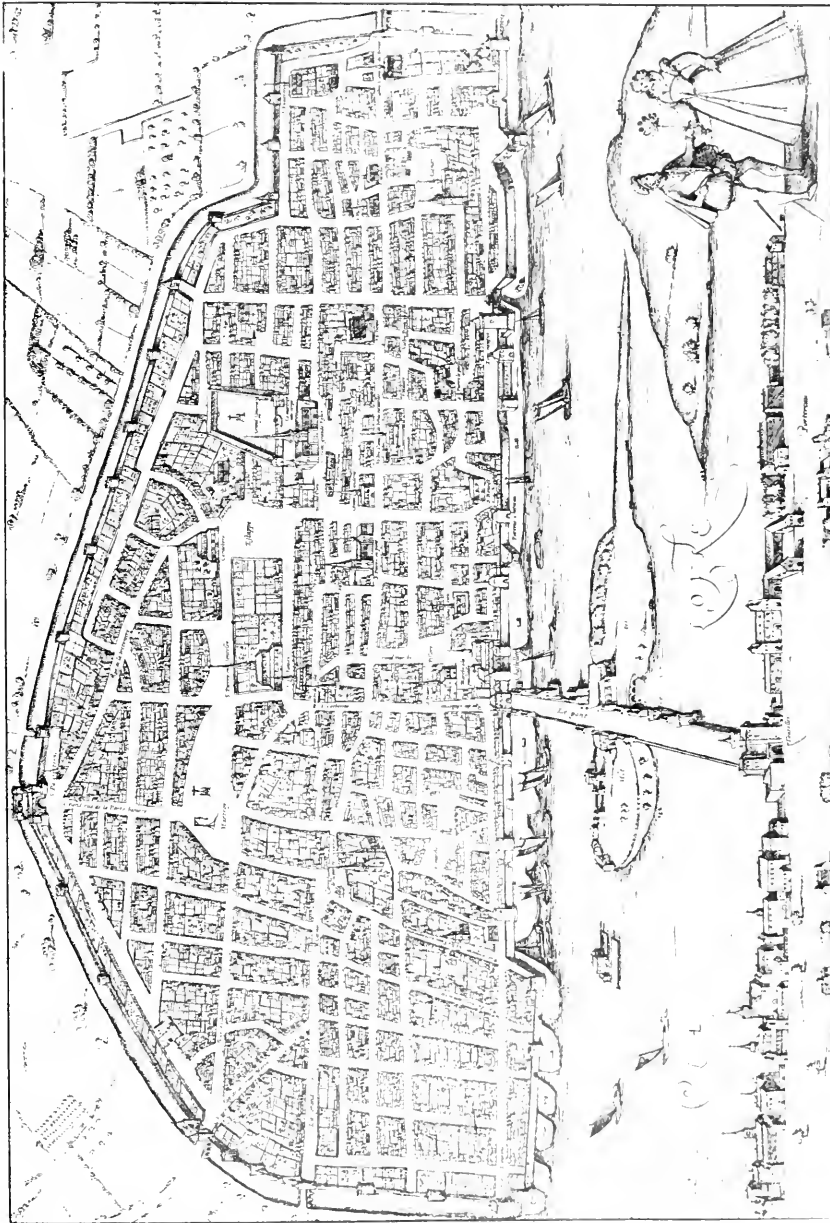
C'est pour nous le moment de faire notre promenade à travers l'Orléans du XVI^e siècle.

Plaçons-nous en 1534, sur la rive gauche de la Loire, à l'entrée du pont, non pas celui d'aujourd'hui, large et plat comme un morceau de route blanche, pont de nos jours, que l'on a étendue au ras de l'eau, mais celui d'autrefois, un peu plus étroit, et dont on voit encore, à l'eau basse, quelques pilotis. Ce pont est flanqué par le Châtelet d'un côté et le Châtelet de l'autre, avec sa série de défenses, de tours, de bastions, de maisons, qui l'encombrent. Au milieu de ce fouillis de constructions militaires et civiles, se levait une croix de bronze doré, aux proportions

¹ *Le président Lizet, Histoire de France*, t. 12, p. 107. (Paris, 1850.) — Théodore de Bèze, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 107. (Paris, 1850.) — *Orléans*, par M. de Félice, t. 3, p. 124. (Paris, 1850.) — *Orléans*, par M. de Félice, t. 3, p. 124. (Paris, 1850.) — *Orléans*, par M. de Félice, t. 3, p. 124. (Paris, 1850.)

² *Le président Lizet, Histoire de France*, t. 12, p. 107. (Paris, 1850.) — Théodore de Bèze, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 107. (Paris, 1850.) — *Orléans*, par M. de Félice, t. 3, p. 124. (Paris, 1850.) — *Orléans*, par M. de Félice, t. 3, p. 124. (Paris, 1850.)

³ *Le président Lizet, Histoire de France*, t. 12, p. 107. (Paris, 1850.) — Théodore de Bèze, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 107. (Paris, 1850.) — *Orléans*, par M. de Félice, t. 3, p. 124. (Paris, 1850.) — *Orléans*, par M. de Félice, t. 3, p. 124. (Paris, 1850.)



Plan de viel Orleans.

maisons basses du peuple, celles des nobles dont les tourelles émergent, et les églises dont les clochers dominant fièrement les donjons, le tout à l'abri, à l'ombre de la haute et immense cathédrale.

Nous passons sous la porte du Châtelet, et nous voici dans la grande rue, la rue des Ostelleries, dont il ne reste plus que deux maisons, et encore les a-t-on changées de place! Elles sont rue Neuve (aujourd'hui rue Charles Sanglier) à côté de l'élégant Hôtel de Diane de Poitiers, bâti en 1540 (aujourd'hui musée historique). Si l'on veut se faire une idée de la ville de 1533, il faut marcher dans la rue Vieille Peignerie, dans la rue de la Pierre percée, et surtout il faut visiter au Musée une série d'aquarelles du vieil Orléans. Peu à peu, la couleur locale se voit, se sent.

Vues de l'an de grâce 1898, comme ces villes du commencement du XVI^e siècle apparaissent merveilleuses! Et aucune ne le fut plus qu'Orléans, surtout au moment où Calvin l'habita.

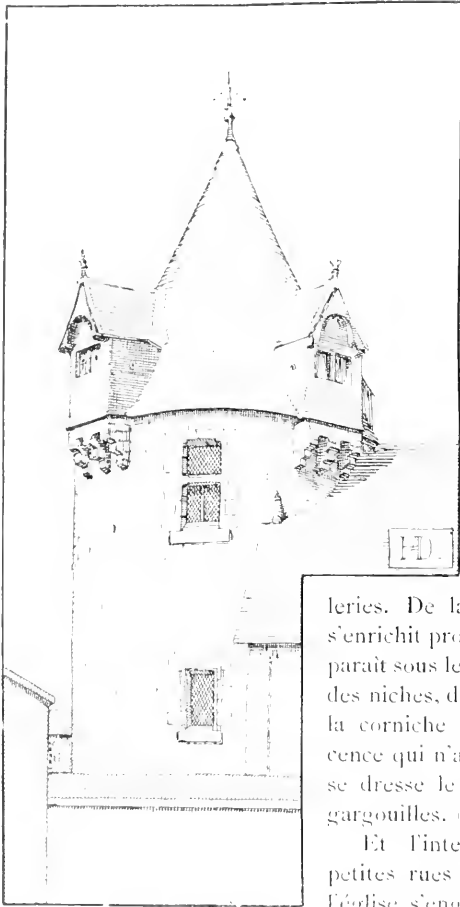
Il y avait encore la foule des maisons de bois, les pauvres et les riches, les maisons du XV^e siècle presque toutes ogivales, avec leur façade presque à claire-voie, ornées de gracieuses torsades, de légers pilastres, de feuillages sculptés et de cette multitude infinie de culs-de-lampe, de consoles, dont on découvre encore à chaque instant des spécimens. Têtes monstrueuses ici, et là têtes angéliques, et toute l'ornementation naïve, fantaisiste, expressive qui représentait les coutumes, les croyances, les douleurs, les joies, les vertus, les vices, les horreurs, les plaisanteries, la terre et le ciel de ceux qui les habitaient. Et il y avait déjà les maisons de pierre du XVI^e siècle, sans tourelles féodales, mais avec des portiques, des frontons, des bas-reliefs délicieux, avec cette grâce, cette pureté, ce charme qui atteindront leur apogée dans la maison dite d'Agnès Sorel... ville populeuse, riche, commerçante, et à deux faces, une sombre, rude, tourmentée, l'autre gaie, gracieuse, brillante de toutes les élégances.

Et quel décor pour quelles fêtes! François I^{er}, le galant, le chevaleresque, fait d'Orléans la ville des plaisirs; la cour y amène tous les jeux: quarante jeux de paume sont continuellement occupés; et ce sont des bals, et ce sont des tournois, et les costumes jettent dans les rues l'éclat de toutes les couleurs. Continuellement il y a des entrées solennelles, en 1530, en 1539...

Suivons cette procession et, comme elle est interminable, bornons-nous à la partie du cortège que forme l'Université.

D'abord 12 jeunes garçons habillés de velours; puis 260 écoliers, conduits par un capitaine. Celui-ci a un haut-de-chausse de velours incarnat déchiqueté, avec des bouffants de taffetas d'argent, un pourpoint pareil, un collet de drap d'argent, et des bagues et des pierreries pour 2000 écus.

Ensuite 50 écoliers armés de pied en cap: ceux de la nation picarde, habillés de taffetas et de satin violet, ceux de la nation champenoise avec un collet déchiqueté de maroquin d'Espagne, ceux de la nation française couverts de velours noir, chaînes au cou et bagues aux doigts, ceux de Paris et d'Orléans vêtus à la turque, ceux de Touraine en taffetas orange et coiffés de bonnets ronds.



01. — 1. — 1. — Bâtie en pierre.

sur lesquels flottaient des plumes blanches. Ensuite les bedeaux à masse, chevauchant en longue robe, les bedeaux à verge. Enfin les professeurs de droit, sur des mules, vêtus d'une robe écarlate, avec un chaperon de velours fourré d'hermine sur l'épaule, et chacun accompagné de deux domestiques. Le recteur a six domestiques, et un bonnet de velours, surmonté d'un aigle d'or.

Tous les corps défilent ainsi dans les rues étroites, sinueuses, enguirlandées, tendues de draps.

On passe devant l'hôtel de ville bâti de 1442 à 1498 et 1518. (Page 309.) On peut encore admirer sa façade rue de Sainte-Catherine, prolongation de la rue des Ostel-

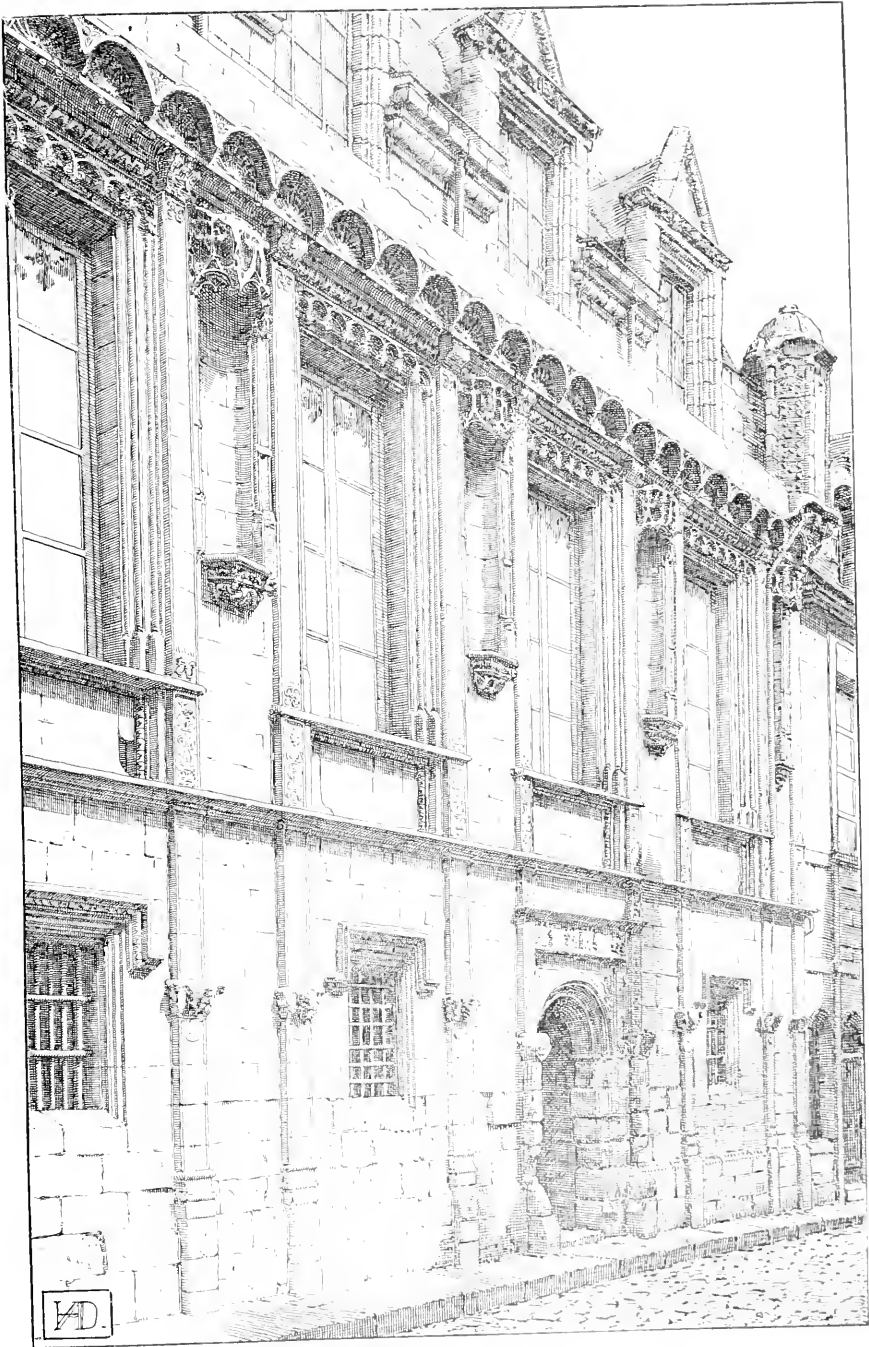
leries. De la base au sommet, l'ornementation s'enrichit progressivement. Peu à peu le mur disparaît sous les luxueux ornements des arabesques, des niches, des consoles, des dais, jusqu'à ce que la corniche étale, sans confusion, une munificence qui n'a jamais été dépassée¹. Dans la cour se dresse le haut beffroi, avec ses ogives, ses gargouilles. (Page 310.)

Et l'interminable cortège, traversant les petites rues qui pressent leurs maisons contre l'église, s'engouffre, avec ses éblouissements, dans la cathédrale de Sainte-Croix, où tout s'allume de cierges et de reflets scintillants.

De cette vieille cathédrale (Page 311), que visita Calvin, il ne reste que quelques portes, quelques piliers, et les chapelles du rond-point.

Les historiens catholiques nous représentent Th. de Bèze rassemblant les protestants, montant à leur tête pour escalader le clocher; Condé sauve l'édifice. Condé meurt. Mais il y a un nouveau siège, en 1568. Bèze recommence et réussit. En 1571, le 23 ou 24 février, dit M. de Buzonnière; dans la nuit du 24 mai, dit B. de Mont, on précise encore davantage: « Bèze, alors étudiant². » — Bel exemple d'ignorance et d'ignorance mal vêtues! En 1562, Th. de Bèze est bien à Orléans, mais il écrit précisément à Calvin ses plaintes sur la brutalité de la

¹ L. D. L., t. 1, p. 106. — ² L. D. L., t. 1, p. 106. — B. de Mont, Orléans, t. 1, p. 31.



Orléans. Ancien hôtel de ville (1700)

Grâce à ce silence, et dans ce désert, notre imagination achève de se détacher du présent et nous sommes en plein XVI^e siècle. (Page 311.)

Nous traversons la place plantée d'arbres, qui s'étendait et s'étend devant la façade latérale de Sainte-Croix, et, passant sous une de ces portes si fréquentes



Orléans, L'officialité. (p. 311.)

dans les rues du moyen âge pour séparer deux juridictions voisines et en général rivales, nous entrons dans le quartier universitaire, et dans la rue de l'Écrivinerie (aujourd'hui rue Pothier). C'est le domaine, son nom l'indique, des écrivains, des copistes, des enlumineurs. Quelques pas plus loin, à gauche, est la salle

des Thèses, le plus remarquable monument de l'Orléans calviniste, et, du reste, le joyau des vieux édifices de la ville¹.

Au début, l'Université ne donnait pas de grades. Les docteurs enseignant le « double droit » en réclamèrent. Il y eut divisions, luttes, et, en 1336, transaction. Le chancelier indiqua le local dans lequel les examens devaient se passer. Aussitôt les docteurs du « double-droit » songèrent à élever un monument qui leur appartint en propre : telle est l'origine de la salle des Thèses.

Toutefois il fallut plus d'un siècle pour que le projet conçu fût exécuté. Il y avait guerre avec l'Angleterre. En 1411, le 20 avril, le terrain fut acheté « pour faire la librairie d'icelle université, » dit l'acte sur parchemin, encore conservé. Mais la guerre redouble de fureur. Orléans est assiégé. Jeanne d'Arc le délivre (1429) et, en 1431, l'Université rouvre ses portes, qu'elle avait dû fermer. Enfin dans la seconde moitié du XV^e siècle, on put construire l'édifice actuel, sur le terrain qui l'attoulait depuis le commencement du XIV^e siècle².

La salle des Thèses est engagée, dans sa longueur, entre les habitations voisines : l'entrée (Page 313) est rue de l'Écrivinerie, l'entrée habituelle sur la Cour (p. 312), rue des Goblets (le nom est resté),

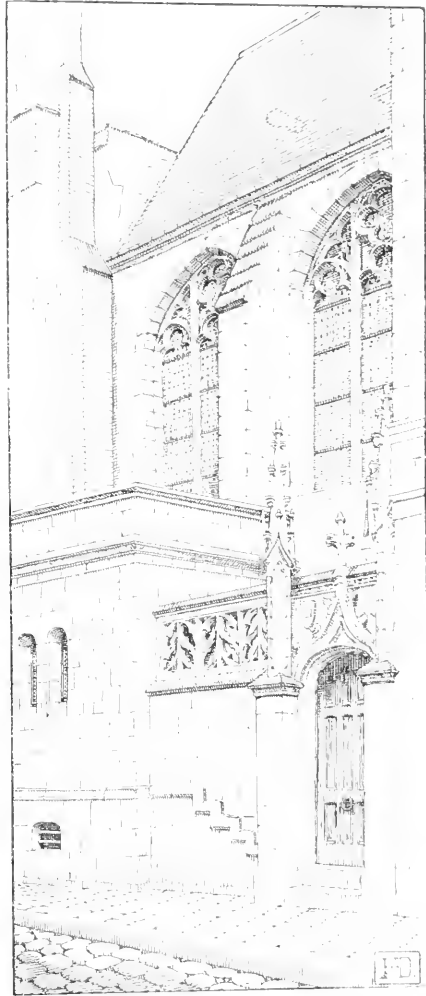
¹ Cf. *Le Guide de la ville d'Orléans*, par G. de Hérédia, 2^e édition, Paris, Hachette, 1881, p. 2. Elle fut, pendant un certain temps, le siège de la Faculté de théologie, qui fut transférée en notre province, et le lieu d'origine de la grande école de droit, qui fut transférée à Orléans. Peut-être est-elle en France l'unique exemple d'un édifice construit pour servir de lieu d'enseignement du droit de moyen âge. → *La Faculté de droit de la ville d'Orléans*, par G. de Hérédia, Orléans, 1860, p. 8.

L'édifice se compose d'un rez-de-chaussée peu élevé, formé de deux caveaux extradossés, voûtés en berceau, et d'un premier étage, couvert par un toit à deux pentes, formant pignon sur les deux rues. Une tradition constante veut que la première presse qui a fonctionné à Orléans, ait été installée dans une de ces salles basses du rez-de-chaussée.

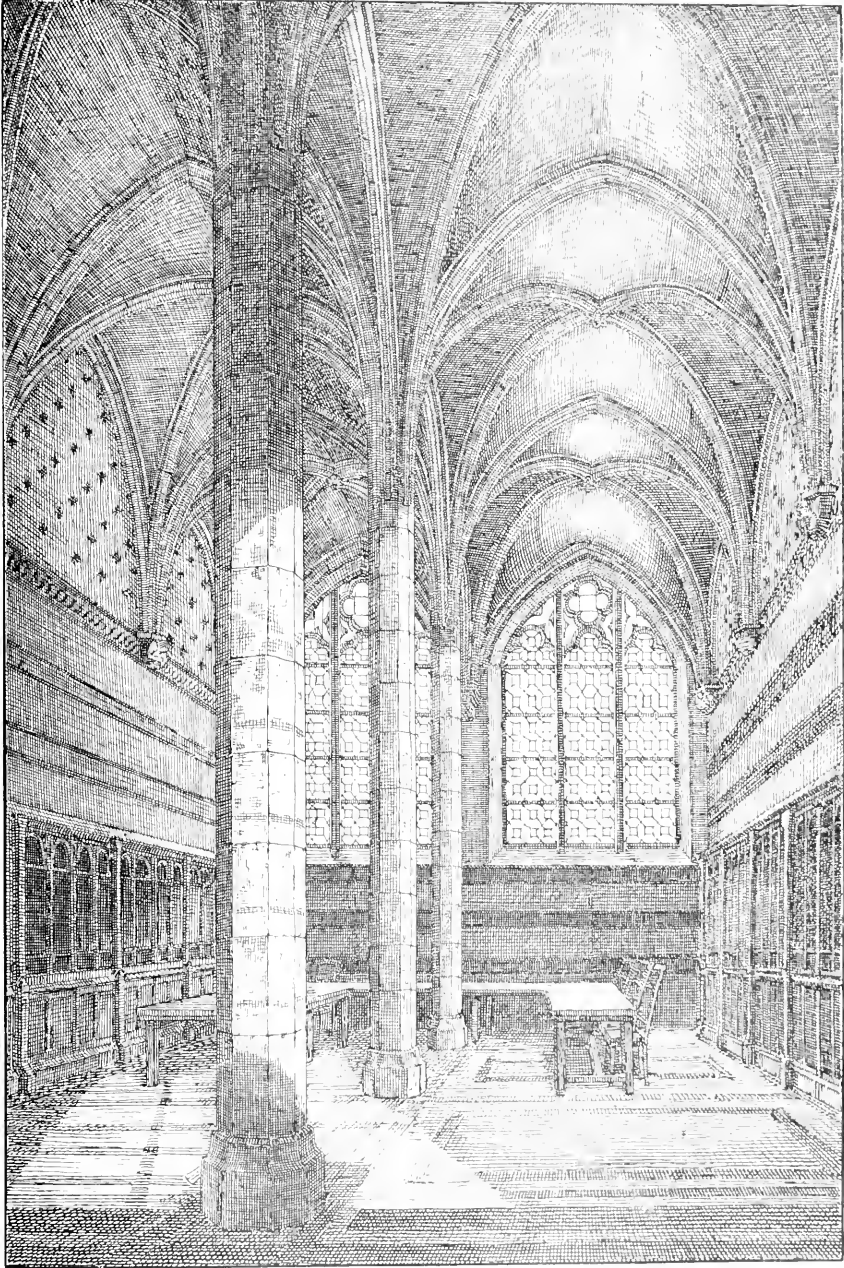
On accède par quelques marches au premier palier; à gauche se trouve la loge du concierge, avant-corps qui vient d'être construit.

Nous voici dans la célèbre salle. (Page 315.) Admirez une fois de plus l'art avec lequel notre vieille architecture savait, au moyen de simples pierres, exprimer toutes les pensées, et même toutes les nuances des pensées.

« Ce lieu doit inspirer le recueillement et le respect, le droit ecclésiastique y a ses interprètes : sa forme se rapprochera de celle d'une église. La foule des écoliers s'y livre à l'étude, toute distraction est interdite : la lumière viendra des parties supérieures de la salle, éclairant ainsi les objets d'un jour religieux. Les pensées graves, qui seules sont admises dans le sanctuaire des lois, seront symbolisées par diverses sculptures ; mais les écoliers sont railleurs et malins ; aussi, toutes respectables qu'elles soient, ces figures devront être placées hors de la portée de la main. Le professeur parle au milieu d'une grande assemblée : la salle sera voûtée. Sa largeur, son élévation seront parfaitement en rapport avec la portée de la voix humaine et le nombre des auditeurs. Cependant il faut convenir que, sous le rapport de l'acoustique, c'est un défaut grave d'avoir placé une ligne de piliers en face de la bouche du maître. Il est vrai que ces piliers sont si minces ! Deux grandes fenêtres ogivales s'ouvrent, au-dessus du professeur, dans le pignon qui fait face à la porte d'entrée ; de ce

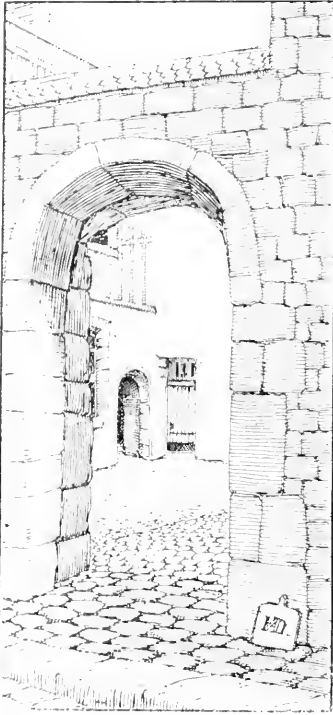


Orléans. Loge du concierge de l'Université (p. 312.)



H. Armand-Détille.

Orléans. Salle des Thèses. (172-173)



Orléans. Entrée de la maison de Duchemin,
rue du Pommier (p. 318.)

affirme que le nom du grand Réformateur est resté longtemps gravé sur une des colonnes. On ne l'y retrouve plus. Qu'importe? C'est son nom qui vient toujours à la pensée, dès qu'on entre dans la salle, son nom, au milieu de combien d'autres! Là passèrent Reuchlin, l'oncle de Mélanchthon, et Le Fèvre d'Étaples, qui séjourna quelque temps à Orléans, en 1503¹, et Théodore de Bèze, reçu licencié le 11 août 1539, et Hotman, et Anne du Bourg, et Budé, et Charles Du Moulin, et François Taillebois, le martyr de la Saint-Barthélemy, et Agrippa d'Aubigné.... C'est toute la Réforme qui se dresse devant nous.

Au milieu de cette assemblée, sous ces voûtes, dans la lumière vivante dont les vitraux éclairent et colorent les peintures et les statues, quel spectacle! La salle est remplie par les professeurs, les officiers du roi et de la ville, les notables. Le candidat, accompagné de ses amis, se présente, prononce un discours latin à l'éloge du droit, et demande qu'on lui confie les insignes du doctorat. On lui fait prêter serment. Puis il monte sur l'estrade. Alors on lui attache une ceinture, on lui passe une bague au doigt annulaire de la main gauche, on met sur sa tête le bonnet de docteur, et on

place entre ses mains les livres du droit canon et du droit civil, en lui déclarant que désormais il jouit de tous les privilèges attachés au doctorat : enseigner, donner des consultations, briguer une magistrature, etc., etc. On l'embrasse en signe d'éternelle amitié, et on se met en prières. Il ne reste plus qu'à lui remettre le diplôme même, sur parchemin, auquel sont suspendus le sceau du chancelier et celui de la Faculté de droit².

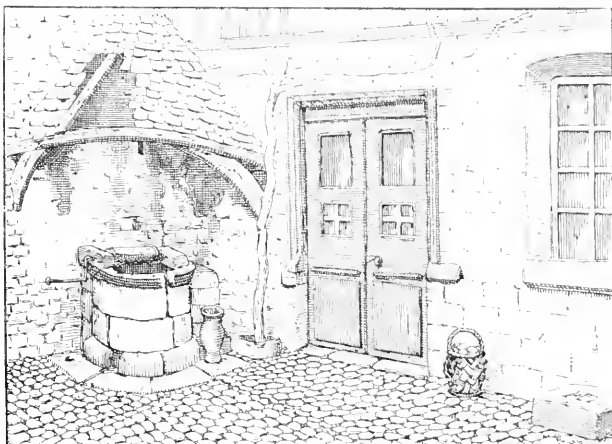
En faisant quelques pas encore dans la rue de l'Écrivinerie, nous déboulons dans la « Grande rue de la porte Bourgogne, » qui a gardé son nom. Et on l'a dit nous a la place de la Préfecture actuelle, est l'église Bonnes-Nouvelles, où se réunissait la nation de Picardie, et où Calvin présida les conférences dont nous avons parlé. Détruite en 1562, elle fut reconstruite quelques années après, et disparut ensuite définitivement.

Non, nous tournons l'église et entrons dans la rue des Grandes Écoles. Ici, à

¹ *Œuvres complètes de Reuchlin*, t. I, p. 102. — ² Nous ne saisissons pas l'occasion de parler de la cérémonie de la remise du diplôme, qui se faisait à la Faculté de droit, et que l'on peut voir encore à peu près la même à Orléans.

droite, il y avait d'abord l'église, au coin, puis une petite construction, puis une seconde, et une troisième; puis la maison du prieuré, et, après, « la maison où demeure messire Jehan Tixier docteur, lieutenant particulier du Bailliage d'Orléans. » « C'est cette maison que loua et habita Anne du Bourg, du 24 octobre 1550 au 18 septembre 1554¹. »

Grâce à des textes inédits, M. Doinel a encore démontré que le célèbre martyr avait passé dix ans à Orléans, d'abord comme étudiant, puis comme professeur (dès 1549), avant d'être reçu docteur-régent; qu'il fut élu à cette charge en 1550, qu'il exerça trois fois la rectorie (elle était de quatre



Orléans. Cour de la maison de Duchemin, rue du Pommier, (p. 319.)

mois), en 1553, 1555, 1557, et que, pendant son second rectorat, il fit réparer les serrureries des écoles et les menuiseries de la salle des Thèses (1555). Il quitta Orléans, en 1557, pour aller à Paris, où il devait confesser sa foi sur le bûcher, le 23 décembre 1559.

La demeure du grand martyr était exactement au-dessous du cabinet de l'archiviste actuel. « Devant et à l'opposite, » dit l'acte notarié de 1550, s'élevaient les Grandes Ecoles². (Page 314.)

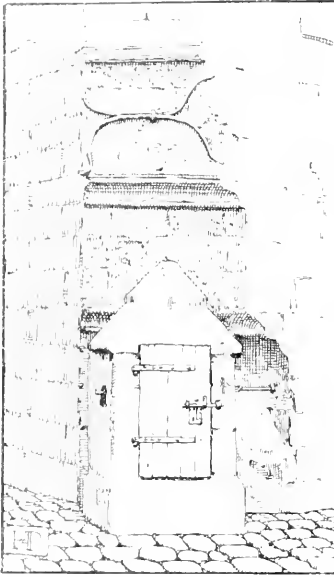
Louis XII venait de monter sur le trône. Les étudiants affluaient et la salle de la rue de l'Écrivinerie ne pouvait suffire pour les cours. Une nouvelle salle, appelée les Grandes Ecoles, fut construite par ordre du roi en 1498. On était alors à une époque de luxe extrême. Les dehors furent décorés avec une richesse superflue, tandis que la partie essentielle, les salles destinées aux cours, fut complètement négligée.

« La façade, qui présentait le pignon sur la rue, était empreinte d'un caractère à la fois religieux et civil... Elle se composait d'un soubassement fort simple, d'environ deux mètres de hauteur, et de deux étages d'une médiocre élévation.

1. C'est M. Doinel qui a fixé ce point d'histoire locale en retrouvant le contrat de location et l'acte de vente de Anne du Bourg. — 2. Jules Doinel, *Bulletin de la Société Archéologique*, XXX, 1901, p. 306. — Jules Doinel, *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de Orléans*, t. XVIII, 1881, « Anne du Bourg, à l'Évêché de Orléans, sa résidence, sa rectorie, ses trois rectories » (1549-1557).

éclairés chacun par quatre fenêtres percées avec une parfaite régularité, qualité très rare à cette époque.

« A l'une des extrémités de sa façade, un cul-de-lampe richement brodé supportait une statuette surmontée d'un petit dais : du côté opposé s'avancait une



Or. — P. 101 et 102. (Page 316)

gargouille. L'ensemble de ces ornements, qui se multiplient à mesure qu'ils s'élèvent, donne lieu de croire que le pignon était richement décoré; mais déjà au commencement de ce siècle, il était tellement fruste qu'on ne pouvait plus reconnaître son état primitif. L'entrée du bâtiment donnait sur une cour... A l'intérieur du bâtiment, une salle unique occupait toute l'étendue de chaque étage; les murs étaient couverts d'un simple crépi; aucune sculpture n'ornait les planchers¹. » C'est dans les Grandes Ecoles que Calvin a étudié avec les Daniel, les Duchemin, les Connan, etc.

Malheureusement, le célèbre édifice n'existe plus. L'architecte, chargé (vers 1824) d'établir sur son emplacement des salles pour les écoles chrétiennes, n'a pas soupçonné qu'il pouvait, sans détruire la façade, l'approprier à sa nouvelle destination : il a tout rasé pour construire, sur le même emplacement, un corps de logis triste et nu². Seul le soubassement des écoles publiques actuelles est encore l'ancien soubassement.

En revenant quelques pas en arrière, nous entrons, à gauche, dans la ruelle du Pommier. Ici était la maison familiale de Duchemin, la dernière, à l'angle droit de la rue, bien délabrée aujourd'hui, debout cependant. D'après d'anciens actes qu'il a retrouvés, M. Doinel nous l'a décrite en ces termes : « Cette habitation, sise paroisse Saint-Liphard, consistant en cave, chambres basses, hautes, stable, cuisine, *études*, etc., fut louée par Duchemin en février 1534, à maître Germain Hervet, depuis célèbre théologien catholique, et alors simple maître de tulle, c'est-à-dire maître de grammaire de la dite paroisse. Cette location fut faite pour le somme de 23 livres tournois de ferme annuelle. » C'est la maison où Calvin lui-même vint reçu chez son ami³.

Le local fut distribué pour avoir des pensionnaires⁴. L'entrée (Page 316)

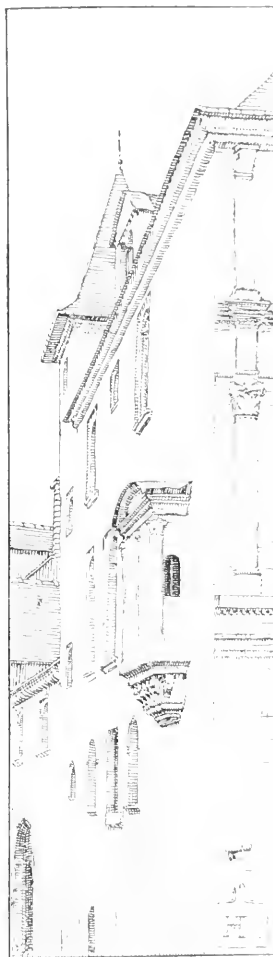
¹ L'usage de la pierre n'était pas répandu à cette époque. « On ne se servait que de la pierre pour les murs habituels... La généralité de la construction était en plâtre et crépi. On se servait de la pierre pour les étudiants, comme on en rencontra dans les écoles de la rue de la Harpe. » M. de Fontenay, *Histoire de la ville de Paris et de l'université de Paris*, t. 1, p. 154.

² L'usage de la pierre n'était pas répandu à cette époque. « On ne se servait que de la pierre pour les murs habituels... La généralité de la construction était en plâtre et crépi. On se servait de la pierre pour les étudiants, comme on en rencontra dans les écoles de la rue de la Harpe. » M. de Fontenay, *Histoire de la ville de Paris et de l'université de Paris*, t. 1, p. 154.

est très pittoresque, et la cour encore plus peut-être. Il est vrai que ce n'est plus qu'une masure, habitée par de bien pauvres gens. (Page 317.) Et cependant, comme dans une robe déchirée et rapiécée on reconnaît encore des morceaux de l'étoffe primitive, qui paraît la grande dame avant de mal couvrir la mendiante, dans la masure actuelle on distingue la maison d'autrefois. Ici c'est la fenêtre dont la moulure gothique a été conservée. Là dans l'angle, c'est le beau puits en pierre, dont la margelle est restée solide sous son toit qui s'écroule. Au milieu de ce délabrement croît la vigne et pend le linge jaune qui sèche, spectacle digne de tenter le pinceau de l'aquarelliste.

La rue du Pommier débouche dans la rue du Gros Anneau, qui la croise, et se prolonge par la rue du Puits de Linières. (Page 318.) C'est donc un carrefour. A l'un des angles est toujours la vieille maison originale, avec le puits qui a donné le nom à la rue. C'est ici qu'à la Saint-Barthélemy, les étudiants de François Taillebois auraient jeté¹ le cadavre de leur maître. « Quelques escoliers, nous raconte le martyrologe, estant venus à son logis, lui dirent qu'ils vouloyent aller voir sa bibliothèque, en laquelle les ayant menez, l'un lui demande un livre, l'autre un autre, lesquels il leur donne. Cela fait, ils commencèrent à dire que ce n'estoit pas assez, ains qu'ils le vouloyent tuer; ce qu'ayant entendu, il se prosterna en terre, et ayant achevé sa prière, leur dit qu'ils le tuassent donc chez lui. Mais ils le contraignirent de sortir de sa maison. » On le mène devant les Grandes Ecoles : « au moins, dit-il, tuez-moi devant ce lieu, où j'ai enseigné si longtemps. » Mais « ils le rebutérent encore plus furieusement que devant². » Finalement ils l'assommèrent.

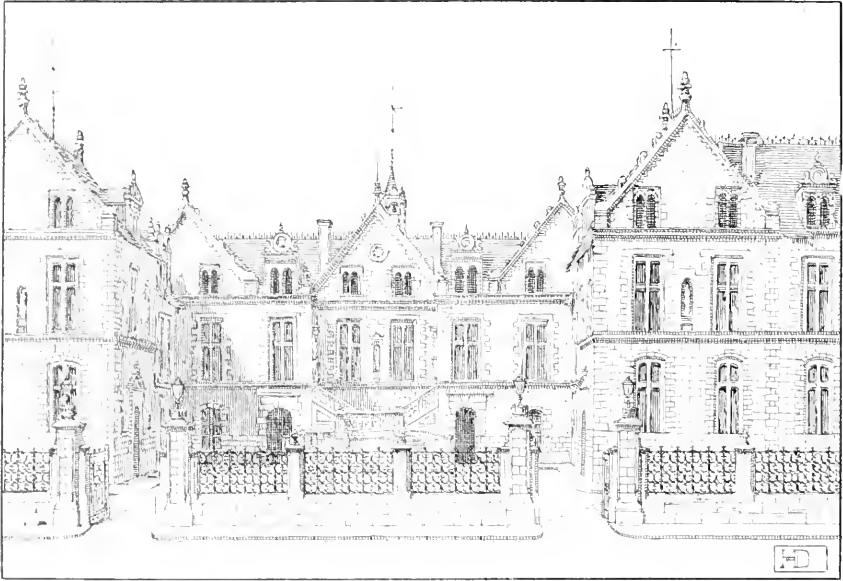
La rue du Gros Anneau, son nom l'indique, tourne comme un anneau, en



Orléans. Mar. in d. Deuel op. 321.

1. C'est ce qu'on raconte à Orléans. Mar. Tradition a conté de ce fait, François Taillebois, un professeur de droit dans la Loire, et le malheureux qui trouva la mort dans le puits de Linières. On en trouve un récit dans le Martyrologe général. Voici le récit fait par un témoin oculaire, un étudiant d'Orléans, d'après un contemporain. François Taillebois, Maître Ouvert Morieau fut blessé d'un coup de hallebarde, et comme il ne voyait plus de monde, il se précipita dans le puits de Linières et s'y noya. Nous entendîmes le bruit de sa chute. De retour à la maison, nous vîmes dans le puits, qui était rouge de sang. « *Bulletin*, XXI, 1872, p. 337, 340. — 2. *Le Saint-Barthélemy à Orléans*, par Joh. Willh. de Botzheim. — 2. *Histoire de Martyr*, édition de 1716, t. III, p. 107.

quart de cercle et, de l'extrémité de la rue du Pommier, elle va aboutir à l'extrémité de la rue des Grandes Écoles. Presque au bout, à gauche, était la seconde maison habitée par Calvin. Elle existait encore en 1880, avec un rez-de-chaussée



Orléans, Hotel du Collège Guélot. [Hotel de ville actuel.] (p. 322.)

moderne; mais la porte était surmontée de deux petites baies, grillées selon l'usage du XVI^e siècle. Il y avait des traces de moulures. Entre la porte et la fenêtre s'ouvrait un petit jour carré à quatre carreaux, et le second étage avait conservé son caractère ogival. Deux fenêtres étaient inscrites dans un cadre de pierre que surmontait une arcature trilobée¹. A l'intérieur, un escalier, en forme de vis, portait également bien sa date. Tout a été renversé. Les fenêtres, achetées au démolisseur pour 25 francs, ont été transportées à Paris, dans le jardin de M. Vernes, ancien président du consistoire. Voilà tout ce qui reste, avec une vitre en vieux verre vert, carrée, ayant environ dix centimètres de côté. La maison appartenait des pensionnaires, et l'un d'eux, en 1670, grava sur cette vitre, avec un burin, les mots d'Ovide :

Ovis est in terra, non in plumbis aquor.

Puis Ovide, courageux tout seul est patrie, comme pour le poisson d'Inde.

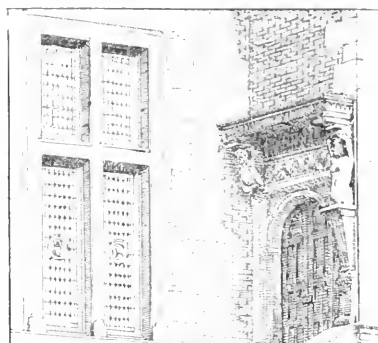
Comme ces vitres étaient très petites, entourées de plomb, elles devaient rare-

¹ Cf. *Revue de l'architecture*, t. 1, p. 107.

ment se briser. En tout cas on ne remplaçait que le morceau cassé, si bien que, on peut le croire sans trop de superstition, ce petit morceau de verre date du temps de Calvin. C'est encore lui qui a le mieux triomphé du temps. Il est actuellement au musée de la ville.

La maison appartenait au sieur d'Argery, et Calvin était son locataire¹.

Presque en face de la maison d'Argery, au coin de la rue du Gros Anneau et de la rue Saint-Gilles, est une maison qui a conservé une fenêtre gothique et une porte gothique aussi, avec un linteau fort curieux. L'arc, en bois, de la porte sort de la bouche d'un gros poisson : arc « engoulé, » nous disent les historiens du pays, qui se trouve encore dans plus d'une vieille maison (surtout rue de l'Empereur, N° 37), et qui indiquait un propriétaire appartenant à la corporation des mariniers de la Loire. C'était la demeure de Jean Mynier, un collègue de Pierre de l'Étoile, et un professeur de Calvin. (Page 324.)



Orléans. Une des entrées latérales de l'Hôtel Grosloir. (p. 323.)

Nous venons ainsi de parcourir ce qu'on pourrait appeler le quartier latin d'Orléans, au XVI^e siècle. En continuant, et en contournant le couvent de Bonnes-Nouvelles, nous revenons à la grande rue de la porte Bourgogne, et, à notre gauche, nous trouvons la rue de la Boucherie (aujourd'hui rue de la Potenet, faisant à peu près face à la rue du Bœuf (aujourd'hui rue Parisisi).

A l'angle de la rue de la Boucherie, se voit encore la façade de la maison des Chanoines avec son joli balcon fermé, son « Cabinet de pierre, » plus sobre que le bijou du même genre encore admirable rue du Poirier, mais très élégamment suspendu. (Page 319.) Là habitaient les Daniel, et là Calvin venait régulièrement se reposer dans la vie de famille. Les Daniel étaient nombreux : et le jeune

1. *Bulletin du protestantisme*, XXVI, 1877, p. 183.

fantastiques, les emblèmes armoriaux ne convenaient pas à la demeure de ce partisan déclaré de la Réforme religieuse. C'est un historien d'Orléans, pas sympathique aux protestants, qui l'a dit: « Tout ce qui appartenait au bailli Groslot devait être imposant comme sa personne; on devait deviner l'hôte à l'aspect de sa demeure. » De plus le bailli n'avait-il pas à compter avec la haine, les menaces des adversaires?

L'architecte a su tout dire avec ses pierres. « Deux corps de logis parallèles accompagnent une seule cour et avancent solidement leurs pignons sur la place. Au fond le bâtiment principal, de dimensions modestes, se retire encore entre deux ailes saillantes, coiffées de trois autres pignons, et de deux lucarnes à consoles et encore à pignons. L'ensemble de ces sept pointes, posées sur trois plans divers, est majestueux et sombre. »

Et puis pas d'ornements qui troubleraient l'effet. La pierre elle-même, dont la blancheur délicate pourrait avoir trop d'élégance et d'éclat, est, en général, remplacée par la brique au rouge foncé. En bas, les fondements sont en grosses pierres, trouées, vermiculées, ce qui leur donne un aspect noir et robuste.

Evidemment le bailli Groslot entend se faire respecter. Tout comme un gentilhomme il tient la main sur la garde d'une épée.

Et cependant il n'est pas ennemi de l'art. Un perron conduit à deux portes, mais ouvertes dans les deux ailes latérales, de telle façon que pour celui qui arrive, en face, elles sont d'abord invisibles. La maison paraît sans entrée: seulement quand on a gravi le perron, à droite et à gauche, on voit chaque porte, armée d'un chambranle à festons, d'une corniche très saillante soutenue par deux cariatides sculptées en plein relief: un homme les bras croisés et accoudé, une femme les bras levés sur la tête. L'homme n'a que le buste, la femme a le corps sortant d'une gaine, le tout avec assez de beauté pour qu'on ait pensé à Jean Goujon, lequel débutait en 1530¹. (Page 321.)

Dans cet hôtel, dont les pierres disent encore si éloquemment, à ceux qui comprennent leur langage, les idées de celui qui le fit bâtir, ont successivement logé François II (le mari de Marie Stuart: il y mourut pendant qu'il faisait instruire le procès des princes protestants), Charles IX (venu pour les fameux États généraux de 1560, où les protestants demandèrent l'instruction obligatoire),

régné de François II, 1575, p. 627. — En 1560, Jérôme Groslot fut emprisonné, en même temps que le prince de Condé; et, comme lui, il fut délivré par la mort du roi François II. — Il aurait facilité, en 1567, l'entrée de La Noue à Orléans. En tout cas, « à cause qu'il estoit la sauvegarde des assemblées des huguenots » (de la Planche, p. 628), il fut destitué en 1568. L'intolérance triomphant, le 29 mars 1570, le Parlement de Paris le déclara « pour la seconde fois, criminel de lèse-majesté, au premier chef, » le condamna à mort, et confisqua ses biens. (Le Maire, I, p. 345.) L'arrêt fut révoqué. Et en septembre 1571 c'est chez lui, dans son domicile « au lieu dit de l'Isle, à deux petites lieues d'Orléans » que les protestants tinrent leurs assemblées. (Ibid., p. 349.) Jérôme Groslot périt l'année suivante, à Paris, à la Saint-Barthélemy. Son corps fut enterré à Corailon, qui avait participé au meurtre du président la Pléce et qui s'était distingué en ce jour de plus de 1000 protestants. (Ibid., p. 345.) de ses victimes. Corailon, devenu le doyen des sergents de Paris, vivait encore en 1606. (Ibid., p. 345.) — Voir encore dans la *France protestante* (1^{re} édition) l'article Groslot.

1. De Buzonnière, II, p. 216.

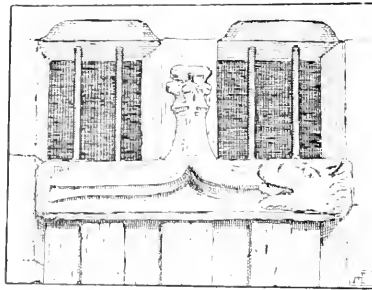
Henri III, Henri IV, Catherine de Médicis, Marie Stuart, Louis de Condé, maître de la ville en 1562. C'est toute l'histoire de la région et de la France au XVI^e siècle.

Enfin notre pèlerinage archéologique nous conduit devant la maison du *Marché à la volaille*. (Page 322.) Elle ressemble fort à la maison dite de la Coquille, ce bijou de la Renaissance, qui se dresse encore un peu plus loin : colonnes d'ordre corinthien, croisées, croisillons, petits pilastres, en bas une petite et une grande porte, le tout très riche, mais d'un goût qui commence à ne plus être pur.

Or c'est ici, selon la tradition, que se réunit l'assemblée dans laquelle les protestants résolurent de célébrer pour la première fois leur culte en public¹.

La décision fut heureuse. Le protestantisme « pullula, » selon l'expression du temps. Et Orléans devint le boulevard du calvinisme. Dans les vieilles rues, à Calvin succédèrent Th. de Bèze, Condé, Coligny, et, pour l'historien, Orléans restera la ville de Jeanne d'Arc et la ville des Huguenots.

1. De Bazoumière, II, p. 235.



Orléans.

Maison du professeur Jean Mynier, op. 321.

Livre troisième

CONVERSION

CHAPITRE UNIQUE

Conversion.

I. Préliminaires. — II. Le discours de Cop. — III. Les découvertes de M. Lang. — IV. Position de la question. — V. Témoignage de Beze. Séjour à Paris. Estienne de la Forge. — VI. Le système de M. Lang. — VII. Premier témoignage de Calvin : Préface du *Commentaire sur les Psaumes*. — VIII. Second témoignage de Calvin : *Seconde défense contre les calomnies de J. Westphal*. — IX. Troisième témoignage de Calvin : *Lettre au cardinal Sadolet*. — X. Objections. — XI. Les suites du discours de Cop.

I



L'est temps d'arriver au fait, peut-être le plus important dans cette première période du protestantisme français, certainement le plus important dans la jeunesse de Calvin, au discours du 1^{er} novembre 1533. Heureusement que les documents sont dignes, par leur nombre et par leur intérêt, des événements qu'ils nous racontent.

Le 27 octobre 1533, Calvin, de retour à Paris, écrit une première lettre¹ à Daniel : elle est courte ; c'est un double billet, qui annonce une seconde lettre. Calvin parle de la collection de nouvelles (*verum novarum collectanea*), qu'il va lui envoyer. Et ces nouvelles sont toutes relatives au mouvement évangélique dans la capitale. Aussi, après avoir dit à Daniel : lis-les et fais-les passer aux amis, il lui recommande la prudence. En même temps, il expédie un *Traité* de Gérard Roussel, « notre Gérard » (*G. nostri*). Il faut noter la familiarité de ce *nostri*. Et de nouveau il demande que ces feuilles soient communi-

1. « La présente lettre, tracée sur un simple billet qui n'est plus que son cachet, est à notre connaissance le plus ancien autographe de Calvin. Son contenu, dont les termes sont en partie obscurs, n'est à proprement parler qu'un résumé, mais en conservant les traits essentiels de sa phonétique primitive. » M. de la Roche, III, p. 160. Bibliothèque de la ville de Berne, vol. E., 141, ep. 435. — Sur la question de priorité en fait d'autographe, voir l'Appendice VII, *La lettre à Noyon*.

quées avec prudence (*Epitomen cave temere divulges*). Voilà donc Calvin faisant assez partie du groupe évangélique, pour sentir le besoin de se cacher!

Nous reproduisons la première partie du billet :

L 3. ^a

Quod proinde est promissum, firmat et non unquam
 unquam fuit. Pucine quibus, sed nisi grandi esse no de cor —
 quibus et passis et religione non solentem. Habet enim tabernaculum
 quibus in unquam fuit, sed non fuit, modo sua sunt. Quibus
 paucos dicit adlong qui quod unquam deest factum. fuit.
 Vale amice, et si tibi non invidiam summa dicit
 et spiritus dicitur prae dicitur. Tunc Calvinus.

Dans la partie supérieure du verso, Calvin avait d'abord écrit l'adresse suivante : A Monsieur et bon amy Monsieur de Thoury ²⁾

L 3. ^a

A Monsieur et bon amy
 Monsieur de Thoury

La seconde lettre, octobre 1533, est beaucoup plus longue et beaucoup plus explicite. C'est toute l'histoire de la Réforme, à un moment donné, dans la capitale.

A la fin de septembre, quand les écoliers passent des classes de grammaire et de classes de dialectique, le Collège de Navarre a joué, en public, une comédie, et une comédie pleine de fiel et de vinaigre (*felle et aceto*).

Il faut avoir, pour comprendre ce récit, que le parti catholique était alors au comble de la fureur. François I^{er} était absent de Paris, depuis la fin de l'été, et le roi de Navarre, sous l'influence de sa femme, Marguerite, avait

¹⁾ *Epitomen* est un abrégé de l'œuvre de Calvin, et n'est pas conservée, et un appendice qu'il aurait voulu en faire partie. On trouve dans l'ouvrage de Calvin, *Commentaire*, intitulé *Dei verbum*, une lettre adressée à M. H. Minutodan. Nous ignorons si cette lettre est la même que celle que nous citons ici. (III, p. 105, n. 110) Que de choses à dire sur ce sujet !

²⁾ *Epitomen* est un abrégé de l'œuvre de Calvin, et n'est pas conservée, et un appendice qu'il aurait voulu en faire partie. On trouve dans l'ouvrage de Calvin, *Commentaire*, intitulé *Dei verbum*, une lettre adressée à M. H. Minutodan. Nous ignorons si cette lettre est la même que celle que nous citons ici. (III, p. 105, n. 110) Que de choses à dire sur ce sujet !

laissé prêcher G. Roussel, pendant tout le carême, devant des auditeurs le plus de 5000 personnes. La Sorbonne avait essayé de protester et de soulever le peuple. Le roi de Navarre avait interné les chefs sorboniques. « Le bon Béla, dit un Parisien, fut obligé de rester sur son mont aigu : mais bientôt on le voit trotter sur sa mule. » Alors François I^{er} (mai 1533), irrité, exila à 30 lieues de Paris, Bédà et François Le Picart (*Facultatis theologicæ antistites atque columnæ*¹).

Les esprits se montent de plus en plus, et c'est une vraie guerre de placards. En voici un, catholique, copié sur place, c'est-à-dire sur la muraille, par le jeune Siderander :

Au feu, au feu cest hérésie
Qui jour et nuyt trop nous grève !
Doibs-tu souffrir qu'elle moleste
Sainte Escripiture et ses édietz ?
Veulx-tu bannir science parfaite
Pour soubstenir Lutériens mauldietz ?
Crains-tu point Dieu, qu'il permette
Toy et les tiens, qui sont floriz, laire péil ?

Paris, Paris, fleur de noblesse,
Soubstiens li toy de Dieu que on blesse.
Ou autrement fouldre et tempeste
Cherra sur toy, je t'advertis.
Prions tous le roy de gloire
Qu'il confonde ces chiens mauldietz,
Afin qu'il n'e[n] soit plus mémoire
Non plus que de vielz os pourris.

Au feu ! au feu ! c'est leur repere !
Faiz-en justice ! Dieu l'a permys. »

Marot devait faire un peu plus tard (1535) une spirituelle réponse à cet « escripteau. »

En l'eau, en l'eau, ces folz scéditieux,
Lesquels en lieu de divines paroles,
Preschent au peuple un tas de monopoles,
Pour esmouvoir debatz contentieux ;
Le Roy leur est un peu trop gracieux ;
Que n'a il mys à bas ces testes folles et
En l'eau.

Ils avment tant les vins delicieux,
Qu'on peut nommer cabarets leur escolles,
Mais retroidir tiuldroit leurs chaudes colles,
Par le rebours de ce qu'ils avment mescolés.
En l'eau ?

Mais, si Marot plaisantait, les sorbonistes étaient dans une rage trop réelle. Ce qu'ils disaient, ils voulaient le faire : et voyant, dans l'exil de leurs meneurs,

1. Voir : Lettre de Pierre Siderander à Jacques Badot à Strasbourg, 27 mai 1533, t. I, p. 117. — *Ibid.*, III, p. 54. — 2. *Ibid.*, III, p. 59.

un effet de l'influence de Marguerite, ils se retournèrent contre elle. Ils devaient aller jusqu'à proposer de la coudre dans un sac, et de la jeter dans la Seine.

Voilà les sentiments auxquels avaient cédé les auteurs de la comédie dont Calvin nous indique le sujet, dans sa grande lettre que nous nous bornons à résumer. Une reine est occupée à filer. Arrive une mégère, c'est-à-dire M. G. (*Magister Gerardus*). La mégère s'approche de la reine, et, pour la séduire, lui remet un Évangile. Dès lors, la reine est changée en furie, et ne songe qu'à tourmenter les malheureux et les innocents. L'allusion était claire (*non figurate nec obscure*).

Dès que la cour fut informée du fait, elle prit des mesures sévères¹. Le prévôt, accompagné de cent sergents, va au collège, en cerne toutes les issues, et y pénètre. Mais il ne trouve pas l'auteur de la pièce. Entendant du bruit, celui-ci avait trouvé moyen de se cacher. On sévit contre les professeurs.

Mais ce n'est pas tout : et les théologiens factieux (*factiosii quidam theologi*) ont commis un autre crime, pas moins grave (*alterum facinus atque malignum*). Ils ont blâmé un ouvrage de Marguerite, le *Miroir de l'âme pécheresse*². Le roi a demandé à l'Université les raisons de ce blâme.

Or, à ce moment (depuis le 10 octobre 1533), était recteur l'ami de Calvin, Nicolas Cop, bachelier en médecine et professeur au Collège Sainte-Barbe³. Cop rassemble les quatre Facultés aux Mathurins, et prononce un grand discours (*longa et acerba*) contre la témérité de ceux qui ont ainsi attaqué la Majesté de la Reine. Il dissuade ses collègues de s'exposer au courroux du Roi, et de prendre les armes contre une princesse, mère de toutes les vertus et des belles-lettres.

Les renseignements de Calvin (il n'était sans doute pas étranger à ces événements) sont heureusement complétés par du Boulay, qui nous a conservé les actes mêmes de la Faculté de médecine, à laquelle Cop appartenait⁴. Dès que les lettres royales avaient été lues, la Faculté avait déclaré qu'elle ignorait de quoi il était question. Elle demanda que, dans ce qui concernait la foi, la Faculté de théologie agit en son seul nom, et pas au nom de toute l'Université. Des lettres furent envoyées au Roi, désavouant ce qui avait été fait.

Ainsi tout s'est arrangé, continue Calvin. Le roi a autorisé l'Évêque de Paris,

¹ « Les auteurs de la comédie, dit Calvin, furent punis d'un très mauvais exemple à la passion de ceux qui disent : *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*, ou bien de l'opinion, cette malchance. » Ici les critiques observent : « Calvin ne dit pas que les auteurs de la comédie furent punis de l'opinion, mais de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion. » Lecoultré, p. 150. Mais il est évident que Calvin ne dit pas que les auteurs de la comédie furent punis de l'opinion, mais de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion. Il signifie aussi, c'est évident, que les auteurs de la comédie furent punis de l'opinion, mais de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion. On ne peut pas parler au nom de la police, dont il est évident que les auteurs de la comédie furent punis de l'opinion, mais de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion, c'est-à-dire de l'opinion. Cette contradiction incompréhensible avec le reste de la lettre de Calvin est évidente. (Cf. Calvin, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 151). Une note de (dite), corrigée et augmentée.

² M. G. est le nom de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère. L'*Heureux* dit : « M. G. est le nom de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère. »

³ M. G. est le nom de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère. L'*Heureux* dit : « M. G. est le nom de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère. »

⁴ R. G. est le nom de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère. L'*Heureux* dit : « R. G. est le nom de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère, c'est-à-dire de la mégère. »

Jean du Bellay, à choisir lui-même les prédicateurs de chaque paroisse. Ils ne sont donc plus élus selon les passions des théologiens, de ceux qui préféraient les plus criards, et appelaient zèle la passion stupide¹.

De ces deux lettres (octobre 1533) deux faits semblent ressortir : 1° Calvin se considère comme l'un de ces novateurs dont il parle ; 2° jamais ces novateurs n'avaient eu une aussi légitime espérance de voir triompher leur cause². Alors éclata, comme un vrai coup de tonnerre, le discours du 1^{er} novembre 1533. La logique de tous ces événements est évidente.

II

C'était l'usage que le recteur fit un discours solennel, le 1^{er} novembre, jour de la fête de tous les saints, devant l'Université assemblée dans l'église des Mathurins. Ce discours, Cop pria son ami Calvin de le lui composer. Et celui-ci « le bastit d'une façon tout autre que la coutume n'estoit³. » Cette affirmation de l'*Histoire ecclésiastique* a été vérifiée, à la lettre, quand on a découvert, à Genève, le manuscrit même du discours, écrit de la main de Calvin. Ce manuscrit, malheureusement très incomplet, est réduit à une page, la première. Mais les éditeurs des *Opera*⁴ ont trouvé et publié une « copie, » où le discours se trouve en entier. Il nous faut analyser ce document, le plus précieux de tous, ce document décisif dans la question qui nous occupe.

Sous le nom de philosophie chrétienne, l'orateur expose l'Évangile, qui ne peut être donné à l'homme « que divinement, » qui seul nous fait comprendre et

1. *Opera*, Xb, p. 27, 30. Herminjard, III, p. 106. — 2. M. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 99-100, dit : « En présence de ces faits, on est étonné des chances de succès qu'en 1533 la Réformation avait dans la capitale de la France. Le roi, indigné du fanatisme des moines et des Sorbonistes, semble plus prêt que jamais à embrasser la cause protestante ; une reine, qui exerce une grande influence sur son frère et sur son époux, protège ouvertement les savants et les prédicateurs évangéliques ; des hommes haut placés dans l'État et dans l'Église, comme Guillaume du Bellay, son frère, l'évêque de Paris, l'évêque de Senlis, confesseur du roi, l'amiral Philippe Chabot, comte de Charny, les couvrent de leur estime ; un savant lié avec Calvin et Bucér, est recteur de l'Université ; les élèves de la Sorbonne commencent à réfléchir sur la distance qui sépare Rome de l'Évangile ; les docteurs les plus véhéments sont loin de Paris, en exil, et ceux qui restent sont intimidés par des échecs réitérés ; beaucoup de grands personnages sont gagnés au protestantisme, qui compte des partisans à la cour et jusque dans la maison du roi (comme le gentilhomme de la chambre du roi *Marius Muscaus*, les dames d'Etampes, de Camy, de Peisseleu, etc.) ; il en est qui vont jusqu'à envoyer des enfants en pension chez les Réformateurs de Strasbourg ; en un mot, tous les esprits plus éclairés commencent à penser et à parler plus librement. » — 3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 25. — 4. *Opera*, Xb, p. 50-56. La note, écrite vers 1570, par N. Colladon, en tête du manuscrit de Genève, renferme une erreur de date : MDXXXIV pour MDXXXIII (Herminjard, III, p. 418). Aug. Lang (*Die ältesten theologischen Arbeiten Calvins*, Neue Jarhbücher für deutsche Theologie, II, 1893) a comparé le texte de Genève et le texte de Strasbourg. Il a constaté des variantes, et, avec l'ingéniosité qui le caractérise, émis l'idée suivante très séduisante. Le texte de Strasbourg serait la copie du discours lue par Cop, tandis que le texte de Genève est le manuscrit original de Calvin. Les variantes seraient dues à Cop lui-même. Une est à noter. Parlant des sophistes, Calvin avait énuméré tout ce dont ils ne disent rien. L'énumération avait six termes : Cop en aurait retranché trois, sans doute pour ne pas effaroucher ses auditeurs. Voici ces trois termes : « nihil de remissione peccatorum, nihil de gratia, nihil de fidei caritate... » Si donc nous avions tout le manuscrit de Calvin, nous aurions peut-être un discours encore plus net, encore plus précis et plus énergique !

d'un « poil de chèvre¹, » qui se disputent et se querellent et ne parlent jamais de la foi, de l'amour de Dieu, des œuvres vraies... « Je vous en supplie, vous tous qui êtes ici, ne supportez jamais tranquillement ces hérésies, ces outrages à Dieu. » C'est vif.

Mais les docteurs ne manqueront pas de faire des objections contre cette doctrine du salut gratuit, et d'invoquer le texte même de saint Matthieu, où il est question de récompense. « Heureux les pauvres en esprit, *car le royaume des cieux est à eux*. » Il faut tout simplement distinguer entre récompense et salaire. Un fils fait tous ses efforts pour remplir ses devoirs envers son père. Cependant ses bonnes actions ne lui méritent pas l'héritage paternel, qu'il reçoit. On peut appeler cet héritage une récompense, bien qu'il ne soit pas dû. De même pour la vie éternelle. « Qui serait assez dépourvu d'intelligence, pour penser, pour dire, que la vie éternelle est due à nos bonnes œuvres ? »

Après cette proclamation du salut gratuit, et après d'austères exhortations à la vigilance, Calvin, le futur Calvin, se révèle encore plus clairement à nous, en développant la doctrine si chère à sa pensée, à son cœur, de la certitude du salut : « Rien de plus doux, dit-il, de meilleur pour le chrétien, que la certitude de conscience qu'il a d'être pardonné. Si vous ne comprenez pas ces choses, vous vous agitez dans les plus profondes erreurs humaines. Aussi longtemps que la conscience hésite, peut-il être question de culte, de piété, de religion ? C'est pour cette raison que Paul, dans son épître aux Romains, voulant enlever à notre conscience toute possibilité de doute, démontre, par plusieurs raisons, que notre justification et notre réconciliation avec Dieu ne dépendent ni de notre dignité, ni de nos mérites. » Et plus loin, après avoir longuement disserté sur la justice de Dieu : « Où donc est ton sujet de gloire ? Il est exclu. Par quelle loi ? par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi, car nous croyons que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi... Ainsi Paul peut, avec raison, nous proclamer justes en Christ : autrement tout le salut serait incertain, s'il dépendait du mérite de nos œuvres morales ou rituelles. Car ce que la loi ne pouvait nous donner, ce que l'Évangile nous apporte de nouveau, c'est la certitude (*quomodo certi reddamur*) que Dieu nous est propice. La loi faisait mention de la miséricorde de Dieu, mais à une condition : il fallait l'accomplir. L'Évangile au contraire nous assure gratuitement la rémission de nos péchés, et la justification. Ce n'est pas comme tout satisfait à la loi que nous sommes reçus par Dieu, c'est en vertu de la seule promesse de la Christ. Tout homme qui doute de cette promesse est incapable de se réformer, se pénitence et se prépare à lui-même le châtement de l'enfer. L'Évangile nous reconduit à la guérison du corps qu'aux malades qui croyaient en lui, et nous reconduit à la guérison de l'âme, et par eux croyants qu'il remet leurs péchés. Si nous doutons de la bonté de Dieu, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes... Dieu ne pardonne pas à tout le monde. Tout le monde, le l'Évangile m'amène à cette conviction que qui par la foi, le plus imparfait ou chrétien, c'est le doute (*homini chris-*

¹ Mt 23, 16.

tiano nihil magis impium accidere posse existimem dubitatione. Si parfois le doute nous accable, nous torture (*obruit et cruciat*), crions : Seigneur, viens en aide à notre incrédulité. »

Evidemment, celui qui parle ainsi du doute a douté. Mais il ne doute plus. Le cauchemar est passé : il n'en reste plus que le souvenir. Et dans toute l'*Institution*, il n'y aura pas une page, non seulement plus chrétienne, non seulement plus protestante, mais plus calviniste, d'un calvinisme plus réel, plus énergique, plus passionné. La certitude du salut ! C'est le fond même de la doctrine de la prédestination. Ne croirait-on pas, par exemple, entendre Calvin prêchant sur l'épître aux Ephésiens, à la fin de sa vie, résumant sa conception religieuse et disant : « Il y a deux choses principales où il nous faut tendre, et c'est mesme la somme de tout ce que Dieu nous enseigne par l'Écriture sainte, et là où il nous faut appliquer toutes nos études et nos sens. L'une c'est que Dieu soit magnifié comme il mérite ; la seconde, c'est que nous soyons certifiés de nostre salut, pour l'invoquer comme nostre Père en pleine liberté. Si nous n'avons ces deux choses là, malheur à nous, il n'y a plus ne foi ne religion. On pourra bien parler de Dieu : mais ce ne sera que mensonge¹. »

N'est-ce pas curieux ? Les deux points de la théologie spécialement calviniste sont enseignés dans le discours de Cop : et son auteur ne serait pas calviniste ?

Pendant la fin du discours est peut-être plus hardie encore. L'orateur descend dans la mêlée des partis. A ces théologiens de la Sorbonne, qui sont là devant lui, et qui frémissent de colère et de toutes les passions les plus violentes du fanatisme, il prêche la douceur. (*Quid pace, quid tranquillitate melius?*) « Heureux ceux qui concilient les âmes dans la paix, qui enlèvent les dissensions de l'Église.... Ah ! plutôt à Dieu, que dans notre siècle malheureux nous établissions la paix dans l'Église sur le fondement de la parole plutôt que sur celui du glaive. »

Ceux qui ne sont pas de cet avis sont les disciples non de Christ, mais des misérables pharisiens (*perditissimi Pharisei*).

Après avoir ainsi flétri les persécuteurs, il glorifie les persécutés : « Plus et plus heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.... Ceux-là cherchent la justice, qui méprisent les futilités et les songes des hommes, qui dans leurs discours ne s'écartent pas de l'Évangile de la largeur d'un ongle, qui suivent soigneusement cet ordre de saint Paul : même si un ange du ciel vous annonçait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème... je vous l'ai dit et je vous le répète, qu'il soit anathème. »

Les deux portraits étaient également ressemblants : les sorboniques d'un côté, les évangéliques de l'autre.

Enfin vient une chaleureuse, une véhémence péroraison : « Pourquoi dissimulons-nous ? pourquoi ne pas dire plutôt la vérité ? Est-il juste de plaire aux

1. *Sermons de Jean Calvin sur l'épître de saint Paul apostre aux Ephésiens*, 1562, p. 17. A Genève de l'imprimerie de Jean-Baptiste Pinereul.

hommes plutôt qu'à Dieu? Devons-nous craindre ceux qui peuvent perdre le corps, mais qui n'ont aucun pouvoir sur l'âme? ô ingratitude du cœur humain, qui ne veut pas souffrir la plus légère affliction pour celui qui est mort pour les péchés de tous, et qui, par son sang, nous a délivrés de la mort éternelle et des chaînes de Satan. Hérétiques, séducteurs, imposteurs, maudits, c'est ainsi que le monde et les méchants ont l'habitude d'appeler ceux qui purement et sincèrement s'efforcent d'insinuer l'évangile dans l'âme des fidèles, et ils croient rendre service à Dieu! Mais ils sont heureux et dignes d'envie ceux qui supportent toutes ces persécutions d'un esprit calme, qui possèdent la grâce de Dieu dans leurs afflictions, qui opposent à ces malheurs une âme grande et forte. « Réjouissez-vous, dit-il, car votre récompense est grande dans le ciel. » ...Allons, hommes chrétiens, tendons (*agite*) de toutes nos forces à une si grande félicité... »

C'est le cri du missionnaire, le cri de l'apôtre, pressé d'évangéliser, prêt à tout, même au martyre!

III

Il nous faut tout de suite résumer ici l'étude si originale et si instructive que M. le pasteur Lang a faite de ce discours de Cop¹.

Calvin parle de « philosophie chrétienne » (*philosophia christiana*). Ce terme a été comme créé par Erasme pour distinguer la doctrine biblique de la doctrine scolastique. Dans la troisième édition du Testament d'Erasme se trouve une préface avec ce titre : « *Erasmi paraclisis, id est adhortatio ad christianam philosophiam studium* (Exhortation à l'étude de la philosophie chrétienne). » Or cette préface et le discours de Cop ont les plus étroites ressemblances. C'est la même suite d'idées, quelquefois les mêmes expressions. « Il n'y a aucun doute, ici Erasme a servi à Calvin de modèle et de source. Car dans le début du discours il y a à peine une pensée qui ne se retrouve, plus développée, dans la préface. Certains passages ont des analogies d'expression qui ne peuvent être dues au hasard². »

Mais à cette première découverte, M. Lang en joint une seconde, non moins intéressante. Calvin ne s'est pas borné à se servir d'Erasme, il s'est servi encore plus de Luther. L'explication de l'Évangile saint Matthieu, V, 3 suit, dans sa première moitié, presque phrase par phrase, un sermon de Luther, celui pour l'an 1522. Le titre des saints de l'an 1522. Ce discours a été mis dans les Postilles (1521) et il fut, et pouvait être connu, en France, grâce à des traductions latines. Il y eut d'ailleurs des traductions de 1525, 1527, 1528, 1536,...

Le sermon de Luther se divisait en trois parties : le culte des saints et la prière pour les morts ; le rapport des béatitudes et de la loi ; l'explication des

¹ Cf. A. L. C., t. III, p. 107. ² Cf. A. L. C., t. III, p. 107. ³ Cf. A. L. C., t. III, p. 107.

huit béatitudes. Ce sont les idées exposées par Calvin qui tantôt semble traduire et tantôt parle en son nom personnel.

Personnelle à Calvin est l'insistance sur la nécessité de la certitude. « Dans la seconde et capitale partie de notre discours, la chaîne des idées de Luther est tout à coup brisée: le langage est libre, entraînant, ardent, et fait contraste avec le langage gêné qui précède, et qui montre clairement que l'orateur expose des idées qu'il n'a pas encore complètement élaborées intérieurement. » Ce n'est pas une hypothèse trop hardie de penser qu'ici, au centre du discours se trouve... l'expérience propre de l'orateur.... Le *nous* est en saillie d'une façon significative.... C'est une confession personnelle dont la force ne peut être contestée¹. »

M. Lang conclut: « L'expérience religieuse, qui fit du Français un Réformateur, est tout à fait semblable à celle de Luther, le père de la Réformation². »

De ces renseignements, nous montrant que Calvin possédait son Érasme comme son Luther, et son Luther comme son Érasme, qu'il usait librement de l'un et de l'autre, et, avec leurs paroles, exprimait une pensée cependant bien personnelle, nous nous bornons, pour le moment, à tirer cette conclusion³: M. le pasteur Lang apporte une preuve nouvelle, et très digne de remarque, du fait que nous cherchons à mettre en lumière, à savoir qu'à l'époque dont il s'agit, Calvin était bien authentiquement converti au protestantisme évangélique.

IV

Le problème, que nous avons maintenant à examiner, est d'ordinaire posé en ces termes vagues: Quelle est la date de la conversion de Calvin?

Disons-le tout de suite: ce problème ne nous paraît pas de nature à recevoir une solution absolument satisfaisante. Si on prend à la lettre les quelques déclarations directes que nous possédons, elles ne concordent pas d'une manière parfaite. Pour les faire concorder, et arriver à un « système, » il faut les solliciter, plus ou moins doucement, dans un sens ou dans un autre.

Ce fait fâcheux a plusieurs causes. Nos auteurs du XVI^e siècle n'étaient pas préoccupés de nous préparer les éléments d'une chronologie, comme notre science critique la désire aujourd'hui. De plus nous ne pouvons pas très bien savoir ce que signifiait, sous leur plume, le mot « conversion. » De nos jours même, ce mot est pris dans les sens les plus divers, par les biographes de Calvin.

1. Lane, p. 33. — 2. *Id.*, p. 33. — 3. M. A. Lang est persuadé que Calvin relève au fond des Réformateurs qui l'ont précédé. Cette thèse peut être vraie, mais n'enlèvera rien à l'originalité et à l'indépendance des pensées religieuses de Calvin. Elle peut, en effet, s'appliquer à tout autre théologien, ou Réformateur, de cette époque. Ainsi Luther relevait tout aussi certainement d'Érasme. (« *Bulletin*, XLVII, 1895, p. 193.) Voir, après cela, V. L. Fèvre, *Réformateurs français*, où nous citons les importantes déclarations de la grande édition critique de l'Œuvre de Luther, tome IV, p. 103 ss. On voit Luther empruntant un de ses principes théologiques à l'Écriture d'Ignace.

Ainsi certains auteurs aventureux ont soutenu que le discours de Cop ne prouvait en rien la conversion de Calvin aux idées évangéliques ! Que leur faut-il de plus ? D'autres, très sérieux et modérés, appellent conversion, non pas l'adhésion de l'intelligence, ni même la conviction du cœur, mais seulement l'acte de volonté par lequel Calvin se défit de ses prébendes en 1534.

Au milieu de ces obscurités, et sans avoir la prétention de présenter à notre tour un « système » défini et définitif, nous allons essayer de nous avancer avec une légitime défiance.

Voici toutefois ce qui nous paraît hors de doute.

L'auteur du discours de Cop, 1^{er} novembre 1533, est *converti* au christianisme évangélique et protestant. Nous appelons *converti* un chrétien qui a les idées et les sentiments exposés dans le discours de Cop.

Or ce n'est pas en un jour qu'un homme même pieux et intelligent, même exceptionnellement pieux et intelligent, peut passer du catholicisme du XVI^e siècle à un pareil protestantisme, aussi compris, aussi vécu. Nous admettons volontiers dans la vie de notre Réformateur l'extraordinaire : mais nous ne saurions y admettre le merveilleux, le magique. N'oublions pas en effet que le discours de Cop, à lui tout seul, nous révèle non seulement une science religieuse qu'il était difficile d'acquérir à cette époque, non seulement une expérience et des expériences religieuses qu'il faut peut-être plus de temps encore à accumuler, mais des doutes et des luttes qui ont précédé la certitude joyeuse. La conversion de Calvin a une histoire. Donc le problème vague : « Quelle est la date de la conversion de Calvin, » se précise ainsi : à quelle époque a commencé, et à quelle époque s'est terminée la conversion de Calvin, cette conversion attestée par le discours de Cop ?

V

Beze nous fournit un premier renseignement. Selon lui, Calvin était converti depuis un an, quand il composa le discours de Cop.

Parlant de la publication du Commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, Beze continue : « Là à Paris, en peu de mois il fut connu *(innotuit)* de tous ceux qui cherchaient la pure religion, parmi lesquels, dans la suite, nous l'avons souvent entendu rappeler, non sans un témoignage particulier *(insigni)* à sa piété. Le sieur de La Forge, marchand très connu, plus tard brûlé pour Christ, et l'abbé de La Rivière le nom dans son livre contre les Libertins. A partir de ce temps, *(ab hoc tempore)* ayant délaissé les autres études, il se consacra à Dieu, lequel, *(ex tunc)* *(voluntate)* de tous les hommes pieux, qui avaient alors des maisons à Paris, et bientôt il ne lui manqua pas d'occasion d'exercer son courage. Suit le récit de l'affaire Cop.

¹ Cf. *Œuvres complètes*, t. 1, p. 102.

La dédicace du Commentaire sur le *De Clementia* étant du 1 avril 1532, la conversion définitive de Calvin serait donc de 1532.

Pour apprécier, au moins à un certain point de vue, la vraisemblance du renseignement de Bèze, il nous faut rassembler les quelques documents existants sur la vie de Calvin à Paris, dans l'année qui va de sa conversion au discours de Cop.

Le centre du mouvement protestant était en effet la maison d'Estienne de la Forge, un marchand, natif de Tournay, mais établi depuis de longues années, rue Saint-Martin, à l'enseigne du Pélican¹, « bien fort riche homme, dit l'*Histoire ecclésiastique*, et non moins charitable²; » « en grande affluence de biens, dit Crespin, et bénédiction de Dieu, de laquelle il n'estoit mesconnaissant ni ingrat³. » Du reste, sa charité généreuse ne se bornait pas à soulager les misères du corps : elle s'occupait également des âmes. « Il avait en singulière recommandation l'avancement de l'évangile, jusques à faire imprimer à ses despens livres de la Sainte Escripture, lesquels il avangoit et mesloit parmi les grands aumosnes qu'il faisoit⁴. »

On conserve à la Bibliothèque du protestantisme français un unique et précieux exemplaire de ces premiers traités distribués par les premiers protestants. C'est un petit volume traduit de Luther par Louis de Berquin : « *Consolation chrestienne contre les afflictions de ce monde et scrupules de conscience*. » Et au dessous du titre : « ô Seigneur Dieu, fais que ton nom soit magnifié en tous lieux éternellement. » (Page 340.)

Ce pieux marchand fut victime de la persécution soulevée par l'affaire des placards, en 1534, et subit le martyre à la suite de Milon⁵ (13 novembre), de Jean du Bourg, marchand drapier (14 novembre), d'une maîtresse d'école, etc. Le 16 février⁶, il « feist pareille amende honorable et fut pendu, estranglé et puyz bruslé en une poterne, estant au cymetière Saint-Jehan⁷. »

1. A Lyon, Estienne de la Forge avoit aussi boutique, chez Loyset de l'Aube, pres de la place de l'Herminier. Il étoit attendu à la foire, en 1531, et c'est là que Farel lui adressa, de Genève (25 avril), par l'entremise de Baudichon, une lettre, et une supplique qu'il devoit remettre à la reine Marguerite. Toutefois on ne sait s'il vint à cette foire, car, dans son interrogatoire, Baudichon s'exprime ainsi : « On a dit au dit respondant que le dit Estienne n'est encore venu. » Herminier, III, p. 167. — 2. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 33. — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.* — 5. M. Weiss a eu l'idée que ce qui causa la perte de La Forge ce fut peut-être un trait donné par lui à Milon, et qui en tout cas avoit amené la conversion de ce jeune homme. — 6. 1535. Herminier, III, p. 207, n. 7. — 7. *Bibliothèque*, XI, 1502, p. 256. Liste des hérétiques punis par les ordres du Roi, en 1534. (N. S. 1434.) D'après le *Bouquet de Poitiers*, Estienne de la Forge aurait chargé à tort, en 1531, sa femme, « ce qui veut dire, sans doute, que, pressé de qu'on le, comme savent les poser les fuzes et courreaux du temps, il reconnoit que sa femme étoit luthérienne comme lui. Elle fut emprisonnée. Mais trois semaines plus tard (10 avril 1530), elle fit amende honorable, et fut entièrement des liens consiques. Un an et demi après (octobre 1530) après le décès de son mari, elle épousa, à Lyon, le richissime marchand et banquier, Jean K... (nommé L...), bon allemand. Sans doute elle l'avoit connu à Lyon même, du vivant de son premier mari. Ils eurent trois enfants d'E. même, de La Forge, une fille, Charles, épousa... elle se baron des Adrets. Elle mit au monde... Genève, deux enfants... eurent pour parrain David K... (un bon allemand), et Calvin. Le Reprint dit : « Not. que ce fut un des enfants du baron de Adret, la femme duquel est accouchée de deux à 8 mois d'un fils et d'une fille. » (D... K... a été par un de la fille, et M. Calvin du filz. » *Bibliothèque*, XXXIX, 1800, p. 217. Weiss, N... à la Reforme à Lyon et à Paris.)

dans son traité *Contre la secte phantastique et furieuse des Libertins qui se nomment spirituels* (1545), Calvin nous parle lui-même de ses discussions avec leurs principaux chefs. Il le fait dans son style si vif et toujours si intéressant : « Il me souvient, qu'une fois en grande compagnie, Quintin voyant que je lui rabatois son caquet trop vivement, et voulant décliner la licite lutte me dist que je trouvois son propos mauvais, par faute de l'entendre. A quoy je luy répondy, que j'en entendoye un peu plus que luy : d'autant qu'il ne savoit du tout ce qu'il disoit : et moy je congnoissoye pour le moins qu'il vouloit embabouiner le monde de folies absurdes et dangereuses ¹. »

Un peu plus loin : « Quintin se courrouce, quand on luy demande comment il se porte. Comment, diet-il, Jésus-Christ se peut-il mal porter?... Comme une fois j'estois présent, quand Quintin diet à un homme fort malade, qui avoit seulement diet : Hélas! mon Dieu, que je sens de mal, ayde-moy : Vore dia? [que dites-vous] est-che bien parlé ehela? de dire que Christ se porte ma? tout le ma n'est y mie pas passé en ly? n'est y mie en la gloire de son père? est-che là tou che que vous avez aprin ²? »

Une dernière anecdote précise encore tous ces détails et met en scène Estienne de la Forge lui-même.

« Je racompteray sur cela une histoire joyeuse, qui sera pour monstrier, de quoy leur profitent toutes ces réveries au besoing. Il y avoit un certain cordonier à Paris, lequel fut embabouiné de cette secte, tellement que rien ne luy estoit plus mauvais, à son semblant. Or il advint un jour, que luy estant venu voir Estienne de la Forge auquel il avoit eu quelque acointance, il le trouva tout fashé, à cause qu'un sien serviteur l'avoit laissé, et avoit emporté quelque argent. Mais la principale cause de sa tristesse, estoit la crainte qu'il avoit, qu'il n'abusât quelque peu de son crédit. Ce cordonier luy demanda qu'il luy failloit ce qui lui manquait. Il le lui dist en trois motz, comme il estoit homme de peu de parolles. Mon cordonier incontinent de déguinder sur ses esles ailes, pour voler par dessus les nues, et d'arguer Estienne de la Forge, qu'il blasphémoit Dieu, d'appeler son œuvre méchanceté : et que, puisque Dieu faisoit tout, on ne devoit estimer rien mauvais. Estienne de la Forge, sachant qu'il ne gagneroit rien à s'araisonner avec luy, et entrer en dispute, luy couppa la broche en un mot. Dieu voulut quelques jours après que ce philosophe de cordonier fust dérohé d'un serviteur. Incontinent comme phrénétique il court çà et là, pour en savoir des nouvelles. Ne le trouvant point, il arrive chez Estienne de la Forge, pour alléger son couraige, en faisant ses complaints. Comme il commençoit à desranger force injures contre ce larron, et estoit déjà en bon train : Estienne de la Forge luy rompit son propos, disant : Comment? faut-il ainsi blasphémer? pouvons-nous ainsi accuser Dieu? puisque c'est Dieu qui l'a faict, il le faut plus tost louer. Ce phantastique, estant confus par ses paroles mêmes, dont il avoit usé, s'en alla tout peneux, la queue entre deux jambes : et toutesfois ne s'amenda point pour cela ³. »

1. *Opera*, VII, p. 169. — 2. *Ibid.*, p. 190. — 3. *Ibid.*, p. 185.

Telle était donc la vie que Calvin menait à Paris depuis un an¹, mêlé à tous les événements ecclésiastiques et universitaires (et nous avons vu avec quelle exactitude il les raconte à son ami Daniel) : assistant aux prédications publiques de son ami Roussel, prenant part aux réunions intimes chez son ami de la Forge, exhortant les fidèles, et combattant les hérétiques, prenant insensiblement sa place, la première.

Tout cela est naturel, psychologiquement vrai ; et on comprend que ce Calvin ait eu l'idée de profiter d'une occasion exceptionnellement favorable, et qu'il ait pu rédiger le discours du 1^{er} novembre 1533.

VI

M. Lang qui, nous l'avons vu, a publié la plus récente et la plus remarquable étude sur la conversion de Calvin, nous présente un tout autre tableau.

D'après lui, la conversion de Calvin (il aurait fallu prouver que ce mot avait pour Calvin le sens qu'il a pour notre société religieuse actuelle), a consisté en un acte unique — second point qu'il aurait fallu discuter, élucider, et cet acte unique a été subit ; il s'est effectué entre le 23 août et le 1^{er} novembre 1533.

Calvin, nous est-il dit, a rompu subitement (pas *allmählich*, mais *plötzlich*), avec tout ce qui avait été pour lui jusqu'alors le but de ses efforts, son idéal². « En 1532, il se contentait encore d'une connaissance toute superficielle de la Vulgate. A la fin de 1533, l'étude de l'Écriture, dans les langues originales, remplit son cœur³. » « Avant 1532, et peut-être jusqu'au milieu de 1533, la question religieuse est pour lui *comme si elle n'existait pas* (ist die religiöse Frage für ihn so gut wie nicht vorhanden !)⁴. »

Ainsi le 1^{er} novembre 1533, Calvin aurait été le Réformateur que nous venons de voir pieux, ardent, aussi versé dans la connaissance de la Bible que dans la connaissance de Luther, et, le 23 août 1533⁵, il aurait encore été complètement catholique ! Même jusqu'alors la question religieuse ne se serait pas posée. Après quoi, deux mois auraient suffi à sa transformation.

A nos yeux, il y a là, même en dehors de tout document historique, une impossibilité absolue.

Aussi bien, pour affirmer cette conversion subite de Calvin, en octobre 1533, M. Lang est-il obligé⁶ de nier l'influence de Robert Olivétan : de nier l'in-

¹ « Calvin, pendant son séjour à Paris, fut occupé à la lecture de l'*Hebræus scripturae*, qui lui fut certainement enseignée par son ami Roussel, et à l'étude de l'Écriture sainte, P. 121. — Le même, *ibid.*, p. 121. Si elle se trompe sur le second point, elle se trompe également sur le premier. M. de Lang (*ibid.*, p. 122, *ibid.*) distingue très bien les deux faits : « L'étude de l'Écriture sainte dans les langues originales ne fut le premier que le premier ? D'autant plus que ces deux faits, qui se succèdent à deux ans de distance, ont eu lieu, non pas l'un après l'autre, mais ensemble, et que, par conséquent, l'étude de l'Écriture sainte dans les langues originales, existant plus de temps et plus de jours que l'étude de l'Écriture sainte dans la Vulgate, elle fut plus tôt à Paris, c'est-à-dire, au point de vue de sa vie, il est plus probable qu'elle fut le premier que le second. » — 2. *ibid.*, p. 32. — 3. *ibid.*, p. 17. — 4. *ibid.*, p. 17. — 5. *ibid.*, p. 17. — 6. Nous ne sommes pas en mesure de dire si M. Lang a voulu nier l'influence de Robert Olivétan, ou si, au contraire, il a voulu nier l'influence de Calvin sur Robert Olivétan. Voir plus loin, p. 342. — 7. Nous

fluence de Melchior Wolmar, et de remplacer toute l'histoire du développement religieux de Calvin, telle que les contemporains nous l'ont attestée, et telle que nous l'avons racontée d'après eux, par les raisonnements hypothétiques que voici : « Nous ne pouvons pas absolument nous représenter un homme de l'énergie de Calvin, restant pendant cinq ans protestant de tête sans l'être de cœur, n'étant pas protestant de toute sa personne¹. » Nous ne pouvons pas nous représenter !... Mais si Bèze, Colladon et d'autres ont pu se le représenter ? Du reste, il ne s'agit pas du tout de se représenter comment Calvin a pu rester cinq ans protestant de tête sans l'être de cœur. Il suffit de se représenter que Calvin est devenu peu à peu protestant de tête et de cœur. Pourquoi donc un homme très énergique doit-il être soustrait aux lenteurs d'un développement régulier et profond ? Est-ce que, au contraire, à un homme très énergique, il ne doit pas être très difficile de brûler ce qu'il a adoré, et d'adorer ce qu'il a brûlé ? — On nous dit encore : « Sans doute, comme étudiant, il n'est pas resté tout à fait étranger aux questions religieuses qui agitaient le monde. Mais c'étaient des impressions légères, superficielles, qu'il secouait sans scrupule, en pensant aux querelles qui divisaient les sacramentaires, et à la nécessité d'une Eglise forte². » Mais que d'hypothèses étonnantes et contradictoires ! Comment celui pour lequel la question religieuse n'a pas existé jusqu'en 1533, n'est-il pas cependant resté étranger à cette question, déjà comme simple étudiant ? Comment cet homme si énergique a-t-il été si superficiel ? Qu'est-ce que ce Calvin jusqu'ici inconnu, aux impressions légères, superficielles ? Comment cet homme si superficiel, si étranger aux questions religieuses, se trouve-t-il au courant des différences entre les protestants, relativement à la sainte Cène ? Comment se trouve-t-il si préoccupé de la nécessité d'une Eglise forte ?

Et ce n'est pas tout. Après avoir été obligé de négliger toute une série de faits, M. Lang est obligé d'en interpréter toute une autre série, de façon à leur enlever la portée religieuse qu'ils nous ont paru avoir. Calvin achète une Bible pour son ami Daniel : cela ne signifie rien. Calvin se conduit comme nous avons vu vis-à-vis de la sœur de Daniel, laquelle veut entrer au couvent : cela ne signifie rien. Calvin parle dans son Commentaire sur Sénèque des Pères, de la Bible, de saint Paul : cela ne signifie rien. Melchior Wolmar, Olivétan, leurs idées évangéliques, tout cela ne signifie rien : et c'est G. Roussel qui, en 1533, sera cause du premier contact entre Calvin et l'Evangile (*die erste Berührung*, qui jettera le premier grain *zuerst ein Samenkorn*) dans l'âme de Calvin³.

C'est à ce point qu'il faut violenter nous indiquons naturellement nos impressions et non pas les intentions de M. Lang, dont personne n'apprécie plus que nous les travaux toujours si érudits et souvent si sagaces. L'histoire et la psychologie, pour faire tenir la conversion de Calvin dans les quelques semaines de la seconde moitié de l'année 1533.

1. Lang, p. 21. — 2. *Ibid.*, p. 21. — 3. *Ibid.*, p. 19.

VII

Ne possédons-nous donc aucune déclaration de Calvin lui-même, qui puisse nous aider à choisir entre des hypothèses aussi différentes ?

Il y en a une dans la préface du Commentaire sur les Psaumes. Après avoir expliqué pourquoi il a passé de l'étude de la philosophie à l'étude des lois, Calvin continue : « Je fus mis à apprendre *les Loix, auxquelles* combien que je m'efforçasse de m'employer fidèlement, pour obéir à mon père, Dieu toutesfois par sa providence secrète me feit finalement tourner bride d'un autre costé.

« Ét premièrement, comme ainsi soit que je fusse si obstinément addonné aux superstitions de la Papauté, qu'il estoit bien mal-aisé qu'on me peust tirer de ce bourbier si profond, par *une conversion subite* (*subita conversione*), il domta et rangea à docilité mon cœur, lequel, en esgard à l'aage, estoit par trop endurci en telles choses. Ayant donc receu *quelque goust et cognoissance de la vraye piété* (*aliquo vera pietatis gustu*), je fus incontinent enflammé d'un si grand désir de proufiter, qu'encore *que je ne quittasse pas du tout les autres études*, je m'y employoye toutesfois plus laschement. Or je fus tout esbahi que *derant que l'an passast*, tous ceux qui avoyent quelque désir de la pure doctrine, se rangeoyent à moy pour apprendre, combien que je ne feisse quasi que commencer moy-mesme *me novitium adhuc et tironem*). De mon costé, d'autant qu'estant d'un naturel un peu sauvage et honteux (*natura subrusticus*), j'ay toujours aimé requoy et tranquillité, je commençoy à chercher quelque cachete et moyen de me retirer des gens : mais tant s'en faut que je veinsse à bout de mon désir, qu'au contraire toutes retraittes et lieux à l'escart m'estoyent comme escholes publiques. Brief, cependant que j'avoye toujours ce but de vivre en privé sans estre cognu (*ignobile otium colere*), Dieu m'a tellement proumené et fait tourner par divers changemens, que toutefois il ne m'a jamais laissé de repos en lieu quelconque, jusques à ce que maugré mon naturel il m'a produit en lumière, et fait venir en jeu, comme on dit¹. »

Les lecteurs n'auront pas manqué de remarquer les mots de *conversion subite* ; et certainement ils se demandent : si Calvin parle lui-même de sa conversion subite, pourquoi la contester ?

Le premier avertissement, les déclarations au milieu desquelles se trouve l'expression particulière, relative à la conversion subite,

« C'est en l'un des très nettement que cette conversion subite eut lieu pendant que Calvin, à son père, il s'adonna à l'étude des lois. Nous voilà donc donc en possession d'un texte daté de la mort de Gérard Cauvini, à Orléans, ou à Bourges, en 1531, ou bien de Paris, loin de 1533, loin de l'époque où Calvin contemporellement abandonna l'étude des lois.

¹ Cf. l'original latin de la préface de Calvin, dans l'édition de l'œuvre de Calvin, t. I, tome I, et le texte français de cette célèbre

Calvin déclare, très nettement, que cette conversion subite ne lui donna que quelque goût et connaissance de la vraie piété : qu'il ne quitta pas ses autres études, mais qu'il s'y employa plus lâchement¹. Ses autres études, c'était l'étude du droit, qu'il échangea plus tard contre l'étude des Belles-Lettres.

Calvin déclare, très nettement, qu'il passa un an à continuer ses études commencées, et qu'on se rangea autour de lui, tandis qu'il cherchait à se cacher. Où est cette année d'études, où est cette recherche du « requoy et tranquillité², » si, quelques semaines après sa conversion, Calvin rédige le discours de Cop, et quelques mois après, selon M. Lang, excite un tumulte public dans la cathédrale de Noyon ?

Évidemment la « conversion subite, » dont parle Calvin, n'est pas un événement qui ait eu lieu en octobre 1533. Plus on prend à la lettre cette déclaration de Calvin, et plus on est conduit à reculer cet événement.

Mais ici doit revenir l'observation que nous avons indiquée, à savoir : que, si on prend à la lettre toutes les indications, plus ou moins chronologiques, de Calvin, on se heurte à des difficultés insurmontables. Que faut-il entendre exactement par cette *année* dont il parle ? par cette recherche de la solitude ? par ces amis qui se groupent autour de lui ? Calvin nous semble avoir résumé ce qui s'est passé jusqu'au moment de sa sortie de France, et, dans ce résumé, il ne nous est pas toujours possible d'indiquer le moment exact de chaque événement.

On a dit, et Bèze lui-même a dit : « un an après, » c'est lorsque Calvin était à Paris. Sa conversion étant achevée en 1532, « un an après, » c'était de 1532 à 1533, l'année que nous avons racontée plus haut. Mais Calvin ne parle pas plus, à propos de cette conversion subite, de 1532 que de 1533, puisqu'il dit qu'il n'abandonna pas complètement ses études : puisqu'il compte à partir du moment où il étudiait le droit... Et puis, peut-on dire que, tout de suite après qu'il eut reçu quelque goût de la piété, des hommes comme Roussel, comme Estienne de la Forge avaient seulement « quelque désir de la pure doctrine, » et cherchaient à s'instruire auprès de Calvin ? N'était-ce pas lui qui avait à s'instruire auprès d'eux ? Ne serait-il pas plus légitime de penser à ces amis indécis, à ces Daniel, à ces Duchemin, à ces chrétiens hésitant, cherchant la vérité, qu'il rencontra à Orléans, à Bourges, aux environs, et auxquels, quoique novice et conscré, il se décida à parler, à prêcher, sans doute sur leurs instances, par exemple, à Linières ?

Si nous voulons nous en tenir aussi étroitement que possible aux textes, nous dirons que Calvin, après avoir affirmé avec netteté, avec précision, un commen-

1. M. le poëte Lang est obligé de voir dans le texte exactement la contraire de ce qui y est : « Subitement, dit-il, Cal'in rompit avec tous ses efforts, avec son idéal accoutumé et se donna une toute nouvelle conception de la vie. » (Lang, p. 37.) — 2. Ici l'écrit est omis, des difficultés insurmontables, pour M. Lang, Du Calvin novice, et conscré, il fut le rédacteur du discours de Cop ! Du Calvin cherchant « requoy et tranquillité, » on retient tout de deux tentatives « grandioses et hardies » (Lang *Calvin*, p. 13), à Paris et à Noyon, pour prêcher à ce peuple français. Après quoi, la recherche volontaire de la retraite devient la retraite forcée, celle de l'Épître V, même. Mais, avec un pareil comment'aire, que reste-t-il du texte ?

conséquence, nous reporter au moins un an avant le colloque de Marbourg, en 1528¹. Déjà à ce moment aurait eu lieu cette « conversion subite, » qui lui aurait donné « quelque goût, » « quelque petit goût » (nous insistons, c'est le même mot dans les deux documents) de la piété. Ensuite Calvin étudia la question de la Cène, et la polémique de Luther l'arrêta longtemps².

IX

N'avons-nous pas même un document plus important encore que le précédent, n'avons-nous pas le récit détaillé de la conversion de Calvin, fait par lui-même, dans sa fameuse lettre au cardinal Sadolet ?

Oui, disent plus ou moins nettement Henry, Stähelin, Kampschulte, Louis Bonnet, Lefranc, etc. Non, dit nettement M. Lang, qui du reste n'est pas seul de son avis.

D'où vient l'hésitation ?

Le cardinal Sadolet avait écrit une lettre aux Genevois pour profiter de l'exil de Calvin, et les ramener dans le giron de l'Église romaine. Il avait représenté, devant le tribunal de Dieu, un prêcheur des nouvelles doctrines, confessant une foule de mauvaises pensées, et un homme du peuple se réjouissant d'avoir conservé les idées traditionnelles. Calvin répond ; et, à son tour, il représente, devant ce tribunal de Dieu, un pasteur évangélique défendant son ministère, et un homme du peuple racontant sa conversion.

Les uns disent : sous cette forme oratoire, Calvin a parlé de son propre ministère et de sa propre conversion. Les autres disent : Calvin n'a parlé que du ministère en général, et de la conversion en général. En effet, le premier discours est introduit par ces mots : « De nos personnes je m'en tais, desquelles le salut ne sera point constitué en advocassage et plaidoierie, mais en bien humble confession et suppliante prière. Mais quant à la cause du ministère, il n'y aura celuy d'entre nous, qui ne puisse parler pour soy, comme il en suit³. » Et le second discours est introduit par ces mots : « Quant est de ceux, lesquels enseignez par notre prédication viendront après nous, pour ce mesme affaire, ils auront bien que dire pour soy, car chacun d'eux aura toute preste la défense qui s'ensuit⁴. »

Mais, précisément, ce que je ne vois pas, c'est qu'il y ait contradiction entre la supposition que Calvin a parlé du ministère et de la conversion en général, et la supposition qu'il a parlé de son ministère et de sa conversion à lui. Au contraire, comment Calvin aurait-il pu parler du ministère en général sans

1. Ce serait le moment où Calvin eût sous l'influence de Melchior Wolmar. — 2. M. Lang (p. 11) reconnaît que ces faits se sont passés pendant que Calvin étoit étudiant ; mais il s'en débarrasse aussitôt : « c'étoient de légères impressions légères, superficielles, qu'en considération des débats sur la sainte Cène, on de la nécessité d'une Eglise, il repoussa sans scrupule. » (Ibid., 1), ce nous semble, rien de semblable dans le texte. — 3. *Œuvres*, V, p. 110. — 4. *Œuvres*, p. 106. — 5. *Œuvres*, V, p. 111. *Œuvres*, p. 110.

place au point de vue d'un homme du peuple... Nous n'avons donc aucun droit de penser que dans ces doutes, dans l'issue de la crise, Calvin fasse allusion à ses propres expériences. Au contraire... » Et cependant, M. Lang ajoute : « Il est possible néanmoins que, dans cette confession aussi, il se soit mêlé plusieurs choses (*mancherlei*) prises dans sa propre expérience. Mais il ne nous est pas possible de distinguer ce qui est personnel de ce qui est littéraire et artificiel¹. » M. Lang accorde trop, ou trop peu. Mais ce « trop peu, » si l'on tient compte de notre observation précédente, nous suffit.

Laissant donc, pour le moment, la sublime défense que Calvin fait de son ministère, bornons-nous au récit non moins sublime qu'il fait de sa conversion.

« Quant est à moy, Seigneur, j'ay tousjours confessé publiquement la foy chrestienne, comme je l'avoie apprinse dès ma jeunesse². » Mais cette foi était sans connaissance : « la parole, qui devoit reluire comme une lampe étant ostée, ou pour le moins cachée. »

Et alors sont venus les troubles intérieurs, les luttes angoissantes de la conscience : la pratique de tous les commandements de l'Église, confession, invocation des saints, ne donnent pas l'assurance du salut et la paix. « Et comme j'eusse accompli toutes ces choses tellement quellement, encore que je m'y confiasse quelque peu : si estoy-je toutefois bien esloigné d'une certaine tranquillité (*certa tranquillitate*) de conscience. Car toutes fois et quantes que je descendoye en moy, ou que j'eslevoye le cœur à toy, une si extrême horreur me surprenoit, qu'il n'estoit ni purifications, ni satisfactions qui m'en peussent aucunement guérir. Et tant plus je me considéroye de plus près, de tant plus aigres aiguillons estoit ma conscience pressée³ : tellement qu'il ne me demouroit autres soulas ni confort, sinon de me tromper moy-mesme en m'oubliant. Mais pour ce que rien ne s'offroit de meilleur, je poursuivoye tousjours le train que j'avoie commencé⁴. »

Où est l'accent si personnel à un homme du peuple ? Et Calvin continue en donnant presque une date, pour montrer encore mieux la réalité et l'historicité de son récit. « Pour ce que rien ne s'offroit de meilleur, je poursuivoye tousjours le train que j'avoie commencé, quand cependant il s'est eslevé une bien autre forme de doctrine : non pas pour nous destourner de la profession chrestienne, mais pour la réduire elle-mesme en sa propre source, et pour la restituer comme emmodée de toute ordure, en sa pureté. Mais moy, offensé de ceste nouveauté, à grand peine ay-je voulu prester l'oreille : et si confesse qu'au commencement

1. *Lang*, p. 36. — 2. *Opera*, V, p. 111; *Opuscula*, p. 169. — 3. Qu'on relise, dans *l'Institution chrestienne*, la description de la pénitence : « Quand le pecheur est touche du sentiment (*in conscientia*) de Dieu, lors humilicet (*humilitate*), espovanté et abattu (*conternat*) saict humilatus ac rejectus, il tremble et se desconfierte, et perd toute esperance. Voilà la premiere partie de la penitence, qui est appellee contrition. » Nous avons donné le texte français de la dernière édition, le complétant par le texte latin de la première, celle de 1536. (*Œuvres*, IV, livr. III, ch. p. 101, parag. 3, et *Œuvres*, I, p. 148.) Peut-on imaginer que l'auteur de ces lignes n'a pas senti ce qu'il décrit ? — 4. *Œuvres*, V, p. 412; *Opuscula*, p. 170.

X

Dans le système chronologique que nous nous permettons de présenter, non sans hésitation, à nos lecteurs, — si on veut bien ne rien pousser à l'extrême, et ne pas exiger une précision, une logique, spécieuses peut-être, mais certainement fausses en pareille matière, — toutes les déclarations contenues dans les textes, ou dans le récit des amis de Calvin, trouvent assez naturellement leur place.

Il y a cependant des objections à ce système. C'est très naturel. Aux *sentiments* que nous avons constatés on oppose certains *actes*.

Mais, pour juger de l'état d'âme d'un homme, il faut bien remarquer qu'un sentiment net, précis, et un acte, même incontesté, ne sont pas du tout équivalents. Car la signification de l'acte dépend précisément du sentiment qui l'a dicté. Et quand le sentiment n'est pas indiqué, que signifie l'acte ? Il peut avoir les significations les plus diverses, les plus contradictoires. En tout cas, il est absolument impossible de conclure de la signification qu'un acte aurait pour nous, à la signification que ce même acte *a dû avoir* pour Calvin, c'est-à-dire pour un homme vivant il y a des centaines d'années, dans un milieu absolument différent du nôtre.

Cela nettement dit, voyons de quels actes il s'agit.

En 1532, Calvin écrit à son ami Daniel : « Au sujet de la Bible, j'ai fait la commission : elle m'a coûté plus de peine que d'argent. Quand j'arrangerai mes affaires, je la mettrai dans mes bagages. Je crois que cela peut être retardé jusqu'à ce moment ¹. » Et on commente ce texte : « Occasionnellement, il achète pour Daniel une Bible ; mais il lui attribue si peu d'importance, qu'il croit pouvoir retarder son envoi à une circonstance favorable ². » Or il suffit de remarquer qu'il ne s'agissait pas d'envoyer une Bible quelconque à Daniel, qui n'en aurait point possédé. Il s'agissait seulement d'une édition nouvelle, la Bible d'Anvers, ou la Bible latine d'Erasme, selon M. Herminjard ³. Retarder de quelques jours l'envoi de cet exemplaire particulier, avec les moyens de transport qu'on avait alors, cela indique-t-il que Calvin attribuait peu d'importance à la Bible elle-même ?

Le 27 décembre 1531, Daniel lui écrit, à propos d'un évêque qui est arrivé à Orléans : « J'aimerais que tes amis te recommandassent à lui, de telle sorte qu'il te confiât la charge d'official ou quelque autre ⁴. » Et on s'étonne, si Calvin était évangélique, qu'on ait songé à en faire un official, un juge de la foi catho-

réflexion, où le sentiment ne fut pour rien... Les choses de la doctrine furent son unique préoccupation... Son évolution religieuse part d'une tout autre origine que celle de Luther. Les questions dogmatiques absorbent toute son attention. » Lefranc, *La Jeunesse de Calvin*, p. 96, 97, 98.

1. *Œuvres*, X^b, p. 21. — 2. Lang, p. 21. — 3. Herminjard, II, p. 418, n. 3. — 4. *Œuvres*, X^b, p. 11 ; Herminjard, II, p. 384, n. 2, 3 ; Lefranc, *Jeunesse*, p. 22, 37 ; Lang, p. 8.

avait adressé seize ans auparavant à l'Allemagne et au monde¹. » « Calvin, dit Kampschulte, conçut un plan qui était audacieux... C'était une provocation comme la catholique France n'en avait jamais entendu de pareille²... » « C'était une occasion, toute trouvée, dit M. Lefranc, pour oser une éclatante manifestation... Pour la première fois l'esprit de la Réforme apparaissait ouvertement dans la vieille Sorbonne³. » « Ce sont, dit Dalton, des paroles hardies, belles... comme un pendant français (*ein kleines Gegenstück in Frankreich*) aux 95 thèses affichées, seize années auparavant, il ne faut pas l'oublier, à la porte de la chapelle de Wittemberg⁴. » M. Lang écrit : « Dans deux grandioses et hardis essais (*grossartig kühnen Versuchen*), d'abord à Paris il s'agit du discours de Cop... Calvin cherche à répandre parmi son peuple la vérité qu'il venait de découvrir⁵. »

La Sorbonne ne s'y trompa point. Elle frémit de colère, et quelques jours après, sur la dénonciation de deux Cordeliers, l'auteur du discours fut accusé d'hérésie devant le Parlement. Or Cop était recteur. Il se retrancha derrière ses prérogatives universitaires et se hâta de convoquer l'assemblée générale, le mercredi 19 novembre, dans l'église des Mathurins.

Ici encore du Boulay nous a conservé les actes de la Faculté de médecine, celle qui devait être la mieux informée, puisque le recteur en faisait partie. Nous y lisons : « Le recteur a exposé les injures qui lui ont été faites par les Franciscains, lesquels ont extrait de son discours, prononcé à la Toussaint, certaines propositions : il nie qu'elles soient de lui ; il n'en reconnaît qu'une. Et on l'avait tout de suite appelé devant le juge supérieur, et on avait négligé la première juridiction de l'Université. En conséquence le recteur suppliait l'Université de se porter vengeresse des injures faites à l'Université, et de lui fournir aide et appui. » Cop choisissait avec habileté son terrain de défense. Aussi, disent les actes, il y eut tumulte et le secrétaire déclare qu'il frémit en le racontant (*horresco dum refero*).

La Faculté de médecine présente son « ordre du jour, » d'après lequel les accusateurs de Cop sont cités devant l'Université. Les Nations (c'est-à-dire la Faculté des arts) promettent leur appui loyal. Mais la Médecine et le Droit résistent, et l'assemblée se sépare sans conclure. La Faculté des arts se réunit, dans son local ordinaire, à l'appel du Procureur de la nation française⁶. Ici encore on ne peut s'entendre.

Pendant ce temps, Cop restait prudemment chez lui, sans trop se montrer. Mais on se disait qu'en fait de principes religieux son père n'était pas sûr (*parum sane sapere*), que lui-même fréquentait les hérétiques. Finalement « le Parlement envoya quérir le recteur, et lui se mit en chemin pour y aller avec ses bedeaux : mais étant adverti que c'estoit pour l'emprisonner n'alla jusqu'au Palais et s'en retourna⁷. » Gagnant la Porte Saint-Martin et sortant en hâte de Paris, tellement en hâte qu'il emportait avec lui le sceau de l'Université,

1. Bœgner, *La vie et le Calvin*, p. 17. — 2. Kampschulte, p. 241. — 3. Lefranc, *Le Calvinisme*, p. 112, 113. — 4. Dalton, 6. c., p. 347. — 5. Lang, p. 13. — 6. Du Boulay, VI, p. 230. — 7. O. a. XXI, Vie de Calvin, 2^e édit., p. 36.

si regrettables dans la correspondance de la jeunesse de Calvin. 2 Ce qui rend ces lacunes encore plus regrettables, c'est que les lettres perdues devaient être plus intéressantes que celles qui nous ont été conservées, car la plupart des historiens déclarent que, dans nos lettres, il n'y a rien d'évangélique : elles n'étaient donc pas compromettantes, et ce n'est pas pour quelques-unes de ces phrases insignifiantes qu'on pouvait être en danger de mort. A côté de ces lettres non compromettantes il y en avait de compromettantes, c'est-à-dire qu'à côté de ces lettres non évangéliques il y en avait d'évangéliques. Elles ont disparu. En face de cette constatation, nous demandons une fois de plus ce que signifie l'argument *a silentio*, dont on use et abuse pour prouver que Calvin n'a pas eu tel ou tel sentiment ?

Heureusement que les intérêts politiques du roi ne lui permirent pas de déployer contre l'hérésie le zèle qu'il avait annoncé. La reine Marguerite, avec qui Calvin était entré en relations et qui l'estimait beaucoup, se hâta d'intervenir. Elle arrêta l'enquête.

Avisé de ce revirement, Calvin revint à Paris : ce qui confirme l'hypothèse qu'il s'était d'abord réfugié à Noyon. Etant parti subitement, il n'avait pas eu le choix des retraites, et Noyon avait dû naturellement s'offrir à sa pensée. De plus, puisqu'il rentre si vite dans la capitale, c'est qu'il n'en est pas trop éloigné. Il fut reçu par Marguerite elle-même très honorablement (*perhonorifice*), dit Bèze.

M. Lefranc pense même qu'il fut présenté au roi. C'est, ce nous semble, forcer le sens des mots, et la situation elle-même. Du reste la preuve que Calvin ne trouvait pas le séjour de Paris si sûr, c'est qu'il se hâta d'en sortir de nouveau. Fl. de Ramond est dans le vrai quand il dit : « Il faisoit chaud pour ceux qui sentoient mal de la foy¹. » et Calvin alla respirer un air plus frais en Saintonge.

1. Fl. de Ramond, p. 887.



A GENEVE.
CHEZ JEAN DURANT.

Livre quatrième.

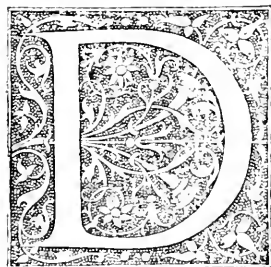
VOYAGES A TRAVERS LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Angoulême.

I. Le château d'Hazeville. — II. Angoulême protestant au XVI^e siècle. — III. Calvin chez d. Tillet. — IV. Calvin et Rablais.

I



DEPUIS le moment où Calvin s'enfuit de Paris, jusqu'au moment où il sort de France, s'étend une période de sa vie particulièrement agitée, et particulièrement obscure. L'historien ne sait trop comment distinguer entre tous ces voyages, les uns authentiques et les autres imaginaires. Et même, les voyages les plus certains, il ne sait pas toujours comment les ordonner chronologiquement. Il y a par moment des difficultés insurmontables et des ténèbres impénétrables. Nous nous tenons à ce qui paraît le plus vraisemblable. Tout de suite nous rencontrons un séjour de Calvin, enregistré par plusieurs auteurs et en particulier par M. Guizot¹.

Le président Lévrier² a rassemblé une énorme collection de documents relatifs au Vexin. Ils remplissent 60 volumes in-folio, dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le 43^e volume contient un *Essai* manuscrit sur l'histoire de « Meullent, » rédigé par le président Lévrier lui-même, d'après tous

¹ Guizot, *Le Calvinisme en France*, t. I, p. 107. — ² Lévrier, né en 1744 et mort en 1816, à Meulim-sur-Seine, en 1764, non loin de Meulan, lieutenant général au régiment de Meulan, le 14 août 1781; en 1780, comme procureur général de la noblesse, puis président du comté municipal. Après la Terreur, conseiller à la Cour impériale et puis président de chambre à la Cour royale d'Amiens. Voir l'ouvrage de M. Didot.

ces documents. Voici la partie du récit qui nous intéresse. En 1563, il fut interdit aux religionnaires de « bastir aucun presche à Meullent, » mais on leur indiqua le village d'Avernes. « Les seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, qui avoient adopté les nouvelles erreurs de Calvin, leur donnèrent refuge dans leurs terres



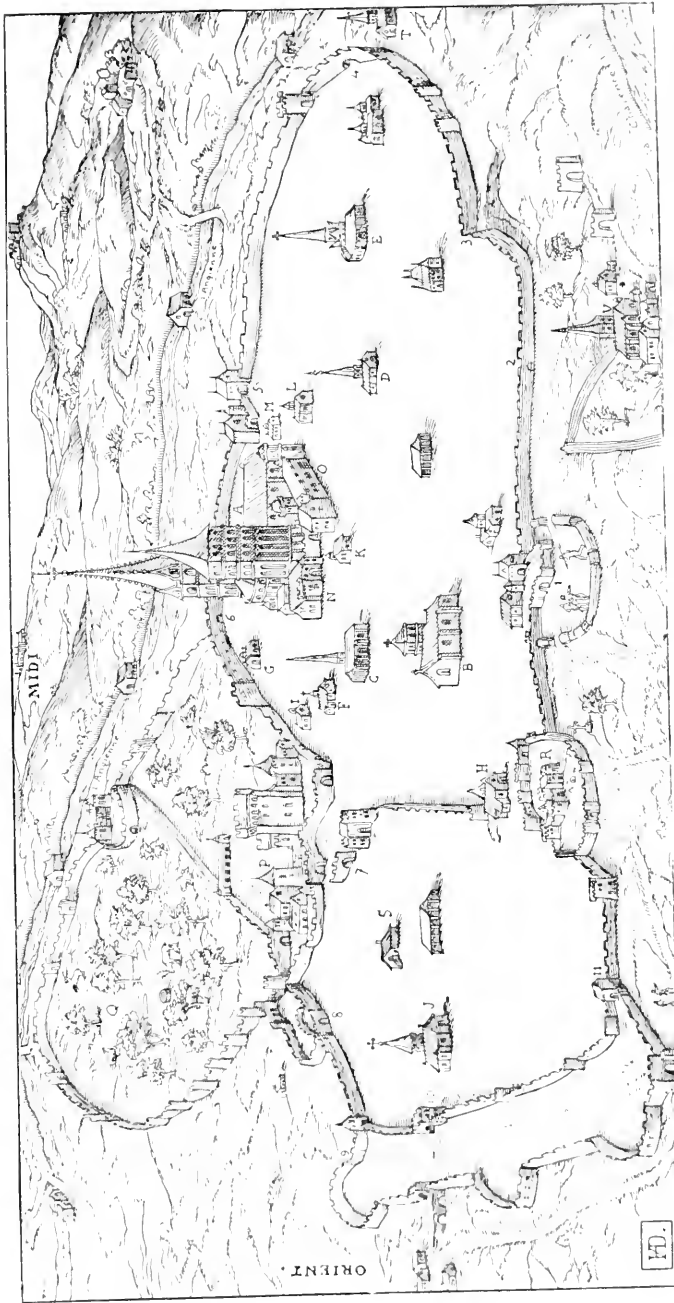
La ferme d'Enfer, selon la tradition¹.

et leurs châteaux. L'hérétique Calvin, avant que de quitter le royaume, avoit resté longtemps au château d'Hazeville dont il avoit fait ses délices. Il y composa plusieurs de ses méchants ouvrages contre la religion catholique. » Ici les phrases du manuscrit sont raturées et inachevées. Il est question de « la situation naturelle du pays qui, étant un désert des plus

affreux et des plus tristes dans les bois et les fondrières incultes et inhabitées, ne peut inspirer que de l'effroy et de la misanthropie à la plus part du monde qui ne seroit pas sauvage. » Et cependant, c'est seulement « depuis que Calvin eut habité le château de Hazeville et les environs, où il tenoit ses conférences avec ses disciples, qu'on nomma ce lieu *Enfer* par ce qu'il y avoit prêché contre le purgatoire et l'enfer. Il conserve aujourd'hui encore cette dénomination. Après la mort des seigneurs de Gadancourt et de Hazeville, et de dame Marguerite de la Saussaye, dame de Boisemont, les quels étoient en étroite liaison avec Calvin, l'on trouva plusieurs manuscrits de sa main contre la religion catholique. Cette dame de Boisemont fit abjuration de ses nouvelles opinions devant le grand vicaire et le promoteur de Ponthoise, suivant un acte que nous en avons en original en date du 28 juillet 1587 : *et, suivant plusieurs notes que nous avons du même temps, les manuscrits de Calvin furent remis entre les mains de Robert Noel promoteur de Ponthoise* ». »

Tout cela est-il vraiment imaginaire? Calvin n'aurait-il pas pu passer quelques jours dans le château d'Hazeville? y laisser quelques feuilles remplies

¹ Carte de France, par l'abbé de la Caille, 1750, tome 2, Bibliothèque nationale, C. de Vexin 45, p. 163.
² *Le Vexin français, ou Description de la partie de la Normandie comprise entre le Mont de Mantz, Seine et Oise*, par Armand Cassin, Paris, 1825, tome 1, p. 100. Le village d'Avernes, dit « l'Enfer », contenait 277 habitants, et deux hameaux : l'un, nommé « l'Enfer », comptait 127 habitants, l'autre 150. (Ibid., tome 1, pp. 276 et 300.)



JEAN ALVIN I

Le vrai plan ou pourtrait de la ville d'Angoulême

Plan de la ville d'Angoulême. A. Saint-Pierre, cathédrale; B. Saint-André, église collégiale; N. L'Évesché; O. Le Doyenné; P. Le Chasteau; Q. Le Pâris; R. La Clast...

1. La Porte du Palet; 3. La Porte Saint-Pierre; 10. La Porte Saint-Martial; 11. La Porte Chande.

301

II

En tout cas, nous le retrouvons bientôt (fin de 1533 ou commencement de 1534), en Saintonge, chez un de ses amis, Louis du Tillet, curé de Claix et chanoine d'Angoulême.

Avec notre Réformateur approchons-nous de la ville.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est sa position même, sur un étroit plateau, presque sur un rocher, qui émerge abrupt, à soixante-dix mètres au-dessus des vallées environnantes.

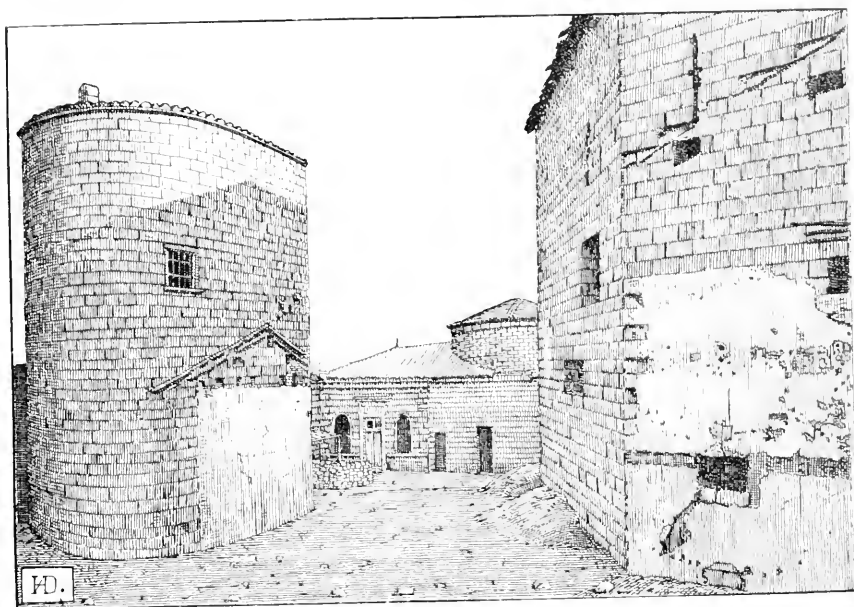
Les vieilles fortifications sont encore là, transformées en boulevards plus ou moins larges, comme les créneaux menaçants ont été transformés en paisibles parapets; et l'on fait le tour presque complet de la ville, admirant le paysage qui s'étend au loin, avec les tours et les détours de la Charente dans les prairies au nord, avec les lignes de peupliers qui bordent et cachent l'Angienne au midi. « La ville, dit la Popelinière, est petite et bien serrée, étendue sur le faite d'une haute montagne, laquelle est si roide qu'elle ne donne aucune avenue pour l'accoster, fors du côté du Limousin, par lequel la plaine court jusques à la porte qui mène à la Rochebeaucourt. De tous les autres endroits, ce ne sont que rocs et pentes de murailles inaccessibles, pour si peu défendues qu'elles soient. L'autre porte, qui conduit à la Rochelle, est défendue, tant par le naturel du lieu, qui est un pendant fort bas et roide, que par main d'homme: car, entre les doubles portes et murailles, il y a devant la première une grande et large plateforme, bien fondée et étoffée, si bien défendue et parapetée de tous côtés qu'on n'en sauroit approcher qu'à son grand désavantage. De la battre, elle est si élevée sur la plaine, où elle commande, que les assiégés n'en feroient que rire. Plusieurs endroits moins défensables ont leurs doubles murailles, revêtues de leurs fausses braies. Et le tout de bonne et ancienne étoffe, tellement qu'encore qu'il y eut brèche raisonnable, pour si peu que les assiégés la rempareroient, elle se défendroit d'elle-meme, d'autant que le soldat seroit déjà las premier de l'avoir franchie. Le plus faible endroit, c'est la porte de Limoges qui est plaine: mais elle a ses murailles triples et fortes. Au reste, aucun lieu de son contour ne lui commande: c'est pourquoi elle est estimée une des plus fortes places du royaume, et l'on dit qu'elle ne fut jamais prise par force, mais deux fois seulement par surprise. Voilà une description presque aussi curieuse que la forteresse d'Angoulême. »

Il y a beaucoup de portes et de poternes, mais, pour plus de sûreté, on n'en ouvre que trois: Le Palet, Saint-Pierre et Saint-Martial. Les portes sont garnies de tours qui logent les gendarmes. Dans la tour de Chande habite le *bourgeois*. (Page 260.)

Presque par le port du Palet, le côté du Nord, nous sommes tout de suite

¹ « La ville, dit la Popelinière, est petite et bien serrée, étendue sur le faite d'une haute montagne, laquelle est si roide qu'elle ne donne aucune avenue pour l'accoster, fors du côté du Limousin, par lequel la plaine court jusques à la Rochebeaucourt. De tous les autres endroits, ce ne sont que rocs et pentes de murailles inaccessibles, pour si peu défendues qu'elles soient. L'autre porte, qui conduit à la Rochelle, est défendue, tant par le naturel du lieu, qui est un pendant fort bas et roide, que par main d'homme: car, entre les doubles portes et murailles, il y a devant la première une grande et large plateforme, bien fondée et étoffée, si bien défendue et parapetée de tous côtés qu'on n'en sauroit approcher qu'à son grand désavantage. De la battre, elle est si élevée sur la plaine, où elle commande, que les assiégés n'en feroient que rire. Plusieurs endroits moins défensables ont leurs doubles murailles, revêtues de leurs fausses braies. Et le tout de bonne et ancienne étoffe, tellement qu'encore qu'il y eut brèche raisonnable, pour si peu que les assiégés la rempareroient, elle se défendroit d'elle-meme, d'autant que le soldat seroit déjà las premier de l'avoir franchie. Le plus faible endroit, c'est la porte de Limoges qui est plaine: mais elle a ses murailles triples et fortes. Au reste, aucun lieu de son contour ne lui commande: c'est pourquoi elle est estimée une des plus fortes places du royaume, et l'on dit qu'elle ne fut jamais prise par force, mais deux fois seulement par surprise. Voilà une description presque aussi curieuse que la forteresse d'Angoulême. »

dans le quartier industriel. C'est ici que les maisons sont le plus pressées, et nous nous enfonçons rapidement dans le pittoresque. Mais, encore une fois, comme il est heureux que le bon vieux temps soit passé sans espoir de retour, et ne puisse plus faire la joie que des archéologues!



Angoulême. Ruines du Châtelet. (p. 100.)

« Les rues sont tortes, dit Corlieu, et les maisons sans ordre. » Celles-ci sont en outre étroites et basses. Elles ont parfois un appentis où logent des animaux domestiques qu'on laisse vaguer dans le quartier. La plupart des habitants n'ont que la voie publique pour jeter leurs immondices : les venelles en sont encombrées. L'évêque lui-même fait porter sur la place « le lient de ses écuries. »

« Déjà étroites et sombres, les rues sont encore çà et là rétrécies par un étage en bois qui surplombe le rez de chaussée. Les charrettes ne passent pas partout. Le piéton lui-même a des précautions à prendre : il doit se garer des étaux placés devant les boutiques, et veiller à ne pas se heurter à des auvents posés trop bas. Il lui faut songer à ses pas en même temps qu'à sa tête. Les caves ont des regards horizontaux, avançant jusqu'au tiers de la rue, et fermés de trappes en bois, qui pourrissent à la longue et cèdent un jour sous le poids des passants. Des cavaliers même y sont tombés et des charrettes y ont engagé une de leurs roues. Les tuiles versent en détail l'eau des toitures, à moins qu'une gargouille ne la jette à flots dans la rue, non pavée, qui se transforme alors en torrent ou en boubier. Près des portes, en dehors des murailles, la

municipalité entretient des « bousines », ou fosses destinées, comme leur nom l'indique, à recevoir les boues amenées par les pluies : c'est à peu près tout ce qu'elle fait pour la voirie¹. »

Fumier sur les places : fumier au bord des remparts : fumier dans les rues :



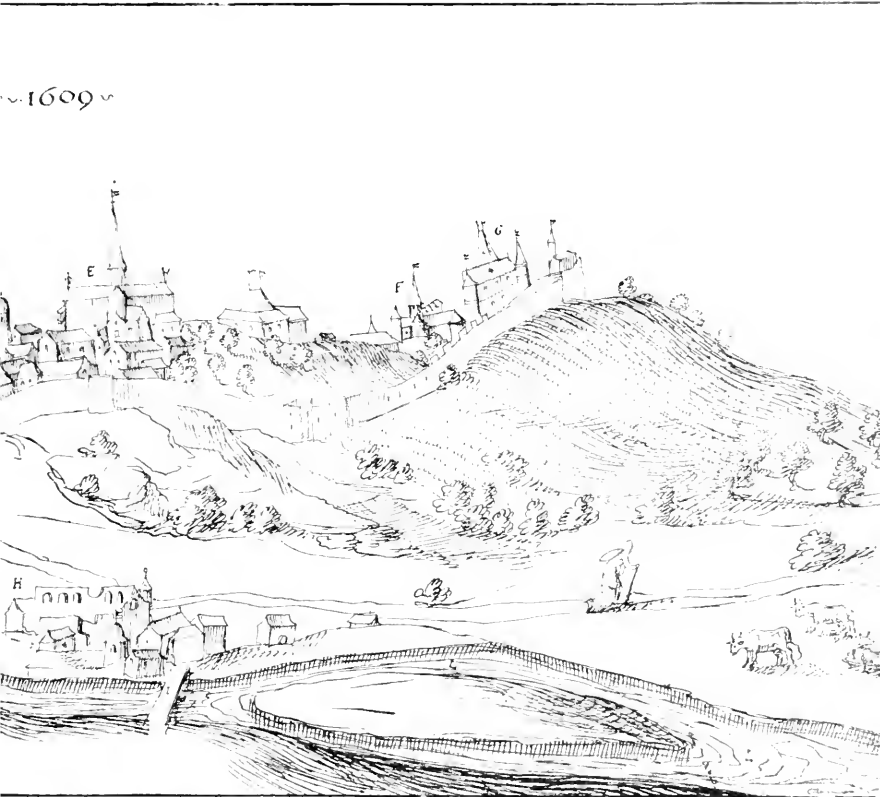
Vue d'Angoulême, 1416

On fait ce donc que la population qui vivait dans ces bouges, dans ces taudis, dans ces tanières, l'habitation et l'habitant. Dis moi qui tu hantes et tu me diras qui tu es. Voilà donc le XVI^e siècle. Une courte promenade dans les rues de la ville d'Angoulême. Les Forges et les Forches dans les chroniques; il fallait que les habitants de la ville fussent de bons oliviers ou de bons pressiers.

En 1800, quand on va à Angoulême, on part à pied et je passe dans la rue de la Croix-Verte. Au n° 10, on voit une maison qui a une jolie façade Renaissance.

la maison Saint-Simon¹. Mais tout est délabré, en desordre; tout est sale. Et cependant, même ainsi, le présent parvient-il à nous donner une idée du passé? J'en doute: car je m'imagine que le passé est inimaginable.

Ici était la maison commune, la maison de l'échevinage, bâtie au XV^e siècle,



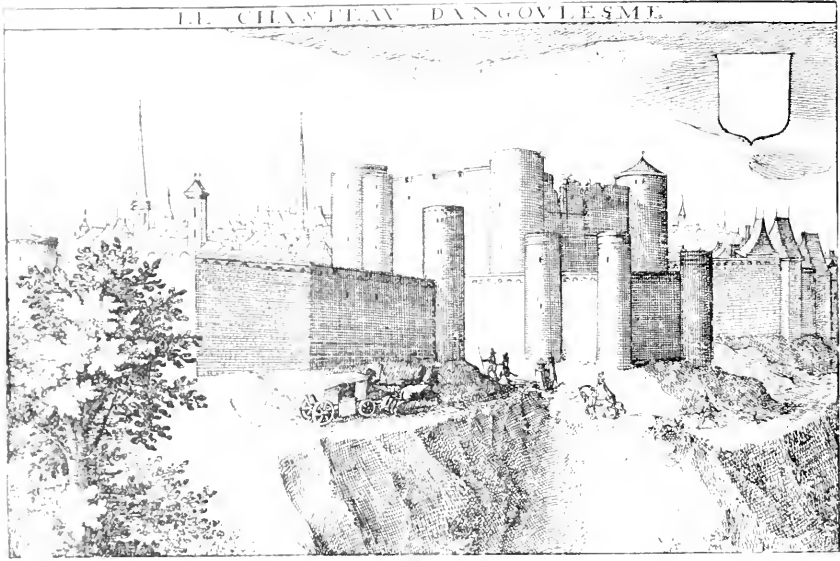
reproduction: Istompeo

de 1495 à 1497, dans le voisinage de l'église et du cimetière de Saint-André². La tour et les derniers pans de mur ont été rasés en 1806.

Un peu plus loin, sur l'emplacement des halles actuelles, étaient les prisons, le Châtelet, un monument qui datait d'avant le XIII^e siècle. « Ce qui se trouve, dit Corlieu, de plus vieil et remarquable à Angoulême est le Châtelet, qui sont trois grosses et hautes tours d'ancienne fabrique et de figure ronde, et une

1. De sur la Courne, page 112. 2. De sur la Courne, page 112. H. de P. et d. P. 1495-1497. Plus qu'un petit croquis de Corlieu, croquis 1. De sur la Courne, page 112. B. correct.

sculpture, et dedans celle-ci une autre ronde : lesquelles tours, disposées en forme quadrangulaire et se flanquant l'une l'autre, font un donjon fort à merveille, défendu du côté qui regarde la ville d'un profond fossé, taillé à fond de



Angoulême. Le donjon.

celui-ci le tout, derechef, renferme d'une forte ceinture, aussi fossoyée et flanquée. Depuis la fin du XV^e siècle, le Châtelet sert de prison royale, et à la fin du XVI^e siècle on commence à en combler les fossés. La pioche avait presque tout fait disparaître il y a peu d'années! (Page 363).

Un peu plus heureux a été le château, commencé au XIII^e siècle et fort étendu dans la seconde moitié du XV^e. La tour polygonale des Lusignan (Page 367), et la tour ronde des Valois (Page 368), subsistent encore, encasernées, plus ou moins de bonheur, dans le nouvel hôtel de ville, qui a remplacé l'ancien château. Celui-ci, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, a servi de prison à un grand nombre de protestants, coupables d'obstination, et de lieu de détention pour d'autres croyances.

Le donjon, qui fut le logement de Marguerite d'Angoulême. Aujourd'hui on ne peut y aller qu'en escalier, et on n'y va qu'en passant par le premier du second étage. On y a fait un logement pour plusieurs personnes, et on y a fait un débarras. Mais, ceux qui ont vu le donjon, ont vu un grand nombre de figures et un vil logis. C'est le morceau d'architecture qui a été le plus mal traité par l'Angoulois. Le second étage forme

une salle d'une grande beauté... Je ne connais pas de salle plus gracieuse dans nos châteaux gothiques. Notre François I^{er}, la Marguerite des Marguerites, ont habité cette salle; ils ont joué dans le petit boudoir qui est à côté » (ménagé dans l'épaisseur du mur, ainsi qu'un escalier et des corridors)¹.

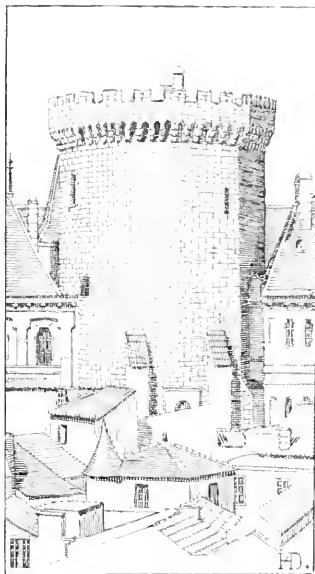
Nous arrivons enfin à la rue de Genève (Page 369), ruelle étroite, sinueuse et sombre, qui commence pas très loin de l'Hôtel de ville et aboutit à une place sur les remparts. C'était autrefois « la rue allant de l'église Saint-Paul à la halle du Palet². » Un bail de 1672 lui donne le nom de rue de Genève³. C'est dans cette rue, en effet, que Calvin aurait habité chez son ami du Tillet, dont la maison aurait été située à l'angle de la rue de Genève et de la rue du Chapeau-Rouge, dans le pâté de maisons délimité par la rue du Chapeau-Rouge (ancienne rue des Ecorcheurs et la rue du Chat (la ruhe au Chapt, dit un acte de 1532⁴)). (Page 369.) Cette maison du coin est encore à pignons, avec des fenêtres à croisée, et possède, à l'intérieur, un escalier en forme de vis.

Telle était la ville.

Quelle vie religieuse et ecclésiastique y trouva Calvin ? Car ce n'était pas en vain que la Providence le promenait ainsi de lieu en lieu. Approchons-nous donc de la cathédrale.

Autour du Châtelet et de la place du Palet était surtout le peuple. Autour de Saint-Pierre, environné de cinq autres églises, était le clergé. Là-bas, la grossièreté; ici, les abus: toute la chrétienté « à l'aurore de la Renaissance, à la veille de la Réformation⁵. »

En effet, le diocèse d'Angoulême est dirigé par Robert de Luxembourg, un grand seigneur d'une vie scandaleuse. Les mœurs de son successeur, Octavien de Saint-Gelais, sont encore pires. Il mourut de ses désordres. Tout ce qu'un des meilleurs prélats d'Angoulême, Cousseau, peut dire de moins mal sur ses prédécesseurs de la première moitié du XVI^e siècle, le voici: « Ils consumaient à la cour le revenu de leurs évêchés, où ils ne paraissaient jamais. L'un d'eux,



Angoulême, Tour Lusignan. tp. 360.

1. J.-H. Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844, p. 214, 217 et 218. C'est dans ce château que logea, en 1526, Le Livre d'Étapes: Une lettre, adressée d'Angoulême à Agrippa par Jean Capellain, lui dit, le 29 juin 1526: « notre Le Livre d'Étapes part aujourd'hui pour Blois... son domicile lui a été assigné. » *Hermès*, I, p. 459, 110, n. 8 et 11. — 2. *Archives d'Angoulême*, E. 127, n. 2 (après une donation de 1579). — 3. *Id.*, E. 202, E. 990. — 4. *Archives d'Angoulême*, E. 1171. C'est d'ailleurs, dans les archives, que j'ai été tenté pour nous par M. P. de Lamoignon, étudiant en théologie de l'Université de Montauban, Nous Pourrions en dire beaucoup. — 5. Livre, c. 67, p. 67.

nommé à vingt-deux ans, mourait deux ans après, avant d'avoir pu être sacré, et son titre passait comme une succession de famille sur la tête de son frère, qui mourut lui-même à Rome, cardinal et ambassadeur de Charles IX, sans avoir jamais visité son église d'Angoulême. Durant quarante années, cette cathédrale

n'eut pas une seule fois la consolation de voir un seul de ses évêques. Faut-il s'étonner si en l'absence du pasteur, les loups s'introduisaient dans la bergerie¹ ? Faut-il s'étonner, demanderons-nous à notre tour, si Calvin a été scandalisé de la conduite de ces prétendus pasteurs ?

D'autant plus que, s'il ne vit pas ces évêques absents, il ne vit que trop leurs représentants. L'évêque d'Angoulême était un prince, dont le quartier de Saint-Pierre formait le domaine : sa prison principale, bien pourvue d'engins de torture, qu'un document nous montre employés pieusement en 1513, s'appelait Sainte-Bénigne. L'évêque d'Angoulême était en même temps un marchand. Pendant quinze jours, chaque année, il avait seul le droit de vendre du vin en détail, dans la ville et les faubourgs. D'ordinaire, il mettait ce droit en ferme : quelquefois il le faisait exercer directement par ses gens, par ses « chambarières, » qui donnaient à boire dans quelque cour des bâtiments épiscopaux².



Angoulême. Tour Valois, (p. 366.)

Aussi l'humilité de ce vicair de Jésus-Christ était-elle aussi évangélique que sa douceur et sa pauvreté. Quand il faisait sa première entrée dans la ville, quatre des principaux gentilshommes de l'Angoumois étaient obligés de le porter : chacun tenait un des pieds du siège sur lequel il était assis. Un jour, le roi de France fut presque obligé de tenir le pied gauche de derrière. Heureusement qu'à ce moment le roi était une régente, Louise de Savoie : elle se fit remplacer par un procureur³.

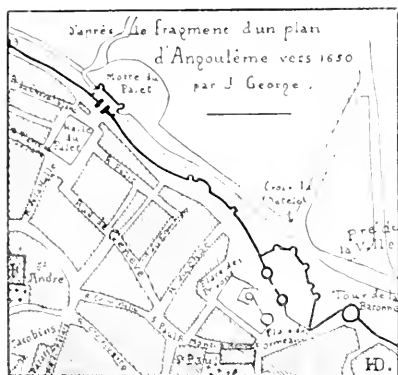
Ces faits ne suffisent-ils pas pour expliquer les sarcasmes, les violences de langage de Calvin ?

La façade de la cathédrale *Page 371* produit un effet assez mélangé. Beaucoup de personnages, beaucoup de sculptures, mais un plan difficile à distinguer. Cette œuvre, bien que due en grande partie à un remaniement qui a eu lieu au XIII^e siècle, ne dépasse pas les comble. Il y avait alors une tour centrale qui formait une vaste croix. En haut était le Christ dans sa gloire. En haut de cet arc au-dessus du ciel il n'y avait rien. Au XIII^e siècle, on suréleva la tour centrale et on y fit la gloire, et on ajouta de chaque côté une arcature remplie d'ornement, et chargée au sujet. Une restauration plus récente a encore

¹ « *Quand l'évêque n'est pas, les loups mangent le bled.* »

² « *Le vin se vendait par la cour de la cathédrale.* »

³ « *Le procureur de la cathédrale.* »



Angoulême. Quartier de la rue de Genève¹. (p. 367.)

renforcé le contresens. Cependant on distingue bien la scène du jugement dernier : au-dessous du Christ, entouré des anges et des quatre évangélistes, sont les élus, le regard tourné vers le Sauveur. Ils occupent presque toute la largeur de la muraille. Aux extrémités seulement se trouvent trois ou quatre réprouvés.

Mais plus remarquable est l'intérieur. (Page 373.) Ici tout est simple et si harmonique qu'on ne se doute pas de la grandeur de l'édifice, dont les coupoles rappellent le style de la cathédrale de Périgueux et de Sainte-Sophie de Constantinople².

Ici Calvin assista quelquefois au culte, et plus d'une fois ces voûtes retentirent des discours qu'il avait écrits et qu'on lisait en chaire³.

III

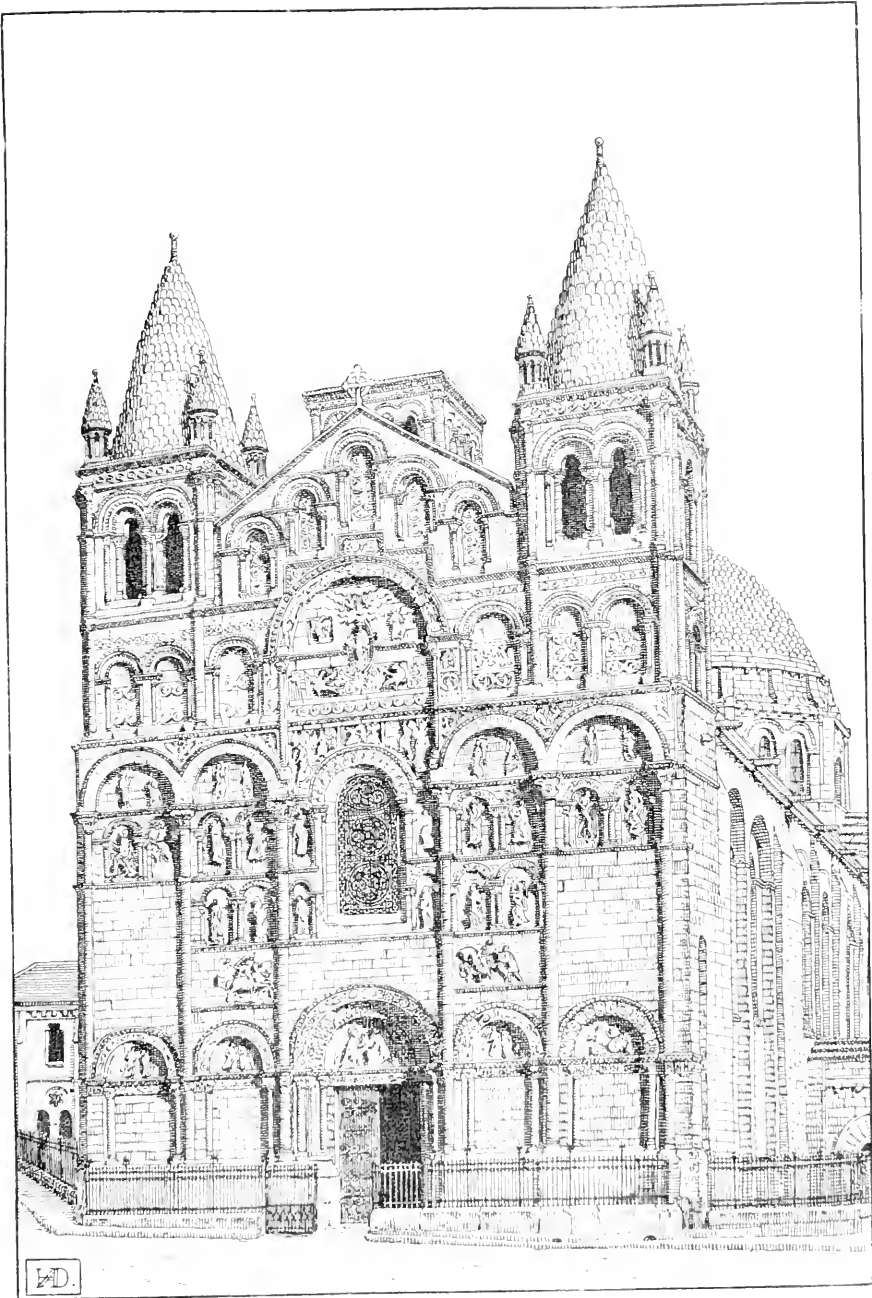
Sous le pseudonyme⁴ de Charles d'Espeville, Calvin logeait, nous l'avons dit, chez son ami du Tillet, dont il avait, sans doute, fait la connaissance dans les collèges de l'Université de Paris⁵.

Louis du Tillet, fils d'un vice-président de la Chambre des comptes de Paris, avait trois frères : 1^o Séraphin, valet de chambre de François I^{er}, et greffier en chef du parlement de Paris (1518); 2^o Jean, protonotaire et secrétaire du roi, qui succéda à Séraphin dans la charge de greffier (1530). « Il s'appliqua, dit Bayle, avec une diligence merveilleuse à illustrer l'histoire de France, et l'on peut dire que personne n'avait encore manié ce grand sujet selon le plan qu'il se forma. Il s'acquit beaucoup de gloire par cette exacte connaissance de l'intérieur du royaume; » 3^o Jean,



Angoulême. La muraille de la rue de Genève (1578-1581).

1. Nous devons ce plan à l'obligeance de M. J. George, Receveur municipal, qui nous a bien voulu nous communiquer son travail encore inédit. — 2. L. première travée (restaurée), dite, par erreur, du XI^e siècle. — 3. Ibid., p. 373.



Vue de la façade de la cathédrale. (p. 308.)

qui vaut le mieux. J'ai appris par expérience qu'il ne nous est pas permis de prévoir un trop long avenir. Tandis que je me promettais d'être tranquille, le danger que je ne craignais pas du tout était à la porte. Au contraire, quand je redoutais un séjour affreux (*tinamenam sedem*) un nid m'était préparé, dans la paix, contre toute attente. Et tout cela c'est la main de Dieu qui le fait. Si nous nous confions en lui, il veillera lui-même sur nous. Mais j'ai déjà rempli une page d'écriture ou de ratures. Adieu. Salue ceux que tu voudras¹. »

On sait ce que Calvin entend quand il parle de sa paresse. Il était si assidu à son travail, « que souvent, dit Fl. de Raimond, il passoit les nuicts entières sans dormir, et les jours sans manger². »

A quoi donc travaillait-il ainsi ? A ce qui devait être un jour l'*Institution*.

Angoulême, dit encore Fl. de Raimond, fut la forge où ce nouveau Vulcan bastit sur l'enclume les étranges opinions qu'il a depuis publiées : car c'est là où il ourdit premièrement, pour surprendre la chrestienté, la toile de son *Institution* qu'on peut appeller l'Alcoran, ou plus tost le Talmud de l'Hérésie³. »

Et à mesure qu'il avançait, il faisait part à ceux qui l'entouraient du résultat de ses labeurs. Aussi bien était-ce un cercle digne de lui qui entourait l'ardent auteur du discours de Cop. Avec Louis du Tillet étaient Antoine Chaillou, prieur de Bouteville, qu'on devait appeler « pape des luthériens, » et l'abbé de Bassac, tous deux hommes de lettres, et le sieur de Torsac, frère du futur président Pierre de La Place, et La Place lui-même, qui (c'est lui qui nous l'apprend) entretenit à Angoulême, sa ville natale, des rapports très affectueux avec Calvin⁴.

Pour plus de sûreté, le prieur de Bouteville, qui avait hors des portes d'Angoulême une maison nommée Girac, dans laquelle il faisait sa résidence habituelle, l'offrit à la petite compagnie. Elle devint le lieu ordinaire des rendez-vous. C'est là que furent tenues ces conférences auxquelles Fl. de Raimond est contraint de rendre hommage, malgré lui, quand il écrit : « Toute la conférence, avec ces trois bons ecclésiastiques, n'estoit que par forme de dispute, pour chercher la vérité ; mot qu'il avoit ordinairement en bouche, à l'ouverture de quelque livre : Trouvons, disoit-il, la vérité⁵. » Une locution qui porte le sceau de son authenticité calvinienne : trouvons, et non pas cherchons, la vérité !

Tout en essayant de dire qu'à ce moment Calvin portait encore le « masque de catholique, » le même historien avoue qu'il se trouvait à l'église le plus rare et qu'il pouvait, et en définitive il ne lui reproche qu'une chose : de ne s'être tenu à aucun aveu de religion contraire à la romaine. Il aurait cependant été facile pour le chapitre pour prononcer quelques oraisons latines et l'aurait fait dans l'église de Saint-Pierre. Mais très probablement il n'y a là qu'un détail de détail. Le récit de Bèze. Du Tillet pria Calvin « de coucher par écrit les principaux articles de sermons et remontrances chrestiennes : lesquelles il trouva en son presbytere par certains curez en ces quartiers là, à fin de

¹ Fl. de Raimond, *op. cit.*, t. I, p. 102. — ² Fl. de Raimond, *op. cit.*, t. I, p. 101. — ³ Fl. de Raimond, *op. cit.*, t. I, p. 102. — ⁴ Fl. de Raimond, *op. cit.*, t. I, p. 102. — ⁵ Fl. de Raimond, *op. cit.*, t. I, p. 102.

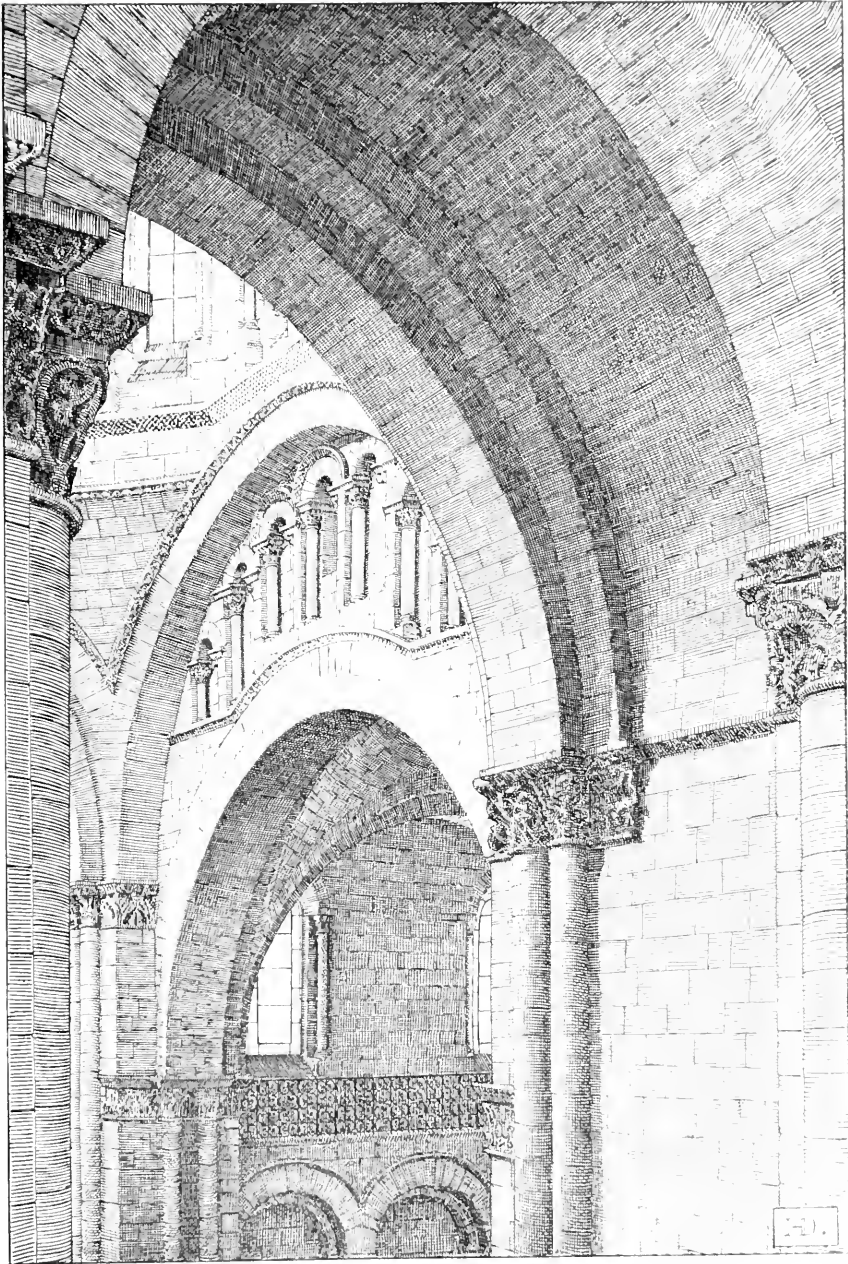
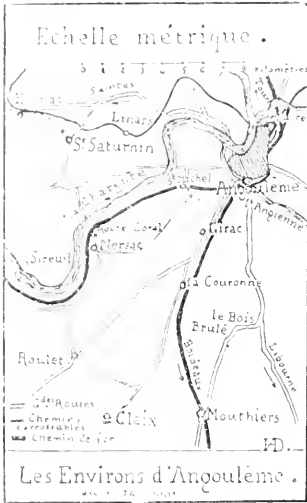


Fig. 100. Interior of the Cathedral of Amiens.

donner au peuple quelque goust de la vraye et pure cognoissance de son salut en Jésus-Christ! »

Attestant la vivacité et la permanence des impressions laissées par le séjour de Calvin, beaucoup de récits plus ou moins légendaires nous ont été transmis par les historiens du pays.

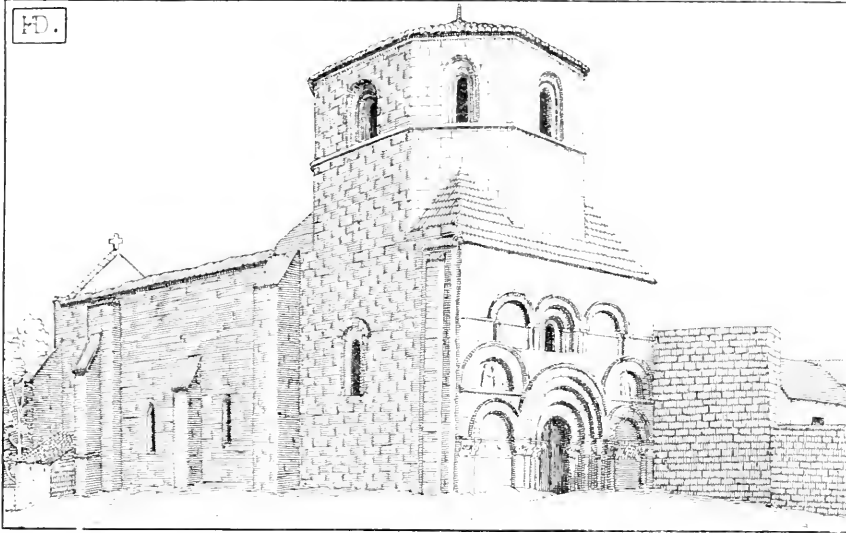


Il est naturel de croire que Calvin a été plus d'une fois à Saint-Saturnin (10 km. d'Angoulême), et tout à côté, au château de Chaillou, appartenant à Antoine Chaillou, le prieur de Bouteville². C'était un des trois ou quatre amis avec lesquels il vivait dans l'intimité : on peut penser qu'il le visitait à Saint-Saturnin³ (Page 375) comme à Girac. On montre à Saint-Saturnin une pièce de terre appelée *la Calvin*. Elle porte ce nom dans un acte de 1700⁴. Du reste, en 1666, Drelinecourt écrivait : « J'apprends qu'il y a une vigne que l'on appelle encore aujourduy la vigne de Calvin⁵. »

Plus sujette à caution, surtout avec ses enjolivements, est la tradition, cependant très enracinée, d'après laquelle Calvin se serait réfugié quelque temps chez des amis de la Réforme au château de la Roche-Coral (en face du mamelon sur lequel est bâti Angoulême, à 10 km. environ). Le château a été remplacé par une habitation moderne : mais on montre toujours les grottes de Calvin (Page 378), excavations d'abord naturelles, puis agrandies par la main de l'homme. « Elles sont au flanc d'un rocher à pic qui domine la Charente. On ne peut actuellement y parvenir qu'au moyen d'une échelle, et comme le château est isolé du rocher où elles sont creusées, on prétend qu'autrefois un pont-levis, partant du premier étage, servait à y conduire⁶. » On pénètre ainsi dans une première chambre qui contient une cachette (des autres disent un saloir⁷). La seconde salle beaucoup plus grande a des fenêtres semi-circulaires, d'où la vue s'étend sur toute la vallée. Là est *la chaire de Calvin*, excavation à deux mètres au-dessus du sol. Il paraîtrait qu'autrefois

¹ « Calvin, par sa prédication, a été le premier à donner le goust de la vraye religion à ce pays. » — *Statistique monastique de la France*, t. I, p. 107. — ² Le château de Chaillou existe encore, à côté de Saint-Saturnin, près de Hiersac, à 10 km. d'Angoulême. — ³ « On voit à Saint-Saturnin une vigne qui fut, dit-on, habitée par Calvin. A côté est la vigne de Chaillou. » — *Statistique monastique de la France*, t. I, p. 107. — ⁴ C. Boissier, *op. cit.*, p. 107. — ⁵ C. Boissier, *op. cit.*, p. 107. — ⁶ C. Boissier, *op. cit.*, p. 107. — ⁷ « Ce qui peut avoir donné lieu à cette tradition, c'est que Calvin, pendant son séjour à Saint-Saturnin, écrivait que Calvin est allé réellement à la Roche-Coral, et qu'il y a une vigne qui fut habitée par Calvin. » — *Statistique monastique de la France*, t. I, p. 107. — ⁸ « On prétend qu'autrefois un pont-levis, partant du premier étage, servait à y conduire. » — *Statistique monastique de la France*, t. I, p. 107. — ⁹ « On prétend qu'autrefois un pont-levis, partant du premier étage, servait à y conduire. » — *Statistique monastique de la France*, t. I, p. 107. — ¹⁰ « On prétend qu'autrefois un pont-levis, partant du premier étage, servait à y conduire. » — *Statistique monastique de la France*, t. I, p. 107.

les parois offraient des inscriptions latines. Enfin, la troisième salle, plus petite, appelée *chambre de Calvin*, présente à sa voûte des espèces de crochets auxquels on pourrait attacher des cordes. On a parlé d'un hamac pour les membres fati-



Angoulême, Saint-Saturnin, (p. 374.)

gués de Calvin! Qu'y a-t-il de vrai dans toute cette histoire? Y a-t-il quelque chose de vrai?

Nous nous en tenons au jugement de M. Lefranc: « Encouragé et protégé par du Tillet, qu'il appelait lui-même son patron, il donnait libre carrière à son activité évangélique¹. »

IV

Eut-il occasion de rencontrer chez du Tillet un personnage plus illustre encore que ceux dont nous venons de parler, Rabelais? On sait, en effet, que l'auteur de *Pantagruel* a fréquenté l'hospitalière et érudite maison de la rue de Genève².

1. L'Eglise réformée d'Angoulême fut fondée par Jean de Villiers, un Français, le comte de Herris II. Elle fut rapidement, ne put plus s'asseoir en secret, et commença de prêcher, et plus tard de cultiver, me. L'histoire d'Angoulême et au milieu de... (II, 50) et *le satirique*, cf. Baum et G... (I, p. 215). En 1561, « le seul ministre au pays d'Angoulême, qui eut le courage de s'opposer... » (O. G., XVIII, p. 111). L'abbé Bouteiller à Calvin, tombé malade et... demi d'un pasteur... Calvin, G. L... (I, p. 111). L'abbé... d'un fort bon acri, s'il y en a en France... (O. G., XIX, p. 130). L'abbé Dur... (I, p. 111). L'abbé... *J. Calvin*, p. 118. — Mais la rencontre d'Angoulême est plus improbable encore que celle de Paris. (I, p. 111).

A ce moment, le héros de la Réforme et le héros de la Renaissance auraient peut-être trouvé, sans trop de difficulté, un terrain non seulement de conversation, mais presque d'entente.

Dès la fin d'octobre 1533, Calvin, racontant à son ami Daniel les histoires du collège de Navarre, parle de Pantagruel dont une nouvelle édition venait de paraître à Lyon. La Faculté de théologie l'avait censurée comme « ouvrage obscène, » avec quelques autres de la « même monnaie ¹. »



Un moment cependant les Réformateurs crurent que cet adversaire de l'obscurantisme serait un ami de l'Évangile et l'on trouve le Gargantua dans la bibliothèque d'Olivétan ². A cette époque (1533), a écrit M. Gebhart, Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme ³.

Notons quelques déclarations intéressantes :

Rabelais reproche au peuple de Paris d'être « tant sot, tant badault, et tant inepte de nature qu'un basteleur, un porteur de rogaton, un mulet avecques ses cymbales, un vieilleux au mylien d'un carrefour, assemblera plus de gens que ne ferait un bon prescheur évangélique ⁴. » — Grandgousier termine sa lettre à Gargantua par la salutation des évangéliques : « La paix de Christ, nostre rédempteur soyt avecques toy ⁵. » — L'inscription mise sur la grande porte de Thélème est ainsi conçue :

Ce n'entre : pas, hypocrites, bigotz,
Vieux mitatoz (fous), inimitieux bour-oüilles (tristes par affectation),
Fou-ouls (hypocrite), ladauls, plus que n'estoient les Gotz,
N'y O-tro-sot (précieux des maotz),
Haïns (puyves heres), e-gotz, eaphant (empantoutflez),
Ger-ux mit-oüilles (qui portent malines), trapparts (moines déguenillés) escornifléz,
Bêléz (sots), cullez, tagouteus de tabus (artim-s de querelles),
Tic-e-culleur, pour vendre vos abus,
Vou-ou-bis-ye-chien,
Remplio-ou-tes-champ,
De me chonctez.

¹ Calvin, Œuvres complètes, t. III, p. 1321. Or de Rome Rabelais revint à Lyon, et fit paraître, en 1533, le premier livre de son œuvre, Pantagruel, et la première édition (reconnue) du premier livre de la vie de Gargantua et Pantagruel. L'ouvrage fut aussitôt condamné par la Faculté de théologie de Paris, et il est probable que dans les premiers mois de 1533, Calvin, qui se trouvait à Lyon, avait lu l'ouvrage. C'est probable que dans les premiers mois de 1533, Calvin, qui se trouvait à Lyon, avait lu l'ouvrage. C'est probable que dans les premiers mois de 1533, Calvin, qui se trouvait à Lyon, avait lu l'ouvrage.

² M. Gebhart, dans son ouvrage sur la vie de Rabelais, a écrit : « L'ouvrage de Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme. » M. Gebhart, dans son ouvrage sur la vie de Rabelais, a écrit : « L'ouvrage de Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme. » M. Gebhart, dans son ouvrage sur la vie de Rabelais, a écrit : « L'ouvrage de Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme. »

³ M. Gebhart, dans son ouvrage sur la vie de Rabelais, a écrit : « L'ouvrage de Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme. »

⁴ M. Gebhart, dans son ouvrage sur la vie de Rabelais, a écrit : « L'ouvrage de Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme. »

⁵ M. Gebhart, dans son ouvrage sur la vie de Rabelais, a écrit : « L'ouvrage de Rabelais, qui traversait la période la plus indépendante de sa vie, incline véritablement au protestantisme. »

Et par faulseté
 Troubleroyent mes chants
 Vos abus meschans.

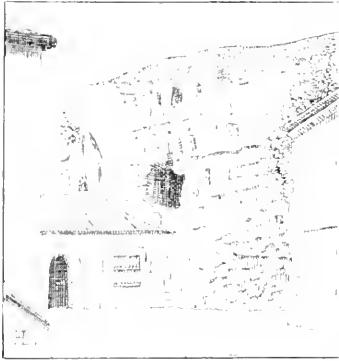
Cy entrez, vous qui le saint Évangile
 En sens agile annoncez, quoy qu'on gronde.
 Céans auez un refuge, et bastille
 Contre l'hostile erreur, qui tant postille court en poste
 Par son faulx style empoisonner le monde.
 Entrez, qu'on fonde icy la foy profonde.
 Puis qu'on confonde, et par voix et parole,
 Les ennemys de la sainte parole
 La parole sainte
 Ja ne soit esteinte
 En ce lieu tressainct.
 Chascun en soit ceinet.
 Chascune ait enceinte
 La parole sainte¹.

— Après la lecture de « l'énigme en prophétie, » gravée sur une grande lame de bronze, et trouvée aux fondements de l'abbaye de Thélème. « Gargantua soupira profondément et dist ès assistans: Ce n'est de maintenant que les gens réduictz à la créance évangélique sont persécutez; mais bien heureux est cellui qui ne sera scandalisé et qui tousjours tendra au but, au blanc que Dieu, par son cher filz nous a préfix². » — Grandgousier fortifie sa femme Gargamelle en lui citant l'Évangile: « Nostre Sauveur diet en l'évangile Joannis 16.... Ha (dist-elle) vous dictes bien, et ayme beaucoup mieulx ouyr tele propos de l'évangile, et mieulx m'en trouve, que de ouyr la vie de Sainte Marguerite, ou quelque autre eapharderie³. » — Panoocrates, à peine Gargantua est-il éveillé, à 4 heures du matin, lui fait lire « quelque page de la divine Éscripture, haultement et clèrement, avec prononciation compétente à la matière. » Puis le « précepteur répétoit ce que avoit esté leu: luy exposant les poinetz plus obscurs et difficiles⁴. » — Rabelais blâme à sa manière les supplices: « De là Pantagruel vint à Thoulouse, où aprint fort bien à danser et à jouer de l'espée à deux mains, comme est l'usance des escoliers de la dicte université; mais il n'y demoura guère quand il vit qu'ilz faisoient brusler leurs régens tout vifz comme harans sorelz saurs; disant: Ja Dieu ne plaise que ainsi je meure, car je suis de ma nature assez altéré, sans me chauffer davantage⁵. » — Pantagruel, au moment de combattre les géants, fait vœu, s'il est vainqueur, que partout où il aura puissance et autorité il fera « prescher le saint Évangile, purement, simplement et entièrement: si que les abus d'un tas de papelars et faulx prophètes, qui ont par constitutions humaines et inventions dépravées envenimé tout le monde, seront d'entour luy exterminéz⁶. »

On pourrait ajouter d'autres citations encore à celles-là: A quoi bon? Voilà

1. *Œuvres*, I, liv. — 2. *Ibid.*, I, liviii. — 3. *Ibid.*, I, vi. Passage imprimé en 1542. — 4. *Ibid.*, I, liv. — 5. *Ibid.*, II, v. — 6. *Ibid.*, II, xviii.

le premier Rabelais, le Rabelais des deux premiers livres (car les cinq livres de son œuvre forment non pas un, mais cinq ouvrages, s'échelonnant pendant trente ans, à des moments très divers de la Renaissance), le Rabelais ami de

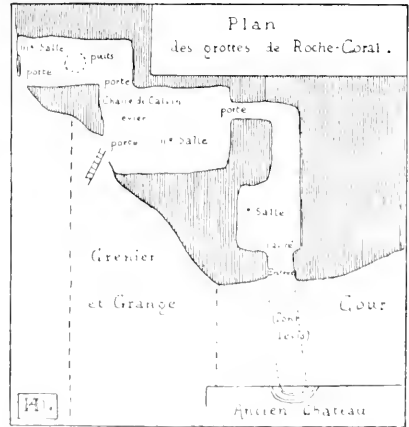


La grotte de Roche-Coral. Extérieur. (p. 371.)

Budé, contemporain intellectuel des Marguerite et des Marot¹. Mais l'heure de la décision sonne. En 1535, la persécution éclate. Il faut braver le martyre. Rabelais cherche des patrons parmi les cardinaux. Il réimprime ses deux livres², en les expurgeant des mots mal sonnants tels que *sorbonistes*, *sorbonagres*, *sorbonicoles*³, et il publie son troisième livre, 1546. Le gallican reste : le protestant s'évanouit.

Alors Calvin s'exprimera sévèrement sur le compte du grand moqueur, dans son traité *des Scandales* (1550). « Les autres comme Rabelais, Degouvea, Despériers... après avoir gousté l'Évangile (*gustato evangelio*) ont esté frappéz

d'un mesme aveuglement. Comment cela est-il advenu, sinon que desja ils avoient profané ce gage saint et sacré de la vie éternelle par leur outrecuidance diabolique » le latin dit : par une audace sacrilège dans la plaisanterie et dans le rire; *sacrilega ludendi, aut ridendi audacia*⁴. Naturellement Rabelais ne voulut pas être en reste avec Calvin et une fois, une seule, et ce fut assez, il le nomma, dans son quatrième livre (ch. XXXII, publié en 1553, il parle de l'île farouche (sans doute Genève); il parle de Physis la nature et d'Antiphysis. La nature a enfanté la beauté et l'harmonie. Jalouse, Antiphysis se hâte d'enfanter Discordance, et autres monstres; ils avaient la tête sphérique, les oreilles haut enlevées, les grincles comme aureilles d'asne, » « Et son fruit. Depuis elle engendra le gogotz, gogotz et Papelards, le gogotz, le Pataloz, les démoniacs Caphars, les Gens de Genève, les enraigez Putherbes, Brillaulx, Caphars, Gogotz, Cagotz et autres monstres difformes et contrefaits en despit de Dieu ».



La grotte de Roche-Coral. Intérieur. (p. 371.)

¹ *Œuvres complètes*, t. I, p. 121. — Voir la fin de la note 2. — ² *Œuvres complètes*, t. I, p. 121. — ³ *Œuvres complètes*, t. I, p. 121. — ⁴ *Œuvres complètes*, t. I, p. 121.

La rupture était radicale: elle était encore plus naturelle. Il n'y avait aucun rapport entre l'obstiné rieur et l'austère Réformateur: — entre le chercheur du « grand peut-être » et le défenseur de la « très certaine vérité de Dieu: — entre le fondateur du culte, souvent obscène, de la nature, de l'humanité raisonnable et non corrompue, et le prédicateur infatigable du péché originel, de la chute, de la corruption radicale et du salut uniquement en Christ: — entre le philosophe qui avait pris pour devise « fais ce que voudras » et le chrétien qui avait mis en pratique la maxime: « en sacrifice, j'imvole mon cœur au Seigneur. »

donna l'idée de son propre ouvrage. Vers le commencement de l'année 1533, voulant leur donner une suite de sa façon, il publia Pantagruel. « Les horribles et espouvantables faits, etc. » qui est aujourd'hui le livre II. Plus tard, en 1535, trouvant l'entrée en matière trop inférieure à la suite, il donna Gargantua: « La vie mestimable, » qui est le livre I actuel. Stapfer, o. c., p. 31. — 2. M. Stapfer s'exprime ainsi: « On a dit et j'ai répété, un peu vite peut-être, que la tendance protestante disparaît de l'œuvre de Rabelais avec le troisième livre publié en 1546. J'ai donc, qu'après avoir repassé à ce point de vue cette portion de l'ouvrage, je crois devoir faire quelques réserves, plus ou moins importantes. » C'est ainsi que le IV^{ème} livre contient le discours du petit diable au labourcur de Papefiguiere, ou l'on lit: « De fait Lucifer se paist, à tous ses repas, de tartadetz pour entree de table. Et se souloit desjeuner d'escolliers. Mais (las!) ne scay par quel malheur, depuis certaines années ilz ont avecques leurs estudes adjoinct les saintes Bibles. Pour ceste cause plus n'en pouvons au diable l'un thier. Et croy que si les caplards ne nous y aident, leur oustans par menaces, injures, force, violence et bruslemens leur saint Paul d'entre les mains, plus à bas n'en grignoterons. » Rabelais, IV, XLVI.) — 3. Dans l'énumération des «êtres» abuseurs et séducteurs « qui osent contester que son livre est » sans pair, incomparable et sans parragon, « ce qu'il maintient » jusques au feu exclusive, « Rabelais ajoute les prestinateurs (*prédestinateurs*) et emposteurs. » Prologue du livre II, — 3. *Œuvres*, VIII, p. 15; *Opuscules*, p. 1182. — 5. *Œuvres de Rabelais*, IV, xxxii.

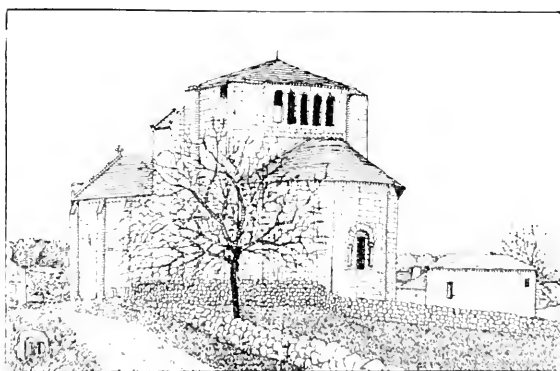
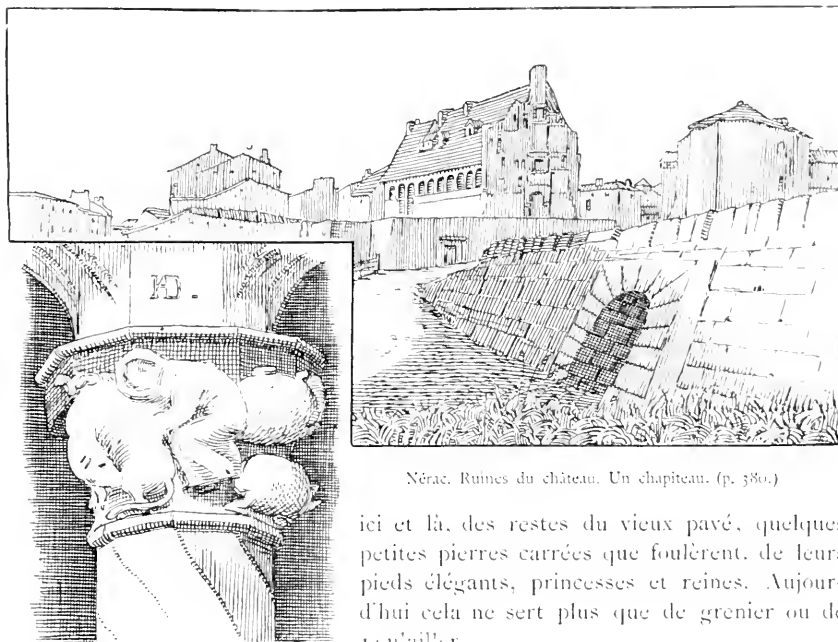


Fig. 102. — (p. 370.)

taire d'une partie de la vieille demeure royale dépose des tonneaux dans les cours, et du bois dans les chambres. Intérieurement tout est à l'avant. Et cependant il y a encore des salles avec leurs belles voûtes¹, dont les clefs portent des A entrelacés (Antoine de Bourbon), et qui attendent seulement une main bienveillante pour reprendre quelque chose de leur ancien éclat. Il y a même,



Nérac. Ruines du château. Un chapiteau. (p. 380.)

ici et là, des restes du vieux pavé, quelques petites pierres carrées que foulèrent, de leurs pieds élégants, princesses et reines. Aujourd'hui cela ne sert plus que de grenier ou de poulaiier.

Deux chapiteaux de la galerie vont nous en dire davantage. Leurs sculptures nous racontent l'histoire du château, ou du moins les origines de la famille qui le bâtit.

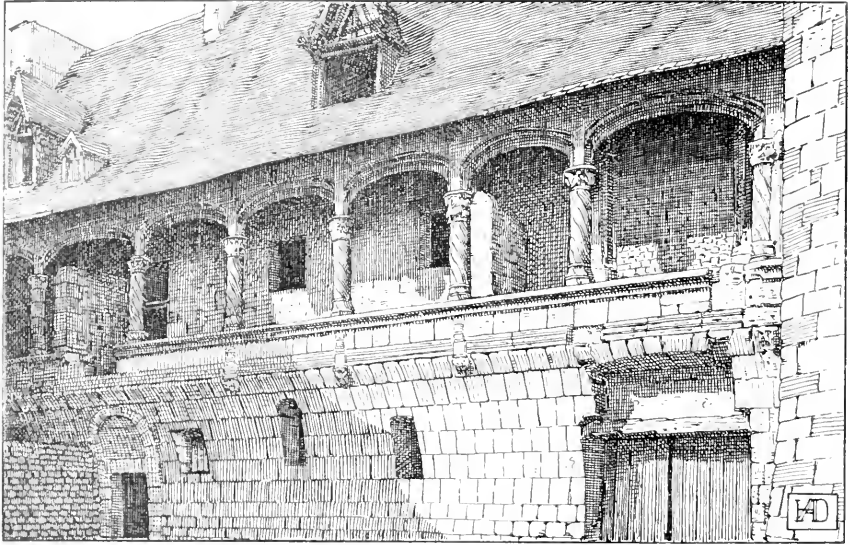
Sur l'un², on voit sculpté un moine bénédictin, revêtu de son scapulaire et environné d'une grande quantité de lapins. Il est courbé sur un gros dogue qui semble le menacer, et tandis que, d'une main, il lui présente un long papier déroulé, de l'autre il cherche à l'apaiser. Le second chapiteau, au lieu de simples feuilles, nous montre des marguerites.

Ces figures sont faciles à comprendre. Nérac était une abbaye de bénédictins qui, pour maintenir leur domination sur des vassaux récalcitrants, s'adressèrent à un seigneur de la maison d'Albret, originaire de Lapret ou Labret³. Les

1. La pièce la plus remarquable de cet édifice est une salle voûtée, à l'empilement du rez-de-chaussée. C'est la qu'étaient les salles de l'abbaye, l'Albret et de la cour de Navarre. (F. de Saligny, *Fortifications de la citadelle de Nérac*, 1850, p. 21.) — 2. Celui de la marguerite est orné d'une belle sculpture. — 3. Aujourd'hui Labret, commune de l'arrondissement de Mont-de-Maran.

seigneurs d'Albret rependirent volontiers à l'appel des moines, et se substituèrent tout simplement aux propriétaires légitimes.

Le dogue c'est le seigneur, le moine c'est le bénédictin, le papier c'est la charte.



Nérac. Galerie existante du château (aile nord).

Les d'Albret mirent plusieurs siècles à construire leur château, avec ses quatre corps de bâtiment.

L'aile qui a été conservée occupait le nord et datait de 1471 à 1522. L'aile occidentale, plus vieille, datait du XIV^e siècle. Un dessin, de 1782, nous représente l'aile orientale, (Page 383.) Henri d'Albret construisit l'aile sud de 1522 à 1550.

Les quatre corps formaient un trapèze entourant une cour intérieure, entourés eux-mêmes par de profonds fossés, et défendus aux quatre angles par quatre énormes tours. La façade regardait la ville. Un pont de bois, pavé en pierres, conduisait au grand portail, devant lequel était un pont-levis. Et le portail lui-même était orné par deux tourelles, qui rendaient plus pittoresque cette masse imposante. (Page 384.)

A l'extrémité de la façade extérieure de l'aile nord, on voit encore une baie à un lit de fer à cheval, et un cercle de fer avec des rayons tordus. C'est tout ce qui reste d'un petit pont-levis qu'on abaissait pour que la Cour pût aller à l'église, Saint-Nicolas, bâtie à côté.

Enfin, l'autre tour, orientale, longeant la rivière, était une autre tour

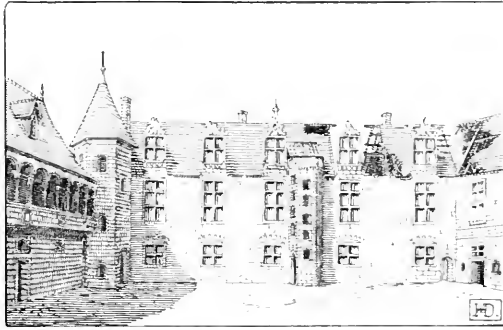
ronde, contenant un escalier en limaçon, qui aboutissait à un pont sur la Baïse : c'est par là que la Cour se rendait au parc¹.

Descendons du château, à gauche, le long de la Baïse, par la rue qui va d'un pont à l'autre, la rue des Tanneries. Sur la rivière, la façade de ces établissements n'est rien autre chose que l'ancien mur de ville. De longues galeries de bois, superposées, donnent au quartier un aspect jaune, noir et rouge, de l'effet le plus intéressant.

Dans la rue, sur la clef de voûte de la porte d'une de ces tanneries, une inscription nous arrête : « Dieu soiet céa. » (Page 385.) La tradition veut qu'ici se soient tenues les premières réunions évangéliques.

Que cette inscription soit une inscription protestante, il n'y a guère lieu d'en douter. Les catholiques se taisaient, en général, ou parlaient latin, en de pareilles circonstances. Que la maison et le quartier soient vieux de plusieurs siècles, il n'y a pas lieu d'en douter davantage. Mais était-ce une maison particulière, ou vraiment un temple ? L'inscription est compréhensible dans les deux hypothèses. Tout ce qu'on sait, c'est que la maison contenait, en bas, une salle unique et très grande.

Encore quelques pas et, tournant à droite, nous voici en face du vieux pont (Page 386), en pierre, à triple arceau ogival, à double versant, aux coudes en



Nérac. Cour du château. Vue orientale, d'après un dessin de 1782, au musée de Nérac, (p. 382.)

1. Le vieux château a été encore décrit par des experts en 1783 : visite faite bien à propos. Dix ans plus tard, le 15 août 1793, une loi de la Convention ordonnait la confiscation de tous les monuments ou il existait des armoiries, signe de « l'antique et hideuse teodalité ». Les démolisseurs se mirent à l'œuvre. Pour 10000 francs, ils abattirent la moitié de Pédiécé ; ce qui restait fut vendu en plusieurs lots. On possède au musée de Nérac un plan du château, le dessin d'une façade intérieure (celle de l'est) retrouvé dans un manuscrit de 1782, dû à Dupin de Franceuil, fermier général à la fin du XVIII^e siècle, enfin un plan en relief, en liège, exécuté avec beaucoup d'habileté d'après ces diverses indications. M. Philippe Laurin, dans son *Château de Nérac* (1806, p. 10) (article extrait de la *Revue de l'Agenais*), dit : « En outre des dessins déjà cités, il en existe un autre, reproduit à la fin de l'ouvrage, devenu fort rare, de M. Rougier de la Bergerie, ancien sous-préfet de Nérac, et intitulé : *Tratado sobre a cidade de Henri II, em o dia e estado de a corte de Nérac* (Agen, 1826). Ce dessin n'est que la reproduction d'un tableau beaucoup plus ancien qui portait pour titre : *Plan de l'habitation de Nérac, en toto*. La vue est prise de la garemie, c'est-à-dire de la rive droite, et permet d'admirer sur la rive gauche, et au bout du pont à double versant, deux très pittoresques, les deux façades Est et Sud du château, avec leurs tours couronnées, les fenêtres et les deux étages. On le commencement du jardin du roi. » M. Tholin, architecte du For et-Garonne, a bien voulu nous communiquer ce volume très rare (pages que, tire à un très petit nombre d'exemplaires), il n'a pas été mis en vente de M. Rougier de la Bergerie. Malheureusement, la lithographie qui indique le pont et la haute muraille le long de la Baïse, donne une simple silhouette du château ; il n'y a aucun renseignement sur le tableau de 1806. La reproduction en liège est en somme plus intéressante.

Voilà les origines de Néraac, du vieux bourg primitif, entouré par la rivière et par des murailles dont on voit encore quelques restes en amont, à l'endroit où le rempart arrivait à la Baïse. — A cet endroit précis s'élevait encore, il y a quelques années, une tour qui portait le nom de *Chaire de Calvin*. (Page 388.) Mais il est bien probable que la tradition a été, ici comme autre part, trop précise. Les populations naïves aiment les symboles matériels. Calvin était venu. Calvin, par son influence, avait fondé l'Église de Néraac. L'imagination populaire lui éleva une chaire digne de lui, forte et grande comme une tour¹.



Néraac. Inscription de la rue des Tanneries. (p. 387.)

En repassant le vieux pont, nous remontons droit dans la ville, et nous traversons le vieux quartier du Néraac actuel. (Page 389.) Dans la rue de l'École se trouve l'ancien hôtel de ville bâti en 1611, sur l'emplacement de celui qu'un incendie avait dévoré avec les Archives², et nous arrivons aux Allées du Centre établies sur les anciens fossés³, vers 1722. Ces fossés portaient du château, décrivaient un arc de cercle presque régulier et rejoignaient la rivière par la rue du Cujon⁴.

On rencontrait d'abord la halle, une des plus vastes de France, construite sous Antoine de Bourbon; sa charpente était supportée par trente gros piliers, formant deux longues galeries juxtaposées. A l'un des angles se tenaient les boulangers, auxquels Henri IV, pour perpétuer le souvenir de l'un de ses adultères, accorda le droit de ne payer aucune taxe.

Plus loin était la fontaine du Grillon, don de Henri IV, ici avaient lieu les exécutions, précédées de tortures, par corde, coins, etc.

1. On raconte qu'il y eut à Néraac, en 1563, un *Colloque de Rome*, dans lequel on discutait de la doctrine catholique en présence de Calvin. On dit que Calvin avait écrit à Valenciennes (voir p. 33) la bonne et saine doctrine par laquelle il se passait le jour. — 2. En 1611, le palais de la ville ayant été incendié, on érigea dans un cabinet supérieur de l'hôtel de ville le premier salon de l'histoire, sur un plan de terrain qui fut consacré temporairement à la bibliothèque de la ville. (Bibliothèque de la ville de Néraac, *Revue de la Bibliothèque de la ville de Néraac*, 1911, p. 103.) — 3. Les fossés furent établis par le duc de Guise, en 1563, et furent remplis de terre par le duc de Guise, en 1611. — 4. Au commencement de ce siècle, on a fait faire, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Carnot, par le duc de Nemours, un pont sur la Baïse, qui a été détruit en 1870. — 5. Au commencement de ce siècle, on a fait faire, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Carnot, par le duc de Nemours, un pont sur la Baïse, qui a été détruit en 1870.

Enfin, à l'autre bout des Allées, se tenait le marché au charbon qui, comme la halle, rappelait les aventures galantes, c'est-à-dire immorales, du roi de Navarre.

C'est par un souvenir d'un autre genre que nous terminons notre visite. A gauche des Allées, presque en face de la rue du Prince, est une place où se



N. 11. Le vieux pont. (D'après un d. Théodore de Bèze, Le vieux Nérac, pp. 383.)

trouvent aujourd'hui le Tribunal, le Musée et la Bibliothèque. Elle s'est appelée presque jusqu'à ces derniers temps la place du Temple. Là en effet était le temple du XVI^e siècle, démoli lors de la révocation de l'édit de Nantes. Un des plus pieux et des plus vieux protestants de Nérac m'a raconté qu'un de ses oncles lui parlait souvent d'un vieillard qu'il avait connu, et qui venait régulièrement planer sur les ruines de ce temple, comme les Juifs aux pieds des remparts de Jérusalem, si je l'oublie, » s'écriaient les prophètes; et les huguenots chantaient: « C'est dans ta Sion sainte que tu seras loué. »

De l'autre côté, moyennageuse échappons-nous maintenant à travers la nature à la recherche d'un site gracieux:

Le pont de la Bèze, à Nérac, par lequel on passe de la rive gauche à la rive droite de la Bèze, est un des plus beaux de France. Il est construit en pierre de taille et a été élevé par les Huguenots.

Rien que ce nom : la Baise, est plus qu'un nom, c'est toute une poésie. Et un Néracais, il est vrai, mais qui dans la circonstance n'a pas trop abusé de l'exagération naturelle à tout Gascon, a dit : « La Garonne est plus imposante ; le Lot est plus pittoresque. Mais c'est surtout à la Baise qu'on peut appliquer le vers du poète :

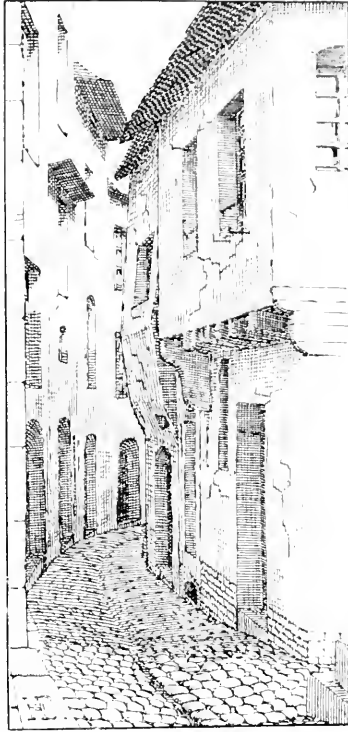
Et la grâce plus belle encore que la beauté.

Tout plaît sur ses bords, jusqu'au nom de la rivière qui les arrose ¹. »

En sortant du château par la tour avec le petit escalier en limaçon, on était tout de suite dans les Jardins du Roi, créés par Henri d'Albret, le mari de Marguerite. Aujourd'hui ce sont des jardins particuliers. Mais il est facile de restaurer l'ancien parc. Voilà encore, à l'angle, le pavillon des bains (Page 390), un pavillon hexagone qui baigne toujours ses pieds dans la rivière. Puis venait le jardin, dont le centre était marqué par un jet d'eau. Quatre vaches accroupies, au cou desquelles étaient suspendues des clarinettes et des sonnettes, supportaient le bassin en marbre blanc, et de superbes marronniers, taillés avec soin, l'ombrageaient. Le long de la terrasse, qui bordait la rivière, une belle et large allée d'ormeaux tenait toute la longueur du jardin. Elle conduisait à un tapis de verdure où se dressait le palais des Mariannes (Page 391), ce bâtiment carré et d'architecture assez soignée, que le roi avait construit pour une de ses maîtresses. A l'extrémité de l'allée se trouvait la fontaine désignée par un mot béarnais *la noun de las Poupetos*, qui continue à rappeler les aventures peu édifiantes d'Henri d'Albret.

Ainsi, dans l'âme d'Henri IV, il y eut lutte entre l'influence atavique du grand-père et du père d'un côté, et celle de la grand-mère et de la mère de l'autre. L'immoralité l'emporta sur la morale.

De ce côté-ci de la Baise c'était donc le jardin aux parterres soignés, fleuris et plantés d'arbres exotiques, orangers, aloès, palmiers. De l'autre côté on passait sur un pont plus étroit et plus bas que le pont actuel, c'était la nature, « la garenne. » (Page 393.



Nérac. Rue Tanzin-la-Gaillarde, dans le vieux Nérac ², (p. 384.)

¹ Nérac. — *Préface*, p. 10. — ² Centre du village de la rue de Sully, c'est la seconde allée venant du Pont.

La fameuse promenade est restée jusqu'à la fin du siècle dernier un parc muré, allant du petit Nérac à la fontaine Saint-Jean. Mais une porte permettait d'entrer dans un second bois, entouré aussi de murailles, une seconde garenne qui s'étendait jusqu'à Nazareth. Écoutons une description, de 1807, avant les derniers remaniements : Une large et belle allée se dirige depuis les murs du



NÉRAC. La clau de Caléin, op. 381.)

petit Nérac jusqu'au moulin de Nazareth, en suivant toujours, dans une longueur d'environ trois mille pas, toutes les sinuosités de la rivière, dont les eaux calmes vont baigner les murs de Nérac.

Des ormeaux, des chênes touffus, s'élèvent de chaque côté, et forment de la promenade un berceau continu; ils sont même assez

rapprochés les uns des autres, pour que leurs branches se confondent sans se nuire. Dans la partie inférieure, leurs tiges étaient autrefois par une haie d'aubépines, dont la verdure était relevée, au printemps, par les fleurs les plus odoriférantes.

« Le coteau au pied duquel est située la promenade, est couvert d'un bois taillis, qui forme à proprement parler la garenne. Il servait de retraite à une immense quantité de gibier.... »

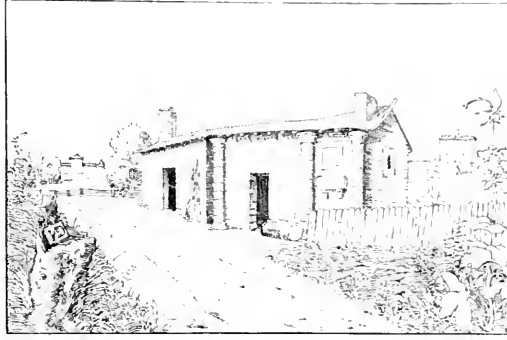
« Des arbres de toute espèce composent le taillis, et la diversité de leurs feuilles offre, dans ses détails, les nuances les plus agréables, et, dans l'ensemble, un amphithéâtre de verdure qui repose et satisfait la vue.

« La monotonie de ce tableau est même rompue par des prairies émaillées de fleurs, dont la végétation est vivifiée par des sources abondantes, et, dans certains endroits, par des masses de rochers, si heureusement dessinés, qu'on les croirait posés par la main des hommes.

« Au-dessus du coteau, et dans la plaine supérieure, une large allée (aujourd'hui disparue) percée au milieu des chênes, se prolongeait à la même distance que celle de la garenne, et en ligne directe. — La rivière baigne le côté droit de la promenade; mais son lit encaissé laisse apercevoir, à chaque détour, et par conséquent à l'œil à chaque pas, les paysages les plus variés.... »

Enfin, au Jardin du Roi, et ses magnificences : « plus loin, se trouvent de nombreux puits par des ruisseaux qui, des rochers qui couronnent le coteau, et par des cascades, pour aller terminer leur cours dans la rivière. Plus loin, par des saules, des papiers orient les bords; et à l'ombrage de ces arbres, par des troupeaux, et des vaches qui animent le paysage, et rappellent le tableau de Phil. Paris. »

sur les arbres. La reine-mère est venue pour les fameuses Conférences. Elle se promène avec un ministre et se joue de lui en imitant son langage puritain. Pendant ce temps l'escadron volant de ses filles d'honneur fait capituler plus de vertus que pendant les guerres de religion on ne fera capituler de donjons. Les fêtes, les intrigues, les galanteries, les trahisons, les duels, ce que la reine Margot appelait « ces toutes sortes de plaisirs honnêtes, » répandent la corruption la plus brillante. Pour les beaux yeux de la rieuse Anne d'Autriche, le vieux Ussac livre La Réole aux catholiques, et, pour se venger, le roi de Navarre va surprendre la ville de Fleurance au sortir d'un bal. Au milieu de cet imbrogléo d'amours, de duels, d'intrigues, on signe le traité du 28 février 1579, et sur les allées de la Garenne la troupe légère des courtisanes et des dames dans leurs costumes pittoresques de soie et de velours, aux couleurs bariolées, passe en riant et en dansant comme les rondes de Watteau. « Nérac était une Capoue, a dit un auteur, qu'il eût fallu fuir si l'on ne voulait y perdre son corps et son âme. »



Nérac. Le palais des Mariannes¹. (p. 387.)

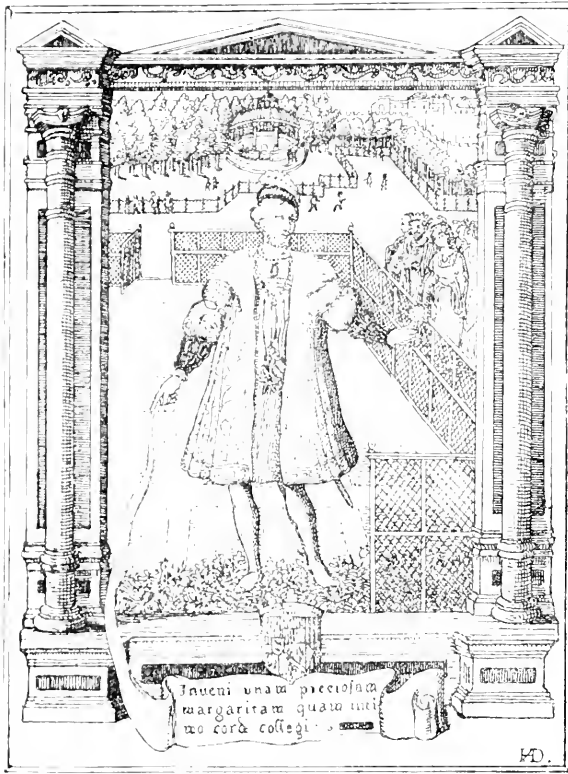
II

En vérité, que pouvait bien venir y faire Calvin ?

Il est vrai, aucun lieu ne réveille le souvenir d'une plus profonde dissolution que Nérac, avec ses palais des Mariannes, ses fontaines des Poupetos, ses contes sur la belle boulangère, sur le charbonnier de Capéhicot, sur les aventures de ces filles d'honneur, c'est-à-dire sans honneur, qui s'appellent Marianne, Mespée, Fleurette, Fosseuse, d'Agelle, Le Rebours.... Du grand-père au petit-fils, sans oublier ni le père, ni la femme d'Henri IV, c'est ici que la cour de Navarre a donné le spectacle de la plus parfaite dépravation.

Mais les chroniqueurs ont deux fois tort. Ils ont tort de louer sous le nom d'aventures galantes les adultères vulgaires d'un homme dépourvu de sens moral, et qui aurait mieux dû se rappeler de qui il était fils et de qui il était roi, fils

1. Le Palais des Mariannes est situé vers le milieu du Jardin du Roy, à droite, et au le fond du chemin de service qui le coupe en deux cour-d'honneur. C'était plutôt un pavillon de plaisance dans le goût de l'art italien (V. *La Gloire de Marguerite*, p. 30, 31.) Le propriétaire actuel a eu le tort de démolir les deux cocottes, et de remplacer, sur le côté, cet ornement par de longues cochons.



Nérac. Le Jardin du roi, ce.

d'une mère sur laquelle il aurait dû prendre exemple, et roi d'un peuple auquel il devait le donner.

Et les chroniqueurs ont tort, et pas moins, lorsqu'ils écrivent : « L'histoire de Nérac se résume dans un seul nom : Henri IV ; » lorsqu'ils chantent dans leurs sonnets :

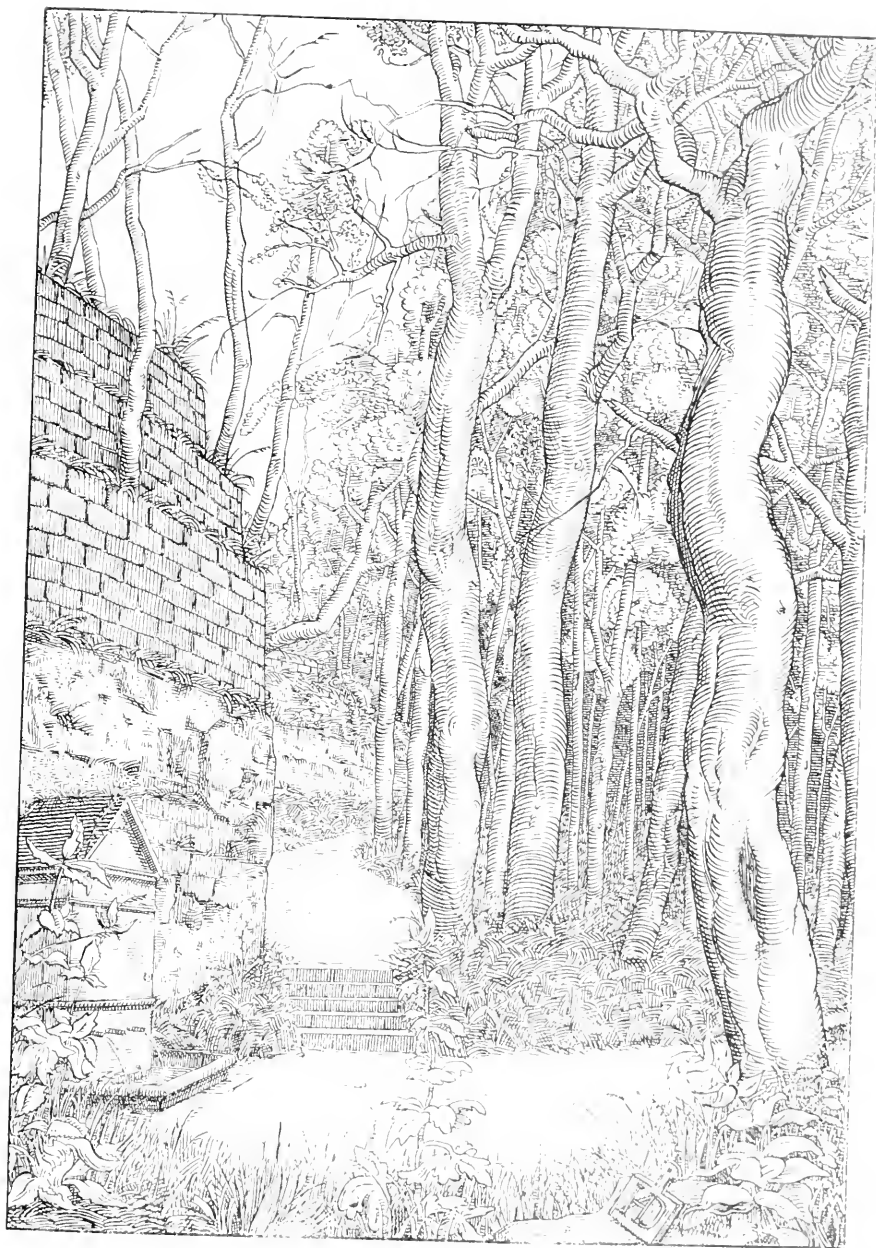
« Nérac, ne suffit-il donc pas
qu'on te parle de lui ? »

Non, cela ne suffit pas. Les Néracais se calomnient. Nérac n'a pas seulement été le foyer de tous les vices. On y a vu briller toutes les vertus, et la vraie gloire de Nérac, ce n'est pas Henri IV, c'est Marguerite d'Angoulême, mère de Jeanne d'Albret.

On conserve au musée de Nérac la copie d'une jolie miniature du XVI^e siècle. Un prince, Henri d'Albret, se trouve dans un jardin, le Jardin du Roi. Il tient à la main une marguerite et il la tend à une jeune fille, Marguerite d'Angoulême, en lui lisant : « J'ai une précieuse perle *Margarita* que j'ai recueillie au plus profond de mon cœur. *Inveni unam preciosam margaritam, quam intimo corde collegi.* » Dans l'intérieur on aperçoit les vieux murs de Nérac.

Un *Épître*, poétique, d'une poésie touchante et douce, une histoire d'où l'on sent l'âme d'une fleur, un parfum délicieux de mysticisme à la fois pénétrant et lumineux, voilà en effet le Nérac, vrai et original, voilà le Nérac qui se trouve plus absolument à part au milieu de toutes les résidences royales de la Vallée de Gers. Nérac que Calvin est venu visiter, celui de Marguerite d'Angoulême.

« Elle est morte, dit Orléans, dans le ton de cette idylle mystique, que l'illustre Marguerite a écrite au cours de sa vie : » Elle avoit été l'œillet



Nerac. Promenade Le Garenne. Fontaine Saint Jean. Les deux fontaines. 1894. 1894.

JEAN CALVIN 1



Marguerite de Valois, d'après les *Leves*.

précieux dans le parterre de ceste maison, de qui l'odeur avoit attiré en sa cour, comme le thym les mouches à miel, les meilleurs esprits de l'Europe. »

Que fut en effet Marguerite, sinon un charme, une attraction, une influence bienfaisante, la bonne fée, non seulement de son frère, mais de tous les malheureux, celle que la nature avait ornée de tous les dons les plus divers et les plus précieux, et que Marot définissait : Corps féminin, cœur d'homme et teste d'ange ?

Née à Angoulême (« angoumoise, dit-elle d'elle-même, sentant l'eau douce de Charrente¹ ») le 11 avril 1492, cette sœur unique de

François I^{er} fut mariée, un peu contre son gré, semble-t-il, au duc d'Alençon² ; et nous avons vu son heureuse influence à Bourges. Le fèvre d'Étaples sans doute la mit en relation avec Briçonnet, et rien n'est comparable à la correspondance qui s'établit, de 1521 à 1524, entre la princesse et l'évêque.

Pour parler de l'incarnation, l'évêque lui dit : « C'est un gâteau qui a régné, venu de Zibanie sursemée, moulu au moulin d'ennui, pétri d'eau froide en la Huiche d'intidèle et inobédiente présomption, etc. »

« C'est pas clair. Voici qui l'est moins encore si possible : » Madame, qui cherche le désert et le désert est abîme ; cherchant désert et ne le peut trouver, et pour se faire voir, est par dessus empêché, est mauvais guide pour guider autrui dans le désert, et le conduire au désert désiré³. »

¹ « Angoumoise, dit-elle d'elle-même, sentant l'eau douce de Charrente¹ » le 11 avril 1492, cette sœur unique de François I^{er} fut mariée, un peu contre son gré, semble-t-il, au duc d'Alençon² ; et nous avons vu son heureuse influence à Bourges. Le fèvre d'Étaples sans doute la mit en relation avec Briçonnet, et rien n'est comparable à la correspondance qui s'établit, de 1521 à 1524, entre la princesse et l'évêque. Pour parler de l'incarnation, l'évêque lui dit : « C'est un gâteau qui a régné, venu de Zibanie sursemée, moulu au moulin d'ennui, pétri d'eau froide en la Huiche d'intidèle et inobédiente présomption, etc. » « C'est pas clair. Voici qui l'est moins encore si possible : » Madame, qui cherche le désert et le désert est abîme ; cherchant désert et ne le peut trouver, et pour se faire voir, est par dessus empêché, est mauvais guide pour guider autrui dans le désert, et le conduire au désert désiré³. »

² « Angoumoise, dit-elle d'elle-même, sentant l'eau douce de Charrente¹ » le 11 avril 1492, cette sœur unique de François I^{er} fut mariée, un peu contre son gré, semble-t-il, au duc d'Alençon² ; et nous avons vu son heureuse influence à Bourges. Le fèvre d'Étaples sans doute la mit en relation avec Briçonnet, et rien n'est comparable à la correspondance qui s'établit, de 1521 à 1524, entre la princesse et l'évêque. Pour parler de l'incarnation, l'évêque lui dit : « C'est un gâteau qui a régné, venu de Zibanie sursemée, moulu au moulin d'ennui, pétri d'eau froide en la Huiche d'intidèle et inobédiente présomption, etc. » « C'est pas clair. Voici qui l'est moins encore si possible : » Madame, qui cherche le désert et le désert est abîme ; cherchant désert et ne le peut trouver, et pour se faire voir, est par dessus empêché, est mauvais guide pour guider autrui dans le désert, et le conduire au désert désiré³. »

³ « Angoumoise, dit-elle d'elle-même, sentant l'eau douce de Charrente¹ » le 11 avril 1492, cette sœur unique de François I^{er} fut mariée, un peu contre son gré, semble-t-il, au duc d'Alençon² ; et nous avons vu son heureuse influence à Bourges. Le fèvre d'Étaples sans doute la mit en relation avec Briçonnet, et rien n'est comparable à la correspondance qui s'établit, de 1521 à 1524, entre la princesse et l'évêque. Pour parler de l'incarnation, l'évêque lui dit : « C'est un gâteau qui a régné, venu de Zibanie sursemée, moulu au moulin d'ennui, pétri d'eau froide en la Huiche d'intidèle et inobédiente présomption, etc. » « C'est pas clair. Voici qui l'est moins encore si possible : » Madame, qui cherche le désert et le désert est abîme ; cherchant désert et ne le peut trouver, et pour se faire voir, est par dessus empêché, est mauvais guide pour guider autrui dans le désert, et le conduire au désert désiré³. »

Marguerite s'évertue à marcher sur les traces de son directeur. Elle signe ses lettres « votre gelée, altérée, et affamée fille », ou encore : « la pis que morte. » Citons aussi ce morceau d'une lettre de 1523 : « Vous me priastes que si de quelque endroit de la très sainte Escripture doubtois ou désirois quelque chose, le vous escrire : à quoy vous feis promesse présomptueuse de le faire. Je vous prie excuser l'aveugle qui juge des couleurs: car je confesse que la moindre parole qui y soit est trop pour moy et la plus élère m'est obscure.... Mais à vous qui sçavez les gousts des viandes restaurantes et fortifiantes, je vous prie que en vérité, sans fainte, du demurant de celles qui vous sont par le donneur données, en veuillez envoyer les miettes, en sorte que vostre vieille mère c'est d'elle-même qu'il s'agit: elle avait 32 ans et l'évêque en avait 53, envieillie en sa première peau, puisse par cette douce et ravissante parole de vie renouveler sa vieille peau, et estre tellement repolie, arrondie et blanchie, qu'elle puisse être au seul nécessaire¹.... »

Ce qu'il y a de plus grave c'est que ce mysticisme baroque, après avoir corrompu le goût, paralysait la volonté. Et Briçonnet ne craignit pas d'arrêter tout à coup les élans pieux de celle qui l'avait pris pour guide. Cette fois le langage est très, trop, compréhensible : « La prudence est consiste à caller.... Je me suis quelque fois persuadé que raison et honnesteté deust contraindre nostre honneur à se contenter et dissimuler². » On sait comment Briçonnet finit.

Plus fidèle à elle-même, Marguerite redoubla d'efforts et de soins pour protéger les persécutés. Remariée, en 1527, à Henri d'Albret, elle avait alors trente-cinq ans et Henri en avait vingt-quatre, elle se réfugia à Nérac, vers 1530, et fit de sa résidence une vraie « auberge de la justice, » un asile ouvert à tous les malheureux. Voici comment s'exprime un contemporain, Charles de Sainte-Marthe, un de ceux qu'elle avait sauvés du bûcher, et qui prononça son oraison funèbre. Sous l'influence de Marguerite, Nérac « devint le port et le refuge de tous les désolés. Tu les eusses vus à ce port, les uns lever la teste hors de mendicité, les autres, comme après le naufrage, embrasser la tranquillité tant désirée.... Somme, les voyant à l'entour de ceste bonne dame, tu eusses dit d'elle que c'estoit une poule qui soigneusement appelle et assemble ses petits poulets et les couvre de ses ailes³. »

Alors Nérac brilla d'un éclat incomparable. Marot, arrivé en 1535, célèbre cet « exil plus doux que liberté, » et se hâte d'appeler son ami Bonaventure Des Perriers, pour qu'il vienne

Ouvr en grande oysivete
La Base chaster comme chamon et noel.

Voici les Du Moulin, les Victor Brodeau, les Claude Guy⁴ qui portent tous le titre de valet de chambre. Voici le traducteur de Boccace, Antoine le Maçon, et le poète chrétien Nicolas Denisot, et le mathématicien poète Pelletier. Voici les

1. Génin, *o. c.*, p. 103. — 2. Honnouard, I, p. 199, 21 (cité) 1, 21. — 3. Génin, *Id.*, p. 111.

niers, de valets de chambre, sans compter les étrangers de passage¹. Marguerite est mise très simplement, « Sa façon accoustumée étoit ung manteau de veloux noir, coupé un peu soubz le bras ; sa cotte noire, assez à hault collet, fourrée de marthes, attachée d'espingles par devant ; sa cornette assez basse sur la teste, et apparoist un peu sa chemise froncée au collet². » (Page 394).

C'est après dîner, et l'on discute quelque texte de l'Écriture sainte, par exemple, celui-ci : « Si vous ne ressemblez aux petits enfants, vous n'entrerez jamais au royaume des cieux. » Les docteurs citent saint Augustin, saint Jérôme, saint Chrysostome. Pourquoi pas ? La princesse ne lit-elle pas Érasme dans l'original : ne comprend-elle pas Sophocle ? et, pour approfondir le sens de la Bible, n'a-t-elle pas pris des leçons d'hébreu ?

Puis, comme le temps est beau, on descend dans le parc, de l'autre côté de la Baïse, et, après une courte promenade, on s'assied à l'ombre des arbres qui abritent la fontaine de saint Jean.

Une demoiselle d'honneur se met à lire une des nouvelles de l'Heptaméron. Et ce contraste n'est pas un des traits les moins significatifs de cette société et de ces personnages, de plus en plus curieux, à mesure que nous les étudions de plus près. C'est le XVI^e siècle, où la galanterie s'alliait si souvent à la religion, où les mœurs si rudes donnaient aux langues une liberté qui choque sinon la vertu, du moins la prudence, de notre époque. Mais il faut bien noter que les Contes de Marguerite sont d'une nature assez particulière. Ils contiennent des récits libres, trop libres. Toutefois, même les plus libres sont suivis d'une morale, souvent sévère et souvent pieuse, « qui irait à donner l'*Heptaméron* pour un livre d'édification³. » C'est dans ces contes qu'on lit : « Il n'y a de force qu'en Dieu. » La trente-troisième nouvelle finit ainsi : « Voilà, mes dames, comme la foy du bon comte d'Angoulesme ne fut vaincue par signes ne par miracles extérieurs, sachant très bien que nous n'avons qu'un Sauveur, lequel en disant *consummatum est*, a monstré qu'il ne laissoit point à un autre successeur pour faire nostre salut⁴. » Du reste Marguerite s'est mise elle-même en scène dans ces Nouvelles, sous le nom de mère Oysille, et c'est elle qui dirige les entretiens. Or, elle commence chaque journée par la lecture de la Bible, et prie toute la société « d'aller à l'Église, en l'union que les apôtres faisoient leur oraison, et demander à Dieu sa grâce, laquelle n'est jamais refusée à ceux qui en foy la requièrent⁵. » Aussi vit-on la puritaine Jeanne d'Albret veiller, pieusement, à ce que le public reçut une édition authentique des Nouvelles de sa mère.

Cependant, au milieu de ces propos et devis, les heures ont passé, et l'on rentre au château pour terminer l'après-midi par la comédie : une comédie du

1. La cour compte — un chancelier, deux chambellans, dix maîtres d'hôtel, trois valets, trente-huit écuyers, soixante demoiselles, dix-sept secrétaires, quatre médecins, un chapelain, six amantiers, vingt valets de chambre. — 1. *Ibid.*, p. 189, personnel, sans oublier une centaine de domestiques que la reine entretient avec des ressources énormes. — 2. Henri de la Ferrière, *Marguerite d'Angouleme*, 1803, p. 181. — 3. Genin, *ibid.*, p. 118. — 4. *Ibid.*, p. 117. — 5. Les pages très intéressantes consacrées à ce sujet par M. Doumic dans sa *Révue des Deux-Mondes*, du 13 mai 1877, p. 941-943. — 5. L'*Heptaméron*, fin de la trente-troisième Nouvelle. — 6. *Ibid.*, début de la septième Nouvelle.

même goût que les Nouvelles ou les Propos de table. Sous les formes les plus inattendues, c'est toujours de religion qu'il est question.

« Nous passons notre temps, a dit Marguerite elle-même, à faire mômeries et farces. » Et Brantôme explique un peu de quoi il s'agit : « Elle composait souvent, dit-il, des comédies et des moralités qu'on appelait là des pastorales, qu'elle faisait jouer et représenter par les filles de la cour. » Nous avons encore une de ces pastorales, composée précisément à Nérac, en 1535 : l'« Inquisiteur¹. »

L'inquisiteur commence par se plaindre de « ce savoir neuf » qui surmonte le sien. Il gémit de ce qu'il ne peut...

.... les scavans faire taire
 Qui ne euls que moy ont l'Éscripture sainte...
 Car continter je ne les puis de fainte :
 Toujours leur fault alleguer l'Éscripture,
 Dont ilz me font soutenir peine mainete,
 Car je ne teiz jamais bonne lecture.

Notons une question et une réponse. L'inquisiteur demande :

Des bonnes œuvres, des mérites,
 Qu'est-ce ?

Et les enfants éclatant de rire et le raillant, répondent :

Lza, lza, lza.

Voilà qui est hardi. Cependant l'inquisiteur finit par être ébranlé :

Ils ne dient rien d'aventure,
 J'ai tout dedens la Bible leu.

Il est ému, entraîné. Il se met à chanter lui-même un cantique :

O puissant Esprit,
 O doux Je-us-Christ,
 Qui par ta clémence
 Et ton saint Esprit
 As de talet, prescript
 Mon cultrécavdance,
 Je perd, contenance...

Et tous finissent par s'unir dans un même chant. Sur quoi le petit Clérot termine par cette sage réflexion :

Voilà ce que je prie
 Pour que ne soit nul l'en,
 A ne s'en aller à table et à me...

Le lecteur se dit : Quelle journée ! Et quel tort on fait à Nérac en voulant nous en faire un monument. Les banals amours de princes dévergondés ! Toutes les sottises du XVI^e siècle et même d'autres époques, pourraient en raconter autant, sans l'ennuyer. Et pas que nous aurions beau chercher, parcourir l'Europe et

¹ *Œuvres complètes de Brantôme*, t. 1, Paris, 1864, p. 102, 103, 104, 105.

les siècles, nous ne trouverions rien de comparable à cette idylle mystique, qui, sous la providence de la belle Marguerite, se déroule sur les bords de la Baise.

Une dernière fois je m'assieds à côté de la petite fontaine de saint Jean et j'écoute son murmure. C'est à cette eau si pure, et coulant si doucement, que Marguerite pensait sans doute, quand elle écrivait :

A la clere fontenelle
 Qui est l'eau vive, et d'En haut le parfait don,
 Tous povres pécheurs appelle
 Dieu tout seul bon,
 Pour vray pardon
 Recevoir en abandon.

Et je pense : cette idylle mystique de Nérac fut en définitive triste, triste comme un rayon de soleil trop fugitif, entre deux noirs nuages, entre toutes les hontes empestées de la corruption, et toutes les horreurs sanglantes de la persécution.

Pendant qu'ici s'écoulaient ces quelques années, abritées par ces collines, apaisées par ces ombrages, rafraîchies par ces sources, là-bas et tout autour, c'est la France qui s'enfonce dans un abîme de boue et de sang, la boue dont était faite l'âme des Valois, le sang qui jaillissait du cœur de nos martyrs.

Quel terrible contraste ! Et cette sécurité même devient une inquiétude ! et ce bonheur même devient un malaise ! et c'est Marguerite même qui chante son chant le plus triste et le plus beau :

Reveille-toy, Seigneur Dieu,
 Fais ton effort,
 De venger en chacun lieu
 Des tiens la mort.

Tu veux que ton Evangile
 Soit prêché par les tiens,
 En chasteau, bourgade et ville,
 Sans que l'on en eue riens ?
 Donne donc a tes servans
 Cœur ferme et fort,
 Et que d'amour tons fervents,
 Ayment la mort.

La mort, qui e l'infidèle
 E t horrible a regarder,
 A ton enfant est si belle
 Qu'il ne craint à ha trider.
 Avance donc, Seigneur,
 Ton deus support,
 L'eu donnet, pour tout l'eu monde,
 For en e mort !

L. A propos des *Comon*, p. 110. — M. Lezime dit : « De la prison, par le ciel d'Orléans, un ange même d'un Réformé qui confesse sa foi, qui croit, qui aime, et qui aime à mourir. Les catholiques romains s'y trompèrent si peu qu'ils adoptèrent pour l'un de leurs chants, et pour un des plus beaux, cette ferme allure : « Réveille-toy, Seigneur Dieu... » Dire que ces vers furent composés par Marguerite de Nérac, c'est une erreur.

geait à le faire venir à Rome. Alcandre rapporte un propos récent de Le Fèvre, qui, à un seigneur lui demandant si les catholiques ne se gouvernaient pas par l'esprit du Seigneur, avait répondu en serrant les épaules : « Je n'en sais rien. » Alcandre affecte de ne penser qu'au début de la carrière de Le Fèvre, à ses corrections de la Vulgate, pour lesquelles la Sorbonne le condamna. Il raille cette condamnation. « C'était alors chose inouïe que le changement de la moindre syllabe, et même de corriger un texte altéré par la faute des copistes dans l'ancienne version dont se sert l'Église. » Il trouve tout cela de « minime importance. » et il ajoute : « J'avais reçu du pape l'ordre, et j'avais moi-même le désir, de chercher, si je le rencontrais quelque part, à l'adoucir et à le rassurer... Si Faber faisait par écrit une petite rétractation de quelques passages, comme l'a fait saint Augustin, le tout s'arrangerait aisément. C'est là ce que j'espérais, et c'est ainsi que nous avons décidé d'agir, le docteur Ortiz et moi, avec le consentement du pape. Mais comme Faber est si loin de nous, il conviendrait de l'engager par l'entremise de quelque bon prince ou seigneur, à se rendre en Italie, parce que, tant qu'il est près de ce Gérard, jamais on ne réussira à rien¹. »

Pendant ce temps, Le Fèvre, de plus en plus absorbé par son œuvre biblique, faisait paraître, le 6 avril 1534, sa révision intitulée : « La Bible avec les variantes de l'hébreu et du grec » (Anvers, in-folio, chez Martin Lempereur²).

Coincidence étrange, merveilleuse, si tout n'était merveilleux dans ces rencontres, dont est remplie la jeunesse de Calvin ! C'est au moment même où Le Fèvre, ayant achevé la meilleure version française de la Bible qu'on pût alors avoir, vient de fourbir l'épée la plus brillante, la plus acérée, la plus infrangible de la Réforme, que Calvin se présente à lui. Nous avons le bonheur d'avoir un texte, trop court, mais précis. « A la même époque, raconte Bèze, il alla à Nérac, ville d'Aquitaine, pour saluer (*salutarius*) le vieillard Jacques Le Fèvre d'Étaples, que la reine de Navarre avait délivré et placé dans cette ville de son royaume. Les docteurs (*maturologi*) Sorbonniques l'avaient menacé de mort pour avoir restauré, non sans long et vif débat, les mathématiques et les études philosophiques dans l'académie de Paris, et pour avoir discuté la théologie scolastique. Le bon vieillard reçut le jeune homme (*juvenem bonus*

1. Herminjard, II, p. 386-388. Jérôme Alcandre à Sanga, secrétaire de Clément VII, de Bruxelles, 30 décembre 1531. — 2. « En résumé, Lefèvre avait traduit une première fois la Bible, en suivant fidèlement le latin, non parce qu'il craignait de toucher au texte sacré de la Vulgate, mais parce qu'il ne se sentait pas l'autorité ou la science nécessaire pour corriger avec fruit le texte reçu. L'important était d'avoir une traduction en langue vulgaire. Mais en 1534, lorsqu'il se sentit appuyé par une édition critique plus sûre, il ne recula pas devant l'introduction de ces corrections marginales faites sur l'original. Et c'est ainsi que Lefèvre donna la première Bible française, où l'on put constater sans peine les différences souvent considérables qui existent entre la Vulgate et les originaux. On comprend aisément qu'une pareille arme de polémique entre les mains du peuple fut mise à contribution par l'Église catholique. En effet, les éditions de 1534 (et de 1541), bien que munies de l'appareil critique de Lefèvre et de ses disciples de l'empereur Charles-Quint, furent classées, sur la demande du pape Grégoire II et du duc d'Anvers, gouverneur des Pays-Bas, parmi les Bibles défendues, dans l'appendice de l'édit de proscription des livres défendus au concile de Trente. Aussi furent-elles détruites avec la dernière des rigueurs. » A. de Lamoignon, *Le culte de la Bible en France* (Paris, chez Lefèvre d'Étaples, 1895, p. 41-47).

vous qui semblez avoir mené dès votre bas âge une vie si sainte et si innocente ? » *Madame*, dit-il, *je me vois en l'âge de cent un an, sans avoir touché de Femme, et je ne me souviens point d'avoir fait aucune faute dont ma conscience puisse être chargée en laissant le monde, sinon une seule, qui, je crois, ne se peut expier.* La Reine l'ayant pressé de la lui découvrir : *Madame*, dit ce bon homme en pleurant, *comment pourrois-je subsister devant le Tribunal de Dieu, moi qui avant enseigné en toute pureté l'Évangile de son Fils à tant de personnes, qui ont souffert la mort pour cela, l'ai cependant toujours crüe, dans un âge même où, bien loin de la devoir craindre, je la devois plutôt désirer ?* La Reine qui étoit naturellement éloquente, et qui n'ignoroit pas l'Écriture sainte, lui fit là-dessus un fort beau Discours, lui montrant par divers exemples « que la même chose étoit arrivée à plusieurs bons et saints personnages, qui régnoient avec Dieu dans le ciel, et ajoutant que quel-que grand Pécheur que l'on se trouvât, il ne faisoit jamais désespérer de la Miséricorde et de la Bonté de Dieu. » Ceux qui étoient à table joignirent leurs consolations à celles de cette Princesse ; de quoi ce bon vieillard étant fortifié : *il ne me reste donc plus*, dit-il, *après avoir fait mon Testament, que de m'en aller à Dieu, car je sens qu'il m'appelle. Ainsi je ne dois pas différer.* Ensuite jetant les yeux sur la Reine : *Madame*, dit-il, *je vous fais mon héritière. Je donne mes livres à M. Gerard le Roux (c'étoit son Prédicateur ordinaire, qu'elle fit depuis Evêque d'Oloron). Je donne mes habits et ce que je possède aux Pauvres. Je recommande le reste à Dieu.* La reine souriant alors : « Que me reviendra-t-il, lui dit-elle, de l'hérésie ? » *Madame*, répondit ce Bon-homme, *le soin de distribuer ce que j'ai aux Pauvres.* « Je le veux, répliqua la Reine, et je vous jure que j'ai plus de joie de cela, que si le Roy mon frère m'avoit fait son héritière. » Ce bon vieillard paraissant alors plus joyeux qu'il n'avoit encore fait : *Madame*, dit-il, *j'ay besoin de quelque repos, et à ceux qui étoient à table : Adieu, Messieurs !* Ensuite il s'alla mettre sur un lit, et lors qu'on s'imaginoit qu'il dormoit, il passa de cette vie à meilleure, sans avoir donné aucunes marques d'indisposition. Étant mort, la Reine le fit enterrer magnifiquement, voulant même qu'il fut couvert du marbre qu'elle avoit fait tailler pour elle. Telle fut la fin de ce grand Personnage, dont cette princesse entretenoit à Paris Frédéric II, Lecteur Palatin, lorsqu'il y tomba malade au retour de son voyage d'Espagne vers Charles-Quint. »

On a, il est vrai, douté de l'exactitude de ce récit¹. Mais une découverte de Jules Bonnet l'a heureusement confirmée. Au dos d'une lettre de Michel d'Arande à Farel (mars 1536), on lit ces lignes écrites de la main même de Farel : « Jacques Le Fèvre d'Étamples, souffrant de la maladie qui l'a enlevé, fut durant quelques jours tellement effrayé à la pensée du jugement de Dieu, qu'il ne cessoit de répéter que c'en étoit fait de lui, disant : J'ai encouru la mort éternelle pour n'avoir pas osé confesser publiquement la vérité. Nuit et jour il ne cessait de faire entendre cette plainte. Gérard Roussel l'exhortait à se rassurer, et à

1. *La France protestante*, 1^{re} édition.

comme les autres : non pas qu'elle approuvast telles superstitions en son cœur, mais d'autant que Ruffi Roussel et autres semblables luy persuadoyent que c'estoyent choses indifférentes. Dont l'issue fut telle que finalement l'esprit d'erreur l'aveugla aucunement, aiant fourré en sa maison deux malheureux libertins, l'un nommé Quintin et l'autre Poèques, les blasphèmes et erreurs desquels avec une ample réfutation se trouvent ès œuvres de Jean Calvin¹. »

En effet le Réformateur, effrayé des ravages croissants de cette secte, écrivit un violent traité contre elle². La reine se sentit indirectement atteinte, et fit transmettre à Calvin l'expression de son mécontentement.

Calvin lui répondit par son admirable lettre du 28 avril 1545. Ce qui le préoccupe, c'est le danger qu'elle court. On pourrait réussir, dit-il, à « vous aliéner de la bonne affection que vous portez à l'Eglise de Dieu, et vous oster le courage de servir à nostre Seigneur Jésus et à ses membres, comme vous avez faict jusques à ceste heure³. »

Car il sait, et il se plaît à proclamer, les services rendus par la reine à la foi évangélique : « Je cognois les dons que nostre Seigneur a mys en vous, et comment il s'est servy de vous et vous a employé pour l'avancement de son règne, lesquelles choses me donnent assez d'occasion de vous honorer, et avoir vostre honneur en recommandation. »

Mais tout son respect et toute sa reconnaissance ne sauraient l'empêcher de maintenir son jugement sur le quietisme et ses dangers : « Je voy une secte la plus pernitiveuse et exécrable qui fust oncq au monde. Je voy quelle nuyst beaucoup, et est un feu allumé pour destruire et gaster tout, ou comme une contagion pour infectionner toute la terre, si l'on n'y remédie. Puisque nostre Seigneur m'a appelé à cest office, ma conscience me contrainet d'y résister tant qu'il m'est possible. »

Lui objectera-t-on qu'il ne s'est pas contenté d'écrire contre les doctrines, qu'il a attaqué les personnes elles-mêmes ? Il rappelle tout le mal que ces personnes ont fait à Genève, dans l'Artois, dans le Hainaut, et sa passion pour la cause de Dieu lui dicte ces paroles célèbres : « Entendant qu'ilz sont toujours après pour renverser la saine doctrine, tirer les pauvres âmes en perdition, engendrer au monde un contemnement de Dieu, jugez Madame, s'il m'estoit licite de dissimuler, *Un chien abaye, s'il roy qu'on assaille son maistre : je serois bien lasche, si en royant la vérité de Dieu ainsi assallye, je faisois du muet sans sonner mot*. Je suis tout persuadé que vous n'entendez pas qu'en faveur de vous je trahysse la défense de l'évangille, que Dieu m'a commise. »

En fait de dignité souveraine, la reine a trouvé un interlocuteur digne d'elle. La reine en effet s'était laissée aller à dire qu'elle ne voudroit pas avoir un serviteur tel que lui. « Calvin sait égaler son respect à sa liberté. » Si est-ce que l'affection n'y deffaut pas, et tant que je vivray, je persisteray toujours en ce

1. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 37. — 2. *Contre la secte pharisaïque et l'usage de l'écriture par les hommes*, I, p. 107, 1545. *Opera*, VII, p. 445-252. — 3. *Opera*, XII, p. 66. *Ibid.*, VII, Prolog. xxiii.

propos, au plaisir de Dieu, et quoy que vous desdaignez mon service, cela ne m'empeschera pas que je soye vostre humble serviteur de cueur et de bonne volonté. » Voilà pour le respect. Voici pour la fierté : « Au reste, ceulx qui me cognoissent, savent bien que n'ay jamais aspiré d'avoir entrée aux courtz des princes, d'autant que je n'estois pas tenté de parvenir aux estatz. Quand j'y eusse tasché, c'eust esté possible en vain. Mais je remercy nostre Seigneur, que je n'en ay jamais esté tenté, car j'ay bien occasion de me contenter de servir à un si bon maître, qui m'a accepté et retenu en sa maison, voire en me constituant en un office tant digne et excellent, quelque contemptible qu'il soyt, selon le monde. Je serois par trop ingrat si je ne préférerois ceste condition à toutes les richesses et honneurs du monde. »

Quand nous n'aurions de Calvin que cette lettre¹, elle suffirait pour nous permettre de le juger. En face des princes, il se dresse, les dépassant de toute la hauteur qui sépare la majesté religieuse de la puissance temporelle. Car il vit dans le monde des âmes, et, dans ce monde, c'est un grand.

Marguerite ne tint pas compte cependant de ces exhortations. Son tempérament et ses idées étaient fixés. Elle continua à penser souvent en protestante et à vivre souvent en catholique.

Ses dernières années furent tristes. La mort de son frère, le mariage de sa fille, la dureté de son mari, brisèrent son cœur. En octobre (1548) son neveu, le roi Henri II, écrivait : « Elle est le plus mal possible avec son mary pour l'amour de sa fille, laquelle ne tient compte de sa mère. Vous ne vistes jamais tant pleurer que a fait ma tante au partir, et si il n'eust esté moy, elle ne fut jamais retournée avec son mary². »

Bientôt elle exhala ce douloureux soupir :

Je cherche aultant le croix et la de croix
Comme aultrefois je l'ay voulu fuir
Je cherche aultant par toiment d'en jouir
Comme aultrefois j'ay craint son dur martire,
Cui cette croix mon ame a Dieu attire;
C'est le chemin tres seur pour l'aller voir;
Par quoy les biens qu'au monde puis avoir
Qu'ilz s'ayent en vous ne doubtz d'attire.

A

C'est l'année où de signaler l'importante découverte³, faite par M. Lefranc, de la bibliothèque de Metz, qui permet de répondre à la question toujours de nouveau posée : Marguerite n'a-t-elle vraiment été protestante ?

Elle est composée de moins que de toute une série de manuscrits, contenant

¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 107. — *Œuvres complètes de M. Lefranc*, B. N., t. 1, MVI, 1807, p. 107. — *Œuvres complètes de Calvin*, t. 1, p. 107. — *Œuvres complètes de M. Lefranc*, B. N., t. 1, MVI, 1807, p. 107. — *Œuvres complètes de M. Lefranc*, B. N., t. 1, MVI, 1807, p. 107. — *Œuvres complètes de M. Lefranc*, B. N., t. 1, MVI, 1807, p. 107.

deux compositions dramatiques, dix épîtres en vers (trois sont de Jeanne d'Albret), deux grands poèmes, *Le navire* et *Les prisons*, plus un certain nombre de dialogues, de poésies lyriques et légères, des chansons spirituelles, au total douze mille vers. Ainsi, après trois siècles et demi, nous retrouvons intactes « les confidences, les pensées dernières » de la reine. Car toutes ces œuvres datent des quatre ou cinq années qui ont précédé sa mort. Elles ont, en très grande partie, été écrites dans le monastère de Tusson, où elle se réfugia, brisée par la perte de son frère, si passionnément aimé. (31 mars 1547.)

Or la Marguerite des manuscrits récemment publiés n'est pas catholique. Dans la curieuse « Comédie jouée au Mont de Marsan¹, » le catholicisme est représenté par « la Superstitieuse. » Marguerite lui fait ironiquement énumérer ses bonnes œuvres :

Veu que j'acquies par elles gros mérites :
Tant aise suis quant ay mes heures dietes,
Et mon saulher de cent cinquante avez...
Puis voici ma neuvaine
Qui n'est pas chose vaine.
Voyez ces neuf chandelles²,

Le protestantisme au contraire est représenté par la « Sage. » Ce qui est à noter, c'est que Marguerite ne prête à ce personnage aucune exagération de pensée. La Sage condamne ceux qui méprisent le corps :

Non, car l'âme tint scuellement
N'est l'homme ; mais l'assemblent
Des deux, l'homme l'on doit nommer .

La Sage est exempte également de pruderie : il y a des péchés plus gros que la danse :

N'y a-t-il pêcher que danser ?
Examinez vostre penser,
Qui trop plus que le danser nuist³ .

La plus vraie, la plus haute spiritualité protestante et évangélique anime les paroles suivantes de la Sage à la Superstitieuse :

N'espérez pour ce rien gaigner,
Pour vostre coups en sang le cueur,
Ou faire sur le feu rostir ;
Car, si vostre cueur n'a joye
Et charitable et amoureux,
A Dieu ne faictz que mentir,
Dieu rende du cueur le toy

Et encore :

Et jouez-vous ceste mondaine,
Je ay que ce un peché infant

1. « Comédie jouée au Mont de Marsan le jour de Carême », p. 107-108. Toute la pièce est écrite par Marguerite. Les personnages, c'est assavoir la Mondaine, la Superstitieuse, la Sage, et le Dieu, sont de Dieu.
2. *Les dernières poésies*, p. 68. — 3. *Ibid.*, p. 206. — 4. *Ibid.*, p. 81. — 5. *Ibid.*, p. 107.

Du quel elle a la congnoissance,
 A, par familiarité,
 L'être de Dieu aimé et temme...
 Elle est plus pres de Dieu toucher
 Que vous qui croyez le chercher
 Par une fidélité lante¹.

Du reste pour la Sage (c'est-à-dire pour le protestantisme), la grande préoccupation c'est de placer la Bible entre les mains de la Superstitieuse (c'est-à-dire du catholicisme).

Pour vous mettre tout à delivrer
 Je vous fais présent de ce livre,
 C'est la loy et vieille et nouvelle,
 En lui venez ce qu'il faut faire,
 Et que pour vous peut satisfaire,
 Pour vous mettre en vie éternelle².

Mais la Superstitieuse n'ose se décider à lire un pareil livre :

Ma dame, je sçay je trop sottise
 Pour chanter de si haute note ;
 Certes, je n'y puis rien comprendre.

Et la Sage de lui répondre :

Ma mie, lisez hardiment
 Le vieil et Nouvel Testament
 Que vous a laissé vostre père³.

Tout cela est bien net. Toutefois, plus important encore que cette comédie est le grand poème des Prisons. « Il constitue à bien des égards, dit M. Lefranc, l'œuvre capitale de la sœur de François I^{er}. ... *Fogus majus* du royal poète, dépositaire de ses dernières pensées, véritable couronnement de sa carrière poétique. C'est dans l'histoire de notre littérature une œuvre unique, d'un genre tout à fait personnel et original, la première en date et non la moins sincère, ni la moins curieuse, des confessions écrites dans notre langue. — Quoi que l'on pense de la versification, qu'on l'estime admirable, seulement belle, ou seulement insipide (ce qui dépend peut-être tout simplement des morceaux que l'on considère), la conception même du poème est grandiose. Il s'agit d'une âme, celle de Marguerite, qui se dégage successivement des prisons où elle est enfermée, de la prison de l'amour, de la prison de l'ambition, de l'honneur mondain, de la prison de la gloire, — dont le palais a des livres pour piliers, — et trouve la pleine liberté dans l'union avec Dieu, par Christ⁴.

¹ *Œuvres complètes de Marguerite de Navarre*, t. 1, p. 18. — ² *Ibid.*, p. 23. — ³ *Ibid.*, p. 02. — ⁴ *Œuvres complètes de Marguerite de Navarre*, t. 1, p. 18. — ⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹² *Ibid.*, p. 18. — ¹³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²¹ *Ibid.*, p. 18. — ²² *Ibid.*, p. 18. — ²³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³¹ *Ibid.*, p. 18. — ³² *Ibid.*, p. 18. — ³³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴² *Ibid.*, p. 18. — ⁴³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁵¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁵² *Ibid.*, p. 18. — ⁵³ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁶⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁶¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁶² *Ibid.*, p. 18. — ⁶³ *Ibid.*, p. 18. — ⁶⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁶⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁶⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁶⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁶⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁶⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁷⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁷¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁷² *Ibid.*, p. 18. — ⁷³ *Ibid.*, p. 18. — ⁷⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁷⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁷⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁷⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁷⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁷⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁸⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁸¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁸² *Ibid.*, p. 18. — ⁸³ *Ibid.*, p. 18. — ⁸⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁸⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁸⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁸⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁸⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁸⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁹¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁹² *Ibid.*, p. 18. — ⁹³ *Ibid.*, p. 18. — ⁹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰² *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹² *Ibid.*, p. 18. — ¹¹³ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹¹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹²⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹²¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹²² *Ibid.*, p. 18. — ¹²³ *Ibid.*, p. 18. — ¹²⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹²⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹²⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹²⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹²⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹²⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹³⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹³¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹³² *Ibid.*, p. 18. — ¹³³ *Ibid.*, p. 18. — ¹³⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹³⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹³⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹³⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹³⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹³⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴² *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵² *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶² *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷² *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸² *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹¹ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹² *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹³ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰¹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰² *Ibid.*, p. 18. — ²⁰³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁰⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²¹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²¹¹ *Ibid.*, p. 18. — ²¹² *Ibid.*, p. 18. — ²¹³ *Ibid.*, p. 18. — ²¹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²¹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²¹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²¹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²¹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²¹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²²⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²²¹ *Ibid.*, p. 18. — ²²² *Ibid.*, p. 18. — ²²³ *Ibid.*, p. 18. — ²²⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²²⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²²⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²²⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²²⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²²⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²³⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²³¹ *Ibid.*, p. 18. — ²³² *Ibid.*, p. 18. — ²³³ *Ibid.*, p. 18. — ²³⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²³⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²³⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²³⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²³⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²³⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴¹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴² *Ibid.*, p. 18. — ²⁴³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁴⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵¹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵² *Ibid.*, p. 18. — ²⁵³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁵⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶¹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶² *Ibid.*, p. 18. — ²⁶³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁶⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷¹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷² *Ibid.*, p. 18. — ²⁷³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁷⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸¹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸² *Ibid.*, p. 18. — ²⁸³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁸⁹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹¹ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹² *Ibid.*, p. 18. — ²⁹³ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ²⁹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰¹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰² *Ibid.*, p. 18. — ³⁰³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁰⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³¹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³¹¹ *Ibid.*, p. 18. — ³¹² *Ibid.*, p. 18. — ³¹³ *Ibid.*, p. 18. — ³¹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³¹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³¹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³¹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³¹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³¹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³²⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³²¹ *Ibid.*, p. 18. — ³²² *Ibid.*, p. 18. — ³²³ *Ibid.*, p. 18. — ³²⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³²⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³²⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³²⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³²⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³²⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³³⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³³¹ *Ibid.*, p. 18. — ³³² *Ibid.*, p. 18. — ³³³ *Ibid.*, p. 18. — ³³⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³³⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³³⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³³⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³³⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³³⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴¹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴² *Ibid.*, p. 18. — ³⁴³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁴⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵¹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵² *Ibid.*, p. 18. — ³⁵³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁵⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶¹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶² *Ibid.*, p. 18. — ³⁶³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁶⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷¹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷² *Ibid.*, p. 18. — ³⁷³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁷⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸¹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸² *Ibid.*, p. 18. — ³⁸³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁸⁹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹¹ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹² *Ibid.*, p. 18. — ³⁹³ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ³⁹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰² *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹² *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²² *Ibid.*, p. 18. — ⁴²³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴²⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³² *Ibid.*, p. 18. — ⁴³³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴³⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴² *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵² *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶² *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷² *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸² *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁸⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹² *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹³ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹⁵ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹⁸ *Ibid.*, p. 18. — ⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 18. — ⁵⁰⁰

Nulle part Marguerite n'avait formulé les dogmes protestants avec autant de précision, et avec une conviction si profonde et si communicative. D'abord l'autorité de la Bible :

Mais pour juger des mauvais et des bons
Ce qui en est, faut que nous regardons
Qui le plus pres de l'Éscripture touche
Car l'Évangile est la pierre de touche¹.

Et Marguerite s'écrie :

O livre escript de la divine main,
Mame tres doulee et nécessaire pain,
Sans lequel est nostre âme pis que morte,
Bien heureux est qui, en ta main, te porte,
Et en son sain, comme un trésor, te garde :
Et plus heureux qui te lit et regarde,
Et par playsir avecque toy contere :
Mais très heureux celluy qui te préfere
A tous les biens que le monde luy donne,
Les quelz pour toy sans regret abandonne,
Da quel le cuer est librairie taete
Pour reposer de ce très grand prophète
Le livre saint, l'Éscripture immortelle,
Ou gist la Loy tousjours vieille et nouvelle².

poésies « d'insipides, » M. R. Doumic écrit : « Nous avons ainsi l'idée d'une poésie d'essence religieuse, qui a sa source dans la vie intérieure et dans les émotions de l'âme mise par la méditation en présence de Dieu, issue de la réflexion sur la lutte du bien et du mal, sur les conditions de la liberté, sur la nature du devoir et du péché, une poésie animée par le souffle de la foi, élargie par le sentiment de l'infini. C'est précisément la poésie qui s'est développée en Angleterre, dans un milieu de puritanisme, et qui a abouti à l'œuvre de Milton. Si en France elle n'a pas pu prendre forme, cela tient à plusieurs causes, parmi lesquelles il en est de politiques. Nous devons à Marguerite de connaître quels matériaux se préparaient à la poésie, quelles aspirations étaient à la veille de s'épanouir et peut-être d'arriver à la vie littéraire, avant qu'elles n'eussent été comme étouffées chez nous sous le double effort du paganisme renaissant et du catholicisme en lutte pour l'unité. » *Revue des Deux-Monde*, 13 juin 1896, p. 943. — Si M. Doumic parle ainsi, on ne sera pas étonné d'entendre M. Lefranc, probablement le meilleur connaisseur, à l'heure actuelle, de Marguerite, de ses pensées et de son talent, réclamer une place particulière dans notre littérature pour cette créatrice de la poésie lyrique : « Personne, en effet, en France, n'avait encore songé à y recourir... Elle a su, par la seule force de son inspiration, atteindre à des veines lyriques absolument nouvelles, justifiant la parole prononcée par Bayle en manière de conclusion à son admirable article sur la reine de Navarre : « Il fallut donc que la beauté de son génie et la grandeur de son âme lui découvrirent un chemin que presque personne ne connaissait... Les *Chansons spirituelles*, le *Triomphe de l'Agneau*, la *Croix*, le *Niveau*, plusieurs *Chants*, et enfin l'étrange et passissant poème des *Prêtres*, marquent autant d'innovations variées dans le domaine du Lyrique, toutes également considérables... Il faut se tourner vers l'Italie et remonter jusqu'à Dante, que la reine avait tant aimée et pratiquée, pour rencontrer des accents analogues et aussi le même sonnet des choses éternelles. Si l'on veut trouver un certain moderne qui ait repris, depuis l'auteur des *Marguerite*, cette veine chrétienne, il faut, lassant de côté du Bario et son poème trop descriptif, descendre jusqu'à Milton. Le *Paradis perdu* est en effet avec un souffle plus soutenu, l'épopée protestante que Marguerite avait devinée et entrevue, et à laquelle le cycle de la manifestation précède par les trois chants de ses mystérieuse *Prêtres* et surtout par le *Triomphe de l'Agneau*. » « L'œuvre littéraire que Catherine accomplie dans notre pays, principalement par l'*Institution chrétienne*, ne peut être comparée à aucune autre, en enlevant à la langue savante le monopole des questions métaphysiques et théologiques, la Reine de Navarre l'a entreprise de son côté en introduisant les grandes pensées, la préoccupation du divin et de l'infini, dans le langage de la poésie. » (*Bulletin*, XLVII, 1898, p. 72, 73, 74.)

1. Lefranc, *Les Femmes poètes*, p. 227. — 2. *Ibid.*, p. 23, 1902, p. 47, 1903, 234.

noble et excellente princesse Madame Marguerite de France, sœur unique du Roy, notre sire,... et l'âme sainte de défunte Madame Charlotte de France, fille aysnée du dit sieur, et niepee de la dicte dame Roïne. » La reine interroge l'âme de sa nièce sur l'intercession des saints :

 Mais je ne scay, madame, s'il ordonne
 Moyen d'amys pour à luy parvenir,
 Saints ou saintes par qui il nous pardonne. . .

L'âme de Charlotte répond :

 En grande erreur vostre cueur on a mys
 De vous dire que aultre que Jesus-Christ
 Soit advocat pour nous en paradis.
 Saint Paul au vray en a le tout escript
 En appellant Jésus par mots expres
 Nostre advocat.

La reine aborde alors la question du mérite des œuvres. Dame Charlotte lui conseille de ne pas s'embarasser au milieu des difficultés du franc et du serf arbitre, « car les plus cleres y troublent bien leur veue. » Il suffit de savoir que l'amour et la grâce de Dieu nous donnent le franc arbitre, mais que dans aucun cas nous n'avons de mérites.

 De mériter ou avoir mérité
 Vous ne povez: car le bien que vous taictes
 Est par péche trop-souvent incité,
 Vous observez les jeunes et les festes,
 En aumosne et bien longue oraison,
 Mais quant au cœur en vostre Adam vous estes.

La reine ne se rend pas tout de suite. Ne doit-elle pas au moins « préparer son âme » à recevoir la grâce de Dieu ? Non, répond dame Charlotte :

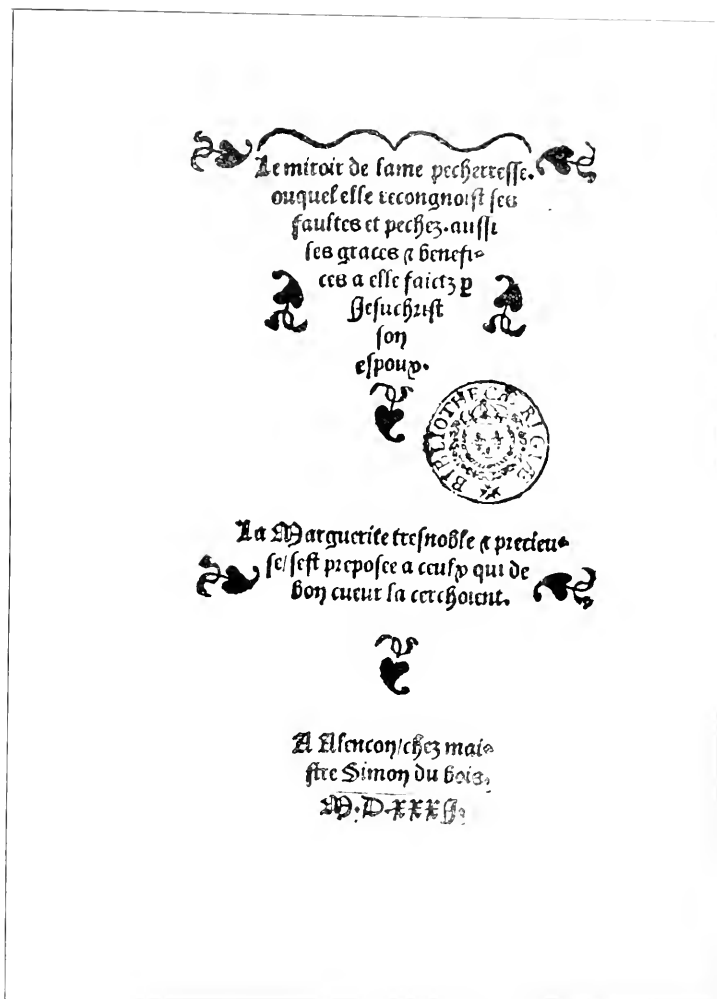
 Si nous avons ce bien par nous acquié,
 Ce n'est pas don, mais retribution,
 Et pourrions dire: je l'ay conquis.

Alors, il suffira quand nous aurons reçu, gratuitement, la grâce, de la bien employer « aux œuvres de vertu ? » Pas même !

 Si vous avez voulu de taire bien
 C'est le vouloir de Dieu: car le seul vouloir
 Est vouloir mal...
 Et, par l'œuvre, sauve ne sere pas.
 La bonne œuvre, c'est le bon cueur: et
 Remply de Foy, par charite prouvé,
 A son prochain, en tout ce qu'il luy a.

Ce poème ne fut connu du public qu'en 1533 ; mais, de 1531, on s'explique l'émotion de Bédac et de la Sorbonne par les déclarations du *Miroir*. Nous nous bornons à deux ou trois.

Comme les protestants, à l'encontre des Humanistes et des Pélagiens catholiques, la reine affirme la corruption radicale de l'homme, ce ver de terre :



Le Miroir de l'âme pecherresse

O clemens, o pia, o dulcis, Virgo Maria! O élément, o pitoyable, o doux Jesu Christ !¹

En face de tous ces textes si précis et si nombreux, l'un de nos critiques les

1. Nous laissons de côté le centième intermédiaire de Marguerite de Navarre, « une œuvre d'attente, d'attente minutieuse et définitive qu'en a donnée M. Lefruez, dans un volume de la *Bibliothèque de la Revue de la Renaissance*, Marguerite de Navarre, d'après son œuvre poétique. (XVII, 170). On y trouve, par exemple, la Bible, « la Marguerite met dans la bouche de Satan l'histoire de l'Écriture sainte. Pourquoi ne pas dire, comme elle le fait, « l'Écriture ? » (p. 138) On y verra le texte « écrit » à la prédestination, que l'auteur a écrit, et qui est écrit, et qui est écrit.

plus distingués. M. Doumic, soutient qu'on ne peut savoir dans quelle mesure Marguerite accepta quelques-unes des idées essentielles de la Réforme. Il écrit que, « pour tirer l'auteur au protestantisme, » il faut s'emparer de « tels passages » et les interpréter « au sens le plus rigoureux. » Il n'hésite même pas à ajouter que Marguerite « était femme et ne se piquait pas beaucoup de logique : » même « qu'elle ne soupçonna pas elle-même la portée de quelques-unes de ses opinions¹. » Conclusion : « Marguerite adhère de toutes ses forces aux dogmes de la foi catholique qui a toujours été la sienne² ! »

Ce qui est vrai, c'est que le protestantisme de Marguerite, pour si authentique qu'il soit, est d'une nature particulière. Elle reste jusqu'au bout protestante, mais fabrisienne. Et une troisième série de textes viennent justifier les critiques que Calvin lui adresse.

À son protestantisme Marguerite ajoutait le mysticisme, quelque chose de difficile à définir, quelque chose qui rappelait le néo-platonisme³ et par instant touchait au panthéisme⁴, quelque chose qui pouvait être très dangereux surtout pour ceux qui n'avaient ni son intelligence, ni sa piété.

Il nous faut indiquer au moins quelques-uns des vers destinés à célébrer l'antithèse du Tout et du Rien.

Si c'est qui Est, hors de moy je ne puy
Dire de moy, sinon que je me suy ;
Celuy qui Est de Fonateur est lanque ;
Celuy qui Est est son sens, sa rai on⁵ ;
C'est Est qui est le cueur de tous les cueurs⁶ ;
O petit grand ! o Rien en Tout fondu !
O Tout gaigné par Rien en Toy perdu !⁷

Mais c'est peut-être dans la Comédie de Mont de Marsan que l'originalité de Marguerite se manifeste le plus clairement⁸. Après que la Sage (le protestan-

1. M. Doumic écrit : « Avec le christianisme et des idées nouvelles sur cette grave matière, la sœur de François I^{er}, a pu croire le pléme mérité de sa religion réformée, et adhérer sans restriction au dogme qui sert de fondement à l'Évangile. » (p. 172, 173, 275). L'attribuer trop de la « Complainte pour un duc tenu prisonnier » a causé l'erreur. M. F. Brunet écrit : « Elle se convertit au protestantisme pour se faire pour que son protestantisme éclatât au grand jour. » (p. 172, 173, 275). Elle se convertit au protestantisme, mais elle n'est pas chrétienne. Cette manifestation a quelque chose de mystique. » (p. 172, 173, 275).

2. L. Doumic, *De Marguerite de France*, 1892, p. 172. 3. M. F. Brunet, pour le moins aussi compétent que M. Doumic, écrit : « Elle est chrétienne et elle est catholique. » C'est tout le fond du poème des *Précis*, c'est tout simplement ce qui est dit. De ce bout, on peut dire que le thème de *L'Institution d'Isabelle* c'est *L'Institution d'Isabelle*. (p. 172, 173, 275). On ne peut pas dire qu'elle écrit les *Précis*, la reine de France, mais elle écrit les *Précis*, elle est la reine de France. (p. 172, 173, 275). 4. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 5. M. F. Brunet parle des « analogies » de la *Comédie de Mont de Marsan* et dit : « On ne peut pas dire que les quelques vers, dans lesquels l'esprit de la reine se manifeste, soient mystiques. » (p. 172, 173, 275). Mais il ne faut pas que par cette conception si haute de la mystique, on se laisse aller à dire que Marguerite est mystique. M. F. Brunet écrit : « Elle croit que le « char et le feu » sont des choses qui se détruisent, et que le « char et le feu » sont des choses qui se détruisent. » Mais « un »

« char » et « feu » se détruisent. (M. F. Brunet, *De Marguerite de France*, 1892, p. 20 juin 1806, p. 311).

6. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 7. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 8. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

9. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 10. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 11. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

12. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 13. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 14. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

15. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 16. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 17. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

18. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 19. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 20. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

21. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 22. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 23. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

24. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 25. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 26. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

27. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 28. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275. 29. M. F. Brunet, p. 172, 173, 275.

plusieurs qui vivent aujourd'hui, eslevés aux lettres par Roussel, luy ont souvent ouy raconter.

« Calvin lui communique ses escrits, et le projet de son *Institution*, tiré dans Angoulesme, luy découvre le dessein qu'il avoit de restablir l'Eglise en sa première pureté, disant qu'il falloit raser tous rès pied, rès terre, pour bastir un nouvel édifice. Roussel, comme il a dit souvent, tout estonné qu'une si vieille malice eut pu tomber en un si jeune, tascha de le ramener à la raison, disant, qu'à la vérité il estoit nécessaire de nettoyer la maison de Dieu, l'appuyer, mais non pas de la détruire : qu'en fin et luy et les autres s'enseveliroient sous la cheute et abatis de celle qu'ils pensoient ruiner. J'ay veu des mémoires escrits de la main de Roussel, sur l'opinion de Calvin touchant la Cène, qui monstrent assez combien il estoit esloigné de son advis. Un médecin de cette Guyenne, natif de Clairac, eslevé aux escolles par Roussel, les donna à feu François Monsieur de Candales, évesque d'Atre. Cette contestation entre le maître et le valet, fut cause que tousjours depuis Calvin appelloit Roussel le Temporiseur, le marquant d'une dent venimeuse, et donna le sujet à son livre des Temporiseurs¹. »

Ce récit, sauf ce qui est dit du voyage en Allemagne, est vraisemblable; et il est bien possible que Calvin soit venu à Clairac, en août 1534.

La tradition, en effet, affirme cette entrevue. Aujourd'hui derrière le chœur de l'église, on montre une chaire qu'on appelle la chaire de Calvin.

Encore une chaire! Evidemment la chaire est le symbole même que le peuple donna à Feuvre de Calvin, Chaire de Calvin à Clairac, chaire de Calvin à Bourges, chaire de Calvin à Nérac, chaire de Calvin à la Roche-Coral, près d'Angoulême....

Dans aucune de ces chaires, Calvin n'est sans doute monté. O inexactitude critique et exactitude pittoresque des souvenirs populaires! Calvin, c'était la voix qui prêche l'Évangile. A cette prédication, la France tressaillit jusqu'au fond de son âme: et partout où le Réformateur avait posé le pied s'éleva une chaire. N'était-ce pas la manière la plus exacte de rappeler son souvenir et de résumer son œuvre? Aussi quand la caricature voulut se venger de l'odieuse hérésie, elle sculpta, sous la stalle de la basilique de Toulouse, son fameux petit bas-relief: une chaire, comme auditeurs des huguenots au chapeau pointu, et dans la chaire un Calvin semi-âne et semi-porc, avec l'inscription: « Calvin le Père. » Il y a dans les masses, les plus passionnées des instincts singulièrement sûrs. Le symbole de l'Eglise réformée de France, c'est la chaire.

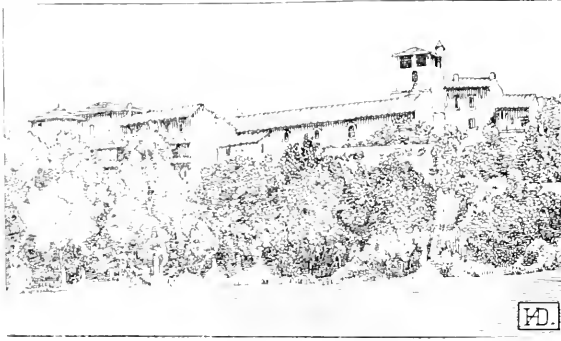
L'abbaye de Gérard Roussel est encore là. *Page 417.* Sans doute elle a disparu; et cependant on la reconnaît bien. Passant entre deux maisons des deux côtés, on débouche dans une cour, devant la porte de l'église à droite. L'air à l'entrée de l'abbaye en face, et on est saisi par un calme, par un silence tout monacal.

Le village de l'abbaye sur la rive du Lot. *Page 418.* « élevé du niveau

¹ *Œuvres*, t. 1, p. 107.

la maison des vicaires, voilà les couloirs, les corridors, même les galeries avec leurs arceaux.

Pour le cloître moderne on n'a restauré que deux côtés de l'ancien : mon imagination achève la reconstruction.... C'est au beau soleil levant, bien à l'abri, en



Clairac, Vue venant de l'Abbaye (1870)

face de cette vue délicieuse, ou plutôt au sein de cette ravissante nature, en fête de recommencer son printemps.

A travers les murs de l'église, on entend la petite cloche de l'enfant de chœur. Que de moines ici se promenant, soucieux ou distraits, grossiers ou pieux, l'ont entendue ! Si elle sonnait encore la messe à sept

points, introduite par Roussel ! — Hélas ! de l'abbé, ami de Calvin, il ne reste plus rien. Le cachot et le cellier rappellent le mauvais monachisme. Qu'est devenu le bon ?

Je passe derrière le chevet. Voilà tout ce qui représente l'ancienne église (Page 196) : la tour carrée, flanquée en bas d'une gracieuse absidiole, surmontée là-haut d'une petite tour de veilleur, qui se détache sur le ciel bleu.... vide et abandonnée.

Et cependant Calvin, dans ses conversations de Clairac, avait certainement bien averti Roussel. Ces avertissements furent plus vifs et plus solennels encore un peu plus tard, lorsque celui-ci se laissa nommer, par Marguerite, évêque d'Oloron, 1536.

A cette nouvelle, Calvin, qui était à Ferrare, eut comme un accès d'indignation. Avec émotion il lui rappelle leur vieille amitié. « Il m'a semblé pour la mémoire de notre cognoissance ancienne et amitié presque fraternelle, que je ne devoye point dissimuler à mon escient.... Je ne te celeray donc rien en cest oblige, et pour la dernière fois te rendray le devoir et tour d'amy tel que mérite mon nom, je pense, le lien de notre familiarité ! »

Un peu plus loin, après avoir dit qu'il ne le soupçonne point « de désirs de gloire », mais seulement « d'une lourde et dangereuse oubliance, » il parle de ses reproches, et bien les remontrances salutaires, et il ajoute : « Du nombre de ces reproches, mon amy, je ne t'ay point diticulté de te mettre, tant à cause de ta bonté, que de ta prudence, si bien de ta nature et exercée en la cognoissance des hommes, que de ce pour ce que j'ay esme qu'il y a encores en toy quelque

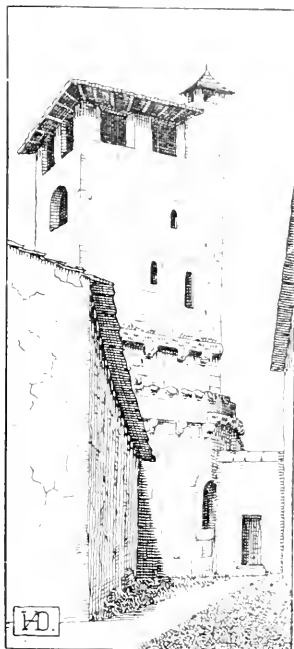
résidu de la crainte de Dieu, laquelle le temps passé j'y ay cogneue et considérée, non sans grand plaisir et admiration¹. »

Mais plus il a été donné à Roussel et plus il lui sera redemandé, et Calvin le presse avec une verve, avec une passion infatigables : « A la trompette, toy qui dois faire le guet : à tes armes, Pasteur. Qu'attens-tu ? Que songes-tu ? Est-il temps de dormir ? Cependant que tu destournes d'ici ton esprit, pour l'envelopper en choses qui ne t'atouchent point, voici tout est plein de brigandage. Malheureux, tu dois rendre compte de la mort de tant de gens devant le Seigneur ! tant de fois es-tu homicide, tant de fois coupable de sang, duquel il n'y aara pas une goutte, que le Seigneur ne redemande de ta main, l'une après l'autre². » — Ce fut en vain.

C'est ici que se dévoile le fond du caractère de Roussel. On a souvent répété qu'il avait été le plus fidèle disciple de Le Fèvre. Il faut s'entendre : Roussel semble avoir exagéré le caractère mystique du protestantisme fabrisien, et l'avoir poussé jusqu'au quiétisme.

On le constate de bonne heure. Lorsque Farel lui écrivait d'attaquer les ventres parisiens (*ventres parisiens*), c'est-à-dire les docteurs de la Sorbonne, il lui répondait naïvement : « Cela n'exige pas un petit courage, et il faudrait une manifestation de l'esprit autre que celle que j'ai sentie en moi³. » Et encore : « La chair qui a horreur de la croix me détourne facilement de mon propre sentiment et me fait renvoyer de jour en jour. » Cette franchise rachète presque cette timidité. Mais Roussel continue : « Au surplus il faut faire attention à ne pas usurper les prérogatives de Dieu : » il ne faut pas, « attribuant plus que de juste à la liberté humaine, enlever quelque chose à l'élection divine. »

La conclusion c'est de laisser faire et, sous prétexte de laisser faire Dieu, de laisser faire les hommes. Finalement Farel se trouve avoir tort à cause de son zèle même. « Tu te plains à Dieu qu'une moisson, et non petite, va périr faute d'ouvriers. Mais il ne faut pas cependant que celui qui n'est pas appelé se mêle de cette œuvre. Ensuite que t'importe si le maître de la moisson veut qu'il en soit ainsi ? S'il veut que ce qui lui appartient perisse, que t'importe ? » De telle



Clairac. Tour carrée et chevet
de Feulise⁴, (p. 418.)

1. *Opera*, V, p. 281; *Opuscula*, p. 98. — 2. *Ibid.*, V, p. 269. Cf. aussi p. 165 et 167. — 3. Qu'on se rappelle que Roussel aime à exprimer sa reconnaissance à Madame Delpuch, et à M. Olier, et qu'il aime à se faire lire par elle et par eux, et à la plume, extrêmement intéressants, qu'ils ont bien voulu lui en donner l'occasion. — 4. Herminjard, I, p. 234. Lettre du 6 juillet 1524.

L'acte notarié, et les procurations qui l'accompagnent nous donnent quelques renseignements inconnus et intéressants. Gérard Roussel avait deux neveux, l'un fils de son frère, c'est Jean Roussel, l'autre fils de sa sœur, c'est Rodolphe Dubert. Ces deux neveux étaient clercs, et devaient leur éducation aux dépenses et à l'affection de leur oncle¹.

Cedoux canonico Butgenisi Rodolphe Dubert
 Rodolphe Dubert
 Jean Roussel
 Godefroy de Caumont

Signatures de l'acte par lequel Gérard Roussel se démet de l'abbaye de Clairac, en 1552².

En leur faveur, Gérard Roussel fait un échange. Il se démet de son abbaye de Clairac, dont il était commendataire, et la cède à Godefroy de Caumont³, se réservant toutefois, sa vie durant, à titre de pension, la jouissance de la partie des domaines situés entre la cité d'Agen, le Lot et la Garonne, ainsi que la jouissance du Clos des Moynes⁴.

En échange, Godefroy de Caumont cède l'abbaye de Vigecois et le prieuré de Laurenque à Jean Roussel, et l'abbaye d'Huzerche à Rodolphe Dubert. Ici encore il y a une clause provisoire. Gérard Roussel jouira, pendant sa vie, des revenus de ces trois bénéfices, et cela pour deux raisons. La première est que

1. Nous ne devons pas oublier de mentionner la nièce de Gérard Roussel, qui, selon l'*Histoire des martyrs* (III, p. 340) et l'*Histoire ecclésiastique* (II, p. 949), se distingua par son admirable érudition, pendant les horreurs et la disette de la guerre de 1562. Après avoir cité trois dames, « dont la mémoire doit estre recommandable à nous pour les grandes charitez qu'elles exercèrent, » à savoir la Reine de Navarre, Madame D'Acier et Madame de Birn, le récit (identique dans les deux *Histoires*) continue : « Une quatriesme est digne d'estre tel nommée et coniointe aux autres, encores qu'elle fust bien moindre de qualité selon le monde, asavoir une bourgeoise de Cletat, nommée Madame Cellier, niépee de feu Gerard Ruffi, évesque d'Oloron, laquelle durant ceste guerre, coniointe avec une cherté si grande que la charge de ble se vendoit vingt francs, usa depuis ce vin la raison est ce que a la publication de la paix, de telle libéralité, qu'elle nourrit tous les jours 50 poures pour le plus, outre plusieurs autres aumosnes extraordinaires et bien amples. » — 2. « Gr. E. Oloron, » et les signatures de *Godefroy de Caumont*, *Jean Roussel* et *R. Dubert*. Viennent ensuite les signatures des notaires. — 3. *Sub prelo placito domini nostri papae et domini nostri regis, prefatus reverendus episcopus intendit resignare in dictum monasterium de Cletat, et ad Commendam cedere in favorem dicti reverendi domini Godofredi de Caumont. — 4. *Item si tertiam partem fructuum et reddituum dicti monasterii excedant.**

l'évêché d'Oloron est pauvre, et grevé d'une forte rente. « Le rendement en est maigre, » dit l'acte (*reditus exigui*), et il faut encore en prélever « une pension annuelle de trois cents ducats d'or, » pour la caisse papale. Il est en conséquence difficile à Gérard Roussel de soutenir honnêtement et commodément sa dignité *personam* épiscopale. La seconde raison est la « considération des labours, frais et dépenses » que Gérard Roussel a faits pour élever ses neveux, depuis leur enfance, dans les lettres humaines et sacrées, à Paris, et dans les autres universités fameuses¹.

VIII

Nous pouvons maintenant nous séparer du protestantisme fabrisien, en lui témoignant la justice qu'il mérite, c'est-à-dire toute notre sympathie, une sympathie affectueuse et émue.

Ces hommes furent les ouvriers de la première heure, timides, hésitants, mais pieux et sincères. Comment oublierions-nous leur loyauté, leur candeur? Comment oublierions-nous davantage leurs services? Ils ont semé, et le grain qu'ils ont jeté dans le sol n'a pas été perdu. N'est-ce pas à Meaux qu'a été fondée la première Église réformée de France? n'est-ce pas de Meaux que sortirent les premiers et les plus intrépides de nos martyrs? En Navarre, n'est-ce pas à Roussel qu'on doit l'établissement prochain du protestantisme? n'est-ce pas à Roussel qu'on doit peut-être Jeanne d'Albret? En tout cas c'est à Le Fèvre qu'on doit l'arel.

On dirait, il est vrai, que toutes ces figures ont été dessinées sur le fond de l'histoire avec une estompe plutôt qu'avec un burin. Elles n'en sont que plus originales dans leur indécision même. Nous ne retrouverons plus rien de comparable à la poésie naïve des premiers jours, à la poésie mélancolique des derniers, une mélancolie qui du fond de leur conscience finit par monter jusqu'à leurs lèvres.

Gardons-leur une place honorable, non seulement dans notre souvenir, mais dans notre reconnaissance.

Il n'en est pas moins certain qu'ils se sont trompés. Ils ont voulu concilier l'inconciliable. Ils ont voulu faire un dernier effort pour réformer l'Église sans rompre de l'Église. Ils se sont montrés prêts à supporter la forme pourvu qu'on se litât le fond, à pratiquer les cérémonies pourvu qu'on en réformât l'esprit.

Et c'est cette dernière, suprême tentative, Rome a fait sa réponse dernière. Elle a jeté les livres au feu; elle a anathématisé les personnes; Brébeuf a été déshonoré et Gérard Roussel est tombé sous les coups de ce bras terrible, rigide et implacable.

On a dit que Le Fèvre, même d'El Fèvre et de son école paraît avoir eu

¹ C'est à Roussel que l'on attribue la découverte de la poudre à canon, et au prince de Guise, au Joseph, à la fin du seizième siècle.

sa place marquée dans le plan providentiel de notre Réformation. Désormais, en effet, Calvin peut faire résonner (selon sa propre expression) sa trompette retentissante. L'heure des ménagements est passée. Les délicats, les timides, les conciliateurs, les mystiques, ont fait leur temps. C'est l'heure de l'action. A ta trompette, toi qui dois faire le guet ! à vos armes, fidèles du Christ ! La mêlée va être rude.

Les Saints ! On ne s'est pas contenté de les respecter. Il fallait les adorer. Eh bien ! les idoles tomberont en morceaux. La messe ! on ne s'est pas contenté des cérémonies, du costume... Eh bien, le Dieu de pâte sera traîné dans la boue !

Plus de ménagement ! plus de quartier ! A l'obstination sacrilège, répondra la logique radicale. — A qui la faute ?

Le sort de Roussel est la réponse tragique et nette à cette grave question.

Rome n'a pas voulu le protestantisme fabrisien : elle aura le calvinisme.

Et maintenant voici le combat de géant, autrement digne de ce nom que celui que vient de combattre le roi de France dans les plaines de l'Italie. Comme disent nos pères : Satan contre Christ !

Déjà le silence mystique des abbayes de Clairac, des évêchés d'Oloron fait place au bruit de pas de plus en plus pressés. Ce sont des foules qui s'avancent, jetant au vent de la bataille les notes héroïques de leurs Psaumes. Sous la conduite de ce capitaine dont l'âme est faite de logique et de passion, de génie et de foi, bronze vraiment fondu par la flamme de l'amour divin, voici venir l'invincible phalange de nos confesseurs. — Le Fèvre et ses mystiques s'évanouissent : sous la conduite de Calvin, voici venir nos huguenots.



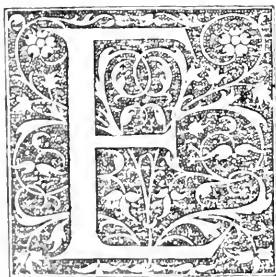
Clairac.
L'abbaye de Clairac.

CHAPITRE TROISIÈME

La légende du fer rouge.

- I. Calvin et le droit des prébendes. — II. Emprisonnement de Calvin. — III. Origine de la légende du fer rouge : Bédier. — IV. Histoire de la légende : les Jésuites, Richelieu, Galilé. — V. Le réfutateur de la légende : Rivet. — VI. Les protestations calviniques : P. Masson, Kampschulte, Dr N. Paulus. — VII. Fac-similé des deux textes principaux. — VIII. Ce que l'on peut rendre la calomnie possible.

I



N mai 1534, comme nous l'avons dit, Calvin se trouvait à Noyon, pour résigner ses bénéfices.

A Noyon, la Réforme avait fait des progrès. En janvier 1533, le clergé organise une première procession. Une seconde est ordonnée l'année suivante, le 16 janvier 1534, par l'évêque Jean de Hangest. « Jay advertissement, dit-il, que ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus et que les scandales croissent plus grands et plus énormes, et mesmement bien près de nous ¹. »

Les soupçons se portent de nouveau sur Charles Gauvin, le frère de Jean, et une enquête est ouverte contre lui en termes assez mystérieux le 6 mai 1534 ². Deux jours après, un des docteurs est chargé de lui parler « le plus secrettement qu'il luy sera possible, et savoir de luy s'il entend soutenir la proposition de l'Écriture, en avant, afin d'adviser³. » Or à ce moment Jean Calvin est à Noyon.

On croit qu'il n'aurait pas osé se mêler à ces difficultés et à ces dangers : il se retire dans son château, de ses bénéfices ; ce qu'il fit le lundi 7 mai 1534 ⁴.

¹ « Le dimanche 16 de Janvier l'Évêque de Noyon, Jean de Hangest, a fait une procession, et a dit ces paroles : Jay advertissement, dit-il, que ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus, et que les scandales croissent plus grands et plus énormes, et mesmement bien près de nous. » — *Si sit materia conqurendi et castigandi, et si sit materia exco-municandi.* — *Act. cap. P. A.* — ² « Le lundi 7 jour de may l'Évêque de Noyon, Jean de Hangest, a fait une procession, et a dit ces paroles : Jay advertissement, dit-il, que ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus, et que les scandales croissent plus grands et plus énormes, et mesmement bien près de nous. » — *Si sit materia conqurendi et castigandi, et si sit materia exco-municandi.* — *Act. cap. P. A.* — ³ « Le lundi 7 jour de may l'Évêque de Noyon, Jean de Hangest, a fait une procession, et a dit ces paroles : Jay advertissement, dit-il, que ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus, et que les scandales croissent plus grands et plus énormes, et mesmement bien près de nous. » — *Si sit materia conqurendi et castigandi, et si sit materia exco-municandi.* — *Act. cap. P. A.* — ⁴ « Le lundi 7 jour de may l'Évêque de Noyon, Jean de Hangest, a fait une procession, et a dit ces paroles : Jay advertissement, dit-il, que ces meschans malheureux se multiplient de plus en plus, et que les scandales croissent plus grands et plus énormes, et mesmement bien près de nous. » — *Si sit materia conqurendi et castigandi, et si sit materia exco-municandi.* — *Act. cap. P. A.*

Désormais il était complètement libre vis-à-vis de l'Église catholique. Sa portion de la chapelle de la Gésine fut cédée à Antoine de la Marlière : sa cure de Pont-l'Évêque fut « donnée » à un parent¹ qui portait le surnom de Gaiin². Les deux résignataires devaient bientôt quitter leurs bénéfices pour se réfugier eux aussi à Genève.

Quelques historiens, on le sait, ont cru devoir faire dater de ces faits la conversion de Calvin. Il nous faut ici achever de dissiper ce malentendu.

Au XVI^e siècle les bénéfices constituaient des revenus, qui n'avaient guère de religieux que le nom. Nous avons vu le Chapitre de Noyon blâmer Calvin de ne pas remplir les devoirs de sa charge, et, presque au même moment, lui en confier une seconde. L'obtention d'un bénéfice était surtout une opération financière³, et même pas toujours très avantageuse. Obligé de payer des remplaçants, Calvin avait eu plus d'un ennui. Le 7 janvier 1533, le vicaire s'étant plaint « qu'il n'estoit pas païé des messes qu'il avoit acquittées pour la chapelle de Jean Calvin, » celui-ci, par l'organe de son frère, dut consentir « à la saisie du gros de la chapelle, jusqu'à concurrence de ce qui estoit dû au vicaire⁴. »

Notons bien que, pour avoir un bénéfice, il n'était pas nécessaire d'être ecclésiastique : il suffisait d'avoir reçu la tonsure. Or la tonsure n'est pas un ordre, c'est un simple signe extérieur, indiquant qu'on est disposé à s'engager dans la carrière ecclésiastique⁵. Celui qui reçoit la tonsure ne prend aucun engagement, et n'a pas besoin de présenter des garanties spéciales. Signalant les abus, plutôt que les corrigeant, le Concile de Trente (session 23, chap. IV) veut que ceux qu'on admet à la tonsure soient instruits des éléments de la foi, sachent lire et écrire. Il veut qu'on puisse raisonnablement penser qu'ils ont l'idée de la vocation ecclésiastique ! On devine ce que, en pratique, devait produire d'aussi vagues recommandations.

La tonsure est donc une assez bizarre cérémonie, qui permet de recevoir un ou plusieurs bénéfices, mais sans charge d'âmes. On touche de l'argent ecclésiastique, mais on n'est pas prêtre. Calvin n'eut jamais que la tonsure. Il ne fut donc jamais dans les ordres, quoiqu'il eût comme prébendes diverses cures, et fût appelé, en cette qualité, curé.

1. C'est ce que dit Desmay, *Archives curieuses*, p. 395 ; et Dielincont remarque justement : « Puisque Calvin ne vendit que sa chapelle, si toutefois il la vendit, et qu'il donna sa cure du Pont-l'Évêque à l'un de ses parents, il est clair qu'il ne tira pas grand argent de toute cette marchandise. » Du Jan, *ibid.*, t. 1, p. 233. — 2. P. Marlière déclare qu'il s'appelait Bosius. Le Vasseur prétend que P. Masson se trompe. Voir Dielincont, p. 217. — 3. Le 30 avril 1529, Calvin remit à son frère Antoine la chapellenie de la Gésine jusqu'au 26 février 1530, sans doute parce que, pendant ce temps, Antoine pouvait plus facilement en toucher le revenu. Le 20 juin 1531, le Chapitre donna à Calvin une récompense de six livres pour un procès qu'il eut à soutenir sur la chapelle. On eut l'habitude de verser les sommes dans une banque et non dans un temple. Voir Lang, p. 7, 8. — 4. *ibid.*, p. 289. — 5. On n'avait même n'avoir aucune envie de s'engager dans cette carrière, et pendant plusieurs années le titre de *commendataire*. A tel point tout était une question de finance ! On en fit la démonstration de Beze dans sa lettre-préface à Wolmar : « On m'avait donné la charge de deux gros et de six chaires des plus beaux de Villeroy [c'est Longjumeau] quand j'étais encore un jeune homme avec de moi-même, et de moi-même, et de moi-même, tout à fait ignorant d'ice chaise et abant vestition selon procureur ignorant et ignorant. Le vicaire de la Gésine gagnait, en moyenne, sept cents écus annuels pour un an. » (*Volonté de Beze*, t. 1, p. 100). — 6. *ibid.*, p. 1382, p. 2, verso.) Th. de Beze venant à son procureur de Longjumeau en 1541, il n'y eut pas d'indemnité, car Beze n'avait

après, parut en Allemagne une traduction augmentée et annotée de *Lucia de Mommor*, et sur la couverture deux noms se rencontraient, tout naturellement : H. de Beugnon, ce faux noble qui cachait un prêtre, et Galilée. La préface disait : « Nous n'avons voulu nous appuyer que sur des pièces historiques qui fussent au-dessus de tout soupçon (1). L'ouvrage le plus récent sur Calvin est dû au professeur d'histoire genevois Galilée, un protestant dont le père avait déjà rendu des services inappréciables ?... »

Dans ces pages la calomnie de Bolsec figure à une place d'honneur entre les hypocrisies de la jeunesse et la maladie honteuse qui cause la mort.

Nous sommes dans la salle du Grand Conseil. Un nommé François Lancel (le Berthelier de Bolsec) est en train de faire un discours :

« Lancel poursuivit d'une voix vibrante :

» — J'arrive de France : Je suis allé à Noyon, la ville natale de maître Jean Calvin, pour y contrôler quelques mauvais bruits relatifs aux causes de son exil. J'ai vu les magistrats, j'ai vu l'évêque. Savez-vous ce que j'ai appris :

» A ce langage qui lui révélait toute l'étendue des découvertes du patriote, maître Jean, pâle, écumant de rage, tenta d'interrompre. Mais le Genevois, avec un accent retentissant, réclama la liberté de la parole, et le Grand Conseil la lui maintint.

» — Eh bien, maître Jean Calvin, ici présent, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Genève, s'est montré mauvais fils, écolier ingrat, clerc simoniaque : voilà ce que je tiens de source certaine. »

En note, le pieux et scrupuleux romancier, M. de Beugnon, se borne à dire : « les témoignages historiques abondent sur ce point. » Le récit continue de plus en plus dramatique.

« Un murmure s'éleva sur les banes du Conseil. Lancel se hâta d'ajouter :

» — Je n'ai pas fini, il s'en faut. Maître Jean Calvin de plus a été condamné au feu, dans sa ville natale, pour crime que je ne puis nommer en cette assemblée : mais, par grâce singulière de l'évêque et des magistrats, la peine a été commuée et réduite au bannissement.

» — Tu mens, hurla l'homme de Noyon, dont l'œil lançait des éclairs de haine et de fureur.

» — Ah ! je mens, misérable, répliqua Lancel. Tu dis que je mens ! découvre tes épaules et le Conseil y lira, gravée au fer rouge, la preuve de mon accusation. Il y verra la fleur de lys, la marque infamante, imprimée dans ta chair par la main du bourreau. »

Une nouvelle note de H. de Beugnon indique que l'après le jésuite Lessius, la mention du fait se trouve encore dans les registres de Noyon : elle cite Patrasson, qui est l'éditeur du livre de Bolsec, c'est-à-dire le libraire et non l'auteur : et surtout elle invoque Galilée : « Galilée, dit-elle, un protestant *ne nite*

1. *Lucia von Mommor und Calvin*. N. B. C. — *Lauretta*, n. 1. H. de Beugnon, G. B. G. — G. B. G., 1868. — 2. *Id.*, Voubernelung.

V

C'est tout particulièrement le théologien du XVII^e siècle, Andre Rivet, qui s'est chargé de réfuter la légende du fer rouge, dans un premier ouvrage : *Catholicus orthodoxus*, et surtout dans un second : *Jesuita rapulans*¹.

Sans vouloir reproduire entièrement cette savante discussion, il peut être utile de noter les points suivants :

1^o Tous les témoignages invoqués, Brigerus, Stapletonus, Campianus, Duræus, Surius, Reginaldus, Lessius, sont des témoignages de jésuites, qui se bornent à citer un seul et même témoignage, celui de Bolsec : « homme infâme, dit Rivet, et seul témoin. »

2^o Le traité de Bolsec est de 1577, treize ans après la mort de Calvin. « De son vivant, Calvin peignit avec ses couleurs habituelles la vie des pontifes, des évêques, des moines. C'était le moment de lui répondre de la même manière. Si l'on avait entendu, si l'on pouvait prouver quelque chose, il fallait le cracher (*expuere*) à la face de Calvin et rejeter sur cet importun correcteur cette tache de lys brûlé. A Paris, il y avait alors des ennemis de Calvin en grand nombre. Noyon même avait ses évêques, ses chanoines extrêmement hostiles à Calvin. Aucun n'a parlé de la vie de Calvin : même provoqués, ils ont gardé le silence². » Pourquoi donc ? Sinon, parce que, Calvin vivant, personne n'aurait eu l'audace de risquer une pareille insinuation ?

3^o En 1598, Stapleton, devenu jésuite, en avait appelé aux actes publiés de Noyon. Il avait même ajouté : « Des descendants honnêtes de la famille n'avaient pu obtenir que la mémoire de ce fait fût effacée des Registres. » Le jésuite Lessius comprit que, pour maintenir cette accusation, il fallait recourir à ces Registres. Il s'informa donc et demanda une copie, qu'on ne put lui fournir. Et piteusement il écrivit : « Mais ces actes ont été renouvelés et changés : et on a omis le récit de cette infamie, et du stigmaté. » Un jésuite déclare qu'il a été impossible d'obtenir la radiation : un autre jésuite déclare que cette radiation a fait disparaître le récit. Et par qui aurait été faite la dite radiation ? Noyon n'était-il pas aux mains des implacables ennemis de Calvin, des fils de ceux qui, dès 1552, célébraient par des actions de grâce la fausse nouvelle de la mort du Réformateur³ ?

4^o Néanmoins ces calomnies s'étant répandues, il y eut des enquêtes. Rivet en cite deux : et d'abord celle de Carolus Fivus, ambassadeur du roi en Belgique. « Un noble Français ayant fait allusion à cette accusation, il affirma, en ma présence, qu'il avait appris de l'inquisiteur du roi à Noyon que c'était

1. Andrea Riveti Pietri, *Catholicus Orthodoxus*, Genève, MDCCLV, p. 131 et *Jesuita rapulans*, *Notitia et notarium Sylvesteri Petrasano*, Leiden, 1670, page en appendice, 100-101. Rivet cite aussi dans son opuscule allemand, qui ne contient rien de particulier sur Calvin, un *Procurator*, *Lehrer*, *Wortführer* de *des Herrn Dr. Reinholdig*, son Candidat, v. u. Datteln, Oldenbourg, 1702, p. 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

16 *Remarques considérables*

l'autre le 7. d'Août suivant, la cause avoir été agitée en palin chapitre : mais il n'est fait aucune mention d'as les actes enregistrés pourquoy c'estoit, & n'ay sçeu apprendre le sujet de cette approche. l'ay bien oüy dire à aucuns Chanoines des plus anciens, qu'ils ont veu autrefois un feuillet blanc dans les Registres, où en teste y avoit escrit : *Condemnatio Joannis Calvinii*, & n'y avoit rien escrit davantage en toute la page, ains demouroit en blanc ; cela a donné à deviner à beaucoup ce que se pouvoit estre.

Il y a encor une autre Sentence de condamnation, contre un Chapelain Vicaire qui portoit le mesme nom Jean Calvin. Mais c'estoit long temps apres que Jean Calvin Heresiarque eust quitté les benefices, sur sorti de la ville & du pays, & eust abandonné la foy de Jesus Christ. Car cette Sentence se trouve enregistrée & datée de l'an 1550. & prononcée contre Jean Calvin Vicaire, pour avoir retenu en sa maison une femme de mauvais gouvernement. Et fut condamné ledit Calvin à estre fustigé de verges sous la custode.

Quand à l'Heresiarque il estoit alors à Genève en la plus grande flame de ses ferveurs, & n'ay sçeu trouver autre chose dans lesdits Registres, que les plaintes & reproches cy-dessus ; c'est pourquoy je n'en diray rien tout expres, n'ayant ententis d'escire que ce que j'ay appris sur les lieux de sa natiuité & conversation premiere,

Par autres divers moyens & plusieurs conférences que j'ay recherché avec gens notables, spécialement avec personnes d'age, tant Ecclesiastiques que Laiques, j'ay appris que Jean Calvin estoit d'un esprit qui aimoit le change & nouveauté. Il ne pouvoit s'arrester en place n'y demeurer en aucune vacation. Il fut pouttant huit ans entiers & continuel Chapelain d'une des portions de la Gesne, puis la résigna, apres descheff la teprit ; échangea sa Cure de Martheville à vne autre, puis vendit la dernière. Il courut les Universitez de Paris, d'Orleans, de Tholose & de Padoué.

Desmay, fac-similé de la page 16. (p. 436.)

les légendes répandues sur le suicide de Luther ne méritent aucun crédit. Après avoir accompli ce bel acte de probité scientifique, il ajoute : « Au sujet d'une autre indication de Bolsec, sur une grossière immoralité de Calvin dans sa jeunesse, et sur la peine qui lui aurait été infligée pour ce motif, déjà Kampschulte (*Johann Calvin*, Leipzig, 1869, p. 224) a remarqué que cette indication ne méritait aucune sérieuse réfutation. (*Keine ernste Widerlegung verdient.*) La réfutation cependant a été faite ces derniers temps, et la vérité a été établie avec une solidité qui rend tout doute impossible (*mit einer Grundlichkeit, die jeden Zweifel unmöglich macht*). Voir A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, Paris 1888, p. 48 ss., 175 ss. »

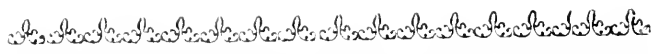
P. Masson, Fami de Baudoin; Kampschulte, Fami de Galiffe; le D. Paulus, Fami de Janssen, tous absolument convaincus de l'innocence de Calvin!

dant il fait cette déclaration : « Ce sont des Ecrivains du commun et de nulle estime, qui ont objecté à Calvin des sales voluptés et des adultères. Et toutefois il ne semble pas que personne ayt haï les adultères d'une plus grande haine que luy ! »

P. Masson peut passer pour le premier historien catholique de Calvin ; et on peut croire que le dernier savant catholique ayant traité le sujet qui nous occupe, est le D. Nikolaus Paulus. Il mérite une mention spéciale. Dans la Bibliothèque catholique, destinée à continuer l'œuvre de l'homme qui a le plus attaqué la Réforme allemande, et éditée par L. Pastor, sous ce titre : « *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*, » le D. N. Paulus a étudié la mort de Luther : *Luthers Lebensende*, 1898. Or il en arrive à déclarer que

1. P. Masson, II, p. 196. — 2. D. N. Paulus, *op. cit.*, p. 104.

3. *op. cit.*, p. 104.


*D'un autre Jean Cauuin Chappellain Vicaire de la mesme Eglise
de Noyon, non heretique.*

CHAPITRE XCVI.



PRES que Jean Cauuin eust fait banqueroute à l'Eglise, & à la ville sa patrie, pour en rafraîchir, ou entretenir la memoire, au bout de dix-huict à vingt ans vn autre mesme l'uraye pour les mœurs, mais non surpris de l'uraye d'heresie, se presenta, & fut receu en nostre chœur à vne Chappelle Vicariale, où il ne tarda gueres, ayant peu de temps apres esté congedié pour son incontinence, apres quelques punitions dont il ne tint conte, comme il se void par les conclusions du 23. iour de Decembre & du second de Ianuier 1552. Voyant donc son endurcissement au mal, qui luy faisoit negliger toute remonstrance, il fut en fin priué de sa Chappelle, & du chœur, f'estant rendu insensible à la priuation de ses gages. De là il fut vicarier par les dioceses, & la croyance de nos anciens est qu'il deceda en la Cure de Trachy

La Vasseur, fac. mal. du chapitre XCVI, fin de la page 1170.

VII

Peut-on fournir une preuve plus décisive encore ? oui, on peut produire deux déclarations faites par deux ennemis de Calvin, qui haïssaient le Réformateur, au point d'accepter contre lui les accusations les plus invraisemblables. Tous deux se livrèrent à un dépouillement minutieux des archives de Noyon. Tous deux nous ont raconté le résultat de leurs enquêtes.

D'abord vint Desmay qui, au dire de Le Vasseur, fit « une très exacte recherche des vie et vices de ce diseredité¹. » Que trouva-t-il ? Rien.

Non, Lamons, d'après l'unique exemplaire aujourd'hui connu (que nous possédons au *British Museum*), le fac-similé des deux pages, où Desmay raconte son sujet. Le passage important commence au dernier paragraphe de la page 15 et se termine par le dernier paragraphe de la page 16. (Pages 431 et 435.)

Après Desmay, le chanoine Le Vasseur examina de nouveau tous les documents de Noyon. On ne saurait même catholique à horreur de cet hérétique ; mais de respect. Avant d'oser comment il a parlé de lui, il se signe : « Auparavant, étant que l'on n'ait par la nécessité de l'histoire, ceste camarine calvinienne,

¹ Le Vasseur, *op. cit.*, t. I, p. 1170, et t. II, p. 1170.

DE L'ÉGLISE DE NOYON. 1171

le Val, en ce diocèse, qu'il deseruit en qualité de Vicaire, & mourut bon Catholique: Grace que Dieu luy fit pour n'auoir iamais tourné sa casaque, ny changé de Religion, à quoy sa vie libertine, & l'exemple de Cauuin l'heretique son correspondant en l'un & l'autre nom, sembloient luy donner pente, comme à plusieurs autres de la France, qui se sont perdus dans vn commun naufrage. Il ne fut neantmoins battu de verges sous la custode, comme l'escrit Monsieur Desmay en son petit liurer, pag. 39. & 40. Aussi estoit-il Prestre, & non sujet à celle discipline. Il s'est donc equiuoqué, prenant cestuy-cy pour vn autre Vicaire aussi Chappellain, nommé Balduin le ieune, doublement ieune, de nom & de mœurs, non encore aduancé à la Prestreise, ny à aucun Ordre sacré. En voicy la Conclusion Capitulaire. *Capitulo facto die Veneris vndecima Augusti 1553. A. Bellement Promotor Caputuli remonstrauit ex officio, quod Balduinus le Ieune Cappellanus Vicariatus, à duobus mensibus nullam aut paruam residentiam fecit in Ecclesia, scandalosè viuendo cum quibusdam mulieribus suspectis, &c. Quare pro defectibus, & absentis à Diuino seruitio, cum Domini condemnarunt, iuxta conclusiones dicti Promotoris, ad assistendum per unum mensem integram omnibus Horis seruitij Diuini: & pro scandalis commissis ordinarunt prefati Domini ipsum eadi virgis, quia puer, & nondum in sacris constitutus, per magistrum puerorum in subthesauraria, presentibus dictis pueris pro exemplo. J'ay creu deuoir adjoûter ce chapitre à l'histoire du premier Cauuin, ad diluendam homonymiam, crainte qu'on ne prenne l'un pour l'autre, le Catholique au lieu de l'heretique.*

Iiiiiij ij

Le Vasseur, fac-similé du chapitre CCVI page 1171.

disons un bon *Præfiscisme* et nous armons d'un puissant préservatif contre sa nuisance, pour garantir nos yeux et nos cœurs de toute influence contagieuse, qui pourroit se communiquer tant au Lecteur qu'au collecteur des chapitres suivans, à la rencontre d'un destroit si périlleux. « Il insère toute une profession de foi « pour préservatif. » et déclare qu'il parlera de Calvin, avec les sentiments de justice, d'impartialité dont a fait preuve saint Augustin parlant des démons ¹.

Eh bien, quel est le témoignage de ce chanoine, qui a tout su, qui était porté à tout croire, et capable de tout dire? Non seulement il n'a rien trouvé qui appuie la fameuse légende ², mais il s'est efforcé de la renverser, en montrant que, pour la question des mœurs, on a confondu deux Calvin. Nous do. nons (Pages 436 et 437) le fac-similé du chapitre CCVI, p. 1170, 1171. On remarquera le passage où

1. Le Vasseur, p. 1171, chapitre LXXXVII. « Adversus unum de eos, qui dicitur, et p. 1171, chapitre LXXXIX. « Protestation de saint Augustin parlant des démons, et celle de Calvin sur le tractat de Calvin. » 2. Aux pages 1160 et 1161, Le Vasseur énumère sans nommer tout les renseignements fournis par les Reconnes du Chapitre. Il prouve qu'il n'y a pas même un poëte pour le commencement de la légende, et qu'il n'y en par

Le Vasseur rectifie Desmay sur un point tout à fait secondaire, c'est-à-dire prouve jusqu'à quel point il connaît, dans le détail, toutes les décisions capitulaires.

Notre chanoine fait plus encore. Au chapitre suivant (XCVII, p. 1172), il énumère tous les Noyonnais qui ont quitté leur ville pour suivre Calvin : son frère, sa sœur, le chanoine Henry Collemont, ses resignataires Marlière et Caïn, le lieutenant civil de Noyon et quelques autres. Et à propos du lieutenant civil il met, en marge, une note si importante que nous avons cru devoir en donner aussi le fac-similé :

N homme de bien a plus de pouuoir pour mettre en vogue vne ville, que mille meschans à la décrier : *Melior vnus bonus quam mille impij*. On a beau mal parler d'autruy auprès des personnes de retenue, & de courage, qui ne voyent que pour concevoir le bien, n'oyent que pour le rapporter. La langue bien conduite au frein de la loy, & crainte de Dieu, se tait, ou ne refonne que pour luy & pour sa gloire, & pour lecher l'ulcere du prochain, & le guarir. Ainsy en vsent les plus grands & les plus sages. Monsieur le Cardinal d'Osât entendant vn iour vn certain personnage moins bien iuger de la ville de Noyon à cause de Calvin, fit vne responce digne de sa grandeur, disant que toute ville deuoit auoir sa cloaque ou sentine, pour traïner au dehors quant & soy toutes les ordures qui s'y deschargent. C'est ce qu'a fait Calvin, ayant enieué de la ville de Noyon tous ses complices, fauteurs & adherans qui firent avec luy, ou apres luy leur retraite à Geneue, comme son frere Antoine, sa sœur Marie, M. Henry Collemont Chanoine, qui s'en retira bien viste à l'aide de Monsieur le Doyen Charmoluë, & fit vne tres-austere penitence, & mourut fort vieil; item ses resignataires Marliere & Caïn, le Lieutenant Civil de Noyon, & quelques autres en petit nombre, qui furent de ses consanguins, alliez, affidez & amis de long temps. Monsieur Demochares en la preface de son petit liure, *de veritate corporis & sanguinis Christi in Missæ sacrificio*, qu'il dedie *Nouiom. Ecclesie Clarentis & Lucis*, le tesmoigne en ces mots : *Neque eos a iamen la pietatis vera religione dimouere potuit Calvinus, reterimus hic sine doctriae & vere fidei hostis, multis licet fraudibus, artibus, pollicitationibus, blandimentis ad curiosè tentauerit: sed in eis magis confirmarunt in verum, sed paucorum exempla, quos sefellit iniores, & in autis, quibus consanguinitate, affinitate, conuersatione, & in quibus consuetudine erat coniuuilius.*

XCVII.

Le fac-similé de la note en question, qui n'est plus trouvable, est caché dans la Réserve du *British Museum*. Le Doyen de Laon n'est pas le seul à se procurer. On a prétendu que l'abbé de Laon avait fait disparaître ces ouvrages, témoins de l'ignorance de R. Bernier. Des renseignements témoignages, sous la forme la plus

absolument authentique, seront dans toutes les mains, et un honnête homme ne devra plus parler de fer rouge, à moins que ce ne soit pour marquer¹ ceux qui en parlent encore, et surtout ceux qui prétendent ne pas vouloir étudier la question pour n'avoir pas à désavouer ce qu'ils savent être une infamie.

VIII

L'obstination, avec laquelle certains pamphlétaires invoquent cette légende, ne saurait plus avoir qu'un seul résultat : nous forcer à nous demander comment ils peuvent croire à sa possibilité ? La réponse est celle-ci : les mœurs du clergé étaient telles qu'en fait d'accusation, aucune n'était à priori impossible. Au XI^e siècle, l'ami du pape Grégoire VI, Petrus Damianus, parlant des mœurs des prêtres, disait : « Pour laver de telles souillures, le déluge ne suffirait pas : ces crimes abominables réclament le feu gomorrhéen qui brûla les cinq villes². » Les plaintes de Damien furent impuissantes, et saint Bernard flagelle « les impuretés, les adultères, les incestes ; chez quelques-uns, les passions mêmes de l'ignominie, et les œuvres de la honte³, » c'est-à-dire les crimes contre nature. A leur tour, les plaintes de saint Bernard furent impuissantes, et Alvarius Pelagius (vers 1320), espagnol, de l'ordre des Minears, évêque, « défenseur acharné⁴ » des papes, dans un de ses livres, réédité à Lyon précisément en 1517, dit que la plupart des prêtres (*plerique*) se laissent aller « à l'ivrognerie crapuleuse, et à l'incontinence (ce qui est leur vice commun) et la plupart (*plerique*) au vice contre nature. » « Hélas ! Hélas ! dans la sainte église beaucoup de religieux et de clercs s'y livrent, dans leurs cachettes et dans leurs réunions ; les laïques, dans la plupart des villes, surtout en Italie, publiquement. » Et selon lui « le monde, surtout l'Italie, » sont si infectés de ce vice que le seul remède « est que la colère de Dieu envoie du ciel la pluie de soufre⁵. »

Et que voyait-on au moment même de la Réformation ? Ne disons rien du pape Léon X. Mais le pape qui clôt le moyen âge, et qui ouvre les temps modernes, c'est le Borgia, Alexandre VI, dont une épitaphe résume ainsi la vie : « Passant, ne l'arrête pas : ici gît le crime et le vice. »

Signalons un dernier fait, pas le moins significatif. En 1550, parut à Venise, en vers italiens, un livre célébrant le vice contre nature. Il était dû à la plume d'un auteur nommé Jean de la Casa. Or qui était ce la Casa ? Les biographies nous disent que ce fut un archevêque, un légat *a latere*. Tout ce que le jésuite Thomas Hardingus put trouver pour excuser le fait fut ceci : La Casa était jeune quand il commit ces vers. Aussi l'Église se contenta de le nommer archevêque, légat : elle ne le nomma jamais cardinal⁶.

1. « Il est arrivé, dit Rivet, que le stigmae infligé à Calvin a noté d'un fer rouge sur son front, et sur son visage, p. 2. — 2. Dans son livre, *Gomorrhéi*, vers 1130; Rivet, *J. G. G. G.*, p. 7. — 3. Rivet, *J. G. G. G.*, p. 7. — 4. « Defensor acerrimus, » dit Bellarmin, (*De scripturis de hominibus*, c. 1, p. 104). — 5. Rivet, *J. G. G. G.*, p. 9. — 6. Giovanni della Casa naquit à Florence, l'année 1493, et mourut à Rome, l'année 1556. On lit, dans Prosper Marchand, *Dictionnaire de la critique*, et M. de la Motte, *Journal de la critique*, t. 1, p. 104.

On comprend maintenant que les Bolsec, et les jésuites de toute sorte, aient en l'idée de prêter à Calvin les vices dont ils voyaient autour d'eux tant d'exemples.

Aujourd'hui ces mœurs paraissent incroyables ; même un protestant ne penserait pas à les reprocher à un catholique. Tel est le changement accompli. C'est à ce point que la moralité a fini par s'imposer aux plus immoraux.

Or, qui a réformé ainsi l'Église catholique, le clergé catholique ? qui a réussi, là où avaient échoué les Pierre Damien, les Saint-Bernard, les Alvarius Pelagius ? Les Réformateurs. Luther, et tout particulièrement Calvin. Il a doté le monde chrétien et les pays de langue française de cette austère conception de la vie, qui s'appelle le calvinisme. La plus odieuse accusation contre notre Réformateur permet précisément de constater ce que son influence a eu peut-être de plus incontestablement salulaire.

« Les défenseurs les plus zélés du Casa se sont vus réduits à la fâcheuse et mortifiante nécessité de ne pouvoir le justifier d'une accusation si odieuse, qu'en reconnaissant de bonne foi, qu'il n'en était pas absolument innocent, que bien qu'il ait osé le nier, il parloit pourtant dans son *Capitolo del Formo*, de l'amour contre nature avec quelque sorte de louange ; et qu'il avouoit fort naturellement, qu'il s'y adonnoit quelquefois, mais rarement pourtant... Pour l'excuser en quelque sorte, Magliabechi, Ménage et la Monnoie, remarquent que le cardinal Bembo, Sannazar, le Berni, le Mauro, le Molza, Matteo Franco, Luigi Pulci, *e cento mille altri*, ont fait et publié des pièces pour le moins aussi licencieuses que celles-là... Ménage ajoute que ce ne fut pas le Casa qui publia le *Capitolo del Formo*, mais le libraire. Et quant à ce qu'il suppose qu'on a eu grand tort d'attribuer à un archevêque, à un nonce, à un *legat à l'inter*, à un secrétaire des brefs, et enfin à un doyen des camériers honoraires du pape, un jeu d'esprit, un simple badinage, que l'auteur même proteste n'avoir composé qu'étant laïque et dans une extrême jeunesse, on peut très légitimement supposer aussi bien que lui que la protestation du Casa est trop nécessaire pour être recevable, et que son ouvrage n'ayant été imprimé pour la première fois qu'en 1538, 18 ans avant la mort de l'auteur, âgé de 55 ans, lors de cette impression, on peut au moins douter de la solidité de cette supposition, et regarder avec quelque fondement ce prétendu badinage comme la composition d'un homme fait, probablement engagé dès lors dans l'état ecclésiastique, et peut-être même déjà prêtre. »

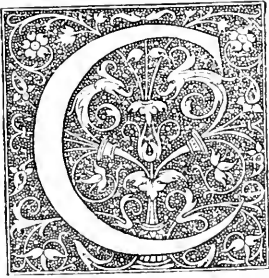


CHAPITRE QUATRIÈME

La sortie de France.

I. Calvin à Paris : Servet. — II. Poitiers protestant au XVI^e siècle. — III. Séjour de Calvin : le Jardin des Bains-Treilles. — IV. La grotte de Calvin. — V. Les premiers disciples. — VI. Nouveau séjour à Orléans : l'esprit de la Prévôte. — VII. La *Psychopannychia* et la sortie de France.

I



EST à Noyon que nous avons laissé Calvin. Sorti de prison, il quitta la ville et, pour revenir à Angoulême, passa par Paris. Il profitait, semble-t-il, de la période d'accalmie, qui sépara le supplice du médecin savoisien J. Pointet (avril 1534) de l'affaire des placards (octobre 1534)¹.

Le séjour qu'il fit dans la capitale fut court, car le danger était encore très grand pour celui qui, déjà une fois, avait eu peine à échapper au terrible policier Morin. Il ne pouvait vraiment pas compter sur une seconde délivrance du même genre.

D'autant plus digne de remarque est le seul fait, dont le souvenir nous ait été conservé, Michel Servet, dont nous n'aurons que trop à nous occuper plus tard, était alors à Paris, toujours prêt à continuer les discussions qu'il avait déjà commencées à Bâle avec Écolampade, et essayant de ruiner, au sein de l'Église naissante, la foi en la Trinité, c'est-à-dire la foi en la divinité du Christ. Calvin n'hésita pas, et proposa au dangereux hérétique un rendez-vous. « Quelque temps après, raconte Bèze, Calvin s'en vint encore à Paris, ne se montrant pas toutesfois trop communément, pour ce qu'il n'y faisoit seul pour luy. Tant y a que Michel Servet dès lors commençant à semer de ses erreurs, à semer son venin

1. Hermelinot, III, p. 102, 103, 104, 107.

contre la sainte Trinité¹. Calvin ne refusa point de conférer avec luy pour essayer de le réduire, ou bien pour le convaincre et redarguer par la parole de Dieu. Pour ce fait fut accordé qu'ils se trouveroyent tous deux, à heure nommée, en une certaine maison en la rue Saint-Antoine, ce que Calvin fit, combien qu'il y eust du danger pour sa personne; mais le dit Servet ne comparut, quoi qu'on l'attendist longtemps².

Plus tard, Calvin rappela lui-même le fait: « Tant y a que je fu prest à Paris de hazarder ma vie pour le gaigner à nostre Seigneur, s'il eust esté possible. Mais voyant l'offre que je luy faisoye, jamais n'y voulut mordre³. »

Comment ne pas regretter cette étrange détermination de Servet? A quel motif l'attribuer? Bèze dit que Calvin, se rendant au milieu de ces circonstances à Paris, avait été amené comme par la main de Dieu. Et, en effet, qui sait ce qui serait sorti de la rencontre projetée? Qui sait si l'avenir n'aurait pas été modifié? Regrets superflus! Il semble que Servet ait toujours tout fait pour empêcher ce qui aurait pu éviter la catastrophe, terrible pour lui et pour le protestantisme.

II

De Paris, Calvin rentra à Angoulême. Mais il ne lit qu'y passer. Les expériences de son voyage l'avaient décidé à prendre une résolution grave. « Or enfin voyant le povre estat du royaume de France quant à la religion, il délibéra de s'en absenter, pour vivre plus paisiblement et selon sa conscience. Il partit donc de France, l'an 1534, et avec luy le dit jeune homme avec lequel nous avons dit qu'il demouroit en Saintonge⁴. » Il s'agit de du Tillet, qui ne pouvait se résoudre à abandonner son ami. Ensemble ils se dirigèrent vers Poitiers.

Il était vraiment dans l'ordre que le futur adversaire de Servet fît comme un pèlerinage au siège épiscopal de l'ancien adversaire d'Arius, de l'Athanase latin, de saint Hilaire. Au milieu de ces grands docteurs de l'Église, celui qui avait déjà commencé à écrire *l'Institution chrétienne* n'était pas déplacé.

1. Voici comment la Popelinière commence sa description de la ville: « Pour bien représenter le vray sit et plan de la ville de Poitiers, se faut former en l'entendement un lieu eslevé, qui de toutes parts soit entournoyé d'eau et de montagnes, lors d'un costé, qui bien uni s'estend en longues et belles plaines... *P. 120* (113).

2. Cette ville, après Paris, est plus grande de circuit qu'aucune autre de France; mais toutesfois peuplée plus de deux tiers dedans la ceinture de ses

¹ *Œuvres complètes de Calvin*, t. XXI, p. 121, et t. 2, *Œuvres*, t. 2, *Œuvres*, p. 57. — ² *Œuvres complètes de Calvin*, t. XXI, p. 121, et t. 2, *Œuvres*, t. 2, *Œuvres*, p. 57. — ³ *Œuvres complètes de Calvin*, t. XXI, p. 121, et t. 2, *Œuvres*, t. 2, *Œuvres*, p. 57. — ⁴ *Œuvres complètes de Calvin*, t. XXI, p. 121, et t. 2, *Œuvres*, t. 2, *Œuvres*, p. 57.

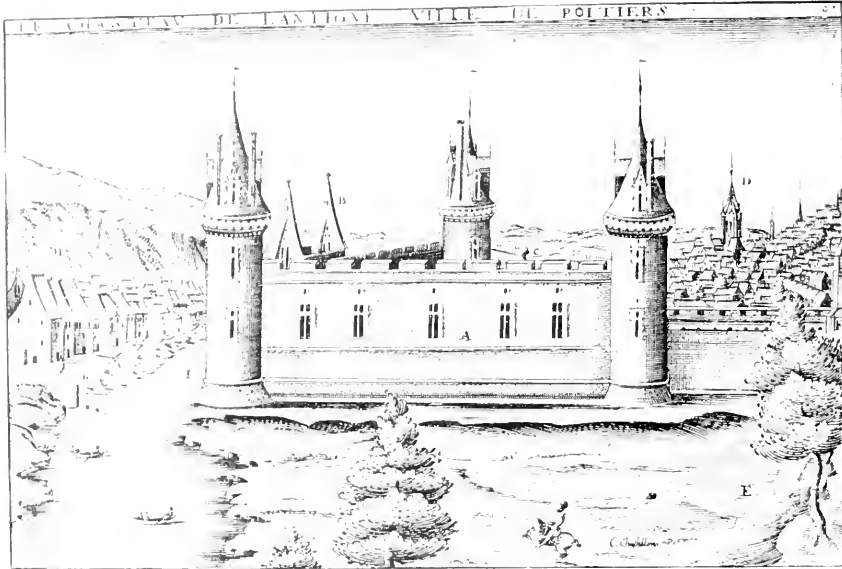


Portier. Plan de la ville et de ses environs, dressé par Eugène Goliger, en 1862.

1. Le Glacier. — 2. La Pêche. — 3. Le Puits. — 4. Le Puits. — 5. Le Puits. — 6. Le Puits. — 7. Le Puits. — 8. Le Puits. — 9. Le Puits. — 10. Le Puits. — 11. Le Puits. — 12. Le Puits. — 13. Le Puits. — 14. Le Puits. — 15. Le Puits.

1. Ce plan est le reproduction d'une estampe qui se trouve dans le *Monument du Puits* de la Bibliothèque municipale de Portier. Il est publié par nous à titre de curiosité pour le *Monument du Puits*. Nos remerciements s'adressent à M. le Maire de Portier pour sa bienveillance.

magne. Sept collèges préparaient les jeunes gens à ces hautes études. Faut-il ajouter avec Rabelais¹, que les occupations de cette population scolaire n'étaient pas toujours très scientifiques ? On disait les flûteurs et joueurs de paume de Poitiers, comme on disait les danseurs d'Orléans, les brayards d'Angers, les



Poitiers. Le château. (p. 111)

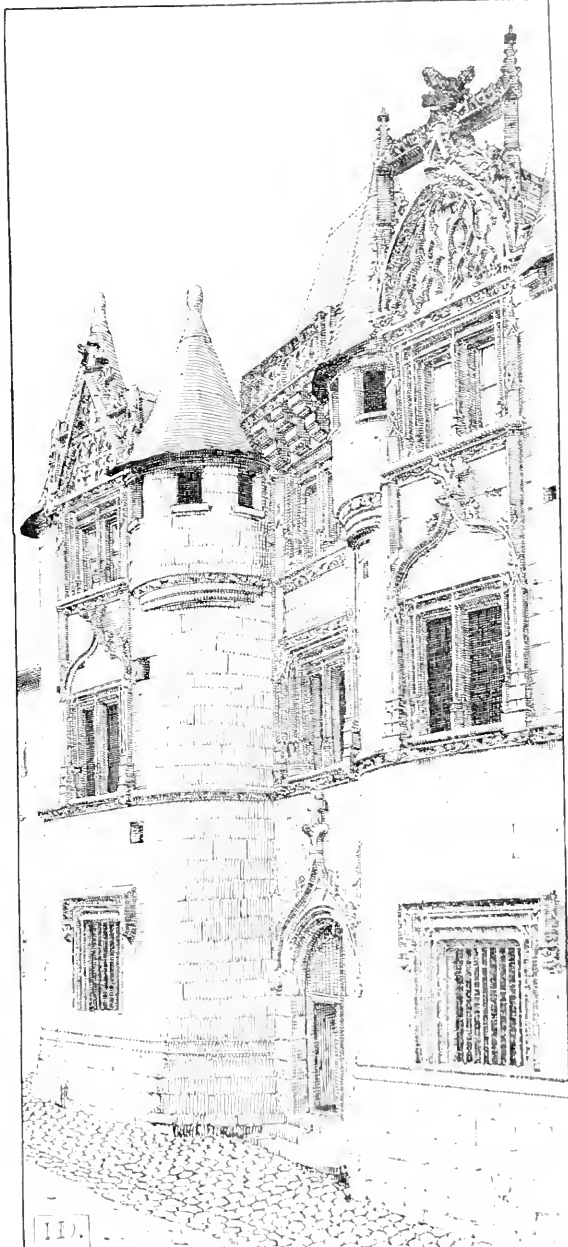
croisés de Paris, les brigueurs de Pavie, les amoureux de Turin². Ainsi les étudiants avaient leurs surnoms, comme leurs professeurs : docteurs subtils, angéliques, irréfragables, etc.

Mais enfin ce qui distinguait le plus Poitiers, c'était sa piété catholique. Elle avait 26 paroisses, 2 couvents de femmes, 4 couvents d'hommes, une abbaye dans ses murs, deux abbayes dans les faubourgs, et les gens d'Église formaient le tiers de la population totale ; et l'on peut dire que Poitiers, la vieille ville bien conservée, est restée ce qu'elle était, le plus curieux musée catholique qu'il soit possible de voir.

Le Palais de Notre-Dame-la-Grande. — L'antique et incomparable église comme le palais des comtes de Poitou, où étaient et sont encore assises les cours de justice judiciaires, de l'autre, attirèrent dans ce centre important de la vie locale le cœur de la ville et qui a comme un caractère

¹ Rabelais, *Œuvres complètes*, t. I, p. 100. — ² Rabelais, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 185. — Pour la description de Poitiers, voir *Le Tour de France*, t. I, p. 13, et t. II, p. 21.

tout particulier d'archaïsme, une population *sui generis*. Les familles de robe et les gens d'Eglise y abondaient¹. » Entrons dans la rue du Marché. Nous rencontrons, à notre gauche, la ravissante maison N° 9, avec ses deux inscriptions : *Hoc est refugium meum*, 1557, et *in Dno confido*, 1557. « Il est permis de conjecturer que nous avons devant nous une construction élevée par quelque sectateur de la religion nouvelle, car les protestants étaient presque seuls dans la coutume de multiplier les inscriptions². » Descendons la Grand rue (dont les parties s'appelaient autrefois rue Saint-Etienne, Grand rue, rue Saint-Michel, rue du Pont Joubert). A droite, on remarque, sur une maison reconstruite, deux clefs sculptées : c'était l'auberge des deux clefs, dite anciennement « la grande allée. » A côté, séparée par un passage, est une maison au pignon monumental : c'était le logis dit de l'Autruche. Par derrière, ces deux immeubles



1. Alfred Barbier, *Chronique de Poitiers, aux XI^e et XII^e siècles*, 1892, p. 31, 55. — 2. Robuchon, *Paysage et monument de Poitiers*, Volume sur Poitiers, p. 133.

touchaient à l'hôtel de la célèbre famille Sainte-Marthe¹. L'entrée de l'hôtel était rue Sainte-Marthe (autrefois rue du Chariot de David)². Un peu plus bas (ancienne rue Saint-Etienne), était le logis (disparu depuis 1887) des Herbert. Jacques Herbert, maire, huguenot respecté de tous, fut pendu en 1562 sur la place de Notre-Dame-la-Grande³. Une autre maison porte une autre inscription. Je traduis : « Ni par crainte, ni par espoir, tranquille au milieu des ondes, » 1590. Plus bas, à droite, au-dessus d'un grand portail, un écusson mutilé indique les armoiries de l'ordre de Malte. Encore un peu plus bas est la maison dite des Trois-Clous, spécimen des plus curieux de l'architecture du moyen âge, qu'aurait habitée Charles VII, quand il vint à Poitiers, en 1422⁴. Ainsi ces vieilles villes étaient tantôt comme un livre d'images, tantôt comme un livre de belles sentences, toujours ouvert devant les yeux et la pensée des passants.

3. Mais ne pouvant parcourir ainsi toutes les rues, bornons-nous à quelques visites spéciales⁵. Ne nous attardons pas cependant devant le temple de Saint-Jean, ce baptistère en style de la fin de l'empire romain, édifice chrétien bâti avec des matériaux païens, monument unique en France; ni devant l'hôtel, dit à tort, de la Prévôté⁶ (tout près de la place où le Pilon se dressait autrefois, et où avaient lieu les exécutions), « un bijou, » « un des plus jolis modèles de l'architecture du XV^e siècle » (Page 447), avec une richesse merveilleuse d'ornementation, fleurs, fruits, feuilles, arabesques, animaux, sirènes. En bon Français, cherchons tout de suite la rue Sainte-Marthe, que nous avons déjà nommée parallèle à la rue du Marché. La rue Sainte-Marthe nous conduit en face d'une maison de la rue Notre-Dame-la-Petite (aujourd'hui rue de la Cathédrale). Ici, à l'hôtel de la Rose, descendit, en 1429, Jeanne d'Arc, chez l'avocat général au Parlement, Jean Rabateau, à la femme duquel elle fut confiée. D'ici elle partit pour Orléans, et, jusqu'en 1825, on montrait encore la pierre sur laquelle elle aurait mis le pied pour monter sur son cheval. Au moyen âge on trouvait ainsi à la porte des hôtels une pierre, dite « montoir »; le montoir de Jeanne est aujourd'hui au Musée. « Désormais s'écrie M. Bélisaire Leducq, qui a récemment réussi à déterminer le logis de Jeanne d'Arc, désormais Poitevins, lorsque vous passerez dans la rue Notre-Dame-la-Petite, devant la rue Sainte-Marthe, saluez cette humble maison, trans-

¹ *Revue de la Loire-Inférieure*, t. I, p. 107. — *Ch. de France*, t. 2, p. 117. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1889-1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890.

² *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890.

³ *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890.

⁴ *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890.

⁵ *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890.

⁶ *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890. — *Revue de la Loire-Inférieure*, t. 1, p. 1890.

formée et oubliée. Ce n'est plus l'hôtel de la Rose du XV^e siècle : rien ne la distingue : elle n'a ni style, ni caractère, mais c'est là que s'est préparé l'événement le plus extraordinaire de l'histoire de France, j'oserai même dire de toute l'histoire¹. »

4. Nous n'oublions pas toutefois que ce que nous cherchons surtout ce sont les souvenirs protestants, et nous commençons par aller au lycée. En face la jolie chapelle de cet établissement, au coin de la rue du Puygareau, se trouve l'hôtel Jean Beaucé. (*Page 450.*) Sa façade donne sur la petite place située derrière l'hôtel-de-ville. « Il frappe par sa singularité².... » Sur une fenêtre haute, on lit la date de 1554. Or ce Jean Beaucé (ou Beaussé), riche négociant, un des soixante-quinze bourgeois du corps de ville, fils sans doute de Jacques Beaucé, maire en 1500, était le Grosnot de Poitiers, le protestant le plus ardent et le plus influent. Tous les documents le citent en première ligne : par exemple, cette plainte des doyens, chanoines et chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand, que nous reproduisons en note en entier à cause de sa grande importance³. C'est Beaucé, qui réunit les protestants dans sa maison : c'est Beaucé qui fait prêcher. Beaucé, au nom des protestants, correspond avec le gouverneur du Poitou, M. du Lude, comme le prouve une lettre de l'Église réformée de Poitiers.

1. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1891, « La maison de Jeanne d'Arc à Poitiers, » par Bélièvre Ledain. — La Société des antiquaires de l'Ouest a fait placer sur cette maison une plaque avec cette inscription : « A Jeanne d'Arc, la Société des antiquaires de l'Ouest, mars 1892. Ici était l'hôtel de la Rose. Jeanne d'Arc y logea en mars 1429. Elle en partit pour aller délivrer Orléans assiégé par les Anglais. » — 2. Robuchon, *Puyage et monuments du Poitou*, Volume sur Poitiers, p. 152, 153. — 3. Plainte des doyens, chanoines et chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers par devant les commissaires du Roi au sujet du pillage de l'église de Saint-Hilaire, fait par les Huguenots en 1562. (Bibl. municip. de Poitiers; collection Dom Fonteneau, t. XII, p. 290-311.) — Reproduite dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, XV (1852). « ... A quoy ils concluent premièrement, que depuis le mois de janvier dernier en ça, en ceste ville de Poitiers, se sont faictes plusieurs assemblées, tant en maisons privées comme cheux le dict Beaucé, la Pillardière, Persicault, Sabourin et autres, que aussi en autres lieux de la dicte ville et faulxbourgs, et ce par les ministres ci-dessus nommés, sectistes de Calvin et de Bèze hérétiques; es quelles assemblées l'on a presché privéement et publicquement par grandes invectives et scandales contre les déterminationns des sainctes conciles et ordonnancez de nostre mère sainte église apostolique et romaine, et y détractant et villipendant les sainctes sacrements et personnes ecclésiastiques; — que les principaux ministres ont esté le curé de Chiré, ung nommé de l'Estang, l'autre Chrestien, et ung autre nommé Saint-Marceau, qui ont presché publicquement et scandaleusement tant en et audans de la ville, que dehors en plusieurs et divers endroits, et ce en habitz laïcs et dissolus, sans aulcune permission de monsieur l'Évesque de Poitiers, ne de ses vicaires, ains principalement par la conduite et induction des dictz Beaucé, de Lisle [Jacques Herbert, sieur de l'Isle, pendu le 7 août 1562, comme nous l'avons dit plus haut, maire, l'abbé de Valence, le Vacherie, le general des Prunes, et autres leurs alliés et complices. Pareillement les dictz ministres et leurs adhérens... ont faict plusieurs conventicules et assemblées qu'ils nommoient le Consistoire, où ils ordonnerent de spoliez les temples et personnes ecclésiastiques des trésors, chasses et reliques...; aussi ordonnerent de colleger et amasser deniers de ceux de leur secte calvinienne tant pour nourrir, entretenir et détraquer les dictz ministres, diaeres, anciens, survenans que autres leurs officiers, que aussi pour soudoyer trois ou quatre cents soldats en armes, le quels soldats en armes, ils avoient, de le commencement du mois de may dernier, assembles en ceste ville... Voyez que de le commencement de novembre dernier, les dictz séditieux avoient dressé de leur autorité privée des quarteniers, centeniers, cinquanteniers et dixmiers, qui en armes gardoient les dictez portes et les presche ordinaires des dictz ministres et aussi les lieux où se faisoit le Consistoire. » — Il y a d'autres documents semblables dans dom Fonteneau, t. II et XII, où Beaucé est noté comme un des plus ardents de la secte calvinienne.

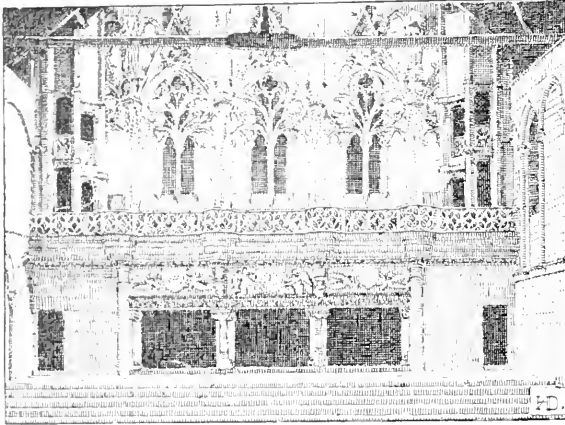
Ces détails bien authentiques sur le rôle de Beaucé ne permettent pas d'élever le moindre doute sur l'information de Fl. de Remond, confirmée au contraire par tous les documents cités, et qui est ainsi conçue : « Au Synode de Poictou, qui fut le second clandestin, tenu l'an 1559, chez le sieur Beaussé.¹ » Or tout nous porte à croire qu'il ne s'agit ici de rien moins que de la célèbre assemblée tenue en effet à Poitiers, fin de l'année 1558, et qui décida la convocation du premier synode général des Églises réformées de France². Chandieu était venu de Paris pour pacifier certains débats suscités par de la Vau, disciple de Castalion. Après la Cène, « les ministres estans assemblés, communiquèrent par ensemble, tant de la doctrine que de l'ordre et discipline entre eux observés, et, par les choses qu'ils traitoient, commencèrent à appréhender quel bien se seroit, s'il plaisoit à Dieu, que toutes les Églises de France dressassent d'un commun accord une confession de foy et une discipline ecclésiastique³. » Quelques mois après, le premier synode national se réunissait, rue des Marais, à Paris. Cet hôtel Beaucé, encore debout, serait donc le vrai berceau de notre système synodal, de notre constitution presbytérienne, du régime représentatif et parlementaire, en France et dans le monde. N'est-ce pas le cas de reprendre l'apostrophe de l'historien qui a déterminé le logis de Jeanne d'Arc, et de dire : « Désormais, Protestants, Français, lorsque vous passerez dans la rue Puygareau, devant cet hôtel, saluez. C'est là que s'est préparé un des événements les plus extraordinaires de l'histoire du protestantisme et du monde⁴. »

On sait qu'un autre « synode » s'était déjà réuni à Poitiers, en 1557⁵, et qu'un autre devait s'y tenir le 10 mars 1561, le second synode national.

d'une image de Sainte-Radegonde, brûlées « devant la maison d'un marchand, nommé Jean Beoce (Baüces, presens les gens du Roy et tout le peuple » (II, p. 705) et du pillage des reliques (deux faits distincts) par les gens de Grammont et de Duras : « Les joyaux fondus et pesés, monterent seulement a trois cens et vingt mares, lesquels on pensoit en valoir plus de cent mille, mais il se trouva qu'il y avoit de la fausseté, aussi bien au dehors qu'au dedans, et que tout ce qui reult n'est pas or. » (*Ibid.*, p. 704.)

1. Fl. de Remond, VII, p. 931. — 2. Il n'est pas probable que deux « synodes » se soient tenus à quelques mois à peine de distance; et il est encore moins probable qu'il s'en soit tenu un, quelques semaines avant ou après celui de Paris. On sait que Fl. de Remond ne se pique pas d'une minutieuse exactitude chronologique. — 3. *Histoire ecclésiastique*, I, p. 200. — 4. Nous sommes confirmé dans notre opinion par le compte rendu que Fl. de Remond donne de cette assemblée, tenue chez Beaucé. « Je say qu'au Synode de Poictou, qui fut le second clandestin tenu l'an 1559, chez le sieur Beaussé, quelques-uns ja séparé de l'Église, crièrent le retour, accusoient le schisme, entre autres l'abbé de Valence en Poictou, de la maison de Véraz, qui faisoit le ministre, quoi qu'il portast l'habit de Religieux. Celuy-là, qui fust le premier abbé desbauché par Calvin, fut aussi le premier qui cria contre le schisme. En cette assemblée, un advocat fameux, nommé la Borderie, qui fut de cette première troupe que Calvin assembla à Poictiers, comme j'ay dit, leur fit entendre avec beaucoup de raisons, qu'il falloit demeurer dans l'Église, sans faire ainsi banquerouter. « Nous sommes et serons toujours, disoit il, coupables de sacrileges, pour avoir usuré de l'autorité du ministere » sans commission: quand bien la religion que nous defendons seroit sans tache, il est à craindre que Dieu nous y punisse, comme il fit Coré, Dathan et Abiron, pour s'estre ingérez au sacrifice. » L'abbé de la Réau, et celui de Bonnevau, ja desbauchés, se joignirent à eux, mais le tout fut vain. « Calvin qui n'imposoit silence, — Que signifie ce texte remarquable? Que l'assemblée eut à décider si finalement il fallait continuer le schisme. Or tel est la question que résolvait l'organisation du système synodal. Les ministres ne pouvaient s'engager dans cette voie, et c'est bien dans l'assemblée préparatoire de 1558, qu'ils durent faire valoir leurs raisons. Après cette assemblée, il eût été trop tard. — 5. Il s'agit de l'Assemblée qui arrêta les réglemens canoniques de l'Église de Poitiers. M. F. Aymard en a découvert et publié les actes, extrêmement curieux. — *Art. cit.*, p. 144, notes pour l'Église réformée, clou³.

5. Après notre double pèlerinage à la maison d'où partit, avec son patriotisme contagieux, la libératrice de France, et à la maison d'où partit, avec ses garanties libérales, le régime presbytérien synodal, nous nous rendons au Palais de justice, dans la fameuse salle des Pas-perdus. L'ancienne salle des gardes possède toujours ses trois grandes fenêtres en ogives trilobées; au-dessus règne



Poitiers, Intérieur du Palais.

une galerie décorée de pinacles à ogives flamboyantes, ornée de bouquets de feuilles et surmontée de statues, le tout d'une élégance et d'une légèreté admirables. « S'il est un monument historique (Page 453), c'est bien celui-là! dit Viollet-le-Duc. Là séjournèrent les comtes du Poitou; là fut interrogée, mars 1429, Jeanne d'Arc; là s'est abrité le Parlement de Paris, sous Charles VII, et au temps

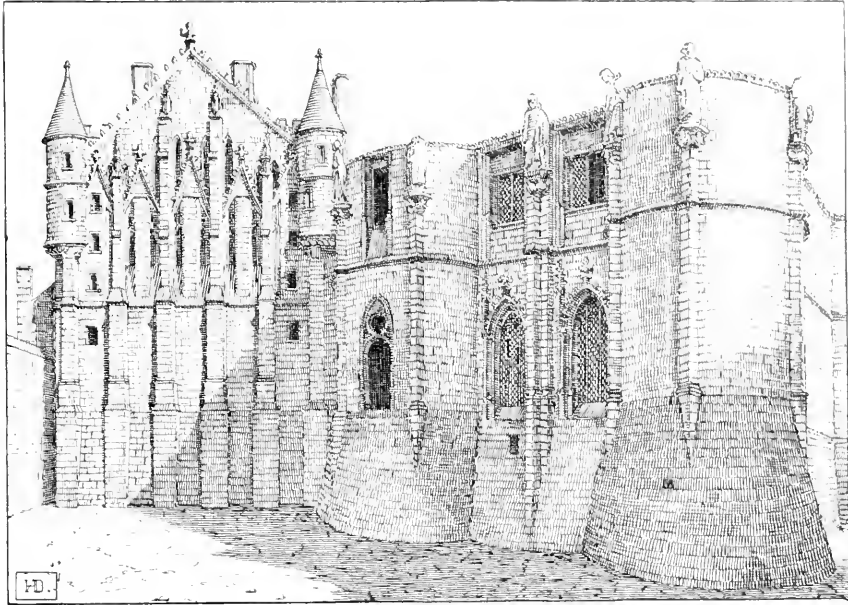
de Louis XI, celui de Bordeaux y fut un moment transféré¹. » Alors, comme aujourd'hui, on pouvait s'y promener, car le Palais, alors comme aujourd'hui, était Palais de Justice. Ici, un jour de l'année 1540, nous rencontrons, se promenant précisément ensemble, un étudiant, jeune homme de vingt ans, Pierre de la Place, et un avocat de passage, pourrait-on dire, occupé sans doute à quelque procès, Laurent de Normandie: deux amis de Calvin. Il serait difficile de dire lequel fut le plus fidèle. Cette amitié commune, et la foi, dont ils lui sont redevables, les ont réunis, et ils causent du récent ouvrage du Réformateur, de son *Commentaire sur l'Épître aux Romains*. A ce moment un serviteur apporte à Laurent de Normandie un paquet de lettres de Calvin lui-même. On se hâte de les ouvrir et de les lire. Puis ils rentrent chez eux et Pierre de la Place répond tout de suite:

« C. Pierre de la Place était celui dont nous avons déjà parlé, celui qu'un de nos auteurs a appelé, avec raison, le Michel de l'Hôpital des protestants. Ayant interrompu ses études à Angoulême, il les continua à Poitiers, de 1527 à 1531, et il obtint le barreau de Paris, en 1532. Il devint président de

¹ « Le Palais de Justice de Bordeaux fut transféré à Paris, sous le règne de Louis XI, par le duc de Bourbon, lieutenant de France, en 1463. » — *Annuaire de la France protestante*, 1857, p. 133. — *Annuaire de la France protestante*, 1858, p. 133.

² « Le Palais de Justice de Bordeaux fut transféré à Paris, sous le règne de Louis XI, par le duc de Bourbon, lieutenant de France, en 1463. » — *Annuaire de la France protestante*, 1857, p. 133. — *Annuaire de la France protestante*, 1858, p. 133.

la Cour des aides en 1553. On conserve à la bibliothèque de Poitiers un manuscrit écrit de sa main. C'est la traduction du chapitre XVII^m et dernier de l'*Institution chrétienne*, de 1539: *De vita hominis christiani*. « La vie de

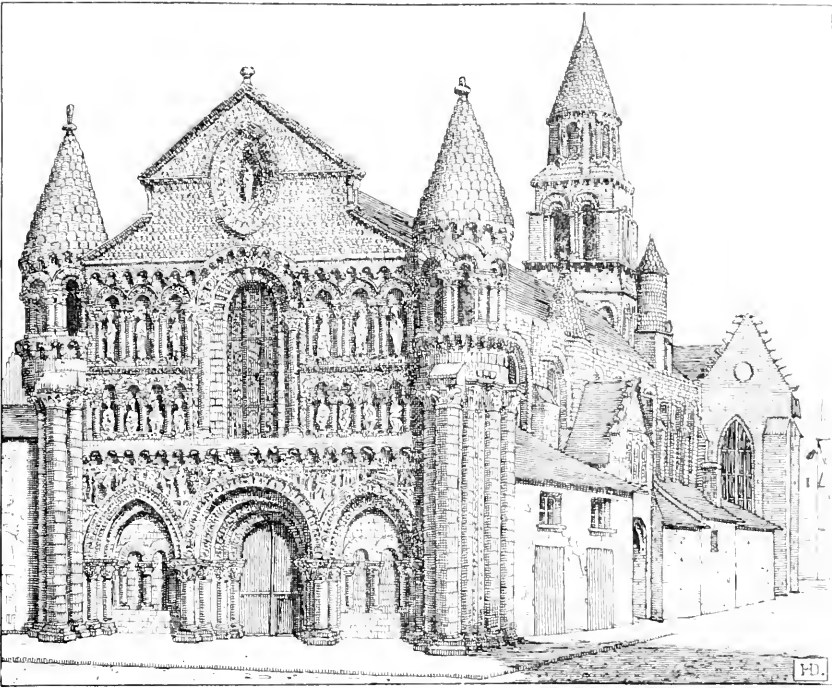


Poitiers. Extérieur du Palais. (p. 452.)

l'homme chrestien¹. » Nous ne serons pas étonnés de cette traduction, quand nous saurons les sentiments que, dans cette lettre de 1540, le traducteur manifeste pour l'auteur. « Je ne connais pas de mortel, lui dit-il, à qui je doive plus qu'à toi. Car je n'oublie pas comment, lorsque nous étions à Angoulême, tu m'as rendu meilleur par ton commerce et par ton érudition, et combien je te dois chaque jour davantage. Et je ne vois pas ce que, dans cette vie mortelle, je pourrais te rendre pour l'immortalité. Plût au ciel que je pusse causer avec toi seulement une petite journée². » Coïncidence doublement curieuse. Le dernier écrit de Pierre de la Place porte presque le même titre que cette traduction: « De l'excellence de l'homme chrétien. » avec cette épigraphe: « Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour justice. » Le 20 mai 1572, il le dédia à la

1. Les soixante-dix-huit feuillets en xclin sont ornés de jolies initiales peintes, dorées, et recouverts d'une reliure élégante du temps. Le feuillet 4 porte: « A très devote et religieuse personne François de la Place, aulmosnier de Sainct Jehan d'Angeli et prieur de Marestay, Pierre de la Place humble salut. » — La lettre d'éloge de Pierre de la Place à François de la Place a été publiée par M. Heuninard, VI, p. 439. — 2 Heuninard, VI, p. 249.

8. Ce n'est pas l'architecture qui nous attire vers Sainte-Radegonde, le vieux sanctuaire dans le vieux quartier. Mais comment négliger une de ces reliques, comme Calvin en a décrit plusieurs dans son célèbre *Traité* ! Ici est la trace du



Poitiers. Notre-Dame-la-Grande. (p. 151.)

Pas de Dieu ! Dans un des murs latéraux de la nef, à droite en entrant, on voit une petite chapelle, protégée par une grille en bois. Sur un écriteau, on lit : « Monument du Pas-de-Dieu : le 3 août 587, notre Seigneur apparut à sainte Radegonde, pour lui annoncer sa mort prochaine et la gloire qui lui était réservée dans le ciel : « Vous êtes, lui dit-il, une perle précieuse de ma couronne. » En disparaissant, il laissa imprimée la forme de son pied droit sur la pierre où il s'était appuyé. » L'historien de la sainte nous apprend qu'à l'endroit où le miracle avait eu lieu fut élevée une chapelle, détruite en 1792 ; mais la pierre et quelques statues furent sauvées, et transportées là où on les voit aujourd'hui¹. La fête de la sainte se célèbre le 13 août. Pendant tout le mois, les pèlerins affluent, visitent le tombeau et le Pas-de-Dieu ; la foule envahit tout, déborde partout :

1. Edouard de Fleury, *Vie de sainte Radegonde*, 1886, 4^e édition.

des gens s'évanouissent, et des miraculés sont emportés. Calvin n'oublia pas ce Pas-de-Dieu, dans son *Traité des Reliques*. Il y dit : « Il y en a un autre à Poitiers, à Sainte-Ragonde¹. »

Devant l'église est le parvis, ce lieu dont il est si souvent question dans les annales de nos martyrs, où s'accomplissaient les Actes de foi, les amendes honorables, en chemise et la torche au poing, les supplices sur le bûcher, sur la roue. Ce parvis, chose rare, sinon unique, est parfaitement conservé : c'est un rectangle, fermé par des murs, dans lequel on descend par quatre escaliers. Là aussi se rendait la justice, dont quelques églises avaient le privilège, et à laquelle on avait donné le nom : *inter leones*. En effet, des lions accroupis, qui servent de tenants aux armes royales, sont encore là pour attester que sur ces sièges en pierre s'asseyait le juge. Derrière lui, le mur était un peu plus élevé : à côté étaient les assesseurs ; plus loin, à droite et à gauche, les témoins, les accusés, les défenseurs ; tout autour, la foule.

9. Et à mesure que notre visite se prolonge, un sentiment de plus en plus vif s'empare de nous : Poitiers était bien un des centres les plus instructifs de la superstition. Rien ne pouvait mieux continuer l'éducation réformatrice de Calvin, qu'un séjour dans cette cité ; et rien ne peut mieux nous préparer à comprendre son œuvre, sa nécessité, que de le suivre ainsi dans ces rues, où il passa avec son ami du Tillet, visitant les reliques, interrogeant les statuettes pendues, encadrées aux murs, écoutant les légendes, et cette voix des rues et des pierres, qui disait les misères et les hontes de la chrétienté.

En fait de reliques, Saint-Pierre n'avait rien à envier à Notre-Dame. « Il est certain que l'église cathédrale de Poitiers (Saint-Pierre) a possédé, jusqu'à la Révolution du dernier siècle, des reliques insignes du prince des apôtres... Les insignes reliques, qui consistaient en deux os de la mâchoire et une partie de la barbe de saint Pierre, étaient considérées par les évêques de Poitiers comme le plus riche trésor de l'héritage de saint Hilaire (qui les avait apportées de Rome²). » Calvin n'oublia pas non plus ces curiosités dans son *Traité des reliques*. Il y dit : « Après tout cela, on ne laisse point d'en avoir des os partout : comme à Poitiers, on a la mâchoire avec la barbe³. »

Nous voilà dans la rue Saint Pierre-le-Puellier. Une fille d'honneur, Loubette, avait accompagné à Jérusalem la mère de Constantin, sainte Hélène. Loubette fut présente quand l'impératrice découvrit la sainte croix. On lui en donna un morceau. Elle le mit dans sa « gibecière, » et reprit à pied le chemin de la Bretagne, son pays. Mais de Jérusalem à Rennes il y a loin, d'autant que la demoiselle n'était pas de petite stature, et « bossée, » et boîteuse. Quand elle arriva à Rennes, elle se trouva fatiguée. Il y avait de quoi ; et elle se laissa tomber de sommeil dans une armoire au aux portes de la ville. A son réveil, elle voulut reprendre

¹ Cf. *Le Livre des Miracles de Notre-Dame de Poitiers*, par M. de La Roche, t. II, p. 130. — *Œuvres de Calvin*, XXXVII. — Histoire ecclésiastique du Poitou, par M. de La Roche, t. I, p. 130. — *Œuvres de Calvin*, t. I, p. 130.

sa gibecière, qu'elle avait accrochée à une branche. Ne voilà-t-il pas que la dite branche s'élève, s'élève, « si très haut, que la dite vierge ne pouvoit avoir sa dite gibecière. » L'évêque est consulté sur un cas aussi surprenant. C'est un signe, dit-il tout de suite, qu'il faut bâtir là un sanctuaire. Le comte, possesseur du lieu, y consent. Mais, pas très généreux de caractère, il décide d'accorder au couvent seulement autant de terre que la demoiselle « pourroit circuyr en ung jour. » En la voyant boiteuse et exténuée, le seigneur espérait s'en tirer à bon compte. Loubette se met en marche, et, miracle nouveau, plus elle va, moins elle est fatiguée. A midi elle a parcouru un fort bel espace : et même, pour qu'il n'y ait pas de contestation possible, derrière elle, la terre a la précaution de s'élever toute seule en talus. Le comte effrayé accourt : la malheureuse va-t-elle donc faire le tour complet de son domaine ? On transige. Cela porta bonheur au bon chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier. Il devint riche, riche, surtout en vignes, si bien que le peuple appelait les chanoines, les chanoines de « l'entonnai¹. »

Je laisse à penser l'édification que Calvin éprouva quand on lui fit ce récit.

Et la légende de l'enfant noyé, attestée par un bas-relief mutilé, surmonté d'une colonne moderne, et qui se trouve aujourd'hui rue Bourbeau ? Et la légende qui explique une colonne petite, peinte, encastrée vers le milieu de la nef à droite, dans Notre-Dame-la-Grande ? On voit un cœur sculpté, d'où s'échappent des fleurs. (Page 468.) Il n'est dévôte qui puisse ne pas le contempler. Or pour conter la légende, il faudrait la plume de l'auteur du *Décameron*, plutôt que celle des narrateurs de la *Légende dorée*. Résumons. Un jeune homme aimait beaucoup la vierge Marie, mais il était en même temps si débauché qu'il mourut à la suite de ses excès. On l'ensevelit en terre profane. Quinze jours se passent. Miracle, encore ! Sur sa tombe, on trouve « une rose blanche, en branche verte, nouvellement venue, jaçoit quoique que ce n'en fust la saison. » On exhume le corps : et de la bouche du cadavre sort un petit billet de papier, où était écrit en lettres d'or le mot : *María*. « Chacun fut fort esbahí. » Naturellement on le transporte en terre sainte, et puis on sculpte l'image de son cœur : et c'est un lieu de pèlerinage².

Encore une fois, s'il en est ainsi même aujourd'hui, que devait-il en être au XVI^e siècle ? Voyez-vous tout ce peuple bizarre de saints, de saintes, de débauchés, de moines de l'entonnai, reprendre leur vie troublée et troublante ? Etes-vous assez pénétré de toutes ces superstitions aux emblèmes grossiers, aux idées subtiles, prêchant, et en même temps corrompant, la foi et la morale ? Quelle école pour le peuple de ces rues, de ces maisons !

N'était-il pas temps que Calvin arrivât à Poitiers :

1. La légende de Loubette se trouve tout au long dans le *Bulletin des antiq. de l'ouest*, 1838, t. 2, J. Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitain.*, p. 233, raconte cette tradition. — Montaigne en parle (*C. sat.*, I, XLVI), d'une façon moins merveilleuse. Le nom de Marie, prononcé par une fille de mauvaise vie, convertit le jeune débauché, et, à la place de sa maison, on bâtit l'église.

III

Plusieurs motifs sans doute le décidèrent à s'y arrêter. Il devait en particulier y rencontrer des amis, et une « fameuse et renommée librairie et bibliothèque... où de toutes parts les gens doctes accouroient pour en tirer quelque chose pour servir au public¹. » Les idées évangéliques n'étaient pas du tout inconnues. Marlorat avait passé ici, et prêché². « Les Grands Jours tenus à Poitiers, pendant les mois de septembre et d'octobre de l'année 1531, condamnèrent un habitant de Loudun à être brûlé³. »

Arrivé avec son ami du Fillet, Calvin ne tarda pas à être entouré d'un cercle choisi d'auditeurs et d'amis. Écoutons le récit de Fl. de Remond :

« En peu de temps, il eust fait provision d'amis, mesmement du prier des Trois Moustiers, nommé François Fouquet, qui le receust chez luy, et de Charles le Sage, Docteur régent, natif de la mesme ville où Calvin avoit prins sa naissance, homme de grande estime sur tout envers Madame la régente, mère du Roy, laquelle fut sur le point d'estre esbranlée et séduite. » Naturellement, c'est la théologie qui fait bientôt le fond de ces entretiens, mais une théologie pratique et vivante. « Parfois, se jettant à genoux, Calvin les convie prier avec luy : ce qu'il faisoit avec beaucoup de véhémence. »

« Mais ce n'estoit pas assez d'avoir ouvert la boîte devant ces gens d'escole : il falloit pratiquer les personnes de qualité plus relevée, comme il fit peu après, ayant trouvé moyen de s'introduire en la maison de Regnier lieutenant général au siège. Fl. de Remond fait erreur sur le nom et confond Regnier, « père de la Planche » avec son successeur Doyneau de Sainte-Soline.⁴ Estant un jour avec ce lieutenant en son jardin, accompagné de quelques autres hommes de lettres de l'université, ils entrent sur le propos de la religion, et des opinions de Luther et de Zwingle. Car c'estoit desjà l'ordinaire entretien, non seulement des gens de savoir, mais du commun peuple, voire de propos de table⁵. »

Et Calvin expose ses idées sur la Sainte Cène. « Comme nos premiers pères furent premièrement enchantez et deceus dans un jardin, aussi dans ce jardin de la rue des Basses-Treilles, cette poignée d'hommes fut enjollée et coiffée par Calvin. Car encore qu'il n'eut pas cette grace ny la facilité de bien dire, comme il avoit à bien escrire, il faisoit aisément breche en l'âme de ceux qui luy estoient en l'oreille, apportant beaucoup de véhémence, quoy qu'à bastons rompus.

¹ « Les Grands Jours de Poitiers », *France, 1531*, t. 1, p. 107. Intéressantes sur les Églises reformées de ce royaume, les pages 107-110. — *France, 1531*, t. 2, p. 101. — ² *Revue*, XL, 1801, p. 3. — Il est à remarquer que Marlorat, qui se qualifie de « docteur en théologie », n'est pas le même que son frère le lui permettait. — ³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁴⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁵⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁶⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁷⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁸⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ⁹⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁰⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹¹⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹²⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹³⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁴⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁵⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁶⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁷⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁸⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ¹⁹⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁰⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²¹⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²²⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²³⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁴⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁵⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁶⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁷⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁸⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ²⁹⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³⁰⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹⁶ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹⁷ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹⁸ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³¹⁹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³²⁰ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³²¹ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³²² *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³²³ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³²⁴ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³²⁵ *France, 1531*, t. 1, p. 107. — ³²⁶ *France, 1531*, t. 1, p

à ses discours. C'est là où le premier concile calviniste fut tenu, qui cousta depuis si cher à la France, où se trouvèrent Anthoine de la Duguie, bientôt Docteur Régent, Philippe Véron, procureur au siège, Albert Babinot, un lecteur de la ministration (ainsi s'appelle la salle où se lisent les Institutes) et Jean Vernou, fils de Poitiers¹. »

IV

Pendant le jardin de la rue des Basses-Treilles était un lieu de réunion trop dangereux. Calvin et ses amis sortaient de la ville et se réunissaient dans quelque grotte². Fl. de Ræmond parle des « caves de Saint-Benoît, Crotelles, et autres lieux secrets et cachez aux champs³. »

Ils n'avaient en effet que l'embaras du choix. Autour de Poitiers le pays n'est pas grandiose, mais il est assez pittoresque: il y a des vallées, où les eaux sinueuses du Clain et les rochers offrent à l'envi de jolis sites, des promenades charmantes et des retraites assurées.

C'est dans la direction opposée à celle qui conduit au rocher de Coligny, à l'abri duquel le capitaine protestant surveilla les opérations du siège en 1569, que se trouve la grotte de Calvin. — Ce n'est pas la grotte de Saint-Benoît. Celle-ci est plus éloignée, et l'on s'y rend du village de ce nom, par un sentier abrupt des plus retirés. On arrive ainsi à une sorte de muraille qui s'élève sur les bords du Clain, et d'où l'on a une fort belle vue. C'est un lieu très solitaire, sauvage, où les corbeaux font leurs nids, et tourbillonnent en vols noirs et bruyants quand on s'approche. Cependant cette grotte est plutôt connue sous le nom de grotte de Rabelais⁴.

La grotte, dite de Calvin (cette tradition paraît plus raisonnable), est moins difficile à atteindre. On sort de la ville par la porte de la Franchée; on longe les remparts du moyen âge qui subsistent encore, et puis, par un sentier à droite, on va rejoindre le Clain, que l'on traverse sur une petite passerelle. On finit par

1. Fl. de Ræmond, p. 891-893. — 2. Cayet, p. 33: « Peu à peu les pourmenant aux caves de S. Benoist, et vers Crotelles, et autres lieux circonvoisins de Poitiers. » — 3. Rabelais dit: « N'est aujourd'hui passe aucun en la matricule de la dite Université de Poitiers, sinon qu'il ait beu en la fontaine Caballine de Crotelles, passe a Passelourdin et monté sur la pierre levée. » (*Œuvres* de Rabelais, II, 11.) — 4. De Poitiers il faut pour s'y rendre environ deux heures, si l'on ne prend pas le chemin de fer jusqu'à Saint-Benoît, Rabelais, avant 1524, avait passé de longues années dans le Poitou, chez les Cordeliers de Fontenay-le-Comte, et au château de Lizugé, chez son ami l'évêque de Maillezais, Geoffroy d'Elissac. Le Clain « douce rivière » vit sans doute plus d'une fois l'auteur de Gargantua rêver ou herboriser le long de ses rives. « Passant par quelques pres ou autres lieux herbus, visitant les arbres et les plantes. » (*Œuvres* de Rabelais, édit. Burgand De maresq, I, 110 et.). Le séjour assez long que fit en Poitou le sage Fouquet, dans le premier quart du siècle, y eut une influence que l'on peut constater jusqu'à la fin de cette période. C'est au convent des Cordeliers de Fontenay qu'il studia avec Pierre Amy et André Boutequin les sciences et le grec, crime énorme qui lui attira la haine de ses stupides compagnons, dont sa place nous a conservé le type. C'est là aussi que Guillaume Budé lui adressait ses lettres, qui sont autant de coups de poing contre la vie monast. De la cellule de Rabelais sortit toute une génération de lettrés, que nous retrouverons, en partie, parmi les premiers relateurs de la Réforme dans la capitale du Bas-Poitou. (Aug. Lacroix, I, p. 23.)

aboutir (à deux ou trois kilomètres de la ville) à une prairie, bordée d'un côté par le Clain, de l'autre par une muraille de roches. Encore quelques pas, et à l'endroit où la prairie est le plus large, à gauche, la grotte s'ouvre. (Page 461.)

Le lieu est singulièrement paisible et solitaire. Est-ce vraiment ici que Calvin se retira? Aujourd'hui les moutons seuls viennent s'y abriter la nuit. La grotte est une petite bergerie. Et tandis que tant d'autres monuments rappellent la douleur, l'horreur, celui-ci n'éveille que des pensées de piété et de paix.

« Là, Calvin faisoit l'exhortation : ainsi appelloit-on, au commencement, le presche, invoquant le Saint-Esprit, afin qu'il descendit sur le petit troupeau assemblé en son nom. Il lisoit quelque chapitre de l'Ecriture, et, sur l'heure, on démesloit, ou plustost embrouilloit les difficultez : chacun en disoit son advis, comme en une dispute privée. »

A la petite troupe s'étaient joints un nommé Vertumien¹, et un avocat, Jean Boisseau, sieur de la Borderie : c'est de lui que Fl. de Remond reçut les détails si précis dans lesquels il entre : « La Borderie, un des premiers disciples de Calvin et de ses escoliers à Poitiers, a souvent fait le conte : qu'un jour Charles le Sage contestant avec Calvin à Crotelles sur le sacrifice de la messe... Calvin ayant sa Bible devant luy, dit : « C'est là ma messe, et jettant son bonnet de mante sur la table, levant ses yeux au ciel, s'écria : Seigneur, si au jour du jugement tu me reprends de ce que je n'ay esté à la messe, et que je l'ay quittée je diray avec raison : Seigneur, tu ne me l'as point commandé. Voilà ta loy, voilà l'Ecriture qui est la règle que tu m'as donnée, dans laquelle je n'ay peu trouver autre sacrifice, que celui qui fut immolé à l'autel de la croix². »

Et finalement Calvin en arriva à célébrer la sainte Cène, dans toute la simplicité du rite apostolique. La cérémonie s'appela la manducation. « Voicy la manducation que j'ay aprise de ceux qui ont eu part en ses bastelages. Celui de la compagnie qui estoit esleu, lisoit tel passage des quatre évangélistes, que bon luy sembloit sur la matière du sacrement de l'Eucharistie, et après avoir détesté la messe, comme invention du diable, proféré plusieurs injures et blasphèmes contre l'Eglise, il leur disoit : Mes frères, mangeons le pain du Seigneur, en mémoire de sa mort et passion. Lors ils s'assioient à table, puis il rompoit le pain, en bailloit à chacun un morceau, et tous mangeoient ensemble sans mot dire, tenant chacun la meilleure mine qu'il pouvoit. Le mesme faisoient-ils, prescheant le vin. Après ce, cet esleu rendoit grâce au Seigneur de ce qu'il leur avoit fait la faveur de cognoistre les abus du papisme, et la grâce d'entendre la parole. Ce fait, il disoit, et les autres aussi, le *Pater noster* et le *Credo* en latin, puis se levait, et se baillait. » Telle était « la cérémonie ou traditive qu'ils tenoient à Crotelles, où l'on luisant les premiers illuminéz aux caves de Crotelles, leur ont fait la manducation³. »

¹ Vertumien est un nom de lieu, qui se trouve dans le Poitou, qui sous le nom de Saint Vertumen apparaît dans le *Journal de Calvin*, t. 1, p. 102, n. 1. Vert, apparaît comme correspondant de Servet et ami de Calvin dans le *Journal de Calvin*, t. 1, p. 102, n. 2. « Vous plus haut p. 131-132, Fl. de Remond, *Journal de Calvin*, t. 1, p. 131, n. 2. »

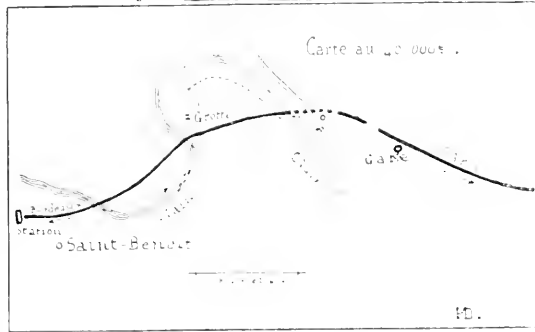
² *Journal de Calvin*, t. 1, p. 131, n. 2. *Journal de Calvin*, t. 1, n. 2.

Que ne peut-on fixer avec plus de certitude une pareille tradition¹ ?

V

Calvin quitta Poitiers sur le conseil de son hôte, car l'éveil était donné et la présence de l'hérésie signalée à la justice. Le prieur des Trois-Moûtiers ne voulait pas trahir celui qu'il avait reçu chez lui : il ne voulait pas davantage s'exposer lui-même à de graves dangers. Calvin continua sa route².

Mais de Poitiers, comme de partout, cédant à l'irrésistible attraction, des disciples devaient accourir plus tard à Genève, pour retrouver leur maître et leur ami. C'est ce que firent en particulier, et les premiers, Babinot, Véron et Vernou. « Tous trois, raconte Cayet, s'assemblent pour aviser à leurs affaires, et se rendent par divers chemins vers Calvin à Genève. Lors lui, les renvoie incontinent, les ayant trouvez pleins de bonne volonté³. » « Il fut arrêté entr'eux que Vernou feroit la conquête à



Poitiers. La grotte de Calvin.

Le chemin (pointillé) qui conduit de la gare à la grotte, (p. 160).

Poitiers, et aux environs, que les autres deux tiendroient la campagne. Une petite cueillette est faite pour leur dépense⁴. » Et ils partent.

1 D'autres prétendent que cette première Con. fut célébrée dans la chapelle de la cloche de l'ancien Collège de Sainte-Marthe, (Lévy, *op. cit.*, p. 25, qui cite Robinet, *Annales d'histoire*, monument de la bibliothèque de Poitiers.) — 2. « S'il faut en croire une tradition recueillie au XVII^e siècle, c'est Calvin en personne qui amena apporté à Coulé les premiers germes de la Réforme, et on ajoute même qu'il se recoucha dans la chapelle de Valence, alors que Pontus de Saint-George était abbé. Il est très douteux que le Réformateur se soit couché dans la chaire du couvent, mais il a pu, au début de sa carrière, s'arrêter dans nos contrées, on s'en doute à l'occasion même à Poitiers, et dans ce cas, il dut entrer en rapport avec l'abbé, qui était fort aimé des gens de lettres. » (V. Lévy, *Not. sur Coulé et ses environs*, 1^{re} partie, 1863, p. 48.) En 1523, Valence avait pour abbé Pierre de Saint-George, évêque de Caen, d'Artois, de Montemar, dame de Coulé. Il était commendataire, mais avait reçu l'abbaye, c'est-à-dire le premier d'entre les cléricatures ; ce qui ne l'empêcha pas d'embrasser la Réforme. Pontus était, au dire de Th. de Beza, un homme de lettres et des gens de lettres, ... homme libéral et magnifique, et de tel cela, qu'il fut le premier à se de France, p.

» L'autre sorte de chansons estoit sur les cérémonies de l'ordre sacerdotal, comme la tonsure et semblables, taxant aussi par exprès leur façon de vivre : il disoit pour exemple :

Letabundus :
O gras tondus, etc., etc.

» Ainsi prenant les hymnes de l'Eglise, il faisoit trouver de la contrariété et de la répugnance en la vie des prestres au prix de l'ordre, et exposoit toutes les saintes cérémonies de l'Eglise en risée par ceste rymasserie¹. »

Fl. de Ræmond se laisse aller à une indignation comique. « Voilà, dit-il, les progéniteurs de ceux qui veulent réformer le monde ! Pauvres Thersites, et Irus d'Irutaque, qui s'egalent aux Ajax et Achilles. Ils naquirent hier comme des potirons, et néantmoins vont tistre et bastir leur généalogie, comme s'ils estoient sortis immédiatement de la race des apôtres. »

Parfaitement ! De la race des apôtres, certes, ils en étoient, et même de la race des martyrs. Vernou fut un des cinq brûlés à Chambéry². D'autres eurent le même sort, et leur parole et leur sang furent la divine semence qui fit germer la Réformation à Villefagnan, à Nérac³.

C'est que les premiers calvinistes poitevins suivirent à la lettre le grand programme que le Réformateur prescrivait à chaque Eglise, et qu'il expose précisément dans une lettre aux fidèles du Poitou, (3 sept. 1554.) Ce programme a deux articles : 1^o s'assembler coûte que coûte, et 2^o s'assembler pour confirmer sa foi et avancer en toute sainteté de vie.

On dirait que Calvin se rappelle les incidents de son séjour à Poitiers. « Je sçay bien que vous ne pouvez pas faire aucune assemblée qu'en grand' crainte et doute. Je sçay aussi que vous estes guettez des ennemys. Mais si ne faut-il point que la crainte des persécutions nous empesche de chercher la pasture de vie, et de nous tenir soulbz la conduite de nostre bon pasteur. Ainsi vous recommandant à luy, que vous preniez courage. Car il monstrera qu'il a le soing de garder ses pauvres brebis, et que c'est de son vray office de les sauver, comme en la gueulle des loups. Mesmes encores que les dangers soient apparens, si ne faut-il pas que nous soions par trop craintifz pour quitter la bergerie.... Que ceux qui ont maisons propres se sentent honorez qu'ilz les puissent consacrer à Dieu pour temples. Que les aultres ne plaignent point leurs pas. »

Ainsi avait fait le possesseur du jardin des Basses-Freilles. Ainsi avait fait Calvin lui-même « ne plaignant pas ses pas » pour aller dans les grottes.

Non point qu'il faille se « hasarder sans propos. » Toujours éloigné des

1. Cayet, *o. c.*, p. 37. — 2. *Histoire de martyrs*, II, p. 202. — Cayet, p. 37. — Le chasseur retournoit tousjours deux fois l'an vers Calvin, pour luy rendre conte de sa charge, comme aussi Vernou y alloit parfois. Le Bon-homme, ainsi nommé pour sa vieillesse, n'y alloit point, ains mourut dans peu d'années. Vernou, comme j'ay dit, fut luy cinquieme prins à Lyon, et, apres beaucoup de remises, furent tous les cinq brûlés, comme cela est en leur livre qu'ils appellent des martyrs. Le Rami seur mourut en quelcun de ses voyages, en un village d'Auvergne, nomme Craux. » — 3. Lievre, *o. c.*, I, p. 37.

se vouloir trouver à leurs mattines, pour quelque malencontre qui leur estoit survenu, sans leur spécifier que c'estoit. Si tost qu'on commença *Domine labia*, le novice joue sa farce comme il estoit appris. Colliman aussi et les Cordeliers jouent leur personnage. Colliman estoit l'Exorciste avec l'équipage accoustumé, quant ilz veulent parler au Diable. Après que l'esprit eut fait signe qu'il n'avoit pas congé de parler, on le conjure, selon qu'il sera interrogé, de respondre par signe sur chacun article. Or alors le novice mettoit l'oreille en ung pertuis et avoit une planche devant sa poitrine, sus laquelle il frappoit tellement que le son estoit entendu d'en bas. On luy demande s'il est l'esprit de queleung de ceux qui sont enterrez là dedans. Il répond que ouy. Après long circuit l'Exorciste vient à la Prévoste. Le novice fait le signe qui luy est donné. Après avoir racompté tous les péchez que l'Ésécriture condamne, en la fin on vient à s'enquérir si la Prévoste estoit damnée pour avoir esté Luthérienne. Le novice répond que ouy. On lui demande pourquoy il fait telle tempeste, et si c'est afin que le corps soit détérré? Il respond que ouy, toujours frappant sur la planche aultant de coups qu'on luy commandoit. Sur cela le Provincial et le gardien prient les tesmoins de signer ce qu'ilz ont veu. Car desja ilz en avoient couché ung acte par escrit...

» L'official de l'Évesque estant adverty de cela, vient avecques bonne compagnie pour s'informer de la vérité, et commande que les conjurations se facent en sa présence. Or le Promoteur, qui n'estoit point de mauvais vouloir, requist que gens fussent députez pour aller sur la voute scavoir s'il y auroit point d'esprit visible. A quoy frère Estienne d'Arras s'opposa, disant qu'on troubleroit l'esprit. Cependant les Écoliers aussi y viennent en grande troupe, se doubans bien que c'estoit ung complot faict par malice et voulans descouvrir ce qu'il en estoit ¹. »

Dès lors les conjurations cessent. La justice s'en mêle, saisie par les deux parties. Les Cordeliers payent d'audace. C'est le 22 février 1533 (A. S., et 1534 N. S.) selon Le Maire. Le 24 mars il y a enquête. Le 1^{er} avril, le 8 avril, les conjurations essayées ne donnent pas de résultat. Le novice « déclare tout le badinage. » Les Cordeliers sont emmenés et détenus à Paris. Le 10 novembre 1534 intervient une décision. La Sorbonne condamne au fond, 23 janvier, et le jugement définitif est prononcé le 18 février 1534 (A. S., et 1535 N. S.). Les Cordeliers devront faire amende honorable devant la grande Église, et en la place « le Martrois, où on exécute les malfaiteurs. »

« Ce jugement, dit Le Maire, estoit doux, équitable et droiturier, veu le crime inexcusable, odieux et damnable commis par Ecclésiastiques, Religieux; contre aucuns desquels, qui estoient autheurs de l'imposture, les gens du Roy concluoient non seulement à la dégradation et amende honorable devant les Églises de Saincte-Croix, Sainct-Aignan et Sainct-Paul, mais à estre ards et bruslez dans l'estappe place près le couvent, lequel le Roy François I. vouloit faire abattre et raser. »

1. *Opéra*, X, p. 39.

réprimer la folie de ceux qui sottement et confusément disputent aujourd'hui du dormir ou de la mort des âmes, si est-ce que jusques ici je ne m'estoye peu accorder à leur prières et instantes requestes, tant j'ay un esprit contraire à toutes contentions et débats. Et certes j'avoie pour lors quelque raison de m'excuser : en partie pour ce que *j'espéroie qu'en brief* ceste resverie, ne trouvant nuls adhérens, s'esvanouiroit, ou bien demeureroit cachée entre un tas de bavereaux seulement : en partie aussi pour ce qu'il ne m'estoit pas aisé d'entrer en bataille contre des adversaires, desquels je ne cognoissoye encore ne l'ost, ne les armes, ne les embûches. Car je n'avoie encore entendu parler d'eux, ains seulement marmonner quelque chose en confus, tellement que de vouloir combattre contre ceux qui n'estoyent point encore sortis en campagne, n'eust peu sembler autre chose que battre l'air à clos yeux. Mais en fin *l'issue* a bien esté autre que je n'espéroie : car ces jaseurs ont esté si songneux et diligens à augmenter leur faction, qu'ils ont ja attiré en leur erreur je ne say combien de mille personnes. Mesme le mal, à ce que je voy, *s'est rengrégé* : car au commencement quelques-uns seulement caquetoient en confus que les âmes des trespassez dorment : et ne donnoyent point à entendre que c'est ce qu'ils vouloyent dire par ce somme. Depuis sont sortis ces bourreaux d'âmes, qui les esgorgent tout à fait, mais sans playe ¹. »

Il est difficile de contester l'importance de ces lignes, sinon au point de vue théologique, du moins au point de vue chronologique. Elles sont écrites en 1534. Or elles nous attestent que *depuis longtemps* déjà Calvin était sollicité de les écrire. Depuis longtemps, en effet : puisque entre ces sollicitations et cette préface, s'est déroulée toute l'histoire de la secte, d'abord peu nombreuse, avec des idées peu claires, puis acruée de milliers d'adhérens, et ayant modifié ses idées. Il ne suffit pas, évidemment, de quelques jours ou même de quelques mois pour une pareille augmentation et pour une pareille évolution. Il y a donc *longtemps*, en vérité, que Calvin est regardé comme un défenseur, comme un chef des idées évangéliques.

Au milieu de ses hésitations, Calvin a fini par recevoir quelques documents, quelques notes, et il a dû se décider : « D'autant qu'ils n'attirent pas moins de gens en leur erreur par leurs bruits confus et babil qu'ils ont tant à la main, que s'ils avoyent fait imprimer des livres qui courussent par le monde, je ne say comment je me pourray purger de trahison envers la vérité de Dieu ² si en une si grande nécessité je me tay et dissimule. »

Calvin est un homme dont on parle, qui a besoin de faire attention à sa réputation (*quin veritatis proditor dicar*) et auquel cette réputation impose des devoirs. Il a charge de la vérité !

Et il est prêt : « Je ne craindray point de mettre entre les mains des gens de bien (*apud bonos omnes*) la raison de ma foy. » Même ce n'est pas en son nom seul qu'il parlera : c'est au nom de l'Église : « On en peut voir aujourd'hui

1. *Opuscula*, p. 1. — 2. « *Quin veritatis proditor dicar*, » dit le latin. *Opus.*, V, p. 170.

Livre cinquième.

BALE ET LA PRÉFACE DE L'INSTITUTION
CHRÉTIENNE

CHAPITRE PREMIER

Bâle.

- I. La cathédrale, l'évêché, La salle du Concile et le cloître. — II. La chambre d'Erasmus, Son Nouveau Testament, Son couteau et sa fourchette. — III. Boniface Amerbach. — IV. La maison d'Œcolampade *zur Eschborg*. — V. Farel et la scène de l'Hôtel de ville. — VI. L'église Saint-Martin et l'Université. — VII. La Réformation : la *Mühle* et l'église des Cordeliers. — VIII. La maison où mourut Œcolampade et la maison de Myconius. — IX. Le séjour de Calvin chez Catherine Klein. — X. L'imprimeur et l'imprimerie de l'*Institution chrétienne*. — XI. Le vieux Bâle. — XII. Le *Campo santo* de la Réformation.

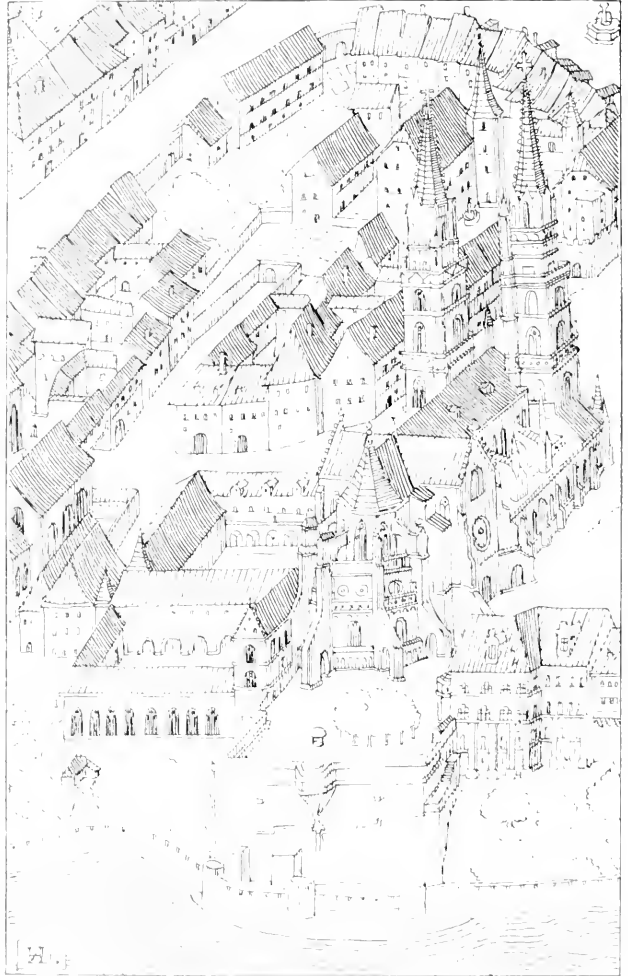
I



E serait, ici, dangereux de se laisser aller aux détails historiques, car Bâle c'est toute l'Église chrétienne. N'est-elle pas sur les bords de ce Rhin « vert, » qu'on appelait la *Pfaffengasse*, « la ruelle des prêtres, » soit parce que les prêtres et les moines couvraient les deux rives avec leurs couvents et avec leurs cathédrales, soit parce que ses flots, entre les coteaux célèbres encore par leurs vins, roulaient tous les souvenirs et tous les échos de l'histoire, depuis les chants des *Nibelungen* jusqu'au cri émancipateur de Luther, à Worms ? — C'est de tout ce passé qu'est encore un témoin vénérable et splendide la cathédrale, dont l'abside si pittoresque repose sur la *Pfalz*. (Page 472) une terrasse étroite et élevée, baignée tout en bas par le fleuve large, rapide et vert, ombragée là-haut par de grands et épais marronniers, d'où la vue s'étend jusqu'aux montagnes.

La façade de l'église attire tout de suite l'attention par la couleur rouge de ces pierres, qui donnent, ici, aux édifices les plus immenses quelque chose de chaud, presque de moelleux. L'intérieur est plus régulier. La nef principale, avec ses doubles bas-côtés, est large et très suffisamment éclairée. Grâce au mélange

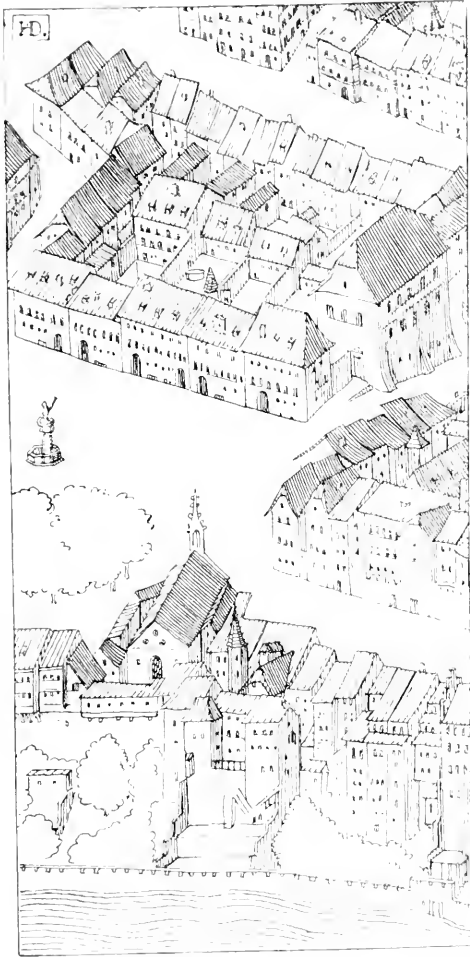
des deux styles, à ces arceaux superposés à ces ogives, et qui en apaisent l'élan, le sanctuaire respire le calme, une paix particulière. La vieille chaire gothique de 1324, restaurée en 1486, est toujours là, célèbre par l'art du sculpteur qui sut transformer la pierre en une sorte de boiserie souple et élégante, plus célèbre encore par le nom de ceux qui y sont montés. Après que les archevêques et les légats du grand Concile l'eurent profanée par les scènes les plus scandaleuses, les Capiton, les Oéolampade, la purifièrent par leurs paroles de morale et de loi. Une des chaires de la Réformation! Une autre est celle de Strasbourg. — A côté de la cathédrale était le palais de l'évêque *Page 474*, qui y résidait rarement. Il reste le grand portail en bois *Page 499*, sur la place devant lequel sont



B1. La cathédrale de Philadelphie (d'après le plan Merian, Tafel V), (p. 474.)

deux entrées épiscopales; au-dessus est une chambre où se tenait sans doute le conseil de l'évêque; et, dans le bâtiment attenant, on voit encore les fenêtres d'une salle où, à quelques siècles du temps, en bois,

M... ne voulut pas avoir à traverser toute une rue étroite, ou... pour aller à son palais à sa cathédrale, et, afin de relier l'un à l'autre... (Pages 474 et 476.) A travers... tapis... de stèles funéraires; à travers ses piliers



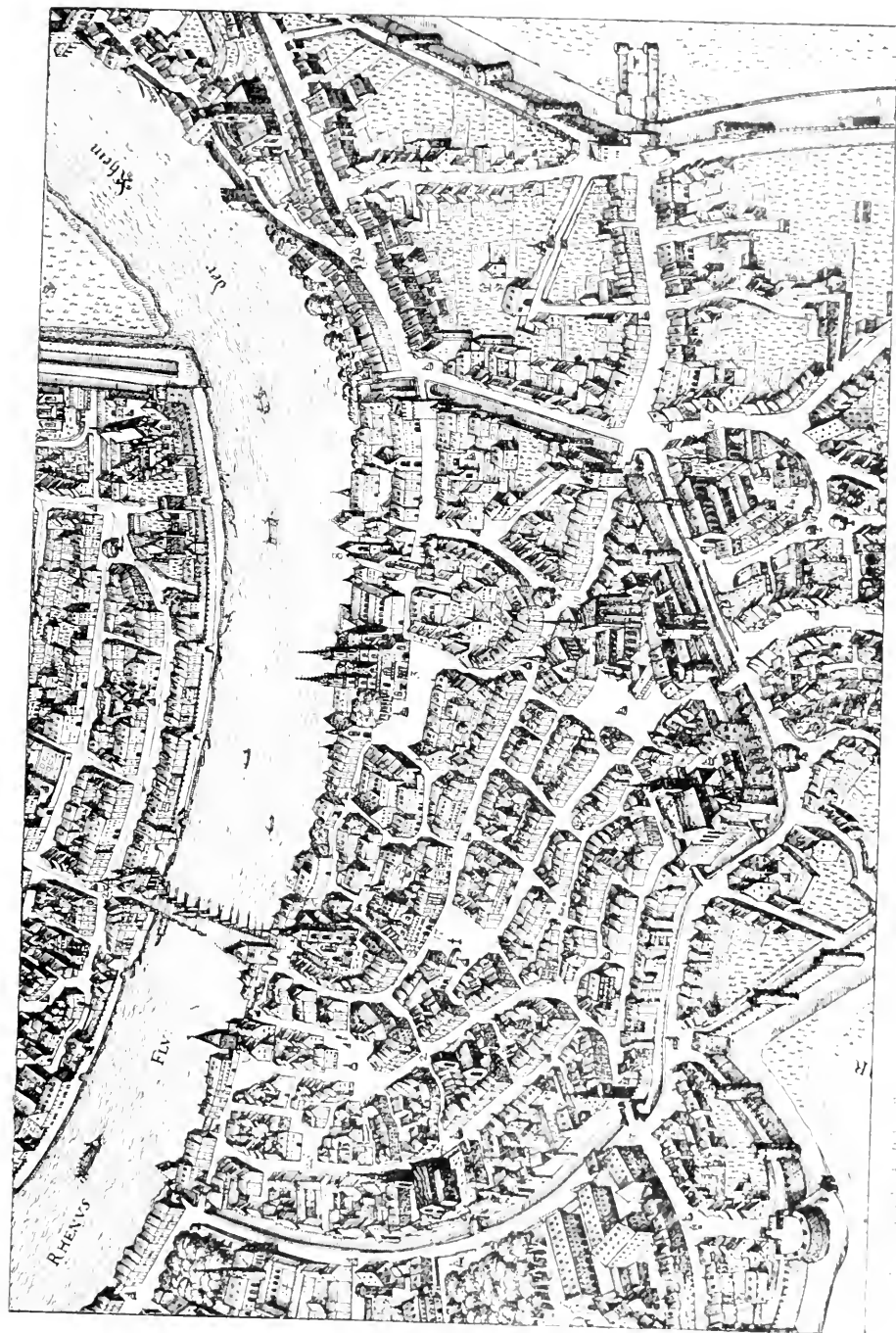
Bâle, Place de la cathédrale.
(Ce plan et le précédent sont les deux moitiés d'une
même planche.)

représentants de ce parti qui voulait réformer l'Église, sans se réformer lui-même. Ainsi il fut démontré, à tous les chrétiens de bonne foi, que la Réforme avait été impossible à l'Empire, même quand il s'était appelé Charlemagne; et à la Papauté, même quand elle s'était appelée Grégoire VII, et à l'Église, même quand elle s'était appelée Gerson. Fallait-il donc que la chrétienté perît et acceptât honteusement la papauté du Borgia, Alexandre VI. Non: il fallait que

et ses colonnettes et ses arceaux; à travers ses grandes fenêtres ornées de meneaux et de rosaces ajourées; à travers toute cette végétation de pierres rouges et de sombres sapins verts, plantés dans les cours intérieures, sur le gazon clair, le regard, passant et repassant, contemple les perspectives les plus pittoresques. Tantôt c'est un enchevêtrement de piliers et de voûtes, au milieu desquels l'ombre et la lumière se jouent et se perdent; tantôt ce sont les deux tours de la cathédrale, ses deux clochers, dont la pointe est de plus en plus fine, qui se dressent et s'élancent; tantôt c'est le Rhin lui-même qui apparaît et montre le vert plus clair encore, plus caractéristique, de ses eaux: enchantement, ravissement des yeux et de l'imagination.

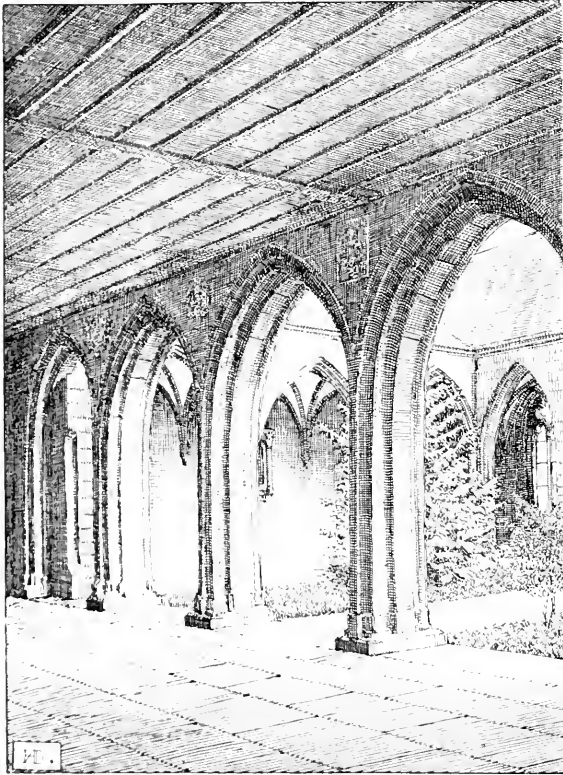
De chœur de l'église on passe dans un bâtiment latéral (encastré dans le cloître), construit en 1362. Il contient plusieurs salles. Celle du premier étage servit aux séances secrètes du Concile, en 1431-1448, le troisième et dernier des Grands Conciles, dits réformateurs. Il y a encore autour des murs, les sièges, c'est-à-dire les simples bancs en bois, sur lesquels on devait mettre des coussins. La salle à côté, occupée par la bibliothèque épiscopale, fut employée après la Réformation comme auditoire académique.

Ici donc, après Pise et Constance, siégèrent, pour la dernière fois, les



Le plan de Biele, d'après un petit plan de Martinus Meriam. Les autres fragments du plan de Biele, sont empruntés au grand plan de Martinus Meriam, 1711, dont le fac-similé a été publié en neuf grandes feuilles, coloriées, par la *Société historique et archéologique de Biele*, 1854.

suprême de toute façon (*pontifici modis omnibus summo*), par Erasme, le dernier des théologiens (*theologorum infimus*), 1^{er} février 1516. L'imprimeur Froben, parlant après l'éditeur Erasme, signale au pieux lecteur les correcteurs qui l'ont



B. — Cofre de la biblia. (p. 472.)

le couteau et la fourchette d'Erasme étaient ils trop beaux pour qu'il s'en servit. Leurs manches en argent portaient des gravures, dues, dit-on, à Holbein. Elles sont en tout cas ravissantes. Sur chaque face de chaque objet, se trouve une composition entourée de gracieuses arabesques : la création d'Ève et le Feu; Le Ciel, l'Air et la Terre; Adam cultivant le paradis tandis que Ève nourrit son bébé avec l'Air; Adam et Ève chassés du paradis et l'Eau. Ces précieux objets furent enfermés dans un étui, d'où ils ne devaient évidemment sortir qu'à de très rares occasions.

Il n'est pas que le Testament grec n'avait pas d'étui. Il circulait de main en main avec une rapidité prodigieuse, et déjà Écolampade prêchait à l'église de Saint-Martin.

aidé, en particulier (Écolampade, non seulement homme recommandable par son intégrité et sa piété, mais théologien éminent, possédant à un degré rare les trois langues. — 2^o Son couteau et sa fourchette. (Page 479.) A cette époque où tout se transformait, la terre avec Colomb, le ciel avec Copernic, et la conscience avec Luther, l'art de manger aussi se transforma. Pas sans peine! Galilée fut mis au cachot pour avoir dit que la terre tournait. La première princesse, une Vénitienne, qui se servit d'une fourchette, fut mise, par les prédicateurs de l'époque, en enfer. Les fidèles se le tinrent pour dit, et continuèrent à manger avec leurs doigts. Aussi bien

III

Entre Erasme et Écolampade il nous faut au moins saluer Boniface Amerbach, le professeur de jurisprudence qu'on peut surnommer le Mécène chrétien de Bâle. (*Page 481.*) Son portrait, « une merveille, » peint par Holbein, mérite d'être placé à côté de celui de Raphaël peint par Raphaël, et de celui de Durer peint par Durer. C'est une figure admirablement belle, une figure idéale, avec des yeux profonds. A Avignon, pendant ses études (1520), il s'était enthousiasmé de Luther. Mais il avait eu peur d'Écolampade, de son idée sur la Cène, et de la négation du libre arbitre. Avec Erasme, qu'il appelait « mon Erasme, » il voulut suivre une voie moyenne entre la superstition et la révolution. « Je ne puis trouver bon aucun des deux chemins, disait-il; avec Erasme je prends un chemin intermédiaire. » Mais il était plus foncièrement religieux qu'Erasme, et peu à peu il se rattacha à la Réforme, ne gardant de ses hésitations passées qu'une tolérance plus grande¹. Il soutint généreusement la misère de Curione, qu'il fit précepteur de son fils; il aida Castellion, que ses corrections d'épreuves chez Oporin laissaient mourir de faim. Sa vie, comme son portrait, eut quelque chose de rêveur, d'élégant et de doux. « Sa largeur de vues, a dit M. Buisson, sa sûreté de jugement, son indépendance et son exquise modération nous confondent². »

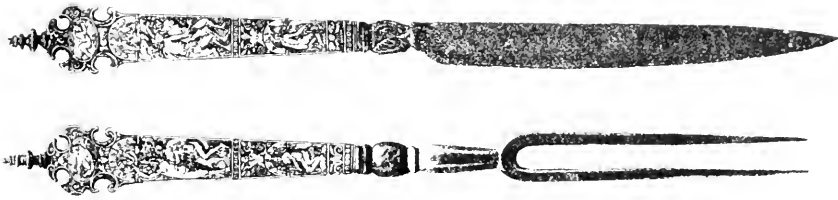


LAURENCE, 1528 (Holbein, op. 171)

1. « Un autre grand et non moins touchant exemple de ce que le catholicisme peut produire, c'est la liaison avec Sadolet, qu'il avait le coup vu au pape, évêque de Carthage, puis évêque de Genève à Avignon. Celui-ci aussi avait été gagné par cette école de caractère et cette école de l'unité. Le pape cardinal, il n'envoyait pas un mot secret en Allemagne, au lieu de passer par Bréve avec les autres pour Berne. Et c'est ce qui est que l'école se ou le finit ne était une école de du temps, il n'induit pas, ne quelques fois de lettre, plus cardinal pouvait écrire à un hérétique célèbre, et que son moyen, excepté la lettre, était plus à parler à Lyon en 1520. Ferd. Baron, *Schickel à Calvin*, 1702, t. p. 243. » 2. Feid. Buisson, *op. cit.*, t. p. 246. — Von den nonnen, p. 140. Th. Barshardt-Biedermann, *Bonifacius Amerbach et die Reformationsbewegung*, p. 91, 92.

IV

Dans la rue Saint-Martin (en allant à l'église), la seconde maison, à gauche, s'appelle *zur Eisenburg*. (Page 480.) C'est là que logea Écolampade, quand il fut pasteur de l'église voisine. Sa demeure, entourée de deux maisons aussi vieilles, n'a pas beaucoup changé. Les fenêtres de la rue ont perdu quelques



Couteau et fourchette d'Erasmus. (p. 476.)

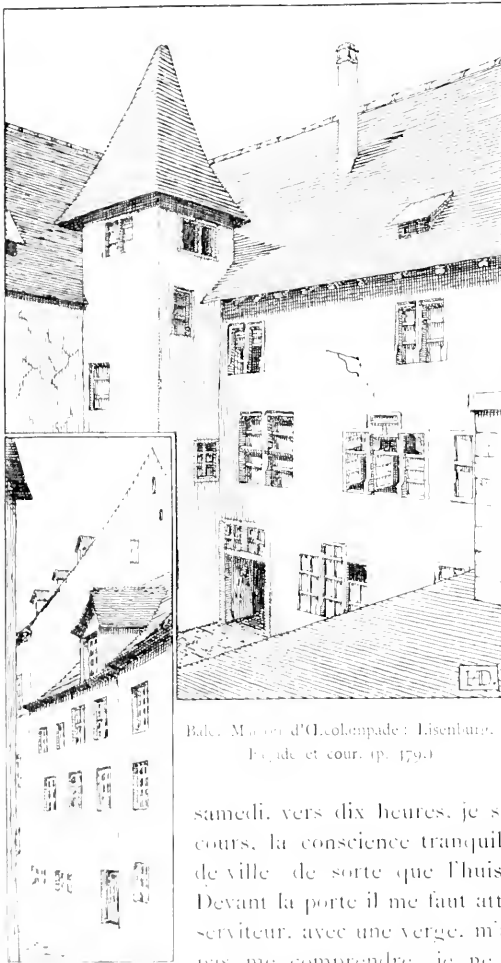
croisées, mais celles de la cour les ont conservées: dans le vestibule il y a les vieilles portes: il y a aussi l'escalier à vis qui mène à une chambre avec des sièges en pierre aux fenêtres, et à une autre chambre au second étage, dont le plafond montre encore ses anciens caissons. C'est bien une grande maison¹ bourgeoise du XVI^e siècle, et c'est ici sans doute qu'Écolampade donna à Farel cette hospitalité qu'il refusa de se laisser payer².

V

Pendant qu'il était en Guyenne, Farel conçut le désir de visiter Bâle³, pour accroître sa science et sa piété. Malgré l'Université et le parti épiscopal, grâce à l'appui du Sénat, vers le 20 février 1524, il fit afficher son appel à une dispute publique pour le mardi après *Reminiscere* (23 février), à 8 heures du matin, dans la grande salle du collège⁴. Farel parlait latin; Écolampade traduisait en allemand.

Puis, pour témoigner à la ville sa reconnaissance, Farel se mit à faire un cours sur saint Paul. Devant l'opposition croissante, il suspendit ses leçons, vers le

1. La maison murante, à droite, en état peut-être même une partie de ses caves communiquent. — 2. Hermingard, I, p. 336. — 3. Il dit: «Le penitus una Gallia illectus hinc, ut in 1524, quod tunc predicatum in eodem Balaico» — Hermingard, I, p. 336. — 4. *In nomine Aulae Collegii* — Elle est dans le quartier de Saint-Martin, dit M. Hermingard. C'est le couvent de Augustin (où dans la ville d'Épître, qui est à son tour, d'ailleurs, dit Hermingard, I, p. 103). — Il est plus probable cependant qu'il s'agit de l'Université d'après la tradition, et que M. Hermingard Bernhart, autrefois pasteur à Bâle, a bien voulu nous en manquer. — La dispute de Farel à Bâle, en lieu de lieu, par les disputes d'Écolampade (1523) et de Stort (1524) dans l'Université de l'Université, qui était vulgairement appelée *Collegium* (voir *Baile Chronique*, I, p. 33, 34, 43, 44). C'est en 1524, dans le bâtiment de l'Université, qui se trouvait l'*Aula magna* (voir *Baile*, I, p. 387, 413; Vuchet, *Coûtume de Bâle*, I, p. 101, 85).



Bâle. Maison d'Écolampade : Eisenhart.
F. de. et cour. (p. 179.)

milieu de mai 1524, et, d'après M. Herminjard, se rendit à Constance et à Zurich, ayant l'idée d'aller à Strasbourg et à Wittenberg. Mais, renonçant à ce voyage, il revint à Bâle, au bout de trois semaines, et, sur les sollicitations de plusieurs, se mit à prêcher aux Français résidant dans la ville. Il a donc été le premier prédicateur qui a prêché en français à Bâle. La chaire qui lui fut indiquée « par celui auquel le Sénat a confié une église. » est sans doute celle de Saint-Martin, dont le curé, Antoine Zancker, avait pour vicaires Écolampade et Boniface Wollhard.

Mors se passa (seconde moitié de juin 1524) la scène que Farel nous décrit en ces termes :

« Le dimanche approchait où je devais donner mon quatrième sermon. Voici que le

samedi, vers dix heures, je suis appelé par un huissier. J'accours, la conscience tranquille; je vole au prétoire à l'Hôtel de ville de sorte que l'huissier pouvait à peine me suivre. Devant la porte il me faut attendre assez longtemps. Enfin un serviteur, avec une verge, m'appelle; je le suis; il ne pouvait pas me comprendre, je ne pouvais le comprendre; il me conduit dans un poêle *hypocaustum*, c'est-à-dire dans une chambre, à l'angle de l'Hôtel de ville. Là, quelqu'un s'efforce de s'entendre (*comprendre*) avec moi en ces termes : « Nous voyons quel est votre Évangile. » Comprenant ce qu'il veut dire, je commence à accuser l'Évangile d'exciter des séditions, ou pousser les Français à se révolter contre leurs maîtres... je répondis : L'Évangile n'est pas tel que vous le dites. En ce qui concerne le bien, il ne réclame pas ce qui est enlevé : il parle de la gloire de Dieu pour Christ.

« Ne dites rien de ces choses », répliqua-t-il.

« Et ne dites rien de ceux qui vivent selon l'Évangile, qui suivent l'Évangile, mais plutôt de ceux qui n'ont rien vu et n'ont jamais entendu l'Évangile. » Alors



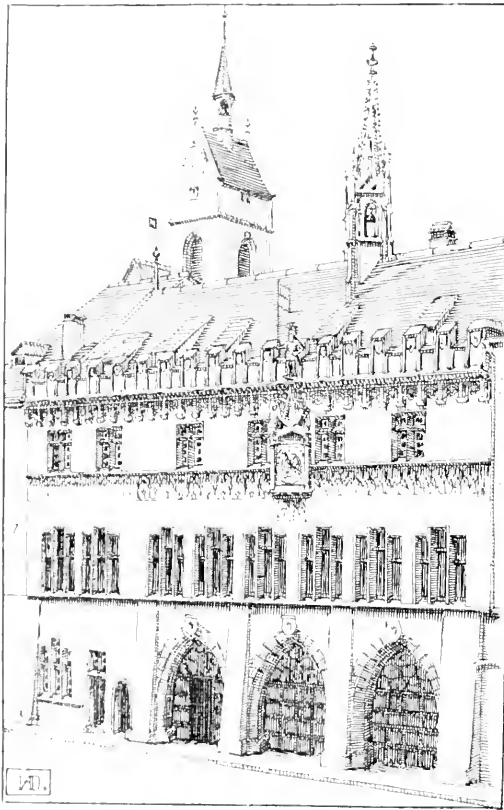
Bonifacius Amerbachus.

Portrait de Amerbach et fac-similé de sa signature¹. (p. 477.)

celui-ci, que j'espérais entendre parler autrement, me dit : « Mes seigneurs » veulent que vous sortiez de la ville aujourd'hui. » — Et Farel dut s'exécuter².

L'entretien avait eu lieu à l'un des angles de l'Hôtel de ville actuel, dans l'antichambre à laquelle conduit, immédiatement, le grand et pittoresque escalier. (Page 483.) Les deux larges fenêtres, divisées par deux meneaux, donnent sur

1. Bonifacius Amerbach, à vingt-quatre ans, avant son départ pour Avignon, où il fut etudier le droit sous Alciat. Voir ce que dit de cette « merveille » M. Paul Mantz, dans son *Itin. II* (1886), p. 20. — 2. Farel au sénat et aux citoyens de la ville de Bâle, de Strasbourg, 6 juillet 1521. Heimgarten, I, p. 130-135 et les notes.



Bali, Hôtel de Ville. Façade.

de divers côtés, par des ruelles à escaliers. A l'intérieur se dresse toujours la chaire Page 484, la vraie chaire d'Écolampade, d'où le Réformateur laissa tomber ses paroles de rénovation et de vie². Ici il réforma la messe; ici il réforma la liturgie, au grand scandale d'Amerbach, qui s'écriait: « Il faut hurler les Psaumes, et les Psaumes traduits en allemand! » Le fin lettré, pieux cependant, ne doutait pas qu'au bruit de ces hurlements, dans toute la chrétienté, on se mettrait à chanter les Églises de l'Évangile restauré.

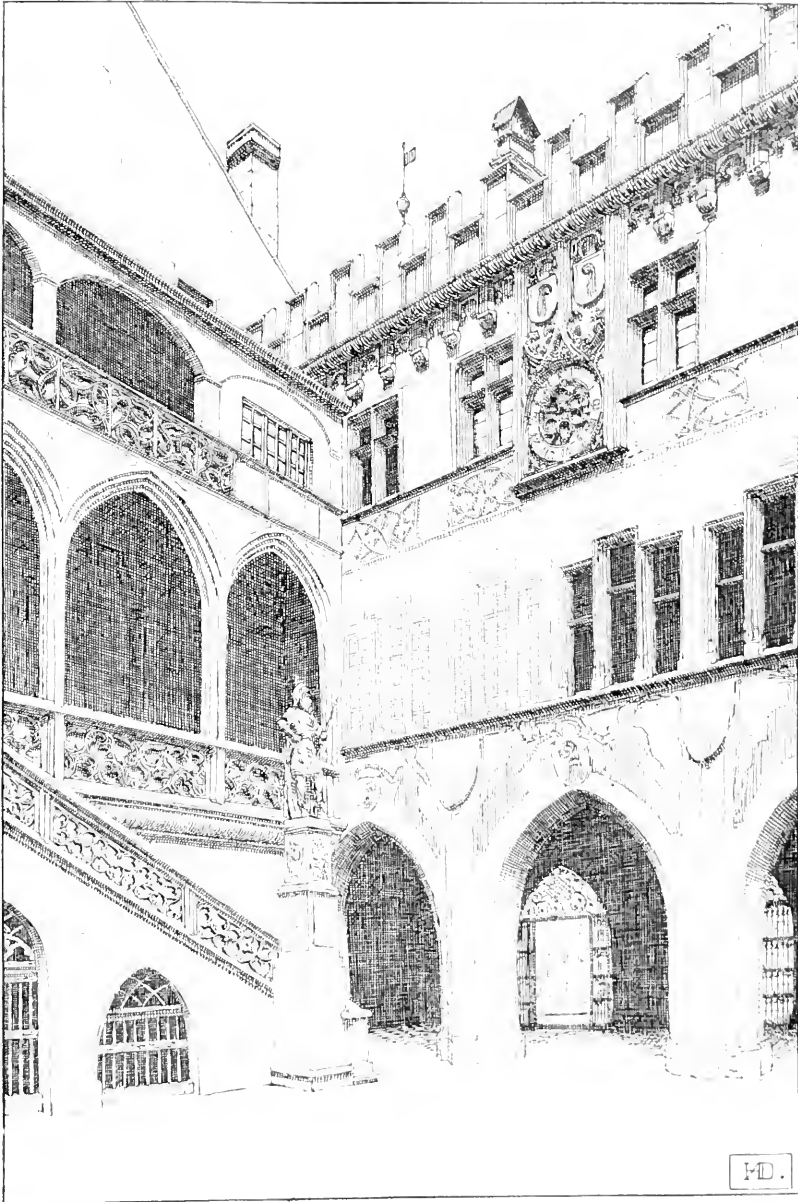
Pour aller voir Saint-Martin, il faut descendre, traverser le Rhin, et se mettre à l'opposé de l'église opposée. Mais l'église émerge au-dessus des maisons, domine les toits, et ses fenêtres étroites, et lancant en l'air la flèche de son clocher Page 484

la place du Marché, et une porte ouvre dans la vaste et belle salle du Conseil³. La porte, ainsi qu'une ravissante cage d'escalier tournant, placée dans un coin, sont dans le style gothique flamboyant. Je regarde, j'admire, je me rappelle. Le Conseil, à ce moment, siège, et je m'entretiens avec le *Weibel* (chuisier). Rien n'est changé, ni la façade extérieure rouge et ses fenêtres multiples, étroites et caractéristiques, ni la cour avec ses fresques, ni l'anti-chambre. Ce *Weibel*, avec qui je cause, serait-ce celui qui a amené Farel?

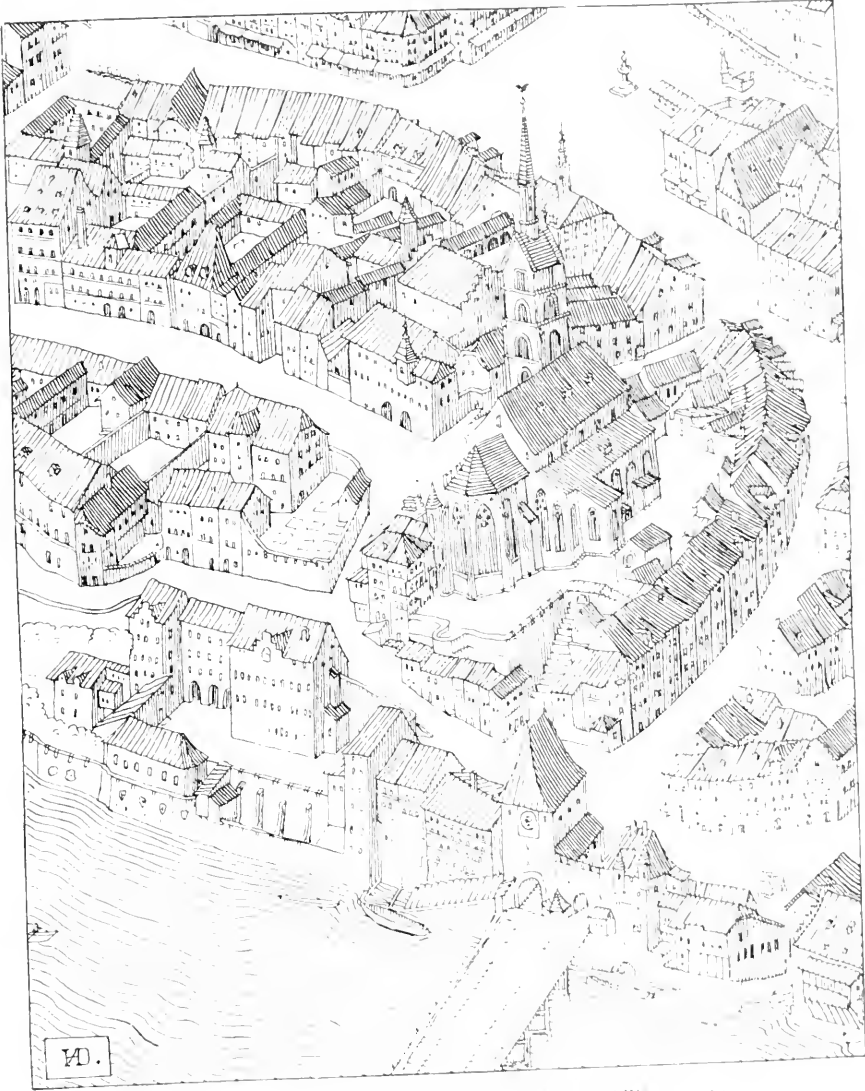
VI

Écolampade, quand il était dans la maison *zur Eisenburg*, prêchait à Saint-Martin. Cette église est restée ce qu'elle était, au sommet d'un monticule, sur un tout petit plateau, où l'on grimpe,

² Cf. *Œuvres complètes*, t. I, p. 107. ³ *Œuvres complètes*, t. I, p. 107.



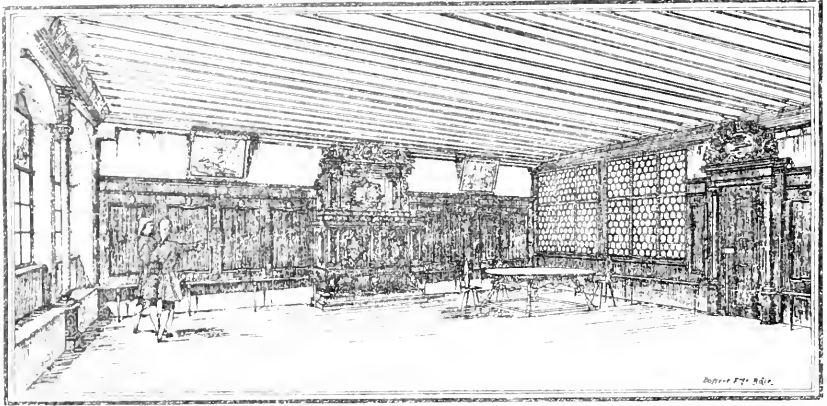
Paris, Cour de l'Hotel de ville, en 1793



Bâle, l'église de Saint-Martin d'après le plan M... (1714), op. 1821

C'était bien la lumière nouvelle qui y avait pénétré avec l'illuminé. Page 488.
 L'église devient le lieu de réunion du peuple qui réclame la Réforme. Le
 gouvernement hésite. Sa lenteur laisse la Réformation éclater en révolution.
 Le 8 février 1529, au matin, l'église des Cordeliers se remplit. On demande la

révocation de douze membres du Conseil. C'est le club. Œcolampade paraît pour calmer les passions; mais en vain. Du 8 au 10, tout est fini; les images gisent brisées sur le sol.



Bâle. Salle de la Corporation des jardiniers. (p. 484.)

VIII

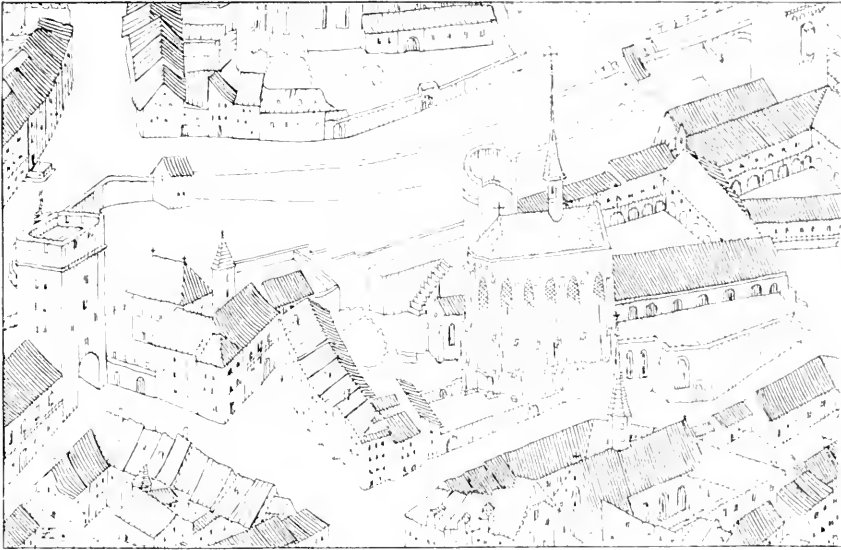
Il fallait organiser. Œcolampade sut ce qu'il lui en coûta de peines, de chagrins, de labeur immense. Il avait alors changé de domicile et habitait, derrière la cathédrale, une maison qui n'existe plus. C'était l'ancienne maison du prédicateur de la cathédrale, plus tard maison du premier vicaire. Ici, sans doute, il logea Zwingle, qui arriva, le 3 septembre 1529, et passa chez lui quelques jours, allant au fameux colloque de Marbourg¹. Ici il mourut. « Dans cette demeure quitta cette vie le cher homme D. Jean Œcolampade, par le service duquel l'Église de Bâle se détacha de l'erreur catholique. Sa fin chrétienne eut lieu le 21 novembre anno 1531². » Comme on lui demandait s'il voulait qu'on ouvrît la fenêtre, il répondit, mettant la main sur son cœur: « Là, il y a assez de lumière. » Assez de lumière, n'est-ce pas la devise magnifique et humble du chrétien? Goethe, le représentant incomparable de la sagesse humaine, devait mourir en demandant — plus de lumière. »

Amberla h nous dépeint Œcolampade comme usé à la tâche. (Page 489.) Il avait près de quarante-cinq ans, et paraissait « un homme d'un âge très avancé, à l'état de décharnement décharné qu'on croirait un cadavre vivant. » Tout en s'appuyant sur Zwingle, il avait su conserver son originalité, et, en particulier, il avait

¹ Cf. *Œcolampade, sa vie et son œuvre*, par Christian Zwinger, 2^e édition, 1872, *Œcolampade, l'Église de Bâle et de la Suisse*, par Christian Zwinger, 1872, 2^e édition, 1872, Bâle, 1871, 1888. — Biographie par Achille Zwinger, *Œcolampade*, 1866, V, 111-113.

réclamé pour l'Église le droit d'excommunication. — Va le dire à l'Église et non à l'État, répétait-il : c'est la parole du maître ! » Il avait ainsi préparé quelques pierres pour le futur édifice synodal : homme intermédiaire entre Zwingle et Calvin.

Seulement après la mort d'Écolampade, les antistes « premiers pasteurs



Basle. Couvent des Cordeliers (d'apr. le plan Merim [Lacé II], p. 171)

logèrent sur la place de la cathédrale, dans une maison qui existe (Page 490), très bien conservée, et qu'on indique souvent, à tort, comme la maison d'Écolampade lui-même. » Après la réformation de l'Église et la mort d'Écolampade, la « maison des granges » a été cédée aux pasteurs de la cathédrale. Le premier fut Oswald Geiszhäusler nommé aussi Myconius (Page 491), qui y mourut, le 15 octobre 1552¹. »

C'est celle que dut fréquenter Calvin pendant son séjour.

IX

Nous aimerions savoir la vie que notre Réformateur mena dans la cité bâloise. Malheureusement les renseignements manquent.

Il dut retrouver son ami Cop, qu'il n'avait pas revu depuis les fameux événements de novembre 1533. Eût-il une entrevue avec Erasme? Ce qu'on en

¹ Wurstisen, o. c. p. 451.

1541, il rappelait à Viret une visite, qu'ils avaient alors faite en commun: « Claudius Feraeus, que tu vis avec moi, à Bâle¹. »

Il apprit à connaître Bullinger, qui était à Bâle, le 3 février 1536, jour où fut signée la première confession de foi helvétique. Le 22 mai 1557, Bullinger lui rappelait cette année 1536, « où pour la première fois je t'ai vu et salué à Bâle². »

Il apprit à connaître sans doute Carlstadt, et Caroli, contre lequel il défendit Farel. Sa préface à la Bible d'Olivétan nous le montre en relation avec Farel, sans que nous sachions à quelle époque commencèrent leurs rapports personnels. Arrivant de Genève qu'il avait dû quitter, Caroli accusait les Genevois de tous les crimes. Farel répondit. Carlstadt avertit Caroli. Celui-ci est aussitôt saisi d'une telle fureur, qu'il court dans la ville comme un fou, se répandant en menaces contre Farel. Il alla trouver Calvin, qui le reçut fort mal³.

Enfin une des maisons que Calvin dut le plus fréquenter fut l'imprimerie qui mit sous presse son *Institution chrétienne*, l'imprimerie de Platter.

X

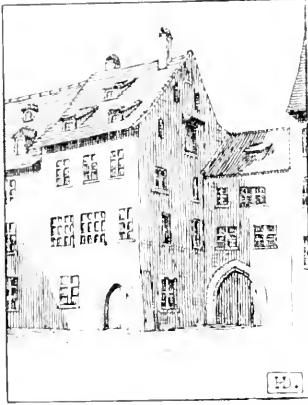
Nous avons parlé de l'enfance de Platter, alors qu'il était « béjaune » et parcourait l'Allemagne avec les « bacchants. » Nous le retrouvons à Bâle, chez maître Hans Stachelin, surnommé le Cordier rouge, sur la place du *Rinder*

1. Berninjad, III, p. 373, n. 2. « Nous avons lieu de croire que l'unique relation de P. Viret avec J. Calvin date de cette époque. » — 2. *Ibid.*, IV, p. 4, n. — 3. *Ibid.*, III, p. 371, n. 8.



Écolampade, d'après les *Lettres* p. 186.)

Markt. Il étudie la nuit ; il étudie même, tout en travaillant, en fixant à une fourchette quelque page d'un Plaute, que lui a donné le respectable imprimeur messire Andreas Cratander¹. Il reçoit la visite et les avances de Beatus Rhenanus, d'Érasme. Il y reste insensible, et mange du fromage pourri.



Bâle. Maison de Myconius, (p. 187.)

Il avait appris la langue hébraïque. Oporin le force à l'enseigner. Un Français était arrivé, envoyé par la reine de Navarre, magnifiquement vêtu et coiffé d'une barrette brodée d'or. Son serviteur le suivait, portant un manteau et un chapeau, pour le cas où la pluie serait venue à tomber. Il va entendre un soir Platter. Celui-ci, après avoir travaillé à faire des cordes toute la journée, arrive dans la chambre, mal vêtu comme toujours, et s'assied contre le poêle, tandis que les étudiants se mettent autour de la table. « Quand viendra notre professeur ? » demande le Français. Oporin lui montre Platter, à sa complète stupéfaction².

Quelque temps après, il se marie à Zurich. Sa femme était la servante de Myconius³, du reste d'une famille ancienne et honorable, dont plusieurs membres furent, depuis, anoblis⁴. Pour le moment ses gages étaient minces, et encore Myconius ne put les lui payer en entier.

Platter continua ses voyages, et au bout de quelque temps revint à Bâle, portant son enfant de six mois couché dans son berceau. « Sa mère marchait derrière, comme la vache suit le veau. »

Pour boire le peu de vin qu'ils possédaient, ils n'avaient qu'une fiole au col allongé. « Bois donc, disait-il à Anni, tu allaites. — Bois toi-même, répondait la brave femme, tu études, et passes à l'école de mauvais quarts d'heure. » Plus tard, ils eurent un verre.

En 1531, Myconius fut nommé à la cure de Saint-Alban. En 1532, il devint pasteur (premier pasteur). Platter enseigna le grec au *Pädagogium*. Pendant quatre ans, il fut aussi correcteur d'imprimerie chez Hervagius.

Finalement l'idée lui vint de se mettre imprimeur. Oporin eut la même idée, et ils s'associèrent avec Balthasar Ruch et Ruprecht Winter, beau-frère d'Ortega. Au prix de 500 florins ils acquirent l'atelier d'Andreas Cratander. « Oporin, dit-il, comme ne voulait plus d'un état aussi malpropre. »

L'imprimerie fut établie au grand Bâle, quartier du mont Saint-Pierre, dans

¹ Cratander, qui fut le premier à imprimer à Bâle, en 1483, et qui fut le premier à imprimer en France en 1499. — ² *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ³ Les deux mariages furent célébrés par le même pasteur, Oporin, à Zurich, le 15 mars 1532. — ⁴ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ⁵ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ⁶ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ⁷ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ⁸ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ⁹ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹⁰ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187.

¹¹ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹² *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹³ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹⁴ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹⁵ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187.

¹⁶ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹⁷ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹⁸ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ¹⁹ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187. — ²⁰ *Le Livre de l'Éducation*, p. 187.

la maison de l'Ours noir, vis-à-vis de l'hôtel d'Andlow¹. L'installation devait être suffisante. La façade intérieure de la maison existe encore, bien exposée à la lumière, avec de grandes fenêtres à meneaux, qui suppriment presque tout le mur. À côté est la porte, par laquelle on devait entrer dans l'atelier. (Page 494.)

Oporin² (Page 493) s'occupait surtout du choix des ouvrages à imprimer. Robert Winter fournissait les fonds. Lasius (Ruch) et Platter dirigeaient l'imprimerie même³.

Myconius se hâta de recommander son protégé à Bullinger. Quelques mois avant que l'*Institution chrétienne* fut sortie de presse, il lui écrivit, le 24 juin 1535 : « Je te recommande Platter, le nouvel imprimeur : si tu peux lui confier bientôt quelque chose, sans offenser Froschower, ne t'oublie pas. Les choses que tu écris sont recherchées *cara* et se vendent bien. Tu peux l'aider par ces écrits⁴. » Mais Bullinger lui répond qu'il n'est pas libre : « D'heure en heure je donne à Froschower mes pages plutôt noircies qu'écrives⁵. »

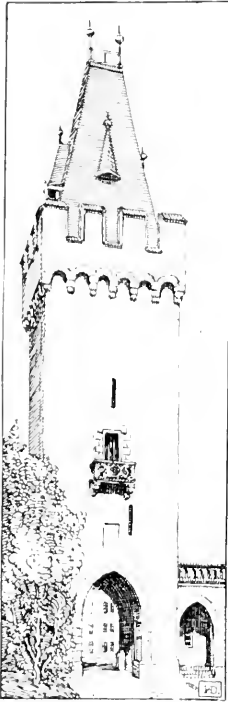
Alors Myconius se tourna vers Pellican, en ce moment à Zurich, 13 juillet 1535 : « Thomas est dans le besoin (*indiget*), comme quelqu'un qui essaie un métier... Il a un outillage très abondant, bon (*probus*), élégant. » On peut se fier à lui pour la correction. « Car lui-même jusqu'ici a fait ses preuves, et il y a Oporin, jeune homme bon, docte, bien au courant, laborieux..... Bref, pour la forme bonne (*proba*), parfaite du volume, pour ses aides (*instructoribus*), pour



OSWALDUS MYCONIUS. S.S. T. D. E. N. T. P.
ECCLES. BASILIENS. ANTISTES. II^{us}

Myconius, op. cit., p. 187.

1. D'Andlow, premier recteur de l'Académie de Bâle, et dont le tombeau est dans la cathédrale (*Ba. sepulta*, p. 9). La maison de l'Ours noir avait été habitée au XIV^e siècle par des Bénédictins. Elle portait, ce siècle-ci, le nom de *zum Fischen* (à la pêche). *Vie de Thomas Platter*, p. 174. — 2. Oporin, d'origine grecque pour *Heil*, avait servi quatre ans le célèbre empirique Paracelse. Il vint comme professeur au *Palatium* en 1533, p. à l'Université, comme professeur de grec, 1536. Herminjard, IV, p. 288, n. 1. — 3. *Ibid.*, IV, p. 291, n. 3. — 4. 24 juin 1535, *Op. cit.*, N^o, p. 175. — 5. 29 juin, *Ibid.*, p. 187.



Bali. Porte Saint-Alban.
(p. 188.)

leur exactitude, tu peux être tranquille. Tu ne peux croire combien tu seras agréable à tous ceux qui aiment Platter ! »

Il est très probable que c'est sur la recommandation de Myconius que Calvin s'adressa à Platter, et lui confia l'impression de son *Institution*.

Pendant ce temps, voici la scène qui se passait à l'Ours noir, entre Platter et son associé Lasius. Elle jette un jour cru sur les mœurs de cette époque.

« Nous avons travaillé tout le dimanche : à onze heures du soir j'étais occupé à revoir une épreuve, quand Balthasar se mit à me lancer des mots piquants et finit bientôt par se répandre en injures :

« — Dis donc, Valaisan, je ne t'ai pas bien compris l'autre jour : notre manière d'agir serait-elle contraire à l'honnêteté ? »

« C'était Balthasar qui dirigeait l'imprimerie de l'Ours, établie dans une maison que Gratander nous avait louée. Je répondis comme je le devais à cette grossière apostrophe. Balthasar se tut, mais, saisissant un épais châssis, il s'approcha de moi par derrière, pendant que je lisais l'épreuve ; il avait déjà les deux bras levés pour m'asséner un coup sur la tête, quand, en regardant de côté, je m'aperçus de cette manœuvre : je me levai subitement et parai le coup avec le bras. Nous en vîmes aux prises. Comme un furieux il m'égratignait

le visage et cherchait, avec le doigt, à me crever un œil : voyant son intention, je lui déchargeai sur le nez un tel coup de poing qu'il tomba à la renverse et resta un bon moment sans connaissance, tandis que sa femme, à genoux auprès de lui, criait :

« — Hélas ! tu as tué mon mari ! »

Au bruit, les ouvriers, qui venaient de se coucher, se relevèrent précipitamment et descendirent à l'atelier. Balthasar était toujours évanoui : j'avais le visage tout égratigné et sanglant. Enfin Balthasar reprit ses sens et voulut de nouveau me tomber dessus :

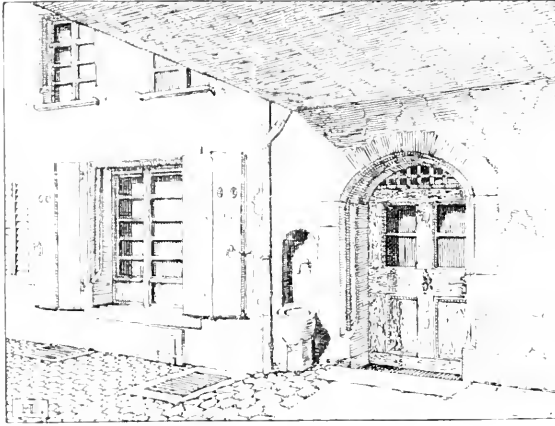
« Laissez-le arriver, m'écriai-je, je le recevrai encore mieux que la première fois.

Les ouvriers me poussèrent à la porte et, une chandelle à la main, je retournai chez moi ; je demeurais à côté de la maison du maître d'école. Un troupeau de bestiaux, comme Sceria :

¹ L'Œuvre de l'Ours noir, qui fut l'imprimerie de Calvin, appartenait à Platter, nous dit qu'on ne dépouillait trop vite les livres imprimés par lui. « Ne s'occupent-ils pas de cet homme, » avait dit Platter.

Là il eut plus de vingt pensionnaires, acheta la maison, et deux autres à côté¹. En même temps il enseignait.

Il finit par abandonner l'imprimerie, et par accepter la place de directeur de l'école de la cathédrale, qu'il réforma d'après les idées de Jean Sturm, en 1544. A partir de ce moment, il est le grand scholarque bâlois². (Page 497.)



Bâle. Imprimerie de Platter, (p. 191.)

XI

Comme il est facile de ressusciter le milieu où tous ces événements se sont passés, où tous ces personnages se sont agités! On essaie, il est vrai, de transformer un

peu la vieille ville. On a abattu, devant l'Hôtel de ville, tout un grand pâté de maisons. On s'efforce de faire, au travers de la cité, une large rue. Mais longtemps encore il restera assez de vieux quartiers, bien étroits, bien sinueux, bien escarpés, avec ces escaliers, et ces rampes, sur lesquelles on s'appuie, soit pour éviter les chutes en descendant, soit pour s'aider en montant (comme le remarquait déjà Ramus), avec ces maisons à pignons, et leurs étages qui avancent, et surtout leurs façades peintes³. Ici et là on lit encore de vieux millésimes : je note celui de 1528. Sans doute, plusieurs des peintures sont modernes. Mais qu'importe la date du bleu, du rouge, du noir! la sensation est la même pour l'œil. Et puis il y a un nombre infini d'hôtels, d'auberges, avec leurs armes parlantes, fixées aux murailles, ou se balançant à l'air : saumons, chevaux blancs sur fond vert, faisans, lapins, lions, anges, hommes sauvages⁴, rois. Il faut s'arrêter

¹ *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers. ² *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers. ³ *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers. ⁴ *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers.

¹ *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers. ² *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers. ³ *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers. ⁴ *Le grand bâlois*, p. 191. On peut en voir un bon exemple au musée, et le chevet de l'église des Cordeliers.

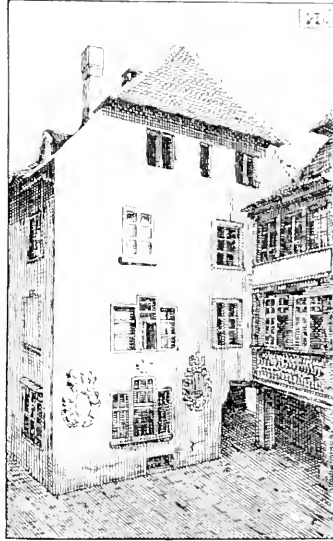
surtout devant la délicieuse fontaine due, dit-on, à Holbein, et qui en tout cas en est digne. C'est un parfait morceau de Renaissance : une colonne, qui, en bas, est entourée d'hommes et de femmes dansant une farandole échevelée. Les contorsions et les gestes violents trahissent une gaieté un peu grosse. Mais voici de délicates cariatides, et des enlacements d'arabesques d'une finesse délicieuse. Et enfin le tout est surmonté d'un joueur de cornemuse âgé, à grande barbe, fatigué. Il a couru le monde, gaspillé sa vie, et pour se soutenir il s'appuie contre le pilier, d'un air las, les yeux demi-fermés.

Alors, pour animer ces rues de leur vraie vie du XVI^e siècle, il faut, au Musée, feuilleter les collections des Holbein, des Manuel, des Urs Graf.

Ce qui frappe, chez ces peintres de la première moitié du XVI^e siècle, — de 1520 à 1530. — c'est qu'ils peignent et dessinent presque exclusivement des soldats et des femmes de mauvaise vie. C'était, en effet, l'époque maudite des « pensions » (dont Zwingle avait une telle horreur), et des lansquenets traînant leurs rapières et leurs vices. Sans compter que ces couleurs et ces attitudes plaisaient singulièrement à ces pinceaux volontiers hardis. Il faut voir le mendiant déguenillé, qui passe en vous tendant une main menaçante; le paysan pas moins misérable; et puis la série des gens de guerre aux poses fières de matamore, comme celui qui porte une bourse vide, pendue à sa longue lame, et sur laquelle est écrit: « j'ai tout joué. » Mêlées à ces spadassins sont les femmes décolletées, avec des robes faisant des plis énormes; l'étoffe suffirait pour envelopper deux ou trois fois leur corps. Ce sont ces robes qui coûtaient si cher, et contre lesquelles Calvin et d'autres firent des lois somptuaires. Car les femmes honnêtes ont le même costume; seulement elles ajoutent quelquefois une guimpe, ou une pèlerine, comme des chanoines.

Le peuple qui n'est pas mendiant, le bourgeois qui n'est pas malhonnête, est un peu délaissé par nos artistes. Heureusement la mort n'oublie personne, et Holbein nous a peints les costumes vulgaires dans la *Danse des morts*, un juge, un avocat, un conseiller, un pasteur.

Tenez, voici, courant dans la rue, le petit Félix Platter: il a huit ans et porte



Bâle. Maison de Platter *Zum Geigt*, (p. 195.)

Mais ce qui était plus curieux, c'est que Schörendorf avait un peintre, qui lui dessinait, à la plume, le visage du noble voyageur. Cela formait une vignette, sur parchemin, le tout dans un cadre avec une tranchée dorée. Une vignette, entre autres, nous donne les renseignements les plus authentiques sur l'habit et le costume d'alors. Chaque convive a son chapeau sur la tête; il ne le soulève que pour le *Walden*, et cela sans perdre sa vignette, mais un couteau. Les Suisses étaient renommés pour leur habileté à l'encre.

un pourpoint, des hauts de chausse mi-parti blanc, mi-parti rouge et bleu. Longtemps il gardera ce costume et s'y pavanera (c'est lui qui le dit). Il a aussi un manteau de velours, que noble Géléon d'Ostheim lui a donné¹. Et quand il change, c'est pour prendre un pourpoint tailladé et des chausses mi-blanches, mi-jaune soufre, toujours « en couleur, selon la mode du temps². »

Blanc, jaune soufre, rouge, bleu, et, pour que ce soit plus voyant, une moitié d'une couleur une moitié de l'autre !

Ce sont toutes les nuances de l'arc-en-ciel avec lesquelles ces costumes enveloppent les femmes et les hommes, ou qu'ils font scintiller dans les rues ! Quand le soleil brillait, que les manteaux s'ouvraient, que les peintures des maisons et les peintures des habits jaunissaient et rutilaient, quel éblouissement, quelle fête des yeux !

XII

Après la lumière, les ténèbres ; après la vie, la mort.

Pour finir mon évocation du passé, je retourne au cloître : je me promène lentement et longtemps sous ces voûtes, à travers ces piliers, en face de cette vue splendide, au milieu de tous ces souvenirs, beaux, grands et plus émouvants encore. Le lieu est propice : d'autant plus qu'ils sont tous là ces hommes avec lesquels je viens de vivre, là, sous une stèle funéraire. Chacun a la sienne. On dirait le *Campo santo* de la Réformation. Et le mot qui, dans l'Ancien Testament, résume par un refrain identique la vie des patriarches, résonne, semble-t-il, à mon oreille : « puis il mourut. »

Je lis³,

Entre Jacob Meyer, « le très prudent conseil de la célèbre ville, » emporté par la peste en 1541, et Simon Gryneus, recteur de cette académie « si expert dans les langues latine, grecque et hébraïque, et qui poussa jusqu'au miracle la connaissance de la philosophie, et qui posséda la science et l'usage de la vraie théologie » il mourut à quarante-huit ans, en 1541, est l'építaphe d'Écolampade : premier auteur de la doctrine évangélique dans cette ville, et vrai évêque de ce temple... » Puis il mourut à l'âge de quarante-neuf ans, le 21 novembre 1531.

Si l'honneur, le bien, l'art aidaient dans le malheur, aucun de ces trois ne rait mort⁴. (Page 198.)

1) Era nig, « homme très grand de toutes les manières... incomparable... »
 2) Era nintu, septuagénaire, en 1536, et ses amis Amerbach, Froben, Episcopus, etc. (Page 198.)
 3) Era nintu, septuagénaire, en 1536, et ses amis Amerbach, Froben, Episcopus, etc. (Page 198.)
 4) Era nintu, septuagénaire, en 1536, et ses amis Amerbach, Froben, Episcopus, etc. (Page 198.)

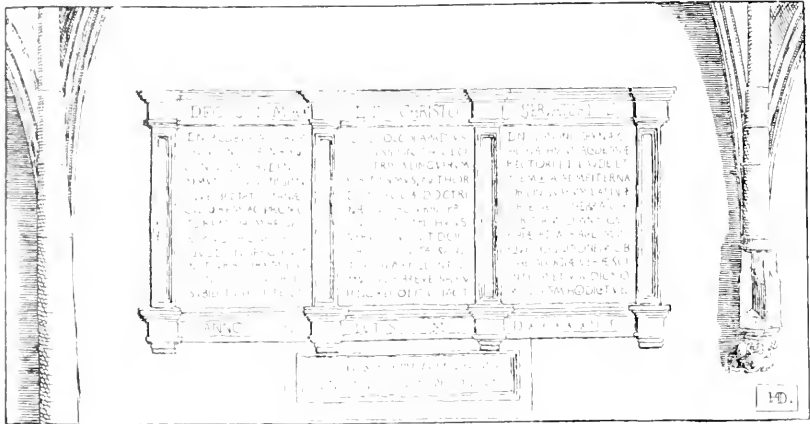
1. *Die Kunstgeschichte der Schweiz*, t. 1, p. 107. — 2. *Monographie de Fribourg*, p. 106. — 3. Toutes ces inscriptions sont en latin. — 4. *Die Kunstgeschichte der Schweiz*, t. 1, p. 107. — 5. Ce monument n'a pas été mentionné dans *Die Kunstgeschichte der Schweiz*, t. 1, p. 107, mais on vient du côté de Saint-Alban. Dans la rue de Saint-Alban, on trouve un monument funéraire en pierre, qui est dans la cathédrale même, à droite de la table d'autel, et qui est en pierre de marbre rouge, couverte d'écriture dorée.



Thomas Platte (p. 191)

Et Oswald Myconius, qui put « nourrir fidèlement de la parole de vérité cette Église bâloise, suivant les traces de son prédécesseur (Écolampade)... » Puis il mourut, en 1552.

Et Gratarolus, le médecin de Calvin (†1568). Et Oporinus, l'imprimeur docte,



Bâle. Tombeau d'Écolampade. (p. 196.)

laborieux, élégant. Et Sulzer, « théologien vrai et vigilant, antistès, qui travailla des deux mains dans la vigne du Seigneur, érigea et dirigea l'école de théologie. » puis il mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans (1585). Et Hotmann : « la Gaule l'enfanta : Bâle le garde enseveli. Ne connaissant pas la mort, son nom vit partout : » puis il mourut en 1590...¹

Puis il mourut ; puis il mourut ! C'est la loi de la nature. Elle n'est que lugubre. Voici qui est angoissant :

« Angèle Curio, noble et généreuse fille, d'un esprit divin... qui parlait élégamment italien, allemand, français et n'ignorait pas le latin... en trois jours, elle fut enlevée par la peste et elle alla avec un élan admirable à Jésus-Christ, âgée de dix-huit ans (1554). »

Et à côté : Angèle, Coelia, Félicie, l'une âgée de dix-huit ans, l'autre de dix-sept ans, l'autre de seize ans, s'en allèrent à Dieu dans la grande peste de cette ville, au même mois d'août de cette année terrible. Et le père, Coelius Secundus Curio et la mère Marguerite Isacia, Italiens, réunirent ce qui était mortel de leurs trois enfants si distinguées, si douces, si chères, dans l'espoir de la bienheureuse resurrection.

Le père mourut, et alla de bonne heure rejoindre ses sœurs : il avait vingt-neuf ans.

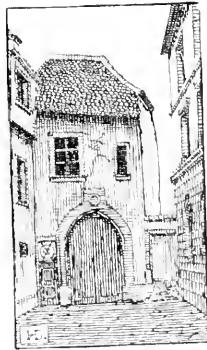
¹ Cf. *Œuvres complètes*, t. 1, p. 102. L'éd. exchev. de ce t. est la seule que je ne trouve pas. Elle est de la collection de la Société de lausanne, dans lequel Castillon avait été inhumé, la stèle est en français.

« Le père joignit le corps de son fils à ceux de ses trois filles, le fils très cher et très pieux, déjà polyhistorien et éloquent, maître à l'école bâloise, le père privé du compagnon et de l'héritier de ses études (1566). »

Enfin Curio lui-même, âgé de soixante-sept ans se coucha pour rejoindre toute sa famille, qui l'avait devancé. « Étranger, arrête-toi et apprends. Ce n'est pas Coelius qui est ici, mais c'est le corps (σῶμα) de Coelius, ou plutôt son tombeau (σῆμα). Christ a son esprit !... »

Les luttes sont passées ; les luttes sur la place publique ; les luttes déchirantes près du lit des bien-aimés ; les luttes odieuses entre les théologiens. Illustres savants, doux vieillards, jeunes filles... ils reposent dans la paix du cloître rouge, sur les bords du Rhin vert. Paix, Christ ait leurs esprits !

1. Voir « La famille de Curione » dans les *Récits du XVI^e siècle*, par J. Bonnet, t. p. 213 et suiv.



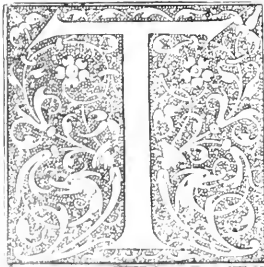
Bâle. Portail de l'évêché.
(p. 172)

CHAPITRE SECOND

La Préface de l'Institution chrétienne.

I. Date de la sortie de France — II. Les Placards de 1534 — III. Préface de la Bible d'Olivétan. — IV. Calvin héritier int. — V. Les calomnies de François I^{er}. — VI. Préface de l'*Institution chrétienne*. — VII. Le caractère providentiel de la préparation de Calvin.

I



Tous les voyages, tous les séjours que la tradition ou les chroniqueurs font faire à Calvin, depuis sa fuite de Paris jusqu'à son arrivée à Bâle, sont loin d'être prouvés. Nous avons seulement noté les plus probables, sans avoir la prétention d'en préciser ni l'époque exacte, ni la durée. Et même des deux dates extrêmes de cette période agitée, si la première est certaine (1^{er} novembre 1533, discours de Copi), on ne peut en dire tout à fait autant de la seconde.

« Il partit donc de France, dit la *Vie de Calvin*, l'an 1534, mais devant que de sortir de France, estant ceste année-là à Orléans, il composa un livre intitulé *Psychopannychia* ¹. »

Et dans l'*Histoire ecclésiastique*, on lit : « Le roi vint à Paris, au mois de novembre, commençant l'an 1535, et ordonna le 29 du dit mois une procession de 1000 personnes, laquelle il se trouva en personne avec ses trois enfans... Les personnes qui furent bannies de France volontairement, à cette occasion, furent Jean Calvin... » etc.

Il est évident que, comme on l'a cru, ces deux renseignements se rapportent à la même époque, et que c'est le commencement le voyage qui doit le conduire

¹ *Psychopannychia*, par Calvin, Genève, 1534, in-8, pp. 31-32.

hors de France, en 1534; il en sort réellement, pendant ces jours qui, dans l'ancien style, sont attribués à 1534, mais, dans le nouveau, appartiennent à 1535; sans doute en février¹.

II

Nous sommes mieux renseignés sur la cause, et l'occasion de cette sortie de France.

François I^{er}, depuis des années, restait indécis, faisant alterner, vis-à-vis des Évangéliques, les mesures de rigueur et les mesures de clémence. L'entrevue de Marseille (octobre 1533), où il avait reçu, des mains du pape, la femme de son fils, Catherine de Médicis, et des bulles organisant l'inquisition, semblait avoir définitivement fait pencher la balance du côté de la persécution, et décidé du sort religieux de notre pays². Mais encore une fois la politique intervint; une nouvelle oscillation se produisit. On se remit à craindre et à espérer. Tantôt c'était Bèda qui était en prison; tantôt c'était G. Roussel et Couraud. Au moment où leurs conducteurs étaient ainsi séparés d'eux, les fidèles de Paris « desplaisans et désolés, » ou plutôt « aucuns particuliers » eurent l'idée d'envoyer en Suisse un délégué, pour chercher un abrégé de la doctrine qu'on pourrait donner au peuple. Férét, « serviteur d'un apothicaire du roi François, » alla donc à Neuchâtel et en rapporta, sous forme de « placards » et de « petits livrets, » les fameux « articles véritables sur les horribles, grands et importables abus de la messe papale, inventée directement contre la Sainte Cène de nostre Seigneur seul médiateur et seul Sauveur Jésus-Christ. »

En voici le début : « J'invoque le ciel et la terre en tesmoignage de vérité, contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale, par laquelle le monde (si Dieu bien tost n'y remédie) est et sera totalement désolé, ruiné, perdu et abysmé, quand en icelle nostre Seigneur est si outrageusement blasphémé, et le peuple séduit et aveuglé : ce que plus on ne doit souffrir ni endurer... »

Puis il était question d'un « horrible et exécérable blasphème. » Puis il était déclaré qu'il « faut maugré leurs dents que le Pape et toute sa vermine de cardinaux, d'évesques, de prestres, de moines, et autres caphards diseurs de messes, et tous ceux qui y consentent, soyent tels : assavoir faux-prophètes, damnables trompeurs, apostats, lousps, faux-pasteurs, idolâtres, séducteurs, menteurs et blasphémateurs exécérables, meurtriers des âmes, renonceurs de Jésus-Christ, de sa mort et passion, faux-témoins, traistres, larrons et ravisseurs de l'honneur de Dieu, et plus détestables que les diables !... »

Ces placards ont été longtemps attribués à Farel. Il a été démontré par

1. C'est seulement dans le N. S. que l'année commence en janvier. Voir l'appendice *Historique* de l'ouvrage, p. 107. — 2. Toum. Bonnet, *Étude sur l'histoire de la Réformation en France*, t. I, p. 107. — 3. Les deux des fléaux les plus funestes de notre temps, la persécution et le schisme. Mémoires de M. de Sully, t. I, p. 107. — 4. *Historique de la Réformation*, t. I, p. 107. — 5. *Historique de la Réformation*, t. I, p. 107. — 6. *Historique de la Réformation*, t. I, p. 107. — 7. *Historique de la Réformation*, t. I, p. 107. — 8. *Historique de la Réformation*, t. I, p. 107. — 9. *Historique de la Réformation*, t. I, p. 107. — 10. *Historique de la Réformation*, t. I, p. 107.

Les actes de la Faculté de médecine nous décrivent vivement les sentiments qui agitèrent les cœurs, et qui, semble-t-il, ne pouvaient pas se calmer. Le 21 novembre, l'Université se réunit pour délibérer sur les placards « absolument exécrables et abominables, » qui au milieu du silence et des ténèbres de la nuit ont été affichés dans presque toutes les rues, en nombre incalculable. Un nommé Lullier, docteur en théologie, demande qu'on envoie des députés au roi, aux frais de l'Université, pour obtenir la mise en liberté de Béda, de Le Clerc, « en ce moment retenus par ordre du roi dans les prisons de l'évêque, » et de Picard. L'Université trouve que la démarche est un peu précipitée. Mais notre docteur représentait la logique des événements : Ce qu'il voulait fut bientôt fait¹.

Le Clerc et Picard sont mis en liberté. Et Béda :

Au moment où triomphent les passions qu'il a passé sa vie à exciter, au moment où, sur les places, la foule trépigne de rage et d'ivresse autour des bûchers dévorant les Luthériens, Béda, comme un de ces hérétiques, est conduit lui aussi au parvis de Notre-Dame : il fait amende honorable devant la même foule : il confesse qu'il a mal parlé du roi, de la vérité. Après quoi il est ramené en prison pour attendre que François I^{er} le fasse conduire dans quelque monastère².

Le dé n'en était pas moins définitivement jeté : le roi fit deux choses, également furibondes, une procession et un édit.

Le 21 (ou le 29) janvier 1535 (N. S.), avec ses trois enfants, tête nue, des cierges de cire blanche ardents en la main, il alla de place en place voir brûler vifs six personnages. « avec merveilleuses huées du peuple tellement esmeu, que peu s'en falloît, qu'ils ne les arrachassent des mains des bourreaux pour les deschirer. » Puis, après dîner, devant le Parlement, une grande partie du clergé et grande noblesse, devant les ambassadeurs des nations étrangères, « il protesta avec extrême colère, que s'il savoit un sien membre infecté de ceste doctrine, il l'arracheroit, de peur que le reste n'en fust corrompu³. »

L'édit était, en un sens, plus prodigieux que la procession elle-même : le 13 janvier, des lettres patentes abolissaient l'imprimerie⁴.

Telle fut l'année dite des placards, qui vit Calvin résignant ses prébendes, le 4 mai ; l'ordre des Jésuites fondé à Montmartre, le 15 août ; Calvin quittant la France, au milieu d'une véritable émigration, avec M. Gordier, Cl. Marot, etc. ; et le culte réformé célébré pour la première fois à Genève, le 1^{er} mars.

1. Du Boulay, VI, p. 249. — 2. *Ibid.*, VI, p. 241. Lettre de Bédardogny, « docteur en droit », à l'Université, le jour de saint Pierre et de saint Paul, 1535. La Faculté de médecine s'adresse à Bédardogny : « Mens vna in corpore sim ! » Exilé de Paris en mai 1535, Béda avait été rappelé vers la fin de la même année. Perdu, le mois de février ou de mars 1534, il fut accusé de lèse-majesté, à cause des propositions d'un docteur s'entretenant dans un lieu public, antérieurement, et qui avait pour titre : « Oraison faite au roi de France par les trois docteurs de Paris, unis et réunis, requérant d'estre rappelés de leur exil. » Herminjard, III, p. 190. — 3. *Historia de homine*, I, p. 35. — 4. Voir plus haut, p. 105, n. 3.

III

Pendant ce temps, à Bâle, Calvin travaillait.

Il travaillait à la Bible d'Olivétan, achevée d'imprimer c'est le dernier feuillet qui le dit l'an 1535, le quatrième jour de juin. Or cette Bible contient une première préface latine de Calvin, et une seconde préface française¹. Celle-ci a pour but de retracer à grands traits l'histoire de la révélation. Celle-là (que nous avons citée en partie) est plus importante pour nous. Calvin, non seulement recommande l'œuvre de son cousin, fait ses réserves sur certaines imperfections qu'on pourra y trouver, mais il parle de Chusemeth et de Chlorotes, c'est-à-dire de Farel et de Viret, et de ses rapports avec « ces saints hommes et invincibles témoins de la parole. » Il faut donc, puisque la préface a précédé le mois de juin, qu'elle ait été écrite non seulement des semaines, mais des mois auparavant (le voyage du manuscrit et l'impression ont pris du temps). Or Calvin est arrivé à Bâle en février sans doute. Est-ce dans quelques semaines qu'il a été mis au courant de l'entreprise de son cousin, de ses hésitations, des encouragements donnés par Farel et par Viret, et qu'il a pris une connaissance au moins superficielle de ce grand travail ?

Évidemment non. Et voilà un nouvel argument (nous ne les comptons plus), en faveur de la date que nous avons assignée à la conversion de Calvin. Dès le commencement de 1535, non seulement Calvin était protestant, mais il était regardé comme un chef protestant depuis longtemps. « Nous nous bornerons pour le moment, dit Reuss, à signaler le ton d'autorité et de supériorité avec lequel Calvin s'exprime dans toute cette préface. Aurions-nous tort d'y voir une nouvelle preuve que l'auteur a dû s'être familiarisé *depuis longtemps* avec les questions de théologie et de polémique, et surtout avec l'étude des textes sacrés ? »

IV

C'est encore à Bâle que Calvin se perfectionna dans l'étude de la langue hébraïque, il avait sans doute commencé à l'étudier avec Vatable, à Paris².

La *Vie de Calvin* 2^e édit. dit : « Une chose n'est à omettre, que comme il ne fut pas en vain, à bien départir ses études, durant le temps qu'il fut tant à Basle qu'à Genève, il s'alonna entre autres choses à la cognoissance de la langue hébraïque, et s'en profita tellement, que ce luy fut depuis grande aide pour l'interprétation de l'écriture, comme ses livres en rendent tesmoignage³. »

¹ La préface latine est dans l'édition de Calvin, *Instituta Christianae Religionis*, Orléans dans un second latin de Calvin, publié par G. de Lamoignon, Paris, 1602, t. I, p. 110 et suiv. La préface française est dans l'édition de Calvin, *Instituta Christianae Religionis*, Orléans dans un second latin de Calvin, publié par G. de Lamoignon, Paris, 1602, t. I, p. 110 et suiv. Voir aussi *Reuss, Histoire de la Théologie de Strasbourg*, III, p. 232. Voir aussi *Reuss, Histoire de la Théologie de Strasbourg*, III, p. 232. Voir aussi *Reuss, Histoire de la Théologie de Strasbourg*, III, p. 232.

² Voir *Reuss, Histoire de la Théologie de Strasbourg*, III, p. 232.

³ Voir *Reuss, Histoire de la Théologie de Strasbourg*, III, p. 232.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les lignes consacrées au sujet qui nous occupe par M. Ant.-J. Baumgartner, professeur d'hébreu à l'École de théologie de Genève, dans sa remarquable brochure : *Calvin hébraïsant et interprète de l'Ancien Testament*.

Bâle, ville universitaire, centre d'une culture intense, possédait alors des hommes qui ont laissé un nom dans l'histoire des lettres hébraïques, Ecolampade et Sébastien Münster : celui-là, élève de Reuchlin, qui lui-même fut le premier hébraïsant allemand,



Sébastien Münster d'après les *Icones*.

l'oncle de Mélanchthon, et celui-ci, élève d'un autre hébraïsant célèbre du seizième siècle, un juif converti, Mathias Adrianus, Ecolampade, il est vrai, était mort en 1531. Mais, depuis la nouvelle organisation de l'Université (1529), un professeur spécial de langue hébraïque avait été institué, et ce professeur était Sébastien Münster.

Aussi fameux comme géographe que comme hébraïsant, appelé par l'épithète de son tombeau *Germanorum Esdras et Strabo*, Esdras et le Strabon allemand, appelé par le Dr Eck, *Rabi Munsterus*, il avait été d'abord professeur à Heidelberg. Venu à Bâle en 1529, il devait y rester jusqu'à sa mort, en 1552. Au moment où Calvin arriva, il était occupé à la publication de son principal ouvrage, sa *Biblia hebraica*, dont les deux volumes in-folio parurent en 1534-1535.

Il est bien difficile de croire¹ que Calvin ait négligé de puiser à la source qui

¹ « Ils arrivèrent avec peine à Strasbourg et à Bâle. Là il eut surtout pour lui deux hommes seulement : Sébastien Münster et Wolfgang Capiton, et s'adonna à l'étude de l'hébreu » *Ibid.* (p. 121). Ce passage se rapporte à Bâle et à Strasbourg.

² Dans une lettre à M. Baumgartner, M. Herminjard, toujours occupé par la préface et le titre de l'ouvrage.

été les témoins de tous les excès de Mûnzer et de ses bandes anabaptistes, était habile évidemment. Le roi ne négligeait qu'un point : d'envoyer les preuves. Au contraire, il déclarait qu'il les avait détruites. « J'ai préféré, disait-il, ensevelir leurs paradoxes dans les ombres d'où ils étaient sortis, plutôt que de vous les envoyer à vous, qui êtes la lumière du monde. » Les documents ainsi supprimés, François premier s'écriait avec l'accent de la plus vertueuse indignation et du simple devoir accompli : « Je me borne à dire que si vous avez eu parmi vous des individus semblables, ou même bien différents, tous vous les avez détestés et excérés (*abominati illos atque execerati estis omnes*) selon votre devoir. Je me suis opposé avec toute ma sollicitude, mon pouvoir, mes soins à ce que cette peste contagieuse et menaçante de la plus affreuse sédition ne s'étendit davantage en France¹. » François I^{er} ne méritait donc que des félicitations!

C'en était trop. Cette « contradiction infâme et mensongère, comme s'exprime Bullinger, mettant le comble à l'impudence, à la perversité souverainement indigne de la majesté royale², » devait-elle ne rapporter au coupable que des profits? François I^{er}, non content d'enlever aux martyrs la vie, allait-il paisiblement leur enlever aussi l'honneur? Non. Calvin prend la parole. Il travaillait depuis assez longtemps, nous l'avons vu, à un exposé des doctrines évangéliques. Il hâte l'achèvement de son livre et le publie.

« Laisant le pays de France, raconte-t-il lui-même dans la préface des Psaumes, je m'en veîns en Allemagne, de propos délibéré, afin que là je puisse vivre à requoy en quelque coin incognu comme j'avoÿe toujours désiré.

» Mais voyci, pour ce que cependant que je demieuroÿe à Basle, estant là comme caché et cognu de peu de gens, on brusla en France plusieurs fidèles et saints personnages, et que le bruit en estant venu aux nations estranges, ces bruslemens furent trouvez fort mauvais par une grande partie des Allemans, tellement qu'ils conceurent un despit contre les autheurs de telle tyrannie : pour l'appaïser on feit courir certains petits livres mal-heureux et pleins de mensonges, qu'on ne traittoit ainsi cruellement autres qu'anabaptistes et gens séditioneux, qui par leurs resveries et fausses opinions renversoÿent non seulement la religion, mais aussi tout ordre politique. Lors moy, voyant que ces praticqueurs de Cours par leurs desguisemens, taseboÿent de faire non seulement que l'iniquité de ceste effusion du sang innocent demeurast ensevelie par les faux blasmes et calomnies desquelles ils chargeoÿent les saints martyrs après leur mort, mais aussi que par après il y eust moyen de procéder à toute extrémité de meurtrir les povres fidèles, sans que personne en peust avoir compassion, il me sembla que sinon que je m'y opposasse vertueusement, en tant qu'en moy estoit, je ne pouvoÿe m'excuser qu'en me taisant je ne fusse trouvé lasche et des'val. Et ce fut la cause qui m'incita à publier mon Institution de la religion chretienne : premièrement à fin de respondre à ces meschans blasmes que les autres semoÿent, et en purger mes frères, desquels la mort estoit précieuse en la présence du Seigneur; puis

¹ Herminjard, III, p. 232. — ² 28 mai 1534, à Bull. 3. O. 1. 3. III.

CHRISTIA

NAE RELIGIONIS INSTI-
 tutio, totam ferè pietatis summa, & quic
 quid est in doctrina salutis cognitu ne-
 cessarium, complectens: omnibus pie-
 tatis studiosis lectu dignissim-
 um opus, ac re-
 cens edic-
 tum.

PRAEFATIO AD CHRI-

Stianissimum REGEM FRANCIAE, qua
hic ei liber pro confessione fidei
offertur.

IOANNE CALVINO

Noviodunensi autore.

B A S I L E A E,

M, D, XXXVI.

D. Mattheus Limpurgio Luthero
anno 1540. Opusculum
D. D.

Titre de la première édition de l'*Institution chrétienne*, (p. 308.) (Grandeur de l'original.)

Pharisiens, plutôt que de ton vouloir. Mais comment cela se fait, il n'est point mestier de le dire icy. Quoy que ce soit, elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusques là, que la vérité de Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutefois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse: et, outre, que la povrette Église soit, ou consumée par mortz cruelles, ou par bannissemens déchassée, ou tellement, par menasses et terreurs, estonnée, qu'elle n'ose sonner mot. Et encores ilz insistent en telle rage qu'ilz ont acoustumé, pour abattre la paroy qu'ilz ont ja esbranlée, et parfaire la ruïne qu'ilz ont encommencée. Cependant nul ne s'avance, qui s'oppose en deffence contre telles furies. Et s'il y en a aucuns qui veulent estre veuz très

fort favoriser à la vérité, ils disent qu'on doit aucunement pardonner à l'imprudence et ignorance des simples gens. Car ilz parlent en ceste manière, appelans la très certaine vérité de Dieu, imprudence et ignorance : et ceux que nostre Seigneur a tant estimez, qu'il leur a communiqué les secretz de sa sapience céleste : gens simples. Tellement tous ont honte de l'Évangile.

» Or à toy appartient, Très gracieux Roy, de ne destourner ne tes oreilles, ne ton courage, d'une si juste deffence : principalement quand il est question de si grand'chose. C'est à sçavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre : comment sa vérité retiendra son honneur et dignité : comment le Règne de Christ demeurera en son entier. O matière digne de tes oreilles, digne de ta juridiction, digne de ton Thrône Royal ! Car ceste cogitation fait un vray Roy : s'il se reconnoist estre vray ministre de Dieu au gouvernement de son Royaume. Et au contraire celuy n'exerce point Règne, mais briganderie, qui ne règne point à ceste fin, de servir à la gloire de Dieu. Or celuy est abusé qui attend longue prospérité en un Règne, qui n'est point gouverné par le sceptre de Dieu : c'est-à-dire sa sainte Parole. Car l'édit céleste ne peut mentir, par lequel il est dénoncé, que le peuple sera dissipé quand la Prophétie défauldra.

» Et ne te doit détourner le contemnement de notre abjection. Certes nous reconnoissons assez, combien nous sommes povres gens et de mespris : c'est à savoir, devant Dieu misérables pécheurs, envers les hommes contemnez et déjectez, et mesme, si tu veux, l'ordure et la ballicure du monde : ou si on peut encores nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien de quoy nous glorifier devant Dieu : sinon sa seule miséricorde : par laquelle, sans quelque mérite nostre, nous sommes sauvez, ne envers les hommes, sinon nostre infirmité, c'est-à-dire ce que tous estiment grande ignominie.

» Mais toutesfois il fault que nostre doctrine consiste, eslevée et insupérable par-dessus toute la gloire et puissance du monde. Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ : lequel le Père a constitué Roy, pour dominer d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves, jusques aux fins de la terre. Et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche, il la casse toute avec sa force et sa gloire, comme un pot de terre : ainsi que les prophètes ont prédiet de la magnificence de son Règne, qu'il abatroit les Royaumes durs comme fer et émail, et reluisans comme or et argent. »

Il fault de faire remarquer la grandeur de ce langage. Mais peut-être est-il inutile de faire remarquer jusqu'à quel point, pour le Réformateur, la Réforme est une affaire de foi, de foi en la vérité. Et naturellement la vérité est exprimée dans la doctrine. Que reproche-t-on aux novateurs : « une doctrine damnée. » Qu'ont reproché à Calvin, c'est que ses adversaires appellent imprudence et ignorance, la très certaine vérité de Dieu. » Et quelle est sa certitude triomphante ? Elle est, pour notre doctrine, consistée élevée et insupérable, car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ. » On ne dira pas que ces hommes ne vivaient pas de leur doctrine : ils en vivaient jusqu'à mourir pour elle. Et

précisément leur mort même atteste cette foi nette, précise, inébranlable, absolue en la très certaine vérité de Dieu. « Je sais en qui j'ai cru. » Je sais !

Et cependant l'admiration ne doit pas aller jusqu'à l'aveuglement. Calvin dit : La vérité : il ne dit pas : la liberté. Or il aurait fallu affirmer cela et ne pas nier ceci. Calvin ne proteste pas contre les supplices infligés à l'hérésie : il conteste l'hérésie. C'en était une d'un autre genre. Du moins elle prouve la parfaite sincérité de nos pères. Ils ne comprirent pas, au XVI^e siècle, la tolérance comme nous la comprenons au XIX^e. Mais toujours ils offrirent de supporter les premiers la loi qu'ils proclamaient pour les autres : et, avant d'en tourner la pointe contre leurs adversaires, ils la tournèrent héroïquement contre eux-mêmes. Ils se sont trompés, non en bourreaux cruels, mais en sublimes martyrs. Il y a eu erreur. Il n'y a pas eu honte, ni pour eux, ni pour nous.

Ayant posé la question avec cette majesté, Calvin passe rapidement en revue les principales objections.

Cette doctrine est nouvelle, dit-on. Calvin répond : « Ilz font moult grand injure à Dieu : duquel la sacrée parolle ne méritoit point d'estre notée de nouveleté. Certes je ne doute point, que touchant d'eux, elle ne leur soit nouvelle : ausquelz et Christ mesmes et son Évangile sont nouveaux. Mais celui qui sçait que ceste prédication de Saint Paul est ancienne, c'est que Jésus-Christ est mort pour noz péchez et ressuscité pour nostre justification : il ne trouvera rien de nouveau entre nous. Ce qu'elle a esté longtemps cachée et incongneue, le crime en est à imputer à l'impiété des hommes. Maintenant quand elle nous est rendue par la bonté de Dieu, pour le moins elle devoit estre receue en son autorité ancienne. »

Cette doctrine est douteuse et incertaine, dit-on. Calvin répond par un argument *ad hominem*, terrible et sublime : « Comment qu'ilz se moquent de l'incertitude d'icelle, s'ilz avoient à signer la leur de leur propre sang, et aux despens de leur vie, on pourroit voir combien ilz la présentent. Nostre fiancée est bien autre, laquelle ne craint ne les terreurs de la mort, ne le Jugement de Dieu. »

Puis Calvin réfute l'objection tirée de l'absence de miracles. Selon lui « la doctrine précède les miracles. » Satan a aussi ses miracles...

Il en arrive à l'objection tirée du témoignage des Pères : et ce lui est une occasion de prouver sa modération, et la sagesse de son jugement : « Ilz nous poursuivent par grand' clameur, comme contempteurs et ennemis des Pères. Mais tant s'en fault que nous les contemnions, que si c'estoit notre présent propos, il me seroit facile d'approuver par leurs témoignages la plus grand' part de ce que nous disons aujourd'huy. Mais nous lisons leurs escriptz avec tel jugement, que nous avons toujours devant les yeux ce que dit saint Paul : c'est que toutes choses sont nostres, pour nous servir, non pour dominer sur nous.... Ceux qui n'observent point cest ordre, ne peuvent rien avoir de certain en la Foy : veu que ces saints personnages desquelz il est question, ont ignoré beaucoup de choses, sont souvent divers entre eux, et mesme aucunesfois se contreviennent à eux-mesmes. »

Suit alors une longue et éloquente énumération, où Calvin montre comment ses adversaires se moquent de ces Pères qu'ils invoquent, et qui les condamnent. C'est rapide, pressé, comme les coups d'une massue, qui tombe et retombe sur le fer placé entre elle et l'enclume. « Ceux estoient du nombre des Pères, desquels l'un a dit que Dieu ne beuvait ne mengeoit : et pourtant qu'il n'avoit que faire ne de platz ne de calices. L'autre, que les sacrements des Chrestiens ne requièrent ne or ne argent, et ne plaisent point à Dieu par or. Ilz outrepassent donc ces limites, quand en leurs cérémonies, ilz se délectent tant d'or, d'argent, marbre, yvoire, pierres précieuses et soyes, et ne pensent point que Dieu soit droitement honoré, sinon en affluence et superfluité de ces choses. — Cestuy estoit un Père, qui disoit que librement il osoit manger chair en quaresme, quand les autres s'en abstenoient, d'autant qu'il estoit Chrestien. Ilz rompent donc les limites, quand ilz excommunient la personne, qui aura en quaresme gousté de la chair. — Ceux estoient Pères desquelz l'un a dit qu'un Moyne qui ne laboure point de ses mains, doit estre réputé comme un brigand. L'autre, qu'il n'est pas licite aux Moynes de vivre du bien d'autruy : mesme quand ilz seroient assiduez en contemplations, en oraisons, et à l'estude. Ilz ont aussi outrepasé ceste borne quand ilz ont mis des ventres oysifz de Moynes en des b... ce sont leurs cloïstres, pour estre saoullez de la substance d'autruy... » Et cela continue avec la même verve impitoyablement érudite, trois, quatre pages.

Ne voulant pas braver l'honnêteté, nous avons dû supprimer un mot à la fin de la dernière citation. Nous sommes au XVI^e siècle, où l'énergie, qui a tant de charme et tant de vertus, a aussi ses défauts. Calvin ne recule pas devant l'image réaliste, et le mot qu'on est convenu d'appeler propre, surtout quand il s'agit des moines. Quelques pages plus haut, il les avait dépeints en ces termes : « Pourquoi combattent-ils d'une telle rigueur et rudesse pour la Messe, le Purgatoire, les pèlerinages, et telz fatraz, tellement qu'ilz nient la vraye piété poyoir consister, si toutes ces choses ne sont creues et tenues par Foy très explicite, combien qu'ilz n'en prouvent rien par la parole de Dieu? Pourquoi : sinon pourtant que leur ventre leur est pour Dieu, la cuisine pour Religion, lesquelz ostez, non seulement ils ne pensent pas qu'ilz puissent estre chrestiens, mais ne pensent plus estre hommes. Car combien que les uns se traictent délicatement en abondance, les autres vivent en rongéant des croustes, toutesfois ilz ont un tous d'un pot, lequel, sans telles aydes, non seulement se refroidiroit, mais se feroit du tout. »

Mais l'Écriture est revenue à la grande éloquence. Il s'agit des troubles que Calvin a suscités, non à la nouvelle doctrine de susciter. Émeutes, contentions! Ce n'est pas l'Écriture qui le dit. Elle est évangélique, c'est la faute de Satan lui-même. Calvin voit l'Écriture ébranler les ames secouant le sommeil, dans lequel la superstition papistique les a si longtemps mis de se plonger : « C'est quasi le propre de la parole de Dieu, p... Elle ne vient en avant que Satan ne s'éveille et escarmouche. Et ce tout est un miracle très certain, pour la discerner des doctrines menson-

gières : lesquelles facilement se montrent, en ce qu'elles sont reçues volontairement de tous et viennent à gré à tout le monde. En telle façon, par quelques années ci-devant, quand tout estoit ensevely en ténèbres, ce seigneur du monde se jouoit des hommes à son plaisir, et, comme un Sardanapalus, se reposoit et prenoit son passetemps en bonne paix. Car qu'eust-il fait, sinon jouer et plaisanter, estant en paisible et tranquille possession de son Règne ? Mais depuis que la lumière, luisante d'en hault, a aucunement déchassé ses ténèbres, depuis que le Fort a assailly et troublé son Règne, incontinent il a commencé à s'esveiller de sa paresse et prendre les armes. »

Et la lettre se termine par un appel direct au roi : « Tu as, ô Roy très magnifique, la venimeuse iniquité de noz calumnieurs exposée par assez de parolles, à fin que tu n'enclines pas trop l'aureille pour adjouter foy à leurs rapports. Et mesme je doute que je n'aye esté trop long : veu que ceste préface a quasi la grandeur d'une deffence entière. Combien que par icelle je n'aye prétendu composer une deffense, mais seulement adoucir ton cueur, pour donner audience à nostre cause. Lequel tien cueur, combien qu'il soit à présent destourné et aliéné de nous, j'adjouste mesme enlambé, toutesfois j'espère que nous pourrons regagner sa grâce, s'il te plaist une fois, hors d'indignation et courroux, lire ceste nostre confession, laquelle nous voulons estre pour deffence envers ta Majesté. Mais si, au contraire, les détractions des maiveuillants empeschent tellement tes aureilles, que les accusez n'ayent aucun lieu de se deffendre ; d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que tu y mettes ordre, exercent tousjours cruauté par prisons, fouetz, géhennes, coupeures, breusleures, nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jettez en toute extrémité : tellement néanmoins, qu'en nostre patience nous posséderons nos âmes, et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle, sans doute, se montrera en saison, et apparoïstra armée, tant pour délivrer les povres de leur affliction que pour punir les contempteurs. Le Seigneur Roy des Roys veuille establir ton Thrône en justice et ton siège en équité. Très fort et Très illustre Roy. »

« De Basle, le xxiii d'aoust MDXXXV. »

VII

François I^{er} lut-il ces pages admirables ? Th. de Bèze ne semble pas le croire, et du reste peu importe. Le monarque chevalier, restaurateur des lettres, brillant de toute la gloire des tournois et des armes, n'étoit pas capable d'élever son esprit jusqu'à la hauteur de l'esprit qui inspirait l'obscur « vilé de Bâle.

1. « Mais ni les peches du peuple français, ni les peches du roi lui-même ne lui permirent d'entreprendre de grandes choses, pas même de les lire. » (*Œuvres*, XXI, *Vie de Calvin*, p. 123.) Il est vrai, dit le même auteur, qu'il est possible que par hasard il les avait lues (*ib. forte legi*), cela aurait été très utile, car c'était un prince « doué d'un grand génie ».

jouent encore devant lui la farce d'Orléans, pour lui bien permettre de sonler les derniers abîmes d'une superstition qui finit en vulgaire supercherie.

Mais, à côté de l'ombre destinée à repousser, brille la lumière destinée à attirer. Si Calvin a été l'élève de Bêda, chef de la bande sorbonique, il est le protégé des amis de Le Fèvre d'Étaples, les Cop et les Budé, et il traverse toutes les phases du mouvement labrisien. Il se lie intimement avec Gérard Roussel, et le vénérable Le Fèvre prolonge sa vie au delà de cent ans, pour pouvoir encore lui donner, à Nérac, sa bénédiction. En même temps, avant de subir le martyre, Estienne de la Forge l'accueille dans sa maison, et lui permet de constater la piété et l'héroïsme de l'Église naissante, tandis que Quintin, le chef libertin, et Servet, le chef antitrinitaire, se rendent à Paris pour effrayer le jeune docteur de leurs dangereuses hérésies.

Lui va ainsi, de lieu en lieu, du nord au midi, et du midi au nord de la France et de l'Église, voyant, écoutant, observant, notant, enrichissant son cœur et sa conscience, non moins que son intelligence, de tout ce qu'il trouve chez les hommes ou dans les bibliothèques : prodige de travail, d'un ascétisme rigoureux, et cependant plein de jeunesse, recherché, fêté. Tous les cercles se le disputent, et partout et sur tous il exerce cette mystérieuse influence, cette puissance irrésistible de séduction et d'attraction qui est un des signes les plus caractéristiques de la souveraineté du génie. Ceux qui le connaissent l'aiment ; et ceux qui l'aiment ne peuvent résister au désir, il faut dire au besoin, de le revoir. Ils partent les uns après les autres, de Noyon : son frère, sa sœur, celui auquel il a cédé sa chapelle de la Gésine, celui auquel il a cédé sa cure de Pont-Évêque, et le lieutenant du roi Laurent de Normandie... ; de Paris : son maître Mathurin Cordier, ses condisciples de Montmor, ses amis Cop, ses amis de Budé... ; d'Orléans : le fils de son ami Daniel... ; de Bourges, les Colladon ; d'Angoulême, son hôte lui-même, qui ne peut se séparer de lui... ; de Poitiers : Véron, le procureur Babinot, le lecteur des Institutes, Saint-Vertumien... ; procession bien étrange, mais qui nous atteste la fascination exercée sur les cœurs par celui auquel on a osé reprocher de n'avoir éprouvé ni inspiré aucune affection !

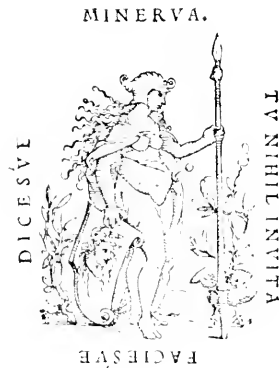
Alors, enfin, il est prêt. Déjà il a fait tressaillir son pays au bruit retentissant du discours de Cop. Déjà il s'est partout gagné d'intimes sympathies par sa propagande secrète et plus efficace. Il peut parler ; on peut l'écouter. Et lorsque François I^{er}, non content de tuer les protestants à coups d'édits, veut les déshonorer à coups de calomnies, lui, Calvin, répond au roi par son *Institution*.

Le dialogue, il faut dire le duel, est auguste ; et, à contempler les deux adversaires s'avançant l'un vers l'autre, c'est bien de dignité royale que notre imagination est frappée, éblouie. Seulement il faut aspirer la fausseté des apparences et rétablir la vérité des faits : le roi, vraiment roi, ce n'est pas François I^{er}, c'est Calvin.

Sa préface est comme la solennelle annonce de son avènement. Il en fait part à la France, et à l'Allemagne, et au monde. Désormais c'est lui qui est le chef et le défenseur. Il prend possession de ce sceptre spirituel qu'on ne lui ravira pas.

Il met sur sa tête cette couronne splendide que les ténèbres de l'isolement, et de sa modestie, et de sa timidité, ne pourront plus cacher désormais au respect, à l'admiration de ses disciples.

Ou plutôt, Dieu lui-même achevant son œuvre, dans le silence de la retraite, a sacré son oint, celui qu'il avait choisi, élevé, dirigé, instruit, le jeune homme pâle et chétif, nouveau David contre ces nouveaux Goliath : le roi, le pape, l'empereur, celui qui va conduire la chrétienté protestante à ses destinées nouvelles. Aussi, qu'il se cache sous des pseudonymes, qu'il cherche par le monde « ombre et requoy, » qu'il fuie en Italie ! le moment approche où, par une sainte violence, Farel va le forcer à monter sur le trône que la Providence lui a destiné et préparé : ce trône, c'est Genève.



Minerva. (Thouin, Platte, des 1^{re} première
édition de *L'Institution chrétienne*.)

APPENDICES

Appendice N° I.

QUELQUES HISTORIENS DE CALVIN

I. Théodore de Bèze.

1. « Vie de Calvin. » — 2. « Histoire ecclésiastique. »

I. Nous avons trois rédactions de la *Vie de Calvin* par Théodore de Bèze¹:

A. Dans les derniers jours de sa vie, Calvin s'était occupé à rédiger un Commentaire sur le livre de Josué. Il n'eut pas le temps de l'achever. Bèze n'en crut pas moins devoir le publier immédiatement. Il y joignit une préface, en français comme le Commentaire, datée du 19 août 1564, et racontant la vie de l'auteur. « Dans cette situation le portrait du héros, tracé au vol, pour ainsi dire, par la main d'un ami, qui lui était attaché par les liens de la reconnaissance et de la vénération, qui avait combattu à ses côtés, qui avait partagé toutes les avaries auxquelles il s'était vu exposé, mais aussi toutes les colères qui l'avaient animé, ce portrait, disons-nous, devait prendre les couleurs d'une apologie éloquente, d'un panégyrique². »

Mais, comme le dit une note qui accompagne une édition séparée de cette préface (toujours en 1564), le lecteur ne devait pas penser « que la mémoire d'un si grand personnage se peust contenter d'un si petit discours (combien qu'il soit diligemment et véritablement fait). » Ce discours devait seulement servir à « donner espérance d'attendre une belle et ample histoire de ses faits et gestes. »

B. Dès 1565, il parut une seconde édition du Commentaire sur Josué, avec la préface biographique, mais « augmentée, dit le titre, depuis la première édition et déduite selon l'ordre du temps, quasi d'an en an. »

Le nom de Bèze figure sur le titre et en tête de la préface, et c'est lui qui parle dans un grand nombre de passages. Quoique imprimée en 1565, cette seconde édition est datée, à la fin, du 19 août 1564, comme la première.

Bèze cependant n'en était pas l'unique auteur; car, dans son apologie contre Xaintes³, il a écrit: « Cette histoire, comme tout le monde le sait ici (*quod omnes vobis nuntia*), ce n'est pas moi qui l'ai ni écrite ni publiée (*neque scripsi neque edidi*), mais ce fut Nicolas Colladon, alors mon collègue.

¹ *Opera*, XXI, voir p. 6 à 10. — ² *Ibid.*, p. 6. — ³ *Ad E. Claudu de Savoie responsionem altera Th. Beza apologia* — *Th. Beza volumen Tractatuum Theologicorum*, Genève, MDXX, 2^e partie, p. 193.

Et voici comment M. Reuss s'exprime sur la valeur de l'ouvrage : « Au point de vue de la science, sinon de la littérature, c'est un bonheur qu'il ne soit pas survenu d'écrivain supérieur, pour mettre en œuvre ces matériaux, pour se les assimiler, et en former quelque grand ouvrage portant son empreinte personnelle. » Il cite le jugement d'un historien catholique, « mais véritable historien, » Alphonse de Ruble, qui a écrit : « *L'Histoire ecclésiastique*, systématiquement négligée par quelques historiens, ne mérite pas cet oubli. Nous avons pu vérifier, d'après de nombreuses recherches originales, l'exactitude de son récit des troubles de Guyenne. Outre la sûreté de ses informations, de Bèze a toute l'autorité d'un témoin oculaire... sa partialité est tempérée par la largeur et la supériorité de son esprit... Il est regrettable qu'un tel historien n'ait pas encore trouvé un éditeur digne de lui » (p. LXXIV). Enfin M. Rod. Reuss conclut : « Je résumerai ma façon de voir sur *L'Histoire ecclésiastique* en disant que c'est le recueil le plus complet que nous possédions sur les origines du protestantisme français ; que la sincérité absolue des impressions contemporaines qu'il a recueillies, et qu'il nous conserve dans leur fraîcheur et leur naïveté première, en fait la source la plus digne de foi pour les années antérieures aux guerres civiles » (p. LXXV).

Nous indiquerons encore (on va voir pourquoi) l'opinion de Jean Senebier, de Genève, « un homme admirablement placé pour approfondir la question » (p. XXV). « ... Il est prouvé, dit-il, que Th. de Bèze a seulement dirigé *L'Histoire ecclésiastique*, ou qu'il a seulement travaillé au premier volume, » celui qui contient les renseignements sur Calvin.

Nous avons donc là comme une quatrième rédaction de la vie de Calvin, revue pour la troisième fois.

Depuis l'important travail de M. Rod. Reuss, une communication faite par M. Th. Dufour à la Société d'histoire de Genève, le 10 avril 1890, (voir le Bulletin de cette Société, XXXIX, 1890, p. 285, 286) est venue préciser, très heureusement, et presque résoudre définitivement la question. La part prise par Bèze dans la publication de *L'Histoire ecclésiastique* paraît un peu plus considérable que ne le croyait M. Rod. Reuss.

L'édition originale, parue sans nom d'auteur, en trois volumes in-8, comprenant 2300 pages, porte comme indication typographique : De l'imprimerie de Jean Remy, à Anvers, 1580. La marque représente trois soldats, frappant sur une enclume, avec la devise célèbre :

Plus a me frapper on s'amuse,
Tant plus de matens on y use.

Inutile de dire que Remy, Anvers, sont des noms destinés à donner le change. L'ouvrage a été imprimé à Genève, et Cunitz crovait même y reconnaître les types employés, en 1569, pour une édition de *L'Institution chrétienne*, par François Perrin. Perrin est mort en 1571.

M. Herminjard nous permet d'aller plus loin, et de penser que certains exemplaires reçurent, imprimés au tampon, entre la vignette et la ligne : « De l'imprimerie de Jean Remy, » les mots « à Genève. » Lui-même possède deux volumes avec cette addition; le troisième, faisant sans doute partie d'une autre série, ne la porte pas.

Les registres du Conseil de Genève apportent des renseignements plus précieux encore. Louis de Rozu, libraire, originaire de Paris, s'était réfugié, en 1553, à Genève, et habita au Grand Mezel. Sa fille Marie était filleule de Théodore de Bèze. On peut en être sûr. On demanda (1579) au Conseil l'autorisation d'imprimer *L'Histoire ecclésiastique*. Cette autorisation lui fut accordée, le 12 juin, pour les deux premiers livres de la chronique, et pour ce qui est écrit par M. de Bèze. Voilà pour nous le fait décisif. Que Bèze ait été l'auteur principal des deux premiers livres, ceux qui parlent de Calvin ; peu importe. Le texte a précédé ses vœux, et l'on a pu en croire. Le texte nous donne la pensée de Bèze. De Rozu n'est qu'un acteur anonyme, et nul pour le

livres III, IV, V, le 9 juillet, etc. Un moment (4 mai) il avait offert d'imprimer « hors de la ville. » Nous voilà donc fixés.

Ajoutons que, dès l'origine, tout le monde considéra Bèze comme le principal rédacteur et l'éditeur responsable de l'*Histoire ecclésiastique*. M. Dufour a découvert dans la Bibliothèque Tronchin, deux lettres adressées à Bèze par un habitant de Dieppe, Le Noble, et réclamant très vivement contre une assertion contenue dans le second volume. Les deux lettres, datées de Sedan, sont du 24 oct. et du 15 déc. 1580. Bèze fit faire un carton.

II. Florimond de Ræmond.

1. Fl. de Ræmond et le protestantisme. — 2. « La naissance de Phérésie » et sa crédibilité. — 3. Jugement de Bayle. — 4. Jugement des éditeurs des *Opéra*. — 5. Les récits de Fl. de Ræmond sur le séjour de Calvin à Poitiers. — 6. Fl. de Ræmond et le témoignage de Pierre Cayet.

1. Florimond de Ræmond (c'est la forme que Florimond paraît préférer; la famille écrivit presque constamment : Raymond) est né à Agen, vers 1540. Son père avait vu brûler Jérôme Vindocin ex-dominicain, le 5 février 1539. « Et luy et plusieurs autres, raconte de Ræmond, restèrent tous éperdus d'un tel spectacle, non jamais veu en ceste ville-là, ne pouvant croire que celui qui mourant ne parloit que de Jésus-Christ, n'invoquoit que Jésus-Christ, ne fust condamné à tort! »

Il alla étudier à Bordeaux : « Il me souvient, dit-il, qu'en ma première enfance, un régent nommé Valois, faisant la sixiesme à Bordeaux, commença de nous faire perdre la coutume de donner entrée à nos leçons par le signe de la croix (c'estoient, dit-il, des singeries), nous parlant de la religion en privé, et comme se jouant, selon que nostre jeune suffisance y pouvoit atteindre. Cela faisoit quelque bresche en nos petites ames, d'autant plus dangereux que ces premières impressions s'arrachent après mal aisément, quand elles ont une fois pris pied et jetté quelque racine! »

De Bordeaux, Fl. de Ræmond alla à Paris, où il étudia dans le collège de Presle, dirigé par Ramus. Le 23 décembre 1559 il assista (comme nous l'avons raconté) au supplice d'Anne du Bourg. Son émotion fut grande, et les doutes de son père, devant un spectacle analogue, lui revinrent à l'esprit, plus vifs. En 1562, il entendit prêcher Th. de Bèze à la Porte St-Antoine. A ce moment, âgé de 25 ans environ, devint-il protestant, comme l'ont dit Bayle et la *France protestante*? C'est une question de nuances et de mots. Ceux qui disent qu'il ne fût pas protestant, avouent en effet « qu'il inclinait tellement vers les opinions nouvelles qu'il n'était déjà presque plus catholique. » En tout cas, bientôt après, il revint, de plus ou moins loin, au catholicisme.

Il rend, grâces immortelles à ce grand Dieu immortel, de ce qu'il m'a fait ceste grâce d'ordonner le triomphe et victoire de son précieux corps sur Bézélzébuth, car mon bon ange m'y a tenu, en compagnie de quelques escoliers, estant tous en ce temps-là compagnons d'estude à Paris, sur le point de faire naufrage de nos âmes. La France estoit lors en tel estat, qu'on ne pouvoit aller à nos colleges au doigt, et tenoit on pour mal habile, celui qui n'avoit eu quelque part en la religion, ou en la cause évangélique. »

Cette conversion de Fl. de Ræmond est à rapprocher de celle de Montluc, parlant de l'invasion de la France par les pasteurs évangéliques : « Il n'y a enfant de famille qui n'ait voulu goûster cette doctrine. »

1. P. de Foix, *Œuvres complètes*, t. 1, p. 107. — 2. *Œuvres complètes de Florimond de Ræmond*, 1867. — 3. *Naissance de*

De Remond raconte alors le miracle qui le convertit. Une femme avait été possédée d'un grand nombre de diables. On les avait tous chassés, sauf Bézélébuth. Avec le dernier exorcisme : « Elle estoit tellement tourmentée qu'on lui oyoit craquer les os, grincer les dents, perdant toute figure humaine. Elle venoit grosse, enflée comme un mix, ouvrant la gueule de telle façon que ceux qui étoient auprès d'elle lui voyoient le fond de l'estomac. Parfois elle tiroit un pied de langue, et roullant les yeux dans la teste gros et enflambez, elle les rendoit étincelants comme chandelles. Et en cest estat, s'eslançoit en l'air, sans que douze ny quinze hommes la pussent retenir, muglant et hurlant comme un taureau¹. » Voilà El. de Remond, avec son imagination amusante et grossissante. Ce grand et fameux miracle de Laon le retira de la gueule de l'hérésie.

Le 23 juillet 1570, il succéda à Michel Montaigne sur son siège de membre du parlement de Bordeaux. En 1572, il fut rançonné par ceux de la religion. Il n'aurait pas perdu, dans la suite, une occasion de se faire rembourser, par les huguenots amenés devant le parlement, et se serait même vanté d'avoir ainsi recouvré dix ou douze fois la somme perdue. Il voyagea en Allemagne, alla à Wittemberg, obtint, le 7 mai 1599, un bref du pape Clément VIII, lui permettant de lire les livres hérétiques pour les réfuter. Il se composa un musée, une riche et belle bibliothèque, où ne manquaient pas les précieux manuscrits.

Il fut en relation d'amitié, ou de correspondance, avec du Bartas, Etienne Pasquier, du Plessis Mornay, Juste Lipsé, le cardinal Baronius. Devenu veuf, il se remaria, et conseilla à ses amis de l'imiter, pour se consoler en pareille aventure,

Car, comme on chasse un clou par un autre plus fort,
Un autre amour nouveau, employant son effort,
A l'amour et au deuil apportera remede.

La comparaison lui parut si heureuse qu'il la mit en latin :

Sic clavus clavum, fluctum sic vincere fluctus,
Sic et amat dici victor amoris amor.

Il mourut le 17 novembre 1601. •

2. Ses principaux ouvrages sont : *L'Erreur populaire de la papesse Jeanne* ; *L'Anti-Christ*, 1595, et enfin son œuvre posthume : *La naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*. La première édition parut à Paris, in-4°, chez Chastellain, 1605. Le livre est édité par son fils qui dit : « Catholique lecteur, regrette de ne voir ce dessin accompli. Tu y eusses bien veu une autre polissure, si son autheur eut peu passer l'éponge par dessus. Tu y rencontreras des bresches ; accuses en la mort, qui a tout fait mourir avec luy. Il avoit laissé le seul titre du sixième livre, lequel il donnoit au schisme d'Angleterre, ayant travaillé au septiesme et au huitiesme qui le pressoient d'avantage, à cause qu'ils parloient de la France; il m'a fallu suer pour le bastir à la haste en peu de temps, désirant te le donner le plustot que je pourrois. C'est le livre VII qui s'occupe de l'hérésie en France.

Les détails biographiques, que nous avons donnés au chapitre, permettent de juger la valeur historique de l'œuvre.

El. de Remond n'est pas seulement un écrivain extrêmement intéressant, d'un style original, pittoresque, avec un vocabulaire plein d'épique, d'insouciance, de verve, comme qui a été à même de connaître les choses protestantes, les hommes protestants. Il avait voyagé, vu ; il possédait une bibliothèque bien fournie, et il avait été presque protestant lui-même. Mais cet historien est doublé d'un chroniqueur érudit et patient. De la dévotion à Calvin, il a écrit sur Calvin et

1. *L'Anti-Christ*, p. 178, cit. par le L. C. 1. 1. 1.

à 1601?] Les jugements lui sont presque *paris*, est dicté, par l'esprit de parti et le fanatisme religieux. [Ce qui ne l'empêche pas de faire des aveux d'autant plus précieux.] Il vivait vers la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle. » [Pas précisément, puisqu'il a vécu de 1540 à 1601¹.] Et plus loin les éditeurs parlent des « soixante ou soixante-dix ans qui le séparaient des faits qu'il raconte. » Mais où trouvent-ils ces soixante ou soixante-dix ans, puisque H. de Ramond a été le contemporain de plusieurs de ces faits et qu'il a pu les écrire, soit au moment même, soit très peu après? De la mort de Calvin à la mort de H. de Ramond, il y a non soixante ou soixante-dix ans, mais seulement trente-sept ans, et il n'est pas probable que H. de Ramond ait composé son énorme histoire la veille même de sa mort.

Cet exemple d'erreurs, ainsi commises par les critiques les plus modernes, qui font justement autorité, doit nous rendre indulgents pour les erreurs des autres, et en particulier pour celles d'un chroniqueur du XVI^e siècle.

5. M. Herminjard parle spécialement des renseignements donnés par H. de Ramond sur le séjour de Calvin à Poitiers : il ne peut admettre leur exactitude.

Ne faisons pas remarquer que, si ces renseignements ne cadrent pas avec le système chronologique adopté par le savant éditeur de la *Correspondance*, ils cadrent bien avec le nôtre : et bornons-nous à nous demander si, dans leur ensemble, ces renseignements ne sont pas tout à fait vraisemblables. N'est-ce pas ainsi que devait penser, parler et agir, celui qui avait composé le discours de Cop, qui avait définitivement rompu avec l'Église catholique, qui travaillait à son *Institution chrétienne* et allait rédiger dans quelques jours son premier manifeste théologique, sa *Psychopanychia*? Les paroles que H. de Ramond lui prête ne portent-elles pas le cachet de l'authenticité calvinienne : « Cherchons la vérité, » et l'appel à la Bible, et à Dieu, au nom de la Bible : « Voilà ma messe? » Les cérémonies racontées par H. de Ramond, ne trahissent-elles pas leur caractère absolument primitif : la manducation, le *Credo* et le *Pater* encore en latin, et cette protestation contre la Messe que nous retrouvons dans les usages de la première Église réformée, celle de Meaux?? La vraisemblance n'atteint-elle pas l'extrême limite? C'est bien ce qui a dû frapper M. Lefranc, qui accepte en gros les récits de H. de Ramond, et les confirme par cette réflexion : « Partout où il passait, Calvin était reconnu comme le chef naturel des groupes qu'il fréquentait. Avant d'être le Réformateur de Genève, il eut en France un rôle beaucoup plus considérable qu'on ne le croit généralement. L'éclat de sa carrière ultérieure a fait oublier l'action qu'il exerça dans son pays³. »

Pour rejeter ces renseignements et contredire ces vraisemblances, il faudrait donc des motifs positifs et nets.

M. Herminjard écrit : « Est-il légitime de préférer les assertions de H. de Ramond au témoignage catégorique de Louis du Tillet, l'ami, le compagnon de Calvin pendant cette même année 1534? Voici un passage de la lettre que du Tillet lui écrivait, le 1^{er} décembre 1538² : « C'est devant » ceux à la plus grande part desquels vous sçavez que votre doctrine est agréable, non pas ailleurs, » que vous la maintenez, car vous avez abandonné votre nation parce que vous ne l'y avez osé » divulguer et maintenir publiquement. » D'abord M. Herminjard³ nous permettra de contester ce titre d'*ami* qu'il donne à L. du Tillet. Au 1^{er}, il l'avait été, en 1534, mais il ne l'était plus, au

1. *Opera*, III, p. 12. — 2. L'Église de Meaux ne dura qu'en 1496, au XVI^e siècle, et c'est le Calviniennat de Meaux qui se fit à Strasbourg, et voici comment Crispin de Villy le raconte : « Le 1^{er} décembre 1538, le cardinal de France, Louis de Tillet, après avoir solennellement déclaré qu'il n'aurait rien de commun avec les hérétiques, se présenta solennellement devant l'assemblée de la sainte-Ceinture, selon l'institution de l'Église de Meaux. Ses paroles furent d'abord d'admirable pureté, et il se Touloise, I, p. 194. — Après avoir dit que l'Église de France n'avait jamais protesté de jamais n'adhérer aux idolâtries papistiques, » dit Crispin de Villy, *Journal de la ville de Meaux*, t. I, p. 202.

moment où il écrivait la lettre citée. Celle-ci est au contraire un acte d'accusation peu délicat. Donc en fait d'impartialité, celle de Fl. de Ramond nous paraît, en l'espèce, aussi sûre, sinon plus, que celle de du Tillet.

Mais peu importe. Car le témoignage de du Tillet ne contredit pas du tout celui de Fl. de Ramond. Il le confirme. Fl. de Ramond ne prétend pas qu'à Poitiers Calvin a prêché publiquement, devant une foule de contradicteurs. Il nous le montre se cachant dans un jardin, dans les grottes, usant de prudence, et ne s'ouvrant qu'à quelques amis. C'est exactement ce que du Tillet trouve à propos de lui reprocher.

Par contre, il y a plus d'un motif, net et précis, en faveur de l'authenticité de ces récits. C'est d'abord un propos que M. Herminjard lui-même cite sans le contester¹, propos dû au célèbre président Pierre de la Place, assassiné à la Saint-Barthélemy.

« Pierre de la Place (écrit son biographe P. de Farnace), étant escolier à Poitiers environ vingt ans auparavant [soit en 1534 : car il est ici question de ce qu'il faisait en 1554], Dieu luy avoit fait voir feu maistre Jean Calvin, lors passant par ce lieu avec l'archevêque du Tillet [ceci est une inexactitude. L. du Tillet était chanoine et archidiacre : son frère était évêque], lequel personnage il ouït volontiers parlant magnifiquement de la connaissance de Dieu en général [c'est le sujet des premiers chapitres de l'*Institution*]; mais quand il fut question de parler du pur service de Dieu [s'agit-il ici de la Cène substituée à la messe ?] il s'arresta tout court, comme étant grand zéléteur de la religion en laquelle il avoit été soigneusement nourri. » Mais les paroles de Calvin furent la semence qui « vinst à germer et sourdre en la saison ordonnée de Dieu², » lorsque P. de la Place adopta le protestantisme, dont il devait être le martyr.

Enfin il faut ajouter que Fl. de Ramond déclare tenir ses renseignements de témoins oculaires : l'un est Jean Boïssseau, l'un des hommes les plus importants et les plus respectés de Poitiers, qui fut longtemps protestant (on trouvera sur lui les détails nécessaires dans l'Appendice XI : *Le séjour de Calvin à Poitiers*); l'autre est Pierre Cayet.

6. Pierre Cayet³ était bien placé pour connaître les origines du protestantisme en Poitou. Né à Montrichard, en Touraine (1525), il suivit à Paris les cours de Ramus, qui lui témoignait une grande affection. Il prit le grade de docteur en droit canon. Puis il sacrifia sa carrière à ses convictions, et embrassa le protestantisme.

Les Eglises du Poitou lui accordèrent une des bourses qu'elles avaient fondées pour l'entretien des étudiants pauvres à Genève. Il se rendit dans cette ville, où son ambition et sa légèreté firent, dit-on, prédire par Calvin (dont il aurait été le serviteur, le famulus) « qu'il serait une peste pour l'Helvétie. » Il fut en relation avec La Noue, avec Jeanne d'Albret. Il exerça les fonctions de pasteur à Poitiers, et sans doute aussi dans la Saintonge et l'Angoumois. P. Cayet savait donc tout ce qu'il convient de voir des premiers jours et des premiers hommes de la Réforme dont il parle. Voilà un homme à compétence.

En 1571, il devint ministre de la princesse Catherine, sœur de Henri IV; il fut amené par elle à Paris en 1572. C'est alors qu'il aurait communiqué à l'imprimeur Estienne un manuscrit dans lequel il avait écrit des propos de prostitution, et soutenait que le septième commandement ne permettait pas le mariage, ni même l'adultère. En 1591, il commença à avoir de graves difficultés avec le sieur de Perion. Il finit par être déposé de sa charge de pasteur, et abjura le protestantisme le 22 septembre 1595. Son apostasie fut récompensée; Henri IV le nomma évêque de Poitiers, et lui donna la charge de chronologue. Le clergé lui accorda pension

¹ « L'apostasie de ce grand homme, qui fut un des premiers points de la vie de messire Pierre de la Place, est rapportée par Herminjard, *op. cit.*, p. 105, et par L. de la Roche, *op. cit.*, t. I, p. 105. » *Bulletin*, VII, 1858, p. 87.

et logement, d'abord à l'abbaye de St-Martin (de Clugny), puis au collège de Navarre. Le pape Clément VIII le félicita par lettre. C'est alors qu'il écrivit à Richelieu *Discours de la noblesse et de la grandeur à Messieurs, Messieurs de la noblesse françoise, de l'Académie françoise, et au Parle-
l'ictor Cayet, à Paris, 1596.*

Dans son opuscule, Cayet veut montrer que le calvinisme est l'origine de la déshonneur calviniste, et il insère une lettre (un « discours ») adressée à « Monseigneur révérendissime, Monseigneur de B[ezas],... » et dont il est, sans doute, l'auteur. Il pouvait bien dire : « Je vous représenteray tout ce qui est est dès son origine, tant pour l'avoir veue dans leurs memoires, qu'ils en gardent fort particulièrement entre eux, que pour avoir esté de [la] part, dont Dieu m'a fait la grace de m'estre retiré! »

Le caractère de Cayet n'offre donc pas les mêmes garanties que sa science. C'est un renégat peu intéressant. Mais quand il n'avait aucun intérêt à déguiser la vérité, pourquoi ne l'aurait-il pas dite, puisqu'il la connaissait si bien? Or le récit de Cayet fait le fond du récit de H. de Remond.

III. Papire Masson.

Authenticité de l'Éloge de Calvin.

Papire Masson, né en 1544, mort en 1611, est l'auteur d'une série d'éloges, publiés après sa mort et au milieu desquels se trouve une étude sur Calvin¹.

Il alla à Rome où il entra chez les Jésuites; il devint, à son retour en France, grand vicaire de trois archevêques de Lyon; il quitta les jésuites, enseigna à Paris au collège du Plessis, puis en 1570, dit Nicéron, il alla étudier la jurisprudence à Angers, sous la direction de François Baudouin, qu'il avait connu particulièrement à Paris². » Le même auteur ajoute: « La vie de Calvin qui se trouve p. 407 du tome 2, n'est point de P. Masson, quoiqu'elle se soit trouvée après sa mort dans ses papiers, mais de J. Gillot, conseiller clerc au Parlement de Paris, mort en 1619. » A ce Gillot est attribuée la Satire Ménippée.

Ces doutes se retrouvent chez certains auteurs protestants, et écrits pas des moindres. Henry dit: « On a soutenu, non à tort, que Gillot était l'auteur³. » Les éditeurs des *Opera* citent des phrases françaises, qui semblent, d'après eux, appartenir à un éloge français de Calvin par P. Masson. Et cependant ils renvoient aux *Livra*, Paris 1638, deux vol. in-8, et ils ajoutent: « P. Masson a aussi publié en latin une vie de Calvin qui est parfois attribuée à Gillot⁴. » Les doutes se compliquent d'une singulière confusion.

Or, l'auteur responsable de ces erreurs répétées et croissantes paraît être tout simplement Varillas, dans la page que voici:

« Balesdans a fait imprimer les Eloges de Papyrus Masson et y a inséré une vie de Calvin; parce que l'ayant trouvée (sic) entre les papiers de cet auteur, il s'imagina qu'elle étoit de lui. Son aveuglement est d'autant moins supportable que la manière dont elle est écrite, et qui est tellement différente de celle des autres ouvrages de Masson, qu'une médiocre connaissance de la langue latine suffit pour s'en apercevoir d'abord. L'ayant vu M. de Mezeris. D'après laquelle étoit composée par l'illustre Jacques Gillot, conseiller clerc au Parlement de Paris, du Parlement de Paris, qui eut tant de part dans les ouvrages de ce célèbre homme, qu'il étoit même, au xv^e siècle, nommé, et certes cette vie ne peut être que la sienne, et non d'un autre. Elle est un

1. *Remonstrancé*, p. 340. 2. *Plato. M. de l'Église de France, par M. de Mezeris, p. 100. 3. *Opera* des hommes illustres, par Nicéron, t. 2, p. 407. 4. P. H. de Mezeris, *op. cit.*, t. 2, p. 100. 5. *Plato. Remonstrancés... Appendice I, p. 130.* 6. *Plato. M. de l'Église de France, par M. de Mezeris, p. 100.**

chef d'œuvre en son genre, et si nous en avons de plus longues, nous n'en avons pas de mieux travaillée, ni de plus souvent retouchée. Elle ne m'a pas néanmoins beaucoup servi, parce qu'elle s'attache davantage à réfuter ce que le jurisculte Balduin et le théologien Vestfalus reprochent à Calvin qu'à raconter le détail de ses actions¹. »

De Varillas l'histoire a passé dans Nicéron ; de Nicéron dans les Encyclopédies et partout.

Or, il suffit de savoir que l'auteur de l'histoire est Varillas pour être fixé sur sa crédibilité. Varillas est un historien qui peut parler des livres, sans en dire un mot ni juste, ni même vraisemblable (par conséquent sans les avoir lus : exemple, ce qu'il dit du Commentaire sur Sénèque par Calvin) : c'est un historien dont Bayle relève à chaque instant les « fautes énormes, » les « faussetés, » les « mensonges ; » si bien qu'il conclut : Cet auteur « commet tant de fautes qu'il n'est propre qu'à faire douter de ce qu'il débite². » Ce qu'il raconte de la vie de P. Masson est un tissu d'inexactitudes.

Loin d'être aussi admirable qu'il le dit, l'Éloge de Calvin est un travail ordinaire. Loin d'être écrit dans un style différent, Bayle n'a pas tort de soutenir qu'il ressemble aux autres Éloges du même auteur : « même division de matière, de chapitres, même style, même genre, mêmes manières. » Loin de contredire Baudouin, l'auteur de l'Éloge se donne comme son disciple : *Baldwinus præceptor meus in Jure civili*³, ce qui convient, on le sait, à P. Masson « et ne convient pas, ce me semble, dit Bayle, à l'illustre M. Gillot ; » l'Éloge s'appuie sur le témoignage de Baudouin dont il reproduit les critiques⁴.

Notons encore la fin de l'Éloge : « Nous avons écrit ces choses, sans être ni ami ni ennemi de Calvin. Si je l'appelais la ruine et la perte de la France, je ne mentirais pas. Et plutôt au Ciel qu'il ne fût jamais né, ou qu'il fût mort dès l'enfance. Il a fait tant de maux à sa patrie, que tu dois justement détester et haïr son berceau. »

Tel est bien le langage qui convient à un fidèle disciple de Baudouin, à un jésuite, et c'est précisément cette haine qui donne à certains hommages, rendus par P. Masson à Calvin, leur valeur particulière. « Cette vie, a pu dire Bayle, a fait grand tort aux copistes de Bolsec⁵. » Mais comment cette haine pourrait-elle avoir animé l'auteur de la Satire Ménippée, « un catholique tel que Gillot, qui haïssait les ligueurs et tous les moines, et qui avait beaucoup d'amitié pour Scaliger et pour d'autres protestants⁶ ? »

Du reste, voici un témoignage précis qui doit clore le débat : c'est celui de Guy Patin : « Pour Calvin, je suis fort bien informé du mérite de son esprit. Il y a longtemps que Monsieur Tarin me l'a hautement loué, je n'avois alors que vingt ans. Joseph Scaliger disoit que Calvin avoit été le plus bel esprit qui eut paru depuis les Apôtres. J'ai autrefois eu un régent qui étoit ravi, lorsqu'il m'en pouvoit parler. *Pau. Papyre Masson, il en a écrit la vie à part, que le frère de l'auteur qui étoit un hainois me donna en 1619⁷. Mais depuis comme on imprima ici un Recueil des Éloges de Papyre Masson, j'obtins avec peine que cette vie y fut ajoutée. Le libraire en avoit demandé avis aux Jésuites, et ils lui en eurent défendu ; mais néanmoins il me crut, quand je lui dis que cette addition feroit mieux valloir son livre.* » Jamais homme ne fut si savant dans l'histoire ecclésiastique que Calvin. À l'âge de vingt ans, étoit le plus savant homme de l'Europe. Jean de Montluc, évêque de Valence, disoit que Calvin étoit le plus grand théologien du monde. N'avez pas peur qu'on en dise plus de mal, car il n'y a rien de plus certain que ce que j'ai dit de Calvin⁸.

¹ « L'histoire de Calvin, par Varillas, imprimée par les soins de l'auteur, Paris, 1686, t. I, Avertissement, p. 102. — Histoire de Calvin, par Nicéron, t. II, p. 118. — 2. Passim et p. 123, 127, 431, etc. — 3. V. l'Éloge de Calvin, dans le Recueil, complétement exact, de l'ouvrage de H. Lecoultrier, o. c., p. 118, n. 12. — En tout cas, cette Vie de Calvin est un chef-d'œuvre. — 4. Bayle, *Œuvres*, t. 7. Il l'avoit donnée après avoir ajouté un *Appendice* à l'Éloge de Calvin, dans lequel il se reprochoit P. Masson, *in toto*. Prouve ajoutée aux autres preuves. — 5. Lettre du 23 juillet 1696, *Œuvres*, t. 7, p. 101. — 6. M. de La Harpe, *Œuvres*, t. II, p. 101-102, lettre XXIX.

Nous rappellerons enfin que P. Masson prétend avoir été très bien placé pour connaître ce dont il parle. A propos de Richard et de Jacques Calvin, oncle et cousin (et) de Calvin, forgerons à Paris, il dit : « Hommes très honnêtes desquels nous avons appris ces choses, et qui n'ont jamais suivi la secte, bien que le frère de Calvin, Antoine, marchand cordonnier (*caligarius*), les en eût pressés. Bien plus, j'ai appris de ce même Jacques qu'il n'avait plus ni à Noyon, ni dans la Belgique secondaire (*Belgica secunda*), personne portant le même nom et de la même famille (*cognominem ac gentilem*)¹. » Nous avons indiqué (voir plus haut, p. 7) la difficulté chronologique que ce témoignage si précis suscite. Il en résulte que c'est vers 1583 que Papire Masson aurait rédigé sa notice.

IV. Jacques Desmay.

1. Ses Remarques. — 2. La plaquette du British Museum.

1. Jacques Desmay, docteur en Sorbonne et vicaire général du diocèse de Rouen, publia à Rouen, en 1621, des *Remarques* sur la vie de Calvin.

Appelé (c'est lui qui le raconte) à prêcher l'Avent de 1614 et le Carême de 1615 à Noyon, il avait profité de son séjour pour interroger les personnes doctes, les vieillards « contemporains à ceux qui avoient veu » Calvin, et surtout pour consulter les registres capitulaires. Nous avons donc ici une enquête, faite dans des conditions spéciales, et de la plus haute importance.

Toutefois nous ne pouvons pas nous associer au jugement, trop bienveillant, de M. Lefranc, quand il dit : « Les notes ont été écrites sans trop de malveillance ni de passion². » Certainement d'autres auteurs catholiques ont été plus malveillants et plus passionnés encore. Cependant Desmay accuse Calvin de vol, et, après les récits les plus invraisemblables, il résume ainsi son jugement sur l'œuvre de notre Réformateur : « Calvin lit son testament devant mourir et ne laissa, pour plus singulière remarque de ses mœurs, à son héritier, Antoine Calvin son frère, qu'une tasse ou goblet à boire. Vous voyez les jugemens de Dieu. Il avoit esté authœur d'une religion de table, de ventre, de graisse, de chair, de cuisine; aussi en laisse-t-il les enseignes pour héritage à ceux qui le suivent, un goblet. S'il eust laissé quelque haire ou cilice, comme un saint Paul, premier hermite, quelques croix, discipline ou autre marque de piété, cela eust esté plus convenable à un qui se vançoit de réformation; mais un goblet à boire ! N'est-ce point pour faire voir à tout le monde que toute la réformation ne tendoit qu'à établir un règne de Bacchus, de beuverie et de chère³ ? »

2. Malheureusement la fameuse plaquette est devenue « introuvable » : c'est le mot dont se sert M. Lefranc. Nous nous sommes adressé au bibliophile qui connaissait le mieux les livres imprimés à Rouen et relatifs au protestantisme, M. Lesens, enlevé dernièrement à la science et au protestantisme. Il nous répondit : « Jamais je n'ai pu mettre la main sur le volume de Desmay. Jamais je ne l'ai vu figurer dans un catalogue. »

Il est vrai que le livre a été réimprimé, en partie, dans le *Tableau chronologique de l'histoire de France*, par Cimber et Danjou, 1^{re} série, tome V, 1833, p. 387. Mais les éditeurs ont eu la singulière idée de « supprimer, disent-ils eux-mêmes, les trente premières pages de cette pièce, parce qu'elles ne donnent que des renseignements peu importants sur les parents de Calvin⁴. »

Or, dans une visite au *British Museum*, nous avons eu la bonne fortune de retrouver « l'introuvable plaquette ».

1. P. Masson, *o. c.*, p. 414, = 2. *Le Calvinisme*, p. XIV, = 3. *Le Calvinisme*, p. 42.

En voici le titre général : « Remarques | considérables | sur la vie | et mœurs | de | Jean Calvin | hérésiarque | et ce qui s'est passé de plus mémorable en sa | personne depuis le jour de sa naissance | à Noyon | en l'année mil cinq cents neuf | jusques au | jour de son décès arrivé à Genève | le 24 May 1564. | Avec un petit traité de la liturgie d'An | gleterre, entièrement différente de l'hé | résie du dit Calvin. »

« A Rouen | chez Jean Tienneclin derrière le palais | entre la grande chambre et la chambre du conseil. | M. D. C. LXXXVI. Avec approbation et permission. »

La plaquette commence en effet par un « bref traité de la liturgie d'Angleterre, entièrement différente de l'hérésie de Calvin », et qui débute ainsi : « Les opinions de Calvin par son hérésie combattent plus la liturgie d'Angleterre que les flots de la mer océane ne font ses rivages. » Suivent quatre pages et demie, en italiques, terminées par ces lignes en caractères romains : « Enfin voilà la liturgie d'Angleterre, en abrégé, que j'ay trouvée en ce petit livre, et que je n'ay pas retirée, la croyant nécessaire pour satisfaire à la curiosité de ceux qui voudront prendre la peine de le lire, et pour leur faire connaître la différence qu'il y a entre l'hérésie du dit Calvin et la religion d'Angleterre. »

Le revers du troisième feuillet (c'est-à-dire la sixième page de la plaquette) porte l'approbation « ... fait à Rouen, ce vingtième d'avril mil six cent vingt. »

Un nouveau titre reprend une partie du précédent :

« Remarques | considérables | sur la vie et mœurs | de | Jean Calvin | hérésiarque | et ce qui s'est passé de plus mémorable en sa | personne depuis le jour de sa naissance à Noyon | en 1509, jusques au jour de son décès | arrivé à Genève le 2 | may 1564. »

« Le tout recueilly par M. Desmay prestre, Docteur | en théologie de la Société de Sorbonne, doyen | de l'Eglise collégiale de N. D. d'Escouv | et vicaire général de Monseigneur | Archevesque de Rouen. »

Le récit commence immédiatement : il y en a cinq lignes sous le titre. Et le tout remplit tout-trois pages d'une impression très compacte.

Ce n'est donc pas l'édition *princeps* de 1621, qui devait être en très petit format, puisque les trente-deux premières pages ne traitent que de l'enfance de Calvin. De plus le texte de la plaquette d'Angleterre et celui réimprimé par les *Archives ecclésiastiques* présentent entre eux de légères, mais assez nombreuses différences de style.

Le lecteur comprend maintenant comment nous avons été amené à citer Desmay de deux manières : les *Archives ecclésiastiques* pour la partie de l'ouvrage qu'elles ont reproduite, et l'édition du *Bibliothèque Mazarine* pour les premières pages.

V. Le Vasseur.

[L'original est d'Ar. Im. de Dieu, 2001, de Vinct. de M. Lebanc.

« ... de l'histoire de Noyon (adi. dite de Vermand, ou le troisième livre des antiquitez, par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie, et chanoine de la cathédrale de Noyon, par M. Jacques Le Vasseur, Docteur en théologie, doyen et chanoine de la dite Eglise, à Paris 1633. »

« ... de l'histoire de Noyon (adi. dite de Vermand, ou le troisième livre des antiquitez, par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie, et chanoine de la dite Eglise, à Paris 1633. »

« ... de l'histoire de Noyon (adi. dite de Vermand, ou le troisième livre des antiquitez, par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie, et chanoine de la dite Eglise, à Paris 1633. »

Drelincourt dit en effet : « Jacques De Troy et la sieur Le Vasseur, facteur de Sedan, ont donné un journal fort exact de la vie de Calvin au premier et au second desdits registres de Noyon¹. » Drelincourt veut dire que De Troy et Le Vasseur ont écrit, au premier jour, tout ce que les registres de Noyon racontent de Calvin, et par conséquent, ils n'ont ni parlé d'une prétendue condamnation portée contre lui, cette condamnation est une pure calomnie. Mais Drelincourt a si peu voulu rendre un témoignage à la *prole heretica* de Le Vasseur qu'il ajoute en propres termes : « C'est un homme autant attaché à l'Eglise romaine et à toutes ses superstitions que l'on en sauroit trouver... Enfin, il ne se peut voir personne plus passionné contre notre Religion, ni plus ennemy, et ennemy déclaré contre Calvin². »

Voici du reste le jugement d'un homme fort impartial, Vitet : « Méus instruit des devoirs du chanoine que de ceux de l'historien, Le Vasseur discute très sérieusement la question de savoir si le nom de Noyon ne vient pas de celui de Noë, lequel *désendit en personne* en notre Gaule. Cette crédulité, en fait d'étymologie, donne la mesure du discernement de l'auteur. C'est partout la même bonhomie, le même défaut de critique. S'il a puisé aux sources originales, s'il a connu, comme tout porte à le croire, des manuscrits qui n'existent plus aujourd'hui, ces trésors se sont tellement altérés dans ses mains, qu'il est presque impossible maintenant d'en dégager l'alliage³. » Vitet parle de l'incapacité critique de Le Vasseur en fait d'histoire profane, de l'histoire de la cathédrale. On devine ce que cette incapacité a dû être en fait d'histoire religieuse, quand la « bonhomie » a été remplacée par le fanatisme. Le dernier historien de Calvin, M. A. Lefranc, a dit : « C'est un ennemi farouche de tout ce qui touche de près ou de loin à Calvin. Rien de curieux comme les pages enflammées, où, dans un *pathos* indescriptible, il met le réformateur en parallèle avec saint Eloi. Il faut se rappeler que l'annaliste a été l'un des plus fougueux ligueurs du pays, et la violence de son style n'aura plus rien qui doive étonner⁴. »

On voit avec quelle défiance un pareil auteur doit être utilisé. Mais on voit en revanche avec quelle confiance doivent être accueillis les hommages directs ou indirects, volontaires ou involontaires, qu'il rend à Calvin.

On prétend même que à cause de ces hommages les bons catholiques auraient fait disparaître son ouvrage, devenu bien rare. Heureusement nous avons pu nous servir de l'exemplaire appartenant à M. le pasteur Paul de Félicie (Enghien).

VI. Kampschulte.

1. Audin. — 2. Kampschulte et le critique protestant de Kampschulte, dans l'Annuaire de la Société de la Ville de Cologne. — 3. Jugement de Kampschulte sur M. Henrichs.

1. Parmi les biographies catholiques de Calvin, le XIX^e siècle nous a légué, d'abord Audin, *Histoire générale de la ville de Noyon*, 1807, 2^e édition, 1827, 2^e édition, 1847. M. R. F. Recour parle de ses « élucubrations extra-scientifiques » et M. G. Monsot, dans son article de la *Revue de la région*, appelle tout simplement son ouvrage un « in-pte. pamphlet ». Il est facile de constater que les milliers d'exemplaires de cet ouvrage, pamphlet, ont été tirés à plusieurs reprises, première édition et, outre le pamphlet en deux volumes, un autre pamphlet en un volume, tiré à la fin du XIX^e siècle. L'opinion de Mer. de Seur, de M. G. Monsot, et de tous les autres auteurs catholiques est :

1. Drelincourt, *op. cit.*, p. 47. — 2. *Le Vasseur*, dans *Le Vasseur*, Mémoires de la Société de la Ville de Cologne, 1847, p. 10. — 3. *Le Vasseur*, dans *Le Vasseur*, Mémoires de la Société de la Ville de Cologne, 1847, p. 10. — 4. A. Lefranc, p. XIII. — 5. *Le Vasseur*, dans *Le Vasseur*, Mémoires de la Société de la Ville de Cologne, 1847, p. 10.

2. Nous devons insister davantage sur l'œuvre, bien différente, de Kampschulte.

Kampschulte, un vieux catholique, un ami intime de Reusch et de Döllinger, n'a pu écrire que le premier volume de son Histoire : *Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf*, von F. W. Kampschulte, o. o. prof. d. Gesch. an der Universität Bonn. Erster Band, Leipzig, 1869. Il est mort en 1872 (déc.), et les matériaux pour le second et pour le troisième volume ont été remis entre les mains de M. le professeur Cornelius, de Munich, qui a publié plusieurs savantes monographies sur Calvin et son œuvre².

Ce volume de Kampschulte a reçu de tous les protestants des éloges enthousiastes.

M. Amédée Roget dit : « Cet ouvrage nous paraît être, entre tous les écrits qui ont paru sur la matière, celui qui répond le mieux aux exigences actuelles de la science³. »

Schaff s'écrie : « L'admirable ouvrage du professeur Kampschulte repose sur une maîtrise complète (*thorough mastery*) des sources⁴. »

Dans la *Revue critique*, peu prodigue de compliments excessifs, un historien fort compétent, M. Rod. Reuss, a écrit : « *Jean Calvin, son État et son Église à Genève*, est une œuvre des plus remarquables, fruit de longues et pénibles recherches, écrite avec une scrupuleuse exactitude d'après des documents soigneusement vérifiés, avec la seule préoccupation de trouver la vérité, avec une impartialité tellement soutenue qu'on peut lire le volume tout entier sans se douter que l'auteur est catholique, et avec un grand talent de narration, assez rare encore en Allemagne, pour mériter un éloge spécial!... » M. Reuss réclame une traduction française : « Nous ne pensons pas qu'on puisse réfuter le savant professeur de Bonn sur un point de quelque importance, et c'est auprès de lui qu'on devra dorénavant se renseigner sur Calvin, quand on ne voudra pas avoir recours aux sources originales. »

Voilà donc Kampschulte passé à l'état de « source », même pour les protestants !

3. Nous ne contesterons certes pas la très grande valeur de ce volume : et nous comprenons l'approbation qu'il a rencontrée quand on l'a comparé à Audin, et à presque toute la littérature catholique.

Cependant il ne faut rien exagérer, et M. Rod. Reuss lui-même a écrit des lignes qui donnent à réfléchir : « Il n'y a qu'un seul détail sur lequel j'oserais hasarder une observation. C'est à propos de ce que dit Kampschulte (p. 388) des richesses de Calvin. *Il s'est trop laissé influencer en cet endroit par Galiffe*. Calvin était réellement pauvre, cela ressort de nombreuses lettres écrites par lui, et le fait, rapporté par M. Kampschulte lui-même, que la République fut obligée de lui faire une robe en noir, et habit ne prouve certes pas le contraire. » *Il s'est trop laissé influencer en cet endroit par Galiffe!*

Prenez un autre exemple, Kampschulte écarte les accusations infamantes portées contre le jeune Calvin. C'est très bien. Voilà l'impartialité. Seulement, pourquoi dit-il en termes si emphatiques, et si précis, que le récit a été inventé non point par le biographe catholique Bolsee, mais par Galiffe (Kampschulte prend ainsi au compte de l'Histoire catholique?) mais par Galiffe, et non par Bolsee, de Calvin, de telle sorte que Bolsee semblerait n'être guère responsable de l'erreur commise par lui au récit. Et surtout comment Kampschulte peut-il dire que Galiffe est un « historien » et qu'il cite quelquefois à l'infamie, « ne sont pas aussi dépourvues de valeur que l'on croit ». Et encore, en admettant qu'il s'est trop laissé influencer par Galiffe.

¹ *Revue de théologie et de philosophie*, 1870, t. I, p. 102. — ² *Revue de théologie et de philosophie*, 1870, t. I, p. 102. — ³ *Revue de théologie et de philosophie*, 1870, t. I, p. 102. — ⁴ *Revue critique*, 1870, t. I, p. 102.

Précisément. Kampschulte était sous l'influence de Galiffe, un historien de l'école Bolesee¹ et dont nous avons déjà parlé à propos de la Légende du fer rouge.

4. Du reste nous avons rencontré des déclarations de Kampschulte, qui vont suffire, pensons-nous, à éclairer définitivement nos lecteurs.

Quand parut le premier volume de la *Correspondance des Réformateurs*, de M. Herminjard, Kampschulte en publia un compte rendu dans le *Theologisches Literatur Blatt*, von Reusch, 1867, p. 7-11. Il compare Galiffe et M. Herminjard.

Après avoir parlé des livres qui ont « un mérite véritablement scientifique, » la grande édition des *Opera*, et les *Lettres françaises* de Jules Bonnet, il continue : « Nous estimons davantage encore (*böher schlagen wir*) les solides études de Galiffe, le jeune. Marchant sur les traces de son père, qui a si hautement mérité de l'histoire genevoise, il s'est donné pour tâche particulière d'éclairer l'histoire de sa ville natale à l'époque de Calvin. Ses recherches, publiées en 1862 et 1863, sur le procès contre Perrin (*Quelques pages d'histoire exacte, soit les procès criminels intentés à Genève pour haute trahison contre No. Ami Perrin*) et Pierre Ameaux (*Nouvelles pages d'histoire exacte, soit le procès de Pierre Ameaux*), répandent sur l'activité de Calvin à Genève une lumière très vive; et même celui qui n'accepte pas les déductions de Galiffe, doit avouer que ses écrits, composés avec une érudition et un soin vraiment allemands (*mit wahrhaft deutschem gelebrten Fleiss*), contiennent des matériaux que le futur biographe de Calvin ne pourra pas ignorer. »

Après Galiffe, M. Herminjard. Son plan paraît « manqué. » Il donne trop, et trop peu. Certaines pièces ne sont pas entières. Il ne donne que ce qui a trait à la Réformation française... Tout cela est une conséquence d'une tendance surtout pratique (*der vorwaltend praktischen Tendenz?*).

Et les notes, ces notes qui ont excité l'admiration du bonde savant? Kampschulte les apprécie comme suit : « Les notes enfin, qui, nous paraît-il, supposent un lecteur par trop laïque, manquent souvent de la précision critique nécessaire, et trahissent une connaissance trop insuffisante avec la littérature du sujet. »

Conclusion : « Ce que M. Herminjard nous offre dans ce volume, ce n'est pas une *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, telle que la science historique pouvait l'attendre, c'est seulement une collection, faite pour un but pratique (?), de lettres de réformateurs, et de non-réformateurs, français et non-français. Cette collection, à la vérité, témoigne de soin et de zèle, et, dans certaines parties, contient des matériaux précieux, ce qui nous oblige à la reconnaissance. Mais elle ne supporte pas la mesure, strictement scientifique que nous, en Allemagne, nous avons l'habitude d'appliquer à des travaux de ce genre. »

Impossible de se montrer plus dédaigneux. Galiffe atteint l'idéal, c'est-à-dire la science allemande (*mit wahrhaft deutschem gelebrten Fleiss*); mais M. Herminjard reste au-dessous du niveau normal, c'est-à-dire du niveau allemand (*den z. B. in Deutschland an derartige Sammlungen anzulegen gewohnt sind*).

Nous voilà avertis².

1. Pour le moment, nous renvoyons nos lecteurs qui voudraient être renseignés sur la manière dont Galiffe a écrit l'histoire, à l'article « Bolesee » dans la *France protestante*, 2^e édition, et à la notice de H. Boudier, *Le rôle historique de Jérôme Bolesee, pour servir de supplément à l'article de Boile*, dans la *France protestante*, 1880, p. 2. Du jugement de Kampschulte rapprochons à titre de curiosité l'appréciation de la *Correspondance des Réformateurs*, par le jugement des *Opera*. En 1872, ils déclarent que l'œuvre de M. Herminjard est *essentiellement pratique, et n'a que le complément des Opera*, X^b, p. xxvii. En 1870, ils ajoutent : « Celui qui le voudrait considérer comme l'œuvre d'un érudit, et le lire tout en prenant la *Correspondance* comme le guide le plus sûr, et le seul valable, pour l'histoire de Calvin, n'aurait rien de mieux à lui proposer que de le lire (*Da ein gelehrter Leser eliget et tutissimè sequitur*) » *Opera*, XX, p. 593, v. 14.

VII. Tischer.

Son petit volume *Calvins Leben, Meinungen und Thaten. Ein Lesebuch für seine Glaubensgenossen*, Leipzig, 1794¹, est une curiosité historique. Lui-même est un auteur presque absolument inconnu² aux biographes de Calvin, qui cependant reproduisent deux ou trois affirmations dont il est le seul garant. Henry cite son nom une fois, rien de plus.

Tischer (Johann-Friedrich-Wilhelm), né à Dautschen, près de Torgau, le 5 août 1767, pasteur à Dautschen, en 1793, surintendant à Lüterbock en 1796, surintendant à Plauen en 1798, docteur en théologie en 1802, mourut après 1839.

Il est l'auteur d'une série de biographies des hommes de la Réforme, Luther, Calvin, Huss, J. de Prague, Wielif, Œcolampade, Érasme, U. de Hutten, etc. : œuvres de vulgarisation très bien faites. La vie de Luther « pour les hommes de la ville et de la campagne, » a été souvent réimprimée. La première édition de la vie de Calvin est de 1794, et la seconde de 1818.

Tischer est du 18^e siècle; il ne met rien au-dessus de la tolérance; et, entre la théologie de Calvin et celle de Servet, il ne voit que des différences métaphysiques, qui lui sont indifférentes. Indépendant par situation théologique, notre auteur est souvent d'une très grande exactitude (scène des Libertins à Saint-Pierre, catéchisme de 1537, etc.), et toujours d'une très grande candeur. « Je puis me tromper, dit-il, je prie seulement qu'on n'accuse pas mon effort pour atteindre la vérité. »

Or dans le volume de Tischer il y a deux choses étonnantes.

1. Un jugement général. « Il y a quelque temps, écrit-il dans sa préface, il me tomba dans les mains une collection de lettres de Calvin. Je les lus et les relus. J'en croyais à peine mes yeux, tellement je trouvais un homme différent de celui que je m'étais représenté. Je le connaissais comme un défenseur entêté, souvent querelleur, de la vérité, et la mort de Servet avait toujours éloigné mon cœur de lui. Quel ne fut pas mon étonnement quand j'appris à connaître aussi son bon cœur, quand je vis un homme plein de l'amour des hommes, de compassion, d'amitié, de sympathie. Je comparai toutes ses biographies. Partout les discussions étaient racontées, et son cœur me parut laissé dans l'ombre. »

2. Des citations. Et ceci est encore plus étonnant que cela : car de ces citations nous ne retrouvons le texte original dans aucune lettre à nous conservée. Voici quelques exemples :

De la vie de Calvin. — « La mère de Calvin prit surtout peine à remplir ce jeune cœur de Dieu. Elle ne put se résigner à voir son enfant se perdre. Pour lui inspirer de bonne heure cette crainte vis-à-vis de l'Être suprême, on le conduisit souvent près à genoux, sous la voûte du ciel, sans qu'il y eût toujours quelqu'un à côté de lui. Elle le voyait se lever et se coucher, et se réjouir de son sommeil. Elle le vit un jour se réveiller, sa mère en était très fâchée » (p. 3). — « Son père était un homme d'une sagesse et d'une bonté remarquables, et d'un regard plein de majesté. Quoiqu'il aimât beaucoup son fils, il ne le caressait pas trop de tendresse. Il avait pour principe qu'il faut cacher aux enfants le tendre amour que leur père leur a pour eux. Lui-même, dit Calvin, a dit Calvin, un père assez sévère; mais je m'en souviens, et je suis sûr que cela, non ce n'est pas des quelques vertus que je possède peut-être »

¹ Ouvrage publié par la Librairie de l'Érudition, de M. Bernus, professeur à Lausanne, sous le titre de *Calvin, sa vie, ses opinions, ses actions*, chez J. Neuberger dans *Das gelehrte Teutschland, oder Lexikon der gelehrten Teutschland*, par G. J. Neuberger, Göttingen, 1794, et par G. J. Neuberger, Christoph Hammerer, fortgesetzt von J. Georg Meusel, Leipzig, 1800, t. 1, p. 107.

² *ibid.*, t. 1, p. 107.

Calvin à Orléans. — « On voit l'usage qu'il fit de cette lettre suivante, qu'il adressa à un de ses amis : « Orléans, veut que la Doctorat le feroit, » j'étais orgueilleux ou si je méritais cet honneur. Ce n'est pas le cas. D'autres eussent d'abord me rendre apte à recevoir ce Doctorat » (p. 19).

Mort de Gérard Calvin. — Calvin reçut la nouvelle, précisément au moment où il venait de faire une prédication : « Ah ! dit-il, pourvu que je n'aie pas tué mon pere en prêchant. » Pour comprendre cette exclamation, il faut savoir que depuis longtemps déjà son pere lui avait déconseillé la prédication ... Rarement un fils a mené plus grand deuil de la mort de son pere. Jusque dans son âge le plus avancé, Calvin s'était fait une regle de relire quelques-unes des lettres que son pere lui avait adressées, et de penser ainsi à lui avec reconnaissance : occupation dont il ne savait pas lui-même ce qu'il retirait le plus, du plaisir ou de la douleur » (p. 23, 24).

Il est difficile de se représenter l'état psychologique d'un auteur, comme Tischer, inventant de toutes pièces de pareilles déclarations. Il n'est guère moins difficile de croire à leur exactitude.



Appendice N^o II.

LA FAMILLE DE HANGEST

Jean de Hangest († 1490) épousa Marie d'Amboise, sœur du cardinal Georges d'Amboise, et en eut quatre fils et deux filles. Ces quatre fils sont :

1^o JACQUES de Hangest, mort sans héritier mâle.

2^o CHARLES de Hangest, né en 1461, abbé de Saint-Eloi, évêque et comte de Noyon, pair de France. Il mourut le 19 juin 1528.

3^o ADRIEN de Hangest, seigneur de Genlis, grand échanson de France. Il épousa Claude du Mas et en eut cinq enfants : *a) Jean* de Hangest, évêque et comte de Noyon, pair de France, par la résignation de son oncle Charles. *b) Claude*, abbé de Saint-Eloi, condisciple de Calvin. *c) Louis*, dit le jeune Genlis, qui se distingua à la bataille de Cérisoles, et fut tué, en 1544, devant Châlons. *d) Jean*, seigneur d'Ivoy, qui devint un des principaux lieutenants de Condé. Il défendit pendant vingt jours, en 1562, la ville de Bourges contre les catholiques. Fait prisonnier par les Espagnols, il fut étranglé dans son lit, 1572. *e) François*, capitaine du château du Louvre en 1543. Lié avec le prince de Condé, il fut aussi un de ses lieutenants, et devint colonel de l'infanterie protestante. En lui finit la maison des Hangest-Genlis, car il mourut sans enfants, de même que ses quatre frères.

4^o LOUIS de Hangest, seigneur de Montmor et de Chaléranges. Il fut conseiller et chambellan du roi. Une quittance qu'il donna, le 20 décembre 1518, le qualifie ainsi : « Louis de Hangest, seigneur de Montmor, grand écuyer de Bretagne [de la reine Anne de Bretagne], gouverneur de Monzon, et capitaine de 30 lances. » Il épousa Marie du Fay d'Athies, dame de Moyencourt, et de Chepizné. Leurs enfants furent : *a) Joachim* de Hangest, seigneur de Moyencourt, de Montmor, de Chepizné, etc., capitaine de 50 hommes d'armes. Il s'enferma dans Péronne en 1536, où il mourut, lors des assauts de l'armée impériale. Il fut tué, avec son frère, seigneur d'Ivoy, à la prise de Péronne par les impériaux, en 1537. *b) Ives* de Hangest, seigneur d'Ivoy. Joachim et Ives furent condisciples de Calvin. *c) X*, troisième fils dont le nom est inconnu, qui alla à Genève. *d) une fille*, épouse de Hugues de Hérigny, qui épousa, par contrat du 14 juillet 1521, Jean d'Aspremont, seigneur de Hérigny, et de Hérigny.

¹ Voir l'abbé de Vertot, *Histoire générale et chronologique de la maison royale de France*, t. 1, p. 410, 420, 451, p. 737-749, et A. Dufour (Bulletin du Comité archéologique de Noyon, 1885, VII, p. 9-30).

Appendice N^o III.

OÙ EST NÉ MATHURIN CORDIER ?

La France protestante (2^e édit.) se décide pour l'origine normande de Cordier. Ses arguments sont : l'autorité de de Launoy, auteur de *l'Histoire du Collège de Navarre*, p. 699, qui a dit de Cordier : *genté normannus* ; et le fait qu'une Marie Cordier, morte à Genève, en bonne réformée, s'est déclarée, par son testament, native de Marval, près de Rouen, en Normandie. N'y a-t-il pas lieu de supposer que cette Marie Cordier était parente de notre Mathurin Cordier ?

Mais l'origine percheronne de Cordier est soutenue par M. Louis Duval, l'érudit archiviste du département de l'Orne, directeur de la *Revue normande et percheronne*. Voici ses arguments, tels que je les trouve dans trois savantes lettres, qu'il a bien voulu m'adresser, et dont je le remercie sincèrement. 1^o A l'autorité de de Launoy (1677), il y a d'abord lieu d'opposer l'autorité de La Croix du Maine (François Grudé) dans sa *Bibliothèque fran. 1^{re}* (première édition, 1584), et de dom Liron, dans sa *Bibliothèque chartraine*, 1719. La nouvelle édition de la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine, en 1772 (t. II, p. 108), contient l'addition suivante de B. de la Monnoye : « Cordier avait été originairement prêtre à l'Église Notre-Dame-de-Bonnes-nouvelles, à Rouen. Aussi a-t-on cru qu'il étoit plutôt de Normandie que du Perche. Or l'opinion de ces deux biographes, La Croix du Maine et dom Liron, a d'autant plus de force, qu'ils ne sont eux-mêmes ni Normands, ni Percherons. De Launoy au contraire étoit Normand. 2^o Du reste cette erreur de de Launoy peut s'expliquer par une circonstance particulière. Autrefois dans l'Université, et même dans l'usage commun, les écoliers et les auteurs étoient désignés par le nom du diocèse, dont ils étoient originaires. Or, si Cordier étoit dans le Perche, on le désignoit sous le nom de Sagien. *Sagien*, c'est à dire de Sagony, c'est à dire Sees, ou Sees. Car le Perche, réuni de bonne heure au comté de Vendôme, faisant partie du diocèse de Sees, non politiquement (le Perche avoit sa coutume, en appelloit de son bailli au Parlement de Paris, non religieusement. Et Sees étoit un évêché normand, dépendant de l'archevêché de Rouen) il est alors facile de comprendre que Cordier, de son comté de Sagony, étoit désigné comme Normand par Launoy ; d'autant plus que, Cordier étoit né à Genève, et étoit mort à Genève, comme Normand et Sagien. 3^o Quant à l'opinion qui met tout Mathurin Cordier dans le Perche, elle est appuyée sur un fait dans le village de la Perrière (petite commune de canton de l'Orne, près de l'Orne, elle est sûre. Le premier auteur qui ait mis ce nom avant et dans l'Orne, est l'abbé de Launoy, dans ses *chroniques percheronnes*, etc., t. III, p. 54 p. Cordier, dit-il, étoit originaire du Perche, ou de la

Il ne donne aucune preuve. Il est difficile de croire que l'abbé Fret ait imaginé ce renseignement de toutes pièces, et ne se soit pas laissé guider par quelque tradition. Ou bien avait-il fait naître Cordier à la Perrière parce qu'on y montre encore plusieurs anciennes constructions, et que la Perrière a vu naître en effet, autrefois, quelques hommes célèbres : un des évêques de Seez, G. Mauver (1320-1356) ; le théologien Jean Dadre, 1550, grand pénitencier de l'Église de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages remarquables... ? Toutefois ni Delestang, sous-préfet de Mortagne, originaire du pays, compilateur laborieux, dans sa *Chorographie* du IV^e arrondissement communal du département de l'Orne, etc., en 1803, ni M. Louis Dubois, autre bibliographe érudit, dans sa *Statistique* du département de l'Orne, page 36-104 de son manuscrit, ne citent Cordier parmi les hommes de lettres de l'Orne.

Disons enfin que le nom de Cordier est commun dans le Perche, comme en Normandie. En tête d'un commentaire sur la coutume de Normandie, publié au commencement du XVII^e siècle, par un auteur de la ville de Laigle, sur les confins de la Normandie et du Perche, pas loin précisément de la Perrière, figurent des vers de Johannes Corderius.



Appendice N° III.

A QUEL AGE EST MORT LE FÈVRE ?

1. Témoignages des contemporains. — 2. Une objection. — 3. Le recit de Marguerite d'Angoulême. — 4. Deux indications de M. Gaberel.

On ne connaît pas la date de naissance de Le Fèvre : mais on connaît la date de sa mort, 1536¹. Est-il possible de déterminer approximativement la durée de sa vie ?

1. Un an après sa mort, en 1537, un poète (Salmo Macrinus) dit qu'il avait presque accompli un siècle (*ævi peracto jam prope sæculo*). Dix ans avant, en 1527, Érasme souhaitait à sa vieillesse (*tuae senectuti*) un heureux repos. — Une chronique, écrite de son vivant en 1535, raconte que, en 1526, lorsque François I^{er} lui confia l'éducation de l'un de ses enfants, il était complètement vieux (*admodum senex*), chargé d'années (*amosus*). — Déjà en 1519 Érasme l'appelle « vieillard. » Farel, parlant des rapports affectueux, comme ceux d'un fils avec son père, qu'il soutenait avec Le Fèvre, en 1516, l'appelle à quatre reprises un vieillard ! Enfin, même en 1511, donc vingt-six ans avant sa mort, et un an avant l'apparition de son fameux Commentaire, il était tenu par un moine augustin italien pour un « vieillard très savant, » pour un « vieillard vénérable. » Ce moine l'avait vu en 1511, et écrivait sa lettre en 1514².

Nous sommes donc autorisé à dire que Le Fèvre mourut centenaire.

Mais il faut examiner encore deux autres textes. L'un défavorable, l'autre favorable à cette affirmation.

2. En 1501, dans une introduction à un livre de Bovillus, Le Fèvre dit de son ami : « Il a maintenant vingt ans, moi qui en ai le double... Non, ce n'est pas à 20 ans, et à 40 qui éussent été le double. » S'il avait 40 ans en 1501, il n'avait que 75 ans en 1536. Ce texte est en contradiction avec tous les autres. En effet, s'il est mort à 75 ans, il n'était pas un vieillard en 1527, c'est-à-dire à 66 ans ; il était encore moins « tout à fait vieux et chargé d'années » en 1526, c'est-à-dire à 65 ans ; il était encore moins un vieillard en 1519, c'est-à-dire à 58 ans, et enfin il était encore

1. Et non 1537, comme ont dit presque tous les auteurs de la suite. (Bibliogr. *Le Fèvre*, t. II, p. 200. H. B. n. s. t. III, p. 400). — 2. Ces textes ont été rassemblés par G. Dupuy, *Christianae litteræ*, III, p. 140. Le Fèvre rapporte cette parole de Le Fèvre, prononcée par un moine italien, *« homo tuus, homo quadragesimus »* Guillaume, il faut que le monde change, t. II, le curieux. C'est un moine, c'est un moine. (Bibliogr. d. l. l. t. I, p. 140.)

moins un vieillard vénérable en 1511 (c'est-à-dire à 50 ans). Graf propose de tenir compte un peu de ce texte, mais pas tout à fait, d'établir une moyenne, et de prendre cinquante ans pour le double de vingt ans.

Nous préférons avouer que nous ne comprenons pas. Nous aurions besoin d'avoir de Le Fèvre lui-même des renseignements plus précis sur les vingt ans de Bovillus, et sur son âge double... D'autant plus qu'il y a encore l'autre texte à considérer.

3. En 1538, deux ans après la mort de Le Fèvre, Hubert Thomas Leodius, secrétaire du comte palatin Frédéric II, était à Paris avec son maître. Il entendit, de la bouche même de la reine Marguerite de Navarre, le récit de la mort de Le Fèvre, et il consigna ce récit, dans un ouvrage achevé en 1555, publié en 1624¹. Or, au cours de son récit, Marguerite de Navarre cite une parole de Le Fèvre dite quelques heures avant sa mort, et dans laquelle il déclare avoir 101 ans: « *Ego, inquit, sum ætatis 101 anni parus ab omni contagione muliebri.* » Graf défend contre Bayle l'authenticité du récit, qui contient des pensées, des expressions confirmées par les documents contemporains les plus authentiques: en particulier par les *Epigrammata* de Jean Voulté, imprimés à Lyon, au mois d'août 1536, et par la note que Farel a mise au dos d'une lettre de Michel d'Arande, de mars 1536². Il n'y a qu'une chose que Graf n'admette pas, c'est le chiffre de 101. « Ici, dit-il, la mémoire de Hubert Thomas a été en défaut, et il a exagéré ce qu'il avait entendu dire du grand âge de Le Fèvre³. » Cette supposition de Graf nous paraît tout à fait inadmissible. Comment Hubert Thomas aurait-il fidèlement reproduit des pensées, des paroles plus ou moins caractéristiques, de façon à donner l'impression d'une conversation sténographiée, et se serait-il troublé à propos du détail le plus caractéristique, le plus étonnant? 101 ans est un âge absolument exceptionnel, et un chiffre des plus curieux. Un pareil chiffre ne s'invente pas, au moins de bonne foi. Or la bonne foi de Hubert Thomas n'est pas contestée. Il est impossible que H. Thomas n'ait pas cru entendre ce chiffre de la bouche de Marguerite, et, s'il a cru l'entendre, il l'a certainement entendu. Il n'y a pour nous aucun doute que Marguerite l'ait prononcé.

4. Nous regrettons de ne pouvoir faire usage de deux indications fournies par M. Gaberel, dans un *Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 25 août 1883*, et publié dans le journal *Économie et Liberté* (30 nov. et 7 déc. 1883). D'après la première, Jean le Comte de la Croix, d'Étampes, avait trouvé Le Fèvre « à la Sorbonne, âgé de plus de quatre vingts ans, » en 1521, ce qui porterait à 95 ans son âge en 1536.

M. Bahler, pasteur à Thierachern près de Thoune, et auteur d'une savante monographie sur Jean le Comte de la Croix⁴, a retrouvé le texte original de la *Genealogia* sur lequel M. Gaberel a travaillé. Il a fait, à notre demande de renseignements, la réponse suivante: « Quant à la citation de M. Gaberel: « A la Sorbonne, je trouvai mon compatriote Jacques Le Fèvre... » elle ne se trouve pas dans la généalogie, et je crois qu'il ne s'agit point ici d'une citation textuelle. » Elle n'est peut-être en avoir été l'origine. Dans les *Acta et genealogia*, on rencontre, non certes de la citation de Réformateur, mais de la main de l'un de ses descendants, Jean Déodat le Comte, évêque de Metz, en Vally, des détails sur la jeunesse du Réformateur, « s'appuyant sur des traditions locales et des traditions certaines transmises de père en fils jusqu'à ce temps » (p. 102). On lit ceci: « Voici comment Jean le Comte s'exprime là-dessus en son

¹ *Annales de la vie de Frédéric II électeur Palatin, Libri XVI, auctore Huberto Leodio à Lyon, 1624, p. 226.* — ² *N. A. Bulletin*, XI, 1862, p. 211. Herminjard, III, p. 400. — ³ Graf, *Le Fèvre et son temps*, p. 102. — ⁴ *Le Comte de la Croix. Personation geschichte*, — 5. Ce texte est actuellement en possession de M. A. G. de la Croix, 10, rue de Valenciennes.

français d'alors : « Des quelles Démégories¹ nous fîmes autre temps à Meaux par Bré, » sous l'évêque de bonne mémoire G. Briçonnet, Adonc aussi l'honneur de Dieu et d'heureuse » souvenance tel en vie qu'en doctrine Maître Jaques Labri de notre ville d'Etampes, de son temps » en pureté et de Philosophie et de théologie premier Instaurateur, fut auteur, correcteur et pro- » ducteur d'icelles exhortations. Lesquelles toutefois si tu regardes la raison du lieu et du temps, » tu ne mépriseras pas ce que nous quatre faisons là, voisins à la Sorbonne. »

M. Gaberel cite bien encore une lettre de Gérard Roussel à Le Comte, en 1537, et dans cette lettre il est parlé des 101 ans de Le Fevre, mais cette lettre a l'air d'être la reproduction presque identique du récit de Hubert Thomas. Il y aura eu ici encore quelque confusion.

1. Démégories ou demagories, discours populaires. On peut comparer cette citation avec la préface latine mise par Jean le Comte en tête de ses « Demégories sur tous les dimanches de l'an, les sacrements, le mariage et les trépassés. » « Il existe, dit-il, déjà, à la vérité, de courtes exhortations pour les cinquante-deux dimanches de l'année. J'y ai moi-même collaboré, moi, quatrième, quand j'étais à Meaux... » Suit l'éloge de Briçonnet, et de Le Fevre, mais dans le texte latin il n'y a rien qui ressemble aux mots « voisins à la Sorbonne. » Voir, Vuilleumier, *Quelques pages inédites d'un Réformateur trop peu connu*. Revue de théologie et de philosophie de Lausanne, juillet 1886, p. 338.



Appendice N° 1.

LE FÈVRE, RÉFORMATEUR FRANÇAIS

1. Le Fèvre après le Commentaire de 1512. — 2. Luther et Le Fèvre. — 3. Le Fèvre après Luther. — 4. Originalité de l'école de Le Fèvre. — 5. Les étapes de la Conversion de Farel. — 6. Trois textes. — 7. Les dernières conclusions de la Critique historique.

1. Le Fèvre n'a été ni Luther, ni Calvin : il a été Le Fèvre, voilà tout. N'était-ce pas assez pour un pareil vieillard ?

A partir de 1512, il se développe, il précise son protestantisme, mais sans lui enlever l'originalité qui le constitue dès le premier jour. C'est le fait essentiel qu'il faut ici mettre en lumière.

En 1514, Le Fèvre était (raconte Farel, trente-deux ans plus tard) « du tout plongé en idolâtrie, » « en si grande ignorance que nous avons tous esté en la papauté¹. » On a tort seulement d'abuser de ces mots et d'oublier le commentaire que Farel lui-même en a donné, quand il a écrit, que ce « grand ignorant » et ce « pauvre idolâtre » lui avait enseigné la justification par la foi². Le vocabulaire de l'ardent Farel n'a pas toute la précision du vocabulaire employé par nos rigoureux critiques.

La même année (1514), prenant parti pour les « Reuchlinistes » contre les « obscurantins, » dans ce « combat d'avant-garde qui faisait déjà pressentir la Réformation, » Le Fèvre écrivait à Reuchlin (30 août 1514) : « si tu triomphes, nous triompherons avec toi³. »

Deux ans après, il publie le premier mois des *Actes des martyrs*. Il s'agissait d'un recueil de « sermons de tunc » aux méditations journalières des fidèles, une pour chaque jour. On dirait cependant que ce travail lui est inspiré par une pensée de lutte. Il montre comment les martyrs ont « combattu pour leur foi : *Actus martyrum*. Combats, c'est-à-dire combats contre l'idolâtrie. Le livre est en fait un recueil de superstitions. Mais ces superstitions précisément le troublent, le dérangent. Le plan de la tombe des mains, et la publication, à peine commencée, s'arrête : « Ayant vu par tout l'usage de l'idolâtrie qui estoit aux prières des Saints, et que ces légendes vaines estoient employées à allumer le feu, il lui a tout et se mit du tout après la sainte Escripture⁴. »

C'est ainsi que Le Fèvre s'engage dans la lutte contre les sorbonistes par les dissertations sur

¹ Farel, *Discours de conversion*, p. 170. — ² Farel, *Actes des martyrs*, Signaux, p. 171. — ³ Herminjard, I, p. 17. — ⁴ Farel, *Actes des martyrs*, p. 172.

Marie-Madeleine, et sur sainte Anne. La situation devient critique !. Un ami l'avertit des dangers auxquels cette nouvelle publication l'exposera. On va crier : « Au feu, le livre ! Au feu, l'auteur ! ». Le Fèvre répond (1518) : « Je ne crains rien. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir du danger là où l'on chasse l'erreur de l'esprit des chrétiens, pour leur montrer la vérité... Si quelques-uns me condamnent publiquement au feu avec mon livre, j'implorerai contre ce feu la rosée céleste pour l'éteindre ; je leur pardonnerai². »

Voilà donc Le Fèvre prêt au supplice. Ce qui ne l'empêche pas de publier, en 1519, les « Contemplations, » etc., œuvre d'un théologien mystique du XIV^e siècle, où la superstition coule à pleins bords, et d'engager son ami Agrippa à lutter contre les docteurs scolastiques, « par dévotion pour Marie, mère de Dieu, et sa mère la bienheureuse Anne³ (20 juin 1519). »

Ainsi sa vie est fidèle à son programme de 1512 : protestantisme plein, tour à tour, de hardiesse et de timidité, c'est-à-dire protestantisme fabrisien.

2. Ici se place la grande objection des critiques modernes. Nous ne saurions mieux faire que de citer M. Herminjard lui-même : « Le Fèvre sortit (de son ignorance et de son idolâtrie) peu à peu et lentement *sous l'influence du mouvement inauguré par Luther*, et qui, pénétrant en France, y fit éclore et fructifier les germes d'émancipation religieuse qui étaient demeurés jusque-là chez Le Fèvre, et dans son entourage, vivants sans doute, mais cachés... On ne peut guère faire remonter au delà de l'année 1520, sinon les premiers symptômes, du moins les origines décisives de la Réformation française⁴. »

Et plus vivement encore, M. Ch. Dardier, l'ancien pasteur de Nîmes, a ajouté : « La Réforme française fut bien plutôt la fille que la sœur de la Réforme allemande... Celui qui a donné à la Réformation française une impulsion décisive, c'est Luther. Cette influence de Luther ne se manifesta chez le docteur d'Étapes qu'à partir de 1521⁵. »

M. Herminjard a parlé avec sa prudence et sa modération habituelles. Ceux qui ont accepté son indication générale l'ont précisée et exagérée. Ils ont fini par méconnaître la vraie pensée de Le Fèvre, et la vraie pensée de Luther.

Ils méconnaissent d'abord Le Fèvre. Les hésitations sur des points secondaires, comme le culte des saints, n'enlèvent rien à la netteté des affirmations sur les points essentiels, comme l'autorité de la Bible, la justification par la foi, la négation du sacrifice dans la messe, etc. Ce n'étaient pas là des « germes, » et des germes « cachés » : c'étaient des principes, nettement manifestés.

De plus, ils méconnaissent également Luther. Luther n'a pas été Luther des le premier jour. Ses 95 thèses, manifestation initiale et éclatante, sont de la fin de 1517, presque six ans après le Commentaire de Le Fèvre. Ces thèses sont à la fois pleines de clartés et d'obscurités. Et cependant c'est l'anniversaire de ces thèses qu'on a choisi pour célébrer la fête de la Réformation. Deux ans après, en 1519, Luther admet encore le purgatoire, et le culte des saints, et la transsubstan-

1. Une des grosses objections faites à Le Fèvre par ses adversaires, c'est qu'il osait parler de théologie sans être docteur de Sorbonne. Au sujet de ses dissertations, dans les premiers années de sa vie, on le traite d'homme et non d'homme quant à la foi, non instruit dans les lettres sacrées, lettré, et qui, quoiqu'il se croie maître en art, humain, s'ingère présomptueusement dans les choses qui regardent les théologiens. « Lettres à V. M. sur un P. Claude Drouheime (Herminjard, I, p. 51, n. 3, 4) — Grandvilliers dit : « Que ceux qui n'ont pas appris l'art de l'homme, sachent pas de contredire une semelle ! » — Beda estime que « les erreurs de Le Fèvre et d'Étapes, venaient des livres d'un maître en un art quelconque, ose discuter avec les maîtres dont il ne fut jamais élève... » (Chloride de la vie et amitié intime de Le Fèvre à ce moment, le défend contre ceux « qui pensent que personne ne peut être théologien sans posséder les lettres sacrées... s'il n'a étudié la théologie nisi in theologia libri pulvere desudavit... ») (Herminjard, I, p. 51, n. 3, 4) — Graf, *Essai sur Le Fèvre*, n. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

tiation! En 1520, il termine encore ses sermons par l'*Ave Maria*; et seulement en 1543 il renoncera à l'élévation du saint sacrement.

On ne peut donc contester la réelle priorité et la complète indépendance de Le Fèvre dans l'affirmation des principaux points de la doctrine protestante et dans la négation des principaux points de la doctrine catholique.

Veut-on un fait plus probant encore? Non plus au début, mais en 1530, en pleine diète d'Augsbourg, au moment où il rédige la Confession de foi luthérienne, Mélanchthon écrit une lettre que feront bien de méditer ceux qui n'admettent pas d'hésitations chez un réformateur. S'adressant, le 6 juillet 1530, au légat Campegius, il lui dit : « Nous n'avons aucun dogme différent de ceux de l'Église romaine (*dogma nullum habemus diversum ab ecclesia Romana*). Nous sommes prêts à obéir à l'Église romaine, pourvu que selon la clémence dont elle a toujours usé envers tous (*quod semper erga omnes gentes usa est*)¹ elle ignore ou tolère un peu ce que nous ne pourrions pas changer, si nous le voulions. Nous respectons et révérons l'autorité du pontife romain et toute la police ecclésiastique, pourvu que le pontife romain ne nous rejette pas. La cause de la haine dont on nous poursuit en Allemagne est la constance avec laquelle nous défendons les dogmes de l'Église romaine; une légère différence de rites paraît seule s'opposer à l'accord (*levis quaedam dissimilitudo rituum est, que videtur obsistere concordiae*)². »

Encore une fois, il ne faut pas juger même Mélanchthon et Luther, à plus forte raison Le Fèvre, avec nos idées actuelles. En tout cas, il n'y a pas entre eux les différences qu'on suppose.

3. Du reste, le vrai argument contre l'hypothèse qui fait de Le Fèvre le disciple de Luther nous paraît être celui-ci : Le Fèvre a été un Réformateur original, avant Luther, parce qu'il l'est resté, après Luther.

Les écrits de Luther pénètrent en France vers 1519, et, en 1522, Le Fèvre publie son second grand ouvrage, son *Commentaire sur les Évangiles*.

Dix ans se sont écoulés depuis 1512. Pendant dix ans Le Fèvre a étudié la Bible; pendant dix ans, il a lutté et souffert pour sa foi. Cette foi est devenue plus profonde, plus maîtresse et plus consciente d'elle-même. En même temps, les abus sont apparus plus dangereux et plus menaçants. Ce n'est pas tout. Le premier Commentaire a été écrit dans le silence d'une bibliothèque, à Saint-Germain-des-Près. Le second a été écrit à Meaux, au moment où l'auteur vient d'être placé à la tête d'une œuvre pratique, de l'évangélisation d'un diocèse. Donc nous ne serons pas étonnés que la nouvelle Préface parle un langage plus net, plus vif, et devienne un appel solennel : « Que tous tiennent ferme ce qu'ont tenu nos ancêtres, et l'Église primitive rougie du sang des martyrs; c'est que ne rien savoir en dehors de l'évangile, c'est savoir tout... »

Ainsi donc, tous les efforts, la vigueur, l'énergie de tous les pontifes, de tous les rois, de tous les potentats, doivent tendre à maintenir ce culte partout où il subsiste, et à le relever partout où il est tombé. C'est en lui seul que nous est laissée l'espérance d'arriver à la vie éternelle.

Vous, rois, pontifes, seigneurs, évêques, curés, gens de bien! Où que vous soyez, réveille-vous à la voix de ce grand maître, à la vraie lumière de Dieu; reprenez le souffle de la vie; retranchez tout ce qui n'est pas de Dieu, qui offusque ce culte pur. Soyez attentifs, non à ce que la chair peut faire ou dire, mais à ce que Dieu veut et commande.

Il n'y a rien de plus simple, de plus plein d'éclat. Mais, au point de vue dogmatique, le seul ici en question,

¹ L. 13. M. — ² L. 13. M. — «... et legat, Papae, cui mel il tallat, e servit du ter et du ten pour extirper l'herésie. Ce pontife est le légat Campegius, et le tallat, c'est le tonnerre, et le ten, c'est la croix, et l'extirper, c'est la racine, et la venosa, c'est le sang des martyrs. » — Cf. aussi le *Tractatus de Concordia* Th. Melancthonis Opera, ed. Bretschneider, t. 1, p. 111. — Cf. aussi l'ouvrage de M. de Launay, *Le Concile de Trente*, t. 1, p. 209.

quelle différence y a-t-il entre la foi exposée en 1522 et la foi exposée en 1527, après Luther et la foi avant Luther ?

Aucune. C'est ce que nous affirment les auteurs qui ont écrit sur le Commentaire de M. Graf, les deux Commentaires de Le Fèvre sur les Epîtres de saint Paul (dit M. Graf, les deux Commentaires de Le Fèvre sur les Epîtres de saint Paul), l'Épître catholiques (1527) aient paru après l'entrée en scène de Luther, mais cependant le comprendre avec le Commentaire de 1512 sur les lettres de saint Paul dans une même recherche, car il ne s'y trouve aucune différence de point de vue, et l'on ne voit pas comment l'enseignement de Luther ait exercé une influence essentielle (essentielle) sur les opinions dogmatiques de Le Fèvre¹.

Et M. Douen : « Les opinions dogmatiques sont les mêmes dans les deux ouvrages : le second ne diffère du premier que par une allure plus ferme et une ardeur réformatrice plus intense². »

En effet, dans le second Commentaire, comme dans le premier, Le Fèvre admet le dogme du purgatoire ; il n'attaque en rien l'existence de l'Église catholique ; il insiste sur l'unité de l'Église, et ne veut pas qu'il y ait de séparation, ni de sectes. Naturellement il a encore moins changé d'opinion sur l'Eucharistie, sur le libre arbitre, sur la grâce, sur les œuvres !...

Dira-t-on que Le Fèvre a du moins modifié ses idées sur le culte des saints ? C'est vrai. Mais ce progrès n'est pas dû à Luther, car à ce moment Luther se recommandait encore à Dieu et à ses saints. Le développement de Le Fèvre a été personnel, original. C'est en 1519 qu'il a renoncé aux Légendes. Et du reste Le Fèvre prendra soin de marquer que les idées venues d'Allemagne respirent « un esprit conforme au sien » (*consent spiritus, omnia dicantur*). C'est ce qu'il dira, en 1524, à propos des thèses hardies d'un théologien de Breslau, qu'on lui communique³.

Non. Ce qui frappe dans la pensée et dans la vie de Le Fèvre, ce ne sont pas les influences qu'elles ont subies, c'est bien plutôt la résistance, l'impénétrabilité qu'elles ont opposées à toutes les influences.

4. Il y a même plus. L'esprit qui a animé Le Fèvre a été si essentiellement original, que rien n'a pu le modifier, même après Le Fèvre. Ce que le Fabrisme a été dans le Commentaire de 1512, il l'a été non seulement dans le Commentaire de 1522, mais il l'a été dans toute son École, jusqu'à sa disparition. Gérard Roussel, Marguerite d'Angoulême ont été aussi fabrisiens aux derniers jours de leur carrière que Le Fèvre aux premiers jours de la sienne : mêmes affirmations, mêmes inconséquences, mêmes contradictions, sous le couvert du même mysticisme⁴.

Il serait plus facile de soutenir que Le Fèvre n'a jamais été protestant, que de faire honneur à Luther d'un changement qui ne s'est pas opéré. Le protestantisme fabrisien reste une réalité.

5. Les discussions relatives à la date de la conversion de Le Fèvre (et par conséquent à l'originalité de la Réforme française) sont inséparables des discussions relatives à la date de la conversion de Farel.

Le Fèvre annonçait à Farel le renouvellement du monde, ce que Farel lui rappellera « longtemps après⁵ », c'est-à-dire en 1525, quand Le Fèvre fut transféré à Strasbourg. Or, *« longtemps avant 1525 »* ne peut être en 1522.

Farel du reste précise : « C'estoit le temps d'ou comencoyndit, car l'on se moit Louis

1. Graf, *Fabris Stapulensis*, p. 47, et 2. *Bulletin*, XII, 15 fev. et 15 mars 1901, p. 179 et 180.

4. Hermijard, I, p. 226. — 5. Cette conversation que Le Fèvre ne nomme pas, mais qui est certainement celle que nous connaissons, a été racontée par un contemporain, le sieur de Montcaumon, l'Épître, p. 107. Elle a été reproduite par M. Douen dans *la Réformation française*, M. O. Douen est ainsi le premier à nous en avoir parlé. — 6. *Epître à tous Seigneurs*, p. 179.

douzième. Louis XII mourut le 1^{er} janvier 1515. Nous sommes donc en 1514 au plus tard; en 1512, selon M. Herminjard lui-même¹.

Après que Le Fèvre, « pauvre idolâtre, » eut enseigné à Farel la justification par la foi, un autre serviteur de Dieu lui proposa « la pure invocation, » et essaya de le détourner du culte des saints. Mais, chose étrange, lui, qui a si facilement accepté le principe, ne peut se décider à en accepter la conséquence. « De tant que je fus facile à recevoir qu'il n'y avoit point de mérites que le seul mérite de Jésus, tant et plus je fus difficile à recevoir la pure invocation de Dieu, pourtant que j'avois tant de confiance en la vierge Marie, et es saints et saintes, desquelles je ne faisoie que barbonner heures, prières et suffrages, jour et nuit². »

« A la fin » la vérité triomphe. « Dieu me donne à cognoistre qu'il le faut seul invoquer... Là fut du tout ébranlée la papauté en mon cœur... »

Ébranlée, mais pas renversée, car Farel croyait encore à la messe : « J'estoye encor tellement ensorcèllé d'icelle que je pensoie, quelque chose que je v cogneusse de mal et quelque gouffre de malédiction que v fusse, néantmoins il y avoit beaucoup de biens et bénédiction... J'ai esté fort longtemps en ceste séduction³. »

Fidèle, comme il devait l'être, à son système chronologique, M. Herminjard fait bien de Farel le converti de Le Fèvre, mais de Le Fèvre converti par Luther : « La crise du développement religieux de Farel, dit-il, doit avoir eu lieu en 1521, au plus tôt⁴. »

Et la preuve, c'est qu'en 1521, lorsque Farel va voir Zwingle, il s'appelle un néophyte (*novicium neophytum*⁵). Mais ce mot, inspiré par la politesse, nous paraît moins clair, moins décisif que l'Épître dans laquelle Farel raconte sa conversion.

Or il résulte de cette Épître qu'il y a eu pour Farel non pas « une crise, » mais une série de crises⁶, séparées les unes des autres par des intervalles plus ou moins longs. Il rencontre Le Fèvre; puis la conduite des docteurs de la Sorbonne à l'égard de Le Fèvre (il ne s'agit pas d'un acte isolé) l'éloigne de la Sorbonne; puis Le Fèvre ébranle et déracine en lui l'idée du mérite; puis un chrétien, autre que Le Fèvre, le détourne du culte des saints; après quoi il reste longtemps, fort longtemps, dans l'erreur de la messe.

Toutes ces crises exigent des années au moins. Farel lui-même dit, en 1536 : « Je vous assure que, étant à Paris, quand il fut fait mention de l'évangile, par *trois ans et plus* ay été priant à Dieu qu'il me donnast grâce d'entendre le droit chemin, lisant, avec ce, souvent à genoux le Nouveau Testament, conférant comme m'estoit donné le grec avec le latin, traictant avec grandz et peuz pour estre instruit sans mespriser personne. Et Dieu scait combien par les plus contemptibles, il m'a aidé à cognoistre la vertu et efficace de la passion de Jésus⁷. »

Or Farel quitta Paris en 1521. A ce moment il était régent au collège du Cardinal Le Moine, où son opinion lui rendirent la situation intenable. Il avait donc ces opinions, et il les avait longtemps. En effet, dit son plus ancien biographe : « s'estant fait appercevoir dans sa profession d'homme de bien, et d'un homme qui avoit de bons sentiments de la vraie doctrine, il ne subsista guère paisible en icelle⁸. »

¹ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

² *Herminjard*, op. cit., p. 127.

³ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

⁴ *Herminjard*, II, p. 13, n. 8.

⁵ Nous savons que Zwingle ne se convertit que le 28 février 1519, et qu'il ne quitta la Sorbonne qu'en 1521.

⁶ *Herminjard*, op. cit., p. 127, et le son qu'il pronait de se mettre au-dessous du grand maître de la Sorbonne, le 28 février 1519, dans *Donon, Bulletin*, XII, 1892, p. 127.

⁷ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

⁸ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

⁹ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹⁰ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹¹ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹² *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹³ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹⁴ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹⁵ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹⁶ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹⁷ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹⁸ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

¹⁹ *Herminjard*, op. cit., p. 127.

1520; trois ans et plus avant nous ramènent au motif de la « Bible » et de « Dieu » ont commencé au moins en 1516, rien n'empêche que les premières citations et les premiers « doute » ne remontent, comme Farel l'a dit lui-même autre part, au règne de Louis douzième.

En tout cas, nous sommes forcé de placer les causes de la conversion de Farel, « la mention de l'évangile, » le « commencement de Dieu » dont il parle, avant 1519 ou 1520, époque où commença à se faire sentir l'influence de Luther.

La conversion de Farel est donc un fait français, comme la prédication même de Le Fèvre d'Étapes : et un fait confirme l'autre. Nous nous approprions cette conclusion de M. Douen : « On découvre dans le récit de Farel que le travail qui s'opérait en lui s'opérait en même temps dans bien des cœurs, agités comme le sien par des aspirations vers une religion plus pure, et que plusieurs l'avaient devancé dans la voie douloureuse : témoin cet inconnu qui le sollicite et le presse, au nom de la Bible et de l'histoire ecclésiastique, de délaisser les saints pour n'invoquer que Dieu seul. On y voit l'opposition et la colère des Sorbonnistes susciter des persécutions à Le Fèvre ; on y voit, en outre, que le mouvement commencé chez les savants, était déjà descendu dans le peuple, puisque Farel s'adresse aux grands et aux petits pour en obtenir quelque lumière, et que « les plus contemptibles » lui prêtent aide et assistance en lui faisant apprécier à sa juste valeur la passion du Christ. Non seulement le mouvement se manifeste en 1518, mais il a déjà pris de la consistance et une certaine étendue, et l'on entrevoit même qu'il a dû commencer plus tôt : un disciple de Le Fèvre a déjà dépassé le maître, et ce progrès n'a pu être réalisé qu'après des efforts plus ou moins prolongés! »

6. Peut-on invoquer en faveur des origines allemandes de la Réforme française un curieux passage de la Farce des théologastres ? La Foy succombe au « mal sorbonnique. » Ou chercher un remède ?

Où raison domine.

THÉOLOGASTRES.

Où est-ce ? En la Grande Bretagne ?

Foy.

Nenni non. C'est en Allemagne.

Où elle fait sa résidence ?

La Farce est de 1523, ou à peu près. Berquin avait été rendu à la liberté cette année-là, le 8 août, et des étudiants célébraient, avec ferveur de leur âge, cet événement. Il s'agit donc du traducteur des traités de Luther. On est au moment où les Théologastres condamnent les œuvres d'Érasme et de Luther. Quoi de plus naturel que cette mention de l'Allemagne ? Il est bien et trop évident qu'en 1523 la Raison ne « faisait pas sa résidence » à Paris, ni à la Sorbonne, ni même au collège de Montaigu. Évidemment cette déclaration ne peut nous renseigner sur la date de la conversion de Farel.

D'autant plus qu'il ne faut pas séparer ce mot de Foy de son nom non moins curieux. Le Mercure d'Allemagne, c'est-à-dire Berquin, arrive :

MERCURE

Je suis Berquin.

LE FÈVRE

Je suis Foy.

1. Douen, *Bulletin*, XLI, 1902, p. 120. — 2. V. *Œuvres*, XXXI.

7. Il semble que cette conclusion, relative à l'originalité et à l'influence de Le Fèvre, soit de plus en plus confirmée par les derniers travaux historiques.

Voici d'abord M. Kawerau, un des savants éditeurs de la grande édition critique des œuvres de Luther. Il indique l'influence de Le Fèvre sur le Réformateur allemand: « Les leçons de Luther sur les Psaumes, de 1513 à 1516, montrent en de nombreux endroits que l'un des principaux secours dont il s'est servi, dans son travail, est l'édition des Psaumes que l'humaniste français, Le Fèvre d'Étapes, publia à Paris, d'abord en 1509, et ensuite en 1513. A cet ouvrage Luther n'emprunta pas seulement le texte du *Psalterium juxta Hebræos*, de saint Jérôme, auquel il renvoie sans cesse; il trouva dans ces savantes remarques de nombreuses excitations pour sa propre pensée. Surtout il rencontra, dans cet ouvrage, un principe herméneutique qu'il s'appropriâ vivement. Le Fèvre s'oppose fortement au *sens littéral*, d'après lequel on voulait expliquer le contenu des Psaumes historiquement, en pensant à David et à son époque. Pour lui les Psaumes sont des chants prophétiques; et, comme les apôtres et les évangélistes les ont rapportés au Christ, lui, de son côté, déclare ne pouvoir reconnaître comme sens littéral que celui qui est dans l'intention du prophète et du Saint-Esprit, parlant par lui. Avec la plus grande confiance Luther adopte ce principe herméneutique, et son explication des Psaumes, malgré toutes les différences de détail, demeure dans une étroite parenté spirituelle avec le Commentaire du savant français¹. »

Voilà ce qu'on savait déjà, lorsqu'en 1885, une découverte, due au professeur Dr Schnorr de Carolsfeld, vint jeter une nouvelle lumière sur cet intéressant sujet. Il avait trouvé, dans la Bibliothèque de Dresde, un exemplaire du *Quincuplex Psalterium* de Le Fèvre (édition de 1509), avec les marges couvertes d'annotations de la main de Luther. Comme le dit l'éditeur de la grande édition des œuvres du Réformateur allemand, nous voilà transportés « dans le cabinet de travail de Luther. » Et que voyons-nous? Il est en conversation intime et théologique avec notre Le Fèvre. C'est Le Fèvre qui l'aide à pénétrer le sens des Psaumes, de ce premier livre de la Bible qu'il a expliqué, cherchant à se former ses convictions.

Les *Abolitiones* ne sont pas de 1509, comme le Psautier quintuple : elles sont contemporaines de la *Glossa* et des *Scholia*, autres travaux de Luther sur les Psaumes, et datent par conséquent de 1513. Cependant, des trois études, c'est la première.

Ce fait extrêmement curieux provoque quelques réflexions. Si, en 1513, Luther étudiait avec cette attention un ouvrage de Le Fèvre, acceptait de Le Fèvre une méthode exégétique d'une telle importance, comment croire qu'il a rompu immédiatement toute relation ultérieure avec le Maître? Comment croire qu'il n'a pas connu, qu'il n'a pas lu les autres ouvrages de l'humaniste devenu Réformateur, et en particulier son Commentaire de 1512? M. Weiss, après avoir dit :

« On ne pourra pas soutenir que c'est là [le principe herméneutique de Le Fèvre] une idée secondaire dans le développement religieux et théologique du Réformateur saxon, » ajoute : « Ce n'est, du reste, pas le seul exemple de l'influence exercée par Le Fèvre d'Étapes, manifestement attesté par l'Église au point de vue théologique, en Allemagne. »

Il y a l'influence de Le Fèvre sur Luther, son influence sur Calvin. Elle est attestée par M. Weiss, qui dit :

« L'un des traits les plus caractéristiques de la théologie calviniste, tout le monde le sait, c'est son caractère dogmatique. Le Réformateur français se distingue ici du Réformateur allemand et du Réformateur saxon. Peut-on savoir d'où lui vient cette originalité caractéristique?

« Pour cela, il faut se reporter à un autre Réformateur français, Larel, dans son « Sommaire, » sou-

¹ *Dr. Martin Luther's Works, ed. by G. Fortin, etc.*, IV, 108261, p. 363-366. — Annotations quincuplexi Fabri (1509) : *Psalterium manu a Luther scriptum*, etc. — ² *Reichen*, XLVII, 1968, p. 50.

ligne lui aussi cette glorification de Dieu par le fidele, que l'on trouve dans l'œuvre de Roussel et Estienne, dans son « Sommaire, » placé en tête de sa Bible (1528-1530). Le Fèvre a aussi, la souveraineté de la volonté divine. C'est en elle que se trouve le principe de tout, au maître de Farel, au premier Réformateur français, le Fèvre d'Étaples. Dans le traité de son Commentaire de 1512, le Fèvre expose l'idée de la complète dépendance de l'homme par rapport aux causes secondes. De plus l'explication de l'oraison dominicale, contenue dans le Commentaire sur les Évangiles de Le Fèvre, diffère de celle de Luther. Celle de Calvin se rapproche. C'est la même préoccupation, non pas du fidele, mais de Dieu.

Et M. Max Scheibe conclut : « Calvin était en relation avec les amis de Le Fèvre, en particulier avec son disciple Roussel. Sans doute les Réformateurs allemands ont été le maître décisifs (*massgebende Lehrer*) de sa pensée évangélique (*evangelische Überzeugung*). On peut cependant penser que, d'une manière générale, sur ses sentiments religieux (*religiöse Gesinnung*), sur la forme que ses pensées exégétiques ont prise, la tendance de Le Fèvre a exercé de l'influence ¹. »

Nous avons reproduit telle quelle l'appréciation intéressante et un peu obscure de M. Scheibe. On peut, ce semble, en tirer deux conclusions : 1° Le Fèvre a exercé une influence remarquable sur Calvin; 2° cette influence a dû s'exercer, non pas lorsque la pensée de Calvin a été complètement formée (ce qui a eu lieu, nous le savons, de très bonne heure), mais au moment où Calvin arrivait à ses convictions évangéliques. Plus tard c'eût été trop tard.

Nous avons plaisir à conclure toutes ces discussions par quelques lignes de M. Weiss. Elles nous semblent doublement significatives sous la plume du savant bibliothécaire de la Société de l'histoire du protestantisme français. Nous ne disons pas en effet qu'il a changé d'opinion. Il y a cependant, ce nous semble, une nuance entre ce qu'il écrit aujourd'hui et ce qu'il écrivait, par exemple, en 1894². Voici comment M. Weiss s'exprime dans ses *Notes et documents sur la Réforme en Brie*³ : « Il faut ici se rappeler que, dans toute l'Europe pensante et croyante, la Réforme religieuse était au premier plan des préoccupations, et qu'il importe au fond fort peu de déterminer que l'étincelle jaillit d'un point plutôt que d'un autre. Lorsqu'en Allemagne Luther, en France Le Fèvre d'Étaples et Briçonnet, mirent la main à l'œuvre, ainsi que d'autres dans les autres pays de l'Europe, ces hommes étaient portés par un courant qui depuis de longues années entraînait tous les esprits et toutes les consciences. Et l'on peut affirmer que leurs efforts ne furent que l'expression publique, diverse suivant le tempérament de chacun des acteurs, des besoins, des désirs et des prières d'une multitude d'âmes affamées et altérées de plus de justice et de vérité. »

Si le lecteur veut bien se reporter à la page 85 de ce volume il verra que c'est la déclaration de Merle d'Aubigné par laquelle nous avons résumé nos propres impressions sur la grande question de l'originalité de chaque Réformation. MM. Weiss et Merle d'Aubigné ne sont d'accord.

Nous profitons de l'occasion pour rendre un juste hommage à l'écrit de l'homme qui se qui a tant contribué à répandre la connaissance de l'histoire de la Réforme. Nous ne l'avons pas souvent cité, parce qu'il a commis certaines erreurs de détail, dont on s'est emparé pour diminuer l'autorité de son œuvre. Mais il avait le même historique et même cette même portée, aussi autant que la sienne la couleur locale. N'oublions pas qu'il est écrit en français, et que tout cela n'était à faire. Il a fait beaucoup.

1. Déjà en 1878, un savant allemand, F. Kattenbusch, écrivait : « Le Fèvre d'Étaples est un des hommes qui ont le plus influencé Luther et Calvin. » (F. Kattenbusch, *Die Reformation in Deutschland*, 1878, p. 114.) Plus récemment, M. H. Weiss, dans son *Histoire de la Réforme* (Paris, 1897, p. 632).

Appendice N° VI.

JEAN MICHEL ET JEAN CHAPONNEAU

1. Jean Michel. — 2. La contradiction de *l'Histoire ecclésiastique*. — 3. Chaponneau.

1. Le savant auteur de *l'Histoire du Berry*¹ a confondu Michel d'Arande avec Jean Michel. Celui-ci, moine bénédictin², introduisit l'Évangile à Sancerre, en 1534³. A Bourges, il montait en chaire « tous les dimanches, à heure de midi (chose auparavant non accoutumée) en la paroisse appelée la Fourchaud⁴. » Puis *l'Histoire ecclésiastique* se borne à dire que ces prédications excitèrent du tumulte; que Jean Michel revint de Suisse, fut découvert, condamné, et mené à Paris, où sa condamnation fut confirmée. Il fut exécuté une veille de Noël⁵. — M. N. Weiss a retrouvé cet arrêt de Paris, du 13 décembre 1539. Nous y voyons que J. Michel a été condamné, à Bourges, comme « relaps, » à être « travné sur une claie en la place appelée le marché aux pourceaux, au devant de la grosse tour de Bourges; » là il devait être étranglé et brûlé. La Cour de Paris confirme cette sentence, et renvoie le prisonnier par-devant le bailli⁶.

Ces renseignements sont complétés par Catherinot (que la *France protestante*, 1^{re} éd., cite en partie, sans le nommer); nous comprenons pourquoi Jean Michel put être condamné comme relaps. « Le 5 février (1537, N. S.), Jean Michel, luthérien, fut amende honorable devant St Etienne, avec un grand concours. Son livre y fut brûlé, et l'auteur condamné à tenir prison pendant dix ans, avec défenses à perpétuité de prescher l'évangile ny célébrer la messe⁷. » Que pensait-il? Une lettre de Farel à Calvin, datée de Neuchâtel, 5 février 1539, dit: « Michel... comme tu le sais, a très ignominieusement renié Christ, et accordé plus que les ennemis n'avaient osé demander. Il n'a pas été content, avant d'avoir de nouveau troublé ces Églises, renversant ce qu'il y a de bien⁸. »

« Farel fut-il exactement allusion? Nous ne le savons pas. Farel ajoute qu'en ce temps-là, M. de Liancourt, avec des lettres de recommandation de Grynée et de Carlstadt, est à Bourges, et que Chaponneau, avec le beau pere de Caroli, et qu'ils s'agitent et troublent l'Église. C'est un fait, et qui ne convient plus d'ardeur que de sagesse. Cependant Michel prouva la vanité de son ardeur par sa mort. Rentré en France, il fut bientôt ressaisi et condamné de nouveau à la prison perpétuelle. Jean Michel, bénédictin, fut, pour crime d'hérésie, dégradé devant

¹ *Œuvres complètes de Jean Michel*, t. 1, p. 13. — ² *Ibid.*, p. 34. — ³ *Ibid.*, p. 75. — ⁴ *Ibid.*, p. 77. — ⁵ *Ibid.*, p. 78. — ⁶ *Œuvres complètes de Jean Michel*, t. 1, p. 14. — ⁷ Catherinot, *Catholicisme de Berry*. — ⁸ *Œuvres*,

le portail de Saint-Etienne de Bourges, rendu à la justice ecclésiastique, et fut exécuté par la potence devant la grosse tour, hors de la porte de Bourbon¹.

L'appel de Jean Michel retarda l'exécution de cette sentence. Et c'est ce qu'écrivit l'ami de Calvin à Farel, du 31 décembre 1539 : « Le supplice de Michel n'a été que d'un mois, car il mourut la fin de novembre, époque à laquelle son salut m'a été recommandé par lettre. Mais à l'instant où Calvin écrivait, l'exécution venait d'avoir lieu².

2. On a vu une contradiction entre les deux déclarations de *l'Histoire ecclésiastique*. Il est dit (I, p. 191) : « Calvin arriva à Bourges, y trouvant quelques personnages déjà instruits en la vérité, entre lesquels il y avait quelques moines, Docteurs en théologie, à savoir un nommé Jean Chaponneau, moine de l'Abbaye de Saint-Ambroise, et Jean Michel, de l'ordre Saint-Michel, prêchant assez librement pour le temps. » — Il est ajouté (I, p. 74) : « Il est à noter qu'à Bourges, de environ l'an 1533, Dieu suscita deux moines, l'un de St-Ambroise nommé Chaponneau, et l'autre de Saint-Benoist, nommé Jean Michel, ... lesquels firent grand devoir de prêcher avec autorité, etc. »

Or, en 1533, Calvin n'était plus à Bourges, depuis au moins deux ans. On a conclu que Jean Michel, Chaponneau et les autres, ne prêchèrent l'Évangile qu'après le départ de Calvin. « Il est à douter, disent MM. Baum et Cunitz, qu'alors déjà Chaponneau ait montré des tendances évangéliques dans sa prédication. » — Le bénédictin Jean Michel aussi ne commença à prêcher la vérité qu'en 1533, ou en 1534, d'après Crespin, c'est-à-dire après que Calvin eut quitté Bourges³.

L'Histoire ecclésiastique qui, selon la remarque de M. Weiss, « est ici certainement bien renseignée », à cause des souvenirs personnels de Th. de Beze⁴, « l'Histoire ecclésiastique, dont le récit est si bien confirmé par Cathirinet, et par le document que M. Weiss a retrouvé, s'est-elle donc trompée jusqu'à se contredire formellement, disant, p. 10, que Calvin a entendu ces moines, et montrant, p. 74, qu'il n'a pu les entendre?

Cela ne semble pas très vraisemblable, et cette invraisemblance seule devrait faire hésiter la critique. Mais est-ce la même chose de prêcher « assez librement, » et de prêcher « avec autorité? » Non. Bèze fait allusion à deux faits différents. Lorsque Calvin arriva à Bourges, Michel et Chaponneau, encore catholiques, prêchaient avec plus de liberté que leurs collègues. Puis, après le départ de Calvin, avant progressé dans la connaissance de la vérité, ils se déclarèrent plus ouvertement, et affirmèrent avec autorité leurs convictions évangéliques.

3. Chaponneau nous est plus connu que Jean Michel. C'était un des hommes distingués de Bourges. Il revêtit et arrangea le *Mystère des Actes des Apôtres*, joué dans cette ville, en 1536, — le plus célèbre de ceux dont l'histoire ait conservé le souvenir, aucune représentation ne fut plus splendide et ne frappa plus vivement l'imagination des contemporains. — Elle remplit quarante journées et compta 494 personnages⁵.

Bientôt après, Chaponneau se retira en Suisse, sans doute avec Jean Michel, et s'établit à Neuchâtel. Son esprit, ami de la lutte, ardent et courageux, fut immédiatement des ennemis parmi ses collègues. Le 11 octobre 1538, il fut condamné à mort, qui sont faite de

1. Cathirinet, *Ibid.*, t. 2, *Œuvres*, V, p. 140 — Voir Kirellésky, *Œuvres de Calvin*, t. II, p. 111 — Herimjard, V, p. 230; IV, p. 420. Il ne nous est pas parvenu de voir l'original de ce mystère, mais Calvin, dans *Mémoires* ou *Michaulus Argidaus* (Giles Michault), parvenu en 1676, en parle avec détail. — F. V. Guichard, *Œuvres*, t. 1, p. 107, dit tout parce que Giles Michault ne fut pas supplanté par un autre auteur. — *Œuvres*, t. 1, p. 107, note 1. — *Œuvres*, XXXIX, 1800, p. 6, 90. — 5. Emile Pirot, *Œuvres de Calvin*, t. 2, p. 111, note 1. — *Œuvres*, t. 2, p. 111, note 1. — *Mystère des Actes des Apôtres*, t. 1, p. 1, note 1, p. 2, note 1.

lui) Farel parle de brouille survenue¹. Deux mois après (27 décembre), il déclare que Chaponneau « ne savait ce qu'il disait². » Il le montre, 5 fév. 1539, intriguant avec le beau-père de Caroli et Michel³.

Cependant le silence se fait. Mais voilà qu'en mai 1543, Chaponneau s'en prend tout à coup à Calvin, à propos d'une question subtile: le Christ est-il par lui-même? Il trouble la classe de Neuchâtel, et se sert de son gendre, Jean Courtois, comme d'un « soufflet » pour attiser l'incendie⁴. Ici se place la lettre de Calvin aux ministres de Neuchâtel (28 mai 1543), où le Réformateur nous raconte, trop brièvement, quelques-uns de ses souvenirs de Bourges. « Je m'étonnerais de ce qui peut pousser cet homme à troubler l'Eglise, si depuis longtemps (*jam pridem*) je ne connaissais pas son caractère. Puisqu'il n'y a jamais eu entre nous, que je sache, ni brouille, ni controverse, il faut que l'homme manque complètement de cervelle, pour sonner aussi témérairement de la trompette, en pleine paix. Ajoutez qu'il est d'une telle sottise (*stoliditatis*) que, n'ayant jamais bien appris les éléments de la grammaire, il fait montre de ses talents dans tous les genres. Toutefois ce n'est pas maintenant qu'il commence à faire preuve d'une telle insolence et d'une telle jactance. Je me rappelle que lorsque Aleiat eut blâmé, en passant, les théologastres de Louvain, parce qu'ils avaient empêché l'institution d'un collège, où l'on étudierait les trois langues, Chaponneau se mit à déclamer un discours confus contre les langues et le droit civil. Aleiat... se contenta de le dénoncer au Magistrat, et de demander qu'on apaisât son dérèglement. Ce qui fut fait, non sans quelque honte pour lui⁵. »

Ces lignes prouvent que Calvin avait bien fait la connaissance de Chaponneau à Bourges. Ne prouvent-elles pas davantage? Si Chaponneau eût été à Bourges un moine comme tous les autres, Calvin aurait-il trouvé singulier qu'il déblâtérât contre les Langues? Et, de même que son insolence et sa jactance actuelles consistent en ce que lui, pasteur, parle contre les pasteurs, son insolence et sa jactance, à Bourges, n'ont-elles pas consisté en ce que lui, novateur, parlait contre les novateurs?

Dans cette même lettre Calvin traitait le gendre de Chaponneau, Courtois, d'*asinus*, de *talis bestia*⁶?

Chaponneau prépara longuement un traité, dans lequel il attaqua Calvin avec autant de violence que de mépris. Il parla d'hallucinations, dont un enfant, ayant étudié six mois la dialectique, saurait se préserver. Qui pourrait s'empêcher de rire? Aucun sorboniste ne ferait une réponse si intempestive. Calvin était un renard trompeur (*fraudenta vulpecula*). « Vois, ô Calvin, si tu n'es pas tout-à-fait chassieux (*Iemosus*)... Vois si tu n'es pas tout-à-fait aveugle et complètement chassieux. » Calvin est un braillard d'avocat (*rabula forensis*). Ces injures sont semées à travers les pages d'un factum long, diffus, et d'une scolastique fastidieuse⁷.

Calvin avait la riposte vive. « Si Chaponneau écrivait ainsi, dit-il à Farel, du fond de son ancien convent, je pourrais en rire doucement; mais quand je pense que de tels monstres logent (*incurantur*) dans l'Église de Dieu, je ne puis empêcher que ma colère s'échappe.... J'ai déjà préparé des réponses à ces lettres que mes collègues: elles sont dures. Mais c'est ainsi qu'il faut traiter un tel âne. Il ne faut pas le battre de bonne façon, sa stupidité est telle qu'il ne le sentira pas⁸. »

Quelques semaines après, il informe Viret que, laissant de côté Chaponneau, il a décidé de se proposer pour le poste de Neuchâtel. « Comment estimerais-je une telle bête digne d'une réponse? »

Chaponneau, qui n'avait rien fait de ce silence et de ces attaques, passa aux menaces tragi-

¹ *Opera*, XI, p. 557. — ² *Ibid.*, p. 559. — ³ *Ibid.*, p. 560. — ⁴ *Ibid.*, XI, p. 557. — ⁵ *Opera*, XI, p. 559. — ⁶ Voir l'original dans l'appendice VII, *Opera*, XI, p. 610. — ⁷ *Opera*, XI, p. 781-862. — ⁸ 13 décembre 1544. *Opera*, XI, p. 592. — ⁹ *Opera*, XI, p. 590. — ¹⁰ *Opera*, XI, p. 363.

comiques. « Il donnera soin, dit-il, que l'Église dupée par une lecture assidue de l'*Institution* ne périclité pas. Tu comprendras bientôt ce que je pense¹. »

Calvin répliqua, en énumérant aux ministres de Neuchâtel les injures de Chaponneau, « ces maïseries du troupeau sorbonique, » et en leur demandant de faire leur devoir, c'est-à-dire de réprimer une telle arrogance².

Et cependant quelques mois après, en juin 1545, la querelle commençait à s'apaiser³, et elle était complètement apaisée en octobre. « J'ai un collègue tout à fait d'accord avec moi, écrit Farel⁴. Un mois après, Chaponneau mourait, et Viret envoyait à Calvin cette oraison funèbre, singulièrement pacifique : « Je pense que tu as appris la mort de Chaponneau, et son insigne repentir, et dans quels sentiments d'affection pour toi et pour tous les frères il est allé à Dieu⁵. »

1 1^{er} janvier 1545. *Opera*, XII, p. 1. — 2 21 janvier 1545. *Opera*, XII, p. 10 (voir : lettre du 6 février 1545. XII, p. 26; du 11 mars, XII, p. 45). — 3. * Quod ad causam *cunuchi* (allusion au nom latin de Chaponneau: *Caponeulius*) attinet, composita est utcumque, » écrit Farel. 14 juin 1545. *Opera*, XII, p. 93. — 4 5 octobre 1545. *Opera*, XII, p. 182. — 5. 3 novembre 1545. *Opera*, XII, p. 207.

Appendice N° VII.

LA LETTRE DE NOYON

M. Herminjard propose comme millésime 1534¹. « La différence complète de ton, dit-il, qui existe entre cette lettre et celles des années précédentes doit fixer le millésime. C'est ce qui nous empêche de la placer en 1532²... »

Les éditeurs des *Opera* répondent : « M. Herminjard propose 1534. Cependant il ne donne que cette raison : le ton et la couleur, pour ainsi dire, de cette lettre paraissent plus sérieux, plus religieux que ceux des lettres précédentes. » Mais, ne croyant pas pouvoir décider la question d'après ces seules raisons internes, ils conservent la date traditionnelle de 1532³.

M. Lefranc a repris l'hypothèse de M. Herminjard. « Le découragement, dit-il, qui perce dans toute la lettre montre que le moment du départ est proche, et qu'à la première alerte Calvin aura l'exemple de son ami⁴. » Mais, justement, comment Calvin aurait-il pu indiquer un désir si vague, si incertain en septembre 1534, alors qu'il était décidé à sortir de France, qu'il avait déjà réglé ses affaires à Noyon, depuis le mois de mai, et qu'il était en route pour la frontière ! Il faut de plus admettre, si Calvin est à Noyon le 1^{er} septembre 1534, qu'il y revint trois mois après son emprisonnement, bien que toutes ses affaires fussent réglées. Est-ce vraisemblable ? et où trouver des lors le temps pour les séjours à Poitiers et à Orléans, où il a dû demeurer assez pour composer sa *Psychopamychia* ?

Enfin M. Lang déclare que cette lettre serait aussi énigmatique en 1534 qu'en 1532⁵. Il se demande si le *Noctid*, d'où elle a été datée, est bien Noyon. Il se demande si l'on peut admettre « une lettre de Calvin à Bucer avant le 1^{er} décembre 1536. Il est vrai que Bucer dit dans sa lettre à Calvin du 1^{er} déc. 1536, qu'il ne lui a pas été donné de le connaître (*te nosse*), de le saluer (*appellare*) et de son récent passage à Strasbourg. Mais ces expressions : *te nosse, te appellare* désignent une connaissance personnelle, *de visu*, et n'excluent pas le fait d'une correspondance antérieure, telle que celle mentionnée par M. Max Scheibe. » Pour la doctrine de la prédestination, telle qu'elle est exposée dans la première édition de *l'Institution chrétienne*, Calvin se rapproche de Bucer plus qu'on ne le croit généralement⁶. Or on sait que cette édition de *l'Institution* fut non pas définitivement terminée, mais au moins partiellement, dès 1534. Déjà à ce moment Calvin semble donc

¹ Cf. Herminjard, *Calvin*, t. I, p. 102. — Cf. aussi Hubert, un collègue de Bucer, a note, au haut de la lettre de Calvin à Bucer, du 1^{er} décembre 1536, *Opera*, X, p. 26. — 2 Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, p. 189-192. — 3 *Calvin*, t. I, p. 102. — 4 Ibid., t. I, p. 102. — 5 Ibid., t. I, p. 102. — 6 Max Scheibe, *Calvin's Prädestinationstheorie*, p. 20, 21.

avoir été en relation, spirituelle tout au moins, et assez intime, avec Bucer. Au cours du temps, peut-on supposer qu'il n'ait pas été aussi en relation épistolaire ?

Ne pouvant trouver pour la lettre une place convenable, M. Lang déclare le mystère impénétrable, pour le moment, et suspend son jugement.

Ce qui prouve du reste jusqu'à quel point la fixation du millesime de cette lettre dépend de l'idée que l'on se fait des sentiments de Calvin, ce sont les lignes suivantes, qu'avec sa loyauté si scrupuleuse, M. Herminjard a bien voulu nous adresser : « Si alors j'avais connu dans son entier le discours de Cop, j'aurais peut-être choisi comme date vraisemblable 1533. »



Appendice N^o VIII.

PSEUDONYMIE DE CALVIN¹

1. Calvinus. — 2. Alcuinus. — 3. Lucianus. — 4. Passelius. — 5. Despeville. — 6. D'Apremont. — 7. J. de Bonneville. — 8. Deparçan. — 9. Chambardus. — 10. Les cachets. — 11. Adresses Cauvin, etc. — 12. Adresses Passelius, etc. — 13. Adresses Despeville, etc. — 14. Adresse Calphurne.

1. *Calvinus, Calvin.* Nous avons vu que le nom de famille de notre Réformateur était Jean Cauvin. Par conséquent *Calvin* peut être regardé comme son premier pseudonyme. C'est l'idée qu'ont eue ses anciens biographes catholiques, et ils ont trouvé, dans ce fait, l'occasion des plus étranges suppositions et des plus vifs reproches.

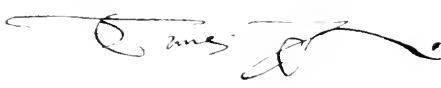
Déjà P. Masson remarque que le Réformateur avait abandonné le nom de sa famille pour prendre celui de « *Lucius Calvinus*, citoyen romain. » Or voici, d'après Le Vasseur (p. 1157), tout ce que signifiait ce changement : « Il se fit appeler Calvin à l'exemple de *Domitius Calvinus*, consul romain, qui estant venu à main forte en nos Gaules, empourpra les eaux du Rosne du sang de nostre nation, que ce jeune boute-feux a bien sceu imiter en son temps. » Quelle imagination!

Tout le monde sait qu'il était de mode, au XVI^e siècle, de traduire son nom en latin ou en grec, ou tout simplement de le transformer, pour le rendre plus significatif. Le père de Luther s'appelait Luder. Le père d'Écolampade s'appelait Hausgen. (De Hausgen, qui ne signifiait rien, on fit d'abord « Hausschein, » qui signifiait lumière de la maison, et puis on traduisit l'allemand en grec). Schwarzerd (Terre noire) vit son nom traduit en grec par son grand-oncle, Reuchlin, et ce fut Mélancthon, etc., etc. Drelincourt a expliqué très simplement pourquoi *Cauvin* est devenu *Calvin*. « Au fond, dit-il, le changement d'une lettre arrivé au nom de Calvin n'est pas très difficile, et même il se peut dire qu'il est nul. Et de fait, avant à traduire en latin le nom de Calvin, on se hâta de lui donner un air et une termination convenables au génie de cette langue-là, on ne s'occupa plus autrement que par *Calvinus*. Or les premiers ouvrages de cet homme de Dieu, avoués par lui-même, et qui sont connus par tout par ce nom de *Calvinus*, si, lorsqu'il a écrit

¹ Dans le catalogue des Pseudonymes de Calvin, il faut lire le petit livre de *Liebe*, tout à fait remarquable pour l'époque, et il faut lire aussi le livre de *Christum Sigismundum Liebi, serenissimo Duci Saxo-Gothano ab Urolo, Ducis de*... etc. etc. *De Ca. cum, in quo in quo Petrus Bolius, Bullatus, aliique de hoc argumento tradiderunt, ab examine*... etc. etc. *liberius videri potest, et quod tibi anecdota XVII Jo. Calvin ab omnique ad eum*... etc. etc. *liberius videri potest, et quod tibi anecdota XVII Jo. Calvin ab omnique ad eum*... etc. etc.

D. Lettre à Vaut du 10 avril 1541¹. (Signée : *Tuus J. C.*)

Saluta sis miros diligenter. Datisponis. 4. ponalis
Apriles.
Eo slam vco vobis milij pma magis




E. Lettre à Lael, du 11 mai 1541². (Signée : *J. Cal. tuus.*)

Vol vobis. Vol comoda. Vult optima et milij duciss. Sal. Saluta
amabilissimae sis Jros. Quis vobis vobis Jros. Datisponis
11. maii. 1541.

Confiteor mi hie foveat
mittas ad Lican abas. Juitis in
hior effino alia a glos.

Phil. et Jros. se Jros. et
Jros. et Jros. se Jros. et
Jros. et Jros. se Jros. et

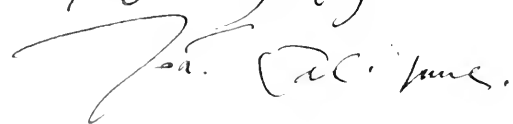


G. Lettre à Larel, du 11 juin 1541. (Signée : *Passelin tuus.*) Voir plus loin, p. 565, le fac-
similé au pseudonyme Passelinus.

H. Lettre à Viret du 13 août 1541³. (Signée : *Juan. Cal. tuus.*)

Juitis Jros. cogat. Vult optima Sal. Quis se Jros. et
Jros. et Jros. se Jros. et

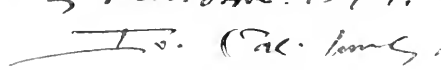
Augst. 13 Aug.



I. Lettre à Larel, du 29 novembre 1541. (Signée : *Jc. Cal. tuus.*)⁴

Jros. et Jros. se Jros. et
Jros. et Jros. se Jros. et

3. nov. Jros. 1541.



¹ *ibid.*, p. 565. — ² *ibid.*, m. l. 106, t. 62. — ³ *ibid.*, p. 565. — ⁴ *ibid.*, p. 565.

J. Lettre à Viret, du mois d'août ou de septembre 1542¹. (Signée : *Ioannes Calvinus tuis*.)

et mihi in suo sermone. Saluta vos amatoz: *Robert,*
Franciscus, Ricardus, et familia mea. Irenaeo.

*Scilicet meo amatoz, et
 Francisco et Ricardo.*

Ioannes Calvinus tuis.

K. Lettre à M. de Falais, du 24 juin 1544. (Signée : Votre serviteur, humble frère et entier amy à jamais, Charles Despeville.)

Voir plus loin, p. 565, au pseudonyme Despeville.

L. Lettre à Luther, du 21 janvier 1545². (Signée : *Ioannes Calvinus tuis*.)

nobis contingit. Valeo scribere vobis, propter hoc. Christi
 minister, et patris mihi semper honorando. Dicitur spiritus
 suo gubernare. *12 salub. Februarii. 1545.*

Ioannes Calvinus tuis.

M. Lettre à M. de Falais, du 16 avril 1546³. (Signée : Votre humble serviteur et frère en nostre Seigneur Jesus, Jehan Calvin.)

*Vester humiliter servitor, et frater
 in nostro domino Iesus, Jehan Calvinus.*

N. Lettre à Negeli, du 12 janvier 1547⁴. (Signée : Votre humble serviteur, Jehan Calvin.)

de la valent. De Laufan le xij de Janvier
 1547.

*Vester humiliter servitor
 Jehan Calvinus.*

1. *Bibliothèque de Genève*, n° 1.096, t. 1, p. 147. — *Œuvres complètes de Calvin*, t. III, p. 102, 103. — *Œuvres complètes de Calvin*, t. III, p. 29 b, *Opera*, XII, p. 316. — *Œuvres complètes de Calvin*, t. III, p. 102, 103.

O. Lettre à M. de Falais, du 17 juillet 1548¹. (Signée : Jehan Calvin, couché.) La signature seule est de Calvin, qui dictait sans doute de son lit.

Jehan Calvin couché

P. Lettre à M. de Falais, de 1552². (La lettre n'a pas de date, elle est signée : *Vostre serviteur, Jehan Calvin.*)

*Vostre serviteur
Jehan Calvin*

Q. Lettre à Farel, du 14 octobre 1553³. (Signée : *Joannes Calvinus, totus tuus.*)

*Vos oss rogat, confuzet, cordibus perperuo. Dat. 14. Octobris.
1553.
Bona mihi inter seculorum
suozit : Joannes Calvinus*

Joannes Calvinus totus tuus

R. Lettre à Viret, du 30 mars 1556⁴. (Signée : *Joannes Calvinus vester.*)

et plurimas gratias vobis agere, mandavit. Salutate amicos. Dat. 30. Martii. 1556.

Joannes Calvinus vester

M. Lettre à M. de Falais, du 24 janvier 1562⁵. (Signée : *Vostre serviteur et humble frère*)
M. de Falais, seigneur de Passy en Nivernais, ancien évêque de Nevers,
évêque de Nevers. (Voir pl. 100, p. 170.)

¹ *Letras*, t. I, p. 107, l. 138. — ² *Ibid.*, m. l. 107, l. 138. — *Opera*, XIV, p. 150.
³ *Letras*, t. I, p. 107, l. 138. — *Opera*, XVI, p. 86. — ⁴ *Ibid.*, m. l. 107, l. 142.
⁵ *Ibid.*, t. I, p. 107, l. 138.

7. Lettre à Bullinger, du 6 avril 1564¹. (Signée : *Joannes Calvini tui.*) Nous aurions voulu donner la dernière lettre de Calvin, au moins la dernière de celles qui nous ont été conservées, celle du 2 mai 1564, à Farel. Mais il n'en existe plus que des copies postérieures. Du reste, depuis plusieurs mois, Calvin dictait toutes ses lettres, et nous donnons le fac-similé de la dernière dont le texte, écrit par le secrétaire de Calvin, nous soit parvenu.

2. *Alcuinus*, anagramme de Calvinus. Ce nom d'Alcuinus se trouve sur quelques exemplaires de la seconde édition de l'*Institution* latine.

Le P. Garasse, jésuite d'une triste célébrité, né à Angoulême en 1585, et qui publia, en 1623, sa *Doctrине curieuse*², dit : « Le plus insigne affronteur de tous les hérésiarques en matière de desguisemens a esté Jean Calvin, lequel, sur le commencement de sa révolte, agité d'un esprit remuant et ayant peur de son ombre, changea plus souvent de nom que de chambre. Car, l'an 1539, ayant à demy léché le petit oursat de ses premières Institutions, il les présenta au roi François I^{er} sous le nom de Joannes Alcuinus. » Le P. Garasse semble vouloir dire que l'édition de 1539 est signée *Alcuinus*. C'est inexact. Quelques exemplaires seulement de cette édition portent sur le titre : *autore Alcuini*, et en tête de la dédicace à François I^{er} : *Alcuinus*. On ne peut savoir si le choix de ce pseudonyme doit être attribué à l'auteur ou à l'éditeur. Il s'agissait évidemment de faciliter l'entrée du volume en France.

L'année suivante (1540), nous voyons, dans une lettre de Pierre de la Place, lous du Tillet et Pierre de la Place lui-même, s'adressant à Calvin, appeler *l'Institution chrétienne*, l'œuvre d'Alcuin³. Mais les exemplaires ainsi signés doivent être rares, car ils sont devenus rarissimes, et leur existence a été souvent mise en doute. Un célèbre bibliographe peut dire qu'ils étaient plus rares « que les corbeaux blancs. » M. Herminjard en possède un qui a servi à la reproduction ci-jointe⁴.

1. *Bibliothèque de Genève*, n. L. 707, t. 140. *U. G. N.*, p. 151. — 2. *V. J. Gaye, U. G. N.*, article Calvin, p. 15. — 3. Herminjard, VI, p. 247, n. B. *U. G. N.*, III, p. 156. — 4. *Johanne Alcuini Calvini Institutionis christianae christianae* (Hamburg, 1738), p. 158. « Jo. Calvini In tertia editione Christianae Institutionis, auctore Alcuino, in fol. (Caesarea) est haec editio, et, pro primis illa tertia, et, in exemplaria, quae hucusque habentur, quae, Jo. Calvini Alcuini nomen in fronte gerunt. Nonnulli tamen, etiam, in quibusdam, exemplaribus, huiusmodi, scripturam negant.

7. *J. de Bonneville*. Dans le volume de la Bibliothèque de Calvin (t. I, p. 107), on trouve deux lettres de Calvin, écrites de la main de Joinvilliers, son secrétaire.

Ni la première lettre, ni la seconde, ne portent d'en-tête; l'une, celle à Madame de Camy, du 7 juin 1553, commence par « Madame » et l'autre, à une dame captive, du 13 septembre 1553, commence par « Mademoiselle. »

La seconde de ces lettres n'est pas signée. La première est signée « J. de Bonneville ». On dirait que Joinvilliers a essayé d'imiter la signature en la reproduisant.

Bonneville est un des noms sous lesquels on désignait souvent Genève. Jean de Bonneville équivaut donc à Jean [Calvin] de Genève.

8. *Deperçan* ou *Deperçan*. C'est à Angoulême que Calvin se serait caché sous ce pseudonyme; du moins Sponde et le frère de P. Masson l'attestent. C'était le moment, dit Sponde, où il compilait son « Institution pestilentielle. » Il ajoute: « Aussi longtemps qu'il resta à Angoulême, il voulut paraître extérieurement catholique... Il se faisait appeler Deperçan⁴. »

9. *Chambardis*. Ce pseudonyme se trouve dans la suscription d'une lettre adressée par Claude Baduel à Calvin, et publiée *Opera*, XX, p. 397. À ce propos se pose une série de questions, petites et cependant curieuses.

Il y a au musée Calvet, à Avignon, un manuscrit (N. 1290), dont voici le titre: « *Epistola familiares C. Baduelli. Joanne Fontano interprete. Nemausi. Jam recens optimis quibusq. exemplaribus collatis emendata.* » Une main postérieure a barré le mot *interprete*, et l'a remplacé par le mot *collecte*. Elle a mis de plus un A avant Joanne. Les 124 lettres sont suivies de 15 discours.

Ce manuscrit est du XVI^e siècle, et Jean Fontayne fut l'élève le plus dévoué de Baduel⁵.

Parmi les 124 lettres, s'en trouvent quatre adressées à Calvin; et de ces quatre, trois ont été reproduites dans les *Opera*, d'après les manuscrits originaux (actuellement à la Bibliothèque de Genève); la quatrième, pour laquelle on n'a pas de manuscrit original, a été reproduite d'après la copie d'Avignon.

Il y a lieu d'examiner le texte de ces quatre lettres d'un peu plus près.

1^o Lettre de mars 1550, d'après une conjecture des *Opera*; XIII, p. 332. — Bibliothèque de Genève, m. l. 115, f. 14. — Avignon, copie, p. 115.

Original: « Doctissimo viro atque optimo homini D. Carolo Lasello amico singulari in Dominoque diligendo. Hieropoli. » — *Copie*: « C. B. Joanni Chambardo. S. P. D. »

Original: « subduxit; » *Copie*: « seduxit; » *Original*: « totum. » *Copie*: « totam. » *Original*: « fides. » *Copie*: « fides singularis, » etc.

Voici qui est plus important. *Original*: « In cogitatione pietatis aduocatus, etc. » *Copie* supprime neuf lignes qui suivent, mais ajoute: « Nequid. N. August. »

2^o Lettre du 10 juin⁶ 1550. *Opera*, XIII, p. 387. — Genève, m. l. 115, p. 89. — Avignon, Copie, p. 94, 2.

Original: « Doctissimo atque optimo viro D. Carolo P. ... amico singulari. Hieropoli. » *Copie*: « C. B. Joanni Chambardo. S. P. D. »

4. *Bibliothèque de Genève*, n. l. 115, f. 14, v. 10-11. — *Opera*, XIII, p. 332. — *Original*: « In cogitatione pietatis aduocatus, etc. » nous avons rencontré ce peu d'original, et qui est en latin, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Genève, n. l. 115, f. 14, v. 10-11. — *Copie*: « Nequid. N. August. » — 5. Elle est datée au 1^o N. l. 115, f. 14, v. 10-11. — *Original*: « In cogitatione pietatis aduocatus, etc. »

Entre l'original et la copie, les principales différences sont celles-ci : La copie présente deux additions, une fois : « semper custodient, » et une autre fois : « acerrime persecutur. » Elle présente une suppression importante, à savoir tout le post-scriptum de quatre lignes.

3^e Lettre, placée par les *Opera* en septembre 1550, XIII, p. 636. — Genève, m. L., 115, f. 28. — Avignon, Copie, p. 107, 2.

Original : « Doctissimo viro atque humanissimo homini D. Carolo Fasello amico singulari. Hieropoli. » *Copie* : « C. B. Joanni Chambaro S. P. D. »

Original : « cœna, » *Copie* : « scena. » *Original* : « possumus, » *Copie* : « possimus. » *Original* : « in quo me ac pullos meos, » *Copie* : « in quo me ac meis ac pullos meos... »

La copie porte, à la fin, ce qui manque à l'original : « Bene vale in Domino, Nemausi. »

4^e Cette lettre-ci est publiée dans les *Opera*, au Supplément, XX, p. 397, sans aucune date. Les éditeurs, n'ayant pas trouvé d'original à Genève, se sont bornés à reproduire la copie d'Avignon, p. 91.

Il convient seulement de noter que dans les *Opera*, p. 398, entre le mot *adducti*, qui termine la ligne 5, et le mot *vinculis*, qui commence la ligne 6, il manque ces mots : *ex summa servitute qua tenemur oppressi quasi ex.*

La suscription est : « C. B. Joanni Chambaro, S. P. D. »

Résumons et concluons. Si quelques-unes de ces différences peuvent être regardées comme de simples erreurs, de simples modifications de copiste, les autres ne rentrent pas évidemment dans cette catégorie. Ce n'est point par simple inadvertance qu'un copiste ajoute des propositions entières, ni surtout une indication comme celle-ci : *Nemausi, X August.* Ce n'est point non plus par simple inadvertance qu'il supprime ici neuf lignes, là quatre.

De plus, on peut se demander comment le copiste aurait eu en mains les trois manuscrits originaux de Genève. Et le quatrième ?

Ces observations nous amènent à émettre l'hypothèse suivante. Cl. Baduel faisait pour ses lettres un brouillon. Cela paraît d'autant plus probable que les originaux, actuellement à Genève, ont des modèles de calligraphie et semblent recopiés. Baduel a envoyé à Calvin une copie, gardant pour lui son brouillon. C'est ce brouillon qui a été trouvé et utilisé, non sans les erreurs naturelles aux copistes, par son secrétaire Fontayne.

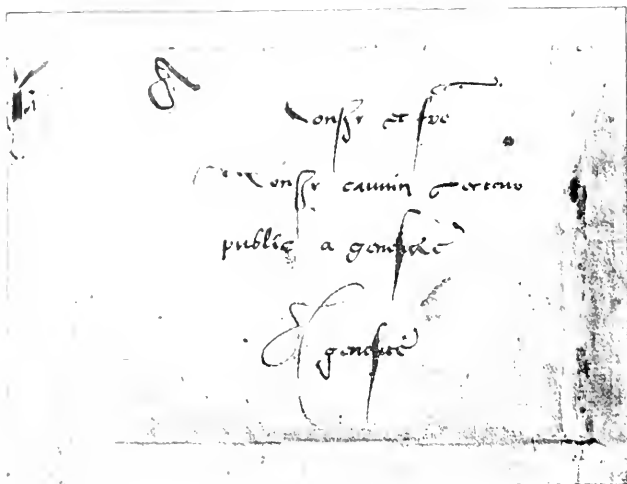
On comprend alors que Baduel, ayant sous les yeux son brouillon, ait ajouté, en le recopiant, quelques développements, par exemple un post-scriptum. On comprend aussi qu'il ait mis, au bas du brouillon, l'indication d'un jour : lui seul évidemment pouvait le savoir.

Enfin sur ce brouillon, voulant indiquer le destinataire, il s'est servi d'une formule très brève, sans aucune épithète de politesse, et non de la formule qu'il envoyait à Calvin lui-même. Pour plus de secret, il s'est servi d'un pseudonyme, dont il était à peu près le seul à pouvoir deviner le sens.

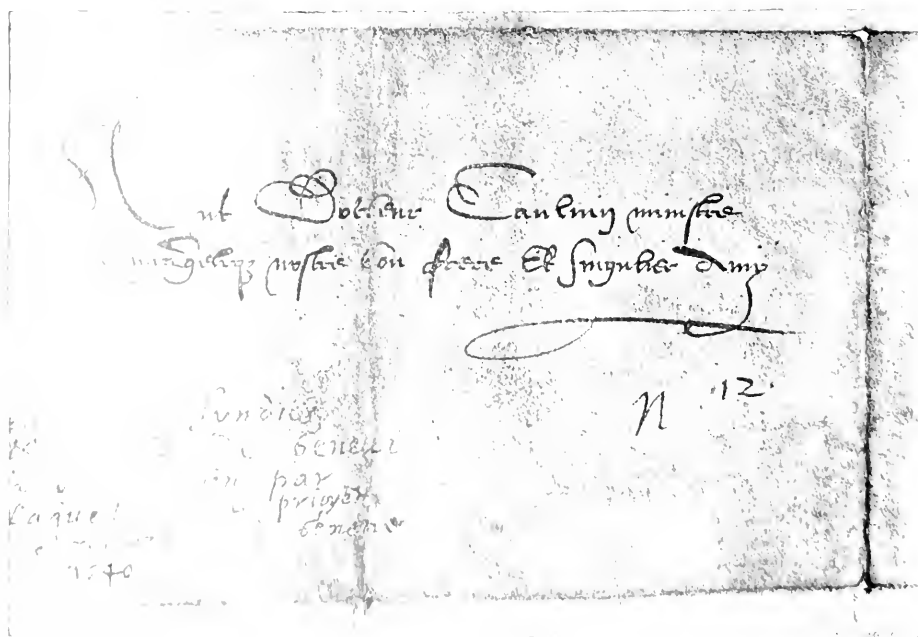
Notons avec ce sujet un renseignement intéressant. Baduel avait appris à connaître Calvin à Genève, car les deux s'étaient trouvés les hôtes de Bucer en 1558-1559. C'est à cette époque que Baduel fait allusion dans une lettre à Melancthon¹ : « *Io Chambaro*, que j'ai écrit à Melancthon, s'appelle Bucer... Voilà le pseudonyme. Malheureusement nous ne pouvons en dire plus sur son caractère et le sens.

Il est évident qu'on doute adopter pour les quatre lettres l'ordre suivi dans la copie d'Avignon, car on ne peut pas tenir compte de la chronologie : c'est certain au moins pour la seconde et la quatrième lettre. On aurait l'ordre suivant :

¹ Opuscule, p. 107.



Une autre adresse forme la transition entre Calvin et Calvin. Elle se trouve sur la lettre par laquelle le Réformateur fut rappelé à Genève, 1540. Le manuscrit porte encore le sceau de la République. *Au docteur Calvin, ministre Évangélique, nostre bon frere et singulier amy.* — *Bibliothèque de Genève*, m. l. 109, f. 4; *Opera*, XI, p. 94.



Nous trouvons : *A Monsieur Monseigneur Calvin*. (Stattin à Calvin, 1400) *Opera*, XVIII, p. 21. « Monsieur de Calvin. » (L'Église de Roquefort à Calvin, 1501, *Ibid.*, XIX, p. 82. « Monsieur Calvin. » (Andelot à Calvin, 1502.) *Ibid.*, XIX, p. 305.

12. Le pseudonyme de Passelius a donné lieu, sur les adresses, à une foule de variantes dans les deux langues.

Clarissimo viro D. Passelio (de Capnuius, 1545). *Opera*, XII, p. 57.

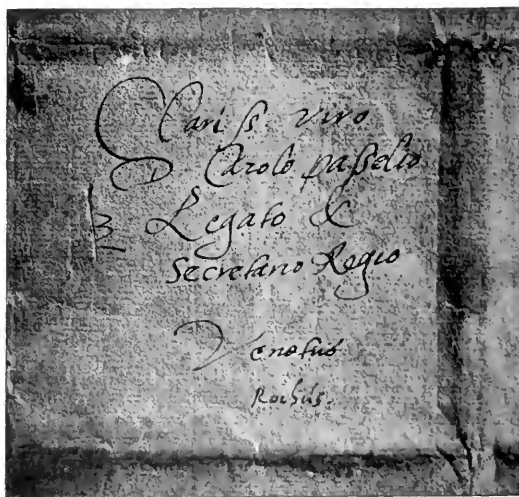
Doctissimo atque optimo viro D. Carolo Passello amico singulari (de Baduel, qui signe : Appius Claudius). *Ibid.*, XX, p. 384.

...*D. Carolo Passello* (de Baduel). *Ibid.*, XX, p. 380.

...*Phasello, Lutetiae* (de Baduel). *Ibid.*, XX, p. 388.

...*D. Carolo Passello, Hieropoli* (de Baduel 1550). *Ibid.*, XIII, p. 532.

Clarissimo viro D. Carolo Passello, legato et secretario regio, Venetiis (de Baudoin qui signe: Rochius, 1546). *Ibid.*, XII, p. 420.



Clarissimo viro optimo patri et m. D. Carolo Passello (d'Hotman, 1548). *Ibid.*, XIII, p. 50.

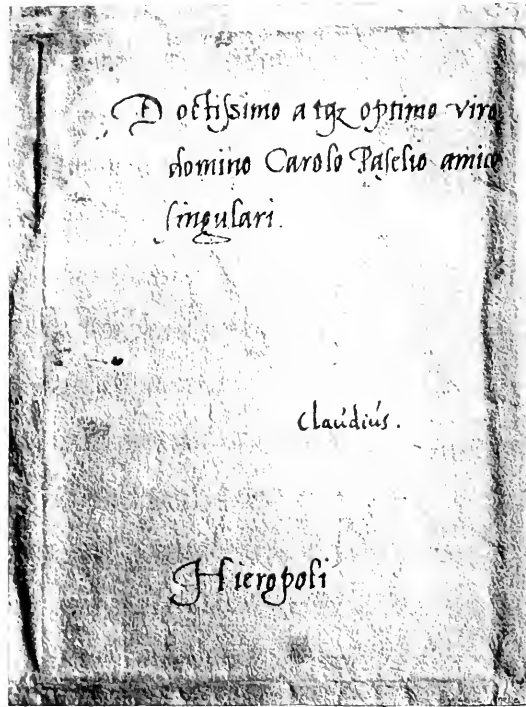
Doctissimo atque optimo viro D. Carolo Passello amico singulari Hieropoli (de Baduel, 1550). *Ibid.*, XIII, p. 587.

Adresse semblable avec Passello au lieu de Passello, et *Hieropoli* au lieu de Hieropoli (de Baduel, 1551). *Ibid.*, XIV, p. 110.

A Monsieur, Monsieur Charles Passello (de Baduel, 1551). *Ibid.*, XIII, p. 647.

A Monsieur de Passel (de Baduel). *Ibid.*, XIII, p. 681.

A monsieur et très bon P. de M. de Passel (de Baduel, 1503). *Ibid.*, XIX, p. 620.



(Voir page 571.)

13. Non moins nombreuses sont les variantes des adresses à Despeville.
- A Monsieur d'Esperville demeurant auprès du logis de Monsr. Copus à Genève* (de Passius, 1547). *Opus*, XII, 554.
- Mon Sieur, Mon Sieur despeville* (de Jonvilliers, 1550). *Ibid.*, XIII, p. 550.
- A Monsieur Monsieur d'Esperville, où il sera* (d'Hottin, 1548). *Ibid.*, XIII, p. 20.
- A Monsieur Monsieur Despeville, à Lyon* (de Baudoin, 1545), à Lion (de Spina, 1548). *Ibid.*, XIII, 121, et XIII, p. 49.
- A Monsieur Monsieur Despeville, à Milan*. *Ibid.*, XX, p. 378.
- A Monsieur Monsieur Despeville, à Lyon* (d'un inconnu). *Ibid.*, XX, p. 579.
- A Monsieur Monsieur Despeville, à Paris* (de Moibanus, 1550). *Ibid.*, XIV, p. 307.
- A Monsieur Monsieur Despeville, La part où il sera* (de Macard, 1558). *Ibid.*, XVII, p. 10.
- A Monsieur Monsieur Despeville, à Turin* (de Boisnormand, 1558). *Ibid.*, XVII, p. 129.
- A Monsieur Monsieur Despeville, à Paris* (de Dotheus, 1560). *Ibid.*, XVIII, p. 225.

- A Monsieur d'Espeville, à Villefranche*, (de L. de Nort, 1561). *Œuvres*, XVIII, p. 416.
- à *Monsieur et très honoré Seigneur de la Roche-Morand, Monsieur de Seclac*, (1561). *Ibid.*, XVIII, p. 475.
- à *Maistre Charles Depeville, Villefranche*, (de Godérid, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 521.
- Monsieur despeville*, à *Villedieu* (de Moranges, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 527.
- Monsieur Monsgr. Despeville*, à *Villebonne* (de Le Mage, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 577.
- à *Monsieur et père Monsieur Charles de Ambevüle, à Genève* (de Hardi, 1561). *Ibid.*, XVIII, p. 730.
- à *mon honoré Seigneur Monsr. d'Espeville, soit donner la preste au chasteau d'Esp.* (de Pierre Fornelet, 1561). *Ibid.*, XIX, p. 20.
- A Monsieur, Monsieur depeville* (d'un inconnu, 1561). *Ibid.*, XIX, p. 116.
- A Monsieur et père, Monsieur d'Aspeville* (de L. de Nort, 1562). *Ibid.*, XIX, p. 382.

14. Enfin Liebe a déjà signalé un pseudonyme, qui ne se trouve que sur l'adresse suivante : *A Monsieur, Mons. Johann Calphurne, à Lyon*. Le manuscrit de cette lettre, écrite à Paris (auteur et date inconnus), est à Gotha. (Codex 405, fol. 111r). *Opera*, XX, p. 382.



Appendice N° IX.

CALVIN À CLAIRAC

M. Schmidt (*Gérard Roussel*, p. 101, n. 2) conteste la visite de Calvin à Roussel. « Ce que dit H. de Ramond d'une entrevue que Calvin aurait eue à cette occasion avec Roussel est controuvé; Roussel était resté à Paris. » M. Bourgeon (*La Réforme à Nérac*, p. 28, n. 1) réfute M. Schmidt en ces termes: « Il faut d'abord savoir à quelle époque on peut placer le voyage de Calvin à Nérac. Les deux dates de 1533 (novembre, décembre) et de 1534 (après le mois de mars) peuvent être indifféremment acceptées. Calvin s'enfuit de Paris en novembre 1533, et il était de retour dans la capitale vers le milieu de 1534. 1° A la fin de 1533, la persécution amenée par l'affaire de Nicolas Cop se déchaîna avec tant de violence que les prédicateurs de Marguerite furent obligés de se taire. Rien d'étonnant et de plus conforme à ses habitudes de prudence, que Roussel se soit dérobé aux recherches en se retirant dans son abbaye de Clairac. L'entrevue aurait eu lieu en décembre 1533. 2° Au commencement de 1534, Roussel, qui pouvait (même dans l'hypothèse précédente) être de retour à Paris, est jeté en prison. Mais il est délivré dès le mois de mars, et, après avoir essayé en vain de prêcher à Notre-Dame, il retourne presque aussitôt dans les Etats de la reine. L'entrevue aurait eu lieu, alors, en 1534. »

Nous adoptons cette seconde hypothèse comme la plus probable. Elle échappe, semble-t-il, aux objections de M. Herminjard. « Merle d'Aubigné, dit-il, affirme que Calvin eut dans la même ville, Nérac, « probablement vers la fin de février, » une conférence avec Gérard Roussel. La chose était matériellement impossible, puisque ce dernier personnage passa tout l'hiver à Paris, et ne trouva encore le 1^{er} avril. » (Herminjard, III, p. 201, n. 1.) Ce qui est certain en effet, c'est que Nicolas Cop, écrivant à Buczer, le 5 avril 1534, lui annonce la sortie de prison de Roussel. Un *Journal de l'abbaye de Saint-Victor* dit: « Le mercredi premier jour d'avril 1534, le temps empêché par le peuple de prescher avant l'absoute en l'Eglise de Paris, par ce jour-là, par Merle d'Aubigné. » (Herminjard, III, p. 159 et 162.) Roussel n'a donc pas quitté Paris avant le 1^{er} avril. Mais n'est-il pas très naturel que, réduit à l'impuissance, se trouvant en danger, et craignant d'être poursuivi, il se retire dans son abbaye?

Il est certain que Calvin n'aurait accompagné Marguerite en Normandie. Et l'honorable historien de la Réforme en Normandie, M. Genin, dit: « M. de Normandie mars ou avril 1534. » Mais d'abord « mars » est une erreur de transcription, et, d'autre part, l'écrit ne fait aucune allusion à Roussel. (Genin, *Lettres de Marguerite de Navarre*, t. I, p. 284.) Il n'y a donc pas jusqu'ici d'argument décisif contre le voyage de Calvin à Clairac.

Appendice N° X.

LE DISCOURS DE COP ET LA CONVERSION DE CALVIN

1. Authenticité du discours de Cop. — 2. Henry et Stahelin. — 3. M. Herminjard. — 4. Kampshulte. — 5. Le *Opera*. — 6. M. Dardier. — 7. M. Lefranc. — 8. M. Bagnenault de Pûchesse. — 9. Lecointre.

1. Les deux premières éditions de la Vie de Calvin ne parlent pas de la part prise par Calvin dans la rédaction du discours de Cop. Bèze ignorait-il ce détail si important? Est-ce en trouvant dans les papiers de Calvin le manuscrit autographe qu'il l'apprit? Dans la Vie latine, il est dit que Calvin suggéra (*suggessit*), fournit à Cop ce discours², et *l'Histoire ecclésiastique* s'exprime ainsi: « Cop prononça une oraison qui luy avoit esté bastie par Calvin d'une façon tout autre que la coutume n'estoit³. »

L'authenticité du discours et l'historicité de tout l'événement ont été contestées par un Hollandais, Pierson, dans ses *Studien over Kalvyn*. Mais cette attaque a eu peu de succès, même auprès des historiens les plus critiques.

Constatant le silence de Bèze dans ses deux premières *Vies de Calvin*, les éditeurs des *Opera* avaient émis une sorte de doute timide, dans une phrase très obscure, où ils semblaient dire que Bèze mieux informé, ou rétractant une phrase téméraire, s'était tu⁴; mais, des qu'ils ont eu sous les yeux le texte entier, et non pas un fragment, du discours de Cop, ils sont revenus de leur première hésitation et ont écrit: « Plus nous le considérons attentivement, plus nous estimons que c'est un produit authentique de l'esprit de Calvin (*ex magis genuinum asstimamus Calvinianum ingenii factum*)⁵. »

2. Ni Henry (1835), ni Stahelin⁶ (1863) n'ont connu le texte du discours de Cop. Henry le croyait perdu. Cependant, guidé par les renseignements de Bèze, et par son remarquable sens historique, il en marque exactement l'importance: « Calvin, dit-il, avec une grande liberté, y parlait du pur Évangile, et de la justification par la foi⁷. » Son intention avait été de faire une manifestation éclatante.

3. En 1870, M. Herminjard publie, dans l'Appendice de son édition de l'ouvrage, le fragment du discours contenu dans le manuscrit de Genève. On doit, en consultant ce manuscrit, se rendre compte

1. Herminjard, III, p. 117. — 2. *Opera*, XXI, p. 1. — 3. *Histoire ecclésiastique*, t. 1, p. 2. — 4. *Opera*, IX, p. cxxvii — 5. *Ibid.*, X, p. 36. — 6. Stahelin, *J. Calvin*, p. 103. — 7. Henry, op. cit., p. 2. — 8. Herminjard, III, p. 117. La copie

n'ait pas connu tout le discours, avant d'arrêter son système chronologique. En face du discours entier de 1533, certainement il n'aurait pas dit d'une lettre de 1534: « elle montre que la grâce divine s'était enfin emparée de l'âme de Calvin? » Il n'aurait pas sans doute parlé du « jeune néophyte de 1534! » »

4. Dès 1869, avant eu connaissance, par copie manuscrite, du fragment du discours de Cop, Kampschulte l'apprécie justement. « Calvin, dit-il, conçut un plan qui était audacieux, et qui correspondait à l'ardeur du néophyte. Dans des paroles peu voilées (*wenig verhüllte*), le discours prône les principes essentiels de la nouvelle théologie, oppose la loi et l'Évangile à la façon de la réformation allemande, et, au milieu de violentes invectives contre les *sophistes* (il s'agissait évidemment des théologiens de la Sorbonne), somme les assistants de ne pas souffrir davantage cette hérésie sophistique. C'était une provocation comme la catholique France n'en avait jamais encore entendu de pareille² » En conséquence Kampschulte place la conversion de Calvin au milieu de l'année 1532.

5. Alors les éditeurs des *Opera* découvrent la copie complète de Strasbourg, et la publient en 1872³.

En 1870, à propos du seul exorde, ils avaient écrit: « Cop s'adresse à son ami, depuis peu (*hunc ita diu antea*) converti (*converso*) au pur Évangile (*purius*) et aux études théologiques; et celui-ci, saisissant l'occasion de confesser publiquement la foi qui était au fond du cœur de plusieurs dans la ville, composa un discours, où il parla de la vraie religion plus ouvertement que personne n'avait encore osé le faire dans cette assemblée⁴. » En 1872, à propos de tout le discours, ils ajoutent: « c'est le plus ancien document de sa conversion opérée, ou plutôt commencée, c'est-à-dire inachevée (*imperfecta*), et pas encore arrivée à cette lucide et certaine connaissance de la vérité évangélique, grâce à laquelle ce grand homme brilla au premier rang de tous les théologiens de son siècle⁵. » Toutefois, si, en 1872, les éditeurs des *Opera*, MM. Baum, Reuss et Cunitz, semblent ainsi hésiter sur la date de la conversion de Calvin, les éditeurs de l'*Histoire ecclésiastique*, en 1883, MM. Baum et Cunitz, sont très affirmatifs: « L'époque décisive, disent-ils, de la conversion de Calvin paraît devoir être assignée à l'année 1532⁶. »

6. Plus étonnante est l'attitude de M. Dardier: elle ne peut s'expliquer que par la tyrannie exercée sur les historiens les plus distingués, par un système chronologique trop tôt arrêté. « Avant le commencement de 1534, Calvin paraît avoir senti se relâcher les liens qui l'attachaient au catholicisme, mais il n'avait pas encore pensé à les briser. Le discours même qu'il rédigea pour le compte du recteur Nicolas Cop, et qui fut prononcé par celui-ci, le 1^{er} novembre 1533, devant l'Université de Paris, sentait évidemment l'hérésie, car il roule sur la foi justifiante; mais le jeune réformateur n'avait pas encore fait de grands progrès dans la connaissance de la vérité évangélique pour devenir un théologien comme l'on sait⁷. » Évidemment le discours de Cop n'est pas aussi complet que la *Préface* de Calvin, dans l'*Œuvre chrétienne*. Mais sur les questions traitées le 1^{er} novembre 1533, le progrès de la conversion sera ni en clarté, ni en certitude, ni en hardiesse.

¹ Cop, 90. — ² Kampschulte, loc. cit. dans l'exorde de ce temps, dans les *Opera*, IX, p. 873-879 qui, dans les Prolegomènes, p. 214, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

² Kampschulte, loc. cit. dans l'exorde de ce temps, dans les *Opera*, IX, p. 873-879 qui, dans les Prolegomènes, p. 214, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

³ *Opera*, t. I, p. 100-101. — 4 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 5 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 6 *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 25. — 7 *Encyclopédie*, t. I, p. 100-101.

⁸ *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 9 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 10 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 11 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 12 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 13 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 14 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 15 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 16 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 17 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 18 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 19 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 20 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 21 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 22 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 23 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 24 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 25 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 26 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 27 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 28 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 29 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 30 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 31 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 32 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 33 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 34 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 35 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 36 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 37 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 38 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 39 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 40 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 41 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 42 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 43 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 44 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 45 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 46 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 47 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 48 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 49 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 50 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 51 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 52 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 53 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 54 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 55 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 56 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 57 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 58 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 59 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 60 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 61 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 62 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 63 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 64 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 65 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 66 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 67 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 68 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 69 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 70 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 71 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 72 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 73 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 74 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 75 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 76 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 77 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 78 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 79 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 80 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 81 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 82 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 83 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 84 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 85 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 86 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 87 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 88 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 89 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 90 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 91 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 92 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 93 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 94 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 95 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 96 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 97 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 98 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 99 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101. — 100 *Œuvre chrétienne*, t. I, p. 100-101.

7. M. Lefranc (1888) se rend à l'évidence. « C'était une occasion toute trouvée pour oser une éclatante manifestation... Calvin fit une éloquente harangue, conçue pour le rapport de la forme en un style très ample et très oratoire, d'un ton mesuré, où n'apparaissait aucune hardiesse de langage [cependant Calvin appelait les théologiens de la Sorbonne qui l'écoutaient, sophistes, insulteurs de Dieu, méchants, pharisiens pervers], mais qui n'en contenait pas moins certaines assertions très nettes, faites pour exaspérer les théologiens... Personne n'était nommé, mais le sens de ces allusions était assez clair. Pour la première fois l'esprit de la Réforme apparaissait ouvertement dans la vieille Sorbonne. On peut juger de l'étonnement des théologiens entendant une si fière et si téméraire parole. Le scandale fut immense¹. »

M. Lefranc fait dater la conversion de Calvin de « la seconde moitié de l'année 1532, tout en ajoutant « que l'évolution du futur Réformateur commençait à peine². »

8. Il nous reste à indiquer avec un peu plus de détails l'opinion de deux auteurs qui placent la conversion de Calvin en 1534.

M. Bagnenault de Puchesse écrit dans la *Revue des questions Historiques*, la revue catholique qui prétend allier la stricte orthodoxie ultramontaine avec toutes les exigences de la science la plus moderne et la plus documentaire. M. Bagnenault de Puchesse veut donc « rectifier les erreurs souvent reproduites par les biographes catholiques et protestants du futur maître de Genève³. » Et en effet, il n'épargne pas le représentant attitré de l'ancienne école catholique, Audin. Ce pamphlétaire semble « dépasser la mesure des suppositions vraisemblables⁴ ; » il « traduit singulièrement ; » il a des « distractions⁵ ; » il fait de la déclamation « éloquente peut-être, mais qui ne résiste pas à un minutieux examen⁶. » Et nous devons savoir gré au nouvel historien ultra-catholique de faire ainsi justice de l'ignorance et du fanatisme du vieil historien qui a enseigné jusqu'ici au catholicisme l'histoire du protestantisme.

M. Bagnenault de Puchesse n'en soutient pas moins la thèse que voici : « Abandonnant sa patrie en même temps que sa religion, Calvin ne resta point français dès qu'il devint protestant⁷. » C'est la thèse de l'incompatibilité instinctive entre l'hérésie calviniste et notre tempérament national!

Or Calvin est sorti de France en 1534; il ne s'est donc converti qu'en 1534.

Il faut voir la place prise, dans la démonstration de cette thèse, non pas par les documents, mais par l'appréciation du caractère de Calvin. Ce caractère c'est la duplicité.

Nous lisons dans l'introduction de l'article : « Il nous semble prouvé, d'après la pièce même que nous allons analyser, que contrairement à l'opinion vulgairement reçue, il faut retarder de plusieurs années ce qu'on appelle « la conversion de Calvin au protestantisme. Qu'il ait été tout d'abord avec ce qui sera plus tard en France et à Genève l'état-major de la Réforme, c'est ce qu'on ne saurait mettre en doute. Qu'il se soit déclaré de bonne heure pour les idées nouvelles, qu'il ait ostensiblement prêché « la religion », c'est ce qu'il est impossible d'admettre. Son caractère, aussi bien que ses propres déclarations, s'opposent entièrement à cette assertion. Calvin n'était point un esprit héroïque; il a mis dans toute sa vie de la finesse, de la prudence, de la duplicité quelquefois; jamais il ne s'est laissé aller à l'impétuosité et aux emportements d'un Luther. Il y avait chez lui un côté plus pratique. Au lieu de s'être très vite et très résolûment déclaré la guerre au catholicisme, il pensa tout de suite à s'y opposer et à en faire la loi. Il l'a

¹ Lefranc, *J. Calvin de Genève*, p. 111. — ² *Ibid.*, p. 98. — ³ *Ibid.*, p. 100. — ⁴ *Ibid.*, p. 101. — ⁵ *Ibid.*, p. 102.

⁶ *Ibid.*, p. 119. — ⁷ *Ibid.*, p. 119. — ⁸ *Ibid.*, p. 118. — ⁹ *Ibid.*, p. 119.

moins dans ses articles principaux, et plein de vérité, p. 103-104, par l'Église.¹
 « Il n'est pas besoin de montrer que la doctrine n'a d'importance que dans la pureté. L'opposition entre les œuvres et la foi, envisagée comme moyen de salut, et la doctrine de la pureté, et, pour l'exprimer plus énergiquement, l'opposition entre le paradis et le purgatoire, plus tard, ont effrayé bien des esprits au sein des Églises évangéliques. La conclusion pratique du discours est plus significative encore? »

Et cependant, ce discours protestant, d'un protestant, ne dans toute sa pureté, en ce qui jusqu'au paradoxe, ce discours « n'était pas l'œuvre d'un protestant décidé et conséquent ».

Quel est ce mystère? Pour être reconnu protestant, il ne suffit pas d'être protestant d'âme, de cœur, il faut encore être séparé, corporellement, de l'Église romaine. « Le premier indice extérieur de la conversion, le premier du moins qui nous soit connu, est le sacrifice » du 1^{er} mai 1534, le jour où Calvin résigna dans sa ville natale « tous ses bénéfices ecclésiastiques! ». Sans doute résigner des bénéfices est un indice extérieur. Mais rédiger un discours, prononcer un discours dans une assemblée solennelle de l'Université, scandaliser la Sorbonne, exciter la persécution, être obligé de fuir... n'est-ce pas un indice extérieur aussi? M. Lecoultré continue: « Car le protestantisme authentique ne consiste pas seulement dans les dogmes de la justification par la foi, et de l'autorité suprême des Écritures: il implique, comme son nom l'indique, une protestation énergique, formulée au nom de ces doctrines, contre les abus ecclésiastiques de tout genre, et au XVI^e siècle on tenait beaucoup à cette protestation? »

La preuve qu'on n'y tenait pas tant, c'est que Théodore de Bèze a parlé de la conversion de Calvin avant la renonciation aux bénéfices. M. Lecoultré confond ici confusion étonnante chez un savant si calme et si sagace) deux époques, et deux types de Réformateur. Nous avons essayé de dissiper cette confusion à propos de Le Fevre et de Calvin.

1. Lecoultré, *Mlanges*, p. 138. — 2. *Ibid.*, p. 131. — 3. *Ibid.*, p. 138. — 4. *Ibid.*, p. 164. — 5. *Ibid.*, p. 163.



Appendice N^o XI.

LE SÉJOUR DE CALVIN A POITIERS

I. Le jardin des Basses-Treilles.

Calvin, nous est-il dit, logea chez le prieur des Trois-Moutiers. Or les Trois-Moutiers sont un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loudun (Vienne). Le prieur François Fouquet, comme beaucoup d'autres à cette époque, ne *résidait* pas, et habitait Poitiers. On ne sait rien sur lui, ni sur la maison où il reçut Calvin.

On a des renseignements plus précis sur le jardin des Basses-Treilles.

Corrigeons d'abord une confusion de H. de Ramond, comme de la *France protestante* (1^{re} édition) et de la *Nouvelle biographie générale* (Didot): Régnier de la Planche (Élie), qui fut lieutenant général, mourut en 1527. Il eut bien un fils Pierre, mais qui ne fut pas lieutenant général. Dans cette charge, à Régnier de la Planche succéda Doveau, de Sainte-Soline. Ces faits ont été discutés à la Société des antiquaires de l'Ouest. M. Lièvre fit à ce propos les observations suivantes: « Calvin n'avait que 25 ans lorsqu'il séjourna à Poitiers. Sa présence chez nous n'a pas dû attirer aussi fortement l'attention qu'on l'a dit depuis et qu'on est porté à le croire, par une sorte d'illusion d'optique. Aussi n'est-ce que 62 ans après, qu'il en est question pour la première fois, dans une *Épître*, adressée à l'évêque de Bazas, et consignée par Cayet dans un opuscule intitulé: *Remonstrance chrétienne à Messieurs de la noblesse française qui ne sont pas catholiques*, Paris, 1596. Au nombre des notables de notre ville avec lesquels Calvin se lia, l'auteur cite: « Le lieutenant général de Poitiers qui pour lors estoit... »

D'après H. de Ramond, dans son *Histoire de l'herésie*, a simplifié le récit de Cayet, et a cru que c'était le lieutenant en question était Régnier de la Planche. Or le passage de ce lieutenant à Poitiers, en 1524, et Régnier aurait été, des 1527, remplacé par Doveau, de Sainte-Soline. » (Nouv. Revue de l'histoire de France, 2^e série, T. VI, p. 238, 239.)

Doveau, de Sainte-Soline, « homme de bonnes lettres et de bonne réputation », nous est connu par un rapport de Bouchet, dans les *Annales d'Angoumois*, maire de Poitiers en 1500, et par un rapport de l'assemblée du Parlement, parce que le roi le pourvut, en 1527, de l'office de lieutenant général de la Poitou, qu'il accepta volontiers: il était de Poitiers. (Nouv. Revue de l'histoire de France, 2^e série, T. VI, p. 239.)

Il est à regretter que l'auteur de la note qui se trouve en tête de ce qui a été dit, sur le passage de Régnier de la Planche à Poitiers, n'ait consulté l'archiviste de la Vienne, dans son cours

sur l'histoire du Poitou, professé à la Faculté des lettres (1913-1914). L'ouvrage est dédié à M. Richard lui-même, qui l'a reconnu exacte: « L'auteur de cette histoire, comme de l'histoire du Protestantisme dans notre région, M. Richard a relevé dans les minutes de notaire, de renseignements nouveaux, infiniment précieux. C'est ainsi qu'il constate, en 1534, la première manifestation publique du nouveau culte à Saint-Maixent, à l'occasion de la mort d'une parente du maire de cette ville: pas de prêtre à la cérémonie funèbre. Une minute de notaire mentionne les noms de ceux qui ont suivi le cortège, presque tous des marchands drapiers.

» M. A. Richard a déterminé, à l'aide de titres anciens, l'emplacement du jardin de la rue des Basses-Freilles (aujourd'hui rue des Carmelites) ou, d'après H. de Raymond, Calvin enjola et coiffa A. de la Dugaie, Babinot, etc.

» L'hôtel du lieutenant général, François Dovneau, de Sainte-Solme, était situé rue du Moulin-à-Vent (hôtel Coyraud des Loges, n° 24, récemment vendu). Derrière se trouvait un très grand jardin, qui aboutissait à la rue des Basses-Freilles, en face le séminaire. Ce jardin surplombait la rue, formait terrasse. C'est là qu'auraient eu lieu les réunions dont parle H. de Raymond.

» La rue Saint-Louis (actuelle) a été construite sur une partie de l'emplacement de ce jardin.

» A Poitiers, le mouvement de Réforme partit d'en haut. Les professeurs y contribuèrent par leurs leçons, les magistrats par leur tolérance. Il est vraisemblable que le lieutenant général était partisan des idées nouvelles: ce qui tendrait à le prouver, c'est que, malgré les ordonnances du roi et les condamnations, il y eut peu d'exécutions de sentences judiciaires. »

II. Jean Boisseau.

Boisseau (Jean), sieur de la Bordérie, né en 1513 (?), un des personnages les plus considérables de Poitiers au XVI^e siècle, était avocat au présidial de Poitiers; sa probité était égale à son savoir, très grand.

Il devint aveugle, et on le compara au célèbre Appius Claudius, surnommé Cœcus, dont Valère Maxime dit: « Peut-on raisonnablement appeler aveugle un homme duquel sa patrie, peu éclairée sur ce qui était juste et équitable, était obligée d'emprunter les lumières? » (Dreux du Radier, *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, 1754, II, p. 144.) Outre le recueil de ses Mémoires et de ses Consultations, qui ont servi à former le Commentaire in-fol. sur la Coutume du Poitou, publié par Jean Constant, Boisseau a écrit un excellent traité de la Preuve par témoins, ouvrage qui fut reçu avec un applaudissement universel.

H. de Raymond le fait abjurer et mourir catholique, le 14 avril 1589, à l'âge de quatre vingt-trois ans. Dreux du Radier prétend au contraire qu'il abjura le catholicisme, l'année même de sa mort. « La France protestante se borne à approuver le dénoûment, et conclut qu'il fut sans doute « un de ces protestants *logés*, qui vivaient paisiblement, et ne voyaient garder à l'extérieur les apparences du catholicisme. »

Mais les *Doctes de l'Université de Saumur* (éd. 1711, IV, p. 300), dans les lettres historiques du XVI^e siècle, extraites de la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg et publiées par Ed. de Barthélemy, donnent une lettre adressée au duc de Guise, à Catherine de Médicis par Boisseau. Au nom des protestants de Poitiers, il se plaint de ce que l'on a fait en leur pays. Boisseau réclame la liberté de conscience, et dit que l'on a fait de la religion « à cinq

Il trouva un refuge à Lyon, où il devint l'administrateur de Docteur Philippe de La Roche, l'ami d'Érasme, de Bembo, et de Sadoleto. Il appela aussi Marot son père d'adoption. Marot nous a donné une explication des sentiments qui ont inspiré l'auteur de *l'Historie ecclésiastique* :

Pour le moment cependant, Charles de Sainte-Marthe était bien le même homme, le même et cette belle profession de foi : « Être insulté pour l'Évangile, c'est être loué ; être couronné pour l'Évangile, c'est être couronné ; être couvert d'infamies pour l'Évangile, c'est être honoré ; être chassé de sa patrie, être contraint de fuir pour l'Évangile, c'est être inscrit au ciel comme citoyen ; en un mot être malheureux pour l'Évangile, c'est être heureux. »

Entraîné par ces généreux sentiments, il résolut d'aller à Genève, et de se remettre au service de Calvin, dont on annonçait le retour. Il fut reçu par Viret, qui pensa aussitôt à le faire nommer directeur cherché pour le Collège. « C'est un homme très docte, » se hâta-t-il d'écrire à Calvin, et il espère facilement le persuader à rester !. En effet, Charles de Sainte-Marthe accepte ces ouvertures. Le 14 février, « les prédicants proposent (au Conseil) pour régent Martanus. » Et de Ratisbonne, Calvin approuve ce choix¹.

Sainte-Marthe se rend en France pour régler ses affaires et chercher sa fiancée. Il ne devait pas en revenir. On le jette en prison. À cette nouvelle, Viret est désolé : « Il n'est personne, dit-il, dont les chaînes nous aient causé plus de douleurs que celles de Sainte-Marthe, homme de beaucoup d'érudition et de piété. Nous espérons qu'il restituerait dans son ancien éclat le collège de Genève tombé. Le Seigneur en a décidé autrement !. » Cet emprisonnement fut de courte durée. Mais Sainte-Marthe (justifiait-il ainsi en quelque mesure le jugement de *l'Historie ecclésiastique*?) tourna ailleurs ses pensées. Il fut bien accueilli par Marguerite de Valois qui lui donna une place de lieutenant criminel à Mençon. Ce fut lui qui écrivit l'oraison funèbre de la reine.

IV. Antoine de la Dugué.

Il n'était pas encore régent (comme le dit H. de Ramond), lorsque Calvin arriva à Poitiers. Il ne reçut ce titre que le 1^{er} août 1542, comme le prouve cette pièce des archives de la ville de Poitiers : « 1542. 1^{er} août. Procès verbal portant que Jean Istivalle, maire, assista avec Jean Crouzille, Jean de Brillac, Pierre Rat, et François Porcheron, chevains, à l'élection de M. Antoine de la Dugué, en qualité de docteur, et servant ainsi à prouver que la ville avoit le droit d'assister aux élections des docteurs. » (*Inventaire des archives de la ville de Poitiers*, n^o 2062.) En 1584, il était doyen de la Faculté de droit (même inventaire, n^o 1544). Un poème latin, de Florent Bouchorst, sur les troubles de 1562, dit de A. de la Dugué : « *Mors et exilia coeli dant profecto*. » (Dreux du Radier, II, p. 239.)

1. 6 février 1541, *Œuvres*, XI, p. 151. — 2. 2 août 1541, *ibid.*, p. 152. — 3. 14 février 1541, *ibid.*, p. 153. — 4. 27 avril 1541, *ibid.*, p. 156.



mon Marcius, quant à moi, sois libre d'entreprendre ou de différer ta publication, comme tu voudras. »

Calvin suivit le conseil de Capiton et garda son travail en portefeuille. Plus tard, il le communiqua à Olivétan, qui le communiqua à leur ami commun, Fabri. C'est ce que nous apprend la lettre suivante¹ de 1535 :

« Je ne sais qui m'a dit, de ta part, que tu n'approuvais pas complètement certaines choses dans mon petit livre sur l'immortalité des âmes. Loin d'être offensé par ta critique, j'ai été ravi (*mirè delectatus*) de cette sincérité et de cette simplicité. Car je ne suis pas assez morose pour vouloir enlever aux autres la liberté de jugement, que je me permets. Mais ne te tourmentes pas à faire ce qui est déjà fait. Sache que j'ai recomposé mon livre presque complètement : non pas que j'aie ajouté ou effacé beaucoup de choses, mais je les ai mises en un ordre tout à fait inverse : j'ai enlevé peu de choses, j'en ai ajouté d'autres, j'en ai changé plusieurs. Cette étude (*immortalitas*), que j'avais donnée à lire à Olivétan, contenait mes pensées plutôt écrites pêle-mêle dans mon carnet de notes (*in adversaria congestas*) que distribuées en un ordre net et distinct, bien qu'il y eût cependant un certain ordre. Je t'aurais envoyé ce nouveau livre (il est permis de l'appeler ainsi) si je l'avais relu. Mais depuis qu'il a été copié par Gaspard je ne l'ai pas regardé². »

Calvin avait donc refait son ouvrage : naturellement il y mit une nouvelle préface et la date de 1536. Mais, pas plus cette fois que la première, la publication – ainsi préparée – ne vit le jour. Calvin le dit encore, dans une lettre du premier octobre 1538, à Pignée (du Pinct).

« Contre les hypnosophistes somnolents (*eceterosus hypnosophistas*) tu n'auras rien de moi pour le présent, soit parce que la discussion serait trop longue pour une lettre, soit parce que j'espère publier au premier jour (*propediem editum mi spero*) le petit livre que j'avais écrit contre eux il y a trois ans. Bucer qui autrefois m'avait dissuadé de faire cette publication m'y exhorte maintenant³.

La publication fut encore retardée jusqu'en 1542. Comme pour attester, un jour, l'histoire que nous venons de raconter, Calvin crut devoir laisser les deux préfaces, telles qu'il les avait écrites⁴.

Terminons en citant un petit fait qui montre la confiance méritée par la critique interne la plus perspicace. Les savants éditeurs des *Opera*, au moment où ils croyaient la *Psychopannychia* de 1534, pensaient qu'à ce moment Calvin venait à peine de se convertir. Il devait donc être dans l'impossibilité d'écrire un livre d'une théologie protestante complète. Et, en effet, tout en déclarant que l'auteur était un « théologien évangélique, » qu'il était « décidé à l'égard des principes fondamentaux de la foi, » ils ajoutaient : « on doit reconnaître que ce théologien n'était point encore arrivé à sa maturité scientifique. » Or il se trouve que ces pages remaniées sont, non de 1534, mais de 1542, et par conséquent « l'œuvre » de la maturité scientifique « du grand théologien ». (*Opera*, III, p. XI.)

1. Martianus Lucianus à C. Fabri, à Bâle, de Bâle, II, p. 175, 176, 177, 178. — Berninardi, III, p. 147. — 2. Sans doute Gaspard Carmel qui studait alors à Bâle. Berninardi, III, p. 147, 148, 149, N.°, p. 160. — 3. Calvin laissa ces deux préfaces intactes pour montrer combien de tourment il y avait eu à elle. Mais tout le reste ne peut pas servir à une étude sur la théologie primitive de l'auteur. On ne peut plus en dire rien de certain sur la rédaction primitive. — Aug. Lang, *Die ältesten theologischen Abhandlungen Calvins*, dans *Festschrift zum 100. Geburtstag des Prof. Dr. Theodor Schell*, II, 1893, p. 196, 202.

— 4. Le simple et bon Drelincourt avait écrit, en 1536, lorsqu'il était de passage à Strasbourg, un prodire de savoir. — Drelincourt, *o. c.*, p. 25.



Appendice N^o XIII.

L'ABJURATION DE MAROT, EN 1536.

L'édit de Coucy, 16 juillet 1535, rouvrait les portes de la France aux protestants exilés, à une condition : « de se désister de leurs dites erreurs, qu'ils seront tenus d'abjurer canoniquement. » Marot ne se pressa pas de profiter de cette faveur, singulièrement restreinte. Cependant, attiré par l'amour de sa patrie, il se rendit à Lyon à la fin de 1536. Cette ville était sous l'autorité du grand adversaire des hérétiques, le violent cardinal de Tournon¹. Le poète essaya donc de se le concilier par une épître flatteuse, où se trouve ce vers :

Et toy, Prélat, dont il est peu de tels !

Arrivé avant le 14 décembre 1536, Marot repartit, sans doute, au milieu du mois suivant, laissant comme *Adieux à la ville de Lyon*, une jolie poésie, dans laquelle on lit :

Va Lyon, que Dieu te gouverne :
Assez longtemps s'est esbatu
Le petit chien en ta caverne,
Que devant toy on a batu.

Lyon, qui avait si bien reçu Marot, une « caverne, » où il a été battu publiquement, « devant toy ! » Qu'est-ce à dire ?

Depuis longtemps on a répondu : A Lyon, Marot fut obligé d'abjurer le protestantisme, et, lors de la cérémonie de l'abjuration, les verges jouèrent un certain rôle.

La *Voix protestante* (1^{re} édition) nie cette abjuration. Elle s'exprime ainsi : « C'est le plus grand de nos ennemis, c'est Sagon qui imagina cette abjuration. Je ne sache pas qu'il en soit rien venu à bout. » Mais, que dans une de ses satires contre Marot, *Le Rabais de Caquet de Marot*, où il se moque de lui, on lit :

Car Marot, comme on a bien seeu
A ceste Lyon recceu
Pour se répondre a nostre Eglise,
Mourut, et fut bien en quelle guise,

¹ Cf. l'Épître de Marot au cardinal de Tournon, 1536, dans le cardinal de Tournon gouverneur de la province du Lyonnais, par G. Goussier, *Les Œuvres de Marot*, t. III, p. 136.

Car il n'avoit pour le moins
 Une douzaine de freres,
 Qui l'ont tel mal mené,
 En abjurant l'etre communelle.

» Or, quelle créance peut-on ajouter à un fait ramassé parmi les ordures d'un pamphlet injurieux? Ce Sagon n'était pas seulement un détestable versificateur, c'était de plus un méchant homme. » Soit. Mais pourquoi Marot traite-t-il Lyon de *caverne*, et déclare-t-il qu'il y a été *battu* publiquement?

M. O. Douen a naturellement repris la question, car, à priori, dans sa conception du caractère et du rôle de Marot, cette abjuration ne pouvait trouver aucune place.

Il écarte Sagon, comme témoin unique et inique : « Sagon seul l'a dit, et il paraît avoir été cru (ô puissance de Basile !) de tous les biographes de Marot, excepté les frères Haag¹. »

Il invoque ensuite un argument *a silentio*. Ni Marot, ni ses amis n'ont réfuté cette accusation. « L'un d'eux cependant avait protesté contre cette autre calomnie d'après laquelle Marot aurait été fouetté à Ferrare². » Mais l'argument *a silentio* est, en histoire, toujours suspect. Ici, n'aurait-on pas le droit de dire: si on n'a pas réfuté la seconde accusation, comme la première, c'est que la seconde était vraie?

Après quoi, M. Douen énumère des preuves internes. « *Les Adieux à Lyon* sont-ils le langage d'un homme qui vient de commettre une lâche et menteuse abjuration³? » Dans l'épître au cardinal, Marot vante la « merveilleuse bonté, » la « grâce » du roi⁴. Dans une autre pièce, il se plaint des calomnies qui ont failli rendre à tout jamais impossible sa rentrée en France, et il parle de la « grâce de Dieu, de la bonté du roi, » qui sont intervenues. Que signifie ce langage s'il a abjuré? Écrivant à Dolet, eût-il ainsi osé attribuer la fin de son exil à la grâce de Dieu, si son ami, qui était arrivé à Lyon en 1536, lui avait vu faire le saut périlleux? Des Pèriers l'eût-il félicité de son « joyeux retour? » — Ces questions sont légitimes. Elles peuvent faire naître dans notre esprit des doutes plausibles. Mais ensuite? Et, en particulier, nous expliquent-elles pourquoi Marot a traité Lyon de « caverne, » et a regretté d'y avoir été « battu » publiquement?

M. Douen en arrive aux quatre fameux vers. Le malheur est que son interprétation est très difficile à comprendre. Il la résume ainsi lui-même : « Ce fait a été une manifestation cléricale dirigée contre Marot. Marot aurait, dans ce cas, été humilié, outragé, peut-être menacé, peut-être battu⁵. » Pourquoi « peut-être? » Évidemment, malgré son ingéniosité inattendue, cette exècèze ne supprime pas le texte.

Du reste, une pièce ignorée de la *France protestante* et de M. Douen, est venue trancher le débat. On disait : Sagon *seul* a parlé de l'abjuration de Marot, et Sagon est un calomniateur. Or, M. Guiffrey a découvert la lettre suivante du cardinal de Tournon (14 décembre 1536) au Grand-Maître : « Mons^r Clément Marot est depuis quelques jours en ceste ville, qui est venu en bonne volonté, se me semble, de vivre aultrement qu'il n'a vescu, delibere de fere abjuration solemnelle en ceste ville devant moy et devant les vicaires de Mons^r de Lyon. Et vous promectz, Mons^r, qu'il a grande repentence de ce qu'il a fait pour le passé et bonne envie de vivre en bon chrestien pour l'advenir. Et si je le peuss^e aultrement veoir, que vous respondriez pour moy que je ne voudrois point parler par luy. Mais par ce luy, Monsieur le voyez en bon chemin par quoy, s'il vous plaict, vous lui ferez telle parole, et telle abjuration tacite, il puisse venir en seuretté devers et aller en son pays, et en son lieu. »

1 O. Douen, *Clément Marot et le cardinal de Tournon*, p. 111. 2 *Ibid.*, p. 111. 3 *Ibid.*, p. 229. 4 *Ibid.*, p. 241. 5 *Ibid.*, p. 247. 6 Guiffrey, *op. cit.*, p. 117.

Il est vrai que cette lettre est écrite avant l'abjuration publique. Mais elle raconte, tout au moins, que Marot a abjuré, en particulier, devant le cardinal, et qu'il l'a convaincu de sa « repentance. » Il a décidé de procéder à son abjuration solennelle. Donc moralement, c'est fait. Et matériellement? S'imagine-t-on que Marot aurait eu l'audace de jouer le cardinal, ou bien s'imagine-t-on que le cardinal était un homme à se laisser jouer¹?

Bel exemple de l'insuffisance des preuves internes en histoire! Il nous faut ajouter que, si l'on veut constater où conduit l'oubli de la preuve externe, il suffit de voir précisément M. Douen en arriver à déclarer Marot « plus évangélique dans le vrai sens du mot, » « bien plus complet » que Calvin, et à conclure un étrange chapitre, intitulé « Marot et Calvin, » comme suit: « En résumé, Marot fut animé de l'esprit moderne, tandis que Calvin est le type du dogmatisme autoritaire, antilibéral, antiartistique, antihumain et antichrétien, en tant que contraire au doux et vieil esprit de Jésus qui combattait sous toutes les formes la religion extérieure à l'âme, et s'adressait directement à la conscience pour y féconder le sentiment moral. Le protestantisme de Marot eût pu conquérir la France, que la dogmatique de Calvin a rebutée; et, si tous deux étaient également dévoués, il faut reconnaître que Marot vit de près le bûcher, que Calvin ne vit jamais que de loin, et que le poète faillit à plusieurs reprises y monter pour sa foi, tandis que celle du Réformateur y faisait monter les autres². »

¹ La lettre du cardinal de Tournon « ne laisse aucun doute » sur l'abjuration de Marot, dit M. Buisson (*Sébastien Castellion*, I, p. 86, n. 29). — Nicolas Bourbon dut se retracter comme Marot. — 2. O. Douen, *Clement Marot*, I, p. 387.



Appendice N° XIV.

L'INSTITUTION CHRÉTIENNE

1. *L'Institution chrétienne* a-t-elle été composée d'abord en latin ou en français? — 2. A quelle date parut-elle la première édition de *L'Institution*? — 3. On a été composée cette première édition de *L'Institution chrétienne*?

L'Institution chrétienne soulève toute une série de questions plus ou moins bibliographiques que nous ne pouvons complètement passer sous silence. Nous les ramènerons à trois principales.

1. *L'Institution chrétienne a-t-elle été composée d'abord en latin ou en français?*

Autrefois des savants comme MM. Haag¹, Henry et Louis Bonnet² ont répondu : en français. Puis sont venus des savants, armés de toutes les nouvelles ressources de la critique, MM. Jules Bonnet, les éditeurs des *Opera*, Rilliet, qui ont démontré qu'il fallait répondre : en latin. M. Vielles, le directeur du séminaire de Montauban, a repris l'ancienne réponse, dans la *Revue de théologie* du 1^{er} mai 1895³.

D'abord on ne connaît aucun exemplaire de cette prétendue édition française. Ce fait, dit M. Vielles, ne prouve rien, « puisque la première édition française du catéchisme de 1536 n'a été trouvée qu'en 1877, par M. H. Bordier. » Mais il faut observer qu'il n'y a pas analogie entre la première édition française du Catéchisme et la prétendue première édition française de *L'Institution*. Car, si l'édition française du Catéchisme avait disparu, on savait qu'elle avait paru : ceux qui déplorent sa perte ne contestaient pas son existence, Calvin lui-même l'affirmant dans une lettre que nous possédons⁴. Tandis que jamais Calvin n'a dit qu'il avait publié, et jamais personne n'a dit qu'il avait vu la première édition française de *L'Institution*.

Commençons par reproduire le témoignage de Bèze. « Calvin, dit-il, partit donc de France l'an 1534, et ceste même année fit imprimer à Basle la première *Lection*. » On s'appuie beaucoup sur cette phrase. Or il se trouve d'abord que, dans Bèze, dans *l'Historie ecclésiastique*, 1534 est de l'ancien style, et qu'il faut lire au lieu de 1534. Mais il y a beaucoup plus. Dans la seconde édition de la *Vie* de Bèze⁵, Golladon a supprimé tout ce qui est dit de *L'Institution*, et dans la troisième édition, Bèze lui-même a supprimé et sa date et sa mention de *L'Institution*. A tel point il avait reconnu le manque de précision de son manuscrit primitif ! Il le remplaça en effet par des explications de l'écrit, maintenant très connu sous le nom de *Lection*, dont

1. *Bulletin*, II, 1873, p. 179. — 2. *Lection chrétienne*, 1877, p. 117. — 3. *Revue de théologie*, 1895, p. 179. — 4. *Catéchisme chrétien*, 1536, fol. 10r. — 5. *Œuvres complètes*, t. I, p. 107. — 6. *Opera*, X¹, p. 107. — 7. *Opera*, XXI, p. 107. — 8. *Opera*, XXI, p. 107.

parle, est l'édition latine de 1536. Voici ces explications. Pendant que Calvin travaillait à Bâle, il fut forcé d'éditer (*edere coactus est*) son *Institution*. Pourquoi? à cause des accusations portées par le roi contre les martyrs. Or ces accusations sont du 1^{er} février 1535. Ce sont ces calomnies, insiste Bèze, qui lui fournirent l'occasion de son édition¹. Il y ajouta, est-il dit encore, une préface, et puis, tout de suite après l'édition, Calvin partit pour l'Italie : « *editio hoc libro.* » Or on sait que Calvin partit en effet pour l'Italie en 1536, pas avant la fin de février ou le commencement de mars, date de la publication de l'*Institution* latine que nous possédons.

Aucune interprétation ne peut affaiblir la portée, ni obscurcir le sens de ce témoignage. Il décide à lui seul la question.

Dès lors les arguments en faveur de la prétendue édition française ne sont plus que des objections : quand elles seraient insolubles, elles n'ébranleraient pas le fait attesté par Bèze.

Sont-elles insolubles?

On a dit : Il n'est pas possible que Calvin ait dédié à François I^{er} un livre latin. Pourquoi pas? C'eût été faire injure à François I^{er} de supposer qu'il ne savait pas le latin. Que de livres latins au contraire lui ont été dédiés. Du reste, Calvin voulait en réalité, moins parler à François I^{er} qu'à l'Europe, et tout particulièrement à l'Allemagne. Il devait donc se servir de la langue universelle, de la langue latine.

On a dit : Dans sa Préface des Psaumes, Calvin appelle la première édition de l'*Institution* « un petit livret contenant sommairement les principales matières, » et encore : un « *breve enchiridion.* » Or l'édition de 1536 serait un livre et non un livret. Nous ne savons qui a fixé la grandeur et l'épaisseur que ne doit pas dépasser un livret, sous peine de s'appeler un livre. En tout cas Rilliet (et il est facile de constater qu'il a eu raison) décrit ainsi le volume de 1536 :

« C'est un petit octavo de 520 pages, avec 24 lignes à la page, pouvant facilement se porter dans la poche². » Comparé aux in-folios ultérieurs, n'est-ce pas un vrai livret? Mais la contestation a été tranchée par Calvin lui-même. Dans cette édition latine de 1536, à laquelle on dénie le nom de livret, on lit en toutes lettres : « Je m'exprimerai en très peu de mots de peur que ce livret (*Enchiridion libellus*), que je veux réduire à la brièveté d'un manuel [*ad enchiridii brevitatem*] : « *enchiridion* est un manuel, un livre portatif], ne soit immensément étendu³. » Voilà qui est clair! On a prétendu, il est vrai, que cette phrase était restée identique à elle-même, dans toutes les éditions ultérieures, et même dans l'in-folio qui constitue la dernière. La négligence des éditions postérieures ne prouverait pas l'inexactitude de l'édition première. Mais voici la vérité. Après 1536, il y a trois éditions que Calvin a été obligé de corriger, de réécrire lui-même, puisque le texte est presque entièrement nouveau. L'édition latine de 1539⁴ et l'édition française de 1541 ont été en effet portatives; nous y lisons : « de peur que ce présent livret, lequel je veux rédiger en très peu de mots, ne croisse en trop grande longueur⁵. » L'édition de 1539, qui est l'édition latine, est en effet volumineuse; or, dans celle-ci, le mot *libellus* est remplacé par le mot *liber*, et le mot *enchiridion* par le mot *compendium*⁶.

¹ « Calvinus, in praefatione Institutionum, Calvinus regis et hinc libri occasione arripuit. » *Opera*, XXI, p. 125. — ² *Lettre à François I^{er}*, p. 102. — ³ « *Enchiridion est un manuel, un livre portatif*, » dans *l'Épître de la Réformation*, sur deux points obscurs de la vie de Calvin, par M. de Selve, présentée par l'Académie de Genève. — ⁴ De la première édition de *l'Institution chrétienne*, par Calvin, 1539, 2^e édition, par le même, à Genève, 1564, p. 6, n. 1. — ⁵ *Opera*, I, p. 150. — ⁶ *Ibid.*, p. 605.

⁷ « *Enchiridion est un manuel, un livre portatif*, » dans la préface de l'édition de 1536, comprise une somme de piété, et quasi tout ce qui est de Calvin, par M. de Selve, présentée par l'Académie de Genève, en latin par Jean Calvin et traduite en français par l'abbé de Selve, 1777, p. 102. — ⁸ « *Enchiridion est un manuel, un livre portatif*, » dans l'édition de 1536, par la quelle ce mot est remplacé par le mot *compendium*, par M. de Selve, présentée par l'Académie de Genève, en latin, 1777, p. 102.

⁹ « *Enchiridion est un manuel, un livre portatif*, » dans l'édition de 1539, par la quelle ce mot est remplacé par le mot *liber*, par M. de Selve, présentée par l'Académie de Genève, en latin, 1777, p. 102. — ¹⁰ « *Enchiridion est un manuel, un livre portatif*, » dans l'édition de 1541, par la quelle ce mot est remplacé par le mot *liber*, par M. de Selve, présentée par l'Académie de Genève, en latin, 1777, p. 102.

portent seulement à l'édition de 1539. Évidemment c'est ingénieux. Mais est-ce autre chose? Calvin aurait écrit une *Institution* française en 1535, et puis une *Institution* latine en 1536, et, en 1541, il ne tiendrait compte ni de l'une ni de l'autre! Pour expliquer la genèse de son œuvre, il tiendrait comme non avenues les deux premières éditions de cette œuvre! Et qu'on ne dise pas: Calvin se sert du mot « livre, » et livre veut dire: ce volume et non cette œuvre. Précisément le texte de 1541 traduit deux fois par le mot livre ce que les textes latins, de 1536, de 1539, désignent par le mot œuvre, *opus*, et *operam*¹.

Nous concluons: non seulement l'édition latine de 1536 est la première édition de l'*Institution chrétienne*, mais il est impossible, matériellement et moralement, qu'elle ne le soit pas.

2. *A quelle date précise parut la première édition de l'Institution?*

À la fin du volume, une note porte: « *Basileæ per Thomam Platterum et Balthasarem Lasium, mens Martii, anno 1536.* » La réponse à la question est donc simple: au mois de mars 1536².

Mais voici: la préface, qui est en tête, porte aussi une date, et cette date est différente: « *Basileæ, X Calendas septembris* ». Le 10 des calendes de septembre, c'est le 23 août. L'année n'est pas indiquée; mais personne ne conteste qu'il s'agit de l'année 1535: aucun imprimeur n'ayant jamais pu faire paraître en mars 1536, des pages qui auraient été écrites seulement le 23 août 1536, c'est-à-dire cinq mois après leur publication!

Et la discussion a recommencé. Forcés d'abandonner l'édition française, les savants se sont rabattus sur une *préface* française. Il y a eu deux éditions, disent-ils, de la préface: en français, en 1535, et l'autre en latin, en 1536. Voilà pourquoi la même préface, dans les éditions latines porte la date de 1536, et dans les éditions françaises la date de 1535.

Malheureusement pour ce nouvel effort, le fait sur lequel il s'appuie n'existe pas. L'édition princeps latine et l'édition princeps française, celle de 1536 et celle de 1541, n'ont pas deux dates différentes, mais une seule et même date: *X Calendas septembris* (ou 23 août), dit celle de 1536: « le vingt-troisième d'aoust mil cinq cent trente-cinq » écrit, en toutes lettres, celle de 1541. Ces deux éditions princeps ont nécessairement été écrites et signées de la main de Calvin. Leur accord tranche encore la question.

Comment les imprimeurs, mal surveillés, arrivèrent-ils à mettre la date du 1^{er} août 1536 sur les autres éditions latines? Peut-être le voici. L'édition de 1536, portait: *X Calendas septembris*, sans millésime. Très peu de réflexion suffisait pour indiquer qu'il fallait sous-entendre 1535. Mais les imprimeurs ne réfléchirent pas du tout, et, comme le volume de 1536 portait la date de 1536, ils ajoutèrent au mois indiqué par la préface l'année indiquée par la publication. Et Calvin ne corrigea pas plus cette faute d'impression que beaucoup d'autres.

Mais il y a une autre difficulté. La seconde édition latine au lieu de porter *X Calendas septembris* 1536 porte: *Calend. Augusti*, anno 1536. Pourquoi? Nouveau mystère plus impénétrable que le premier. On remarque seulement que l'avis au lecteur porte aussi *Calend. Augusti*. On a donc deux éditions, l'autre, *Calend. Augusti* 1536 aura été attiré par *Calend. Augusti* 1539³.

¹ « *... et operam* » est la première phrase — *... hinc operi*, 1539, 1539; — ce présent livre, — 1541; — quelques jours après, — 1541; — *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 2. Sans doute vers 1535. — 3. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 4. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 5. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 6. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 7. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 8. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 9. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 10. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 11. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 12. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 13. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 14. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 15. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 16. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 17. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 18. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 19. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 20. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 21. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 22. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 23. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 24. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 25. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 26. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 27. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 28. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 29. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 30. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 31. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 32. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 33. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 34. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 35. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 36. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 37. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 38. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 39. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 40. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 41. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 42. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 43. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 44. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 45. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 46. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 47. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 48. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 49. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 50. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 51. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 52. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 53. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 54. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 55. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 56. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 57. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 58. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 59. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 60. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 61. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 62. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 63. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 64. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 65. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 66. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 67. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 68. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 69. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 70. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 71. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 72. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 73. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 74. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 75. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 76. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 77. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 78. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 79. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 80. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 81. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 82. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 83. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 84. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 85. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 86. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 87. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 88. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 89. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 90. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 91. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 92. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 93. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 94. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 95. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 96. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 97. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 98. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 99. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541. — 100. *... hinc opere pretium*, 1536, 1539; — tant servit ce present livre, — 1541.

Quant à la différence entre la date de la préface et la date d'août, c'est tout particulièrement difficile maintenant de l'expliquer. Calvin a remis son manuscrit à l'imprimeur, après l'interdiction, le 23 août 1535. Les placards en effet sont du 18 octobre 1534; le décret de persécution et l'horrible procession sont du 29 janvier 1535; les calomnies de François I^{er}, envoyées aux princes allemands, sont du 1^{er} février. Il faut bien un peu de temps pour que Calvin ait été averti, et se soit aperçu des effets de toutes ces mesures. Vers le printemps, il se décide à publier son livre. Dans le courant de l'été, il y met la dernière main, ce qui suppose que le livre se trouvait déjà à peu près composé. Et nous voilà au 23 août 1535. Ce sont évidemment les délais minimum.

Mais peut-on en dire autant des six à sept mois, pris par l'impression, de fin janvier 1535 à mars 1536? Nous répondons en résumant les très intéressantes observations de Riliet, dans sa célèbre lettre à Merle d'Aubigné, un chef-d'œuvre d'érudition et de critique.

Les livres sortis des presses allemandes se publiaient, et se débitaient, au moment des foires de Francfort, lesquelles se tenaient au printemps et à l'automne de chaque année. De là vient que presque tous les ouvrages finissent d'être imprimés en février et mars pour la foire du printemps, ou bien en août et septembre pour la foire d'automne. Une attestation curieuse de ce fait nous est fournie par l'histoire de la seconde édition de *l'Institution* elle-même. En janvier 1539, Calvin écrit à Farel: « Pendant que je croyais être sûr que l'édition de mon livre se préparait, voici qu'on me renvoie mon manuscrit, tel que je l'avais envoyé. Il faut donc l'ajourner à la seconde foire (*in alteras nundinas*)¹. » En effet le livre parut en août 1539, chez Rihel, à Strasbourg. Or ce qui se passa certainement pour la seconde édition, se passa sans doute aussi pour la première. Lorsque Calvin donna son manuscrit à l'imprimeur, après le 23 août 1535, c'était trop tard. On ne pouvait plus l'imprimer pour la foire d'automne; on le renvoya à la foire du printemps 1536.

A cette première raison du long retard, s'en joint une seconde: l'imprimerie de l'Ours noir passa des mains de Cratander aux mains de Platter, Lasius, Oporin et Winter, en automne 1535, et ne se remit au travail que dans les derniers mois de 1535. Ses premiers livres portent la date de mars 1536, précisément la date de *l'Institution*².

Dernier détail, que les précédents font comprendre. Le livre de Calvin se trouvait ainsi un des premiers produits de l'imprimerie Platter et Lasius. Ce fut un objet de réclame. Il s'agissait donc de faire valoir, sur le marché de Francfort où il paraissait pour la première fois, un écrivain aussi peu connu que ses imprimeurs. De là le titre même de l'ouvrage, plus facile à attribuer aux éditeurs qu'à l'auteur. Ses simples mots écrits par Calvin: *Institution de la religion chrétienne*, ils ajoutèrent ceux-ci: « renfermant la somme presque entière de la piété, ainsi que tout ce qui est nécessaire à la connaissance de la doctrine du salut. Ouvrage très digne d'être lu par tous ceux qui aiment la piété et tout nouvellement public. — Evidemment non, nous ser le boniment d'un marchand forain, plutôt que la sobriété laconique du Réformateur. Et la preuve. C'est le titre de la seconde édition, celle de 1539: « *Institution de la religion chrétienne*, répondant maintenant à son titre³. » Ceci est la critique de ce livre. Et pour qu'on ne puisse s'y méprendre, dans un avis au lecteur, Calvin prend soin de reporter et les nouvelles et l'attente selon lui attribues.

¹ calendes d'août (1^{er} août), et que l'ouvrage fut imprimé à Francfort, par les presses de l'Ours noir, le 1^{er} jour du même mois, dans la seconde édition de *l'Institution* (1539), par Calvin, qui ne craint pas de le dire, et qui nous occupe, puisqu'il est, sont les premiers caractères qui ont été imprimés par Calvin, et qui ont été imprimés par lui-même, qui peuvent faire autorité, au sujet de la date de l'impression de ce livre.

² *Opera*, Xb, p. 315. — ³ M. P. Lillet, *op. cit.*, p. 102. — ⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹² *op. cit.*, p. 102. — ¹³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²¹ *op. cit.*, p. 102. — ²² *op. cit.*, p. 102. — ²³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³¹ *op. cit.*, p. 102. — ³² *op. cit.*, p. 102. — ³³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴² *op. cit.*, p. 102. — ⁴³ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁵⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁵¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁵² *op. cit.*, p. 102. — ⁵³ *op. cit.*, p. 102. — ⁵⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁵⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁵⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁵⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁵⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁵⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁶⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁶¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁶² *op. cit.*, p. 102. — ⁶³ *op. cit.*, p. 102. — ⁶⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁶⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁶⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁶⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁶⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁶⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁷⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁷¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁷² *op. cit.*, p. 102. — ⁷³ *op. cit.*, p. 102. — ⁷⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁷⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁷⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁷⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁷⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁷⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁸⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁸¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁸² *op. cit.*, p. 102. — ⁸³ *op. cit.*, p. 102. — ⁸⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁸⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁸⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁸⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁸⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁸⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁹¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁹² *op. cit.*, p. 102. — ⁹³ *op. cit.*, p. 102. — ⁹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰² *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁰⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹² *op. cit.*, p. 102. — ¹¹³ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹¹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹²⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹²¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹²² *op. cit.*, p. 102. — ¹²³ *op. cit.*, p. 102. — ¹²⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹²⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹²⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹²⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹²⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹²⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹³⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹³¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹³² *op. cit.*, p. 102. — ¹³³ *op. cit.*, p. 102. — ¹³⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹³⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹³⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹³⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹³⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹³⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴² *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁴⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵² *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁵⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶² *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁶⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷² *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁷⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸² *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁸⁹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹¹ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹² *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹³ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ¹⁹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰¹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰² *op. cit.*, p. 102. — ²⁰³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁰⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²¹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²¹¹ *op. cit.*, p. 102. — ²¹² *op. cit.*, p. 102. — ²¹³ *op. cit.*, p. 102. — ²¹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²¹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²¹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²¹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²¹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²¹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²²⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²²¹ *op. cit.*, p. 102. — ²²² *op. cit.*, p. 102. — ²²³ *op. cit.*, p. 102. — ²²⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²²⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²²⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²²⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²²⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²²⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²³⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²³¹ *op. cit.*, p. 102. — ²³² *op. cit.*, p. 102. — ²³³ *op. cit.*, p. 102. — ²³⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²³⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²³⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²³⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²³⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²³⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴¹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴² *op. cit.*, p. 102. — ²⁴³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁴⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵¹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵² *op. cit.*, p. 102. — ²⁵³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁵⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶¹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶² *op. cit.*, p. 102. — ²⁶³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁶⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷¹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷² *op. cit.*, p. 102. — ²⁷³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁷⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸¹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸² *op. cit.*, p. 102. — ²⁸³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁸⁹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹¹ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹² *op. cit.*, p. 102. — ²⁹³ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ²⁹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰¹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰² *op. cit.*, p. 102. — ³⁰³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁰⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³¹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³¹¹ *op. cit.*, p. 102. — ³¹² *op. cit.*, p. 102. — ³¹³ *op. cit.*, p. 102. — ³¹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³¹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³¹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³¹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³¹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³¹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³²⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³²¹ *op. cit.*, p. 102. — ³²² *op. cit.*, p. 102. — ³²³ *op. cit.*, p. 102. — ³²⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³²⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³²⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³²⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³²⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³²⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³³⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³³¹ *op. cit.*, p. 102. — ³³² *op. cit.*, p. 102. — ³³³ *op. cit.*, p. 102. — ³³⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³³⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³³⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³³⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³³⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³³⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴¹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴² *op. cit.*, p. 102. — ³⁴³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁴⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵¹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵² *op. cit.*, p. 102. — ³⁵³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁵⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶¹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶² *op. cit.*, p. 102. — ³⁶³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁶⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷¹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷² *op. cit.*, p. 102. — ³⁷³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁷⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸¹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸² *op. cit.*, p. 102. — ³⁸³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁸⁹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹¹ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹² *op. cit.*, p. 102. — ³⁹³ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ³⁹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰² *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰³ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁴⁰⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹² *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹³ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹⁴ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹⁵ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹⁶ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹⁷ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹⁸ *op. cit.*, p. 102. — ⁴¹⁹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴²⁰ *op. cit.*, p. 102. — ⁴²¹ *op. cit.*, p. 102. — ⁴²² *op. cit.*, p. 102. — ⁴²³ *op. cit.*, p. 102. — ⁴²⁴ *op. cit.*, p. 1

« Comme je ne m'attendais nullement au succès que Dieu, dans sa bonté, a accordé à la première édition de cet ouvrage, je n'avais pas apporté beaucoup de soins (*leviter defunctus eram*) dans la rédaction de la plupart de ses parties (*majorè ex parte*), ainsi que cela arrive ordinairement quand il s'agit d'écrits de peu d'importance (*in minutis operibus*), mais, etc¹. » Evidemment Calvin répond à une exagération par une autre exagération.

3. *On a été composée cette première édition de l'Institution chrétienne?*

La préface est signée du 23 août 1535. Or on est d'accord sur ce point : le livre a été écrit avant la préface. « Cela est certain » dit Rilliet². Le 23 août Calvin était à Bâle depuis six mois à peine. Était-ce dans ces six mois qu'il aurait eu le temps de composer et de rédiger les 520 pages de son ouvrage!

D'autant plus que cet ouvrage n'était pas un ouvrage ordinaire. Il s'agissait de se frayer une route presque absolument nouvelle au milieu des difficultés les plus nombreuses et les plus délicates. Et du premier coup, cependant, la marche du Réformateur est si sûre, qu'il ne reviendra jamais sur ses pas. C'est ce qu'ont très bien montré les éditeurs des *Opera*. « De petite ébauche qu'il avait été d'abord, le chef-d'œuvre de Calvin a fini par devenir un gros volume. L'esquisse toute populaire se changea en savant système : et pourtant à travers toutes ces métamorphoses, qui ne laissèrent pas une seule page absolument intacte, l'idée, la conception théologique, est restée la même, les principes n'ont pas varié. Vainement les adversaires aux yeux desquels le changement était par lui-même la plus grave erreur, se sont-ils efforcés de découvrir des variations dans la doctrine enseignée dans ce livre. Calvin a ajouté, développé, précisé, il n'a rien retranché ni rétracté. Et c'était avant d'avoir accompli sa vingt-sixième année qu'il se trouvait en possession de toutes les vérités génératrices de sa théologie; et jamais après, durant une vie de méditation et de travail d'esprit incessant, il n'a trouvé dans son œuvre, ni des principes à renier, ni des éléments à changer foncièrement³. »

En tout état de cause, c'est là un fait véritablement surprenant. Mais que dire si l'on prétend que ce jeune homme de vingt-six ans a ainsi créé de toutes pièces sa théologie en six mois! Nous sommes en face, non plus seulement d'un prodige, mais d'une absolue impossibilité.

Evidemment dans les six mois de son séjour à Bâle, Calvin acheva de rédiger son *Institution*, mais il ne la composa pas. N'est-ce pas ce que Bèze⁴, et lui-même⁵, nous disent, quand tous les deux se servent du mot *edere*, « éditer », non pas composer.

Du reste Calvin nous met sur la voie de la vérité par un double renseignement, l'un dans la lettre à François I, l'autre dans la préface au Commentaire des Psaumes.

D'après la lettre à François I, Calvin, quand il commença son œuvre, ne pensait pas du tout au roi, et voulait seulement écrire un livre de piété pour les Français. « Au commencement que m'appliquay à écrire ce present livre⁶ : je ne pensoye rien moins, o' Tres noble Roy, que de vous en offrir qui fussent présentées à ta Majesté. Seulement mon propos estoit, d'enseigner et combiner par les quelz, ceux qui seroient touchez d'aucune bonne affection de Dieu, à pratiquer une vraie piété. Et principalement vouloye, par ce mien labeur, servir à noz Freres de France. Lesquels voyoy plusieurs avoir faim et soif de Jésus Christ, et bien peu, qui en avoyent de quoi se nourrir avec. Laquelle mienne délibération on pourra facilement appercevoir du labeur et de l'op'ay accommodé à la plus simple forme d'enseigner, qu'il m'a esté

¹ *Opera*, I, p. 100; II, p. 100; III, p. 100; IV, p. 100. — ² *Idem*, coactus est Christiana religionis Institutio.

³ Une *editio* est une édition, et non un ouvrage. — ⁴ Bèze, *Opera*, XXI, p. 124, 125. Vie de Calvin, 3^e édit., t. 5, p. 102. — ⁵ *Idem*, *et cetera* in tribus locis, etc. — ⁶ *Idem*, *Idem*, *quod nuncupata à publico* mon. Institutio. — *Opera*, XXXI, p. 23, 24. — ⁷ Le *to* est latin à la mode.

possible. » Mais « la teneur d'aucuns iniques » s'étant exécutée, il a écrit l'ouvrage et de faire servir ce présent livre, « tant d'instruction à ceux qui protestent, que de consolation d'ennemis, que aussy de confession de foy envers toy¹ ».

Or, d'après la préface des *Psalmes*, l'*Institution* a été publiée tout premièrement en l'opinion des Allemands: « premièrement, est-il dit, afin de répondre à ce que chascun d'eux, que les autres semoyent, et en purger mes frères, des quels la mort estoit preschee, en la presence du Seigneur: puis après afin que d'autant que les mesmes cruentez pouvoient tout tost après estre exercées contre beaucoup de povres personnes, les nations estranges fissent pour le moins touchées de quelque compassion et sollicitude pour eues ».

Ainsi, pendant la composition de l'ouvrage, le but a changé. Calvin avait commencé à écrire pour l'édification populaire des Français; il est obligé de terminer en écrivant pour le roi de France et pour les Allemands². Or c'est à Bâle, à son arrivée à Bâle, qu'a eu lieu ce changement. Donc, avant d'arriver à Bâle, l'ouvrage était préparé, et la rédaction même était plus ou moins avancée.

Où avait-il pu se livrer à ce commencement de rédaction? Les seuls mois de repos que nous trouvons dans sa vie antérieure, sont ceux qu'il passa à Angoulême, en quittant Paris, après le discours de Cop. Le renseignement fourni par H. de Ramond est donc exact. Oui, « Angoulême fut la forge de ce nouveau Vulcain. » Là il rédigea une première fois ses premiers chapitres, passant ses nuits au travail, dans la magnifique bibliothèque de son ami du Tillet.

Mais si Calvin compose son *Institution* à Angoulême, il n'est pas protestant depuis quelques jours, depuis quelques mois. Ni quelques jours, ni quelques mois n'ont suffi pour permettre au jeune homme de vingt-cinq ans, d'acquérir toute cette érudition biblique et patristique, et surtout d'ordonner dans son précoce cerveau les éléments de son système, chef-d'œuvre de la dogmatique protestante. Il a bien fallu quelques années de préparation pour son cœur, pour sa conscience. Et voilà encore une fois confirmé tout le système chronologique que nous avons cru devoir adopter pour raconter la préparation religieuse du Réformateur.

1. *Institution*, M.D.L. — 2. *Opera*, XXXI, p. 24 — 3. Si on veut dire que ce texte prouve, qu'écrivant d'abord pour les Français, il a dû écrire en français, il faut reconnaître que, d'après ce même texte, il n'a pas mis son projet à exécution, et écrivant pour les Allemands, il a dû écrire en latin.



Appendice N^o XV.

LES IMPRIMEURS DE CALVIN

I. Robert Estienne et sa famille.

1. Henri I^{er} Estienne et Simon de Colines. — 2. Robert Estienne, imprimeur à Paris. — 3. Robert Estienne, l'imprimeur de la Bible. — 4. Le Sommaire. — 5. Robert Estienne et les Réformateurs. Sa mort. — 6. Henri II Estienne. — 7. François Estienne.

Si l'on restreint le nom d'*imprimeurs de Calvin* à ceux qui ont imprimé les ouvrages du Réformateur, pendant qu'il vivait, on trouve qu'il y a eu quatre *grands* imprimeurs, Robert Estienne, Badius, Gérard et Crespin, et une trentaine de *petits*.

Nous avons cru devoir illustrer notre premier volume avec les majuscules de Robert Estienne : à tout seigneur tout honneur. Nous aurons pour un autre volume les lettres de Badius, pour un autre celle de Gérard, etc. En même temps nous avons reproduit, en culs-de-lampe, un certain nombre de marques typographiques des imprimeurs grands et petits. Nous espérons, à la fin de nos cinq volumes, en avoir réuni la collection complète, et, avec les notes que nous commençons à cette place, fournir à nos lecteurs un chapitre, non sans intérêt, de la typographie calvinienne.

« Estienne, disent les frères Haag¹, noble famille de typographes, dont les plus illustres représentant professèrent la religion réformée. Quoique d'origine plébéienne, cette famille a joui, pour une rare exception, du privilège réservé à la seule naissance, ou à l'importance politique : elle fut « hédonimée. » Bien plus, comme ses membres principaux ont porté les mêmes prénoms, on peut dire, comme pour les rois, et on parle de Henri I^{er}, de Robert II, de Henri II.

Henri I^{er}, le chef de la famille fut Henri Estienne. Nous avons dit² comment il débuta en 1502, en publiant Wolfgang Hopfl. Il succéda à Jean Higman³, dont il épousa la veuve. Établi d'abord

¹ *Travaux de la typographie*, t. I, p. 193. — ² Voir Mattaire, *Stephanorum Historia*, 1700. À la fin de l'ouvrage se trouvent les marques typographiques de Robert Estienne. À A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne, ou Histoire de la famille des Estienne et de ses Collègues*, t. I, p. 10.

³ Voir *Le langage des typographes*, de Didot, 1856, articles de Didot. — ⁴ Voir plus haut p. 243.

⁵ Jean Higman a été employé par Wolfgang Hopfl et a travaillé de la même adresse, de 1494 à 1502. Wolfgang Hopfl a travaillé à Heisterbach, de 1492 à 1493. On voit ces deux imprimeurs aller travailler momentanément dans l'atelier

rue Saint-Jean de Beauvais, au coin de la grande École de Droit, où, de 1504 à 1509, se transporta vis-à-vis, un peu plus haut, à l'angle de Saint-Jean-Baptiste, Edouard de 1520.

Il eut pour successeur Simon de Colines, qui, depuis de longtemps, sans doute, lui avait fourni, comme graveur, les beaux caractères de ses impressions. Colines, qui fut à la veine et fut tuteur de ses enfants. Il exerça, de 1520 à 1525, dans les locaux d'Henri Estienne, puis de 1526 à 1538, un peu plus loin dans la même rue à l'enseigne du Soleil d'or, et de 1539 à 1548, dans la Grand'Rue Saint-Marcel à l'enseigne des Quatre Pavanechetes. D'abord il avait eu pour marque *Les lapins*, puis il prit *Le Temps* armé de sa faux¹. C'est à Colines, à son élève Robert Estienne, et un peu plus tard, à Michel de Vascosan (gendre comme Robert Estienne de Jos. Badé), qu'on doit surtout l'introduction dans l'imprimerie parisienne des principales réformes que les Alde avaient apportées dans leur art, à Venise : l'abandon des caractères gothiques, l'adoption de formats portatifs, l'impression de livres à bon marché pour les étudiants. C'est lui qui le premier suivit l'exemple des Alde en employant le caractère italique pour un grand nombre de ses éditions². »

2. Robert Estienne (le plus célèbre des trois fils de Henri) naquit à Paris en 1503, et mourut à Genève, le 7 septembre 1559.

Après avoir travaillé sous la direction de son tuteur, Simon de Colines, il reprit à son compte, en 1526, l'imprimerie de son père, en face de la grande École de Droit. C'est là qu'il reçut la visite de François I^{er} accompagné sans doute de sa sœur. D'après un récit, célèbre dans les fastes de la typographie, un jour, le roi daigna attendre quelques instants pour ne pas interrompre Robert dans la lecture qu'il faisait d'une épreuve³. »

C'est à ce moment, 1526, que Robert prit pour marque le célèbre olivier (*Olea Stephani*). Cette marque était un chef-d'œuvre de gravure, dû à l'illustre artiste, dont nous avons parlé, Geoffroy Tory, le même qui a gravé ces lettres majuscules, magnifique ornement des impressions de Robert Estienne⁴. C'est celles que nous avons mises en tête de nos chapitres.

Un olivier se dresse, portant des greffes à quelques-unes de ses branches. D'un côté est un vieillard, qui du doigt montre l'inscription : *Noli altum sapere, sed time*. Quelques rameaux coupés tombent. C'est la traduction, par le ciseau du graveur, des versets de l'Épître aux Romains XI, 17, 20 : « Si quelques-uns des rameaux ont été retranchés, et si toi, olivier sauvage, as été ente en leur place,.... ne t'énergueillis point, mais crains. »

On peut ramener à trois les marques dont s'est servi Robert Estienne dans ses éditions des ouvrages de Calvin :

1^{re} La grande : 0,198 × 0,151. — 2^e La moyenne : 0,10 × 0,073. — 3^e La petite : 0,055 ×

l'un de l'autre. Ainsi Higman avait travaillé dans l'atelier de Guiz, l'un d'après de Vieugueres à Paris. *Die Renaissance in Frankreichs Parisien*, p. 181, 194, 147.

1. On peut l'appeler tout particulièrement l'impression de Le Fevre. De son titre, Brugnot en a tiré un Commentaire sur les Évangiles de Le Fevre, de suite à l'Épître de saint Paul aux Romains, qui ont été imprimés ensemble à Meaux, » par S. de Colines, qui a gravé le titre. *Die Renaissance in Frankreichs Parisien*, p. 181, 147. On se passa-t-il ensuite ? Le 6 juillet 1524, Le Fevre est mort. Mais, si on se reporte à la lettre de Colines à Paris (et moi aussi je m'en plains) et mettra ces lettres en regard, on verra que Colines se compare (*confute* 17). Colines est mort, et Le Fevre est mort, et on n'a pu enlever de la maison qu'il n'en peut rien sortir. Le 10 juillet 1524, Le Fevre est mort. Mais, si on se reporte à la lettre de Colines, 1520-1530, 1800, p. 149. *Die Renaissance in Frankreichs Parisien*, p. 181, 147. On se passa-t-il ensuite ? Le 6 juillet 1524, Le Fevre est mort. Mais, si on se reporte à la Bible de 1532, on verra qu'elles sont plus petites que celles de 1520.

0,038. Nous avons donné celles qui diffèrent le plus : la grande (*page 111*) et la moyenne (*page 77*).

En même temps qu'il reprenait l'imprimerie de son père, Robert épousait, par contrat du 9 juillet 1526, Perrette, fille de Josse Bade, laquelle lui donna dix enfants¹.

C'est le lieu de décrire cet intérieur d'imprimeur au XVI^e siècle. La maison, dirigée par cette femme aimable et très instruite, devint un centre littéraire, où le latin et le grec et même l'hébreu étaient d'un usage familial. C'est ce qu'a constaté un poète du temps, Dorat : l'épouse, dit-il, les domestiques, les clients, les enfants mêmes parlaient habituellement la langue de Plaute et de Térence². Le fils de Robert, Henri F^r, racontait à son fils à lui, Paul : « Ton aieule entendait la conversation de ceux qui parlaient latin aussi bien que s'ils eussent parlé français.... Ton aïeul Robert Estienne avait institué dans sa maison une sorte de déceuvrat littéraire, qu'on pouvait aussi bien nommer *παιζοθηζή* que *πύργος*, puisque toute nation et toute langue s'y trouvaient réunies. Parmi ces hommes distingués, dont plusieurs étaient du plus grand mérite, quelques-uns s'occupaient de la correction des épreuves, et la langue latine leur servait à tous d'interprète commun. La conversation en cette langue était d'un usage si fréquent, que les domestiques l'entendaient et la parlaient. Enfin toute la maison était latine, et jamais ni moi ni mon frère Robert n'aurions osé parler que latin avec mon père et les correcteurs de son imprimerie³. »

Beatus Rhenanus avait été correcteur chez Henri F^r Estienne. Il n'y a pas lieu de s'étonner que Servet, Castalion, Dolet et tant d'autres aient été aussi correcteurs, à l'occasion.

On comprend que ce Robert Estienne, par la beauté des types qu'il a employés, par son goût sévère, par la correction de ses textes, ait mérité le nom de prince des typographes. De Thou, l'illustre historien, qui était en même temps un des premiers bibliophiles de son époque, et dont la bibliothèque contenait les plus beaux exemplaires des meilleurs livres, a dit : « Robert Estienne laisse loin derrière lui les Alde, Manuce et Froben, pour la rectitude et la netteté du jugement, pour l'application au travail et pour la perfection de l'art même. Non seulement la France, mais tout le monde chrétien doit plus à Robert qu'au plus courageux des capitaines qui ont reculé ses frontières. Sa seule industrie a fait pour l'honneur et la gloire impérissable de la France, plus que tant de haut faits pendant la guerre ou la paix⁴. »

Nous donnons de ce grand homme le portrait, dont M. Renouard a dit : « Le plus ancien et le seul qui paraisse devoir faire autorité a été gravé par l'habile Léonard Gaultier, peu de temps après la mort de Robert⁵. » (*Page 599*.)

3. Ce prince des typographes français fut par excellence l'imprimeur de la Bible. Nous ajoutons ici quelques pages, et pas les moins significatives, au récit de cette lutte, qui (ne cessons de le répéter) fut le fond même de l'histoire primitive de l'Église réformée, la lutte entre le bibliçisme et l'antibibliçisme, entre la Bible et Rome.

De 1522, Robert Estienne, chargé de collationner une nouvelle édition du Nouveau Testament, en a quelques passages. Ce fut la première cause des persécutions dont la Sorbonne allait le poursuivre pendant « l'espace de vingt ans ou environ. » « Ils croient, dit Robert dans sa justification, que lorsqu'il me falloit envoyer au feu, pour ce que j'imprime des livres si corrompus ;

¹ Elle se maria avec lui à Genève, le 11 décembre 1530, avec Marguerite Deschamps. Ph. Renouard, *Impressors genevois*, p. 12. — ² Dolet, p. 97. — ³ Dolet, p. 108. Lettre d'Henri Estienne, en tête de l'édition d'Aulu-Gelle, de 1534. Pour un fait qui se rapporte à ce même homme si laborieux, si industrieux, comme la gène. Le 10 février 1540, il écrit au même M. de Thou sa dette, que l'on s'est obligé de contracter, et que je m'efforce de rembourser. Cette lettre m'apporte beaucoup de plaisir. Le Seigneur m'a pour me délivrer de ces soucis très pénibles. — ⁴ Dolet, p. 147. — ⁵ A. Pichon, *Année de l'Imprimerie de Estienne*, 2^e édit., p. 24.

seavoient que c'estoit du Nouveau Testament, ne seachant point qu'on avoit accoustumé de l'imprimer après le vieil. Ce sera chose quasi prodigieuse de ce que je vay dire, et toutefois il n'y a rien de plus vray et est tout prouvé, qu'il n'y a pas longtemps qu'ung de leur collèg[ue] disoit journellement : « Je suis esbahi de ce que ces jeunes gens nous allèguent le Nouveau » Testament. *Per diem!* J'avoie plus de cinquante ans que je ne seavoie que c'estoit du Nouveau » Testament¹. »

Et la lutte acharnée continue, une lutte vraiment épique, dont il faut lire les infinies péripéties dans le récit de Robert Estienne lui-même. Persuadé cependant que les Sorbonistes « estoient enflammé contre lui d'une haine irréconciliable, et qu'ils bayoyent de grand appétit après son sang, » il songea à quitter la France. Car avant tout il voulait continuer à imprimer des Bibles et « ne pas perdre, dit-il, toute la peine que jusqu'à présent je me suis efforcé d'employer en la Sainte Écriture et bonnes lettres, et qu'ay, de ferme propos, délibéré jusques à la fin de ma vie². »

Sous divers prétextes il fait partir les membres de sa famille, et lui-même se met en route avec son fils Henri. Les registres de Genève portent : « Reception de honorable homme Robert Estienne, natifz de la ville de Paris, faicte le 13 novembre 1550. » Il devait recevoir, en 1550, gratuitement la bourgeoisie³.

Nous ne dirons plus que quelques mots du Testament grec qu'il fit paraître en 1551, et dans lequel on trouve pour la première fois la division en versets. L'idée de cette innovation lui était venue pendant un voyage à cheval. Les catholiques l'acceptèrent comme les protestants. La Bible de Sixte-Quint, 1500, et celle de Clément VIII, 1502, furent données au public en cette manière.

4. A propos de l'édition de 1540, Robert Estienne dit : « J'imprimay pour la seconde fois les commandemens et la Somme de l'Écriture, chacun en une feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les paroïs⁴. »

Cette Somme de l'Écriture, ce Sommaire, avait paru, pour la première fois, en tête de l'édition de 1532, en caractères grands d'un centimètre. Une traduction, en français, parut, qui forma un minuscule traité de 16 feuilles. On pouvait afficher le Sommaire; on pouvait aussi le cacher.

M. Weiss dit : « Rien qui trahisse la moindre réticence ou concession hypocrite à ce que l'Écriture sainte n'enseigne pas. Mais rien non plus qui ressemble de loin à une attaque même indirecte... Ce qui frappe, c'est l'absence de formules théologiques, de phrases sentant l'école et offrant matière à distinctions et à discussions. C'est l'œuvre non d'un théologien, d'un docteur, mais d'un laïque⁵. »

De ce fait, le savant bibliothécaire tire une hypothèse ingénieuse, d'après laquelle, entre 1535, date de la confession de foi polémique des Placards, et 1550, date de la confession dogmatique du Concile de Trente, se placerait l'influence des « modérés, » des « patients incapables de tromper les hommes, » en renonçant à l'Évangile, mais tout aussi incapables de ne voir dans la religion romaine que de pure logique, et par conséquent de briser tous les liens qui les rattachaient tant au papisme qu'à l'orthodoxie. C'était un « esprit essentiellement biblique et aussi peu confessionnel que possible, » dit-il, « qui redoutait la lutte⁶. » Et le représentant de cet esprit, qui sauva la Renaissance, fut Robert Estienne.

¹ *Œuvres*, p. 100. ² *Ibid.*, p. 106. ³ Non parvenu, son silence l'accusation, lancée contre Robert Estienne par le Concile de Trente, le conduisit à quitter la France en 1550. Aujourd'hui la question est vaine, à l'honneur de l'Église. ⁴ *Ibid.*, p. 100. ⁵ *Ibid.*, p. 101. ⁶ *Ibid.*, p. 100. ⁷ *Ibid.*, p. 100.

L'hypothèse de M. Weiss surprend un peu, au premier abord. On s'attendrait à apprendre que Robert Estienne est le type du *modéré*, qui redoutait la lutte. En effet, en France, sa vie passa dans les polémiques les plus violentes (nous ne devons pas trop violenter contre les Sorbonnistes. Et à Genève? il imprime le livre de Calvin contre Servet, pour nuire à la punition des hérétiques. Dans une préface de 1553 (*Præfatio ad glossarium, in. mbræ 1553*), il reproche aux théologiens de Paris de n'avoir pas seulement songé à faire brûler les livres et la personne de l'athée Rabelais!

Du reste, M. O. Douen a rétabli l'unité de caractère de Robert Estienne, en apportant de nouveaux faits. Il a montré:

1° Qu'entre les deux Sommaires latins de Robert Estienne se place leur traduction française, non pas par Robert Estienne, mais par Le Fèvre d'Étaples, en tête de la Bible de 1534.

2° Que ce Sommaire français, cette profession de foi irénique, non confessionnelle, se place non pas *entre* la confession de foi aggressive des Placards et la confession de foi dogmatique de 1559, mais avant la confession de foi des Placards.

3° Que si Le Fèvre évite les questions dogmatiques, c'est qu'il a enlevé précisément certaines affirmations dogmatiques qui se trouvaient dans le premier Sommaire latin de Robert Estienne. De plus celui-ci, en le publiant pour la seconde fois, y introduisit encore d'autres précisions dogmatiques.

Ajoutons que ce Sommaire a subi une quatrième revision, plus dogmatique encore, celle de Calvin, en 1552. « Cette retouche, dit M. O. Douen, a été faite sur le texte de Le Fèvre, qui reparait tel quel en bien des endroits, et à l'aide du second texte latin d'Estienne, dont les additions théologiques n'étaient point pour déplaire au reviseur, lequel accentue le péché originel plus encore qu'Estienne, et donne notamment au paragraphe six un cachet plus dogmatique. L'addition la plus importante est celle qui concerne les sacrements, passés sous silence par Robert Estienne et par Le Fèvre. Nous nous bornons à constater ces modifications sans les apprécier; mais nous sommes plus à l'aise pour proclamer que, sous sa nouvelle forme, la pièce porte l'empreinte de la griffe du lion, et doit être rangée, au point de vue du style, parmi les meilleures pages de Calvin? »

Il n'y a pas un mot du serf arbitre, ni un mot de la prédestination, dans ce Sommaire des livres du vieil et nouveau Testament, » d'après Calvin!

5. A quelle époque commencèrent les relations de Robert Estienne avec les Réformateurs, en Suisse? Nous ne le savons. En 1548, à la suite d'une recommandation indirecte de Calvin, un correspondant de celui-ci, nommé *Buschettus*, est reçu dans la famille de Robert, pendant plusieurs mois³. Le 6 juillet 1549, Calvin annonce à Viret qu'il va écrire à Robert pour lui demander s'il connaît quelqu'un capable d'enseigner l'hébreu à Lausanne⁴. Puis nous trouvons Robert en Suisse. Il porte lui-même à Bullinger une lettre de Calvin qui l'appelle *amicus meus*⁵, et prend, en passant à Lausanne, une autre lettre de recommandation de Viret, qui l'appelle « notre vieil ami⁶. » Bullinger, malgré tous ses efforts, ne put rendre à Robert le service que celui-ci désirait⁷. Songeait-il dès lors à émigrer? En tout cas, l'arrêt le reproche de retourner à Paris: « Je m'étonne, écrit-il à Calvin (25 novembre 1549), que Robert Estienne ne soit un peu perspicace, qu'il ne voie pas en quel état sont ses affaires, et qu'il préfère, sachant ce qu'il voyant, se reter corps

1. Dupont, *Histoire de Pie IV*, t. II, p. 48. M. O. Douen, *Le Sommaire latin de Calvin*, t. I, Ce Sommaire se trouve dans les *Opera*. Il apparait dans le Nouveau Testament latin français de Robert Estienne. On le trouve aussi et entre les autres pièces, dans le *Bulletin*, XI, III, (1881), t. II, l'article de M. Weiss et Douen, et t. III, (1882), p. 140, qui est dans *Opera* XIII, p. 112. — 3. *Ibid.*, p. 308. — 4. *Ibid.*, p. 312. — 5. *Ibid.*, p. 317. — 6. *Ibid.*, p. 317. — 7. *Ibid.*, p. 143.

et âme dans le danger présent, plutôt que de penser saintement à lui-même. » L'arel va plus loin et l'accuse, après avoir en Suisse confessé ouvertement le Christ, d'agir de nouveau comme s'il n'était pas l'ennemi de l'antéchrist romain, et le sectateur de l'Évangile¹.

À Genève, Robert Estienne devint l'imprimeur de Calvin. Un détail nous montre jusqu'à quel point l'un et l'autre étaient soumis à la censure de messieurs du conseil. Le 27 juillet 1557, Robert Estienne présente « une impression d'ung livre des Commentayres sur les Psaumes de David, composé par M. Calvin, qui luy avoit ballié de folles en folles pour mectre en impression. » On charge immédiatement les S^r de la Maysomeufve et Bernard « d'aller trouver le dit Sp. [spectable] Calvin pour l'advertir, de ce ainsi que avoit présenté le dit livre, sans avoir ouvertement declayré à quelle fin, et que afin que les imprimeurs tiennent ung ordre l'ung comme l'autre², etc. »

D'après une lettre de Macard à Wolph, Robert Estienne mourut le 7 septembre 1559³. Il avait fait son testament, le 5. Il fut enseveli, le 10, d'après Th. de Bèze (à Bullinger, le 12 septembre 1559): « Beaucoup de fièvres ont emporté ici beaucoup d'enfants, et des personnes de tout âge, parmi lesquelles, à notre grande douleur, nous comptons Robert Estienne, homme d'un zèle (*diligentia*) incomparable, et d'une rare probité, que nous avons enseveli il y a trois jours⁴. Henri Estienne lui succède: il l'a seul constitué héritier⁵, et nous nous en promettons beaucoup, si Dieu le conserve⁶. »

6. Né à Paris en 1528, mort à Lyon en mars 1598, élève de Danès, Henri II Estienne fut le plus savant, et, en un sens, le plus célèbre représentant de la famille stéphanienne. Il tint du prodige. « C'était, dit la *France protestante* (2^e édition), une de ces têtes puissamment organisées, capables de tout embrasser. » Malheureusement son caractère compromit ses succès et son bonheur⁷.

Installé, à son compte, dès 1557, il succéda à son père en 1559. Il tenait à conserver le privilège, que le Conseil avait accordé à Robert, d'imprimer les Bibles françaises revisées, pour l'Ancien Testament par Robert Estienne, pour le Nouveau par Calvin et Th. de Bèze. Mais le 2 avril 1560, trente-sept imprimeurs ou libraires protestèrent, et le Conseil arrêta « que Estienne jouisse trois ans entiers de son privilège, quant à la Bible entière, mais que les autres pourront imprimer le Nouveau Testament seul, à partir du 1^{er} avril 1561⁸. » La même année (1560), Henri prend le titre d'imprimeur d'Ulrich Fugger, le célèbre banquier d'Augsbourg. Mais, déjà en décembre 1561, le patron et le client sont en procès⁹.

Après une période d'activité prodigieuse, dont le commencement coïncide avec la fin de la censure de Calvin, et pendant laquelle il acheva son célèbre *Thesaurus lingue græcæ*, il se mit à voyager. Revenant de Montpellier où se trouvait son gendre, Isaac Casaubon¹⁰, il fut atteint, à

¹ *Opera*, XIII, p. 155. — ² *Opera*, XXI (Annales), p. 670. Registre du Conseil, fol. 252, v. — ³ *Opera*, XVII, p. 628. Cf. *France protestante*, septembre. Robert est mort *inibus tortus*. — ⁴ La lettre est du 12 septembre. Robert a été enseveli le 10 septembre. — ⁵ *Opera*, XVII, p. 638. — ⁶ Ses deux autres fils, Robert et Charles, étaient retournés à Paris, et s'étaient mariés. — ⁷ *France protestante*, 2^e édition, « opérations de la papauté. » Voilà pourquoi il les deshéritait; ce qui était plutôt une forme, que le fait d'être un possesseur de la plus grande partie des biens qui devaient leur revenir. — ⁸ Parlant de lui à Coligny, le 10 septembre 1560, « J'ai pensé à Henri Estienne, si seulement il était d'esprit un peu plus mor (il était né en 1528, et mourut à 30 ans)! Car il excelle dans la connaissance de la langue grecque. » *Opera*, XVII, p. 638. — ⁹ *Opera*, XXI (Annales), p. 729. Registre du Conseil, fol. 26, v. — ¹⁰ *Opera*, XIX, p. 563, n. 3. — ¹¹ Un procès fut intenté par le Conseil de Paris, le 10 décembre 1561. Le Preux, fils de Poncet Le Preux, l'un des quatre grands libraires de Paris, frère de l'un des Estiennes, mourut en 1570, à l'année, et exerça ensuite à Genève, et à Berne. François Le Preux, neveu d'Henri Estienne, fut la preuve. La Huc de Saugher, quitta la France pour Genève, après avoir été arrêté, et condamné à mort par le Conseil de Paris, le 9 décembre, à être décapité et banni (il épousa, le 21 avril 1562, la fille d'Henri Estienne). Cf. *France protestante*, 2^e édition, p. 237.

La seconde marque représente deux ceps de vînes ; l'un, s'appuyant sur un ferme tuteur, est chargé de fruits, l'autre, détaché du tuteur, penché vers la terre, sans fruit, est presque déraciné. Autour se lit la devise : Toute plante que le Père Céleste n'a point plantée | sera arrachée. (Matth. XV.)

N'est-ce pas Hamelin tenant ferme son Sauveur, et Hamelin abandonnant son Sauveur, le cep divin, dont les autres tirent leur substance ?

Hamelin imprime l'*Institution chrétienne*, en 1554. Les *Opera*¹ ne signalent qu'un exemplaire de cette édition à Strasbourg. Mais M. le pasteur de Félécie en possède un, d'après lequel a été reproduite la seconde marque. (Page 149.)

Toutefois la conscience d'Hamelin le tourmentait. Voulant réparer sa faute, il « s'accoutuma de faire des voyages par la France. » Il avait, dit B. Palissy, « quelques serviteurs qui vendoyent des Bibles et autres livres imprimez en son imprimerie. » « Souvent, ajoute Crespin, avec la perte de ses livres il retournoit après avoir esté chassé ou emprisonné ; mais il s'estimait tellement heureux, quand il sortoit d'un danger, qu'il lui tarδοit de n'estre entré en un autre². »

En 1553, il part avec une lettre de Calvin (du 12 octobre) pour les « fidèles des îles » d'Arvert, Oléron, Marennes. « Le frère présent porteur nous a déclaré que vous l'avez requis de retourner vers vous quant il pourroit... Quant à l'homme vous le cognoissez, et de notre part, selon qu'il s'est monstré icy homme craignant Dieu, et a conversé avec nous saintement et sans reprehension, et aussy qu'il a tousiours suivi bonne doctrine et saine, nous ne doubtons pas qu'il ne se porte fidelement par delà et ne mette paine à vous édifier. »

Calvin fixe ensuite le programme « des frères dispersés » pour « dresser Église. » Ils doivent commencer par « être diligents à s'assembler pour prier Dieu en commun, » et se « séparer des idolâtries. » « Quant Dieu avec le temps vous aura fait tellement profiter que vous serez comme un corps d'Église, qui s'entretiendra en l'ordre desia dict, et qu'il y en aura quelques-uns qui seront résoluz de se retirer des pollutions qui règnent là, alors vous pourrez avoir l'usage des sacrements. Mais nous ne sommes nullement d'advis que vous ne commenciez par ce bout, et mesme que vous soiez hastez de célébrer la sainte Cène, jusques à ce que vous aies ung ordre estably entre vous... Mesmes il ne seroit pas licite à ung homme de vous administrer les sacrements, sinon qu'il vous recognoisse comme ung troupeau de Jésus-Christ, et qu'il trouve entre vous une forme d'église³. »

Hamelin fut arrêté après un baptême qu'il avait célébré à Arvert. Envoyé à Bordeaux, il monta sur le bûcher, le 18 avril 1557, « Samedi veille des Rameaux, devant le Palais. »

Bernard Palissy lui a rendu le plus beau, le plus touchant témoignage. C'était pour lui un prophète, un « ange de Dieu, » d'une si sainte vie « qu'il lui sembloit que les autres hommes estoient diables au regard de luy. »

Il nous sera permis de noter deux preuves que Palissy donne de cette sainteté de vie d'Hamelin.

L'un est « martyr » était déjà en prison. Un ami arrive, et offre au geôlier une forte somme d'argent pour le laisser échapper. Le geôlier est tenté. Il a l'idée de consulter... Hamelin ! et Hamelin, montrant cette prodigieuse confiance, unique probablement dans toutes les chroniques de la région, lui conseille de refuser, et lui dit : « qu'il valoit mieus qu'il mourust par la main de Dieu, que de se le mettre en peine pour luy. »

L'autre est la transformation que le ministère d'Hamelin⁴ opéra à Saintes, trans-

¹ *Opera*, t. III, p. 630. — ² *Id.*, t. I, p. 109. — ³ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴ *Opera*, XIV, p. 638, 639. — 4

⁵ *Id.*, t. III, p. 630. — ⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²² *Id.*, t. I, p. 109. — ²³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³² *Id.*, t. I, p. 109. — ³³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴² *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴³ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁴⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵² *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵³ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁵⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶² *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶³ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁶⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷² *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷³ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁷⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸² *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸³ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁸⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹² *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹³ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ⁹⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁰⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹¹⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹²⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹³⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁴⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁵⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁶⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁷⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁸⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹² *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹³ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ¹⁹⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰² *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁰⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹² *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²¹⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²² *Id.*, t. I, p. 109. — ²²³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²²⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³² *Id.*, t. I, p. 109. — ²³³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²³⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴² *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁴⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵² *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁵⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶² *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁶⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷² *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁷⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸² *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁸⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹² *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹³ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ²⁹⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰² *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁰⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹² *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³¹⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²² *Id.*, t. I, p. 109. — ³²³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³²⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³² *Id.*, t. I, p. 109. — ³³³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³³⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴² *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁴⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵² *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁵⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶² *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁶⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷² *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁷⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸¹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸² *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸³ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸⁴ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸⁵ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸⁶ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸⁷ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸⁸ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁸⁹ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁹⁰ *Id.*, t. I, p. 109. — ³⁹¹ *Id.*, t.

formation décrite, il faut presque dire d'arrêter, car il n'y a rien de plus intéressant que ces lignes célèbres : « Voilà comment no tre religion estoit en son commencement, par l'ordonnance de Dieu, méprisée, et alors que les ennemis d'icelle la contumelieusement et parquoyteusement ont voulu profiter en peu d'années, que desjà les jeux, danses, ballades, jongleries et autres folies de courtiers et dorures, avoyent presque toutes cessé : il n'y avoit plus trace de parours, scandales, crimes de meurtres. Les procès commençoient grandement à diminuer, car, quand on ne deuoit le service de la Religion estovent en procès, on trouvoit moyen de les accorder, et on ne venoit point devant que commencer aucun procès, un homme n'y eust point nié, ni autre que premierement il ne l'eust fait exhorter à ceux de la Religion. Quand le temps s'approchoit de faire ces Psaumes, Prières, Cantiques et Chansons spirituelles, et n'estoit plus question de Chançons d'obscures lubriques. L'Église avoit si bien profité, que mesmes les magistrats avoyent police plusieurs choses mauvaises, qui dépendoyent de leurs autoritez. Il estoit defendu aux no teurs de ne tenir jeux, ni de donner à boire et à manger à gens domiciliés, à fin que les hommes ne de bauchent le retraisant en leurs familles. Vous eussiez veu en ces jours la es dimanches, les compagnons de mestier se pourmener par les prairies, boscages, ou autres lieux plaisans, chantans par troupes, Psaumes, Cantiques et Chansons spirituelles, lisans et s'instruisans les uns les autres. Vous eussiez aussi veu les filles et vierges assises par troupes es jardins et autres lieux, qui en cas pareils se délectoyent à chanter toutes choses saintes ; d'autre part, vous eussiez veu les pedagogues, qui avoyent si bien instruit la jeunesse, que les enfans estovent tellement enseigner, que mesme il n'y avoit plus de geste puérile, ains une constance virile. Ces choses avoyent si bien profité, que les personnes avoyent changé leurs manières de faire, mesme jusqu'à leurs contenances! »

Cette page suffit et suffira éternellement pour réfuter toutes les calomnies des adversaires de la Réforme : et c'est Hamelin qui l'a imprimée dans le cœur des fidèles de Saintes. O incomparable imprimeur ! — dirait un écrivain du XVI^e siècle. — habile à se servir des divins caractères, en face desquels pâlis sent les plus belles lettres fleuronées des Estienne et des Gouard.

III. L'imprimerie Platter, Lasius, Winter et Oporin.

Nous avons raconté la vie de l'homme célèbre qui eut pour lui d'imprimer la première édition de l'*Institution chrétienne*, et nous avons aussi parlé de son établissement de « Oporin ». Cette imprimerie était une association de quatre membres :

L'*Institution* de 1536 porte *Basilie per Thomam Platterum, Basilienum, Laesium, et Oporin.* Les *Epistolæ duæ* de 1537 portent : *Basilie per Balbionem, Laesium, Platterum, et Oporin.* La fin en gros caractères, Platterum en petits. — Ce détail est intéressant, car il nous ramène à la Minerve. Nous avons reproduit l'une et l'autre (*Platt.* 152 et 1510). On trouve encore la Minerve sur le *Catechismus* de Calvin, 1548, *Basilie per Balbionem, R. Lasium, et Oporin.*

Platter, Lasius, Winter, étaient les membres de l'Église de Saint-Omer, et de cette Église, de son nom de famille : *Hilf* (?), directeur du *Genève*, et de son nom de baptême, *Winter*, directeur de l'imprimerie, un des plus illustres Bâlois du XVI^e siècle. Balbion, un des plus célèbres imprimeurs de publications grecques et latines, est d'origine non lorraine, mais suisse.

Dans ces premières années, la maison d'origine de l'imprimerie de Saint-Omer, était à

1. *Bulletin*, I, 1853, p. 96. — 2. Voir *Journal de la Société de l'histoire de la Suisse romande*, t. I, p. 107. — *Die Schweizerische Eidgenossenschaft zur Basler Buchdruckerkunst*, 1870.

une œuvre *insigne et novum in se*, dit Bullinger. Th. B. l'arde les lettres et les d'opporin ante preface. Bref, Oporin avait pris une telle peine, en collationnant et en corrigant, qu'il s'est vu obligé de resté couché quelques semaines. Tout à coup quelques capret. *quod quod quod*, dit Bullinger¹. On représente au Magistrat que cette publication est un « petit livre et anonyme » pour la ville de Bâle. Les exemplaires sont saisis et Oporin est en prison. Le voilà nu, dit-il à Calvin. Il a emprunté pour son édition 100 florins. Il avait le coin de 100 couronne pour sortir d'embaras. Il se confie à son ami tres cher (*carissimus et amicus meus*) et lui demande conseil. Ne connaîtrait-il pas quelqu'un qui pourrait lui avancer cette petite somme (*tantula pecuniola*) pour un an? Il la lui rendrait avec un intérêt de 6 % et même plus s'il le fallait?... Tel était le sort de ces savants nobles et misérables. Jusqu'à sa mort (1568) Oporin, écrasé par le poids de ses dettes, luttait en vain contre ce fardeau dont il ne put se débarrasser. Cependant le Sénat de Bâle fut obligé de revenir sur sa défense. Le 11 janvier 1543, il permit la vente du livre, mais en interdisant aux pasteurs d'en parler en chaire, de le citer, de le nommer, etc.²

Plus tard Oporin eut des relations avec Castalion, qui était chez lui comme correcteur, d'après une lettre de Viret à Calvin, du 9 août 1544³. En 1549, un nommé Bustrong, traduit et paraphrase les Épîtres de saint Paul. Dans une préface il attaque Viret. Le livre approuvé par Castalion et Coelius est confié à l'imprimerie d'Oporin. Bèze se hâte d'avertir celui-ci, qui promet d'être prudent⁴. Quelques jours après (17 octobre), Farel vient à la rescousse, et avec sa fougue ordinaire dépeint l'auteur qu'on a été obligé de destituer, qui a non pas traduit mais détruit (*certendas si non everendas*) les Épîtres de saint Paul. Et il conjure Oporin, qui aime tous les hommes lettrés, mais surtout tous les hommes pieux, de ne pas laisser paraître ce volume⁵.

Les relations d'Oporin avec Calvin resterent affectueuses⁶. Elles nous révèlent un trait de délicatesse, qui caractérise notre Réformateur.

Oporin voulait publier en 1560 (lettres du 10 et du 25 novembre à Bullinger⁷) la correspondance que Mélanchthon avait eue avec Bullinger et avec Calvin, à propos de la Cène. Il avait déjà les lettres à Bullinger; il désirait celles à Calvin. Il prie et supplie (*vehementer oro*) le Réformateur de Zurich d'intercéder auprès du Réformateur de Genève. Le 19 octobre, Bullinger avait déjà écrit qu'il y avait grande utilité à faire cette publication. « Quelques-uns seront plus émus par l'autorité de Mélanchthon que par celle de Christ⁸. » Il revint à la charge le 13 novembre. « Je te prie instamment de vouloir me communiquer les lettres très claires (*maxime perspicuas*) que Mélanchthon t'a écrites au sujet de la Cène. Sur le conseil de beaucoup d'hommes de bien, j'ai décidé de publier celles qu'il m'a adressées. Je désirerais joindre les tiennes aux miennes⁹. »

La tentation dut être forte pour Calvin: produire un argument de plus, et d'une telle force, en faveur d'une thèse qui lui tenait tant à cœur! La preuve était en sa main. Mais cette main, il ne consentit pas à l'ouvrir. Pourquoi? Ces lettres ont été écrites, dit-il, par un ami à un ami; des étrangers comprendraient difficilement. « Il faut aussi tenir compte, ajouta-t-il, qu'il est mort et que ce qu'il m'a écrit nuirait beaucoup à sa renommée. Il y a de si belles choses qu'il me serait honorable de publier, mais qui seraient exposées aux attaques jalouses de l'Écclésiastique et connot¹⁰. » On aime à voir l'ami veiller, avec cette pudeur jalouse, sur la mémoire de son ami.

Enfin, le 13 février 1564, nous trouvons dans la lettre de Bullinger à Bèze ce prodigieux avènement (avec une amertume regrettable, et qui illa trouva mille fois en l'histoire de la fin du XVI^e siècle), à Oporin d'avoir imprimé une centaine de pages. Ce livre est l'œuvre d'un grand homme et d'un grand

1. 10 décembre 1542, à Calvin, *Opus*, XI, p. 101. — 2. *Id.*, XI, p. 102. — 3. *Id.*, XI, p. 103. — 4. *Id.*, XI, p. 104. — 5. *Id.*, XIII, p. 111. — 6. *Id.*, XIII, p. 116. — 7. *Id.*, XIII, p. 117. — 8. *Id.*, XIII, p. 118. — 9. *Id.*, XVIII, p. 224. — 10. *Id.*, XVIII, p. 224. — 11. *Id.*, XVIII, p. 224.

épitaillon. Je m'ôte de bon Oportin imprimer de telles miseries. Mais d'où qu'il vienne le gain est de bon. Que Castalon soit loué pour sa pauvreté! Il fut pauvre comme le sont d'habitude les moines, qui n'ont rien et cependant possèdent tout. Ce sont les louanges, je dirai presque de ces ânes! »

IV. Pierre Philippe, Cyaneus, L. Cloquemín, J. Durant.

1. Pierre Philippe était imprimeur à Caen, avec son frère Martin Philippe (1550-1557). On le trouve seul en 1563, et vivant encore en 1571².

C'est à ce Pierre Philippe qu'est due l'édition de l'*Institution* de Calvin en 1562, dont un des rarissimes exemplaires appartient à M. Paul de Félice. Comment Pierre Philippe a-t-il pris pour marque le chandelier à sept branches, qui était la marque d'un autre imprimeur, Pierre le Chandelier? (Page 126.) M. Paul de Félice, qui a étudié la question, émet l'hypothèse suivante. Ces imprimeurs étaient de petits imprimeurs contemporains. Pierre le Chandelier et Pierre Philippe s'associèrent pour un ouvrage aussi considérable que l'*Institution* et, afin de marquer cette association, combinèrent leur nom et leur marque, combinaison dont on ne connaît pas d'autre exemple.

2. Cyaneus (Louis) était originaire de Gand, et son vrai nom était Blaublom, ou Blaambloen, c'est-à-dire Bluet. Il exerça à Paris de 1528 à 1532, rue Saint-Jean-de-Latran; de 1532 à 1537 dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne des deux Cochetz; à partir de 1537, dans la rue des Carmes, à l'image Saint-Jean-Baptiste. Comme l'atelier de Simon de Colines était insuffisant, Cyaneus lui vint en aide de 1529 à 1536³. Et c'est ainsi qu'il eut l'occasion d'imprimer le traité de Calvin sur le *D. Clementia* de Sénèque. Nous avons donné sa marque. (Page 222.)

3. Louis Cloquemín a imprimé une *Institution chrétienne* de 1562, sans nom de lieu ni d'imprimeur. Elle se trouve à la Bibliothèque de l'arsenal de Paris. C'est la moins belle et la moins soignée des éditions en grand format. (Page 209.) — La même marque se trouve sur le titre d'une édition latine de la *Confession chrétienne* de Th. de Beze, en 1570. Et sous la marque on lit: Apud Ludovicum Cloquemín. On ne sait où était établi cet imprimeur. (Opera, III, XLII.)

4. Jean Durant. Cette marque est prise sur le titre des *Sermons de J. Calvin auxquels ont été ajoutés pour l'édifice de Melchisedec et la matière de la justification sont déduites avec l'exposition de l'Écriture. F. P. de Paris, M.D.LXV.* (Page 355.) — Nous retrouverons Durant, quand nous parlerons de l'autre imprimeur de Genève.

² Cf. *Revue de l'histoire de la typographie*, t. 2, A. Cloquemín, Le premier de l'imprimerie à Saint-Eusèbe, dans le *Revue du bibliophile*, t. 1, p. 107, n. 1, p. 108.



CORRECTIONS ET ADDITIONS

(Ni les unes ni les autres n'ont le privilège de l'auteur.)



Page 15, ligne 14 :	<i>au lieu de :</i> canonale,	(à lire) canonale
» 19, note 1 :	» Saint-Loix,	» Sainte-Lorx.
» 31, ligne 7 (en remontant) :	» Laurentus,	Laurentius.
» 32, note 2 :	» Villicus,	Villicus.
» 35, ligne 8 :	» prompte,	promptitude.
» 40, ligne 5 :	» estre en applique,	estre ici applique.
» 46 et 88, note 6. — <i>Le sceau de Farel.</i> Une note de M. Herminjard, laquelle m'avait		

échappé (Appendice du V^e volume de la *Correspondance*, p. 391, n. 180), des renseignements fournis par M. Théophile Dufour, et enfin une enquête que, sur ma demande, M. Philippe Godet a bien voulu poursuivre, à Neuchâtel, me permettent de rectifier l'indication mise sous l'écusson reproduit page 46, et la fin de la note 6 de la page 88.

Parlant de cet écusson, la préface des œuvres de Farel éditées par Fick, en 1865 (p. xiii), dit : « Les *armoiries* qui figurent au frontispice de ce volume sont attribuées à Farel par un vieil armorial neuchâtelois. » Le mot *armoiries* est inexact. Comme l'a bien dit M. Roman (voici plus haut, p. 88, n. 6), les armoiries des Farel étaient d'argent au lion de gueules.

Mais M. Roman à son tour a commis une erreur en qualifiant cet immense symbole de simple fleuron, que Farel mettait à la première page de ses livres. — Ce fleuron ne se trouve pas sur les livres de Farel.

En réalité, il ne s'agit ni d'une armoirie, ni d'un fleuron topographique, mais d'un sceau, dont Farel se servait, au moins des 1525, comme le prouvent la lettre au cardinal Nicolas d'Elsch, décrite par M. Herminjard, et d'autres lettres de Farel, dont on a conservé les manuscrits. (Nous reproduirons exactement ce sceau dans notre prochain volume.)

Mais voici ce qui explique ces deux erreurs.

Il existe à la Bibliothèque de Neuchâtel, sous le n^o 100, et sous le titre *Revue bourgeoise*, un armorial manuscrit, datant du XVIII^e siècle. Son contenu est remarquablement étendu et sérieux qu'il contient ont été publiés. Farel n'est mentionné que dans le premier volume, et une petite feuille a été collée, au verso de la page 10, sur le verso de la page 11, sous le titre Farel. Au-dessus est écrit ceci : « Annonciation de l'Évangile par le saint Esprit, le 25^e MARS. QUID VOLO NISI UT ARDIAT VITAM. » On voit que l'écusson de Farel n'est pas une armoirie spéciale, mais le

même dessin, mais à la plume et plus grand. Évidemment dessin et devise ont été tirés du cachet de Farel. Or c'est ce dessin qui a été reproduit dans le volume des œuvres de Farel, édité par Fick en 1865.

Ensuite, ce dessin, de la première page du volume de 1865, a passé sur la première page de la réédition du *Sommaire* de Farel, en 1867. C'était naturel; car les deux volumes ont été publiés par le même imprimeur, Fick, lequel se servait du cliché qu'il avait fait faire. (Mais la première page de l'édition originale du *Sommaire*, ne porte pas le dessin. (Voir *Le catéchisme français de Calvin*, 1878, Notice biographique de Th. Dufour, p. cccxii.) Et M. Roman a été ainsi induit à émettre son hypothèse erronée.

Après ces explications, il ne reste plus d'authentique que le sceau de Farel.

Page 54, ligne 1 (en remontant): *au lieu de*: Belgüs, *lisez*: Belgis.

» 57, ligne 3 (*id.*). — Si le collège de la Marche ne jouissait pas, au moment où nous en parlons, d'une célébrité particulière, il faut dire que, quelques années auparavant, pendant quelques mois, il avait éclipsé de son éclat tous les autres collèges de la capitale. Jérôme Aléandre y entra le 19 juin 1511, et sa présence fit tout de suite monter le nombre des pensionnaires de 25 à 140. Ils seraient arrivés à 400, s'il avait continué à enseigner. Ses leçons rappellèrent, et peut-être effacèrent, le souvenir des leçons d'Abélard. Le 30 juillet 1511, environ 2000 auditeurs se pressaient autour de sa chaire, remplissant le portique et les deux cours du collège. Les jours suivants, le chiffre se maintint à 1500, et le professeur dut se transporter dans le collège plus vaste de Cambrai. Il avait suscité une telle admiration qu'on se le montrait du doigt dans les rues. Ce séjour (le second) d'Aléandre à Paris dura du 19 juin 1511 au 4 décembre 1513. — Voir l'abbé J. Paquier, « L'Université de Paris et l'Humanisme au début du 16^e siècle. Jérôme Aléandre, » dans la *Revue des questions historiques*, 1^{er} octobre 1898, p. 372-399.

Page 59, ligne 8 (en remontant): *au lieu de*: in Rhemaesi, *lisez*: in Rhemensi.

» 90, ligne 3 (*id.*). — Ce n'est pas l'auteur de la chronique manuscrite, cotée n^o 117, mais le pasteur neuchâtelois Olivier Perrot, qui avait sous les yeux « le livre de raison de Farel. »

Page 95, note 4: *au lieu de*: Garian, *lisez*: Glarean.

» 104, ligne 5 (en remontant): » Fofficiel, » l'officiel.

» 126. — Sur Calvin à Paris, il existe deux petits traités à l'usage des écoles du dimanche, publiés à Philadelphie, et où la fiction se mêle à l'histoire. Voici leurs titres: « *The college days of Calvin*, by the Rev. Wm. M. Blackburn; *Young Calvin in Paris, and the little Flock that he led*. (1868?) »

Page 137, ligne 6: *au lieu de*: de Bon-Secours, *lisez*: de Bon-Repos.

» 137, ligne 7: » de Sadolet, » Sadolet.

» 166, ligne 9 (en remontant): » « Tant plus à frapper » « Plus à me frapper. »

» 169, ligne 18. — M. Edmond Planchut, dans son volume *Autour de Nohant*, 1898, a écrit un chapitre intitulé: « Calvin en Berry. La basilique de Saint-Etienne » (p. 181-195). On y lit: « ... incendie de 187, on s'entêta [à Bourges] de grands édifices, dit un naif historien de l'époque, et c'est à cet « entêtement » que les maçons et sculpteurs du Berry, les imagiers, les fabricants de vitraux, d'église et de chapelle acquirent une réputation européenne. Clément Marot chanta l'exploit de Jean Lallemand, pour la construction d'un hôtel, une merveille en ce temps si mémorable par l'effacement de tous les arts! »

» Page 187, ligne 11. — Théodore de Bèze reçut le bénéfice de Longjumeau, comme celui de Villeclerc, non par des démarches personnelles, mais grâce à la protection d'un autre de ses oncles, Claude de Bèze.

Le prieuré de Saint-Éloi, près de Lormenau, dans la paroisse de Yvertois, le seul d'un petit oratoire servant aujourd'hui d'orangère à un pont prieuré commandataire. Nicole de Bèze, en 1522, Audibert de Bèze en 1544, et Théodore de Bèze en 1546.

Audibert est sans doute l'*Audouin*, receveur de la nation de Bourgoigne à Orléans, dont il est question, page 304. (Voir le prieuré et la seigneurie de Lormenau au milieu du XVI^e siècle, Théodore de Bèze et Michel Gaillard, par Jacques Pannier, *Bibliothèque de la Sorbonne*, t. XVIII, 1898, p. 593.)

Page 191, note 1. — La lettre de Calvin, du 6 septembre 1530, datée de Meillant, permet de supposer qu'il était alors en villégiature chez le seigneur de l'endroit, ce même Philbert de Beaujeu qui, plus tard, appréciait avec tant de bon sens les sermons prêchés dans la seigneurie de Lignéres par le futur Réformateur. Le *Magasin pittoresque* a publié, en 1850 (p. 196), un dessin du superbe château de Meillant.

Page 245, ligne 10. « Le livre de vraie et parfaite oraison. — Imprimé à Paris par maître Simon du Bois, pour Christie Wechel, libraire sur de l'Université de Paris, demeurant en la rue Saint Jacques, à l'enseigne de l'escu de Basle. — Mil cinq cens XXIX, au mois de april. » — *Dr Martin Luther's sammtliche Werke*, édit. d'Erlangen, LXV (der deutschen Schriften), p. 268.

Page 245, ligne 2 (en remontant), au lieu de : gens de dont, lire : gens dont.

» 248, ligne 10. — Le 2 septembre, M. L. Delisle a lu à l'Académie des Inscriptions une notice détaillée sur un manuscrit très important, dont M. le duc de la Trémoille a fait don récemment à la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit n'est rien moins que le Registre des délibérations de la Faculté de théologie de Paris, c'est-à-dire de la Sorbonne. Il renferme 250 à 280 pages in-folio, écrites en grande partie, et sans doute au jour le jour, par Jean Taveau, bedeau de la Faculté. « Notre registre, dit M. Samuel Berger (*Le Théologien*, 24 septembre et 1^{er} octobre 1898), nous fait vivre au sein même de la Faculté de théologie. Nous assistons à ses délibérations tenues tour à tour en Sorbonne et aux Mathurins-Saint-Jacques. Rien ne nous échappe, pas plus les hésitations que les finesses, car le bedeau était confident de tout et prenait note de tout. » Le registre va du 5 novembre 1505 au 15 novembre 1533. Pour une première période de 1505 à 1520, dit *Le Christianisme au XIX^e siècle* (23 septembre 1898), il est surtout question des affaires intérieures de la Faculté (examens, diplômes, etc.). Mais, à partir de 1520, il y est fréquemment question de la répression de l'hérésie. Les jugements rendus contre les hérétiques étaient commis par l'ouvrage de D'Argentre. L'intérêt du registre est qu'il montre comment les jugements ont été préparés. On voit comment s'est exercée l'intervention du roi et des siens, quelle a été l'influence de Béda, comment L. de Berquin est venu s'expliquer devant la Faculté en habits militaires, etc. »

Page 253, note 4. — Michel III Gaillard, baron de Lormenau, d'Esrenne et de Chilly, puis baron de Courcy, général des finances en Bourgoigne et en Languedoc, cousin germain du roi Henri II, un des plus fervents huguenots de Paris, et, pendant son exil, de Théodore de Bèze, les deux estimés et protégés par Jeanne d'Albret en protestantisme, elle encourageait pareillement Michel Gaillard et sa famille d'un côté, et de l'autre, elle assistait même aux prêches qui se tenaient chez eux.

Leur maison s'assure au premier étage, par un escalier de bois, l'église de Saint-Dominique, au delà de la rue du Bac, d'où un de ses membres, le sieur de Lormenau, protestant, et il paraît même que le culte y fut célébré pendant quelque temps.

En avril 1561, le sieur de Lormenau est arrêté à Paris, et conduit par le duc de Nemours, est difflamé de calvinisme, et ses biens sont confisqués. Cette année-là, le protestantisme pour rendre, le 26, un arrêt surprenant, et qui fut le commencement de la répression à Paris. D'un côté le duc de Nemours, la populace attaquée par les huguenots, de l'autre, le sieur de Lormenau, qui fut la rendre justice.

la Cour, par arrêt du 29 avril, ordonna « que commandement sera faict au seigneur de Longjumeau, sa femme et famille, de vuidier ceste ville et faulxbourgs de Paris dans huy; sous peine d'estre desclaré rebelle au roy et à justice. » *Bulletin*, XLVII, 1898, p. 403.

Page 258, ligne 10: *au lieu de*: quelques lettres, *lisez*: deux lettres.

» 259, lignes 1-9. — Les paroles citées sont de Jean Canaye et non de Jean Lange.

» 259, ligne 9 (en remontant). — L'enseignement du grec et l'influence de Le Fèvre attirèrent, vers le collège du cardinal Le Moine, Jérôme Aléandre, dont nous avons raconté plus haut le second séjour à Paris. Dans le premier (4 juin 1508 à 8 décembre 1510), il se fait envoyer lettres et livres au collège du Cardinal, « qui est voisin, dit-il, de chez moi, et dont le principal étudie le grec. » Il ajoute: en matière péripatéticque et mathématique « Le Fèvre d'Étaples est mon guide. » — Or, Jérôme Aléandre a été, nous assure-t-on, « le véritable fondateur de l'enseignement du grec à Paris, celui qui pour le latin même et l'Ébreu devait y être, sous Louis XII, le plus brillant professeur. » Vatable l'appelle son « professeur vénéré. » Josse Bade lui écrit « qu'il était l'éducateur de tout ce que Paris renfermait de noble et de distingué, » et le compare à Orphée et à Amphion. — Malheureusement, Jérôme Aléandre semble avoir ressemblé, au moins sur un point, à Meïat: il se préoccupa beaucoup du gain, du profit, et son dernier biographe, très disposé à le vanter, dit qu'il quitta Paris, parce qu'il ne pouvait espérer y amasser beaucoup d'argent, et parce qu'il se croyait fait pour un plus grand théâtre que la chaire d'un professeur. On sait qu'à la diète de Worms il devait être l'accusateur de Luther. (Voir l'abbé J. Paquier, *o. c.*)

Page 272, note 1. — Les « ordonnances faictes par la court de Parlement contre les livres contenantz doctrines nouvelles et hérétiques, touchant le faict et estat des Libraires et Imprimeurs, publiées à son de trompe par les carrefours de la ville de Paris, le samedi premier jour de juillet mil cinq cens quarante deux » furent rendues surtout à l'occasion de l'*Institution chrétienne* de Calvin et de sa traduction française. L'ouvrage avait été condamné par arrêt du Parlement, le 2 mai 1542. L'ordonnance du 1^{er} juillet, intervenue à la suite d'un réquisitoire du procureur général, prescrivit à tous ceux qui posséderaient cet ouvrage de l'apporter au greffe du Parlement dans les trois jours (le procureur général voulait dans les vingt-quatre heures), sous peine de la hart pour les laïcs et du bannissement et de la confiscation pour les ecclésiastiques.

Cette ordonnance fut publiée, en caractères gothiques, par Jacques Nyverd et Jehan André. Nous connaissons ce libraire-espion: « Jehan André, libraire au Palais, espie du Président Lizet et du Procureur du Roy, Bruslard. » (Le président de la Place, *Commentaires sur l'Etat de la ville*, p. 8.) « Il estoit, dit la Caille, comme l'émissaire du président Lizet, pour lui découvrir les nouveaux calvinistes et les faire tomber entre ses mains, comme il fit à l'endroit de Pierre Capot, libraire de Geneve, qui venoit de temps en temps à Paris, où il fut arrêté en 1546, en délitant des livres contre la religion catholique. »

L'ordonnance du 1^{er} juillet 1542 étant pour Jean André une belle occasion, qu'il se garda bien de laisser échapper. A peine fut elle rendue qu'il adressa une requête au Parlement à l'effet d'être autorisé à acheter et à la vendre seul pendant un an. Il obtint cette autorisation par arrêt du 4 juillet 1542. C'est là pour la publier à son confrère l'imprimeur Jacques Nyverd. De plus, ces deux hommes, et la Université furent chargés de son exécution. Voir *Bulletin*, II, 1853, p. 107-109, article 1^{er} et 2^{ème}.

Page 379, note 1. M. le professeur D. Heinrich Schneegans a publié précisément sur l'attitude de Rabelais vis-à-vis de la Réformation (Rabelais' Stellung zur Reformation, *Beilage zu allgemeinen Anzeiger*, 10 juin 1898), une étude fort intéressante.

M. Schneegans montre l'auteur attaquant avec une violence particulière l'Église catholique,

Tiberio di Ginevra. » Dans le chapitre XXXI intitulé : « Les dernières années de Calvin, » on lit (p. 285) : « Ses maladies habituelles l'assaillirent avec une plus grande violence. Elles n'étaient pas autre chose que les épouvantables résultats et le juste châtimeut de ses habitudes criminelles. » Enfin, dans le chapitre XXXIII, intitulé « Mort de Calvin, » on lit : « Désespérant de son salut, il invoquait les démons et vomissait jurons, imprécations, blasphèmes.... »

Page 449, ligne 15 : supprimez le point après Beucé.

» 460, ligne 14 et note 1 : *au lieu de* : Vertumien, *lisez* : Vertunien.

» 507, ligne 9 : » omnes, » omnes.

» 515, ligne 28 : » Vertumien, » Vertunien.

» 551, note 1. — Les citations sont empruntées à Max Scheibe, *Calvins Prädestinationslehre*, p. 121-123.

Page 567, ligne 3 : *au lieu de* : Canny, *lisez* : Cany.

» 569, 1^{er} alinéa : » Henry (I, p. 46) et note dit, » Henry (I, p. 46 et note) dit.

» 587, ligne 10 (*en remontant*) : *au lieu de* : Mons^r Clément Marot, *lisez* : Mons^r, Clément Marot.

» 590, ligne 2 (*id.*) : » studio, » studeo.

» 596, ligne 5 (*id.*) : » Mattaire, » Maïttaire.

» 602, l. 11 et 12 (*id.*) : » nudus, » nudius.

» 607, ligne 15 : » Bustorg, » Eüstorg.



	Pages		Pages
GAP			
Plan de Gap au seizième siècle	80	* L'officialité.	312
HAZEVILLE		* Entrée de la salle des Thèses.	313
La ferme d'Enfer, selon la tradition	360	Les Grandes Ecoles.	314
LIGNIÈRES		* Salle des Thèses.	315
* Eglise paroissiale.	190	* Entrée de la maison de Duchemin, rue du Pommier.	316
NÉRAUC		* Cour de la maison de Duchemin, rue du Pommier.	317
* Ruines du château. Un chapiteau	381	* Puits de Linières.	318
* Galerie existante du château (aile nord)	382	* Maison des Daniel	319
Cour du château. Aile orientale (1782)	383	* Hôtel du bailli Groslot (Hôtel de ville actuel)	320
Le château, d'après le plan en relief du Musée	384	* Une des entrées latérales de l'hôtel Groslot.	321
Inscription de la rue des Tanneries.	385	* Maison du marché à la volaille	322
Le Vieux-Pont. Maison de Théodore de Bèze	386	* Maison du professeur Jean Mynier	324
* Rue Tanzin-la-Gaillarde.	387		
La chaire de Calvin.	388	PARIS	
La ville du seizième siècle.	389	Cour du collège de La Marche (en 1779)	67
Le pavillon des bains	399	Cour du collège de Montaigu (en 1779)	69
* Le palais des Mariannes	391	* Restes du collège Fortet	201
La miniature du Musée.	392	Faubourg Saint-Germain. (Plan de 1555)	224
Promenade de La Garenne. Fontaine Saint-Jean	393	Plan d'un coin du Paris moderne, pour la comparaison.	225
NOYON		Saint-Germain-des-Prés	227
* Chambre de Jeanne Le Franc.	10	Les deux Prés aux Cleres.	231
Bâtiment dit, aujourd'hui, maison de Calvin.	10	Plan de l'Université au seizième siècle	236
* Maison de Calvin, cour intérieure	11	Quartier des collèges (d'après le plan Turgot, 1740)	238
Avenue de Noyon en 1911.	12	Entrée du collège de Navarre.	239
Hôtel de ville.	15	Eglise des Mathurins.	249
Cathédrale. Façade	16	Quartier des Mathurins. Plan de 1555	247
Cathédrale. Tours	17	La Sorbonne, d'après le plan de la Tapissierie	248
Cathédrale. Intérieur.	18	* Hôtel de Cluny. Cour intérieure	248
* Cathédrale. Cloître	19	* Hôtel de Cluny. Tour de la cour intérieure	249
Cathédrale. Salle capitulaire	21	Les Grands Augustins	251
Plan du quartier de la cathédrale de Noyon.	22	Les bûchers	253
* Restes de l'évêché	23	Place Maubert.	254
Rue Corbeau	24	Le collège du cardinal Le Moine (1740)	258
Prison de la rue Corbeau	25	Cour du collège du cardinal Le Moine	259
Chapelle de l'évêché. Abside de la cathédrale. Librairie.	26	Faubourg Saint-Victor et faubourg Saint-Marceau. (Plan de 1555)	261
Eglise Sainte Geneviève	29	Le Petit Châtelet.	265
Horloge de Calvin	31	Quartier Notre-Dame et Palais de Justice. (Plan Turgot)	266
Funérailles de l'abbaye d'Ourscamp	43	La Cité (d'après les plans de 1552 et 1555)	267
Le collège du fer rouge	449	Notre-Dame et le Parvis	269
ORLÉANS		Le Palais	279
Orléans. <i>Georges Houtznel</i>	300	* La Conciergerie	271
Mulle d'Orléans. Fontaine	303	La grande salle du Palais	272
Plan du quartier de Gap. <i>Hosenberg</i>	305	Le Palais 1740	273
Fontaine de la Vierge	306	Plan de Paris (rive droite) au seizième siècle	276
Le Tour Blanche	308	Le Grand Châtelet, par <i>Israel Sylvestre</i>	279
Ancien hôtel de ville	309	* Tour de l'hôtel de Diane de Poitiers	283
Le Troisième	310	Place de Grève	284
Le Troisième. Quartier de la Croix-Blanche	311	Hôtel de ville.	285

Supplée d'Anne du Bourg	287	Le couloir	311
Entrée de l'hôtel des ducs de Guise	288	Le porche	319
Le logis de l'amiral, rue de Béthune (ce logis était en 1838)	290	Le portail	317
Vue méridionale de l'abbaye de Saint- Germain-des-Prés en 1410 et du Louvre	291	Le portail de l'entrée	318
* Saint-Germain-l'Auxerrois	293	Le chœur de l'église	323
Petite vue de Paris à la fin du seizième siècle (Estampe)	293	La grotte de Cléon	324
* Hôtel de Cluny	296	Le couloir sculpté dans Notre-Dame-la-Grande	328
		PONT-ÉVÉQUE	
POITIERS		Vue de Pont-Évêque	3
Plan de la ville et des travaux du siège par l'amiral Coligny, en 1569	413	Eglise de Pont-Évêque	27
Vue de Poitiers par <i>Hogenberg</i>	414		
		VEZELAY	
		* Maison où est né Théodore de Bèze	186

II

Portraits.

Aleiat, par <i>Th. de Bay</i>	144	Le Fèvre d'Étaples, d'après les <i>Icones</i>	79
Amerbach (Boniface), par <i>Holbein</i>	481	Loyola (Ignace de)	123
Baudouin	132	Marguerite de Valois, d'après les <i>Icones</i>	364
Bèze (Théodore de)	187	<i>Id.</i> , d'après une miniature du Louvre	412
Briçonnet, évêque de Meaux	197	Marot (Clement), d'après les <i>Icones</i>	234
Budé (Guillaume), d'après les <i>Icones</i> de Bèze	293	Munster (Sebastien)	5-3
Calvin, d'après Limousin	81	Myconius	491
Cujas	147	Olecampade, d'après les <i>Icones</i>	489
Danès (Pierre), professeur de Calvin	294	Opotim, d'après <i>Th. de Bay</i>	193
Dolet (Etienne)	236	Pellican, d'après <i>Th. de Bay</i>	188
Duaren	148	Platter (Thomas)	157
Erasmus, dessin d'Holbein	477	Rabclaus (François)	379
Estienne (Robert)	363	Vardelle (François), d'après les <i>Icones</i>	269
François I ^{er} , d'après les <i>Icones</i>	366	Wolbar (Melchior), d'après les <i>Icones</i>	181

III

Marques et lettres d'imprimeurs.

Cloquemir (Louis)	11	Étienne (Robert), lettre au roi (V. 12)	31
Cyanus	12	<i>Id.</i> , lettre au roi (V. 12)	38
Durant (Jean)	14	<i>Id.</i> , lettre au roi (V. 12)	37
Estienne (François)	21	<i>Id.</i> , lettre au roi (V. 12)	34
Estienne (Robert)	31	<i>Id.</i> , lettre au roi (V. 12)	39
<i>Id.</i>	31		

IV

Fac-similés de titres, pages, etc.

	Page		Pages
Calvin. Titre de la première édition de <i>l'Institution chrétienne</i>	509	Le Fèvre. <i>Commentaire sur les épîtres de saint Paul</i>	82, 86, 87
Calvin. Titre d'une seconde édition de <i>l'Institution chrétienne</i>	504	Le Vasseur. <i>Annales de l'Église de Noyon</i> . 436, 437.	438
Desmay. <i>Remarques considérables</i> , etc., p. 15	434, 435	Marguerite d'Angoulême. (Titre du <i>Miroir de l'âme pecheuse</i>).	413
Érasme. Première page de son Testament grec	478	Olivétan (Titre de la Bible et début de la Genèse).	119, 120
Estienne de la Forge. (Traté publié par).	340	Les cachets de Calvin	509
Farel. Fleuron publié en 1865	46		

V

Autographes.

Amerbach Bonifacio : signature	481	Calvin. Trois pseudonymes	565-566
Baudouin. Écriture et signature (pseudonyme)	155	<i>Id.</i> Quatre adresses de lettres en- voyées à Calvin	570-572
Calvin. Lettre à Bucer	298	Cordier (Mathurin) : écriture et signature	58
<i>Id.</i> Lettre à Daniel	328	Oporin : signature	509
<i>Id.</i> Exorde du discours de Cop	332	Roussel (Gérard) : signature	421
<i>Id.</i> Seize signatures	559-563	Wolmar (Melchior) : écriture et signature	184
<i>Id.</i> Lettre de son secrétaire	563		



INDEX DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, et des principales matières contenues dans ce volume ¹.

(Les noms en italique sont ceux des auteurs cités dans le volume.)

A

Abélard, pages 50-260.
 Acier (Me d'), p. 421, note 1.
 Adrets (Baron des), p. 339, n. 7.
 Adrianus (Mathias), p. 505.
 Agen, p. 492, 522.
 Agnetus, p. 211.
 Agricola (Georges), p. 147, n. 1.
 Agrippa, p. 85, n. 2, 397, n. 1, 543, n. 1.
 Ailly (Pierre d'), p. 238.
 Alain Chartier, p. 121, n. 3.
 Albe (Duc d'), p. 151.
 Albert le Grand, p. 59, 244, 253, n. 1.
 Albret (Henry d'), p. 387, 399, 395.
 Albret (Jeanne d'), p. 250, 282, 299, 291, 292, 397, 497, 412, n. 4, 414, 454, 529, 599, 611.
 Albret (Maison d'), p. 381, 382.
 Albucius, p. 145, 146.
 Aciat, p. 128, 134, 141, 145 à 148, 188, 193, 481, n. 1, 514, 551, 612.
 Alcuinus, p. 299, 593.
 Aldé, p. 597, 598.
 Alcandre, p. 692, n. 1, 12, 13, 607, n. 1, 610, 612.
 Alençon, p. 215, 413, n. 6, 583.
 Alençon (Duc d'), p. 394 et n. 2.
 Alexandre VI, p. 439.
Allégret, p. 432.
 Amerbach (Boniface), p. 474, 477 et n. 1, 481, n. 1, 482, 496.
 Amboise, p. 5, 2.
 Amboise (Catherine d'), p. 19, n. 1.

Amboise (Georges d'), p. 48, 439.
 Amboise (Marie d'), p. 539.
 Amy Pierre, p. 439, n. 4.
 Amyot, p. 396, n. 4.
 Anabaptisme, p. 298, 597.
 Anastase (Etienne), p. 693.
 Anastase (Jean), p. 693.
 Ancillon (David), p. 99, n. 7.
 Andelot, p. 571.
 Andlow d', p. 491 et n. 1.
 André (Jean), p. 272, n. 1, 912.
 Ango (Jean), p. 399, n. 4.
 Angoulême, p. 392 à 399, 389, 427, n. 6, 441, 442, 452, 453, 514, 597, 598.
Anselme à P., p. 69.
 Antapologie, p. 243.
 Antilithicus, p. 219.
 Anvers, p. 699, 122.
 Annde, Michel d', p. 48, n. 1, n. 1, 189, et n. 1, 292, 399, 491, 494, 491, n. 1, 552.
 Arbaleste (Gualtero), p. 19, 129.
 Arceus d', p. 371.
 Arceus d', p. 371.
 Armée, p. 49, 199, 199, 199.
Arnaud de L'Arce, p. 439.
 Arceus d', p. 371.
 Arceus d', p. 371 et n. 2.
 Astrolabe, p. 19, 19, 19.
 Astrolabe, p. 19, 19, 19.
Attila, p. 19, 19, 19.
 Attila, p. 19, 19, 19.
 Attila, p. 19, 19, 19.
 Attila, p. 19, 19, 19.

Augereau (Antoine), p. 245, 410, n. 6.
 Avonelle, p. 233.
 Avernes, p. 399.
 Avignon, p. 143, 477, et n. 1, 567, 568.
 Avranches, p. 693.

B

Babiot (Albert), p. 439, 491, 493, n. 2, 515, 581.
 Bado (Josse), p. 245 et n. 3, 399, 397.
 Bado (Perette), p. 398.
 Baduel (Claude), p. 597, 398, 371.
Baguonault de Puschesse, p. 497, 498, 215, 372.
Bahlo (L.), p. 349.
 Bâle, p. 41, 113, 148, 223, n. 1, 354, 444, 498, 472, 479, 599, 5, 4, 395, et n. 1, 597, 584, 583, n. 2, 389, 391, 594, 593, 606.
 Baldun le Jeune, p. 437.
 Balaun (Jean), p. 248.
Balbo (Régis), p. 147.
 Balchhausen, p. 429.
 Barou, p. 148.
 Baroum, p. 423.
 Bartramius, p. 214.
 Barthelemy, p. 438, 4, 4, 4, 4.
 Barthelemy (Edouard), p. 581.
 Baroum, p. 423.
 Baroum, p. 423.
 Baroum, p. 423.
 Baroum, p. 423.
 Baroum, p. 423.
 Baroum, p. 423.
 Baroum, p. 423.

- Bandoïn (François), p. 74, 75, 148, n. 4, 450 à 491, 434, 435, 527, 528, 594, 572.
- Baudrillart le P.*, p. 549.
- Baun*, p. 576.
- Baumgartner*, p. 206, n. 1, 595 et n. 4, 599.
- Bazas, p. 589.
- Bayle*, p. 38, 99, n. 1, 150, 354, n. 4, 399, 379, 522, 524, 528, 549.
- Beatus Khenanus, p. 92, 499, 598.
- Beaucé Jacques, p. 449.
- Beaucé Jean, p. 449 et n. 3, 450 et n. 3, n. 4, 451 et n. 4.
- Beaugency, p. 392 et n. 2, n. 5, 393.
- Beaujeu l'Hubert de, p. 188, 191, n. 4.
- Béda Noël, p. 72, 73, 77, n. 1, 92, 93, 95 à 97, 102, 194, 199, n. 4, 112, 113, 208, 209, 239, 249, 329, 441, 591, 593 et n. 2, 515, 611.
- Bedrot (Jacques), p. 329, n. 1.
- Bellay (Guillaume du), p. 331, n. 2.
- Bellay (Jean du), p. 195, n. 3, 209, n. 3, 331.
- Belleforest, p. 395, n. 2.
- Benedictus Renatus, p. 241.
- Benoît Elie, p. 79, n. 3.
- Benoît XIV, p. 383, n. 2.
- Berauld (Nicolas), p. 181.
- Berger (Samuel)*, p. 195, n. 1, 549, n. 3.
- Bernard, p. 602.
- Berne, p. 602, n. 10.
- Bernus (L.)*, p. 193, n. 2, 479, n. 4, 488, n. 2, 534, n. 2.
- Berquin, p. 109, 119, 111, 242, 271, 274, 285, 292, 339, 547, 611.
- Berry François de, p. 399, 393.
- Berthault*, p. 65.
- Berthelier, p. 428 et n. 3.
- Bertschi (Marc), p. 392, n. 2.
- Bertschi*, p. 223, n. 2, 231, 234, 237, 247, 248, 249, 251, 293, n. 1, 291, 307.
- Bertin*, p. 10, 31, 32, 68 et n. 4.
- Bertin de H. m.*, p. 499.
- Bertin de H. m., p. 489, 487, n. 2.
- Bertin (Charles) de, p. 21, 99, 2, 10, 11, 13, 87, 107, 111, 112, 114, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, n. 1, 138, 139, 141, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620.
- Bible de Le Fèvre d'Étaples, p. 98 à 104.
- Bible d'Olivétan, p. 119 à 124, 489, 594.
- Bilbinder, p. 607.
- Billement (René)*, p. 398, 310, n. 3, 329, n. 1.
- Billoré (P.), p. 24, n. 2.
- Bimbel*, p. 391, n. 1, 392, n. 2.
- Biron (Ms de), p. 421, n. 1.
- Blainvilliers (Louis), p. 211, 608.
- Blaurer, p. 8, 9, n. 2, 185, n. 5, 286, n. 3.
- Blackburn, p. 610.
- Blois, p. 199, 114, 397, n. 1, 499 et n. 1, n. 3.
- Blon (Goffroy le), p. 254, n. 4.
- Blosch, p. 328, n. 2.
- Bobinet*, p. 459, n. 3, 491, n. 1.
- Bodin (Bertrand), p. 693.
- Bogner*, p. 352.
- Boetie (La), p. 63, n. 3.
- Bois (Simon du), p. 99, n. 6, 242, 245, 419, n. 6, 611.
- Boisemont (de), p. 399.
- Bois-lez-Villeselve, p. 187, n. 2.
- Boisnormand, p. 572.
- Boisseau (Jean), p. 451, n. 4, 499, 526, 581, 582.
- Bobec (Atherosme)*, p. 449, 157 et n. 5, 428 à 439, 433, 532, 595.
- Bonchamp, p. 259.
- Bonhomme, p. 492.
- Bonnardot*, p. 223, n. 1.
- Bonnet (Julien)*, p. 59, n. 2, 95, n. 4, 129, n. 1, 493, 499, n. 1, 533, 589, 592, n. 3.
- Bonnet (Louis)*, p. 349, n. 2, 347, 350, 391 et n. 2, 589.
- Bonneville, p. 597.
- Bordeaux, p. 62, 63 et n. 3, 322, 323, 694.
- Borcia (Henri)*, p. 299, n. 2, 333, 389.
- Borris, p. 425, n. 2.
- Boucher de Molandon*, p. 312, 311, n. 3.
- Bouchet*, p. 134, n. 1, 437, 589.
- Bouchout (Florent), p. 483.
- Bouffon, p. 148, n. 2.
- Bouffon (Jacques-Dominique)*, p. 227.
- Boulard, p. 253.
- Bouquin (Pierre), p. 168, n. 3.
- Bourbon (Antoine), p. 381, 384, n. 2, 385, 389.
- Bourbon (Catherine de), p. 282, 529.
- Bourbon (Nicolas), p. 588, n. 1.
- Bourgeois (Louis), p. 232, 233.
- Bourgeois*, p. 574.
- Bourges, p. 73, 128, 141, 142, 149, 150, 153, 162 à 174, 175, 177, 180, 181, 182, 189, 188, 189 et n. 2, 199, 191, 192, 193, 194, 219, 211, 319, n. 2, 344, 514, 533, 554, 610.
- Bournonville (Jean de), p. 189.
- Bourrassé (Abbe)*, p. 173.
- Boutellier, p. 375, n. 1.
- Boutteville (Prieur de) voir Chaillou.
- Bovillus, p. 339.
- Brandebourg (Albert de), p. 245, n. 1.
- Brautour*, p. 399, n. 2, 398.
- Braun, p. 223, n. 1.
- Breuil (Jacques du)*, p. 237, n. 4, 241, 252, 299, 282, n. 4.
- Briçonnet (Denis), p. 39.
- Briçonnet (Guillaume), p. 86 et n. 3, 92, 93, 94, 98, n. 4, 161, 193, n. 1, 196 à 199, 112, 113, 299, 225, 238, 243, 394, 395, 399, 499, 541, 597, n. 1.
- Brigeron, p. 433.
- Brilhae (René de), p. 582.
- British Museum (Plaquette du), p. 529.
- Brouan (Victor), p. 395.
- Brosses, p. 299, 211.
- Bruer, p. 114, n. 3, 117 et n. 1, n. 3, 175, n. 1, 297, 298 et n. 1, 331, n. 2, 354, n. 3, 599, 559, 598, 574, 588.
- Bucrolle, p. 582.
- Budé (François), p. 292.
- Budé (Guillaume), p. 195, n. 3, 113, 114, 292, 295, 215, 238, 241, 243, 245, n. 1, 282 et n. 2, 289, 319, 378, 459, n. 4, 545.
- Budé (Jean), p. 292.
- Budé (Louis), p. 292.
- Budé (M.), p. 292.
- Budé (Marguerite), p. 292, 293.
- Budé (Matthieu), p. 292.
- Budinsky (Dr. All.)*, p. 248.
- Bugenhagen, p. 549.
- Buisson (Erdmann), p. 477, 499, n. 3, 582, 588, 609.
- Burcharat (Achille)*, p. 489, n. 2.
- Burcharat-Budermann*, p. 477, n. 2.
- Billinger, p. 319, 489, 491, 597, 593, 601, 692, 697.

Bure (Jeanne de), p. 28.
 Buridan, p. 237.
 Burettes d'argent, p. 300, 303, 304.
 Buschettus, p. 601.
 Buyer (Barthélemy), p. 60, n. 2.
Buzonnière (dés), p. 306, n. 1, 308, 310, n. 3, 314, 308.

C

Caen, p. 608.
 Caillau (Gilles), p. 415.
 Caïn, p. 425, 438.
 Calphurne, p. 573.
 Calvin (Jean):
 Naissance, le 10 juillet 1509, p. 28.
 Chambre où il serait né, p. 12.
 Son grand-père, p. 21.
 Sa mère, p. 21, 28, 42, 49, n. 3.
 Son père (voir Gérard Cauvin).
 Ses frères et sœurs, p. 22.
 Horoscope, p. 30.
 Baptême à St^e Godeberte, p. 20.
 Calvin aux Capettes, p. 34.
 Relations avec les Montmor, p. 35.
 Reconnaissance pour les Montmor, p. 36, 37.
 Tonsure, p. 38.
 Les bénéfices : chapelle de la Gésine, p. 37, cure de Martheville, p. 38, de Pont-l'Évêque, p. 39.
 Terre d'Esperville et pseudonyme, p. 38.
 Pèlerinage à Ourcamp, p. 42 et le traité des Reliques, p. 44.
 Enfance passée à Noyon de 1509 à 1523, p. 28.
 Départ pour Paris, p. 40.
 Fréquentation des collèges d'août 1523 à fin de 1527, p. 125.
 Collège de la Marche et Mathurin Cordier, p. 57, 58.
 Influence de Cordier, p. 60 à 63.
 Reçoit de lui l'élegance latine de son style, p. 64 à 66.
 Reconnaissance pour Cordier, p. 66, 67.
 Collège de Montaigu, p. 67, 72, 73.
 Calvin a-t-il renoncé au droit de dénonciation ? p. 73, 77.
 A-t-il manqué de solidarité, p. 75 à 77.
 Relations avec les Cop, p. 114.
 Affectueuse solidarité et attention qu'il inspire, p. 114 et 115.
 Une amitié de trente ans, p. 115 à 116.
 Extrême sensibilité, p. 116.
 La théologie est abandonnée pour le droit, p. 114.

Olivier en mai 1509 de Calpurne, p. 115, 116.
 Sont à Orléans, n. 1, n. 2, n. 3, n. 4, n. 5, n. 6, n. 7, n. 8, n. 9, n. 10, n. 11, n. 12.
 Calvin étudiant à Bourges, n. 1, n. 2, n. 3.
 Attire à Bourges par Albert, p. 114.
 Jean Michel, le poète Clément, et Melchior Wolmar, p. 118, 119, 120.
 Étude du grec, p. 182.
 Chez Wolmar, Étude de la Bible, p. 188.
 Prédications à Asnières, p. 182, 183.
 Lagnères, p. 191.
 Prêdication, p. 193.
 Voyage à Noyon et mort de son père, le 26 mai 1531, p. 164.
 Abandonne le droit pour l'humanisme, p. 195.
 Nouveau séjour à Paris, où il arrive dans la seconde moitié de juin 1531, p. 196.
 Suit les cours des Lecteurs royaux : Daniël Avable, p. 201 à 203.
 Commentaire sur le Traité de la Clémence, 4 avril 1532, p. 206.
 Calvin est à Orléans, en 1532-1533, procureur de la nation picarde, p. 209 à 302.
 Légende des Burettes d'argent, p. 303.
 Le 27 octobre 1533, Calvin est de retour à Paris, p. 327.
 Le 1^{er} novembre discours de Cop composé par Calvin, p. 331.
 Calvin s'inscrit, p. 334.
 Marguerite de Navarre le reçoit très honnêtement à Paris, p. 335.
 Date de la conversion de Calvin, p. 337 à 383.
 Depuis la fuite de Paris jusqu'à la sortie de France, p. 350.
 Époque et durée de voyage, p. 350.
 Séjour dans le château d'Harcourt, p. 350.
 Séjour en Suisse, chez Jean du Joly, p. 350.
 Maison de Jean du Joly, rue d'Orléans, à Angoulême, p. 352.
 Date de la conversion, p. 353.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.
 Où a-t-il lu une partie de son traité de l'Institution ? Étienne, p. 357.

1533-1534, P. 350, n. 1, du 1533, p. 350.
 1534, p. 350, n. 1, 350, n. 2, 350, n. 3, 350, n. 4, 350, n. 5, 350, n. 6, 350, n. 7, 350, n. 8, 350, n. 9, 350, n. 10, 350, n. 11, 350, n. 12, 350, n. 13, 350, n. 14, 350, n. 15, 350, n. 16, 350, n. 17, 350, n. 18, 350, n. 19, 350, n. 20, 350, n. 21, 350, n. 22, 350, n. 23, 350, n. 24, 350, n. 25, 350, n. 26, 350, n. 27, 350, n. 28, 350, n. 29, 350, n. 30, 350, n. 31, 350, n. 32, 350, n. 33, 350, n. 34, 350, n. 35, 350, n. 36, 350, n. 37, 350, n. 38, 350, n. 39, 350, n. 40, 350, n. 41, 350, n. 42, 350, n. 43, 350, n. 44, 350, n. 45, 350, n. 46, 350, n. 47, 350, n. 48, 350, n. 49, 350, n. 50, 350, n. 51, 350, n. 52, 350, n. 53, 350, n. 54, 350, n. 55, 350, n. 56, 350, n. 57, 350, n. 58, 350, n. 59, 350, n. 60, 350, n. 61, 350, n. 62, 350, n. 63, 350, n. 64, 350, n. 65, 350, n. 66, 350, n. 67, 350, n. 68, 350, n. 69, 350, n. 70, 350, n. 71, 350, n. 72, 350, n. 73, 350, n. 74, 350, n. 75, 350, n. 76, 350, n. 77, 350, n. 78, 350, n. 79, 350, n. 80, 350, n. 81, 350, n. 82, 350, n. 83, 350, n. 84, 350, n. 85, 350, n. 86, 350, n. 87, 350, n. 88, 350, n. 89, 350, n. 90, 350, n. 91, 350, n. 92, 350, n. 93, 350, n. 94, 350, n. 95, 350, n. 96, 350, n. 97, 350, n. 98, 350, n. 99, 350, n. 100, 350, n. 101, 350, n. 102, 350, n. 103, 350, n. 104, 350, n. 105, 350, n. 106, 350, n. 107, 350, n. 108, 350, n. 109, 350, n. 110, 350, n. 111, 350, n. 112, 350, n. 113, 350, n. 114, 350, n. 115, 350, n. 116, 350, n. 117, 350, n. 118, 350, n. 119, 350, n. 120, 350, n. 121, 350, n. 122, 350, n. 123, 350, n. 124, 350, n. 125, 350, n. 126, 350, n. 127, 350, n. 128, 350, n. 129, 350, n. 130, 350, n. 131, 350, n. 132, 350, n. 133, 350, n. 134, 350, n. 135, 350, n. 136, 350, n. 137, 350, n. 138, 350, n. 139, 350, n. 140, 350, n. 141, 350, n. 142, 350, n. 143, 350, n. 144, 350, n. 145, 350, n. 146, 350, n. 147, 350, n. 148, 350, n. 149, 350, n. 150, 350, n. 151, 350, n. 152, 350, n. 153, 350, n. 154, 350, n. 155, 350, n. 156, 350, n. 157, 350, n. 158, 350, n. 159, 350, n. 160, 350, n. 161, 350, n. 162, 350, n. 163, 350, n. 164, 350, n. 165, 350, n. 166, 350, n. 167, 350, n. 168, 350, n. 169, 350, n. 170, 350, n. 171, 350, n. 172, 350, n. 173, 350, n. 174, 350, n. 175, 350, n. 176, 350, n. 177, 350, n. 178, 350, n. 179, 350, n. 180, 350, n. 181, 350, n. 182, 350, n. 183, 350, n. 184, 350, n. 185, 350, n. 186, 350, n. 187, 350, n. 188, 350, n. 189, 350, n. 190, 350, n. 191, 350, n. 192, 350, n. 193, 350, n. 194, 350, n. 195, 350, n. 196, 350, n. 197, 350, n. 198, 350, n. 199, 350, n. 200, 350, n. 201, 350, n. 202, 350, n. 203, 350, n. 204, 350, n. 205, 350, n. 206, 350, n. 207, 350, n. 208, 350, n. 209, 350, n. 210, 350, n. 211, 350, n. 212, 350, n. 213, 350, n. 214, 350, n. 215, 350, n. 216, 350, n. 217, 350, n. 218, 350, n. 219, 350, n. 220, 350, n. 221, 350, n. 222, 350, n. 223, 350, n. 224, 350, n. 225, 350, n. 226, 350, n. 227, 350, n. 228, 350, n. 229, 350, n. 230, 350, n. 231, 350, n. 232, 350, n. 233, 350, n. 234, 350, n. 235, 350, n. 236, 350, n. 237, 350, n. 238, 350, n. 239, 350, n. 240, 350, n. 241, 350, n. 242, 350, n. 243, 350, n. 244, 350, n. 245, 350, n. 246, 350, n. 247, 350, n. 248, 350, n. 249, 350, n. 250, 350, n. 251, 350, n. 252, 350, n. 253, 350, n. 254, 350, n. 255, 350, n. 256, 350, n. 257, 350, n. 258, 350, n. 259, 350, n. 260, 350, n. 261, 350, n. 262, 350, n. 263, 350, n. 264, 350, n. 265, 350, n. 266, 350, n. 267, 350, n. 268, 350, n. 269, 350, n. 270, 350, n. 271, 350, n. 272, 350, n. 273, 350, n. 274, 350, n. 275, 350, n. 276, 350, n. 277, 350, n. 278, 350, n. 279, 350, n. 280, 350, n. 281, 350, n. 282, 350, n. 283, 350, n. 284, 350, n. 285, 350, n. 286, 350, n. 287, 350, n. 288, 350, n. 289, 350, n. 290, 350, n. 291, 350, n. 292, 350, n. 293, 350, n. 294, 350, n. 295, 350, n. 296, 350, n. 297, 350, n. 298, 350, n. 299, 350, n. 300, 350, n. 301, 350, n. 302, 350, n. 303, 350, n. 304, 350, n. 305, 350, n. 306, 350, n. 307, 350, n. 308, 350, n. 309, 350, n. 310, 350, n. 311, 350, n. 312, 350, n. 313, 350, n. 314, 350, n. 315, 350, n. 316, 350, n. 317, 350, n. 318, 350, n. 319, 350, n. 320, 350, n. 321, 350, n. 322, 350, n. 323, 350, n. 324, 350, n. 325, 350, n. 326, 350, n. 327, 350, n. 328, 350, n. 329, 350, n. 330, 350, n. 331, 350, n. 332, 350, n. 333, 350, n. 334, 350, n. 335, 350, n. 336, 350, n. 337, 350, n. 338, 350, n. 339, 350, n. 340, 350, n. 341, 350, n. 342, 350, n. 343, 350, n. 344, 350, n. 345, 350, n. 346, 350, n. 347, 350, n. 348, 350, n. 349, 350, n. 350, 350, n. 351, 350, n. 352, 350, n. 353, 350, n. 354, 350, n. 355, 350, n. 356, 350, n. 357, 350, n. 358, 350, n. 359, 350, n. 360, 350, n. 361, 350, n. 362, 350, n. 363, 350, n. 364, 350, n. 365, 350, n. 366, 350, n. 367, 350, n. 368, 350, n. 369, 350, n. 370, 350, n. 371, 350, n. 372, 350, n. 373, 350, n. 374, 350, n. 375, 350, n. 376, 350, n. 377, 350, n. 378, 350, n. 379, 350, n. 380, 350, n. 381, 350, n. 382, 350, n. 383, 350, n. 384, 350, n. 385, 350, n. 386, 350, n. 387, 350, n. 388, 350, n. 389, 350, n. 390, 350, n. 391, 350, n. 392, 350, n. 393, 350, n. 394, 350, n. 395, 350, n. 396, 350, n. 397, 350, n. 398, 350, n. 399, 350, n. 400, 350, n. 401, 350, n. 402, 350, n. 403, 350, n. 404, 350, n. 405, 350, n. 406, 350, n. 407, 350, n. 408, 350, n. 409, 350, n. 410, 350, n. 411, 350, n. 412, 350, n. 413, 350, n. 414, 350, n. 415, 350, n. 416, 350, n. 417, 350, n. 418, 350, n. 419, 350, n. 420, 350, n. 421, 350, n. 422, 350, n. 423, 350, n. 424, 350, n. 425, 350, n. 426, 350, n. 427, 350, n. 428, 350, n. 429, 350, n. 430, 350, n. 431, 350, n. 432, 350, n. 433, 350, n. 434, 350, n. 435, 350, n. 436, 350, n. 437, 350, n. 438, 350, n. 439, 350, n. 440, 350, n. 441, 350, n. 442, 350, n. 443, 350, n. 444, 350, n. 445, 350, n. 446, 350, n. 447, 350, n. 448, 350, n. 449, 350, n. 450, 350, n. 451, 350, n. 452, 350, n. 453, 350, n. 454, 350, n. 455, 350, n. 456, 350, n. 457, 350, n. 458, 350, n. 459, 350, n. 460, 350, n. 461, 350, n. 462, 350, n. 463, 350, n. 464, 350, n. 465, 350, n. 466, 350, n. 467, 350, n. 468, 350, n. 469, 350, n. 470, 350, n. 471, 350, n. 472, 350, n. 473, 350, n. 474, 350, n. 475, 350, n. 476, 350, n. 477, 350, n. 478, 350, n. 479, 350, n. 480, 350, n. 481, 350, n. 482, 350, n. 483, 350, n. 484, 350, n. 485, 350, n. 486, 350, n. 487, 350, n. 488, 350, n. 489, 350, n. 490, 350, n. 491, 350, n. 492, 350, n. 493, 350, n. 494, 350, n. 495, 350, n. 496, 350, n. 497, 350, n. 498, 350, n. 499, 350, n. 500, 350, n. 501, 350, n. 502, 350, n. 503, 350, n. 504, 350, n. 505, 350, n. 506, 350, n. 507, 350, n. 508, 350, n. 509, 350, n. 510, 350, n. 511, 350, n. 512, 350, n. 513, 350, n. 514, 350, n. 515, 350, n. 516, 350, n. 517, 350, n. 518, 350, n. 519, 350, n. 520, 350, n. 521, 350, n. 522, 350, n. 523, 350, n. 524, 350, n. 525, 350, n. 526, 350, n. 527, 350, n. 528, 350, n. 529, 350, n. 530, 350, n. 531, 350, n. 532, 350, n. 533, 350, n. 534, 350, n. 535, 350, n. 536, 350, n. 537, 350, n. 538, 350, n. 539, 350, n. 540, 350, n. 541, 350, n. 542, 350, n. 543, 350, n. 544, 350, n. 545, 350, n. 546, 350, n. 547, 350, n. 548, 350, n. 549, 350, n. 550, 350, n. 551, 350, n. 552, 350, n. 553, 350, n. 554, 350, n. 555, 350, n. 556, 350, n. 557, 350, n. 558, 350, n. 559, 350, n. 560, 350, n. 561, 350, n. 562, 350, n. 563, 350, n. 564, 350, n. 565, 350, n. 566, 350, n. 567, 350, n. 568, 350, n. 569, 350, n. 570, 350, n. 571, 350, n. 572, 350, n. 573, 350, n. 574, 350, n. 575, 350, n. 576, 350, n. 577, 350, n. 578, 350, n. 579, 350, n. 580, 350, n. 581, 350, n. 582, 350, n. 583, 350, n. 584, 350, n. 585, 350, n. 586, 350, n. 587, 350, n. 588, 350, n. 589, 350, n. 590, 350, n. 591, 350, n. 592, 350, n. 593, 350, n. 594, 350, n. 595, 350, n. 596, 350, n. 597, 350, n. 598, 350, n. 599, 350, n. 600, 350, n. 601, 350, n. 602, 350, n. 603, 350, n. 604, 350, n. 605, 350, n. 606, 350, n. 607, 350, n. 608, 350, n. 609, 350, n. 610, 350, n. 611, 350, n. 612, 350, n. 613, 350, n. 614, 350, n. 615, 350, n. 616, 350, n. 617, 350, n. 618, 350, n. 619, 350, n. 620, 350, n. 621, 350, n. 622, 350, n. 623, 350, n. 624, 350, n. 625, 350, n. 626, 350, n. 627, 350, n. 628, 350, n. 629, 350, n. 630, 350, n. 631, 350, n. 632, 350, n. 633, 350, n. 634, 350, n. 635, 350, n. 636, 350, n. 637, 350, n. 638, 350, n. 639, 350, n. 640, 350, n. 641, 350, n. 642, 350, n. 643, 350, n. 644, 350, n. 645, 350, n. 646, 350, n. 647, 350, n. 648, 350, n. 649, 350, n. 650, 350, n. 651, 350, n. 652, 350, n. 653, 350, n. 654, 350, n. 655, 350, n. 656, 350, n. 657, 350, n. 658, 350, n. 659, 350, n. 660, 350, n. 661, 350, n. 662, 350, n. 663, 350, n. 664, 350, n. 665, 350, n. 666, 350, n. 667, 350, n. 668, 350, n. 669, 350, n. 670, 350, n. 671, 350, n. 672, 350, n. 673, 350, n. 674, 350, n. 675, 350, n. 676, 350, n. 677, 350, n. 678, 350, n. 679, 350, n. 680, 350, n. 681, 350, n. 682, 350, n. 683, 350, n. 684, 350, n. 685, 350, n. 686, 350, n. 687, 350, n. 688, 350, n. 689, 350, n. 690, 350, n. 691, 350, n. 692, 350, n. 693, 350, n. 694, 350, n. 695, 350, n. 696, 350, n. 697, 350, n. 698, 350, n. 699, 350, n. 700, 350, n. 701, 350, n. 702, 350, n. 703, 350, n. 704, 350, n. 705, 350, n. 706, 350, n. 707, 350, n. 708, 350, n. 709, 350, n. 710, 350, n. 711, 350, n. 712, 350, n. 713, 350, n. 714, 350, n. 715, 350, n. 716, 350, n. 717, 350, n. 718, 350, n. 719, 350, n. 720, 350, n. 721, 350, n. 722, 350, n. 723, 350, n. 724, 350, n. 725, 350, n. 726, 350, n. 727, 350, n. 728, 350, n. 729, 350, n. 730, 350, n. 731, 350, n. 732, 350, n. 733, 350, n. 734, 350, n. 735, 350, n. 736, 350, n. 737, 350, n. 738, 350, n. 739, 350, n. 740, 350, n. 741, 350, n. 742, 350, n. 743, 350, n. 744, 350, n. 745, 350, n. 746, 350, n. 747, 350, n. 748, 350, n. 749, 350, n. 750, 350, n. 751, 350, n. 752, 350, n. 753, 350, n. 754, 350, n. 755, 350, n. 756, 350, n. 757, 350, n. 758, 350, n. 759, 350, n. 760, 350, n. 761, 350, n. 762, 350, n. 763, 350, n. 764, 350, n. 765, 350, n. 766, 350, n. 767, 350, n. 768, 350, n. 769, 350, n. 770, 350, n. 771, 350, n. 772, 350, n. 773, 350, n. 774, 350, n. 775, 350, n. 776, 350, n. 777, 350, n. 778, 350, n. 779, 350, n. 780, 350, n. 781, 350, n. 782, 350, n. 783, 350, n. 784, 350, n. 785, 350, n. 786, 350, n. 787, 350, n. 788, 350, n. 789, 350, n. 790, 350, n. 791, 350, n. 792, 350, n. 793, 350, n. 794, 350, n. 795, 350, n. 796, 350, n. 797, 350, n. 798, 350, n. 799, 350, n. 800, 350, n. 801, 350, n. 802, 350, n. 803, 350, n. 804, 350, n. 805, 350, n. 806, 350, n. 807, 350, n. 808, 350, n. 809, 350, n. 810, 350, n. 811, 350, n. 812, 350, n. 813, 350, n. 814, 350, n. 815, 350, n. 816, 350, n. 817, 350, n. 818, 350, n. 819, 350, n. 820, 350, n. 821, 350, n. 822, 350, n. 823, 350, n. 824, 350, n. 825, 350, n. 826, 350, n. 827, 350, n. 828, 350, n. 829, 350, n. 830, 350, n. 831, 350, n. 832, 350, n. 833, 350, n. 834, 350, n. 835, 350, n. 836, 350, n. 837, 350, n. 838, 350, n. 839, 350, n. 840, 350, n. 841, 350, n. 842, 350, n. 843, 350, n. 844, 350, n. 845, 350, n. 846, 350, n. 847, 350, n. 848, 350, n. 849, 350, n. 850, 350, n. 851, 350, n. 852, 350, n. 853, 350, n. 854, 350, n. 855, 350, n. 856, 350, n. 857, 350, n. 858, 350, n. 859, 350, n. 860, 350, n. 861, 350, n. 862

- Calvus (Fr.), p. 148.
 Camerarius (Joachim), p. 181.
 Caméristes, p. 57.
 Campegius, p. 544.
 Campianus, p. 433.
 Canaye (Lés), p. 262, 263.
 Canaye (Jacques), p. 293.
 Canaye (Jean), p. 91, 259, 263, 280, 612.
 Canaye (Philippe), p. 293.
 Candalles (de), p. 416.
 Cany (de), p. 567, 614.
 Canus (Alexandre), p. 254, 502, n. 1.
 Capiton, p. 106, n. 1, 354, n. 3, 409, 472, 474, 488, 505, n. 1, 509, 584.
 Capnius, p. 566, 571.
 Carlstadt, p. 489, 552.
 Carmel (Gaspard), p. 585 et n. 2.
 Caroli, p. 63, 109, 245, 281, 288, 489.
 Carpentras, p. 477, n. 1.
 Casa (Jean de la), p. 439 et n. 6.
 Casaubon, p. 602.
 Cassau (*Arnaud*), p. 399, n. 2.
 Cassander, p. 155.
 Cassel, p. 693.
 Castalon, p. 148, n. 4, 259, 451, 499, n. 1, 477, 498, n. 1, 598, 607, 608.
 Catherinot, p. 128, n. 1, 153, n. 4, 198, n. 2 et n. 3, 179, n. 4, 174, 189, n. 2, 191, n. 2, 207, n. 5, 552.
 Caube (Ange de), p. 263.
 Caumont (Godefroy de), p. 421.
 Canterots, p. 415.
 Canvin (Lés), p. 5.
 Canvin (Antoine), p. 22 et n. 3, 35, 38, 39, 119, 197, 425, n. 3, 438, 529.
 Canvin (Charles), p. 17, 22, 23, 24, 25, 35, 37, 49, n. 1, 194, 424, 428.
 Canvin (François), p. 22.
 Canvin (Jean), p. 428, 435, 439.
 Canvin (Gérard), p. 6 et n. 2, 8, 9, 13, 11, 17, 18, 20, 21, 22, 34, 35, 37, 37, 49 et n. 3, 114, 115 et n. 1, 114 et n. 1, 195 et n. 2, 341, 344, 535.
 Canvin (Théobald), p. 6 et n. 2, 289, 329.
 Canvin (Lés), p. 1, 32 et n. 3, 438.
 Canvin (Ricard), p. 6 et n. 2, 57, 262, 329.
 Carel (*Vichon*), p. 1, 11, 19, 191, 192, 193, n. 2, 329, 327.
 Carlier (M.), p. 421, n. 1.
 Carlier (M.), p. 129, n. 1.
 Carlier (M. Andronet du), p. 37, n. 1, 129, n. 1, 153, n. 1.
 Carreau (Baptiste du), p. 227.
 Chabot (Philippe), p. 331, n. 2.
 Chaillot, p. 197.
 Chaillon (Antoine), p. 372, 374 et n. 2.
 Chaillon (Château de), p. 374 et n. 2.
 Chamard (*Dom Fr.*), p. 456.
 Chamhardus, p. 507, 508.
 Chambéry, p. 493.
 Chandelier (Pierre le), p. 608.
 Chansons spirituelles, p. 399 et n. 1.
 Chapelain (Jean), p. 307, n. 1.
 Chaponneau, p. 103, 180, 552 à 555.
 Chapot (Pierre), p. 255.
 Charles IX, p. 229, n. 2, 271, 293 et n. 1, 323, 582.
 Charles-Quint, p. 235, 281, 401, n. 2, 493, 445.
 Charmolue (Le Doyen), p. 438.
 Charron (Pierre), p. 242, n. 2.
 Charrouet, p. 88, n. 2.
 Chartres, p. 233, 499, n. 3.
 Chastellain (Jean), p. 168.
 Chastillon (Odet de), p. 39, 179.
 Chaudière (Regnauld), p. 244 et n. 8.
 Chauveau (*Jehan*), p. 163, n. 2, 171, n. 4.
 Chautemps, p. 118.
 Chergé (de), p. 459, n. 3.
 Chesne (du), p. 164, n. 3.
 Chevet (Pierre), p. 255.
 Chinon, p. 693.
 Chlorotès, p. 125, 594.
 Choisy (*Eugène*), p. 310, n. 2.
 Chrétien, p. 449, n. 3.
 Christaulins, p. 229, 252.
Christe, p. 99, n. 2, 195, n. 3, 145, n. 3, 250 et n. 3, 257, n. 1, 260, 274.
 Chrysostome, p. 121, n. 3.
 Clairac, p. 415 à 422, 573.
 Claix, p. 379.
 Claudin (*L.*), p. 608.
 Claudius (Appian), p. 571.
 Clavier (Étienne), p. 234.
 Clemengis (Nicolas de), p. 238.
 Clément VII, p. 419, n. 4.
 Clément VIII, p. 523, 527, 609.
Clementia (de), p. 219 à 222, 241, 338, 608.
Clerval (J.M.), p. 79, n. 6, 92, n. 2, 259, n. 3, n. 4, n. 5, 249 et n. 2, n. 3, n. 4, 499, n. 3.
 Cliehtove, p. 89, 92 et n. 2, 93, 68, 179, n. 1, 239, 249, 243, 259, 291, n. 1, p. n. 3, 543, n. 1.
 Choquemin (Louis), p. 608.
 Clouet, p. 366, n. 4.
 Cobourg, p. 30.
 Coiffart, p. 196, 197.
 Coligny, p. 299, 296, 324.
 Colin (Jacques), p. 180.
 Colines (Simon de), p. 98, n. 5, 116, n. 4, 243 et n. 1, 244 et n. 1, n. 3, n. 8, 262, 597 et n. 1, 668.
 Colladon (Anne), p. 170, n. 1.
 Colladon (Françoise), p. 170, n. 1.
 Colladon (Germain), p. 169, 170 et n. 1, n. 4, 199.
 Colladon (Léon), p. 170, n. 1.
 Colladon (Nicolas), p. 179, n. 1, 331, n. 4, 333, n. 1, 515, 519, 520 et n. 1, 589.
 Collèges, p. 52, 612.
 Collège royal, p. 293, 295, 514.
 Collemont (Henri), p. 438.
 Collette, p. 18.
 Colliman, p. 464, 465.
Coloniés (Paul), p. 492, n. 3.
 Colona Vittoria, p. 399, n. 4.
 Comestor (Pierre), p. 99, n. 2.
 Commentaire sur les *Épîtres de saint Paul*, p. 81 à 87.
 Commentaire sur le *Traité de la Clémence de Sénèque*, p. 210.
 Comte (A. Le), p. 540, n. 5.
Comte (Jean Le), p. 109, n. 4, 549.
 Concile de Bourges, p. 177.
 Concile de Paris, p. 175.
 Concile de Sens, p. 175, 249, 252, 499.
 Concile de Trente, p. 175, n. 1, 249, 401, n. 2, 425.
Conde, p. 103, 264, 281, 288, 308, 322, n. 2, 324, 459.
 Connan (François de), p. 79, n. 1, 134, 136, 145, 178, 193, n. 1, 318.
 Constance, p. 473, 489.
 Constant (Jean), p. 581.
 Conte (Ant. Le), p. 148, n. 3.
 Conviectres, p. 57.
 Cop (Guillaume), p. 91, n. 3, 75, 113, 114, 202.
 Cop (Jean), p. 75, n. 4, 114.
 Cop (Abecl), p. 75 et n. 5, 114.
 Cop (Nicolas), p. 75, 114, 198, 237, 245, 247, 339, 331 et n. 4, 338, 353, 354 et n. 3, 429, n. 5, 487, 515, 571, 575.
Copurel (L.), p. 224, n. 4, 233, 274, 288.
 Corailon, p. 284, 322, n. 2.

Coracinus, p. 100, n. 1.
 Coran, p. 609.
 Cordier (Marie), p. 538.
 Cordier (Mathurin), p. 38, ct n. 2, 50 à 68, 213, 234, 242, 244, 245, 503, 514, 515, 537, 538.
 Cordier (Suzanne), p. 60, n. 3.
 Corlieu, p. 303, 305.
 Cornelus (professeur), p. 532.
 Cornu (Pierre), p. 108.
 Costé (Guillaume du), p. 130, n. 1.
 Coucy (Raoul de), p. 20, n. 1.
 Couhé, p. 491, n. 2.
 Courant, p. 63, 501, 502, 600, n. 3.
 Couronal (Ch.), p. 209.
 Courteault, p. 408, n. 2.
 Courtin (Michel), p. 37.
 Courtois (Jean), p. 554.
 Cousin (Jean), p. 227, 235, n. 2.
 Cousseau, p. 307.
 Cousturier, p. 280.
 Coutume de Berry, p. 173.
 Crapelet, p. 105, n. 3.
 Cramault (Simon de), p. 202.
 Cratander (Andréas), p. 490, 503.
 Craux, p. 463, n. 2.
 Crespin (Jean), p. 254, 502.
 Crevier, p. 49, n. 1, 52, 247.
 Croix du Maine (La), p. 557.
 Crottel, p. 251, 399, n. 5, 434, n. 3, 458, 603, n. 5, 604, n. 4.
 Cujas, p. 148.
 Cunitz, p. 521, 576.
 Curio (Angèle, Calia, Féliex, Marguerite), p. 498.
 Curio (Caelius Secundus), p. 477, 498, 607.
 Casemeth, p. 125, 504.
 Cuvier (Othon), p. 108, n. 3, n. 4.
 Cyaneus (Ludovicus), p. 211, 211 ct n. 1, 608.
Cymbalum mundi, p. 245.

D

Dalton, p. 348, n. 1, 357, 519.
 Damagné, p. 189, n. 2.
 Damianus Petrus, p. 439.
 Dandelot, p. 203.
 Danès, p. 199, 201, 213, 214, 337, 602.
 Daniel (François), p. 22, n. 3, 71, 73, 127, n. 1, 135, ct n. 1, 171, 172, 173, 149, 141, 178, 179, 181, 184, 187, 198, 199, 201, 213, 214, 215, 216, 217,

217, 219, 221, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

E

Ecdolion, p. 138, n. 1.
 Eck, D., p. 895.
 Edoubourg, p. 804, n. 1.
 Ede, G., p. 88.
 Ege, G., Comte de, p. 131.
 Eddelen, p.
 Edeon de Saxe, p. 90, 14.
 Emeric de Melais, p. 103.
 Emeric, Fernand, p. 309.

Engel Charles .

Épine J. de l' . p. 103, 108 n. 3.
 Episcopus, p. 400.
 Erasme, p. 50, 71, 79, 80, 85, n. 2,
 93 et n. 2, 95, 99 et n. 4, 97, 99,
 103, 104, 113, 128, 129, 146 à 148,
 178, 208, 211, 215, 339, 337 et n. 3,
 474, 479, 477, 487, 490, 503 n. 2.
 Esch Nicolas d' . p. 108, n. 3.
 Espéville d' . p. 38, 138, 399, 501,
 505, 509.
 Estang de l' . p. 449, n. 3.
 Estienne d' Arias, p. 494, 495.
 Estienne Charles, p. 602 n. 9.
 Estienne François, p. 603.
 Estienne Henri I^{er}, p. 87, 243 et
 n. 2, 293, n. 1, 506, 508 et n. 3,
 600, 602, 603.
 Estienne Henri II, p. 600, 602, 603.
 Estienne Judith, p. 602, n. 10.
 Estienne Robert I^{er}, p. 62, 63, 100,
 105, 293, n. 4, 219, n. 4, 243 et
 n. 2, 244, 265, 272, n. 1, 500 à 602.
 Estienne Robert II, p. 602, n. 6.
 Estissac Geoffroy d' . p. 459, n. 4.
 Estivalle Jean, p. 583.
 Estoile Pierre de l', p. 150, 134,
 178, 514.
 Estole Pierre de l', petits-fils,
 p. 136, n. 7.
 Etaples, p. 78, et n. 4.
 Etudiant au XVI^e siècle, p. 52 à 58.
 Eustorg, p. 607, 614.
Eysenberg J., p. 42, n. 3.

F

Fabry, p. 118 et n. 5, 119.
Faguel, p. 414, n. 2.
 Fabus de . p. 37, 38, 304, 502, 506.
 Facaus les, p. 88.
 Faivel Antoine, p. 88.
 Faivel Claude, p. 88, n. 2.
 Faivel Daniel, p. 88, n. 6.
 Faivel Gabriel, p. 88, n. 6.
 Faivel Guillaume, p. 89, n. 1, 60,
 17, 18, 19, 20, 21, 24, n. 6, 100,
 n. 1, 108, 110, 117, 118, 148, n. 4,
 194, 205, n. 1, 207, n. 1, 259,
 260, 261, 327, n. 1, 328, n. 1, 329,
 330, 370, 371, n. 4, 372, n. 1, 373,
 374, 375, 376, 394, 501, 502, 503,
 507, 508, 531, 532, 507, n. 1, 509,
 510, 511, 512, 513, 517, 518, 519,
 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526,
 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533,
 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540,
 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547,
 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554,
 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561,
 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568,
 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575,
 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582,
 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589,
 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596,
 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603,
 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610,
 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617,
 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624,
 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631,
 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638,
 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645,
 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652,
 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659,
 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666,
 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673,
 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680,
 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687,
 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694,
 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701,
 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708,
 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715,
 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722,
 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729,
 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736,
 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743,
 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750,
 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757,
 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764,
 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771,
 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778,
 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785,
 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792,
 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799,
 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806,
 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813,
 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820,
 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827,
 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834,
 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841,
 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848,
 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855,
 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862,
 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869,
 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876,
 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883,
 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890,
 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897,
 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904,
 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911,
 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918,
 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925,
 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932,
 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939,
 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946,
 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953,
 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960,
 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967,
 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974,
 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981,
 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988,
 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995,
 996, 997, 998, 999, 1000.

Farel (Jean-Jacques), p. 88, n. 2.
 Farget (Pierre), p. 99, n. 2.
Farnace P. des, p. 526.
Faugère-Dubourg, p. 380, 384.
 Faivel (Antoine), p. 134.
 Fayus Carolus, p. 433.
Fiblion, p. 233 n. 2.
Filice Paul de . p. 127, n. 2, 193,
 n. 1, 394 et n. 2, 404, n. 2, 469,
 n. 1, n. 2, n. 3, 531, 604, 608.
 Feracus Claudius, p. 480.
Feret (Pabbé P.), p. 50, 238, 200.
 Feret, p. 504, 502, n. 1.
 Ferrel de Montdidier (Jean), p. 76.
 Ferrare Renée de, p. 234, 250,
 251, 293, 294, 306, n. 4, 509.
 Ferrare, p. 119, 235, 418, 493, 587.
 Ferrière (de), p. 232 et n. 3.
Ferrière (H. de la), p. 406, n. 2.
 Finé Oronce, p. 204.
 Fisher (Jean), p. 92, et n. 2.
 Flaccius, p. 607.
 Fleurette, p. 389, et n. 3.
Fleury (abbé), p. 333, n. 2.
 Fleury (Edouard de), p. 455.
Fons de la baron de Melicoeq,
 p. 41, n. 3.
 Fontaine, p. 562, n. 2.
 Fontaine (de la), p. 239.
 Fontayne (Jean), p. 507.
Fontenau (Dom.), p. 449, n. 3, 459.
 Fontenay-le-Comte, p. 206, n. 3,
 459, n. 4.
 Foretier (Pierre le), p. 506.
 Forge (Estienne de la), p. 289, 338
 à 340, 341, 342, 505.
 Forge (femme d'Estienne de la),
 p. 339, n. 7.
 Forge (Claude de la), p. 339, n. 7.
 Fornelet, p. 573.
 Fortunat (Andronicus), p. 117, n. 3.
 Fonttées, p. 74.
 Fouquet (François), p. 458, 589.
Fournier (Ed.), p. 202, n. 1, 299, 548.
Fournier (Marcel), p. 120 et n. 2,
 392, n. 3, 318, n. 4.
 Framberge, p. 138, 137, 209.
 France Charlotte de, p. 416, n. 6,
 411.
 Francon Et, p. 93, 94, 96, 97, 104,
 104 et n. 5, 105, n. 3, 106, 172,
 181, 182, 214, 215, 234, 235, 245,
 n. 1, 270 et n. 3, 274, 282, 307,
 327, n. 1, 328, 329, 331, n. 1, 334,
 335, 307, 319, 409, 407, 495, 509,
 501, 502 et n. 2, 506, 513, 514, 509,
 504, 507, 509.

Francfort, p. 185, 503, 606.
Frank (P.), p. 419, n. 6, 415.
Franklin (Alfred), p. 52, 79, 132,
 141, 160, n. 2.
 Frédéric II, électeur palatin, p. 492,
 493.
 Frété, p. 229.
Frédéric (D.), p. 31.
 Frisius (Laurentius), p. 31, 609.
 Froben, p. 474, 479, 499, 598, 609.
Froment, p. 67, 118, n. 3, 502, n. 1.
 Froschower, p. 491.
 Fugger Ulrich, p. 602.
 Fumée (François), p. 448, n. 6, 509.

G

Gabart (Pierre), p. 278.
 Gaberel, p. 549.
 Gadancourt (de), p. 366.
 Gaguin (Robert), p. 247 et n. 4.
 Gaillard (Michel), p. 233, 611.
 Galeot (Noël), p. 89, n. 6, 546, n. 6.
Gallife (J. L.), p. 457, 459, 451, 532.
Gallife (J. B. G.), p. 439, 535.
 Galoches, p. 57.
 Galup, p. 389, n. 2.
 Gamaches, p. 295, n. 2.
Gams (P. Plus Bonifacius), p. 422,
 n. 1.
 Gand, p. 608.
 Gap, p. 87, 88, n. 2.
Garasse (P.), p. 593, 595.
 Garlandia, p. 57.
Gaufriès, p. 597.
Gaulleur, p. 693.
Gauttier (Leonard), p. 398.
Gaume (M^{re}), p. 432, 531.
 Gautier (Th.), p. 88, n. 2.
Gebhart, p. 376.
 Genève, p. 118, 119, 137, 148, n. 4,
 151, 163, 170 et n. 1, 185, 202, 228,
 235, 259, 331, 336, n. 1, 378, 425,
 428, n. 3, 430, 493, 502, n. 1, 593,
 597, 599, 583, 602 et n. 10, 603.
Gain (P.), p. 399, 391, 397, 499,
 n. 2, 574.
 Genlis abbé de, p. 354.
 Gérard (J.), p. 369, n. 1.
 Gérard (Jean), p. 69, n. 2, 596, 695.
 Gerson, p. 238, 289, 473.
 Gêsmé, p. 22, 37, 38, 39, 124, n. 4,
 425 et n. 3, 435.

K

Kampfschulte, p. 35, 73, 74, 119, n. 1, 117, n. 3, 130, 178, 179, 199, 213, 215, 347, 353, 435, 532 à 534, 570.
Katnbusch, p. 551.
Kawcran, p. 559.
Kirchhofer, p. 553.
 Kléberg (David), p. 330, n. 7.
 Kléberg (Jean), p. 330, n. 7.
 Klein (Catharina), p. 488.
Kostlin, p. 333, n. 2.
Kuhn (L.), p. 21.

L

Labouchère, p. 8, n. 3.
 Labret, p. 381.
 Labrit, p. 381, n. 3.
Laffineur (Abbe), p. 37, n. 5.
Langev, p. 429.
 Lalaing (Ant. de), p. 149.
 Lambert d'Avignon, p. 94, 108, et n. 1.
 Lambert d'Anb, p. 397, n. 4, 374, n. 1.
 Lancelot du Bouchet, p. 159.
 Landhinus, p. 214.
 Landry (Francois), p. 269, et n. 1, 297.
Lange (L.), p. 117, n. 1, 193, n. 2, 199, n. 2, 219, 331, n. 4, 339, 337, et n. 3, 342, 343, 345, et n. 1, n. 2, 319, 347, et n. 2, 348, 349, 352, 353, 425, n. 3, 429, n. 2, n. 5, 529, n. 1, 359, 385, n. 1.
 La Noue, p. 322, n. 2, 526, n. 1.
 La Place (Pierre de), p. 283, 372, 452, 453, et n. 1, 529, 593.
 La Place (Francois), p. 453, n. 1.
 La Proux, p. 601, 692, 693, 693, 695, et n. 100, Babiloniens, p. 303, n. 2.
La Proux (Ponce), p. 8, 199, 191, n. 2.
Lange (Jean), p. 117, et n. 1, 193, n. 2, 199, n. 2, 219, 331, n. 4, 339, 337, et n. 3, 342, 343, 345, et n. 1, n. 2, 319, 347, et n. 2, 348, 349, 352, 353, 425, n. 3, 429, n. 2, n. 5, 529, n. 1, 359, 385, n. 1.
 La Noue, p. 322, n. 2, 526, n. 1.
 La Place (Pierre de), p. 283, 372, 452, 453, et n. 1, 529, 593.
 La Place (Francois), p. 453, n. 1.
 La Proux, p. 601, 692, 693, 693, 695, et n. 100, Babiloniens, p. 303, n. 2.
La Proux (Ponce), p. 8, 199, 191, n. 2.
Lange (Jean), p. 117, et n. 1, 193, n. 2, 199, n. 2, 219, 331, n. 4, 339, 337, et n. 3, 342, 343, 345, et n. 1, n. 2, 319, 347, et n. 2, 348, 349, 352, 353, 425, n. 3, 429, n. 2, n. 5, 529, n. 1, 359, 385, n. 1.
 La Noue, p. 322, n. 2, 526, n. 1.
 La Place (Pierre de), p. 283, 372, 452, 453, et n. 1, 529, 593.
 La Place (Francois), p. 453, n. 1.
 La Proux, p. 601, 692, 693, 693, 695, et n. 100, Babiloniens, p. 303, n. 2.
La Proux (Ponce), p. 8, 199, 191, n. 2.
Lange (Jean), p. 117, et n. 1, 193, n. 2, 199, n. 2, 219, 331, n. 4, 339, 337, et n. 3, 342, 343, 345, et n. 1, n. 2, 319, 347, et n. 2, 348, 349, 352, 353, 425, n. 3, 429, n. 2, n. 5, 529, n. 1, 359, 385, n. 1.

339, n. 1, 333, n. 2, 349, 352, n. 1, 527, n. 5, 578.
 Lecteurs royaux, p. 207, 209, 247.
Leclan (Belvaire), p. 444, n. 2, 448, 449, et n. 1, 582.
 Le Fèvre d'Étapes, p. 28, 51, 78 à 88, 90, 91, 92, 97 à 101, 109, 114, 122, 172, 178, 208, 226, et n. 1, 239, 243, 258, 259, et n. 1, 319, et n. 1, 337, n. 3, 397, n. 1, 394, 399, 409 à 494, 429, 515, 539 à 541, 542 à 551, 579, 597, n. 1, 601, 612.
 Lefèvre (Pierre), p. 299.
Lefranc (Abel), p. 3, 15, 35, 39, 37, et n. 4, 38, 58, 69, n. 5, 99, 79, 77, 94, n. 2, 116, 117, n. 3, 118, 132, 136, 149, 187, 189, 199, n. 4, 197, 266, 291, 294, 299, n. 1, 299, 211, 213, 394, et n. 3, 347, 359, n. 3, 353, 355, 375, 399, n. 4, 399, n. 1, 406, et n. 1, 498, et n. 4, 413, n. 1, 414, n. 3, n. 9, 425, 429, et n. 9, 427, 428, n. 1, 435, 529, 525, 529, 531, 559, 599, 577.
 Lefranc (Jean), p. 14, 21, 29.
 Lefranc (Jeanne), p. 19, n. 1, 12, 21, 28, 41, 49, n. 3.
 Légende calvinienne, p. 159 à 161.
 Légende du cœur sculpté, p. 457.
 Légende de l'enfant noyé, p. 457.
 Légende du fer rouge, p. 424 à 439.
 Légende de Loulette, p. 459.
Leleve (Matthieu), p. 287.
Le Maître (Francois), p. 129, et n. 3, 188, 392, et n. 3, 393, 399, 322, n. 2, 194, n. 2, 499, n. 1.
 Lempereur (Martin), p. 160, n. 3, 199, 401.
Lenoir (Albert), p. 225, 244, 283, 284, 286.
 Lenoir (Antoine), p. 297.
 Léon X, p. 439, 474.
 Le Preux (Francois), p. 602, n. 10.
 Le Preux (Jean), p. 602, n. 10.
 Le Preux (Ponce), p. 692, n. 10.
 Lermite (J.), p. 101.
 Lesons, p. 329.
 Lessins, p. 431, 433.
Lebois, p. 228, 279, n. 2.
Le Vis sur Jacques, p. 5, n. 1, n. 1, 7, n. 1, 8, n. 3, 18, 20, 21, 22, 23, 28, 9, 37, n. 1, 39, 41, 49, n. 3, 74, 75, 1, n. 3, 113, 187, n. 2, 194, 195, 196, n. 3, 197, 424, 425, n. 2, 426, 427, 428, 430 à 432, 435.

Leviour, p. 359, et n. 2.
 Lhomme (Martin), p. 258, n. 2.
 Libertet, p. 118, n. 3, 559.
Liebe, p. 558, 595, 597, n. 2.
Lièvre (L.), p. 394, 397, 398, 448, 454, n. 5, 458, 459, n. 4, 461, n. 1, 586.
 Lignières, p. 188, 199, et n. 2, 191, et n. 2, n. 3, n. 4, n. 5, 333, n. 2.
 Lipse (Juste), p. 523.
Liron (Dain), p. 537.
 Liset (Pierre), p. 105, 248, 269 à 292, 272, n. 1, 274, 394.
 Loquet (Jean), p. 168, n. 3.
 Loré (Philippe), p. 194.
 Lorraine (la), p. 498.
 Lorraine (Antoine de), p. 168.
 Lorraine (Charles, cardinal de), p. 155, 157, 247, 248, 252, 273, n. 1.
 Lorraine (Jean, cardinal de), p. 39.
 Loubette, p. 459.
 Louis XI, p. 173.
 Louis XII, p. 113, 173, 549.
 Louis XIII, p. 429.
 Loyola, p. 125, 299, 514.
 Loyset de l'Aube, p. 339, n. 1.
 Lucianus, p. 488, 594, 591.
 Lucius (Calvinus), p. 558.
 Lude (du), p. 449, 582.
 Luder, p. 558.
 Luns (Philippe de), p. 233, 271.
 Lussignan, p. 582.
 Luther, p. 21, 27, 39, 32, 35, 42, 84, 85, 92, 93, et n. 2, 116, 222, 249, et n. 2, 242, 245, 257, n. 1, 285, 292, 333, n. 2, 339, 337, 339, 349, 347, 432, n. 2, 435, 449, 458, 477, 513 à 554, 561, 597, 577, 999, 912.
 Luxembourg (Robert de), p. 397.
 Luydet (J.), p. 21, n. 2.
 Lyon, p. 266, n. 3, 235, n. 1, 257, 339, n. 1, n. 7, 354, 379, 477, n. 1, 502, n. 1, 527, 582, 589, 693.

M

Maecard, p. 9, n. 2, 239, 241, 259, 292, n. 3, 572, 992, et n. 7.
 Macho (Juhén, frères), p. 99, n. 2.
 Macon (Antoine le), p. 395.
 Macon (Jean le), p. 232, 573.
 Macrimus, p. 199.
 Margot (Amé), p. 392, n. 1.
 Margot (Laurent), p. 392, n. 1.

TABLE DES MATIÈRES



La Jeunesse.



LIVRE PREMIER

La famille.

CHAPITRE PREMIER. **Les origines.** I. La race picarde. — II. Pont-Evêque et le grand-père Cauvin. — III. La statue de Noyon. — IV. La maison de Calvin. — V. Noyon au seizième siècle. — VI. Gérard Cauvin et Jeanne Le Franc. — VII. La famille de Calvin. — VIII. L'évangélaire de la cathédrale. Page 13

CHAPITRE II. **L'enfance.** I. Naissance et baptême. — II. L'horoscope de Calvin et l'astrologie au seizième siècle. — III. *L'avertissement contre l'astrologie*. — IV. Le collège des Capettes et la famille des Montmor. — V. Les bénéfices: chapelle de la Gésine, cures de Martinville et de Pont-Evêque. — VI. L'abbaye d'Ourcamp et le *Traité des reliques*. — VII. Le départ pour Paris. Page 28

LIVRE SECOND

Années d'études.

CHAPITRE PREMIER. **Paris. Développement intellectuel et moral de Calvin.** I. L'Université de Paris. — II. L'étudiant au seizième siècle. — III. Calvin au collège de La Marche et Maître Cornuet. — IV. L'esprit de M. Cordier. — V. La langue française et la reforme de M. Cordier. — VI. La recon naissance de Calvin et la fin de M. Cordier. — VII. Calvin à Montargis. — VIII. L'esprit de Montargis. — IX. Calvin a-t-il reçu le surnom de denoncateur? — X. XI. L'impie de Cabrette. Page 49

CHAPITRE II. **Le protestantisme fabristien.** I. I. Le protestantisme et son Esprit antique. — II. Le commentateur. — III. Le commentateur et le protestantisme. — III. Le premier chapitre de La Lettre Farel. — IV. Progrès du protestantisme. — V. Oraison de Farel. — VI. L'Université de Lausanne protestante. — VII. Beda et l'annéabiblique et l'oligarchie. — VIII. L'annéabiblique et l'oligarchie. — IX. Les martyrs. Page 77

CHAPITRE III. **Développement religieux de Calvin.** I. Introduction. — II. Commentaire de Calvère. — III. Calvin et Orléans. — IV. L'Université de Lausanne. — V. La Lettre de 1535. — VI. Modeste, humble et soigné. — VII. L'Université de Lausanne. — VIII. L'Université de Lausanne. — IX. Loyola. Page 112

CHAPITRE IV. Orléans. I. L'Université d'Orléans. — II. Calvin étudiant. — III. Calvin et ses amis. — IV. Une amitié de trente ans	Page 127
CHAPITRE V. Bourges. I. L'Université. — II. Meïat, le réformateur du droit et le professeur de Calvin. — III. La grande école protestante.	Page 141
CHAPITRE VI. Les origines de la légende calvinienne. I. Calvin et Baudoin. — II. La rupture. III. Les calomnies	Page 150
CHAPITRE VII. Bourges protestant au seizième siècle	Page 162
CHAPITRE VIII. Nouveau développement religieux de Calvin. I. Les protestants d'Orléans et de Bourges. — II. Melchior Wolmar. — III. Théodore de Bèze. — IV. Bèze et son témoignage.	Page 175
CHAPITRE IX. Calvin humaniste. I. Mort de Gérard Cauvin. — II. Nouveau séjour de Calvin à Paris. — III. Sensibilité féminine. — IV. Calvin, un des premiers élèves du Collège de France. — V. Sentiments religieux des Lecteurs royaux.	Page 193
CHAPITRE X. Commentaire sur le traité de la Clémence. I. Apparition du Commentaire. — II. Humanisme. — III. Libéralisme. — IV. L'anti-storicisme et le droit aux larmes. — V. Biblicisme et Augustinisme	Page 210
CHAPITRE XI. Paris protestant au seizième siècle. (1509-1572.) I. <i>Le faubourg Saint-Germain.</i> 1. Saint-Germain-des-Prés. 2. Rue des Marais-Saint-Germain et Petite Genève. 3. Grand Pré aux cleres. 4. Maison de Clément Marot. — II. <i>L'Université.</i> 1. Les collèges: Montaigu, Fortet... 2. Le collège de Navarre: Clichtove et Le Picart. 3. Les imprimeurs: Du Bois, les Estienne, Colines, Cyaneus... 4. La grande rue Saint-Jacques: les libraires, l'église des Mathurins. 5. Maison d'Ambroise Paré. Hôtels de Du Prat, du duc de Nemours. 6. Les Grands Augustins. 7. Place Maubert. 8. Le collège du cardinal Le Moine. — III. <i>Le faubourg Saint-Victor et le faubourg Saint-Marcou.</i> 1. L'abbaye Saint-Victor et le président Lizet. 2. Les prêches au Patriarche, à Jérusalem. — IV. <i>La Cité.</i> 1. Hôtel-Dieu. 2. Sainte-Croix et François Landry. 3. Notre-Dame et le Parvis. 4. Le Palais: la Conciergerie, les Chambres, la Tour carrée. — V. <i>La Ville.</i> 1. Le Grand Châtelet. 2. La Bastille: le préche de Popincourt. 3. La rue Saint-Antoine: martyre, tournoi. 4. Hôtel de Charlotte d'Arbaleste. Prêches de Caroli. Sépulture de Rabelais, Hôtel de Budé. La vierge de la rue des Rosiers. Hôtels de Jeanne d'Albret, de Diane de Poitiers, de Pierre de la Plaque. 5. Hôtel de ville et place de Grève: Berquin et Anne du Bourg. 6. Hôtel des Guise, du Connétable. Maison d'Estienne de la Forge. Hôtel Le Trémouille. 7. Rue Béthisy: Coligny. Rue Grenelle Saint-Germain. Jeanne d'Albret. Louvre. Saint-Germain-l'Auxerrois. Les Tuileries. 8. Paris protestant	Page 223
CHAPITRE XII. Second séjour à Orléans. I. Lettre à Bucer. — II. Calvin procureur de la nation orléanoise. — III. La mille-d'or. — IV. La légende du vol. — V. Orléans au seizième siècle.	Page 297

LIVRE TROISIÈME

Conversion.

CHAPITRE I. Conversion. I. Préliminaires. — II. Le discours de Cop. — III. Les déconfidences de M. Lang. — IV. Posation de la question. — V. Témoignage de Bèze. Séjour à Paris. Estienne de La Fontaine. VI. Lettres de M. Lang. — VII. Premier témoignage de Calvin: <i>Préface du Commentaire sur l'Épître aux Romains</i> . — VIII. Second témoignage de Calvin: <i>Second discours contre les erreurs de l'Église Romaine</i> . — IX. Troisième témoignage de Calvin: <i>Lettre au cardinal Sadolét</i> . — X. Conclusion. — XI. Le discours de Cop.	Page 327
--	----------

LIVRE QUATRIÈME

Voyages à travers la France.

- CHAPITRE PREMIER. **Angoulême.** I. Le château d'Heugon au seizième siècle. — II. Calvin chez du Tillet. — III. Calvin et Rabelais. — IV. Le château d'Heugon.
- CHAPITRE II. **Nérac.** I. Nérac au seizième siècle. — II. Marguerite d'Angoulême. — III. Marguerite d'Angoulême et Calvin. — IV. Le protestantisme à Nérac. — V. Le révérend père de l'école de Le Févre. — VI. Nérac et Gérard Roussel. — VII. Un document inédit sur Gérard Roussel. — VIII. L'école de Le Févre.
- CHAPITRE III. **La légende du fer rouge.** I. Calvin se démet de sa prêtrise. — II. Le serment de Calvin. — III. Origine de la légende du fer rouge: Balsez. — IV. H. de Selve, les Jésuites, Richelieu, Galiffé. — V. Le révérend de la légende de Selve. — VI. Les catholiques: P. Masson, Kampschulte, D. N. Paulus. — VII. Les saints de la légende. — VIII. Ce qui a rendu la calomnie possible.
- CHAPITRE IV. **La sortie de France.** I. Calvin à Paris: Servet. — II. Bolet au seizième siècle. — III. Séjour de Calvin: le Jardin des Basses-Frilles. — IV. Le château de Bolet. — V. Les premiers disciples. — VI. Nouveau séjour à Orléans: l'esprit de la France. — VII. *Psychopamychia* et la sortie de France.

LIVRE CINQUIÈME

Bâle et la préface de l'Institution chrétienne.

- CHAPITRE PREMIER. **Bâle.** I. La Cathédrale, l'Evêché, La salle du Conclave, le Collège, le Chapitre, le chapitre d'Erasmus, Son Nouveau Testament, Son couteau et sa fourchette. — II. Bonifacius Amerbach. — III. La maison d'Écolampade *vor Eisenburg*. — IV. Lael et le second de l'École. — V. L'église Saint-Martin et l'Université. — VI. La Réformation: la *M. S.* et l'Université. — VII. La maison où mourut Écolampade et la maison de Myconius. — VIII. La maison de Catherine Klein. — IX. L'imprimeur et l'imprimeur de *l'Institut* de Calvin. — X. Le premier de l'Université. — XI. Le *Campo-Santo* de la Réformation.
- CHAPITRE II. **La préface de l'Institution chrétienne.** I. De la préface de l'Institut. — II. Placards de 1534. — III. Préface de la Bible d'Olivétan. — IV. Calvin: l'Institut. — V. L'Institut de François I. — VI. Préface de *l'Institut chrétien*. — VII. L'Institut: la préparation de Calvin.

APPENDICES

I. Quelques historiens de Calvin

- I. Théodore de Beze. — II. Virey. — III. Calvin. — IV. Fiermond de Ræmond. — V. H. de Ræmond et le protestantisme. — VI. Le protestantisme. — VII. Jugement de Bayle. — VIII. Le journal de Calvin. — IX. Le séjour de Calvin à Bolet. — X. Lael. — XI. Ræmond et Calvin. — XII. Pierre Masson. — XIII. Authentification de l'Institut de Calvin. — XIV. De la plaquette du *Bibliotheca Massonica*. — XV. Le Va-seur. — XVI. M. Letrane. — XVII. Kampschulte et l'Institut. — XVIII. Kampschulte et l'influence de Calvin.

II. La famille de Hangest	Page 536
III. Où est né Mathurin Cordier?	Page 537
IV. A quel âge est mort Le Fèvre?	Page 539
1. Témoignage des contemporains. 2. Une objection. 3. Le récit de Marguerite d'Angoulême. 4. Deux indications de M. Gaberel.	
V. Le Fèvre, réformateur français	Page 542
1. Le Fèvre après le Commentaire de 1512. 2. Luther et Le Fèvre. 3. Le Fèvre après Luther. 4. Originalité de l'école de Le Fèvre. 5. Les étapes de la conversion de Farel. 6. Trois textes. 7. Les dernières conclusions de la critique historique.	
VI. Jean Michel et Jean Chaponneau	Page 552
1. Jean Michel. 2. La contradiction de <i>l'Histoire ecclésiastique</i> . 3. Chaponneau.	
VII. La lettre de Noyon.	Page 556
VIII. Pseudonymie de Calvin	Page 558
1. Calvinus. 2. Alcuinus. 3. Lucanius. 4. Passelius. 5. Despeville. 6. D'Aprémont. 7. J. de Bonneville. 8. Deparçan. 9. Chambardus. 10. Les cachets. 11. Adresses Cauvin, etc. 12. Adresses Passelius, etc. 13. Adresses Despeville. 14. Adresse Calphurne.	
IX. Calvin à Clairac	Page 574
X. Le discours de Cop et la conversion de Calvin	Page 575
1. Authenticité du discours de Cop. 2. Henry et Stähelin. 3. M. Herminjard. 4. Kamjschulte. 5. Les <i>Opera</i> . 6. M. Dardier. 7. M. Lefranc. 8. M. Bagueuault de Puchesse. 9. Lecoultre.	
XI. Le séjour de Calvin à Poitiers	Page 580
1. Le jardin des Basses-Treilles. 2. Jean Boisseau. 3. Charles de Sainte-Marthe. 4. Antoine de la Diguic.	
XII. La Psychopannychia	Page 584
XIII. L'abjuration de Marot en 1536	Page 586
XIV. L'Institution chrétienne	Page 589
1. <i>L'Institution chrétienne</i> a-t-elle été composée d'abord en latin ou en français? 2. A quelle date précise parut la première édition de <i>L'Institution</i> ? 3. Où a été composée cette première édition de <i>L'Institution chrétienne</i> ?	
XV. Les imprimeurs de Calvin	Page 599
I. Robert Estienne et sa famille. 1. Henri I ^{er} Estienne et Simon de Colines. 2. Robert Estienne, imprimeur à Paris. 3. Robert Estienne, l'imprimeur de la Bible. 4. Le <i>Sommaire</i> . 5. Robert Estienne et le Réformateur. Sa mort. 6. Henri II Estienne. 7. François Estienne. II. Hamelin. III. L'imprimerie Platter, Lasius, Winter & Oporin. — IV. Pierre Philippe, Cyaneus. L. Cloquemini. J. Durant.	



Ce livre a été imprimé

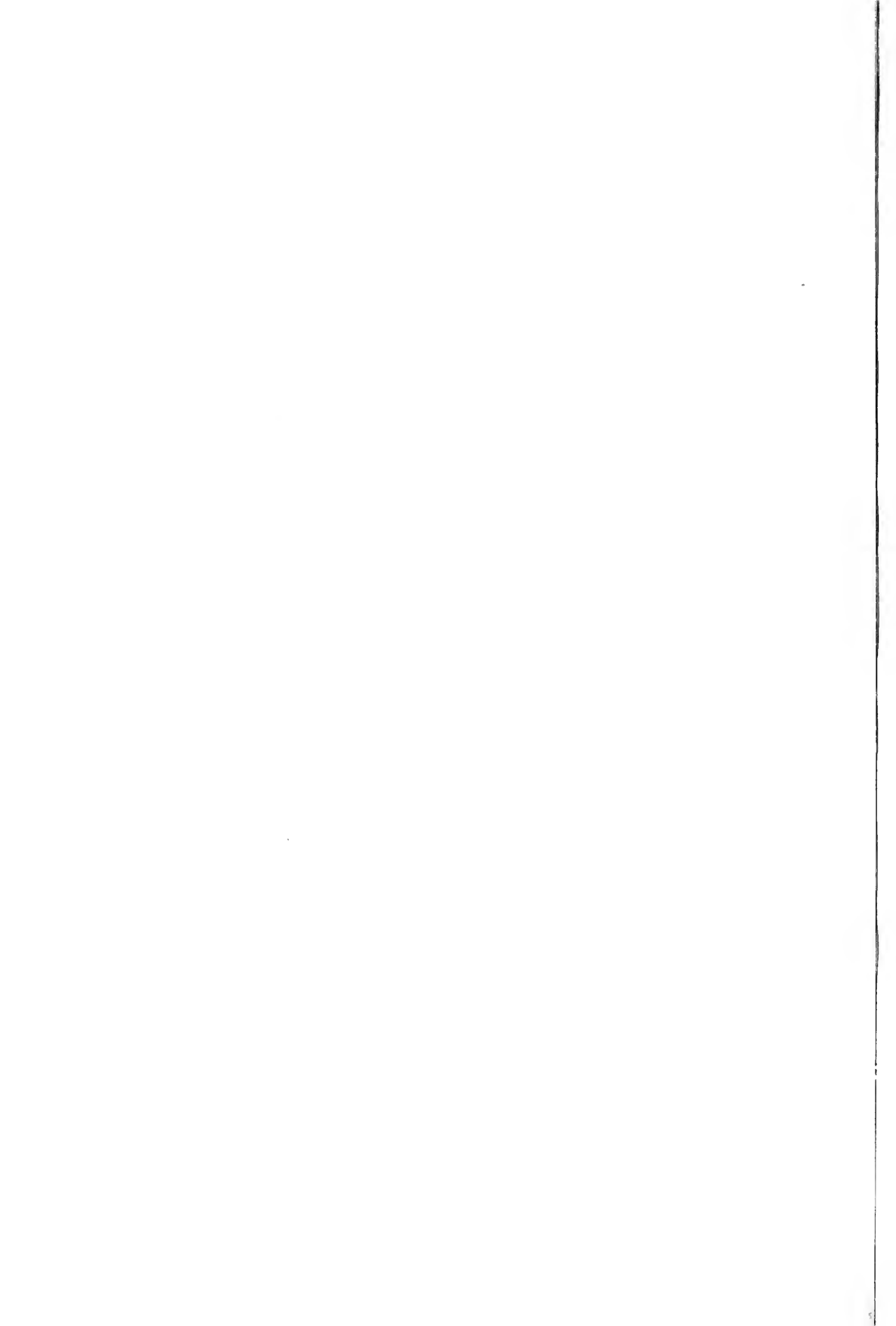
par

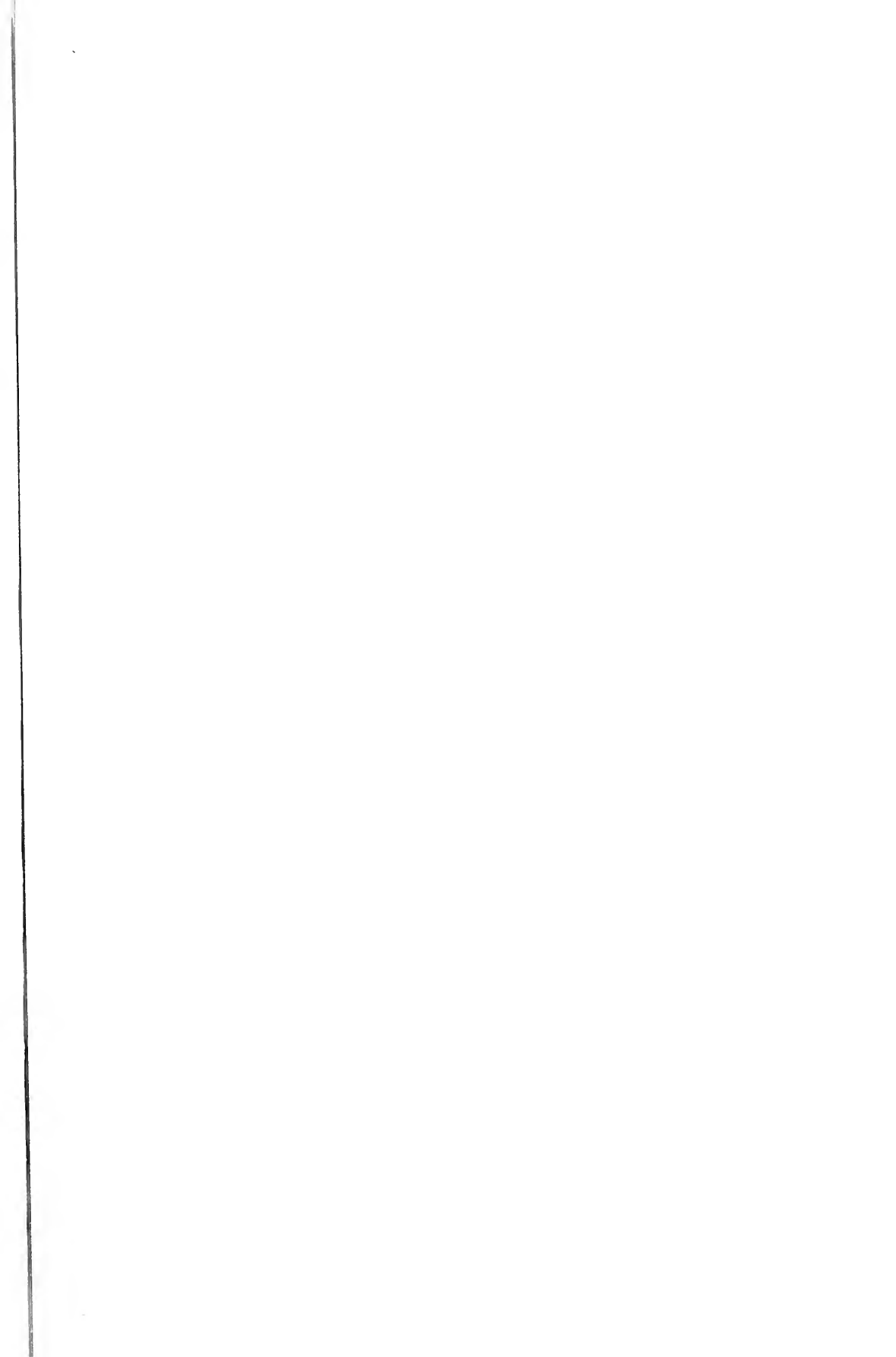
GEORGES BRIDEL & C^{ie} A LAUSANNE

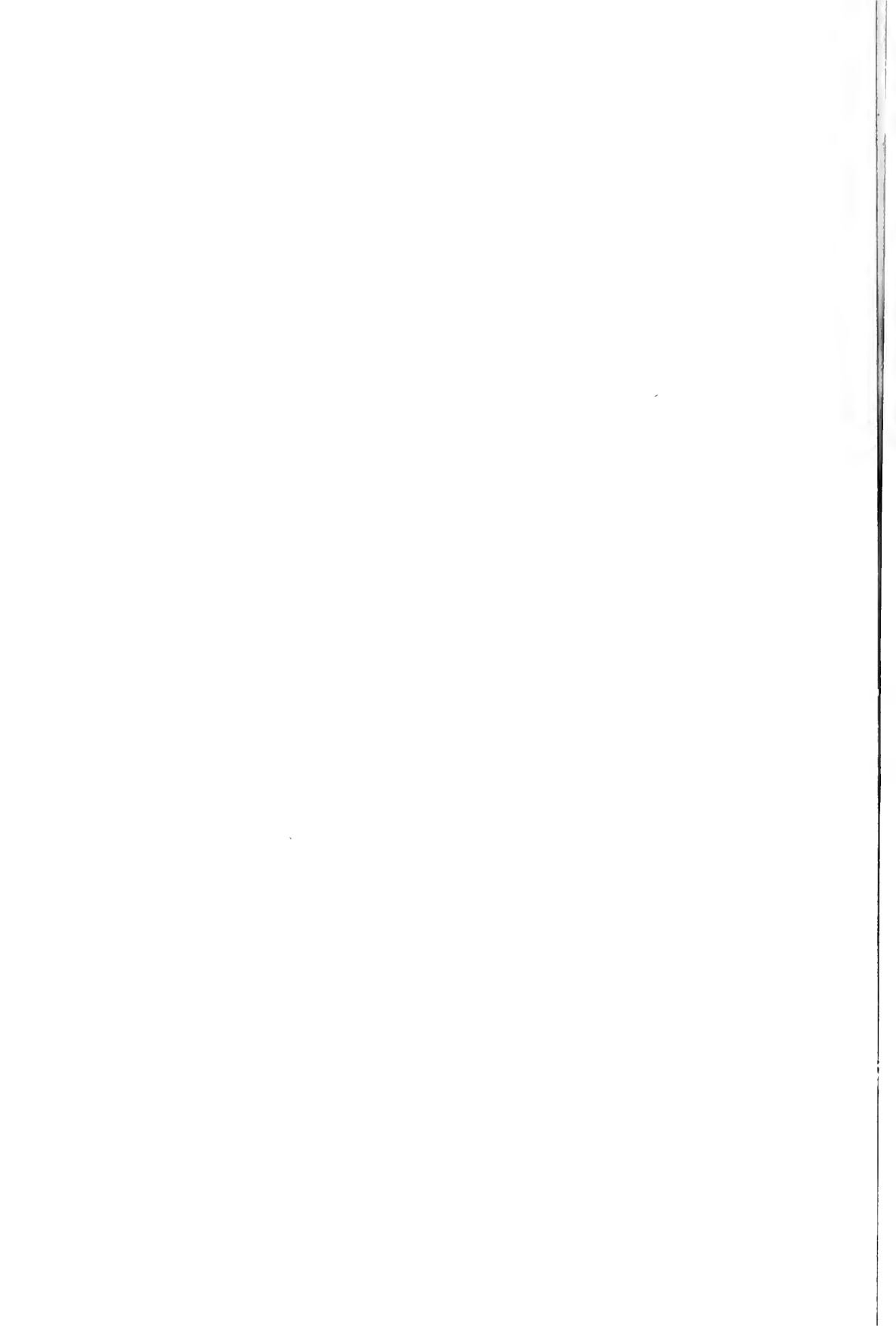
sur papier fabriqué par la Papeterie de Biberist,

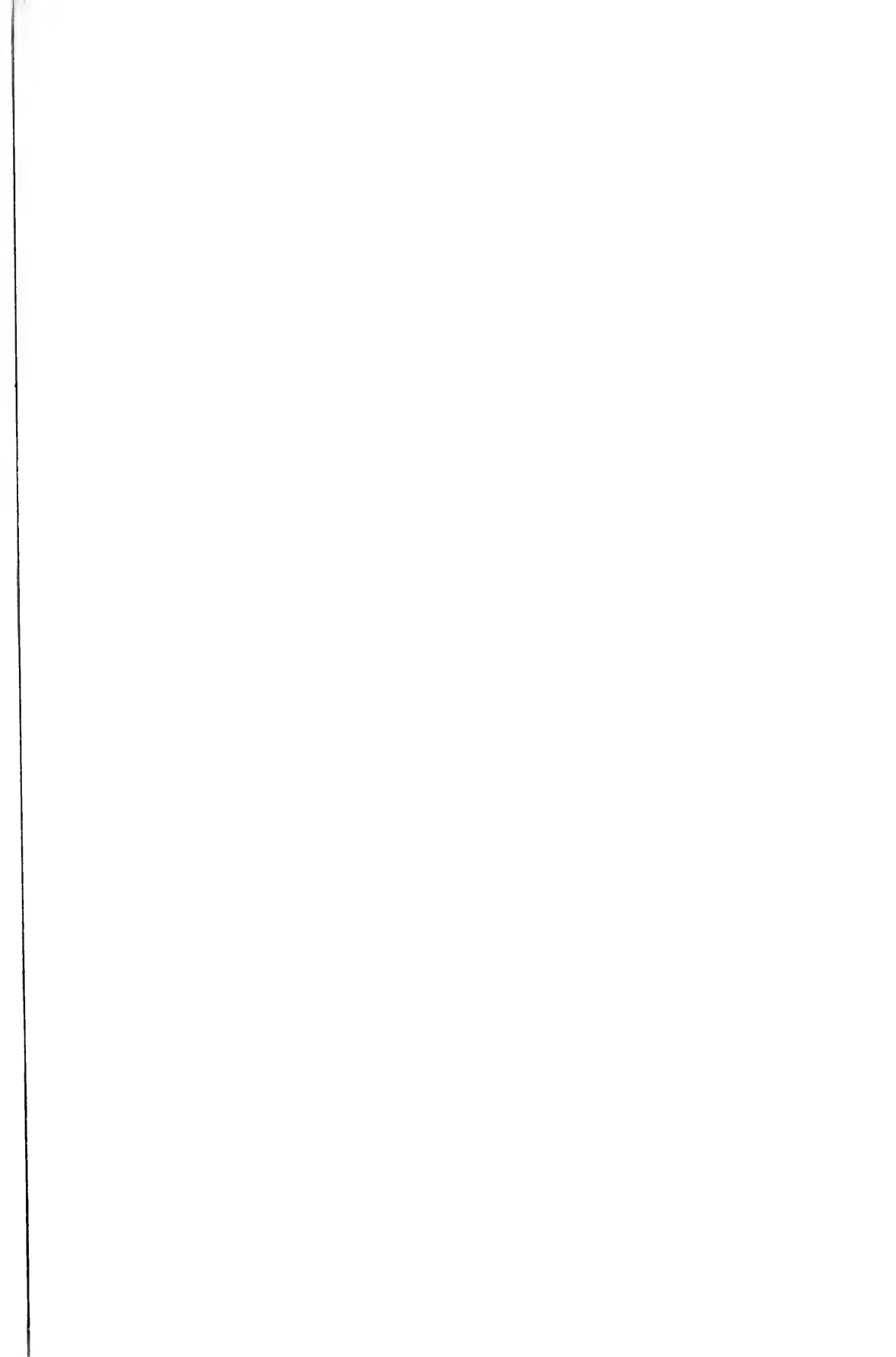
et tiré sous la direction de M. Alphonse Cucudet, conducteur de machines.













Dr. J. H. ...
1949
V. 1
F. 1 SA

